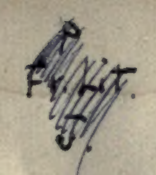




JOURNAL DES SAVANS.

JANVIER 1823.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1823.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANS.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers, et à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

JANVIER 1823.

HISTORICAL ACCOUNT OF DISCOVERIES AND TRAVELS IN ASIA, from the earliest ages to the present time; by Hugh Murray, *F. R. S. E. author of the Historical account of discoveries in Africa.* Edinburg, 3 vol. *in-8.°*, avec quatre cartes.

Le succès qu'a obtenu la *Notice historique sur les découvertes en Afrique*, ouvrage qui a eu deux éditions et qui a été traduit en français, a engagé M. Hugh Murray à étendre son plan à l'Asie. L'exécution de cette nouvelle tâche, plus considérable et plus importante que la première, a exigé trois volumes : encore doit-on bien penser que, pour le renfermer dans cet espace, l'auteur n'a pu entreprendre l'énumération

complète de tous les voyages faits en Asie: il auroit été contra int de remplir son livre d'une série de notices arides, qui eussent, dit-il, fourni peu d'instruction, et excité peu d'intérêt chez le commun des lecteurs. Il a donc cru devoir se borner à présenter une analyse un peu étendue des relations les plus importantes; et par rapport aux régions qui ont été le plus fréquemment visitées, il a jugé suffisant d'en réunir seulement un nombre tel, qu'il pût donner une idée exacte de la nature du pays, et des aventures auxquelles on doit s'attendre en le parcourant. On a lieu d'espérer, d'après cette annonce, qu'on trouvera dans le livre de M. Murray une description géographique de l'Asie d'après les voyages, plutôt qu'une histoire des découvertes: ce n'est pas là pourtant l'idée que l'auteur voudroit qu'on s'en formât. Son but, dit-il, a été plutôt de faire voir en Asie *la grande machine de la société en mouvement et en action.* L'extrait que nous allons donner de cette notice historique, éclaircira ce qu'il peut y avoir d'indéterminé dans l'exposition de l'objet de l'auteur, et de contradictoire entre l'énoncé de son titre et le plan de son ouvrage.

Il convient d'avertir d'abord que divers motifs l'ont conduit à écarter de son sujet quelques parties qui auroient pu y être naturellement comprises. Par exemple, il ne s'occupe pas des îles de l'Archipel indien, parce qu'étant liées, sous plusieurs rapports, au continent que quelques-uns nomment Australasie, et aux archipels de la mer du Sud, ces îles seront, dit-il, plus convenablement décrites dans un ouvrage qui aura pour objet les découvertes faites dans ces régions. Il se dispense également d'examiner les relations qui s'appliquent aux rivages septentrionaux de l'Asie. Il renvoie, pour cette dernière partie, aux ouvrages de MM. Barrow et Burney, et, pour ce qui concerne l'Archipel indien, à celui de M. Craufurd. A cette dernière indication, il nous sera permis d'ajouter les deux premiers volumes du *Monde maritime* de M. Walkenaer (1), où l'on trouve, sur les grandes îles orientales, tous les détails que M. Murray a passés sous silence.

L'ouvrage de celui-ci est partagé en six livres subdivisés chacun en un certain nombre de chapitres, et précédé d'une introduction qui en contient deux. L'un de ces chapitres a pour objet les découvertes des anciens en Asie, et l'autre les découvertes des Arabes. Le premier embrasse un grand nombre de questions difficiles, qui depuis long-temps exercent la sagacité des savans, et qu'on ne peut s'attendre à voir approfondies ou résolues d'une manière nouvelle dans un ouvrage du

(1) *Journal des Savans* d'avril et de juillet 1820.

genre de celui qui nous occupe. La plus grande partie de ce chapitre est consacrée à l'examen des connoissances que l'expédition d'Alexandre procura aux Grecs sur la géographie de l'Inde. Mais, dans cette partie de son travail, M. Murray ne nous paroît avoir rien ajouté d'essentiel aux considérations présentées par le docteur Vincent, et sur-tout par M. Gossellin. C'est un simple résumé des opinions reçues à ce sujet, sans discussion, sans indication de sources, que l'auteur a placé à la tête de son ouvrage, parce qu'il ne pouvoit s'en dispenser, mais auquel il ne paroît pas lui-même attacher beaucoup d'importance.

Quant au second chapitre, qui traite des découvertes des Arabes, on ne voit pas bien en quoi il pouvoit être nécessaire de l'insérer dans un ouvrage intitulé *Notice historique sur les voyages en Asie*, et qui, par son titre même, indique assez qu'il s'agit des découvertes des Européens. Tout au plus eût-il été nécessaire d'examiner quelles étoient les connoissances géographiques dont les occidentaux pouvoient être redevables aux Arabes; car si l'on veut tracer l'histoire des découvertes des Arabes, il n'y a pas de raison pour qu'on ne s'occupe pas aussi de celles des Syriens, qui ont pénétré jusqu'au fond de l'Asie avant les Arabes, de celles des Hindous, des Chinois, &c. Ce seroit sans contredit un sujet de recherches intéressantes, et dont il pourroit résulter des vues nouvelles, même relativement aux questions de géographie ancienne que l'on seroit tenté de croire décidées : car, pour n'en citer qu'un exemple, si l'on veut examiner jusqu'à quel point les anciens ont connu la Chine, il ne sauroit être indifférent de savoir jusqu'à quel point les Chinois ont connu les anciens. Ce seroit un moyen d'agrandir et de rajeunir certains sujets de discussions sur les communications des peuples, leurs rapports mutuels et le progrès de leurs connoissances, que de soumettre ainsi à un critérium inverse ou réciproque, ce qui n'a le plus souvent été envisagé jusqu'ici que d'un seul côté: mais ce moyen n'est pas encore à la portée de tout le monde, parce qu'il exige la connoissance des langues de l'orient, et un accès facile à des originaux dont la plupart sont encore à traduire. On ne pouvoit exiger rien de semblable de M. Murray, pour un point qui se rattachoit à peine à son sujet. Ce qu'il dit relativement aux découvertes des Arabes, se réduit à des considérations sur les effets de la diffusion de l'islamisme en Asie, à l'analyse de ce qu'Ibn-Haukal et Abulféda disent de la Transoxiane, de l'Inde et de la Chine, ainsi que des relations tant vantées, et pourtant si insignifiantes, des deux voyageurs de Renaudot, et de celle de Benjamin de Tudèle, laquelle n'a pas un grand rapport aux découvertes des Arabes en Asie, puisqu'elle est d'un auteur

juif de religion, et Espagnol de naissance; et qu'en supposant même que Benjamin de Tudèle ait visité lui-même les contrées qu'il a décrites, il ne seroit pas encore certain qu'il se fût avancé au-delà d'Ispahan.

Les voyages généraux, c'est-à-dire, ceux qui ont été entrepris à travers la plus grande partie de l'Asie, occupent M. Murray dans son premier livre: il en commence la série à l'irruption des Mongols, événement qui, comme nous avons eu occasion de le montrer ailleurs en détail (1), marque effectivement l'époque des premiers progrès des Européens dans la géographie et dans d'autres connoissances utiles. L'analyse des relations d'Ascelin, de Carpin, de Rubruquis et de Marc-Pol, occupe les trois premiers chapitres; elle ne diffère en rien d'essentiel de celle que Forster a donnée des mêmes voyages (2). Comme cet auteur allemand, qu'il a pris pour guide autant qu'il l'a pu, M. Murray a méconnu l'objet du voyage d'André de Lonjumel, intermédiaire entre la mission de Plan-Carpin et celle de Rubruquis (3). Dans le chapitre IV, où il rend compte des voyages d'Odéric de Portenau et de Jean de Mandeville, il passe sous silence celui de Haython, qui méritoit au moins une mention, tout Arménien qu'il étoit, puisque sa relation a paru primitivement en français. En revanche, il consacre un article à Ricold de Montecroix, dont Forster n'avoit pas parlé. Enfin, dans un cinquième chapitre, il complète ce qu'il avoit à dire des découvertes faites en Asie dans le moyen âge, par une notice sur Clavijo et Schildtberger; le premier, ambassadeur de Henri III, roi de Castille, à la cour de Timour; le second, dont l'auteur anglais ne paroît avoir connu la relation que par l'extrait qu'en a donné Forster, officier allemand pris par les Turcs en Hongrie, puis repris par les troupes de Timour, à la bataille où Bajazet fut lui-même fait prisonnier, et emmené en Tartarie. Le dernier voyage, qui se rapporte à la même époque, est celui des ambassadeurs de Schah-Rokh à la cour de la Chine; mais, ainsi que l'auteur lui-même en fait la remarque, ce voyage fut exclusivement exécuté par des Asiatiques. J'ajouterai que, comme c'est le hasard seul qui a fait qu'on a tiré des livres persans la relation de cette ambassade,

(1) Dans deux Mémoires sur les relations politiques des souverains chrétiens avec les empereurs mongols; Mémoires dont le premier a déjà paru dans le tome VI de la nouvelle Collection de l'Académie des belles-lettres. — (2) *Hist. des découvertes et des voyages faits dans le nord*, tom. I, p. 152 et suiv. — (3) Voyez les Mémoires précédemment cités, *tom. VI, p. 445*. Forster n'a dit qu'un mot du Voyage d'André *(tom. I, p. 157)*, et ce mot est une erreur.

et qu'on l'a traduite il y a un peu plus de cent ans (1), elle n'avoit jusque là contribué en rien au progrès de la géographie; et qu'il n'y avoit conséquemment nulle raison de lui donner place dans un ouvrage exclusivement consacré aux découvertes des Européens.

Depuis qu'on a doublé le cap de Bonne-Espérance, la navigation des occidentaux dans les mers de l'Inde a été si étendue, que les matériaux qu'on pourroit accumuler, dans la vue de faire connoître le progrès des découvertes sur les côtes méridionales de l'Asie, sont trop nombreux pour être susceptibles d'analyse. M. Murray s'est donc vu forcé de se rendre encore plus difficile dans son choix, et il s'est borné à présenter, dans son sixième chapitre, ceux qui, par la variété des contrées parcourues, ou par quelque autre raison, pouvoient être l'objet d'un intérêt particulier. Mendez Pinto, Antoine Albuquerque, et trois voyageurs anglais du XVIIe siècle, envoyés par la compagnie des Indes orientales dès les premiers temps de son existence, sont les seuls dont les relations lui aient paru mériter d'être présentées par extrait, parmi celles qui ont pour objet les côtes de l'Asie méridionale; il ne pouvoit se dispenser de consacrer un article à ce Pinto, si décrié chez ses contemporains, que Shakespeare a fait de son nom une sorte d'injure, en mettant ces paroles dans la bouche d'un de ses personnages: *Ferdinand Mendez Pinto was but a type of thee; thou liar of the first magnitude.* Parmi les trois voyageurs anglais, il en est un dont le nom ne se trouve pas dans les dictionnaires biographiques, et dont la relation n'existe qu'en manuscrit dans le muséum britannique: c'est sir Thomas Grantham, qui fut envoyé dans les mers de l'Inde, pendant les années 1683 et 1684, pour le service de la compagnie. M. Murray a pensé avec raison que cette relation n'étant pas à la disposition du public, il convenoit d'en faire connoître les points les plus importans.

Le règne d'Édouard VI peut passer pour l'époque d'où datent les entreprises commerciales des Anglais. Animés par l'exemple des Portugais, mais non encore en état de rivaliser avec eux dans les contrées orientales, plusieurs marchands de Londres, réunis en compagnie, formèrent un plan pour découvrir par le nord un passage dans les mers de l'Inde. Ce projet, qui n'eut pas le succès qu'on en avoit attendu, procura néanmoins des découvertes intéressantes, et ouvrit aux négocians anglais un chemin vers les contrées centrales de l'Asie, par la

---

(1) Witsen, *Noord en Oost Tartarye*, 2.[e] édit. p. 435. = Voyez aussi la Traduction de Chambers, et *les Ambassades réciproques d'un roi des Indes, &c.*; par M. Langlès.

Russie, le Wolga et la mer Caspienne. M. Murray a réuni dans un chapitre les relations des voyageurs qui ont suivi cette route, et dont les courses se rapportent à cette époque. La plus célèbre est celle de Jenkinson. Celle de Cubero l'est moins; mais elle n'est pas aussi peu connue que le suppose notre auteur, puisqu'elle a été imprimée à Madrid, et qu'elle n'est pas fort rare. Le chapitre qui suit renferme les voyages exécutés par terre, de l'Europe dans l'Inde; et celui qui vient après, les voyages entrepris pour passer de l'Inde à la Chine, ou de la Chine dans l'Inde. Ce sont ceux des PP. d'Andrada, Grueber et Dorville, Desideri et Horace de la Penna. Les deux premiers sont très-connus: on ne sait de celui du P. Desideri que ce qu'il en a dit lui-même dans deux lettres qui ont été imprimées. Quant au P. Horace, dont la relation est rare, M. Murray lui reproche d'avoir insisté plutôt sur l'état et les espérances de la mission catholique dans le Tibet, que sur les circonstances de son voyage, ou sur les particularités qu'il avoit pu observer: c'est que M. Murray n'a pas su que la relation du P. Horace, imprimée à Rome, n'étoit que la moindre partie du travail que ce missionnaire avoit rédigé, et qu'il avoit en outre composé, sous le titre de *Descrizione del gran regno di Tibet*, un ouvrage dont le P. Giorgi a beaucoup fait usage, quoique avec peu de discernement, et dont il existe un manuscrit à Paris.

M. Murray rend compte ensuite des tentatives faites à diverses époques pour pénétrer dans le Cathay, c'est-à-dire, dans le nord de la Chine, par la Tartarie et la petite Boukharie: la principale est celle de Goez, dont le P. Trigault nous a conservé l'histoire (1). M. Murray parle de quelques autres entreprises du même genre; mais je ne sais pourquoi il comprend dans la même série l'itinéraire de Pegoletti. Il semble qu'il eût dû en présenter l'analyse à la suite de celle des voyages de Marc-Pol, de Mandeville et d'Odéric de Frioul. Pegoletti est du même temps que ces derniers, et il a puisé aux mêmes sources, si, comme il est permis de le conjecturer, son *Avvisamento* n'est pas plutôt une réunion de notions géographiques empruntées à divers auteurs, qu'un résultat de ses observations personnelles.

M. Murray termine cette partie de son travail par une revue des systèmes géographiques dont l'Asie a été l'objet depuis les temps les plus anciens, et des variations que ces systèmes ont subies par la succession des découvertes. Il semble que cette revue eût été plus convenablement placée dans l'introduction, dont elle offre à certains égards

(1) *De Christ. exped.* l. V, c. 11.

une répétition. Cependant il y a ici quelques observations nouvelles; et, quoique l'auteur ait puisé aux sources ordinaires, il n'a pas laissé d'émettre quelques idées qui lui sont propres, et qui mériteroient d'être prises en considération, si la limite des connoissances des anciens du côté de l'orient offroit un jour matière à quelques discussions nouvelles.

C'est à partir du second livre, que les recherches de M. Murray commencent à s'appliquer spécialement aux différentes régions; et c'est par l'Hindoustan, contrée que sa situation, son étendue et son antique renommée placent au premier rang parmi les grandes divisions de l'Asie, que s'ouvre cette nouvelle série d'observations et de discussions. Le livre III se rattache encore à l'Inde par son objet, puisqu'il embrasse les voyages entrepris dans les pays limitrophes de l'Hindoustan, aux monts Himâlaya, aux sources du Gange, dans le Tibet, le Nipol et le Kaboul. La matière de ces deux livres est si riche, qu'elle remplit tout un volume: le quatrième livre est consacré à l'Asie occidentale, et contient l'extrait des relations de voyages en Perse, à la Terre sainte, dans la Turquie d'Asie et l'Arabie. Le cinquième renferme la description de la presqu'île ultérieure, de la Chine et du Japon, et le dernier les voyages dans l'Asie septentrionale, le Caucase et la Sibirie.

La marche de l'auteur est à-peu-près la même dans ces différentes parties. Il examine successivement les descriptions que chaque voyageur a faites d'un même pays, en commençant par les plus anciens et en venant jusqu'à ceux de nos jours. Pour l'Hindoustan, par exemple, il remonte jusqu'à Cosmas, analyse les relations de Nicolo Conti, de Jérôme de Saint-Étienne, d'Abdulrizak et de Louis Barthema. La conquête de l'Inde par les Portugais est l'époque d'un changement qui oblige l'auteur à multiplier ses extraits, et l'arrivée des Anglais dans l'Hindoustan est un autre événement du même genre, qui fournit de nouveaux détails et exige de plus grands développemens. Après avoir épuisé ainsi la série chronologique des voyages qui ont rapport à un même pays, M. Murray en décrit l'état présent, en faisant usage des matériaux les plus exacts et les plus récens qu'il ait pu se procurer. C'est ainsi que, dans le même livre qui contient l'histoire des voyages dans l'Inde, quatre chapitres sont consacrés à une revue géographique et statistique de l'Hindoustan, à un exposé de la religion et de la littérature des Hindous, à des détails sur leurs mœurs et sur les castes, &c., et à un tableau de la puissance britannique dans ces contrées. Beaucoup de personnes aimeront à trouver ainsi dans un ouvrage de peu d'étendue, des faits et des particularités qu'il leur faudroit chercher dans une multitude de livres difficiles à réunir. Mais ce travail de compilation n'est pas

celui que les lecteurs savans et judicieux estimeront le plus. L'analyse des citations de voyages, celles sur-tout qui remontent à des époques anciennes, où les noms des lieux sont corrompus, les positions mal indiquées, les faits réels défigurés par des fables, exige des connoissances et une sagacité que n'ont pas toujours ceux qui rédigent ces sortes de collections, et que M. Murray nous paroît posséder à un degré assez éminent. On peut donc dire qu'il a tracé une bonne esquisse de l'histoire des découvertes en Asie; car, vu l'immensité de la matière, on ne peut imaginer qu'il ait voulu faire autre chose qu'une esquisse, en trois volumes *in-8.°*

Les quatre cartes que M. Murray a jointes à son ouvrage, nous ont paru généralement bien composées, sur-tout pour les parties les plus connues de l'Asie. Quant aux parties centrales, et à la Tartarie en particulier, elles fourmillent d'erreurs, dont plusieurs proviennent de ce que l'auteur, écrivant en Angleterre, a, comme à l'ordinaire, négligé de consulter les ouvrages récemment publiés sur le continent. On n'y trouve pas seulement ce double Kaschgar *(Cashgar* et *Cashgur)*, imaginé par quelques géographes anglais depuis le voyage de M. Elphinstone au Caboul, pour concilier des rapports recueillis dans ce dernier pays, avec la position donnée à la ville de Kaschgar sur nos mauvaises cartes de la Boukharie; on voit encore Kara-koroum placé à deux endroits, suivant d'Anville et suivant Fischer, quoiqu'il n'y ait plus à présent le moindre doute sur les causes qui avoient induit en erreur le savant géographe français, et ce même nom de Kara koroum donné comme synonyme de Mous-tagh à la chaîne de montagnes qui sépare le petit Tibet du pays de Yekiyang et de Khotan. Ce dernier pays offre aussi plusieurs noms altérés ou mal appliqués. Les deux rivières de Kara-kasch et de Yoroung-kasch (jaspe noir et jaspe vert), y sont transformées en villes sous les noms de *Karakaisch* et de *Gurumskach* (1). Les auteurs de cartes de géographie n'ont pas toujours un soin dont ils ne devroient jamais se départir; c'est, quand ils ignorent les langues des pays qu'ils veulent représenter, de consulter ceux qui les ont apprises. Faute de cette précaution, les meilleures cartes se remplissent de dénominations corrompues, de mots défigurés, mal orthographiés, et de doubles emplois. Ces indications fautives se perpétuent et passent de cartes en cartes en se détériorant de plus en plus. La petite Boukharie semble privilégiée en ce genre: on y voit toujours une certaine ville

(1) *Hist. de la ville de Khotan*, p. 108. = *Hist. de Timur-bec*, tom. III, p. 219.

de *Peym*, que personne ne connoît, qui n'a d'autre origine qu'une mauvaise prononciation recueillie par Marc-Pol (1), et qui est restée à la même place depuis les cartes de Bergeron jusqu'à celles de M. Murray inclusivement. Les cartes de l'intérieur de l'Asie s'enrichiront réellement, quand on en fera disparoître une foule de noms de cette espèce : car on peut leur appliquer ce que dit un célèbre géographe en parlant des cartes de l'Afrique (2): « Quand l'œil de la science veut scruter » toutes ces richesses, elles s'évanouissent comme des fantômes, et l'on » s'aperçoit avec peine qu'elles ne servent qu'à déguiser la plus com- » plète pauvreté. Les contrées qui paroissent avoir été mesurées sont » à découvrir, et là où tout paroissoit fait, tout reste à faire. »

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

MÉMOIRES SUR LA MÉCANIQUE, par M. le chevalier du Buat, *capitaine au Corps royal du Génie;* tome I.er Paris, Firmin Didot, *in-4.°*, 200 pages et une planche.

LA science mathématique à laquelle on a donné le nom de *mécanique*, se compose de deux parties principales : la statique ou la théorie de l'équilibre, et la dynamique ou la théorie du mouvement. Dans tous les traités publiés jusqu'à présent, la théorie de l'équilibre sert de préliminaire et de fondement à celle du mouvement; et cet ordre a paru si conforme à la nature des choses, qu'un géomètre a été jusqu'à dire qu'il est impossible de suivre l'ordre inverse, et de traiter l'équilibre comme un cas particulier du mouvement. Cependant, qu'est-il résulté de la méthode actuelle, dont les axiomes et les premiers raisonnemens reposent sur l'idée de la force considérée, non dans le mouvement, mais dans la cause qui produit le mouvement? C'est que la mécanique est encore aujourd'hui fondée sur des propositions non démontrées, auxquelles, par cette raison, on a donné le nom de principes. Tels sont le fameux principe de l'équilibre ou des vîtesses virtuelles; celui de la proportionnalité des forces aux vîtesses, et celui du déplacement des forces. Nous disons que ces principes, et particulièrement le premier, ne sont pas démontrés ; en effet, parmi toutes les démonstrations connues, il n'en est aucune dont on puisse dire qu'elle soit tout-à-fait rigoureuse et générale.

---

(1) Marc-Pol, *l. 1, c. 33*, éd. de M. Marsden, *p. 154*. — (2) *Rech. géogr. sur l'intérieur de l'Afrique septentr.* p. 3.

L'auteur des *Mémoires sur la mécanique* nous paroît avoir envisagé la théorie générale de cette science sous un point de vue qui aplanit bien des difficultés. Sa méthode sera suffisamment indiquée par l'analyse des trois mémoires contenus dans le volume que nous annonçons.

Le premier est intitulé, *Formules générales du mouvement et de l'équilibre d'un point matériel libre.* On y remarque d'abord une démonstration de la composition des vîtesses, qui n'est qu'une application de ce théorème connu : la différentielle d'une fonction de plusieurs variables est égale à la somme des différentielles qu'on obtient en faisant varier successivement chacune des variables. On y trouve aussi une démonstration très-simple de l'expression analytique de la vîtesse instantanée d'un point matériel qui se meut d'un mouvement varié. A l'aide de ces deux démonstrations, l'auteur donne les formules du mouvement d'un point matériel libre, c'est-à-dire, les valeurs différentielles des coordonnées du point après un temps quelconque, et, pour avoir les formules de l'équilibre, il lui suffit d'exprimer que les coordonnées ne varient pas avec le temps. Ainsi les formules de l'équilibre sont comprises dans celles du mouvement, et celles-ci sont données immédiatement par la composition des vîtesses, sans qu'il soit question des forces, dont le nom n'est conservé que pour représenter les vîtesses imprimées. Le célèbre Lagrange a remarqué que la composition des vîtesses suffit pour déterminer les conditions du mouvement et de l'équilibre dans tous les cas. Un autre grand géomètre a remarqué que nous sommes dans une ignorance absolue sur la nature des forces qui produisent le mouvement. Ces deux observations semblent avoir dirigé l'auteur des mémoires dans la recherche du procédé le plus direct et le plus simple pour établir les formules générales du mouvement et de l'équilibre d'un point matériel libre; mais voici ses propres idées exprimées dans le corollaire qui termine le premier mémoire :

« La mécanique, c'est-à-dire, la science mathématique du mouvement » et de l'équilibre, ne considère les forces que dans leurs effets, qui » sont les vîtesses imprimées à des masses. Son objet est de définir et de » mesurer, soit les mouvemens produits par les vîtesses imprimées, soit » les vîtesses imprimées quand les mouvemens sont connus. L'équilibre » est le cas particulier dans lequel les vîtesses imprimées ne produisent » pas de mouvement. Les notions de masse et de vîtesse imprimée sont » donc les seules notions préliminaires de la statique et de la dyna- » mique, &c. »

Le second mémoire a pour titre, *Formules générales du mouvement et de l'équilibre d'un système quelconque.* L'auteur, après avoir défini ce qu'on

entend par un système, et par les équations de condition d'un système, donne les démonstrations de deux lemmes nouveaux. Le premier est que les coordonnées des différens points matériels d'un système sont, avec le temps, les seules variables qui peuvent entrer dans les équations de condition du système; le second est celui-ci: les équations de condition qui ne contiennent pas le temps, sont incapables de produire du mouvement; au contraire, celles qui contiennent le temps, produisent ou peuvent produire du mouvement dans le système qu'elles représentent. L'auteur introduit ensuite, dans les formules du mouvement d'un point matériel libre, des termes équivalens à des équations de condition qui expriment que ce point n'est plus libre, mais qu'il fait partie d'un système; et, après avoir composé de toutes les formules semblables, relatives aux différens points matériels du système, une équation unique, il démontre que les termes dus aux liaisons du système, dans cette équation, s'évanouissent tous ensemble lorsque les équations de condition sont indépendantes du temps. On tire de là les expressions générales de ces termes, même dans le cas où les équations de condition contiennent le temps, et, par leur substitution, on a immédiatement les formules du mouvement, formules qui comprennent celles de l'équilibre. Le principe des vîtesses virtuelles et celui de la conservation des forces vives sont des corollaires ou plutôt des traductions de ces formules. L'auteur termine le second mémoire par la solution du problème suivant: Étant données les vîtesses imprimées, à l'origine du mouvement, aux différens points matériels d'un système dont on a les équations de condition, on demande les vîtesses initiales de chaque point. Ce problème sert à déterminer les constantes que l'intégration introduit dans les formules du mouvement.

Telle est la méthode de l'auteur des mémoires; elle est établie sur ces deux fondemens, que l'équilibre est un cas particulier du mouvement, et qu'on peut exclure de la mécanique la notion de la force, considérée comme cause motrice, en n'admettant, même dans la statique, que des vîtesses imprimées. Si l'on objectoit, contre cette méthode, que la statique est proprement la théorie des forces qui ne produisent pas de mouvement, et qu'admettre des vîtesses lorsqu'il y a équilibre, c'est vouloir confondre les idées, puisqu'il est absurde de supposer que des vîtesses ont été imprimées à des points matériels qui ne cessent pas d'être en repos, l'auteur pourroit répondre à cette objection, qui a été faite, et qui repose sur une équivoque, qu'il faut entendre par cette expression *vîtesse imprimée,* la vîtesse qu'un point matériel libre prend en vertu de l'action d'une force, ou celle qu'un point matériel faisant partie d'un système prendroit s'il étoit libre. Mais il se présente à cet égard

une réflexion bien simple : les formules du mouvement deviennent celles de l'équilibre, lorsqu'on y fait évanouir certains termes, d'où il suit que les quantités qu'on a nommées *forces* dans les formules de l'équilibre, se retrouvent dans celles du mouvement : or, dans celles-ci, les quantités dont il s'agit représentent les vîtesses que les forces imprimeroient aux points matériels sur lesquels elles agissent, si ces points étoient libres et isolés. Quel inconvénient peut-il donc y avoir à ce que les mêmes quantités représentent aussi, dans le cas de l'équilibre, les vîtesses que les forces imprimeroient à des points matériels libres et isolés ! Quelque nom qu'on veuille donner à ces vîtesses, il faut bien les reconnoître dans les formules de la statique, puisqu'elles y sont ; et d'ailleurs, en les admettant, on substitue à l'idée obscure et métaphysique de la force, l'idée nette et précise de la vîtesse.

Le troisième mémoire, intitulé, *Équations de condition et forces équivalentes*, est remarquable par la nouveauté de son objet et par les applications que l'auteur en a faites. Celles qui se rapportent aux pendules à centres mobiles et à l'équilibre de la mer, seront vues avec un intérêt particulier. L'auteur y traite sommairement un sujet qui appartient au système du monde et qui a échappé aux regards de Newton et des géomètres ses successeurs ; c'est celui des variations diurnes de la gravité.

Les formules générales du mouvement et de l'équilibre d'un système quelconque contiennent des termes qui sont donnés par les équations de condition du système. La recherche de ces équations est donc l'opération préliminaire de l'application des formules ; et le problème général qui consiste à trouver les équations de condition d'un système donné, doit être considéré comme une partie nécessaire de la théorie de la mécanique.

C'est ce problème qui fait l'objet principal du troisième mémoire. L'auteur le résout dans un assez grand nombre d'exemples, en considérant d'abord un seul point matériel assujetti dans son mouvement à des conditions données, et en passant sucessivement à des systèmes composés de deux ou d'un plus grand nombre de points matériels. De ces premiers exemples, presque tous choisis de manière que les équations de condition contiennent le temps, nous ne citerons que les suivans : un point matériel pesant est assujetti à se mouvoir sur une hélice qui tourne uniformément autour de son axe incliné sur l'horizon ; deux points matériels, dont la distance reste constante, se meuvent sur deux droites normales entre elles et qui tournent uniformément autour de leur point commun d'intersection ; des points matériels, en

nombre quelconque, liés entre eux sur un même plan et se mouvant parallèlement, rencontrent des obstacles qui modifient leurs mouvemens, &c.

L'auteur considère ensuite les systèmes composés d'une infinité de points matériels, et il donne successivement les équations de condition des systèmes dont la forme est invariable, celles des courbes et des surfaces flexibles et inextensibles, celles des fluides incompressibles, &c. Pour exprimer que la forme d'un système est invariable, on égale à zéro les différentielles, prises par rapport au temps, de toutes les distances entre les points matériels du système, et, si le nombre de ces points est infini, on a une infinité de semblables équations. Il faut voir, dans l'ouvrage que nous analysons, avec quelle facilité l'auteur transforme ces équations en d'autres qui sont les véritables équations de condition, et qui donnent les différentielles des coordonnées d'un point quelconque en fonction de deux mouvemens, l'un de translation, l'autre de rotation, communs à tous les points du système. Les courbes et les surfaces qui sont en même temps flexibles et inextensibles, donnent d'abord lieu à une remarque; c'est que la flexibilité ne peut pas être exprimée par des équations de condition. Une courbe, une surface ou un système quelconque est flexible, lorsque aucune équationde condition n'exprime qu'il est inflexible. En généralisant cette remarque, on voit, dit l'auteur, que les mouvemens relatifs ou absolus qui sont compatibles avec la nature d'un système, ne doivent ni ne peuvent être exprimés par des équations de condition, et que l'unique objet de ces équations est de définir analytiquement les conditions en vertu desquelles les mouvemens des points matériels du système ne sont pas libres. L'inextensibilité est une condition de ce genre, et les formules qui la représentent sont connues lorsqu'il s'agit d'une ligne courbe. Mais, pour avoir celles qui conviennent à une surface courbe, faut-il, comme l'a fait M. Lagrange, égaler à zéro la différentielle d'une portion infiniment petite de la surface? ou bien faut-il égaler à zéro la différentielle de la distance infiniment petite de deux points quelconques contigus? L'auteur prend ce dernier parti, le seul convenable à l'objet qu'on se propose, qui est d'exprimer qu'aucune des dimensions infiniment petites de la surface ne peut varier; et, en attribuant aux expressions différentielles égales à zéro, toute la généralité qu'elles doivent avoir, il donne successivement les équations de condition et les formules du mouvement et de l'équilibre des surfaces inextensibles. Il fait voir ensuite que les formules de l'équilibre s'accordent avec celles auxquelles M. Poisson a été conduit par une méthode toute différente (voyez les

Mémoires de l'institut, année 1812). A l'égard des fluides incompressibles, l'auteur commence par en donner une définition nouvelle, comme si aucune de celles qu'on a données jusqu'à présent ne lui paroissoit assez exacte. Un fluide incompressible se compose, dit-il, de molécules matérielles réunies en une masse continue sous un volume invariable. Il y a donc deux choses à exprimer par les équations de condition, l'invariabilité du volume et la continuité de la masse. Par une méthode qui lui est propre, il trouve quatre équations de condition pour une molécule quelconque de l'intérieur de la masse fluide ; puis il démontre directement, et sans hypothèse d'aucune espèce, que les forces équivalentes aux équations de condition ne peuvent être que des pressions mutuelles entre toutes les molécules : mais ceci appartient aux applications que l'auteur a faites de ses recherches sur les équations de condition, et dont il est temps d'exposer les deux principales.

La première est celle des pendules à centres mobiles. Cette dénomination comprend tous les pendules dont nous nous servons, et qui sont en effet des pendules à centres mobiles, puisque leurs centres sont entraînés par le double mouvement de la terre. De ce double mouvement résultent deux forces centrifuges, l'une constante, due au mouvement diurne, l'autre produite par le mouvement annuel et qui varie dans son intensité et dans sa direction comparée à celle de la gravité. L'auteur, sans faire usage de ces considérations particulières, pose les équations de condition et les formules du mouvement des pendules à centres mobiles; appliquant ensuite ces formules aux pendules qui oscillent à la surface de la terre, il trouve, 1.° que la durée d'une oscillation est modifiée par le mouvement annuel, ainsi que par le mouvement diurne; 2.° que la modification causée par le mouvement annuel est périodique, en sorte que la durée d'une oscillation varie avec les différentes heures du jour et de la nuit; qu'elle est un maximum à minuit, et un minimum à midi; 3.° qu'un pendule abandonné à lui-même dans la verticale, se meut spontanément.

Quelques lecteurs se rappelleront ici que le mouvement spontané des pendules a déjà été mis en question, il y a près d'un siècle, d'après des inductions et des raisonnemens bien vagues, il est vrai, mais suffisans toutefois pour engager le célèbre Bouguer à faire une expérience très en grand, dont le résultat n'a pas été favorable à l'opinion du mouvement spontané. Ce même mouvement est démontré aujourd'hui comme un résultat nécessaire de la rotation de la terre autour du soleil. Il faut donc, ou que les calculs de l'auteur des mémoires soient faux, et dans ce cas les géomètres auroient à déterminer plus

exactement de quelle manière le mouvement des pendules est modifié par le mouvement annuel, ou que le mouvement spontané des pendules soit trop petit pour être aperçu dans une expérience semblable à celle de Bouguer.

C'est apparemment dans cette seconde hypothèse que l'auteur propose une autre expérience plus facile à faire, et qui doit intéresser davantage les physiciens et les géomètres. Ce seroit de comparer, pendant les différentes heures du jour et de la nuit, la marche d'une horloge astronomique à celle d'un garde-temps très-exact, et de vérifier si, l'expérience étant faite à l'équateur, et l'horloge ayant marqué 7200 secondes pendant un certain temps pris au milieu du jour, elle marqueroit 7204,44 secondes pendant le même temps pris au milieu de la nuit. Aux latitudes de 15, 30, 45, 60 degrés, les nombres correspondans seroient 7204,28, 7204, 7203, 7202 secondes. L'auteur verroit dans le succès de cette expérience une nouvelle preuve du mouvement de la terre autour du soleil. Sans doute cette preuve figureroit assez bien parmi celles qu'on a déjà; mais il nous semble que l'expérience proposée auroit encore pour résultat de donner la mesure exacte de la gravité, dont les effets sont modifiés par les deux mouvemens de la terre, et d'éveiller l'attention des astronomes sur l'uniformité du mouvement diurne, uniformité qui n'a d'autre preuve que l'isochronisme présumé des oscillations du pendule à tous les instans du jour et de la nuit.

La seconde application est relative à une nouvelle théorie de la figure de la terre, dans laquelle on auroit égard au mouvement annuel. L'auteur des mémoires a fait le premier pas dans cette nouvelle théorie, en déterminant les conditions de l'équilibre relatif d'une masse fluide qui seroit douée de deux mouvemens semblables à ceux de la terre. Ces conditions sont que les axes des deux mouvemens de rotation soient parallèles et que les deux vîtesses angulaires soient égales et de même signe. Il résulte de là qu'il n'y a aucune figure d'équilibre qu'on puisse assigner comme ayant été autrefois celle de la terre supposée fluide, et que la mer a un mouvement propre indépendant des actions du soleil et de la lune.

Nous ne pousserons pas plus loin cette analyse du premier volume des mémoires sur la mécanique. L'auteur, en annonçant, page 184, que le développement des conditions de l'équilibre stable aura lieu dans un cinquième mémoire, et, page 126, que la véritable théorie du gouvernail sera l'objet du dixième mémoire, a pris l'engagement de donner une suite à ce premier volume. Les trois mémoires publiés

peuvent donc être considérés comme une exposition préliminaire de la théorie générale de la mécanique.

BRIANCHON, *professeur des sciences physiques et mathématiques de l'école d'artillerie de la garde royale.*

SPECIMEN GEOGRAPHICO-HISTORICUM, exhibens dissertationem de Ibn Haukalo geographo, necnon descriptionem Iracæ Persicæ, cum ex eo scriptore, tum ex aliis manuscriptis arabicis bibliothecæ Lugduno-Batavæ petitum, quod, annuente summo numine, præside V. Cl. H. Ar. Hamaker, *LL. OO. prof. extraord...., ad publicam disceptationem proponit* Petr. Jo. Uylenbroek, *Amstelodamensis, designatus disciplin. mathemat. et physic. lector in acad. Lugd. Bat.* Lugduni Batavorum, 1822, *in-4.°* (1).

M. UYLENBROEK, dont les études ont été particulièrement dirigées vers les connoissances mathématiques et physiques, s'est déterminé, d'après les conseils de MM. Swinden et Willmett, à consacrer quelque temps à l'étude de la langue arabe, afin de pouvoir un jour extraire des nombreux manuscrits arabes de la bibliothèque de Leyde, ce qui est relatif aux sciences auxquelles il s'est voué d'une manière spéciale. Pour atteindre ce but, il s'est rendu à Leyde; et c'est là que, sous la direction de M. Hamaker, professeur extraordinaire des langues orientales et interprète du legs de Warnerius, il a acquis une connoissance assez étendue de la langue arabe pour publier, avec une traduction latine et des notes critiques, les textes qu'il a extraits de divers auteurs, et réunis dans le volume que nous allons faire connoître.

Ce volume se compose, outre la préface, de trois parties distinctes, qui ont chacune une pagination particulière. La première, qui occupe quatre-vingt-trois pages, a pour titre: *De Ibn Haukali opere geographico ms. Leydensi, cum aliis similis argumenti codicibus comparato.* La seconde contient, en quatre-vingt-quatre pages, des extraits de la

---

(1) Ce volume a aussi paru sous le titre suivant: *Iracæ Persicæ Descriptio, quam ex codicibus mss. arabicis Bibl. Lugd. Bat. edidit, versione latina et annotatione critica instruxit Petr. Jo. Uylenbroek, discipl. mathem. et physic. lector in acad. Lugd. Bat. Præmissa est dissertatio de Ibn Haukali geographi codice Lugd. Batavo.*

Géographie ou plutôt de la Description des contrées musulmanes, d'Ebn-Haukal; du Dictionnaire géographique des homonymes, de Yacouti; de l'ouvrage géographique de Kazwini, intitulé كتاب آثار البلاد واخبار العباد; de la Géographie d'Abou'lféda; du Dictionnaire géographique, intitulé كتاب مراصد الاطلاع على اسماء الامكنة والبقاع; puis, sous forme d'*appendix*, des extraits plus courts de cinq autres ouurages arabes. Enfin, dans la troisième partie, on trouve la traduction latine de tous ces extraits et les notes critiques, en tout cent treize pages. De ces notes, plusieurs ont pour auteur M. Hamaker, qui paroît avoir dirigé M. Uylenbroek dans ce travail, et l'avoir aidé de ses lumières.

Quoique les extraits d'Ebn-Haukal et des divers écrivains arabes que nous avons indiqués, soient, à proprement parler, la partie principale de l'ouvrage de M. Uylenbroek, nous nous y arrêterons peu. L'examen que nous ferions, tant des textes que des traductions, ne donneroit lieu qu'à quelques observations de détail, dont chacune exigeroit d'assez longs développemens. Ainsi, nous pourrions quelquefois ou proposer de nouvelles conjectures pour la correction des textes, ou faire voir que l'éditeur a mal-à-propos corrigé le texte des manuscrits lorsque cela n'étoit pas nécessaire, ou réformer la traduction. Par exemple, on lit, dans l'extrait de l'ouvrage géographique de Kazwinï, *p. 19*, que « Nasékin et Arschab, deux villages du territoire de Kazwin, » offrent un phénomène singulier; il consiste en ce que l'on peut » forger le fer à Arschab, ce qu'il est impossible de faire à Nasékin, » quelque feu que l'on allume, et qu'au contraire la chaudière du » teinturier ne peut jamais être chauffée à point à Arschab, tandis » qu'elle peut l'être à Nasékin, d'où il résulte qu'il n'y a point de tein- » turier à Arschab, comme il n'y a point de forgeron établi à Nasékin. » L'auteur, en parlant du degré de chaleur nécessaire à la chaudière du teinturier, se sert du verbe استوى, terme technique, qui signifie *être cuit à point*, comme on peut le voir dans ma Chrestomathie arabe, *tome II, p. 225;* c'est donc à tort que l'éditeur, rejetant la leçon du manuscrit, a substitué deux fois يشتوى à يستوى. Il falloit seulement lire تستوى au genre féminin.

Dans le même extrait, *p. 21*, à l'article d'Astounawend, je trouve un passage où l'éditeur a fait une correction déplacée, et n'a pas pu deviner comment il falloit lire un mot qui ne donnoit aucun sens. L'auteur dit qu'Astounawend est une forteresse très-ancienne, qu'elle date de plus de trois mille ans, et qu'on n'a point connoissance qu'elle ait jamais été prise de force, jusqu'à l'invasion des Tartares. A cette époque,

en l'année 618 de l'hégire, Rocn-eddin Gourschah, fils de Khowarizm-schah, se renferma dans cette forteresse. « On lui avoit proposé le » choix entre Astounawend et Ardéhen, et *Astounawend l'emporta sur* » *Ardéhen à ses yeux*, فترجّح استوناوند فى نظره, malgré qu'Ardéhen fût » une place très-forte. On lui dit alors: Quand il n'y auroit qu'un seul » homme pour défendre Ardéhen, jamais on ne pourroit emporter » sur lui cette place de force, *si ce n'est quand les vivres viendroient à* » *lui manquer* (je lis الا اذا عازه الميرة au lieu de الا اذا غاره المسيرة, mau- » vaise leçon que l'éditeur a désespéré de pouvoir corriger): Rocn- » eddin se renferma donc dans Astounawend. » J'omets à dessein la suite de ce récit. Au lieu de فترجّح, leçon excellente, et à laquelle il ne manquoit dans le manuscrit que le point diacritique du ج, l'éditeur a imprimé فتنحّج, mot qui ne peut convenir ici. J'observerai par occasion que, quelques lignes plus bas, à l'article d'*Asfedjin*, l'éditeur a lu et imprimé يسقى, tandis qu'il falloit, suivant toute apparence, lire ينفى, *et qu'il seroit chassé*.

Je ferai encore une seule observation de ce genre, parce qu'elle offre un exemple d'une locution peu commune. J'ai eu occasion de remarquer quelque part (1) que les verbes arabes زوّج — باع et وهب gouvernoient autrefois leur complément, non pas comme aujourd'hui directement à l'accusatif, mais indirectement au moyen de la préposition من. Faute de savoir cela, on seroit fort embarrassé de traduire certains passages des bons écrivains qui affectent de faire usage de cet archaïsme. J'en trouve ici un exemple dans une historiette rapportée par Kazwini à l'article d'*Abher*, page 20, et dont M. Uylenbroek n'a pas bien saisi le sens. Je vais en donner la traduction. « C'est à la ville d'Abher » qu'appartient Sakina Abhériyya (c'est une sainte mystique), qui vivoit » du temps du scheïkh Abou-becr (dont Kazwini venoit de parler). Il fut » dit au scheïkh (c'est-à-dire, que Dieu lui fit entendre les paroles sui- » vantes dans une extase ou dans un songe): Va trouver Sakina, et » dis-lui que *nous lui avons accordé* (le salut de) la moitié des hommes » du temps où nous sommes (je lis وهبنا منها نصف اهل زماننا, au lieu de » وهينا, qui ne donne aucun sens plausible). Le scheïkh courut lui » annoncer cette bonne nouvelle; mais, quand elle le vit entrer, elle » prit la parole et lui dit: Vous venez m'annoncer comme une bonne » nouvelle que j'ai obtenu la moitié des hommes de notre siècle. Il y » a une semaine entière que je suis en négociation à ce sujet; déjà on

(1) *Chrestom. ar.* tom. II, p. 477 et 478.

» a consenti à me donner les deux tiers des hommes de mon temps; » mais je n'ai rien voulu accepter, à moins qu'on ne m'accordât la totalité. » Le manuscrit ajoute فلما صرت نقص السيدين, qui a vraisemblablement besoin de correction. Peut-être faut-il lire فلما صرت تنقص الثمينين (ou تقصّ). « Pourquoi donc venez-vous me retrancher les deux » huitièmes! » Le scheïkh, ne lui promettant le salut que d'une moitié des hommes, retranchoit en effet deux huitièmes sur les deux tiers, qu'elle avoit, disoit-elle, déjà obtenus.

Ceci me rappelle un passage du صور البلدان rapporté par M. Ouseley dans le tome I.er de son Voyage en Perse, page 143, et que M. Uylenbroek a cité dans sa dissertation sur Ebn-Haukal, page 52. Dans ce passage, l'auteur persan dit qu'il n'y a presque point de village ou de hameau en Perse où il ne se trouve plusieurs pyrées, et que *le contraire est très-rare:* il emploie la formule الا ما شاء الله, que M. Ouseley a mal-à-propos traduite à la lettre, *but the will of God be done* (1).

Ce peu d'exemples suffira pour donner une idée des observations critiques que pourroit suggérer l'examen rigoureux des textes arabes et de leur traduction. Elles auroient en général si peu d'importance, que ce seroit abuser de la patience des lecteurs que de les multiplier. Il me suffira de dire que plusieurs des textes publiés ici par M. Uylenbroek présentoient un grand nombre de difficultés, et étoient défigurés par beaucoup de fautes de copistes; qu'il les a en général corrigés fort heureusement, et que si quelquefois il n'a pu faire disparoître les fautes et présenter un texte satisfaisant, c'est que, sans le secours de plusieurs manuscrits, il est très-souvent impossible de publier correctement les textes arabes et persans.

Je quitte maintenant tout-à-fait ce sujet, pour ne plus m'occuper que de la dissertation préliminaire sur Ebn-Haukal, dissertation qui, dans la vérité, est la partie la plus essentielle de ce volume.

Il faut d'abord rappeler aux lecteurs que M. William Ouseley publia en 1800 la traduction anglaise d'un traité de géographie écrit en persan, et intitulé مسالك وممالك, et que, bien que cet ouvrage ne portât aucun nom d'auteur, le traducteur n'hésita point à l'attribuer à Ebn-Haukal, et l'intitula *The oriental Geography of Ebn-Haukal.* En rendant compte de ce volume dans le Magasin encyclopédique en 1802, je crus devoir examiner, autant que je le pouvois sans avoir sous les yeux, ni l'ouvrage arabe d'Ebn-Haukal, ni l'ouvrage persan traduit par M. Ouseley, si ce dernier étoit effectivement la Géographie musulmane

(1) Voyez *Relat. de l'Égypte* par Abd-allatif, *p. 246 et 394.*

d'Ebn-Haukal. Voici en quels termes j'exprimai le résultat de mes recherches. « Nous sommes demeurés convaincus, après cet examen » sérieux et impartial, que le manuscrit persan traduit par M. Ouseley, » est plutôt un abrégé qu'une traduction exacte de l'ouvrage d'Ebn-» Haukal : peut-être même le traducteur persan a-t-il quelquefois corrigé » son texte, soit d'après d'autres écrivains, soit d'après ses connoissances » personnelles. » Ajoutons que, d'après des argumens tirés de l'ouvrage même, je crus pouvoir établir avec beaucoup de vraisemblance qu'il devoit avoir été composé entre les années 303 et 309 de l'hégire.

Lorsque ma notice parut, j'en envoyai un exemplaire à feu M. Akerblad, qui résidoit alors à la Haye comme secrétaire de la légation de Suède; et, dans une lettre qu'il m'écrivit le 31 mars 1803, il m'apprit que, pendant un court séjour qu'il avoit fait à Leyde, il avoit eu entre les mains le manuscrit de la Géographie d'Ebn-Haukal, et qu'il en avoit fait des extraits. « Je dois vous dire, ajoutoit-il, que votre supposition » que l'ouvrage traduit par M. Ouseley n'est qu'un abrégé de celui » d'Ebn-Haukal, se trouve parfaitement justifiée par le manuscrit de » Leyde. Quant au nom de l'auteur, il s'écrit tout au long ابو القاسم محمد » الحوقلى البغدادى; et sur l'époque du voyage qui lui a fourni les maté-» riaux pour son livre, il ne peut pas y avoir de doute, puisqu'il dit dans » la préface, qu'il a entrepris ce voyage en 331, en partant de Bagdad » sa ville natale, et il fixe encore cette époque par un synchronisme. » Mais, soit que son voyage ait duré nombre d'années, comme en effet » cela se voit par différentes dates fort postérieures qui se rencontrent » dans l'ouvrage, soit que l'auteur n'ait rédigé son livre que long-» temps après son retour, je trouve encore l'année 361 citée dans un » endroit. Ainsi c'est une erreur, ou de M. Ouseley, ou de l'abrévia-» teur persan, d'avoir omis le Caire parmi les villes de l'Égypte, ce » qui vous a fait supposer que l'ouvrage d'Ebn-Haukal a été composé » antérieurement à la fondation de cette ville. Le manuscrit de Leyde, » après avoir fait mention de *Kataïa* comme d'un endroit ruiné du » temps que l'auteur visita l'Égypte, ajoute que le Caire a succédé à » Kataïa, et que cette ville a été bâtie par Abou'lhasan Djauhar. . . . » Vous avez encore bien jugé que l'ouvrage d'Ebn-Haukal n'est pas la » plus ancienne Géographie universelle des Arabes, comme la traduc-» tion erronée d'un passage d'Abou'lféda l'a fait croire à M. Ouseley. » L'auteur cite, dans la préface et ailleurs, outre l'ouvrage d'Ebn-» Khordadbèh, plusieurs autres Géographies orientales, comme » كتاب الجيهانى — تذكرة ابى الفرج — ابن جعفر et peut-être encore d'autres. »

Je n'avois point fait usage jusqu'ici de ces renseignemens, parce que

l'occasion ne s'en étoit pas présentée. J'ai cru devoir les publier aujourd'hui qu'ils sont confirmés par M. Uylenbroek, dont je vais maintenant exposer l'opinion; opinion qui, comme il nous l'apprend lui-même, lui a été suggérée par M. Hamaker. Cette opinion lui paroît lever toutes les difficultés, et il l'expose en ces termes : *Est autem hæcce, codices Persicos nostrumque Arabicum diversa continere opera : Arabicum esse verum et genuinum Ibn Haukali opus geographicum ; Persicum librum esse antiquiorem, adeoque nec Ibn Haukali versionem, nec epitomen, sed talem quem Ibn Haukalus in suo scripto componendo maxime secutus sit, quique ab Ibn Khordadbehi Geographia haud diversus esse videatur.*

Pour établir la vérité de ces propositions, M. Uylenbroek entreprend de prouver, 1.° que la Géographie orientale traduite du persan par M. Ouseley, est antérieure de cinquante ans environ à l'ouvrage d'Ebn-Haukal; 2.° que toutes les citations d'Ebn-Haukal qui se trouvent dans la Géographie d'Abou'lféda, sont conformes à ce qu'on lit dans le manuscrit arabe de Leyde, tandis qu'en beaucoup d'endroits elles s'éloignent plus ou moins du texte de la Géographie orientale; 3.° qu'il y a néanmoins, entre l'ouvrage persan et l'ouvrage arabe, des rapports intimes qui s'expliquent facilement, si l'on admet que l'ouvrage persan n'est autre que celui d'Ebn-Khordadbèh.

Nous n'avons aucun besoin de nous arrêter aux preuves dont se sert notre auteur pour démontrer les deux premiers points. Ces preuves sont de nature à ne laisser aucun doute, et l'on pourroit même dire que M. Uylenbroek les a accumulées beaucoup plus qu'il n'étoit nécessaire. En ce qui concerne la date de la composition des deux ouvrages, il est prouvé que celui d'Ebn-Haukal a été écrit vers l'an 366 de l'hégire, tandis que celui qu'a traduit M. Ouseley a dû être composé dans le cours des vingt premières années du IV.e siècle de la même ère, et par conséquent long-temps avant l'an 331, temps auquel Ebn-Haukal quitta pour la première fois Bagdad.

Le troisième point n'est pas moins bien démontré; on peut même dire qu'il n'avoit pas besoin de l'être, après la comparaison que j'avois faite, en rendant compte de la traduction de M. Ouseley, d'un grand nombre de passages d'Ebn-Haukal, cités par Abou'lféda, avec les passages correspondans de la Géographie persane. Mais cela ne suffit pas pour établir que cette Géographie persane anonyme, et mal à propos considérée comme une traduction abrégée de l'ouvrage d'Ebn-Haukal, est véritablement la Géographie d'Ebn-Khordadbèh. Il faut donc examiner les raisons sur lesquelles MM. Hamaker et Uylenbroek fondent leur conjecture : mais je dois auparavant observer qu'il y a lieu de

croire qu'il existe véritablement une traduction persane de la Géographie d'Ebn-Haukal. Cette traduction est l'ouvrage persan intitulé صورا لبلدان, souvent cité par M. Ouseley dans la relation de son Voyage en Perse. La comparaison faite par M. Uylenbroek *(pag. 51 et suiv.)* de plusieurs des passages de ce livre cités par le voyageur anglais, avec les endroits parallèles de la Géographie arabe d'Ebn-Haukal, semble mettre hors de doute l'identité des deux ouvrages.

Pour en revenir à l'objet de la discussion, j'observerai d'abord qu'au nombre des raisons qui persuadent à M. Uylenbroek qu'Ebn-Haukal a fait usage, pour la composition de son ouvrage, de la Géographie persane, il met l'emploi fait quelquefois par cet écrivain d'expressions persanes, telles, par exemple, que le mot قهندز. Cette raison, qui est au surplus de peu d'importance, doit être tout-à-fait écartée de la discussion; car, en admettant même que l'ouvrage traduit du persan par M. Ouseley fût effectivement la Géographie d'Ebn-Khordadbèh, il ne faudroit pas la regarder comme le texte original de cet écrivain, qui, selon toute apparence, a écrit en arabe, contre l'opinion de M. Uylenbroek, qui suppose *(pag. 62)* qu'il a écrit en persan. Et en effet, l'ouvrage persan dont il s'agit, et dont la Bibliothèque du Roi a acquis depuis quelques années un exemplaire que j'ai aujourd'hui sous les yeux, offre quelques caractères qui donnent lieu de croire que ce n'est qu'une traduction. Dès les premières lignes, et en général toutes les fois que l'auteur doit parler de lui-même à la première personne, on lit cette formule, خداوند سخن مى كويد, *l'auteur de ce discours dit*, ou une autre équivalente. D'ailleurs, vers le commencement du livre, l'auteur ou plutôt le traducteur, se croit obligé d'expliquer le mot arabe ممالك, et au singulier مملكت, qu'il emploie, sans doute, parce que l'auteur original s'en étoit servi.

Il est certain qu'Obeïd-allah fils d'Abd-allah, connu sous le nom d'Ebn-Khordadbèh, florissoit vers la fin du III.ᵉ, ou, tout au plus tard, vers les premières années du IV.ᵉ siècle de l'hégire, et qu'il étoit mort avant l'an 336, époque à laquelle il est cité par Masoudi dans la préface du مروج الذهب. Il n'est pas moins certain qu'il a laissé une Description de toutes les contrées soumises à l'islamisme, et qu'il a donné à cet ouvrage le titre de مسالك وممالك, que porte effectivement le livre persan traduit par M. Ouseley. Enfin, on ne sauroit douter qu'Ebn-Haukal n'ait connu l'ouvrage d'Ebn-Khordadbèh, puisqu'il le dit lui-même en termes formels: mais cela ne suffit pas encore pour prouver que l'ouvrage traduit par M. Ouseley soit précisément celui d'Ebn-Khordadbèh qui a été connu d'Ebn-Haukal; car le titre de مسالك وممالك est commun

à plusieurs descriptions géographiques, et Ebn-Haukal nous assure lui-même qu'il a fait usage de plus d'un livre de ce genre, composés avant lui.

M. Uylenbroek, en suivant l'idée de M. Hamaker, se fonde sur un passage d'Ebn-Haukal, qui, examiné de près, me semble plutôt détruire que confirmer sa conjecture. Je vais le rapporter en me bornant à ce qui a une relation directe avec l'objet qui nous occupe.

Après avoir terminé la description de la province de Sind, Ebn-Haukal expose comment il a été entraîné, tant par son goût naturel que par les habitudes qu'il avoit contractées, à composer sa Description des contrées musulmanes, et il s'exprime ainsi : « Tout cela fut une » impulsion qui m'entraîna vers l'objet pour lequel je sentois virtuelle- » ment en moi-même une inclination naturelle, je veux dire, l'incli- » nation d'entreprendre des voyages, de m'exposer aux hasards, de » tracer la figure des villes et de décrire la situation des cités princi- » pales, enfin de parcourir les provinces et les régions. J'avois toujours » entre les mains l'ouvrage d'Ebn-Khordadbèh, et celui de Djeïhani, ainsi » que le *Tadhkira* [c'est-à-dire, le Mémorial] d'Abou'lfaradj Kodama, » fils de Djafar. Quant aux deux premiers de ces livres, je me fais un » devoir de demander pardon à Dieu de l'application que j'ai mise » *à les apprendre par cœur* (c'est ainsi qu'il faut traduire من حملهما, et » non, comme a fait M. Uylenbroek, *oportet me à Deo veniam petere,* » *quoniam eos mecum tuli :* on dit حمل القران dans le même sens que » حفظه, et cela signifie *savoir par cœur l'Alcoran*, et non, comme l'a ex- » pliqué Castell, *l'interpréter*), ce qui m'a détourné de me livrer, » comme je le devois, à l'étude des sciences vraiment utiles, et des lois » dont la pratique est une obligation indispensable. Je rencontrai » (ensuite) Abou-Ishak Farési; il avoit tracé cette figure (c'est-à-dire » cette carte) de la contrée de Sind, et celle de la province de Fars : la » première étoit mauvaise, mais l'autre étoit fort bien exécutée. De mon » côté, j'avois dressé la carte de l'Aderbidjan qu'on voit dans cette » Description, et celle du Djézirèh, et il les approuva fort l'une et » l'autre. Il *tira* ensuite la carte de l'Égypte qui étoit mauvaise, et celle » du Magreb dont la plus grande partie étoit fautive, et il me dit : J'ai » bien considéré votre horoscope, et les pronostics de votre extérieur. » Je vous prie donc de corriger mon livre que voici, par-tout où j'ai » manqué (je lis خللت au lieu de حللت). Je corrigeai effectivement » plusieurs figures, en les laissant sous son nom : ensuite je me déter- » minai à m'occuper uniquement de ce livre, à le corriger, à en dresser » toutes les cartes, et à en rédiger les explications, sans avoir recours » au Mémorial d'Abou'lfaradj, quoique ce soit un excellent livre, et un

» ouvrage en tout point conforme à la vérité. Il étoit de mon devoir » d'en dire un mot dans ce livre : mais je n'aime pas à parler longue- » ment des travaux des autres, et des ouvrages qui me sont étrangers. »

En traduisant, comme je l'ai fait, *il tira ensuite la carte de l'Égypte &c.*, j'ai voulu rendre littéralement le terme de l'original اخرج *il fit sortir*, qui paroît d'abord un peu vague. L'auteur veut dire *il tira de son porte-feuille*, ou, pour employer un mot du langage vulgaire qui répond parfaitement au mot arabe, *il aveignit* (1). Je ne comprends pas ce qui a pu induire M. Uylenbroek à traduire ainsi ce passage, comme si les cartes de l'Égypte et du Magreb dont il y est question, eussent été l'ouvrage d'Ebn-Haukal : *At tabulam Ægypti, quippe vitiosam, aliamque Africæ, majoribus etiam vitiis inquinatam, rejecit, dixitque* &c. Cette traduction est aussi éloignée du sens littéral du texte, que contraire à la liaison naturelle des idées.

Il résulte bien évidemment de ce passage, que l'ouvrage fort défectueux d'Abou-Ishak Farési est devenu la base et comme la matière de celui d'Ebn-Haukal, et que notre géographe en a fait son propre ouvrage en réformant les cartes, en en traçant de nouvelles quand cela étoit nécessaire, et rédigeant le texte qui les accompagne. C'est bien aussi l'idée qu'en a conçue M. Uylenbroek; mais il ajoute à cela que cet Abou-Ishak Farési est, suivant toute apparence, Ebn-Khordadbèh lui-même, et il croit trouver une preuve de la vérité de cette conjecture dans un passage relatif à la Chine, où Ebn-Haukal cite pour ses autorités Abou-Ishak Farési et Abou-Ishak Ibrahim, fils d'*Alptéghin* (et non pas d'*Albankin*, comme porte le manuscrit de Leyde), passage qui se trouve dans le livre persan traduit par M. Ouseley. Mais, quand on a un peu pratiqué les écrivains orientaux, qui se copient le plus souvent l'un l'autre sans aucun changement, on sent combien est nulle la preuve tirée de la conformité d'un seul passage, sur-tout quand il s'agit d'un pays comme la Chine, sur lequel les Musulmans avoient peu de rapports à consulter. Toutes les autres raisons sur lesquelles M. Uylenbroek appuie son opinion de l'identité d'Abou-Ishak Farési et d'Ebn-Khordadbèh, ne sont que des suppositions gratuites qui tombent d'elles-mêmes. Qu'on dise, si l'on veut, que l'ouvrage persan traduit par M. Ouseley pourroit bien être celui d'Abou-Ishak Farési qui a servi de base à la Géographie d'Ebn-Haukal, la supposition

(1) Abd-allatif emploie le mot اخرج précisément dans le même sens, dans ses Mémoires sur sa propre vie. Voyez *Rel. de l'Égypte* par Abd-allatif, *p. 459 et 535*.

pourra paroître plausible; ou bien encore qu'on suppose que c'est une traduction arabe d'Ebn-Khordadbèh, ce sera une assertion hasardée, dont toutefois on ne sauroit démontrer la fausseté: mais supposer qu'Ebn-Khordadbèh, dont Ebn-Haukal estimoit tant l'ouvrage qu'il s'accuse d'avoir mis trop d'application à l'apprendre par cœur, soit le même qu'Abou-Ishak Farési, dont il déclare que les cartes pour la plupart étoient mauvaises, c'est, à mon avis, une conjecture tout-à-fait inadmissible.

M. Uylenbroek croit encore avoir retrouvé l'ouvrage traduit par M. Ouseley, et qu'il regarde comme le texte original d'Ebn-Khordadbèh dans deux manuscrits, l'un arabe, l'autre persan, dont M. Kosegarten, professeur en l'université d'Iéna, a fait mention et a rapporté quelques passages dans sa Dissertation *de Mohammed Ben Batuta Tingitano* (1). Le manuscrit arabe, attribué, par différentes notes qu'on y lit, à divers auteurs, et entre autres à Abou-Ishak Farési Istakhari, lui paroît être une traduction arabe de l'original persan d'Ebn-Khordadbèh, qu'il regarde comme une seule et même personne avec cet Abou-Ishak. Comme je n'admets point cette identité, le rapprochement fait par M. Uylenbroek d'un long passage de ce manuscrit avec le passage correspondant d'Ebn-Haukal, et de la Géographie orientale de M. Ouseley, me porteroit plutôt à conjecturer que le manuscrit arabe de Gotha, cité par M. Kosegarten, contient le texte de l'ouvrage intitulé مسالك وممالك, dont le livre persan traduit par M. Ouseley n'est qu'une version, sans pouvoir au surplus rien préjuger sur l'auteur de l'ouvrage. Mais, comme je l'ai déjà dit, on ne peut rien décider d'après un seul passage.

Quant au manuscrit persan de Gotha, cité par M. Kosegarten, l'ouvrage qu'il renferme est indiqué dans le titre qu'il porte, comme le مسالك وممالك vulgairement connu sous le nom de صور الاقاليم, dont l'auteur est Abou'lkasem Abd-allah, fils de Khordad Khorasani. M. Uylenbroek ne trouve aucune difficulté à admettre que Khordad est le même nom que Khordadbèh, et il s'appuie à cet égard d'une observation que j'ai faite dans le Journal des Savans (janvier 1820, p. 24). Il est vrai que j'ai dit en cet endroit qu'on pourroit supposer que *Mordad* ne seroit qu'une faute pour *Khordad*, et que *Khordad* pourroit être la même chose que *Khordadbèh;* mais je n'avois point alors sous les yeux le passage de Hadji-Khalfa, que j'ai cité dans le Magasin encyclopédique

(1) Voyez l'extrait de cette Dissertation dans le *Journal des Savans*, année 1820, p. 15 et suiv., cahier de janvier.

en rendant compte de l'ouvrage de M. Ouseley, et dans lequel ce bibliographe distingue bien positivement Abou'lkasem Abd-allah ben-Mordad Khorasani, d'Abd-allah (ou *Obaïd-allah*, comme le nomme Masoudi) ben Khordadbèh; et quand, au lieu de *Mordad*, on devroit lire *Khordad*, il faudroit encore se garder de confondre Abd-allah ben Khordad Khorasani, avec Abd-allah ben Khordadbèh. Il ne faut pas non plus, sans y être autorisé, supposer que le même écrivain est surnommé tantôt *Farési*, tantôt *Khorasani*, puis enfin *Istakhari*, comme le fait M. Uylenbroek, dans l'intérêt de son opinion; car, bien que cette réunion de plusieurs surnoms de ce genre ne soit pas sans exemple, on risqueroit, en adoptant trop facilement un pareil système, de jeter une confusion sans bornes dans l'histoire littéraire des Orientaux, déjà embarrassée de tant de difficultés. D'ailleurs, quoiqu'un même personnage ait quelquefois plusieurs surnoms tirés des noms de diverses provinces ou de diverses villes, et puisse être appelé *Khorasani*, parce que sa famille est originaire du Khorasan; *Bagdadi*, parce qu'il est né à Bagdad; *Ispahani*, parce qu'il a passé sa vie ou rempli des fonctions publiques à Ispahan; dans l'usage cependant on adopte ordinairement un de ces surnoms exclusivement aux autres.

Pour revenir au manuscrit persan de Gotha, son identité avec la Géographie persane traduite par M. Ouseley ne me paroît pas suffisamment prouvée, quoique les passages de l'un et l'autre ouvrage, rapprochés par M. Uylenbroek, la rendent très-vraisemblable; et, quant au titre qu'il porte, je le crois erroné; car le صور الاقاليم est, suivant Hadji-Khalfa, un ouvrage différent de ceux qui portent le titre de مسالك ومالك; et il a pour auteur Abou-Zeïd Ahmed ben-Sahel Balkhi. Il ne faut pas non plus le confondre avec le صور البلدان, dont j'ai parlé plus haut.

Comme le passage de Hadji-Khalfa, relatif aux ouvrages qui portent le titre de مسالك وممالك, est fort important, et que M. Uylenbroek l'a transcrit d'après un manuscrit dont la leçon diffère beaucoup de celle qu'offrent les deux exemplaires de la Bibliothèque du Roi, je crois devoir en faire ici l'objet de quelques observations. En comparant le texte de nos deux manuscrits, qui, à quelques légères variantes près, sont parfaitement d'accord entre eux, avec celui que M. Uylenbroek a donné d'après un manuscrit qu'il a eu sous les yeux, il me paroît certain qu'il faut compléter et corriger ces deux textes l'un par l'autre. Il y a certainement des omissions dans celui qu'a transcrit M. Uylenbroek, puisqu'il n'y est fait aucune mention de l'ouvrage d'Ebn-Haukal, et qu'on ne peut pas supposer que Hadji-Khalfa l'ait passé entièrement sous

silence. D'ailleurs une omission est plus facile à concevoir qu'une addition, de la part des copistes, la plupart du temps fort ignorans. Si le passage de Hadji-Khalfa étoit moins long, je le transcrirois ici en entier; mais je me contenterai d'indiquer tous les ouvrages dont parle ce bibliographe sous le titre de المسالك والممالك.

1.° Le premier, écrit en persan, a pour auteur Abou'lhasan Saïd صاعد ben-Ali Djordjani, mort, suivant le manuscrit de Leyde, en 881. Les deux manuscrits du Roi laissent l'année de sa mort en blanc.

2.° Autre d'Abou'lhasan Abd-allah ben Mordad Khorasani.

3.° Autre d'Abou-Zeïd Ahmed ben Sahel Balkhi.

Ces deux-ci sont omis dans le manuscrit de Leyde. Hadji-Khalfa ne dit pas s'ils sont écrits en arabe ou en persan. Il cite les premiers mots de celui d'Abou-Zeïd Ahmed ben Sahel Balkhi, qui sont en arabe. Suivant le même bibliographe, ce même écrivain est auteur d'un autre Traité de géographie avec des cartes, intitulé صور الاقاليم. On peut voir ce que j'en ai dit en faisant connoître l'analyse, publiée par M. Kosegarten du Voyage d'Ebn-Batouta (1).

4.° Autre d'Abou'labbas Ahmed ben Mohammed Sérakhsi, surnommé le Médecin, mort en l'année 286. Le manuscrit de Leyde porte 686.

5.° Autre, abrégé et écrit en persan, par Ali ben-Isa.

6.° Autre d'Ali ben-Hosaïn Masoudi.

7.° Autre d'Ebn-Haukal.

Hadji Khalfa ajoute qu'Ebn-Khilcan a fait mention de ce dernier livre ou de son auteur dans la vie de Carkhi Schaféï ولابن حوقل ذكره ابن خلكان فى ترجمة الكرخى الشافعى. Il n'est pas inutile de remarquer que, dans cette énumération, Ebn-Haukal, qui écrivoit au plutôt en 361, est bien placé immédiatement après Masoudi qui a composé son مروج الذهب en 336.

Au lieu des trois derniers articles, on lit dans le manuscrit de Leyde, immédiatement après la mention de l'ouvrage d'Abou'labbas Ahmed Sérakhsi, les mots suivans: ترجمه على بن عيسى باللغة الفارسية هكذا ذكره ابن خلكان فى ترجمة الكرخى. « Ali ben-Isa l'a traduit en langue persane, comme le dit Ebn-Khilcan dans la vie de Carkhi. » Hadji-Khalfa n'ayant pas suffisamment indiqué l'article de la Biographie d'Ebn-Khilcan auquel il renvoie, il m'a été impossible, ainsi qu'à M. Uylenbroek, de le trouver. Au surplus, je ne doute point que la leçon des deux manuscrits du Roi ne soit préférable à celle du manuscrit de Leyde.

---

(1) *Journal des Savans*, année 1820, cahier de janvier.

8.° Autre d'Abou-Obeïd Becri. Hadji-Khalfa laisse en blanc l'année de sa mort, et ajoute : ذكره النووى وابن حوقل كتاب فيه ايضا ذِكرُ صفات البلاد مستوفيا غير انه لم يضبط الاسماء « Nawawi et » Ibn-Haukal en ont fait mention. C'est un livre qui (outre l'indica- » tion des routes) contient aussi en détail la description des contrées ; » mais l'auteur a omis de fixer l'orthographe et la prononciation des » noms. »

Au lieu de tout cet article, on lit dans le manuscrit de Leyde : « Autre composé par Abou-Obeïda Ali, connu sous le nom d'Ebn- » Alhaukali, mort en 832. Il a fait mention en détail dans ce livre de » la description des contrées, mais il a omis de parler des villages. » Tout ceci me paroît encore un texte corrompu : je ne comprends pas d'ailleurs comment M. Uylenbroek a pu croire que, dans ce passage, il s'agissoit d'Ebn-Haukal, mort dans le IV.ᵉ siècle de l'hégire, le prétendu Ebn-Alhaukali devant avoir vécu dans le VIII.ᵉ et le IX.ᵉ siècle. Quant à l'auteur nommé, dans les deux manuscrits du Roi, Abou-Obeïd Becri, il est certain, si Ebn-Haukal en a fait mention, que c'est un auteur différent d'Abd-allah Abou-Obeïd Becri, auteur du livre intitulé المعجم الكبير, mort en 487.

9.° Autre d'Abou-Abd-allah Djeïhani, vizir d'un émir du Khorasan. Le manuscrit de Leyde, au lieu de *Djeïhani* الجيهانى, porte *Djohaïni* ou *Djahini* الجهينى : il nomme l'auteur Zeïn-eddin Abou-Abd-allah Mohammed, et il donne à l'ouvrage le titre de المسالك فى معرفة الممالك ; enfin il dit que cet ouvrage se compose de quatre gros volumes. On a vu qu'Ebn-Haukal a consulté cet ouvrage, et qu'il nomme l'auteur *Djeïhani.*

10.° Autre par Alhafidh.

11.° Autre par Ebn-Khordadbèh. Le manuscrit de Leyde intitule ce livre المسالك الى الممالك, et nomme l'auteur Abd-allah ben-Mohammed, plus connu sous le nom d'Ebn-Khordadbèh.

12.° Autre par Marakéschi. Le manuscrit de Leyde lui donne pour titre المسالك الى ما فى الممالك.

13.° Autre par Hassan ben-Mohammed Mohallébi : ouvrage communément appelé *Alazizi,* parce qu'il a été composé pour le khalife fatémite d'Égypte, Alaziz-billah. Selon le manuscrit de Leyde, le titre de cet ouvrage est المسالك فى بيان طرق الممالك.

D'après cette comparaison des deux textes, je n'hésite point à donner la préférence à celui qui est commun à nos deux manuscrits, et je ne sais ce qui a pu porter M. Uylenbroek à dire, comme il le fait : *Mira*

in his omnibus confusio. Sans doute on desireroit trouver plus de détails dans Hadji-Khalfa, sur-tout relativement à Ebn-Haukal: mais, en s'en tenant au texte de nos manuscrits, tout ce qu'il dit me paroît clair, et n'offre ni difficulté réelle, ni contradiction.

SILVESTRE DE SACY.

CAIN, a Mystery; — THE TWO FOSCARI, an historical tragedy; — SARDANAPALUS, a tragedy, by the right honourable Lord Byron; c'est-à-dire, *le Mystère de Caïn; les deux Foscari, tragédie historique; Sardanapale, tragédie, par le très-honorable* Lord Byron. Paris, chez A. et W. Galignani, rue Vivienne, n.° 18.

APRÈS avoir essayé d'apprécier et de faire connoître à nos lecteurs le génie poétique de lord Byron dans l'examen de ses premiers ouvrages, presque tous revêtus de la forme épique, nous rendîmes compte, il y a environ un an, du début de l'auteur dans la carrière dramatique. Nous jugeâmes un peu sévèrement peut-être sa tragédie de *Marino Faliero:* sans méconnoître le mérite du style, ni les beautés de détail que l'on y remarque, nous pensâmes que les jeux de Melpomène n'étoient pas ceux où le noble lord étoit appelé à remporter le prix. Depuis, tout en continuant son poëme de don Juan, imitation triste et exagérée du roman de Candide, lord Byron nous a donné trois drames nouveaux, *le Mystère de Caïn*, les *deux Foscari*, et *Sardanapale.* Cette persévérance dans la carrière tragique a dû nous faire croire que le lord Byron ne partageoit pas notre manière de voir sur la légitimité de sa vocation dramatique. C'est donc à nous à examiner maintenant la valeur des nouveaux titres qu'il présente, à les juger avec impartialité: car un talent poétique aussi éminent que celui du noble lord ne peut se méprendre sur le genre que la nature lui a assigné, sans une perte immense pour sa propre gloire et pour les jouissances des amateurs.

Nous commencerons par le mystère de *Caïn*, pièce très-extraordinaire sans doute, si elle partoit de toute autre plume, mais qui n'ajoute rien à l'idée que nous avions déjà du génie de lord Byron. Le sujet est la mort d'Abel; je n'ose dire l'action: car la pièce n'a que trois actes; c'est seulement à la fin du second que Lucifer inspire à Caïn de la jalousie contre son frère, et l'assassinat a lieu au milieu du troisième

acte, sans que rien s'y soit opposé. Aucun des personnages que lord Byron met en scène n'est une création nouvelle de son génie. Adam, Ève et Abel s'y montrent à-peu-près tels que dans tous les ouvrages où d'autres ont traité le même sujet. Les deux femmes de Caïn et d'Abel, Adah et Zillah, participent à ce caractère de tendresse passionnée et de dévouement absolu, que l'auteur donne à toutes ses héroïnes. Caïn paroît être le type d'après lequel sont peints *le Corsaire*, *Lara*, *le Giaour*, et tous ses autres héros, chez qui l'amour est la seule passion tendre qui se mêle à toutes les passions haineuses dont ils sont dévorés. Lucifer enfin, qui joue ici le principal personnage, semble être le génie même qui a inspiré au noble lord toutes ses autres conceptions. L'analyse de l'ouvrage mettra nos lecteurs mieux en état d'en juger.

Le premier acte se passe sur les lieux mêmes où Adam a fixé sa résidence, après avoir été chassé du paradis. Il offre un sacrifice à l'Éternel, entouré de sa famille, dont tous les membres joignent leurs prières aux siennes, à l'exception du farouche Caïn, qui s'y refuse obstinément. Demeuré seul, il exhale ses sentimens de mécontentement, de doute, de révolte contre les décrets de la providence, et c'est dans ce moment que Lucifer se présente à lui sous la forme d'un ange, mais plus imposante, plus triste et plus sévère. Caïn est saisi d'une frayeur subite: mais il se rassure en se rappelant qu'il est accoutumé à regarder sans frayeur les chérubins armés de glaives flamboyans qui gardent le paradis terrestre.

Dans cette scène, Lucifer commence à tourmenter Caïn par des questions insidieuses, par des réponses obscures et désespérantes; il humilie son orgueil en lui faisant sentir son néant; il excite sa curiosité par le sentiment de son ignorance, et lui propose de le suivre dans un voyage *ultrà-mondain* qui satisfera du moins en partie son ardeur de savoir. Au moment où Caïn donne son consentement, sa chère Adah, inquiète de son absence, vient le chercher pour passer avec lui l'heure du repos. Le refus de Caïn engage naturellement Adah dans une espèce de controverse avec Lucifer: celui-ci soutient toujours son langage mystérieux; mais toutes ses subtilités, tous ses sophismes, échouent contre la tendresse, le sens droit et la bonté naturelle d'Adah. Elle ne peut cependant empêcher Caïn de suivre son nouveau guide.

Le second acte n'est composé que d'une scène entre Caïn et Lucifer. Celui-ci, qui a déjà commencé sur la terre sa leçon de manichéisme, enlève son disciple pour la continuer, en faisant avec lui le même voyage que Milton fait faire à Satan, avec cette différence toutefois que Satan, qui ne connoît point les chemins, sort des enfers pour arriver sur la

terre, au lieu que Lucifer, à qui les routes sont connues, quitte la terre pour arriver aux enfers. Il traverse avec Caïn l'univers céleste, tout cet immense espace semé de myriades de mondes, au milieu desquels notre petit globe disparoît. Ils parviennent ainsi à l'empire de la mort, que Lucifer réclame comme son propre domaine, et où il montre à Caïn les ombres de tout ce qui a vécu dans un monde antérieur au nôtre et jusqu'aux ombres des Mammouths et des Léviathans de cette antique création. On sent quel avantage un tel voyage donne à Lucifer sur un élève déjà mécontent de son sort, gonflé d'orgueil et dévoré de la curiosité la plus ardente.

Lucifer fomente en lui l'esprit de révolte, lui prédit les malheurs de sa race, et se déclare ouvertement le rival et l'ennemi de Jehovah. Je partage, dit-il, son empire, et celui-ci n'appartient qu'à moi. Il insinue même que le monde n'en iroit pas plus mal, si lui-même régnoit à la place de ce tyran, qui ne consulte que ses caprices, tout en faisant proclamer sa bonté par ses serviles adorateurs. Le malheureux Caïn est si consterné de ce qu'il voit et de ce qu'il entend, qu'il voudroit ne plus retourner sur la terre; mais Lucifer lui déclare qu'il faudra qu'il meure avant d'habiter l'empire de la mort. Au milieu de cette controverse, où l'auteur met dans la bouche de Lucifer toutes les objections déjà connues sur l'origine du mal, le péché originel et la providence, Caïn, comme tous les héros dont il est le type, cherche des consolations dans l'amour et dans la beauté de son Adah; mais Lucifer lui prédit que le temps flétrira ses charmes et qu'elle périra comme tous ses enfans. Vers la fin de l'entretien, le tentateur cherche à réveiller dans l'ame de Caïn les semences de jalousie contre Abel, que la prédilection de leurs parens communs y a déjà fait naître, et le reporte aux lieux mêmes où il l'a pris. C'est là, en quelque sorte, que commence l'action.

Au commencement du troisième acte, Caïn retrouve sa chère Adah veillant auprès de leur fils Énoch endormi. Il n'est point insensible aux grâces de cet enfant, et la situation fournit à l'auteur des détails touchans d'amour paternel et de tendresse conjugale. Mais bientôt Caïn songe au sort qui attend Énoch et toute sa postérité, et qui est la suite du péché d'Adam et Ève. Il est prêt à les maudire l'un et l'autre: Adah l'en empêche, et Abel survient. Il veut engager son frère à offrir de concert avec lui un sacrifice à l'Éternel: celui-ci fait retirer Adah, on ne sait pourquoi. Il se refuse long-temps à l'acte de piété que son frère lui propose; mais il cède enfin, quoiqu'à regret, et le double sacrifice commence. Caïn dépose les premiers fruits de la terre sur l'autel le plus élevé. Abel place sur l'autre les prémices de son troupeau; et d'après le

desir de Caïn, il fait le premier sa prière : « O Dieu (dit-il), toi qui » nous créas, qui nous animas du souffle de la vie ; toi qui nous bénis ; » toi qui, malgré le péché de notre père, au lieu de perdre ses enfans » (comme tu l'aurois pu, si ta justice n'eût pas été tempérée par ta » clémence), pris plaisir à leur accorder un pardon qui semble une ré- » compense, en comparaison du sort que nos crimes méritoient! Seul » seigneur de la lumière, du bien, de la gloire et de l'éternité! sans » qui tout seroit mal et avec qui rien ne peut errer, si ce n'est pour » l'accomplissement de quelque vue impénétrable de ta bienveillance » toute puissante! accepte de ton humble serviteur, le premier des » bergers, les prémices des premiers nés de ses troupeaux. Cette » offrande n'est rien en elle-même (car quelle offrande est quelque chose » devant toi!) Mais accepte-la en action de grâces, de la part de celui » qui la présente à la face des cieux, humiliant sa propre face jusque » dans la poussière dont il est formé, pour t'honorer et pour honorer » ton nom à jamais. »

C'est à genoux qu'Abel adresse à Dieu cette prière humble et pieuse ; Caïn reste debout en prononçant celle qui suit :

« Esprit ! qui que tu sois et quelle que soit ta nature, tout-puissant » peut-être, et bon, si tes actes sont exempts de mal ; Jehovah sur la » terre et Dieu dans le ciel ; connu peut-être sous d'autres noms encore, » car tes attributs paroissent nombreux comme tes ouvrages : si tu » peux être rendu propice par les prières, écoute-les ! si tu peux être » flatté par les autels et adouci par les sacrifices, reçois-les ! Deux êtres » t'en élèvent ici. Si tu aimes le sang, l'autel du berger qui fume à ma » droite a versé pour toi celui des premiers nés de son troupeau, dont les » membres palpitans exhalent vers tes cieux des vapeurs sanglantes. Si » les fruits doux et bienfaisans de la terre que j'ai placés sur le gazon sans » tache, à la face du soleil qui les a mûris, peuvent te sembler bons, » en cela qu'ils n'ont souffert ni mort ni blessures, et présentent un » échantillon de tes ouvrages plutôt qu'une prière de regarder les » nôtres ; si un sacrifice sans victime et un autel non sanglant peuvent » obtenir ta faveur, jettes-y les yeux ! Quant à celui qui l'offre, il est . . . » tel que tu l'as fait, et ne cherche rien de ce qu'il faut obtenir à genoux. » S'il est méchant, frappe : tu es tout-puissant ; et que peut-il t'opposer ? » S'il est bon, épargne ou frappe selon ton plaisir, puisque tout dé- » pend de toi, et que le bien et le mal semblent n'avoir d'existence que » par ta volonté. Cela est-il bien ou mal ? Je l'ignore : n'étant pas tout- » puissant, ni fait pour juger la toute-puissance, je ne puis que subir » son arrêt, comme je l'ai subi jusqu'à présent. »

Nous avons traduit ces deux pièces, parce qu'elles caractérisent parfaitement Abel et Caïn. La première respire la piété la plus pure ; la seconde semble inspirée par Lucifer lui-même : on voit que ses leçons ont fructifié. Rien n'y manque, pas même la métaphysique obscure et désespérante de l'ange tombé, qui prend ici la place de ce coloris poétique dont l'auteur fait un usage si brillant quand il lui plaît. Ces deux morceaux suffiront aussi pour donner une idée générale de l'esprit qui règne dans ce drame singulier. Au reste, il n'est pas même nécessaire de connoître la Genèse, pour prévoir le résultat de deux sacrifices si diversement offerts. Le feu du ciel consume les offrandes d'Abel; un tourbillon disperse celles de Caïn. La rage s'allume dans son cœur ; Abel voudroit qu'il essayât un nouveau sacrifice, et lui offre son propre autel ; mais Caïn veut au contraire le renverser et le détruire. Abel tente d'en défendre l'approche, et, dans le conflit qui s'élève, il est tué par Caïn.

La dernière moitié de ce troisième acte est plus dramatique, plus touchante, plus morale que ce qui a précédé. Jusqu'ici nous avons été péniblement affectés par le spectacle d'un mauvais esprit exerçant son funeste empire sur une ame neuve. Nous avons vu l'humanité humiliée par le sentiment de son néant, désespérée par le doute le plus affreux sur la providence et sur la bonté de ses œuvres. A peine avons-nous pu reposer nos yeux un instant sur le tableau plus consolant de la piété de la première famille, sur celui de la tendresse d'Adah, sur quelques mouvemens paternels du cœur même de Caïn. Mais à peine le premier meurtre est-il commis, que tout prend une autre face : la terreur et les remords s'emparent du fratricide; il voudroit douter de son crime ; il s'efforce, quoique vainement, de ranimer Abel. Ses sœurs, son père, en voyant la victime, ne peuvent supposer qu'elle soit tombée sous ses coups ; Ève seule, inspirée par un instinct indéfinissable, nomme et maudit le meurtrier. Ce tableau est vraiment pathétique. L'ange de Dieu vient augmenter la terreur ; il interroge Caïn, comme dans la Genèse, et lui signifie sa condamnation. La tendre Adah, en se dévouant à le suivre dans son exil, excite vivement l'admiration et la pitié. Enfin le repentir de Caïn termine la pièce aussi heureusement qu'il étoit possible. Il s'attendrit sur Abel en partant. Que la paix soit avec lui, s'écrie la sensible Adah ! Mais avec moi ! répond Caïn ; et tous deux s'exilent.

Sans doute ce troisième acte, sur-tout le repentir de Caïn, sa résignation aux décrets de la providence, sont une sorte d'antidote aux doctrines impies et pernicieuses qui règnent dans tout ce *mystère*. Le sentiment y fait triompher la doctrine de la vertu. Lord Byron a fait

comme ce philosophe qui, pour toute réponse à un antagoniste qui nioit le mouvement, se contenta de marcher en sa présence. Ainsi l'existence du bien niée par Lucifer est démontrée par les remords, par le repentir de Caïn, hommage tardif qu'il rend à la vertu et à la vérité. Mais, de même que le philosophe ne guérit pas les sophistes de leur pyrrhonisme, il est probable que les sentimens de Caïn auront peu d'influence sur les esprits qui ne reconnoissent de preuves que celles du raisonnement.

Il est maintenant facile d'apprécier le mérite littéraire de cette singulière production. Il y a peu de choses à dire du style; il est assez bien approprié au sujet; on remarque même, dans certaines parties, un dialogue vif, pressant et bien coupé: mais il fourmille d'obscurités, de subtilités métaphysiques. Comme drame, nous observerons d'abord que la représentation en est impossible, puisque le second acte entier n'est qu'un voyage hors de notre monde. Nous observerons ensuite que l'action n'est, pour ainsi dire, que le cadre de la doctrine que l'auteur a voulu exposer. On peut douter que lord Byron ait voulu faire un véritable drame, car il n'a pas même consulté les auteurs qui auroient pu lui fournir des indications dramatiques. Il n'a pas lu, dit-il, *la Mort d'Abel* de Gessner depuis son enfance, et paroît ignorer jusqu'à l'existence de la tragédie de M. Legouvé. Il nous semble donc que ce *Mystère* n'offre rien qui puisse placer son auteur parmi les poëtes tragiques. Nous vérrons, dans un autre article, si *les deux Foscari* et *Sardanapale* lui donnent plus de droit à ce titre, qu'il paroît ambitionner.

VANDERBOURG.

ŒUVRES DE DON BARTHÉLEMI DE LAS CASAS, évêque de Chiapa, défenseur de la liberté des naturels de l'Amérique, précédées de sa vie, &c. Paris, Eymery, libraire-éditeur, rue Mazarine, n.° 30, 1822, 2 vol. *in-8.°*

CE titre n'annonce pas assez une traduction française des Œuvres de l'illustre évêque de Chiapa; mais on l'apprend bientôt par la préface, qui rend compte des justes motifs qui ont engagé à les traduire de l'espagnol et du latin; elle déclare même qu'on a supprimé les répétitions inutiles, divisé les périodes trop longues, pour donner au

style un caractère et des formes plus modernes, sans toutefois altérer le sens, et enfin qu'on a élagué de fréquentes citations de l'écriture sainte et des différens auteurs latins, qui coupent trop souvent le texte original; mais qu'on ne les a retranchées qu'autant qu'elles n'ont point paru indispensables pour faire sentir la force des raisons que l'auteur fait valoir en faveur des Indiens. Le traducteur a cru pouvoir se permettre ces divers changemens, et, comme il le dit très-bien, ce ne sont plus les ministres du roi d'Espagne qui doivent lire les écrits de Las Casas, mais les personnes qui les considèrent comme un monument historique.

On ne s'est point borné à nous donner les ouvrages de Las Casas; on a joint à cette traduction un travail aussi utile qu'intéressant, soit en fournissant les éclaircissemens et les détails qui complètent les récits de l'auteur, soit en publiant des dissertations sur divers points qui ont paru mériter une discussion particulière.

Il paroît que la famille de Las Casas étoit originaire de France. Le père de don Barthélemi avoit suivi Christophe Colomb dans l'expédition entreprise pour la découverte de l'Amérique, et en 1493 il y conduisit son fils âgé de dix-neuf ans. Barthélemi, témoin des excès et des cruautés que les Espagnols exerçoient à l'égard des Indiens, s'intéressa vivement à leur sort malheureux, et repassa exprès en Espagne pour éclairer le gouvernement sur la conduite de ses agens en Amérique.

Il importe de connoître à ce sujet quel étoit, en général, le régime des pays découverts et envahis par les Espagnols. Leur ambition tendoit sans cesse à obtenir de l'or, des richesses ou les moyens de s'en procurer, et, sous le prétexte d'instruire à la religion les naturels du pays, la plupart des Européens qui pouvoient employer la force ou qui avoient du crédit, s'emparoient d'un nombre considérable d'Indiens, les gardoient à leur usage et s'en servoient pour tous les genres de travaux, et sur-tout pour exploiter les mines. Ces infortunés étoient traités avec une rigueur et une barbarie qu'on auroit peine à concevoir, si, d'une part, des auteurs très-dignes de foi ne confirmoient les récits authentiques de Las Casas; et si, d'autre part, ces cruels oppresseurs n'avoient eu le facile moyen de s'approprier d'autres esclaves, quand ils en avoient perdu par suite de ces excès.

On appeloit ces sortes de dépôt COMMANDERIES, et l'on donnoit le nom de COMMANDEURS aux maîtres qui en disposoient arbitrairement, et sur-tout sans songer à remplir le devoir qui servoit de prétexte à ce prétendu dépôt, c'est-à-dire, à donner l'instruction de la religion

chrétienne dont la morale auroit si singulièrement contrasté avec leur conduite.

Voici la forme de l'une des cédules de partage et de dépôt de ces infortunés.

« Par la présente, sont confiés à titre de dépôt à vous....., le » seigneur et le naturel des lieux de......, afin que vous vous en » serviez, et qu'ils vous aident dans l'exploitation de vos terres, con- » formément aux ordonnances qui ont été publiées à cet égard, ou qui » le seront à l'avenir, à condition que vous aurez soin de leur apprendre » les articles de notre sainte foi catholique, et que vous n'omettrez rien » de ce qui sera utile ou nécessaire pour y réussir. Fait &c. »

En 1510, Las Casas reçut l'ordre de la prêtrise du premier évêque de l'île Espagnola. Quelques religieux de l'ordre de S. Dominique avoient commencé à prêcher contre les mauvais traitemens que les Espagnols faisoient éprouver aux Indiens. Las Casas joignit son zèle à celui de ces missionnaires; des prêtres séculiers, des religieux de S. François d'Assise, condamnèrent aussi, au nom de la religion, la coupable conduite des oppresseurs des Indiens.

La bienveillance connue et éprouvée de Las Casas pour ces infortunés, le leur faisoit regarder comme un défenseur et un père.

En 1515, Las Casas repassa en Espagne pour solliciter en faveur des Indiens : mais la mort du roi Ferdinand V arrêta son généreux projet.

Je ferai remarquer qu'à cette époque éclata en Espagne la révolution appelée des COMMUNEROS, dans laquelle périt le comte de Padille. Les principes invoqués par les communeros donnoient sans doute plus de force et d'autorité aux réclamations de Las Casas, et pouvoient éclairer le gouvernement sur les malheurs qu'entraîne l'abus du pouvoir et sur la nécessité d'être juste envers toutes les classes soumises à son autorité.

Mais Las Casas fut en butte aux persécutions des personnes puissantes qui étoient intéressées au maintien des abus. Plusieurs courtisans, tous les serviteurs du roi, quelques-uns de ses conseillers, possédoient en Amérique d'immenses commanderies dont ils tiroient des profits énormes.

Cependant les cardinaux Ximénès et Adrien, qui gouvernoient l'Espagne, envoyèrent en Amérique trois religieux, en les chargeant de rendre la liberté aux Indiens qui auroient été faits esclaves : pour procurer aux colons espagnols la facilité de s'enrichir sans employer

les Indiens, on leur indiqua, entre autres moyens, celui de se procurer des esclaves africains.

Herrera dit que ces commissaires donnèrent à Las Casas le titre de PROTECTEUR UNIVERSEL DES INDIENS. Mais les commissaires n'ayant pu opérer le bien qu'espérait Las Casas, il revint en Espagne en 1517, et présenta divers projets. Charles I.er, connu depuis sous le nom de Charles-Quint, étoit arrivé en Espagne; il voulut entendre Las Casas, qui, après avoir exposé les sujets de plainte contre les agens de l'autorité en Amérique et les commandeurs, lui dit: « En informant » de ceci votre majesté, je suis assuré de lui rendre un (le) plus grand » service qu'aucun sujet *n'en* ait jamais rendu à son roi; et cependant » je n'ai en vue ni les grâces ni les récompenses de votre majesté, » parce que je n'agis point pour son service, sauf l'obéissance et le » dévouement que je lui dois, comme son humble sujet, mais parce » que je suis convaincu que je dois à Dieu ce grand sacrifice....; » et afin de confirmer ce qu'Elle a bien voulu me permettre de lui » apprendre, je dis et je déclare de nouveau que je renonce d'avance à » toute grâce et à toute faveur temporelle; et s'il m'arrive jamais de » réclamer directement, ou par des voies détournées, la moindre récom- » pense, je consens qu'on m'accuse de mensonge et de félonie à l'égard » de mon roi. »

Las Casas espéroit conquérir sans soldats, par le seul effet de la prédication, les contrées de l'Amérique, et découvrir, sans effusion de sang et sans répandre la terreur, les rivières riches en paillettes, afin qu'on les exploitât au profit du trésor royal; il présenta des projets qui furent modifiés en plusieurs points importans, et se dévoua à leur exécution avec son zèle accoutumé: mais il n'obtint pas tout le succès qu'il s'étoit promis. Les détails de ses opérations sont pleins d'intérêt dans le récit du traducteur.

En 1525, il prit l'habit de l'ordre de S. Dominique; ses liaisons avec les pieux religieux de cet ordre, le déterminèrent à s'imposer l'obligation de partager leurs travaux apostoliques. Il fit encore divers voyages en Europe, et il obtint des succès en Amérique par la douceur et la persuasion; sur-tout il opéra dans le pays de Guatimola la conversion d'une multitude d'Indiens, et il soumit par la prédication, avec d'autres missionnaires, le pays de Vera-Cruz. Après avoir acquis au roi d'Espagne et à la religion les habitans d'une contrée de quarante-huit lieues de long sur vingt-sept de large, Las Casas revint en Espagne en 1539. L'empereur ne s'y trouvoit pas; Las Casas l'y attendit. Le traducteur

croit que Barthélemy composa plusieurs de ses ouvrages; lors de ce séjour en Espagne.

Je passe sous silence divers événemens, lors desquels Las Casas figura d'une manière conforme à ses principes et à son caractère, et j'arrive à sa nomination à l'évêché de Luzco, un des plus riches du nouveau monde. Las Casas refusa ce poste brillant; mais il accepta ensuite l'évêché de Chiapa, qui étoit d'un modique revenu. Le nouveau pasteur repassa en Amérique, et, remplissant ses devoirs, il fit tourner à l'avantage des Indiens l'autorité épiscopale dont il étoit investi. Il publia dans son diocèse le CONFESSIONARIO, ou avis aux confesseurs, dans lequel il recommandoit de refuser l'absolution à ceux qui retiendroient des Indiens esclaves, jusqu'à ce qu'ils les eussent rendus à la liberté. Malgré les approbations les plus remarquables qu'il avoit obtenues, ses ennemis agirent avec tant d'adresse, qu'il fut mandé en Espagne pour rendre compte de sa conduite. Il se justifia; et ce fut à cette occasion qu'on suscita contre lui Jean Ginès de Sepulveda, qui professoit des principes entièrement contraires à ceux qu'on avoit coutume de faire valoir en faveur des Indiens opprimés.

C'est un événement remarquable dans l'histoire de Charles-Quint, que la convocation qu'il fit, à Valladolid, en 1560, d'une assemblée composée de prélats, de théologiens et de jurisconsultes, dans laquelle on discuta publiquement la question de savoir, « s'il étoit permis de » faire la guerre aux Indiens pour conquérir leur pays, dans le cas où » ils ne voudroient point admettre la religion chrétienne et se soumettre » volontairement aux rois de Castille. »

Las Casas, chargé de plaider la cause des Indiens opprimés, s'acquitta de cette noble fonction en homme généreux, en Espagnol fidèle et en chrétien zélé et charitable.

Je ne dois pas taire que, soit dans les divers et nombreux récits que contiennent ses ouvrages destinés à être publics, soit dans les plaintes qu'il adressa directement au roi et à son conseil, on trouve souvent la sainte indignation de la vertu, sans rencontrer jamais l'expression de la haine. En dénonçant les excès et les crimes, sa charité ne lui permet guère de laisser échapper le nom des coupables, et l'on a été obligé de mettre, à la suite des œuvres de Las Casas, des indications aussi curieuses que savantes, pour désigner les hommes sur qui tomboient les reproches accusateurs du protecteur des Indiens.

Il faut lire dans les ouvrages de ce pieux écrivain, et dans les développemens de leur traducteur, avec quel avantage l'évêque de Chiapa plaida la cause du malheur, celle de la religion et la sienne propre

contre le docteur Sepulveda, qui fut réfuté victorieusement, mais qui ne changea pas d'opinion.

Il est peut-être permis de s'étonner que Robertson, dans son Histoire de Charles-Quint, n'ait pas même indiqué cette fameuse discussion, qui méritoit sans doute d'y occuper une place honorable.

Quoique le zèle et le dévouement de Las Casas en faveur des Indiens n'eussent pas obtenu tout le succès qu'il avoit droit d'espérer, il est cependant certain qu'ils furent utiles à l'amélioration du sort de ces infortunés. Charles-Quint abolit l'esclavage des Indiens, diminua le nombre des commanderies, restreignit l'autorité des commandeurs, &c. &c.

Las Casas ne cessa de s'occuper du succès de la cause à laquelle il avoit consacré sa vie et ses talens; et il mourut à Madrid, en 1566, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, après avoir traversé quatorze fois les mers qui séparent les deux continens, et avoir parcouru, dans toutes leurs directions, les vastes régions du nouveau monde.

Je crois devoir rapporter ici les paroles qui terminent son mémoire sur les moyens d'arrêter la destruction des habitans des Indes occidentales, et sur l'effet désastreux de l'esclavage.

« Je proteste devant Dieu, devant ses anges, devant les saints de » son royaume éternel, et devant tous les hommes qui vivent au mo» ment où j'écris et qui vivront après ma mort, laquelle ne peut être » fort éloignée, qu'aucun motif d'intérêt personnel ne m'a dicté les » vingt considérations que je viens d'exposer, et qu'elles n'ont pour » but que le salut de l'ame du roi, et de celles des Espagnols et des » Indiens; car j'ai reconnu et il m'est démontré que, pendant les » quarante-cinq dernières années (1), le mauvais gouvernement, les » cruautés et les tyrannies des Espagnols qui ont exercé ou qui exercent » encore, au nom du roi d'Espagne, l'autorité dans l'Amérique, y ont » fait mourir plus de quinze millions d'Indiens sans religion, &c. &c. »

Dans ces derniers temps, quelques écrivains avoient avancé qu'afin de délivrer les Indiens des malheurs et des vexations dont ils étoient accablés, Las Casas avoit proposé d'établir la traite des noirs, pour travailler en Amérique et les employer à la culture des terres et à l'exploitation des mines. M. Grégoire, don Gregorio Frenes et don Servando Mier, avoient réfuté cette inculpation. Le traducteur a inséré leurs écrits dans sa collection, et il a publié de nouvelles observa-

---

(1) Il écrivoit en 1542.

tions qui concourent puissamment à la justification de l'évêque de Chiapa.

L'un des principaux ouvrages traduits dans le recueil que nous annonçons, est « la Relation des cruautés commises par les Espagnols conquérans de l'Amérique. »

Cet ouvrage historique fut écrit par Las Casas en latin, et traduit en français dans le XVII.ᵉ siècle. Je ne citerai rien de ce tableau effrayant des excès et des crimes des Espagnols : je dirai seulement que, lors de la révolution des Pays-Bas, il servit beaucoup à exciter les Flamands contre le gouvernement espagnol, à exaspérer les esprits contre les agens de Philippe II. On a joint à la traduction, des notes et le nécrologe des conquérans de l'Amérique, appendice nécessaire à l'ouvrage de Las Casas et qui ne doit plus en être séparé.

J'ai parlé du mémoire où Las Casas expose les moyens d'arrêter la destruction des naturels du pays, et où il peint les effets désastreux de l'esclavage. Ce mémoire fut écrit en espagnol : il est plein de force et d'onction. J'ai cité quelques lignes de la dernière page ; le traducteur a ajouté des développemens nombreux.

L'évêque de Chiapa, forcé de justifier son livre intitulé CONFESSIONARIO, publia en espagnol trente propositions contenant l'exposé de sa doctrine. La traduction de cet ouvrage est suivie d'observations détaillées sur cette doctrine même.

L'analyse de la discussion entre Las Casas et le docteur Sepulveda, sur les droits du roi d'Espagne à la conquête de l'Amérique, avoit été rédigée en espagnol par le père Dominique Soto, membre de l'assemblée devant laquelle cette discussion avoit eu lieu ; le docteur Sepulveda écrivit encore, et Las Casas répliqua. Ces divers écrits sont aussi traduits.

L'ouvrage sur la liberté des Indiens qui ont été réduits à la condition d'esclaves, composé en espagnol et traduit sans notes ni observations, traite les mêmes questions que les précédens, et leur sert de développement.

Avant de parler de la traduction du traité latin sur l'autorité impériale ou royale, attribué, jusqu'à ce jour, à Las Casas, et traduit pour la première fois en français, aussi avec notes et observations, je nommerai deux ouvrages traduits de l'espagnol, publiés comme inédits, et que le traducteur attribue pareillement à Las Casas.

L'un est une longue lettre sur le projet qu'avoit le gouvernement espagnol de rendre perpétuelles les commanderies des Indiens.

Cet écrit est dans l'esprit de ceux de Las Casas ; il n'est pas hors de

vraisemblance qu'il en soit l'auteur : mais le manuscrit de la Bibliothèque du Roi qui le contient, n'indiquant point le nom de Las Casas, on ne peut guère le placer dans la collection des œuvres de l'évêque de Chiapa que comme appendice et note.

L'autre, tiré du même manuscrit, est une réponse aux questions proposées sur les affaires du Pérou. L'auteur essaie de prouver qu'il faut restituer la couronne du Pérou à l'inca Tito, qui, en 1564, régnoit dans les Andes comme petit-fils de l'empereur Guagnacapac, père des infortunés Ataliba et Guascar, que les Espagnols immolèrent.

Ce dernier écrit me semble moins que l'autre une production de Las Casas.

Au reste, il n'existe pour aucun des deux nulle preuve matérielle qu'ils soient sortis de sa plume.

Cette observation me conduit naturellement à l'examen que je me suis proposé de faire en détail d'un point assez important.

Est-il suffisamment prouvé que Las Casas soit l'auteur du traité, *QUÆSTIO DE IMPERATORIÂ VEL REGIÂ POTESTATE &c.!*

Si je discute ce point de critique littéraire, ce n'est pas pour effacer ce traité de la liste des ouvrages de l'évêque de Chiapa; c'est plutôt dans le dessein d'exciter les savans, et sur-tout ceux de l'Espagne, à faire des recherches qui puissent établir d'une manière incontestable que c'est à ce prélat illustre que nous devons un écrit qui seroit à-la-fois remarquable, et par la matière qui y est traitée, et par l'époque où il auroit été composé, et par le nom de son auteur.

Pour donner de suite une idée des principes qu'il contient, je citerai le jugement particulier que le traducteur en porte en ces termes :

« Nous pouvons ajouter qu'il n'a pas seulement défendu la liberté » des Indiens, mais que tous les peuples du monde lui doivent autant » de reconnoissance que les habitans de l'Amérique. En effet, quoique » sujet d'un despote aussi absolu que Charles-Quint, il sut trouver » dans son caractère l'énergie suffisante pour composer et PUBLIER un » traité sur le pouvoir des rois, et pour y établir qu'ils ne sont pas les » maîtres des terres, des villes ni des hommes, mais seulement leurs » chefs et leurs directeurs pour les gouverner en paix, d'après les » principes éternels de la justice, et pour les défendre contre leurs » ennemis extérieurs, mais *sans* pouvoir aliéner les communes et les » habitans, ni imposer des tributs *sans* le consentement des peuples. » Nous ne craignons pas d'avancer que, pour faire entendre de telles » vérités, il falloit un courage fort rare en Europe dans le siècle de » Charles-Quint et de Philippe II. »

Il y a là plus d'une erreur. S'il est douteux que Las Casas soit l'auteur du traité, il ne peut l'être que ce traité n'a point été PUBLIÉ pendant sa vie, et qu'aucun de ses autres ouvrages n'en suppose l'existence ni directement ni indirectement.

J'examinerai d'abord les raisons de fait qui permettent de douter que Las Casas ait composé ce traité.

Aucun philologue espagnol n'a jamais cité le manuscrit comme existant ou même ayant existé en Espagne.

L'ouvrage a été imprimé pour la première fois en Allemagne l'an 1571. C'est un Allemand qui en fut l'éditeur; il prétendit avoir apporté de l'Espagne la copie de ce traité manuscrit; mais il n'a pas même assuré avoir vu le manuscrit autographe de Las Casas. Nomme-t-il du moins quelque littérateur digne de confiance qui lui ait communiqué ce précieux dépôt! Non. On lit dans la préface, datée de *Spiræ Muretum, XXII martii, M. D. LXXI*, qu'il lui a été communiqué *PER VIRUM QUEMDAM DOCTUM.*

Il est donc vrai de dire que cette publication n'a aucun des caractères nécessaires pour nous donner l'assurance que l'ouvrage est véritablement de Las Casas.

Les philologues espagnols qui l'ont cité, n'en ont parlé que d'après l'imprimé ou d'après des indications fautives, comme cela est arrivé à D. Nicolas Antonio dans sa *Bibliotheca Hispanâ nova*, tome I, page 151, où il ne fait qu'indiquer le titre, en nommant D. Thomas Tamejo, qui en a fait l'éloge.

En 1571, époque de la publication de ce traité, la révolution des Pays-Bas étoit très-avancée. J'ai eu occasion de dire que le tableau des cruautés commises par les Espagnols dans les Indes, tracé par Las Casas, avoit beaucoup exalté les esprits des Flamands; le père Touron l'atteste dans sa biographie de Las Casas: ne peut-on pas supposer qu'il entra quelque motif politique dans la publication de ce traité sous le nom d'un auteur aussi recommandable que Las Casas!

Le *VINDICIÆ CONTRA TYRANNOS*, publié en 1577, le fut sous le nom de Stephanus Junius Brutus Celsus.

Tout concourt donc à faire admettre que la publication du traité *de imperatoriâ &c.*, fut pareillement pseudonyme.

Si je passe ensuite à l'examen des principes qui sont établis dans le traité qui a été attribué à Las Casas, il me semble que plusieurs considérations morales permettent de croire qu'il n'en est pas l'auteur. Je me bornerai à citer le passage où l'on soutient qu'aucune charge, aucun travail, ne peuvent être imposés au peuple sans son consentement

préalable et volontaire, attendu que l'élection des rois, des princes, des magistrats, et l'autorité dont ils sont investis pour gouverner et pour établir l'impôt, doivent leur origine à une détermination libre des peuples, qui en ont voulu l'établissement pour assurer leur bonheur.

« Les peuples, ajoute l'auteur, ont existé avant les rois et les magis-
» trats; alors ils étoient libres et se gouvernoient comme ils l'enten-
» doient : lorsqu'ils résolurent d'être gouvernés par des rois, l'augmen-
» tation des fonds destinés à la dépense devenant une charge pour la
» communauté, il appartint aux parties intéressées de l'accorder. »

Je soumets au traducteur la question de décider s'il est vraisemblable que Las Casas eût adopté de tels principes, qui me paroissent ne pas s'accorder avec ceux qu'il étoit obligé de professer quand il défendoit la cause des Indiens opprimés.

Je ferai remarquer que le traducteur lui-même, *page lxxix* de la Vie de ce prélat, a cru nécessaire de le justifier relativement à ce qu'on trouve, dans les trente propositions, une doctrine qui suppose dans le souverain pontife le pouvoir direct et temporel de disposer des trônes, des royaumes et des couronnes.

Est-il vraisemblable que Las Casas ait à-la-fois énoncé des principes fondés sur l'hypothèse que les peuples, ayant fait l'élection de leurs premiers chefs, ont conservé des droits résultant de ce contrat politique, et professé la maxime que le pape avoit le droit de disposer des trônes! Quoi qu'il en soit, il est à desirer que cette question de philologie, dans laquelle je ne fais et ne veux faire que l'office de rapporteur, soit discutée et éclaircie de manière à ne plus laisser de doutes.

Que l'ouvrage soit ou non de Las Casas, le traducteur a dû l'insérer dans la collection des œuvres de cet illustre personnage, où il n'est point déplacé, puisqu'il lui a été attribué jusqu'à ce jour.

RAYNOUARD.

Extrait d'un Mémoire (1) *sur l'art du monnoyage chez les anciens et chez les modernes, par M.* Mongez.

L'ART du monnoyage a deux parties entièrement distinctes: l'affinage et l'alliage des métaux destinés à être monnoyés, et les procédés pour fabriquer les monnoies avec les métaux ainsi préparés.

---

(1) Il devoit être lu dans la séance publique de l'académie des inscriptions et belles-lettres, du 21 juillet 1821, si le temps l'eût permis.

Des deux manières d'affiner les métaux précieux, la voie sèche, qui emploie le feu, et la voie humide, qui emploie les acides minéraux, les anciens n'ont connu que la première. Agatarchides nous a conservé le moyen dont on se servoit sous les Ptolémées pour affiner l'or que l'on tiroit des montagnes situées sur les bords de la mer Rouge. On employoit le plomb et divers sels. Répété par M. Jean Fabroni, chimiste célèbre de Florence et correspondant de l'Institut, ce procédé a parfaitement réussi. Pline dit aussi que, pour affiner l'or, on employoit le natron, l'alun, le vitriol et le mercure. Quant à l'argent, ils le purifioient aussi avec le sel marin, le soufre ou des sulfures.

Ainsi il est certain, 1.° que les anciens pouvoient amener l'or et l'argent presque au dernier degré de pureté; 2.° que si l'on trouve dans les monnoies de quelques-uns de ces peuples, des alliages constans et appréciables, ces alliages ont été l'effet d'une volonté déterminée, et non du hasard; 3.° que, dans le cas où l'on n'y rencontre qu'un alliage extrêmement foible et variable, il faut penser qu'ils croyoient avoir travaillé sur le fin, ou qu'ils employoient l'or et l'argent natifs, l'or sur-tout, avec le léger alliage qu'on leur trouve quelquefois. Au reste, les écrivains systématiques ont étrangement abusé du vague qui régnoit sur l'alliage de l'or natif. En voici les véritables proportions. La poudre d'or apportée au Caire par les caravanes d'Afrique qui vont à la Mecque, varie de titre depuis 875 millièmes jusqu'à 938. Celle que les barbaresques apportent à Livourne, varie de 0,915 à 0,958. A la vérité, un morceau d'or cristallisé extrait d'une pépite du Brésil, et essayé par M. Jean Fabroni, s'est trouvé sans un seul millième d'alliage.

On a paru douter que les anciens eussent connu l'art des essais; mais on voit dans Tite-Live et dans Pline des proportions d'alliage d'or et d'argent indiquées formellement, ce qui suppose des essais. Aussi les faisoient-ils, soit à l'aide du plomb et du feu (car l'essai n'est qu'un affinage en petit), soit avec la pierre de touche, par la comparaison avec des alliages connus. L'emploi des acides minéraux a fourni aux modernes un moyen de séparer entièrement les métaux précieux l'un de l'autre, et tous les deux de tout alliage. La découverte de l'eau-forte est due, dit-on, à l'arabe Géber, qui vivoit dans le VIII.e siècle; mais l'emploi de cet agent ne date en Europe que du XIII.e siècle, celui où Arnaud de Villeneuve répandit aussi le premier l'usage de l'eau-de-vie. Je ferai observer d'abord qu'il est fort extraordinaire de voir ces découvertes appartenir aux siècles,

appelés *siècles d'ignorance*, peut-être parce qu'on s'y occupoit très-peu des théories; enfin aux siècles des croisades, de ces expéditions lointaines, dont on ne sauroit dire ni assez de bien, ni assez de mal. Je rappellerai ensuite que de tout temps les Tartares ont distillé, d'une manière grossière à la vérité, le lait de jument aigri, pour en obtenir une liqueur spiritueuse. Les voyages de Rubruquis, envoyé par S. Louis en Tartarie, ont pu faire connoître aux Européens, aux Français en particulier, l'art du distillateur, dont l'eau-de-vie est le produit le premier connu. C'est aussi par la distillation du salpêtre que l'on obtient l'eau-forte. Ces deux produits chimiques ont donc probablement une origine orientale.

Les anciens ont employé ordinairement pour leurs monnoies, appelées aujourd'hui *médailles* (comme on peut l'assurer d'après celles qui nous sont parvenues), l'or, l'argent, l'or et l'argent alliés ensemble, et le bronze; je dis le bronze, et non le cuivre, parce que toutes les médailles, tous les ustensiles et toutes les armes antiques que l'on a essayés, sont faits de cuivre et d'étain, c'est-à-dire de bronze. Les chevaux connus sous la dénomination de *chevaux de Corinthe*, sont de cuivre pur; c'est le seul monument antique de cette nature analysé jusqu'à ce jour. Il seroit à souhaiter que nos petites monnoies et nos médailles fussent de bronze, afin qu'elles eussent une durée aussi longue que celle des médailles romaines. On a dit que Denys le Tyran avoit fait fabriquer des monnoies d'étain; mais il n'en reste aucune. Quant aux médailles antiques de plomb, que l'on conserve en petit nombre, il est probable qu'elles ont été fabriquées par des faussaires, et qu'elles avoient été argentées, non doublées d'argent. On doit cependant penser aussi que, dans des temps difficiles, ou dans des villes assiégées, ou dans l'absence des métaux précieux, ou pour satisfaire la cupidité de quelques gouvernemens, on a fabriqué des monnoies de plomb. Les mêmes considérations s'appliquent aux monnoies de fer, dont il est parlé dans l'histoire grecque. Pline dit que « le triumvir Marc-Antoine avoit employé le » fer dans la fabrication de la pièce d'argent appelée *denarius*. » Il ne peut y avoir que deux manières d'interpréter ce texte formel, l'alliage, ou l'introduction du fer dans l'argent par le doublé ou plaqué; mais l'alliage de l'argent et du fer est si difficile, qu'on ne peut l'employer en manufacture: il faut donc recourir au doublé, ce qui a été confirmé par l'épreuve que j'ai faite sur un *denarius* de Marc-Antoine, conservé dans le cabinet du Roi, et qui agissoit sur une aiguille aimantée, à plus de six lignes de distance.

Après avoir parlé des métaux que les anciens ont employés pour leurs monnoies, je vais décrire les procédés de leurs monétaires. Ils n'ont point connu la virole, qui, en donnant aux pièces une rondeur parfaite, rend la rognure très-facile à reconnoître. Tantôt ils ont simplement moulé leurs monnoies, sur-tout dans l'enfance de l'art monétaire; tantôt ils les ont frappées à chaud; tantôt enfin ils ont frappé à froid des flans aplatis au marteau et arrondis à la lime. Desirant retrouver leurs procédés, je frappai des flans d'argent chauds, légèrement convexes, avec des coins de bronze froids, qui avoient été estampés à chaud sur une médaille consulaire d'argent; le résultat fut identique.

Les coins des anciens ont été long-temps faits avec le bronze, et gravés au touret, comme les camées. Un examen attentif des monnoies antiques m'a appris que jusqu'au siècle de Constantin, les coins avoient été ainsi gravés, et les médailles fabriquées très-épaisses. Depuis lors les coins ont été gravés au burin, comme les nôtres, et les médailles ont été fort minces, afin que l'on pût reconnoître la pureté du métal à la facilité qu'on auroit à les plier: tels sont encore, et pour la même raison, les sequins de Venise et les ducats de Hollande; telles furent enfin toutes les monnoies modernes jusqu'au XVI.e siècle.

L'expérience que j'ai faite et que je viens de rapporter, a fourni le moyen de résoudre un problème de numismatique, insoluble par les procédés actuels de monnoyage. Comment se fait-il, disoit-on, que l'un des trente tyrans, Marius, qui n'a régné que trois jours, et loin de Rome, dans les Gaules, ait laissé des monnoies d'or, de bronze, et de *bronze* fortement *allié*, monnoies portant jusqu'à huit revers différens!... Voici la réponse. Les anciens pouvoient, dans l'espace d'une seule nuit, fabriquer et terminer des coins de bronze, tels qu'il en est parvenu jusqu'à nous, s'ils ont connu, ce qui est très-vraisemblable, le procédé que j'ai employé. Deux sculpteurs ébauchent séparément et finissent en cire, l'un la tête, l'autre le type du revers; les lettres sont formées très-vîte avec des poinçons d'un usage habituel. On moule ensuite ces deux cires, puis on coule de l'or ou de l'argent dans les deux moules réunis; on obtient ainsi des médailles que l'on peut appeler *prototypes*, et avec lesquelles on estampe des coins de bronze chauds. Ce travail entier n'exige pas plus de trente-six heures; de sorte que l'empereur n'étoit pas encore instruit de la révolte d'un général, que ce nouvel Auguste acquéroit des partisans avec ses propres monnoies.

Cette manière de fabriquer des coins et de frapper des monnoies exigeoit un grand nombre d'ouvriers : aussi les historiens de l'empereur Aurélien parlent-ils de la révolte des monétaires sous son règne, comme d'un événement qui pouvoit compromettre la sûreté de l'empire, s'il ne l'eût comprimée avec célérité et sévérité. Trois de ces écrivains, qui avoient vécu avec les contemporains d'Aurélien, portent à sept mille le nombre des soldats qui furent tués par les monétaires révoltés. On peut croire qu'il se joignit à ceux-ci quelques mécontens; mais il restera toujours démontré que le nombre des soldats victimes de leur devoir, suppose que celui des révoltés étoit au moins égal. Il surpasseroit dès-lors celui des ouvriers monétaires qui travaillent dans les capitales de presque tous les états modernes.

Pour faire connoître l'histoire de l'art monétaire chez les modernes, j'ai exposé les révolutions qu'il a subies en France, parce que les machines monétaires employées aujourd'hui dans toute l'Europe ont été inventées par des Français. Cette histoire occupe dans mon ouvrage un assez long espace. Il est doux de retracer la gloire nationale, sur-tout lorsqu'un peuple qui est encore plus notre rival que notre voisin, quoique très-riche de ses propres découvertes, est toujours empressé d'accueillir les nôtres et nos inventions trop négligées sur le sol natal, et cherche souvent à s'en faire honneur. Tels sont le balancier de Briot, le métier à tricoter; la distillation de l'eau de mer pour la rendre potable, par Poissonnier l'aîné; l'art de conserver les viandes pendant une longue navigation, par Cazalès de Bordeaux; l'emploi des choux fermentés, pour préserver les marins du scorbut, par Poissonnier cadet; l'éclairage avec le gaz tiré de la houille, par le Bon; l'art de produire de grands effets avec la vapeur de l'eau bouillante, par Papin; le procédé pour la désinfection de l'air, de Guiton de Morveau; enfin la découverte de plusieurs îles ou contrées auxquelles on a donné de nouveaux noms, pour faire oublier les *travaux* des Français.

Sous la première race de nos rois, on moula les monnoies, on les frappa avec des coins gravés au touret. A dater du siècle de Charlemagne, les coins furent gravés au burin, comme ils l'étoient à Constantinople depuis le fondateur de cette ville, et les monnoies eurent aussi moins d'épaisseur. D'ailleurs l'art du monnoyage étoit dans l'enfance : on forgeoit à chaud les lames; on les coupoit en morceaux carrés que l'on arrondissoit avec des limes; enfin les flans étoient frappés au marteau. Chacune de ces opérations étoit exécutée par une division de la corporation nombreuse des ouvriers *monétaires*.

Les expéditions de Louis XII en Italie firent connoître aux Français les procédés des arts et de la gravure en particulier que les artistes grecs, fuyant le joug des Ottomans, avoient apportés dans cette contrée. Ce roi les employa pour les monnoies sur lesquelles il prit les titres de duc de Milan et de roi de Sicile. Les monnoies d'argent étoient les plus épaisses que l'on eût frappées depuis le commencement de la monarchie, et les premières sur lesquelles on eût gravé les portraits des rois de France; d'où leur vint le nom de *testons*. François I.er plaça le sien sur les monnoies d'or.

Le règne de Henri II est celui qui apporta à la fabrication des monnoies un des plus heureux changemens. Ce roi, après avoir ordonné qu'on y graveroit le *millésime* [l'année courante] et le *quantième* des rois qui porteroient le même nom, fit adopter, en 1553, le *laminoir* (appelé alors *le moulin*), le *coupoir* (emporte-pièce), et une sorte de presse employée pour aplatir les flans.

Le burin inimitable du célèbre Varin donna un grand prix aux monnoies de Louis XIII. L'emploi de l'espèce de presse appelée *balancier* ajouta un degré de perfection à celles de Louis XIV. Briot, Français, inventeur de cette utile et ingénieuse machine, en avoit proposé l'adoption au gouvernement, sous Louis XIII; mais les intrigues de la corporation des *monétaires* et les arrêts de la cour des monnoies l'ayant fait rejeter, il la porta en Angleterre. Les monnoies de Cromwell, fabriquées avec la nouvelle machine, sont aussi recherchées pour la beauté du travail que pour le portrait de cet homme célèbre. Enfin, en 1645, le chancelier Séguier employa toute l'autorité royale, et la France vit entrer le balancier dans les ateliers monétaires. Un ingénieur français, Castaing, inventa, en 1685, la machine qui sert à marquer sur tranche les espèces, et qui oppose un grand obstacle à la cupidité des rogneurs de monnoies: elle fut adoptée en 1690; on vit alors des espèces frappées avec une virole brisée.

L'art monétaire resta stationnaire en France pendant tout le cours du XVIII.e siècle, quoique des particuliers lui eussent fait faire de grands progrès en Angleterre, à l'aide toutefois de deux graveurs français. Mais les victoires qui signalèrent pour nous la fin du XVIII.e siècle et le commencement du XIX.e siècle, ayant fait tomber dans nos mains un nombre considérable de canons, le gouvernement employa une partie de ce bronze à refaire toutes les machines monétaires de l'ancienne France et des pays alors réunis. Un concours fut ouvert, un prix considérable fut proposé pour le perfectionnement de l'art monétaire, et M. Gingembre l'obtint. Les machines adoptées furent envoyées à Utrecht, à

Turin, à Gènes, à Florence et à Rome, où elles sont employées avec succès à frapper les monnoies des gouvernemens qui ont succédé au nôtre. La faculté accordée aux entrepreneurs de prendre, comme dans les autres manufactures, des ouvriers à leur choix, a beaucoup contribué au perfectionnement de l'art monétaire en France; de sorte qu'aujourd'hui, où les révolutions de l'Amérique méridionale ont rendu extrêmement rares les piastres avec lesquelles seules on faisoit le commerce de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, on semble avoir adopté d'un commun accord, pour les remplacer, nos pièces de cinq francs.

La comparaison entre l'art du monnoyage chez les anciens et le même art chez les modernes est facile à établir, d'après les détails exposés dans ce Mémoire. A la vérité, le moulage des flans, la gravure des coins au touret, joints à l'absence de la virole, sont des procédés plus expéditifs que les nôtres; mais ils favorisent singulièrement la contrefaction et la cupidité des rogneurs, et ils exigent un nombre de *monétaires* plus que quadruple. Cependant on peut les employer aujourd'hui avec avantage pour le monnoyage des médailles seulement, parce qu'elles ne présentent pas aux faussaires un appât aussi puissant que les monnoies.

MONGEZ.

RECHERCHES HISTORIQUES concernant la ville de Boulogne-sur-Mer et l'ancien comté de ce nom, ouvrage inédit de feu M. Abot de Bazinghen, *conseiller à la cour des monnoies de Paris; mis en ordre et publié par M. le baron* Wattier. A Paris, chez Guyot, imprimeur-libraire, rue Mignon, n.° 2, 1822, *in-8.°*, viij et 190 pages.

L'AUTEUR de ces Recherches est connu par un Traité des monnoies, en forme de dictionnaire, publié en 1764, en deux volumes *in-4.°* Né à Boulogne-sur-Mer et conseiller à la cour des monnoies de Paris, M. Abot de Bazinghen pouvoit réunir les deux genres de connoissances qu'exige la composition de l'histoire particulière d'une province ou d'une ville; savoir, celles qu'il faut puiser dans le pays même, et celles qu'on acquiert par des études plus étendues. Il avoit esquissé, en 1768, une Histoire du Boulonnais: quoiqu'il n'ait point, à beaucoup près, achevé ce travail, on a tiré des manuscrits qu'il a laissés, six dissertations ou chapitres qui concernent, 1.° l'état de la ville de Bou-

logne sous les empereurs romains; 2.° les comtes qui l'ont gouvernée au moyen âge; 3.° sa réunion à la couronne de France sous Louis XI, son érection en sénéchaussée, ses sénéchaux et ses gouverneurs; 4.° les priviléges qui lui ont été accordés depuis 1477; 5.° les services rendus en temps de guerre par les Boulonnais; 6.° la position si souvent controversée de l'ancien *Portus Iccius*. Le volume est terminé par la généalogie des ducs d'Aumont, gouverneurs de Boulogne. Le sixième chapitre auroit pu être placé le premier: mais, à cette exception près, la distribution établie par l'éditeur est fort méthodique, et donne, autant qu'il est possible, à cette suite de notes ou de fragmens, le caractère d'un ouvrage (1).

Entre douze conjectures diverses sur la position du *Portus Iccius* (2), M. Abot de Basinghen préfère celle qui le place à Boulogne et qui le confond avec *Gesoriacum*. Il développe avec beaucoup de clarté les motifs de cette opinion: mais ce sont à-peu-près ceux que le P. Lequien avoit déjà exposés dans une dissertation insérée au tome VIII des Mémoires du P. Desmolets (3), et que, depuis, l'abbé Mann a fortifiés d'observations nouvelles, dans le tome III des Mémoires de l'académie de Bruxelles, année 1786. Si nous pouvions entrer ici dans une discussion qui semble depuis long-temps épuisée, nous adopterions plus volontiers le sentiment de Camden, Bertius, Du Cange, Fontenu, Danville et M. Gossellin, qui font correspondre le *Portus Iccius* au village actuel de Wissant. Du Cange sur-tout nous paroît l'avoir prouvé par les rapports des distances, par d'anciens textes, par une longue suite de faits, et subsidiairement par des étymologies fort plausibles (4).

Le chapitre qui a pour objet l'état de Boulogne sous les empereurs romains n'a que cinq pages, et se réduit à quelques notions fort communes sur les embarquemens de Jules César, sur l'expédition d'A-

(1) Nous avons été surpris de ne trouver dans l'avertissement où ce plan est exposé, presque aucun détail sur la vie de l'auteur. Cette notice eût été d'autant plus utile, qu'il n'y a point d'article *Abot de Bazinghen* dans la Biographie universelle: on avoit droit de l'attendre de l'éditeur, veuf de la petite-fille de cet écrivain. — (2) *Ambleteuse, Boulogne, Bruges, Calais, Dieppe, Ecale, Etaples, Gand, l'Ecluse, Mardick, Nieuport* et *Wissant*. Cette énumération, quoique longue, n'est pas complète; car Robert Cenalis a proposé *Gravelines*; Paul Mérula, *le Portel* (près de Boulogne); d'autres, *Isques* sur la Liane, *Cassel* et *Saint-Omer*. — (3) Voyez le *Journal des Savans*, 1730, novembre, p. 673. — (4) Voy. Du Cange, *XVIII.e Dissertation*, à la suite de Joinville. = Fontenu, *Acad. des Inscr.* tom. XIII. = Danville, *ibid.* tom. XXVIII. — Bernard et Lefebvre, dans leurs *Histoires de Calais*, professent la même opinion, ainsi que Schoepflin, dans ses *Illustres Controversiæ*, c. 1, &c.

grippa, et sur le phare construit par Caligula et réparé par Charlemagne. Il eût suffi, pour rassembler sous ce premier titre un bien plus grand nombre de faits importans, de les extraire du savant ouvrage de Malbrancq, *de Morinis*. L'introduction du christianisme chez les Morins, au III.[e] ou au IV.[e] siècle, auroit mérité une attention particulière, et pouvoit donner lieu à des recherches curieuses; mais on arrive, dès la page 7, à l'époque où le Boulonnais devient l'apanage d'Adolphe, second fils du comte de Flandre Baudouin le Chauve. Cet Adolphe ou Adalolfe est mort en 933; et, avant lui, Hernequin, Raginaire, Erkenger et Baudouin avoient eu la qualité de comtes de Boulogne. Le roi Lothaire, en 964, ou plus exactement 965, remit les comtes de Ponthieu en possession du Boulonnais, où s'installa en conséquence Ernicule ou le petit Arnould. M. Abot de Bazinghen croit que cet Ernicule succéda immédiatement à Erkenger; mais il y a entre eux un intervalle d'environ cinquante ans, que remplissent Baudouin, Adalolfe et Arnould dit le Grand, comte de Flandre. Nous pensons que ces trois personnages sont ici placés mal à propos après Ernicule. En général, l'histoire de Boulogne au IX.[e] et au X.[e] siècle avoit besoin d'être mieux éclaircie d'après les documens contenus tant dans le tome IX du Recueil des Historiens de France, que dans l'ouvrage de Malbrancq. On y pourroit porter plus de lumière encore, si l'on avoit conservé ou si l'on pouvoit recouvrer les plus anciennes archives de l'abbaye de Samer, qui, en ces deux siècles, étoit le principal établissement du Boulonnais, et le lieu de la sépulture de la plupart des comtes. Les annales de ce pays ne commencent à devenir parfaitement claires qu'en 1046, époque de l'avénement du comte Eustache I.[er], époux de Mahaud de Louvain: mais, depuis ce terme jusqu'au règne de S. Louis, l'ouvrage que nous annonçons ne contient guère que des généalogies et des dates qui seroient quelquefois à rectifier. Les Bénédictins ont fait sur ce sujet un travail à-la-fois plus étendu et plus exact, dans la troisième édition de leur Art de vérifier les dates *(tom. II, p. 760-767)*. Ils y ont aussi tracé l'histoire des comtes d'Auvergne *(ibid. p. 364-371)*, dans la maison desquels le comté de Boulogne a passé en 1260, et qui l'ont conservé jusqu'au XV.[e] siècle. Les ducs de Bourgogne s'en emparèrent en 1435, et la coutume du Boulonnais fut rédigée sous leur gouvernement en 1465; mais Louis XI le rendit, en 1476, à Bertrand de la Tour-d'Auvergne, et, l'année suivante, il le réunit à la couronne de France.

Pour traiter avec Bertrand, le roi fit faire une enquête à l'effet de savoir en quoi *consistoit ladite comté*, en combien de cas *le comte devoit*

tailler et faire imposer sur les féodaux et sujets, et de quelle somme chacun. A quoi il fut répondu que *ledit comte avoit ses rentes et revenus ordinaires, et, quant aux tailles, aides ou exactions et subsides sur les féodaux et sujets, il n'avoit nulle autorité ni prééminence de faire.* Il se trouva que les revenus du comté étoient de 5457 livres 19 sous et demi, non compris les fiefs et arrière-fiefs des abbayes de Samer et de Longvilliers. Par acte passé à Montferrand en Auvergne, Bertrand reçut en échange *la jugerie de Lauraguais*, et des revenus à Carcassonne, à Beziers, à Toulouse. Cependant le comté de Boulogne relevoit de celui d'Artois : on sait comment Louis XI, pour éluder cette difficulté, transporta l'hommage à la Sainte Vierge et se déclara son vassal, par des lettres patentes du mois d'avril 1478. Dans le cours du même mois, « il érigea » la sénéchaussée du Boulonnais, et voulut qu'elle ne fût responsable » ni à la coutume d'Artois, ni à autre quelconque justice, sauf, dit-il, » à notre cour de parlement, en laquelle icelle comté sera ressortissante » sans moyen. » M. Abot de Bazinghen donne une notice chronologique et biographique de tous les sénéchaux du Boulonnais qui, presque toujours, en furent en même temps gouverneurs jusqu'en 1596. Depuis lors ces deux charges ont été distinctes, et celle de sénéchal s'est maintenue héréditaire dans la famille Patras de Campaigno, comme celle de gouverneur est constamment restée dans la maison d'Aumont depuis 1635. Ce qui concerne ces gouverneurs, au chapitre III de l'ouvrage, reçoit beaucoup de développemens dans les notes généalogiques qui terminent, comme nous l'avons dit, ce volume.

Nous n'avons plus à parler que des chapitres IV et V, qui ont pour objet, l'un les priviléges dont jouissoit le Boulonnais, et l'autre les services militaires de ses habitans. Leurs franchises, dont l'origine remonte, selon l'auteur, au gouvernement des Romains, et qu'ils ont conservées sous tous les comtes des maisons de Ponthieu, de Flandre, d'Auvergne et même de Bourgogne, ont été formellement reconnues par Louis XI, en 1477, et confirmées par Charles VIII, en 1483. Quand la ville de Boulogne, occupée par les Anglais en 1544, rentra sous la domination de Henri II en 1550, on fit une nouvelle rédaction de ses coutumes, où elle est déclarée *franche et exempte de toutes tailles, subsides et gabelles.* A l'occasion de quelques exemptions accordées, en 1559, aux Calaisiens, et assimilées, dans les lettres patentes mêmes, à celles dont jouissoient les Boulonnais, l'auteur s'exprime en ces termes : « Telle autrefois la ville de Constantinople, *à laquelle*, » voulant attacher des priviléges tant pour le spirituel que pour le tem- » porel, le *sixième* concile, tenu sous l'empereur Justinien, et *depuis* les

» empereurs Honorius et Theodosius, *lui donnèrent* les mêmes pri- » viléges que ceux dont Rome jouissoit. » Outre que la comparaison est un peu ambitieuse, il nous semble que l'éditeur, s'il la vouloit conserver, pouvoit en rendre l'expression plus correcte, et sur-tout en faire disparoître l'apparence d'un anachronisme qui placeroit Justinien avant Honorius. Ce n'est point d'ailleurs le *sixième* concile général, mais le cinquième qui s'est tenu sous Justinien.

Henri IV, en 1594, en exemptant les habitans du Boulonnais de payer une somme de 25,000 écus à laquelle ils avoient été taxés, déclare qu'il entend récompenser leur fidélité; *leur ville*, dit-il, *étant la seule de tout ledit pays* (Picardie) *demeurée en notre obéissance.* Après avoir transcrit plusieurs autres actes du même genre, M. Abot de Bazinghen rappelle les lettres patentes de 1766, qui créèrent une administration provinciale du Boulonnais, composée des trois ordres, et dans laquelle le tiers-état avoit une double représentation. Sous plusieurs rapports, cette institution auroit mérité de fixer plus long-temps les regards de l'auteur; mais il écrivoit en 1768, lorsqu'elle commençoit à peine d'exister. Entre les faits qui honorent la bravoure fidèle et civique de ses compatriotes, il n'a pu oublier le siége de 1544, où ils ont opposé aux Anglais la plus opiniâtre et la plus magnanime résistance (1). Auparavant, en 1513, l'empereur Maximilien avoit recommandé à sa fille, gouvernante des Pays-Bas, de détourner le roi d'Angleterre d'entrer en France par Boulogne : « Nous savons, écrivoit- » il, que cette ville est bien forte tant de bonnes et fortes doulves, » comme de gens; car c'est le quartier où sont les meilleurs gens » d'armes de France. » Il existoit dans cette province une sorte de garde nationale composée de plusieurs régimens; et de Boze, dans l'éloge du duc Louis-Marie d'Aumont, qui se lit au tome I.er des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, donne le nom d'*intrépide* à cette *milice*, « qui, dit-il, a si bien fait respecter cette fron- » tière, et en a si bien défendu l'approche aux flottes redoutables » de l'Angleterre et de la Hollande, qu'on a observé dans la suite, » avec succès, le même ordre et la même discipline sur toutes les côtes » de France. »

Nous croyons que le volume dont nous venons de rendre compte sera lu avec intérêt, même hors du pays auquel il est particulièrement consacré; mais un ouvrage plus instructif sur le même sujet a été pu-

---

(1) C'est le sujet d'un poëme de M. le baron d'Ordre, lu à la séance publique de la Société d'agriculture de Boulogne, le 15 juillet 1822.

blié en 1810 par M. Henri, sous le titre d'*Essai historique, topographique et statistique sur l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer* (1). On y trouve d'utiles recherches sur les monumens antiques, les mœurs, les coutumes et le langage du pays; sur son histoire naturelle, son agriculture et son industrie, objets importans dont il paroît que M. Abot de Bazinghen ne s'est point occupé; et de plus, un abrégé chronologique de l'histoire civile de Boulogne, à partir de l'an 58 avant l'ère vulgaire. Il y a des inexactitudes dans cet abrégé, mais l'ensemble en est recommandable; et s'il règne quelque confusion dans tout l'ouvrage, si la rédaction en est trop négligée, il offre du moins un très-bon choix de matériaux.

DAUNOU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Choix des poésies originales des troubadours, par M. Raynouard, de l'Institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie française et membre de l'académie des inscriptions, &c.; tome IV, contenant des tensons, des complaintes historiques, des pièces sur les croisades, des sirventes historiques, des sirventes divers, et des pièces morales et religieuses. A Paris, de l'impr. de Firmin Didot, 1819 (mis en vente en décembre 1822), *in-8.°*, 476 pages. —Tome V, contenant les biographies des troubadours et un appendice à leurs poésies insérées dans les volumes précédens. Paris, Firmin Didot (imprimé en 1820, publié en décembre 1822), *in-8.°*, viij et 476 pages. — Tome VI, contenant la grammaire comparée des langues de l'Europe latine dans leurs rapports avec la langue des troubadours. Paris, Firmin Didot, 1821 (publié en décembre 1822), *in-8.°* lxviij et 412 pages. Prix des 3 volumes, 27 fr., et sur papier vélin, 54 fr. — Les tomes I, II et III, contenant, 1.° les élémens de la grammaire de la langue romane avant l'an 1,000, et la grammaire de la langue des troubadours, depuis l'an 1000 jusqu'en 1360; 2.° des dissertations sur les troubadours, sur les cours d'amour, &c.; les monumens de la langue romane jusqu'à ces poëtes, et des recherches sur les divers genres de leurs ouvrages; 3.° un choix des poésies érotiques des troubadours; ont paru en 1816, 1817 et 1819. (*Voyez* Journal des Savans, novembre 1816, page 148-152; juillet, 1817, page 400-405; octobre, 1819, page 591-599.) — Le prix des six volumes est de 67 fr., et sur papier vélin, 120 fr. — Il a été tiré des exemplaires particuliers du

(1) A Boulogne, chez Leroi-Berger; *in-4.°* de viij et 350 pages.

tome VI, sous le titre de *Grammaire comparée des langues de l'Europe latine, &c.* Paris, Firmin Didot, *in-8.°* Prix, 9 fr. Notre cahier de février contiendra une analyse de ce tome VI.

Lettre à la Société asiatique, par M. Louis de l'Or, ancien officier de cavalerie. Paris, Fain, 1823, 16 pages *in-8.°* C'est une critique extrêmement sévère de l'ouvrage allemand de M. Adelung fils: *Uebersicht aller bekannten und ihrer dialecte, &c.; Aperçu de toutes les langues connues et de leurs dialectes.* Saint-Pétersbourg, 1820, 185 pages *in-8.°* « Pardonnez, dit M. de l'Or, en terminant sa lettre, quelques expressions produites par *l'indignation* qu'excitent » en moi *la profonde ignorance* et *le charlatanisme* du chevalier Adelung. » *Tantæne...iræ!*

La Rhétorique d'Aristote, en grec et en français; traduction nouvelle, par M Gros, professeur au collége royal de S. Louis, avec des notes et un index des morceaux parallèles de Cicéron et de Quintilien; ouvrage adopté par l'université. Paris, Bobée, 1822, xij et 640 pages *in-8.°* Nous rendrons compte de ce volume dans l'un de nos cahiers prochains.

Discours sur le caractère politique de l'avocat, prononcé au sein de la Société Justinienne, à Paris, le 15 novembre 1822, par M. Bouchené le Fer, avocat. Cambray, Hurez, 1822, *in-8.°*, 20 pages.

Discours prononcé, le 22 novembre 1823, aux funérailles de M. H. G. Duchesne, conseiller référendaire à la cour des comptes, par M. Alphonse Taillandier, avocat. Paris, Firmin Didot, *in-8.°* M. Duchesne a publié, 1.° en 1770 (avec Macquer), un Manuel du naturaliste, un volume *in-8.°*, dont la seconde édition, donnée en 1797, est en 4 volumes du même format; 2.° depuis 1774 jusqu'en 1789, la France ecclésiastique, *in-12*; 3.° en 1776, le Dictionnaire de l'industrie, 3 vol. *in-8.°* (six dans la troisième édition, qui a paru en 1801); 4.° en 1801, une Notice historique sur la vie et les ouvrages de J. Porta, *in-8.°*; 5.° en 1806, une Traduction des comédies de Térence en vers français, 2 vol. *in-8.°* M. Duchesne laisse manuscrits deux volumes *in-folio* contenant des extraits de tous les ouvrages du P. Kircher.

Notice sur M. Delambre, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, par M. Ch. Dupin, membre de l'Institut. Paris, Lanoë, 24 pages *in-8.°*, extraites de la Revue encyclopédique de décembre 1822.

L'Enlèvement d'Hélène, poëme de Coluthus. Le texte grec, revu sur des manuscrits et sur les meilleures éditions critiques, est accompagné d'une version latine, entièrement neuve, de notes philologiques et critiques sur le texte; de scholies inédites; de trois tables; de la collation complète et d'un *fac simile* entier des deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi; par M. Stanislas Julien. Suivent quatre traductions, en italien, en espagnol, en anglais et en allemand. A Paris, chez Éberhard, rue du Foin-Saint-Jacques, n.° 12, *in-8.°*, 19 feuilles et demie et une planche gravée. Nous rendrons compte de ce volume dans l'un de nos prochains cahiers.

Recherches sur les auteurs dans lesquels la Fontaine a pu trouver les sujets de ses fables, par M. Guillaume, des académies de Besançon et de Dijon. Besançon, impr. de M.e Daclin; et à Paris, chez Debure frères, *in-8.°*, 1 fr. 50 cent. Nous nous proposons de faire connoître à nos lecteurs les résultats de ces recherches.

Fables nouvelles, par M. Nioche. Paris, le Fuel, 1822, *in-18*, 2 fr. 50 cent.

Épître à Touvenin, par Lesné, auteur du poëme de *la Relieure* &c. Paris, impr. de Firm. Didot; chez l'auteur, relieur, rue de Tournon, n.° 15, *in-8.°*

L'Amour et l'Ambition, comédie en cinq actes et en vers, par L. Ribouté, auteur de l'Assemblée de famille. Paris, impr. de Porthmann, librairie de Ponthieu, *in-8.°*, 96 pages. Prix, 3 fr. Cette nouvelle comédie de M. Ribouté a été représentée sur le premier Théâtre français, le 22 novembre 1822.

Le Célibataire et l'Homme marié, comédie en trois actes et en prose, par MM. Waflard et Fulgence; représentée sur le second Théâtre français, le 16 décembre 1822. Paris, impr. de Hocquet, librairie de Barba, *in-8.°* de 5 feuilles. Prix, 2 fr.

Œuvres de M. Fr. G. J. Stan. Andrieux, de l'Institut royal de France; tome IV, imprimerie de Pillet aîné, librairie de Nepveu, *in-8.°* de 33 feuilles. Prix, 6 fr. Voici les articles contenus dans ce tome quatrième: 1.° pag. 1-102, Notice sur la vie et les ouvrages de J. F. Collin-Harleville, né à Maintenon, le 30 mai 1755, mort à Paris le 24 février 1806. Tous les détails de cette notice se lisent avec le plus vif intérêt; c'est un portrait fidèle, quoique tracé par l'amitié. — 2.° pag. 103-138, Dissertation sur le Prométhée enchaîné d'Eschyle. La conclusion de cet excellent morceau de littérature est que cette composition allégorique avoit pour but d'entretenir dans l'ame des Athéniens, après la chute des Pisistratides, la haine des usurpateurs et la ferme volonté de résister à tout ambitieux qui voudroit de nouveau tenter de s'emparer du pouvoir et d'asservir la patrie. — 3.° pag. 139-148, Dialogue entre Archimède et Cicéron (aux champs élysées), pour servir d'explication à un passage des Tusculanes. Cicéron sent vivement le prix des sciences; Archimède ne conçoit pas aussi bien celui de l'éloquence et de la poésie: « J'ai découvert votre tombeau, dit » Cicéron; je doute que jamais un géomètre s'occupe de chercher le mien. » — 4.° pag. 149-188, Dissertation sur l'origine, la formation et la variété des langues, sur leurs progrès et leur déclin. — 5.° pag. 189-246, Traduction de la préface du Dictionnaire de la langue anglaise de Sam. Johnson. On attribue à Garrick deux vers anglais que M. Andrieux traduit ainsi:

> Notre savant Johnson, dont Albion s'honore,
> De nos preux du vieux temps égalant les hauts faits,
> Seul est resté vainqueur de *quarante* Français,
> Et seul il en battroit plus de quarante encore.

— 6.° pag. 247-319, le Manteau ou le Rêve supposé, comédie en deux actes et en vers. Le fonds de cette pièce est pris d'un fabliau du XIIIe siècle (du *Chevalier à la robe vermeille*, tom. III, p. 272-282 de l'édit. de M. Méon); ce sujet a été traité, en 1784, dans *le Manteau écarlate*, ou le Rêve supposé, représenté à l'Ambigu-comique; mais la contexture de la comédie nouvelle, la marche des scènes, les caractères, appartiennent à M. Andrieux. Quoiqu'elle ait eu peu de succès au théâtre, l'auteur ne s'est point trompé en espérant qu'on ne la liroit pas sans plaisir dans le recueil de ses œuvres. — 7.° pag. 321-448, Léonore, drame historique en 5 actes et en vers, imitation libre de la tragédie anglaise de Nic. Rowe, intitulée *Jane Shore*, nom historique que cependant M. Andrieux a cru pouvoir changer en *Léonore*. — 8.° pag. 451-514, Notices historiques sur Louis XII, Guillaume Budée (*Budé*), et Henri IV (publiées déjà dans la *Galerie historique*, ou Portraits des hommes et des femmes célèbres qui ont honoré la France dans les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles). — 9.° p. 515 et 516, une pièce de vers latins sur les dangers que doivent éviter les jeunes gens

qui habitent Paris. — 10.° enfin, pag. 517-523, une Traduction en prose latine du *Maître Chat*, ou Chat botté, conte de Ch. Perrault. = Les tomes I, II et III des Œuvres de M. Andrieux, ont été publiés en 1817. Le prix des 4 vol. est de 26 francs.

Prospectus d'une traduction nouvelle d'Hérodote, par Paul-Louis Courier, contenant un fragment du livre IIIe, et la préface du traducteur. Paris, impr. et librairie de Bobée, *in-8.°* de xx et 62 pages. Prix, 2 fr. Nous reviendrons sur cet essai.

On s'occupe avec activité de la publication du *Nouveau Voyage de M. Frédéric Cailliaud dans la Nubie supérieure*, au royaume de Sennar et dans les pays du sud. L'ouvrage paroîtra par livraisons de cinq planches. On espère pouvoir en donner une ou deux en chaque mois. La première sera publiée le 1.er mars prochain. La souscription est ouverte, dès à présent, chez M. de la Garde, rue Mazarine, n.° 3.

Tableau historique des progrès de la civilisation en France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours, par L. Desmarets. Paris, 1822, chez Masson, *in-8.°* de 26 feuilles. Prix, 5 fr.

Histoire abrégée des sciences métaphysiques, morales et politiques, depuis la renaissance des lettres; traduite de l'anglais de M. Dugald Stewart, et précédée d'un discours préliminaire, par M. Buchon; deuxième partie. Paris, impr. de Cellot, chez Levrault, *in-8.°* de 26 feuilles. Prix, 6 fr.

Œuvres de Platon, traduites par Victor Cousin; tome Ier Paris, impr. de Firmin Didot, chez Bossange frères, *in-8.°* de 24 feuilles.

Manuel d'Épictète, précédé d'une notice sur ce philosophe et d'observations sur la morale des stoïciens, par M. de Pommereul. Paris, impr. de Didot le jeune, librairie d'Igonette, quai des Augustins, n.° 27, 1822, *in-18*. Prix, 2 fr. 50 cent. La première édition de cette traduction d'Épictète a paru en 1783. Le traducteur, de qui l'on a plusieurs autres ouvrages, est mort, à Paris, au mois de décembre 1822.

Essai pour servir à l'histoire des animaux de la France, par Marcel de Serres. A Marseille, impr. de Ricard, et à Paris, librairie de Gabon, 1822, *in-4.°*, 12 feuilles 1/2. Prix, 2 fr.

Essai géognostique sur le gisement des roches dans les deux hémisphères, par M. Alexandre de Humboldt. Strasbourg, 1823, impr. et librairie de Levrault, *in-8.°* de 24 feuilles et demie.

Manuel du dessinateur lithographe, ou Description des meilleurs moyens à employer pour faire des dessins sur pierre dans tous les genres connus; suivi d'une instruction sur le nouveau procédé du lavis lithographique; par G. Engelman, directeur de la société lithographique de Mulhausen. Paris, impr. de Goetschy, et chez l'auteur, rue Louis-le-Grand, n.° 27, *in-8.°*, 6 feuilles, plus 18 planches. Prix, 6 fr.

Philosophie anatomique (tome second): *Des monstruosités humaines*; ouvrage contenant une classification des monstres, la description et la comparaison des principaux genres, une histoire raisonnée des phénomènes de la monstruosité et des faits primitifs qui la produisent, des vues nouvelles touchant la nutrition du fœtus et d'autres circonstances de son développement, et la détermination des diverses parties de l'organe sexuel, pour en démontrer l'unité de composition, non seulement chez les monstres...., mais

dans les deux sexes, et de plus chez les oiseaux et chez les mammifères, avec figures; par M. Geoffroy Saint-Hilaire, membre de l'Institut. Paris, de l'impr. de Rignoux, 1822, *in-8.°*, xxxiv et 551 pages, avec un atlas, *in-4.°* oblong, 17 planches. On a tiré des exemplaires particuliers du discours qui sert d'introduction à ce traité des monstruosités humaines. L'un de nos prochains cahiers contiendra une analyse de cet ouvrage.

Nouvelles considérations sur l'art de guérir, par G. Forestier, D. M. Paris, impr. de Chaignieau jeune, chez l'auteur, rue de Chartres, n.° 17, *in-8.°* de 3 feuilles.

L'enseignement mutuel appliqué à l'étude des principes élémentaires de la médecine, par J. P. Beullac, D. M.; mémoire lu à la société médicale d'émulation, le 18 septembre 1822, et suivi du rapport de MM. Hippolyte Cloquet et Bricheteau. Paris, 1822, chez Béchet jeune, *in-8.°* de 16 pages.

Leçons sur les épidémies et l'hygiène publique, faites à la faculté de médecine de Strasbourg, par Em. Fodéré, professeur à cette faculté; tome I.er Strasbourg, 1822, *in-8.°* de 34 feuilles.

Élémens d'hygiène, ou de l'Influence des choses physiques et morales sur l'homme, et des moyens de conserver la santé; par Tourtelle: quatrième édition augmentée. Paris, 1823, impr. de Feugueray, 4 vol. *in-8.°*

Recherches sur l'administration de la justice criminelle chez les Français avant l'institution des parlemens, et sur l'usage de juger les accusés par leurs pairs ou jurés, tant en France qu'en Angleterre, par N. Legrand de Laleu; ouvrage posthume, précédé d'une notice sur la vie et les écrits de l'auteur. Paris, impr. de Clô, chez Fantin, *in-8.°* Prix, 6 fr.

Thémis, ou Bibliothèque du jurisconsulte, publiée par MM. Blondeau, Demante, &c.; tome V, vingt-deuxième livraison, décembre 1822, *in-8.°* de 3 feuilles et demie. Paris, impr. de David, au bureau de la Thémis, rue Soufflot, n.° 2. L'abonnement annuel est, pour Paris, 12 fr.; pour les départemens, 13 fr. 50 cent.

Lettre sur l'état et les progrès de la littérature chinoise en Europe, par M. Abel-Rémusat, de l'académie des inscriptions &c. Paris, 1822, impr. de Dondey-Dupré, *in-8.°* de 16 pages. Cette lettre est extraite du Journal asiatique.

Bulletin général et universel des annonces et des nouvelles scientifiques, dédié aux savans de tous les pays et à la librairie nationale et étrangère; publié sous la direction de M. le baron de Férussac. A compter de janvier 1823, il paroîtra vers la fin de chaque mois un numéro de ce Bulletin, composé de huit à dix feuilles, et imprimé chez P. Didot, format *in-8.°* Trois numéros ou livraisons formeront un volume; chaque année sera terminée par une table. Le prix de l'abonnement, pris à Paris, pour l'année ou pour les douze numéros du Bulletin, est de 30 fr.; de 36 fr., port franc, pour les départemens; et de 42 fr. pour l'étranger. Le montant de la souscription doit être adressé d'avance, par semestre, et franc de port, ou déposé au bureau du Bulletin chez MM. G. Dufour et E. d'Occagne, quai Voltaire, n.° 13, et chez les principaux libraires des pays étrangers.

SUISSE. *De l'Économie publique et rurale des Arabes et des Juifs*, par L. Reynier. Genève et Paris, Paschoud, *in-8.°* Ce volume est à joindre à ceux que M. Reynier a précédemment composés sur l'économie publique et rurale des Phéniciens, des Perses, des Celtes et des Romains.

ROYAUME DES PAYS-BAS.

Histoire du pays de Liége, par M. Dewez, auteur de l'Histoire générale de la Belgique. Bruxelles, Delemer frères, 1822, 2 vol. *in-8.°*

Fastes belgiques, ou Galerie lithographique des principaux actes de l'héroïsme civil et militaire, et des faits mémorables qui appartiennent à la nation belge, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par MM. le Cocq et de Reittenberg. Brüxelles, Demat, 1822, première et seconde livraisons, chacune de 12 planches, avec un texte en hollandais et en français, *in-4.°*, 6 fr. 50 cent.

Choix des monumens, édifices et maisons les plus remarquables du royaume des Pays-Bas, dessinés par P. J. Goetghebuer. Gand, chez l'auteur, 1822, livraisons I-IX, *in-fol.* Il y aura vingt livraisons, chacune de six planches, avec texte.

Voyage pittoresque dans les Pays-Bas; recueil de vues et de monumens lithographiés. Bruxelles, Jobard, 1822, *in-4.°*, livraisons I-VI, chacune de six planches, et du prix de 3 fr. 50 cent.

Henr. Arentii Hamaker Diatriba philologico-critica, monumentorum aliquot punicorum nuper in Africa repertorum, interpretationem exhibens: accedunt novæ in nummos aliquot phœnicos lapidemque carpentoractensem conjecturæ; necnon tabulæ inscriptiones et alphabeta punica continentes. Lugd. Batav., 1822, *in-4.°*, 7 flor.

Casp. Jac. Christ. Reuvens Periculum animadversionum archæologicarum ad cippos punicos, humbertianos, musæi antiquarii Lugduno-Batavi, &c. Lugd. Batav., 1822, *in-4.°*

Iracæ Persicæ descriptio, quam ex codice mss. arabico biblioth. Lugd. Bat. edidit, versione latinâ et annot. criticâ instruxit P. J. Uylenbroek, &c.; præmissa est dissertatio de Ibn Haukali geogr. codice Lugd. Batavo. Lugduni Batav., 1822, *in-4.°*

Tentamen mineralogicum, seu mineralium nova distributio in classes, ordines, genera, species, cum varietatibus et synonymis, cui additur lexicon mineralogicum, auctore J. Kick. Bruxellis, Delemer, *in-8.°*, 2 fl.

Tollens Gedichten &c.; Poésies (hollandaises) de S. C. Tollens. Roterdam, Immerzeel, 1822, *in-8.°*; tome I.

Annales Academiæ Lugduno-Batavæ, à die 8 februarii anni 1820 ad diem 8 februarii anni 1821, rectore Nic. Smallenburg, actuario H. G. Tydeman. Lugduni-Bat., Luchtmans, 1822, *in-4.°*, 8 fl.

ALLEMAGNE.

Andreæ Oberleitner Fundamenta linguæ arabicæ. Vienne, 1822, *in-8.°*

Geographia der Griechen &c.; Géographie des Grecs et des Romains, par M. Aug. Ukert. Weimar, *in-8.°*, avec deux cartes de l'ancienne Espagne. Ce volume est la première partie du tome II. Le tome I a paru en 1816.

Eusebii Pamphili ecclesiasticæ Historiæ libri X; ejusdem de vitâ Constantini Magni libri IV; necnon Constantini Oratio ad sanctos et Panegyricus Eusebii, græcè et latinè; ad fidem optimorum librorum edidit, selectam lectionis varietatem notavit, indices adjecit Ern. Zimmermann. Francof. 1822, Hermann, *in-8.°* Prix, 8 fl.

De Fontibus historiarum Titi-Livii, commentatio P. Lachmann. Gottingæ, Dietrich, 1822, *in-4.°*

Theophrast's Naturgeschichte &c.; Histoire naturelle des plantes par Théophraste, traduite et commentée par C. Sprengel. Altona, Hammerich, 1822, 2 vol. *in-8.°*; 4 rxd.

Characteristik der franzosischen Medezin, &c.; la Médecine française comparée à l'anglaise, par J. C. Casper. Leipsic, Brockhaus, 1822, *in-8.°*, fig. Ce volume contient des observations sur l'école de médecine de Paris, sur le Dictionnaire des sciences médicales qui se publie en France, &c.

Medizinisch-practische &c.; Expériences de médecine pratique, recueillies au lit des malades, par P. J. Schneider. Tubingue, Laupp, 1822, *in-8.°*, 1.re livraison.

Kleine medizinische &c.; Recueil d'opuscules de médecine du professeur Guill. Hufeland. Berlin, 1822, *in-8.°*, fig. tome I.er

Hufeland's Vorschlag &c.; Proposition de Guill. Hufeland d'employer en médecine, au lieu de l'acide prussique, l'eau distillée d'amandes amères, avec un rapport sur les dernières expériences faites à Florence, &c. Berlin, Reimer, 1822, *in-8.°*

Geschichte des geschütz wesens &c.; Histoire de l'artillerie depuis son origine jusqu'à nos jours, et principalement de l'artillerie prussienne, par L. Decker. Berlin, 1822, *in-8.°*; 18 gr.: seconde édition, où l'ouvrage est entièrement refondu.

Jus Gentium quale obtinuerit apud Græcos ante bellorum cum Persis gestorum initium, autore W. Wachsmuth. Berolini, 1822, *in-8.°*

Moseh, wie er sich selbst zeichnet in seinen fünf büchern geschichte, von W. Fried. Hufnagel. — *Moïse*, tel qu'il se peint lui-même dans ses cinq livres historiques; par W. Fr. Hufnagel. Francfort-sur-Mein, 1822, *in-8.°*

Amrulkeisi Moallaka, cum scholiis Zuzenii: è codicibus parisiensibus edidit, latinè vertit et illustravit Ern. Guill. Hengstenberg. Bonæ, 1823, *in-4.°*

Caabi ben Sohair Carmen in laudem Muhammedis dictum, denuò multis conjecturis emendatum, latinè versum adnotationibusque illustratum, unà cum carmine Motenabbii gratulatorio propter novi anni adventum, et carmine ex Hamasa, utroque inedito, edidit G. W. Freytag, doct. prof. publ. ord. in univers. Boruss. Rhen. Bonæ, 1822, *in-4.°*

DANEMARCK ET SUÈDE.

Prolusiones et opuscula academica, argumenti maximè philologici, scripsit Bergerus Thorlacius. Hauniæ, 1821, 4 vol. *in-8.°* On distingue, dans ce recueil, des recherches sur les livres sibyllins.

Numismata orientalia, ære expressa brevique explanatione enodata, operâ et studio Jonæ Hallenberg, regni Sueciæ historiographi, cum 28 fig. Holmiæ, 1822, *in-8.°*

RUSSIE.

Traité d'astronomie théorique, par Frédéric Théodore Schubert, membre des académies des sciences de Saint-Pétersbourg, de Stockholm, de Copenhague, d'Upsal, de Boston, de Moscou, de Casan, du département impérial de l'amirauté, &c.; ouvrage dédié à Sa Majesté l'empereur Alexandre, divisé en astronomie sphérique, rationnelle et physique, et imprimé à Saint-Pétersbourg en 1822, en 3 vol. *in-4.°* avec figures. Se vend à Paris, chez

Treuttel et Würtz, rue de Bourbon, n.° 17; et à Strasbourg et à Londres, même maison de commerce. Prix, rendu à Paris, 8[illegible] francs broché. La première édition de ce livre a paru en allemand en 1798; l'intervalle de vingt ans a fourni à l'auteur de nouveaux matériaux et les moyens d'enrichir cette nouvelle édition, devenue par-là fort préférable à l'ancienne, qui néanmoins a été favorablement reçue. Ce succès a encouragé M. Schubert, comme il le dit dans sa préface, à traduire lui-même son livre en français: il a compté sur la bienveillance avec laquelle les savans de cette nation ont coutume d'accueillir les ouvrages utiles écrits dans leur langue par des étrangers.

Antiquitatis Muhammedanæ monumenta varia, explicuit C. M. Fræhn; particula II. Pétersbourg, 1822, *in-4.°*

De Chasaris, excerpta ex scriptoribus arabicis, interprete C. M. Fræhnio; particula I. Pétersbourg, 1822, *in-4.°*

De Baschkiris quæ memoriæ prodita sunt ab Ibn-Foszlano et Jakuto, interprete M. C. Fræhnio. Pétersbourg, 1822, *in-4.°*

ANGLETERRE.

Anecdotes of the english language, &c.; Anecdotes sur la langue anglaise, spécialement sur le dialecte de Londres et de ses environs, par Sam. Pegge; seconde édition, augmentée. Londres, Nichols, 1822, *in-8.°*, 12 sh.

Julia Severa, or the year 492; Julia Sévéra, ou l'année 492; ouvrage traduit du français de M. Simonde de Sismondi. Londres, 1822. Wittaker, 2 vol. *in-12.*

Old Stories; Vieilles Histoires, par miss Spence. Londres, 1822, 2 vol. *in-12.* Prix, 11 sh.

A Journal of a voyage to Greenland; Journal d'un voyage au Groenland pendant l'année 1821, par George Manby, esq. Londres, 1822, *in-4.°*, orné d'un grand nombre de gravures et cus-de-lampe. Prix, 11 l. 12 sh.

Sketches of the philosophy of morals, by sir T. L. Morgan, author of Sketches of the philosophy of life. London, printed by Baylin for H. Colburn, 1822, *in-8.°*, xxx et 369 pages.

An Essay on the History of the english governement and constitution; Essai sur l'Histoire du gouvernement et de la constitution d'Angleterre, depuis le règne de Henri VII, par lord John Russel. Londres, Longman, *in-8.°*, 320 pages.

Isaaci Newton Principia philosophiæ naturalis mathematica, perpetuis commentariis illustrata, communi studio P. P. le Seur et Jacquier; editio nova, summâ curâ recensita, 4 vol. *in-8.°* Glasguæ, Londini et Parisiis, apud Treuttel et Würtz, 112 fr. cartonné.

Transactions of the royal Society of London, 1822; tome I.er, *in-4.°*, contenant des mémoires de MM. E. Sabine, W. Wollaston, Humphrey Davy, J. Pond, P. Barlow, J. Goldingham, &c., sur l'aiguille aimantée, l'étendue de l'atmosphère, les phénomènes électriques dans le vide, l'action magnétique sur le fer chaud, &c.

The Lutaïfi hindee, or hindoostanee jest book &c., in the arabic and roman characters, edited by W. Carmichael Smyth. London, 1822, *in-8.°*

Oriental Customs, or an Illustration of the sacred scriptures by an explanatory application of the customs and manners of the eastern nations, and specially the Jews, therein alluded to &c.; by the Rev. Sam. Burder; the sixth edition. London, 1822, *in-8.°*, 2 vol.

ITALIE.

Oriele o Lettere di due amanti, pubblicate da defendente Sacchi. Pavia, dalla tipografia di Pietro Bezzoni, successore di Bolzoni, 1822, 1 vol. *in-8.°*, iv et 564 pages, avec le portrait de l'auteur. Cette correspondance romanesque est divisée en deux parties, dont la première contient quatre-vingt-douze lettres, et la seconde, soixante-dix-sept. L'auteur a saisi ou cherché les occasions d'y entremêler des observations littéraires, philosophiques et politiques; des aperçus de l'état actuel des mœurs et des lumières en Italie, en Suisse, en France, dans l'Amérique septentrionale, &c.: il fait mention de quelques hommes célèbres de ces divers pays. La partie purement romanesque de cet ouvrage ne manque pas de mouvement: les accessoires que nous venons d'indiquer y jettent de la variété et en augmentent l'intérêt.

Saggio sulla storia delle matematiche, &c.; Essai sur l'histoire des mathématiques, par Pietro Franchini. Lucques, 1822, *in-8.°*

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Historical account of discoveries and travels in Asia, by Hugh Murray. (*Article de M.* Abel-Rémusat.)........ Pag. 3.
Mémoires sur la Mécanique, par M. le chevalier du Buat. (*Article de M.* Brianchon.)........ 11.
Specimen geographico-historicum, exhibens dissertationem de Ibn Haukalo geographo, &c. (*Article de M.* Silvestre deSacy.)........ 18.
Le Mystère de Caïn, tragédie, par lord Byron. (*Article de M.* Vanderbourg.)........ 31.
Œuvres de don Barthélemi de Las Casas, évêque de Chiapa, &c. (*Article de M.* Raynouard.)........ 36.
Extrait d'un Mémoire sur l'art du monnoyage chez les anciens et chez les modernes, par M. Mongez........ 45.
Recherches historiques concernant la ville de Boulogne-sur-Mer et l'ancien comté de ce nom, ouvrage inédit de M. Abot de Bazinghen; publié par M. le baron Wattier. (*Article de M.* Daunou.)........ 51.
Nouvelles littéraires........ 56.

FIN DE LA TABLE.

ERRATUM. Cahier de décembre, à la page 751, lignes 15 et 16, où il y a *Psammitique, vers 550 avant J. C., soit deux siècles plus tard;* il faut lire, *Psammitique, vers 650 avant J. C., soit trois siècles plus tard.*

JOURNAL
DES SAVANS.

FÉVRIER 1823.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1823.

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

FÉVRIER 1823.

Travels in Georgia, Persia, Armenia, ancient Babylonia, &c. &c., during the years 1817, 1818, 1819 and 1820. — Voyages en Géorgie, en Perse, en Arménie, dans l'ancienne Babylonie, &c., durant les années 1817, 1818, 1819 et 1820; par sir Robert Ker Porter; *avec un grand nombre de et planches représentant des portraits, des costumes, des objets d'antiquité, &c.;* tome I.er Londres, 1821, xxiij et 720 pag. *in-4.°*

D'après la préface mise par une main étrangère à la relation des Voyages de sir Robert Ker Porter, on voit que le but principal que

ce voyageur s'est proposé, a été de faire connoître les anciens monumens de la Perse avec plus d'exactitude qu'on ne l'avoit fait avant lui. Il vouloit les représenter précisément dans l'état auquel les a réduits, soit l'influence délétère des élémens, soit la main destructive de l'ignorance et de la superstition, sans se permettre aucun embellissement, aucune restitution, afin de leur conserver autant que possible leur style propre et original, et pour que l'antiquaire et le critique, en jetant les yeux sur ses dessins, pussent porter sur ces antiques monumens des arts de l'Asie un jugement aussi sûr que s'ils les avoient eux-mêmes contemplés dans leur état actuel de conservation ou de dégradation. Nous croyons pouvoir assurer que le lecteur qui prendra la peine de comparer les descriptions et les dessins de sir Ker Porter avec ceux que nous ont donnés Chardin, Corneille le Brun, Niebuhr et autres, reconnoîtra que, quand il ne nous auroit fait connoître aucun monument autre que ceux qui avoient été décrits et dessinés avant lui, son voyage seroit encore très-précieux pour les vrais amateurs de l'antiquité.

Parti de Saint-Pétersbourg le 6 août (v. st.) 1817 pour Odessa, M. Ker Porter devoit s'embarquer là pour passer à Constantinople, et se rendre ensuite, de cette capitale de l'empire ottoman, dans les états du roi de Perse. Mais arrivé à Odessa, et instruit que la peste faisoit de grands ravages à Constantinople et jusque parmi les Francs de Péra, il se détermina à se rendre en Perse par la Géorgie. Le 30 septembre (v. st.), il arriva à Mozdock, ville située sur le fleuve Térek, et qui est la première place de l'Asie de ce côté-là. C'est à Mozdock que se réunissent les convois qui doivent se rendre en Géorgie en traversant le Caucase; et c'est là aussi que l'on fait tous les préparatifs nécessaires pour cette route, aussi périlleuse que fatigante. Ce n'est cependant qu'à Wlady-Caucasus qu'on entre proprement dans le défilé qui, à travers le Caucase, conduit en Géorgie. Wlady-Caucasus, ou, comme écrit M. Jules de Klaproth *Wladi-Kawkas*, est nommé par les Tcherkesses *Terk-Kala*, c'est-à-dire, la ville du Térek. La route suivie par notre voyageur de là jusqu'à Téflis, a déjà été décrite par M. Klaproth. M. Ker Porter arriva à Téflis le 12 octobre (v. st.), et en repartit le 7 novembre pour *Tebriz* ou *Tauriz*. Le 21 il arriva à Érivan, la première ville de Perse, et, en huit jours de marche, il se rendit d'Érivan à Tauriz, capitale de la province qui forme le gouvernement du prince royal Abbas Mirza. M. Ker Porter résida plusieurs mois à Tauriz et n'en partit que le 3 mars 1818 pour se rendre à Téhéran. Le prince royal, qui, sur l'invitation ou plutôt par l'ordre du roi son père, se rendoit à la cour pour assister aux cérémonies du *Nevrouz*, qui

devoient avoir lieu le 21 du même mois, voulut que le voyageur anglais l'accompagnât dans cette route. Cette circonstance ne put que rendre beaucoup moins pénible toute cette partie du voyage de M. Ker Porter, quoique la saison fût encore rigoureuse, et que, dans quelques-unes des stations, le prince lui-même en éprouvât tous les inconvéniens. Un des avantages les plus précieux que la faveur du prince royal procura à notre voyageur, ce fut d'être assisté, aussi long-temps qu'il resta dans les états du roi de Perse, d'un jeune homme qui savoit bien la langue russe, et qui lui servit de secrétaire et d'interprète. Après un séjour d'un peu moins de deux mois à Téhéran, M. Ker Porter quitta cette capitale le 13 mai 1818, pour Ispahan, où il arriva le 25 du même mois. Il n'y resta que peu de jours, et le 1.er juin il se remit en marche pour les lieux qui étoient le principal objet de son voyage, je veux dire la vallée de Morgab, la plaine de Merdascht et Persépolis. Ce ne fut qu'après avoir entièrement satisfait sa curiosité, et terminé les dessins de tous les monumens de divers âges que lui offroient Nakschi-Roustan, Nakschi-Redjeb et Tchéhil-minar, qu'il se remit en route, épuisé par l'extrême chaleur, la fatigue et une fièvre violente, pour Schiraz, capitale de la province de Fars. Il entra dans cette ville, bien déchue aujourd'hui de la splendeur dont elle a joui sous le gouvernement de Kérim-Khan, le 2 juillet 1818. Les soins qu'exigeoit le rétablissement de sa santé, l'y retinrent jusqu'au 30 du même mois. A cette époque, ne se trouvant point encore en état d'entreprendre de nouvelles courses, il résolut de retourner à Ispahan, et d'y attendre l'entier rétablissement de ses forces, avant de songer à diriger ses pas vers Hamadan, et de là vers les ruines de Babylone. C'est ici que se termine la partie de la relation des voyages de M. Ker Porter, contenue dans le premier volume.

Après cette esquisse rapide, qui n'a pour objet que de faire connoître la marche du voyageur anglais, et d'indiquer par-là aux lecteurs les contrées et les objets sur lesquels doivent porter ses observations, nous diviserons en deux articles ce que nous avons à dire de quelques-uns des objets qui ont fixé particulièrement son attention; et, réservant pour notre second article tout ce qui est relatif aux monumens qui ont occupé M Ker Porter dans l'intervalle de ses deux séjours à Ispahan, et qui sont étroitement liés entre eux, nous rassemblerons dans celui-ci, autant que l'espace nous le permettra, tout ce que le reste de sa relation nous offrira de plus intéressant, particulièrement en fait d'antiquité et de géographie ancienne.

Les ruines d'Ani, en arménien Անի, ancienne capitale de l'Arménie,

et dont le nom est écrit, je ne sais pourquoi, *Anni* par notre voyageur, nous occuperont d'abord. M. de Saint-Martin, dans ses Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie, a donné le détail des révolutions qu'Ani a éprouvées (*tom. I, pag. 111 et suiv.*), et il termine ainsi l'histoire de cette ancienne capitale. « En 1319, dit-il, » Ani fut entièrement détruit par un tremblement de terre; ses habi-» tans se dispersèrent dans toutes les parties de l'Arménie; un grand » nombre se réfugia chez les Tartares du Kaptchak, dans les environs » d'Astrakhan: de là ils allèrent s'établir en Crimée, où leurs descendans » existent encore actuellement. Cette ville ne s'est jamais relevée » depuis; elle est encore déserte maintenant; on n'y voit plus que les » débris de ses édifices. En 1750, il existoit cependant encore un » monastère au milieu des ruines d'Ani, mais il fut détruit peu après » par les Lesghis. » Le récit de M. Ker Porter va nous faire connoître l'état actuel de ces débris d'une cité autrefois populeuse et florissante.

Du côté du sud et de l'est, Ani étoit défendu par une ravine profonde dans laquelle coulent les eaux de l'Arpa-tchaï; au nord et à l'ouest, cette ville étoit fermée par un double rang de hautes murailles et de tours, dont la construction excite encore aujourd'hui l'admiration. Trois grandes portes y donnent entrée dans la partie du nord. En entrant dans la ville, toute la surface du terrain n'offre aux yeux du voyageur étonné que pierres de taille, chapiteaux brisés, colonnes, frises d'un travail exquis, mais rompues et dispersées, enfin une multitude de débris de tout genre. Plusieurs églises encore sur pied, en diverses parties de la ville, conservent pourtant, pour me servir de l'expression même de M. Ker Porter, quelque chose de plus que des ruines de leur ancienne magnificence; mais elles ne sont pas moins solitaires et désertes que les autres édifices sur lesquels la main du temps s'est appesantie davantage. A l'extrémité occidentale de la ville, se voit le palais des anciens rois d'Arménie, édifice qui répond à la grandeur de la capitale, et qui s'étend en longueur presque depuis les murs d'enceinte de la ville d'un côté, jusqu'à la ravine qui la borne de l'autre. « On prendroit, dit M. Ker Porter, ce palais lui-même pour une » ville; et il est si magnifiquement décoré au dedans et au dehors, » qu'aucune description ne sauroit donner une idée de la variété et de » la richesse des sculptures qui en couvrent toutes les parties, ni des » dessins en mosaïque de la plus belle exécution qui ornent le sol » de ses salles innombrables. » Vers le centre de la ville s'élèvent deux énormes tours octogones, d'une hauteur immense, et surmontées de tourelles d'où l'on domine sur tous les environs et même sur la

citadelle, qui est placée, au sud-est de la ville, sur un roc élevé, et au bord d'un précipice. « Plus j'avançois, dit encore notre voyageur, » dont je traduis exactement les propres expressions, et plus j'examinois » de près les restes de cette vaste capitale, plus aussi sa bâtisse solide » et d'un fini achevé excitoit mon admiration. En un mot, le travail » excellent des chapiteaux, la sculpture délicate de leurs ornemens » compliqués et des arabesques qui décorent les frises, surpassent tout » ce que j'ai jamais vu de ce genre, soit hors de ma patrie, soit dans les » plus célèbres cathédrales d'Angleterre. Un édifice religieux, inférieur » à quelques autres par ses dimensions, mais d'une architecture exquise, » fixa particulièrement mes regards. Il est situé tout près des tours » octogones; et sa voûte, d'une grande élévation, est un magnifique » modèle de mosaïque, enrichi de bordures du genre étrusque, qui » sont formées de pierres rouges, noires et jaunes. Les colonnes et » toutes les parties d'ornement de cet édifice sont aussi fraîches et » aussi vives que si cette église n'étoit construite que d'hier. En général, » dans toutes ces ruines, la main du temps semble avoir agi avec bien » plus de ménagement que la main des hommes. C'est la guerre qui » a renversé les boulevarts d'Ani, qui a rendu déserts et laissé sans » maîtres, ses palais, ses églises et ses maisons, et qui a imprimé par- » tout, en mille manières, les traces de ses ravages. Mais là où le temps, » aidé de ses auxiliaires ordinaires, c'est-à-dire, aidé des influences de » l'atmosphère, semble avoir dû exercer seul son action, on ne trouve » que très-peu de symptômes de destruction. » Pour n'être pas trop long, je passe le reste de cette description. Je fais observer seulement que M. Ker Porter, pressé par le temps, n'a pas pu prendre copie de plusieurs longues inscriptions arméniennes qui se voient encore à l'entrée principale des églises. Au dehors de la ville, on voit les restes d'un magnifique pont de pierre, sur la rivière qui coule au fond de la ravine. Les environs d'Ani offrent aussi des ruines qui occupent un grand terrain, et parmi lesquelles se trouvent deux petites églises encore sur pied, des piédestaux, et de grosses pierres couvertes d'inscriptions arméniennes. Ces pierres, et en général toutes celles qui ont été employées à construire les édifices de la ville d'Ani, ont été tirées de carrières immenses qu'on voit dans le voisinage de Kotchivan, monastère situé à cinq milles à l'est des ruines de cette ancienne capitale.

Les restes encore si importans de la ville d'Ani ne pouvoient manquer d'inspirer à M. Ker Porter le desir de visiter aussi l'ancien emplacement et les ruines d'Artaxata, ville que les Arméniens appellent Արտաշատ

Ardaschad, et en langage vulgaire Արտաշար *Artaschar*, et que notre voyageur nomme *Ardaschir*. Les bords de l'Araxe offrent au voyageur les ruines de plusieurs anciennes cités plus ou moins célèbres dans l'histoire. De ce nombre sont Artaxata ou Ardaschir et Armavra, à qui les Turcs donnent le nom de *Karakala*, et qui porte en arménien celui d'*Armavir* Արմաւիր. Armavir, ville à laquelle l'histoire d'Arménie assigne une origine très-ancienne, fut la capitale de ce pays et la résidence de ses rois pendant dix-huit siècles, jusqu'à ce qu'Artaxata, fondée du temps des Séleucides, obtint le rang de capitale (1). Armavir, situé à cinquante wersts ou environ vingt-cinq milles anglais d'Edchmiadzin, sur la rive sud-ouest de l'Araxe, s'étend le long du fleuve, et contient encore des restes de murailles, de tours et d'un beau pont, le tout d'une excellente construction. Artaxata, au contraire, placée sur la rive nord-est du même fleuve, à peu de distance de la route qui conduit à Nakhdjiwan, ne présente plus rien que les vestiges d'une grande cité, dont les ruines mêmes ont en quelque sorte disparu, et dont l'emplacement ne se reconnoît plus que par l'élévation du terrain et par des rangées de monticules formés par l'accumulation des terres qui couvrent les monceaux de briques cuites au four ou séchées au soleil, dont ses édifices étoient construits. Artaxata n'est plus aujourd'hui qu'une vaste et muette solitude, tandis qu'à Armavir, les ruines sont encore animées par la présence de quelques familles très-pauvres qui y font leur résidence. Suivant M. de Saint-Martin, Artaxata étoit déjà totalement déchue de sa grandeur avant la fin du VIII.e siècle. Cependant, si l'on doit ajouter foi aux rapports faits à Chardin par quelques Arméniens, il existoit encore à Artaxata, au temps de ce voyageur, des restes assez considérables de quelques-uns de ses anciens édifices. M. Morier a aussi visité les ruines d'Artaxata, et il en parle dans la relation de son second voyage en Perse, page 316.

En voyageant dans la Perse, les ruines de villes autrefois florissantes se présentent presque par-tout, entre les cités qui tiennent aujourd'hui le premier rang par leur population et leurs richesses. Ces ruines de tous les âges sont les témoins muets des révolutions sans nombre que l'ambition et les vices corrupteurs du pouvoir ont rendues si fréquentes dans ces contrées. Ainsi, après avoir contemplé Ani, Arsouvir, Armavir et Artaxata, villes dont les restes même sont déjà antiques, l'œil du voyageur est encore attristé par l'aspect des ruines moins anciennes de Rey, de Nakhdjiwan, de Julpha, de Sultaniyyèh, et de

(1) Saint-Martin, *Mém. histor. et géogr. sur l'Arménie*, tom. I, p. 117 et 123.

tant d'autres cités dont, il y a peu de siècles, le nom étoit encore fameux, Ispahan et Schiraz même n'offrent plus déjà, pour ainsi dire, que le squelette encore sanglant de leur récente grandeur. C'est au règne d'Abbas le Grand que remonte la ruine de Nakhdjiwan, en arménien Նախճաւան (1), et de Julpha, ou, comme disent les Arméniens, *Djougha* Ջուղայ, et la décadence de ces villes fut un calcul de sa politique (2). Rey, ville si long-temps fameuse sous l'empire des khalifes et de plusieurs dynasties musulmanes, dut sa désolation aux armes de Djenghiz-khan et à la domination de ses premiers successeurs, et deux siècles consommèrent sa destruction totale. Ses ruines ont été visitées par M. Ker Porter, qui leur a consacré plusieurs pages de sa relation. Chardin ne les avoit pas vues, et n'en parle que par ouï-dire. On a supposé qu'un géographe persan avoit dit qu'il fut un temps où les murs de Rey et d'Ispahan étoient très-voisins, et même se joignoient. (*Voyage de Chardin*, édition de 1811, tome II, page 410.) L'auteur persan ne parle pas des murs de ces deux villes; il parle seulement des vergers باغستان qui les environnoient; encore est-ce sans doute une forte exagération. M. Morier dit quelque chose des ruines de Rey, dans son premier Voyage en Perse, page 231, et dans la Relation de son second voyage, page 190.

A ces images de la destruction, dans lesquelles le temps et la nature ne font, pour ainsi dire, qu'achever l'ouvrage des hommes et consommer les funestes ravages de leurs passions, joignons un tableau plus effrayant peut-être, quoiqu'il ne révolte pas l'humanité, et que les vices de la société n'y aient aucune part. Je veux parler des avalanches auxquelles est exposé le voyageur que des intérêts de commerce ou le desir de recueillir des connoissances utiles entraînent dans les défilés du Caucase.

On a constamment remarqué que, quand la saison humide commence à Tiflis de bonne heure et avec violence, une neige très-épaisse tombe en même temps dans les régions les plus élevées du Caucase: alors les habitans des vallées du haut pays commencent à appréhender les ravages qui sont une suite trop probable de cette constitution atmosphérique. Cependant, comme ces alarmes ne se réalisent pas toujours, ils flottent entre la crainte et l'espérance; et tout en observant avec la plus terrible anxiété l'accumulation des neiges, ils ne cherchent point, tandis qu'il en est encore temps, un refuge contre le

(1) Saint-Martin, *Mém. histor. et géogr. sur l'Arménie*, tom. I, p. 126 et 131. — (2) *Ibid.* p. 133.

malheur dont ils sont menacés; et, pendant qu'ils hésitent encore, ces masses épouvantables de neige se détachent tout-à-coup et ensevelissent tout ce qu'elles rencontrent dans leur chute. Il est rare que cet horrible fléau ne se renouvelle pas une fois tous les sept ans ou tous les neuf ans. De semblables accidens arrivent aussi quelquefois dans d'autres saisons de l'année, soit lorsque la chaleur du soleil fait fondre les neiges, soit par le seul effet du poids de ces *promontoires de neige*, comme les appelle M. Ker Porter. Un événement de ce genre a eu lieu au mois de juin 1776. Une énorme montagne de glace s'étant précipitée dans la vallée du Térek, obstrua le cours du fleuve, dont les eaux accumulées s'élevèrent à une hauteur de deux cent cinquante-huit pieds; puis, forçant un passage à travers les masses de rochers qui forment le défilé, elles s'écoulèrent avec un fracas épouvantable, et portèrent au loin la terreur et la plus horrible dévastation. On raconta à notre voyageur qu'au mois de novembre 1817, une avalanche de neiges se précipita du sommet du Kasibeck, entraînant avec elle des rochers détachés de la montagne, et des glaces centenaires. Cette épouvantable masse de neiges avoit cent quatre-vingt-six pieds de profondeur, et couvrit une étendue de six werstes ou quatre milles anglais. Le Térek, dont le cours fut suspendu pendant douze jours par cette insurmontable barrière, forma un lac qui remplit tellement le défilé, que toute communication avec Wlady-Caukas fut interceptée. Il n'est pas besoin de dire quels ravages causa sur tout son cours le Térek, quand ses eaux se furent enfin ouvert un passage, et s'élancèrent dans la vallée, roulant avec elles les ponts, les forts, en un mot tout ce qui avoisinoit le lit du fleuve.

Quoique plusieurs des objets décrits par M. Ker Porter l'aient déjà été par beaucoup de voyageurs, tels que les habitations des Persans, les palais et les jardins du roi et des princes, les bains, l'étiquette de la cour, les cérémonies qui accompagnent les entrées solennelles des princes ou des étrangers de distinction, dans les villes, le *tendour* ou *coursi* employé à chauffer les appartemens, le costume des diverses nations qui habitent la Perse, les monnoies tant d'or que d'argent, les mœurs des *Eïlat* ou tribus nomades, les caravanserais, les réservoirs et les canaux employés à la conservation et à la distribution des eaux, et beaucoup d'autres particularités dans le détail desquelles je ne saurois entrer, il n'est pas rare qu'il y ajoute quelques circonstances que je ne me rappelle pas avoir vues ailleurs. Ainsi, un fait qu'il a consigné dans son journal, m'apprend que les Persans regardent l'éternuement comme un mauvais augure, et confirme ainsi une conjecture que j'avois

hasardée dans une de mes notes sur le *Pend-namèh*, ou Livre des conseils, de Férid-eddin Attar (page 246). Ailleurs il nous fait connoître que, dans la cérémonie de *l'istikbal* استقبال, ou réception d'un prince ou d'un grand seigneur, les personnes de la ville qui vont à sa rencontre, ne se contentent pas de briser sous les pieds de son cheval des vases remplis de sucre, mais qu'un honneur encore plus grand est d'égorger une vache devant lui et de couvrir la terre du sang de cet animal. Ce fait n'avoit, je crois, été observé jusqu'ici que par M. Morier, dans son second Voyage (pag. 387), à l'occasion du retour du roi de Perse dans sa capitale, et l'on pouvoit croire que cet honneur étoit réservé au souverain. La description de la fête du *Neurouz*, ou de l'équinoxe du printemps (pag. 316), mérite d'être lue, et contient des détails propres à jeter du jour sur certains passages des poëtes persans, et même sur d'anciens monumens. La haute idée que plusieurs voyageurs, avant M. Ker Porter, nous ont donnée du prince royal Abbas Mirza, est pleinement confirmée par tout ce qu'il nous rapporte de ce prince, avec lequel il a eu des rapports très-fréquens; on peut même assurer que, sous plusieurs points de vue, on apprend à connoître plus à fond les heureuses dispositions naturelles d'Abbas, la finesse de son esprit, la justesse de son jugement et les bonnes qualités de son cœur. On voit aussi avec intérêt les changemens heureux introduits, sous le règne de Fath-Ali-schah, dans l'éducation des jeunes princes du sang royal, changemens qui peuvent avoir d'importantes conséquences pour le sort futur du royaume et de la famille qui gouverne aujourd'hui. Parmi tant d'objets éminemment intéressans, je choisirai le récit d'une conversation de notre voyageur avec Abbas Mirza, parce qu'elle a trait à un genre d'antiquités qui sembleroit devoir être très-commun en Perse, et qui ne s'y rencontre plus aujourd'hui que très-rarement; je veux parler des pyrées, ou autels du feu.

Après avoir quitté Kazwin et en se dirigeant vers Téhéran, M. Ker Porter observa que la plaine que la route traversoit, étoit interrompue par un grand nombre de tertres artificiels, semblables aux *tumulus* des steppes, mais d'une dimension immense, et beaucoup trop grande pour qu'on dût supposer que, comme ceux des steppes, ils avoient été élevés sur des sépultures. Ils étoient disposés le long de la vallée, mais trop éloignés du pied des collines pour qu'on pût les regarder comme les derniers degrés des montagnes. D'ailleurs la parfaite régularité de leurs formes, malgré leur énorme grandeur, ne laissoit aucun doute qu'ils ne fussent faits de main d'homme: il restoit seulement à se rendre compte de la manière dont ils ont été formés, et du motif pour lequel

on les a élevés. On ne voyoit aux environs aucun terrain creux, d'où l'on pût supposer qu'eût été tirée la terre pour leur formation; au contraire, tout le terrain environnant offroit une surface parfaitement plate. Plus loin, et en continuant toujours la même route, un tertre plus considérable encore que tous ceux qu'avoit vus jusque-là le voyageur, s'offrit à ses yeux, à quelque distance du grand chemin. Le terrain autour de celui-ci présentoit une superficie inégale, et quelques vestiges d'une construction en pierre. Comme M. Ker Porter marchoit alors à cheval près d'Abbas Mirza, il demanda au prince ce qu'il pensoit de l'origine de ces monceaux de terre. Abbas Mirza ne faisoit aucun doute qu'ils ne fussent l'ouvrage des hommes; mais il n'avoit connoissance ni d'aucun écrivain, ni d'aucune tradition locale, qui indiquât par qui et dans quel but ils avoient été élevés. Il supposoit toutefois qu'ils pouvoient être l'ouvrage des anciens adorateurs du feu, dont la coutume étoit de dresser leurs autels sur les lieux hauts, et il pensoit que, comme il ne se trouvoit là, à une si grande distance des montagnes, aucune hauteur naturelle, ils avoient élevé ces tertres artificiels pour y suppléer. Dans la suite, le culte du feu ayant fait place à l'islamisme, les habitans du pays avoient pu employer ces élévations comme des moyens de défense, et bâtir leurs villages auprès ou aux environs de ces hauteurs. M. Ker Porter croit l'opinion d'Abbas Mirza d'autant mieux fondée, que les anciens Persans avoient dans chacun de leurs villages un autel du feu, comme aujourd'hui le plus petit village mahométan a sa mosquée; et effectivement Ebn-Haukal, d'accord en cela avec d'autres géographes arabes ou persans du IV.e siècle de l'hégire, nous assure que dans la province de Fars, encore de son temps, il n'y avoit ni ville, ni village, ni hameau, qui ne possédât plusieurs pyrées.

Il me seroit facile d'alonger beaucoup cet article, et peut-être les lecteurs de ce Journal m'en sauroient-ils gré, tant la relation de M. Ker Porter renferme de choses intéressantes et de détails curieux: mais comme je dois revenir une seconde fois sur ce voyage, pour m'occuper des anciens monumens de la Perse, je crois devoir m'arrêter ici. Ce que j'ai dit suffit pour recommander aux savans cet important voyage, auquel on ne peut reprocher que des fautes assez graves et assez nombreuses dans les noms propres. Peut-être aussi pourroit-on imputer à l'auteur quelque partialité pour les Persans, dont les bonnes qualités semblent l'avoir frappé plus que les défauts que leur attribue le consentement unanime des autres voyageurs.

SILVESTRE DE SACY.

Choix des Poésies originales des Troubadours, par M. Raynouard, *membre de l'Institut, &c.; tome VI, contenant la Grammaire comparée des langues de l'Europe latine dans leurs rapports avec la langue des Troubadours.* A Paris, de l'imprimerie de Firmin Didot, lxviij et 412 pag. *in-8.°*

Nous avons fait connoître à nos lecteurs les trois premiers volumes de cette collection (1). On sait que le tome I.er contient des élémens de la grammaire romane, et une grammaire raisonnée de la langue écrite par les troubadours durant les trois ou quatre siècles suivans; que le tome II renferme, avec les plus anciens monumens de la langue romane, des observations générales sur les poëtes provençaux, sur leur versification, sur les caractères de leur poésie, sur les divers genres de leurs ouvrages; et que les textes rassemblés dans le troisième volume offrent un choix des pièces érotiques composées par soixante d'entre eux, depuis l'an 1090 jusqu'en 1260. M. Raynouard avoit annoncé qu'un tome IV.e contiendroit des tensons, des complaintes historiques, des poëmes sur les croisades; des sirventes, soit historiques, soit de quelque autre nature; des pièces morales et religieuses: cet engagement a été rempli dans un volume qui, imprimé depuis 1819 (2), vient d'être mis à la disposition du public. Il nous faudroit, ce semble, commencer par rendre compte de ce volume, ainsi que du cinquième, qui se compose de notices biographiques sur les troubadours et de nouveaux fragmens de leurs poésies (3): ils ont tous deux beaucoup d'intérêt; l'un, à cause de la variété que présentent les sujets et les formes des pièces qui le remplissent; l'autre, par les lumières qu'il jette sur plusieurs détails de l'histoire littéraire du XII.e et du XIII.e siècle. Mais le tome VI est d'une si haute importance, qu'il a principalement fixé notre attention: jamais encore on n'avoit comparé sous un aussi grand nombre d'aspects les langues diverses d'une partie considérable de l'Europe; c'est l'unique objet qui va nous occuper. Nous reviendrons, dans un autre article, sur les tomes IV et V.

A la tête de cette grammaire comparée, M. Raynouard a placé un discours préliminaire où il expose le résultat général de ses recherches: c'est qu'entre la langue latine et les langues française, italienne,

(1) Voyez *Journal des Savans*, novembre 1816, p. 148-152; juillet, 1817, 400-405; octobre, 1819, 591-599. — (2) Paris, Firmin Didot, 476 pages *in-8.°* — (3) Paris, Firmin Didot, 1820, viij et 476 pages *in-8.°*

espagnole et portugaise, il a existé une langue intermédiaire, et que ce type commun est la langue des troubadours. Un tableau de plusieurs désinences masculines et féminines de cette langue est suivi de l'observation générale que Duclos exprimoit ainsi : « La langue romane, qui » sembloit d'abord devoir céder à la langue tudesque, l'emporta insen» siblement, et . . . , sous la troisième race, elle fut bientôt la seule et » donna naissance à la langue française. » En preuve de cette assertion, M. Raynouard cite les documens qui attestent l'ancien usage de la langue romane au nord de la Loire, et qui sont les Litanies carolines, le serment de 842, quelques noms appellatifs, le mot *lui* employé dans les formules de Marculphe; le mot *montjoye*, introduit dans des poëmes français et allemands; l'inscription romane d'une monnoie frappée par un comte de Tonnerre vers l'an 1000. Peut-être y auroit-il lieu ici à quelque discussion sur le sens qu'il convient d'attacher à l'expression générique de langue romane: mais, outre que l'auteur examinera lui-même cette expression vers la fin de ce volume, nous croyons devoir donner d'abord une simple analyse de l'ouvrage, sans y mêler aucune sorte de réflexions critiques. Nous exposerons ensuite les doutes qui nous restent sur un très-petit nombre de détails, et sur quelques généralités.

Pour montrer comment la langue romane, c'est-à-dire celle des troubadours, s'est transformée en langue française, M. Raynouard trace l'histoire du changement des désinences romanes *a, é, i* en *e* muet; d'*al* en *el*, d'*el* en *eau*, d'*at* en *et*, puis en *é* fermé, &c.; de la suppression des consonnes intérieures dans les mots *edificar*, *ligar*, *vezer*, *auzir*. . . devenus *édifier*, *lier*, *véer* (puis *voir*), *ouir*, *&c.*

Voilà donc deux sortes de preuves de l'origine romane du français: d'une part, les monumens et les faits historiques; de l'autre, la comparaison des élémens matériels de l'un et de l'autre langage.

Ces deux mêmes genres d'observations sont ensuite appliqués à la langue espagnole et à ses dialectes, spécialement au catalan, à la langue portugaise, à l'italienne, et à la valaque ou moldave. L'auteur ne craint pas d'avancer que plus des deux cinquièmes des mots du *Fuero jusgo* sont entièrement romans, et qu'une partie des autres le redeviendroit par le seul retranchement de la voyelle euphonique ou par des modifications très-légères. Il pense que l'ancienne langue des Osques, dont quelques mots, dit-il, se retrouvent dans *les Fragmens d'Ennius et ailleurs*, avoit un des caractères qui ont distingué la langue romane, savoir, le retranchement des désinences; il croit reconnoître une forme romane

dans les mots *cœl, famul, gau, mi, sos, sas* (1), pour *cœlum, famulus, gaudium, mihi, suos, suas.* Mais c'est sur-tout dans les patois de la haute Italie qu'il reconnoît les témoins et les débris de l'ancienne langue commune de l'Europe latine. Ainsi qu'en Italie, qu'en Espagne et en France, le latin s'est corrompu dans les pays de l'Europe orientale, où des colonies romaines s'étoient établies : aussi retrouve-t-on dans l'idiome valaque, et ce retranchement des désinences, qui est le caractère fondamental du roman, et la suppression de la voyelle euphonique aux inflexions des verbes, et l'usage des auxiliaires *être* et *avoir,* et les trois conjugaisons *are, ere* et *ire;* mais les articles valaques diffèrent des romans, et sont d'ailleurs rejetés à la fin des mots auxquels ils se rapportent ; de plus, la déclinaison modifie tellement les noms et les pronoms, qu'elle les rend presque méconnoissables; enfin l'auxiliaire *vouloir* est employé, comme chez les Anglais, à former les futurs.

En terminant ce discours préliminaire, M. Raynouard avertit qu'il conservera dans son ouvrage les dénominations grammaticales qui sont usitées, sans corriger même les plus défectueuses. Il divise donc sa Grammaire comparée, en huit chapitres : articles, substantifs, adjectifs, pronoms, noms de nombre, verbes; en septième lieu, adverbes, prépositions et conjonctions; huitièmement, locutions particulières : c'est la même distribution que dans la Grammaire de la langue des troubadours, au tome I.er de cette collection.

Il suffit de jeter les yeux sur le tableau des articles romans, *el, lo, del, al, los, li, als, la, las, &c.,* pour être frappé de leur ressemblance avec ceux des quatre langues de l'Europe latine, tels qu'ils étoient au moyen âge, et même tels qu'ils sont encore aujourd'hui. Les articles portugais ont été purement romans avant de devenir, par la suppression de *l* et par quelques contractions, *o, a, os, as; do, da, ao, aos, as, dos, das.* Ce premier chapitre est une histoire complète des articles de nos idiomes modernes, histoire toujours puisée dans ses sources, c'est-à-dire, dans les monumens littéraires de chaque pays et de chaque âge.

Le chapitre des substantifs se partage en deux sections: l'une est un

---

(1) Ces formes ne se rencontrent point dans les plus anciens monumens de la langue osque, c'est-à-dire, dans ce qui reste des vers saliens, des lois royales et de la loi des douze Tables, non plus que sur la colonne rostrale de Duilius, et dans l'inscription en l'honneur de Scipion, fils de Barbatus. On remarque au contraire les mots *suus, suæ,* dans les articles cités comme extraits des douze Tables. Peut-être plusieurs expressions d'Ennius, quoique vieillies au temps de Cicéron, n'avoient-elles point appartenu à l'antique langage des Osques.

tableau d'environ deux cents substantifs féminins qui, terminés en *a* bref ou muet dans le roman primitif, ont conservé chez les Portugais, les Espagnols et les Italiens, cette même désinence remplacée en français par l'*e* muet. L'autre section, plus étendue et plus compliquée, concerne un grand nombre de substantifs, la plupart masculins, et en établit les identités dans les quatre idiomes dérivés, par la comparaison et l'histoire des différentes désinences qu'ils y ont prises. Tantôt la consonne finale du nominatif ou de l'accusatif latin s'est conservée; tantôt la suppression de l'inflexion accusative a laissé une consonne à la fin du mot, comme *part*, *dent*, *pont*, *mort*, *&c.* de *part*em, *dent*em, *pont*em, *mort*em. Plus souvent ces substantifs ont été formés par analogie ou empruntés à d'autres idiomes, sauf certaines modifications. L'auteur a rassemblé ici, avec une méthode lumineuse, un si grand nombre de faits grammaticaux, qu'il nous seroit impossible d'en parcourir les détails, et que nous devons nous borner à des exemples. Le roman *altar* a passé dans l'italien, dans le portugais et l'espagnol, et n'est devenu *autel* en français qu'après y avoir été *alter*, ainsi qu'on le voit par une traduction du psautier, où les passages, *et introibo ad altare*, *imponent super altare tuum vitulos*, sont rendus ainsi: *et io interrai ad alter*, *emposerunt sur tuen alter tors.* Plusieurs noms romans terminés en *at*, comme *magistrat*, *sénat*, sont restés les mêmes en français; mais *abat*, *evescat*, *peccat*, y ont été changés en *abbé*, *évesque*, *péché.* La voyelle finale euphonique, *e* ou *o*, que la langue italienne ajoute à des mots de cette espèce, n'est point admise dans les dialectes de l'Italie septentrionale. Les Portugais, qui ont substitué l'*m* à l'*n* à la fin des mots *ben*, *desden*, *sen*, les avoient d'abord écrits et prononcés comme en roman; les Français y ont introduit la voyelle *i*, *bien*, *dédain*, *sein;* c'est le seul changement qu'ils y aient fait, excepté pourtant lorsqu'ils ont tiré *palefroi* de *palafren;* mais, sauf le second *a* changé en *e*, le mot primitif est resté dans *palefrenier.*

En général nos substantifs terminés en *ment* sont pris de la langue romane; les Portugais, les Espagnols et les Italiens y ont joint une voyelle euphonique, dont l'usage n'est toutefois chez eux ni de toutes les époques de leurs littératures, ni commun à tous leurs patois. Les finales *on* et *ion* se sont pareillement maintenues en français, en espagnol et même en italien, sauf l'addition fréquente de l'*e* euphonique; mais les Portugais terminent ces mots par *aõ*, qui équivaut à *om.*

M. Raynouard a établi dans sa Grammaire romane que *l's final* étoit, au singulier, le signe du nominatif, et au pluriel, le signe de tous les

autres cas; qu'ainsi *homs* traduisoit *homo;* et *hom*, les cas indirects *hominem, hominis, &c.;* tandis qu'au pluriel *hom* répondoit au nominatif *homines*, et *homs* à *homines* accusatif, à *hominum*, *&c.* Dans le chapitre que nous examinons, l'auteur prouve, par une multitude d'exemples en vers et en prose, que ces mêmes règles ont été exactement observées dans l'ancien idiome français, c'est-à-dire, dans la langue d'*oil* du XII.e ou du XIII.e siècle. Mais les troubadours avoient encore une autre manière de distinguer les sujets, des régimes : le nominatif des noms qualificatifs en *or* s'écrivoit souvent *aires, eires, ires;* et l'ancienne langue française a aussi adopté cette distinction. Aux preuves qu'en donne M. Raynouard, nous pourrions en ajouter une, que fournit la continuation de Villehardouin récemment publiée par M. Brial (1). On a pu remarquer, dans un passage que nous avons cité en ce Journal (2), d'une part, *vint Esclas À l'empereOUR, l'aide DE l'empereOUR, par DEVANT l'empereOUR, qu'il demandast à l'empereOUR;* de l'autre, *L'emperERES dist, LI emperERES li presenta son cheval, &c.*

Les adjectifs des idiomes modernes se sont, en général, formés de ceux du latin, par le retranchement des désinences qui indiquent les cas, par l'addition accidentelle de l'*o* euphonique en italien, et par la substitution de l'*e* muet des Français à l'*a* final de plusieurs féminins. Comme en roman, la terminaison *al* a été autrefois invariable en français pour l'un et l'autre genre; *la desloyal Fredegonde*, disent les chroniques de Saint-Denis, *l'amor de sa loyal moillier*, dit le roman de la Rose. Le pluriel *aus* s'employoit aussi au féminin, *les choses célestiaus avant les terriennes* (Chronique de France): de là l'expression de *lettres royaux*, si long-temps conservée. La désinence romane *ar* est l'une de celles qui ont été le plus modifiées en français : ou bien on y a joint un *e* muet, même au masculin, comme dans *avare;* ou on l'a transformée en *er, ier, air, aire; cher, singulier, pair, vulgaire*, de *car, singular, par* et *vulgar.* L'*e* muet ne s'est introduit que fort tard, même au féminin, après la finale *il:* Marie de France dit *gentil femme;* Jean de Meung, *immobil mutabilité;* et, au masculin, Amyot écrit encore *vice servil.* M. Raynouard montre aussi comment *os* s'est altéré en *ox* avant de se résoudre en *eux.* Il retrouve, au moyen âge, dans les langues d'*oc* et d'*oil*, les premiers exemples d'adjectifs suivis d'une préposition et d'un régime, tels que *brillant de jeunesse, riche de beauté*, &c.; puis il applique aux adjectifs les règles relatives à l'emploi ou à l'absence de l'*s* pour indiquer au singulier

---

(1) *Recueil des Historiens de France*, tom. XVIII, p. 491-514. — (2) *Journal des Savans*, décembre 1822, p. 720, 721.

le sujet ou le régime; au pluriel, le régime ou le sujet: il expose enfin comment se formoient les comparatifs et les superlatifs, tantôt par les inflexions particulières *or* et *isme*, tantôt par des adverbes suivis ou non de la préposition *de* ou de la conjonction *que*, *plus belle de moi*, *peior de los padres*, *piu casta di lei*; *saintisme* pour *sanctissime*; et dans Philippe Mouskes, *Dieu l'autisme* pour *l'altissime*.

Le chapitre IV s'ouvre par un tableau général de tous les pronoms personnels en roman et en chacune des quatre langues de l'Europe latine, considérées dans leur plus ancien état : la correspondance est sensible; ce sont évidemment les mêmes mots, avec d'assez légères variétés de prononciation ou d'orthographe. *Toi* n'étoit d'abord qu'un cas indirect en français; au nominatif, il est remplacé par *tu* dans ces vers du roman de la Rose: *vous vous entreporterez foi, — et TU à IL et il à toi.* Alain Chartier disoit encore, au XV.e siècle, *je t'aime . . . et TU moi.* Ce dernier pronom *moi* ne remonte pas au XII.e siècle; c'étoit alors *me* ou *mi* : *li sires dist a ME* (trad. du Psautier); *si demorer volez a MI* (Cortois d'Arras). La langue romane ajoutoit quelquefois *altre* à *nos* et à *vos*, addition qui s'est maintenue sur-tout en espagnol et en portugais, *nos otros*, *vos outros*. Le pronom masculin de la troisième personne *il* ne prend point encore d'*s* au pluriel dans plusieurs écrits du XIII.e siècle, par exemple dans la Bible Guyot. Il importe d'observer qu'*en* ou *ne*, *i* ou *y* ou *hi*, employés comme pronoms dans nos langues modernes, viennent aussi du roman. En traitant des *affixes*, M. Raynouard a cru pouvoir étendre ce nom à la contraction *s'ous* pour *si vous*; mais il l'applique sur-tout aux lettres *m*, *t*, *s*, prises pour *me*, *te*, *se* : ce sont encore là des formes originairement romanes. Quoique *mon*, *ton*, *son*, nous soient venus de la même source, ils ont été d'abord remplacés en français par *mes*, *tes*, *ses* : *je suis ses fils*, *il est mes peres*; et le mot *messire* est un reste de ce vieux langage. Toute l'histoire des pronoms personnels des quatre langues est ici détaillée avec une clarté parfaite. Nous ne disons rien des relatifs, parce que cette expression même de *pronoms relatifs* nous paroît si vicieuse en elle-même, qu'à notre avis elle ne permet aucune analyse, ni même aucune histoire de cette classe d'élémens du discours; nous reviendrons sur ce point à la fin de notre article. Sous le titre de pronoms indéfinis, M. Raynouard range les mots ON, *autrui*, *quelque*, *aucun*, *nul*, *tout*, *plusieurs*, *tel*, *quel*, &c. Les exemples qu'il a recueillis sur l'ancien usage du premier, le seul qui nous semble avoir le caractère de pronom, en éclaircissent l'origine et le sens. *On* vient sans doute du roman *hom*, du latin *homo*, transformé en *omne* dans le *Fuero juzgo* : *En las cosas que non son conoscidas, deve OMNE subtilizar por las conoscer e por las saber; mas*

en las cosas que OMNE *tiene ante si, deve* OMNE *fazer segund quel demuestra la forma* (1) ; il faut noter qu'il y a des manuscrits qui offrent *ome* au lieu d'*omne*.

Les noms de nombre tant *cardinaux* qu'*ordinaux* sont l'objet du chapitre V, qui est le plus court de tous, et qui contient néanmoins en quatre pages toutes les notions nécessaires pour établir que cette nomenclature est essentiellement la même dans les cinq langues.

La première partie du chapitre des verbes est consacrée aux auxiliaires *avoir* et *être*, et elle ne laisse aucun doute sur l'existence d'un type commun de toutes leurs inflexions dans les idiomes divers de l'Europe latine. Le roman avait les deux infinitifs *esser*, *estar*; le présent *sui*, *soi*, *son*; l'imparfait, *era*; le prétérit, *fui*; les futurs, *serai*, *estarai*; les conditionnels, *seria*, *fora*, *estaria*; les subjonctifs, *sia* et *este*, *fos* et *estes*; l'impératif, *sia* ou *este*: il suffit de ces formes primitives pour y retrouver l'origine de toutes les inflexions du verbe *être* dans les quatre langues de l'Italie, de la France, du Portugal et de l'Espagne. L'auteur n'a négligé aucun de ces rapprochemens, et ici, comme par-tout ailleurs, il a considéré ces quatre idiomes non-seulement dans leur état actuel, mais aussi tels qu'ils étoient au moyen âge. Il observe qu'*ere* et *iere* ont servi en français de première et de troisième personne de l'imparfait: il ne dit rien d'*iert* qui néanmoins a été employé à la troisième personne, quelquefois comme imparfait et comme futur, fort souvent comme présent et synonyme d'*est*: *Ce n'*IERT *pas bible losengiere* . . . , *mireors* IERT *à toutes gens* (Bible Guyot); « ce n'*est* pas » bible louangeuse ou trompeuse, elle *est* miroir à toutes gens. »

Avant d'entrer dans l'examen des trois conjugaisons, M. Raynouard démontre par de nombreux exemples que les verbes qui prennent aujourd'hui l'*e* muet pour finale des première et troisième personnes de l'indicatif présent, ne l'avoient pas toujours autrefois; qu'on disoit *aim*, *pri*, au lieu de *aime*, *prie* (2); que long-temps l'*s final* a manqué aux impératifs, ainsi qu'à la première personne de l'indicatif, dans les mots *fai*, *voi*, *prend*, &c. ; que les désinences *ons*, *ions* au plurier, ont été pré-

(1) On seroit tenté de croire que, dans ce texte, *omne* répond au latin *omnis*, à l'*ognuno* des Italiens; mais d'autres passages du *Fuero juzgo*, et ceux sur-tout où se trouve l'expression *todo omne*, quelquefois jointe à *toda muger*, montrent assez qu'*omne* n'y est qu'une altération de *homo*.

(2) Pour çou que j'*aim* cette contrée. (MARIE DE FRANCE.)
Dieu *pri* [je prie Dieu] que corage vous doingne. *(Fabl. et Cont. anc.)*
J'*aim* totes dames comme moi,
Mon cuer et mon cors lor *otroi*. (PARTENOPEX DE BLOIS.)

cédées par celles en *om, um, on, iom, ium, ioǹ*, ainsi que l'inflexion *ois* par *oie*, et plus anciennement par *eie :* dans ces formes primitives, les verbes français ressembloient davantage aux romans. L'une des observations les plus curieuses sur les verbes en *ar* ou *er*, est celle qui concerne la manière dont les syllabes *ava* se sont transformées en la dipthongue *oi* dans plusieurs inflexions verbales. D'abord d'*amava* on a fait *amove* ou *amoue :* la traduction du Psautier et les œuvres de Marie de France donnent *desiroue, esperoue, manjoue, parlowe, pensoue, regardoues, contrariowent, admonestouent*, pour *(je) desirois, espérois, mangeois, parlois, pensois, (tu) regardois, (ils) contrarioient, admonestoient.* Ensuite en substituant l'*i* à l'*u*, le roi de Navarre a dit, *que se dire l'osioe;* Jean de Meung, *à la vie que tu menoies*, &c.: plus tard les lettres *ie* ont été remplacées par l'*y* grec; ces *beaux contes j'escoutOY — dont j'estOY... déçue..., et tel, si fole n'estOY — que deurOY — en éviter l'alliance.*

Une seconde conjugaison en *er* ou en *re* se distingue de la précédente, en ce que, dans le roman, l'infinitif et le participe actif, au lieu d'être en *ar* et en *ant*, étoient en *er* et en *ent*, distinction qui s'est maintenue dans les langues italienne, espagnole et portugaise. M. Raynouard rattache avec raison à cette conjugaison nos verbes français en *oir* qui jadis étoient en *er* ou en *eir* : *sun corage movER, sans mal faire et sans mal volEIR* (Marie de France); *veer ma affliction, veeir corruption* (traduction de la Bible). L'auteur examine en troisième lieu les verbes qui, ayant eu en roman l'infinitif *ir, ire*, le participe actif *ent*, le participe passif *it*, ont en portugais, en espagnol et en italien, *ir* ou *ire, ent* ou *ente, ido* ou *ito*; et en français *ir* ou *ire, ant* et *it.* Cet *it* se rencontre, dans les écrits du moyen âge, diversement changé en *iz*, en *ist* et en *id.* Ce chapitre, qui se recommande par l'exactitude des notions, par le choix des exemples, par la richesse et l'excellente distribution des détails, comprend encore des observations spéciales sur les participes *passés* (nous dirions *passifs*); sur la terminaison de quelques-uns de ces participes en *u, ut* ou *ud*, avec ou sans l'euphonique *o ;* sur le *futur divisé*, c'est-à-dire, où l'auxiliaire *avoir* est séparé de l'infinitif par un pronom en régime, comme dans cette phrase espagnole, *non te diran Jacob, mas DECIR te HAN Israel;* sur certaines modifications intérieures dans les verbes terminés en *nir, ner, nre, ndre*, telles que d'après le roman *venga*, ce même mot *venga* chez les Italiens et les Espagnols; *venha* chez les Portugais; *vienge, viègne*, et enfin *vienne*, en français; sur la suppression des pronoms personnels, *je, vous, il, &c.*, devant les verbes dont ils sont les sujets ou nominatifs, forme immédiatement passée de la langue latine dans celle des troubadours; sur

l'infinitif employé comme impératif, autre forme romane, inconnue aux Espagnols et aux Portugais, mais restée aux Italiens, et jadis employée par les Français, *Sire, ne me argueR en la tue ire [Domine, ne in furore tuo arguas me]*; enfin sur le *que* conjonctif, quelquefois retranché entre deux verbes. « En terminant ce chapitre, dit M. Raynouard, il me » seroit facile de rassembler les diverses preuves d'identité, les nom-» breux rapports que fournissent ou indiquent les rapprochemens suc-» cessifs que j'ai eu occasion de présenter; mais est-il besoin d'énumérer » spécialement ces preuves! On les trouve dans chacune des trois con-» jugaisons, dans chaque mode, dans chaque temps, dans les formes » intrinsèques et dans les inflexions, et enfin dans l'emploi ou dans la » suppression du *que* conjonctif. Quand on voit de telles conformités, » peut-on croire que ces diverses langues auroient pu les offrir, si elles » n'avoient eu primitivement une origine commune! »

Les adverbes, les prépositions et les conjonctions sont réunies dans le chapitre VII; et la première observation de l'auteur porte sur le grand nombre d'adverbes formés, dans chacun des idiomes de l'Europe latine, par l'addition de la désinence *ment* ou *mente* aux adjectifs féminins, signe encore évident d'un type primitif. L'*e* muet avant *ment* avoit disparu dans plusieurs adverbes français du moyen âge. Villehardouin, Marie de France, Jean de Meung, ont écrit *impérialment*, *brefment*, *mortelment*; Amyot écrivoit encore *gentilment*, et *gentiment* nous en est resté. Entre les remarques qui concernent les prépositions, nous n'extrairons que celle qui se rapporte au mot *puis*, *pois*, *poz* ou *pus*, jadis usité dans le sens de *depuis*: *puis Roullant, ne puis Olivier, — n'eut en terre tel chevalier* (Roman du Rou). M. Raynouard range parmi les conjonctions, *si* employé comme affirmation, ou pour *oui* (*les méchans n'ont point authorité de commander; et les bons*, *SI* (Amyot). L'auteur insère dans le tableau des adverbes communs aux langues de l'Europe latine, *ont* ou *dont* traduisant le latin *undè* ou le *laonde* des Italiens, aussi bien qu'*or*, *donc*, *tota via* [toutefois], mots qu'en effet Beauzée ne vouloit pas laisser au nombre des conjonctions, quoiqu'ils semblent bien en avoir le caractère. *SI* pris dans le sens d'*ainsi* est aussi traité comme adverbe par M. Raynouard, qui ne dit rien du *si* conditionnel.

C'est dans le dictionnaire comparé de la langue romane et des langues actuelles de l'Europe latine, que l'auteur se propose de recueillir leurs idiotismes ou locutions particulières: il se borne, dans le VIII.e et dernier chapitre de cette grammaire, à un petit nombre d'exemples. On y voit que la locution française *de par le roi* équivaloit originairement à *de la part du roi*, que *a* ou *y a* pour *il est* est une expression connue des troubadours

et des trouvères ; de même qu'*avoir nom*, et *mal mon grat*, *mal grat vostre*, *mal son grat*, *mal lor grat*, c'est-à-dire, *maugré* ou *malgré moi*, *vous*, *lui*, *eux*. Le Tasse critique les écrivains qui placent le pronom possessif *mio*, *suo*, avant *mal*, ou après *grado*; il veut qu'on le mette entre deux, comme faisoit Pétrarque, *mal mio grado*, et comme les troubadours en avoient quelquefois, mais non pas toujours, donné l'exemple.

En rassemblant, à la fin de ce volume, le résultat de toutes ses recherches, M. Raynouard présente un tableau des vingt-trois caractères les plus essentiels de la langue romane; savoir: les articles; les désinences en consonnes; certaines voyelles finales non empruntées du latin; la présence ou l'absence de *l's final* pour désigner les sujets et les régimes, soit au singulier, soit en sens inverse au pluriel; cette même désignation opérée par les inflexions *eres* ou *or*; la formation des adjectifs; les deux manières d'exprimer les comparatifs et les superlatifs, et de faire suivre les comparatifs de la conjonction *que* ou de la préposition *de*; les pronoms affixes; *altre* joint à des pronoms personnels; les relatifs *qui*, *que*, *loqual*; le pronom indéterminé *om*; l'emploi des auxiliaires *être* et *avoir*; les inflexions verbales; les futurs divisés; les participes passifs en *ut*; les doubles participes, l'un régulier ou analogue, l'autre irrégulier et emprunté d'un langage antérieur (1); la composition des verbes passifs par l'auxiliaire *être*, et quelquefois par un pronom mis en avant, *se contenir*, *se voir*, *se faire*; l'infinitif négatif servant d'impératif; le *que* conjonctif, exprimé ou sous-entendu; les adverbes en *ment*; les négations explétives; et enfin le nom même de *romane* ou *romance*, étendu aux idiomes de l'Europe latine. Tous ces caractères se sont reproduits dans la langue portugaise, à l'exception de cinq; tous encore, excepté quatre, dans la langue italienne; tous dans l'espagnole, hormis le quatrième, le cinquième et le dix-neuvième; tous enfin dans la française, hors un seul, savoir les futurs divisés (2). A la suite de ce résumé, et pour confirmer la conclusion générale qui en doit sortir, M. Raynouard s'autorise encore des passages romans qui se retrouvent chez des auteurs italiens, portugais, espagnols et français des XIIe, XIIIe et XIVe siècle; il en cite un grand nombre, tous extraits de livres imprimés, afin qu'il soit plus aisé de les vérifier. Il traduit ensuite en langue des troubadours six vers du Dante, une pièce de Camoens, un apologue de Calderon, et les deux premiers couplets d'une chanson de Raoul de Beauvais. Voici la version romane

---

(1) Comme, en italien, *preso* et *prenduto*, *visto* et *veduto*, *aperto* et *aprito*, *ucciso* et *occiduto*, &c. — (2) Il nous semble que les expressions françaises, *j'ai à dire*, *vous avez à faire*, &c., ressemblent un peu à celles que M. Raynouard appelle *futurs divisés*.

des six vers du Dante; nous n'en transcrivons pas le texte italien, parce que la traduction le rappellera bien assez à la mémoire de nos lecteurs:

Per me si va en la ciutat dolent,
Per me si va en l'eternal dolor,
Per me si va tras la perduta gent.
Justizia moguet el mieu alt fachor:
Fez me la divina potestat,
La somma sapienza e 'l prim' amor.

Persuadé que la langue des troubadours étoit fixée par des ouvrages et *parvenue au degré de perfection où elle pouvoit atteindre*, M. Raynouard se demande comment elle a pu disparoître et *laisser si peu de souvenirs.* Il en trouve les causes dans la réunion des provinces méridionales à la France, dans l'établissement du gouvernement à Paris, dans les progrès que la langue d'*oil* a dû faire, en devenant de plus en plus celle de la cour, des lois et des affaires. « Aujourd'hui, disoit Ronsard, parce que » la France n'obéit qu'à un seul roy, nous sommes contraints. . . . de » parler son langage; autrement notre labeur, tant fût-il honorable et » parfait, seroit estimé peu de chose ou peut estre totalement mesprisé. » Si les rois avoient fixé leur séjour au midi de la Loire, si Louis IX avoit accordé à la langue fixée des troubadours une faveur égale à celle qu'Alfonse le Sage prodiguoit à l'idiome à peine formé des Castillans, la langue romane ou provençale auroit, selon M. Raynouard, offert des avantages dont la plupart n'existoient déjà plus ou cessèrent bientôt d'exister dans celle des trouvères; des articles plus variés et plus sonores, des désinences plus harmonieuses, une prosodie plus sensible, un moyen toujours sûr de distinguer les sujets et les régimes tant au singulier qu'au plurier; par conséquent plus d'inversions et de mouvemens, moins d'ambiguité ou moins de monotonie. Le facile usage et la variété des *que* conjonctifs auroient dispensé d'embarrasser et de ralentir le discours par des conjonctions complexes et traînantes, telles que *afin que* ou *de, parce que, de peur que*, &c. Ajoutez la liberté de sous-entendre ou de supprimer les pronoms personnels devant les verbes dont ils sont les nominatifs, et de remplacer ailleurs ces mêmes pronoms par des affixes, c'est-à-dire par une ou deux lettres. « Enfin, dit l'auteur, l'agréable » variété des rimes, leur retour prompt ou tardif, ces strophes entières, » à vers non rimés, aux désinences desquels répondoient méthodique- » ment les strophes suivantes, tous ces nombreux et divers accidens » d'harmonie qu'offrent les chants des troubadours, auroient pu devenir, » par le talent de nos grands maîtres, les causes et les moyens d'une » perfection poétique qu'apprécieront sans doute les littérateurs. . . .

» J'aime à croire que le style de Racine n'y auroit rien perdu, et j'ose » dire que celui de Corneille y auroit gagné. »

Ces réflexions terminent la *grammaire comparée*, après laquelle les dix-huit dernières pages du volume sont remplies par un appendice très-instructif sur les rapports particuliers des patois de la haute Italie avec la langue des troubadours. Ces patois sont ceux du Ferrarais, du Bolonais, du Milanais, de Bergame, de l'Engaddine, du Piémont, du Mantouan. M. Raynouard parle aussi par occasion de ceux du Frioul, du Padouan et de la Sardaigne; mais c'est sur-tout dans les premiers qu'il trouve les formes romanes mieux conservées que dans l'italien classique.

Entre les observations que nous aurions à joindre à cet exposé analytique, la seule dont nous soyons sûrs et que nous puissions présenter avec une pleine confiance, c'est que cet ouvrage prendra et conservera un rang éminent parmi les traités relatifs à la théorie et à l'histoire des langues modernes. Tout lecteur équitable s'empressera de rendre hommage à l'étendue et à la profondeur de ces recherches, à leur scrupuleuse exactitude et à leur extrême utilité. Il étoit d'ailleurs difficile d'en mieux enchaîner les résultats, et de répandre, sur un sujet qui pouvoit aisément rester obscur et aride, plus de lumière et plus d'intérêt. Le moindre mérite de ce livre est d'exciter et de satisfaire la curiosité des amateurs d'antiquités grammaticales : il contribuera sur-tout à donner des notions saines et précises du langage actuel d'une grande partie de l'Europe, à rendre sensibles les élémens, les caractères et le système de quatre langues. Comparée aux trois autres et à un type commun, chacune d'elles en sera plus facile à étudier, plus accessible à ceux qui ne la savent pas encore, et mieux connue de ceux qui la parlent. C'est un très-grand service offert à quatre littératures.

L'existence d'un type commun n'est pas douteuse; il y a seulement deux manières de le concevoir: l'une est de ne le reconnoître que dans le latin même altéré, chez des peuples grossiers, par la suppression de plusieurs désinences, par le changement de quelques autres, par des constructions plus monotones ou moins régulières, par l'introduction des articles, par le mélange de formes et d'expressions propres au langage primitif ou plus ancien de chaque pays. L'autre système est de placer entre le latin et les idiomes actuels de l'Europe latine, une langue intermédiaire et commune, qui a eu sa grammaire et qui l'a communiquée à chacun de ces idiomes immédiatement dérivés d'elle. C'est l'hypothèse que M. Raynouard a préférée, et à laquelle il a donné toute l'évidence ou toute la vraisemblance qu'elle pouvoit recevoir des

faits ou documens historiques, et des rapprochemens grammaticaux.

Nous n'oserions toutefois décider entre ces deux systèmes, et nous ne pourrions sur-tout nous déterminer par l'argument que M. Raynouard tire en faveur du premier, de la dénomination même de langue *romane* ou *romance* étendue à tous ces langages de la France, de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal. Le nom de *roman* avoit sans contredit cette généralité; il s'appliquoit si bien au français, que la Harpe, qui ne regardoit pas de très-près à ces matières, semble avoir cru qu'il lui étoit propre. Après avoir parlé des troubadours, il ajoute « qu'étant tombés » dans le discrédit, ils firent place aux poëtes français qui écrivoient dans » la langue originairement nommée *langue romane.* » (*Lycée,* part. I, l. I, c. I.) S'il nous est permis de le dire en passant, on ne sauroit accumuler plus d'inexactitudes en si peu de mots : car non-seulement le nom de *romane,* commun à la langue des troubadours et à celle des trouvères, appartiendroit encore plus spécialement à la première; mais il n'est pas vrai non plus que les trouvères aient attendu, pour paroître et pour briller même, le déclin et la chute des troubadours, c'est-à-dire, le XIV.ᵉ siècle; les uns et les autres avoient concurremment cultivé les muses au XII.ᵉ et au XIII.ᵉ

Dans l'origine, l'expression *romana rustica,* qui a été réduite, depuis, au seul mot *romana,* signifioit le latin corrompu que parloient les rustiques habitans des provinces soumises à la domination romaine. Comme il nous paroît fort difficile que la langue latine se soit par-tout altérée de la même manière, nous inclinerions à penser qu'avant l'an 1000, *romana rustica* n'étoit qu'une dénomination générique applicable au latin diversement défiguré en différens pays. Nous concevons bien cependant qu'une sorte d'uniformité dans l'ignorance commune et dans la grossièreté des habitudes intellectuelles, a pu ou même dû ramener la plupart de ces peuples à une sorte de système général d'altérations. C'est ce système que M. Raynouard a exposé avec une rare sagacité dans sa grammaire de la langue romane avant l'an 1000 : il a retrouvé ensuite cette même grammaire développée dans celle de la langue provençale, telle que les troubadours l'ont écrite depuis l'an 1000 jusqu'au milieu du XIV.ᵉ siècle; et il nous en fait reconnoître aujourd'hui les élémens dans les quatre langues de l'Europe moderne. Lors même qu'on ne voudroit considérer la langue provençale que comme l'une des cinq qui sont nées du latin dégénéré; comme il est incontestable qu'elle avoit fait avant l'an 1200 plus de progrès qu'aucune des quatre autres, ce seroit encore elle qu'il conviendroit de prendre pour terme de comparaison; en sorte que, sans accorder à la langue provençale la qualification

de mère des quatre autres, on trouveroit toujours dans les ouvrages de M. Raynouard la plus véritable, la plus méthodique et la plus savante histoire de tous les idiomes de l'Europe latine.

Nous ne contesterons pas non plus les services rendus à la littérature par les troubadours : ils ont donné de la souplesse et sur-tout de l'harmonie à la versification moderne ; ils ont connu les formes du genre lyrique et ils ont su les varier. Il est à regretter que leur langue poétique n'ait point acquis assez d'étendue pour se maintenir : elle a fini vers l'an 1360, ayant déjà dit tout ce qu'elle avoit à dire. Au nord, celle des trouvères, moins élégante et moins douce, se développoit davantage, devenoit plus expressive, quelquefois plus pittoresque, s'essayoit dans un plus grand nombre de genres, ne brilloit encore dans aucun, prenoit toujours possession de la plupart, et se destinoit à les enrichir un jour plus que ne l'a fait aucune autre langue moderne. A notre avis, il n'est pas très-certain que la littérature française eût gagné à conserver la langue d'*oc*. Sur des questions si hasardeuses, chacun est abandonné à ses propres conjectures ; si nous osions risquer les nôtres, nous serions tentés de dire que cette langue peu précise, peu étendue et peu susceptible de s'enrichir, n'eût jamais suffi à la multitude des idées et à la variété des nuances que la prose devoit exprimer ; qu'elle eût retenu l'intelligence des Français dans un cercle étroit de pensées vagues, et mis obstacle au progrès des connoissances réelles ; qu'elle n'eût fourni ni assez d'expressions nobles des détails vulgaires, ni assez d'expressions simples des conceptions élevées et des sentimens énergiques ; qu'elle eût entraîné ou égaré le talent, le goût, le génie, et que l'auteur dont nous combattons ici l'opinion eût trop perdu lui-même à n'avoir pas d'autre organe de ses idées poétiques, que celui qu'il veut bien regretter.

Dès le XIII.e siècle, on sentoit déjà dans l'Europe entière les avantages qu'acquéroit sur la langue des Provençaux celle des Français : car c'étoit bien de celle-ci, et non de celle des troubadours, que Brunetto Latini trouvoit *la parleure plus delitable à lire et à oir que nulle autre.* Beaucoup d'Italiens en jugeoient de même ; ce point a été parfaitement éclairci par Tiraboschi (1). Cette préférence étoit prématurée peut-être ; mais enfin S. Louis, en réservant ses faveurs à la langue du nord de la France, suivoit l'opinion générale de son siècle ; peut-être pressentoit il que la marche et le caractère que cette langue, véritablement française, s'efforçoit alors de prendre, devoient la rendre un jour indéfiniment perfectible, capable d'exprimer d'une manière rigoureuse, élégante, énergique, toutes les conceptions de l'intelligence la plus étendue.

(1) *Storia della letteratura d' Italia*, tom. IV, p. 358-361.

La seule observation que nous ayons encore à soumettre à M. Raynouard porte sur l'emploi qu'il a cru devoir faire de certaines dénominations grammaticales dont il reconnoît l'inexactitude. Nous craignons que ce sacrifice à l'usage ne l'ait entraîné à laisser quelque confusion dans les chapitres IV et VII, dont l'un traite des pronoms, l'autre des adverbes, conjonctions et prépositions, et qui nous paroissent à-la-fois moins précis et moins complets que les six autres. Le même mot *en* (en italien *ne*), qui figure à la page 167 comme exprimant, en régime indirect, la troisième personne du pronom personnel, se reproduit à la page 178 sous le titre de *pronom relatif.* Dans le premier cas, il signifie *de lui* ou *d'elle;* dans le second, *de cela, à cause de cela.* Nous doutons que cette distinction, quoique réelle, autorise à considérer *en* comme *pronom relatif* dans le second cas. S'il ne faisoit que traduire *inde*, il seroit plutôt adverbe, comme *y,* quand il ne correspond qu'à *ibi.* Cet *y*, compris au nombre des pronoms personnels dans la grammaire de M. Raynouard, n'y est répété qu'au chapitre des adverbes, conjonctions et prépositions.

En réunissant ces trois genres d'élémens du discours en un même chapitre, l'auteur s'est peut-être exposé à les confondre quelquefois. Pour tout ce qui concerne les nomenclatures grammaticales, il s'est *asservi à l'usage, qui est*, dit-il, *d'une si grande autorité en pareille matière.* L'usage peut bien décider du sens des mots et de la manière de les employer dans le discours; mais leur classification est, comme celle des choses, une théorie qui doit résulter de l'observation et de l'analyse. Une nomenclature reconnue pour défectueuse nuit toujours aux progrès de la science qui s'obstine à la conserver; et, appliquée même à des recherches purement historiques, elle empêche quelquefois d'en exposer les résultats avec toute la précision desirable. Du reste cet inconvénient n'est sensible, il n'est réel qu'en cinq ou six pages du volume, si plein d'instruction, qui vient de nous occuper.

Ce que nous regrettons davantage, c'est qu'il ne contienne pas un chapitre sur la syntaxe romane, comparée à celle des quatre autres idiomes; car les locutions particulières, au nombre de sept, qui sont expliquées au chapitre VIII, ne sauroient donner une idée de la construction du discours en chacune de ces langues; de ce qu'elles peuvent avoir de commun ou de dissemblable, dans la manière d'arranger les mots, d'établir les rapports, de composer les phrases, d'en distribuer les élémens principaux ou accessoires, d'énoncer les propositions simples ou complexes, positives ou négatives. Il y auroit lieu encore de confronter les tropes et les figures de diction qui auroient été,

jusqu'au milieu du XIV.e siècle, pareillement usités dans tous les langages de l'Europe latine ; mais plusieurs des notions de ce dernier genre trouveront leur place dans le vocabulaire comparé que M. Raynouard se propose de publier, et qui complétera le plus utile et le plus beau travail qu'on ait jamais entrepris sur l'histoire des langues du moyen âge.

DAUNOU.

Monumens anciens et modernes de l'Hindoustan, décrits sous le double rapport archéologique et pittoresque, et précédés d'une notice géographique, d'une notice historique, et d'un discours sur la religion, la législation et les mœurs des Hindous; par L. Langlès, *chevalier de la Légion d'honneur et de S. Vladimir, &c. &c. &c.; ouvrage orné de 144 planches et de trois cartes géographiques, dressées par M.* Barbié du Bocage. Paris, chez P. Didot, 1821, deux vol. *in-fol.*

SECOND ARTICLE.

Un premier extrait (en date du mois d'avril 1822) a déjà fait connoître ce bel et important ouvrage, sous les rapports qui intéressent l'histoire, la religion, la législation, la géographie et les systèmes philosophiques d'une des contrées les plus anciennement civilisées de l'Asie.

Auprès de ces grandes et graves recherches, peut-être trouvera-t-on un peu légers les détails critiques des monumens et des arts de l'Hindoustan. Cependant il nous semble que M. Langlès n'en a pas jugé tout-à-fait ainsi : la composition même de son ouvrage pourroit porter à croire que la réunion des cent quarante-quatre planches qu'il renferme, au lieu d'en être l'ornement accessoire, auroit pu en avoir été, sinon le sujet principal, du moins le motif; j'entends l'occasion qui auroit fait naître cette grande entreprise.

En effet, tout le monde a entendu parler du magnifique et dispendieux recueil des monumens de l'architecture antique et moderne de l'Inde, par MM. Daniell; mais bien peu de personnes, vu la rareté et la cherté de cet énorme ouvrage, ont été à même, je ne dis pas d'en jouir et d'en tirer parti, mais seulement d'en prendre connoissance.

M. Langlès a donc rendu un très-important service à l'histoire et à

la critique des arts de l'Orient, en reproduisant, sur une moindre échelle à la vérité, mais d'une grandeur suffisante pour en faire prendre une juste idée, les dessins et les gravures de l'ouvrage anglais, qui représentent un choix des principaux monumens de l'Hindoustan. Il ne faudroit pas toutefois regarder le nouveau recueil comme une simple copie réduite de son original. L'ouvrage français, outre la suppression du plus grand nombre des bâtimens élevés par les Anglais, a l'avantage d'offrir un ensemble plus étendu d'ouvrages d'art et de monumens indiens, tirés de recueils inédits ou dispersés en diverses collections d'anciens voyages.

Avant le grand ouvrage de MM. Daniell, on n'avoit, sur les ruines et les monumens d'architecture de l'Inde, que des notions fugitives et tellement incomplètes, que nos artistes auroient eu beaucoup de peine, non-seulement à se procurer des notions positives sur la forme, les proportions et la disposition de ces édifices, de leur construction et de leurs masses, mais même à prendre une idée précise de leur goût, et de ce qu'on peut appeler leur physionomie.

On devra sur-tout à l'ouvrage de M. Langlès d'avoir mis en circulation dans le domaine des arts, cette somme nouvelle des inventions d'une nation anciennement célèbre, et dont la connoissance manquoit à la comparaison que la critique du goût se plaît à faire des œuvres de tous les peuples. Aussi voyons-nous déjà paroître dans un ouvrage intitulé *Génie de l'architecture*, les édifices de l'Hindoustan placés à côté de ceux des autres contrées du monde, qui seuls, jusqu'alors, avoient été l'objet des rapprochemens et des parallèles.

C'est encore à ce beau recueil que nos peintres de décorations sont redevables de pouvoir facilement reproduire les véritables formes et le caractère du goût de l'Asie, soit dans les tableaux, soit sur la scène, dans les pièces dont le sujet est tiré de l'histoire et des fables de ce pays; et Paris voit actuellement sur son plus grand théâtre les plus fidèles images de monumens indiens, sur le style et les détails desquels nos artistes n'avoient que des notions approximatives.

Ainsi on peut dire que la critique du goût en architecture, et la théorie comparative des inventions de tous les peuples dans l'art de bâtir, ont aujourd'hui à leur disposition tous les matériaux d'une histoire générale et complète. Il n'en est pas encore de même pour l'autre sorte de critique, je veux dire celle de la science historique et chronologique des monumens de l'Inde. Malheureusement elle est peu avancée, et le manque de dates laisse enveloppés d'une grande obscurité l'origine et l'âge des édifices anciens dont l'Inde est remplie.

Cette origine des arts, chez les différens peuples, a toujours été un sujet de controverses sur lequel on a, comme sur beaucoup d'autres points, prétendu connoître le tout, sans avoir la connoissance des parties. Plus l'observation avoit été incomplète, plus l'esprit de système se trouvoit à l'aise pour créer des romans d'antiquité en faveur des ouvrages dont on ignoroit les dates. Pendant long-temps les monumens de l'Égypte et de l'Inde se sont disputé une prééminence d'antiquité. Chacun croyant voir, soit chez l'un, soit chez l'autre peuple, le berceau des connoissances humaines, on fut induit à remonter l'époque des constructions de ces peuples, d'autant plus facilement, que l'Égypte sembloit devoir cacher à jamais sous ses hiéroglyphes le secret de son âge, et que l'Inde ne présentoit aucun caractère écrit, propre à jeter quelque lumière sur sa chronologie.

Cependant, à mesure que les monumens de l'Égypte, enfin bien connus, bien dessinés, et comparés entre eux, ont subi l'épreuve des différens genres de critique dont ils sont susceptibles, on a vu se rapprocher de nous l'époque de leur construction. Long-temps avant que des recherches savantes eussent fait découvrir une clef de quelques-uns des signes de ses diverses écritures, la seule critique du goût avoit constaté entre ses monumens, des différences d'âge, de vétusté, d'exécution, qui prouvoient qu'un assez grand nombre des édifices de l'Égypte ne pouvoient guère dater que des siècles où elle fut soumise aux Ptolémées et aux Romains.

Il y a bien d'autres prestiges à faire évanouir pour arriver à des notions vraies sur l'état de l'architecture égyptienne, et particulièrement sur la grandeur et l'énormité prétendue de ses constructions. Les voyageurs qui visitent les ruines de l'antiquité, sont d'autant plus portés à s'en exagérer le merveilleux, que ces restes de monumens, aujourd'hui isolés dans des déserts, ou accompagnés de chétives bâtisses modernes, n'ont plus dans leur voisinage d'échelle de comparaison. L'hyperbole augmente encore par le récit dans l'imagination de ceux qui parlent de ce qu'ils n'ont pas vu. C'est ainsi que, dernièrement, un savant critique abaissoit devant les travaux de l'Égypte ceux de Saint-Pierre de Rome, du Louvre, de l'Escurial. Nous pouvons cependant avancer, le compas à la main, qu'il n'y a pas un seul monument en Égypte dont les péristyles égalent en hauteur le péristyle de Sainte-Geneviève à Paris. Que seroit-ce si, dans ce parallèle, en évaluant les sommes de travail, non par masse cubique de matière, mais par détail, quantité et qualité d'ouvrage, on arrivoit à prouver que l'église dont on vient de parler l'emporte de beaucoup sur la grande pyramide !

Nous devons déjà à l'ouvrage de M. Langlès de pouvoir soumettre à un commencement de critique l'opinion des emprunts que l'architecture de l'Inde auroit faits à celle de l'Égypte. Quoique le célèbre orientaliste semble seconder cette opinion par celle des communications qu'il croit avoir pu exister entre l'Abyssinie et l'Inde, on lui doit la justice de dire qu'il ne prononce rien d'absolu sur ce sujet. Peut-être seroit-on tenté de lui faire quelque reproche de sa réserve, si l'on ne savoit qu'en ces matières, ce sont les moins instruits qui se pressent le plus de décider. On auroit toutefois fort desiré voir pénétrer dans de telles questions celui qui, familiarisé avec tous les ouvrages de l'Inde, auroit pu, en comparant les doctrines philosophiques des livres, aux images et aux allégories des sculptures, décider de la priorité des unes sur les autres, et de leur conformité avec les signes et les pratiques de l'Égypte. Mais M. Langlès a cru sans doute qu'il valoit mieux mettre sous les yeux du public les pièces du procès, que d'entamer des controverses que dédaigne le vrai savoir, c'est-à-dire, celui qui ne veut s'appuyer que sur des faits.

Il est dans la nature de la critique savante de marcher prudemment. La critique du goût est beaucoup moins réservée. Elle s'abandonne volontiers au sentiment, sorte de guide souvent trompeur, mais dont elle craint d'autant moins les erreurs, que le public est plus enclin à les pardonner.

C'est un peu à raison de cette espèce de sauve-garde, que nous nous permettons de prononcer qu'il n'y a réellement aucun rapprochement sensible à faire entre l'architecture de l'Inde et celle de l'Égypte. L'une paroît être presque en tout l'opposé de l'autre. Dans l'Égypte, tout est simple jusqu'à l'uniformité absolue: dans l'Inde, tout est varié, composé jusqu'à l'extrême bizarrerie. Dans l'Inde, c'est l'ornement, autrement dit l'accessoire, qui commande à la forme; dans l'Égypte, la forme exclut pour ainsi dire tout ornement. Tout est ligne droite ou rectangle en Égypte; tout est mixtiligne dans l'Inde. La sculpture égyptienne participe de la monotonie de l'architecture et du signe hiéroglyphique; elle est roide, froide, sans mouvement, sans expression, sans prétention à l'imitation; mais elle n'est pas hors des proportions naturelles. La sculpture de l'Inde est contournée, découpée, pleine de détails baroques; elle manque de toute proportion; elle a de la caricature, en place de mouvement, et de la grimace, au lieu d'expression.

On a cru trouver la preuve d'une communication entre les deux nations, dans l'usage qui leur fut commun de la forme pyramidale pour

les monumens construits, et dans la pratique qu'on trouve, chez l'une et l'autre, des monumens souterrains.

A cet égard, il faut dire qu'il y a entre certains peuples de certaines conformités qui tiennent à la localité des causes. Ainsi un peuple ne creuse pas des souterrains par imitation d'un autre peuple, ou pour l'avoir appris de lui, mais uniquement parce que la nature lui en a donné à-la-fois le besoin, le moyen et la leçon. Il y a dans l'enfance des sociétés un instinct commun à toutes, et il est mille choses sur l'expression desquelles on se rencontre nécessairement, sans s'être jamais accordé. Les rencontres de ce genre en fait d'art, et dans la construction des bâtimens, ne signifient rien de plus que celles qui ont lieu dans la formation de toutes les langues. Il faut bien que par-tout on compose le discours de phrases, et les phrases de mots : ainsi par-tout, dès que les hommes ont voulu faire en bâtisse quelque chose de solide et de durable, ils ont dû faire supporter le foible par le fort; et telle est la raison de la forme pyramidale.

Quant à l'emploi affecté aux pyramides, cette question sort de la sphère de l'art, et nous nous abstiendrons d'y toucher ici.

Il faut toutefois, après avoir admis comme naturel à tous les peuples le goût de la construction pyramidale, faire observer que les pyramides de l'Inde, dont M. Langlès nous reproduit dans son ouvrage des dessins nombreux, des détails fidèles et des mesures exactes, le cèdent, sous bien des rapports, à celles de l'Égypte, et en diffèrent encore plus par le goût.

Premièrement, s'il s'agit de dimension, l'Inde ne sauroit soutenir le paralèle. La plus haute construction pyramidale de toutes celles qu'on y voit, celle que dans le pays on appelle *la grande*, et que lord Valentia regarde comme la merveille par excellence, n'a, selon ce voyageur, que deux cents pieds d'élévation. Secondement, s'il s'agit de solidité d'appareil et de construction, les pagodes pyramidales de l'Inde sont de foibles et mesquines bâtisses, auprès des masses égyptiennes. Excepté leurs soubassemens, qui sont en grandes pierres, le reste de l'élévation, dans les retraites de ses étages, n'est qu'une maçonnerie légère, recouverte quelquefois de stuc, quelquefois de carreaux de faïence ou de tuiles coloriées. Troisièmement, on verra que, sous le rapport de la forme et de la physionomie extérieure, il y a plus de dissemblances que de similitudes entre les ouvrages des deux nations.

Il faut voir encore dans les belles planches de l'ouvrage dû à M. Langlès, combien est différent du goût des souterrains de l'Egypte, celui des ouvrages creusés et travaillés sous terre, dans l'Hindoustan,

Cette partie de l'art indien, nous n'en doutons point, doit pour beaucoup l'effet qu'elle produit dans les planches, à la belle exécution de leur gravure, et à la magie de la perspective. Mais leur valeur s'évanouit bientôt sous le rapport de travail, de hardiesse et de difficulté, lorsqu'on prend le compas, et qu'on se rend compte, ainsi qu'on le verra plus bas, de leurs dimensions, rapportées par M. Langlès d'après les planches de MM. Daniell.

J'ai dit que nous devions au recueil de M. Langlès d'avoir sous les yeux une réunion assez complète des divers genres d'édifices de l'Inde, c'est-à-dire de ceux dont les Indiens sont auteurs, et de ceux que d'autres nations y ont bâtis. Nous ne ferons aucune mention des monumens tout-à-fait modernes que les Anglais et les Français y ont multipliés. A cet égard, il faut savoir gré à M. Langlès d'avoir supprimé de sa collection ce grand nombre de vues du pays et de dessins d'édifices anglais dont MM. Daniell durent se faire un devoir d'offrir l'image à leurs compatriotes, mais qui eussent été d'un léger intérêt pour le reste de l'Europe, et sur-tout fort étrangers aux recherches des savans.

Parmi les monumens anciens, l'œil le moins exercé distingue facilement, sans le secours même de l'histoire, les ouvrages des indigènes, d'avec ceux que d'autres peuples y ont élevés. Ainsi à *Mavalipouram*, à côté de rochers façonnés et sculptés à la manière indienne, ou d'édifices qui en portent visiblement écrit le caractère, on trouve le palais appelé de *Bangalore*, dont une salle intérieure, très-bien gravée, nous retrace le style, les formes, le plan, la disposition, le genre de colonnes et de cintres découpés de l'architecture moresque. (*Voyez* au tome II, planche 26.) Les ruines de Madhourèh, à l'extrémité méridionale de la presqu'île de l'Inde, offrent aussi, selon M. Langlès, des monumens incomparablement plus modernes que la plupart de ceux qui sont répandus dans les parties septentrionales. Les belles gravures qui nous les représentent, nous forcent aussi d'en convenir : mais nous aurions desiré une distinction de plus entre ces édifices; car il s'en faut beaucoup qu'ils soient tous, et du même âge, et d'un goût qu'on puisse attribuer au même peuple.

Ce qu'on appelle le palais de *Madhourèh* présente, dans son élévation extérieure et dans les masses, un genre de disposition et d'ordonnance dont la simplicité ne tient point au caractère des édifices qu'on s'accorde à regarder comme produit du goût original de l'Inde. Mais la vue intérieure de la grande salle de ce palais est d'un style tellement étranger à l'Inde, que tous les voyageurs s'accordent à en attribuer

l'architecture aux Européens. À quelques indices près, tels que les échancrures des cintres et des courbes des voûtes, non-seulement on prendroit cette salle pour une église gothique, mais même pour une de ces basiliques chrétiennes à deux rangs d'arcades l'un sur l'autre, qui datent des bas siècles, ou des derniers temps du bas empire. Des arcades en voûte d'arète s'élèvent sur de courtes colonnes, dont le chapiteau est évidemment du style dorique.

Cependant, au même lieu, se conserve un autre grand intérieur qu'on appelle le *Tschoultry* ou hospice de *Tremal-Naïka*, prince qui, selon le texte dont la gravure est accompagnée, auroit vécu au commencement du XVII.e siècle : car on prétend que les fondations de cet édifice furent jetées la seconde année de son règne, en 1623. Que penser de cette date, qui nous auroit paru pouvoir s'accorder avec le goût du monument précédent, monument qu'on est porté à attribuer aux Musulmans ou aux Mores ? Mais le style du *Tschoultry* en est tellement l'opposé, il est tellement chargé de figures et de caprices décoratifs, tellement reconnoissable par les allégories pour être de fabrique indienne, que si l'époque indiquée étoit véritable, il faudroit renoncer à croire à la grande antiquité des monumens de l'Inde, ou du moins à la prouver par son caractère de bâtisse, de décoration et de sculpture.

Au reste, M. Langlès avoue *(page 13, tome II)* que ses recherches ont été infructueuses, relativement à l'époque des édifices renfermés dans l'enceinte de la forteresse de *Madhourèh*. Il croit seulement pouvoir assurer qu'un prince de la dynastie de *Trémala Nayaka* en éleva quelques-uns, et les répara à neuf presque tous, vers le milieu du XVII.e siècle de l'ère chrétienne. Pour nous, à défaut de dates et de points chronologiques certains, nous regarderons le *Tschoultry* de *Madhourèh* comme un monument indien très-original, et nous aurons occasion de revenir sur les particularités que M. Langlès nous a données, touchant la manière dont eut lieu l'exécution de ce monument.

La difficulté de classer les édifices de l'Inde, n'existe, comme on le voit, qu'à l'égard de ceux qui portent un caractère tellement particulier de formes et d'ornemens, qu'on ne peut les confondre avec ceux d'aucune autre nation. Ainsi rien de plus facile que de distinguer le goût de la pagode pyramidale indienne de *Chalembrom*, ou de celle de *Tanjaour*, d'avec la mosquée musulmane d'*Aureng-Abad ;* l'œil seul suffit à cette critique.

Mais si le goût de bâtir indien, si le travail d'architecture souterraine, s'étoient perpétués dans l'Inde jusqu'à des temps peu distans de notre âge (et il y auroit lieu de le penser, à en croire certains récits de

voyageurs), la marche de la critique seroit d'éclaircir ces faits, autant qu'il seroit possible. On partiroit alors de ces points connus, et l'on compareroit à l'état de conservation des monumens récens, celui des monumens sur lesquels on n'auroit aucun renseignement. L'état de dégradation des matériaux employés dans les édifices, est, comme en toutes choses, un diagnostique assez certain de leur plus ou moins grande antiquité. J'avoue à cet égard que la médiocre consistance des matériaux et de la construction des monumens indiens, ne me paroît pas élever une forte prévention en faveur de leur antiquité.

A défaut de dates et d'inscriptions (et M. Langlès avoue que ses recherches n'ont pu lui en fournir une seule relative à cet objet), il semble qu'il seroit possible aux hommes versés dans l'histoire de l'Inde, de ses diverses croyances mythologiques, et des modifications qui s'y sont introduites, d'en faire le rapprochement avec les figures sculptées sur les monumens. En connoissant l'époque à laquelle les doctrines religieuses ont pris naissance, ou ont été importées dans l'Inde, on connoîtroit, par les allégories figurées qui s'y rapportent, l'époque avant laquelle les monumens n'ont pas pu être faits : car il est bien probable que les types de tant d'images symboliques seront nés plutôt dans le cerveau de quelques personnages mystiques, que sous le ciseau ignorant d'ouvriers plus ignorans encore en théurgie qu'en sculpture.

MM. Daniell n'ont accompagné leurs planches d'aucune description, d'aucun commentaire, d'aucun renseignement propre à satisfaire cette curiosité. M. Langlès a donné un nouvel intérêt à son ouvrage et aux planches qu'il leur a empruntées, par la méthode qu'il a suivie de placer en rapport avec chaque gravure, un texte dans lequel il a répandu toute sorte de connoissances et de notions relatives, soit à l'histoire, soit à la géographie, soit aux traditions, soit aux doctrines religieuses de l'Inde, soit à l'analyse critique de ses allégories.

Mais le célèbre orientaliste, comme je l'ai déjà dit, n'a voulu se livrer à aucun système. Cette discrétion est le propre des véritables savans. Comme les extrêmes arrivent à se toucher, notre ignorance sur d'aussi hautes matières nous fera un devoir d'imiter M. Langlès. Restreints par la nature du point de vue sous lequel nous rendons compte de son ouvrage, et devant nous borner à faire connoître l'état de l'architecture indienne d'après les gravures de ses monumens, nous entrerons définitivement dans ce sujet, en examinant cette architecture sous le triple rapport de sa construction et de ses matériaux, de sa disposition et de ses formes, de sa décoration et de ses ornemens.

Ce sera la matière d'un troisième et dernier article. *(La suite à un prochain numéro).*

QUATREMÈRE DE QUINCY.

PHILOSOPHIE ANATOMIQUE. — *Des Monstruosités humaines: ouvrage contenant une classification des monstres; la description et la comparaison des principaux genres; une histoire raisonnée des phénomènes de la monstruosité et des faits primitifs qui la produisent; des vues nouvelles touchant la nutrition du fœtus, et d'autres circonstances de son développement, et la détermination des diverses parties de l'organe sexuel, pour en démontrer l'unité de composition, non-seulement chez les monstres, où l'altération des formes rend cet organe méconnoissable, mais dans les deux sexes, et de plus chez les oiseaux et chez les mammifères, avec figures des détails anatomiques: par M. le chevalier* Geoffroy Saint-Hilaire, *membre de l'académie royale des sciences, &c.* Paris, chez l'auteur; un vol. *in-8.º* avec sept planches *in-4.º*

DEPUIS que M. Geoffroy Saint-Hilaire, secouant tout-à-fait le joug des habitudes, des manières de voir et des préjugés que l'étude, sinon exclusive, au moins prédominante, de l'organisation humaine, avoit long-temps imposé aux naturalistes, est parvenu, dans ses considérations anatomiques, à des résultats nouveaux, et même entièrement imprévus, il a été sans cesse occupé d'étendre et de justifier sa doctrine, en recueillant des faits plus nombreux, et en examinant les objections qu'on lui avoit opposées. On sait à quels rapprochemens aussi singuliers qu'intéressans ce savant naturaliste a été conduit par la comparaison qu'il a établie entre les organes, en apparence les plus dissemblables, des diverses classes d'animaux vertébrés. Le sujet qu'il entreprend de traiter maintenant ne promet pas des résultats moins curieux. Il s'agit d'étudier ces monstruosités où le vulgaire ne voit qu'un objet de dégoût et d'horreur, mais dans lesquelles l'œil exercé du naturaliste doit suivre les différentes altérations des parties, pour en saisir les causes et en reconnoître les circonstances. C'est une idée très-heureuse et très-philosophique que de montrer ainsi l'ordre au milieu du désordre même; c'est sur-tout un excellent moyen de vérifier

une méthode nouvelle d'investigation, que d'en faire l'essai sur le sujet qui semble se refuser le plus obstinément à l'emploi de toute méthode. Rien ne peut mieux confirmer ce principe, que la nature organique n'agit jamais au hasard, et ne franchit jamais certaines limites, même au milieu de ses plus grandes aberrations. Les idées théoriques de M. Geoffroy doivent, si elles sont fondées, se trouver appuyées sur les faits mêmes qu'on auroit crus les plus propres à les renverser.

Nous n'entreprendrons pas de donner ici la revue complète des phénomènes, moins encore l'examen critique des opinions qu'on trouve exposées dans le nouveau volume de M. Geoffroy : c'est à des juges plus compétens qu'il convient de vérifier les uns et d'apprécier les autres. La seule discussion d'une très-petite partie des vues qui appartiennent à l'auteur, ou qui même sont entièrement contraires aux idées reçues, nous entraîneroit fort au-delà des bornes que nous devons nous prescrire. C'est donc un simple exposé des principes fondamentaux de la *Philosophie anatomique* que nous voulons présenter à nos lecteurs ; mais un exposé dans lequel nous devons tâcher de mettre d'autant plus d'ordre, que notre intention est de le rendre plus succinct, et que ces principes ont déjà été, dans ce Journal, l'objet d'un premier article (1). Nous ne pouvons toutefois nous dispenser de les rappeler ici en peu de mots : c'est pour les fortifier que l'auteur a entrepris ces nouvelles recherches. Il les expose en détail ; il y revient sans cesse, et y fait de perpétuelles allusions ; et comme le langage dans lequel il les exprime ne peut pas être supposé familier au plus grand nombre de nos lecteurs, nous sommes contraints de leur donner au moins de courtes explications, propres à leur rappeler la liaison qui existe entre les faits observés par M. Geoffroy et les notions qui font la base de sa doctrine.

Ces notions sont au nombre de quatre : il les désigne lui-même par des dénominations qui réclament quelques développemens. Ce sont, en employant ses expressions, *la théorie des analogues*, *le principe des connexions*, *les affinités électives des élémens organiques*, et *le balancement des organes*. Nous dirons en peu de mots ce que l'auteur entend par ces termes nouveaux appliqués à des idées qui, jusqu'à un certain point, lui sont particulières, du moins par les inductions qu'il en tire.

La théorie des analogues a pour fondement cette observation, entrevue par Aristote et confirmée par Buffon, Linnée, et la plupart des

---

(1) Voyez l'article sur le tome I.er de la *Philosophie anatomique* de M. Geoffroy Saint-Hilaire, dans notre cahier de mars 1819, p. 183.

grands naturalistes, et qui conduit à établir, entre les êtres organiques d'une même classe, d'un même ordre, et sur-tout d'un même genre, certaines ressemblances de formes entre leurs parties, certains rapports de structure et d'usage; rapports d'autant plus frappans, qu'on embrasse d'un coup-d'œil des êtres plus voisins les uns des autres. C'est au fond l'axiome linnéen, *Natura non agit per saltum ;* et suivant M. Geoffroy lui-même, c'est encore l'idée de Leibnitz, *La variété dans l'unité,* appliquée à l'organisation des êtres vivans, et démontrée par les efforts des naturalistes pour les ramener à un type uniforme. Mais M. Geoffroy ne s'en est pas tenu à ce qui étoit reçu avant lui au sujet de ces rapports et de ces analogies: il s'est, pour ainsi dire, approprié ce principe, par la manière dont il en a montré les applications; il en a, par des procédés très-ingénieux, agrandi le domaine et accru l'importance ; et ce sont les vues qui l'ont dirigé dans cette partie de son travail, qui l'ont conduit à son second principe, celui *des connexions.*

M. Geoffroy ayant publié, soit dans la *Philosophie anatomique,* soit dans ses Cours ou dans des mémoires spéciaux, les observations qui fondent sa confiance dans ses découvertes, on a revendiqué, pour plusieurs auteurs qui ont écrit avant lui, le mérite d'avoir émis des opinions semblables aux siennes. On a rappelé *le principe des insertions,* employé depuis si long-temps en botanique. M. Geoffroy lui-même cite cette phrase de Linneus, *Sciant nullam partem universalem magis valere quàm illam à situ* (1); et cette assertion de M. Decandolle, *Les caractères qui tiennent à la position des organes ont un grand degré de fixité* (2). Mais, sans vouloir s'en attribuer l'idée primitive, M. Geoffroy peut, à bon droit, réclamer l'honneur d'en avoir fait à la zoologie et à l'anatomie comparée des applications plus nombreuses, plus importantes, on pourroit même dire plus hardies, que tout autre. Ce savant naturaliste l'adopte avec toutes ses conséquences, sans réserve et sans restriction. Les formes, les dimensions, la structure et les usages mêmes des organes sont sujets à varier; leur situation relative, jamais, selon M. Geoffroy. Un célèbre étranger, qui paroît disposé à contester l'application universelle de cette loi, convient pourtant que la nature l'observe le plus souvent, *jusqu'à s'y conformer d'une manière PÉDANTESQUE* (3). Un organe, dit-il (4), est plutôt diminué, effacé, anéanti, que transposé. On objecte l'exemple des crustacés et des insectes chez

---

(1) *Class. plant.* p. 487. — (2) *Taxonomie,* tom. II. — (3) . . . Bindet sich die Natur fast *pedantisch* an dieses Gesetz. Meckel, *System der vergleichenden Anatomie,* p. 21. — (4) *Philosophie anatomique,* tom. p. 405.

lesquels la moelle épinière se transporte de la partie dorsale à la partie inférieure du corps, s'y trouvant fort au-dessous du canal intestinal qu'elle recouvre au contraire chez les animaux vertébrés. M. Geoffroy accepte cette occasion de vérifier son principe favori, celui des connexions, et il trouve que ce principe sort victorieux d'une épreuve si difficile. La moelle épinière et l'intestin sont encore ici dans leur rapport de position; seulement l'animal est retourné, il marche sur le dos, le ventre tourné du côté du ciel (1). C'est en bravant, si j'ose ainsi parler, toutes les conséquences de sa doctrine, en en admettant d'avance les résultats les plus paradoxaux, que M. Geoffroy est parvenu à des rapprochemens vraiment singuliers, et dont plusieurs ont reçu du moins l'assentiment tacite des maîtres de la science (2). Telle est, pour n'en citer qu'un exemple, l'analogie des osselets de l'ouïe chez les animaux à poumon, avec l'opercule et les os de la membrane branchiostége chez les poissons; analogie qui semble avoir été établie de la manière la plus plausible dans le tome I.er de la *Philosophie anatomique*.

Le troisième principe de M. Geoffroy, principe que, par une expression empruntée à la chimie, il nomme *loi des affinités électives des élémens organiques*, n'est pas celui dont on trouve dans son ouvrage l'exposition la plus complète. Il seroit d'ailleurs impossible d'en donner une notion exacte et précise, sans entrer dans des détails anatomiques que repousse la nature de ce recueil. Heureusement ce principe n'est pas le plus important des quatre, et il suffira de donner une idée générale de son objet. Il est fondé sur cette observation, déjà généralisée jusqu'à un certain point, qu'un système d'organes étant, dans une espèce, placé entre deux autres systèmes, s'il vient, dans une autre

---

(1) Voyez deux Mémoires très-curieux de M. Geoffroy Saint-Hilaire, l'un *sur les insectes*, tom. VI, p. 35, du *Journal complémentaire;* l'autre, *sur la vertèbre*, dans les *Mémoires du Muséum d'histoire naturelle*, cinquième année, tom. IX, p. 89 et 99. L'auteur s'est attaché à prouver que, chez les insectes, le noyau vertébral conserve à toujours la disposition qu'il prend d'abord dans l'embryon, la forme d'un tube, et que ce tube s'agrandit par la poussée des organes essentiels de la vie, qui tous se développent dans son intérieur. Il tire de là cette conséquence, que les insectes vivent au-dedans de leur colonne vertébrale, comme les mollusques au sein de leur coquille, véritable squelette pour ces derniers, sorte de squelette contracté. Ainsi donc, suivant l'auteur, les insectes formeroient une autre classe d'animaux vertébrés, et seroient par conséquent ramenés à la loi commune de l'uniformité d'organisation. — (2) Voyez l'*Analyse des travaux de l'Académie des sciences pour 1817, partie physique*, par M. Cuvier, *p. 24*.

espèce, à se dissoudre ou à se diviser, de manière que les pièces qui le composoient passent sous la dépendance des organes voisins, il suivra dans sa transformation une marche constante et régulière, tellement qu'on peut en marquer d'avance la loi et en assigner la cause. Les faits rapportés à l'appui de cette observation montrent les motifs de ces préférences qu'affectent les élémens des organes, dans les ramifications des vaisseaux sanguins qui servent à leur nutrition. Ce n'est donc, comme on voit, qu'une phase spéciale, ou si l'on veut une application de plus du principe des connexions.

Enfin *le balancement des organes*, ou, pour parler plus exactement, le balancement entre le volume des masses organiques, est encore une extension, particulière à M. Geoffroy, de principes et d'observations admis depuis long-temps en anatomie comparée. On sait qu'un même organe, considéré dans un grand nombre d'espèces différentes, est sujet à offrir des variations multipliées dans sa forme, sa structure, ses dimensions, et que ces variations le rendent plus ou moins propre à remplir les fonctions auxquelles il paroît destiné. Le rôle qu'il joue est généralement proportionné au volume relatif qu'il atteint, et réciproquement; de sorte que, réduit dans certaines espèces à n'offrir qu'un vestige ou une représentation commémorative de ce qu'il est dans d'autres espèces, son existence ne semble présenter d'autre cause intentionnelle, que de rappeler les naturalistes à l'idée de cette unité de type, si frappante dans le plan général de la création. On appelle *état rudimentaire*, l'état auquel on peut successivement trouver presque tous les organes réduits, en passant d'une espèce à une autre; et M. Geoffroy nomme *état normal* ou *classique*, celui dans lequel ces mêmes organes doivent être pour exercer au plus haut degré leurs actions particulières. Or, il faut souvent parcourir bien des familles d'animaux, et même des classes entières, avant de trouver parvenu à son *maximum* de développement l'organe qu'on a observé à l'état rudimentaire, par conséquent avant d'avoir une notion juste de son usage, équivoque ou nul par-tout ailleurs. C'est là, quand une entière certitude l'accompagne, un des résultats les plus admirables de l'étude de l'anatomie comparée, et celui qui fortifie de la manière la plus frappante ce que M. Geoffroy nomme *la théorie des analogues*; mais cet état de prospérité des organes, pour parler comme notre auteur, peut être porté à un point que les organes voisins en souffrent; et jamais, suivant lui, un organe n'acquiert un volume plus grand, sans qu'un autre de son système n'y perde dans la même raison. De là ce principe si important pour l'anatomie, soit comparée, soit pathologique, qu'un organe n'obtient pas de développe-

ment considérable, sans qu'un autre organe ne perde de son volume et de son importance. Cette idée, qui peut si facilement s'appliquer à l'étude des êtres régulièrement organisés, reçoit une nouvelle force de la considération des monstruosités. « Un organe n'arrive point à être » monstrueusement développé, dit M. Geoffroy, qu'un autre n'en » devienne rudimentaire . . . . ; soit que, vous élevant à la contempla- » tion de l'organisation régulière, vous aperceviez dans le tableau mou- » vant de ses proportions la raison de ces formes, variées à l'infini, » sous lesquelles les espèces nous sont données : car, vous n'en sauriez » douter, si vous voyez chez de certains animaux de longs pieds, un » corps plus robuste, une tête armée ou simplement ornée d'une » manière extraordinaire, en un mot un accroissement inusité, quels » qu'en soient l'objet et la nature, croyez ces avantages rachetés par » un sacrifice imposé ailleurs (1). »

On doit concevoir maintenant à quel point il peut être intéressant d'examiner ce que deviennent ces principes si absolus, ces règles si générales, dans les cas où la nature semble déroger formellement à ses propres lois, et démentir ses habitudes les plus invariables. Dans les monstres, en effet, les connexions ordinaires semblent bouleversées, et les analogies les plus constantes ont disparu ; des organes normaux sont devenus rudimentaires, et réciproquement : mais les *affinités électives*, et le *balancement des organes*, ont pu jouer leur rôle, et il importe de s'en assurer. Il importe sur-tout de voir si la nature, en créant des monstres, a suivi une marche analogue à celle qui l'a dirigée dans la formation des espèces nouvelles. C'est le meilleur moyen de vérifier cette assertion d'un auteur, que « l'étude des monstres sera » pour le physiologiste et pour le philosophe, la recherche des pro- » cédés par lesquels la nature opère la génération des espèces. » C'est effectivement sous ces divers rapports que M. Geoffroy a envisagé l'étude des monstres humains, dont la description, entremêlée des considérations générales que je viens d'analyser, occupe la plus grande partie de son nouveau volume, et les figures, les sept planches gravées qu'il y a jointes.

Si l'auteur n'eût voulu qu'ajouter un livre de plus aux excellens travaux exécutés, soit en France, soit en Allemagne, et dont les monstruosités humaines ont déjà été l'objet, il lui eût sans doute été assez facile d'accumuler les cas particuliers, les singularités, les représentations bizarres, que tant d'auteurs ont réunis dans leurs dissertations ou con-

(1) *Pag.* 246.

signés dans les collections académiques. Mais plus les conséquences qu'il avoit dessein de tirer de ses recherches pour l'anatomie et la physiologie étoient importantes et susceptibles d'une application générale, plus il devoit se montrer sévère sur le choix des sources, et disposé à puiser exclusivement dans les traités des anatomistes modernes, des matériaux mieux élaborés, et plus complètement appropriés à ses vues. D'ailleurs ce nombre prodigieux de formes anomales qu'on rencontre dans les ouvrages sur les monstres, doit vraisemblablement se réduire en réalité à un assez petit nombre de types; et M. Geoffroy a pu penser qu'il ne lui échapperoit rien d'essentiel, s'il prenoit pour base de sa classification, quelque principe important, tenant à la nature même des monstruosités. L'ancienne division reçue dans cette matière, et où les monstres étoient distribués en deux classes, les monstres par excès et les monstres par défaut, ne lui paroît pas propre à remplir cet objet. D'autres divisions plus récentes ne le satisfont pas davantage; et cela n'a rien d'étonnant, puisque, selon MM. Chaussier et Adelon (1), *la classification des monstres jette dans des différences sans fin, et dans la nécessité de décrire tout autant de genres de monstruosités qu'il paroît de monstres, attendu*, disent-ils, *qu'il n'en est aucun qui n'offre quelque chose de spécial.* Cette objection paroîtra sans doute trop générale; car elle s'appliqueroit tout aussi bien aux animaux réguliers et aux plantes, qu'on ne pourroit ni décrire par genres, ni réunir par familles, puisqu'il n'est aucune *espèce* qui n'offre aussi *quelque chose de spécial.* M. Geoffroy pense qu'en *voyant le sujet de haut*, ce qu'aucun, suivant lui, n'a encore pensé à faire, il lui sera facile d'accomplir ce que les auteurs anciens n'ont pas su exécuter convenablement, et ce que les plus habiles modernes ont craint d'entreprendre. C'est précisément parce que les monstruosités lui paroissent n'avoir rien de vague ni d'indéterminé, c'est par la raison que le désordre de leur organisation ne lui semble pas une confusion indéfinie, mais bien au contraire un ordre seulement encore inaperçu, seulement dissimulé, ce sont ses expressions, qu'il croit pouvoir les assujettir au même système de classification et de nomenclature qui est usité en zoologie. Au fond, on ne s'écarteroit peut-être pas beaucoup des idées de M. Geoffroy, si l'on disoit que les monstres, d'après sa doctrine, peuvent être considérés, jusqu'à un certain point, comme des espèces nouvelles, nées sous nos yeux, et dont seulement les individus ne se trouvent pas viables, ou ne remplissent pas les conditions de la vie de rapport;

(1) *Dictionnaire des sciences médicales*, article *Monstruosités.*

mais cela même n'est pas à ses yeux une différence essentielle. « Tout » acéphale, dit-il, entre dans sa vie de nutrition sous des conditions » déterminées, qui cessent seulement avec lui-même au terme de son » existence intra-utérine; et sous ce rapport, c'est un être complet, en » tant qu'il a satisfait aux conditions qui ont décidé de sa formation. Il » a vécu un plus grand nombre de mois que bien des animaux réguliers, » un nombre moindre que certains autres.... Des jours, des années » d'existence, qu'est-ce pour la nature! Nos plus grandes longé- » vités, que sont-elles dans le vrai, eu égard à son essence d'éter- » nité (1). »

Deux circonstances doivent servir de base à sa classification des monstres, considérés comme les effets réguliers d'une perturbation exercée sur les êtres organisés: leur cause, et leur nature essentielle. Quant à leur cause, M. Geoffroy embrasse une opinion qui ne s'éloigne en rien des principes de la saine physiologie, et qui seroit même, suivant lui, confirmée par les meilleures observations pathologiques. Il rejette, comme on peut croire, ces préjugés jadis si accrédités, peut-être si imparfaitement déracinés aujourd'hui même, d'après lesquels une imagination frappée, une impression d'horreur ou d'épouvante exercée sur la mère pendant la gestation, auroient été la cause première d'une altération organique soufferte par le fœtus. Il n'admet pas davantage ces altérations spontanées et intérieures du germe, attribuées à une sorte de perversion occulte du *nisus formativus*. Il ne veut pas même que les tourmens d'esprit, les chagrins, les fatigues, les efforts violens, puissent être regardés comme cause immédiate des monstruosités, à moins que toutes ces choses n'aient amené la maladie du placenta, dans laquelle il voit exclusivement l'origine du désordre organique. Il n'existe, dit-il, de maladies capables d'altérer la santé du fœtus, que celles que ses adhérences avec les enveloppes rendent possibles. Les gerçures du placenta, causées par les contractions de l'utérus, l'écoulement partiel du liquide amniotique, les adhérences du placenta avec telle ou telle partie du fœtus, la compression ou les tractions qui en résultent, l'atrophie et l'hypertrophie qui en sont les suites; voilà, en termes très-généraux, les causes directes et efficientes des monstruosités, selon l'opinion de M. Geoffroy. Les brides placentaires qu'il a remarquées sur plusieurs monstres, qu'il croit qu'on auroit pu observer sur tous, si l'on eût été prévenu; voilà le signe matériel auquel il reconnoît l'existence de cette cause (1).

(1) *Pag. 86.* — (2) Voyez *p. 533.*

Quant aux effets qui en résultent et qui peuvent donner naissance aux divers cas de monstruosités, l'amoindrissement ou la disparition totale d'un ou de plusieurs organes essentiels est ce qui les caractérise. Le déplacement des parties voisines, que ces organes eussent tenues séparées, leur rapprochement pathologique, la transformation qu'elles subissent en conséquence des *affinités électives* et du *balancement organique:* voilà, d'après M. Geoffroy, les phénomènes concomitans, mais non pas essentiels, qui sont de nature à frapper les observateurs, et qui ont long-temps attiré leur attention exclusive. Il faut donc que la nomenclature ait pour base la considération du phénomène primitif. De là les dénominations tirées du grec et formées d'une manière plus ou moins régulière, par lesquelles on veut désigner plusieurs genres, tels que les *coccycéphales*, les *cryptocéphales*, les *anencéphales*, les *podencéphales*, &c. Treize genres sont donnés ici comme un *specimen* de la nomenclature appliquée à la classification de la famille des *anomocéphales*, c'est-à-dire, des monstres dont la tête offre une organisation vicieuse. Mais l'auteur n'en reste pas là : un essai ultérieur offre quatre espèces de l'un de ces genres, décrites à la manière des espèces régulières, et décorées de noms binaires, *Podencephalus eburneus*, *P. longiceps*, *P. illustratus*, *P. biproralis.* C'est là, sans doute, une extension singulière et tout-à-fait inattendue du système linnéen.

Je me crois dispensé, pour bien des motifs différens, d'entrer dans le détail de toutes les particularités qu'offrent ces divers genres, soit à l'inspection, soit à la dissection. Les traits de ce tableau rebuteroient la plupart de nos lecteurs, et n'intéresseroient les autres qu'autant que nous pourrions entrer dans de grands développemens, et fixer par des figures ce que les descriptions anatomiques ont de vague et d'indéterminé. Ce qui importe en ce genre, ce sont les résultats; et en voici un qui se lie trop étroitement à la doctrine de M. Geoffroy pour être passé sous silence. Dans un de ces fœtus acéphales, dont le tronc, au delà des épaules, n'offre aucune tubérosité bien prononcée, la colonne épinière se trouvoit terminée supérieurement par une multitude de petits os. M. Geoffroy assure que dans ces osselets il a reconnu les sept vertèbres cervicales, et tout ce nombre de pièces dont on sait que le crâne est formé à l'état normal. Mais tous ces os étoient en miniature, c'est-à-dire, dans une contraction si grande, que le tout ensemble ne formoit guère qu'un noyau, terminant la tige vertébrale, à-peu-près de la même manière que le pommeau placé à l'extrémité d'une canne. Dans d'autres cas où la difformité n'étoit pas portée au même excès, et quand M. Geoffroy a pu faire lui-même l'inspection des parties, et

diriger ses recherches d'après ses propres vues, il n'a jamais manqué de retrouver les pièces osseuses du crâne, quelque déformées, quelque déplacées qu'elles fussent, dans les rapports de nombre et de connexions tout-à-fait analogues à ce qui s'observe dans l'état normal. N'oublions pas toutefois une condition essentielle à la vérification de ces sortes de rapprochemens: pour fixer l'état normal des os du crâne, il est très-important de considérer le nombre et la position des points primitifs d'ossification; car, autant un os adulte a contenu de ces points d'ossification, autant on doit distinguer d'os différens, dans la doctrine de notre auteur. Ce n'est qu'en prenant les choses de cette manière, qu'on peut comparer le squelette normal de l'homme, soit avec les variétés pathologiques, soit avec les squelettes des autres espèces. Par cette raison, M. Geoffroy s'est vu contraint à changer la plupart des dénominations, que l'influence de l'anatomie humaine, et, si l'on veut, la routine des écoles, ont comme consacrées dans l'ostéologie. Il a dû aussi introduire un assez grand nombre de noms particuliers pour remplacer ceux des portions d'os où il voit des os distincts, en s'attachant aux procédés de l'ostéogénie. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, au lieu du sphénoïde, os unique symétrique de la base du crâne, M. Geoffroy distingue deux *ptéréaux*, deux *hérisseaux*, deux *ingrassiaux*, un *entosphénal* et un *hipposphénal*. Cette multitude d'expressions nouvelles qui deviennent nécessaires pour la description de chaque os, et qu'il faudroit expliquer, n'est pas une des moindres raisons qui nous empêchent d'entrer dans aucun détail.

Après les considérations relatives à l'ostéologie de la tête, il n'en est point où l'auteur ait fait preuve de plus de profondeur et de sagacité, que celles qui tiennent au triple appareil intestinal, génital et urinaire. Toujours occupé de rechercher en quoi les altérations pathologiques des organes du fœtus humain peuvent se rapprocher des conditions normales des mêmes organes chez les autres espèces, il nous paroît avoir rencontré des analogies frappantes, on pourroit presque dire incontestables. Pour ce sujet, moins que pour tout autre, il nous sera possible d'entrer en explication; mais nous citerons une comparaison de l'auteur, laquelle rend assez bien sa pensée, et trouvera facilement son application : « Chacun des trois grands appareils, dit-il, tend à porter » au dehors son intestin terminal; et s'il n'y réussit pas également, » le rétrécissement seul du tronc s'y oppose.... Ce sont comme trois » arbres, disposés parallèlement et plantés assez près pour pouvoir se » toucher dans toute leur étendue. Laissez faire au temps, et voyez » ce qui adviendra; ces arbres croîtront en largeur et finiront par se

» greffer; mais nécessairement ils croîtront inégalement, et ce sera » aussi de façon que le mieux venant se développera de même très- » différemment sur toute la longueur de sa tige. Celui-ci, comme le » mieux portant, soumettra à lui les deux autres. Cependant, tout en » se liant à ces derniers, ou même tout en les embrassant dans le » même travail organique, il n'apportera, il ne sauroit apporter aucun » trouble aux relations des fibres longitudinales des uns et des autres, » tant au dessus qu'au dessous des points d'anastomoses. Chaque tige » reste nécessairement indépendante, comme chacune de ses parties » est également tenue de rester fidèle à ses connexions. C'est de » cette manière que se conduisent les tubes terminaux des trois grands » appareils ; c'est de cette façon enfin qu'ils s'anastomosent à des dis- » tances très-diverses les uns à l'égard des autres, selon qu'une » nourriture plus abondante excite l'une des parties à prendre plus de » volume et à s'étendre davantage (1). » Il y a beaucoup de vraisemblance dans cette similitude, et elle rend bien raison des différences considérables qui existent à l'extérieur entre les organes génito-urinaires des mammifères et ceux des oiseaux. Le système dont elle offre le résumé, est d'ailleurs appuyé sur un assez grand nombre d'observations anatomiques, de considérations de physiologie, d'expériences, et il se montre ici éclairci par un grand nombre de figures.

Pour donner le résumé qu'on vient de lire de l'ouvrage de M. Geoffroy Saint-Hilaire, nous n'avons pas dû nous borner à extraire les uns après les autres, des différentes parties dont son livre se compose, les passages qui nous ont semblé les plus importans. Plusieurs mémoires, rédigés à diverses époques sur des sujets analogues, ont été pour l'auteur des occasions successives d'exposer ses principes, de répandre un très-grand nombre d'idées nouvelles plus ou moins ingénieuses, et de revenir plusieurs fois sur les objets qui lui ont paru d'une plus grande conséquence. C'est la collection de ces mémoires qui forme le second volume de la *Philosophie anatomique ;* mais le désordre apparent qu'on pourroit y relever, inséparable du progrès des recherches et de la marche des idées dans une matière si vaste, n'auroit pas eu la même excuse dans notre extrait. Peut-être même eussions-nous moins bien réussi à faire connoître le système de M. Geoffroy, si nous nous étions plus exactement conformés à la manière dont il l'expose. Nous avons donc cru devoir en donner une notion générale, et l'appuyer seulement de quelques remarques parti-

(1) *Pag. 433-434.*

culières, prises dans la multitude de celles qu'il a répandues dans son volume. Pour cet objet, il nous a fallu pour ainsi dire renverser l'arrangement qu'il a suivi, ou du moins passer perpétuellement d'un mémoire à l'autre, et revenir de la fin de l'ouvrage au commencement. Nous devons encore ajouter qu'indépendamment des idées fondamentales que l'auteur expose et que nous croyons avoir fidèlement reproduites, des conséquences immédiates de ses principes et de ses observations les plus générales, auxquelles il a fallu que nous nous bornassions, un nombre considérable de faits particuliers, d'observations de détail, d'hypothèses hardies, d'aperçus entièrement opposés à ce qui a prévalu jusqu'à lui, se trouve semé à chaque page de son livre, et vient sans cesse attirer l'attention et piquer la curiosité des lecteurs. Tout cela se refuse à l'analyse; mais il est indispensable d'en avertir, afin de ne pas risquer de laisser une idée trop incomplète d'un travail qui, comme le dit l'auteur lui-même à plusieurs reprises, n'est pas celui d'un médecin, mais qui n'en est pas moins du plus haut intérêt pour les naturalistes, les physiologistes et les philosophes.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

Vaux-de-Vire d'Olivier Basselin, poëte normand de la fin du XIV.e siècle, suivis d'un choix d'anciens vaux-de-vire, de bacchanales et de chansons normandes, soit inédites, soit devenues excessivement rares, publiées avec des dissertations, des notes et des variantes, par M. Louis Dubois, *ancien bibliothécaire, &c.* Caen, de l'imprimerie de F. Poisson, et Paris, chez Pluquet, libraire, rue de Tournon, n.° 4, 1821, 1 vol. *in-8.°*

Avant de faire connaître et apprécier les poésies que ce volume contient, il est convenable d'expliquer et de justifier le titre sous lequel on les présente au public.

Il y a deux vallées auprès de la ville de Vire en Normandie et de la rivière de ce nom.

Le mot VAL roman qui a produit en français *vallée*, subissant le changement si commun de l'L en U', a produit VAU, de sorte que VAU-DE-VIRE a signifié primitivement *vallée de Vire.*

La chanson XII.e du recueil indique en ces termes la localité :

Venus sommes du VAU DE VIRE
En pellérinage à Saint Gire.

Vauquelin de la Fresnaye dit dans son art poétique :

Il vint se promener jusqu'aux monts de Bêlon,
Et jusqu'aux VAUX DE VIRE et jusqu'aux vaux de Bures.

C'est de ce lieu même, où furent inspirées, soit à Basselin, soit à divers autres poëtes normands, des chansons bachiques renommées dans le temps, et répétées par d'aimables convives, qu'elles prirent leur nom de VAUX-DE-VIRE.

On lit dans le vau-de-vire VII.e :

Voyant en ces vallons virois
Des moulins fouleurs la ruine
Où nos chants prirent origine.

Vauquelin de la Fresnaye nomme aussi VAUX-DE-VIRE ces chansons bachiques ;

Anfric auroit son nom en mémoire laissé,
Et les beaux VAUX-DE-VIRE et mille chansons belles. . . .
. . . . . Ainsi les VAUX-de-VIRE,
Qui sentent le bon temps nous font encore rire.

Si l'on objecte que Vauquelin de la Fresnaye étoit Normand, je crois qu'on peut répondre que son témoignage n'en est que plus respectable; qu'il devoit être, mieux que tout autre, instruit du véritable nom des chansons bachiques normandes.

D'ailleurs Ménage dit expressément, au sujet des VAUDEVILLES, qu'il faudroit appeler ces chansons VAU-DE-VIRES, parce qu'elles furent précisément chantées au VAU DE VIRE, nom d'un lieu voisin de la ville de Vire.

M. de Paulmy, dans les Mélanges tirés d'une grande bibliothèque, tome XL, p. 283, reconnoît aussi qu'il faudroit prononcer VAU-DE-VIRE.

Il est donc de toute évidence qu'on a dit ensuite par corruption VAU-DEVILLE, au lieu du mot ancien primitif VAU-DE-VIRE.

Olivier Basselin, dont M. Dubois fait réimprimer les vaux-de-vire, étoit né à Vire ou dans ses environs, vers le milieu du XIV.e siècle. L'éditeur de ses vaux-de-vire pense qu'il mourut vers 1418 ou 1419, étant déjà âgé ; car on trouve dans son LIV.e vau-de-vire :

Pour moy qui suis vieux bonhomme.

Il possédoit un moulin à drap qui, dit-on, s'appelle encore aujourd'hui le moulin Basselin.

Il paroît qu'il fut tué par les Anglais, ainsi que l'annoncent les vers faits en sa mémoire, et tirés d'un manuscrit de Bayeux :

> Olivier Basselin!
> Orrons-nous plus de vos nouvelles!
> Vous ont les Anglais mis à fin.

Et un autre auteur :

> Étois-tu point du temps que les Anglois
> A Basselin firent si grand vergongne!

Le goût qu'il avoit eu pendant sa vie pour le bon vin ou pour le bon cidre, qu'il célébra sans cesse, ne lui permit guère de soigner ses affaires; on le fit mettre en curatelle, ce qu'il avoue en ces termes :

> Bon sidre, oste le soucy
> D'un procez qui me tempeste....

Et ailleurs :

> Seroit-ce sujet pour juger
> Qu'il me faut mettre en curatelle!

Dans d'autres vers, il convient qu'il n'a pas assez pris soin de conserver sa fortune :

> Vin, tu me sembloy si bon
> Que m'as fait vendre mon clos,
> Pour payer tous mes écots;
> Et engager ma maison.

Il étoit marié, et il a fait parler ainsi sa femme :

> Pourveu qu'il ne vende rien
> De son bien,
> S'il boit, j'en suis réjouie.

Tel fut ce poëte normand, dont les ouvrages sont imprimés au moins pour la quatrième fois.

Une première édition date de la fin du XVI.ᵉ siècle, et M. Dubois pense qu'elle fut suivie au moins d'une autre.

En 1811, M. Asselin, sous-préfet à Vire, en publia une nouvelle. Celle de M. Dubois est donc au moins la quatrième.

Cette édition se compose de deux parties.

La première contient les vaux-de-vire de Basselin; l'autre, un choix de chansons normandes trouvées dans un manuscrit du XV.ᵉ siècle, et quelques autres chansons normandes anciennes, tirées de recueils imprimés devenus très-rares.

L'édition que publie M. Dubois a le mérite d'offrir des notes philologiques qui sont ou utiles ou agréables. J'en examinerai quelques unes, après avoir fait connoître les poésies qui en ont fourni l'occasion.

Dans le premier vau-de-vire, Olivier Basselin peint un avare :

Dedans sa maison fermée
Tous les jours il se cachoit;
Sa cheminée il bouchoit,
Craignant perdre la fumée.....

Mais, quant est de son breuvage,
Ayant sidre à plein tonneau,
Il ne buvoit que de l'eau;
S'il est mort, est-ce dommage!....

Ceci serve d'exemplaire,
Et beuvons sans chicheté
Bon vin pur pour la santé,
Tel qu'il est né de sa mère.

Le vaudeville XII est intitulé *les Comparaisons bachiques :*

Quand suis sans verre ou breuvage,
C'est sans coque un limaçon,
Sans livrée c'est un page,
C'est un écolier sans leçon.
C'est un chasseur sans sa trompe,
Sans braguette un lansquenet,
C'est un navire sans pompe,
C'est un berger sans flageolet.
C'est un soudard sans panache,
C'est sans fifre un tambourin,
C'est un charpentier sans hache,
C'est un orfévre sans burin.

On appréciera mieux le mérite du style et la facilité de la versification en lisant la pièce entière intitulée *Éloge de Noé :*

Que Noé fut un patriarche digne!
Car ce fut lui qui nous planta la vigne
Et beut premier le jus de son raisin;
O le bon vin!
Mais tu estois, Lycurgue, mal habile,
Qui ne voulus qu'on beust vin en ta ville.
Les buveurs d'eau ne font point bonne fin.
O le bon vin!
Qui boit le vin, il fait bien sa besongne;
On voit souvent vieillir un bon yvrongne,
Et mourir jeune un savant médecin.
O le bon vin!

Le vin n'est point de ces mauvais breuvages
Qui, beus par trop, font faillir les courages:
J'ay, quand j'en boy, le courage herculin.
O le bon vin!

Puisque Noé, un si grand personnage,
De boire bien nous a appris l'usage,
Je boiray tout. Fay comme moi, voisin!
O le bon vin!

Je citerai encore le premier couplet du vau-de-vire XIII.ᵉ, *la Faute d'Adam :*

Adam, c'est chose notoire,
Ne nous eust mis en tel danger,
Si, au lieu du fatal manger,
Il se fust plus tost pris à boire.

Cette idée a été reproduite par des chansonniers modernes.

J'ai annoncé que l'éditeur a souvent ajouté des notes littéraires; ainsi sur ces vers,

Qui aime le bon vin est de bonne nature;
Les morts ne boivent plus dedans la sépulture;
Hé! qui sait s'il vivra
Peut-être encor demain! Chassons mélancholie;
Je vais boire d'autant à cette compagnie;
Suive qui m'aimera.

il fait remarquer que c'est là une imitation de vers de l'Anthologie, d'Euripide, de l'ode XV d'Anacréon, de l'ode d'Horace, livre IV, ode VII, et même d'un vers de Martial. Ces rapprochemens plaisent sans doute; mais il ne faut pas y attacher trop d'importance, et encore moins en conclure que le poëte dont les idées s'accordent avec celles des anciens, avoit connoissance de leurs ouvrages.

Ainsi l'éditeur dit : « On voit par ce vau-de-vire XVII et par le » XXXII.ᵉ, que Basselin devoit savoir le grec; car nous n'eûmes de tra- » duction d'Anacréon que long-temps après. »

Et il ajoute : « Le roi de Navarre, dès le commencement du XIII.ᵉ » siècle, avoit imité Anacréon dans sa XLIII.ᵉ chanson.

Mais les poésies d'Anacréon, dont on ne connoissoit alors que quelques fragmens, ne pouvoient guère être connues ni par le roi de Navarre ni par Basselin, puisqu'elles ne furent répandues que par la publication du manuscrit découvert dans le XVI.ᵉ siècle par Henri Étienne.

Je suis surpris que l'éditeur n'ait pas accompagné de quelque observation le couplet suivant du XVIII.e vau-de-vire, où le mot HÈRE est employé sans épithète, pour désigner une personne pauvre, misérable.

Gros nez! qui te regarde à travers un grand verre,
Te juge encor plus beau.
Tu ne ressemble point au nez de quelque HÈRE
Qui ne boit que de l'eau.

Un commentateur de la Fontaine avoit remarqué que ce mot étoit ainsi employé sans épithète dans la fable du loup et du chien.

Dans le même vau-de-vire il est parlé du coq d'Inde; et l'éditeur dit à cette occasion que nous ne devons pas les dindons à la découverte de l'Amérique, qui n'est que de 1492, ni aux jésuites, qui ne furent institués qu'en 1540.

Et il conclut sagement qu'il faut inférer de ce vers, ou que le dindon étoit en France à l'époque de Jacques Cœur, qui passe pour l'avoir apporté de l'Inde en 1450, ou que ce vau-de-vire a été composé et peut-être seulement retouché depuis Basselin.

L'éditeur, dans une note sur ces vers :

Mais, comme au harenc, ne faut MIE
Que tousjours le bec aye en l'eau,

dit que MIE signifie *nullement*, et qu'il semble venir de l'adverbe latin *minimè!*

J'avois avancé dans la Grammaire romane qu'il vient de MICA, employé explétivement avec la négation NON dans la langue des troubadours, qui a aussi employé MIGA et MIA. L'italien a conservé MICA; et le mot MIE, ancien français, étoit employé ainsi que *pas*, *point*, dans son sens primitif.

Sur le vers suivant du vau-de-vire XXVII,

Toutes fois veu le bon RACCUEIL de nostre hostesse.

l'éditeur dit que RACCUEIL pour *accueil* n'est et n'a jamais été français; c'est, ajoute-t-il, un mot de la façon de Basselin.

Je présume que, dans le manuscrit original, il y avoit le mot RECCUEIL, qui a été beaucoup employé dans le sens d'*accueil*, et entre autres par Alain Chartier, Comines, Amyot, Rabelais, Marot, &c.

De même il soutient que PIREMENT n'a jamais été français; cependant Rabelais s'en est servi :

« PIREMENT seroit ung procès décidé par ject de dez &c.
et ce mot se trouve dans le supplément du Glossaire de la langue romane par M. Roquefort.

J'adopte comme satisfaisante et très-vraisemblable l'explication de

tire LARIGOT, que M. Dubois donne à la suite du vau-de-vire XXV, intitulé *Tire-la-Rigault*, dont le refrein est:

Et vuide le pot
TIRE-LA-RIGAULT.

Au milieu du XIII.[e] siècle, l'archevêque Rigault fit don à la cathédrale de Rouen d'une très-grosse cloche.

« Et pour ce, dit un ancien historien de Rouen, que le temps passé » il échéoit de bien boire avant que de la sonner, le proverbe commun » est venu qu'on dit d'un bon buveur qu'il boit *à tire-la-Rigault.*

On a écrit depuis LARIGOT.

Dans le choix des chansons normandes inédites qui sont publiées avec les poésies de Basselin, on remarque beaucoup de traits qui ont rapport à l'histoire du temps.

Voici des vers relatifs aux Anglais :

Il viengnent par grand ruderye
Demander ce que n'avons mye
Et nous donnent maint horion;
Encor fault il que l'on leur dye:
« Mes bons seignours, je vous en prye,
» Prenez tout ce que nous avon. »

La chanson XVIII est aussi dirigée contre les Anglais :

Entre vous, gens de village,
Qui aimez le roy françoys,
Prenez chascun bon courage
Pour combattre les Angloys.

Prenez chascun une houe
Pour mieulx les déraciner;
S'ils ne s'en veuillent aller,
Au mayns faictez leur la moue.

Ne craignez point, allez battre
Ces godons, panches à poys;
Car ung de nous en vault quatre,
Au moins en vault-il bien troys.

On aura pu juger facilement que ce recueil de poésies mérite un rang distingué parmi celles qui indiquent la marche et les progrès de notre littérature, et que cette dernière édition réunit des avantages qui doivent la faire rechercher.

RAYNOUARD.

Réflexions sur l'État agricole et commercial des provinces centrales de la France, par M. le vicomte d'Harcourt : 1 vol. *in-8.°* de 163 pages. A Paris, de l'imprimerie de C. J. Trouvé, rue Neuve-Saint-Augustin, n.° 17, 1822.

L'auteur, après avoir dit d'un ton modeste, dans un avant-propos, qu'en publiant cet écrit il n'avoit d'autre intention que d'émettre des idées propres à faire réfléchir sur le système d'amélioration qui convient à la France, s'exprime ainsi : « Les intérêts d'un état ne peuvent » rester invariablement les mêmes. La marche des événemens modifie » ou développe les sources de sa prospérité ; et ce ne seroit pas bien » comprendre le mot de *fortune publique*, que d'adopter à perpétuité tel » système, parce qu'il fut jadis une cause de gloire et d'opulence. Il est » donc indispensable d'examiner de temps à autre, avec prudence, quels » intérêts nouveaux, quelles variations politiques, ont changé nos rap- » ports avec nous-mêmes, et nos relations avec les étrangers. »

M. d'Harcourt expose ensuite la situation topographique de la France, heureuse sous ce rapport, si les passions humaines ne donnoient pas lieu à l'envie et à l'ambition de ses voisins ; à cet avantage il faut joindre toute l'influence de son industrie. L'auteur rappelle l'effet qu'a produit chez toutes les nations d'Europe la découverte du nouveau monde ; les énormes capitaux qu'on a employés pour former des colonies, et ce qu'a fait la France pour en créer et les entretenir. Maintenant que la plupart de ces colonies nous ont échappé, il blâme le projet d'en établir d'autres. Notre industrie, depuis l'administration de Colbert, a pris un grand essor ; on y a consacré beaucoup de fonds ; mais il n'y a, selon l'auteur, de placement solide que dans l'agriculture. Si, dans les derniers temps, l'agriculture a fait en France de grands progrès : on ne doit pas l'attribuer à une seule, mais à plusieurs causes, telles, à notre avis, que l'application des sciences au premier des arts, le goût de l'observation et la division des propriétés. Pour que ces progrès puissent augmenter, il faut aux mains laborieuses des capitaux ; il faut, dans les établissemens ruraux, le même esprit d'ordre et la même concordance que dans une usine, qui ne peut prospérer que par une sévère exécution des produits. Ce n'est pas tout, il est nécessaire aussi que le Gouvernement facilite et procure des débouchés. L'auteur se plaint de ce que, depuis cent cinquante ans, tout a tendu à l'appauvrissement de nos provinces du centre, dont toute l'énergie et tous les capitaux ont été portés à la circonférence du royaume, pour favoriser, selon le système du temps, le commerce

extérieur, sur lequel on fondoit le bonheur et la richesse de l'État, tandis que c'est le centre qui devoit être le point principal d'une activité commerciale. Paris est trop au nord pour que son influence bienfaisante s'étende jusque là. Cette ville est le plus grand débouché de France; elle consomme, et c'est là ce qu'il faut. Jadis nos souverains habitoient les provinces centrales; aujourd'hui leurs demeures en sont éloignées, au grand dommage de ces provinces. Elles en ont éprouvé encore par les immenses travaux qu'on a faits sur les frontières, où de nombreuses garnisons ont constamment consommé les denrées du pays, qu'on payoit avec l'argent des impôts du centre. Les riches produits du sol flamand, naturellement bon, et la force active des ouvriers employés à sa culture, sont dus en grande partie à tout ce que les troupes y dépensoient et y apportoient.

Ces considérations conduisent l'auteur à des réflexions sur les moyens adoptés jusqu'ici pour la défense des places, et sur la marine. Il peut avoir raison dans ce qu'il dit relativement à ces deux objets; mais nous le laissons à décider aux militaires et aux hommes d'état qui auront pris connoissance de cette partie de l'ouvrage : nous nous bornerons à faire remarquer que, si M. d'Harcourt s'est étendu sur le dernier article, c'est pour répondre à des objections qui lui ont été faites, et pour indiquer des économies qu'on pourroit appliquer à l'utilité des pays qu'un écoulement annuel de capitaux a privés de vigueur.

M. d'Harcourt s'attache ensuite à rendre compte de l'état des provinces centrales et des spéculations dont elles sont susceptibles. Dans ces pays, il règne de mauvaises routines dont on a de la peine à faire sortir les cultivateurs : le paysan n'y possède rien ; la terre qu'il exploite est à moitié profit; les bestiaux ne lui appartiennent pas; celui qui en est propriétaire est trop peu fortuné pour changer des habitudes vicieuses; il n'a point d'argent comptant, chose indispensable pour tenter des améliorations. Il faudroit donc attirer des capitaux sur cette partie délaissée. Le Gouvernement peut y concourir puissamment; M. d'Harcourt en juge ainsi par ce qui a été fait autrefois pour établir nos colonies lointaines, &c. Il est fâché de voir qu'il ne se fasse aucune entreprise particulière en faveur du centre de la France. Les terres y sont à bon marché, les ouvriers nombreux. Reste à savoir si les fonds qu'on consacreroit à ce genre de placement produiroient autant que s'ils étoient employés à d'autres spéculations : l'auteur en est persuadé, et, pour le prouver, il se livre à des calculs de dépense et de produits dans la culture d'une terre de médiocre qualité.

« Si l'on veut, ajoute-t-il, examiner le changement qui résulteroit en » faveur des départemens mal cultivés, du passage de leur état actuel à

» celui qu'un meilleur mode de culture pourroit introduire, on sentira » quels avantages en retireroit non-seulement la localité, mais le com- » merce en général, puisque nulle part il ne trouveroit un plus grand » débouché. Un pays pauvre qui s'enrichit consomme; et si l'on pouvoit » habituer cinq à six millions de paysans qui vont en sabots et qui » dépensent peu (un petit écu) en chaussure, à porter des souliers qui » leur coûteroient par an vingt francs, il en résulteroit sans doute un » grand bénéfice pour les marchands de cuir et les cordonniers; et il » en seroit de même de tous les articles d'aisance, auxquels la masse de » la population pauvre parviendroit à s'habituer peu-à-peu, selon l'amé- » lioration progressive de son sort. »

Dans un paragraphe suivant, M. d'Harcourt traite de la rivalité du commerce et de l'agriculture. On a souvent agité la question: Qui le Gouvernement doit-il protéger, des commerçans ou des agriculteurs! M. d'Harcourt convient, ainsi que tout le monde, que le Gouvernement doit protection aux uns et aux autres, et que cette rivalité est oiseuse, puisque l'agriculture est nécessaire au commerce, comme le commerce l'est à l'agriculture; celle-ci produit des consommations dont le commerce a besoin, et le commerce fournit à l'agriculture des débouchés, qui lui donnent l'existence. Les négocians ne sentent pas à quel point l'agriculture influe sur les affaires particulières; ceux qui parmi eux sont livrés à de grandes spéculations, la dédaignent, et n'attribuent qu'aux bénéfices du commerce le développement de la fortune publique: il ont tort sans doute, et l'auteur le leur démontre par des raisonnemens solides et par des exemples. Il fait voir que toutes les relations extérieures en politique étant toujours sujettes à des variations impossibles à prévoir, les plans les mieux conçus d'un succès sont très-incertains: tandis que le commerce qui se fonde sur l'accroissement de l'aisance d'une population, n'a pas à redouter les vicissitudes écrasantes que des branches entières d'industrie éprouvent souvent lorsqu'elles sont basées sur des élémens variables. Le véritable point d'appui du commerce est la consommation journalière et impérieuse de la masse entière de la nation; d'où il conclut que c'est à l'aisance de la population que le Gouvernement doit son assistance, et que, dans ce cas, c'est à l'agriculture principalement.

Pour intéresser davantage les commerçans à l'agriculture, M. d'Harcourt essaie de leur prouver « que les bénéfices qu'on peut en retirer, » équivalent aux produits nets de leurs spéculations, qui d'ailleurs sont » hasardeuses; tandis qu'au contraire, des bonifications du sol il reste » toujours une augmentation de la valeur du bien-fonds, que des entre-

» prises, même mal conduites, ne laisseroient pas de produire en dépit
» de la maladresse du spéculateur; mais un négociant inhabile qui voit
» échouer ses rêveries, engloutit toutes les ressources de sa fortune,
» sans qu'aucun de ses débris tourne au profit de l'État. »

L'auteur expose ensuite les produits nets et réels que donnoient des fonds placés dans les colonies, notamment à Saint-Domingue: tout calcul fait, ils se réduisoient à obtenir en France 4 p. o/o; et il en tire la conséquence qu'au lieu de diriger d'immenses capitaux vers un pays malsain, il vaudroit mieux les placer en achat et en culture de terres, dans un climat favorable, sans s'expatrier. Aucun individu n'auroit songé peut-être à porter des fonds à Saint-Domingue, si des travaux nécessaires à la salubrité de la colonie n'eussent été préalablement entrepris, et si la protection du Gouvernement n'avoit rassuré les spéculateurs par des faveurs commerciales qu'il accordoit à leurs efforts. M. d'Harcourt desireroit que le Gouvernement mît le même zèle et qu'il établît un système d'amélioration par son assentiment, que manifesteroient des actes de sa volonté forte et persévérante. Il voudroit aussi que, parmi les riches, personne ne regardât les occupations agricoles comme au-dessous de soi. Il cite l'exemple de l'Angleterre, où une heureuse révolution, sous ce rapport, s'est opérée, et il en déduit les causes. Aujourd'hui, dans ce pays, des hommes destinés à des professions qui demandent une éducation relevée, dirigent leurs spéculations vers l'agriculture; et il existe une classe de fermiers capitalistes qui ne considèrent pas seulement la terre pour ses productions, mais qui regardent aussi la ferme qu'ils administrent comme un établissement commercial de denrées et autres productions du sol. Les grands propriétaires fonciers d'Allemagne imitent ceux de l'Angleterre. Si le même zèle pour l'amélioration se propageoit autant en France, il y auroit un état de choses qui, en peu de temps, développeroit toutes les grandes facultés de notre pays. Alors le commerce par l'agriculture, et l'agriculture par le commerce, se soutenant au moyen de bénéfices réciproques, pourroient agir concurremment, et la France profiteroit des avantages incalculables qui résulteroient de l'union et de l'accord de toutes les industries.

M. d'Harcourt, calculant les ressources qu'offre la terre, prétend qu'on peut en obtenir 6 p. o/o de son argent. Dans ce genre de spéculation, on place ses réserves sur son propre sol, sans courir aucun danger pour des fonds dont on reste le maître; ce qui devient, à cause de la sécurité, préférable à un placement commercial. Il ne met pas dans la classe de ceux qui peuvent faire ces profits, les hommes maladroits, ou timides, ou trop pressés de jouir, ceux qui s'effraient et s'arrêtent en chemin, comme

on en voit beaucoup. L'usine ne donne qu'une rente qui, au bout de dix ans, n'est plus la même, soit à cause de la diminution du capital employé pour des constructions très-chères, pour achats de métier, &c.; soit par l'effet d'une maladie du fabricant, par un défaut de vente, ou autres circonstances défavorables. « Il n'en est pas de même des grandes dé- » penses faites sur les terres : *la réussite peut échouer*, mais le sol n'est » jamais atteint; on peut s'y prendre mal, mais les profonds labours, » les fumiers prodigués n'écartent pas les acquéreurs intelligens qui » savent profiter des avances mal faites, et qui du moins ne sont pas » perdues pour la fortune publique. L'augmentation du revenu du sol » peut doubler immédiatement votre fonds; avantage immense qu'a l'in- » dustrie agricole sur l'industrie manufacturière. »

C'est par ces raisonnemens, et d'autres qui les appuient, que M. d'Harcourt donne, pour des placemens de fonds, la préférence à l'agriculture. Il pense que ce seroit rendre un grand service à la France entière que de faire comprendre aux capitalistes que l'emploi de leurs fonds en mobilier de terres est le plus certain et le plus lucratif, bien que le commerce, les banques, &c. présentent aux hommes nonchalans un revenu paisible. On peut lire dans l'ouvrage, des calculs et des comparaisons que nous ne ferons point entrer dans cet extrait, pour ne pas le rendre trop long.

Nous nous hâterons de suivre l'auteur dans la manière dont il expose la possibilité de vivifier le centre de la France. Cette partie du royaume a été négligée, comme on s'en aperçoit aisément en la parcourant : l'auteur en développe les causes que voici. Le commerce extérieur étoit regardé comme devant donner le plus de profits ; on ne faisoit cas de la bonne culture et de l'industrie manufacturière qu'autant que leurs produits étoient exportés; la consommation journalière, l'aisance de la population, n'étoient pas considérées comme le premier signe de la richesse nationale. Les Anglais, dit l'auteur, assurent que leur commerce intérieur est de quinze fois supérieur à leur commerce extérieur; et cependant ils jouissent des deux tiers du commerce maritime du globe. M. d'Harcourt cite cette assertion pour faire voir qu'en nous occupant à vivifier la branche qui nous appartient, c'est-à-dire, l'agriculture, nous avons encore un juste espoir d'une glorieuse prospérité. Les moyens ne sont pas seulement des chemins et des canaux, utiles, sans doute, mais ce sont les bourgs et les villes qui sont productifs, parce qu'ils offrent des points de consommation. L'idée de former de nouvelles villes, des colonies intérieures, ne lui paroît pas une idée gigantesque. On a bien rétabli, dit-il, des villes ruinées par la guerre : ne peut-on pas faire quelque chose pour un pays qu'on

a négligé! Le grand Frédéric dépensoit tous les ans plusieurs millions pour l'agriculture. Le nord de la France est parsemé de villes, de communications, de grandes routes; le centre n'a rien : cependant son sol et sa température sont bons. La Suisse et l'Allemagne, situées au centre de l'Europe, sont très-riches, parce qu'elles ont des fermes bien tenues, de beaux bestiaux, des villes nombreuses, des villages rapprochés, parce que le pays consomme ce qu'il produit. En convenant que le commerce extérieur a des avantages, M. d'Harcourt regarde comme secondaire son influence sur la masse d'une population qui n'y participe pas entièrement, tandis que les échanges journaliers intéressent tous les individus. Ces échanges journaliers, c'est l'agriculture qui en fournit les moyens; rien n'est plus politique que d'attacher l'homme à la terre. L'Amérique septentrionale en offre un grand exemple; c'est à cela qu'elle doit son rapide accroissement : les entreprises dans ce genre n'y sont pas formées par des gens sans fortune et sans instruction. L'Allemagne a senti l'avantage d'une culture éclairée; la science de l'agriculture y fait partie de l'éducation des hommes riches. Les familles les plus considérables, les princes souverains, ne dédaignent plus des connoissances de détails dont l'ensemble influe si puissamment sur la fortune de l'État.

M. d'Harcourt reproche aux capitalistes français de ne pas savoir quelles sont les ressources de l'agriculture, et aux propriétaires de ne pas trouver, dans la possession de leurs biens-fonds, le charme qu'éprouvent ceux qui s'en occupent par un double motif d'agrément et d'utilité.

On a proposé en France l'établissement de fermes expérimentales, comme un moyen de propager les bonnes pratiques, de faire des essais utiles, et de donner à l'agriculture des terrains dont l'emploi est jusqu'ici peu profitable. Il paroît que le Gouvernement n'a pas encore été assez fortement frappé des bons résultats qu'auroit cette mesure, puisqu'il ne l'a pas adoptée. Quelque jour peut-être M. d'Harcourt, et ceux qui, comme lui, ont conçu cette idée, auront la satisfaction de la voir réaliser. Il est probable même qu'en attendant, et nous avons des raisons de le croire, des particuliers, sans avoir recours au Gouvernement, s'associeront pour cet intéressant objet : seulement il est à desirer qu'ils placent les établissemens dans les pays qui ont le plus besoin d'exemples, tels que ceux qu'on voudroit défricher.

La confection et l'entretien des canaux et des chemins, soit de petites, soit de grandes communications, ne pouvoient manquer d'entrer dans le plan de M. d'Harcourt. Il présente des vues sur le mode qui lui paroît le meilleur, regrettant qu'on ait supprimé les barrières qui en

garantissoient la conservation : on sait qu'elles ont été remplacées par un impôt qui excède, selon lui, de quinze millions leur produit.

M. d'Harcourt voudroit que, pour inspirer le desir d'opérer des défrichemens, le Gouvernement achetât un certain nombre d'arpens de bruyères, qui sont presque sans valeur, et telles qu'il y en a beaucoup dans les départemens du centre; qu'il les fît arracher, soit par les bras des paysans qui habitent aux environs, soit par ceux des soldats, moyen plus économique et propre à rendre une classe d'hommes forte et vigoureuse, non moins utile en temps de paix qu'en temps de guerre. Des fermes seroient rapidement élevées au milieu des solitudes de landes; l'exemple exciteroit l'émulation; des capitalistes se livreroient à de semblables travaux, si l'on en rendoit les bénéfices palpables. Le Gouvernement n'auroit pas long-temps à être fermier et entrepreneur; une fois l'essor donné, il s'arrêteroit et, pourroit se défaire, peut-être même avec avantage, du fonds de la propriété. Il suffiroit qu'il eût commencé sur plusieurs points et réussi.

M. d'Harcourt ne se borne pas à proposer ce mode d'entreprise pour les départemens du centre; il profite de la circonstance pour indiquer ce qui, dans l'état actuel des choses, s'oppose à l'extension d'une prospérité à laquelle nous aurions droit d'aspirer en France. Il parle de la fixité desirable de l'impôt foncier; du peu d'inquiétude qu'on doit avoir d'une population nombreuse et croissante, puisqu'on peut, par les produits du sol, subvenir à ses besoins; de l'avantage du séjour des riches propriétaires dans les campagnes, &c.

L'ouvrage de M. d'Harcourt ne peut être lu sans beaucoup d'intérêt par les personnes qui s'occupent des moyens d'accroître la prospérité de la France par l'agriculture. Il est rempli, sur cet objet, de réflexions sages, d'observations judicieuses et de vues utiles.

TESSIER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE des sciences a élu au nombre de ses membres MM. Dulong et Darcet : l'un remplace, dans la section de physique, M. Fourier, devenu secrétaire perpétuel; et l'autre, dans la section de chimie, M. Berthollet, décédé.

L'académie des beaux-arts a perdu M. Prud'hon, aux funérailles duquel M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel, a prononcé, le 19 février, le discours suivant : « Messieurs, je ne me flatte pas d'être en ce moment l'interprète fidèle de vos sentimens et de votre douleur, ni que ce peu de mots impro-

visés puissent égaler l'expression de vos regrets à la perte qui en est l'objet, aux rares mérites du confrère auquel nous rendons ces funèbres honneurs. J'atténuerais, en voulant les abréger, les traits caractéristiques de cet ensemble de qualités qui firent admirer dans M. Prud'hon le génie particulier du peintre, et chérir en lui les dons précieux du cœur et de la sensibilité. Il y a, vous le savez, Messieurs, des talens qui vont d'eux-mêmes au-devant de la louange, qui se recommandent de bonne heure à l'admiration par des qualités brillantes, que tout le monde est habile à saisir et capable de vanter. Mais il en est d'autres qui peuvent échapper d'abord à l'attention de leur siècle et des contemporains, et mériter la renommée long-temps avant de l'obtenir. De ce nombre seront naturellement ceux qu'une influence particulière auroit fait naître spontanément, croître si l'on peut dire d'eux-mêmes et en secret, à l'instar de la fleur modeste qui se dérobe aux yeux, jusqu'à ce que son parfum trahisse sa retraite. Si à un semblable talent se joignent la simplicité des mœurs, la modération des desirs, et cette habitude de vertus paisibles dont le principe est dans les affections du cœur, on verra l'artiste doué de cet assemblage de qualités, arriver tard à la place qui lui est marquée, se contenter de mériter les distinctions sans même y songer, et, sans envie, sans calcul de vanité, insouciant de gloire comme d'intérêt, concentrer son existence dans les jouissances de son art et dans les douceurs de l'amitié. J'ai presque fait, sans le vouloir, l'esquisse du portrait de M. Prud'hon. Tel vous l'avez connu, Messieurs; tel et constamment tel je l'ai connu moi-même, dès le temps de ses études à Rome, où il avoit contracté une liaison intime avec le célèbre Canova, dont la perte récente a mis en deuil tout l'empire des beaux-arts. Ce fut dans un commerce mutuel de goûts et de sentimens, que leurs deux talens s'initièrent peut-être au mystère, qu'ils connurent si bien, de cette grâce indéfinissable dont l'étude ne saurait apprendre les secrets, qui, alliée à toutes les qualités morales, s'identifie surtout avec une certaine candeur de l'ame, avec une sorte d'ingénuité, de modestie native, vertu qui s'ignore elle-même, et se plaît à être ignorée. Vous le savez, Messieurs, une des propriétés de cet heureux don de la grâce, dans les ouvrages de l'art, est de nous les faire moins encore admirer qu'aimer: on diroit que son impression correspondante à celle du sentiment de l'amitié, comme elle est moins vive, mais aussi plus durable. On n'épuise jamais les sensations qui naissent des images que la grâce a dictées au pinceau qu'elle inspire. Les expressions, les physionomies, les moindres airs de tête des figures que son sourire anime, restent gravés dans votre imagination, et votre mémoire vous les rappelle sans cesse, comme ces chants naïfs qui vous retracent, toute la vie, les heureux jours du premier âge. Qui n'a pas éprouvé quelque chose de ce que je viens de dire, à la vue ou à la pensée des ouvrages de l'aimable et sensible artiste que nous regrettons! Qui est-ce qui n'a pas présente à la mémoire quelqu'une de ces conceptions dont l'ingénieuse pensée le dispute à la délicatesse de l'expression! Qui est-ce qui n'a pas retenu, et ne sait point par cœur, si l'on peut le dire, le charme de ses contours, la suavité de ses couleurs, l'intérêt profond et touchant du caractère de ses têtes, dont la grâce est souvent plus belle que la beauté! Décrire le charme des ouvrages et du pinceau de M. Prud'hon, c'est vous redire, Messieurs, ce que vous savez si bien, de la douceur et de l'aménité de l'artiste; car jamais talent et caractère ne furent dans une plus parfaite harmonie, et jamais chez aucun artiste la création de l'ouvrage ne parut une plus fidèle image de son créateur. Heureuse concor-

dance de l'effet avec son principe! sur-tout quand ce principe, c'est-à-dire, le ressort principal du talent, est le cœur, d'où naissent et les grandes pensées, et les belles peintures. Faut-il que nous ayons maintenant à déplorer comme un malheur pour nous et pour lui, cet excès de sensibilité qui lui a fait trouver une mort prématurée dans un accident funeste et la perte d'une personne si digne de lui être chère, et qu'une sympathie de talent, de goût et de sentimens, avoit associée à son existence! N'attendez pas, Messieurs, que je vous rappelle ici et la cause d'une douleur inconsolable, et ce triste effet d'une incurable mélancolie, qui ne trouvoit de distraction, chez notre infortuné confrère, que dans le desir de rejoindre l'unique objet de ses pensées. Hélas, ce lieu ne vous révèle que trop ici le secret de ses vœux. Car, nous exécutons ses dernières volontés, en déposant sa dépouille mortelle auprès de celle qui avoit voulu ne faire qu'un avec lui; et c'est à nous qu'il légua le soin de consacrer et de perpétuer cette touchante mais déplorable union. »

M. Mongez a fait à l'académie des inscriptions et belles-lettres un rapport sur les coquilles d'huîtres (*ostrea edulis*) trouvées à Saintes et aux environs dans des constructions antiques. Il avoit prié M. Brongnart, de l'académie des sciences, d'examiner quelques-unes de ces coquilles envoyées par M. de Crazanne. On y a observé, 1.° qu'elles ont été enfouies à dessein dans les constructions; 2.° qu'elles l'ont été avec les mollusques, c'est-à-dire vivantes et sans avoir été entr'ouvertes; 3.° qu'on est allé les chercher sur les bords de la mer, à quelques lieues de distance, plutôt que d'employer les *coquilles fossiles*, dont on trouve fréquemment des amas aux environs de Saintes; 4.° que, dans cette multitude de *coquilles fossiles*, on n'en distingue point qui aient conservé les deux valves réunies, comme *les coquilles enfouies à dessein*. M. Mongez s'est livré à beaucoup de recherches pour découvrir le motif qui a fait employer de préférence des *coquilles vivantes*. Espéroit-on que la dissolution des mollusques fourniroit un gluten qui fortifieroit la liaison des pierres ou du *béton!* Ou bien existoit-il quelque opinion religieuse qui portât à préférer l'emploi des huîtres! Ces questions demeurent indécises.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Description de l'Égypte (*seconde section de la troisième livraison*). « La suite de la troisième livraison de la *Description de l'Égypte*, long-temps retardée par l'absence et la mauvaise santé de plusieurs des principaux coopérateurs, va bientôt être mise au jour. Elle se compose de cent trente-six planches, dont cinquante-une sont doubles ou de grand format; savoir: soixante-onze planches formant la plus grande partie du cinquième et dernier volume d'antiquités; deux planches d'antiquités, annoncées précédemment; cinquante-trois planches composant la description géographique et topographique de l'Égypte; enfin, dix planches d'histoire naturelle, coloriées avec le plus grand soin, qui complètent la collection des oiseaux et la partie minéralogique. L'*atlas géographique* formoit primitivement un recueil séparé de l'ouvrage général; il n'étoit même pas destiné à voir le jour: c'est à la haute protection dont le Roi environne les sciences, que l'on est redevable de la publicité de cette collection intéressante et de sa réunion à la *Description de l'Égypte*. Les planches d'*antiquités* commencent par Memphis et les Pyramides, embrassent le Kaire, Hé-

liopolis, Tanis, le Delta et toute la basse Égypte, et se terminent, d'après le plan de l'ouvrage, à la partie la plus septentrionale du pays, c'est-à-dire, à la Méditerranée. Ce qui suit est composé, 1.° d'une collection de manuscrits sur papyrus, d'hiéroglyphes, d'inscriptions et de médailles; 2.° d'un recueil d'antiquités en trente planches, consacrées aux bronzes, aux vases et lampes, aux amulettes et pierres gravées, enfin aux terres cuites et détails divers. Il seroit inutile d'entrer dans d'autres détails sur la composition des planches; on ajoutera seulement qu'il s'y trouve deux estampes en couleur, dont l'exécution a été très-longue et difficile: l'une représente un monument de la rive gauche de Thèbes, avec toutes ses peintures; l'autre, une des colonnes du grand temple de Denderah, également revêtue de toutes ses couleurs. A l'égard du texte, on a fourni la suite d'antiquités, d'histoire naturelle et d'état moderne en quatre cahiers, et complété le second de cette dernière partie de l'ouvrage. Voici le sommaire des matières traitées dans ces écrits, indépendamment de l'explication des planches : description de Memphis et des Pyramides; description des antiquités que renferment Babylone, Héliopolis, Tanis et le Delta; mémoires sur les Pyramides, sur les inscriptions, sur les monumens astronomiques, sur les limites de la mer Rouge, sur les signes de l'écriture hiéroglyphique; sur l'agriculture, l'industrie et le commerce de l'Égypte; sur l'histoire de la verrerie; sur les lacs, les déserts et les provinces inférieures de la basse Égypte; sur la construction de la carte d'Égypte et la géographie comparée; sur les monnoies du Kaire; sur les animaux sans vertèbres et les annélides; enfin sur la constitution physique de cette contrée. (L'impression de plusieurs de ces écrits n'est pas encore tout-à-fait terminée.) Quatre planches de petit format sont jointes au texte; elles représentent l'ensemble des zodiaques, les signes numériques des anciens Égyptiens, les monnoies du Kaire, et l'alphabet harmonique adopté pour la transcription de l'arabe en français sur les cartes d'Égypte. La dernière portion de l'ouvrage à publier comprendra la fin de l'histoire naturelle et celle de l'état moderne, en cent neuf planches, ainsi que dix-huit dernières planches du V.e volume d'antiquités et deux planches de géographie ancienne et comparée dont la gravure n'est pas entièrement finie; plus, vingt-trois planches jointes aux mémoires. Il ne reste plus aucune planche nouvelle à entreprendre. Les parties actuellement terminées et complétées sont les suivantes : *Planches*, cinq volumes d'antiquités, et le volume de l'atlas géographique, qu'on peut faire relier dès à présent, sauf quelques onglets à laisser dans le V.e volume des antiquités. Toutes les planches en couleur, au nombre de soixante-deux, tant d'antiquités que de zoologie, botanique et minéralogie, sont entièrement finies. *Texte*, 1.° trois volumes d'antiquités; 2.° deux volumes d'état moderne, comprenant la description complète des arts et métiers; 3.° l'explication de toutes les planches des antiquités et de la géographie. Prix de la section actuellement mise en vente (planches et texte), compris l'atlas géographique, papier vélin, 1,050 fr., papier fin, 700 fr. L'atlas géographique seul, composé de cinquante-trois planches de grand format, 500 fr. Il sera accordé une remise particulière de 20 p. 0/0 aux libraires qui en prendront dix exemplaires et au-dessus. La carte générale en trois grandes feuilles sera vendue séparément, à un prix particulier. On souscrit à Paris, *au bureau de la Commission chargée de la vente de la Description de l'Égypte*, au palais de l'Institut, et chez de Bure frères, rue Serpente, n.° 7; Tilliard frères, rue Hautefeuille, n.° 22.

Grammaire de la langue arménienne, où l'on expose les principes et les règles de la langue, d'après les meilleurs grammairiens et les auteurs originaux, rédigée pour les élèves de l'école royale et spéciale des langues orientales vivantes près la Bibliothèque du Roi, par J. Ch. Cirbied, Arménien, professeur royal de langue arménienne à la même école, &c. Paris, 1823, impr. d'Éverat, librairie de Barrois aîné, *in-8.°* de 53 feuilles 3/4. Prix, 30 fr.

Tullii Ciceronis de Republicâ quæ supersunt; ex primaria editione Angeli Maii, vaticanæ bibliothecæ præfecti. Paris, impr. de Crapelet, librairie de Renouard, *in-8.°*, xl et 258 pages, avec une planche lithographiée. Prix, 7 fr.

La République de Cicéron, d'après le texte inédit récemment découvert et commenté par M. Mai, bibliothécaire du Vatican, avec une traduction française, un discours préliminaire et des dissertations historiques, par M. Villemain, de l'académie française. Paris, impr. d'Égron, chez G. Michaud, 2 vol. *in-8.°*, lxiv, 395 et 386 pages, avec une grav. et une planche lithogr. Pr. 15 fr. Nous nous proposons d'en rendre compte dans l'un de nos prochains cahiers.

M. Hurez, imprimeur-libraire à Cambrai, continue de publier sa *Collection des anciens poëtes latins.* Cinq volumes ont déjà paru; ils contiennent Lucrèce, — Catulle, Tibulle et Properce, — Virgile (2 vol.), — Juvénal, Perse, Lucilius, &c. Ce recueil doit avoir 40 vol. *in-12.* Prix, 3 fr. 50 c. par vol.

Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains; tirées des descriptions grecques et latines relatives à la chronologie, à l'état des arts, aux usages civils et religieux de ce pays; par M. Letronne, membre de l'Institut. Paris, impr. de Bobée, chez Boullard-Tardieu, *in-8.°*, 37 feuilles 1/8 et trois planches. Nous rendrons compte de ce volnme.

TABLE.

Voyages en Géorgie, en Perse, en Arménie, dans l'ancienne Babylonie, &c.; par sir Robert Ker Porter. (*Article de M.* Silvestre de Sacy.) .... Pag. 67.

Grammaire comparée des langues de l'Europe latine, par M. Raynouard; tome VI. (*Article de M.* Daunou.) .... 77.

Monumens anciens et modernes de l'Hindoustan, &c.; par L. Langlès. (*Article de M.* Quatremère de Quincy.) .... 92.

Philosophie anatomique. — Des Monstruosités humaines; par M. le chevalier Geoffroy Saint-Hilaire. (*Article de M.* Abel-Rémusat.). 100.

Vaux-de-Vire d'Olivier Basselin, poëte normand du XIV.e siècle, &c. (*Article de M.* Raynouard.) .... 111.

Réflexions sur l'état agricole et commercial des provinces centrales de la France, par M. le vicomte d'Harcourt. (*Article de M.* Tessier.) .. 118.

Nouvelles littéraires .... 124.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANS.

MARS 1823.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1823.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

MARS 1823.

Descrizione di alcune Monete cufiche del Museo di Stefano di Mainoni, *&c.* — *Description de quelques Monnoies cufiques du Cabinet de M.* Étienne de Mainoni, *&c.* Milan, 1820, 136 pages grand *in-4.°*, avec trois planches.

Il a paru presque en même temps, à Milan, deux recueils de monnoies cufiques : l'un est celui que nous annonçons ici; l'autre a pour titre, *Monete Cufiche dell' I. R. Museo di Milano*, et pour auteur M. le comte Carlo Ottavio Castiglioni. Celui-ci porte la date de 1819, mais n'a été mis en vente qu'au commencement de l'année 1821, en vertu d'une ordonnance de sa majesté l'empereur d'Autriche, aux frais

duquel il avoit été imprimé, ordonnance datée du 5 novembre 1820. L'auteur ou l'éditeur de la description des monnoies cufiques du cabinet de M. Mainoni, dans l'avertissement mis à la tête de ce volume, avoit annoncé l'ouvrage de M. le comte Castiglioni, en disant que son explication de la suite des monnoies cufiques du cabinet impérial et royal de Milan étoit imprimée depuis quelque temps, mais que la république des lettres en étoit encore privée, et en attendoit la publication avec impatience. M. Castiglioni a cru reconnoître que l'auteur qui s'exprimoit ainsi, avoit eu connoissance de son travail, et en avoit beaucoup profité, quoiqu'il ne le citât nulle part; et cela a donné lieu, de sa part, à un pamphlet de dix-sept pages d'impression, publié à Milan en 1821, sous ce titre: *Osservazioni sull' opera intitolata, Descrizione di alcune Monete cufiche del Museo Mainoni &c.* A l'accusation formelle de plagiat, M. Castiglioni joint quelques observations critiques sur les fautes et les omissions de l'auteur par lequel il se plaint d'avoir été mis à contribution. M. Joseph Schiepati, qui, comme on le verra par la suite, est véritablement, du moins pour une grande partie, l'auteur de la Description des monnoies cufiques de M. Mainoni, a répondu à l'accusation de M. Castiglioni par un écrit de dix-neuf pages d'impression, intitulé *Postille alle Osservazioni sull' opera intitolata, Descrizione di alcune Monete cufiche del Museo Mainoni &c.* S'il repousse d'une manière générale l'accusation de plagiat, il est facile de reconnoître toutefois qu'il évite de combattre corps à corps avec son adversaire. Quant aux critiques dont son travail a été l'objet, il souscrit de bonne grâce à quelques-unes, repousse les autres assez foiblement, et se prévaut de quelques aveux de M. Castiglioni pour relever modestement le mérite de son ouvrage. Sans quelques plaisanteries un peu piquantes dont il n'a pas su se défendre, on pourrait croire qu'il n'auroit pas été fâché de désarmer son adversaire. Il n'en a pas été ainsi; et sa défense a donné lieu à une nouvelle brochure de M. Castiglioni, qui a paru en 1822, et qui est intitulée: *Nuove Osservazioni sopra un plagio letterario, ed Appendice sui Vetri con epigrafi cufiche, di Carlo Ottavio Castiglioni.* L'auteur de ce pamphlet, qui contient en tout vingt-neuf pages, s'attache à démontrer les emprunts faits à son ouvrage par M. Schiepati, relève sans ménagement les méprises de diverse nature qui lui sont échappées, et qu'il regarde comme des preuves irréfragables du plagiat qu'il lui impute, et se charge de revendiquer pour d'autres écrivains les passages que M. Schiepati leur a empruntés. Ce que cette brochure contient de plus important, c'est une nouvelle opinion sur l'usage des verres avec des légendes arabes, proposée par M. Castiglioni à l'occasion des

pièces de cette nature que contient le cabinet Mainoni; et c'est surtout à raison de cela, et de quelques autres observations sur diverses monnoies arabes, consignées dans ce dernier pamphlet, que j'ai cru indispensable de dire un mot de cette contestation portée par les parties intéressées au tribunal du public.

La Description des monnoies cufiques du cabinet de M. Mainoni, est dédiée par M. Mainoni lui-même à M. Léopold Wetzl de Wellenheim, conseiller aulique près la chambre aulique générale, impériale et royale, assesseur de la commission aulique du commerce, et membre honoraire de l'académie des sciences, lettres et arts de Padoue. Il n'est pas inutile d'en faire la remarque, parce que, dans le cours même de l'ouvrage, parmi les monnoies et les verres cufiques dont les légendes sont expliquées, ou qui sont représentés sur les planches gravées, on en trouve plusieurs qui appartiennent à la collection particulière de M. Wetzl. Après la dédicace vient une lettre de M. Mainoni à M. le professeur Schiepati, dans laquelle il le remercie des peines qu'il s'est données pour expliquer les médailles et les verres cufiques de son cabinet. On apprend par cette lettre que ce genre de travail étoit tout-à-fait nouveau pour M. Schiepati, qui ne s'étoit occupé jusque là que de médailles grecques et romaines. On y voit aussi que le travail de M. Schiepati avoit été communiqué en manuscrit à feu M. l'abbé Simon Assemani de Padoue, et avoit en général obtenu son assentiment. A cette lettre succède un très-court avertissement, sans nom d'auteur, mais qui est dû sans doute à M. Schiepati, et dont je ne citerai que la dernière phrase. « Quant à l'explication des monnoies publiées dans cet » opuscule, j'y ai joint quelques courtes notes historiques, tirées des » meilleurs auteurs, et que j'avois rédigées d'avance pour ma propre » instruction. Quoique ces notes ne contiennent rien de nouveau, elles » servent cependant d'éclaircissemens aux monnoies elles-mêmes. »

Une introduction divisée en deux sections précède la description des médailles. La première section est intitulée, *des Arabes, de Mahomet, de sa religion et des khalifes;* la seconde traite de *l'Origine du caractère cufique.* Cette introduction ne contient que des choses généralement connues, et elles sont souvent exprimées d'une manière vague qui pourroit donner prise à la critique. L'ouvrage n'auroit rien perdu de son mérite à la suppression de cette introduction. Nous passons maintenant à la description même des médailles.

Nous devons d'abord faire observer que cette description, et les observations historiques et philologiques qui y sont jointes, ne sont pas toutes du même auteur : tantôt elles sont l'ouvrage de M. l'abbé

Simon Assemani, et adressées par lui à M. Mainoni; tantôt elles sont dues à M. Schiepati, beaucoup moins versé que M. Assemani dans la connoissance des monnoies arabes. Tout ce qui appartient dans cet ouvrage à M. Assemani, est indiqué, au commencement et à la fin de chaque article, par un astérisque.

Les deux premières médailles comprises dans cette description, sont remarquables à cause de leur date, qui se rapproche de l'époque où les khalifes ont commencé à frapper des monnoies. Elles sont en argent. La première est de l'an 82, la seconde de l'an 95 de l'hégire. M. Assemani, qui les a décrites et a donné la lecture et l'interprétation des légendes, n'a pas pu reconnoître le nom de la ville où la première a été frappée; et il a observé que le nom du lieu où a été frappée la seconde, et qu'il a lu *Schif* شيق, pourroit, attendu l'incertitude de la valeur de plusieurs lettres dans le caractère cufique, être prononcé de diverses manières. Ces deux médailles n'étant point du nombre de celles qu'on a représentées sur les planches jointes à ce volume, il m'eût été impossible de compléter et de rectifier les explications données par M. Assemani, si je n'avois eu sous les yeux une gravure de ces mêmes médailles, qui se trouve sur le frontispice d'une très-mince brochure *in-fol.* publiée à Milan en 1818, sous le titre de *Spiegazioni di due rarissime Medaglie cufiche della famiglia delli Ommiadi, appartenenti al Museo Mainoni in Milano.* Quoique j'aie quelque doute sur la parfaite exactitude de cette gravure, je crois pouvoir assurer que la première de ces médailles a été frappée à *Djeï* جى, c'est-à-dire dans la ville que postérieurement on a nommée *Ispahan*, et la seconde à *Nésef* نسف, ville de la Transoxane, qu'on appelle aussi *Nakhscheb.* Et je vois par une note que M. Frœhn a mise à l'ouvrage intitulé *Ueber das Asiastische Museum der kaiserl. Akademie der Wissenschaften zu S. Petersburg.; zweyter vorlæufiger Bericht*, publié en 1821, qu'il a lu comme moi le nom de *Djeï* sur la plus ancienne de ces deux médailles.

La troisième médaille décrite par M. Assemani, qui en a lu et expliqué les légendes, est représentée planche 1, n.° 1. Elle est en cuivre; et si M. Assemani en a bien lu la légende qui contient la date, elle est de l'an 116. Voici comment il lit cette légende, بسم الله هذا الفلس ..... سنة ست عشر ومية; *Au nom de Dieu, ce* FULS (a été frappé) *en l'année 116.* M. Assemani répète à cette occasion ce qu'il avoit déjà dit dans le *Museo cufico Naniano*, que les antiquaires avoient cru long-temps que les khalifes ne firent frapper dans les premiers temps que des monnoies d'or et d'argent, mais que le contraire est prouvé par un passage de l'histoire des dynasties d'Abou'lfaradje, dans lequel on voit

le khalife Walid I, fils d'Abd-almélic, mort en l'année 98 de l'hégire, employer le mot *fuls* فلس pour une monnoie de peu de valeur. Mais, à dire vrai, ce passage ne prouve rien du tout : car, en supposant que du temps d'Abd-almélic et de ses premiers successeurs, les musulmans n'aient frappé que des monnoies d'or et d'argent, il est très-vraisemblable qu'ils auront continué à donner cours chez eux aux monnoies de cuivre des Grecs, et que le nom de *fuls* فلس, qui n'est qu'une altération du mot *follis*, aura été donné à ces monnoies grecques, comme plus tard il devint celui des monnoies arabes de cuivre. Ainsi, à moins que l'on n'admette sans réserve l'expression de Grégoire Bar-Hebræus, le seul des historiens connus qui semble faire remonter la fabrication des monnoies de cuivre par les musulmans à la même époque que celle des monnoies de métal fin, ce n'est que par les monnoies mêmes qu'on peut apprendre si les musulmans ont commencé dès le khalifat d'Abd-almélic à frapper de la monnoie de cuivre. M. Assemani en a publié une dans la seconde partie du *Museo cufico Naniano*, sous le n.° 54, qui paroît être de l'an 110 de l'hégire, ou tout au moins être antérieure à l'an 120.

A l'occasion d'une médaille d'argent du khalife Abasside Amin, frappée en l'année 176, et représentée pl. II, n.° 12, M. Schiepati observe qu'on ne connoît pas avec certitude quel est le lieu nommé *Mohammédia* محمدية, où elle a été frappée; et il rapporte la conjecture de M. Adler, qui a supposé que *Mohammédia* pouvoit être le nom d'un des quartiers de Bagdad. Un passage du traité des monnoies de Makrizi m'avoit paru favorable à cette supposition : mais M. Frœhn a fait voir, dans un de ses derniers ouvrages, que, sous le nom de *Mohammédia*, il fut entendre la ville de Rey, appelée ainsi par le khalife Abasside Mahdi, dont le nom propre étoit Mohammed. (*Voyez* Ueber das Asiat. Museum &c. : zweyter vorlœuf. Bericht, pag. 19.) Et en effet, l'auteur du *Modjmel altéwarikh* مجمل التوارخ, dans un passage dont je dois l'indication à M. de Saint-Martin, nous apprend que, sous le règne de Mansour, son fils Abou'labbas Mohammed, au retour d'une expédition dans le Khorassan, ayant rétabli la ville de Rey, l'ayant entourée de murs et ornée d'édifices considérables, lui donna le nom de Mohammédia. Il n'est pas possible de fixer au juste la date de cet événement, parce que l'auteur du *Modjmel altéwarikh* dit dans un endroit que ces travaux furent commencés en l'année 152 et ne furent achevés que plusieurs années après, et qu'ailleurs il en fixe l'époque à l'an 142. On sera porté à préférer la première date, si l'on fait réflexion que Mahdi, en l'année 142, avoit à peine quinze ans, et que

son père ne le désigna pour son successeur qu'en l'année 147. Je crois d'ailleurs que la plus ancienne monnoie connue, avec le nom de Mohammédia, est de l'année 153.

Parmi les médailles que M. Schiepati a classées sous la rubrique *Khalifes d'Orient incertains*, il y en a deux dont l'une pourroit appartenir aux Samanides, et l'autre aux Gaznévides. Ni l'une ni l'autre ne sont comprises parmi celles qu'a fait graver M. Mainoni : elles sont placées sous les n.os 29 et 30. La première porte le nom de *Nouh*; et si ce nom a été bien lu, ce dont il y a quelque lieu de douter, on pourroit l'attribuer à l'émîr Nouh fils de Nasr. La seconde porte au revers un nom que M. Schiepati a lu *Menkal* منكل, mais que peut-être il faut lire *Mical*, et l'on pourroit supposer que c'est le nom d'un favori du sultan Mahmoud surnommé *Yémin-eddaula*. Ce Mical seroit le même dont le fils, nommé *Hasanec*, c'est-à-dire *le petit Hasan*, jouissoit d'une grande faveur auprès de Mahmoud, comme on peut en juger par une plaisanterie très-piquante qu'il lui adressa, et qui est rapportée par Mirkhond dans l'histoire de ce prince (1). On trouve sur d'autres monnoies le nom de Mical fils de Djafar, qui est sans doute le même. Toutefois, comme ces monnoies ne portent ni date, ni le nom d'aucun khalife qui puisse servir à faire connoître l'époque de leur fabrication, ce n'est qu'en les comparant à d'autres médailles de cuivre des Samanides et des Gaznévides, qu'on pourra juger si nos conjectures sont admissibles. Celles des Samanides sont en grand nombre; on n'en connoît presque aucune des Gaznévides (*voyez* Ueber das Asiat. Museum, pag. 35); ce qui a lieu de surprendre, quand on pense à l'étendue des contrées qui ont été soumises à cette illustre et puissante dynastie.

Il y auroit bien des observations à faire sur les fautes, soit typographiques, soit de toute autre nature, qui défigurent les légendes des médailles qu'on lit dans ce volume. Ainsi c'est assurément par erreur que, dans la légende d'une monnoie de Saladin, n.° 47, on trouve على دولة امير المومنين. Comme M. Schiepati a rendu cela par *prefetto della corte del principe dei fedeli*, il est vraisemblable que على n'est qu'une faute d'impression pour ولى ; mais la traduction est fausse, et il falloit dire *amico dell' imperio* et non *prefetto della corte*.

Sur une monnoie des Ortokides, n.° 52, on lit, suivant M. Schiepati, ملعون من لعلوية, c'est-à-dire, *Maledetto chi segue gli Alidi*. Cette légende a été lue de même par M. le comte Castiglioni, qui l'a fait graver. Cependant elle pêche grossièrement contre la langue arabe ; il

---

(1) Wilcken, *Institut. ad fundam. ling. Pers.* p. 149.

faut dire ملعون من للعلوية, et c'est en effet ce que porte l'original.

Sur une autre médaille de la même dynastie (n.° 53), notre auteur a lu معز الامام, *sostegno dell' Imam:* il a négligé le mot الناصر qui suit le mot الامام. Au lieu de معز je pense qu'il y a معين. Après النصر il faut suppléer, pour compléter la légende, لدين الله.

On pourroit aussi se plaindre que l'auteur s'est arrêté quelquefois, dans les développemens joints aux descriptions, à ce qui avoit à peine besoin d'être remarqué ou expliqué, et a passé sous silence ce qui auroit exigé quelques éclaircissemens. J'en citerai un seul exemple. Il donne sous le n.° 46 une monnoie des Seldjoukides, de l'année 579; et voici comme il présente aux lecteurs la principale légende du revers :

الناصر لدين *En-Nasar ledin.*
امير المومنين *principe dei fideli.*
هذا الــــدرهم *Questa dramma (fù battuta in)*
ميافرقين *Miafarkin.*

Ne falloit-il pas avertir le lecteur que toutes les lignes de cette légende sont tronquées, et que vraisemblablement on doit la rétablir ainsi, en restituant un mot au commencement de chaque ligne : الامام الناصر لدين الله امير المومنين ضرب هذا الدرهم في ميافرقين!

M. Castiglioni, dans ses premières Observations sur la description des monnoies cufiques du cabinet Mainoni, a appelé l'attention des amateurs de la numismatique musulmane, sur quatre médailles en or représentées sur la planche II de cette description, sous les n.os 1, 2, 14 et 15. Les deux premières appartiennent au cabinet de M. Mainoni; les deux autres font partie de la collection de M. Wetzl. M. Assemani a lu et expliqué les légendes de ces médailles, à l'exception des légendes circulaires : pour celles-ci, il avoue n'avoir pu les déchiffrer, ce qu'il attribue à la foiblesse de sa vue. M. Castiglioni a cru être parvenu à lire les légendes circulaires de la face de ces médailles, et il résulte de la manière dont il les lit, qu'elles ont été frappées à Kairowan, ville qui y est désignée et par son nom et par le titre de عزّ الاسلام *la gloire de l'islamisme*, ce qui me paroît un peu incertain, et dont on n'a pas, je crois, d'autre exemple. Il pense aussi avoir réussi à déchiffrer la légende circulaire du revers de la médaille n.° 15. Il croit qu'elle est conçue en ces termes : ولقد دنيا فى النطق ومن بعد ابد دوار الابطيلية اعتادها بى الصالحون; et qu'il traduit ainsi : *E certamente la vita presente è in continua agitazione, e dopo (viene) l'eternità; nel secolo dell' errore si sono a me rivolti gli uomini dabbene.* Il pense que c'est là une

sentence prise des traditions de Mahomet. Mais, pour dire le vrai, cette phrase n'est point du tout arabe, et M. Castiglioni a dû être bien embarrassé pour la traduire. Cette légende n'est autre chose qu'un passage de l'Alcoran, tiré de la surate 21, v. 105 (édition de Hinckelmann); voici ce qu'elle contient : ولقد كتبنا فى الزبور من بعد الذكر ان الارض يرثها عبادى الصالحون, ce que Marracci a traduit ainsi : *Et jam quidem scripsimus in sacris voluminibus (in Psalmis) post commonitionem, quod terram inheritabunt servi mei probi.* Cette légende convenoit bien aux fondateurs de la dynastie des Fatémites en Afrique; elle sembloit légitimer leur révolte contre les khalifes de Bagdad, ennemis des Alides descendans du prophète, et leurs usurpations. Quant à la légende circulaire du revers des médailles n.os 1, 2 et 14 de la planche II, elle paroît être la même sur ces trois médailles, et on la lit assez aisément sur la dernière qui appartient à M. de Wetzl. C'est un passage de l'Alcoran, sur. 33, v. 44. La voici : يايها النبى انا ارسلناك شاهدا ومبشرا ونذيرا وداعيا الى الله : *O propheta, nos te misimus testificantem, et fausta nuntiantem, et comminantem, et advocantem ad Deum*. C'est à M. l'abbé Reinaud que je dois l'indication de cette légende.

Je passe maintenant aux verres cufiques, dont la destination est encore problématique. M. Schiepati en a publié et fait graver six, qui se trouvent sur la planche II, sous les n.os 5, 6, 7, 8, 9 et 10. De ces six verres, il n'y a proprement que le premier qui soit important. On croit assez généralement que ces verres ont été destinés à tenir lieu de monnoies de cuivre, à des époques où cette monnoie étoit rare. Toutefois cette conjecture est sujette à d'assez graves difficultés. M. Assemani, qui, dans le *Museo cufico Naniano*, a fait connoître plusieurs de ces verres, et qui d'abord les avoit regardés comme des tessères, a embrassé ensuite l'opinion qu'ils tenoient lieu des monnoies de cuivre; et il a cru pouvoir la confirmer par un fait que rapporte un écrivain arabe, et duquel il résulte que, sous le khalifat de Walid fils d'Abd-almélic, Asama (ou Osama) fils de Zeïd étant intendant des finances en Égypte, on éprouva dans cette province une grande pénurie de monnoie de cuivre. Or M. Schiepati a lu sur un des verres du cabinet de M. Mainoni, le nom de cet Asama fils de Zeïd, ce qui ne laisse pas d'ajouter un grand poids à la preuve tirée par M. Assemani du passage dont nous venons de parler. Il est fâcheux qu'on n'ait pas pu déchiffrer en entier la légende de ce verre. M. Schiepati y a lu les mots suivans امر اسامه بن زيد. . . . وافر. M. Castiglioni croit que la légende entière est امر اسامه بن زيد بمبرز دينر واف, et il pense que cela veut dire : *Ha ordinato Asamah figlio di Zeid l'indicazione del dinar di giusto peso.*

(Osservazioni sull' opera &c., pag. 17.*)* Il est certain, comme l'a bien vu M. Castiglioni, que le dernier mot est وافي, c'est-à-dire *juste de poids*, et non وافر, et que c'est aussi وافي et non وافر qu'on doit lire sur le plus ancien de ces verres cufiques que l'on connoisse, et dont j'ai parlé dans le Magasin encyclopédique (troisième année, tom. III, pag. 59, et cinquième année, tom. VI, pag. 352). Il me paroît tout aussi certain que l'avant-dernier mot est دينر pour دينار, et l'absence de l'*élif* est justifiée par beaucoup d'exemples. Mais pour le mot بمبرز, que M. Castiglioni traduit par *l'indicazione*, je ne le crois point arabe ; et il le seroit, que je ne pense pas qu'il pût avoir ce sens. C'est pourtant sur ce mot, et sur quelques autres légendes dont la lecture n'est pas moins hasardée, que M. Castiglioni fonde une opinion toute nouvelle relativement à la destination de ces verres cufiques. « Cette légende, dit-il, nous » fournit une explication importante du véritable usage de ces verres, usage » tout-à-fait différent de ceux qui ont été imaginés jusqu'ici par divers » écrivains. Je veux dire que ces verres n'étoient ni des monnoies, » ni des tessères, mais bien des poids destinés à vérifier le poids de la » monnoie, et qu'à cette fin ils étoient fabriqués d'autorité publique par » les intendans des contributions, officiers qui avoient, il est vrai, la » surintendance des hôtels des monnoies, mais non pas le droit de » frapper de la monnoie de cuivre, ce droit étant réservé aux gou- » verneurs des provinces. » Ceci est une assertion purement gratuite ; car de ce qu'on trouve des monnoies de cuivre frappées par l'ordre de quelques gouverneurs de provinces, il ne suit pas que les intendans des finances, desquels dépendoient les hôtels des monnoies, n'aient jamais joui d'un droit semblable. M. Castiglioni est revenu ailleurs sur cette question *(Nuove Osservazioni sopra un plagio &c.,* pag. 25 et suiv. *)*, qui lui paroît n'être plus sujette à aucune difficulté. Il pense seulement qu'il y auroit lieu à rechercher quand et dans quels pays a été adopté l'usage d'employer le verre à fabriquer des étalons des monnoies. Puis il ajoute : « Si l'on vouloit chercher à connoître la raison pour laquelle » on a préféré, pour la fabrication de ces poids, le verre à d'autres » matières, je crois qu'on pourroit en trouver une assez vraisemblable » dans l'impossibilité d'en altérer le poids, sans qu'il en reste des indices : » car le verre ne peut pas être attaqué avec la lime et ensuite poli de » nouveau, comme le métal et la pierre, sans qu'il en paroisse quelque » trace. Il faudroit plutôt rechercher si la diminution de volume que » doit souffrir la pâte dans la fusion nécessaire pour le mettre en état » de recevoir la légende, ne pourroit pas opposer un obstacle à la

» détermination précise du poids. Il conviendroit encore d'examiner si » le poids de ces verres cufiques correspond réellement à celui des » pièces de monnoie dont on lit le nom dans leurs légendes, et si, à » l'égard de ceux qui ne portent le nom d'aucune monnoie, la couleur » du verre une fois convenue ne pouvoit pas remplacer l'indication ex- » plicite de la monnoie à laquelle ils devoient servir d'étalon. Toutes » ces recherches ne peuvent être faites que par les conservateurs des » cabinets dans lesquels abonde ce genre de monumens. »

J'aurois desiré pouvoir résoudre quelques-unes des questions proposées ici par M. Castiglioni, et de la solution desquelles dépend la vraisemblance plus ou moins grande de son opinion; mais tout ce que j'ai pu faire a été de m'assurer du poids de quatorze verres cufiques, dont quatre font partie de la collection de M. le duc de Blacas, et les dix autres appartiennent aussi à un cabinet particulier. D'après cette vérification, il se pourroit que ces verres fussent égaux en poids aux monnoies d'or et d'argent qui correspondent aux diverses époques de leur fabrication. Toutefois je ne pense pas qu'on puisse obtenir, par la fonte, des étalons de poids en verre d'une justesse rigoureuse. Quant au motif qui a pu déterminer, suivant M. Castiglioni, à choisir le verre pour en faire des étalons des monnoies d'or et d'argent, il me paroît bien peu vraisemblable. Étoit-ce pour prévenir la fraude de la part des monétaires, qui, pour s'approprier une partie des matières à eux fournies par le gouvernement, auroient pu altérer frauduleusement le poids des étalons, ou, pour me servir du terme technique, des *dénéraux* qui devoient servir à ajuster les flans! Mais il y avoit bien d'autres moyens de prévenir un pareil abus; et d'ailleurs, s'il devoit y avoir de leur part de la mauvaise foi, elle eût vraisemblablement porté sur le titre plutôt que sur le poids. Dira-t-on que les changeurs et les négocians se servoient de ces poids pour vérifier les pièces d'or et d'argent qui circuloient dans le commerce! Alors on pourroit s'étonner que Makrizi n'en dise pas un mot dans son Traité des poids et des mesures légales des Musulmans; et ainsi la conjecture de M. Castiglioni sera sujette à la principale objection que l'on a faite contre le système de ceux qui regardent ces verres cufiques comme des monnoies subsidiaires ou de nécessité. Une autre objection résulte de la légende du fameux verre cufique du chevalier Nani : ce verre, de quelque manière qu'on veuille en interpréter la légende, représente une *monnoie de cuivre* فلس du poids de vingt kharoubes. Or on conçoit bien que les changeurs et les négocians fissent usage de poids étalonnés pour vérifier les monnoies d'or et d'argent; mais une semblable précaution a-t-elle jamais pu s'étendre à la monnoie de cuivre?

Pour revenir à la légende qui a donné lieu à cette discussion, je ne sais si l'on ne pourroit pas la lire ainsi : امر اسامه بن زيد يُقْتَدَرُ دينر واف *Osama, fils de Zeïd, a ordonné que ceci soit évalué un dinar juste de poids.* Je ne me dissimule rien de ce qu'on peut objecter contre cette conjecture, soit à raison de la syntaxe arabe, soit à raison du sens que je donne au mot يقتدر, et qui conviendroit mieux au mot يقدّر ; mais je la hasarde, parce qu'elle peut suggérer à un autre une conjecture plus heureuse. Si j'avois bien rencontré, il faudroit en conclure que le verre remplaçoit des monnoies, même de métal fin ; c'auroient été alors de véritables assignats, ou des mandats échangeables à présentation contre de la monnoie d'or, d'argent et de cuivre, à moins qu'on ne prenne ici le mot دينار pour une pièce de cuivre, ce qui n'est pas sans exemple.

Je finirai cette discussion en observant que les doutes seroient peut-être levés à cet égard, si nous connoissions beaucoup de verres cufiques, et qu'il n'en a été publié qu'un petit nombre, ce dont on a quelque lieu de s'étonner, si ce genre de monumens de la domination musulmane en Sicile y est aussi abondant que le dit l'auteur d'une dissertation publiée par le prince de Torremuzza, dans *le antiche Iscrizioni di Palermo.* Ce passage, cité par Ol. G. Tychsen, dans son *Introductio in rem numariam Muhammedanorum*, est si important, que je le transcrirai ici : *Di queste paste di vetro con lettere arabiche ne sono ripieni tutti i nostri Musei di Palermo et degli altri luoghi di Sicilia. Avremo forse occasione, altra volta, di distesamente descrivere l' uso di esse, e come furono ancora abbracciate e poste in prattica da' Normanni, e da' successori Monarchi, &c.*

SILVESTRE DE SACY.

CAIN, a Mystery; — THE TWO FOSCARI, an historical tragedy; — SARDANAPALUS, a tragedy, by the right honourable Lord Byron ; c'est-à-dire, *le Mystère de Caïn ; les deux Foscari, tragédie historique ; Sardanapale, tragédie, par le très-honorable* Lord Byron. Paris, chez A. et W. Galignani, rue Vivienne, n.° 18.

SECOND ARTICLE.

LA tragédie des *deux Foscari* remplit parfaitement ce que promet son titre : elle représente, en effet, la double catastrophe qui fit périr

d'abord Jacques Foscari, fils du doge de ce nom, et ensuite le doge lui-même; elle nous offre une double action, dont la première partie occupe les trois premiers actes et une partie du quatrième, et ne laisse à la seconde que les deux derniers à remplir. Cependant, quoique double, cette action peut se ramener à l'unité, si l'on veut considérer la mort des deux Foscari comme nécessaire à la vengeance complète de leur ennemi, qui joue véritablement le premier rôle dans la pièce.

On voit que le sujet, comme celui de *Marino Faliéro*, est tiré de l'histoire de Venise. On y lit qu'un noble Vénitien, nommé *Lorédano*, ayant perdu assez soudainement son père et son oncle sous le dogat de François Foscari, ennemi de sa maison, ne balança pas à lui attribuer cette double perte et jura de s'en venger. Il nous l'apprend lui-même dès la première scène de la tragédie, où il avoue à Barbarigo, son ami, qu'il a inscrit les Foscari comme ses débiteurs sur son livre de commerce. Le jeune Foscari, fils du doge, lui a donné prise depuis quelques années par ses imprudences. Déjà condamné deux fois à l'exil, comme ayant entretenu des relations avec des puissances étrangères, son amour pour Venise l'a récemment engagé à écrire réellement de Candie au duc de Milan, dans l'espoir que sa lettre seroit interceptée et qu'on le rameneroit à Venise pour être jugé. Ce singulier expédient lui a réussi : il a été jeté dans les prisons d'état, et, quoique fils du doge, il a déjà été soumis deux fois à la torture, sans avouer aucun des crimes dont on l'accuse, à l'exception de la lettre au duc de Milan dont nous venons d'expliquer le motif. Il paroît qu'à cette époque la question étoit une chose assez ordinaire à Venise, car Jacques Foscari l'avoit déjà subie avant ses deux bannissemens : mais ce qu'il y a ici d'extraordinaire, c'est que le doge lui-même, que Lorédano, par un raffinement de cruauté, a fait comprendre au nombre des juges, assiste et préside en quelque manière aux tourmens que le conseil inflige à son fils. C'est de ces tourmens que l'auteur nous occupe pendant tout le premier acte. La scène se passe dans une salle voisine de celle où se trouvent les juges et les bourreaux. Jacques Foscari la traverse devant nous dans l'état d'un homme qu'on a déjà mis deux fois à la question et qui va la subir encore. Marina, sa femme, entre sur la scène en ce moment. On nous fait entendre les gémissemens du malheureux Jacques, on nous fait voir un officier des *dix* qui va chercher un médecin, parce que le patient vient de se trouver mal. Rien alors ne peut empêcher Marina de forcer l'entrée du conseil. Elle s'y précipite, et nous apprenons bientôt après, par le dépit de Lorédano, que l'apparition imprévue de cette épouse infortunée a forcé le conseil de

suspendre la torture; grâce, dit-il, à la sotte pitié de quelques juges dont le doge a su se servir à propos.

Dans ce premier acte, dont nous n'avons donné en quelque sorte que le sommaire, lord Byron a déjà esquissé les principaux personnages; et ce seroit sans doute un mérite, s'ils étoient plus intéressans. Mais Lorédano n'est qu'un froid Atrée, aussi atroce, aussi implacable dans sa vengeance que le prince grec. Barbarigo, un peu moins féroce, le seconde par esprit de parti. Jacques Foscari, plein de courage dans les tourmens, annonce déjà un amour presque enfantin pour le sol de sa patrie : son père se montre comme un froid politique. Marina seule est vraiment intéressante par son courage, par son caractère d'indépendance et par son amour pour son époux.

Tous ces caractères se développent et se soutiennent jusqu'à la fin. C'est celui du doge qui domine dans le second acte. On le voit d'abord signer un traité de paix qu'un sénateur lui présente, et repousser avec un orgueil et une insensibilité stoïques, et les éloges donnés par ce sénateur aux services qu'il a rendus à la république, et l'intérêt qu'il veut prendre au sort de son malheureux fils. Dans la scène suivante, il résiste avec le même sang-froid à l'éloquence passionnée de Marina, qui lui reproche sa dureté envers son fils, dont elle relève le mérite, pour déclamer ensuite avec d'autant plus de véhémence contre le gouvernement de Venise et contre le conseil des dix. Le vieillard n'est pas tout-à-fait étranger aux sentimens paternels, mais il met avant tout les lois et le gouvernement de Venise : il montre à cet égard une impassibilité que Marina trouve avec raison plus que spartiate et plus que romaine, puisqu'elle lui a permis d'assister au spectacle de son fils mis à la question.

Lorédano vient mettre le doge à une nouvelle épreuve : il lui apporte l'arrêt rendu sans sa participation par le conseil, arrêt qui condamne Jacques à retourner en exil à Candie. Au sujet de cet arrêt, un débat s'élève entre Lorédano, qui reproche au doge la mort de son père et de son oncle, et le doge, qui s'en défend avec calme et avec fierté. Marina, après avoir bravé à son tour Lorédano, qui refuse de lui dire si elle pourra suivre son époux dans son exil, reste encore seule avec le doge. Le caractère noble et passionné de Marina se retrouve aux prises avec le stoïcisme et le patriotisme de son beau-père, et celui-ci fait de la métaphysique pour la consoler. Cependant il lui donne l'espoir de n'être pas séparée de son époux; il prend sur lui de permettre qu'elle soit admise dans sa prison, et lui permet même d'annoncer à son fils sa propre visite.

Le caractère de Jacques Foscari se développe sur-tout dans le troisième

acte. On nous le montre d'abord dans son cachot, où il grave son nom sur les murs, à la suite de ceux de ses prédécesseurs. Marina survient; sa douleur, son dévouement héroïque, nous touchent vivement: il est fâcheux que Jacques Foscari contrarie cette émotion par des détails descriptifs sur les ténèbres de son cachot, ténèbres qu'il préfère cependant aux plus brillans rayons du soleil, réfléchis par d'autres tours que celles de Venise. Ce cachot lui est cher uniquement parce qu'il appartient à Venise, et il se désespère lorsque Marina lui annonce son nouvel exil. Elle lui dit en vain qu'elle le suivra; il ne veut accepter aucune des consolations qu'elle lui propose, et ne croit qu'aux effets de cette maladie que les Suisses éprouvent loin de leur pays. Il ne peut concevoir que Marina veuille quitter ses enfans pour le suivre, ce qui lui vaut cette sage réponse de son épouse: Oui, je le ferai, non sans douleur; mais je puis les laisser, tout enfans qu'ils sont, pour vous apprendre à l'être moins vous-même.

Au moment où il va entreprendre l'apologie de ses oppresseurs contre sa femme, ils sont interrompus par Lorédano, qui vient annoncer officiellement à Jacques sa prison d'un an à la Canée, son exil perpétuel dans l'île de Candie, et la permission accordée à Marina de l'accompagner. Celle-ci accable Lorédano d'invectives, auxquelles il n'oppose que l'apparence de la plus froide insensibilité, sous laquelle il cache la rage concentrée qui lui ronge le cœur. Au milieu de ce conflit arrive le vieux doge, qui laisse enfin paroître quelque tendresse pour son fils. Jacques y répond par la résignation la plus absolue. Il est loin d'en vouloir à son père du stoïcisme qu'il a déployé à son égard : il reconnoît même une certaine clémence de la part du conseil des dix et de l'implacable Lorédano; mais, patriote toujours puéril, il gémit encore sur la nécessité de quitter le sol de Venise, où il auroit voulu trouver au moins un tombeau; et lorsque enfin Lorédano le presse de se rendre au palais du doge, où il doit revoir ses enfans avant de s'embarquer, il ne sort qu'à regret de son cachot, parce qu'il sent que chaque pas qu'il va faire hors de ces murs humides et désolés, va l'éloigner pour jamais de Venise.

Au commencement du quatrième acte, qui nous reporte au palais du doge, on pourroit croire que la première action de cette tragédie est terminée, car il s'ouvre par l'exposition de la seconde. Elle a lieu, comme la première, entre Lorédano et Barbarigo son confident. La vengeance du premier n'est pas encore satisfaite. Après avoir fait condamner le fils du doge à un exil perpétuel, il veut forcer le doge lui-même à abdiquer sa dignité : peu lui importe que le vieillard y survive;

il lui faut la mort du père et du fils pour *acquitter* celle de son oncle et de son père. Barbarigo trouve que c'est pousser les choses un peu loin : il voudroit que l'on s'y prît avec plus de civilité envers le vieux doge, et demande ce que l'on fera s'il refuse d'abdiquer. — On en élira un autre. — Mais il a déjà offert deux fois sa démission, qu'on a refusée. — Raison de plus pour la lui accorder à la troisième fois. — Quoi! sans qu'il la demande ! — Lorédano ne répond à tout cela que par de mauvaises raisons; mais c'est en vain que son confident plaide la cause de l'humanité en faveur d'un octogénaire; Lorédano l'entraîne au conseil.

Ici le vide du théâtre se trouve rempli par une courte scène entre deux sénateurs qui avoient déjà paru au premier acte ; elle sert à nous apprendre qu'ils font partie d'une junte de vingt-cinq sénateurs que le conseil des dix vient de convoquer pour une affaire importante, et à nous donner une idée du despotisme de ce conseil.

Pendant que la seconde action du drame va s'y préparer, nous allons voir compléter la première. Le doge paroît entre son fils et Marina : ils viennent se faire leurs adieux. Cette scène seroit plus touchante entre des personnages de caractères différens. Le stoïque doge, tout en témoignant de la tendresse pour son fils, déclare qu'il sera toujours prêt à tout sacrifier à la république, même les cendres de trois enfans qu'il a déjà perdus. Jacques montre toujours la même résignation, la même soumission aux décrets de ses ennemis; et l'abattement, le désespoir où le plonge son bannissement, sont de nature à faire presque sourire. En effet, il prie les saints patrons de Venise de susciter une tempête qui brise la galère où on va l'embarquer, et rejette son cadavre sur les sables stériles du Lido: et il faut que Marina lui fasse observer qu'elle sera près de lui dans cette galère; la douleur de quitter Venise ne lui avoit pas permis d'y songer. Il se borne alors à demander que l'équipage le jette à la mer pour calmer les vagues, comme jadis les Phéniciens y jetèrent le prophète Jonas. Jacques prie ensuite son père de pardonner sa naissance à la mère qui l'a enfanté, et pardonne lui-même au vieux doge la part qu'il y a prise. Quoique sa conscience ne lui reproche rien, il avoue qu'il doit avoir été coupable, puisqu'il a été si souvent châtié. Un officier vient enfin l'avertir que la galère est prête à mettre à la voile : ce dernier coup achève de le terrasser. Il veut en vain s'aider du bras de son père et de celui de l'officier pour obéir ; il pâlit, il chancelle, sa vue se trouble, il se trouve mal, il meurt. Le doge réclame le soin de pourvoir à ses funérailles, et se jette sur son corps inanimé. C'est dans cette situation que

Lorédano et son confident surprennent cette famille infortunée. Ils sortent du conseil des dix : Lorédano voudroit sur-le-champ annoncer au doge la décision par laquelle sa démission lui est demandée; mais Barbarigo obtient, quoique avec peine, qu'on attendra au moins les funérailles de son fils. Restés seuls, Lorédano et Barbarigo ont encore une scène assez longue, où le premier se montre toujours également altéré de vengeance. Malgré la résistance de Barbarigo, dont le cœur n'est pas tout-à-fait insensible aux infortunes des Foscari, il veut presser l'abdication du vieux doge. Barbarigo déclare, mais trop tard, comme tous les caractères foibles, qu'il protestera.

Nous ne rendrons pas compte avec autant de détails du cinquième acte; on n'y voit que ce que l'on a déjà vu, et de plus la colère brusque et impatiente du vieux doge. On lui annonce une députation du conseil des dix qui lui permet cependant de différer l'audience; mais il la fait admettre sur-le-champ : en lui déclarant que son abdication est exigée, on lui dit qu'il a vingt-quatre heures pour délibérer; mais il ne veut pas vingt-quatre secondes, et répond qu'ayant fait le serment de ne plus solliciter sa démission, il n'est pas maître de le rompre. Lorsque la députation reparoît pour lui signifier sa déposition, en lui donnant toutefois trois jours pour évacuer le palais ducal, il ne veut même pas trois minutes, et se dépouille sur-le-champ des marques de sa dignité. On lui dit que Pascal Malipiero est élu doge à sa place, et alors il veut sortir à l'instant du palais, et insiste pour descendre par *l'escalier des Géants*, comme il y est entré, et non secrètement, comme le chef des dix le desire. Mais tout-à-coup on entend le son de la grosse cloche de S. Marc, et le vieux doge ne peut résister à cette dernière épreuve; il chancelle, tombe et meurt absolument comme son fils. La foible résistance de Barbarigo a encore paru dans cet acte par divers adoucissemens qu'il a fait apporter dans la rédaction des divers actes du conseil, et dans une dernière scène entre lui et Lorédano, qui a fini par le menacer. Quant au caractère atroce et vindicatif de ce dernier, l'auteur a cru devoir lui donner un dernier coup de pinceau par un trait historique. Pendant une contestation entre Marina et le chef des dix, au sujet des funérailles du vieux doge dont l'une et l'autre veulent se charger, Barbarigo observe que Lorédano écrit sur ses tablettes. Qu'écrivez-vous, lui demande-t-il! et Lorédano répond, qu'*il m'a payé :* plaisanterie aussi froide qu'atroce.

Nous avons déjà apprécié, en analysant cette tragédie, les caractères des principaux personnages qui y figurent. On a déjà vu que le stoïcisme du vieux doge n'est pas plus touchant dans son exagération

que la sensibilité de son fils, poussée jusqu'à la foiblesse; que Lorédano est révoltant dans tout son rôle, et que Marina seule est intéressante, parce qu'elle est dans la nature et qu'elle joint l'énergie à la sensibilité. Sous ce point de vue, cette tragédie nous paroît inférieure à celle de *Faliéro*, qui offre au moins une plus grande variété de caractères, quoique, à vrai dire, le personnage d'Angiolina soit le seul intéressant, et quoique la colère du vieux doge y dépare son caractère, comme ici la douleur enfantine de Jacques Foscari rabaisse le sien. Sous d'autres rapports, il pourroit être difficile de décider laquelle de ces deux tragédies sortiroit du parallèle avec avantage. Dans *Faliéro*, les événemens sont plus multipliés, il y a plus de mouvement; les deux partis qui se combattent, les conspirateurs et le gouvernement, agissent du moins chacun de leur côté: si les uns attaquent, l'autre se défend, et il en résulte une crise où l'intérêt de curiosité est porté très-haut, une situation vraiment dramatique. Rien de tout cela dans *les deux Foscari.* Qu'y voyons-nous! une vengeance froide, méditée de longue main, qui choisit d'abord pour victime un jeune homme dont l'inexpérience et la candeur le livrent sans défense à ses ennemis, et ensuite un vieillard très-entêté sans doute, mais que son respect aveugle pour les lois permet à son persécuteur de terrasser sans résistance, dès qu'il peut emprunter leur autorité: aussi la vengeance de Lorédano marche-t-elle à son but sans rencontrer le moindre obstacle. Jacques Foscari ne peut opposer à ses oppresseurs que son courage dans les supplices; le doge ne sait qu'alléguer le serment qu'il a prêté de ne plus solliciter sa démission; le conseil des dix lui-même, dominé par Lorédano, croit beaucoup faire en introduisant quelque modification dans les actes injustes qu'il lui commande: de là suit qu'il n'y a d'autre incertitude dans la pièce que celle de savoir si le fils du doge quittera Venise, et le doge octogénaire, le palais ducal, avant de mourir.

La double action des *deux Foscari* paroît encore donner un avantage à *Marino Faliéro*, qui du moins ne nous en offre qu'une. Mais, en revanche, lord Byron a évité, dans la plus nouvelle de ces tragédies, cette rétrogradation qu'il a si malheureusement introduite dans la première, pour nous faire perdre aussi peu que possible du spectacle d'une décollation. Il est vrai qu'il n'a point perdu l'occasion de nous donner dans les Foscari une sorte de dédommagement; il nous fait assister, par l'intermédiaire des acteurs qui sont sur la scène, au supplice de la question. C'étoit, je crois, une chose assez hardie à M. Raynouard que de nous montrer un de ses Templiers, après qu'il

l'a subie (1); mais il se seroit bien gardé de nous faire entendre ses gémissemens, de nous faire voir l'officier qui va chercher un médecin pour remédier à sa défaillance. Au reste, ces scènes révoltantes doivent plutôt être attribuées à la dégradation de goût qui nous menace qu'au goût particulier de l'auteur.

Les défauts que nous avons reprochés au style de *Marino Faliéro*, ne se retrouvent pas ici au même degré. Les déclamations contre le gouvernement de Venise y sont moins fréquentes, et on doit les trouver mieux placées dans la bouche de l'épouse du malheureux Jacques, que dans celle d'un doge dont le seul grief est que la république ne l'a pas assez vengé de son ennemi. Les *deux Foscari* nous présentent aussi moins de ces localités vénitiennes qui tiennent trop de place dans *Faliéro*, moins de cette érudition grecque et romaine dont nous avions blâmé l'abus, et sur-tout moins de cette affectation dans le style, que l'exemple de Shakespeare peut rendre excusable chez les tragiques anglais, mais qui est tout-à-fait insupportable pour nous. Lord Byron, cette fois, a marqué plus distinctement encore la nuance qui doit exister entre le style tragique et le style épique; mais nous ne saurions dire si sa tragédie y a gagné. Elle est, il est vrai, moins chargée de ces détails descriptifs qui ne sont que des hors-d'œuvre; mais c'est précisément dans les morceaux de ce genre que se déploie le véritable talent de lord Byron. Moins de défauts et moins de beautés, tel est en général le résultat de la comparaison à faire entre la nouvelle et l'ancienne tragédie; et nous ne croyons pas qu'on doive en féliciter l'auteur. Dans un dernier article, nous examinerons son *Sardanapale*, avec l'espoir que le jugement que nous fournira cet examen sera plus satisfaisant.

VANDERBOURG.

Histoire d'Hérodote, suivie de la vie d'Homère, nouvelle traduction, par A. F. Miot, *ancien conseiller d'état*: 3 vol. *in-8.°*, avec une carte. Paris, 1822, chez Firmin Didot père et fils.

Prospectus d'une traduction nouvelle d'Hérodote, par Paul-Louis Courier, *vigneron*: *in-8.°* de 82 pages. Paris, 1822.

Malgré la haute réputation dont jouit et que mérite la traduction

(1) M. Raynouard a même modifié cet incident à la reprise de sa tragédie.

d'Hérodote par M. Larcher, je ne pense pas qu'aucune personne instruite regarde comme inutile d'en entreprendre une nouvelle. A l'époque où M. Larcher publia la sienne, on ne possédoit que celle de Du Ryer, qui n'avoit jamais été bonne et qui étoit devenue illisible. M. Larcher avoit trop de savoir pour ne pas sentir combien il étoit difficile de reproduire fidèlement un historien dont tant de voiles divers obscurcissent à nos yeux la pensée : ce n'étoit pas assez d'une grande connoissance de la langue grecque, il falloit y joindre l'étude approfondie de l'antiquité ; il falloit revoir tous les anciens auteurs la plume à la main, pour y trouver le moyen d'éclaircir les passages obscurs, à l'aide de ces rapprochemens nombreux sur lesquels se fonde l'interprétation des monumens antiques. Ce fut cette entreprise que M. Larcher exécuta avec un succès qui lui valut l'estime et la reconnoissance du monde savant. En marchant sur les pas et guidé par les travaux des Valckenaer et des Wesseling, il montra, le premier peut-être parmi nous, quel soin et quelle sévérité on doit employer lorsqu'on traduit les auteurs grecs, et il contribua à faire sentir l'inutilité de toutes ces traductions, prétendues *belles infidèles*, où la trace de l'antique étoit soigneusement effacée. Les recherches profondes auxquelles il s'étoit livré pour exécuter ce grand travail, passèrent dans les notes de son ouvrage : de là ce volumineux commentaire auquel on reproche avec raison beaucoup de prolixité; on voudroit que l'auteur eût su faire plus souvent le sacrifice de quelques-unes des digressions où il rapporte de point en point l'opinion des autres, sans donner aucune solution satisfaisante, et où il paroît avoir cherché sur-tout à prouver qu'il avoit beaucoup lu; mais ce travail, qui renferme une multitude de faits importans, de discussions neuves et instructives, n'en est pas moins un monument dont les fastes de l'érudition s'honoreront toujours.

Si M. Larcher eût joint à l'érudition profonde qu'il avoit rassemblée, un sentiment plus délicat et une habitude plus grande de sa propre langue, il auroit réussi davantage à conserver à sa traduction la fidélité scrupuleuse qu'il recherchoit, sans renoncer entièrement à cette élégance simple, à ces grâces naïves qui distinguent si éminemment le style d'Hérodote. Il faut convenir que sa traduction en donne une assez foible idée; elle est trop souvent inélégante, et le style en est commun, quelquefois même incorrect : sans doute on la consulte avec beaucoup de fruit; mais il est impossible de la lire de suite avec plaisir. D'ailleurs, le sens de l'auteur n'y est pas toujours fidèlement reproduit : la phrase d'Hérodote, en général simple et claire, présente de temps en temps des difficultés très-grandes, des finesses de langage qu'il

n'est pas facile de saisir complétement ni de rendre avec succès ; et M. Larcher est resté à côté du sens dans un nombre considérable de passages, ainsi que l'ont reconnu les critiques qui depuis se sont occupés du texte de cet historien.

Refaire une traduction d'Hérodote d'après un système qui concilie la fidélité scrupuleuse avec l'élégance convenable ; et, dans un commentaire de peu d'étendue, éclaircir les passages qui peuvent encore rester obscurs ; voilà le but que s'est proposé d'atteindre M. Miot.

Pour l'intelligence du texte, le nouveau traducteur s'est environné de plusieurs genres de secours : il a pris pour base de son travail la traduction de M. Larcher, et l'excellente version latine de M. Schweighæuser, qui a rétabli le sens exact d'un grand nombre de passages jusqu'alors mal entendus par les traducteurs d'Hérodote ; et les notes critiques qui accompagnent et justifient la version de M. Schweighæuser, ont été les guides principaux de M. Miot : il n'en pouvoit pas prendre de plus sûrs. Il s'est encore aidé de la version anglaise de Beloe, et de la version allemande de Jacobi ; les *Commentationes Herodoteæ* de M. le professeur Creuzer lui ont fourni des renseignemens précieux ; enfin les observations contenues dans les articles du Journal des Savans (1) où j'ai rendu compte de l'édition de M. Schweighæuser, ne lui ont pas été inutiles.

Telles sont les sources où M. Miot a puisé les moyens de faire mieux que son prédécesseur : il y a joint le fruit de ses observations particulières, et l'historien lui doit aussi l'interprétation exacte de quelques passages obscurs. Mais le service principal qu'il vient de lui rendre, est d'avoir habilement fondu tous ces travaux divers, d'avoir fait un heureux choix entre les idées de leurs auteurs, et d'avoir exécuté une traduction qu'on pourra lire avec plus de plaisir, et consulter avec plus de confiance.

Pour réussir à donner une idée de cette traduction, il faudroit citer des exemples, comparés avec ceux que nous extrairions de la traduction de M. Larcher ; mais cette comparaison ne seroit fructueuse qu'autant qu'on l'appliqueroit à un grand nombre de passages, et de telles citations nous conduiroient loin. Nous nous contenterons d'assurer que la traduction de M. Miot l'emporte de beaucoup sur la précédente, non-seulement en fidélité, mais en élégance et en correction : et cependant l'auteur s'est en général tenu beaucoup plus près du sens littéral ; il a fait moins d'usage de ces *approximatifs* employés souvent par

(1) Année 1816, *p. 163-171 ;* 1817, *p. 37-52 ; 89-102.*

M. Larcher pour rendre une image ou une expression hardie, mais qui ne servent ordinairement qu'à énerver le style, en lui enlevant la trace du langage ou des coutumes antiques. Par exemple, Artapherne, après la mort d'Aristagoras, dit à Histiée de Milet (VI, 1) : « Voulez-vous » savoir comment les choses ont eu lieu, le voici : *vous avez cousu le* » *soulier, et Aristagoras l'a chaussé* (τῦτο τὸ ὑπόδημα ἔῤῥαψας μὲν σὺ, ὑπεδή- » σατο δὲ Ἀρισταγόρης). » M. Larcher substitue une autre image à cette image frappante : *vous avez ourdi la trame, et Aristagoras l'a exécutée.* Un peu plus bas, M. Larcher traduit : « Nos affaires, Ioniens, sont » dans un état de crise. » Le texte porte : *sont suspendues sur le tranchant d'un rasoir* (ἐπὶ ξυρῦ γὰρ ἀκμῆς ἔχεται ἡμῖν τὰ πρήγματα). Voilà encore une image énergique que M. Miot n'a pas craint de rendre en français ; il y a un très-grand nombre de passages du même genre, où le nouveau traducteur a su conserver la couleur antique, sans donner à son style un air d'étrangeté ou de bizarrerie.

Quant aux passages dans lesquels M. Miot, guidé par M. Schweighæuser, ou d'après ses propres lumières, a rectifié le sens de son auteur ou maintenu le texte ; ils sont également fort nombreux. Ainsi, livre II, §. 2, le texte porte, *les Perses peu d'accord pourtant avec les Grecs ;* M. Larcher avoit substitué les *Phéniciens* aux *Grecs.* M. Miot défend très-bien la leçon ordinaire, adoptée par M. Schweighæuser, comme plus bas (§. 7) la leçon *vingt-deux* générations, que M. Larcher changeoit également. Ce dernier avoit ailleurs supprimé le mot *Lydiens* (II, 28); M. Miot rétablit ce mot et prouve que la suppression est arbitraire; il en fait de même pour une phrase entière supprimée (V, 9) par MM. Larcher et Jacobi, comme une digression inutile. Ailleurs il revendique avec raison pour l'historien une phrase que plusieurs critiques, et M. Larcher entre autres, regardoient comme une interpolation de quelque commentateur (VI, 122): j'observerai seulement que M. Clavier avoit émis la même opinion dans les Mémoires de l'Institut (*Classe d'histoire et de littérature ancienne,* tome III, pag. 130). M. Miot défend aussi très-bien la leçon λευστῆρα (au lieu de λῃστῆρα), ce qui signifie *un homme à lapider,* comme nous dirions en français *un homme à pendre.* La phrase d'Hérodote, τῦτο δὲ τοὶ πεζοὶ Μακεδόνας, πρὸς τοῖσι ὑπαρχουσι, δούλους προσεκτήσαντο (VI, 44), avoit été traduite ainsi : « L'armée de terre réduisit en esclavage ceux des Macédoniens qui ne l'avoient point été. » M. Miot observe avec raison qu'aucune partie de la Macédoine n'avoit été soumise auparavant par les Perses, en sorte que πρὸς τοῖς ὑπάρχουσι doit se rapporter aux autres peuples d'Europe déjà soumis ; et il traduit... : « En même

» temps il (Mardonius) employoit l'armée de terre à réduire les Macé- » doniens pour les réunir aux autres conquêtes des Perses. » Hérodote ajoute : τὰ γὰρ ἐντὸς Μακεδόνων ἔθνεα πάντα σφι ἦν ἤδη ὑποχείρια γεγονότα, « car » toutes les nations qui *se trouvoient entre la mer et la Macédoine* étoient » déjà sous leur obéissance. » Je doute que les mots τὰ ἐντὸς Μακεδόνων ἔθνεα aient un tel sens : par *les nations en deçà des Macédoniens*, Hérodote n'entend point celles qui *étoient entre la mer et la Macédoine* (ce que je ne comprends pas très-bien) ; il désigne, selon moi, celles qui se trouvoient à l'orient (*en deçà* par rapport aux Perses) de la Macédoine, c'est-à-dire, *les peuples de la Thrace*.

M. Miot me paroît avoir bien expliqué un passage difficile du discours où Xerxès dit « qu'après avoir soumis Athènes et les peuples » voisins . . . , *les Perses n'auront plus d'autre limite que le séjour éthéré » du grand Jupiter; le soleil n'éclairera plus une contrée qui soit une de » nos frontières* (γῆν τὴν Περσίδα ἀποδέξομεν τῷ Διὸς αἰθέρι ὁμουρέουσαν· οὐ γὰρ » δὴ χώρην γε οὐδεμίην κατόψεται ὁ ἥλιος ὁμουρέουσαν ἐοῦσαν τῇ ἡμετέρῃ), puis- » qu'après avoir envahi l'Europe entière, j'aurai fait de toute la terre » un seul empire (VII, 8). » La traduction de M. Larcher, *le soleil n'éclairera pas de pays qui ne nous touche*, est, dit M. Miot, le contraire de la pensée de l'auteur. « Les Grecs, de son temps, ne considéroient » pas la terre comme une sphère, mais comme une surface qui s'étendoit » jusqu'à la rencontre du ciel visible. En soumettant tous les peuples » qui habitoient la surface de la terre, les Perses arrivoient nécessaire- » ment à cette limite, et par conséquent n'auroient pas eu d'autres » frontières que le ciel même, séjour supposé de leurs divinités. C'est » de cette fausse géographie que Xerxès emprunte la figure dont il se » sert. » M. Miot a peut-être été moins heureux dans la manière dont il a rendu un peu plus bas les mots Μαρδόνιος μὲν ἐπιλήνας τὴν Ξέρξεω γνώμην, ἐπέπαυτο (VII, 9) : « Mardonius, *ayant ainsi caressé » l'opinion* de Xerxès, se tut. » Je préférerois la traduction de M. Larcher ; *ayant adouci ce que l'opinion de Xerxès avoit de trop dur* &c., ἐπιλαίνειν γνώμην n'est point *CARESSER une opinion*, ce qui veut dire *la flatter*; c'est l'*adoucir*, littéralement la *rendre plus lisse, plus coulante, plus facile à entrer dans l'esprit*. Ainsi, les Spartiates disent ailleurs : μὴ δὲ ὑμέας Ἀλέξανδρος ὁ Μακεδὼν ἀναγνώσῃ, λεήνας τὸν Μαρδονίου λόγον (VIII, 142) ; littéralement : « Ne vous laissez pas séduire par Alexandre le Macé- » donien, qui a rendu plus douces ou plus insinuantes les propositions » de Mardonius. »

Nous pourrions rapporter beaucoup de passages où le nouveau traducteur nous paroît être parfaitement entré dans le sens de l'auteur :

il suffira d'en citer quelques-uns. Hérodote termine la description de l'embaumement des riches Égyptiens, en disant : « Après avoir fermé » cette caisse à clef, ils la déposent précieusement *dans la chambre » sépulcrale de la famille*, où ils la rangent debout le long du mur » (II, 87). » C'est le sens des mots ἐν οἰκήματι θηκαίῳ, que M. Larcher avoit rendus vaguement par, *dans un lieu réservé à cet usage.* Dans le fameux passage où Hérodote dit que les Grecs tenoient des Babyloniens le pôle, le gnomon et la division du jour en douze parties (II, 109), M. Miot s'est gardé de confondre le *pôle* et le *gnomon*, comme l'avoit fait M. Larcher, et il explique ces deux mots techniques en s'appuyant des observations de M. Delambre. Il nous paroît très-bien entendre aussi le passage où Hérodote raconte qu'Amasis rompit son alliance avec Polycrate : « Amasis prit cette résolution dans la crainte que la » *paix de son ame ne fût troublée par les malheurs* (ἵνα μὴ..... αὐτὸς » ἀλγήσειε τὴν ψυχὴν) d'un hôte et d'un ami, si quelques grands revers » venoient à frapper Polycrate (III, 43). » M. Larcher avoit traduit, « Dans la crainte *qu'il ne fût obligé de partager le malheur de Polycrate*, » comme son ami et son allié. » M. Miot observe avec raison « qu'A- » masis étoit placé dans une position où il ne devoit jamais être atteint » par les malheurs qui pouvoient arriver à Polycrate ; mais les anciens, » comme l'on sait, attachoient un grand prix à la tranquillité de l'esprit, » et l'ataraxie étoit pour eux le véritable bonheur. » Nous devons remarquer que, dans ces divers passages, la version de M. Schweighæuser est exacte.

En disant que la traduction de M. Miot est beaucoup plus fidèle que celle de M. Larcher, nous ne prétendons pas assurer qu'il ait par-tout également bien saisi la pensée d'Hérodote, et qu'il l'ait toujours rendue avec l'exactitude desirable. Sans parler de quelques passages qu'on n'entendra peut-être jamais, comme ceux où il est fait mention du héros Cyrnos (I, 167), et du moment de la plus grande chaleur dans l'Inde (III, 104), il en est d'autres sur lesquels nous aurions bien quelques doutes à proposer. Par exemple, dans le passage relatif aux colosses élevés par Amasis dans le temple de Vulcain à Memphis, le traducteur a omis la circonstance, indiquée par l'historien, qu'ils étoient placés *sur la même base*, ce qui l'a empêché de voir la difficulté du texte, et de l'exposer dans ses notes. Nous avons eu occasion de discuter le passage dans ce Journal (juillet 1822, pag. 390, n.° 2). Ailleurs Hérodote dit que Ménès détourna le fleuve qui passoit près de la montagne Libyque, et lui fit creuser un autre lit plus voisin de la montagne d'Arabie. « Ce roi, ajoute l'historien (dans la traduction

» de M. Miot), en faisant élever une digue à cent stades environ au-» dessus de Memphis, redressa *le coude que le fleuve formoit pour se porter* » *au midi* (II, 99). » Hérodote ne dit point que Ménès *redressa* le fleuve, et il n'est pas d'ailleurs très-probable qu'en cet endroit le Nil, dont le cours est dirigé vers le nord, se portât au midi : les expressions d'Hérodote, τὸν πρὸς μεσημβρίης ἀγκῶνα περιέχοντα, ne paroissent signifier autre chose, sinon que Ménès *barra* (au moyen de la digue) le coude que le fleuve formoit au midi (de Memphis) : πρὸς μεσημβρίης signifie *du côté du midi*, comme plus haut πρὸς Λιβύης, *du côté de la Libye.* Hérodote dit de la grande pyramide, λίθου δὲ ξεστοῦ τε καὶ ἁρμοσμένου τὰ μάλιστα (II, 124); M. Miot traduit : « Elle est toute *revêtue* en pierres polies, » ajustées avec le plus grand soin. » Il falloit dire *formée*, et non *revêtue ;* l'idée de revêtement n'est pas dans le texte. Au livre III, §. 4 : « Il arriva » encore dans ce temps un autre événement qui eut beaucoup *plus* d'in-» fluence sur cette expédition. » L'idée de *plus* est ajoutée; le texte porte seulement ἄλλο τι τοιόνδε πρῆγμα. Mais ce sont là de très-légères imperfections (en supposant même que nos remarques soient fondées), qui diminuent fort peu le mérite du travail de M. Miot.

Il nous reste à parler de ses notes. Les observations de Valckenaer, de Wesseling, de M. Larcher, et sur-tout de M. Schweighæuser, qui a discuté et éclairci un si grand nombre de passages, laissent peu de chose, d'une utilité réelle, à faire sur la critique verbale du texte; aussi M. Miot, laissant de côté la discussion des formes du langage, ne s'est attaché qu'aux points qui pouvoient servir à jeter du jour sur la pensée de l'auteur. Ses notes sont donc plutôt explicatives que critiques : en général, il en a réduit le nombre aux objets essentiels, et l'on en trouveroit difficilement d'inutiles; M. Miot a montré à cet égard une réserve et un choix qui annoncent l'homme d'esprit et de goût. On en trouve un grand nombre qui contiennent des observations fines sur le sens de l'auteur, des réflexions ingénieuses sur les usages, les mœurs des peuples : on remarquera ce qu'il dit de la tragédie avant Thespis (V, 67); ses observations sur la réflexion d'Hérodote relativement aux vingt vaisseaux que les Athéniens, séduits par Aristagoras, envoyèrent aux Ioniens (V, 97), et sur l'emploi du mot *despote* chez les Grecs (VII, 1). En d'autres endroits, il expose avec soin la pensée de l'auteur, comme lorsqu'il explique le passage difficile relatif aux deux ponts de bateaux jetés sur l'Hellespont par Xerxès (VII, 36), ou lorsqu'il recherche en combien de temps le lac que fit creuser Nitocris dut être rempli par les eaux de l'Euphrate, ce qui rend compte d'une difficulté très-grande (I, 116). Les notes sur l'origine des peuples de la Grèce

(I, 57), sur le *mal des femmes* chez les Scythes (I, 105), sur la semaine (I, 82), sur le dogme de l'immortalité de l'ame chez les Égyptiens (II, 123), sur la longueur de la mer Noire (IV, 86), sur la description de la Scythie par Hérodote, &c., ne manquent ni de nouveauté ni de profondeur.

Une note également intéressante est celle où M. Miot examine le fameux conte que les prêtres égyptiens firent à Hérodote sur les quatre changemens observés dans la place du lever du soleil, passage que les savans modernes ont pris très-infructueusement la peine d'expliquer de vingt manières différentes. A ce sujet, M. Miot examine la prétendue science astronomique des Égyptiens, chez lesquels les Alexandrins n'ont jamais pu trouver une observation d'éclipses : il se permet également de répandre quelques doutes sur les connoissances profondes que l'on attribue aux Égyptiens, et sur ce qu'on appelle leur *haute civilisation.* Puis il ajoute : « Mais, dira-t-on, ces monumens prodigieux qui sub-» sistent encore, ces pyramides, ces colosses, ces débris de temples si » imposans, ces peintures, ces bas-reliefs, ne révèlent-ils pas l'existence » d'un grand peuple! Sans doute, et je suis loin de ne pas reconnoître » dans les Égyptiens une nation civilisée antérieurement aux nations de » l'Europe et d'une partie de l'Asie . . . Mais des absurdités, pour être » antiques, n'en sont pas moins des absurdités; des arts grossiers, pour » avoir pris naissance dix ou douze siècles avant notre ère, n'en sont pas » moins barbares s'ils sont restés dans le même état. Je ne puis sur-tout » mettre les monumens de l'Égypte, parce qu'ils sont les plus anciens, au-» dessus de ceux de la Grèce, ni voir dans les uns l'origine des autres. » M. Miot dit plus bas : « Je puis me tromper, mais je crois que cet état » stationnaire des arts, que décèle l'uniformité des monumens élevés par » les Égyptiens, quelle que soit l'époque de leur construction, étoit une » conséquence de l'organisation sociale adoptée en Égypte. Il me semble » qu'il étoit impossible qu'une nation qui avoit un système religieux et » politique si vicieux, fît jamais de grands progrès, et qu'elle ne pouvoit » s'élever au-delà des connoissances indispensables pour exister sur le sol » qu'elle habitoit. Passé cela, un attachement puéril à d'anciens usages, » fortifié par les prêtres, qui, se réservant pour eux les connoissances alors » en circulation, étoient plus jaloux de cacher ce qu'ils savoient que d'y » ajouter; la séparation des castes, qui ne permettoit aucune émulation, » aucune ambition; enfin une aveugle superstition et un stupide respect » pour les animaux, arrêtoient dans leur naissance tous les développemens » de l'esprit humain. » Je regrette de ne pouvoir transcrire d'autres passages de cette note, également remarquables par le fond des pensées et

la manière dont elles sont exprimées; je le regrette d'autant plus, que je partage entièrement l'opinion de M. Miot, et qu'en ce qui regarde l'influence des institutions de l'Égypte sur l'état des arts, j'ai présenté des considérations semblables, mais plus développées, dans des mémoires (lus à l'académie des inscriptions et belles-lettres, en mars 1822), où j'ai recherché quel étoit le caractère propre de l'art égyptien, et les causes qui l'ont rendu stationnaire, et où j'ai taché d'apprécier le degré de difficulté qu'a présentée l'exécution des monumens de l'Égypte (1), d'après leur construction et la nature des matériaux; ce qui fait ressortir plusieurs des exagérations dont nous berce depuis long-temps l'enthousiasme de quelques voyageurs (2). Il me semble que la sagesse et la raison parfaite qui distinguent cette note et beaucoup d'autres, auroient dû mettre M. Miot en garde contre les évaluations des mesures égyptiennes consignées dans un ouvrage récent, dont il adopte tous les résultats d'une manière un peu trop exclusive. C'est en se plaçant sous l'influence de cet ouvrage, qu'il a proposé de faire au texte d'Hérodote une correction que je crois inadmissible, mais dont la discussion est assez importante pour que j'en parle ici.

Hérodote dit que la plus grande des pyramides « est quadran» gulaire, qu'elle a huit plèthres de long *sur une hauteur égale:* » τῆς ἐστὶ πανταχῆ μέτωπον ἕκαστον ὀκτὼ πλέθρα, ἐούσης τετραγώνου, καὶ ὕψος ἴσον (II, 124). Comme la pyramide est beaucoup plus large que *haute*, soit qu'on prenne la hauteur perpendiculaire, soit qu'on prenne la longueur de l'apothème, il est clair qu'Hérodote commet ici une très-forte erreur. Pour la faire disparoître, M. Miot propose de changer ΚΑΙΥΨΟCΙCΟΝ, et de lire ΚΑΙΥΨΟCϚΕΟΝ, *et la hauteur étant de six* (plèthres); en effet, *six plèthres* font un stade, et le stade grec olympique est à-peu-près égal à la longueur de l'apothème de la grande pyramide. Il ne me semble pas qu'une telle correction puisse être admise: le participe ἐὸν feroit un mauvais effet en ce passage. Sans doute Hérodote emploie souvent ce participe dans le corps ou à la fin d'une phrase; mais c'est toujours pour exprimer une proposition dépendante ou complétive, comme le prouvent les deux exemples cités par M. Miot lui-même, et d'autres encore qu'on y pourrroit ajouter. Ici le καὶ qui précède ὕψος exclut cette construction; et il est certain

(1) On a pu voir dans le dernier cahier, p. 94, ce que pense à cet égard M. Quatremère de Quincy, dont l'autorité est si grande en pareille matière. — (2) Ces mémoires s'impriment en ce moment sous le titre de *Considérations historiques sur l'état des arts et des institutions de l'Égypte depuis l'invasion de Cambyse jusqu'au siècle des Antonins.*

que dans la phrase τῆς ἐστι μέτωπον ἕκαστον ὀκτὼ πλέθρα . . . . . καὶ ὕψος ἴσον, le verbe ἐστὶ appartient aux deux membres à-la-fois. Ainsi l'erreur existe bien certainement dans le texte d'Hérodote; et pourquoi s'en étonneroit-on, puisque Strabon, écrivain au moins aussi exact qu'Hérodote, lorsqu'il décrit ce qu'il a vu, en a commis une plus forte encore! « Les » deux grandes pyramides ont un stade de hauteur, dit-il; leur forme » est quadrangulaire, et leur hauteur excède un peu la grandeur de » chacun de leurs côtés (1). » Que d'erreurs en peu de mots! Strabon donne également un stade de hauteur aux deux pyramides; et cependant leur élévation diffère de 14 mètres: il fait la hauteur plus grande que la base, et cependant la base surpasse la hauteur de 86 mètres dans la première pyramide, de 76 mètres dans la seconde. Le passage de Strabon montre assez qu'il ne faut rien changer dans celui d'Hérodote: les voyageurs anciens pouvoient connoître la grandeur de la base de la pyramide; et quand même ils ne l'auroient mesurée qu'au pas, cela suffisoit pour les tenir en garde contre des exagérations trop fortes: il n'en étoit pas ainsi pour la hauteur; aucun d'eux ne montoit sur la pyramide lorsqu'elle étoit revêtue, et les exégètes égyptiens pouvoient sans risque abuser de leur crédulité, en leur disant qu'elle étoit aussi haute que large.

On voit quelle confiance mérite cette mesure de la hauteur de la grande pyramide, monument dans les dimensions duquel un savant de nos jours a cru trouver l'application de superbes théorèmes de géométrie; mais il est à craindre que, semblable aux anciens commentateurs qui voyoient tout dans Homère, il n'ait vu dans ce monument des choses que ses fondateurs n'ont pas voulu y mettre, et des combinaisons auxquelles ils n'ont jamais songé. J'en vais citer un exemple, parce que c'est celui qui a entraîné M. Miot à proposer inutilement de changer le texte d'Hérodote. D'après le passage de Strabon, qui ne peut rien prouver, ainsi qu'on l'a vu, l'auteur du système métrique des Égyptiens a imaginé que ce peuple avoit voulu conserver l'étalon de ses mesures dans la longueur de l'apothème de la grande pyramide, et il tire de cette idée l'une des preuves les plus extraordinaires de la science des Égyptiens. En effet, la hauteur de la pyramide, en prenant l'apothème ou la perpendiculaire abaissée sur la base des faces, est, dit-il, de $184^{m},722$, mesure égale au stade grec dit *olympique* de 600 au degré: mais $184^{m},722$, multipliés par 600, donnent $110,833^{m}$; or, le degré moyen de l'Égypte, calculé dans l'hypothèse d'un $334.^{e}$

(1) Strab. *XVII, p. 808, tom. V, p. 396, trad. franç.*

d'aplatissement, vaut 110,828^{m}; donc les Égyptiens ont su calculer un degré du méridien à la précision de *5 mètres.* Cette exactitude surpasse de beaucoup celle que pourroient atteindre les modernes; car, sans parler de l'impossibilité de mesurer sur le terrain, *à 5 mètres près*, un espace de cette étendue, observons que 5 mètres répondent à un arc céleste d'un 6.e de seconde: or, nos meilleurs cercles répétiteurs ne permettent pas, même en observant des deux côtés du zénith, de prendre une latitude à moins d'une ou de deux secondes près, et même de *trois* et plus, selon M. le baron de Zach (1). Ainsi les Égyptiens avoient de meilleurs instrumens que ceux des Fortin et des Reichenbach, et ils étoient plus habiles que les Delambre, les Piazzi, les Burckhardt, les Biot, les Arago! Mais l'étonnement cesse quand on repasse sur la route qui a conduit à ce merveilleux résultat. D'abord, le passage de Strabon, si erroné dans tous ses détails, ne peut rien prouver pour la hauteur de la pyramide; toutefois on veut le prendre comme une base infaillible: à la bonne heure. Accordons que la pyramide ait un stade de *hauteur.* Maintenant comment prendra-t-on cette *hauteur!* La pyramide étoit-elle terminée en pointe ou par une plate-forme! Diodore décide la question; il dit que la pyramide, *encore intacte de son temps* (2), formoit, à son extrémité supérieure, *une plate-forme de 6 coudées de côté* (3) ou de 3^{m},162, qui devoit se trouver à environ 2^{m},54 au-dessous du point d'intersection des lignes des faces prolongées. Ce passage est clair; néanmoins, comme on ne trouveroit pas le compte juste avec cette plate-forme, on suppose, contre ce témoignage décisif, que la pyramide finissoit en pointe. Eh bien! accordons encore cette supposition: mais de quelle *hauteur* s'agira-t-il en ce cas! Il est vraisemblable que ce sera de la hauteur perpendiculaire; et il est à remarquer que la mesure de cette hauteur, égale à 145 ou 146 mètres, approche beaucoup de 147 à 148 mètres, longueur du stade de 10 au mille romain. Mais ce n'est pas là le stade *olympique* qu'il faut trouver; alors on prend le mot *hauteur* dans le sens de l'apothème; cette apothème, depuis le sol jusqu'au sommet terminé en pointe, est de 186^{m},67, ou d'environ 187 mètres: malheureusement cette mesure, trop forte de 2 mètres environ, donneroit un degré de 1114 mètres trop long, ce qui compromettroit gravement la science des Égyptiens; on imagine donc que cette mesure n'est pas prise au niveau du sol; on la prend

(1) *Sur l'Attraction des montagnes*, discours prélim. p. 32. — (2) *Διαμένουσι μέχρι τοῦ νῦν οἱ λίθοι τὴν ἐξ ἀρχῆς σύνθεσιν, καὶ τὴν ὅλην κατασκευὴν ἄσηπτον διαφυλάττοντες (I, 63).* — (3) *Συναγωγὴν δ' ἐκ τοῦ κατ' ὀλίγον λαμβάνουσα μέχρι τῆς κορυφῆς, ἑκάστην πλευρὰν ποιεῖ πηχῶν ἕξ (id. ib.).*

à partir d'un socle *hypothétique* placé *hypothétiquement* à $1^{m},849$ de hauteur: alors de $186^{m},67$, on retranche $1^{m},849$; il reste tout juste $184^{m},722$; et voilà comment les Égyptiens se trouvent avoir été si habiles!

Une fois qu'on a pris et donné pour certain un fait de cette importance, on élève sur cette base fragile un système métrique tout entier, et, à force de rapprochemens plus ou moins ingénieux, on parvient à ne trouver que des mesures *olympiques* dans les dimensions de monumens et dans les distances de lieux dont les anciens ont parlé à l'occasion de l'Égypte. Mais lorsqu'on ne se laisse pas séduire à l'érudition de seconde main des métrologues qui, à l'exemple de Paucton, trop peu sévères sur le choix des autorités qu'ils recueillent, confondent les temps et les lieux; lorsqu'on écarte de la discussion, et les passages qu'ils ont pris à contre-sens ou interprétés d'une manière forcée, et les mesures mal appliquées ou prises arbitrairement entre des points incertains, on demeure convaincu qu'il n'existe pas une seule preuve de l'usage du stade olympique et de ses parties intégrantes en Égypte, avant l'époque d'Alexandre. C'est aussi l'opinion émise par M. Gossellin, dans son explication de la coudée de Memphis (1), monument qu'on avoit essayé, mais en vain, de ramener encore au module olympique (2).

Ce système sur les mesures de l'Égypte, soutenu d'ailleurs aussi bien qu'il pouvoit l'être, tient à l'opinion où sont encore quelques personnes qu'on doit trouver en Égypte l'origine des arts, des usages civils ou religieux, et de toutes les connoissances théoriques et pratiques des Grecs. Cette opinion n'est vraie qu'avec des restrictions nombreuses: les emprunts que la Grèce a faits à l'Égypte sont moins grands qu'on ne le pense; ses arts sont essentiellement différens de ceux dont les vestiges existent sur les bords du Nil; et il reste à décider si les légères ressemblances qu'on a cru y découvrir ne viennent pas des Grecs eux-mêmes, qui, en construisant des temples à leurs dieux en divers points de l'Égypte, dès le règne d'Amasis (3), et peut-être de Psammitichus, ont pu donner aux naturels du pays l'idée de quelques modifications dans l'architecture de leurs édifices. Quant aux connoissances positives, on n'a aucune preuve que les Égyptiens aient jamais rien appris d'important aux autres peuples, soit qu'ils n'eussent en effet rien d'utile à leur apprendre, soit qu'ils fissent mystère de leur prétendu savoir, de peur qu'on ne vît trop bien à quoi il se réduisoit; comme certaines gens se donnent un air profond en s'enveloppant d'obscurité et en ne nous disant

---

(1) *Journal des Savans*, décembre 1822, p. 751. — (2) *Le même*, novembre 1822, p. 664-669. — (3) Herod. *II*, *178*.

que la moitié de leurs pensées, qui nous paroîtroient insignifiantes ou fausses, s'ils osoient ou s'ils savoient parler plus clairement.

M. Miot a proposé de faire au texte d'Hérodote quelques autres changemens qui m'ont semblé très-judicieux; je me contenterai de citer cette phrase: Δαυρίσης δὲ, ἔχων Δαρείου θυγατέρα, καὶ Ὑμέης τε καὶ Ὀτάνης, καὶ ἄλλοι Πέρσαι στρατηγοὶ, ἔχοντες καὶ οὗτοι Δαρείου θυγατέρας κ. τ. λ. (V, 116). Ce nombre indéfini de généraux, qui tous ont épousé des filles de Darius, paroît suspect à M. Miot; il propose de transposer καὶ ἄλλοι Πέρσαι στρατηγοὶ après θυγατέρας, ce qui réduiroit la quantité des gendres de Darius aux trois personnages, Daurisès, Hyméès et Otanès.

Il est d'autres notes du nouveau traducteur qui tendent à éclaircir des passages importans de l'historien; ce sont principalement les notes relatives à l'histoire naturelle, qu'il a traitées avec un soin particulier: cette partie avoit été jusqu'à présent un peu négligée des commentateurs d'Hérodote. Etrangers que nous sommes à l'histoire naturelle, nous ne déciderons pas qu'il ait toujours parfaitement réussi dans ses interprétations; mais il nous semble difficile que ces recherches approfondies ne donnent pas un grand prix à son ouvrage. Une de ses conjectures toutefois nous a paru un peu hasardée; c'est celle qui est relative aux *serpens ailés* dont les ibis délivroient l'Égypte: M. Miot croit que ce sont des *sauterelles*. Cette conjecture pourra bien paroître inadmissible aux personnes qui liront le texte d'Hérodote et des autres auteurs anciens sur ce fait remarquable, qu'à la vérité personne n'a pu expliquer jusqu'ici: car si, d'un côté, l'oiseau que M. Cuvier (1) a démontré être l'ibis des anciens, ne mange que des vers et des coquillages d'eau douce; de l'autre, il est certain que les *serpens ailés* des anciens n'étoient point des insectes.

Le nouveau traducteur a donné également des soins utiles à la partie géographique du récit d'Hérodote: des notes placées à propos éclairent de temps en temps le lecteur et lui donnent des renseignemens utiles. A la fin de l'ouvrage, on trouve un *index géographique des noms de lieux et de peuples mentionnés dans Hérodote,* contenant l'indication sommaire de la position de ces lieux, avec le renvoi aux pages où il en est parlé. Cet index, composé seulement de cinquante pages, tient lieu du gros volume que M. Larcher a consacré à la géographie d'Hérodote, et qui n'est, à vrai dire, qu'une compilation assez mal digérée. L'index est suivi d'une carte géographique dressée par M. Lapie,

---

(1) *Recherches sur les ossemens fossiles, &c.* Discours préliminaire, appendice, p. clviij.

et dans laquelle on ne trouve que les dénominations dont Hérodote a parlé ; en sorte que l'on peut suivre sans embarras les détails que cet historien donne dans son histoire.

M. Miot n'a pas non plus négligé la chronologie des événemens qui y sont rapportés. Sans entrer dans aucune discussion, il a adopté l'opinion qui lui paroît la meilleure : pour l'histoire des Assyriens et des Égyptiens, il suit la chronologie de M. de Volney. On dira peut-être qu'il pouvoit prendre un guide plus sûr ; mais où le trouver ! Pour moi, je n'en sais rien. Personne jusqu'ici n'a été d'accord sur la chronologie de l'Égypte avant Psammitichus, ni sur celle d'Assyrie avant Nabonassar ; chacun s'est fait son hypothèse, et a trouvé toujours d'excellentes raisons pour n'être pas de l'avis de ses prédécesseurs.

On regrettoit que M. Larcher n'eût point mis en tête de chaque livre d'Hérodote l'analyse de ce livre : M. Miot a prévenu les desirs de ses lecteurs en plaçant au commencement de chaque volume le sommaire détaillé des livres qu'il contient.

Enfin le troisième volume est terminé par une table des matières très-ample et très-exacte, qui complette cet important ouvrage, d'ailleurs parfaitement bien imprimé ; ainsi l'auteur et l'imprimeur n'ont rien négligé pour en faire un livre complet dans son ensemble, et d'une utilité incontestable.

Cet article étoit déjà rédigé, lorsqu'on a publié une brochure intitulée *Prospectus d'une nouvelle traduction d'Hérodote par Paul-Louis Courier, vigneron, contenant un fragment du livre troisième et la préface du traducteur*, in-8.° de 82 pages. L'auteur expose dans sa préface le système de traduction qu'il a cru devoir adopter. Cette préface, pleine d'originalité et d'esprit, est écrite de ce style, que l'auteur affectionne, où l'emploi des anciennes tournures et des vieilles expressions répand beaucoup de charme. Elle auroit vraisemblablement séduit les lecteurs et leur auroit fait concevoir le plus vif desir de se procurer la traduction entière de l'historien, si M. Courier n'en avoit, selon nous, un peu affoibli l'effet en y joignant un fragment de cette traduction. Ceci demande quelques éclaircissemens.

M. Courier soutient qu'il est impossible de traduire convenablement Hérodote, et de donner une idée de sa manière de narrer à ceux qui ne le connoissent pas, si l'on emploie la langue française actuelle, « langue académique, dit-il, langue de cour, cérémonieuse, roide, » apprêtée, pauvre d'ailleurs, mutilée par le bel usage..... Il faut

» employer une diction naïve, franche, populaire et riche comme celle » de la Fontaine. Ce n'est pas trop assurément de tout notre français » pour rendre le grec d'Hérodote, d'un auteur que rien n'a gêné, qui, » ne connoissant ni ton, ni fausses bienséances, dit simplement les » choses, les nomme par leur nom, fait de son mieux pour qu'on l'en- » tende, se reprenant, se répétant de peur de n'être pas compris, et, » faute d'avoir su son rudiment par cœur, n'accorde pas toujours » très-bien le substantif et l'adjectif. . . . Un abbé d'Olivet, un homme » d'académie ou prétendant à l'être, ne se peut charger de cette » besogne. . . . Par malheur Hérodote n'a eu pour interprètes que des » gens tout-à-fait de la bonne compagnie, des académiciens, des gens » pensant noblement et s'exprimant de même, qui, avec leurs idées de » beau monde et de savoir-vivre, ne pouvoient goûter ni sentir, encore » moins représenter, le style d'Hérodote : aussi n'y ont-ils pas songé. » Un homme séparé des hautes classes, un homme du peuple, un » paysan sachant le grec et le français, y pourra réussir si la chose est » faisable ; c'est ce qui m'a décidé à entreprendre ceci, où j'emploie, » comme on va voir, non la langue courtisanesque, pour user de ce » mot italien, mais celle des gens avec qui je travaille à mes champs, » laquelle se trouve quasi toute dans la Fontaine, langue plus savante » que celle de l'académie, et, comme je l'ai dit, beaucoup plus grecque. »

Ce passage, extrait de divers endroits de la préface, donne une idée exacte de ce que M. Courier a voulu faire. Nous oserions douter que le point de vue d'où il part soit parfaitement juste, et nous craignons qu'il ne se soit fait illusion sur l'effet que produira cette nouvelle manière de traduire Hérodote. Toutefois, pour que nos lecteurs en puissent juger autrement que par nos paroles, voici deux courts passages pris au hasard dans le commencement du livre : « Il y avoit du » roi Apriès, dernier mort, une fille, grande et belle personne, seul » reste de cette maison, ayant nom *Nitétis*. On lui fit mettre de » beaux habits avec de l'or, et ainsi parée, Amasis l'envoie en Perse » comme sa fille. A quelque temps de là, Cambyse l'embrassant » l'appeloit du nom de son père, et elle s'en va lui dire : O roi, tu » ne vois pas qu'on te trompe, et qu'Amasis m'ayant parée de beaux » atours, me donne à toi comme sa fille, tandis que vraiment je suis » née d'Apriès son maître, qu'il a fait périr en soulevant les Égyptiens » contre lui. Ce fut cette parole qui fut cause à Cambyse grandement » courroucé de mouvoir guerre à l'Égypte. » Le récit de l'expédition de Cambyse commence ainsi dans la traduction de M. Courier : « Une » chose avint qui aida l'entreprise de cette guerre. Dans les troupes

» auxiliaires d'Amasis y avoit un homme d'Halicarnasse: son nom étoit
» Phanès, brave de sa personne et d'esprit avisé, lequel Phanès ayant
» possible à se plaindre d'Amasis, un jour fuit d'Égypte par mer, pour
» aller devers Cambyse; et attendu qu'il n'étoit pas personnage peu
» considérable entre les alliés, instruit d'ailleurs de toutes choses con-
» cernant l'Égypte, Amasis envoie après lui, desirant fort le revoir; et
» celui qu'il envoya sur une galère à trois rangs, étoit son plus fidèle
» eunuque, lequel de fait le prit en Lycie, mais pris ne le sçut ramener.
» Car Phanès plus fin l'abusa; car ayant enivré ses gardes, il se sauva
» en Perse et fut trouver Cambyse qui pour lors se préparoit à marcher
» contre l'Égypte et étoit en peine comment passer le désert. »

Voilà de quelle manière M. Courier se propose de traduire tout Hérodote. Ceux qui compareront ces fragmens au texte, seront frappés de la fidélité de la traduction; mais y retrouveront-ils bien réellement le *style* d'Hérodote que M. Courier a cru pouvoir représenter! C'est ce que nous laisserons au public à décider. Sans doute la langue de cet historien n'est pas précisément celle que les Grecs ont écrite à l'époque d'Alexandre et plus tard; et il est vraisemblable que le style d'Hérodote, au temps de Polybe ou de Lucien, devoit produire sur ses lecteurs un effet analogue à celui que produit sur nous le style de la Fontaine ou même d'auteurs plus anciens. Aussi l'idée de donner à une traduction d'Hérodote ce caractère de naïveté et d'archaïsme que cet historien devoit avoir aux yeux des Grecs, est en elle-même ingénieuse et spirituelle. Est-elle exécutable! Nous hésitons à le croire, même après l'essai de M. Courier, ou plutôt, sur-tout après cet essai : car personne n'étoit plus capable d'y réussir, si le succès étoit possible. Qui possède mieux que lui le sentiment profond de la langue grecque, et la connoissance parfaite de toutes les ressources de notre vieux langage! Et cependant sa traduction, comme on en peut juger par ces courts exemples, est d'un style vieux, sans être toujours naïf. Quoi qu'il fasse, la langue qu'il affectionne est une langue morte; il a beau prétendre à n'être qu'un *vigneron*, qu'un *paysan*, qu'un homme *séparé des hautes classes*, ne sachant ni *penser, ni parler noblement*, sa langue naturelle, c'est cette maudite langue *académique* et *courtisanesque* dont il dit tant de mal; il lui faut de grands efforts pour ne pas s'exprimer comme les *gens du bel air;* sa pensée se présente à lui revêtue de la forme qu'elle prendroit dans l'esprit de tout autre écrivain habile; et certainement il est plus d'une fois obligé de traduire après coup ses idées dans son idiome de prédilection, qui n'est plus la langue française. Aussi, malgré tout son talent, on s'en aperçoit plus qu'il ne l'imagine; trop souvent sa

naïveté sent la gêne et la recherche, et son naturel paroît étudié. Avec tout cela, il nous représente très-imparfaitement la phrase d'Hérodote. Je laisse à d'autres le soin de décider si l'on peut reproduire la phrase d'un auteur comme l'entend M. Courier. Pour moi, je crois que le dernier effort d'un traducteur est de rendre les idées de son auteur avec exactitude, de conserver avec soin l'énergie de son expression, la tournure particulière qu'il donne à sa pensée, et de laisser apercevoir la couleur, pour ainsi dire locale, qui distingue les auteurs d'un même temps et d'un même pays. Quant au style, il tient à la langue même, à la construction, à la phraséologie; et, à moins d'une analogie complète entre les deux idiomes, on ne le fera point passer dans une autre langue, sans donner à celle-ci un air étrange et bizarre qui en dénaturera le caractère. En conservant, comme le fait M. Courier, les inversions, les enjambemens de phrases, les répétitions; en commençant trois phrases de suite par *car*, parce qu'il y a trois fois γὰρ en grec, on aura fait une période calquée sur celle d'Hérodote, et toutefois qui ne lui ressemblera nullement par l'effet qu'elle produit sur le lecteur; car ceux qui ne sauront pas le grec (et c'est pour ceux-là qu'est faite une traduction) trouveront souvent qu'Hérodote étoit un singulier écrivain; or, ce n'est pas là précisément ce que les Grecs en pensoient. Y auroit-il rien de moins lisible qu'une traduction d'Homère où l'on prétendroit rendre la phrase de cet ancien poëte, et même qu'une traduction de Platon dans laquelle on tiendroit à conserver cette multitude d'expressions conjonctives qu'il emploie avec tant d'art et de variété, et qui font de son style un tissu égal et serré où la première et la dernière phrase sont liées par une chaîne non interrompue de membres inséparables!

Ainsi, dans le cas même où le système de M. Courier seroit juste en principe, il semble qu'il en a outré l'application dans la traduction de ce fragment; et nous serions bien trompés si une traduction complète exécutée de la même manière étoit lue avec plaisir par d'autres que ceux qui la liront pour l'amour du grec. Comme M. Courier paroît avoir achevé son travail, qui d'ailleurs ne peut manquer d'être empreint du cachet de son talent, il nous reste à lui conseiller de revoir cette traduction, en ne prenant de nos observations que ce qui lui paroîtra juste; et peut-être qu'en rajeunissant un peu son style, en le pénétrant un peu plus des grâces de la prose charmante qu'il a employée dans la Luciade, il feroit un ouvrage dont le succès démentiroit nos prédictions et détruiroit notre théorie.

LETRONNE.

La République de Cicéron, d'après le texte inédit récemment découvert et commenté par M. Mai, *bibliothécaire du Vatican, avec une traduction française, un discours préliminaire et des dissertations historiques, par M.* Villemain, *de l'académie française.* Paris, L. G. Michaud, rue de Cléry, n.° 13; 1823, 2 vol. *in-8.°*, imprimés chez A. Égron, lxiv, 395 et 386 pages, avec une gravure et une planche lithographiée. Prix, 15 fr.

Des lettres de Cicéron (1) nous apprennent qu'il composa son Traité de la république à Cumes, sous le consulat de Domitius Ænobarbus et de Claudius Pulcher, l'an 53 avant l'ère chrétienne. Cet ouvrage est cité dans ceux de Sénèque, de Pline l'Ancien, de Fronton, d'Aulugelle et de Lampride : il contenoit le Songe de Scipion, qui a été commenté par Macrobe; il a fourni à Nonius et à d'autres grammairiens des exemples d'expressions latines; et des auteurs ecclésiastiques, sur-tout Lactance et S. Augustin, en ont fait de plus importans extraits. Au moyen âge, il étoit encore entre les mains de Gerbert, de Jean de Salisbury, de Pierre de Blois, de Pierre de Poitiers; mais Pétrarque, au XIV.e siècle, et le Pogge, au XV.e, ont inutilement travaillé à le retrouver. Planude et Théodore de Gaza, dans ces mêmes siècles, n'en ont connu et traduit en grec que le fragment intitulé *Songe de Scipion*. Plus d'une fois, depuis l'an 1500, la découverte de l'ouvrage entier a été vainement annoncée : on n'en possédoit encore, en 1822, que peu de pages, composées des morceaux, des phrases, des lignes, des mots isolés qu'avoient transcrits les divers auteurs qui viennent d'être indiqués. Néanmoins, en joignant à ces débris les articles qui concernent la politique dans les autres écrits de Cicéron, et en remplissant les lacunes que laissoient entre eux ces passages, par quelques textes de Salluste, de Tite-Live, de Florus et de Stobée, M. Bernardi avoit publié, en 1798, une République de Cicéron, réimprimée en 1807, en 2 vol. *in-12;* recueil utile et méthodique, mais principalement formé de morceaux que Cicéron avoit placés par-tout ailleurs que dans le traité dont il s'agit.

M. Angelo Mai, à qui l'on doit, depuis 1816, la publication de

(1) *Ad Quint. fr.* II, 14, 16; III, 1, 5. *Ad Att.* XII, 14, 30; XIII, 26. *Ad Fam.* VII, 28, &c. V. aussi *Orat.* 30. *De Leg.* l. 3, &c.

plusieurs anciens textes qu'on désespéroit de voir jamais reparoître (1), vient de découvrir, dans un manuscrit de la bibliothèque du Vatican, sous une partie du commentaire de S. Augustin sur les Psaumes, les traces d'une première écriture offrant des portions assez considérables du traité de Cicéron *de Re publicâ;* c'est encore d'un *palimpseste* que renaît cet ouvrage antique. Ce terme de *palimpseste* a été, comme M. Mai l'observe, employé par Cicéron lui-même; car, dès le temps où il vivoit, on avoit inventé l'art d'effacer, de gratter d'anciens écrits, pour en employer la matière à recevoir une écriture nouvelle. Le jurisconsulte Trebatius (2), dans sa correspondance avec Cicéron, usoit de ce moyen économique, trop pratiqué depuis au moyen âge. Quoi qu'il en soit, dans le manuscrit 5751 du Vatican, apporté de Bobio à Rome vers le commencement du XVIIe siècle, les explications des psaumes CXIX à CXL, par S. Augustin, remplissent 302 pages, mais entre lesquelles il manque plusieurs feuillets. Les mêmes lacunes interrompent et décomplètent les vestiges de la copie du Traité de la république antérieurement écrit sur le même parchemin; et le sixième ou dernier livre de ce traité manque tout entier, ainsi que le commentaire des dix derniers psaumes. Il suit des renseignemens donnés par le savant éditeur, qu'on ne retrouve guère ici qu'un quart de l'ouvrage de Cicéron; et, pour rétablir ou disposer dans un ordre convenable les divers élémens dont ce quart se compose, il a fallu beaucoup de soins: car, d'abord, la suite des feuillets n'étoit point la même pour le texte de S. Augustin et pour celui de Cicéron, et les parties réellement consécutives de ce dernier texte étoient souvent à chercher à d'assez longues distances. Il restoit aussi des rectifications à faire, quoique une seconde main eût déjà corrigé les erreurs les plus palpables du très-inattentif copiste de ce traité. Mais du moins l'écriture n'en étoit pas très-difficile à déchiffrer: les caractères sont d'une si grande dimension, qu'il n'y a qu'environ dix lettres par ligne et quinze lignes par colonne, c'est-à-dire, à-peu-près trois cents lettres par page. Quant à l'âge du manuscrit, l'éditeur pense que la seconde écriture, celle du S. Augustin, se peut rapporter au Xe siècle; que la première, celle du Cicéron, doit remonter au moins à la fin du Ve, peut-être même à l'un des deux

---

(1) *Journal des Savans*, 1816, sept. 27-33; 1817, juin, 361-370; 1818, oct. 609-620, 636, déc. 161; 1819, sept. 545-560; 1820, févr. 97-112; 1821, juin, 335-342. — (2) *Ut ad epistolas tuas redeam... quod in* palimpsesto, *laudo equidem parcimoniam: sed miror quid in illâ chartulâ fuerit quod delere malueris quam hæc non scribere, nisi fortè tuas formulas. Non enim puto te meas litteras delere ut reponas tuas.* Cicer. ad Famil. *VII, 18.*

ou trois précédens; mais ce sont des conjectures dont M. Mai se défie lui-même: *hæc aio conjectans et ipse meæ doctrinæ diffidens.* Ce qui est plus important, c'est que l'authenticité du texte est prouvée et par sa conformité avec les citations déjà connues, et par des intitulés positifs, tels que *Marci TULLIi CICERonis DE REPublicâ LIBER II EXPlicit, INCipit LIBER III*, qui se lisent dans le manuscrit même, et qui sont représentés, ainsi que quelques autres lignes, dans la planche lithographique placée à la tête du second volume de l'édition de M. Michaud (1).

Quelque ancien que soit ce Traité de la République, nous devons, puisque la publication en est si récente, donner une idée des doctrines, des traditions, des faits que Cicéron y expose. La forme du dialogue, familière à cet écrivain dans ses ouvrages philosophiques, se retrouve en celui-ci. Scipion Émilien y est mis en scène, et s'y entretient des grands intérêts de la société avec Lælius et sept autres Romains. Il est vrai que cédant aux conseils de Salluste, qui venoit d'entendre une lecture de ces dialogues, Cicéron avoit résolu d'en modifier le plan, d'y parler en son propre nom et de ne s'y entretenir qu'avec son frère Quintus; mais il revint à sa première idée : seulement, au lieu de diviser les entretiens en neuf journées et en autant de livres, ainsi qu'il l'avoit d'abord projeté, il réduisit le nombre des livres à six, et ne supposa que trois journées, en prenant toujours pour époque les féries latines de l'an 130 avant notre ère, sous le consulat de Tuditanus et d'Aquilius. Une gravure, qui orne le premier volume de l'édition de M. Michaud, représente les neuf interlocuteurs et le lieu de la scène, c'est-à-dire, les jardins de Scipion. Dans l'édition de M. Renouard, la préface de M. Mai a pour appendice, sous le titre de *Prosopographia*, une notice historique sur ces personnages, notice à laquelle on est quelquefois renvoyé par les notes de M. Mai, et qui manque néanmoins dans l'édition de M. Michaud, où ces notes sont comprises. Le principal interlocuteur est, ainsi que nous venons de le dire, Scipion Émilien, ou l'Africain le jeune, le fils de Paul Émile et l'élève de Polybe. Manilius, Mummius et Philus sont, comme lui, d'un âge avancé; Lælius étoit né avant eux : les quatre autres, Fannius, Scævola, Tubéron et Rutilius, sont jeunes encore; et c'est du dernier que Cicéron prétend avoir appris lui-même, dans sa propre jeunesse, tous les détails de ces entretiens. Le dialogue ne s'ouvre qu'après un prologue où Cicéron, s'adressant,

(1) Le *fac simile* lithographié, qui accompagne l'édition donnée par M. Renouard, contient un peu plus de lignes.

selon toute apparence, à Varron, s'attache à prouver l'importance des études et des vertus politiques. On n'a point les premières pages de cette introduction : le texte conservé commence par les mots *impetu liberavissent,* qui terminent une phrase où probablement il étoit dit que, sans ces lumières et ce patriotisme, les Romains n'auroient pas délivré leur ville envahie par les Gaulois. Par d'autres exemples du même genre, l'auteur prouve que, pour donner aux méditations de la philosophie une direction sûre et profitable, il y faut joindre la pratique de l'administration, l'exercice des devoirs civiques. Puisque le but de nos études, de nos pensées, de nos travaux, est d'accroître sans cesse l'héritage du genre humain, les garanties et la prospérité de la vie sociale, *tutiorem et opulentiorem vitam reddere,* restons, dit-il, dans la carrière active qui fut toujours celle des grands hommes, et n'écoutons pas ceux qui donnent le signal de la retraite. L'auteur prévoit qu'on lui objectera les infortunes des citoyens illustres, les injustices qu'ils ont subies ; il en fait une assez longue énumération depuis Miltiade jusqu'à lui-même, et ne laisse pas échapper cette occasion de parler de son consulat. Il déclare qu'il a trouvé dans ses propres disgraces moins d'amertume que de gloire, et qu'il a été consolé de toutes ses souffrances, lorsque, ayant juré qu'il avoit sauvé la patrie, il entendit le peuple entier répéter son serment. A ses yeux, un citoyen n'a jamais d'autre intérêt personnel que celui de la république ; et ce n'est point là, dit-il, une opinion qui lui soit propre ; c'étoit celle des sages de la Grèce qui presque tous ont vécu au milieu des affaires ; c'étoit celle encore des sages Romains dont il va reproduire les entretiens.

Quintus Tubéron, qui arrive le premier chez Scipion son oncle, entame la conversation en parlant de l'apparition d'un double soleil, phénomène qui avoit fixé l'attention du sénat. Les autres interlocuteurs surviennent, et Lælius est d'avis qu'avant de s'enquérir de ce qui se passe dans le ciel, on éclaircisse ce qui intéresse sur la terre les familles et la société. Cependant Philus, qui a reçu jadis de Sulpitius Gallus des leçons d'astronomie, et qui connoît la sphère céleste d'Archimède, commence une explication qui n'est pas très-lumineuse, soit parce qu'elle est interrompue par des lacunes, soit sur-tout parce qu'elle repose sur des hypothèses erronées. Philus est loin de soupçonner que les parhélies ne sont que de simples météores ; il les transporte bien au-dessus de l'atmosphère terrestre. Du moins il reconnoît que ce ne sont pas des prodiges ; et Scipion ajoute que les physiciens et les mathématiciens rendent d'éminens services, quand ils dissipent les

frayeurs superstitieuses des mortels. Lælius persévère à douter de l'utilité de ces sciences spéculatives, et il s'autorise de quelques vers d'Ennius dont la traduction est ici empruntée par M. Villemain à M. Andrieux :

Ces chercheurs d'avenir, astrologues, devins,
Follement entêtés de leurs présages vains;
Des signes étoilés de la chèvre et de l'ourse
Attendent le retour, interrogent la course;
Ils ne savent point voir ce qu'ils ont sous les yeux,
Et se flattent de lire en l'abîme des cieux.

Quoi ! poursuit Lælius, le fils de Paul Émile s'occuperoit de l'apparition de deux soleils, plutôt que de celle de deux sénats et de deux peuples restés en présence au milieu de nous depuis la mort de Tiberius Gracchus ! Prions-le de nous expliquer quelle est, à son avis, la meilleure forme de gouvernement : *Scipionem rogemus ut explicet quem existimet esse optimum statum civitatis.* Voilà le sujet nettement indiqué; et, après une lacune d'environ deux pages, après quelques autres préliminaires, Scipion le traite en effet avec beaucoup de profondeur. Il définit le peuple, non une agrégation quelconque, mais une association fondée sur un droit reconnu et sur la communauté des intérêts: *Cœtus multitudinis juris consensu et utilitatis communione sociatus.* La première cause de cette réunion est bien moins la foiblesse des hommes que leur sociabilité naturelle : car la nature ne les a pas faits isolés et errans ; elle les a destinés à vivre ensemble, lors même qu'elle leur prodigueroit tous ses bienfaits et ne les forceroit point à réunir leurs efforts pour les lui arracher. Malheureusement, une lacune encore nous prive des développemens de cette vérité fondamentale.

Scipion examine ensuite les trois gouvernemens distingués par les noms de monarchie, d'aristocratie, d'état populaire. Si on les considère en eux-mêmes, pas un n'est parfait, dit-il; tous trois sont tolérables, et il n'en est aucun qui ne soit susceptible, à certains égards, d'être préféré aux deux autres : mais, pour son compte, il n'hésite point à préférer le premier. C'est peu d'avoir observé leurs avantages et leurs défauts naturels; il les envisage dans les altérations qu'ils subissent ; il montre comment ils dégénèrent en despotisme, en oligarchie, en anarchie; et cette analyse, jointe au tableau historique des calamités qu'engendrent ces métamorphoses, le conduit à demander un quatrième gouvernement, tempéré par le mélange des trois formes simples qu'il a d'abord indiquées : *Itaque quartum quoddam genus reipublicæ maximè probandum esse sentio, quod est ex his, quæ prima dixi, moderatum et permixtum, tribus.* Quoique

interrompu six fois par des lacunes, l'exposé de cette théorie antique est ici d'un extrême intérêt. Les preuves qui la soutiennent peuvent se diviser en trois ordres : les unes sont tirées de la nature même des choses et des hommes; les autres, puisées dans les annales des peuples; et les troisièmes, fondées sur l'autorité des philosophes que leurs études et leur expérience avoient déjà conduits au même résultat. Scipion cite Archytas; il auroit pu citer aussi Aristote ou Polybe, et probablement il l'avoit fait dans les morceaux qui nous manquent : car Scipion pouvoit-il oublier ou ignorer que Polybe, son maître et son ami, avoit dit qu'évidemment la meilleure constitution seroit celle qui se composeroit des trois formes (1) ? L'idée d'un gouvernement mixte n'est point, à beaucoup près, énoncée aussi expressément dans un passage de Platon que Cicéron traduit vers la fin de ce premier livre, et dont M. Renouard a inséré le texte grec dans son édition.

En rendant hommage à la sagesse de Scipion, on est forcé de regretter qu'il n'ait pas une notion plus exacte de la monarchie dont il fait le premier élément d'une constitution politique. Dans le second livre, en effet, il se déclarera contre la royauté héréditaire et pour l'élective ; il croira retrouver la monarchie dans la dictature limitée à un court espace de temps, et même dans l'autorité consulaire partagée entre deux magistrats suprêmes. Cette dernière extension de l'idée de royauté est d'autant plus étonnante, qu'au premier livre Scipion a blâmé le partage du trône entre deux personnes, et qu'il a opposé à cette institution périlleuse, admise chez quelques peuples, le vers d'Ennius, *Nulla regni sancta societas nec fides est.* Il n'y a de monarchie réelle et véritablement digne de ce nom, que celle qui consiste en un pouvoir héréditairement transmis à un seul homme qui le doit exercer pendant sa vie entière : autrement, le mot de royauté n'aura plus de sens fixe, et s'appliquera, selon les lieux et les temps, à toute magistrature suprême, déléguée d'une manière quelconque, pour un temps plus ou moins court, à un ou à plusieurs hommes. Alors ce ne sera plus rien dire de précis que de compter la puissance royale au nombre des élémens nécessaires d'une constitution mixte. Il est à présumer que Scipion ou Cicéron s'étoit expliqué d'une manière plus positive dans quelques-unes des parties de cet ouvrage; qui ne se sont pas conservées. Cependant l'on voit avec peine, à la fin du premier livre, que la république romaine, telle qu'elle a existé, non-seulement sous les

(1) *Δῆλον γὰρ, ὡς ἀρίστην μὲν ἡγητέον πολιτείαν τὴν ἐκ πάντων τῶν προειρημένων ἰδιωμάτων συνεστῶσαν. Inter reliquias libri VI, c. 3, edit. Schweigh.; II, 458.*

rois, mais aussi sous les consuls, est proposée comme le modèle d'une heureuse combinaison des trois formes de gouvernemens; étrange opinion que nous retrouvons aussi dans Polybe (1).

En conséquence, le second livre offre un abrégé de l'histoire de Rome; et il nous occuperoit fort long-temps, si nous entreprenions d'indiquer tous les détails intéressans qu'il renferme. On savoit, par des citations, que Cicéron avoit composé ce précis; et c'est pourquoi M. Bernardi en a placé un du même genre, non, il est vrai, dans le second livre de la République, mais dans le premier, en composant le deuxième des discussions relatives aux divers systèmes de constitution: il n'existoit, avant 1822, aucun moyen d'éviter de pareils déplacemens. Scipion veut qu'on admire les avantages de la position locale de Rome: suivant lui, on ne pouvoit choisir ni trouver une plus heureuse situation de la ville éternelle. Il dit, comme Caton, que cette cité a été fondée la seconde année de la VII.ᵉ olympiade, quoique Varron, à qui cet ouvrage est adressé, et, selon Solin (2), Cicéron lui-même fissent remonter la fondation de Rome à l'an 3 de l'olympiade VI. En fixant à quarante-deux ans la durée du règne de Numa, Scipion déclare qu'il suit l'opinion de Polybe, dont personne n'a surpassé l'exactitude chronologique, *quo nemo fuit in exquirendis temporibus diligentior.* On ne savoit pas encore que Polybe eût donné cette mesure du règne de Numa: il n'en subsiste rien dans les livres entiers ni dans les fragmens de cet historien grec (3). Scipion réfute ceux qui font Numa disciple de Pythagore, ancienne erreur combattue aussi par Denys d'Halicarnasse et Tite-Live. On lit ensuite que Tarquin l'Ancien ayant résolu de changer les noms des trois tribus, l'augure Nævius l'en détourna; mais il n'est rien dit, bien qu'il n'y ait point de lacune, du caillou coupé avec un rasoir. Les expressions mêmes dont se sert Tite-Live pour assurer que Servius Tullius régna le premier sans l'ordre du peuple, *primus injussu populi regnavit*, se retrouvent ici, et c'est une autorité de plus à opposer à la tradition contraire, adoptée par Denys d'Halicarnasse. Mais l'article qui, dans le second livre du Traité de la république, concerne les centuries et les classes, a été sans doute mal copié, car le nombre des centuries de la première classe n'y est porté qu'à quatre-vingt-neuf, au lieu de quatre-vingt-dix-huit. Cet article est toutefois précieux, en ce qu'il y est dit plus expressément qu'en aucun autre texte classique, que, dans une seule des dernières centuries, on

(1) *Ibid.* c. 4, 479. — (2) C. 2. — (3) Ailleurs Numa règne 43 ans, ou seulement 39.

comptoit plus de citoyens que dans les quatre-vingt-neuf (ou quatre-vingt-dix-huit) premières prises ensemble. Montesquieu remarque, en parlant de cette institution, que Servius Tullius suivit, dans la composition de ces classes, l'esprit de l'aristocratie; et cette réflexion, citée par M. Villemain, est plus juste en effet que celle qui se lit au onzième livre de l'Esprit des lois, savoir que Tullius, en affoiblissant l'autorité du sénat, augmentoit le pouvoir du peuple. Cicéron dit au contraire que ce monarque faisoit en sorte que le plus grand nombre n'eût pas le plus de pouvoir, *ne plurimùm valeant plurimi.*

Il est superflu de dire que ce précis historique, malheureusement fort mutilé, est écrit avec une exquise élégance; mais comme il se termine à la chute des décemvirs, il ajoute assez peu de notions à celles qu'on avoit déjà, et l'on n'a guère à profiter que des observations politiques qui s'y entremêlent, quand elles ne sont pas brusquement interrompues par les vides du manuscrit. Au portrait de Tarquin le Superbe, considéré comme le type de la tyrannie, *forma tyranni*, bien qu'il n'ait pas usurpé une puissance nouvelle, mais iniquement usé de celle qu'il possédoit, *non novam potestatem nactus, sed quam habebat usus injustè,* Scipion opposoit l'image d'un vertueux chef de la république : pourquoi faut il qu'il n'existe ici que le préambule et l'annonce solennelle d'un morceau si digne d'attention ! Voici la conclusion de ce second livre dans la traduction de M. Villemain. « De même que, par les frémissemens des cordes, » les accens des flûtes et les inflexions du chant et de la voix, on doit » saisir un mode formé de sons distincts et dont les moindres altérations, » les moindres dissonances offenseroient une oreille exercée, de même » enfin que ce concert, par l'habile direction des voix les plus dissem- » blables, produit l'accord et l'harmonie ; ainsi un état sagement com- » posé de la réunion des trois ordres inégaux, se met en accord par le » concert des élémens les plus divisés; et ce que les musiciens appellent » l'harmonie dans le chant, est l'union dans l'état social, l'union, le plus » fort et le meilleur gage du salut public, mais impossible à obtenir » sans la justice. » La proposition que ces derniers mots énoncent, a besoin, selon Scipion, d'être établie par des preuves dont il renvoie l'exposition à l'entretien du lendemain, et qui remplissent ou plutôt remplissoient le troisième livre, ainsi qu'on le savoit déjà par l'analyse qu'en avoit donnée S. Augustin.

Philus, l'un des interlocuteurs, chargé par les autres d'exposer le système de Carnéade, plaide en quelque sorte d'office, comme le dit M. Villemain, en faveur de l'injustice. Il reproduit avec beaucoup d'art d'anciens sophismes qui tendent à faire croire qu'il n'y a rien d'essen-

tiellement juste ou injuste, sophismes entre lesquels il s'attache surtout à celui qui se fonde sur la diversité des idées et des habitudes morales chez les différens peuples. C'est un développement de ces mots de Pascal : « Trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la » jurisprudence; un méridien décide de la vérité. » Si, dit Philus, la nature nous eût donné des lois, elles seroient par-tout les mêmes, par-tout immuables; et il accumule les exemples de variations et de contradictions dans les mœurs, dans les doctrines des divers pays et des divers siècles. La prospérité des méchans et les infortunes des hommes vertueux lui fournissent un autre argument auquel il s'efforce de conserver ce qu'il peut avoir de spécieux. M. Mai, qui ne trouve point la réponse de Lælius dans le manuscrit du Vatican, y supplée par les éloquens morceaux que Lactance et S. Augustin nous en ont conservés, et qui sont généralement connus. Le manuscrit présente du moins les félicitations adressées par Scipion à Lælius, qui a si dignement soutenu la meilleure et la plus noble des causes, si bien prouvé que la société n'existe que par la justice; mais ensuite les lacunes recommencent, et empêchent de ressaisir le fil des idées. On ne voit pas comment, à la fin de ce livre, les interlocuteurs sont ramenés à la discussion des trois formes de gouvernement. Lælius et Mummius préfèrent l'aristocratie à la royauté, mais sur-tout à la démocratie, et l'on a trop peu de lignes des réponses que Scipion leur adresse.

Le livre IV traitoit de la société domestique, des femmes, de l'éducation et des spectacles; le livre V, des mœurs et des institutions de Rome, de ses lois, de ses magistrats, de l'administration de la justice: mais les fragmens fournis par le manuscrit, joints à ceux qui étoient déjà connus par des citations, équivalent à peine à six pages pour ces deux livres. On n'a, comme nous l'avons déjà dit, rien retrouvé du sixième, qui demeure toujours réduit au songe de Scipion. Ainsi ce qu'on possède actuellement de tout l'ouvrage consiste en une moitié au plus du livre I.er, autant du second, beaucoup moins du troisième, presque rien des deux suivans, et quelques pages du dernier; foibles débris où se fait pourtant reconnoître le génie du plus grand écrivain de l'ancienne Rome. Ils offriroient d'eux-mêmes, par le caractère des pensées et du style, assez de signes de leur authenticité, si elle n'étoit constatée, comme nous l'avons dit, par des preuves extérieures, tout-à-fait irrécusables.

C'est donc un nouveau service, d'une très-haute importance, que M. Mai vient de rendre aux lettres, en publiant cet ouvrage ou ces extraits. Il y a joint une préface instructive, qui contient les développe-

mens de ce qu'on a lu au commencement de cet article sur l'époque où Cicéron a composé ces six livres, sur le plan qu'il a suivi, sur les interlocuteurs qu'il y introduit, sur le personnage auquel il s'adresse dans son prologue, sur les auteurs qui ont cité cet ouvrage depuis le commencement de l'ère vulgaire jusqu'au XII.ᵉ siècle; sur les tentatives que, depuis la fin du XIV.ᵉ, on a faites pour le retrouver. Une description du monument palimpseste qui nous en a conservé les restes, description fort détaillée, et en quelque sorte *pathologique*, comme le dit M. Villemain, est suivie du compte que rend M. Mai de son propre travail. On ne trouve que des extraits de cette préface dans l'édition de M. Renouard; mais elle a été imprimée presque entière (1) à la fin du second volume de l'édition de M. Michaud.

Entre les notes de M. Mai, celles qui n'ont pour objet que l'état du manuscrit, ses lacunes, les corrections et quelquefois les additions qu'il a fallu y faire, sont placées au bas des pages du texte de Cicéron. D'autres observations plus étendues ont été rejetées à la suite des livres qu'elles concernent. Plusieurs ont pour objet de rapprocher les idées énoncées dans ce traité, de celles qui ont été exprimées ou par Cicéron lui-même en ses autres ouvrages, ou par des auteurs qui ont écrit, soit avant, soit après lui. Quelques-unes des remarques de l'éditeur tendent à éclaircir le texte par des détails philologiques ou historiques; et dans le grand nombre de ces explications, il en est dont on pourroit contester ou l'utilité ou même l'exactitude. Par exemple, lorsque Manilius est qualifié *vir prudens*, et que l'éditeur veut que *prudens* soit ici l'équivalent de *juris prudens*, nous serions plutôt de l'avis de M. Villemain qui traduit, *homme fort éclairé*, bien qu'ailleurs Manilius se donne lui-même pour un jurisconsulte fort habile. Sur les lignes du second livre, où Scipion dit que Lycurgue a publié ses lois cent huit ans avant la 1.ʳᵉ olympiade, que néanmoins quelques-uns, par une erreur de nom, regardent comme instituée par lui (2), M. Mai affirme que c'est un autre Lycurgue, moins ancien, qui, avec Iphitus, a établi les premiers jeux olympiques. Cependant Larcher, Clavier et presque tous les chronologistes, pensent que le législateur Lycurgue est bien celui dont le nom a été, avec ceux de Cléosthène et d'Iphitus, attaché aux jeux olympiques de l'an 884 avant J. C. La méprise consistoit à confondre ces jeux avec ceux de 776, où fut couronné Corœbus, et desquels on fait partir, cent huit ans après Lycurgue, la série ordinaire des

(1) C'est-à-dire, moins la *Prosopographia* et les *Testimonia*. — (2) *Prima... olympias, quam quidam, nominis errore, ab eodem Lycurgo constitutam putant.*

olympiades. A la vérité, M. Clavier conjecture que Lycurgue et Iphitus n'ont célébré leurs jeux qu'en 830, au lieu de 884; mais en cette hypothèse même, il n'y auroit pas encore lieu de recourir à un Lycurgue plus jeune que l'auteur des lois de Sparte. Du reste, les doutes que nous pourrions élever sur quelques autres notes historiques de M. Mai, ne nous empêcheroient pas de reconnoître qu'en général son commentaire doit faciliter la lecture du texte, si précieux, qu'il vient de mettre au jour.

Nous avons à rendre les mêmes hommages à tout le travail de M. Villemain, à son discours préliminaire, à ses notes courantes, à ses dissertations intitulées quatrième, cinquième et sixième livre de la République, et sur-tout à sa traduction française. On peut distinguer deux parties dans le discours préliminaire : l'une présente un heureux choix et une élégante analyse des notions historiques et bibliographiques contenues dans la préface de M. Mai; l'autre se compose d'observations littéraires et politiques propres à M. Villemain. Nous ferions un trop long article si nous indiquions tous les morceaux de ce discours qui, par la vérité des pensées, comme par les grâces du style, fixeront l'attention des lecteurs : pour être courts, nous ne ferons que des observations critiques. M. Villemain croit que le *système représentatif* est *tout entier* dans le tableau tracé par Scipion ou Cicéron, de ce quatrième gouvernement, qui résulte de la combinaison des trois formes simples. Nous ne le pensons pas; car Scipion suppose par-tout la participation immédiate de tous les citoyens aux actes de la puissance législative, comme cela se pratiquoit dans les comices romains. Il n'exprime nulle part et semble n'avoir pas conçu l'idée de substituer aux délibérations d'une telle multitude, celles d'un nombre beaucoup plus petit de députés choisis par elle. Or tant que la démocratie, même associée à la monarchie et à l'aristocratie, demeure immédiate et directe, on ne sauroit dire que le gouvernement représentatif existe *tout entier*, puisqu'il manque de sa condition la plus importante, de celle même qui lui a fait donner le nom qu'il porte. Nous trouverions quelque inexactitude du même genre dans ces autres lignes de M. Villemain. « Il étoit » manifeste que, *dans les premières époques* de Rome, après l'expulsion » des rois, l'autorité royale, plutôt déplacée que détruite, avoit passé » toute entière aux consuls et au sénat, et que c'étoit à la faveur de cette » puissance aristocratique et de cette unité persévérante de vues et de » projets que s'étoit élevé l'édifice de la grandeur et de la vertu romaine. » Il est vrai que nous avons déjà rencontré cette idée dans le Traité même de la république ; mais elle ne nous en paroît pas plus précise. *Déplacer*

les pouvoirs qu'un monarque exerçoit pour les attribuer à deux consuls annuels, ou pour les transporter dans un sénat, c'est *détruire*, non pas ces pouvoirs sans doute, mais la monarchie, qui consistoit précisément en ce qu'ils étoient exercés par le chef unique et suprême de l'état. Nous ignorons si l'on peut, sans abuser tant soit peu du langage, substituer à cette unité de la personne, que le mot de *monarchie* exprime, l'unité de projets et de vues, persévérante ou non, dans un corps de sénateurs ou dans une suite de magistrats électifs. Nos remarques n'ont ici pour objet que de simples définitions, et non le fond même des questions politiques que M. Villemain a traitées, et qui sont étrangères à ce Journal.

Si nous nous arrêtions aux notes courantes de M. Villemain, distribuées au bas des pages de sa traduction, en regard des courtes notes de M. Mai imprimées au-dessous du texte, ce seroit le plus souvent pour applaudir au choix des détails, et à la justesse de l'expression; mais les trois dissertations qui portent le titre et tiennent la place des trois livres de Cicéron, ont par cela même beaucoup plus d'intérêt. Au fond, la matière en est la même que celle des trois livres où M. Bernardi a remplacé les textes perdus de la seconde moitié du Traité de la république, par ceux qui pouvoient y correspondre dans les autres ouvrages de Cicéron. Seulement M. Villemain s'est donné une plus libre carrière; il ne s'est point borné à de simples traductions, il y a joint les résultats de ses méditations, de ses recherches; et toute cette matière lui est devenue propre, soit par le grand nombre d'idées nouvelles dont il l'a enrichie, soit sur-tout par l'originalité et l'éclat des formes dont il a su les revêtir. Toutefois, dans la multitude et l'extrême variété des notions historiques que l'auteur y rassemble, nous n'oserions assurer qu'il ne s'est rien glissé d'inexact. On lit à la page 165 du tome II, que « Brutus fit entrer dans le sénat des plébéiens qui prirent un nom » que, dans nos idées modernes, on pourroit traduire par celui de repré» sentans de la petite propriété, *patres minorum gentium.* » Ceci s'accorde peu avec les récits de Tite-Live : car selon cet historien, Brutus compléta le sénat en y appelant les principaux chevaliers, *primoribus equestris gradûs.* Or ces chevaliers appartenoient à la première des six classes instituées par Servius Tullius, à celle qui se composoit des citoyens les plus riches; et depuis, un cens assez considérable a toujours été exigé pour entrer dans l'ordre équestre. Ces nouveaux sénateurs n'auroient donc pas très-bien *représenté la petite propriété*, quel que soit le sens qu'on veuille attacher à cette expression *moderne*, et quand même on prendroit le sénat romain pour un corps *représentatif.* Les citoyens moins riches

étoient non représentés, mais immédiatement admis aux comices dans les dernières centuries. D'ailleurs, si Tacite applique incidemment le terme de *minorum gentium* aux sénateurs créés par Brutus, Tite-Live, en traitant directement ce sujet, donne cette qualification à ceux qu'avoit nommés Tarquin l'Ancien; et quoiqu'il soit fort possible que ce prince les ait choisis parmi les plébéiens les plus distingués, comme le rapporte Denys d'Halicarnasse, cependant plusieurs savans ont entendu par *minores gentes*, les familles latines, sabines, albaines ou étrusques, incorporées à l'état romain. En général, nous croyons qu'on se hasarde beaucoup lorsqu'on cherche la traduction des dénominations antiques dans des expressions toutes modernes, ou toutes récentes, sur-tout lorsqu'elles n'ont encore qu'un sens vague et indéterminé.

Un examen approfondi de ces trois dissertations entraîneroit beaucoup trop de discussions du même genre, et nous devons réserver l'espace qui nous reste à l'excellente version française de M. Villemain. A notre avis, il étoit impossible de mieux saisir le sens du texte, de se tenir plus près de la lettre, et de reproduire néanmoins plus constamment l'élégance, l'harmonie, tous les caractères du style, son mouvement et ses couleurs. Cette fois Cicéron est traduit par un habile écrivain, et n'a rien perdu de ce qu'il pouvoit conserver de force et de grâce dans notre langue. Il nous suffiroit, pour justifier ces éloges, de comparer la nouvelle traduction du Songe de Scipion avec celle de Barrett, qui passe pour la meilleure des précédentes. M. Villemain, sait retrouver l'expression de chaque pensée, sans avoir ordinairement besoin d'aucune périphrase: les seules additions qu'il se soit permises, sont celles qui étoient indispensables pour ne pas laisser incomplètes en français des phrases mutilees dans le texte; et peut-être une critique sévère trouveroit-elle le moyen de contester quelques-unes de ces interprétations conjecturales et en quelque sorte divinatoires; peut-être aussi remarqueroit-elle ailleurs certaines expressions néologiques, par exemple, *après qu'ils eurent* ÉCHANGÉ QUELQUES PAROLES, *cum essent perpauca inter se conlocuti.*

Montesquieu, et en général les écrivains des deux derniers siècles, traduisoient *optimates* par *les grands, les nobles,* &c.; et M. Villemain a cru pouvoir employer en ce sens le mot *aristocrate:* c'est, à vrai dire, comme si l'on prenoit le terme opposé, *démocrate,* pour synonyme de *plébéien.* Le fait est que notre langue n'a long-temps admis que les noms abstraits d'*aristocratie* et de *démocratie*, et que les noms qualificatifs qui en ont été formés depuis, ne répondent à aucune idée assez distincte: ils n'ont point enrichi le langage; ils y jettent de l'obscurité, et peuvent introduire, même hors du langage, beaucoup de confusion et de trouble.

Lælius, après avoir écarté la question de savoir comment deux soleils apparoissent à-la-fois, parce qu'il juge impossible et inutile de la résoudre, ajoute dans la traduction de M. Villemain: « Mais qu'il » n'existe qu'un peuple, qu'un sénat, c'est chose possible; c'est chose » fâcheuse si elle n'est pas; c'est une chose enfin dont le contraire » est connu de nous, et dont la réalité, nous le voyons bien, nous » feroit vivre avec plus de sagesse et de bonheur. » M. Villemain accoutume ses lecteurs à tant de correction, de clarté et d'élégance, que nous sommes extrêmement frappés de la négligence avec laquelle nous semblent écrites les lignes que nous venons de citer. Il peut bien être fâcheux qu'une chose n'existe pas, *permolestum est nisi est:* mais est-ce alors cette chose même qui est fâcheuse! D'un autre côté, les mots *secus esse scimus*, littéralement traduits, *nous savons qu'il en est autrement,* ne seroient-ils pas infiniment plus clairs que la paraphrase, *c'est une chose enfin dont le contraire est connu de nous!* On a besoin de recourir au texte pour démêler ce que Lælius veut dire, savoir, que l'unité du sénat, que l'unité du peuple est possible; qu'on souffre si elle n'existe pas; qu'il voit trop qu'elle manque, et qu'il sent que, si elle étoit réelle, les Romains vivroient plus sages et plus heureux.

Quand ce même Lælius dit, *apud me . . . argumenta plus quàm testes valent*, M. Villemain traduit : « Auprès de moi les inductions logiques » valent mieux que les témoins. » Cicéron lui-même a distingué et défini les mots *argumentum* et *inductio*. Dans son traité *de Finibus* (l. 1, c. 9), il explique le premier par ceux-ci: *conclusionem rationis . . . (quâ) occulta quædam et involuta aperiuntur;* c'est une conclusion par laquelle la raison découvre des choses qui restoient occultes et enveloppées; et au premier livre des Topiques, il dit : *Hæc ex pluribus perveniens quò vult, appellatur inductio, quæ græcè ἐπαγωγὴ nominatur;* l'induction parvient à un résultat général, par l'énumération de plusieurs faits particuliers. Cicéron en donne un exemple : si un tuteur, si un associé, un mandataire, &c. doivent être fidèles, concluons que cette obligation s'étend à quiconque a pris un engagement. C'est principalement dans ce passage de Cicéron que Dumarsais et la plupart des grammairiens ou logiciens du dernier siècle ont puisé la définition précise qu'ils ont donnée de l'induction. Quant à l'adjectif *logique* que M. Villemain ajoute à ce mot, sans doute pour en modifier le sens, nous devons avouer que nous ne le comprenons pas du tout : il n'y a pas très-long temps non plus que cet adjectif s'est introduit dans notre langue. A nos yeux, l'induction n'est qu'un genre particulier de raisonnement, tandis qu'*argumentum* avoit une signification ou différente ou plus

étendue. Nous croyons que Lælius, à qui l'on vient de citer des auteurs, déclare que les raisons feroient sur lui plus d'impression que les autorités.

A la fin du second volume de l'édition de M. Michaud, après la préface de M. Mai, on trouve une notice sur Cicéron déjà publiée par M. Villemain et distinguée par le public dans la Biographie universelle; ensuite une table analytique des matières, qui nous a paru trop incomplète: elle n'embrasse ni le travail de M. Mai, ni à beaucoup près tous les détails importans du texte de Cicéron. L'*index historicus* et l'*index latinitatis* qui terminent l'édition de M. Renouard, sont plus propres à faciliter les recherches: mais la traduction de M. Villemain, ses notes, ses dissertations, et son discours préliminaire, enrichissent à tel point l'édition de M. Michaud, qu'elle est certainement destinée à être plus d'une fois reproduite; c'est bien celle où le Traité de la république doit se lire avec le plus de charme et d'utilité.

DAUNOU.

Amralkeisi Moallakah, cum scholiis Zuzenii, è codicibus Parisiensibus latinè vertit et illustravit Ern. Guil. Hengstenberg. Bonnæ, 1823; 64 pages et 40 pages de texte arabe, *in-4.°*

Depuis le rétablissement du Journal des Savans, j'ai déjà eu trois fois occasion de parler des poëmes arabes connus sous le nom de *Moallakat*, trois de ces poëmes ayant été publiés avec les gloses de Zouzéni; savoir: celui d'Antara, à Leyde, par M. Menil, en 1816 (1); celui d'Amrou, à Jéna, en 1819, par M. Kosegarten (2); et enfin celui de Hareth, par M. Knatchbull, à Oxford, en 1820 (3). En rendant compte du premier de ces poëmes, j'ai mis sous les yeux des lecteurs toutes les considérations générales qui se rattachent à l'ancienne poésie des Arabes. Je ne dois donc m'occuper aujourd'hui que du poëme d'Amrialkaïs et de l'édition nouvelle qu'en donne M. Hengstenberg.

Le poëme d'Amrialkaïs avoit déjà été publié en 1747 en arabe et en latin, avec des gloses arabes et des notes, par G. J. Lette, à la

---

(1) *Journal des Savans*, cahier de mars 1817. — (2) *Ibid.*, cahier de mai 1820. — (3) *Ibid.*, cahier de décembre 1820.

suite du poëme de Caab ben-Zoheïr en l'honneur de Mahomet; mais outre que la traduction n'est pas toujours exempte d'erreurs, le texte même du poëme est rempli de fautes contre le sens et contre la prosodie, et les gloses sont imprimées avec une telle inexactitude, qu'au lieu d'aider à l'intelligence du texte, elles mettent sans cesse l'esprit du lecteur à la torture. M. Hengstenberg a donc rendu un vrai service aux amateurs de la littérature arabe, en donnant une nouvelle édition de ce poëme, et y joignant le commentaire de Zouzéni, où l'on trouve avec une juste étendue tout ce qui est nécessaire pour l'intelligence du texte.

Le poëme d'Amrialkaïs ayant été choisi par l'université de Bonn pour le sujet d'un concours, proposé en ces termes : *Amralkeisi Carmen arabicum Moallakat appellatum, ex codicibus Parisiensibus, unà cum scholiis Zuzenii grammatici, secundùm leges artis criticæ, metricæ et grammaticæ illustretur;* M. Hengstenberg, élève de M. Freytag, a obtenu dans ce concours la palme académique; et quoique, par des motifs d'économie, il ait dû renoncer à faire imprimer en entier le travail qui lui a valu cette honorable distinction, il est facile de juger par la manière dont le texte du poëme et celui du commentaire arabe sont imprimés, et par les notes critiques, grammaticales et philologiques jointes à la traduction, que son travail a dû non-seulement remplir, mais même surpasser les espérances de l'université. Ce concours, d'un genre tout nouveau, est un heureux exemple donné par l'université de Bonn, et il est à croire qu'il aura des imitateurs.

Outre le texte arabe du poëme d'Amrialkaïs et le commentaire arabe de Zouzéni, on trouve dans le volume que nous annonçons, des prolégomènes, la version latine du poëme, et des notes.

Le texte du poëme est imprimé avec les voyelles, et l'éditeur a eu le plus grand soin de conformer *la ponctuation* (c'est-à-dire, la prononciation fixée par les voyelles et les signes orthographiques) aux règles de la prosodie. Les gloses de Zouzéni sont imprimées sans voyelles. M. Hengstenberg, dans le travail soumis au jugement de l'université, avoit ajouté les voyelles aux gloses, comme au texte du poëme. Il a eu raison de les supprimer dans l'imprimé; mais il auroit fallu les conserver, 1.° dans tous les endroits où elles sont indispensables pour distinguer les diverses formes ou inflexions grammaticales d'un même mot; 2.° dans les vers cités comme exemples par le commentateur, et dont il eût été bon d'indiquer la mesure. En faisant cela, M. Hengstenberg se seroit aperçu que dans ce vers, cité par Zouzéni (pag. 9) :

وقد تَخِذَتْ رِجْلى الى خِدْرِ غَرْزِها نَسِيفًا كَأُفْحُوصِ ٱلْقَطَاةِ ٱلْمُطَرِّقِ

on avoit mal à propos introduit le verbe كان entre وقد et تخذت. Mais ce n'est pas la seule faute qu'il renferme. Au lieu de الى خدر il faut lire الى جنب ou لدى جنب, comme je l'apprends de Djewhari. Il cite en effet deux fois dans son lexique, aux racines طرق et نسف, ce vers d'*Almomazzik Abdi* المزّق العبدى, qui, parlant de la femelle de chameau qui lui sert de monture, dit : « L'impression réitérée de mes pieds a » laissé sur son corps, près de l'étrier, une place dégarnie de poils, » semblable au nid du kata, lorsque cet oiseau est près de pondre ses » œufs. »

Le commentaire n'est pas exempt de fautes, et même de fautes assez graves. Quelques-unes sont évidemment des fautes typographiques qu'il eût été facile de corriger dans un *errata.* Les autres appartiennent indubitablement, du moins pour la plus grande partie, à la copie manuscrite du commentaire de Zouzéni que M. Hengstenberg a eue sous les yeux. J'indiquerai les plus importantes à la fin de cet article.

La version latine du poëme est écrite d'un style simple; et quoique le traducteur se soit en général tenu très-près du texte, elle n'est ni obscure, ni d'un latin barbare, comme il n'arrive que trop souvent. Je ne ferai de remarques que sur deux passages.

La première remarque a pour objet le troisième vers du poëme :

وقوفا بها صحبى علىّ مَطِيَّهم يقولون لا تهلك أسًى فتجمّل

M. Hengstenberg, suivant en cela le commentaire de Zouzéni, l'a rendu ainsi : *Ibi socii mei, admotis ad me jumentis suis, dixerunt : Noli confici dolore, sed strenuum te præbe.* Il a eu raison de s'écarter du sens que j'avois donné à ce vers dans une des notes de ma grammaire arabe, et qui étoit fondé sur la manière fautive et contraire au mètre, dont Lette avoit imprimé les mots على مطيّهم. J'avois déjà rétabli la vraie prononciation de ces mots, et le sens qui en résulte, dans mon commentaire sur Hariri, page 239; ce qui a sans doute échappé au nouvel éditeur. Au surplus, si je m'arrête à ce passage, c'est principalement pour observer que Zouzéni a regardé وقوفا comme le pluriel de l'adjectif verbal واقف, mais que d'autres commentateurs, peut-être avec plus de raison, le regardent comme le nom d'action, mis à la place d'un temps personnel. La glose dont je parle a été rapportée par M. Hengstenberg, ce qui me dispense de la transcrire ici.

Ma seconde remarque porte sur le vers 49, où le poëte, après avoir

parlé d'un loup affamé qui, comme lui, erre dans un vallon désert, et fait retentir ce vallon de ses hurlemens, adresse la parole à ce loup, et lui dit :

كلانا اذا ما نال شيأً افاته ومن يحترث حرثي وحرثك يهزل

ce qui signifie certainement : « Toi et moi, si nous attrapons quelque » chose, nous nous hâtons de le consommer; et certes il sera toujours » maigre, celui qui n'aura d'autre moyen de gagner sa vie, que le » métier qui nous est commun. » Je crois que M. Hengstenberg a eu tort de traduire ainsi le second hémistiche : *Et qui mihi tibique officia sua consecrat, macer evadit.*

Les notes que notre jeune orientaliste a jointes à sa traduction sont sur-tout remarquables en ce qu'on y observe une connoissance approfondie de la grammaire arabe, et, sous ce point de vue, elles seront d'une grande utilité aux étudians. Je n'ai remarqué qu'un seul endroit où il a omis de renvoyer à ma grammaire, pour une anomalie dont les exemples sont peu communs. Je veux parler de ces mots du vers 70 بُعْدَ ما متأمّل, où بُعْدَ est pour بَعُدَ, comme حُسْنَ pour حَسُنَ (voyez *Gram. Arabe*, tom. I, p. 184, n.° 500). Je regrette seulement qu'on ne trouve pas quelquefois dans ces notes, qui renferment tant d'instruction, l'explication de certains passages du commentaire de Zouzéni qui peuvent arrêter les lecteurs. Par exemple, ces mots صرفا لعين الكمال de la glose sur le vers 13, pourront rester inintelligibles pour quiconque ne saura pas que les Arabes entendent par عين الكمال, ce que les Italiens appellent *il cattivo occhio*. Il est vrai que cette expression est expliquée dans le dictionnaire de Méninsky; mais tout le monde n'est pas à même de le consulter.

Je ne dois pas oublier de dire un mot des prolégomènes de M. Hengstenberg, dans lesquels il traite successivement des diverses dénominations sous lesquelles on désigne les Moallakat, de la vie du poëte Amrialkaïs, puis du poëme particulier qui est l'objet de son travail. Notre auteur ne partage point l'opinion de ceux qui pensent que les Moallakat ont été ainsi nommés, parce que ces poëmes avoient obtenu l'honneur d'être suspendus ou affichés aux portes du temple de la Mecque. Il y auroit bien quelque chose à objecter aux motifs qu'il fait valoir contre l'origine la plus communément admise de cette dénomination, mais ce seroit le sujet d'une trop longue discussion. Au surplus, on reconnoît dans ces prolégomènes le bon esprit et la sage critique qui caractérisent pareillement les notes dont nous avons déjà parlé. Ce travail, dans toutes ses parties, promet à la littérature arabe un écrivain

solidement instruit, qui lui fera faire de nouveaux progrès, et qui honorera l'université de Bonn, et celles auxquelles il pourra être attaché par la suite.

Je finirai cette notice par l'indication et la rectification de quelques-unes des fautes les plus graves qui se sont glissées dans le commentaire de Zouzéni.

Vers 16. كعمله فى مصدر *lisez* فى المصدر — انه لاشناه بغضا وانه
لابغضه كراهية *lisez* انى لاشنؤه بغضا وانى لابغضه كراهية — حلفت حلفا *lisez*
وحلفت حلفا

V. 28. مضم *lisez* مضو

V. 36. فكن من *lisez* فلان عن — تباش (تبالى) *lisez* تباشر

V. 44. لينزل *lisez* ليزل

V. 45. ح جمع مرسة — ح اجمع الجمع Effacez ح dans l'un et l'autre endroit.

V. 49. ومن سعيي *lisez* وَمَن سَعَى سَعْيِي

V. 50. ومنه قيل للعز آبة *lisez* ومنه قيل للّغز آبة

V. 51. مِكَرٍ مِفَرٍ *lisez* مِكَرٍّ مِفَرٍّ — والجمع العذر عور *lisez* وجمع
العذر عور

V. 55. حاذق *lisez* الحاذق

V. 62. (وحد وجها) وحدوجها *lisez* وخدودها

V. 69. وقد تنقل *lisez* وقد تنقّل, c'est-à-dire, on le prononce aussi avec un *teschdid* sur le ب.

SILVESTRE DE SACY.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE des beaux-arts a perdu encore un de ses membres, M. Peyre, aux funérailles duquel M. Quatremère de Quincy a prononcé, le 9 mars, le discours suivant: ... « Je devrois laisser parler ici, pour célébrer dignement M. Peyre, cette nombreuse suite d'élèves et de générations d'élèves, devenus eux-mêmes depuis long-temps des maîtres distingués, qui sans doute ne manqueroient pas de reporter à leur illustre chef d'école, l'honneur de presque tout ce qui a été produit de bon dans l'architecture pendant un demi-siècle, et de le désigner à la reconnoissance publique comme l'auteur de tous les succès qu'ils ont obtenus en marchant sur ses traces. Ils vous feroient voir M. Peyre parcou-

rant, dans sa longue carrière, tous les degrés par lesquels le talent s'élève, s'accroît et se propage; remplissant tous les emplois dans lesquels il peut être donné à l'artiste de servir et son art et son pays; recevant enfin tous les honneurs destinés à être la récompense du mérite, des longs services, et de toutes les vertus qui forment le plus beau couronnement du talent. Ils vous le montreroient restaurateur du bon goût, continuateur des traditions de tous les grands siècles, ramenant d'abord, dans les édifices qu'il construisit, l'art de bâtir à ses vrais principes; unissant ensuite la théorie à la pratique, soit dans la direction de sa nombreuse école, soit dans la composition d'ouvrages publiés sur son art. Quant à moi, Messieurs, réservant pour une occasion moins triste et plus solennelle l'énumération de tous les titres qui recommanderont à votre admiration la longue série des travaux de M. Peyre, je me conformerai peut-être mieux à la tristesse de vos pensées, en me contentant de vous rappeler tout ce que nous enlève la perte d'un si excellent homme, et toutes ces heureuses qualités qui lui concilioient à-la-fois l'estime et l'amour de chacun de vous. Trouvâtes-vous jamais dans vos rangs un plus parfait modèle de cette douce urbanité, de cette simplicité des anciens temps, de cette bienveillance qui fait le charme et le lien des sociétés savantes! Vîtes-vous jamais confrère plus fidèle à ses devoirs, plus zélé pour la gloire de l'académie et pour l'intérêt des arts, plus porté à seconder et à vanter le mérite d'autrui, plus oublieux du sien propre! Connûtes-vous jamais de maître plus prodigue de ses lumières et de ses connoissances, plus ambitieux du succès de ses élèves, plus dévoué à leur avancement, et en retour plus respecté, plus chéri d'eux tous! Combien aussi cette seconde famille, si l'on peut dire, ne contribua-t-elle pas à verser de douceurs et de consolations sur ses dernières années! Combien elle s'empressoit de rivaliser, avec ses propres enfans, de soins, d'égards, d'attentions ingénieuses, pour charmer les ennuis et adoucir les infirmités de sa vieillesse! Si, comme l'a dit un ancien, nul ne doit être proclamé heureux avant que sa dernière heure ait sonné, il aura, je pense, mérité d'être appelé de ce nom, l'artiste ainsi favorisé de la nature, qui, après avoir fourni une aussi honorable carrière, arrivé au terme des plus longs jours, s'est vu constamment entouré des secours les plus touchans de la tendresse filiale et de l'amitié reconnoissante, et dont l'esprit, jusque dans son déclin, bercé par les jouissances imaginaires de l'art, put rêver encore, au sortir de la vie, la douce illusion des études et des travaux qui en avoient fait la gloire et le bonheur. »

L'académie des beaux-arts a élu M. le comte Amédée Pastoret fils, pour remplir la place d'académicien libre vacante par le décès de M. Gois.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Théâtre complet des Latins, traduit par J. B. Levée, ancien professeur de rhétorique, et par feu l'abbé le Monnier; augmenté de dissertations par MM. Amaury Duval, de l'académie des inscriptions, et Alexandre Duval, de l'académie française; tomes XIII, XIV et XV. Paris, impr. de Dupont, chez Chasseriau, 3 vol. *in-8.*ᵉ, 495, 524, viij et 606 pages. Les tomes XIII et XIV sont les volumes II et III de Sénèque; le XV.ᵉ contient les fragmens des poëtes dramatiques latins dont les ouvrages sont perdus. Nous avons rendu compte des douze premiers volumes de ce recueil; nous donnerons une notice des trois derniers.

Œuvres de Regnier. Paris, impr. de Fain, librairie de Desoër, *in-32*, faisant partie d'une *Bibliothèque portative du voyageur.*

Poésies, par M. Delcroix. Paris, impr. de Wagrez aîné, chez Delaunay, *in-8.°* de 140 pages. On trouve au commencement de ce volume, *Herminie*, poëme imité du Tasse.

Racine et Shakespeare, par M. de Stendhall, *(intelligenti pauca)*. A Paris, impr. de Boucher, librairie de Bossange, &c., 1823, *in-8.°*, 55 pages. C'est une apologie ou un panégyrique du genre romantique. L'auteur y défend avec beaucoup d'esprit et de grâce une cause que nous ne croyons pas bonne. Cet opuscule, malgré la légèreté des formes, contient des observations dignes d'examen. M. de Stendhall est connu par deux ouvrages intitulés, l'un, *Rome, Naples et Florence.* Londres, Colburn, 1817, *in-8.°*; l'autre, *del Romanticismo nelle arti*; Firenze, 1819, *in-8.°*

Fielding, comédie en un acte et en vers, par M. Ed. Mennechet, lecteur du roi; représentée sur le Théâtre français, le 8 janvier 1823. Paris, impr. de Didot, librairie de Ladvocat, *in-8.°* de 3 feuilles et demie.

L'Antiquaire, roman de sir Walter Scott, traduit de l'anglais en français. Angers, impr. de Mame. Paris, librairie de Gosselin et de Ladvocat, 1823, 4 vol. *in-12*, ensemble de 42 feuilles 1/4.

Valérie, comédie en trois actes et en prose, par MM. Scribe et Mélesville; représentée sur le Théâtre français, le 21 décembre 1822; seconde édition. Paris, impr. de Fain, librairie de Ladvocat, *in-8.°*, 5 feuilles 3/4. Prix, 3 fr.

Œuvres complètes de Voltaire, 70 vol. *in-8.°* A partir du 15 janvier 1823, il doit paroître, chaque mois, 2 vol., l'un de prose, l'autre de poésie. La souscription restera ouverte, jusqu'au 1.er mai prochain, chez M. Chasseriau, libraire, rue Neuve-des-Petits-Champs, n.° 5. Les caractères, en matière dure, gravés et fondus par M. Firm. Didot, seront les seuls employés dans tout le cours de l'édition, et ils seront renouvelés plusieurs fois, afin de pouvoir fournir un tirage toujours égal. On a pris aussi les arrangemens nécessaires pour obtenir un papier d'une nuance constamment uniforme. Le prix de chaque volume, papier fin d'Annonay, satiné avec le plus grand soin, est de 5 fr. Papier vélin, dont il n'a été tiré que vingt-cinq exemplaires, 10 fr. Après le 1.er mai, le prix de chaque volume sera porté à 6 et 12 fr. On ne paie rien d'avance; il suffit de se faire inscrire.

L'Écho du Parnasse, ou Choix des œuvres inédites des auteurs contemporains. Le prix de l'abonnement est fixé à 36 fr. par année, pour Paris; 42 fr. franc de port pour la province; et 48 fr. pour l'étranger. Le premier numéro a été publié le 15 février; les numéros suivans le seront exactement à la fin de chaque mois. On s'abonne à Paris, chez B. Furcy, éditeur, au bureau de l'*Écho du Parnasse*, rue Bertin-Poirée, n.° 7, et chez Pillet aîné, imprimeur-libraire, rue Christine, n.° 5.

Œuvres de P. L. Lacretelle aîné, de l'Institut royal de France; 15 vol. *in-8.°* qui paroîtront par livraisons, chez Bossange frères. Le prix de chaque volume sera de 7 fr. pour les souscripteurs. Cette collection se divise en quatre sections: *Philosophie et littérature*, 5 vol.; *Organisation des corps scientifiques, et critique littéraire*, 3 vol.; *Études sur la révolution française, précédées d'études sur la politique générale et la législation civile*, 4 vol.; *Éloquence judiciaire et philosophie législative*, 3 volumes. Ces trois derniers tomes, dont la publication est annoncée

comme très-prochaine, contiendront : .... I. De l'éloquence judiciaire (Conseils à un jeune avocat). — Lettre de M. Pastoret à l'auteur sur une question traitée dans le discours ci-dessus. — Réponse de l'auteur. — Notice sur Legouvé (père), ancien avocat au parlement de Paris. — Sur l'ancien barreau de Paris. — Sur un barreau extérieur à la fin du XVIIIe siècle — Mémoires pour deux Juifs de Metz ; — pour une femme exclue de son douaire; — sur les démissions de biens des pères aux enfans; — sur une question en nullité de testament ; — sur une répudiation ; — pour une actrice du Théâtre italien ; — de l'éloquence de la chaire. = II. Consultation pour le commerce de France contre la compagnie des Indes. — Deux mémoires pour le comte de Gh.... contre ses accusateurs, et la défense personnelle du défenseur..... — Réflexions sur les objets et les circonstances des ouvrages précédens. — Vues sur l'union de la philosophie et de la jurisprudence. = III. Traité élémentaire sur les conventions. — Discours sur la multiplicité des lois. — Dissertation sur le ministère public. — Discours sur les détentions arbitraires. — Discours sur la réparation des accusés reconnus innocens. — Plan d'un ouvrage sur la réforme des lois criminelles. — Discours sur le préjugé des peines infamantes, avec des pièces et morceaux relatifs au sujet. — Notes et réflexions de l'auteur sur les objets et les circonstances des ouvrages ci-dessus. — Trois morceaux de législation rédigés sous la direction de M. de Malesherbes, pour fixer l'état civil des protestans, pour une réforme des lois en matière de vols, pour l'organisation des familles et d'un tribunal de paix pour les familles.

Biographie universelle ancienne et moderne, ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs actions, leurs écrits, &c.; tomes XXXIII et XXXIV (PARM-PIZ). Paris, impr. d'Éverat, librairie de J. Michaud, 2 vol. 590 et 588 pages. Prix, 14 fr.

Journal of a tour in France, Switzerland and Italy, during the years 1819, 1820 and 1821, by Marianne Colston; *Voyage en France, en Suisse et en Italie,* pendant les années 1819, 1820 et 1821, par Mme Colston. Paris, impr. de Smith; chez Galignani, 2 vol. *in-8.°* ensemble de 46 feuilles.

Voyage en Espagne, ou Lettres philosophiques contenant l'histoire générale des dernières guerres de la péninsule, par M. Amade, ancien commissaire des guerres, adjoint; tome Ier A Auch, impr. de Mme veuve Duprat; et à Paris, librairie d'Anselin et de Pochart, 1823, *in-8.°*, 22 feuilles; l'ouvrage n'aura que 2 vol. Prix de chaque vol., 6 fr.

Voyage à l'oasis de Syouah, rédigé et publié par M. Jomard, membre de l'Institut, d'après les matériaux recueillis par M. le chevalier Drovetti, consul général de France en Égypte, et par M. Frédéric Cailliaud, de Nantes, pendant leurs voyages dans cette oasis en 1819 et en 1820; un volume *in-folio,* divisé en quatre livraisons, chacune de cinq planches, avec les explications. La première sera publiée très-incessamment, les trois autres paroîtront de mois en mois. On souscrit à Paris, chez MM. Delagarde, rue Mazarine, n.° 3, Debure frères, Tilliard frères, Treuttel et Würtz. Le prix de chaque livraison, compris le texte, est de 9 francs, *in-folio,* sur papier grand raisin fin, et de 15 francs, sur papier Jésus vélin.

La Grèce, ou Description topographique de la Livadie, de la Morée et

de l'Archipel, contenant des détails curieux sur les mœurs et les usages des habitans de ces contrées, par G. B. Depping; ornée d'une carte de la Grèce, et de huit vues d'après Dodwell. Paris, impr. de Lebel, librairie de Ferra jeune, 4 vol. *in-18.* Prix, 10 fr.

Tableau chronologique de l'histoire du moyen âge, pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire générale, et particulièrement de l'histoire de France, dans les colléges de l'université; par M. C. Desmichels, professeur d'histoire au collége royal de Henri IV. Paris, impr. de Fain, chez Louis Colas, *in-8.°* de 178 pages.

Tableau des révolutions du système politique de l'Europe, depuis la fin du XV.e siècle, par Fr. Ancillon, de l'académie des sciences et belles-lettres de Berlin; nouvelle édition, revue et corrigée par l'auteur. Paris, impr. de Firmin Didot, chez Anselin et Pochard, 4 vol. *in-8.°* ensemble de 126 feuilles. Prix, 24 fr.

Atlas portatif et complet du royaume de France, contenant les quatre-vingt-six cartes des départemens, précédées d'une carte générale, avec un texte en regard de chacune d'elles, et comprenant : 1.° la description des principales villes, de leurs antiquités, des curiosités naturelles et industrielles qui s'y trouvent; 2.° des détails sur la nature du sol et de ses produits, soit végétaux, soit minéraux; sur l'agriculture, les manufactures, les rivières, les canaux et les principaux sites; 3.° l'indication des tribunaux, du nombre d'habitans, des distances des différentes villes entre elles, &c. &c.; un index alphabétique des noms des villes, bourgs et communes dont il est parlé dans le texte, avec la désignation du département; ouvrage *entièrement neuf, utile et indispensable pour le voyageur, étranger ou national, curieux ou négociant*, par X.er Girard, ex-géographe des postes, et Roger l'aîné, auteurs-propriétaires. Les cartes sont coloriées : on en conserve seulement un certain nombre en noir pour les personnes qui les préfèrent ainsi; mais cette différence n'en fera pas dans le prix. Tous les exemplaires sont cartonnés avec élégance et solidité. Prix de l'exemplaire cartonné, 24 fr. L'ouvrage se trouve à Paris, chez Dondey-Dupré, et chez M. Girard, aux Batignolles, n.° 8, barrière de Clichy.

Les tomes IV, V et VI de l'*Histoire des Français*, par M. S. C. L. Simonde de Sismondi, sont sous presse, et paroîtront au mois de mai prochain, chez MM. Treuttel et Würtz, à Paris, à Strasbourg et à Londres, 3 vol. *in-8.°* Les trois premiers volumes, qui conduisent cette histoire jusqu'à l'avénement de Hugues Capet, ont été publiés en 1821, et nous en avons rendu compte dans ce Journal, aout et sept. 1821, pag. 486-494, 552-562. Les trois tomes qui vont paroître correspondront aux deux cent quarante années comprises depuis 987 jusqu'à 1226, époque de l'avénement de S. Louis. Nous nous empresserons de les faire connoître, dès qu'ils seront mis au jour.

Des hommes célèbres de la France du XVIII.e siècle, et de l'état de la littérature et des arts à la même époque, par M. Goethe; traduit de l'allemand par MM. de Saur et de Saint-Geniès, et suivi de notes des traducteurs, destinées à développer et à compléter, sur plusieurs points importans, les idées de l'auteur. Paris, impr. de Crapelet, librairie de Renouard, 1823, *in-8.°*, 19 feuilles et un portrait. Prix. 5 fr.

Les Pyrénées et le Midi de la France pendant les mois de novembre et de décembre 1822, par A. Thiers. Paris, impr. de Dupont, libr. de Ponthieu, *in-8.°* de 14 feuil.

Histoire archéologique des Bocains, contenant les antiquités naturelles, civiles, religieuses et littéraires du Bocage, par M. Richard Seguin. Vire, 1822, impr. et librairie d'Adam, *in-18* de 11 feuilles.

Recherches historiques sur le luxe chez les Athéniens, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la mort de Philippe, roi de Macédoine ; mémoire traduit de l'allemand de Chr. Meiners, professeur de philosophie à Goettingue, par C. S....; suivi du Traité du luxe des dames romaines, par l'abbé Nadal, revu et corrigé, et d'extraits historiques d'un grand ouvrage intitulé *l'Antiquité pittoresque* ou Essai sur l'étude de l'antiquité réduite en tableau, par M. Bayeux, avocat au parlement de Paris, traducteur des fables d'Ovide. Paris, Adr. Égron, 1823, viij et 194 pages *in-8.º* L'éditeur (M. Solvet) a joint des notes très-instructives au traité de Nadal; et les trois opuscules réunis dans ce volume jettent beaucoup de lumières sur une branche des antiquités grecques et romaines.

La Morale et la Politique d'Aristote, traduites du grec par M. Thurot, professeur au collége royal de France et à la faculté des lettres de Paris. « ... Les négocians ou habitans les plus aisés de l'île de Scio, desirant de concourir, autant qu'il étoit en eux, à la propagation des lettres et des connoissances utiles parmi les Grecs, avoient consacré (avant l'époque du désastre épouvantable qui a consommé leur ruine) des sommes assez considérables, à la publication des meilleurs ouvrages de l'antiquité. C'est ce fonds qui a servi, entre autres, à l'impression des deux traités d'Aristote publiés par le docteur Coray. L'Europe savante recueille aujourd'hui le fruit des sacrifices de ces hommes généreux. Mais, pour eux, victimes d'une barbarie presque sans exemple, la plupart ont été massacrés dans ces champs que fécondoit et qu'embellissoit leur active industrie; ils ont vu leurs femmes, leurs filles, leurs enfans, ou égorgés avec eux, ou réservés à une servitude cent fois plus affreuse que la mort: le petit nombre de ceux qui ont pu échapper au fer des musulmans, traîne dans l'exil, et au milieu des privations de tout genre, une existence dont le souvenir du passé et la perspective de l'avenir aggravent à chaque instant les douleurs. Qui ne voudroit pouvoir soulager au moins quelques-uns de ceux qui souffrent une infortune si cruelle et si peu méritée! Le produit de l'édition française des deux importans ouvrages dont la réimpression est due au zèle des malheureux Sciotes, sera consacré à cet objet.... Elle se composera de deux volumes *in-8.º*, imprimés avec soin par MM. Firmin Didot, et ornés de gravures du buste et d'une statue d'Aristote, d'après l'antique. Chaque volume, avec les discours préliminaires, les notes, &c., nécessaires à la parfaite intelligence du texte, contiendra environ 600 pages. Le premier volume *(la Morale)* paroîtra à la fin de juin; et le deuxième *(la Politique)*, à la fin d'octobre. Le prix de chaque volume sera de 10 fr. en papier fin satiné, et de 20 fr. en papier vélin. Quelques exemplaires seront tirés sur grand papier vélin. Prix, 30 fr.; s'adresser chez MM. Firmin Didot, père et fils, rue Jacob, n.º 24. »

L'Art de se faire aimer de sa femme, par M. le comte Adrien de L***, *in-18*, avec cette épigraphe : *Les bonnes mœurs sont la garantie de l'union des époux et de la durée des gouvernemens.* Prix, 1 fr. 25 cent., et 1 fr. 40 cent. franc de port par la poste. A Paris, chez Delaunay, libraire, au Palais-Royal. Il règne une morale très-pure dans ce petit ouvrage, dédié par l'auteur à ses fils.

Dictionnaire universel portatif du commerce, contenant tous les mots qui ont rapport à l'exercice du commerce, à l'industrie, aux manufactures, aux fabriques, aux arts et métiers; la situation géographique de tous les lieux qui intéressent le commerce; leurs produits; les foires et marchés; les poids, mesures et monnoies de tous les pays; les lois, réglemens et usages du commerce; la navigation, les assurances, les avaries, les ventes, les achats, les commissions, les lettres de change, les billets à ordre, les sociétés; les poursuites judiciaires, les devoirs du commerçant, les livres qu'il doit tenir; les faillites, les banqueroutes, &c.; des modèles de tenue de livres, d'inventaires, d'actes de société, de procurations, de commissions, &c.; les patentes, les tarifs des douanes, des octrois, &c.; des tableaux d'escompte, du tarif de placement en rentes, de dépréciation du papier-monnoie; le change des villes commerciales de l'Europe; la réduction des monnoies anciennes en nouvelles, &c. &c.; édition, augmentée d'un supplément contenant la liste des fabricans et des artistes qui ont obtenu des médailles ou autres distinctions aux expositions des produits de l'industrie française, depuis la première exposition jusqu'à celle de 1819; avec un tableau des monnoies de l'Europe: par une société de commerçans, mis en ordre par Léopold, auteur de plusieurs ouvrages sur le commerce; 1 vol. *in-8.°* de près de 900 pages, imprimé sur papier grand raisin. Prix, 12 fr. pour Paris. A Paris, chez Pillet aîné, impr.-libraire.

Route de la terre vers un point déterminé du ciel, ou nouveau Système de l'univers, par M. P. Guesney, avocat à Coutances. Coutances, décembre 1822, impr. et librairie de Voisin; à Paris, chez Tourneur, 1 vol. *in-8.°* de 260 pages. Cet ouvrage traite de la route de la lune, de la route *directe* de la terre, de la route du soleil, du mouvement annuel de la terre, de la révolution du soleil, du mouvement diurne de la terre, des vents, du flux et reflux des mers, et des influences des astres. L'auteur révoque en doute l'aplatissement de la terre vers les pôles, le mouvement de rotation de Mars, de Vénus et de Mercure. Son but est de prouver, dit-il, que la terre se dirige constamment, à chaque instant du jour et de l'année, vers un point déterminé des cieux, savoir vers la constellation d'Orion, et qu'il en est de même de tout le monde planétaire que le soleil entraîne. Mais, dit-il, les constellations qui nous précèdent dans la route de l'éternité, fuient devant nous avec la même rapidité que nous mettons à les suivre, et nous ne pouvons jamais les rejoindre. Il avoue qu'il auroit eu plus de facilité à composer son livre, s'il avoit été versé dans l'astronomie; *mais tous les hommes*, ajoute-t-il, *ne sont pas astronomes; et tel qu'il est, mon ouvrage conviendra peut-être davantage à ceux qui ne sont pas plus astronomes que moi.*

Mémoire sur les procédés les plus convenables pour remplacer le cuivre par le bronze dans la fabrication des médailles, par M. A. de Puymaurin, directeur adjoint de la monnoie royale des médailles; précédé des rapports faits à l'académie des sciences et à celle des inscriptions et belles-lettres. Paris, impr. d'Égron, *in-8.°* de 68 pages. — Rapport sur les procédés chimiques et mécaniques employés par M. de Puymaurin fils, pour la fabrication des médailles de bronze moulées et frappées, fait à l'académie royale des sciences, le 13 janvier 1823, par M. Molard. Paris, Firm. Didot, *in-4.°*, 27 pages.

Une traduction abrégée de l'*Istoria pittorica dell' Italia*, de l'abbé Lanzi,

est sous presse. « On a choisi dans cet excellent ouvrage tout ce qui peut intéresser l'amateur de tableaux. Le traducteur y a ajouté des notes, fruit de vingt-cinq ans d'études et d'expérience, à Londres, à Paris, à Rome et à Venise, dans l'art difficile de connoître les maîtres, et de les distinguer de leurs imitateurs et copistes. L'ouvrage est enrichi de quatre-vingts gravures au trait ombré et à l'acqua-tinta, d'après des tableaux peu connus, des meilleurs maîtres, tirés des cabinets particuliers de Paris et de Londres. Le tout formera un gros volume *in-8.°* Les gravures sont exécutées par les meilleurs artistes de Paris, et le texte sort des presses de M. Crapelet. Le prix est de 20 fr. : s'adresser à Paris, chez Rey et Gravier, libraires, quai des Augustins, n.° 55. »

Lettres sur la miniature, par Mansion, élève d'Isabey. Paris, impr. de J. Didot aîné; chez l'auteur, rue des Fossés-Montmartre, *in-12* de 10 feuilles, plus une planche. Prix, 4 fr.

Mémoire sur les fonctions du système nerveux ganglionaire, par J. L. Brachet, docteur de la faculté de Paris. Lyon, impr. de Bouroy; à Paris, chez Gabon, *in-8.°* de 6 feuilles.

Remarques sur le traitement des fièvres muqueuses à caractères ataxiques, par M. Cartier, D. M. Lyon, impr. de Barret; à Paris, chez Barret, *in-8.°* de 3 feuilles 1/2.

Recherches sur la nature et les causes prochaines des fièvres, par A. M. Gendrin, D. M.; ouvrage couronné par la société de médecine de Paris dans sa séance du 17 janvier 1823. Paris, impr. de Rignoux, chez l'auteur, rue Vendôme, n.° 10.

Chirurgie clinique de la faculté de médecine de Montpellier, par M. le professeur Delpech, conseiller-chirurgien ordinaire du Roi, chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Éloy de Montpellier, membre de l'académie royale de médecine de Paris, correspondant de l'Institut de France, &c. &c. A Paris, chez Gabon, 1 vol. *in-8.°* avec gravures. Prix, 17 fr.

Tabulas chronologicas quibus historia juris Romani externa illustratur, à A. V. C. Haubold concinnatas, immutatis quibusdam præmissisque duodecim tabularum legibus, gallicis typis mandavit unus è Parisiensis curiæ patronis, in almâ juris facultate doctor. Tab. I, ab U. C. ad J. C.; II, à J. C. ad Constantinum; III, à Constantino ad eversionem imperii occidentalis; IV, ab evers. imp. occ. ad obitum Justiniani; V, plebiscitorum, senatusconsultorum, imperatorum et jurisconsultorum, tum romanorum, tum medii ac recentioris ævi. Parisiis, apud Fanjat majorem, bibliopolam, viâ vulgo dictâ Christine, n.° 3, ex typographiâ Rignoux, 1823; *in-fol.* L'éditeur de ces tableaux très-utiles et très-méthodiques est M. Jourdan, l'un des coopérateurs du Recueil des anciennes lois françaises. (Voyez *Journal des Savans*, novembre, 1822, pag. 643-650.)

Bienfaits de la religion chrétienne, ou Histoire des effets de la religion sur le genre humain, chez les peuples anciens et modernes, barbares et civilisés; ouvrage traduit de l'anglais d'Edouard Ryan, vicaire de Donoghmore, par A. M. H. Boulard; troisième édition. Paris, Égron et des Beausseaux, 1823, *in-8.°*, viij et 450 pages.

Seconde Lettre adressée à la Société asiatique par M. Louis de l'Or. Paris, impr. de Dondey-Dupré, 1823, *in-8.°* 47 pages. Dans un *postscriptum*, l'auteur avertit que M. Adelung, de Saint-Pétersbourg, contre lequel sa première lettre est dirigée, n'est pas, comme il l'avoit dit, le fils, mais le neveu du célèbre Adelung de Dresde.

M. Beuchot a publié les *Tables bibliographiques* qui doivent accompagner, pour l'année 1822, son Journal de la librairie et de l'imprimerie. Elles remplissent 239 pages *in-8.°*, et sont rédigées avec le même soin et la même exactitude que celles des années précédentes.

Bulletin général et universel des annnonces et des nouvelles scientifiques, dédié aux savans de tous les pays et à la librairie nationale et étrangère, publié par M. de Férussac, n.° 1.er, janvier 1823, au bureau du Bulletin, rue de l'Abbaye, n.° 3, *in-8.°*, iv et 172 pages. Ce cahier contient deux cent soixante-treize articles distribués en cinq sections. — Annonces et extraits d'ouvrages. — Revue, progrès des sciences et journaux. — Travaux des sociétés savantes. — Annonces diverses. — Nécrologie. Le prix de l'abonnement pour les douze cahiers de l'année, est de 30 fr. à Paris, de 36 par la poste dans les départemens, et de 42 dans les pays étrangers.

ITALIE.

Di Marco Polo e degli altri Viaggiatori Veneziani più illustri, Dissertazioni del P. Ab. D. Placido Zurla, &c. Venise, 1818 et 1819, 2 vol. *in-4.°* Il sera rendu compte de ces deux volumes dans nos prochains cahiers.

Principj intorno alle assicurazioni maritime. Exposition des principes des assurances maritimes; par Cotta Morandini. Pavie, 1822, Bizzoni, *in-8.°*

Saggio sulla storia delle matematiche, &c. Essai sur l'histoire des mathématiques, par Pietro Franchini. Lucques, 1822, *in-8.°*

ALLEMAGNE.

Les éditions stéréotypes des classiques grecs, publiées à Leipsic, sont en vente à Paris, chez Tournachon-Molin, libraire, rue de Savoie, n.° 6, F. S. G., savoir: Æschylus, 1 vol. 3 fr.; Anacreon, 1 vol. 1 fr. 25 cent.; Anthologia græca, 3 vol. 10 fr.; Apollonius Rhodius, 1 vol. 2 fr.; Aristophanes, 3 vol. 7 fr. 50 c.; Euripides, 2 vol. 9 fr.; Gnomici poetæ, 1 vol. 2 fr.; Hesiodus, 1 vol. 1 fr.; Homeri Ilias, 2 vol. 4 fr. 50 c.; Homeri Odyssea, 2 vol. 4 fr. 50 c.; Pindarus, 1 vol. 2 fr. 50 c., Sophocles, 1 vol. 4 fr. 50 c.; Theocritus, Bion et Moschus, 1 vol. 2 fr.; = Ælianus, 1 vol. 3 fr. 50 c.; Æschines, 1 vol. 2 fr. 50 c.; Æsopicæ fabulæ, 1 vol. 1 fr. 25 c.; Appianus, 4 vol. 10 fr.; Arrianus, 1 vol. 3 fr.; Demosthenes, 5 vol. 12 fr. 50 cent.; Diodorus Siculus, 6 vol. 20 fr.; Dio Cassius, 4 vol. 15 fr.; Herodianus, 1 vol. 2 fr. 10 c.; Herodotus, 3 vol. 7 fr. 50 c.; Isæus, 1 vol. 2 fr. 10 c.; Isocrates, 2 vol. 6 fr. 75 c.; Lucianus, 4 vol. 15 fr.; Lysias, 1 vol. 2 fr. 50 c.; Pausanias, 3 vol. 7 fr. 50 c.; Plato, *ed. Beck.* 8 vol. 28 fr.; Plutarchi Vitæ, 9 vol. 22 fr. 50 c.; Plutarchi Moralia, 6 vol. 22 fr. 50 c.; Polybius, 4 vol. 15 fr.; Strabo, 3 vol. 11 fr. 50 c.; Theophrastus, 1 vol. 1 fr.; Thucydides, 2 vol. 6 fr. 70 c.; Xenophon, 6 vol, 11 fr. 25 c. Novum Testamentum græcè, 1 vol. 3 fr. 75 c.

M. Tullii Ciceronis Orationes Philippicæ in Antonium; textum ad codicis vaticani aliorumque librorum optimorum fidem castigavit, notis variorum editionis Grævianæ aliorumque interpretum, integro Gasp. Garatonii commentario nondùm edito et suis animadversionibus instruxit, denique Manutii commentarium et indices adjecit, Greg. Gottl. Vernsdorf. Lipsiæ, 1822, 2 vol. *in-8.°*

Die Poesie und Beredsamkeit der Deutschen; la Poésie et l'Éloquence des

Allemands, depuis le temps de Luther jusqu'à ce jour, par Fr. Horn. Berlin, 1822, *in-8.°* Prix, 1 rxd. 16 gr.

Der Hœnde zoll an die dramatische Muse bezahlt; Sur les applaudissemens ou claquemens de mains au théâtre, par Bottiger. Leipsic, 1822, *in-8.°*

Ein blick auf die Geschichte des Konigreichs Hannover; Coup d'œil sur l'histoire du royaume d'Hanovre, par Ch. de Lentsch. Leipsic, 1822, Serig, *in-8.°*

Geschichte der Israeliten; Histoire des Israélites depuis le temps des Machabées jusqu'à nos jours, tirée de sources authentiques, par J. M. Jost. Berlin, 1822, chez Schlesinger, 3 vol. *in-8.°*

Die Entfernung der Sonne vonder Erde &c.; Distance du soleil à la terre, démontrée par le passage de Vénus en 1761, par J. F. Encke, directeur de l'observatoire de Gotha. Gotha, 1822, *in-8.°*

Ueber diaet and hungercur &c.; Sur le traitement des maladies chroniques invétérées, par le régime et la diète, par L. A. Struve. Altona, 1822, *in-4.°* avec figures.

Institutiones physiologiæ organismi humani, auct. M. A. Lenhossek. Viennæ, 1822, 2 vol. *in-8.°*

Ueber Scheintod, &c.; sur la Mort apparente, ou les Dangers d'un enterrement précipité; par Ch. L. Kaiser. Francfort, 1822, Jager, *in-8.°*, avec planches.

PAYS-BAS. *Iracæ Persicæ Descriptio*, quam ex codicib. mss. arabicis bibl. Lugd. Bat. edidit, versione latinâ et annotatione criticâ instruxit P. J. Uylenbroek. Præmissa est dissertatio de Ibn Haukali geographi codice Lugduno-Batavo. Lugd. Bat. apud Luchtmans, 1822, *in-4.°* 16 fr.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Description de quelques Monnoies cufiques du Cabinet de M. Étienne Mainoni. (*Article de M.* Silvestre de Sacy.)............... Pag. 131.

Le Mystère de Caïn; les deux Foscari, tragédie historique; Sardanapale, tragédie, par lord Byron. (*Second article de M.* Vanderbourg.)... 141.

Histoire d'Hérodote, suivie de la vie d'Homère, nouvelle traduction, par A. F. Miot. — Prospectus d'une traduction d'Hérodote, par P. L. Courier. (*Article de M.* Letronne.)................... 148.

La République de Cicéron, traduite par M. Villemain, d'après le texte inédit découvert et commenté par M. Mai. (*Art. de M.* Daunou.).. 165.

Amralkeisi Moallakah cum scholiis Zuzenii, è codicibus Parisiensibus latinè vertit et illustravit Ern. Guil. Hengstenberg. (*Article de M.* Silvestre de Sacy.).. 179.

Nouvelles littéraires.. 183.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

AVRIL 1823.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1823.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

AVRIL 1823.

RECHERCHES pour servir à l'Histoire de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains, tirées des Inscriptions grecques et latines relatives à la chronologie, à l'état des arts, aux usages civils et religieux de ce pays; par M. Letronne, *membre de l'Institut (Académie royale des inscriptions et belles-lettres) et de la Légion d'honneur, &c.* Paris, 1823, lx et 524 pages *in-8.°*

ON feroit, pour ainsi dire, aujourd'hui une bibliothèque des seuls ouvrages de tout genre relatifs à l'Égypte tant ancienne que moderne, qui ont été publiés en Europe depuis une cinquantaine d'années; mais

si chacun de ces ouvrages devoit être réduit à ce qu'il contient de faits ou observés pour la première fois, ou mieux observés qu'ils ne l'avoient été précédemment, ou enfin mieux employés par la critique à la solution des problèmes géographiques, historiques et philologiques qui se rattachent à cette contrée célèbre, il en est beaucoup qui se trouveroient réduits à bien peu de chose. L'ouvrage de M. Letronne, que nous annonçons, est du petit nombre de ceux dont il n'y auroit rien à retrancher, et qui conserveront toujours un rang distingué dans la littérature qui concerne l'Égypte, quand même un heureux concours de circonstances nous fourniroit par la suite de nouveaux moyens d'étendre nos connoissances sur l'histoire de cette contrée, sur son administration, sa religion, ses arts, enfin sur ses rapports avec la Grèce et Rome, depuis Alexandre jusqu'au milieu du III.[e] siècle de notre ère. Le travail de M. Letronne, fruit de beaucoup de recherches, d'une grande érudition, d'une rare sagacité, d'une critique qui n'est ni timide, ni téméraire, sera certainement apprécié par tous ceux qui joignent à l'amour de la vérité une instruction solide, puisée dans les sources, et un jugement droit et indépendant de tout système. Aussi le compte que nous allons en rendre a-t-il pour but moins une analyse complète qu'une indication générale des objets qu'il contient. Nous ne voulons pas dispenser les savans, ou même les simples amateurs de l'antiquité, de le lire en entier; nous aurons au contraire atteint notre but, si nous leur inspirons le desir de l'étudier avec soin, et de s'en approprier, pour ainsi dire, les nombreux et importans résultats.

Parmi les monumens anciens qui sont parvenus jusqu'à nous, il en est beaucoup, tels que les inscriptions, les médailles, les bas-reliefs, qui, mutilés par le temps, peuvent presque également servir au soutien de l'erreur et à la découverte de la vérité. Entre les mains des hommes qui n'ont qu'une connoissance partielle ou superficielle de l'antiquité et des langues, ils produisent des explications hardies, quelquefois ingénieuses, des restitutions hasardées, dont on s'applaudit d'autant plus qu'on possède moins les moyens de les apprécier à leur juste valeur; et de là des idées systématiques dont le moindre danger est d'exercer une influence funeste sur les découvertes ultérieures. Au contraire, soumis à l'examen d'un critique déjà familiarisé, par une étude spéciale, avec les documens de tout genre que nous ont transmis les âges anciens, et nourri des travaux de ceux qui l'ont précédé dans la même carrière, ils sont éclairés par un faisceau de lumières qui rajeunit leurs traits à demi effacés, et fait trouver dans leurs débris le moyen de les recomposer avec un degré de vraisemblance qui souvent s'éloigne peu de la certitude.

L'ouvrage que nous annonçons offre à chaque page des preuves de cette vérité ; vérité qu'on ne sauroit trop répéter, pour écarter de la carrière périlleuse de la critique ceux qui y portent plus d'esprit et d'imagination que d'érudition et de jugement.

Dans une introduction divisée en trois sections, l'auteur expose l'objet et le plan de l'ouvrage. Il fait sentir, dans la première section, de quelle importance sont, par rapport à l'état de l'Égypte sous la domination des Grecs et des Romains, les inscriptions tracées dans les langues de ces deux peuples, et comment elles peuvent fournir la solution d'une multitude de questions sur lesquelles l'histoire est muette, ou éveille plutôt qu'elle ne satisfait notre curiosité; il trace ensuite l'histoire des découvertes en ce genre faites depuis Richard Pococke jusqu'à présent. L'abondance de cette sorte de monumens dont l'Europe savante a acquis la connoissance par les travaux des voyageurs qui, dans ces dernières années, ont parcouru l'Égypte et la Nubie, a justifié l'opinion que l'auteur avoit conçue de la vive lumière qu'ils devoient jeter sur l'Égypte pendant la période de temps dont il s'agit. En réunissant en un seul volume toutes les inscriptions dont il a eu connoissance, en les restituant, en mettant au grand jour la nature et le nombre des notions historiques de tout genre qu'elles fournissent, il a voulu diriger l'attention des savans, plus qu'elle ne l'a été jusqu'ici, vers des observations et des travaux du même genre. « Car, dit M. Letronne, c'est par le » secours des Grecs seulement qu'on peut espérer de connoître un jour » l'ancienne Égypte ; c'est au moyen de leur langue seule qu'on pourra » parvenir à comprendre celles de cette contrée, et à déchiffrer ses » monumens écrits. » Quelques personnes s'étonneront peut-être que notre auteur n'ait pas associé la langue copte à celle des Grecs, comme un instrument nécessaire à l'étude des antiquités de l'Égypte, et un moyen puissant de pénétrer dans le secret de ses écritures idéologiques. Tout ce qu'on peut dire à cet égard en faveur de la langue copte, et que je suis loin de contester, ne me paroît nullement en contradiction avec l'assertion de M. Letronne, puisque ce ne peut être que par des inscriptions bilingues, comme celle de Rosette, ou par la comparaison des inscriptions ou des documens grecs de l'Égypte avec des monumens du même genre, écrits en caractères hiéroglyphiques, qu'on parviendra à appliquer utilement la langue copte à l'analyse et à l'interprétation, j'ai presque dit à la divination de ces antiques écritures. Ce n'est pas ici une supposition gratuite; c'est un fait qu'ont prouvé les nouvelles découvertes de M. Champollion le jeune.

En terminant la première section, M. Letronne observe que les monu-

mens qu'il a rassemblés, restitués et commentés dans ce volume, indépendamment d'un grand nombre de notions nouvelles et de faits importans pour l'histoire et la paléographie, présentent encore un haut intérêt, en ce qu'ils se rattachent tous, plus ou moins, à l'état de la religion et des arts en Égypte, sous la domination grecque et romaine, et qu'ils fournissent les élémens principaux de la solution d'une des questions les plus intéressantes et les plus obscures de l'histoire ancienne. C'est à l'exposition de cette question, des faits qui l'ont fait naître, des suppositions purement systématiques par lesquelles on a cru pouvoir la résoudre *à priori*, et des moyens dont une critique libre de toute préoccupation doit faire usage pour parvenir à en donner une solution satisfaisante, qu'est consacrée la deuxième section de l'introduction.

L'expédition des Français en Égypte, les découvertes dont elle fut l'occasion, l'enthousiasme inspiré par la vue de tant de monumens importans qui couvrent les deux rives du Nil depuis le Caire jusqu'à Éléphantine, et, pour tout dire, un peu de partialité en faveur d'un système qui renversoit toutes les idées reçues en matière de chronologie, et auquel on n'auroit pas été fâché de fournir des bases plus solides que celles sur lesquelles son auteur l'avoit établi, toutes ces causes réunies avoient fait adopter sans examen cette opinion, que tous les édifices qui, dans leur architecture et leur décoration, portent le caractère propre à l'art égyptien, et, par leurs sculptures symboliques, mythologiques et hiéroglyphiques, annoncent une intime liaison avec l'ancienne religion de l'Égypte exempte de tout mélange et de tout syncrétisme d'un culte étranger, sont antérieurs à Cambyse. Ce préjugé une fois bien établi, on avoit écarté, sans presque daigner y faire attention, quelques inscriptions, et d'autres circonstances, telles que l'emploi incontestable des hiéroglyphes sur la pierre trouvée à Rosette, qui auroient pu suggérer des doutes sur le principe et sur ses résultats. Aussi, lorsque l'auteur de l'ouvrage que nous faisons connoître, après un mûr examen, osa, il y a deux ans, attaquer ce système, et prouva, par un travail inséré dans le Journal des Savans, que, sous les Ptolémées, et même sous les Romains, on avoit terminé d'anciens temples égyptiens, peut-être même construit des temples entiers, décorés de symboles, d'hiéroglyphes, de figures exécutées dans le style consacré chez les Égyptiens depuis un temps immémorial, les défenseurs du système qu'il attaquoit parurent plus surpris de sa témérité, qu'effrayés des conséquences de cette attaque, et l'on s'étonna qu'une critique *dédaigneuse* prétendît rapprocher de quelques

siècles des monumens dont l'âge avoit été irrévocablement fixé à une époque antérieure à l'invasion de l'Égypte par des dominateurs étrangers. Depuis ce temps cependant, de nouvelles inscriptions grecques en grand nombre ont été découvertes et copiées; les monumens ont été scrupuleusement examinés par des artistes voyageurs, sous le rapport de la construction et de la décoration; et l'on y a reconnu différens âges de l'architecture et de la sculpture: un jour tout nouveau et inattendu a éclairé quelque partie de ces hiéroglyphes qui avoient fait jusque là le désespoir de la critique, et on a lu des noms de rois grecs et d'empereurs romains sur des monumens où peut-être on se flattoit de trouver un jour ceux des Pharaons. Ainsi s'est converti en certitude ce qu'on refusoit de considérer comme des conjectures vraisemblables. Nous ignorons ce que les partisans du système contraire, s'il en est encore, pourroient répondre à cette masse de faits; mais il nous semble que ce qu'il y auroit à craindre aujourd'hui, c'est qu'on n'abusât des conséquences légitimes de ces faits, pour généraliser les faits eux-mêmes, et les convertir en principes. M. Letronne a su se tenir en garde contre cette tendance, et il s'est efforcé plutôt de restreindre que d'étendre ces conséquences; en sorte que les conclusions qu'il tire des faits bien reconnus, n'ont, ce nous semble, rien à redouter des découvertes ultérieures qu'on a droit d'espérer du haut intérêt que l'Europe savante met à ce genre de recherches, et des encouragemens que leur accordent à l'envi des gouvernemens éclairés.

« Tel est, dit M. Letronne en terminant cette seconde section » dont nous n'avons pu donner qu'une idée générale, tel est le résumé » exact des recherches et des observations qui se rapportent à cet » important sujet. Trois routes seules pouvoient mener à des résultats » positifs : l'étude des inscriptions grecques de l'Égypte; celle des » caractères égyptiens, aidée de la première; enfin celle des différens » styles de l'art égyptien; et ces trois routes diverses ont jusqu'ici » conduit au même but ceux qui les ont prises séparément. Les » résultats auxquels on est arrivé dans les antiquités égyptiennes depuis » deux années au plus, montrent ce qu'on peut obtenir avec une » bonne méthode de recherches et un esprit dégagé de toute pré- » vention. »

Je ne saurois passer sous silence une conjecture avancée par M. Letronne, et qui me paroît offrir une grande vraisemblance. On n'a trouvé sur la façade des temples égyptiens aucune inscription grecque antérieure à Ptolémée Philométor, le sixième des Lagides; et cependant on sait que les rois grecs qui le précédèrent sur le trône

d'Égypte, protégèrent la religion du pays et firent fleurir le culte des divinités indigènes. Faut-il donc croire que le temps n'a épargné aucun des édifices qui ont dû être construits sous les premiers Lagides ! ou bien n'est-il pas plus naturel de supposer, avec M. Letronne, « que » jusqu'au sixième Ptolémée, les Égyptiens, lorsqu'ils contruisirent » ou terminèrent des temples, tracèrent en hiéroglyphes la mention de » leurs travaux, et le nom du prince sous le règne duquel ils les » avoient exécutés, et que ce fut Ptolémée Philométor qui exigea le » premier que ces inscriptions commémoratives fussent écrites en » grec ! » Si l'étude des hiéroglyphes obtient encore, comme il est permis de l'espérer, de nouveaux succès, j'ose croire qu'elle changera cette conjecture en un fait certain.

L'exposition du plan de l'ouvrage est l'objet de la troisième section. Cet ouvrage se divise en deux parties. La première contient la restitution et l'explication de toutes les inscriptions grecques gravées sur la façade des temples égyptiens: elles y sont rangées par ordre chronologique. Aucune des observations auxquelles chacune de ces inscriptions peut donner lieu, soit qu'elles intéressent la langue, la paléographie ou l'histoire, n'y est omise. Leur relation avec l'édifice sur lequel elles ont été gravées, est mise dans tout son jour. « Ce travail, » dit M. Letronne, ne présente nécessairement que des indications » historiques isolées; mais il explique ou fait connoître des usages » obscurs ou inconnus, et répand beaucoup de jour sur diverses » parties de l'histoire des Lagides, particulièrement depuis Ptolémée » Philométor jusqu'à Ptolémée Aulète; période qui comprend les seuls » rois dont les noms soient écrits en grec sur la façade des temples » égyptiens. »

La seconde partie contient, dans un premier chapitre, diverses notions générales qui complètent l'explication des monumens compris dans la première partie. On trouve ensuite les inscriptions grecques gravées ailleurs que sur la façade des temples, mais qui se rapportent à celles dont l'auteur s'est occupé dans la première partie, en ce sens qu'elles jettent du jour sur l'état de la religion du pays pendant la domination grecque et romaine. Dans l'explication des inscriptions principales, rangées suivant leur ordre chronologique, l'auteur a souvent dû citer d'autres inscriptions grecques et latines, qui plus d'une fois ont aussi eu besoin de restitutions. Il est évident que celles-ci n'ont pu être rangées dans aucun ordre systématique. Cet inconvénient en rendroit la recherche difficile; mais l'auteur y a remédié, au moyen d'un index qui contient la série de toutes ces inscriptions, au nombre de

quatre-vingt-trois, avec leur date précise, approximative ou présumée ; un second index les présente dans l'ordre géographique des lieux où elles ont été découvertes, avec les noms de ceux qui les premiers les ont trouvées ou publiées, ou qui les ont communiquées à l'auteur.

M. Letronne, en finissant son introduction, fait observer qu'il n'est pas impossible que de nouvelles inscriptions découvertes apportent quelques modifications à la théorie qu'il a établie sur des faits connus et certains, ou restreignent le sens qu'il a donné à quelques-unes des inscriptions qui ont été l'objet de son travail. « Mais, ajoute-t-il, l'idée principale qui sert de fondement à cette théorie ne peut » être détruite, parce qu'elle ressort avec évidence de faits incontes» tables; et cette idée, c'est *que les Égyptiens, au moins jusqu'au siècle » des Antonins, ont conservé, sans modifications essentielles, la religion » et les arts de leurs ancêtres; qu'ils ont élevé des monumens dans un » style d'architecture et de sculpture assez semblable à celui des plus » anciens temps, pour que des ouvrages exécutés dans le second siècle de » notre ère aient été regardés par d'habiles artistes comme ayant dû être » faits trois mille ans avant J. C.* » La principale conséquence que l'auteur déduit de cette thèse, est que, « *parmi les monumens égyptiens, » il en existe très-probablement plusieurs qui appartiennent au temps des » Grecs et des Romains;* en sorte que ce n'est peut-être pas une chose » facile que de déterminer à quels caractères il faut reconnoître mainte» nant tous ceux de ces édifices qui sont antérieurs à l'invasion de » Cambyse. »

Avant d'abandonner cette introduction, nous devons annoncer que M. Letronne promet de publier prochainement un autre volume, où l'on trouvera le décret des prêtres égyptiens, connu sous le nom d'inscription de Rosette, accompagné d'une nouvelle traduction et d'un nouveau commentaire, et les deux décrets romains découverts dans la grande Oasis, et dont il a déjà donné le texte restitué et la traduction dans le Journal des Savans, cahier de novembre 1822. Il annonce aussi, comme étant sous presse, un ouvrage qui aura pour titre : *Considérations historiques sur l'état des arts et des institutions de l'Égypte, depuis l'invasion de Cambyse jusqu'au siècle des Antonins.*

Je termine ici l'exposition générale de l'objet, du plan et des résultats des Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte sous la domination des Grecs et des Romains. Dans un second article, je ferai connoître par quelques exemples la manière dont l'auteur a

restitué et expliqué les inscriptions, et a tiré de leur examen approfondi des conséquences aussi variées qu'importantes.

SILVESTRE DE SACY.

RECHERCHES sur les Auteurs dans lesquels la Fontaine a pu trouver le sujet de ses fables, par M. Guillaume, *des académies de Besançon et de Dijon.* Besançon, de l'imprimerie de la veuve Daclin, impr. du Roi, 1822; 1 vol. *in-8.°*

DE tous les ouvrages dont la littérature française peut s'honorer, les Fables de la Fontaine sont, d'après l'opinion commune, celui qui a été le plus souvent réimprimé, et il est également permis de dire que c'est celui qui a été l'objet d'un plus grand nombre de commentaires.

Deux motifs principaux ont excité les philologues à travailler sur les fables de la Fontaine. L'un a été la nécessité ou du moins la grande utilité d'un commentaire qui expliquât les vieux mots ou leurs anciennes acceptions, ainsi que les tournures particulières et surannées, les licences nombreuses qui se rencontrent souvent dans le style de notre immortel fabuliste.

L'autre a été l'avantage d'indiquer et de comparer les ouvrages dans lesquels la Fontaine a puisé ou paroît avoir puisé le sujet de ses fables; car lui-même a pris soin, par le titre de son recueil, *Fables CHOISIES, mises en vers par M. de la Fontaine,* et dans sa préface, d'avertir qu'il avoit emprunté ses sujets. Il a dit en publiant sa première édition :

« Tant s'en faut que cette matière soit épuisée, qu'il reste encore plus » de fables à mettre en vers que je n'en ai mis. J'ai choisi véritablement » les meilleures, c'est-à-dire, celles qui m'ont semblé telles; mais outre » que je puis m'être trompé dans mon choix, il ne seroit pas difficile de » donner un autre tour à celles-là mêmes que j'ai choisies. »

M. Guillaume s'occupoit depuis long-temps à des recherches relatives à l'indication des auteurs qui pouvoient avoir fourni à la Fontaine le sujet de ses fables; il a appris très-tard que d'autres philologues s'étoient aussi livrés au même travail et en avoient même publié le résultat.

Il a connu les recherches publiées par M. l'abbé Guillon dans le commentaire qui accompagne son édition des Fables de la Fontaine, Paris, chez la veuve Nyon, 1803, 2 vol. *in 8.°*, et les indications que contient l'ouvrage intitulé *Études sur la Fontaine* ou *Notes et excursions*

littéraires sur ses fables; Paris, Grabit, 1812, *in-8.°*, 1 vol., et qu'on a su depuis être de M. Solvet.

M. Guillaume auroit pu être instruit qu'il existoit depuis long-temps un recueil manuscrit nommé *Recueil de Brienne,* qui contient non-seulement les indications, mais encore la copie des ouvrages qui ont pu fournir à la Fontaine le sujet de ses Fables, et même celles avec lesquelles le travail de notre fabuliste a le moindre rapport. Il est vraisemblable que M. Guillaume a aussi ignoré que M. Walckenaer a publié l'année dernière une nouvelle édition des Fables de la Fontaine: cette édition est très-précieuse par la pureté du texte, qui a été compulsé et comparé avec exactitude sur toutes celles que l'auteur avoit lui-même revues, et dont quelques-unes avoient été inconnues aux précédens éditeurs, par les variantes, les notes et les explications placées au bas des pages avec goût et conséquemment avec sobriété, sur les passages qui en exigeoient, et par l'indication des sources dans lesquelles la Fontaine paroît avoir puisé ses sujets.

M. Walckenaer a d'ailleurs ajouté à son édition un excellent essai sur la fable et les fabulistes, où se trouvent des détails neufs, curieux et intéressans.

Quoi qu'il en soit, M. Guillaume a pris le sage parti de réduire la publication de son travail à l'indication ou à la citation des auteurs qui lui ont paru avoir échappé aux recherches des précédens commentateurs, et cependant son travail ainsi réduit offre encore beaucoup d'intérêt.

Le principal auteur qui jusqu'à présent n'avoit pas été indiqué par ces commentateurs, est le Bourguignon Gilbert Cousin *[Gilbertus Cognatus].*

Le titre de son ouvrage est : *Narrationum Silva &c., lib. VIII, auctore D. Gilberto Cognato Nozereno, viro in omni litterarum genere excellentissimo. Basileæ, ex officinâ Henricpetrinâ. M. D. LXVII*, in-8.° 653 pages.

Les narrations en prose latine ne se trouvent pas dans le recueil en 3 vol. in-fol. des ouvrages de l'auteur, publié antérieurement.

D'après les indications et les citations de M. Guillaume, il y a dans les fables de la Fontaine près de cinquante sujets que M. Guillaume désigne comme ayant été précédemment traités par Gilbert Cousin : on sera bientôt convaincu que le fabuliste français a eu connoissance du recueil des narrations latines.

Dans le nombre des deux cent quarante-une fables de la Fontaine, qui sont distribuées en douze livres, il n'y en a guère qu'une

trentaine dont on n'ait pas découvert le sujet indiqué ou traité avant lui.

Il existe dans le recueil de Gilbert Cousin une narration qui a évidemment fourni le sujet de l'une de ces fables dont la source étoit restée encore ignorée ; c'est la douzième du livre IV, intitulée *le Tribut envoyé par les animaux à Alexandre,*

En comparant le récit de Gilbert Cousin avec la fable de la Fontaine, on ne peut guère douter que celui-ci ne l'ait eue sous les yeux, quand il composoit. J'entrerai dans quelques détails qui fourniront la preuve de ce fait; ils donneront en même temps celle du talent supérieur du fabuliste français, qui savoit si bien embellir tout ce qu'il imitoit.

Dans la narration latine, l'oracle de Jupiter prononce que tous les rois et princes de la terre doivent offrir à Alexandre leurs hommages et leurs tributs. Ptolémée, roi d'Égypte, amasse une somme très-considérable, que le mulet, le cheval, l'âne et le chameau demandent à porter. Ils partent, et rencontrent le lion, qui d'abord se présente comme pouvant donner secours contre les voleurs, et ensuite, apprenant qu'ils portent de l'argent, les prie de se charger de quelques pièces dont le poids le gêne beaucoup; elles sont réparties dans les sacs des autres voyageurs. Arrivés dans les campagnes de l'Asie, le lion, voyant de grands troupeaux, feint qu'il a besoin de s'arrêter pour prendre quelque repos, et il réclame ses pièces d'argent: quand chaque sac est ouvert devant lui, il rugit de joie en trouvant que ses drachmes en ont engendré un nombre considérable semblables aux siennes; il les prend toutes.

Voici les principaux détails correspondans :

La renommée avoit dit en cent lieux
Qu'un fils de Jupiter, un certain Alexandre,
Ne voulant rien laisser de libre sous les cieux,
Commandoit que, sans plus attendre,
Tout peuple à ses pieds s'allât rendre.

Divulgata per orbem erat fama oraculi, quod ab Jove Ammone prodierat, Alexandrum Macedonem brevi ad se venturum quem filium esse confitebatur suum : sollicitari hinc ad obsequium terræ reges principesque, ut sibi conciliarent inter se certare muneribus.

Comme il fut question de porter ce tribut,
Le mulet et l'âne s'offrirent,
Assistés du cheval ainsi que du chameau.

Obtulerunt spontè veterinam operam mulus, equus, asinus et camelus.

La caravane enfin rencontre en son passage
Monseigneur le lion : cela ne leur plut point.
Nous nous rencontrons tout à point,
Dit-il, et nous voici compagnons de voyage :
J'allois offrir mon fait à part;
Mais bien qu'il soit léger, tout fardeau m'embarrasse;
Obligez-moi de me faire la grâce
Que d'en porter chacun un quart.

Habere dixit se quoque certam drachmarum summam .... sed esse illas sibi plurimùm incommodas, quòd oneribus gestandis nequaquam assuetus esset. Rogat itaque oneris additamentum, leve singulis futurum, inter se dipartitum suscipiant, magni hoc beneficii loco habiturus.

Et j'en serai plus libre et bien plus en état,
En cas que les voleurs attaquent notre bande,
Et que l'on en vienne au combat.

Adsciscitur comes leo quasi custos atque præsidium adversùs latrocinantes adfuturus.

Ils arrivèrent dans un pré
Tout bordé de ruisseaux, de fleurs tout diapré,
Où maint mouton cherchoit sa vie,
Séjour du frais, véritable patrie
Des zéphirs.

Venerunt in pingues Asiæ campos. Cum leo, armentorum multitudine conspectâ, ...

..... Le lion n'y fut pas, qu'à ces gens
Il se plaignit d'être malade;
Continuez, dit-il, votre ambassade.

Simulatâque lassitudine, aliquot dierum quiete sibi opus necesse dixit.

Rendez-moi mon argent; j'en puis avoir affaire.
On déballe; et d'abord le lion s'écria,
D'un ton qui témoignoit sa joie :
Que de filles, ô dieux ! mes pièces de monnoie
Ont produites ! Voyez, la plupart sont déjà
Aussi grandes que leurs mères !
Le croît m'en appartient. Il prit tout là-dessus;
Ou bien, s'il ne prit tout, il n'en demeura guères.

Quasque deposuerat pecunias reposcit. Illi adapertis confestim sacculis.... leo, cùm plerasque alias magno numero drachmas eâdem notâ signatas in unoquoque sacculo conspexisset, læto magnoque rugitu edito : Drachmæ,

inquit, meæ multas admodum drachmas singulas peperere. Atque mox, quotquot erant suis similes, abstulit pro suis.

N'est-il pas évident que la Fontaine a mis en vers la narration de Gilbert Cousin ! mais il y a souvent ajouté les grâces de son talent. Ainsi, au lieu de *pingues Asiæ campos,* il fait une description très-agréable, qui commence par les vers que j'ai cités :

Ils arrivèrent dans un pré, &c.

De même, quand il voit les pièces de monnoie, le lion s'écrie :

Que de filles ! . . . . La plupart sont déjà
Aussi grandes que leurs mères.
Le croît m'en appartient.

Et il a ainsi animé la narration latine.

A présent qu'il est certain que l'ouvrage de Gilbert Cousin a été connu de la Fontaine, il sera curieux de rechercher et d'indiquer quelles sont les autres narrations que la Fontaine a mises en vers, quoique le même sujet eût été traité par d'autres fabulistes à l'époque où la Fontaine écrivoit : car il est permis de croire qu'à mesure qu'un sujet le frappoit et lui paroissoit digne d'exercer sa muse, il travailloit d'instinct, sans recourir aux autres auteurs qui avoient composé la même fable, et comparer la manière différente que chaque talent différent avoit employée. Il me semble qu'on réussiroit souvent à déterminer précisément quel est l'auteur auquel il a emprunté son sujet, si, par une comparaison approfondie, on remarquoit les formes principales, les traits saillans qui se retrouvent plus particulièrement entre la composition de la Fontaine et celle du fabuliste qui l'a précédé. Ainsi l'on ne doutera pas que Gilbert Cousin n'ait fourni seul le sujet de la fable du Tribut envoyé par les animaux à Alexandre (1).

---

(1) J'ai examiné le recueil des narrations de Gilbert Cousin ; je suis loin de penser que la Fontaine ait emprunté à cet auteur tous les sujets que M. Guillaume a indiqués. Lorsque les mêmes sujets ont été traités avec des détails agréables par des auteurs que la Fontaine connoissoit, on peut croire et même reconnoître qu'il a préféré leurs récits à ceux de Gilbert Cousin, qui ordinairement sont courts et dépourvus d'élégance et de développemens poétiques ou gracieux.

Mais quelques-unes des narrations de Gilbert Cousin semblent avoir fourni des sujets et sur-tout des idées à la Fontaine. Par exemple, Gilbert Cousin comprend dans la même narration les faits qui ont fourni à la Fontaine la fable de *la Colombe et la Fourmi*, et celle du *Lion et le Rat*, liv. II, fab. 11 et 12, qu'il a placées à la suite l'une de l'autre, en leur appliquant une moralité commune. N'est-il pas très-permis de croire que c'est la narration de Gilbert Cousin qui a suggéré cette forme à la Fontaine !

Je citerai en second exemple la fable dès *Femmes et le Secret.* On a indiqué comme sources où la Fontaine pouvoit avoir puisé, Abstemius, et le recueil intitulé *Gesta Romanorum cum applicationibus moralisatis et mysticis:* mais on trouve que le secret est relatif à des corbeaux, et non à des œufs. N'est-il pas très-vraisemblable que la Fontaine a mis en vers le récit de Guichardin, tiré de l'ouvrage, *Detti e fatti raccolti dal Guicciardini,* quand on sait que notre fabuliste lisoit beaucoup les auteurs italiens, et quand non-seulement on voit dans Guichardin un mari qui confie à sa femme le secret de l'œuf pondu, mais encore que l'on trouve le trait rendu si piquant par la Fontaine:

Gardez bien de le dire,
On m'appelleroit poule!

Che dishonore sarebbe se si dicesse che d' huomo io fussi diventato una gallina! trait qui ne se trouve pas dans les autres récits.

Il est à desirer que les philologues qui continueront des recherches sur les ouvrages qui peuvent avoir fourni les sujets que la Fontaine a mis en vers, ne se bornent plus à une nomenclature ou indication d'auteurs, et exercent leur goût et leur critique,

1.° A déterminer d'une manière satisfaisante la source probable et ordinairement unique où la Fontaine a puisé.

2.° A indiquer les traits, les détails, les expressions remarquables des divers auteurs qui avoient traité avant la Fontaine les sujets qu'il a mis en vers, soit quand leurs ouvrages ont été heureusement imités par la Fontaine, soit sur-tout quand il y a lieu de regretter qu'il ne leur ait pas emprunté ces expressions, ces traits, ces détails: ce sera un moyen de satisfaire à-la-fois l'érudition et le goût.

Ainsi on peut beaucoup regretter que, dans la fable de *la Cigale et la Fourmi,* la Fontaine n'ait pas travaillé d'après la fable de Faerne, qui est un modèle de grâce, d'élégance et de poésie.

M. Walckenaer, dans son édition, a inséré le tableau des principaux auteurs ou ouvrages qui ont pu fournir à la Fontaine les sujets de ses fables; ce tableau en contient de cinquante à soixante, auxquels il

---

Les autres fables, pour la composition desquelles le travail de Gilbert Cousin a pu être plus particulièrement utile à la Fontaine, sont *le Lion amoureux,* liv. IV, fable 1; *l'Oracle et l'Impie,* liv. IV, fable 19; *le Cheval et l'Ane,* liv. VI, fable 16; *le Charretier embourbé,* liv. VI, fable 18; *la Tête et la Queue du serpent,* liv. VII, fable 17; *le Lion, le Loup et le Renard,* liv. VIII, fable 3; *le Chat et le Renard,* liv. IX, fable 14; *le Milan et le Rossignol,* liv. IX, fable 18; *la Chauve-Souris, le Buisson et le Canard,* liv. XII, fable 7; *le Philosophe scythe,* liv. XII, fable 20.

faut joindre Gilbert Cousin, Guichardin, Doni, Gualteruzzi, et plusieurs autres que cite M. Guillaume.

Sur chacun de ces deux points, je trouverois facilement dans le travail fait par M. Walckenaer des exemples à proposer. Il déclare qu'il a examiné les diverses indications fournies par les commentateurs qui l'ont précédé, et qu'alors il a cru devoir se borner à citer les seuls ouvrages qui avoient probablement inspiré la Fontaine.

D'après les observations de M. Walckenaer, on doit croire que Guevara a fourni à la Fontaine la fable 7 du livre XI, *le Paysan du Danube*, lorsqu'on y lit :

Homme dont Marc-Aurèle
Nous fait un portrait fort fidèle;

et qu'on sait que Marc-Aurèle n'en parle pas, mais seulement l'auteur espagnol, qui attribue le récit à cet empereur pour exciter plus d'intérêt.

Il paroît que la fable 16 du livre II, *le Corbeau voulant imiter l'Aigle*, a été imitée de Verdizotti et de Corrozet, plutôt que d'Ésope.

De même les notes de M. Walckenaer, sur la fable 1.re du livre III, *le Meunier, son Fils et l'Ane*, indiquent deux traits remarquables qui ne se trouvent que dans Frédéric Wildebran, et qui paroissent avoir fourni à la Fontaine ces vers :

Le plus âne des trois n'est pas celui qu'on pense....
C'étoit à vous de suivre, au vieillard de monter.

J'en reviens aux recherches de M. Guillaume; elles seront très-utiles aux personnes qui auront à travailler sur notre immortel fabuliste, qu'on pourra commenter encore long-temps et qu'on lira toujours.

RAYNOUARD.

Histoire et Mémoires de l'Institut royal de France, Académie des inscriptions et belles-lettres; tome V. Paris, imprimerie royale; chez Firmin Didot, rue Jacob, n.° 14, 1 vol. *in-4.°* de 689 pages.

L'ACADÉMIE royale des inscriptions et belles-lettres a fait paroître les tomes V et VI de ses Mémoires; ils comprennent l'ensemble de ses travaux depuis 1812 jusqu'en 1817. Durant cet intervalle, et au milieu des événemens mémorables qui l'ont signalé, ses travaux n'ont été ni moins féconds, ni moins assidus que par le passé; et elle a cultivé

avec le même zèle les diverses branches de littérature qui sont dans ses attributions spéciales.

Nous allons donner l'analyse des travaux contenus dans le tome V; un autre de nos collaborateurs s'est chargé de celle du tome suivant. Le motif de ce partage se trouve dans la composition même de chacun de ces deux volumes, et le lecteur le pénétrera facilement en lisant les deux analyses qui lui seront successivement présentées.

Le tome V, outre neuf mémoires, comprend toute l'*histoire* de l'académie pendant l'intervalle de temps que nous avons indiqué. Cette histoire, qui occupe deux cent soixante-deux pages, se compose de plusieurs parties.

La première contient les ordonnances relatives à la nouvelle organisation que l'Institut royal a reçue en mars 1816, les réglemens intérieurs qui en ont été la suite, et les changemens qui sont survenus dans l'académie depuis 1812 jusqu'en 1817.

La seconde partie, l'histoire des ouvrages de l'académie, se compose principalement de l'analyse des mémoires qu'elle a jugé à propos de n'imprimer que par extrait : ils sont au nombre de quatorze. Les trois premiers sont de M. Gail: le premier a pour objet d'établir une distinction entre les expressions ἡ Θρᾴκη et τὰ ἐπὶ Θρᾴκης χωρία, qu'on trouve si souvent dans les auteurs attiques. M. Gail propose de traduire la seconde par un seul mot, *Épithrace :* il pense, 1.° que la locution *Épithrace*, tenant à des circonstances politiques, ne dut pas subsister plus long-temps que ces circonstances; 2.° qu'elle désigne les colonies grecques établies sur le littoral de la Thrace. Le second mémoire, du même auteur, est relatif à la signification des mots *hiéron* et autres analogues dans les écrits des anciens. M. Gail y établit la nécessité de remplacer le mot vague *temple* par les expressions précises *hiéron*, *naos*, *téménos*, *alsos*, *&c.*; et il explique à cette occasion plusieurs passages des auteurs anciens. Ce mémoire se rattache par son sujet au troisième, dans lequel M. Gail montre qu'on a eu tort de prendre *Olympie* pour une *ville :* selon lui, c'étoit un *hiéron* ou lieu sacré (1). Cette opinion et les raisons qui l'appuient sont déjà trop bien connues du public, pour que nous insistions sur des recherches dont le résultat a obtenu l'assentiment de beaucoup de personnes instruites.

Les neuf mémoires suivans, imprimés par extrait, sont de M. Mongez. Le premier contient le texte et la traduction de deux inscriptions

(1) Voyez le *Journal des Savans*, année 1820, p. 39, 40.

latines trouvées à Lyon : l'une est funéraire et présente quelques particularités curieuses que l'auteur signale avec sagacité et explique avec érudition ; l'autre est une consécration des mariniers du Rhône [*nautæ Rhodanici*]. Le second mémoire traite d'une construction antique découverte près d'Aurillac en Auvergne, et que l'auteur croit être un *ustrinum*, lieu où l'on brûloit les morts. Le troisième renferme la description d'une tunique égyptienne, trouvée à Sakkara en 1801 par le général Reynier, et donnée par lui à la bibliothèque de l'Institut, où elle est déposée. Un mémoire plus important est celui du même auteur sur les signaux des anciens : il y examine les divers passages qui peuvent nous faire connoître les moyens employés par les anciens pour faire parvenir certaines indications à de grandes distances ; il s'attache à compléter les recherches que l'abbé Sallier avoit déjà faites sur le même sujet (*Acad. des belles-lettres*, tom. XIII, pag. 400) ; et il s'efforce de montrer la vraisemblance de certains faits que plusieurs critiques des derniers siècles regardoient comme faux et impossibles. « Je crois avoir prouvé, dit M. Mongez en terminant, la possi-» bilité d'une correspondance établie par le moyen de la voix seule-» ment et de proche en proche entre des lieux fort éloignés, et » j'ai fait voir que l'établissement des signaux, seuls ou combinés avec » celui des courriers, suffisoit pour apprendre aux rois de Perse, dans » l'espace d'un jour, la substance des nouvelles les plus importantes » de leur empire, et, dans l'espace de peu de jours, les détails de » ces mêmes nouvelles. » Ce mémoire est suivi d'un autre sur les pierres tranchantes trouvées dans les sépultures anciennes, composé à l'occasion de la découverte d'une hache en pierre dans l'ancien lit de la Somme. M. Mongez pense que les antiquités de cette espèce peuvent être attribuées aux Normands. Ce savant antiquaire émet une opinion analogue sur un bateau déterré à Paris en 1806, lors des fouilles entreprises pour établir l'une des culées du pont de l'École militaire. Ce bateau, de $8^{m},90$ de long sur un $1^{m},20$ de large, est creusé dans un seul tronc de chêne; c'étoit un *μονόξυλον*, capable de contenir huit hommes avec leurs bagages et leurs vivres. Après plusieurs observations sur la manière de naviguer des peuples de la Germanie, M. Mongez conclut que ce bateau doit avoir été abandonné par les Normands, lorsqu'ils furent obligés de renoncer précipitamment à leur entreprise contre Paris.

Une autre découverte qui eut lieu en 1770, à peu de distance de Lisieux, fait le sujet du mémoire suivant, où M. Mongez recherche quelle étoit la véritable situation du *Noviomagus Lexoviorum*. Des restes

de murs d'édifices découverts dans une longueur de cinq à six cents toises, annoncent l'existence d'une ancienne ville considérable; et, comme la ville actuelle de Lisieux paroît n'avoir pas existé sous les empereurs, ou, du moins, n'avoir été à cette époque qu'un lieu de peu d'importance, M. Mongez présume, avec une grande apparence de raison, qu'elle n'a point remplacé le *Noviomagus Lexoviorum*, et que cette ville antique a dû être située sur l'emplacement des ruines qui subsistent. Le mémoire sur les graines de quelques végétaux qui ont été prises pour étalon de poids par les anciens, contient des recherches sur le poids moyen d'un nombre déterminé de certaines graines, telles que celle du caroubier, du lupin, &c., que les anciens paroissent avoir prises pour étalons de leurs mesures de poids : on sent que des élémens aussi variables ne sauroient conduire à des résultats bien positifs; la recherche peut en être curieuse, mais elle seroit bien difficilement utile. Le dernier mémoire de M. Mongez a pour sujet la *psychostasie*, ou la *pesée des ames*, chez les Égyptiens, les Grecs et les Romains. L'auteur y explique dans ce sens plusieurs monumens où l'on voit deux bassins, dont l'un est occupé par un poids, l'autre par une figure humaine, ou tous les deux également par une figure, et il rapporte les divers passages des poëtes où l'on trouve des allusions à ce thème mythologique.

Les deux derniers mémoires dont l'extrait se lit dans la partie de l'histoire, traitent de questions relatives aux temps modernes : l'un, de M. Brial, *sur la légitimité ou non-légitimité d'une fille de Louis le Gros dont la mère est inconnue*, a été entrepris pour répondre à la critique d'un passage du tome XII du recueil des Historiens de France. Un savant italien, M. Moriondi, dans un recueil de titres relatifs au Piémont, avoit prétendu que Louis le Gros avoit eu d'une princesse de Montferrat une fille en légitime mariage : M. Brial se propose, au contraire, 1.° d'établir par des témoignages certains l'existence de cette fille de Louis le Gros ; 2.° de fixer l'époque de son mariage avec Guillaume de Chaumont ; 3.° de prouver qu'elle n'a pu avoir pour mère une princesse de Montferrat. L'autre mémoire est intitulé *Éclaircissemens* sur un arrêt du parlement de Paris qui ordonne la suppression de quelques vers d'un poëme du Tasse. Ce poëme est la Jérusalem conquise, et l'arrêt du parlement est du 1.er septembre 1595.

La troisième et dernière partie de l'histoire de l'académie se compose des notices historiques sur la vie et les ouvrages de ses membres, lues dans les séances publiques des années 1812 à 1817 inclusivement,

par M. Dacier, secrétaire perpétuel : ce sont celles de MM. Dupuis, Ameilhon, Lévesque, Toulongeon, Champagne, du Theil, Heyne et Larcher. Ces notices ne sont pas susceptibles d'analyse; mais nous en donnerons une idée suffisante à nos lecteurs en leur disant qu'ils y trouveront tout ce qui distingue les autres notices rédigées par notre vénérable doyen, la justesse et la finesse des aperçus, l'art de caractériser les hommes et leurs productions et d'apprécier leurs mérites divers, enfin cette élégance, cette pureté continue, et cette convenance parfaite de style, dont le secret se perd de plus en plus tous les jours.

Venons maintenant aux neuf *mémoires* de l'académie, que nous allons passer en revue l'un après l'autre.

I. *SECOND MÉMOIRE sur la nature et les révolutions du droit de propriété territoriale en Égypte, depuis la conquête de ce pays par les Musulmans jusqu'à l'expédition des Français*, par M. Silvestre de Sacy. Ce travail important fait suite au premier mémoire que l'auteur a composé sur ce sujet, et qui a été imprimé dans le tome I.er des Mémoires de l'Institut. Il s'est proposé d'examiner, dans l'ensemble de ces recherches, quelle étoit la nature du droit de propriété territoriale en Égypte, sous la domination musulmane, et quelles révolutions ce droit a pu éprouver depuis la conquête du pays par les Arabes jusqu'à l'époque de l'expédition française. Le souverain y a-t-il toujours été pendant tout ce laps de temps, y est-il encore, légalement et de droit, le seul propriétaire de toutes les terres, et les propriétés particulières de ce genre n'y doivent-elles être regardées que comme des concessions faites à de certaines conditions, et toujours révocables à volonté! Ou, au contraire, cette manière d'envisager les propriétés particulières, si elle a lieu de fait aujourd'hui, n'est-elle pas directement opposée aux droits avoués et légitimes des habitans, et ne doit-elle pas être envisagée comme une usurpation que l'usage a en quelque sorte consacrée! Pour traiter cette question dans toute son étendue, M. Silvestre de Sacy l'a divisée en deux époques, comprenant, l'une depuis la conquête de Sélim jusqu'à l'arrivée des Français; l'autre, depuis la conquête des Arabes jusqu'à celle de Sélim. Voulant remonter, de proche en proche, des temps modernes aux temps plus anciens, il a d'abord examiné tous les faits qui se rapportent à l'époque la plus récente : c'est là l'objet de son premier mémoire, où il a établi, par une multitude d'autorités et de témoignages, quelle est l'origine du système d'administration des terres que les Français ont trouvé en Égypte. Il a reconnu que ce système a pour base le droit exclusif du

souverain à la propriété des terres, à l'exception toutefois des fonds appartenant à des établissemeus religieux ; que les changemens survenus depuis cette époque ont plutôt diminué ce droit du souverain, en partageant cette propriété avec les tenanciers ou *mu'tézims* qui l'ont étendu ou fortifié. M. de Sacy a également fait entrevoir que les souverains othomans, en se regardant comme propriétaires exclusifs des terres, ne firent que succéder aux droits prétendus des sultans circassiens. Dans le second mémoire, M. Silvestre de Sacy s'est proposé d'examiner comment ces droits avoient pris naissance, et de montrer qu'ils ne sont point le résultat de la conquête primitive de l'Égypte par les Musulmans, ni l'exécution d'un système développé peu-à-peu, mais bien l'effet d'une multitude de révolutions successives, de la dépopulation de l'Égypte, et de l'établissement de diverses colonies arabes appelées à différentes époques pour remplacer les habitans exterminés ou dispersés par l'action et la réaction des causes politiques. Le savant orientaliste rassemble et discute, de la manière la plus approfondie et la plus lumineuse, tous les textes originaux qui peuvent se rapporter à cette importante question historique ; et il démontre sans réplique que le système des bénéfices militaires ou apanages, qui règne aujourd'hui en Égypte, a été totalement inconnu aux Arabes, et qu'il ne s'est introduit dans ce pays qu'avec les dynasties curdes et turques : d'où il résulte que les écrivains qui ont traité ce sujet jusqu'ici, sont tombés dans une erreur capitale en supposant que ce système étoit un reste de l'ancienne administration des Pharaons, et qu'il avoit dû subsister, sans aucune altération importante, sous la domination des Perses, des Macédoniens, des Romains, des empereurs de Byzance. J'aurois voulu pouvoir suivre M. Silvestre de Sacy dans les développemens de ce travail remarquable, rapporter quelques-unes de ses preuves, et les rapprochemens curieux qu'il fait entre l'administration moderne et celle qui existoit au temps des Romains ; mais, dans l'embarras du choix, j'ai dû préférer de mettre nos lecteurs en état de saisir l'ensemble des résultats auxquels l'auteur est parvenu. Ce travail n'est point encore terminé, puisque l'auteur s'est arrêté au règne de Saladin : un troisième mémoire, qui doit paroître dans un volume suivant, comprendra l'exposition détaillée du nouveau système d'administration introduit par les successeurs de ce prince, et conservé à peu de chose près par les Turcs.

II. M. de Pastoret a depuis long-temps entrepris des *Recherches sur le commerce et le luxe des Romains et sur leurs lois commerciales et somptuaires.* Déjà il a composé deux mémoires sur ce sujet, qui ont

paru dans le tome III des Mémoires de la classe d'histoire. Le premier embrasse les six premiers siècles de Rome; le second traite du VIIe siècle et des premières années du VIIIe Un troisième *mémoire*, contenu dans le volume que nous annonçons, embrasse le *règne d'Auguste;* il doit être suivi de deux mémoires, qui comprendront, l'un, l'espace de temps écoulé depuis Tibère jusqu'à Vespasien; l'autre, depuis Vespasien jusqu'à Constantin. Dans le troisième mémoire, dont nous devons nous occuper ici, l'auteur, fidèle au plan qu'il s'est tracé d'abord, continue de chercher, dans l'exposé exact des faits, l'influence du luxe et des lois commerciales sur l'état de l'empire; et, d'après un point de vue nouveau, il les considère non-seulement dans leurs rapports avec la morale, mais aussi dans leurs rapports avec la liberté publique: c'est ce point de vue qui le guide dans tout ce travail. Après avoir indiqué les encouragemens qu'Auguste a donnés au commerce et à la navigation, avoir fait ressortir tout ce qu'offre de remarquable la vie simple de ce prince, comparée à la magnificence publique, qui se manifeste dans la construction des théâtres, dans l'établissement des jeux et des fêtes, M. de Pastoret passe en revue les colonies fondées sous ce règne mémorable; il examine l'état de la législation relativement au luxe de la parure et des repas, les lois, réglemens et mesures d'administration concernant le commerce. C'est alors qu'il trace un tableau des besoins factices des Romains, de leurs ressources territoriales, et de celles qu'ils trouvoient au-delà des mers. Dans ce vaste tableau entrent nécessairement le détail des productions de l'Italie relativement à son commerce intérieur et extérieur; celui des marchandises exotiques dont le luxe effréné des Romains avoit fait un besoin de première nécessité; des marbres, des parfums, des perles et autres pierreries, de la pourpre et des étoffes étrangères, de l'ivoire, de l'ébène, des cristaux, &c.; des animaux, des fruits, des oiseaux, &c., que les Romains tiroient à grands frais des contrées éloignées. A ce tableau en succède un autre non moins intéressant; c'est l'état du commerce de Rome avec les diverses contrées du monde alors connu. Ce dernier, également approfondi, termine ce mémoire, où l'on trouve par-tout, à côté des recherches de l'érudit, les vues du moraliste et du philosophe.

III. *Examen de la véracité de Denys d'Halicarnasse, de l'authenticité des sources de son récit concernant l'établissement des colonies Pélasgiques en Italie, et les causes physiques qui leur firent déserter cette contrée*, par M. Petit-Radel. Les idées que l'auteur de ce mémoire a émises le premier sur la nature et l'origine des anciennes constructions, connues maintenant de tous les voyageurs sous le nom de *constructions*

cyclopéennes ou *pélasgiques*, l'ont conduit depuis long-temps à une opinion très-arrêtée sur l'authenticité des anciennes traditions historiques de la Grèce. Un des auteurs qui nous ont conservé avec plus de détail le souvenir des anciennes migrations pélasgiques en Italie, est Denys d'Halicarnasse, dont le témoignage, à l'égard de ces antiques notions, avoit été jugé peu digne de foi par des critiques très-habiles, et entre autres par l'illustre Fréret. M. Petit-Radel, qui a trouvé, entre le récit de Denys d'Halicarnasse et les faits nouveaux qu'il tire des monumens cyclopéens, un accord qu'on ne pouvoit soupçonner avant lui, entreprend dans ce mémoire de détruire ce qui lui paroît un préjugé, et de prouver que cet historien a eu les moyens de connoître la vérité sur ces époques si reculées, et que son témoignage doit inspirer toute la confiance desirable. Examinant et combinant d'abord les passages isolés des auteurs dont il ne nous reste plus que des fragmens, il montre que, selon toute apparence, chaque ville ancienne a eu ses chroniques, et que les premiers historiens, n'ayant fait que les copier, ont dû transmettre des notions exactes, quant au fond, sur-tout en ce qui concerne les origines des villes et les circonstances principales de l'établissement des colonies: or, comme Denys d'Halicarnasse a eu sous les yeux les écrits de plusieurs de ces historiens, son récit doit avoir pour nous tous les caractères de l'authenticité. L'auteur passe ensuite en revue les passages relatifs à l'antiquitité de la première colonie grecque qui vint s'établir en Italie, sous la conduite d'Énotrus, et des autres colonies pélasgiques; il montre l'accord de tous les faits entre eux; enfin il s'efforce de prouver que c'est à tort qu'on a attaqué le fait raconté par Denys d'Halicarnasse, de la désertion des colonies pélasgiques qui, selon cet historien, abandonnèrent le littoral de l'Italie, obligées par diverses calamités de chercher un autre asyle; il trouve un accord remarquable entre l'espèce de ces calamités, la nature volcanique du pays que ces colonies habitoient, et la preuve que les volcans, maintenant éteints, du Latium, ont fait leurs éruptions à une époque historique; et il s'attache à faire ressortir cette circonstance que les villes pélasgiques, qui furent alors désertées, sont voisines des cratères dont les éruptions ont été mentionnées dans les annales des Étrusques et dans celles des Romains. L'une de ces éruptions anciennes, quoique enveloppée de détails mythologiques, étoit marquée dans les livres de Préneste, et se rapporte à l'an 1330 avant J. C.: ainsi elle n'est antérieure que de dix-sept ans à l'époque des calamités dont parle l'historien grec. A la suite de ces faits divers, l'auteur conclut que c'est dans un espace d'environ vingt-un ans que

se renferment les époques certaines de l'activité des volcans dans le Latium.

IV. Un des points principaux de ce mémoire, dont nos lecteurs pourront apprécier l'importance d'après cette courte analyse, est devenu dans l'académie l'objet d'une de ces discussions scientifiques qui ne peuvent manquer de naître quelquefois, sur des matières aussi difficiles, entre des personnes également instruites, également avides de démêler la vérité au milieu des voiles qui nous la cachent encore. M. Raoul-Rochette, que ses recherches sur les colonies grecques ont depuis long-temps familiarisé avec la discussion des principales difficultés de l'ancienne histoire de la Grèce, a émis des doutes motivés dans un mémoire qui suit celui de M. Petit-Radel, et qui a pour titre, *QUELQUES ÉCLAIRCISSEMENS sur l'époque de l'émigration d'Énotrus.* Cette époque est très-importante à déterminer, puisque c'est à cette émigration que se rattachent les plus anciennes traditions de l'Italie, ou du moins les plus anciens monumens historiques de la civilisation de cette contrée. La discussion repose en grande partie sur le témoignage de Denys d'Halicarnasse, et c'est en cela qu'elle tient au mémoire de M. Petit-Radel. Cet historien place l'émigration d'Énotrus *dix-sept générations avant la guerre de Troie*, époque que M. Larcher a prise pour base de sa chronologie des Inachides, et que M. Petit-Radel a adoptée sans restriction. Rickius avoit attaqué cette autorité, et proposé de placer cette émigration à une époque plus récente : M. Clavier, en adoptant l'opinion du savant Hollandais, l'avoit renforcée de plusieurs preuves, et M. Raoul-Rochette s'attache à la faire valoir par de nouveaux argumens ; il fait ressortir en particulier la contradiction qui existe sur ce point entre le témoignage de Denys d'Halicarnasse et celui de Pausanias, qui, en nous transmettant les traditions antiques que les Arcadiens avoient conservées touchant l'origine de leur nation, nous apprend qu'elle ne remontoit qu'à Pélasgus, fils de Lycaon, que Pausanias fait contemporain de Cécrops. Or, si les Arcadiens eux-mêmes, qui devoient bien savoir leur histoire, plaçoient le fondement de leur monarchie *dix* générations seulement avant la guerre de Troie, que penser du témoignage de Denys d'Halicarnasse, qui place l'émigration arcadienne d'Énotrus *sept* générations plus haut que cette époque ! Il faut convenir que toute la question est là : les autres objections, savamment discutées par M. Raoul-Rochette, sont subordonnées à cette objection principale, et tendent à lui donner plus de probabilité encore.

V. C'est aussi à affaiblir l'objection résultant du texte de Pausanias

que s'attache M. Petit-Radel dans le mémoire, en réponse au précédent, qui porte le titre de *DÉFENSE de l'autorité de Denys d'Halicarnasse sur l'époque de la colonie d'Énotrus.* D'abord, il tâche de montrer et il montre en effet, ce nous semble, que si Denys d'Halicarnasse ne nomme pas l'auteur de la généalogie qu'il cite, du moins il est difficile de ne pas reconnoître, par l'ensemble de son texte, qu'il ne fait que reproduire le sentiment de Phérécyde. Après plusieurs autres discussions, M. Petit-Radel touche à la grande difficulté. Pausanias dit que Lycaon lui paroissoit contemporain de Cécrops, et, suivant Apollodore, Nyctime, fils de Lycaon et frère d'Énotrus, fut contemporain de Deucalion : or, entre Deucalion et la prise de Troie, on ne trouve uniformément que huit générations. Mais comme Pausanias n'indique nulle part d'une manière positive à quelle époque il plaçoit Cécrops, on ne peut l'établir que par les synchronismes qu'il indique dans son ouvrage : en discutant ces divers synchronismes, M. Petit-Radel fait voir que cet auteur plaçoit Cécrops à la onzième, et non pas à la neuvième génération. Quant au témoignage d'Apollodore, il est formel; mais, en l'admettant, on est forcé d'admettre aussi que Phoronée, quatrième aïeul de Nyctime, ne devroit dater que de la douzième génération avant la guerre de Troie, ce qui est démontré faux par la liste des vingt rois d'Argos. M. Petit-Radel pense donc qu'Apollodore aura confondu les degrés de plusieurs princes qui ont régné entre Nyctime et l'époque de Deucalion. Il entre ensuite dans la discussion très-approfondie de l'époque d'Arcas, qui est fondamentale, et il fait ressortir les difficultés qui résulteroient du resserrement de toutes les époques, selon le système déduit du texte de Pausanias. Nous ne pouvons le suivre dans tous ces développemens, dont l'analyse nous meneroit beaucoup trop loin. D'ailleurs l'auteur a depuis remanié cet important sujet, et en a formé un système complet qui embrasse toute la chronologie grecque antérieure à la guerre de Troie, en sorte que l'époque de l'émigration d'Énotrus n'est plus pour lui qu'une partie d'un plus grand ensemble, et se trouve déterminée par l'accord des généalogies des diverses branches souveraines de la Grèce.

VI. *RECHERCHES sur l'improvisation poétique chez les Romains*, par M. Raoul-Rochette. L'idée de rechercher jusqu'à quel point les Latins ont possédé ce talent d'improviser que les Italiens modernes ont poussé si loin, est ingénieuse et neuve; elle se rattache à l'une des questions les plus intéressantes de l'histoire littéraire, et M. Raoul-Rochette l'a traitée avec tout le soin et le talent qu'elle exige. Après avoir établi, par des textes positifs de Suétone et de Quintilien,

l'existence de cette faculté chez les Romains, il en suit le développement depuis les premiers essais de la poésie latine. Les vers saturnins, que plusieurs critiques modernes regardent comme ayant été produits par improvisation; les vers fescenniens, qui paroissent avoir eu la même origine, et dont l'usage demeura plus long-temps appliqué aux luttes satiriques de poésie improvisée, occupent successivement l'auteur du mémoire; et il rattache habilement à son sujet l'origine de la poésie dramatique chez les Romains, qu'il pense avoir été, comme chez les anciens Grecs et les Toscans modernes, une suite et une conséquence de ces luttes poétiques en vers improvisés. M. Raoul-Rochette recherche ensuite si ce talent étoit commun dans le temps où la littérature des Romains fut perfectionnée, et s'il fut appliqué à d'autres genres de poésie. Il retrouve ce caractère dans les vers de Lucilius (*In horâ sæpè ducentos, ut magnum, versus dictabat stans pede in uno.* Hor. *1, sat. IV, 10*), de Cassius (Hor. *1, sat. IX, 60-63*); de Crispinus (idem, *1, sat. IV, 13-16*); de Rhemmius Palémon (Sueton. *Ill. Gr. 23*) &c. Lucain, Ovide, ont été doués de la faculté d'improviser, et M. Raoul-Rochette pense que les Sylves de Stace sont le fruit de l'improvisation poétique. « Au reste, dit-il en terminant, » on peut croire, d'après un passage de Sidoine Apollinaire, que Stace » et les autres poëtes de la même espèce cousoient au sujet principal » qu'on leur donnoit à traiter, des lieux communs qui s'y accom- » modoient plus ou moins bien, selon que les transitions par les- » quelles l'auteur faisoit arriver ces morceaux, étoient plus ou moins » heureuses. Par-là, un poëme qui, réduit à ses seules dimensions, » et renfermé dans la rigoureuse unité de son idée originale, eût été » promptement terminé, acquéroit une étendue considérable et une » importance proportionnée, et l'on faisoit honneur à l'imagination du » poëte d'un effort qu'il eût fallu peut-être attribuer à sa mémoire. Je » crois que la même ressource a été souvent employée par nos impro- » visateurs modernes, et que leurs auditeurs n'étoient pas plus dupes » de cette espèce de supercherie poétique que ne l'étoient les contem- » porains de Stace et de Sidoine Apollinaire. »

VII. *MÉMOIRE sur le défi d'Apelles et de Protogènes*, ou *ÉCLAIRCISSEMENS sur le passage dans lequel Pline rend compte du combat de dessin qui eut lieu entre ces deux peintres*, par M. Quatremère de Quincy. Tout le monde connoît les circonstances de ce défi: on se souvient qu'Apelles, entrant un jour dans l'atelier de Protogènes absent, vit une grande table de bois préparée pour être peinte: on le pria de laisser son nom; il saisit un pinceau, et conduisit sur le

fond de bois, avec de la couleur, un trait d'une grande finesse *[arreptoque penicillo, lineam ex colore duxit summæ tenuitatis per tabulam]*. Protogènes, de retour, s'écria sur-le-champ : « C'est Apelles ! » nul autre n'est capable d'une si grande perfection » *[non enim cadere in alium tam absolutum opus]*. A l'instant, prenant une autre couleur, il fit sur le trait d'Apelles un trait plus *délié* encore *[ipsamque alio colore tenuiorem lineam in illâ ipsâ duxisset]*. Apelles, étant revenu encore une fois, fut honteux de se voir vaincu ; il prit une troisième couleur, il en coupa les traits précédens avec tant de finesse, que l'art n'eût pu aller plus loin *[tertio colore lineas secuit, nullum relinquens ampliùs subtilitati locum]*. Ce tableau subsista long-temps dans cet état : il périt dans le premier incendie du palais de César, sur le Palatium, où il étoit un objet de curiosité pour les spectateurs; en effet, le vaste champ de cette table ne contenoit que des traits qui échappoient à la vue *[tanto spatio nihil aliud continentem quàm lineas visum effugientes]*. Voilà le fait, seulement avec ses principales circonstances, celles du moins qui font la difficulté, et qu'on a déjà essayé d'expliquer d'une multitude de manières différentes, qu'il seroit trop long d'énumérer : les uns se sont trop attachés à la lettre, les autres se sont livrés à une interprétation beaucoup trop éloignée du texte. M. Quatremère de Quincy, qui connoît toutes ces explications, n'en adopte aucune; il prend une route nouvelle, et propose une autre explication qui semble beaucoup plus vraisemblable. D'abord, il définit les termes : il observe que, dans tout ce récit, *linea* [trait] doit signifier quelque autre chose qu'un trait géométrique ; ce mot est fréquemment employé par Pline avec le sens d'un *dessin*, et il en est de même, dans notre langue, du mot *trait* [linea]; d'où il résulte que *lineam ducere* peut signifier à la lettre *dessiner au trait;* ainsi, le défi des deux anciens peintres a pu consister à tracer les *contours d'une figure*, et non pas un *trait* d'écriture ou de géométrie, ce qui véritablement auroit été peu digne de ces grands artistes : car c'eût été un bien puéril combat que celui qui eût consisté à couper ainsi l'épaisseur d'un cheveu en *trois*. D'après cette interprétation si naturelle, on voit *trois dessins*, c'est-à-dire, *trois figures* dessinées, soit l'une d'un côté, l'autre de l'autre, et la troisième au milieu, soit toutes les trois l'une sur l'autre, ou l'une dans l'autre. Toute l'équivoque cesse, et toute difficulté disparoît ; et, après avoir éclairci son interprétation et l'avoir rendue sensible au moyen de deux planches, M. Quatremère de Quincy s'attache à faire voir qu'elle existe tout aussi clairement qu'aucune autre dans le texte de Pline expliqué littéralement. Il reste toutefois une difficulté qui provient du sens qu'il

convient d'attacher au mot *subtilitas*, que plusieurs critiques, pour sauver l'honneur de Pline, avoient interprété dans le sens d'*élégance*, de *délicatesse*. M. Quatremère de Quincy observe avec raison que ce mot se trouvant associé à ceux de *tenuis* et de *tenuitas*, ne sauroit être pris autrement que dans le sens physique. La discussion de ce point occupe la seconde partie de son mémoire, remplie d'observations neuves et ingénieuses sur l'art du dessin chez les anciens, sur l'emploi du pinceau en place du crayon pour le trait ; or, la finesse du trait au pinceau est la preuve et d'un grand exercice et d'une dextérité merveilleuse. Il montre ainsi que les mots *tenuis* et *subtilis*, par lesquels Pline relève le mérite des trois dessins, non-seulement sont très-propres en eux-mêmes, mais qu'ils ne contiennent point un éloge provenant d'ignorance. « Ce genre de mérite, dit-il, nous le vantons nous-mêmes » tous les jours, dans les dessins des grands maîtres. Nous disons que » la plume de Raphaël fut la plus fine de toutes ; nous admirons tous » les jours l'extrême finesse à la plume ou au crayon de Michel-» Ange ; et cette subtilité de trait nous charme, non qu'on l'admire » comme qualité simplement mécanique, mais parce qu'elle ajoute un » grand prix à la beauté des formes, à laquelle elle contribue, et parce » qu'elle donne une haute idée de la sûreté et de la science du dessi-» nateur, de l'imperturbabilité de sa main. Or, toutes les difficultés et » tous les mérites qu'on admire dans des dessins en petit, faits à » loisir avec un trait préparatoire et avec la plume ou le crayon, » n'approchent pas du mérite et de la difficulté d'un trait improvisé » en grand et sur-tout avec le pinceau. . . Une grande finesse de trait » dans une figure dessinée en grand, d'un seul jet et au pinceau, est la » marque d'une extrême habitude, d'une science assurée, d'une main » ferme et délicate, d'un œil prodigieusement juste, et d'une habitude » consommée. . . Les artistes et les amateurs purent admirer cette » finesse progressive de trait, non comme but, mais comme moyen » de l'art, et moins comme mérite essentiel que comme attribut de » l'essence même de ce mérite. »

VIII. *MÉMOIRE sur une inscription grecque trouvée près de Calamo, en Béotie*, par M. Raoul-Rochette. Cette inscription, communiquée à l'auteur par M. Pouqueville, n'est qu'un de ces décrets si communs chez les villes grecques, et dont il nous reste aujourd'hui tant de monumens, par lesquels une cité conféroit aux étrangers dont elle avoit éprouvé la bienveillance ou reçu quelques services, le titre de *proxène* et les droits honorifiques attachés à ce titre. Ces inscriptions, composées en grande partie de formules consacrées et maintenant bien

connues, fournissent rarement des notions nouvelles et intéressantes : mais celle-ci se distingue par le dialecte béotien, dans lequel elle est écrite ; les diverses particularités qu'elle présente à cet égard, sont indiquées et éclaircies par l'auteur de ce mémoire, où l'on trouve des observations curieuses sous le double rapport de l'histoire et de la paléographie. On y remarque sur-tout celles qui concernent les noms de mois chez les Béotiens. L'auteur a confirmé par des inscriptions les noms que Corsini avoit déjà rassemblés; mais il a trouvé sur ces inscriptions deux noms nouveaux à ajouter à la liste du savant chronologiste italien. M. Raoul-Rochette explique à cette occasion plusieurs autres monumens analogues, entre autres l'inscription d'Orchomène, actuellement déposée au musée britannique, dont plusieurs passages n'avoient pas été bien compris; et une inscription recueillie par Cyriaque d'Ancone, et reproduite, avec toutes ses fautes, par Muratori et Corsini, qui n'y avoient absolument rien entendu. La raison en est bien simple; ces savans ne s'étoient point aperçus que la même pierre portoit deux inscriptions dont les lignes étoient placées bout à bout ; en les réunissant, ils avoient fait comme quelqu'un qui liroit de suite les lignes des deux colonnes d'un journal. M. Raoul-Rochette ayant reconnu cette disposition dans une inscription rapportée par M. Pouqueville, a imaginé d'expliquer l'autre de la même manière, et il en est résulté un texte clair, sur lequel il se propose de revenir ultérieurement dans un autre mémoire.

IX. Le tome V est terminé par un *MÉMOIRE sur l'étendue et les limites du territoire des Gabali, et sur la position de leur ville Anderitum*, dont l'auteur est M. Walckenaer. En Italie et dans les Gaules, les positions des villes qui ont eu le rang de capitales, sont, en général, bien connues par des monumens historiques constatant l'identité de ces villes avec les lieux modernes, ou déterminant l'emplacement qu'elles ont occupé : mais il en est quelques-unes qui ont été détruites à une époque reculée et souvent inconnue, et sur lesquelles l'histoire ne nous fournit aucune indication qui puisse nous apprendre à quel lieu moderne elles correspondent ; de ce nombre est la capitale des *Gabali.*

César est le premier auteur qui parle de ce peuple ; il les nomme parmi les peuples dépendant des *Arverni* et limitrophes des *Vellavi* et des *Helvii :* les diverses indications qu'on trouve dans Strabon, Pline, Grégoire de Tours et les Annales de S. Bertin, donnent bien une idée de la position des *Gabali,* mais ne fournissent point les moyens de déterminer leurs limites et de fixer l'emplacement de leur capitale. Ptolémée, le premier, mentionne cette capitale et l'appelle *Anderidum*,

nom qui se retrouve avec l'orthographe *Anderitum*, *Anderèton*, *&c.*, dans la table de Peutinger, l'anonyme de Ravenne, &c. Tels sont les seuls renseignemens d'après lesquels on peut déterminer la position de la capitale des *Gabali*. M. Walckenaer prouve d'abord que ce ne peut être *Mimas* (act. *Mende*), ce qui en effet n'est pas douteux. Il examine ensuite jusqu'à quel point est fondée l'opinion des géographes qui, séduits par une ressemblance de nom, placent la capitale des *Gabali* au petit hameau de Javols: Sanson, Adrien de Valois, Sainte-Marthe, d'Anville, ont admis cette identité, à laquelle Javols doit une sorte d'illustration dont M. Walckenaer entreprend de le dépouiller. Après avoir montré qu'aucune des indications alléguées pour soutenir cette opinion ne constitue la moindre probabilité, il discute l'itinéraire de Sidoine Apollinaire, qui, dans une pièce de vers, envoie son livre à ses amis, et lui trace la route qu'il doit suivre depuis *Augustonemetum* (Clermont), jusqu'à la capitale des *Gabali*; M. Walckenaer démontre que les circonstances de cet itinéraire ne peuvent absolument convenir à la position de Javols. Examinant la route indiquée, dans la table de Peutinger, entre *Sigodunum* (Rodès) et *Revessio* (Saint-Paulhien en Velay), il montre qu'*Anderitum* se trouve placé sur cette route juste à moitié chemin de l'un et de l'autre lieu, et à cinquante-un milles romains de tous les deux. Or, ces deux distances, appliquées sur les meilleures cartes, viennent juste aboutir au village d'*Antérieux*, dont la position convient parfaitement à la description que Sidoine Apollinaire a donnée d'*Anderitum*. La ressemblance des noms n'est point, dans ce cas, un caractère unique, comme pour *Javols*; elle n'est qu'une confirmation de plus à l'appui des données positives fournies par Sidoine Apollinaire et par la Table théodosienne.

LETRONNE.

A Dictionary *of the chinese language in three parts: part the first, containing chinese and english arranged according to the keys; part the second, chinese and english arranged alphabetically; and part the third, consisting of english and chinese; by* R. Morrison, *D. D.:* part III. Macao, 1822, un vol. *in-4.°* de 480 pages.

En annonçant dans ce Journal (1) la dernière livraison du tome I.er

(1) Cahier d'août 1822, p. 473.

du Dictionnaire chinois-anglais par clefs, que le docteur Morrison a publiée en 1820, nous avons fait part à nos lecteurs du projet qu'avoit l'auteur de donner en une seule livraison un dictionnaire inverse, c'est-à-dire, dans lequel les mots anglais, arrangés selon l'ordre alphabétique, serviroient à trouver les mots et les phrases qui leur correspondent en chinois. C'est cette partie de son travail que M. Morrison vient de faire paroître, après un intervalle plus court qu'on n'auroit osé l'espérer, mais aussi sous une forme plus resserrée et avec une étendue moins considérable que ne sembloient l'annoncer et les expressions de l'auteur et les développemens nombreux et les digressions de toute espèce auxquels il s'est livré dans les premières parties de son ouvrage.

C'est sans doute une difficulté considérable, que de rendre, dans un dictionnaire, les mots d'une langue étrangère de manière à en faire saisir les sens primitifs et secondaires, les acceptions propres et métaphoriques, les valeurs différentes et les nuances particulières. Toutefois on a pour ressource, dans ce cas, les définitions, la faculté de réunir des termes synonymes ou presque synonymes, dont l'accumulation tient lieu de l'expression exactement correspondante au mot qu'on veut expliquer, et par-dessus tout le moyen de faire sentir la valeur exacte par des passages empruntés aux auteurs ou à la langue commune; aussi cette difficulté n'est rien auprès de celle qu'on éprouve en voulant donner, dans cette langue étrangère, des équivalens à tous les mots de sa langue maternelle. C'est une simple traduction qu'on a à faire dans le premier cas; c'est véritablement dans l'autre un idiome étranger qu'il faut écrire ou parler. C'est alors qu'on sent dans toute leur étendue les différences qui existent chez les hommes dans la manière d'exprimer leurs pensées, de les grouper, de les combiner, de les revêtir de formes particulières. La difficulté va souvent jusqu'à l'impossibilité, et l'on est étonné en comptant le nombre des termes simples qui sont nécessairement rendus par des périphrases. Or, tout exemple de ce genre constate un défaut d'accord dans la pensée même, une sorte d'infériorité d'un côté ou de l'autre; et un esprit exempt de préjugé reconnoîtra facilement que cette infériorité est souvent corrélative, et qu'autant il manque d'expressions à un peuple pour rendre les mots de notre langue, autant il s'en faut que nous puissions, à notre tour, expliquer dans notre langue les termes de l'idiome de ce peuple. La conclusion qu'on pourroit tirer de ce fait, c'est que les notions morales ou métaphysiques, résultat de la réflexion, les tropes, les images, produit de l'imagination, doivent s'altérer plus ou moins en

passant d'une langue dans une autre, et que chaque peuple a un fonds d'idées intraduisibles; et qu'il ne peut communiquer à un autre sans recourir aux périphrases, moyen embarrassant et souvent impraticable.

Le défaut d'accord dont nous venons de parler est peu sensible dans la langue de peuples voisins, qui ont ensemble des rapports multipliés, et par conséquent beaucoup d'idées communes. On pourroit le croire nul, avec une attention médiocre, et si l'on se contentoit d'approximations, en considérant, par exemple, un de ces dictionnaires où les mots anglais et français, ou français et allemands, sont successivement rapprochés et expliqués les uns par les autres : mais rien n'est plus frappant dans un dictionnaire anglais-chinois, tel que celui que nous annonçons, que cette multitude de mots simples, en anglais, qu'il a fallu définir ou rendre en chinois par des expressions composées, faute de termes qui pussent les représenter exactement. Si le dictionnaire étoit bien fait, on pourroit assurer, dans tous ces cas, que l'idée exprimée par le mot anglais n'est pas du nombre de celles qui se présentent naturellement à un Chinois. On seroit ramené à la même opinion toutes les fois qu'on trouveroit des expressions improprement nommées synonymes, rendues par un seul et même terme; toutes les fois encore qu'on verroit des familles de mots complètes dans la première langue, et réduites à une ou deux expressions dans la seconde; ici le verbe, le nom d'agent, le nom d'action, l'adjectif verbal, le nom abstrait, marquant toutes les phases ou tous les rapports d'une même idée; là un seul mot plié successivement à toutes ces fonctions, quoiqu'il n'en remplisse naturellement qu'une seule. C'est, je le répète, par le rapprochement de deux idiomes aussi éloignés l'un de l'autre, que paroît dans tout son jour la différence immense qui existe entre les deux peuples qui les parlent. Cette réflexion, qui vient comme d'elle-même à la vue du nouveau volume de M. Morrison, doit sur-tout être présente à l'esprit de ceux qui le jugeront, et qui seroient tentés de considérer comme des omissions de l'auteur les imperfections qui tiennent à la nature du travail qu'il a entrepris.

Le volume dont il s'agit contient quatre cent quatre-vingts pages, et, selon un calcul approximatif, entre six et sept mille mots anglais, sans compter les expressions composées qui se trouvent rangées dans les articles principaux. Sur ce nombre, il y a beaucoup de mots qui manquent d'équivalens directs, et qui ne sont rapportés que pour donner occasion de placer une phrase où l'idée qu'ils expriment est introduite; beaucoup d'autres qui sont étrangers à l'anglais comme au chinois, tels que *jonque*, *mandarin*, *bonze*, *kalpa*, *khan*, *koran*, *tael*,

mas, condorins; d'autres qui expriment des idées tellement nouvelles ou particulières aux Européens, qu'on n'a pu faire autre chose que d'avertir que le terme correspondant manquoit, ou de le remplacer par une phrase forgée à plaisir, tels que *compagnie* (marchande), *jury*, *kaléidoscope*, enfin une grande quantité de noms latins d'êtres naturels, comme plantes, oiseaux, poissons, &c. Ce qui appartient réellement au fond de la langue anglaise se trouveroit réduit de près d'un tiers, si l'on supprimoit toutes ces classes de mots : c'est là pourtant tout ce que l'auteur a pu rendre de son idiome maternel, après tant d'années de résidence dans un pays dont il s'est attaché sur-tout à apprendre la langue, dans la vue de remplir les fonctions d'interprète près le *select committee* de la compagnie des Indes.

Suivant la remarque que nous avons déjà faite en annonçant d'autres livraisons du même ouvrage, M. Morrison ne s'est pas attaché à un système de rédaction fort régulier. Plusieurs de ses articles sont excessivement courts ; d'autres, au contraire, alongés par des additions qu'on pourroit déclarer superflues, s'ils ne contenoient parfois des renseignemens utiles, quoique déplacés. Au mot *calendrier [kalendar]* se trouve l'extrait incomplet du calendrier de la première année *Tao-kouang*, qui a commencé le 3 février 1821. Au mot *fleur [flower]*, on voit une liste de cent quarante-huit noms de plantes, distribuées d'après les mois de l'année où elles fleurissent ; au mot *porcelaine*, un long détail sur la fabrication et le commerce de la porcelaine ; et au mot *jésuite*, l'épitaphe de S. François Xavier.

C'est une véritable richesse dans ce dictionnaire que l'addition d'un si grand nombre de noms d'êtres naturels, animaux ou végétaux, et de productions minérales, mis en rapport avec les synonymies européennes, quoiqu'on pût desirer de les trouver disposés dans un meilleur ordre. On ne sauroit refuser beaucoup de reconnoissance aux auteurs qui, profitant de leur séjour dans les pays orientaux, et des études auxquelles ils se sont livrés en Europe, nous rapportent de l'Asie, non pas seulement des échantillons sans noms, comme font trop souvent les naturalistes, ou des noms sans échantillons, comme l'ont fait plus souvent encore des voyageurs peu instruits, mais les uns et les autres réunis, les oiseaux et les insectes, les graines ou les plantes sèches, accompagnés des dénominations qui leur sont attribuées dans leur patrie, et à l'aide desquelles on peut rechercher dans les livres les détails de culture, de mœurs, d'usages de tout genre qui s'y rapportent. Pour la Chine, nos missionnaires avoient trop négligé ce genre de secours, parce que le hasard avoit voulu qu'au milieu de tant

d'hommes instruits ou même profonds, de philologues, d'historiens, d'antiquaires, de mécaniciens, de géomètres et d'astronomes, il ne se trouvât pas un seul naturaliste. Aussi tout ce qu'on trouvoit dans leurs livres et jusque dans leurs meilleurs dictionnaires, c'étoient, ou des explications qui n'apprenoient rien, comme *nomen herbæ, nomen arboris, avis, piscis*, ou des descriptions qui ne valoient guère mieux, parce qu'elles étoient tronquées ou mal traduites, et séparées des figures qui, dans les livres chinois, en sont le complément indispensable. M. Morrison, dans ses dernières publications, s'est écarté de cette marche vicieuse : il a donné, autant qu'il lui a été possible, l'appellation linnéenne qui correspond à la dénomination chinoise, et il nous apprend que le travail qui a servi de base à ces rapprochemens a été fait par MM. J. Reeves, membre de la société royale de Londres, et J. Livingstone, docteur en médecine. C'est un véritable service que ces deux naturalistes auront rendu à tous ceux qui voudront à l'avenir tirer des livres chinois des notions exactes et précises sur les arts mécaniques, la géographie physique et la pharmacopée.

Un morceau assez curieux par son objet a été mis par M. Morrison à la tête de son volume : c'est une explication en chinois du système alphabétique des Européens, sous ce titre, *Ing-ki-li koue tseu-iu siao yin, Petite introduction à la connoissance des lettres du royaume d'Angleterre.* Il est dit dans cette petite dissertation que les genres d'écriture usités dans l'univers ne sont pas au nombre de moins de deux cents, mais qu'ils offrent beaucoup de différences, soit quant à la méthode de lecture, soit quant aux formes des lettres... Au fond pourtant ils se réduisent à deux, l'un qui représente les sons des mots, et l'autre qui en exprime le sens. Parmi les premières on cite les caractères *fan*, ou samskrits, ceux des mandchous, ceux des *Ing*, ou Anglais, et ceux des autres royaumes occidentaux et de l'Europe. Quant à ceux qui expriment le sens des mots, ce sont les anciens caractères du royaume de *I-tchi-pi-to* [Égypte], et les caractères anciens et modernes de la Chine. On seroit assez embarrassé de déterminer la préférence à accorder à l'un de ces systèmes, qui ont leurs avantages et leurs inconvéniens. Les caractères qui peignent le sens, n'expriment pas les sons, et cependant il faut que la mémoire retienne les uns et les autres. C'est un défaut incontestable. D'ailleurs cette faculté représentative du sens ne s'applique pas aux idées conçues par l'esprit, indépendamment de l'existence des choses. Ceux qui désignent les objets matériels ont, d'un autre côté, un grand avantage... On donne ensuite les vingt-six lettres *Ing*, sous les deux formes, c'est à-dire les

grandes et les petites lettres, avec une série de caractères chinois qui en représentent à-peu-près le son, *ya*, *pi*, *si*, *ti*, *i*, *fou*, *tchi*, *&c.*, et, comme l'on voit, d'après la prononciation anglaise. Ces lettres, ajoute-t-on, ont été anciennement employées par les peuples du pays de *Lo-ma* [Rome], et servent aussi aux royaumes de *Fa-lan-si* [France], de *Mi-li-kian* [Amérique], de *Po-eul-tou-khi* [Portugal], quoique les langues de tous ces pays diffèrent beaucoup entre elles. Ce petit morceau, dont l'auteur n'a pas donné la traduction, nous a paru assez bien écrit en chinois. C'est de cette manière, à ce qu'il nous semble, mais peut-être avec moins de briéveté, qu'il faut s'y prendre pour communiquer à un peuple, dans sa propre langue, des notions qui lui sont tout-à-fait étrangères. Il est fort difficile de définir des *lettres* en faisant usage des caractères chinois, et d'expliquer ce que c'est que l'alphabet dans une langue qui est en grande partie étrangère à la représentation des sons. Plusieurs auteurs chinois, qui ont traité de cette matière à l'occasion des alphabets indiens ou tartares, et l'empereur Khang-hi lui-même, en exposant les règles de la prononciation chinoise, se sont très-mal exprimés, et n'ont pu donner à leurs lecteurs que des idées confuses. Il ne faudroit pas se prévaloir de ce fait pour mettre l'alphabet au-dessus de l'écriture figurative: car ceux de nos écrivains qui ont parlé des caractères chinois, ne se sont en général exprimés ni plus clairement, ni avec plus d'exactitude.

Les imperfections du volume que nous examinons, et dont nous avons parlé précédemment, ne doivent pas être jugées à la rigueur; elles étoient comme inévitables dans les grandes et importantes entreprises de M. Morrison; et l'on peut plutôt s'étonner qu'il n'en ait pas laissé glisser un plus grand nombre, au milieu d'une masse si volumineuse d'explications et de définitions, résultat de tant de recherches, de traductions et de comparaisons. Malheureusement, il paroît que l'auteur est comme accablé du poids de tant de travaux; et l'on ne sauroit en être surpris, quand on pense qu'en sept ans il a donné deux parties entières de son grand dictionnaire triple, et environ le cinquième de la troisième partie, formant en tout près de trois mille pages grand *in-4.°*, sans parler de sa grammaire, et de quelques autres petits ouvrages moins considérables. La prodigieuse patience qu'il lui a fallu pour un si grand ouvrage, pourroit bien être épuisée. « Son dictionnaire, » dit-il, n'a pu être achevé avant que plusieurs de ceux qui s'étoient » d'abord intéressés à l'auteur et à l'ouvrage fussent descendus dans » la tombe, et l'ardeur qui l'avoit soutenu jusqu'ici dans l'exécution » d'une tâche fastidieuse, telle que la traduction et la compilation des

» mots, n'anime plus son sein. Il s'est pressé de finir cette partie, et » il en usera de même à l'égard de ce qui reste à composer de la » première. » Il seroit bien fâcheux que le découragement annoncé par cette phrase influât sur la manière dont M. Morrison terminera son dictionnaire par clefs, le plus important, sinon le plus usuel des trois qu'il a entrepris à-la-fois. Nous serions bien fâchés de voir se réaliser les prédictions qui ont été faites en Europe, lors de l'apparition des premières parties de ce beau travail (1), et d'après lesquelles il faudroit trente années à M. Morrison pour l'achever tel qu'il l'a commencé. Nous sommes persuadés que l'auteur même de ces prédictions partageroit notre regret, et qu'il ne souhaite rien tant que de les voir démentir par l'événement.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

NOTITIA LIBRORUM MANU TYPISVE DESCRIPTORUM, qui, donante abbate Thomâ Valpergâ Calusio, *illati sunt in bibliothecam regii Taurinensis Athenæi; bibliographicâ et criticâ descriptione illustravit, anecdota passim inseruit* Amadeus Peyron, *in eodem Athenæo linguar. oriental. professor.* Lipsiæ, impensis Weigelii, 1821, *in-4.°*

NOUS avons reçu, il y a quelque temps, ce catalogue des manuscrits et des livres dont M. l'abbé Valperga de Caluso fit présent à la bibliothèque royale de Turin. L'auteur de ce catalogue est M. Amédée Peyron, qui, après avoir recueilli l'héritage du savoir et de la réputation de M. de Caluso, s'est aussi chargé de rendre compte de sa belle et riche bibliothèque. On pense bien que M. Amédée Peyron n'a pas seulement voulu faire un catalogue matériel où fussent inscrits exactement et soigneusement décrits les livres de M. de Caluso. Ces livres, tout précieux qu'ils sont, ne sont pas de nature à exciter par eux-mêmes l'attention des savans, et l'on attendoit de M. Peyron un autre travail que celui du bibliographe. Le savant professeur a répondu à cette attente d'une manière digne de lui; et, tout en rendant compte des livres et manuscrits de M. de Caluso, il a su faire connoître plusieurs manuscrits importans de la bibliothèque de Turin qui ne sont pas cités dans le catalogue imprimé, ou qui ne sont pas décrits

(1) *Allgemeine litteratur-zeitung*, febr. 1818, n. 29 et 30.

avec assez d'étendue ; il donne des extraits de plusieurs de ces manuscrits ; en un mot, par-tout il fait preuve de cette critique verbale ingénieuse et solide qui recommande si honorablement son premier essai sur les *Fragmens de Parménide et d'Empédocle.*

Ce catalogue se divise en quatre parties : la première contient les manuscrits ; la seconde, les éditions du XV.ᵉ siècle ; la troisième, les livres imprimés rabbiniques ; la quatrième, les livres imprimés en différentes langues depuis le XVI.ᵉ siècle. Nous ne parlerons ni des livres rabbiniques, ni de ceux des manuscrits de M. de Caluso qui regardent la littérature orientale ; et, en nous renfermant dans la littérature grecque, nous signalerons seulement, et avec rapidité, ce qu'il y a de neuf dans ce catalogue, et les indications intéressantes qu'il peut fournir au philologue.

Parmi les manuscrits de M. de Caluso, on ne compte que quatre manuscrits grecs, et de peu d'importance ;

1.° *Anonymi scholia in Odysseam.* Ce sont des extraits d'Eustathe.

2.° Ἐρωτήματα Μοσχοπούλου, qui se trouvent par-tout.

3.° *Bibliotheca Apollodori*, sans nouvelles variantes.

4.° Un Traité de Théodosius d'Alexandrie sur la prosodie.

M. Peyron a déjà fait un mémoire sur ce dernier manuscrit. Dans ce mémoire, inséré dans les Actes de l'académie de Turin, M. Peyron essaie de prouver que le traité de Théodosius se divise en deux parties, dont la première est un examen critique du Τέχνη de Dionysius Thrax ; et que le grammairien appelé ordinairement, et particulièrement par Künius sur Grégoire de Corinthe, *Grammaticus Leidensis*, est Théodosius. M. Peyron, sans publier ce Traité de Théodosius, en a donné de longs extraits dans son mémoire, à l'aide du manuscrit de M. de Caluso, et de trois autres manuscrits : l'un, de la bibliothèque de Turin ; l'autre, de Florence ; l'autre, d'Oxford.

Dans le XV.ᵉ siècle, p. 31, n.° 15, en décrivant l'édit. Ald. du Θησαυρὸς, Κέρας Ἀμαλθείας καὶ κῆποι Ἀδώνιδος, M. Peyron revendique plusieurs bonnes leçons de cette édition, négligées par plusieurs savans de ces derniers temps qui ont cité ces passages, et entre autres par le dernier éditeur de Grégoire de Corinthe, et par celui de l'*Etymologicum.* A cette occasion, il cite un passage inédit d'Hérodien (*cod. Taurin.* C. 1, fol. 73 verso), περὶ μονήρους λέξεως, d'où il résulteroit que le Traité d'Hérodien sur ce sujet étoit divisé en deux livres. De grammairien en grammairien, M. Peyron arrive au *Fragmentum lexici græci*, publié par Hermann, et il prouve sans réplique que ce n'est pas seulement trois syllabes qui manquent dans un certain endroit, mais une page entière, et que le manuscrit de Turin, C. 1, 28,

remplit cette lacune. Hermann (1) et Bast (2) attribuoient ce fragment à Nicéphore Grégoras : M. Peyron l'attribue à Chœroboscus ; il attribue aussi le livre *De constructione verborum,* publié par Hermann (3), à Georges Lécapénus, et le réduit à n'être qu'un simple dictionnaire d'un autre ouvrage de Lécapénus, Ἐπιμερισμοὶ, qui est aussi la source des *Excerpta è Grammatica Lecapeni*, publiés par Matthæi, *Lectiones Mosquenses*, vol. I, p. 55.

Toujours dans le XVe siècle, p. 36, n.° 17, à l'occasion de l'édition d'Aristophanes, Ald. Venet. 1498, M. Peyron se plaint que Küster ait à peine reproduit toutes les scholies de l'édit. Ald. ; il appelle avec raison les soins des derniers éditeurs sur ces scholies si intéressantes, et annonce que le manuscrit de Turin, B 19, contient une grande partie de ces scholies : *Ob lectionis integritatem, quandòque ob lacunas quas supplet, et ineditas veteres glossas præstantia.*

Enfin, parmi les livres publiés depuis le XVe siècle, à propos de l'édition d'Eschyle de Henri Étienne, 1557, il donne, p. 60, n.° 2, des variantes assez curieuses du manuscrit de Turin 255, sur les premiers vers des *Sept devant Thèbes.*

Pag. 62, n.° 4, à propos des Discours d'Aristides, édit. de Florence, 1517, il éclaircit un passage très-controversé de Thucydide; et nous saisissons nous-mêmes cette occasion d'annoncer le beau travail auquel M. Peyron se livre depuis long-temps sur Thucydide, et qui promet à l'Italie une bonne traduction de plus, d'un des grands historiens de l'antiquité. Nous pouvons annoncer encore, et d'après M. Peyron lui-même (p. 77, n. 24), une nouvelle édition d'Oppien, avec les scholies et de riches variantes tirées de plusieurs bons manuscrits de Turin et de l'Ambrosienne.

Pag. 64 et 65, n.° 12. *Callimachi hymni. Bononiæ, 1619.* Le manuscrit de Turin, B, VI, 21, contient d'assez bonnes variantes que publie M. Peyron, ainsi que d'utiles rectifications de Phocylide (p. 83 du catalogue) que fournit le manuscrit de Turin B, VI, 15.

Je regrette que le savant professeur, dans ses nombreuses excursions, n'ait pas trouvé plus souvent Platon sur son chemin. Une seule fois, comme il le dit, *ne Platonem insalutatum prætereat,* à l'occasion de l'édition de Platon, de Bâle, 1556, il donne quelques variantes du Phèdre, tirées du commentaire inédit d'Hermias, d'après le manuscrit de Turin, C, V, 23. Mais d'abord, quoique M. Peyron appelle ce

---

(1) Hermannus, *De emendanda rat. Græc. Grammat.* p. 301. — (2) Schœll. *Répertoire de littérature ancienne,* 1, 67. — (3) *De emend. rat. Græc. Grammat.*

commentaire inédit, il a été publié par M. Ast, Leipsic, 1810, à la suite d'une édition du Phèdre : ensuite ces variantes sont bien peu importantes, comme en général toutes celles des différens manuscrits de Platon. A propos de variantes du Phèdre, en voici une qui me tombe sous la main, et que je soumets à M. Peyron : toutes les éditions, Ast et Bekker lui-même, donnent : Τούτοις δὴ (τὸ καλὸν, σοφόν) τρέφεταί τε καὶ ΑΥ̓ΞΗΤΑΙ μάλιστα τὸ τῆς ψυχῆς πτέρωμα, αἰσχρῷ δὲ καὶ κακῷ καὶ τοῖς ἐναντίοις φθίνει τε καὶ διόλλυται (Ast, 23). Au lieu de αὔξεται, Proclus fournit, selon moi, la vraie leçon, τρέφεταί τε καὶ ἈΡΔΕΤΑΙ. *Comment. in primum Alcibiadem, edit. Parisiensis, tom. II, p. 77.* C'est une phrase ordinaire de Platon. Voyez dans ce même dialogue, Ast, 32 : τὸ τοῦ κάλλους ῥεῦμα, ... ἀφικόμενον καὶ ἀναπληρώσαν τὰς διόδους τῶν πτερῶν ἈΡΔΕΙ͂ τε καὶ ὥρμησε πτεροφυεῖν..... Et encore, 27, δεξάμενος γὰρ τοῦ κάλλους τὴν ἀπορρόην διὰ τῶν ὀμμάτων, ἐθερμάνθη ᾗ ἡ τοῦ πτέρου φύσις ἈΡΔΕΤΑΙ..... Enfin Proclus, *ad Parmenidem, l. 1, edit. Parisiensis, tom. IV, p. 3,* répète encore τρέφεταί τε καὶ ἄρδεται, καθάπερ φησὶν ὁ ἐν τῷ Φαίδρῳ Σωκράτης.

Il me reste à parler de l'article 20, page 68, où, à l'occasion de l'Orphée de Florence, M. Peyron donne, 1.° plusieurs vers inédits d'Orphée, avec quelques variantes d'un manuscrit de l'Ambrosienne ; 2.° des fragmens inédits d'Orphée et de quelques sentences chaldaïques, tirées des scholies de Proclus sur le Cratyle, d'après les manuscrits de Turin n.os 132, 205, 258, du catalogue imprimé ; 3.° à l'occasion de Proclus, des variantes de quelques hymnes de Proclus, d'après un manuscrit de l'ambrosienne. Nous nous arrêterons un peu plus sur ces trois points.

I. Le manuscrit de l'Ambrosienne qui contient les vers nouveaux et les variantes d'Orphée, est inscrit sous le n.° H. 18, *partie supérieure.*

Dans l'hymne 1 à Hécate, après le vers 5, le manuscrit ambrosien donne ce vers, tout-à-fait inconnu jusqu'ici :

> Θηρόβρομον, ἄζωστον, ἀπροσμάχον εἶδος ἔχουσαν,
> Ταυροπόλον κ. τ. λ.

Θηρόβρομος, *ferarum sonitum edens,* ne se trouve dans aucun dictionnaire.

Hymne XXV à Protée, après le vers 6 :

> Πάντα γὰρ αὐτὸς ἔχων μεταβάλλεται, οὐδέ τις ἄλλος
> Ἀθανάτων, οἳ ἔχουσιν ἕδος νιφόεντος Ὀλύμπου
> Καὶ πόντον καὶ γαῖαν, ἐνηέριοί τε ποτῶνται.
> Πάντα γὰρ ἐν Πρωτεῖ κ. τ. λ.

Ces vers manquent, dans les éditions, jusqu'à Πάντα γὰρ ἐν Πρωτ.

Hymne LI aux nymphes, au lieu du vers 9,

Πελέθρυτοι, λιγύραι, κρηνίτιδες, ὑλονόμοι τε·

le manuscrit ambrosien donne :

Πελέθρυτοι, λιγύραι, βομβήτειραι, κρεσφοῖτοι,
Ἀγχότεραι κουραῖ, κρηνίτιδες, ὑλονόμοι τε.

Parmi les variantes, je n'en citerai qu'une assez importante. Hymne XXIX à Proserpine, le texte d'Hermann donne ainsi le vers 16 :

Φερσεφονεῖα· φέρεις γὰρ ἀεὶ καὶ πάντα φονεύεις·

D'abord il est assez bizarre d'appeler φερσεφόνη φερσεφονεῖα. Ensuite il faut entendre φέρεις πάντα, dans le sens de φονεύεις πάντα, *cuncta fers et perdis*, ce qui donneroit pour étymologie à φερσεφόνη, φέρειν φόνον. Mais ceci est diamétralement en opposition avec le vers précédent, dont celui-ci n'est que le développement. Voici le vers 15 :

Ζωὴ καὶ θάνατος μούνη θνητοῖς πολυμόχθοις,

Source unique de vie et de mort pour la race infortunée des hommes.

Il faut donc pouvoir retrouver dans le vers 16 la double idée de la vie et de la mort, ce que fait précisément la variante ambrosienne, qui, au lieu de φερσεφονεῖα· φέρεις γὰρ, donne φερσεφόνη· φερβεῖς γὰρ ἀεὶ καὶ πάντα φονεύεις, « car tu nourris (tu animes) et tu détruis toutes choses, » ce qui motive très-bien le vers précédent, et donne à φερσεφόνη une autre étymologie que φέρειν φόνον, une étymologie composée de φέρβειν et de φονεύειν. Je n'hésiterois point à accorder à cette variante l'autorité de la véritable leçon.

II. Un des mérites de l'édition d'Orphée de M. Hermann, est une collection plus étendue des fragmens orphiques. M. Peyron croit augmenter cette collection en donnant des fragmens nouveaux tirés du commentaire de Proclus sur le Cratyle. Mais M. Peyron ne savoit pas que déjà feu Werfer, dans les *Acta philologorum Monacensium*, tom. II, avoit publié des portions de ce commentaire de Proclus où se trouve plusieurs des fragmens qu'il cite; que M. Taylor a donné, dans le *Classical Journal*, tom. XVII, une collection d'oracles chaldaïques où ne manque aucun des fragmens conservés par Proclus, et qu'enfin M. Boissonnade a publié (Lipsiæ, 1819), tout ce qui nous reste du commentaire de Proclus, et par conséquent tous les morceaux d'Orphée, toutes les sentences que renferme le catalogue de 1821. Les extraits cités par M. Peyron se trouvent dans l'ouvrage de

M. Boissonnade aux pages 59, 61, 62, 63, 66, 93, 96, 97, 102, 103, 106, 112, 116, et sans aucune variante intéressante.

III. Dans cette même édition d'Orphée des Juntes (1540), dont M. Peyron rend compte dans son catalogue, sont les quatre ou plutôt les cinq hymnes de Proclus que Brunk a publiés de nouveau dans l'Anthologie, avec de prétendues corrections que combat avec beaucoup de raison M. Peyron, sur l'autorité du manuscrit ambrosien H. 18. Mais ce manuscrit contient, outre ces cinq hymnes, les deux hymnes célèbres qu'Iriarte a découverts le premier dans la bibliothèque de Madrid (*Catal. codd. manusc. Græc.* pag. 87), et dont on ne connoissoit jusqu'ici que deux autres manuscrits, celui du Musée britannique de Londres, dont Wakefield s'est servi pour les publier de nouveau (*Sylva critica*, tom. IV, pag. 249), et celui de la bibliothèque de Saint-Marc, dont Morelli a donné quelques variantes dans son catalogue.

M. Peyron a donc très-bien fait de collationner avec soin le manuscrit ambrosien H. 18, qui lui a fourni sur le second hymne, l'hymne *à Minerve*, d'excellentes rectifications dont un nouvel éditeur devra profiter. Un mois à peine après M. Peyron, en 1820, j'ai eu l'occasion de travailler aussi à l'ambrosienne, sur ce manuscrit H. 18, et ma collation pour les deux hymnes de Proclus s'accorde parfaitement avec la sienne. Mais des recherches plus étendues dans la bibliothèque ambrosienne m'y ont fait trouver, avec quatre nouveaux manuscrits des cinq hymnes déjà connus et souvent publiés, deux manuscrits très-précieux de l'hymne à Janus et à Écate et de l'hymne à Minerve. L'un de ces manuscrits est inscrit sous le n.° N. 234; l'autre, et le meilleur sans contredit, sous le n.° A. 63. Ce dernier contient une glose perpétuelle, utile en plusieurs endroits. Ces deux nouveaux manuscrits confirment les bonnes leçons du manuscrit H. 18 collationné par M. Peyron, et en donne de nouvelles. J'ai eu aussi l'occasion, dans mon séjour à Venise, de collationner de nouveau le manuscrit 406 dont Morelli avoit donné quelques variantes, et d'en découvrir un autre inscrit sous le n.° 480, qui avoit échappé à ce savant. Enfin, à la bibliothèque royale de Paris, au milieu des hymnes d'Orphée et de Callimaque, se trouvent deux manuscrits différens des hymnes dont nous nous occupons. Ces deux manuscrits sont notés 603 et 1739, et peuvent, avec tous les autres manuscrits cités, fournir les moyens de donner le texte définitif de ces deux monumens singuliers des efforts stériles de l'esprit philosophique pour rajeunir et populariser de nouveau, sous des formes poétiques empruntées à un autre âge, une mythologie vieillie et un culte passé sans retour.

Je termine en répétant que ce catalogue des livres et des manuscrits de M. de Caluso, tel qu'il a été exécuté par son savant successeur, est un véritable service rendu aux amis des lettres grecques, qui en attendent de nouveaux et de plus grands de M. Peyron.

V. COUSIN.

Travels in Georgia, Persia, Armenia, ancient Babylonia, &c. &c., during the years 1817, 1818, 1819 and 1820. — Voyages en Géorgie, en Perse, en Arménie, dans l'ancienne Babylonie, &c., durant les années 1817, 1818, 1819 et 1820; par sir Robert Ker Porter; *avec un grand nombre de planches gravées, représentant des portraits, des costumes, des antiquités, &c.*, en deux volumes: tome I.er Londres, 1821, xxiij et 720 pag. *in-4.°*

SECOND ARTICLE.

En rendant compte précédemment, d'une manière générale, du contenu de ce volume, j'ai annoncé que, dans un second article, je m'occuperois uniquement de ce qui concerne les antiquités de Persépolis, et des lieux voisins de cette ancienne capitale. C'est ce que je vais faire aujourd'hui. Ces monumens anciens, dans l'ordre où ils se présentent au voyageur qui va d'Ispahan à Schiraz, peuvent être divisés en quatre parties; ceux de la vallée de Morghab, de Nakschi-Roustam, de Nakschi-Radjab, et de Tchéhil-minar.

Les divers monumens dont les ruines sont comme disséminées aujourd'hui dans la vallée de Morghab, ne paroissent d'abord unis entre eux que par la tradition locale qui les rattache tous au nom de Salomon, ou de la mère de ce monarque: mais une marque plus certaine, suivant M. Ker Porter, qu'ils ont tous fait partie autrefois d'un ensemble de constructions liées par un même objet religieux ou civil, c'est que, sur plusieurs parties de ces ruines, on observe la fréquente répétition d'une même inscription en caractères cunéiformes. Cette inscription est très-courte, et il est vraisemblable que, comme celles de Tchéhil-minar, elle est écrite en trois langues, ou du moins en trois caractères différens, quoique tous appartenant à l'écriture cunéiforme. Elle n'occupe en tout que quatre lignes; mais la différence

d'intervalle entre les lignes fait aisément reconnoître que les deux premières lignes appartiennent à une seule et même inscription, et que chacune des deux autres lignes est une traduction de cette même inscription, en deux autres langues. C'est ainsi que, sur la planche XXIV du tome II du Voyage de Niebuhr, les inscriptions B, C et D ne sont que trois copies d'une même inscription, en trois langues différentes. Il en est de même des inscriptions E, F et G sur la même planche. De ces trois sortes d'écriture, il y en a une dont les caractères sont peu compliqués, et où chaque mot est séparé des autres par un coin ou clou posé obliquement (1). C'est celle des inscriptions B et G de Niebuhr, et l'on peut observer aussi que ces deux inscriptions sont plus longues que celles qui leur correspondent. Des trois inscriptions gravées sur les monumens dont nous nous occupons en ce moment, la première, qui occupe deux lignes, est écrite dans les mêmes caractères que les inscriptions B et G de la planche XXIV de Niebuhr; les mots y sont pareillement séparés par un coin, placé obliquement. De plus, on y lit un mot composé de sept lettres, qui revient fréquemment dans les inscriptions B et G de Niebuhr, et dans plusieurs autres copiées par le même voyageur. Ce mot est prononcé par M. Grotefende *khschheio :* mais de quelque manière qu'on le prononce, il signifie certainement *roi.* Dans toutes les inscriptions il est précédé du nom propre du roi, qui est le plus souvent le premier mot de l'inscription. Ici, avant le nom du roi, il y a, comme dans l'inscription I de la planche XXXI de Niebuhr, un mot composé de trois lettres. Suivant M. Grotefende, cette inscription, qui ne contient en tout que quatre mots, veut dire *Dominus Cyrus rex, orbis rector.* M. Ker Porter, qui rapporte cette interprétation, ne dit pas comment M. Grotefende prononce les mots de l'original, et je n'ai pas sous les yeux la troisième édition de l'ouvrage de M. de Heeren (*Ideen über die Politik, den Verkehr und den Handel der vornehmsten Voelker der alten Welt*), où je pourrois le voir. Je ne dois pas oublier de dire, pour éviter toute méprise, qu'il y a dans les environs de Schiraz des ruines d'un monument ancien, auxquelles les habitans donnent, comme à celui dont nous parlons en ce moment, le nom

(1) On penseroit aussi que chaque caractère est séparé, dans les trois genres d'écriture, de celui qui le précède, par un point, si l'on s'en rapportoit aux dessins de Niebuhr. Ces points ne se voient pas dans les dessins de Lebrun et de MM. Morier et Ker Porter; et en effet, ils ne sont point sur un beau fragment des ruines de Tchéhil-minar que je possède.

de *tombeau de la mère de Salomon.* C'est de ce monument, voisin de Schiraz, que Niebuhr et M. Ouseley ont pensé qu'il avoit été construit à une époque moins ancienne, avec des blocs de marbre enlevés de Tchéhil-minar (voyez le *Journal des Savans*, cahier de février 1822, pag. 76). M. Ker Porter parle aussi, page 698 et suivantes, de ce monument.

J'ai dit que notre voyageur regarde tous les monumens de la vallée de Morghab, comme liés ensemble. Celui de tous qui paroît le plus entier, est appelé par les habitans le *tombeau ou la chapelle sépulcrale de la mère de Salomon* مشهد مادر سليمان. M. Ker Porter ne doute point que ce n'ait été là le tombeau de Cyrus, et que la ville de Pasargada n'occupât toute la vallée de Morghab. C'est donc, dans son opinion, à cette ville qu'appartiennent toutes les ruines que cette vallée offre encore aujourd'hui à la curiosité du voyageur, et dont on peut connoître la position respective par l'inspection de la planche XII. C'est aussi l'opinion de M. Morier, quoiqu'il l'ait présentée avec quelque réserve. M. Ouseley croit au contraire que Persépolis et Pasargada sont la même ville. On peut voir ce qu'a écrit sur cette question M. Ch. Fr. Chr. Hoeck dans le mémoire couronné en 1818 par la société royale de Gottingue, et intitulé, *Veteris Mediæ et Persiæ Monumenta.* Les raisons qu'il oppose à l'opinion de M. Morier, sont assurément d'un grand poids, et M. Ker Porter, qui ne connoissoit pas son ouvrage, n'a pas pu les peser et les prendre en considération. Si, en effet, le nom de Cyrus se lit sur plusieurs parties des ruines renfermées dans la vallée de Morghab, il seroit bien surprenant, comme M. Hoeck l'objecte à M. Morier, que le tombeau de Cyrus, d'ailleurs bien conservé, n'offrît aucun vestige d'une semblable inscription. Cette question me paroît encore exiger une nouvelle discussion.

En sortant de la vallée de Morghab et se dirigeant vers Nakschi-Roustam, M. Ker Porter reconnut la montagne d'où ont été tirés les matériaux employés à la construction des divers édifices dont il venoit de visiter les ruines.

A peu de distance du village de Hadji-abad, et dans la partie nord des montagnes qui enferment la vallée du même nom, on observe plusieurs cavernes dans lesquelles s'épanchent les eaux qui, du haut des montagnes, s'insinuent à travers les roches, et se font des passages entre ces énormes masses de pierres. Sur les parois extérieures de l'un de ces souterrains, M. Ker Porter a observé deux grandes inscriptions sassanides. Ces inscriptions n'en sont vraisemblablement

qu'une seule, rendue en deux langues et deux écritures différentes, et ces deux langues sont, selon toute apparence, les mêmes dans lesquelles sont écrites les inscriptions de quelques monumens de Nakschi-Roustam et de Nakschi-Radjab, inscriptions qu'accompagne une traduction grecque. L'une de ces deux langues est aussi celle dans laquelle sont écrites les légendes des médailles des rois sassanides et les inscriptions de Kirmanschah, dont j'ai donné l'explication dans mes *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse.* On est convenu de l'appeler *pehlvi*, quoiqu'elle diffère certainement du pehlvi qu'on trouve dans les livres des Parses. M. Ker Porter a copié ces deux inscriptions. Il exprime le desir qu'elles tombent sous mes yeux, et se flatte que, si l'on parvenoit à les traduire, leur contenu pourroit jeter quelque jour sur les monumens qu'offre la montagne des sépultures royales de Nakschi-Roustam.

Quoique je ne puisse pas satisfaire, comme je le souhaiterois, au vœu de M. Ker Porter, je ne crains pas néanmoins d'assurer que ces inscriptions appartiennent au règne de Sapor I, fils d'Ardeschir. Les quatre premières lignes, à l'exception du commencement de la première que je ne puis pas lire, contiennent ce qui suit :

. . . . . מזדיסן בגה שחפוחר מלכאן
מלכא איראן ואניראן מנו נתרי מן יזתאן
נומן מזדיסן בגה ארתחשתר מלכאן מלכא איראן
מנו נתרי מן יזתאן נפה בגה פאפכי מלכא אפן

« L'adorateur d'Ormuzd, l'excellent Sapor, roi des rois d'Iran et » d'Aniran, germe céleste des dieux, fils de l'adorateur d'Ormuzd, de » l'excellent Artakhschetr, roi des rois d'Iran, germe céleste des dieux, » petit-fils de Papec roi, fils. . . . »

Il n'y a certainement aucun doute sur cette lecture; néanmoins, si l'on veut examiner lettre par lettre ces quatre lignes, on reconnoîtra qu'il n'y a presque pas une des lettres, prise isolément, dont la forme ne soit altérée au point d'être à-peu-près méconnoissable. On s'étonnera moins alors qu'on ne puisse pas lire le reste de l'inscription, qui contient, à ce que je conjecture, la généalogie de Sapor.

Je passe aux antiquités de Nakschi-Roustam. Avant de décrire les monumens de la montagne des sépultures, notre voyageur dit quelque chose de deux édifices anciens que les habitans nomment le *harem de Djemschid*, et que l'auteur suppose avoir été un palais et un temple. Ils sont élevés sur une hauteur isolée et détachée de

la montagne, et au bas de laquelle coule la rivière nommée *Kourab*. Cette vaste colline est toute couverte de débris amoncelés, et quelques parties des murs et des portes, ainsi qu'une colonne, sont encore sur pied. M. Morier a déjà décrit ces ruines au commencement du chapitre VIII de son premier voyage.

On sait que les monumens de Nakschi-Roustam sont de deux sortes. Les uns remontent à une époque antérieure à l'expédition d'Alexandre, et appartiennent vraisemblablement aux successeurs de Cyrus : ce sont des tombeaux taillés dans l'escarpement de la montagne, à une hauteur considérable, et dont la façade est ornée de sculptures en relief qui offrent, entre autres choses, des emblèmes de la religion des Perses ; ces tombeaux sont au nombre de quatre, et ils sont tous décorés extérieurement de sculptures semblables. M. Ker Porter, qui a visité l'intérieur de l'une de ces sépultures, en donne la description : elle ne laisse aucun doute sur la destination de ces excavations, et l'on y voit les traces des moyens violens qu'on a employés pour forcer l'entrée de ces asyles de la mort, et les dépouiller des richesses qu'on y avoit déposées. Il n'y a qu'une seule de ces tombes dont la façade soit couverte d'écriture en caractères cunéiformes. Notre voyageur suppose que c'est celle de Darius fils d'Hystaspe. Il a laissé à ceux qui viendront après lui le soin de copier ces inscriptions. S'il en eût seulement transcrit les premières lignes, on y auroit peut-être trouvé de quoi confirmer sa conjecture ; car on est à-peu-près certain aujourd'hui de connoître les caractères dont se forment les noms de Darius, d'Hystaspe et de Xerxès.

Les autres monumens de Nakschi-Roustam appartiennent tous à l'époque des Sassanides. Ils sont à une élévation moins grande que les sépultures; quelques-uns même sont dans la partie la plus basse de la montagne, et sont à moitié cachés par le sable ou par les débris qui se sont amoncelés contre son escarpement. Ce sont de vastes tableaux en relief, taillés dans le roc; ils sont au nombre de six, et ils ont tous été décrits par M. Morier. M. Ker Porter les a décrits de nouveau avec plus de détails, et on les trouve tous représentés sur les planches 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25. Dans le premier et le cinquième, on voit deux figures principales, dont l'une présente à l'autre un anneau duquel pendent des bandelettes, et qui est, suivant toute apparence, le diadème royal, emblème de la souveraine puissance. Le premier offre les deux principaux personnages à pied ; suivant M. Ker Porter, l'un des deux est une femme. Il croit reconnoître ici Bahramgour, admettant la princesse sa femme à la

participation du pouvoir souverain. M. Morier avoit déjà dit que le personnage auquel on présente le diadème est une femme, ce que M. Hoeck regarde comme une méprise. Le témoignage de M. Ker Porter semble mettre la chose hors de doute. Dans le cinquième bas-relief, l'un des deux personnages principaux est Ardeschir, fils de Babec, comme le prouve l'inscription en trois langues qui l'accompagne. Ardeschir porte la main sur le diadème qui lui est présenté par l'autre personnage, sur lequel je reviendrai tout-à-l'heure.

Dans le second et le quatrième bas-relief, on voit la représentation d'une joûte ou d'un combat singulier avec la lance. Les deux combattans sont à cheval. M. Ker Porter voit encore ici Bahramgour, engagé dans une guerre sanglante avec un roi de Turquestan, et vainqueur de son rival. Les raisons sur lesquelles il fonde cette explication, ne sont pas, ce me semble, d'un grand poids.

Le troisième bas-relief nous montre un monarque persan à cheval, et saisissant de la main droite les mains d'un personnage qui est à pied et debout devant lui : auprès de celui-ci, est un homme à genoux, et en posture de suppliant. M. Morier, qui avoit vu dans les ruines de l'ancienne ville de Schapour un relief analogue à celui-ci, ne doutoit point que l'un et l'autre ne représentassent le triomphe de Sapor sur les Romains, et c'est aussi l'opinion du savant éditeur du premier voyage de M. Morier. La chose me paroît certaine, comme je l'ai dit en rendant compte, dans ce Journal, du second voyage du même M. Morier. Le personnage qui, à Schapour, est représenté devant le roi persan, un genou en terre, et lui tendant les mains, est sans doute un empereur captif, et l'on doit aussi, ce me semble, reconnoître le même prince dans le personnage que le relief de Nakschi-Roustam nous offre, à pied et debout devant Sapor, qui le saisit avec violence par les mains qu'il tenoit élevées. Ce n'est pourtant pas ainsi que M. Ker Porter explique ce dernier tableau. Il croit que le personnage qui est debout devant Sapor, et à qui le monarque persan prend les mains, est Cyriadès, auquel, dit-il, Sapor, dans l'ivresse de la victoire, conféra la dignité impériale, pour le récompenser de la trahison dont il s'étoit rendu coupable envers son souverain, et que Valérien est le personnage qu'on voit à genoux, à droite et un peu en arrière du premier : mais je ne sais où notre voyageur a puisé ce qu'il dit ici de Cyriadès. Trebellius Pollio, auquel nous devons le peu que nous savons de Cyriadès, dit bien que ce fut lui qui engagea d'abord Odénat, et ensuite Sapor, à faire la guerre aux Romains. Il ajoute qu'après s'être emparé d'Antioche et de Césarée, il prit le titre de

César, puis celui d'Auguste, et enfin il dit : *Ipse per insidias suorum, quum Valerianus jam ad bellum persicum veniret, occisus est.*

Derrière le roi est une figure sans barbe, vraisemblablement celle d'un eunuque, dont on ne voit que la partie supérieure. Le reste de l'espace qu'elle devoit occuper, a été taillé en forme de tablette, pour recevoir une longue inscription pehlvie qui a soixante-dix-huit lignes. M. Ker Porter ne l'a pas copiée : Niebuhr en a donné une portion (pl. XXXIV). Suivant M. Morier, il y auroit une longue inscription grecque sur le ventre du cheval, et près de celle-là quelques lignes d'écriture pehlvie (v. pl. XXIX) ; mais c'est vraisemblablement une méprise de ce voyageur. M. Ouseley a observé près de Darabgherd un monument qui lui a paru une représentation du même événement.

Le sixième bas-relief, tout-à-fait différent des précédens, offre un roi avec huit autres figures. Le roi semble leur adresser la parole ; mais rien ne caractérise l'objet de ce tableau. Je reviens maintenant au cinquième tableau et aux inscriptions qui l'accompagnent.

Lorsque je publiai dans mes *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse*, l'inscription grecque et pehlvie qui est gravée au-dessous de la figure d'Ardeschir, je supposai que l'autre cavalier avec lequel il me paroissoit disputer la possession du diadème, représentoit Ardévan, dernier roi arsacide, sur lequel Ardeschir avoit conquis l'empire. J'ignorois alors qu'une triple inscription accompagne pareillement la figure du personnage que je prenois pour Ardévan. Cette inscription cependant avoit été copiée par Niebuhr, et j'en donnai l'interprétation ; mais le voyageur danois avoit omis d'indiquer la place où elle se trouve. Elle porte dans le texte pehlvi, *Cette figure est celle d'Ormuzd, dieu ;* et dans la version grecque, *Cette figure est celle de Jupiter, dieu.* Je ne pouvois pas imaginer que les Perses, du temps des Sassanides, eussent fait une représentation de Jupiter ; je n'aurois pas même pensé qu'ils eussent figuré en peinture ou en sculpture le principal objet immédiat de leur vénération, Ormuzd, le principe de tout bien. Je crus donc que l'inscription devoit appartenir à une représentation d'un roi sassanide du nom d'Ormuzd ou Hormisdas, et que c'étoit par une méprise que, dans la traduction grecque, on avoit substitué à ce prince une divinité homonyme, mais dont, par un usage familier aux Grecs, le nom avoit été changé en celui du premier dieu de la Grèce, du père des dieux et des hommes. Le titre de *dieu* joint au nom d'Ormuzd, ne formoit pas une objection contre ma conjecture, puisque, dans des inscriptions semblables, ce titre étoit donné à Ardeschir et à Sapor. Postérieurement, le récit de M. Morier a donné

lieu de penser que cette inscription appartenoit au personnage que j'avois pris pour Ardevan, quoique ce voyageur ne le dît pas positivement. M. Hoeck ne manqua pas d'en faire l'observation; il continua cependant à admettre avec moi, mais non sans témoigner quelque doute à ce sujet, qu'*Ormuzd*, dans cette inscription, est le nom d'un roi sassanide. Il supposa donc que le monument étoit un ouvrage d'Ormuzd ou Hormuzd I, fils de Sapor I, et petit-fils d'Ardeschir; et que ce prince, par respect pour la mémoire de son aïeul, avoit voulu être représenté comme tenant immédiatement de lui la dignité royale. Car, du moment que le second personnage de ce tableau n'étoit pas Ardevan, on ne pouvoit plus y voir l'emblème d'une conquête. Le diadème présenté et reçu ne pouvoit plus être que le symbole de la transmission par héritage ou de l'abandon volontaire de l'autorité souveraine. Mais si l'on considère attentivement le dessin que M. Ker Porter donne de ce relief, on reconnoîtra que c'est le personnage désigné par les inscriptions sous le nom du dieu Ormuzd, qui présente le diadème à celui auquel elles attachent le nom d'Ardeschir; et alors Ardeschir étant le premier prince sassanide, il faudra de toute nécessité admettre, avec M. Ker Porter, que le personnage nommé *Ormuzd* est le génie du bien, le protecteur de la religion de Zoroastre et de ses sectateurs, la source de tout ce qui est bon, pur et agréable à l'être suprême; et une observation qui confirme cette vérité, et que n'a pas faite M. Ker Porter, c'est que, s'il s'agissoit dans cette inscription d'un roi sassanide, on auroit joint à son nom celui de son père, et on leur auroit donné à l'un et à l'autre, outre le titre de dieu ou d'excellent, ceux d'adorateurs d'Ormuzd, de rois des rois, de germe céleste des dieux, &c. Ainsi, quoique le sculpteur persan n'ait pas su, comme Phidias, donner à l'image de la divinité, ou du moins du premier des génies célestes, une majesté propre à révéler sa grandeur et sa toute-puissance, on ne sauroit douter qu'il n'ait voulu représenter Ardeschir recevant le diadème de la main du plus puissant des Izeds.

J'omets à dessein quelques autres objets d'antiquité, relatifs au culte du feu, qui se voient dans le voisinage de Nakschi-Roustam, pour passer aux monumens sassanides de Nakschi-Radjab, dont les planches XXVII et XXVIII offrent la représentation.

Ces monumens, taillés dans le roc au pied de la montagne à laquelle ils donnent leur nom, et à peu de distance du village de Kénara situé dans la plaine de Merdascht, sont au nombre de trois. Dans les deux premiers on retrouve le même sujet qu'ont déjà offert deux des bas-

reliefs de Nakschi-Roustam, c'est-à-dire, deux personnages principaux qui tiennent, chacun de leur côté, le diadème. Dans l'un de ces tableaux, les deux personnages sont à cheval; ils sont à pied dans le second. Le troisième représente un roi à cheval, suivi de neuf personnes à pied. Les têtes de presque tous ces personnages ont été mutilées à dessein par le fanatisme des musulmans, sur-tout celle du roi, que les habitans désignent, je ne sais pourquoi, sous le nom de *Radjab.* Une inscription écrite en pehlvi, en grec, et en une troisième langue inconnue jusqu'ici, nous apprend que la figure principale de ce bas-relief est Sapor I.er fils d'Ardeschir. Il est vraisemblable qu'il est aussi l'un des deux personnages principaux des deux autres tableaux. M. Morier a décrit ces trois bas-reliefs avant M. Ker Porter, et Niebuhr avoit déjà copié le troisième, et celui des deux autres où les personnages principaux sont à pied: mais, à l'exception de la tête de Sapor, qui paroît mutilée sur son dessin, toutes les autres figures y sont représentées comme si elles n'avoient éprouvé aucune dégradation. Une autre faute assez grave échappée à ce voyageur, c'est qu'en copiant l'inscription pehlvie, il avoit placé au commencement de la quatrième ligne le mot *malca [roi]*, qui troubloit entièrement le sens. Lorsque j'expliquai cette inscription, guidé par le sens et par l'inscription grecque, j'observai que ce mot étoit déplacé, qu'il devoit être rejeté au commencement de la cinquième ligne et terminer toute l'inscription, comme l'inscription grecque se termine par le mot βασιλέως; et celle dont la langue est inconnue, par le même mot *malca.* La copie de M. Ker Porter justifie pleinement ma correction.

La description des monumens de Persépolis nommés, par les habitans du pays, *Takhti Djemschid* تخت جمشيد *[le trône de Djemschid]*, et *Tchéhil-minar* چهل منار *[les quarante colonnes]*, occupe ensuite M. Ker Porter, et nulle part elle ne se trouve présentée avec plus de détails. Le plan général que M. Ker Porter en donne, diffère en quelque chose de celui de Niebuhr; mais ces différences sont de peu d'importance. Ce qui donne un grand avantage à la description du nouveau voyageur, c'est qu'il indique exactement les dimensions de tous les objets qu'il décrit, et que, ne donnant rien à l'imagination, il s'est sur-tout fait un devoir d'exprimer, avec une vérité rigoureuse dans ses dessins, l'état actuel de chaque portion de ces ruines gigantesques. Il assure qu'au premier aspect, leur ressemblance avec les ouvrages de l'ancienne Egypte l'a singulièrement frappé. Il paroit cependant, par un autre endroit de sa relation (p. 703), que cette première impression s'est considérablement affoiblie par la suite de ses observations.

Le lecteur ne s'attend pas que je suive M. Ker Porter, ni dans l'exposition très-détaillée qu'il fait de ces antiques ouvrages de l'art chez les Perses, ni dans les recherches d'érudition auxquelles il se livre pour appliquer à ces monumens les passages des auteurs anciens, ou des livres de Zoroastre, relatifs aux idées et aux symboles religieux de cette nation, aux costumes, aux armes, aux usages de la cour ou des habitans des diverses parties de l'empire fondé par Cyrus. Quelques personnes auroient peut-être préféré que l'auteur eût réservé ce genre de discussions pour un autre ouvrage, et se fût contenté ici de rendre compte de tout ce qu'il avoit vu. Mais, quoi qu'il en soit de cette manière de voir, il suffit de dire qu'aucun esprit de système ne paroît avoir exercé la moindre influence sur le travail du dessinateur. D'ailleurs un mérite très-remarquable de sa relation, c'est qu'il ne s'est pas contenté de mettre sous les yeux les monumens par des dessins, et qu'il les a même décrits avec une sorte de scrupule.

J'ai déjà dit que le voisinage de la ville de Schiraz offre encore les ruines d'un ancien édifice que les habitans désignent, comme l'un de ceux de la vallée de Morghab, sous le nom de *Tombe de la mère de Salomon :* M. Ker Porter le considère comme une petit temple. Un assez grand nombre de voyageurs en ont parlé, comme on peut le voir dans le Mémoire de M. Hoeck que j'ai déjà cité plusieurs fois. M. Ouseley, et, avant lui, Niebuhr, ont pensé que cet édifice a été construit dans des temps moins éloignés de nous, avec des blocs de marbre enlevés des murs de Tchéhil-minar. M. Ker Porter combat cette opinion. Malgré les recherches les plus minutieuses, il n'a observé, ni à Schiraz même, ni dans les environs, rien qui autorise à penser que les ruines de Persépolis aient fourni des matériaux pour la construction d'aucun édifice, depuis que la ruine de ces antiques monumens a été consommée par les Musulmans dans le IV.e siècle de l'hégire.

Quelques bas-reliefs du temps des Sassanides, dont plusieurs ne semblent qu'ébauchés, ornent aussi l'escarpement d'une montagne peu éloignée de l'édifice dont nous venons de parler. Ces bas-reliefs, comme beaucoup d'autres du même genre, ont été exécutés dans la partie de la montagne d'où sort un ruisseau d'une eau fraîche et limpide. Ils ne présentent d'ailleurs rien de bien remarquable.

Je terminerai cet article en mettant sous les yeux des lecteurs le passage de la relation de M. Ker Porter, où il indique lui-même aux voyageurs futurs ce qui reste à faire pour compléter le tableau de tout ce que les ruines de Persépolis offrent d'intéressant aux amateurs de l'antiquité et des arts. Obligé par la violence d'une fièvre ardente et

l'épuisement de sa santé de quitter ces monumens, près desquels l'avoit retenu si long-temps et le ramenoit sans cesse un attrait irrésistible, il donna l'ordre de tout préparer pour son départ; mais, avant de se mettre en route pour Schiraz, il voulut se rendre compte à lui-même des résultats de ses travaux. « En réunissant, dit-il, le produit d'une » résidence de plusieurs jours, faite dans ce lieu si éminemment rempli » d'intérêt, j'eus la satisfaction de trouver que j'avois pris des dessins de » presque tous les bas-reliefs de quelque importance, que j'avois tiré un » plan très-fidèle du terrain, et copié différentes inscriptions en » caractères cunéiformes. Celles qu'on voit en quatre compartimens, » planches LV et LVI, sont complètes, à l'exception de la dernière, dont » il manque un petit nombre de lignes, le dérangement de ma santé » ne m'ayant pas permis d'en terminer la copie (1). Ce que j'ai éprouvé » à cet égard, d'autres voyageurs curieux de recueillir des inscriptions » pourront aussi l'éprouver après moi. Pour leur épargner l'inconvénient » de s'exposer, plus long-temps qu'il ne seroit nécessaire, à un soleil » dont les rayons, réfléchis par le roc et par les montagnes, donnent un » degré de chaleur tout-à-fait insupportable, je vais indiquer les ins- » criptions qui restent à copier. Ce sont d'abord douze petites tablettes, » couvertes de caractères cunéiformes, qui se voient au-dessus des ani- » maux de proportion colossale, placés dans les deux grands portails » qu'on rencontre immédiatement, quand on a monté les degrés qui » conduisent de la plaine à la plate-forme. Il faut y ajouter les lignes » d'écriture qui entourent les niches pratiquées dans l'édifice qui est » derrière *Tchéhil-minar* (c'est-à-dire, derrière cette partie des ruines à » laquelle appartient proprement le nom des *quarante colonnes*), et enfin » l'écriture très-dégradée qu'on voit sur les parois de l'escalier qui est à » l'est du bâtiment indiqué par la lettre N sur la planche XXXII.

» Tout malade que j'étois, il sembloit qu'une puissance magnétique » m'entraînât vers ce trésor inépuisable, du plus vif intérêt. Avant donc » de prendre congé de ces lieux, je parcourus tout le terrain qui environne » la base de la plate-forme, pour voir si, hors des limites de cette plate- » forme, je trouverois quelques vestiges de l'ancienne ville. Il en reste » bien peu aujourd'hui. Le premier qui s'offrit à ma vue, fut un porche » magnifique, isolé dans la plaine, au nord de la plate-forme, et à peu » de distance des rocs. . Les faces intérieures de ses côtés sont sculptées,

---

(1) Les deux inscriptions de la planche LV ont déjà été données par Niebuhr, planche XXXI de son Voyage, lettres H et I. M. Ker Porter a omis les deux dernières lignes de l'inscription H, dont il ne reste que peu de lettres visibles.

» et l'on y voit des personnages vêtus de longues robes, et dont les figures » sont presque totalement brisées. Le second objet qui se présenta à » moi, est au sud-ouest de la plate-forme, et consiste en un monceau de » magnifiques débris, qui paroissent être les ruines d'un temple ou de » quelque autre édifice d'une grande importance. Sur les vues de Persé- » polis données par Chardin et Lebrun, cet emplacement est distingué » par une seule colonne qui s'élève majestueusement du milieu de ses » pareilles brisées en pièces, comme un héros reste debout sur le champ » de bataille entre des corps morts. Mais aujourd'hui elle est renversée » auprès d'elles, et les longues herbes qui couvrent ce terrain *agitent* » *seules leurs verts drapeaux sur les colonnes renversées de la grandeur.* Le » dernier coup qui a jeté sur le sol ce magnifique reste d'un édifice » antique, a été frappé, il y a quinze ans, par une troupe de gens du » pays, attirés par l'appât du fer qui unissoit les pierres de cette colonne. » J'appris cette particularité d'un paysan qui m'accompagnoit journelle- » ment dans mes recherches, et qui avouoit avoir pris part à cet acte » de dégradation. Il protestoit en même temps que pareille chose » n'arriveroit plus désormais, parce qu'on connoissoit parfaitement le » danger d'un semblable sacrilége. A la demande que je lui adressai pour » savoir ce qu'il vouloit dire, il répondit que, peu de temps auparavant, » un homme du village qu'il habitoit avoit renversé une colonne de » la grande terrasse, et qu'il étoit mort subitement le lendemain. » Ce n'étoit pas encore tout; tant de songes avoient annoncé son » malheureux sort, et tant d'autres, depuis sa mort, avoient prédit » un pareil châtiment, de la part de Salomon ou du diable, à qui- » conque imiteroit son exemple, que dorénavant il n'y auroit, disoit-il, » personne d'assez hardi pour toucher du bout du doigt à ces édifices, » dont la construction étoit due à la puissante assistance de l'un ou de » l'autre de ces personnages puissans, ou même de tous les deux. Le » résultat de ces idées superstitieuses me fit beaucoup de plaisir, et je » regarderois comme bien peu ami de la vénérable antiquité, qui- » conque essaieroit de dissiper ce nuage protecteur. »

Les amateurs des antiquités orientales apprendront avec plaisir que le second volume de l'important ouvrage de M. Ker Porter a paru dans le courant de l'année 1822. Nous ne tarderons pas à le faire connoître.

SILVESTRE DE SACY.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

LES quatre académies qui composent l'Institut ont tenu, le 24 avril, jour anniversaire de la rentrée du Roi, leur séance générale et publique. On y a entendu, 1.° un discours d'ouverture par M. Cartellier, président; 2.° un rapport sur le progrès des sciences mathématiques depuis le commencement de l'année 1822, par M. Fourier, l'un des secrétaires perpétuels de l'académie des sciences; 3.° des morceaux extraits de l'éloge historique de Canova, par M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts; 4.° des considérations sur le caractère des arts de l'antique Égypte, par M. Raoul-Rochette, de l'académie des inscriptions et belles-lettres; 5.° des fragmens d'un poëme intitulé *Fénélon et le Duc de Bourgogne*, par M. Raynouard, secrétaire perpétuel de l'académie française. Il a été de plus rendu compte des résultats du concours ouvert en 1822 pour le prix fondé par feu M. de Volney: M. Silvestre de Sacy a lu, sur ce sujet, le rapport que nous allons transcrire. « Le prix fondé par le testament de M. le comte de Volney a pour objet, comme on le sait, *de donner suite et exécution à sa méthode de transcrire les langues asiatiques en lettres européennes régulièrement organisées.* La commission académique chargée de suivre l'exécution de cette disposition testamentaire, a cru d'abord devoir appeler l'attention des savans, d'une manière générale, sur le travail commencé par M. de Volney, suivi par lui-même avec beaucoup de persévérance pendant plusieurs années, et dont il a desiré qu'on s'occupât après lui, pour arriver à un système de transcription plus complet et plus satisfaisant que les essais qu'il avoit faits, soit dans la *Simplification des langues orientales*, soit dans l'ouvrage intitulé *l'Hébreu simplifié par la méthode alphabétique de C. F. Volney.* La commission n'ignoroit pas les objections qui s'étoient élevées contre la méthode du testateur, et l'objet de ce premier concours devoit être de s'assurer s'il se présenteroit des hommes instruits qui, partageant les idées de M. de Volney et les espérances qu'il fondoit sur l'introduction du nouveau système de transcription des langues asiatiques, consentiroient à entrer dans la lice qu'il avoit ouverte, et à lutter contre les obstacles qui sembloient rendre le succès très-problématique. Le résultat de ce premier concours a été de convaincre la commission que, si le projet de M. de Volney avoit trouvé beaucoup de contradicteurs parmi les savans occupés spécialement de l'étude des langues de l'Asie, il y avoit cependant des hommes distingués par leurs connoissances en ce genre et par un esprit droit, qui, sans se dissimuler les graves difficultés que présentoit l'exécution de ce plan, et sans s'exagérer l'utilité d'un semblable système de transcription, si l'on parvenoit à le faire adopter par l'Europe savante, ne reculoient cependant pas devant ces difficultés, et attendoient des travaux auxquels on se livreroit pour réaliser les vues du testateur, des avantages plus ou moins grands, mais toujours dignes qu'on fît quelques efforts pour les obtenir. La commission, en se conformant aux indications données par les auteurs des deux mémoires qu'elle couronna par suite de ce premier concours, proposa pour sujet du prix qu'elle devoit adjuger en 1823, *la composition d'un alphabet propre à la transcription de l'hébreu et de toutes les langues*

dérivées de la même source, y compris l'éthiopien littéral; du persan, du turc, de l'arménien, du sanscrit et du chinois : elle exigea *que cet alphabet eût pour base l'alphabet romain, dont les signes seroient multipliés par de légers accessoires, sans aucune altération essentielle dans leur configuration; que chaque son fût représenté par un seul signe, et que réciproquement chaque signe fût exclusivement employé à exprimer un seul son.* Enfin, *les auteurs devaient s'efforcer, autant qu'il seroit possible, de rendre le nouvel alphabet propre à transcrire en même temps l'orthographe et la prononciation des langues de l'Asie susénoncées.* Le rapport imprimé, joint à ce programme, développoit les motifs de chacune des conditions prescrites aux concurrens. Sept mémoires ont été envoyés au concours; mais le sujet a été envisagé de deux manières par les concurrens. Les uns, et c'est le plus grand nombre, ont franchi les bornes posées par le programme; et malgré les avis donnés par la commission, et dans l'annonce du premier concours, et dans le rapport fait en 1822, ils se sont occupés de la formation d'un alphabet universel, destiné non-seulement à exprimer tous les sons et les articulations connus, communs à plusieurs langues, ou seulement propres à quelques-unes, mais même à rendre toutes les nuances des sons et des articulations que peut produire l'instrument vocal. D'autres sont restés dans les bornes du programme, et, parmi ces derniers, quelques-uns ont plutôt ébauché que complété la solution du problème qu'ils avoient à résoudre, et n'ont pas satisfait à toutes les conditions. La commission s'étonne peu que plusieurs des concurrens aient préféré agrandir la question, et ne mettre de bornes à leur projet d'alphabet que celui des facultés de l'organe vocal. La grandeur même de cette idée et sa généralité peuvent avoir des attraits pour les hommes d'un génie élevé et d'une imagination vive. La commission, sans porter aucun jugement sur cette question en elle-même, a dû fixer toute son attention sur ceux des mémoires dont les auteurs se sont conformés aux conditions du programme, ce qui ne l'empêche pas de rendre justice aux talens des écrivains qui ont embrassé dans leurs efforts un travail plus vaste, et qui ont montré beaucoup de finesse et un grand esprit d'observation dans l'analyse des mouvemens de toutes les parties de l'organe vocal, et dans la classification des sons et des articulations qui en sont le produit. Quant aux autres mémoires, la commission a jugé que celui qui est mis sous le n.° 3 et qui a pour devise: *Plurimum ad inveniendum contulit qui speravit posse reperiri.* SENEC., a le plus approché du but qu'elle s'étoit proposé. L'auteur de ce mémoire est M. Scherer, bibliothécaire du roi de Bavière à Munich La commission n'entend point affirmer que l'alphabet harmonique inventé par l'auteur de ce mémoire, satisfasse à tout ce que le testateur attendoit du système de transcription qu'il desiroit introduire pour les langues de l'Asie; elle ose encore moins se flatter que le nouvel alphabet réunisse tous les suffrages, et soit adopté par les orientalistes de toute l'Europe. En adjugeant le prix à ce mémoire, elle veut seulement témoigner le desir qu'elle a que l'auteur le publie, et le soumettre ainsi aux discussions de la critique et au jugement du temps et de l'expérience. Par une conséquence nécessaire de cette manière de voir, la commission s'abstient de décider dès à présent si la question proposée doit être considérée comme définitivement jugée; elle ne la remet point au concours; mais elle se réserve de la présenter de nouveau, s'il y a lieu, avec telles modifications qui pourront lui paroître convenables, lorsque le

travail qu'elle couronne aujourd'hui aura subi l'épreuve d'une discussion publique et illimitée. En attendant, pour ne point paralyser l'effet des intentions généreuses de M. le comte de Volney, la commission se propose de mettre au concours un travail relatif à quelqu'une des langues de l'Asie. Elle fera connoître incessamment, par la voie des journaux, le sujet et les conditions de ce concours. »

Le 9 avril ont eu lieu les funérailles de M. Charles (Jacques-Alexandre-César), membre de l'académie royale des sciences; et M. de Rossel y a prononcé le discours suivant : « Messieurs, jamais une cause plus juste de regrets et de douleur ne pouvoit nous réunir : nous déplorons la perte d'un confrère à qui nous avons accordé un haut degré d'estime, une confiance absolue et les plus tendres affections. Lorsque, dans une de nos dernières séances, il est venu, d'une manière si touchante, nous exprimer ses regrets d'avoir été si long-temps séparé de nous, et la satisfaction qu'il éprouvoit de pouvoir venir encore s'y réunir, qui de nous auroit pensé que dans le discours où il peignoit avec tant de naturel et de sensibilité ses sentimens pour tous ses confrères, il cachoit un dernier adieu dont il vouloit adoucir l'amertume! Ses derniers accens retentissent encore au fond de nos cœurs; ils auroient resserré, s'il eût été possible, les liens qui nous attachoient à lui : aujourd'hui que nous l'avons perdu pour jamais, ils ne peuvent qu'augmenter la vivacité de nos regrets, et ne nous laissent d'autre soulagement que de nous abandonner librement à notre douleur. M. Charles, en effet, à un esprit juste et éclairé, qui le rendoit si propre à saisir et à développer les phénomènes de la nature, joignoit les qualités les plus sociales. Destiné dès sa plus tendre jeunesse à entrer dans la carrière de l'administration, son goût l'entraîna dans une autre direction et le porta à se livrer sans réserve à l'étude de la physique, qu'il a cultivée avec tant de succès. Son nom se rattache à une des découvertes les plus éclatantes de la fin du dernier siècle, à celle qui a ouvert à l'homme une nouvelle route dans les airs et lui a donné la faculté de se transporter dans les régions les plus élevées. Une ascension de cette espèce, faite méthodiquement et par des moyens qui lui appartiennent, a donné à son nom une grande célébrité. Sa réputation ne tarda pas à attirer aux cours de physique expérimentale, dans lesquels il propageoit le goût de cette science, une grande affluence d'auditeurs dont il avoit le talent d'exciter la curiosité et de captiver l'attention. La lucidité de ses discours rendoit facile l'intelligence de la science qu'il professoit, et il savoit la faire aimer par les charmes de son esprit, je pourrois même dire par les excellentes qualités de son cœur; car il étoit doué d'une bonté et d'une sensibilité si exquise et si expansive, qu'elle se faisoit apercevoir dans tous ses discours et jusque dans ses moindres actions. Je n'entreprendrai pas de faire ici l'énumération des services que M. Charles a rendus à la science; vos pensées sont encore trop pleines de l'objet de votre chagrin et de la douleur que sa perte trop récente vous fait éprouver. Je me contenterai de vous rappeler cette égalité d'humeur, cette facilité de caractère et cette douceur inaltérable qui le faisoient chérir et rendoient ses entretiens si attachans : la justesse de la pensée, la finesse de l'expression, s'y faisoient toujours remarquer, sans qu'il se soit jamais écarté de la simplicité et du naturel qui le faisoient principalement distinguer. Indulgent pour les autres, il se conformoit lui-même aux préceptes de la morale la plus sévère. Né sans fortune, ayant vécu

au milieu des hommes les plus opulens, rien ne peut être comparé à la modération de ses desirs. Simple dans sa manière de vivre, il n'a jamais cherché à acquérir des richesses ; il savoit les mépriser; il n'a pas même tenté de se ménager pour l'avenir une certaine aisance. Toutes les sommes que ses cours publics, qui étoient très-suivis, lui procuroient, il les employoit à enrichir son cabinet de physique, qu'il rendit insensiblement un des plus beaux de l'Europe. Son dévouement pour la science qu'il cultivoit et ses soins reçurent enfin la récompense qui leur étoit due, et lui procurèrent l'aisance à laquelle il n'avoit jamais pensé en faisant cette belle collection d'instrumens. Le gouvernement en fit l'acquisition, lui en laissa la jouissance; et, en lui accordant une pension, s'en réserva la propriété après sa mort. Son cabinet est actuellement au conservatoire des arts et métiers, où M. Charles a continué de professer la physique expérimentale jusqu'à ce que les longues souffrances qui ont terminé ses jours l'aient forcé de mettre fin à ses travaux. Quoiqu'il fût doué d'une ame sensible, il a vécu long-temps sans contracter de mariage : enfin, dans un âge assez avancé, il épousa une jeune femme aimable qui l'a précédé dans la tombe ; il la rendit heureuse comme tous ceux qui l'ont entouré, et n'a jamais cessé de lui prodiguer les soins les plus assidus. L'épouse et les enfans d'un frère qu'il avoit perdu depuis long-temps ont fait la consolation de ses dernières années, et ont contribué par leur attachement et par les attentions les plus délicates à adoucir son existence tourmentée par les souffrances les plus aiguës. La douleur que sa perte leur fera ressentir, sera partagée par tous ses nombreux amis et ses confrères qui viennent ici lui rendre les derniers devoirs : son souvenir se présentera toujours à leur mémoire, accompagné de celui de ses vertus, de ses talens, et des qualités qui l'ont fait chérir pendant sa vie. »

L'académie des beaux-arts a élu M. Bidault, pour remplir la place vacante dans la section de peinture par le décès de M. Prud'hon.

La société royale et centrale d'agriculture a tenu sa séance publique le 6 avril : on y a entendu, 1.° un discours du président, M. le comte de Corbière, ministre de l'intérieur; 2.° un rapport du secrétaire perpétuel, M. Silvestre, sur les travaux de la société depuis le mois d'avril 1822 (imprimé chez M.me Huzard, *in-8.°* 24 pages); 3.° des rapports de MM. Héricart de Thury, Huzard, Challan, Girard, Vincens-Saint-Laurent et Percy, sur les concours et les prix décernés à MM. de la Doucette, de Maisons, le Blanc à Thouars, Bareyre à Lyon, Segala à Auxerre, de Martinet à Lyon, Payen et Chevalier à Javelle, Dubrunfaut à Lille, Adrien Caron à Saint-Vallery-sur-Somme, Favre à Genève, Bouin à Saint-Maixent; 4.° une notice biographique sur M. Desplas, par M. Silvestre (imprimée chez M.me Huzard, 15 pag. *in-8.°*); 5.° des notices par MM. Posuel, de Verneaux, Bosc, Héricart de Thury et Yvart, sur les médailles d'encouragement décernées par la société; 6.° l'annonce des concours ouverts par la société pour les années 1824, 1825, 1826, 1827 et 1834. Des prix seront décernés en 1824, pour l'introduction, dans un canton de la France, d'engrais ou d'amendemens non encore usités, pour des essais comparatifs faits en grand sur différens genres de culture, de l'engrais terreux *(urate calcaire)* ; pour la traduction d'ouvrages étrangers sur l'économie rurale et domestique ; pour des notices biographiques ou bibliographiques sur des agronomes ; pour la culture comparée de diverses variétés de pommes de terre; pour des mémoires pratiques de médecine vétérinaire; pour la culture du pavot

(œillette), à l'effet d'extraire l'huile de la graine dans un arrondissement où cette culture n'est pas pratiquée; pour la pratique des irrigations; pour un traité complet de la culture maraichère *(la valeur de ce prix sera de 3000 fr.)*; pour des essais comparatifs de culture des plantes les plus propres à fournir des fourrages précoces (premier prix 1000 fr., second prix 500 fr.) = En 1825, pour un manuel pratique de constructions rustiques (premier prix 1000 fr., second prix 500 fr.); pour la construction et l'établissement de machines à égrener le trèfle et à nettoyer sa graine (premier prix 1200 fr., second prix 600 fr.); pour l'établissement de pépinières d'oliviers (premier prix 3000 fr., second prix 2000). = En 1826, pour des mémoires sur la cécité des chevaux (1500 fr.); pour un manuel ou guide des propriétaires des domaines ruraux affermés *(premier prix 2000 fr., accessit 1000 fr.)* = En 1834, pour la plus grande étendue de terrain de mauvaise qualité qui aura été semée en chêne-liége dans les départemens méridionaux (premier prix 3000 fr., second 2000 fr., troisième 500 fr.) = *Conditions générales des concours.* « Les mémoires, dessins, machines et produits, présentés aux différens concours, et les procès-verbaux ou attestations authentiques, soit des autorités locales, soit des sociétés d'agriculture départementales ou d'arrondissement, constatant les faits annoncés, devront être envoyés au secrétaire perpétuel de la société, sous le couvert de son exc. le ministre de l'intérieur, ou francs de port, avant le 1.er janvier des années respectives pour lesquelles les prix sont annoncés. Les concurrens ne se feront pas connoître (à moins que la nature du concours ou d'autres circonstances ne leur permettent pas de garder l'anonyme); ils mettront seulement une sentence ou devise à leur mémoire, ou bien ils y attacheront un billet cacheté, qui renfermera leur nom et leur adresse. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent auroit remporté le prix ou obtenu un encouragement. La société se réserve expressément la faculté de conserver et d'employer, soit en totalité, soit en partie, les mémoires, plans et dessins qui auront été envoyés aux divers concours. Elle déclare qu'elle considérera l'acceptation, par les concurrens, du prix ou encouragement qui leur aura été décerné, comme un consentement formel, de leur part, à ce que la propriété de la machine ou de l'invention couronnée devienne publique, et comme une renonciation expresse de l'auteur à faire usage d'un brevet d'invention ou d'importation. » Le programme général de la société a été imprimé (8 pages *in-8.°*), chez M.me Huzard, rue de l'Éperon, n.° 7, où se distribuent aussi gratuitement les programmes particuliers et plus détaillés de la plupart des prix qui viennent d'être indiqués.

La société asiatique a tenu, le lundi 21 avril, sa séance générale annuelle. M.gr le duc d'Orléans, président honoraire de la société, a ouvert cette séance par un discours sur les avantages de l'étude des langues étrangères. M. le baron Silvestre de Sacy, président du conseil, a ensuite prononcé un discours sur les vues qui doivent diriger la société dans les encouragemens à accorder aux études orientales. M. Abel-Rémusat a lu un rapport très-étendu sur les travaux de la société pendant l'année qui vient de s'écouler, et M. Degérando, un rapport sur l'emploi des fonds. On a ensuite entendu une séance de Hariri, traduite de l'arabe par M. Garcin de Tassy, un chapitre d'un roman chinois, traduit par M. F. Fresnel, et des idylles, fables et autres fragmens, traduits du persan et du samskrit, par M. Chézy.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Archives des découvertes et des inventions nouvelles faites dans les sciences, les arts et les manufactures, tant en France que dans les pays étrangers, pendant l'année 1822, 1 vol. *in-8.°* de 560 pages, de l'impr. de Crapelet. Prix, 7 fr. et 8 fr. 75 cent. franc de port pour les départemens. Paris, chez MM. Treuttel et Würtz, libraires, rue de Bourbon, n.° 17. Ce recueil annuel, qui a commencé en 1808, continue de justifier, par le choix, l'importance et la variété des articles, l'accueil qu'il a reçu du public. Ces articles, quoique en général très-courts, sont rédigés avec beaucoup de clarté. Le volume de 1822 est le quinzième de la collection: il se distingue par son étendue, et par le grand nombre de faits et de résultats qui y sont consignés; en effet on y compte près de trois cent quatre-vingt-dix articles relatifs aux sciences et aux beaux-arts: recherches sur la formation des terrains tertiaires, par M. de Férussac; sur la distribution des formes végétales, par M. Decandolle; sur l'attraction des corps sphériques et la répulsion des fluides élastiques, par M. de la Place; sur la combinaison de l'acide acétique et de l'alcool avec les huiles essentielles, par M. Vauquelin; sur le traitement des calculs urinaires, par M. Berzelius; sur les phénomènes électriques dans le vide, par M. H. Davy; sur la double réfraction du verre comprimé, par M. Fresnel, &c. &c. La partie consacrée aux arts industriels remplit à-peu-près la moitié du volume, et n'est pas moins riche en faits curieux, en découvertes et perfectionnemens nouveaux. Elle est suivie de la liste générale des brevets d'invention accordés en France, et de la notice des prix proposés ou décernés par d'autres sociétés savantes. Voici la classification adoptée dans ce recueil: I.re SECTION, SCIENCES. 1.° *Sciences naturelles :* géologie, zoologie, botanique, minéralogie. 2.° *Sciences physiques :* physique, chimie, optique, météorologie. 3.° *Sciences médicales :* médecine, chirurgie, pharmacie. 4.° *Sciences mathématiques :* géométrie, astronomie, navigation. II.e SECTION, ARTS. 1.° *Beaux-arts :* dessin, gravure, peinture, musique. 2.° *Arts industriels :* mécaniques, chimiques. 3.° *Agriculture.* = Ensuite, la partie intitulée *Industrie nationale* comprend l'exposé des travaux de la société d'encouragement, et la liste des brevets d'invention. — Le volume se termine par le tableau des prix proposés et décernés, soit par les quatre académies composant l'Institut et par la société d'agriculture centrale, et par les autres sociétés littéraires de France, soit par celles des pays étrangers.

Notice sur quelques races de chevaux, sur les haras et les remontes dans l'empire d'Autriche, par M. Huzard fils, médecin vétérinaire, correspondant de la société royale et centrale d'agriculture, membre-adjoint du conseil de salubrité. A Paris, chez M.me Huzard, libraire, rue de l'Éperon n.° 7, 1823.

Mémoire sur l'éducation, les maladies, l'engrais et l'emploi du porc, par MM. Eric Viberg, professeur de l'école royale vétérinaire de Copenhague, et Young, fermier dans le comté de Suffolk en Angleterre, avec l'épigraphe, *ex utilitate decus.* Paris, 1823, *in-8.°*, 263 pages et 3 planches, chez M.me Huzard. Prix, 4 fr., et 5 fr. francs de port.

Mémoire sur une éducation de vers-à-soie (en 1822); présenté à la société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon; par M. Mathieu Bonafous, membre titulaire de la société d'agriculture de Turin, et directeur du jardin expérimental de la même société; associé correspondant de celle de

Lyon, de la société linnéenne de Paris, &c., avec cette épigraphe: *Artem experientia fecit, exemplo monstrante viam.* Lyon, impr. de J. M. Barret, place des Terreaux, 1823.

Rapport présenté à la société d'agriculture du département du Rhône, sur les établissemens formés par M. Poidebar, à Saint-Alban, au nom d'une commission, par M. le docteur Terme, imprimé par ordre de la société. A Lyon, de l'impr. de J. M. Barret, 1823.

Synopsis plantarum quas, in itinere ad plagam æquinoctialem orbis novi, collegerunt Al. de Humboldt et Am. Bonpland; autore Car. Sigism. Kunth, prof. regio. Parisiis et Argentorati, Levrault, 1823, tomus I.^{us} *in-8.°*, 33 feuilles un quart. — Un premier titre porte: *Voyage de MM. Humboldt et Bonpland*, sixième partie.

Monographie des Rumex, précédée de quelques vues générales sur la famille des polygonées, par F. Campdéra, pensionné par la ville de Gérona près la faculté de médecine de Montpellier, &c., volume *in-4.°* de 169 pages, avec trois planches finement gravées en taille douce; imprimé à Montpellier, et se trouve à Paris chez Treuttel et Würtz, rue de Bourbon, n.° 17. Prix, 8 fr.

Nouveaux Élémens de chimie, à l'usage des étudians en médecine et en pharmacie, contenant, 1.° l'histoire et la philosophie de la chimie; 2.° la nouvelle nomenclature appliquée à chaque corps, avec les noms anciens; 3.° les vues nouvelles sur le calorique et l'électricité; 4.° les généralités de la science, avec l'histoire de tous les corps utiles aux arts et à la médecine; 5.° la description des espèces employées, l'indication des meilleurs réactifs....; 6.° quelques exemples d'analyse, &c.; par M. Novario. Paris, impr. de Cellot, librairie de Méquignon-Marvis, 1823, *in-8.°*, 46 feuilles et 3 planches: 9 fr. 50 c.

Essai de géométrie analytique, appliquée aux courbes et aux surfaces du second degré, par M. Biot, membre de l'Institut, &c.; 6.e édit. Paris, Bachelier, quai des Augustins, 1823, *in-8.°*

Applications du principe des vîtesses virtuelles à la poussée des terres et des voûtes, renfermant un nouveau principe de stabilité, duquel on a déduit des moyens de construire, avec moins de dépense, les voûtes et les revêtemens actuellement en usage, principalement dans les constructions militaires, en augmentant leur utilité, leur stabilité et leur durée, par un directeur des fortifications (M. Lambel). Metz, 1822, impr. et librairie de Lamort, *in-4.°* de 68 pages avec une planche. Nous rendrons compte de cet ouvrage dans l'un de nos prochains cahiers.

Relation abrégée d'un voyage aux Indes orientales, lue à l'académie des sciences, le 9 septembre 1822, par M. Leschenault de la Tour, naturaliste du Roi, *in-8.°*, dont nous nous proposons aussi de rendre compte.

Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblentz (1791). Paris, impr. de Didot l'aîné, librairie de Baudouin frères, 1823, *in-8.°* Cet ouvrage a déjà eu un grand nombre d'éditions; quatre chez MM. Baudouin, *in-8.°* et *in-18*; une de l'impr. de Gueffier, libr. de Domère, *in-18*; une autre chez Boucher, *in-18*, &c.

Extraits de l'introduction à l'Histoire de Charles-Quint, et Précis des troubles civils de Castille, par Robertson, par MM. Dufau et Guadet, publiés et précédés d'une préface par M. de Pradt. Paris, impr. de Huzard-Courcier, libr. de Béchet aîné, *in-8.°* de 20 feuilles.

Antiquités de la ville de Troyes, et vues pittoresques de ses environs, par A. E. Arnaud, peintre, avec des descriptions historiques, par N. A. Trois,

chez l'auteur et chez Sainton. A Paris, chez Bance; première livraison, 6 feuilles et 8 planches. L'ouvrage aura 16 livraisons, chacune du prix de 16 fr.

Dictionnaire historique et biographique des généraux français, depuis le XI.e siècle jusqu'en 1823; par M. le chevalier de Courcelles, ancien magistrat, &c. Tome VII (JEAN — MONTES). Paris, impr. de Plassan, libr. de Treuttel et Würtz, d'Arthus Bertrand, et chez l'auteur, rue de Sèvres, n.° 111; 1823, *in-8.°*, 477 pages. On distingue, dans la partie de ce volume qui concerne des époques antérieures à 1789, les articles *Joyeuse, Lalli, Lorraine, Maurice*, comte de Saxe, *Montesquieu* de Montluc, &c.; dans la partie plus moderne, mais relative à des généraux décédés, les articles *Joubert, Kléber, Masséna, &c.* Ce recueil est rédigé avec beaucoup de soin et de précision.

Études biographiques et littéraires sur Antoine Arnauld, Pierre Nicole et Jacques Necker, avec une notice sur Christophe Colomb, par M. le comte Lanjuinais, pair de France, membre de l'Institut. Paris, impr. de J. Tastu, librairie de Baudouin frères, *in-8.°* de 100 pages. Ce volume est annoncé comme une première livraison de la collection complète des œuvres de M. Lanjuinais. Il sera suivi de ses divers ouvrages sur des matières politiques, ecclésiastiques, littéraires, et sur la littérature sanscrite.

Œuvres complètes de Cabanis, membre du sénat, de l'Institut, de l'école et société de médecine, accompagnées d'une notice sur sa vie et ses ouvrages. Paris, Firmin Didot et Bossange, 1823, *in-8.°*; tome I.er, xiv et 531 pages. Coup d'œil sur les révolutions et sur la réforme de la médecine. — Rapport fait au conseil des cinq-cents sur l'organisation des écoles de médecine. — Du degré de certitude de la médecine. = Tome II, 592 pages. Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau. — Observations sur les affections catarrhales. — Notes sur le supplice de la guillotine. — Quelques principes et quelques vues sur les secours publics. — Observations sur les hôpitaux — Quatre discours sur l'instruction publique — Note sur un genre particulier d'apoplexie.

Élémens de la grammaire turke, à l'usage des élèves de l'école royale et spéciale des langues orientales vivantes, par P. Amédée Jaubert, professeur de turk près la Bibliothèque du Roi, l'un des secrétaires-interprètes du Roi pour les langues orientales, maître des requêtes, &c. Paris, imprimerie royale, 1823, *in-4.°*, vij et 150 pages, outre quatre tableaux synoptiques, cinq planches lithographiées, et 30 pages aussi lithographiées, contenant 357 proverbes turks, &c. Cet ouvrage sera l'objet d'un article particulier dans l'un de nos cahiers prochains.

ROYAUME DES PAYS-BAS.

Histoire des troubles des Pays-Bas sous Philippe II, par Vanderwynckt; ouvrage corrigé quant au style et augmenté d'un discours préliminaire et de notes, ainsi que de pièces inédites, par J. Tarte cadet, avocat. Bruxelles, 1822, Hublon, *in-8.°* Prix, 6 fr.

De la compétence des Juges de paix, par M. Henrion de Pansey; suivi d'un traité intitulé *du Pouvoir municipal, de sa nature, de ses attributions et de ses rapports avec l'autorité judiciaire, particulièrement avec les justices de paix*; nouvelle édition, avec des notices de jurisprudence belgique, par H. Demerot, avocat. Bruxelles, 1822, chez Stapleaux, *in-8.°* Prix, 6 fr.

Platonis quæ supersunt opera; textum ad fidem codd. Florent. Paris. Vindob.

aliorumque recognovit God. Stalbanius; tom. III et IV. Lugd. Bat., 1822, Luchmans, 2 vol. *in-8.°*

G. Mazonii Rufi, philosophi stoici, Reliquiæ et Apophthegmata, cum annotatione; edidit J. Venhuizen Peerlkamp. Harlemi, 1822, *in-8.°* Prix, 6 fl.

ALLEMAGNE.

M. G. W. Freytag vient d'annoncer la publication prochaine d'un dictionnaire arabe. Il ne conteste point le mérite de ceux de Castel, de Golius et de Wilmott; mais, d'une part, leurs imperfections, et de l'autre, la difficulté de les acquérir, l'ont déterminé à en rédiger un nouveau. Celui de Castel embrasse six autres langues; celui de Golius paroît susceptible à-la-fois de beaucoup d'additions, d'un plus grand nombre de retranchemens, et d'un meilleur ordre. Le lexique de Wilmott est trop étroitement circonscrit pour suffire à ceux qui ont fait quelque progrès dans ce genre d'études. Par ces considérations, M. Freytag s'est déterminé à offrir au public un dictionnaire qui, sans prendre trop d'étendue, pût répondre à tous les besoins. Il supprimera ce qu'il y a d'inutile dans le lexique de Golius; il disposera plus méthodiquement le surplus, et corrigera ce qui s'y trouve d'inexact. Il s'efforcera de rassembler, sous le moindre volume possible, toutes les notions nécessaires à l'intelligence de tous les auteurs arabes: *Opus edere constituimus quod, quoad fieri potest, omnibus scriptoribus legendis aptum et accommodatum erit.* Toutefois il ne s'engagera point dans l'explication des passages difficiles, parce que ces détails conviennent mieux, dit-il, aux commentaires qu'aux dictionnaires. M. Schwetschk, libraire à Hall, s'est chargé d'imprimer à ses frais cet ouvrage, et ne négligera aucun soin pour que l'impression en soit correcte et le prix aussi modéré qu'on peut raisonnablement l'espérer.

Institutiones linguæ slavicæ dialecti veteris, quæ cum apud Russos, Serbos aliosque ritûs græci, tum apud Dalmatas, Glagolitas ritûs latini Slavos in libris sacris obtinent, auct. J. Dobrowski. Vindobonæ, 1822, *in-8.°*, cum tabulis æneis.

Luciani Samosatensis Opera, græcè et latinè, post Tib. Hemstershusium, et J. F. Reizium, denuò castigata, cum varietate lectionis, scholiis græcis, adnotationibus et indicibus, edidit J. Theoph. Lehmann. Lipsiæ, 1823, Weidmann; tomus IV, *in-8.°* Prix, 6 rxd. 4 gr.

Xenophontis de Cyri expeditione commentarii; recensuit, adnotationibus criticis, &c., illustravit Alb. Lion. Gottingæ, 1822, vol. I, *in-8.°*

Rhein Reise von Meinz bis Düsseldorf; Voyage sur le Rhin, depuis Maïence jusqu'à Düsseldorf, avec des tableaux historiques de Francfort, Maïence, Cologne, et Düsseldorf, par M. Rheinecke. Maïence, 1822, *in-8.°* avec cartes. Prix, 3 fl.

Gemalde von Saint-Peterburg; Tableau de Saint-Pétersbourg, depuis son origine jusqu'à nos jours, avec un plan de la ville. Leipsic, 1822, chez Hartmann, *in-8.°*

Cujas und seine reitgenossen; Cujas et ses compatriotes, par Ernest Sangerberg. Leipsic, Hartloch, 1823, *in-8.°* Prix, 2 rxd.

Carmen Abu'ltajjib Ahmed ben Alhosain Almotenabbi, quo laudat Alhosainum ben Ishak Altanuchitam, nunc primùm cum scholiis edidit, latinè vertit et illustravit pro dissertatione ad impetrandos ab illustri philosophorum ordine,

in academia Borussica Rhenana, summos in philosophia honores, Ant. Horst, Agrippinensis, theol. stud. Bonnæ, 1823, *in-4.°*

Gregorii Bar-Hebræi Chronici Syriaci, è codic. mss. passim emendati atque illustrati, specimen primum... Scripsit... Georg. Henr. Bernstein. Lipsiæ, 1822, *in-4.°*

J. C. Natalitia piè celebranda academiæ Frider. Halensis et Vitebergensis consociatæ civibus indicunt prorector et senatus. Inest Guil. Gesenii, theol. D. et P. P. O. de Samaritanorum theologia ex fontibus ineditis commentatio. Halæ, 1822, *in-4.°*

Der Bücher-Nachdruch, &c.; de la contrefaçon des livres, considérée sous le rapport du droit, de la morale et de la politique, par Louis-Fréd. Griesinger. Stuttgard, 1822, 88 pages *in-8.°* L'opinion fort étrange de l'auteur est que toutes les contrefaçons doivent être permises : il voit dans les lois qui les interdisent un reste du régime féodal, et dans la propriété littéraire, un monopole. Il se fonde particulièrement sur ce que les Grecs et les Romains n'empêchoient personne de transcrire les livres une fois mis au jour par les auteurs.

ANGLETERRE.

The London Catalogue of books, with the prices, &c.; Catalogue des livres publiés à Londres, depuis 1800 jusqu'en octobre 1822, avec les prix, formats et noms des libraires. Londres, *in-8.°* Prix, 9 sh.

Bohn's bibliographical, analytical and descriptive Catalogue of books, &c.; Catalogue bibliographique, analitique et descriptif, contenant plus de soixante mille volumes, avec des notices littéraires, par Bohn. Londres, 1822, 2 vol. *in-8.°*

Traditional Tales of the english and scottish peasantry, &c.; Contes traditionnels des paysans anglais et écossais, par Allan Cunningham. Londres, 1822, chez Taylor, 2 vol. *in-8.°*

Journal of a tour from Astrachan to Karass, north of the Mountains of Caucasus, &c., by the Rev. William Glen, missionary, Astrachan. London, 1823, *in-12.*

Numismata orientalia illustrata. — The oriental coins ancient and modern, of his collection, described and historically illustrated, by William Marsden, F. R. S., &c. &c.; part. 1. Londres, 1823, *in-4.°*

Oriental Customs, or an Illustration of the sacred scriptures, by an explanatory application of the customs and manners of the eastern nations, and especially the Jews, therein alluded to, collected from the most celebrated travellers and the most eminent critics; by the rev. Samuel Burder, A. M., the sixth edition considerably enlarged. London, 1822, 2 vol. *in-8.°*

Oriental litterature, applied to the illustration of the sacred scriptures, especially with reference to antiquities, traditions and manners, collected from the most celebrated writers and travellers, ancient and modern, designated as a sequel to Oriental Customs; by the rev. Samuel Burder, A. M. &c. Londini, 1822, 2 vol, *in-8.°*

De sacra poësi hebræorum Prælectiones academicæ, Oxonii habitæ à Rob. Lowth, A. M.; subjicitur Metricæ Harianæ brevis confutatio, et oratio Crewana; cum notis et epimetrio J. Dav. Michaelis : suis animadversionibus adjectis, edidit Ern. Frid. Car. Rosenmüller. Insunt Car. Frid. Richteri de ætate lib i Jobi definienda, atque Christ. Weisii de Metro Hariano commentationes. Oxonii, 1821, *in-8.°*

ITALIE.

Tableau topographique et historique de l'île d'Ischia, de Vandotena, du cap de Misène, du mont Pausilippe, &c. Naples, 1822, chez Gorcelli, *in-8.°*

Elogio di Pietro Cataneo, architetto; Éloge de P. Cataneo, architecte du XVI.*e siècle*, un des premiers qui aient posé les fondemens de l'architecture militaire. Rome, 1822, *in-8.°*

Elogio storico di Giacomo Pocchierotto, pittore, &c. Éloge historique de J. Pocchierotto, peintre du XVI.*e siècle*. Sienne, 1822, chez Rossi, *in-8.°*

Di Marco Polo e degli altri viaggiatori Veneziani più illustri Dissertazioni del P. Ab. D. Placido Zurla, &c. Venise, 1818 et 1819, 2 vol. *in-4.°* Il sera rendu compte de ces deux volumes dans nos prochains cahiers.

Principj intorno alle assicurazioni marittime; Exposition des principes des assurances maritimes, par Cotta Morandini. Pavie, 1822, Bizzoni, *in-8.°*

Saggio sulla storia delle matematiche, &c.; Essai sur l'histoire des mathématiques, par Pietro Franchini. Lucques, 1822, *in-8.°*

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à* **Paris**, *rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Recherches pour servir à l'Histoire de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains, &c.; par M. Letronne. (*Article de M.* Silvestre de Sacy.) .... Pag. 195.

Recherches sur les Auteurs dans lesquels la Fontaine a pu trouver le sujet de ses fables, par M. Guillaume. (*Art. de M.* Raynouard.) .... 202.

Histoire et Mémoires de l'Institut royal de France, tome V. (*Article de M.* Letronne.) .... 208.

A Dictionary of the chinese language in three parts; by R. Morrison. (*Article de M.* Abel-Rémusat.) .... 222.

Notitia librorum manu typisve descriptorum, qui, donante abbate Thomâ Valpergâ Calusio, illati sunt in bibliothecam regii Taurinensis Athenæi. (*Article de M.* Cousin.) .... 228.

Voyages en Géorgie, en Perse, en Arménie, dans l'ancienne Babylonie, &c.; par sir Robert Ker Porter. (*Article de M.* Silvestre de Sacy.) .... 234.

Nouvelles littéraires .... 246.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA du cahier de mars. Page 151, ligne 18; le texte; ils, *lisez* le texte, ils.— Pag. 152, l. 15; *αἰθέρα*, *lis.* *αἰθέρι*: l. 28; ἐπιλήνας, *lis.* ἐπιλεήνας: l. 31; ἐπιλαίνειν, *lis.* ἐπιλεαίνειν. — Pag. 158, l. 1; calculer, *lisez* mesurer; l. 32 et p. 159, l. 2, *au lieu de* 186^{m},67, *lis.* 186^{m},57. — Pag. 160, l. 5, ᾿Υμένς, *lis.* ῾Υμένς: l. 9; quantité des, *lis.* qualité de.

JOURNAL DES SAVANS.

MAI 1823.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1823.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

MAI 1823.

Monete cufiche dell' I. R. Museo di Milano. — Monnoies cufiques du Cabinet impérial et royal de Milan. Milan, 1819, xcij et 385 pages gr. *in-4.°*, avec 18 planches gravées.

En rendant compte, il y a peu de temps, dans ce Journal, de la description des médailles cufiques du cabinet de M. Et. Mainoni, nous avons déjà fait observer que le volume dont nous allons entretenir aujourd'hui nos lecteurs, bien qu'imprimé en 1819, n'a été publié qu'au commencement de l'année 1821. Nous avons aussi fait connoître la contestation à laquelle la publication de ces deux ouvrages a donné lieu, autant du moins que cela étoit nécessaire dans l'intérêt des lecteurs de

ce Journal. Nous ne reviendrons donc point sur cet objet, et nous passerons immédiatement à l'analyse de la description des monnoies cufiques du cabinet impérial et royal de Milan.

Cette description est l'ouvrage de M. le comte Carlo-Ottavio Castiglioni; mais la préface qu'on trouve en tête du volume est due à l'éditeur, M. Gaëtano Cattaneo, directeur du cabinet. On apprend par cette préface que le nombre des monnoies cufiques du cabinet impérial et royal de Milan a été considérablement augmenté dans les dernières années qui ont précédé l'impression de cette description, et qu'au moment de sa publication, il étoit d'environ huit cents. M. Cattaneo a eu soin d'indiquer, autant qu'il lui a été possible, les personnes desquelles a été acquise chacune des médailles gravées ou décrites dans cet ouvrage. Il répète aussi une remarque qui avoit déjà été faite, et qui reçoit une nouvelle application relativement aux monnoies arabes du cabinet de Milan; c'est que la plus grande partie des monnoies d'argent de diverses dynasties musulmanes, que possèdent les cabinets publics ou particuliers de l'Europe, ont été trouvées dans des lieux voisins des côtes de la Baltique, tandis que les monnoies d'or et de cuivre des mêmes dynasties ont été recueillies par les voyageurs et les amateurs de ce genre de monumens, dans les contrées mêmes où ont régné les princes par lesquels elles ont été frappées. Il pense, avec M. Münter, que la grande quantité de monnoies musulmanes apportées dans les ports de la mer Baltique et dans les contrées voisines de cette mer, est due aux fréquentes relations des Varéges ou Varanges avec les nations musulmanes de l'Asie qu'ils visitoient, soit en qualité de négocians, soit comme pirates; et le commerce qui, à ces époques reculées, avoit lieu entre les habitans du nord de l'Europe et les peuples de l'Asie, lui paroît un sujet digne des recherches des érudits. Un autre problème difficile à résoudre, c'est, comme il le fait également observer, de déterminer les motifs qui pouvoient engager les habitans du nord à se charger, lors de leur retour dans leur patrie, de monnoies d'argent, préférablement aux monnoies d'or. Seroit-ce, dit-il, qu'à cette époque les peuples du nord auroient encore préféré l'argent à l'or, comme Tacite le dit des Germains de son temps : *Argentum magis quam aurum sequuntur, nullâ affectione animi, sed quia numerus argenteorum facilior usui est, promiscua ac vilia mercantibus!* ou bien, la proportion établie entre l'or et l'argent chez les nations de l'Asie étoit-elle différente de celle qui avoit lieu, à la même époque, chez les nations de l'Europe, en sorte que les négocians des contrées septentrionales eussent plus de bénéfice à

recevoir de l'argent que de l'or, en retour des marchandises qu'ils portoient aux nations musulmanes !

A la préface de l'éditeur succède un avertissement de l'auteur. Il fait observer que, parmi les monnoies dont il donne la description, celles qui proviennent de la collection de M. Godefroi Lipsius de Dresde avoient déjà été en partie décrites et expliquées par feu M. Ol. Gerh. Tychsen de Rostock, et qu'il a cité les descriptions manuscrites de ce savant, toutes les fois qu'il en a fait usage et qu'il a adopté son opinion. En second lieu, il prévient les lecteurs qu'en indiquant comme *inédites* certaines médailles, il peut parfois s'être trompé, faute d'avoir pu se procurer quelques-uns des ouvrages les plus récens publiés, dans le nord de l'Europe, sur la numismatique musulmane. Enfin il annonce que, dans la disposition et la classification des médailles qu'il a décrites, il a cru devoir se conformer à l'ordre adopté par M. Adler, quoique cet ordre soit sujet à quelques objections. Nous pensons qu'à cet égard on ne peut qu'approuver le parti qu'il a pris.

Après cet avertissement, vient, sous le titre d'*Observations préliminaires*, une introduction qui occupe depuis la page xix jusqu'à la page lxxxviij, et dont nous devons faire connoître le contenu. Elle est divisée en six sections. Dans la première, l'auteur considère l'islamisme, c'est-à-dire, le système politique des états musulmans, durant les huit premiers siècles de l'hégire, en ce qui concerne la monnoie. Il observe avec raison que, sous les khalifes, le gouvernement des provinces étoit partagé entre deux officiers principaux, dont l'un, sous le nom d'*émir*, exerçoit l'autorité militaire, et sous celui de والى الصلوة (et non comme le dit notre auteur والى صلوة), présidoit à la prière publique au nom et comme substitut du souverain, et l'autre étoit chargé de la perception des contributions. Ses fonctions étoient indiquées par le nom de ولاية الخراج, ce que M. Castiglioni a mal-à-propos écrit والية خرج. Toutefois ces deux emplois étoient souvent réunis sur la tête d'une même personne, comme Makrizi nous en fournit beaucoup d'exemples dans la liste des premiers émirs qui gouvernèrent l'Égypte pour les khalifes.

Pendant les deux premiers siècles de l'hégire environ, l'autorité des khalifes se conserva sans de notables altérations dans l'orient et en Égypte; mais la première moitié du III.e siècle vit des souverainetés indépendantes se former en Afrique et en Espagne, et bientôt la plus grande partie de l'empire des khalifes devint la proie de différentes dynasties, soumises en apparence au successeur de Mahomet, de qui elles recevoient l'investiture, et dont elles reconnoissoient l'autorité

pontificale ou théocratique, mais dans le fait indépendantes, et étrangères à toute subordination. Ces vicissitudes politiques ne pouvoient pas manquer d'influer beaucoup sur les monnoies proprement dites musulmanes, dont la première origine ne remonte, comme on le sait, qu'à l'an 75 ou 76 de l'hégire. On ne sauroit donc être surpris que les princes des dynasties qui avoient usurpé sur les khalifes la souveraineté de quelques provinces, et avoient obtenu de la foiblesse de ces monarques des diplomes d'investiture pour légitimer leurs usurpations, s'attribuassent aussi le droit de battre monnoie, et joignissent sur les monnoies qu'ils faisoient frapper dans l'étendue de leurs états, leur nom et leurs titres à ceux du khalife auquel ils conservoient par-là une ombre de souveraineté. C'est ainsi que dans la *khotba*, c'est-à-dire, dans les prières publiques du vendredi, ils faisoient nommer le khalife avant eux. M. Castiglioni a cru pouvoir avancer, comme un principe avoué et établi par les médailles elles-mêmes, que le droit de faire frapper des monnoies d'or et d'argent, dans les provinces dont les khalifes avoient la souveraineté de droit et de fait, leur appartenoit exclusivement, et n'étoit partagé que par les princes désignés pour succéder à l'empire qu'on nommoit à cause de cela ولى العهد, et qu'au contraire les gouverneurs des provinces avoient dans leur ressort le droit de faire frapper de la monnoie de cuivre. Je crois que cette manière de s'exprimer n'est pas tout-à-fait exacte. Je ne pense pas que le droit de faire battre monnoie ait jamais été abandonné par les khalifes aux simples gouverneurs des provinces. Tout ce qu'on peut conclure des médailles, c'est que sur les monnoies de cuivre, au lieu du nom du khalife, on mettoit souvent celui du gouverneur de la province, qui, dans cet acte d'administration ainsi qu'en tout autre, agissoit comme délégué ou représentant du souverain. Peut-être la différence que l'on observe à cet égard entre les monnoies de métal fin et celles de cuivre, autoriseroit-elle à penser que les monnoies de cuivre, d'une valeur nominale toujours fort supérieure à leur valeur intrinsèque, n'avoient un cours forcé que dans le ressort du gouverneur dont elles portoient le nom.

Les monnoies de cuivre, outre le nom du gouverneur qui en a ordonné la fabrication, portent quelquefois un autre nom avec la formule على يدى, c'est-à dire *par le ministère de N.* Suivant M. Castiglioni, la personne nommée dans cette formule, et bien distincte du gouverneur, est toujours le والى الخراج, ou l'intendant des contributions, « auquel, dit-il, il appartenoit dans les provinces, suivant le témoignage » des historiens, de diriger la fabrication des monnoies de cuivre. » Je

crois que M. Castiglioni est encore allé ici beaucoup trop loin, en concluant d'un seul fait rapporté par M. Simon Assémani dans le catalogue des manuscrits orientaux de la bibliothèque du chevalier Nani, que la direction de la fabrication des monnoies de cuivre étoit une attribution spéciale des intendans des contributions. Nous connoissons trop peu jusqu'à présent le système administratif de l'empire des khalifes et des dynasties musulmanes de l'orient, pour nous former une idée précise des attributions des divers fonctionnaires de ces états. Je ne pense pas même que l'on puisse établir avec certitude que, dans chaque province, l'intendant des contributions fût d'ordinaire un personnage différent du gouverneur ou *émir*. J'ai déjà dit qu'en Égypte une même personne réunit souvent ces deux charges sous les khalifes Ommiades et Abbassides. Peut-être dans des provinces moins considérables, cette réunion des fonctions de gouverneur والى الصلوة, et d'intendant والى الخراج, au lieu d'être une exception, étoit-elle l'état ordinaire et la règle commune de l'administration. Quant à la fabrication des monnoies et à la surveillance sur leur circulation, il paroît, par un passage d'Ebn-Khaldoun, qu'elle étoit l'apanage d'un fonctionnaire spécial, et que cet emploi, connu sous le nom de سكة, étoit originairement, ainsi que la police nommée حسبة, compris parmi les attributions des kadhis.

Je me suis un peu étendu sur cet objet, parce qu'il m'a paru important de faire sentir le danger qu'il peut y avoir à convertir en axiomes généraux des faits particuliers et des observations isolées, dans une matière où chaque jour de nouvelles découvertes peuvent renverser un système trop légèrement adopté. Je dois, pour ne pas trop prolonger cette notice, passer sous silence le reste de cette première section, qui contient un tableau abrégé de toutes les révolutions de l'empire fondé par les musulmans, jusqu'à la formation des dynasties musulmanes qui règnent aujourd'hui en Europe, en Asie et en Afrique. Je dois cependant m'arrêter encore un instant sur un fait qui n'est pas sans importance.

M. Castiglioni, parlant des khalifes Abbassides que, depuis l'extinction du khalifat de Bagdad, les sultans d'Égypte firent reconnoître dans leurs domaines, sans toutefois leur donner aucune part réelle au gouvernement, assure que les noms de ces khalifes ne furent jamais mis sur les monnoies de ces sultans. A cela, notre auteur, dans ses *Nuove Osservazioni* &c., ajoute (pag. 20) qu'un écrivain arabe cependant assure que le sultan Bibars fit graver sur ses monnoies les noms du premier de ces khalifes Abou'labbas Almostansir-billah; mais que cette assertion n'est point confirmée par les monnoies des sultans

Mamloucs, connues jusqu'à ce jour. Les amateurs de la numismatique arabe seront bien aises d'apprendre que trois médailles du cabinet de M. le duc de Blacas confirment la vérité du fait rapporté par l'auteur arabe. Elles sont toutes trois du sultan Bibars, et portent, avec le lion qui formoit, comme nous l'apprend Makrizi, les armes de ce prince, les noms et surnoms du khalife. Elles nous donnent même les noms des deux khalifes nommés successivement par Bibars, savoir, *Almostanser* الامام المستنصر بالله ابو القسم احمد بن الامام الظاهر بالله, et *Alhakem* الامام الحاكم بامر الله ابو العباس احمد. Je dois cette découverte à M. l'abbé Reinaud, qui m'a permis d'en faire usage.

Dans la deuxième section, l'auteur s'occupe des noms, surnoms et titres (القاب, et non القبا, comme on le lit p. xxxvj) des princes musulmans. Je ne puis m'empêcher de relever ici une assertion de M. Castiglioni, qui me paroît extrêmement hasardée. On sait que les Arabes, lorsqu'une fois ils sont devenus pères de famille, prennent un surnom (كنية) emprunté du nom de leur fils aîné. Ainsi, si un Arabe nommé *Yousouf* a un fils qui s'appelle *Yakoub*, il ajoute à son nom le surnom d'*Abou-Yakoub*, c'est-à-dire, *père de Yakoub.* Ce mot *abou*, père, entre quelquefois, comme le fait observer avec raison M. Castiglioni, dans certains surnoms ou sobriquets, comme ابو الشوارب, à la lettre, *le père des moustaches.* Mais ce que notre auteur avance, et dont je ne crois point qu'il y ait d'exemple, c'est qu'*abou*, joint à un nom propre comme *alabbas*, peut prendre une signification toute opposée à celle qu'il a naturellement, en sorte qu'*Abou'labbas*, ابو العبّاس, peut signifier *le descendant d'Abbas.* Pour prouver cette assertion, il cite une monnoie du kalife Moctader, de l'an 297 de l'hégire, sur laquelle on lit d'un côté le nom de ce khalife, المقتدر بالله, et de l'autre, *Abou'labbas*, *fils du prince des croyans*, ابو العبّاس بن امير المومنين. Dans l'explication de cette monnoie, à laquelle il renvoie, on voit réellement qu'il pense que cet Abou'labbas est le prince qui monta sur le trône des khalifes en l'année 322 et prit le titre de *Radhi-billah.* Or, si cela étoit admis, il faudroit effectivement convenir qu'à l'époque où cette monnoie fut frappée, ce prince n'étoit âgé que d'un an ou environ, et que par conséquent le surnom d'*Abou'labbas* ne pouvoit pas à son égard signifier *le père d'Abbas.* D'ailleurs Moctader, né en l'année 282 ou environ, ne pouvoit pas, en 297, avoir un fils marié et père lui-même d'un enfant nommé *Abbas.* Mais, quoique ces difficultés soient très-réelles, faut-il en conclure que, contre l'usage de la langue et même contre le sens commun, le surnom *père d'Abbas* signifie ici *descendant de la*

famille d'Abbas! Et d'ailleurs, si ce surnom vouloit dire seulement *abbasside*, n'auroit-il pas été indispensable d'y joindre le nom propre du jeune prince, puisque le titre de *descendant d'Abbas* eût pu appartenir à tous les princes de la même famille! Pour résoudre le problème difficile que présente cette légende, j'aimerois mieux, ou supposer qu'en l'année 297 il existoit un prince, fils de l'un des khalifes précédens et cousin de Moctader, et que ce prince, dont l'histoire nous a laissé ignorer l'existence, se nommoit *Abou'labbas*, ou conjecturer que le graveur monétaire a écrit سنة سبع وتسعين ومايتين, *année 297*, au lieu de سنة سبع وعشرة وثلثماية, *année 317*. On connoît en effet d'autres monnoies du khalife Moctader, avec le nom de son fils *Abou'labbas*, des années 319 et 314. Il existoit, au commencement du règne du khalife Moctader, un fils du khalife Motazz, et ce prince se nommoit *Abou'labbas Abd-allah*. Poussé à s'emparer du khalifat par les mauvais conseils de ceux qui l'entouroient, il parvint à se faire un parti et fut reconnu khalife; mais il ne jouit qu'un seul jour de cette dignité, et périt victime de la vengeance de Moctader. Cet événement est rapporté par nos historiens à l'an 296. Si, dans leur récit, il y avoit erreur d'une année, et que cet événement fût de l'année 297, on pourroit croire que c'est là le prince, fils d'un khalife, dont le nom se trouve sur la médaille dont il s'agit, et qu'elle a été frappée avant sa révolte contre Moctader. Enfin il y auroit encore une autre supposition à faire, c'est que les historiens que nous connoissons se seroient trompés relativement à l'âge de Moctader et de Radhi, et à l'époque de la naissance de ces princes. Au surplus, de toutes les suppositions que l'on peut faire pour résoudre ce problème, aucune ne me paroît moins vraisemblable que celle que M. Castiglioni a adoptée. Le cabinet de l'académie impériale des sciences de Pétersbourg possède deux monnoies inédites du kalife Moctader, des années 297 et 299, frappées à Bagdad. J'ignore si on lit sur ces monnoies le nom d'*Abou'labbas*.

Il y a encore dans cette seconde section, plusieurs inexactitudes dont le détail m'entraîneroit trop loin; je me contente d'observer que le mot *mahdi* signifie *dirigé* et non *directeur* (1), et que le nom de la famille des Samanides ne s'est jamais écrit زعمن: M. Castiglioni ne devoit pas répéter cette erreur d'après quelques autres écrivains.

(1) Beaucoup d'orientalistes ont écrit *Mohdi*, مُهدى, c'est une faute; il faut écrire *Mahdi*, مَهْدِىّ : ce mot est l'adjectif verbal passif ou اسم المفعول du verbe هدى. M. Fræhn a déjà relevé cette erreur.

La troisième section traite des passages de l'Alcoran et des formules religieuses qui ont été employés comme légendes sur les monnoies des princes musulmans. Il s'en faut beaucoup que l'auteur ait épuisé ce sujet, et ce qu'il dit n'est pas entièrement exempt d'erreurs (1). Je ne m'arrêterai cependant ni à cette section, ni à la suivante, qui a pour objet les monnoies musulmanes avec des figures. L'auteur adopte à cet égard l'opinion de feu M. l'abbé Simon Assemani; mais ce sujet réclame encore de nouvelles recherches, et tout ce qui a été dit à cet égard laisse à desirer une solution plus complète et plus satisfaisante. M. Fræhn n'a touché cette question que d'une manière très-légère, dans son second rapport préliminaire sur la collection des monnoies musulmanes qui fait partie du Muséum asiatique de l'académie des sciences de Pétersbourg.

Je passe à la cinquième section, dans laquelle M. Castiglioni traite des noms et de la valeur des monnoies cufiques, et qui est d'une grande importance. L'auteur établit d'abord, relativement à la monnoie d'or, que les Arabes musulmans, quand ils ont commencé à en fabriquer, lui ont conservé le nom de *denarium,* sous lequel ils avoient coutume de désigner le sou d'or des empereurs de Constantinople, quoique celui sous lequel la monnoie d'or étoit plus connue des Grecs, fût νόμισμα. Ensuite, comparant le poids des sous d'or de Constantinople avec celui des dinars musulmans, il n'hésite point à les regarder comme identiques. Ces deux assertions, directement contraires à ce qu'avoit dit M. Th. Ch. Tychsen, dans un mémoire imprimé dans le tome XV des Mémoires de la société royale de Gottingue, ne sont pas rigoureusement démontrées, et la table même que donne M. Castiglioni des poids d'un assez grand nombre de dinars, variant depuis 77 jusqu'à 89 grains, au poids de marc de Milan, donne des résultats qui ne sauroient guère se concilier, ni avec ce qu'il dit de l'invariabilité du poids des dinars dans l'orient et en Égypte pendant les six premiers siècles de l'hégire, ni avec l'identité prétendue du dinar et du sou d'or des empereurs grecs.

Comme le sou d'or de Constantinople paroît à M. Castiglioni avoir servi de prototype au dinar musulman dans l'orient et en Égypte, le quart du sou d'or lui semble aussi avoir été imité dans les dinars de Sicile et des côtes d'Afrique. La table qu'il donne des poids de plusieurs

---

(1) On lit, par exemple, p. lij, qu'un prince du Tabaristan a pris sur ses monnoies le titre de الداعى على حق, *quegli che invita alla verità.* Cela n'est point arabe; on a sans doute voulu dire الداعى الى الحق.

de ces pièces, n'offre pas d'aussi grandes variations que la précédente relativement au poids ; mais le titre varie de 980 à 820 millièmes.

Quant aux monnoies d'argent ou dirhems, M. Tychsen, dans le mémoire déjà cité, avoit émis la conjecture que le nom et la valeur de cette monnoie chez les Arabes sembloient empruntés des anciennes monnoies grecques, plutôt que des monnoies grecques de Constantinople. M. Castiglioni s'efforce d'établir l'opinion contraire; mais il faudroit, pour décider cette question, des autorités plus nombreuses et plus imposantes que celles qu'il produit.

Les auteurs arabes assurent positivement que, lors de la première institution des monnoies musulmanes, leur taille fut réglée de telle manière que dix dirhems égaloient en poids sept dinars. M. Castiglioni donne une table comparée du poids d'un grand nombre de dirhems frappés durant les quatre premiers siècles de l'hégire, tant par les khalifes Ommiades et Abbassides, que par les Samanides et par les Ommiades d'Espagne. L'extrême variation de leur poids, qui, en écartant celles qui paroissent altérées, va de 64 gr. du poids de marc de Milan jusqu'à 41 3/4, ne permet pas d'établir un système satisfaisant de comparaison entre le poids des monnoies d'or et d'argent. Avant de révoquer en doute l'assertion formelle des écrivains arabes, il faudroit être à même de choisir, parmi un grand nombre de monnoies musulmanes d'or et d'argent, celles qui paroîtroient être dans le meilleur état de conservation, et ensuite comparer entre elles les monnoies des deux métaux, époque par époque, et dynastie par dynastie. S'il est une collection qui offre les moyens de faire cette comparaison d'une manière satisfaisante, c'est celle de l'académie des sciences de Pétersbourg, à laquelle cependant il conviendra de joindre la comparaison des monnoies les mieux conservées des autres cabinets publics ou particuliers. Dans ce travail, on devra peut-être recourir souvent à une moyenne proportionnelle; car il est possible, et je crois même assez vraisemblable, que les monnoyeurs musulmans n'ajustoient pas les flans avec beaucoup de précision.

Une autre question très-grave en cette matière, et non moins difficile à résoudre, parce qu'elle exige en même temps la connoissance du poids des monnoies et celle de leur titre légal, c'est celle qui concerne la proportion de l'or à l'argent.

En traduisant le Traité des monnoies musulmanes de Makrizi, j'avois dit que des règles établies par Mahomet pour la fixation de la contribution, mal-à-propos appelée *dîme*, sur les matières d'or et d'argent, on pourroit inférer que, du temps de Mahomet, la proportion entre la

valeur de l'or et celle de l'argent étoit comme dix à un, et M. Tychsen de Gottingue avoit appuyé cette observation par un fait rapporté par Elmacin, fait qui appartient à la seizième année de l'hégire, et est antérieur de près de soixante ans à l'institution de la monnoie musulmane. Il y avoit peu de chose à conclure de là relativement à la proportion qui a pu être établie entre l'or et l'argent à l'époque d'Abd-almélec, lorsque les conquêtes des Arabes, et la formation de l'empire également vaste et puissant des khalifes, eurent mis cette nation, autrefois isolée dans la péninsule qu'elle habitoit, en contact immédiat avec l'empire grec et les peuples du nord et de l'orient de l'Asie. M. Castiglioni paroît n'avoir point fait attention à ces circonstances. Il rejette d'abord l'argument tiré par M. Tychsen du passage d'Elmacin où cet auteur dit que, lors de la prise de Madaïn, les Arabes ayant déchiré la tenture de la salle principale du palais des Chosroës, on en vit tomber un million de *mithkals* dont chacun valoit *dix dirhems*. On ne peut, dit-il, rien conclure de ce passage sur la proportion de l'or à l'argent chez les Arabes, parce qu'il s'agit ici d'une monnoie d'or persane dont la valeur est donnée évidemment en monnoies d'argent musulmanes du temps où écrivoit Tabari, qu'Elmacin n'a fait que copier. Cette objection me semble très-juste. Il n'en est pas de même de celle qu'il oppose à l'induction tirée de la loi de Mahomet sur la contribution à payer pour les matières ou les monnoies d'or et d'argent. La règle établie par Mahomet est que celui qui possédoit cinq onces d'argent fin non monnoyé, devoit en payer la contribution, comme celui qui possédoit vingt dinars d'or, et que, comme la contribution pour l'or étoit d'un demi-dinar, c'est-à-dire du quarantième, elle étoit pour l'argent de cinq dirhems (nom de poids ici, et non pas de monnoie), ce qui est le quarantième de cinq onces qui contiennent deux cents dirhems. Que l'on ait dans la suite mal interprété cette loi, et que l'on ait exigé de celui qui possédoit deux cents dirhems ou pièces d'argent une contribution, quel que fût le poids de cette monnoie, et lors même que les deux cents dirhems ne pesoient pas effectivement cinq onces, cela ne change rien à la conséquence que j'ai tirée de ce réglement, pour en conclure par induction la proportion de l'or à l'argent parmi les Arabes contemporains de Mahomet. Je ne donne au surplus cette induction que pour ce qu'elle est ; mais je ne connois jusqu'ici rien qui la détruise.

M. Castiglioni soutient qu'au temps d'Abd-almélec, la proportion entre l'or et l'argent, admise dans la fabrication des monnoies arabes, s'éloignoit peu de celle que suivoient les empereurs grecs, c'est-à-dire

14 2/5 : 1. Il établit cette hypothèse sur une suite de déductions toutes plus ou moins conjecturales, qui ne lui donnent en dernière analyse qu'une proportion incertaine qui varie entre 13 1/3 : 1, 14 : 1, et 15 : 1. La manière dont il arrive à ces résultats est ingénieuse : toutefois il s'est tout-à-fait abusé en citant Djauhari, le célèbre auteur du dictionnaire nommé *Sihah*, pour établir la seconde de ces propositions. Golius, il est vrai, dans son dictionnaire arabe, au mot درهم, dit, *Nummus, peculiariter numisma argenteum, qualia XX, subindè XXV, valebant aureum unum ;* mais cette explication n'est point tirée de Djauhari. M. Castiglioni auroit dû d'ailleurs citer le passage en entier, et non en supprimant les mots *subindè XXV*, et il eût été facile alors de voir que cette évaluation étoit fort incertaine, et ne pouvoit servir à fonder aucun système sur la proportion légale de l'or à l'argent chez les Musulmans.

De tout ce qui vient d'être dit sur cet objet important, je me crois en droit de conclure que la question reste encore toute entière, et qu'il faut, pour la résoudre, d'autres faits et d'autres autorités que ceux qu'on a allégués jusqu'ici. D'ailleurs il conviendroit aussi, dans l'examen de cette question, de distinguer les temps et les lieux : car il est peu vraisemblable que la même proportion ait été commune à tous les pays où a été porté l'islamisme, et n'y ait éprouvé aucune vicissitude pendant plusieurs siècles. Nous savons positivement par Makrizi que l'évaluation du dinar en dirhems a beaucoup varié en Égypte ; cette variation a pu tenir à plusieurs causes, telles que l'altération du titre ou du poids de la monnoie d'argent, et l'abondance extraordinaire de l'un des deux métaux.

On pourroit encore supposer, comme je l'ai indiqué dans une des notes que j'ai jointes à ma traduction du Traité des monnoies musulmanes de Makrizi, que, dans certaines contrées et à certaines époques, sur-tout lors de l'institution des monnoies musulmanes, la monnoie d'or fut la seule monnoie légale sur laquelle se régloient toutes les transactions ; que les monnoies d'argent n'eurent point, si ce n'est dans des temps de désordre, comme celui dont il est parlé dans les Annales d'Abou'lféda, tome II, page 418, une valeur fixe et légale; qu'elles étoient reçues dans le commerce comme matière, et que l'once d'argent monnoyé varioit de valeur comme toutes les autres marchandises. Ce système est vraiment le seul qui soit conforme à la nature, et toutes les fois qu'on a voulu maintenir entre des monnoies de divers métaux une proportion légale, contraire à leurs rapports réels et variables, la loi a été éludée, ou l'un des deux métaux a disparu de la circulation.

Si la conjecture que je propose paroissoit vraisemblable, on comprendroit facilement pourquoi les écrivains arabes qui ont parlé de la fabrication des monnoies musulmanes, ont gardé le silence sur la proportion de l'or à l'argent.

Je me suis étendu si longuement sur cette matière, que je me vois forcé de passer sous silence ce qu'il y auroit à dire sur la proportion de la monnoie de cuivre à la monnoie d'argent, et d'indiquer seulement le sujet de la sixième et dernière section, qui a pour objet la paléographie arabe et les vicissitudes survenues dans l'écriture arabe employée sur les monnoies.

Dans un second article, je parcourrai les diverses classes de monnoies musulmanes décrites et expliquées dans ce volume.

SILVESTRE DE SACY.

CAIN, a Mystery; — THE TWO FOSCARI, an historical tragedy; — SARDANAPALUS, a tragedy, by the right honourable Lord Byron; c'est-à-dire, *le Mystère de Caïn; les deux Foscari, tragédie historique; Sardanapale, tragédie, par le très-honorable* Lord Byron. Paris, chez A. et W. Galignani, rue Vivienne, n.° 18.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

LA tragédie de *Sardanapale* est sans contredit beaucoup mieux conduite que les autres ouvrages dramatiques de lord Byron. Il y a de l'énergie dans les deux partis qu'il met aux prises. Si les conspirateurs ourdissent une intrigue, le gouvernement prend des mesures pour la déjouer; s'il y a attaque d'une part, il y a résistance de l'autre. L'action qu'il nous met sous les yeux est aussi d'une toute autre importance que celles de ses deux tragédies vénitiennes. Il s'agit ici, non-seulement de la chute de Sardanapale, mais de celle du premier empire des Assyriens. Ajoutons que les caractères sont aussi plus neufs, plus intéressans et plus variés.

Nous commencerons par donner un court résumé de la marche de l'action dans les cinq actes où elle est renfermée.

Le premier ne contient guère que l'exposition. On y apprend de Salémène, premier ministre et beau-frère du roi, qu'il existe une conspiration pour détrôner Sardanapale, dont l'indolence et la vie efféminée

lui ont attiré le mépris des grands. Dans une autre scène, Sardanapale se montre à nous dans toute la pompe et la mollesse asiatiques. Malgré son insouciance des affaires, Salémène obtient de lui qu'en lui confiant son anneau il lui confère un pouvoir absolu pour prévenir les dangers inconnus qui le menacent; mais en y consentant, Sardanapale est loin de croire à la réalité de ces dangers.

La première scène du second acte achève l'exposition. Le Mède Arbace et le Chaldéen Bélésès s'entretiennent de leurs projets et nous les découvrent. Leur plan est d'attaquer Sardanapale dans son pavillon de l'Euphrate, où il doit donner une fête cette nuit. A peine sommes-nous au fait de la conspiration, que nous voyons prendre la première mesure qui doit l'étouffer. Salémène vient, au nom du roi, arrêter les deux conspirateurs : le prêtre Bélésès se soumet; Arbace, chef des guerriers, résiste; il tire même l'épée contre Salémène : alors Sardanapale paroît et sépare les combattans. Incapable par caractère de croire le mal, mais aussi persuadé de la fidélité de Salémène, il hésiste entre les assertions de celui-ci et les protestations de Bélésès. Il ne croit entièrement ni l'un ni l'autre, et finit par rendre le prêtre et le général à la liberté, mais en les congédiant de son service. Restés seuls, Arbace, touché du courage inattendu et de la générosité que vient de montrer Sardanapale, veut renoncer à la conspiration; Bélésès y persiste. On vient leur signifier l'ordre de se retirer dans leurs satrapies. Bélésès regarde cet ordre comme un arrêt de mort; il est décidé à désobéir, et finit par entraîner Arbace, qui cependant résiste encore. Les scènes suivantes prouvent que Bélésès avoit raison. Salémène n'avoit obtenu cet ordre d'exil de Sardanapale que pour faire périr en route les conspirateurs; mais Sardanapale s'y refuse, et rend Salémène responsable sur sa tête de la vie des exilés.

Le troisième acte est plein de mouvement. Au milieu d'un banquet donné par le roi, un orage se déclare; et au moment où les convives se prosternent pour l'adorer comme un dieu, un horrible coup de tonnerre les plonge dans la consternation. Bientôt on annonce que les rebelles ont pénétré dans le palais; Sardanapale s'arme et vole au combat. Plusieurs scènes se succèdent entre les combattans, à la manière de Shakespear : enfin le parti du roi l'emporte, et Sardanapale, blessé légèrement, mais vainqueur, rentre après avoir chassé les rebelles.

Après le mouvement et le fracas de ce troisième acte, lord Byron a profité judicieusement du calme et du repos de la nuit pour nous procurer des émotions plus douces dans le quatrième. Il est rempli presque en entier par la dernière entrevue de Sardanapale avec la reine Zarina.

Salémène, qui a déjà pourvu à la fuite et à la sûreté de sa sœur et de ses enfans, n'a pu lui refuser de demander au roi cette entrevue : elle est vraiment touchante. Sardanapale, qui a dédaigné la reine depuis long-temps pour se livrer à des maîtresses, reconnoît ses torts et s'en accuse. Zarina, attendrie de ce retour, ne veut plus partir : en vain Salémène lui représente qu'elle ne peut abandonner ses enfans dans leur fuite; il est réduit à profiter d'un évanouissement de la reine pour l'enlever hors de la présence de son mari. A la fin de l'acte, on entend de nouveau le son de la trompette des rebelles; Salémène voudroit attendre leur attaque dans l'enceinte du palais, mais Sardanapale l'entraîne malgré lui à tenter une sortie.

Dans l'entr'acte qui suit, les partisans de Sardanapale sont vaincus; on apporte Salémène blessé mortellement; le roi reparoît lui-même; et Salémène, voyant tout perdu, meurt comme Épaminondas, en arrachant la javeline restée dans sa blessure. Bientôt on apprend que les troupes ont été découragées par sa mort; puis, que l'Euphrate débordé a détruit les murs du palais dans une longueur de vingt stades. Un héraut, envoyé par les rebelles, vient apporter à Sardanapale leurs propositions; il parle au nom du Roi Arbace, du grand prêtre Bélésès, et d'Otaphrane, satrape de Suse, sur les secours duquel Sardanapale avoit compté. On lui offre l'exil dans une résidence à son choix, où il restera libre, quoique surveillé, et l'on demande ses trois fils en otage. Il rejette ces offres avec indignation et ne veut qu'une heure de trève. Après le départ du héraut, il donne ses derniers ordres et fait ses dernières dispositions toutes généreuses. Il ordonne ensuite que l'on construise un bûcher autour du trône, et il y monte. Myrrha, jeune esclave grecque, sa favorite, y met le feu à un signal convenu et s'élance au milieu des flammes. Nous reviendrons sur ce personnage, l'un des plus importans de la tragédie, mais qui n'est peut-être pas assez intimement lié à l'action, puisque nous avons pu en donner le résumé sans parler d'elle.

Avant d'aller plus loin, nous devons observer d'abord que l'intention de lord Byron a été de suivre dans sa tragédie le récit de Diodore, autant que les formes dramatiques le lui permettoient. Il est resté fidèle à cet historien, en plaçant Ninive sur l'Euphrate, en présentant le débordement de ce fleuve comme la cause principale du succès des révoltés; il ne peut donc être question ici de discussions historiques ou géographiques : l'auteur, en substituant à la longue guerre que raconte l'histoire, une conspiration qui éclate et réussit dans les vingt-quatre heures, n'a fait que se conformer à la règle des unités.

Mais, outre l'intention avouée de faire une tragédie régulière, on peut en supposer une autre à l'auteur. Je ne sais si lord Byron connoît certains romans historiques de Wieland, dont le but est de présenter sous un nouveau jour divers personnages célèbres; de lever les contradictions que l'histoire, bien ou mal comprise, semble jeter dans leurs caractères, et de leur concilier, sinon toujours l'estime, du moins l'indulgence de la postérité. Ce travail, entrepris par Wieland en faveur du Peregrinus de Lucien, d'Apollonius de Tyane, de Diogène, de Cratès, lord Byron semble avoir voulu l'entreprendre pour Sardanapale.

Au reste, pour arriver à ce but, il est évident qu'on ne peut rejeter les témoignages positifs de l'histoire; mais, en les admettant, en modifiant ceux qui en sont susceptibles, il faut, par la manière de concevoir et d'expliquer le caractère dont on s'occupe, écarter ce qu'il peut avoir de ridicule ou d'odieux. Lord Byron devoit donc respecter l'histoire dans ce qu'elle raconte de la vie efféminée et voluptueuse de Sardanapale, de son extrême indolence, du peu de cas qu'il faisoit de la gloire et de l'ambition; mais aussi les trois victoires que Diodore lui attribue, et la manière dont il se brûla lui même avec son palais, pour ne pas tomber entre les mains de ses ennemis, permettoient de le représenter doué d'un courage guerrier et d'un mépris de la vie qui contrastent avec l'usage qu'il avoit fait auparavant de sa puissance et de ses trésors.

Ceci posé, lord Byron, en donnant à Sardanapale le goût le plus vif pour les plaisirs, a cherché en quelque manière à l'excuser par la philosophie qu'il lui prête. Il fait de ce prince un épicurien, amoureux du repos et des jouissances, et même animé d'un certain patriotisme; car s'il néglige la guerre et la gloire, c'est pour ne pas troubler le bonheur et les jouissances de ses sujets. Quoique son heureux naturel ait langui dans l'indolence, il n'en a pas moins conservé beaucoup de noblesse et de générosité dans le caractère, un courage impétueux et bouillant, une grande indifférence pour la vie, une répugnance extrême à croire le mal. Ainsi jamais il ne parle qu'avec une sorte d'horreur des exploits sanglans de ses ancêtres Nemrod et Sémiramis; il ne peut croire qu'ils aient été admis au rang des dieux, comme le prétendent les prêtres; il a le plus grand mépris pour l'astrologie des Chaldéens, et son scepticisme s'étend jusqu'à l'existence même des dieux. Sa conduite, au second acte, où il laisse la liberté aux conspirateurs que Salémène venoit d'arrêter, prouve que l'idée d'une trahison ne pouvoit trouver accès dans son ame; son courage, une fois réveillé au second acte, ne se dément plus; et sa perte est due, d'abord à l'excès de confiance qui lui fait rejeter les mesures proposées par Salémène, et ensuite à l'extrême bravoure qui

le fait sortir du palais au quatrième acte, au lieu d'attendre l'ennemi à l'abri de ses murs. Il montre pendant cet acte, dans son entrevue avec la reine, une grande facilité de caractère et une égale bonté de cœur. Enfin, et dans ce point lord Byron a judicieusement modifié l'histoire, quoiqu'il se montre à nous dans tout l'appareil de la mollesse, entouré de concubines et de compagnons de ses plaisirs, il n'aime réellement que la seule Myrrha, son esclave grecque, qui en est digne par la hauteur de ses sentimens, et qui périt avec lui.

Cette Myrrha, comme nous l'avons annoncé, est vraiment une personne assez extraordinaire. Née en Ionie et tombée dans l'esclavage, elle a conservé dans toute leur exaltation les idées républicaines de sa patrie; mais elle est devenue amoureuse du roi barbare auquel elle appartient. Elle en rougit; elle se croit plus avilie par cette passion que par l'amour qu'elle auroit conçu pour un paysan grec; mais sa passion ne lui ayant pas permis de commettre le tyrannicide qu'elle auroit cru de son devoir, elle s'est dévouée entièrement à Sardanapale. Elle appuie toujours les conseils énergiques de Salémène, et supporte avec modestie les dédains de ce ministre, qui ne reconnoît pas d'abord tout ce qu'elle vaut. Au troisième acte, elle s'échappe du palais pour aller joindre Sardanapale dans la mêlée, où elle fait des prodiges de valeur. Après le combat, c'est elle qui panse la blessure du roi, et qui le veille pendant son sommeil. Elle refuse obstinément de séparer sa destinée de celle de Sardanapale, et c'est elle qui fait les apprêts de sa mort et qui s'y livre avec la même indifférence que lui.

Les caractères des autres personnages qui figurent dans cette tragédie ont plus d'unité. Salémène est le modèle d'un héros vertueux sous un despote; les vices de Sardanapale, sa vie efféminée, l'abandon où il laisse sa femme, sœur de Salémène, rien ne peut le faire dévier de sa fidélité; il lui donne toujours les meilleurs conseils et obéit toujours à ses ordres. Zarina n'est pas moins admirable que son frère: dans la seule scène où elle paroît, elle développe tous les sentimens tendres et courageux d'une mère et d'une épouse.

Il y a de l'art dans la manière dont lord Byron a mis en opposition les deux conspirateurs dans son second acte. Bélésès, prêtre superstitieux et fanatique, a cru lire dans les astres la chute de la maison de Nemrod, et il a choisi pour en être l'instrument le Mède Arbace, guerrier franc et brave, qui s'indigne de l'inaction où Sardanapale retient ses soldats. La soumission hypocrite de Bélésès et la résistance d'Arbace, lorsqu'on les arrête, sont le résultat de leurs caractères, ainsi que l'effet produit sur l'ame d'Arbace par le courage et la générosité de Sardana-

pale, tandis qu'au contraire Bélésès s'obstine à conspirer. La scène où Bélésès entraîne de nouveau Arbace, est une des mieux conduites de la pièce, et l'acte où elle se trouve est un des plus dramatiques, par le danger de la situation où tous les acteurs se trouvent placés.

Je ne dirai qu'un mot des officiers de Sardanapale qui jouent des rôles moins importans : ils sont tous remarquables par leur courage et leur fidélité; tous meurent avec leur maître, ou du moins tous veulent mourir avec lui.

Ce qu'on vient de lire suffira sans doute pour démontrer la supériorité de cette tragédie sur celles de Faliéro et des Foscaris : mais si l'on nous demande quel en est l'effet général, nous serons obligés de répondre qu'il n'est pas tel à beaucoup près qu'on devroit l'attendre du sujet. Lord Byron semble avoir perdu de vue ici, comme ailleurs, cette observation d'Horace : *Si vis me flere dolendum est primùm ipsi tibi.* Les grandes infortunes ne nous touchent guère, si ceux qu'elles frappent n'en sont pas eux-mêmes touchés : or c'est ce qui nous arrive avec Myrrha et Sardanapale. Ils prennent leur malheur presque gaiement; Sardanapale sur-tout est galant avec Myrrha jusque dans sa dernière scène. Il vide encore au moment suprême une coupe de vin, et fait en quelque sorte *rubis sur l'ongle,* après avoir bu, en l'honneur de *l'excellent* Bélésès. Les seules scènes vraiment attendrissantes sont celles où paroît Zarina, parce qu'elle est fortement émue. Je sais que, dans la tragédie, le ressort de l'admiration peut suppléer quelquefois au pathétique, que les larmes qu'elle fait verser, quoique moins abondantes, produisent un sentiment moins déchirant sans doute, mais plus capable de nous élever à nos propres yeux : il nous seroit facile d'en citer des exemples. Mais pour nous causer ce noble attendrissement, il faut que le héros qui succombe soit un véritable héros, et qu'avant de braver la mort, il ait prouvé qu'il savoit user de la vie. Il n'en est point ainsi du Sardanapale de l'histoire, ni même de celui qu'a voulu nous peindre lord Byron. Tout en atténuant ses vices, en relevant son courage, en lui prêtant des traits de générosité, il est entré, pour le développement de ce caractère, dans certains détails minutieux qui le rabaissent. Ainsi, au premier acte, Sardanapale, voulant montrer à Salémène ce qu'il estime dans le conquérant Bacchus, se fait apporter une coupe et la vide. Lorsqu'il sépare Arbace et Salémène au second acte, il se sert de l'épée d'un homme de sa suite, et se plaint, en la lui rendant, de ce que la garde l'a meurtri. En s'armant au troisième acte, il rejette comme trop lourd le casque qu'on lui présente, ce qui peut se justifier; mais, avant de sortir, il veut voir dans un miroir s'il a bon

air : trait peu séant dans une tragédie, malgré l'exemple d'Othon, que lord Byron cite en note d'après Juvénal. En revenant du combat, il demande un verre d'eau, et loue les vertus de ce breuvage, que désormais, dit-il, il adoptera pour les combats, réservant le vin pour ses orgies.

Tous ces détails peuvent être dans la nature; ils peuvent servir à développer psychologiquement un caractère réel ou imaginaire, ce qui paroît avoir été dans l'intention de lord Byron ; ils peuvent être à leur place dans une histoire ou dans un roman : mais ils sont tout-à-fait au-dessous de la dignité tragique, et ils détruisent l'effet que la tragédie doit se proposer. Nous ne doutons pas que tous ceux qui tiennent pour le goût classique, ne soient d'accord avec nous dans ces assertions ; et nous sommes d'autant plus surpris que lord Byron, qui paroît être de ce nombre, soit tombé dans ce défaut, dont le moindre inconvénient est de donner à un ouvrage dramatique une étendue beaucoup trop grande pour l'attention des spectateurs. Sardanapale seroit peut-être aussi bien connu, et seroit certainement moins ridicule et plus tragique, si ces détails nous eussent été épargnés. Ce qui peut expliquer cette erreur du noble lord, c'est l'influence du goût romantique, dont les progrès croissent de jour en jour, et auquel sur-tout en Angleterre il n'aura pas su se dérober. En effet, la longueur de ce dernier drame, les détails d'une vérité servile et presque niaise que nous venons de lui reprocher, ne sont point condamnés par le goût romantique. Ce goût les justifie au contraire, en recommandant les descriptions les plus minutieuses comme conformes à la vérité, les détails les plus circonstanciés dans la peinture des caractères comme leur donnant plus d'individualité. Les partisans de ce goût ne s'aperçoivent pas qu'ils s'éloignent par-là de plus en plus de l'idéal, qui doit être le but suprême et la perfection de tous les beaux-arts. Ils ne voient pas qu'au lieu de faire des tableaux d'histoire, dans la véritable acception du mot, ils ne forment que des galeries historiques, dont tous les personnages ne sont que des portraits. Ne sentent ils donc pas l'immense supériorité des tableaux de Raphaël et du Poussin sur certaines compositions de Paul Véronèse, et sur celles qu'un pouvoir usurpateur commandoit naguère à des peintres gagés pour illustrer ses succès !

Mais, dira-t-on peut-être, le *Sardanapale* de lord Byron doit être considéré comme une tentative nouvelle de concilier les deux goûts : ses formes sont toutes classiques ; il est resté fidèle aux trois unités. En ce cas, sa tragédie offre une nouvelle preuve, sinon de l'impossibilité, au moins de la grande difficulté de la concilsation que l'on voudroit

opérer. Mais, dira-t-on encore, comment étoit-il possible d'élever à l'idéal le caractère de Sardanapale, de nous le montrer comme un véritable héros! Nous demanderons à notre tour, Quelle nécessité de choisir Sardanapale pour le héros d'une tragédie! Un des torts du goût régnant de nos jours, est encore de chercher à confondre tous les genres; mais, sans condamner aucun genre, en permettant tous les tableaux que la peinture désigne par ce nom, les paysages, les effets de lumière, les intérieurs, les bambochades, les compositions historiques peuplées de portraits, qu'il nous soit permis de défendre la supériorité de l'idéal sur tous les genres, et de réserver le terrain de la tragédie à l'idéal. Nous avons d'autant plus de droit de réclamer cette concession, que jusqu'ici, du moins en France, la tragédie n'a rien gagné à s'en éloigner.

Il est bien à regretter que lord Byron semble se rapprocher du système que nous combattons. Il a fait d'ailleurs de véritables progrès dramatiques dans sa tragédie de *Sardanapale ;* elle offre, comme on a pu le remarquer, des situations fortes, des scènes bien filées, d'habiles oppositions. Le style en général est ce qu'il doit être; il n'offre que peu de descriptions. Les mœurs orientales y sont bien peintes, à cela près peut-être de l'épicuréisme anticipé de Sardanapale, et de son scepticisme sur l'existence des dieux, devant qui cependant il ajourne Bélésès à comparoître, imitation d'ailleurs peu méritoire du grand maître des Templiers. Avec ces mœurs, l'auteur a mis en opposition les mœurs grecques, exagérées peut-être, et qui l'ont conduit à quelques anachronismes que nous lui pardonnons facilement. En résumé, *Sardanapale* peut donner l'espérance qu'en renonçant tout-à-fait au goût romantique, et sur-tout en se persuadant qu'une tragédie, pour arriver à la perfection, doit être écrite, non pour la lecture du cabinet, mais avec un parterre en vue, lord Byron pourra se procurer dans ce genre des succès que jusqu'à présent nous avions été loin de lui présager.

VANDERBOURG.

Œuvres de Jean Rotrou ; tome V et dernier. Paris, Desoer, libraire, rue Christine, *in-8.°*

TROISIÈME ET DERNIER EXTRAIT.

Le cinquième volume des Œuvres de Rotrou complète la collection. Avant de reprendre l'examen que j'ai commencé, je dois avertir que

l'éditeur a cru faire un présent à notre littérature, en publiant parmi les pièces de Rotrou la tragédie de *l'Illustre Amazone.*

Après avoir indiqué en détail les pièces de ce poëte, les frères Parfait ajoutent, dans leur Histoire du théâtre français, tome IV, p. 421 : « On lui donne encore dans quelques catalogues six autres pièces . . . . » *l'Illustre Amazone* . . . . . ; Célimène, que Tristan retoucha et qu'il » donna sous le titre d'AMARILLIS . . . . . A l'égard des cinq autres » pièces, personne ne les connoît; et, si elles ont existé, elles n'ont » été ni représentées ni imprimées. »

L'éditeur, ayant obtenu une copie de la tragédie manuscrite de l'Illustre Amazone, n'a pas hésité à l'insérer dans la collection, et, sans en affirmer l'authenticité, il déclare que tout porte à croire qu'elle est réellement de cet auteur.

Je n'offrirai pas ici l'analyse de cette pièce, dont l'héroïne se nomme *Judith,* et immole un tyran qui veut la forcer à un hymen incestueux; mais il est très-facile d'établir qu'elle n'est pas l'ouvrage de Rotrou.

Cette assertion sera prouvée, 1.° par l'examen du style, 2.° par les fautes de grammaire et de versification, 3.° par la date probable de la pièce.

On y trouve parfois quelques vers assez bien tournés, tels que ceux-ci :

> Je m'étonne en effet que cette ame si fière,
> Du haut de son orgueil descende à la prière;

mais croira-t-on que Rotrou ait dit :

> Des assauts de la mort son ame combattue
> Cherchoit de toute part à se faire une issue;
> Elle frappoit par-tout pour rompre sa prison,
> Et se tirer du feu qui brûle sa maison, &c. &c. !

Je pourrois citer beaucoup de passages pareils.

Une des qualités distinctives de la versification de Rotrou, c'est le soin continu, je dirois presque l'affectation, de rimer richement; on ne trouve dans aucune de ses pièces les négligences ou plutôt les fautes qui déparent la versification de l'Illustre Amazone, dont l'auteur a fait rimer tir*an* avec am*ant,* av*ant,* indiffér*ent,* &c.; t*emps,* print*emps,* avec mom*ent,* indifér*ent;* et ar*mée* avec hym*énée,* &c. &c.

Entre autres fautes de grammaire, il s'en est permis une que le besoin de la rime ou de la césure reproduit souvent; c'est le retranchement de l'*s* à la seconde personne du présent de l'indicatif au singulier.

« Si tu l'aim*e* . . . . ; tu cèd*e* à . . . . ; tu port*e* au . . . . ; tu leur pardonn*e;* que tu lui vol*e.* »

De pareilles fautes ne se rencontrent point dans les pièces de Rotrou.

Enfin l'éditeur avoue que, dans le manuscrit original de l'Illustre Amazone, on lit une épître dédicatoire à Fouquet.

Comment cette seule circonstance n'a t-elle pas démontré à l'éditeur qu'il étoit impossible que la pièce fût de Rotrou!

Ce poëte mourut en 1650.

J'ai sous les yeux le manuscrit de l'Illustre Amazone que possède la Bibliothèque du Roi; la dédicace porte: « A Mgr Fouquet, ministre » d'état, SURINTENDANT DES FINANCES, procureur général, &c. »

Or, Fouquet ne fut surintendant des finances que deux à trois ans après la mort de Rotrou.

Le manuscrit ne dit point que la pièce soit de cet auteur. Ainsi, non-seulement rien ne permet de croire que la pièce soit de Rotrou; mais toutes les circonstances se réunissent pour prouver qu'elle n'a pas dû lui être attribuée.

L'insertion de cette pièce dans la collection de ses œuvres la dépare beaucoup et nuit à sa gloire littéraire. Comme l'Illustre Amazone est placée la dernière du cinquième volume, je crois que le libraire feroit bien de la supprimer, et de terminer les Œuvres de Rotrou par le Don Lope de Cardonne, en insérant un carton à la page 473, pour annoncer la fin du cinquième et dernier volume.

J'ai fait voir précédemment avec quelle force et quelle élégance Rotrou avoit écrit la tragédie, même avant Corneille. On peut croire que les chefs-d'œuvre de celui-ci ne furent pas sans influence sur le talent de son généreux émule.

Depuis huit ans la tragédie de Polyeucte embellissoit la scène française, lorsque Rotrou fit jouer SAINT GENEST. Cette pièce, qui a tant de rapport avec celle de Corneille, quant aux effets de la grâce et à l'enthousiasme du néophyte, mais qui n'offre point des rôles tels que ceux de Sévère et de Pauline, obtint un succès mérité.

On a prétendu, peut-être avec quelque espèce de raison, qu'en élaguant quelques détails trop familiers et des rôles inutiles à l'action, la pièce, habilement corrigée, produiroit encore de l'effet, si un acteur de grand talent faisoit valoir le rôle de Genest.

J'ai déjà cité de cette pièce les vers que Rotrou eut l'art et la générosité d'y insérer à la louange de Corneille. Voltaire, dans son commentaire sur Polyeucte, a rapporté quelques vers de Rotrou pour établir une comparaison avec ceux de Corneille, et il auroit pu sur-tout indiquer les suivans, tirés du rôle d'Adrien:

C'est lui qui du néant a tiré l'univers,

Lui qui dessus la terre a répandu les mers,
Qui de l'air étendit les humides contrées,
Qui sema de brillans les voûtes azurées,
Qui fit naître la guerre entre les élémens,
Et qui régla des cieux les divers mouvemens;
La terre à son pouvoir rend un muet hommage;
Les rois sont ses sujets, le monde est son partage;
Si l'onde est agitée, il la peut affermir;
S'il querelle les vents, ils n'osent plus frémir;
S'il commande au soleil, il arrête sa course:
Il est maître de tout, comme il en est la source;
Tout subsiste par lui, sans lui rien n'eût été. *(Acte III, scène 2.e)*

Après avoir ainsi parlé du dieu des chrétiens, le nouveau converti est exhorté lui-même par sa femme à courir au martyre :

Un Dieu te soutiendra, si tu soutiens sa foi;
Cours, généreux athlète, en l'illustre carrière
Où de la nuit du monde on passe à la lumière;
Cours, puisqu'un Dieu t'appelle, aux pieds de son autel
Dépouiller sans regret l'homme infirme et mortel;
N'épargne point ton sang en cette sainte guerre;
Prodigues-y ton corps, rends la terre à la terre,
Et redonnes à Dieu, qui sera ton appui,
La part qu'il te demande et que tu tiens de lui. *(Acte IV, scène 4.)*

Je n'entrerai dans aucun détail sur COSROÈS; mais je rapporterai des vers qui me semblent très-remarquables par rapport à l'époque où cette pièce parut sur le théâtre.

Les troubles de la fronde avoient éclaté: la pièce fut jouée à la fin de 1648. Dès le 16 août, le peuple de Paris avoit fait des barricades à l'occasion de l'arrestation de deux magistrats du parlement qui furent ensuite relâchés. Il est évident que les vers suivans étoient relatifs aux soulèvemens populaires :

Le peuple parle assez, mais exécute peu,
Et s'alentit bientôt après son premier feu.
Un exemple, en tout cas, à l'un des chefs funeste,
En ces soulèvemens désarme tout le reste....
Du trône où l'on se veut établir sûrement
Le sang des ennemis est le vrai fondement;
Il faut de son pouvoir d'abord donner des marques,
Et la pitié n'est pas la vertu des monarques.....

J'arrive à la pièce de Rotrou qui est restée au théâtre, à ce VENCESLAS qui semble composer seul la gloire dramatique de ce poëte, et qui pourroit y suffire; mais je dois, pour cette gloire même, réfuter l'opinion assez répandue, d'après laquelle on avance quelquefois que Rotrou n'a fait que traduire la pièce de l'Espagnol François de Roxas.

A l'occasion d'une de ces reprises fréquentes qui ramènent le public à Venceslas, le Mercure de France ayant fait l'éloge de cette pièce, les observations suivantes furent adressées à ce journal en février 1722, page 118 : « J'ai lu avec plaisir, Messieurs, les louanges que vous » donniez dans le mois de décembre dernier à la tragédie de Venceslas; » je suis fâché que ce ne soit pas l'auteur français qui les mérite, mais » un poëte espagnol, le fameux don Francisco de Roxas; il est véritable» ment AUTEUR de VENCESLAS, et Rotrou n'en est que le TRA» DUCTEUR. »

Cette assertion ne paroît pas fondée : une courte analyse de la pièce espagnole démontrera facilement que, si Rotrou a puisé son sujet dans l'auteur espagnol, il ne s'est pas borné à être traducteur; au contraire, il a créé tous les principaux caractères, en s'emparant des situations qui étoient indiquées dans l'original et en les embellissant.

La pièce est divisée en trois journées.

Première journée. Le roi paroît avec le prince Roger et l'infant Alexandre; le duc Fédéric survient, parle un instant au roi et se retire. Le roi retient le prince seul, et lui reproche tous les excès dont on peut l'accuser, ainsi que l'ambition qu'il montre de régner. Le prince cherche à se justifier; il accuse à son tour le duc et son frère, et parle de vengeance. Le roi s'adoucit, tend les bras au prince, espérant lui inspirer de meilleurs sentimens. Bientôt Alexandre revient; le roi veut le repousser, quoique à regret; mais la querelle s'engage entre les deux frères, et le roi oblige l'infant à faire des excuses à son frère, qui les reçoit froidement.

On apprend bientôt que les deux frères aiment Cassandre; elle arrive, et peu après elle est en scène avec l'infant, qui l'a épousée en secret. Le duc est confident de cet hymen, qu'on doit cacher au roi: l'infant, à qui son père avoit ordonné les arrêts, s'échappe pendant la nuit; le duc lui annonce de grands périls, et le décide à s'éloigner pour se dérober à la vengeance de son père; Alexandre et Cassandre se séparent après des adieux touchans.

Seconde journée. Le prince veut tuer le duc; il explique son amour pour Cassandre, et nomme le duc comme son rival : il apprend que le

duc va chez elle pendant la nuit; il obtient d'un domestique d'être introduit dans la chambre de Cassandre.

Cassandre gémit de l'absence de son époux, et se plaint des poursuites du prince, à qui elle n'ose révéler le secret de son mariage; elle écrit au roi pour l'avertir des projets du prince.

Un domestique introduit le prince dans le palais de Cassandre; l'appartement n'est plus éclairé : l'infant arrive; les deux frères se heurtent; le prince s'écrie, l'infant appelle les domestiques par leurs noms, et Cassandre paroît accompagnée de gens qui portent des flambeaux. Les deux frères stupéfaits mettent l'épée à la main; Cassandre, craignant la colère du roi, n'ose avouer que l'infant est son époux, et elle se plaint à tous deux de ce qu'ils ont ainsi violé son domicile. Le prince répond qu'il adore Cassandre, qu'il s'est introduit chez elle pour se venger du duc: l'infant, pour ne pas livrer son secret, déclare que le duc est marié à Cassandre et qu'il venoit chez lui de son aveu, ayant reçu une clef à cet effet. Tout-à-coup on annonce l'arrivée du roi; Cassandre invite les deux frères à se cacher; ils prennent ce parti. Le roi ordonne des perquisitions.

L'infant se présente de lui-même, quand il entend que son père l'appelle; mais ne voulant pas lui déclarer que son frère est pareillement caché dans la maison, il avoue à son père qu'il a épousé Cassandre. Après qu'ils sont sortis l'un et l'autre, le prince reparoît et s'éloigne sans connoître les explications qui ont été données au roi.

Troisième journée. Le prince, entendant dire que le duc étoit marié à Cassandre, avoit tenté de l'immoler, en le cherchant dans son palais: ne l'y ayant pas trouvé, il est revenu chez Cassandre, à l'aide de fausses clefs, et, à la lueur d'une foible lampe, il arrive jusqu'au lit où Cassandre reposoit dans les bras de l'infant son époux, et le frappe, en laissant le poignard enfoncé dans son sein.

Au moment où il veut sortir, il rencontre le roi qui lui demande la cause de son trouble, l'interroge en vain sur son frère, et lui reproche d'être ainsi levé pendant la nuit. Le prince, après quelques mots de justification, pressé par le roi, lui répond qu'il a tué le duc, et celui-ci paroît au même instant. La surprise est extrême; il demande audience pour Cassandre, qui vient, en habit de deuil, dénoncer au roi l'assassinat commis sur l'infant son époux; elle présente le poignard laissé au sein du mort; le roi fait arrêter le prince, qu'on emmène à la tour.

Là le roi le visite, et l'embrasse en lui demandant s'il a du courage, attendu qu'il en a besoin, et lui déclare qu'il subira la peine de mort;

le roi cite à son fils les exemples de Trajan et de Darius, et l'embrasse encore en disant,

Non ay ser padre, siendo rey.
Je ne puis être père, étant roi.

Le duc et même Cassandre implorent le roi en faveur du prince. En cet instant un soulèvement populaire éclate, la foule veut obtenir par force la grâce du coupable; le roi prend le parti d'abdiquer en faveur de son fils, pour rester père, et il adresse à son fils ces paroles remarquables:

« Le peuple aujourd'hui est ton roi, et ton père; mais crains qu'en » d'autres occasions, il ne soit bien plus ton roi qu'il n'a été ton père; » crains, quand tu le choqueras, qu'il ne dise:

» Je ne puis être père, étant roi. »

Pour établir une comparaison entre la tragédie espagnole et la tragédie française, je n'analyserai point la pièce de Rotrou, qui est généralement connue, et qui d'ailleurs a été analysée en détail dans le Cours de littérature de la Harpe.

Mais je dirai que, dans l'auteur espagnol, le beau caractère de Venceslas est à peine indiqué, et qu'il ne s'y trouve pas les premiers linéamens de celui de Ladislas, caractère sublime qui est tout entier de la création de Rotrou, et qui a servi de type à tous ces héros éminemment dramatiques qui intéressent dans nos tragédies par la passion, les transports, les fluctuations de l'amour.

C'est dans son génie et dans son cœur que Rotrou avoit puisé la scène qui termine le troisième acte, et cet élan passionné, ce mouvement irrésistible de Ladislas, qui s'écrie:

Duc, encore une fois, je vous ferme la bouche, &c.

Rotrou n'a donc emprunté à l'auteur espagnol que le fond du sujet, deux ou trois situations dramatiques qu'il a embellies, et plusieurs lieux communs dont je citerai quelques passages pour établir une comparaison entre le style des deux auteurs; ils seront tirés du premier acte.

« Vous dites que je suis déjà très-vieux (et vous dites vrai), que » cette couronne devroit être placée sur votre tête. Je vous répondrai » que la science et la dignité de roi ne consistent pas à porter une cou- » ronne, mais bien à s'en rendre digne. Savez-vous à quoi s'expose » celui qui gouverne un empire! En faisant le bien, ce bien ne paroît » point tel à ses sujets (1). »

(1) Dizes que estoy ya muy viejo,
(Dizis muy bien) que fuera

Voici comment Rotrou exprime ces idées :

Je suis vieil, mais un fruit de ma vieille saison
C'est d'en posséder mieux la parfaite raison;
Régner est un secret dont la haute science
Ne s'acquiert que par l'âge et par l'expérience.
Un roi vous semble heureux, et sa condition
Est douce au sentiment de votre ambition;
Il dispose à son gré des fortunes humaines:
Mais, comme les douceurs, en savez-vous les peines!
A quelque heureuse fin que tendent ses projets,
Jamais il ne fait bien au gré de ses sujets.

En général la grande scène du première acte est imitée de l'espagnol. Voici comme l'auteur original fait parler Ladislas, quand il veut se justifier des reproches que son père lui a adressés.

« Comment, leur dis-je, mon père ne rejette-t-il pas le poids de » cette couronne, lui qui est un Atlas trop foible pour supporter le » grand fardeau du globe! J'ai connu la politique, j'ai étudié la manière » dont un roi doit se conduire. Sa tâche n'est pas difficile : être ordi- » nairement affable, et parfois sévère, n'être entièrement à personne » et être en même temps à tous, se montrer lent à punir, actif dans » les affaires, consulter avec plusieurs, se décider avec un petit » nombre. . . . , choisir de bons ministres, et c'est de ce point que » tout dépend, ne pas élever trop rapidement les uns ni abaisser trop » vîte les autres (1). »

Razon que aquesta corona
Pusiera en vuestra cabeça.
Esso ha de salir de mi
Que el govierno y la grandeza
No consiste en procurarla,
Sino solo en merecerla.
Sabeis a lo que se espone
El que un imperio governa!
Na ay cosa bien echa en el
Que á los suyos les paresca.

(1) Como, les dixo, mi padre
No s' acude de los hombres
El peso desta corona,
Flaco Atlante a tanto glovo!
Ya la politica he visto,
Ya tengo previsto el modo
De saber regirse un rey.
No es difficil: pues con solo

Comment, dis-je, mon père, accablé de tant d'âge,
Et la force à présent servant mal son courage,
Ne se décharge-t-il, avant qu'y succomber,
D'un pénible fardeau qui le fera tomber!......
Comme il fait murmurer de l'âge qui l'accable!
Croit-il de ce fardeau ma jeunesse incapable!
Et n'ai-je pas appris sous son gouvernement
Assez de politique et de raisonnement
Pour savoir à quels soins oblige un diadême,
Ce qu'un roi doit aux siens, à l'état, à soi-même!...
Ne sais-je pas qu'un roi qui veut qu'on le révère
Doit mêler à propos l'affable et le sévère,
Et, selon l'exigence et des temps et des lieux,
Savoir faire parler et son front et ses yeux;
Mettre bien la franchise et la feinte en usage,
Porter tantôt un masque et tantôt un visage,
Quelque avis qu'on lui donne, être toujours pareil,
Et se croire souvent plus que tout son conseil!
Mais sur-tout, et de là dépend l'heur des couronnes,
Savoir bien appliquer les emplois aux personnes,
Et faire, par des choix judicieux et sains,
Tomber le ministère en de fidèles mains;
Élever peu de gens si haut qu'ils puissent nuire,
Être lent à former aussi bien qu'à détruire,
Des bonnes actions garder le souvenir
Être prompt à payer et tardif à punir.

Rotrou a montré sur-tout beaucoup de talent dans les préparations par lesquelles il a disposé l'intérêt des spectateurs en faveur de Ladislas, qui, accusé de crimes et de violences, coupable d'un assassinat, est

---

Ser affable de ordinario
Y á vezes ser riguroso;
Con no ser todo de nadie,
Y ser un tiempo de todos:
Ser remiso en los castigos,
No ser tardo en los negocios,
Con pedir consejo á muchos
Y determinar con pocos:...
Contener buenos ministros
(Que en esta parte es el todo),
Ni subir á unos de presto
Ni baxar de presto á otros.

enfin sauvé par le peuple et absous par son père, qui abdique en sa faveur.

Venceslas dit lui-même à son fils, dans le même temps qu'il l'accuse de tous ses déportemens :

Et je vois toutefois qu'un heur inconcevable,
Malgré tous ces défauts, vous rend encore aimable.....
Par le secret pouvoir d'un charme que j'ignore,
Quoiqu'on vous mésestime, on vous chérit encore;
Vicieux, on vous craint, mais vous plaisez heureux,
Et pour vous l'on confond le murmure et les vœux.

Je terminerai mes observations sur Venceslas par le passage qui contient l'éloge du cardinal Mazarin.

La pièce fut jouée en 1647 : ce ministre étoit dans son plus grand crédit; la fronde n'avoit pas encore menacé hautement sa puissance.

Le duc Fédéric, ministre de Venceslas, voyant que son fils monte sur le trône, et craignant avec raison le ressentiment du roi futur, demande son congé. Ladislas lui-même s'y oppose :

Non, non : vous devez, duc, vos soins à ma province;
Roi, je n'hérite point des différens du prince,
Et j'augurerois mal de mon gouvernement,
S'il m'en falloit d'abord ôter le fondement.
Qui trouve où dignement reposer sa couronne,
Qui rencontre à son trône une ferme colonne,
Qui possède un sujet digne de cet emploi,
Peut vanter son bonheur et peut dire être roi.
Le ciel nous l'a donné, cet état le possède.
Par ses soins tout nous rit, tout fleurit, tout succède;
Par son art, nos voisins, nos propres ennemis,
N'aspirent qu'à nous être alliés ou soumis;
Il fait briller par-tout notre pouvoir suprême;
Par lui toute l'Europe ou nous craint ou nous aime, &c. &c.

Il est hors de doute que Racine avoit beaucoup profité de la lecture des pièces de Rotrou. Je pourrois indiquer des motifs de scène, des tournures qui sont ou des imitations ou des réminiscences; mais je me borne aux citations suivantes de vers isolés.

ROTROU. Heureux qui satisfait d'une basse fortune. (*Crisante*, act. II, sc. I.)

RACINE. Heureux qui satisfait de son humble fortune. (*Iphigén.* act. I, sc. I.)

ROTROU. Et vous pouvez avoir des passe-temps plus doux.
(*Célie*, act. III, scène 4.)

RACINE. Eh quoi! n'avez-vous pas des passe-temps plus doux!
(*Athalie*, acte II, sc. 7.)

ROTROU. D'éternel entretien à la race future.
(*L'Innocente Infidélité*, acte V, sc. 8.)

RACINE. L'éternel entretien des siècles à venir. (*Iphigénie*, acte I, sc. 5.)

ROTROU. C'est être criminel que d'être soupçonné. (*Belisaire*, act. V, sc. 6.)

RACINE. Dès qu'on leur est suspect, on n'est plus innocent.
(*Athalie*, acte II, sc. 5.)

ROTROU. Sait trouver..... le chemin de ton cœur.
(*Agesilas de Colcos*, acte V, sc. 3.)

RACINE. Aricie a trouvé le chemin de son cœur. (*Phèdre*, acte IV, sc. 6.)

ROTROU. On ne repasse point le noir fleuve des morts.
(*L'Heureux Naufrage*, acte II, sc. 5.)

RACINE. On ne voit point deux fois le rivage des morts.
(*Phèdre*, acte II, sc. 5.)

ROTROU. S'il vous souvient pourtant que je suis la première
Qui vous ait appelé de ce doux nom de père.
(*Iphigénie*, acte IV, sc. 4.)

RACINE. Fille d'Agamemnon, c'est moi qui la première,
Seigneur, vous appelai de ce doux nom de père.
(*Iphigénie*, acte IV, sc. 4.)

ROTROU. Et le traître me baise afin de m'étouffer. (*Crisante*, acte I, sc. 3.)

RACINE. J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer.
(*Britannicus*, acte IV, sc. 3.)

La collection des Œuvres de Rotrou sera utile, et à la gloire de ce poëte, et aux écrivains français qui auront à étudier l'histoire de la langue ou la littérature dramatique.

M. de la Harpe, dans son Cours de littérature, n'a parlé de Rotrou que comme auteur de Venceslas; il n'a rien dit de ses autres tragédies; il n'a pas même considéré Rotrou comme auteur comique, et sur-tout comme auteur de la comédie de LA SŒUR.

Je ne me flatte pas d'avoir rempli cette lacune, mais du moins je l'aurai indiquée.

RAYNOUARD.

DI MARCO POLO, e degli altri viaggiatori veneziani più illustri; dissertazioni del P. Ab. D. Placido Zurla, *con appendice sopra le antiche mappe lavorate in Venezia, e con quattro carte geografiche*. Venezia, 1818 et 1819, 2 vol. *in-4.°*

LES relations des courses lointaines exécutées vers la fin du moyen âge, semblent acquérir chaque jour un nouvel intérêt. A mesure que

les connoissances s'étendent, et que les moyens de comparaison se multiplient, on aime à rechercher les traces des voyageurs qui ont pénétré les premiers dans des contrées inconnues, et à rapprocher les descriptions qu'ils en ont faites, de l'état où les mêmes pays se trouvent de nos jours. Tant de peuples ont disparu depuis cinq siècles, ceux qui ont échappé à la destruction ont subi de si grandes révolutions, les idées, la manière de voir, les préjugés des anciens observateurs étoient si différens des nôtres, que leurs ouvrages ont pour nous l'attrait du même roman, indépendamment des fables dont ils sont pour la plupart remplis.

La relation de Marc-Pol, si mal accueillie dans le temps, est une de celles qui jouissent de plus de faveur aujourd'hui. Aucune n'a exercé un plus grand nombre d'auteurs, aucune n'a été commentée plus souvent, aucune n'a mieux mérité cet honneur, par la variété et l'étendue des notions de toute espèce qu'elle renferme. On avoit taxé son auteur de fausseté et d'exagération; on a reconnu maintenant sa sincérité et son exactitude. Une confiance entière a remplacé l'incrédulité avec laquelle on avoit d'abord reçu ses récits, et, loin de méconnoître l'importance de son ouvrage, on est plutôt disposé à l'exagérer. Ce même voyageur, qu'on avoit voulu tourner en ridicule par le sobriquet de *Messer Marco Millione*, a été appelé de nos jours *le Humboldt du XIII.e siècle*, et cet éloge hyperbolique marque au moins la supériorité incontestable du Vénitien sur les autres voyageurs ses contemporains. Ascelin, Plan-Carpin, Rubruquis, qui l'avoient précédé, Odéric de Frioul, Jean de Mandeville, qui vinrent après lui, n'approchent nullement de Marc-Pol, et n'ont ni mérité ni obtenu la même célébrité. Grynæus, Ramusio, André Muller, Bergeron, Lessing, et plus récemment M. W. Marsden, ont à l'envi consacré leurs veilles à publier, à épurer, à éclaircir le texte du voyageur vénitien. A tous ces travaux, qui paroîtroient avoir épuisé la matière, M. l'abbé Pl. Zurla vient d'en ajouter un de plus; et ce nouvel hommage rendu à Marc-Pol par un de ses compatriotes, semble devoir couronner la série de ces travaux, et laisser peu de choses à faire aux commentateurs futurs. L'analyse que nous allons présenter du premier volume de M. Zurla, fera voir s'il en est effectivement ainsi.

André Muller avoit annoncé un commentaire de Marc-Pol, lequel devoit être divisé en six parties: la première consacrée à la géographie des pays visités par le voyageur vénitien; la seconde et la troisième, à l'histoire générale et particulière de ces mêmes contrées; la quatrième, renfermant un glossaire des mots étrangers rapportés par le voyageur;

la cinquième, contenant les observations relatives à la physique et à l'histoire naturelle; et la dernière, pour les remarques diverses qui n'auroient pu trouver place dans les précédentes. Ce plan, que Muller n'a vraisemblablement jamais mis à exécution, quoiqu'il l'annonçât comme rempli (1), ne diffère pas beaucoup de celui qui a été suivi par le nouveau commentateur. Il a pareillement distribué ses observations en plusieurs chapitres, suivant la nature des objets auxquels elles s'appliquent. Son premier chapitre contient des recherches critiques et bibliographiques sur les divers textes de Marc-Pol; le second, une notice sur les trois personnages de la famille de Marc-Pol dont il est fait mention dans la relation de ce dernier; les trois suivans traitent de la géographie; le sixième, de l'histoire naturelle et de la géographie physique; le septième, de l'histoire; le huitième, de la religion; le neuvième, des coutumes; le dixième, des sciences et arts; et le dernier, du commerce et de la navigation, Cette énumération fait voir l'intérêt des matières auxquelles s'appliquent les remarques du commentateur; mais elle fait pressentir l'extrême difficulté d'en résoudre tous les points obscurs, et justifie ce jugement de l'abbé Morelli sur les qualités que doit réunir un commentateur de Marc-Pol, jugement que nous avons rapporté en rendant compte de l'édition de M. Marsden (2).

Ce savant Anglais, qui s'est livré à l'examen de la plupart des questions qui occupent M. Pl. Zurla, avoit aussi recherché, dans les différentes versions de Marc-Pol, dont les manuscrits conservés dans diverses bibliothèques, ou les principales éditions imprimées, offrent des représentations, quelles sont les marques auxquelles on peut reconnoître la plus ancienne forme de la relation, celle qui, par sa date, devoit approcher davantage de l'époque où vivoit le voyageur vénitien, et dont, par conséquent, le texte pouvoit être regardé comme le plus pur et le plus authentique. Le résultat de la discussion où il étoit entré à cet égard, contraire à l'opinion la plus généralement reçue, étoit que la version italienne de Ramusio, faite, selon toute apparence, sur une version latine secondaire, n'offroit pas plus que celles qui ont été tirées d'une manière plus ou moins directe de la version de Pepin de Bologne, la relation originale de Marc-Pol sous sa forme primitive; mais il paroissoit peu disposé à admettre l'anecdote relative à ce Rustigielo, gentilhomme pisan, qui avoit, suivant Ramusio, mis en latin

(1) *In Marc. Paul. Ven. Chorogr.* præf. p. 24. — (2) *Journal des Savans* de septembre 1818, p. 542.

le récit qu'il tenoit de la bouche même de Marc-Pol, à-peu-près comme Nicolas Falcon avoit, vers la même époque, traduit en latin l'histoire orientale que l'Arménien Hayton lui avoit dictée en français. M. Marsden, d'après cette idée, avoit été conduit à penser que le manuscrit en idiome vénitien, dit de *Soranzo*, parce qu'il étoit dans la possession d'une famille romaine de ce nom, devoit présenter, sinon ce texte primitif auquel on attache tant de prix, au moins une copie qui s'en rapprochoit beaucoup, soit par l'âge, soit par le dialecte même auquel il appartenoit. C'est pour cette raison que, tout en adoptant pour base de sa nouvelle version anglaise le texte italien de Ramusio, reconnu pour le meilleur de ceux qui ont été publiés jusqu'ici, il avoit beaucoup regretté de n'avoir pu le collationner avec le manuscrit de Soranzo. L'origine récente de ce manuscrit, qui ne remonte pas au-delà de 1450, n'étoit pas une raison suffisante pour en rabaisser l'utilité, puisque, selon la remarque que nous avons faite nous-mêmes (1), rien ne s'opposoit à l'idée qu'il pût offrir une copie de l'original écrit, sous la dictée de Marc-Pol lui-même, par Rustigielo, dont il contient la préface.

Quelque vraisemblables que puissent paroître ces suppositions, M. l'abbé Zurla est arrivé par ses recherches à des résultats directement opposés. En premier lieu, il ne lui semble pas probable que Marc-Pol ait dicté sa relation en langue vulgaire. La longue absence de ce voyageur, qui l'avoit tenu pendant vingt-six ans éloigné de sa patrie, après en être sorti à l'âge de dix-neuf ans, l'habitude qu'il avoit contractée pendant ce temps de parler quatre idiomes orientaux, lui avoient donné, comme le dit Ramusio, je ne sais quoi de tartare dans le visage et dans le langage, et lui avoient entièrement fait perdre la facilité de s'exprimer en langue vénitienne; et il étoit difficile qu'en trois années de temps, Marc-Pol eût repris l'usage de sa langue maternelle, au point de s'expliquer convenablement sur des sujets si variés et si multipliés. Il semble moins probable encore qu'il y ait réussi, non pas en écrivant lui-même, mais en dictant de vive voix son récit à un Pisan qui ne devoit pas être familiarisé avec l'ancien dialecte vénitien. Enfin, Marc-Pol vouloit que sa narration fût lue, non-seulement des gens de diverses nations avec lesquelles il se trouvoit dans les prisons de Gènes, mais des princes, des seigneurs, et de toutes sortes de personnes qui ne l'auroient pas compris s'il se fût servi d'un patois peu répandu, comme l'étoit celui de Venise.

---

(1) *Journal des Savans*, septembre 1818, p. 544.

Je ne dois pas dissimuler ce que ces raisonnemens me paroissent avoir de foible et de contestable. Un auteur a beau desirer que son ouvrage soit généralement lu par des gens de toute nation, il ne s'en sert pas moins, pour le composer, de la langue qui lui est la plus familière, et laisse à d'autres le soin d'en rendre la lecture plus facile et l'intelligence moins restreinte. Le Pisan auquel Marc-Pol dicta sa relation, pouvoit tout aussi bien savoir le vénitien que le latin; et quant à Marc-Pol lui-même, si l'on veut qu'il ait si complétement oublié en Tartarie sa langue maternelle, qu'il n'ait pu en reprendre l'usage après trois ans de retour, comment supposer qu'il se soit mieux souvenu du latin, ou qu'il l'ait appris de nouveau, en admettant qu'il ait jamais su cette langue. Dans tous les cas, il falloit bien qu'il s'entendît avec celui qui lui servoit de secrétaire; un idiome quelconque, pourvu qu'il fût d'un usage général dans les pays où il se trouvoit, étoit propre à remplir cette destination; et puisqu'on se refuse à croire ce que la tradition nous apprend à cet égard, il faut renoncer à attaquer de ce côté une question qui laisseroit de si grandes incertitudes.

Il n'en est pas de même de l'examen du manuscrit de Soranzo, qui peut avoir un résultat positif, si l'on découvre dans cette copie en dialecte vénitien, des signes propres à en faire juger l'authenticité. C'est, comme nous l'avons déjà fait observer, ce qu'avoit bien senti M. Marsden, et c'étoit très-involontairement qu'il avoit renoncé à l'avantage de collationner cette copie. M. l'abbé Zurla a donc pensé avec beaucoup de raison qu'il feroit plaisir aux savans en leur offrant une description un peu étendue de ce précieux manuscrit. L'écriture en est extrêmement nette, et tout-à-fait semblable à celle que M. Zurla a remarquée sur la fameuse mappemonde de Frà Mauro; elle s'accorde fort bien avec la date qu'on lit sur une feuille placée en tête du volume : le dialecte vénitien y est mêlé de toscan, extrêmement grossier et même informe, sans orthographe ni ponctuation. Tout cela ne contrediroit pas l'opinion suivant laquelle ce manuscrit offriroit une copie faite dans le XV.ᵉ siècle, de l'original dicté par Marc-Pol. Mais il y a une autre particularité qui mérite plus d'attention, quoiqu'elle ne soit peut-être pas aussi décisive qu'elle le paroît à M. Zurla : c'est que le texte de Marc-Pol, dans le manuscrit de Soranzo, est fort abrégé, beaucoup moins étendu que celui de Ramusio, et semble être un extrait de la relation, dans lequel on a introduit plusieurs choses qui ne font pas partie intrinsèque du récit. M. l'abbé Zurla donne quelques exemples de ces interpolations; et dans les additions qu'il a jointes à la fin de son premier volume, il rapporte un passage de Marc-Pol pris dans les deux manuscrits, dont l'un est

celui dont nous venons de parler, et l'autre, plus fameux encore, est celui que l'académie de la Crusca cite sous le titre de *Million* (1).

Nous ne suivrons pas M. Zurla dans le travail étendu auquel il s'est livré pour faire connoître les plus célèbres manuscrits de Marc-Pol, en discuter l'âge, et en tirer des renseignemens sur l'histoire littéraire de cette relation. Les détails purement bibliographiques ont de l'intérêt quand ils conduisent à la solution de quelque question d'importance; mais la description des copies en latin ou dans diverses langues vulgaires que l'on conserve dans les bibliothèques de Paris, de Venise, de Milan, ne sauroit avoir cet avantage. Tout ce que l'auteur est parvenu à en tirer, c'est la confirmation de l'idée qu'il avoit d'abord conçue, et à laquelle encore il ne se flatte pas d'avoir procuré autre chose qu'une assez grande probabilité, c'est à savoir que la relation de Marc-Pol a dû être composée primitivement en latin; que la faveur dont elle jouit bientôt en fit faire de nombreuses traductions dans les langues vulgaires, en français, en italien, même en dialecte vénitien, et que ce fut sur une de ces versions que fut rédigée la traduction latine du dominicain Pepin de Bologne. Quant au texte italien de Ramusio, il offre la représentation d'un ancien texte latin qui remontoit au temps même de Marc-Pol. L'original de ce texte est malheureusement perdu; mais M. Zurla pense qu'on en retrouve une copie dans le manuscrit latin de la bibliothèque de Paris, et dont les PP. Quetif et Échard rapportent la préface avec le commencement du premier livre (2). En dernière analyse, l'auteur conclut comme M. Marsden, qui étoit parti d'une supposition contraire, en disant que le texte de Ramusio est préférable à tout autre; et c'est peut-être le seul résultat de quelque importance à tirer de cette partie de son travail.

Il a fallu la haute réputation dont jouit maintenant Marc-Pol, et l'intérêt tout particulier que devoit y prendre un auteur vénitien, pour le soutenir dans ces recherches arides, fatigantes et peu fructueuses. Il

---

(1) Voici quelques lignes du manuscrit de Saranzo, qui feront juger le dialecte dans lequel il est écrit: *Chorando lano del nostro signor Jesu Xsto mile zento e sesanta sie aquisto la signoria per la suo granda industria e seno che suo frateli tegnia la signoria et raxonevelmente regnia a questo cholichan da puo chel comenza a regnar infina qua sono quarantado ani che sono mile duxento e hotanta hoto avanti che lui fosce signor sempre andava in exercito ed era bon chapetanio e valente nel arme da puo chel fo signor non fo per lui. In bataja sono una sola fiada e questo fo del mile duxento e hotanta sie e la chaxon fo chel fo uno che aven nome najan barba de cholaichan, &c.* Conf. Marc-Pol, *l. II, c. 1, éd. de Marsden, p. 262.* — (2) *Script. Ord. Prædic.* tom. I, p. 540.

y a une observation plus générale à proposer, et qui pourroit à l'avenir détourner d'en entreprendre de semblables tout homme capable de mieux faire. On recueillera avec soin et exactitude toutes les particularités relatives à l'histoire de ces voyages célèbres; on discutera les motifs de la préférence à accorder à tel texte ou à telle édition, les marques d'ancienneté de telle ou de telle version; on en augmentera le nombre en publiant les divers manuscrits qui sont encore inédits, et qui doivent avoir chacun quelque mérite particulier; on réunira, si l'on veut, toutes les variantes qu'ils peuvent offrir, toutes les fautes d'orthographe, toutes les formes vicieuses données aux noms propres, travail immense qui exigeroit des peines infinies, plusieurs voyages, et une patience à toute épreuve : on ne retireroit de tant de travail aucune récompense propre à en dédommager, pas un seul fait de quelque conséquence, pas même la correction d'un seul des noms défigurés par Marc-Pol, et dont l'altération doit le plus souvent être attribuée moins aux copistes qu'au voyageur même. Les variantes des noms de personnes et de lieux qu'on y rencontre sont jugées dès à présent par les savans, qui peuvent en apprécier la valeur en les comparant aux formes de ces mêmes noms dans les langues et les livres des peuples auxquels ils appartiennent. Plus on en amasse, et plus on s'éloigne de la forme véritable de l'orthographe exacte des noms originaux. Aucune de celles qu'on a recueillies n'a encore fait retrouver la prononciation correcte d'un seul nom de ville ou de pays. Adoptons donc la conclusion de MM. Marsden et Zurla, et tenons-nous-en au texte de Ramusio, qui satisfait, et au-delà, à tout ce que la curiosité la plus difficile peut rechercher dans la relation de ce voyageur. Il faudroit, comme l'a dit l'abbé Morelli, une rare habileté, une réunion tout aussi peu commune de connoissances dans l'histoire, la géographie et la langue de l'Asie orientale, pour introduire quelques vues nouvelles dans une matière qui a été si souvent examinée, reprise, on pourroit dire tourmentée par les commentateurs.

Telle n'a pas été la prétention de M. l'abbé Zurla, qui n'a voulu, dans le résumé qu'il a tracé de la relation de Marc-Pol, qu'offrir le tableau complet des faits dont on est redevable à ce voyageur, dans chaque partie du domaine des connoissances humaines. Celle de toutes à laquelle il a rendu les plus grands services est sans contredit la géographie; mais ce qu'on lui doit en ce genre est aussi ce qu'il y a de plus anciennement et de plus généralement connu. On peut le diviser en trois parties qui répondent aux trois principales régions que le voyageur vénitien a parcourues, la Perse et les autres parties de l'Asie occiden-

tale, la Tartarie et la Chine, l'Inde méridionale et les îles. Chacune de ces régions réclame un examen séparé, et exigeroit, dans celui qui voudroit en éclaircir la description, des connoissances spéciales, et la faculté de recourir à des monumens d'un genre particulier, les géographes arabes et persans pour la première, les annales chinoises et les descriptions historiques de la Tartarie qu'elles contiennent, pour la seconde, et, à l'égard de la troisième enfin, les renseignemens positifs ou traditionnels qu'on peut recueillir sur l'état des royaumes indiens dans le XIII.e siècle. On peut dire que cette troisième partie a été traitée par M. Marsden de manière à laisser peu de chose à desirer. La première n'est pas celle qui présente le plus de difficultés, mais on peut dire aussi que ce n'est pas la plus importante. Quant à la partie de la relation qui s'applique à la Boukharie, au Turkestan, au Tibet et au Tangout, à la Chine septentrionale et méridionale, ce n'est pas avec un petit nombre de fragmens tirés des livres chinois et tartares par les missionnaires dans un tout autre objet, qu'on parviendra à éclaircir les points obscurs d'une description de pays que nos voyageurs n'ont pas encore parcourus ou décrits. La lecture entière des géographies chinoises est indispensable pour cet objet. J'en ai déjà dit les raisons; et je les avois exposées plus en détail encore en rendant compte du bel ouvrage de M. Marsden (1); mais on doit avouer que l'analyse de M. Zurla est aussi complète et aussi exacte qu'il étoit possible de la faire sans ce secours.

L'histoire naturelle et la géographie physique de Marc-Pol offrent une matière non moins riche qu'intéressante à examiner: M. Zurla s'est borné, pour cette partie de son travail, à rassembler et à mettre en ordre des notes nombreuses qui lui ont été fournies par M. Bossi. On pourroit desirer de voir ces observations, parmi lesquelles il y en a de si remarquables pour l'époque où vivoit l'auteur, classées d'après la nature des êtres auxquels elles s'appliquent; les diverses espèces d'animaux, de plantes, de productions minérales, arrangées de manière à faire voir d'un coup-d'œil quelles sont les connoissances recueillies par Marc-Pol dans chaque branche des sciences naturelles, quelles sont celles qu'on possédoit avant lui, et quelles sont celles dont l'acquisition et l'introduction en Europe lui sont dues. M. l'abbé Zurla a préféré suivre l'ordre géographique, qui n'est véritablement que celui des chapitres mêmes de la relation, que l'on a conservé dans les notes marginales qu'on y a jointes. Ces notes n'en sont pas moins curieuses,

(1) *Journal des Savans*, 1818, p. 544.

et quelques-unes offrent des discussions remplies d'intérêt. Le sujet n'en étoit pas indigne; car il y a eu de moins bons observateurs que Marc-Pol à des époques plus rapprochées de nous que le XIII.ᵉ siècle.

Je ne puis recommander de la même manière le chapitre consacré à l'histoire proprement dite, et dans lequel M. l'abbé Zurla a réuni tout ce qui, dans son auteur, avoit rapport aux événemens de son temps ou à des époques antérieures. C'est que Marc-Pol est loin d'occuper, comme historien, le rang éminent qu'on lui accorde comme géographe et comme observateur; non qu'il ait démenti dans cette partie ce caractère d'exactitude et de fidélité qu'on est forcé de lui reconnoître, mais parce qu'on possède ailleurs des matériaux infiniment plus abondans et plus complets que ceux qu'il a pu recueillir. Les historiens turcs, comme Aboulghazi, les écrivains persans, comme Raschideddin, les chroniques mongoles, telles que celles dont M. Is. J. Schmidt annonce la traduction, les annales chinoises enfin, écrites par des contemporains à la cour même des princes de la famille de Tchinggis-khakan, voilà les sources où l'on doit puiser des notions historiques certaines, exactes, circonstanciées, sur les révolutions de la Tartarie dans le moyen âge. Marc-Pol ne peut ni ajouter à ces autorités imposantes, quand il leur est conforme, ni les infirmer, quand il s'y trouve contraire. Le peu de faits qu'on pourroit y ajouter d'après lui ne sauroient être d'une grande importance.

En revanche, ce qu'il peut y avoir de plus précieux dans la relation d'un voyageur aussi véridique, c'est la description des mœurs, des coutumes, des cérémonies religieuses, des monumens, des procédés des arts et des opérations commerciales chez toutes les nations qu'il a visitées. Le soin qu'il a pris relativement à tous ces objets donneroit seul à sa relation un prix inestimable; car, sous ce rapport, rien ne la sauroit remplacer; les chroniqueurs asiatiques, comme ceux d'Europe, étant en général beaucoup plus attentifs à conserver le souvenir des guerres et des intrigues de cour, les détails des expéditions, des siéges et des batailles, qu'à faire connoître ces particularités qui constituent l'histoire morale des nations. M. l'abbé Zurla a distribué en quatre chapitres la riche moisson de faits de ce genre que lui fournissoit son auteur. Le premier est consacré à la religion, le suivant aux coutumes, l'avant-dernier contient les notions relatives aux sciences et aux arts, et le dernier, qui termine le volume, celles qui ont rapport au commerce et à la navigation. Ce chapitre et ceux qui ont rapport à la géographie rendoient nécessaire l'addition d'une carte : M. l'abbé Zurla, qui en a prévu le besoin, a dressé une mappemonde sur laquelle il a marqué par

des lignes particulières le voyage de Nicolas et de Mathieu Polo, de 1250 à 1269, celui de Marc, de 1271 à 1295, ceux de Nicolas et d'Antoine Zeno, de 1390 à 1405, celui de Nicolas Conti, de 1424 à 1449, celui de Louis de Cà da Mosto, en 1455 et 1456, et enfin celui de Jean et de Sébastien Cabotta, en 1496 et en 1526. Tous ces derniers voyages, dont l'analyse remplit le second volume de M. Zurla, seront l'objet d'un second article.

En terminant ce premier extrait, nous voyons dans les nouvelles Annales des voyages(1) l'annonce d'une édition de Marc-Pol, projetée par la société de géographie. Le choix est tombé sur un manuscrit en vieux français, qui porte la date de 1298, et qui paroît, si cette date est exacte, offrir une traduction faite immédiatement sur l'original vénitien ou latin, et dans l'année même où Marc-Pol dut achever de l'écrire. Il pourroit bien y avoir des doutes fondés à élever sur une traduction d'une date si rapprochée de l'époque où l'ouvrage fut terminé par son auteur. Vraisemblablement on a, dans cette circonstance, comme en d'autres cas semblables, traduit la date de l'original en la transportant sur la copie: mais un avantage plus incontestable de ce manuscrit, c'est de contenir vingt-huit chapitres inédits, relatifs à l'histoire du Turkestan. Le texte du manuscrit sera reproduit fidèlement, et accompagné d'un recueil des variantes qui existent, quant aux noms géographiques, dans les manuscrits de Paris. Tout fait présager que l'on aura ainsi une bonne édition de plus à mettre, pour la pureté du texte, à côté de celles de Ramusio et de M. Marsden. Il ne paroît pas qu'on ait le projet d'y joindre des notes ni un commentaire; et cette circonstance ne diminuera rien de son mérite: car c'est la marque d'un bon esprit, de ne pas entreprendre une tâche dans laquelle on auroit peine à surpasser ses devanciers. A moins d'un travail immense et de secours étrangers, on auroit peine à faire mieux que le savant auteur de l'Histoire de Sumatra.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

A JOURNEY TO TWO OF THE OASES OF UPPER EGYPT, *&c.*— *Voyage à deux des Oasis de la haute Égypte, par sir* Archibald Edmonstone, *baronet.* Londres, chez John Murray, 1822, un vol. *in-8.°* de 168 pages, avec cartes et vignettes.

Le voyage que notre compatriote, M. Cailliaud, a fait en 1818

(1) Février 1823, *tom. XVII, p. 284.*

dans la grande Oasis, et les découvertes heureuses qui en ont été le fruit, devoient attirer sur ses traces quelques-uns des nombreux voyageurs européens que la curiosité amène sur les bords du Nil. Depuis son retour, en effet, les Oasis de la Thébaïde ont été visitées par plusieurs d'entre eux, entre autres par M. Hyde, et par l'auteur de l'ouvrage que nous annonçons. M. Edmonstone a parcouru ces cantons reculés dans le commencement de 1819, c'est-à-dire, environ sept mois après M. Cailliaud; mais il n'a eu connoissance de la première livraison du Voyage de ce dernier (qui a paru en avril 1822) que pendant qu'on imprimoit sa propre narration; et c'est ce qui rend d'autant plus intéressante la comparaison des récits des deux voyageurs. Au reste M. Edmonstone n'annonce aucune prétention à la science: son Voyage n'est qu'un journal fort court, rédigé avec une simplicité qui inspire toute confiance, imprimé d'ailleurs sans luxe et dans un format commode, accompagné de jolies vignettes lithographiées. On doit savoir gré à l'auteur d'une telle réserve; car il n'auroit tenu qu'à lui de convertir, à son tour, un mince journal en un gros volume *in-folio*, grâce à de longues dissertations étrangères à son sujet, et de faire graver ses petits dessins sur grand format pour se donner les honneurs du *voyage pittoresque*.

Dans son excursion aux Oasis, notre voyageur n'a vu qu'une partie de l'Oasis d'El-Khargeh, que M. Cailliaud avoit parcourue toute entière, et dont il a le premier fait connoître les principaux monumens; mais, outre que M. Edmonstone décrit deux temples qui avoient échappé à son prédécesseur, il a fait connoître une Oasis à l'ouest de celle d'El-Khargeh.

M. Edmonstone, accompagné de MM. Houghton et Master, quitta le Nil et entra dans le désert à l'ouest de ce fleuve, en février 1819. Au second jour de marche, il trouva des monticules qui, au premier abord, semblent être faits de main d'homme: selon lui, ils doivent être ceux que M. Belzoni décrit dans sa route à une Oasis au nord d'El-Khargeh, et qu'il imagine être les tombeaux des soldats de Cambyse. M. Edmonstone ne nous paroît pas avoir plus de confiance que nous n'en avons montré nous-mêmes (1) dans la justesse de cette attribution. Peut-être nous sera-t-il permis d'ajouter que ce voyageur admet également l'opinion que nous avons énoncée sur l'Oasis qu'a parcourue M. Belzoni: il pense, comme nous (2), que c'est l'*Oasis parva* des anciens, et non pas l'Oasis d'Ammon, ainsi que ce voyageur s'en étoit flatté.

---

(1) *Journal des Savans*, 1820, p. 729. — (2) *Ibid.* p. 731.

Après le cinquième jour de marche, M. Edmonstone aperçut les premiers palmiers d'une Oasis, et le lendemain il arriva dans le lieu appelé *Bellata* ou *Balât;* c'est le premier village qu'on y rencontre. Les voyageurs furent très-bien reçus des habitans, et le scheyk leur envoya des provisions. Ayant l'intention de parcourir complétement ce canton, dont les anciens n'ont point parlé, ils demandèrent aux habitans s'ils connoissoient des ruines d'anciens édifices; on leur dit qu'il y en avoit à peu de distance; ils s'y rendirent, et ils trouvèrent des traces d'anciennes habitations occupant une assez grande étendue; mais ils ne purent découvrir à quelle époque elles doivent appartenir. A partir de Bellata, qui est dans un terrain très-fertile où s'élève un beau bois d'acacias, on se dirige presque droit à l'ouest en suivant une route difficile, bordée, au nord et à l'est, par une chaîne de rocs escarpés. Une journée de marche conduisit les voyageurs jusqu'à El-Kasr, situé à l'extrémité nord-ouest de l'Oasis, dans une position très-agréable, sur une éminence au pied de rochers abrupts, et entourée de vastes jardins remplis de palmiers, d'acacias, de citroniers et d'autres espèces « que j'ai vues rarement ailleurs, dit M. Edmonstone; et, dans cette » occasion comme dans plusieurs autres, j'eus lieu de regretter d'être » si ignorant en botanique. » Je ne rapporte cette réflexion que pour faire voir que notre voyageur n'affiche aucune prétention à savoir ce qu'il ignore. La seule chose qui soit digne d'attention dans ce lieu est une source fortement sulfureuse, que les gens du pays considèrent comme extrêmement saine, et qu'ils boivent après l'avoir laissée reposer vingt-quatre heures.

En continuant la route à l'ouest, les voyageurs trouvèrent un temple assez bien conservé, quoique à demi rempli de sables; les guides l'appellent *Dair-el Hadjar* [le couvent de pierre]: il a 51 pieds 4 pouces (anglais) de long sur 24 pieds 8 pouces de large; son pronaos étoit formé de huit colonnes, dont trois encore debout; leur circonférence est de 9 pieds 6 pouces, et les entre-colonnemens de 7 pieds 7 pouces. La première pièce est soutenue par quatre piliers; ses murs, comme ceux du sécos, conservent des traces de figures et d'hiéroglyphes: la seconde n'a jamais été sculptée; on n'y voit d'autre ornement que le globe ailé au dessus de la porte. Le temple est tourné de l'est à l'ouest, et il paroît avoir été entouré d'un mur en briques séchées au soleil.

A peu de distance de cet édifice, on trouve des vestiges d'une ancienne ville qui doit avoir été plus étendue qu'aucune autre dans ce canton: c'est une masse confuse de ruines où l'on ne peut rien distinguer que de foibles restes d'un temple, et un fragment de statue en marbre

blanc qui paroît être d'un travail grec. Toute cette partie de l'Oasis doit avoir été le séjour d'une population nombreuse et riche; mais à présent l'Oasis entière ne contient qu'une douzaine de villages, dix desquels sont à la distance de cinq à six milles les uns des autres; les deux autres, *Bellata* et *Tenida*, sont tout à l'entrée de l'Oasis: ce dernier est inhabité.

Le climat y est très-variable en hiver; quelquefois les pluies y sont très-abondantes et tombent par torrent: il y règne des vents très-violens et, entre autres, le khamsin: la peste y est inconnue; mais les habitans sont tourmentés de fièvres pendant l'été. Le sol est une terre de couleur rougeâtre, fertilisée par irrigation: les principales productions sont l'orge, le riz et les dattes, qui font un objet de commerce considérable avec l'Égypte. Les habitans reconnoissent la souveraineté du pacha, qui les a réduits dans un état de complète subordination; car leur tribut, qui se paie en nature, varie d'année en année, selon son caprice; quatre ou cinq soldats suffisent maintenant pour le lever, tandis qu'il en falloit quatre cents avant que l'Oasis fût sous sa domination.

Tel est le précis de la description intéressante que M. Edmonstone a donnée de cette Oasis. Ce canton est le même que l'Oasis de Dakel, visité par M. Drovetti, dont le journal a été publié par M. Jomard dans la première livraison du voyage de M. Cailliaud. M. Jomard pensoit « que cette Oasis étoit ignorée des voyageurs avant le voyage » de M. Drovetti. » Il paroît cependant que M. Drovetti ne l'a visitée qu'après M. Edmonstone; car ce voyageur, à sa sortie de l'Oasis, rencontra, le 12 février, M. Drovetti, qui s'y rendoit alors, dans l'intention de revenir ensuite par la petite Oasis, projet qu'il ne put effectuer. Si l'assertion est exacte, M. Drovetti n'est pas le premier Européen qui ait vu ce canton.

Nous devons dire ici que le journal de M. Drovetti se rapporte en plusieurs points avec celui que nous venons d'analyser; ce dernier, beaucoup moins sec, est accompagné de trois jolies vignettes lithographiées qui représentent El-Kasr, et les édifices antiques d'Ayn Amour et de Dar el-Hadjar. Les mêmes noms de villages se lisent dans les deux journaux, mais placés différemment les uns par rapport aux autres. Le voyageur anglais observe que les positions qu'il donne ont été déterminées, du haut d'une éminence, au moyen d'une boussole: or, comme les lieux étoient toujours à une assez grande distance, il est possible que les guides se soient trompés sur le nom qu'il convenoit d'attribuer à chacun d'eux; de là, les différences que nous remarquons entre les deux journaux. Mais une différence bien plus grande existe

dans la direction qui est donnée à cette Oasis sur la carte de M. Edmonstone, et sur celle que M. Jomard a dressée, d'après l'itinéraire de M. Drovetti. Dans l'une, l'Oasis court de l'est à l'ouest, et, dans l'autre, du nord au sud ; la différence est donc du quart entier de la boussole. M. Jomard a fait observer « que M. Drovetti . . . , n'ayant fourni que » des distances approximatives et peu de directions, il ne donne cette » partie de la carte que comme conjecturale (1). » M. Drovetti a cependant fourni une de ces indications positives auxquelles un géographe de profession n'auroit pas manqué de s'attacher ; il faut observer en effet qu'en plaçant l'Oasis dans le sens du nord au sud, M. Jomard a dû mettre la position du lieu appelé *Kasr* tout-à-fait au midi, tandis qu'en donnant la direction de l'est à l'ouest, sir Archibald Edmonstone place ce lieu à l'extrémité nord-ouest de l'Oasis. Or, M. Drovetti annonce que « de Kasr, en faisant route au nord, on peut en moins de quatre jours » aller à l'Oasis de Farafré, d'où l'on passe à la petite Oasis. » De cette indication, il résulte clairement que Kasr ne peut être une position méridionale, par rapport à l'Oasis, sans quoi M. Drovetti auroit dit une chose aussi absurde que si quelqu'un, voulant marquer la distance de la France au Danemark, disoit « qu'entre la France et le Danemark, il y a » tel nombre de jours de route, *en partant de Marseille.* » Cette indication suffisoit pour montrer la vraie direction de l'Oasis, et prévenir une aussi grave erreur.

L'Oasis de Dakel est séparée d'El-Khargeh par une chaîne de collines dont la partie la plus élevée forme une espèce de plateau. Sur la route on trouve les ruines d'un petit temple égyptien au milieu du désert, à l'endroit appelé *Ayn-Amour ;* la vignette qui le représente montre qu'il est extrêmement ruiné : ce temple et les ruines qui l'entourent annoncent qu'il existoit là une bourgade assez bien habitée. Après trois jours de marche, nos voyageurs arrivèrent à El-Khargeh, bourg principal de la grande Oasis, résidence d'un kaschef qui gouverne les deux districts. Les temples antiques dont les ruines existent en ce lieu, attirèrent toute leur attention, et principalement le grand temple, le seul dont sir Arch. Edmonstone donne le plan et la vue. C'est celui que M. Cailliaud a découvert et décrit le premier : il se compose du temple proprement dit, d'un pronaos, et de trois propylons placés à la suite les uns des autres. Sir Arch. Edmonstone et M. Cailliaud sont assez d'accord sur les dimensions de l'édifice et sur sa disposition générale ; mais ils le sont fort peu quant aux dispositions intérieures du naos, où

(1) *Voyage à l'Oasis de Thèbes*, p. 13.

le plan de M. Cailliaud ne marque que quatre grosses colonnes, tandis que M. Edmonstone dit en avoir compté huit petites. Ce dernier dit que le second propylon n'est point aligné avec les deux autres; le plan de M. Cailliaud les présente comme placés tous les trois dans l'axe du monument. Dans les dessins de M. Edmonstone, le premier propylon et la façade du temple sont tout couverts de sculptures : il en a copié une représentant une offrande à Osiris ; dans les dessins de M. Cailliaud, il n'y a pas une seule sculpture (1). Le temple d'El-Khargeh est situé au milieu d'un riche bois de palmiers et d'acacias qui en rend la position fort pittoresque. M. Edmonstone assure que les deux grandes vues qui se trouvent dans le voyage de M. Cailliaud (pl. XVIII, XIX), n'en donnent qu'une idée fort imparfaite. Cela résulte, en effet, de la comparaison de cette planche avec les deux jolies vignettes qui accompagnent sa narration.

C'est sur le premier pylone de ce temple que M. Cailliaud a découvert et copié avec un zèle au-dessus de tout éloge, les deux inscriptions grecques, contenant des décrets romains dont j'ai donné la restitution et la traduction dans le cahier de novembre 1822. Il est à regretter que sir Arch. Edmonstone ne les ait pas copiées de nouveau ; nous aurions eu une troisième copie qui auroit peut-être levé quelques doutes que l'on doit conserver encore sur la leçon de quelques passages; mais la chaleur du jour, la difficulté d'atteindre à la partie supérieure de la grande inscription, le firent renoncer à l'entreprise qu'il avoit d'abord essayée. M. Archibald Edmonstone dédommage ses lecteurs en leur donnant la restitution et la traduction qu'en a faite M. le docteur Young, si connu

(1) Rappelons ici, dans l'intérêt des sciences et de M. Cailliaud, combien toutes les personnes instruites ont regretté qu'on ait voulu absolument faire, des informes croquis rapportés par ce voyageur, de grandes *images* gravées par les mêmes artistes auxquels on doit les belles planches de la Description de l'Égypte. Si l'on s'étoit borné à reproduire, dans de petites vignettes, ces fruits du crayon inhabile d'un homme qui n'a jamais su dessiner, leurs défauts auroient paru moins choquans aux yeux exercés; et si l'on avoit publié tout simplement le naïf et très-court journal du modeste voyageur, avec la copie figurée des inscriptions qu'il a découvertes et recueillies avec tant de peine et de soin, on auroit formé de la totalité de ces matériaux, non pas un volume *in-folio* du prix de 120 francs, mais un petit *in-octavo* de 200 pages environ, dont la publication n'auroit pas exigé plus de *trois mois*, tandis que, pour publier la *première* livraison seule du *Voyage à l'Oasis de Thèbes*, il a fallu *trois années entières;* et, pendant ce temps, d'autres voyageurs ont fait paroître le récit d'intéressantes excursions dans le même pays, copié une seconde fois et publié les premiers les inscriptions découvertes par M. Cailliaud, et déjà prévenu, sur presque tous les points, ce jeune et courageux explorateur.

par la variété et la profondeur de ses connoissances. L'ouvrage de M. Edmonstone s'imprimoit à Londres pendant qu'on imprimoit à Paris le cahier du Journal des Savans où j'ai déposé mon travail; ainsi les deux essais ont été indépendans l'un de l'autre, et il pourra être curieux de voir en quoi deux personnes qui ne se sont point communiqué leurs idées, peuvent s'être rencontrées ou différer dans le résultat d'une entreprise qui n'étoit pas très-facile. En ce qui concerne le texte des deux décrets, je dirai que M. le docteur Young s'est contenté de reproduire en caractères courans les seules parties lisibles, en suppléant seulement quelques lettres qui pouvoient manquer à certains mots; mais il n'a point essayé de remplir les lacunes qui interrompent le sens des phrases. Il s'ensuit, 1.° que, dans la première inscription, il n'a point donné le texte complet de l'avertissement du stratége, de la lettre du préfet, et des huit dernières lignes du décret; 2.° que, dans la seconde, il a laissé toutes les lacunes de la trente-troisième ligne, et des vingt-trois dernières. C'est dire que sa traduction doit présenter des interruptions considérables et aussi fréquentes que les lacunes du texte. Au reste, si mon travail est plus complet, j'attribue uniquement cet avantage à ce que ces inscriptions ont été pour moi l'objet de beaucoup de tâtonnemens et de recherches, tandis que M. le docteur Young n'y aura consacré qu'une très-petite partie des loisirs que lui laissent les travaux importans auxquels il se livre.

Après avoir achevé de mesurer le temple d'el-Khargeh, nos voyageurs allèrent visiter les tombeaux en briques qui sont à peu de distance au nord-ouest: ces tombeaux, au nombre de deux ou trois cents, sont placés irrégulièrement, et de formes différentes: la plupart sont carrés, surmontés d'un dôme, comme les petites mosquées érigées sur les tombeaux des scheiks, et ils semblent être de construction romaine; ils sont décorés, soit de la croix chrétienne, soit de la *crux ansata* des Égyptiens, et paroissent avoir servi les uns à des chrétiens, les autres à des Égyptiens; tous ont contenu des momies, mais aucun n'est entier. C'étoit, selon toute apparence, la *necropolis* de la ville ancienne située sur l'emplacement du bourg d'El-Khargeh, et qui a dû être la capitale de ce canton. Selon M. Edmonstone, la vue de ce lieu, dans le voyage de M. Cailliaud, n'en donne qu'une idée très-inexacte. Nous nous en étonnerons d'autant moins, que cette vue diffère même beaucoup de la propre description de ce voyageur: elle ne ressemble en rien à la vignette de M. Edmonstone.

L'éditeur du voyage de M. Cailliaud exprime sa surprise de ce que Browne a passé devant les temples d'El-Khargeh, de Boulaq, de

Douch-el-Qalah sans les apercevoir. On seroit également étonné de ce que M. Cailliaud, en allant d'El-Khargeh à Boulaq, n'a point vu les temples de Kasr-el-Goëtta et de Kasr-el-Zayan, si l'on ne savoit, comme l'observe M. Edmonstone, que tant que les naturels ne sont pas habitués à voir des étrangers, un voyageur, à moins de connoître d'avance ce qui mérite son attention, trouve de fréquentes difficultés à se faire conduire aux endroits qui présentent quelque objet digne de sa curiosité.

Les temples de Kasr-el-Goëtta et de Kasr-Zayan, à peu de distance au sud d'El-Khargeh, avoient été visités quelques jours auparavant par M. Drovetti, qui s'est contenté de les mentionner sans aucun détail dans le journal de son voyage à la vallée de Dakel. M. Edmonstone en donne le plan et la description. Le premier est le plus considérable, et, comme tous ceux des Oasis, il n'a jamais été terminé. Celui de Kasr-Zayan se distingue par l'élégance de ses proportions, et sa belle construction; il n'a que quarante-cinq pieds de long sur vingt-cinq de large, et se compose de deux pièces principales; la première est la plus grande; à l'extrémité de la seconde est une niche qui a dû contenir autrefois une statue; on y voit le globe ailé et d'autres emblèmes égyptiens sculptés tout autour. La porte d'entrée, toute décorée de sculptures et d'hiéroglyphes, est remarquable par l'inscription grecque qui a été gravée sur l'architrave au-dessous du tore de la corniche : cette inscription porte qu'*en l'honneur du dieu Aménébis, le sécos et le pronaos du temple* ont été refaits entièrement, *sous la préfecture d'Avidius Héliodore, la troisième année d'Antonin, le 18 de mesori* [12 août 140 de J. C.]. Cette inscription, publiée pour la première fois dans le *Classical Journal* (tome XXIII, page 368), d'après la copie de M. Hyde, et la seconde fois, dans le voyage de M. Cailliaud, d'après une copie moins correcte de M. Drovetti, se trouve expliquée en détail dans mes *Recherches pour servir à l'Histoire de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains* (1). Cette inscription et celle de Douch-el-Qalah, que j'ai expliquée également (2), concourent, avec les deux édits de Capiton et de Tibère Alexandre, à montrer quelles étoient les ressources et l'importance de l'Oasis de Thèbes sous la domination romaine : ce canton, maintenant si peu peuplé, avoit alors une métropole et des villes du second rang (3), qui élevoient ou réparoient des temples et les décoroient de sculptures, tandis que la chétive

(1) *Pag.* 236-259. — (2) *Pag.* 229-235. — (3) ... διάταγμα ... προτεθῆναι ... ἔν τε τῇ μητροπόλει τῦ νομῦ, καὶ καθ' ἑκάστην πόλιν : texte de la lettre de Capiton.

population qui l'habite aujourd'hui peut à peine construire des cabanes.

D'après les renseignemens nouveaux que M. Edmonstone nous a donnés sur la partie de l'Oasis qui avoit été visitée avant lui par M. Cailliaud, on doit regretter qu'il ait renoncé à parcourir la partie méridionale de ce canton, où notre compatriote a découvert des ruines dignes d'attention. Il quitta El-Khargeh le 27 février, et se dirigea droit à l'ouest vers Farshout, qu'il atteignit après trente-quatre heures de marche partagées en quatre jours, ce qui est à-peu-près le temps qu'ont employé pour la même route MM. Drovetti et Cailliaud.

Nous avons dit plus haut que la carte de M. Edmonstone diffère de celle qui a été dressée pour le voyage de M. Cailliaud, dans ce qui concerne l'Oasis de Dakel; elle en diffère encore, pour la position d'El-Khargeh, et conséquemment des autres positions de l'Oasis. La latitude de ce lieu est fixée par M. Jomard à 26° 12'; par M. Edmonstone, à 26° 1'; et sa longitude, par le premier, à 28° 11'; par le second, à 27° 50'. Ces différences viennent de ce que ni M. Edmonstone ni M. Cailliaud n'ont fait d'observations astronomiques; ils se sont bornés à compter les heures de route; et il est fort difficile d'estimer régulièrement le pas du chameau. On peut donc présumer que la véritable position de l'Oasis de Thèbes n'est connue que d'une manière approximative.

LETRONNE.

Oriental Litterature, applied to the illustration of the sacred scriptures, &c. — Littérature orientale, appliquée à l'éclaircissement des saintes écritures, particulièrement en ce qui concerne les antiquités, les traditions et les usages, recueillie des écrivains et des voyageurs anciens et modernes les plus célèbres, et destinée à faire suite à l'ouvrage intitulé Mœurs de l'Orient [Oriental Customs]; *par le rev.* Samuel Burder, &c. Londres, 1822, 2 vol. *in-8.°*

A L'ÉPOQUE même où Frédéric V, roi de Danemark, chargeoit une compagnie de savans de visiter l'Arabie et d'autres contrées de l'Orient, dans la vue principalement de procurer à l'Europe, sur la géographie, l'histoire, la constitution physique de ces régions, et sur les mœurs des peuples qui les habitent, des connoissances plus exactes et plus étendues, propres à éclaircir les livres saints, un ecclésiastique

dissident de la province de Suffolck en Angleterre, nommé *Harmar*, sans avoir aucune connoissance du projet conçu par le comte de Bernstoff, et déjà mis à exécution, publia en 1764, à Londres, un ouvrage tendant au même but, sous le titre de *Observations on divers passages of Scripture* &c. Une seconde édition du même livre, fort augmentée, parut à Londres en deux volumes *in-8.°*, en 1776, et l'auteur ajouta ensuite à son ouvrage deux nouveaux volumes qui ont aussi été imprimés à Londres en 1787. Jean-Ernest Faber, professeur des langues orientales, d'abord à Kiel, et ensuite à Jéna, frappé de l'utilité dont pouvoit être le livre de Harmar, le traduisit en allemand sur la première édition, et y ajouta des notes, soit pour corriger l'original, soit pour fortifier les observations de l'auteur. Le premier volume de cette traduction parut à Hambourg en 1772; et le second, après la mort de Faber, fut publié dans la même ville en 1775, par le professeur David-Christophe Seybold. Un troisième volume, publié en 1779, contient les additions faites par Harmar dans l'édition de 1776. L'ouvrage de Harmar a servi de base à celui que M. Samuel Burder a publié à Londres, en 1802, en deux volumes *in-8.°*, sous le titre de *Oriental Customs, or an Illustration of the sacred Scriptures, by an explanatory application of the Customs and Manners of the eastern nations, and especially the Jews, therein alluded to &c.* Cet ouvrage a eu un grand succès, et il en a paru six éditions, dont la dernière est de l'année 1822. Dans cette dernière édition, M. S. Burder a inséré de nombreuses additions puisées dans un ouvrage que M. Ern. Fred. Char. Rosenmüller, professeur de littérature orientale à Leipsik, a publié à Leipsik en 1817 et années suivantes, en six volumes *in-8.°*, sous le titre suivant: *Das alte und neue Morgenland, oder Erlæuterungen der heiligen Schrift*, c'est-à-dire, l'Orient ancien et moderne, ou Éclaircissemens des saintes écritures, &c. M. Rosenmüller avoit fait entrer dans cet ouvrage la traduction des *Oriental Customs* de M. Burder, et il y avoit ajouté beaucoup d'observations nouvelles. Mais comme les additions de M. Rosenmüller sont de deux sortes, les unes n'ayant pour objet que de compléter divers articles de l'ouvrage de M. Burder, les autres au contraire formant des articles entièrement neufs, et fondées sur des textes dont l'auteur anglais n'avoit point fait usage, les premières seulement ont été admises dans la sixième édition des *Oriental Customs*, et les autres sont entrées, avec les nouvelles observations de M. Burder lui-même, dans le livre que nous annonçons, et qui peut être considéré comme une suite du précédent. Il n'y a point de doute qu'en adoptant la méthode suivie par MM. Burder et Rosenmüller, on ne pût encore

facilement ajouter de nouveaux volumes à un travail de ce genre : mais il en résulteroit plutôt des rapprochemens curieux et intéressans pour l'histoire de l'homme, et pour celle des sociétés aux différens âges de la civilisation, qu'une grande lumière pour les passages obscurs des livres saints ; et je crains bien que déjà, en élargissant le cadre de ce genre d'observations, on n'ait souvent perdu de vue le but spécial qu'on s'étoit proposé. On pourroit même quelquefois être tenté de croire que les auteurs de ce recueil ont cherché à ramener à des causes physiques ordinaires, et à des effets purement naturels, ce que l'Écriture nous présente comme des actes spéciaux de la puissance divine, étrangers à l'ordre commun de la nature. Et cependant je dois dire que telle ne paroît point avoir été l'intention qui a dirigé, soit M. Burder, soit M. Rosenmüller ; c'est même pour leur rendre cette justice, que j'ai fait mention de cette circonstance. Le lecteur qui desireroit fixer là dessus son opinion, n'a qu'à lire le n.° 182, relatif au passage miraculeux de la mer Rouge, et le n.° 189, qui a pour objet la manne dont Dieu nourrit les Israélites dans le désert. Mais je pense qu'un reproche mieux fondé qu'on peut faire à M. Burder, c'est d'avoir fait entrer dans ce recueil beaucoup de choses tout-à-fait étrangères à son objet. Ainsi, qu'il ait recueilli toutes les observations qui peuvent servir à faire connoître exactement les animaux ou les plantes dont les livres saints font mention, et sur lesquels il y a diversité d'opinions, c'est une chose qui entroit naturellement dans son plan ; mais qu'étoit-il besoin, à l'occasion de ce passage de l'Exode (chap. 25, v. 27), *Venerunt autem in Elim filii Israël, ubi erant duodecim fontes aquarum, et septuaginta palmæ*, d'employer deux pages à décrire le palmier et à énumérer les usages économiques de toutes les parties de ce végétal ! Lorsque Moïse, dans le même livre (chap. 22, v. 2), déclare que celui qui aura blessé à mort, dans les ténèbres de la nuit, un voleur qui, pour s'introduire dans une maison, pratiquoit un trou dans la muraille, ne sera point réputé homicide, qu'a de commun avec cette loi la manière dont la police surveille les voleurs à Constantinople, ou les supplices atroces auxquels sont condamnés les brigands de grands chemins dans quelques contrées de l'Inde et dans le royaume de Perse, ou enfin l'effronterie des Arnautes qui exercent ouvertement cette profession ! Et pour donner encore un exemple de l'abus de ces observations, qui sont sans objet et n'éclaircissent rien, je prends au hasard ce passage de l'Exode (chap. 33, v. 8) : *Cùmque egrederetur Moses ad tabernaculum, surgebat universa plebs, et stabat unusquisque in ostio papilionis sui, aspiciebantque tergum Moysi, donec ingrederetur tentorium.* Assuré-

ment ce texte ne présente aucune obscurité, et personne ne s'attendoit à trouver à ce sujet des observations sur le luxe de la tente d'un pacha, ou sur la place qu'occupe dans un campement d'Arabes la tente du scheïkh, ou dans un camp celle du général.

On répondra peut-être à cette observation que ce qui abonde dans un travail de ce genre, ne nuit point à ce qui est vraiment utile, et que l'ouvrage de M. Burder contient beaucoup de rapprochemens qui jettent effectivement du jour sur des usages étrangers à nos mœurs, et sur des manières de parler qui nous paroissent choquantes. Je suis loin de nier que ce dernier travail de M. Burder ne contienne, comme le premier, beaucoup de choses utiles; mais il me semble que le mélange de choses superflues qu'on y trouve peut éloigner les personnes d'un esprit juste de le consulter, et par conséquent nuire à son succès, et diminuer l'utilité qu'on devroit en tirer.

Je crois tout-à-fait inutile d'entrer dans aucun détail sur ce nouveau travail de M. Burder, attendu que, comme je l'ai dit, il est fait sur le même plan et dans le même but que celui qui a pour titre *Oriental Customs*, et qui est connu de tous les savans, et même de toutes les personnes qui s'intéressent à la littérature biblique. Il seroit utile qu'on traduisît l'un et l'autre en français; mais peut-être conviendroit-il de retrancher tout ce qui multiplie inutilement les rapprochemens, et ne répand aucune lumière nouvelle sur le texte des livres saints.

SILVESTRE DE SACY.

Histoire littéraire du moyen âge, traduite de l'anglais de M. Jos. Berington, par M. A. M. H. Boulard. Paris, 1814-1823, *in-8.°*

Le terme de moyen âge n'a nulle part plus d'étendue, au moins à notre connoissance, que dans l'ouvrage de M. Berington; car le titre anglais annonce qu'il s'agit de l'histoire de la littérature depuis la fin du règne d'Auguste jusqu'au milieu du XV.e siècle (1). On sent assez qu'un volume *in-4.°* ne sauroit contenir tous les détails dont se composent les annales des sciences, des lettres et des arts pendant quatorze siècles et

(1) *A literary History of the middle ages, comprehending an account of the state of learning from the close of the reign of Augustus, to its revival in the fifteenth century;* by the Rev. Joseph Berington. London, printed for J. Mawman; 39 Ludgate-street, 1814, *in-4.°*, xvj et 727 pages.

demi. M. Berington n'a prétendu faire qu'un abrégé : il s'est efforcé d'y rassembler les faits les plus importans, et de les classer avec méthode. Il existoit déjà plusieurs essais du même genre; M. Boulard avoit traduit, sous le titre d'Histoire littéraire du moyen âge, une partie des recherches philologiques de Jacques Harris (1). Un tableau général de la littérature de ces mêmes siècles remplit une partie du premier tome de l'ouvrage d'Andrès (2). Quand ces abrégés offrent un heureux choix de notions exactes, l'utilité n'en sauroit être contestée : elle est immédiatement prouvée par l'immense étendue que prend l'histoire littéraire d'une seule nation ou d'un seul genre, lorsqu'on en veut éclaircir en effet tous les détails.

M. Berington a divisé son ouvrage en six livres, suivis de deux appendices. Le premier livre embrasse quatre cent soixante-deux années, savoir depuis l'an 14 de l'ère vulgaire jusqu'à 476, époque de la chute de l'empire d'occident. A notre avis, le titre d'*Introduction* auroit mieux convenu à ce livre; car le moyen âge ne peut en aucune manière remonter jusqu'à Lucain, Sénèque, Tacite, Pline, &c., dont les écrits sont néanmoins indiqués ici et jugés même. M. Berington s'arrête surtout assez long-temps à Tacite, et lui adresse des reproches que nous ne croyons pas fondés; mais les discussions que provoqueroient plusieurs articles de son livre 1.er, seroient interminables. Il contient, après une esquisse de l'état des lettres sous Auguste, plusieurs considérations sur les causes de leurs progrès, puis de leur décadence, jusqu'au règne d'Adrien, et successivement jusqu'à Constantin, jusqu'à Augustule. Le tableau de ces trois périodes est suivi d'un examen spécial des genres, éloquence, poésie, histoire, philosophie, &c. L'auteur envisage ensuite l'état des études en chacune des parties de l'empire romain, et il finit par une esquisse de la littérature grecque durant les mêmes siècles. Malgré ces derniers mots, *during the same period*, la moitié de ce chapitre est consacrée aux travaux des écrivains grecs qui ont vécu depuis la mort d'Alexandre jusqu'à celle d'Auguste, en sorte qu'il reste à peine six pages pour les quatre cent soixante-deux années suivantes. Aussi plusieurs auteurs célèbres, tels que Galien, Hérodien, Athénée, &c., n'y sont-ils pas même nommés.

Le second livre correspond à un espace d'environ trois cents ans,

---

(1) *Hist. littér. du moyen âge,* traduit en français de l'anglais de Jacq. Harris, par M. Boulard. Paris, 1785, *in-12.* — (2) *Dell' origine, de' progressi e dello stato attuale d'ogni letteratura, dall' abate D. G. Andres.* Parma, 1794, &c.; 7 vol. *in-4.°* Les six derniers volumes contiennent l'histoire spéciale de chaque genre de littérature. Le premier (qui seul a été traduit en français) offre, dans l'ordre chronologique, une histoire universelle de tous les genres.

depuis 476 jusqu'à l'arrivée de Charlemagne à Rome en 774 ; et il a fallu y éclaircir l'histoire littéraire par des observations générales sur l'histoire politique, retracer les établissemens des barbares en diverses contrées de l'Europe, le caractère et le gouvernement des Goths et des Lombards. Ces aperçus se recommandent par beaucoup de précision et de vérité : l'auteur y a joint des notices instructives sur quelques écrivains de ces trois siècles, Cassiodore, Priscien, Jornandès, S. Grégoire pape, Isidore de Séville et Bède. Il ne s'est point arrêté ici aux travaux des jurisconsultes employés par Justinien; mais il a observé l'influence qu'ont acquise alors dans les écoles les livres de Martianus Capella, de Priscien, de Boèce et du pape S. Grégoire. A l'égard de la littérature grecque, il n'en parle point dans ce livre ni dans les quatre suivans, parce qu'il se réserve d'en esquisser l'histoire dans l'un des appendices qui terminent son ouvrage. La traduction française des deux premiers livres, par M. Boulard, a été publiée en 1814, sous le titre d'*Histoire littéraire des huit premiers siècles de l'ère chrétienne* (1).

Cette histoire se continue dans le livre III de M. Berington, depuis 774 jusqu'à la fin du X.ᵉ siècle. Les personnages qui, en cette période, ont le plus fixé l'attention de l'auteur, sont Charlemagne, Alcuin, Paul Diacre, Éginhard, Raban Maure, Jean Scot Érigène, le roi d'Angleterre Alfred, S. Dunstan, et Gerbert ou le pape Sylvestre II. Il a négligé un assez grand nombre de chroniqueurs et d'écrivains ecclésiastiques, dont les écrits cependant composent une grande partie des monumens de cet âge; il ne dit rien même d'Anastase le Bibliothécaire, et il juge Liutprand avec une sévérité que nous croirions excessive: mais les considérations générales ont dans ce livre plus d'étendue, d'intérêt et d'originalité que dans les précédens. L'auteur avertit qu'il en extrait quelques-unes d'un autre ouvrage de sa composition, resté encore manuscrit, à ce qu'il semble. Le traducteur a cru devoir contredire par de courtes notes certaines idées de M. Berington, qui ne tiennent pas d'assez près à l'histoire des lettres, pour qu'il y ait lieu de les soumettre à un véritable examen. Mais on trouve ici, sur l'état des bibliothèques et sur les travaux des copistes, plus de détails que ne sembloit en promettre un si rapide abrégé. Il y est question, par exemple, de ces précieux manuscrits du monastère de Bobbio, qui depuis se sont dispersés en plusieurs bibliothèques, et dont l'un vient d'offrir des débris du traité de la République de Cicéron.

---

(1) Paris, Sajou et Delaunay, *in-8.ᵉ*, 214 pages.

M. Boulard a traduit le troisième livre en 1816 (1), et en 1818 le quatrième (2), qui concerne la littérature des siècles XI.e et XII.e M. Berington, qui jusqu'ici n'a rien dit des idiomes modernes, attribue aux Normands sur la langue latine une influence qu'ils n'ont, ce semble, exercée que sur le langage vulgaire déjà né du latin corrompu. La discussion sur la donation de Constantin, qui se lit à la suite d'un article relatif à Grégoire VII, eût été mieux placée dans l'histoire du VIII.e siècle, à la fin duquel cet acte paroît avoir été fabriqué. L'article de l'école de Salerne est bien succinct, et en général l'histoire de la médecine et celle de la jurisprudence manquent à-peu-près dans l'ouvrage de M. Berington. Mais on lit avec intérêt ses notices sur l'influence de Guillaume le Conquérant et sur les premiers essais de la littérature anglaise, même aussi sur les premières croisades considérées dans leurs rapports avec les progrès de l'instruction. L'auteur envisage sous le même aspect la querelle des investitures, et l'établissement de plusieurs ordres monastiques. Du reste il n'a été possible de faire entrer dans un cadre si étroit qu'un fort petit nombre de noms célèbres, tels que ceux de Pierre Damien, de Lanfranc, de S. Bernard, d'Abélard, de Jean de Salisbury, de Pierre Lombard, de Pierre de Blois : Pierre le Vénérable n'est nommé qu'à l'occasion d'Abélard mourant à Cluny ; et les productions des troubadours et des trouvères, antérieures à l'an 1200, sont tout-à-fait omises.

En 1821, M. Boulard a traduit l'histoire littéraire du XIII.e siècle (3), c'est-à-dire, le cinquième livre de l'ouvrage anglais. C'est ici que M. Berington traite de la formation des langues modernes, et d'abord de l'idiome roman, appelé dans la traduction la *langue vernaculaire* (4) de l'Italie ainsi que de l'Espagne et de la France. Il distingue du roman provençal le roman français qui, dit il, s'est beaucoup plus répandu, porté par les Normands en Angleterre et dans l'Italie méridionale, et par les croisés en orient. Mais à l'égard des troubadours et des trouvères, l'auteur anglais se borne à des notions superficielles d'un mince intérêt, après ce que plusieurs français et sur-tout M. Raynouard ont écrit sur ces matières. Albert le Grand, S. Thomas, S. Bonaventure, Roger Bacon, Robert de Lincoln, et Mathieu Paris, sont presque les seuls auteurs du XIII.e siècle que ce livre fasse tant soit peu con-

---

(1) *Hist. littéraire des IX.e et X.e siècles de l'ère chrét.* Paris, Sajou, Delaunay et Warée, 100 pages *in-8.o* — (2) *Hist. lit. des XI.e et XII.e siècles.* Paris, impr. de Cellot, librairie de Maradan; 180 pages *in-8.o*, y compris 13 pages du traducteur, intitulées *Vœux d'un ami des lettres.* — (3) Paris, imprimerie de Fain, librairie de Maradan, viij et 114 pages *in-8.o* — (4) *Vernacular language.*

noître. Nous n'y rencontrons pas le nom de Vincent de Beauvais, ni celui de S. Louis; pas une seule ligne sur la législation à laquelle on attache le nom de ce prince, ni sur les écoles fondées par lui; rien non plus sur les ouvrages de Plan-Carpin, de Rubruquis, de Marco Polo. Si les annales littéraires de quelque nation y sont suffisamment retracées, ce sont tout au plus celles de l'Angleterre (1).

M. Berington parcourt avec la même rapidité, dans son sixième livre, traduit en 1822 par M. Boulard (2), les monumens de la littérature du XIV.ᵉ siècle et de la première moitié du XV.ᵉ On y peut distinguer, comme les plus substantiels, les articles relatifs au Dante, à Pétrarque, à Bocace, à Coluccio Salutato, à Duns Scot, à Wiclef, à Chaucer, articles qui remplissent à eux seuls plus d'un tiers de ce livre, et qui présentent peu d'idées neuves, beaucoup d'observations judicieuses. Nous n'en saurions dire autant des cinq pages sur Froissard; cet auteur est infiniment mieux apprécié dans un article biographique presque aussi court de M. de Barante (3). Voilà, peu s'en faut, tout ce qui concerne le XIV.ᵉ siècle dans l'ouvrage de M. Berington : nulle mention de Christine de Pisan, de Raoul de Presles, de Nicolas de Lyra, des historiens italiens Villani, ni du jurisconsulte Barthole. Au XV.ᵉ siècle, l'attention de l'auteur se dirige d'abord sur les conciles de Constance, de Bâle et de Florence, sur les pontificats de Martin V et de Nicolas V, et l'on retrouve ici un observateur accoutumé à rapprocher l'histoire littéraire de l'histoire ecclésiastique. Il parle ensuite des recherches savantes de Cyriaque d'Ancone et du Pogge, et il ne sort plus de l'Italie que pour déplorer la barbarie qui, selon lui, règne encore dans les autres contrées, à l'exception des collèges d'Oxford, de Cambridge et de Lincoln. C'est trop oublier peut-être Pierre d'Ailly, Gerson, Alain Chartier, &c., qui vivoient en France à cette époque.

Le premier *appendix* de M. Berington a pour objet la littérature *grecque*, depuis l'an 476 jusqu'à la prise de Constantinople en 1453. C'est au commencement de cette partie qu'il donne en quelques lignes une idée des Institutes de Justinien, du Code et des Pandectes, recueils

(1) Sur les autres parties de l'histoire littéraire du XIII.ᵉ siècle, comme du XII.ᵉ, on trouveroit plus de vues générales et quelquefois même plus de détails dans le neuvième et dernier chapitre de l'ouvrage de M. Hallam *(l'Europe au moyen âge)*. Ce n'est pas qu'on n'y rencontre aussi de légères inexactitudes: par exemple, le roi d'Angleterre, Richard I.ᵉʳ, y est compté au nombre des *troubadours*, quoiqu'il n'ait composé de poésies que dans la langue d'*oil* ou des trouvères. — (2) Paris, impr. de Cellot, libr. de Debeausseaux; *in-8.°*, vj et 140 pages. — (3) *Biogr. univ.* tom. XVI, p. 103-107.

qui appartiennent à la littérature *latine.* Le premier auteur qui se présente ici est Procope, et son article se termine par quelques mots sur Agathias et Paul Silentiaire : tous les autres écrivains grecs du VI.ᵉ siècle sont omis, Hesychius, Jean Philopon, Simplicius, les poëtes Coluthus, Cointus, Tryphiodore, et les médecins Aetius d'Amida, Alexandre de Tralles, Pallade d'Antioche. Le VII.ᵉ siècle n'amène ici que des considérations, d'ailleurs utiles, sur les querelles religieuses qui divisoient les églises et les écoles de l'orient. Au VIII.ᵉ, George le Syncelle est indiqué, mais sans aucune observation sur sa Chronique, qui a eu tant d'influence sur les études historiques des âges suivans. L'histoire de la littérature grecque du IX.ᵉ siècle existe moins incomplétement dans les articles consacrés à Nicéphore de Constantinople, à Photius, aux empereurs Basile et Léon VI. M. Berington compte parmi les contemporains de Constantin Porphyrogénète, au X.ᵉ siècle, le lexicographe Suidas, qu'assez généralement on croit être de deux cents ans moins ancien. La suite des historiens byzantins est bien établie de l'an 1000 à 1200, et, loin de rien omettre dans cette période, l'auteur répare l'omission qu'il a faite d'Athénée, parmi les écrivains grecs des premiers siècles de l'ère vulgaire : il le rappelle ici à la suite d'Eustathe. Les effets que produisit sur les lettres la prise de Constantinople par les Latins en 1203, sont exposés avec beaucoup de sagacité, et l'on doit le même éloge à tout le surplus de ce premier *appendix*, dont la traduction, par M. Boulard, a été imprimée à la fin de 1822 (1).

Nous n'avons point encore connoissance de la version que M. Boulard a faite également du second *appendix*, intitulé *On the arabian or saracenic learning.* Après des observations générales sur la révolution opérée par Mahomet et sur les établissemens des Sarrasins en Afrique et en Espagne, M. Berington esquisse l'histoire des différens genres de littérature chez les Arabes. Les soins qu'ils ont apportés à l'étude de leur langue sont attestés par deux cent un traités de grammaire conservés dans la bibliothèque de l'Escurial ; le Koran offre des exemples de leur éloquence, et Assekaki, Algeseri, Alsiuthi, ont égalé, dit-on, Quintillien, en exposant les règles de l'art d'écrire. La poésie descriptive n'est nulle part plus élevée, plus riche, plus sonore que dans la langue des Arabes. Sous le titre de *Philologie*, l'auteur cite particulièrement les séances de Hariri, *academic Harirean orations* (2), et la description des choses et

---

(1) *Histoire littéraire des Grecs pendant le moyen âge.* Paris, impr. de Cellot, libr. de Debausseaux, *in-8.º*, vj et 167 pages. — (2) *Séances de Hariri*, publiées en arabe, avec un commentaire choisi, par M. Silvestre de Sacy. Paris, impr. royale, 1821, *in-fol.* Voyez *Journal des Savans*, mars 1821, p. 189.

de leurs propriétés par Asba Alazadita de Cordoue. Il recommande les lexiques de Geuharis et de Firuzabadi, les ouvrages philosophiques d'Alkendi au IX.e siècle, de Thabet Ebn-Korra et d'Alfarabi au X.e Il donne une courte notice des travaux d'Al-Rasis (Rhasès), d'Avicenne, d'Averroès; des progrès que la médecine, l'histoire naturelle, les sciences mathématiques et la géographie ont dus aux Arabes. Il fait une revue de cent soixante dix-sept livres d'histoire, déposés parmi les manuscrits de l'Escurial, et s'occupe ensuite des trois plus célèbres historiens de cette nation, Bohadin, Abulfaraj et Abulféda. L'ouvrage de M. Berington ne contient d'ailleurs rien de relatif aux autres littératures de l'orient, pas même à celle des Juifs.

Nous ne saurions donc représenter ce recueil comme un précis complet de toute l'histoire littéraire du moyen âge; mais l'auteur y a rassemblé un très-grand nombre de notions exactes et utiles, et il y a mêlé des observations générales estimables par leur justesse et quelquefois par leur profondeur. M. Boulard a rendu, selon sa coutume, un service aux bonnes études, en traduisant cet ouvrage, Sa version est fidèle, littérale même, et quelquefois peut-être un peu trop (1), toujours claire, et le plus souvent correcte et élégante.

DAUNOU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE ET SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

L'ACADÉMIE des sciences a élu M. Fresnel pour remplir la place vacante dans la section de physique par le décès de M. Charles. — M. Charles étoit bibliothécaire de l'Institut; il a été remplacé, en cette qualité, par M. Feuillet.

La société linnéenne de Paris a publié le programme des prix qu'elle décernera en 1824. I. *Prix de zoologie.* « Des observations, dont quelques-unes reposent sur des faits attestés par des naturalistes instruits, semblent prouver que, parfois, on découvre dans des masses de pierres plus ou moins dures, dans des troncs d'arbres et même dans des couches de houille, des êtres vivans, tels que serpens, crapauds, lézards, insectes, &c., sans qu'on puisse se rendre compte

---

(1) Par exemple: « qui parurent donner une plus grande *énergie* aux études; » *by which an increased energy appeared to be given to the studies.* Il nous semble que c'est le mot *activité* qui convient ici en français. — « Je ne prétends pas avoir récemment étudié les ouvrages de S. Thomas d'Aquin; mais il y a eu une époque de ma vie où je lus un grand nombre *d'entre eux* avec attention.... » *When I read many* of them *with attention.* Nous croyons qu'il falloit écrire *où j'en* lus un grand nombre, &c.

comment ils y ont pénétré, comment ils y ont conservé la vie. La société linnéenne de Paris desireroit qu'on rassemblât tous les faits analogues qui ont été rapportés par les écrivains; qu'on établît leur degré *réciproque* de probabilité ou de certitude, en rapportant textuellement les preuves sur lesquelles ils reposent, et en s'attachant à réunir toutes les circonstances critiques qui peuvent éclairer sur l'existence et la cause probable de ces faits, et que le tout fût traité de manière à établir d'abord les *pièces* d'où l'on peut et l'on doit partir pour expliquer, s'il y a lieu, le phénomène en question. Quelques observateurs ayant pensé, à l'égard des animaux trouvés dans des troncs d'arbres, que l'individu qui y avoit pénétré, jeune encore, par un accident quelconque, s'y étoit développé et y avoit acquis l'accroissement ordinaire qu'il prend à l'air libre, la société linnéenne desire que l'on examine cette singulière opinion, et que l'on montre si les lois de la physiologie permettent ou non de l'admettre. Enfin, par rapport aux animaux trouvés dans des blocs de pierres, il importe de voir si la même théorie peut leur être appliquée, ou s'ils ont été enveloppés, dans l'état où on les trouve, par la matière liquide, laquelle, en se durcissant, a produit la masse pierreuse qui les renferme, et, dans ce cas, expliquer comment la vie a pu ne pas cesser; constater, autant qu'il sera possible, par la nature des masses pierreuses, leur gisement relatif, leur homogénéité, l'époque géologique à laquelle on peut rapporter l'emprisonnement de ces animaux, en ayant égard aux causes accidentelles qui peuvent diminuer l'intérêt et l'importance de tel ou tel fait. Une médaille d'or de trois cents francs, ou sa valeur, sera remise, en séance publique, le 28 décembre 1824, à celui qui répondra le plus complétement possible aux différentes questions proposées. La meilleure monographie, qui satisfera entièrement aux vues de la première partie du présent programme, obtiendra, en cas de non solution satisfaisante sur la seconde partie, à titre d'encouragement, une somme de deux cents francs. »

II. *Prix de botanique.* « Dans la fleur, il existe un organe qui sécrète une liqueur mucoso-sucrée, premier rudiment du miel que l'abeille nous fournit. Cet organe a reçu le nom de *nectaire.* Il manque dans les trois quarts des végétaux connus, et, dans ceux où on le trouve, il n'est pas également le même aux yeux de tous les botanistes : on peut dire que c'est un point dogmatique des élémens de la science, le plus obscur dans tous les ouvrages publiés jusqu'ici. Selon Linné, on doit entendre par nectaire les corps glanduleux, les pores, les appendices, les formes anomales, et généralement toutes les parties de la fleur étrangères aux organes sexuels et à leurs enveloppes. Quelques botanistes justement estimés nient l'existence du nectaire, ou, s'ils la reconnoissent, ils placent cet organe, tantôt à la naissance des pétales, autour des ovaires, ou dans la gorge de la corolle ; tantôt sur le réceptacle, à la base des anthères, entre les étamines ou sur le pistil. Chez les uns, le nectaire est un cornet, une écaille, une glande, et même une espèce de poils; ou bien une fossette, un sillon, une excroissance. Chez les autres, c'est l'éperon court que l'on voit près du style; c'est toute portion quelconque de la fleur qui se présente éminemment prolongée ou difforme; ce sont les taches plus ou moins remarquables que l'on observe à la base des pétales ou des corolles d'un certain nombre de fleurs. En un mot, on n'est point d'accord sur ce que l'on doit *exclusivement* appeler nectaire, et l'extrême diversité d'opinions à ce sujet tend à prouver la nécessité de s'entendre. Dans la vue de faire cesser toute incertitude et de fixer invariablement

ce qu'il convient de nommer nectaire, la société linnéenne de Paris fait un appel aux botanistes, et leur propose de résoudre les questions suivantes : *Quel est l'organe dans la fleur auquel on doit exclusivement donner le nom de nectaire? A quel caractère peut-on le reconnoître? Et de quelle importance est-il pour les végétaux qui en sont pourvus?* Une médaille d'or de trois cents francs, ou sa valeur, sera remise, dans la séance publique du 28 décembre 1824, à l'auteur qui aura pleinement satisfait à toutes les conditions du présent concours. Les mémoires, portant une épigraphe ou devise qui sera répétée avec les noms, prénoms, qualités et demeure de l'auteur, dans un billet cacheté joint au manuscrit écrit lisiblement, seront adressés, francs de port, à M. Thiébaut de Berneaud, secrétaire perpétuel de la société linnéenne de Paris. »

La société a publié en même temps le compte rendu de ses travaux pendant le cours de l'année 1822, par M. Thiébaut. Paris, impr. de Tastu, *in-8.°* de 144 pages. Ce compte est extrait du second volume des Mémoires de la société linnéenne.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Essai sur la nature, le but et les moyens de l'imitation dans les beaux arts, par M. Quatremère de Quincy. A Paris, de l'imprimerie de Jules Didot l'aîné, librairie de Treuttel et Würtz, à Paris, à Strasbourg et à Londres, 1823, xij et 435 pages *in-8.°*, papier gr. raisin superfin, satiné. Prix, 8 fr. Un de nos prochains cahiers contiendra un article sur cet ouvrage.

Histoire de l'art par les monumens depuis sa décadence, au IV.e siècle, jusqu'à son renouvellement, au XVI.e, par J. B. L. G. Séroux d'Agincourt; ouvrage enrichi de 325 planches, et publié en vingt-quatre livraisons formant 6 vol. *in-fol.* Prix de chaque livraison *in-fol.*, papier Jésus fin, 30 fr.; papier vélin, 60 f. A Paris, chez Treuttel et Würtz, rue de Bourbon, n.° 17. La livraison vingt-quatrième et dernière, qui vient de paroître, complète cet important ouvrage et renferme tout ce que les souscripteurs attendoient. Cette livraison se compose, 1.° des titres des six volumes; 2.° de la notice sur la vie et les travaux de l'auteur, rédigée par M. de Lasalle, correspondant de l'académie des beaux-arts, dont la famille avoit eu les plus intimes relations avec M. d'Agincourt; 3.° de la préface de l'auteur, dans laquelle le lecteur est instruit en peu de mots du plan de l'ouvrage, et de l'ordre où se présentent les résultats si nombreux et si variés de tant de longues recherches; 4.° de trois tables fort détaillées pour chacune des trois sections de l'ouvrage, *Architecture, Sculpture, Peinture,* au moyen desquelles toutes les parties de ce vaste travail se trouvent liées entre elles. Ces tables ont été rédigées avec le plus grand soin par M. Gence, membre de plusieurs sociétés littéraires; 5.° enfin, un avis au relieur, qui indique la classification des matières et la manière de les distribuer en six volumes.

Notice des estampes exposées à la Bibliothèque du Roi, contenant des recherches historiques et critiques sur ces estampes et sur leurs auteurs; précédée d'un essai sur l'origine, l'accroissement et la disposition méthodique du cabinet des estampes; par M. Duchesne aîné, premier employé au département des estampes; 1 vol. *in-8.°*, xxiij et 119 pages. A Paris, chez MM. Debure frères,

libraires du Roi et de la Bibliothèque, rue Serpente n.° 7. Bien différente de ces simples notices qui, uniquement destinées à guider l'étranger, souvent plus curieux qu'instruit, dans nos riches collections, ne renferment ordinairement qu'une nomenclature aride, celle-ci, par la manière dont l'auteur a disposé sa matière, et par l'intérêt qu'il a su y répandre, est devenue, sous sa plume, un ouvrage aussi agréable qu'utile. Déjà, dans une première édition, aujourd'hui entièrement épuisée, M. Duchesne avoit fait preuve de connoissances peu communes; mais le lecteur instruit verra au premier coup-d'œil combien celle que nous annonçons aujourd'hui l'emporte encore sur l'autre. Il lui suffira en effet de parcourir le modeste avertissement qui précède cette notice, pour prendre une idée des améliorations considérables que l'auteur a faites à son premier travail. Plus jaloux encore de satisfaire l'esprit que les yeux, M. Duchesne, dans la suite d'estampes qu'il décrit, a adopté l'ordre chronologique des graveurs, en sorte que l'amateur peut faire presque en s'amusant un cours historique de l'art de la gravure, à commencer par ses premiers élémens, et suivre ainsi dans les différentes écoles ses progrès jusqu'au point de perfection où particulièrement les artistes français l'ont amené de nos jours. Une chose encore infiniment utile que présente cette notice, c'est le mode de classement imaginé par l'auteur et que nous croyons pouvoir proposer comme un modèle pour l'arrangement méthodique de toutes les grandes collections de même nature. Il paroît que M. Duchesne s'occupe d'un travail étendu sur les *nielles* ou gravures des orfèvres florentins du XVe siècle. La notice que nous annonçons aujourd'hui ne peut que faire juger favorablement de ces nouvelles recherches et inspirer le desir d'en jouir le plutôt possible.

Poetarum græcorum sylloge, curante Jo. Fr. Boissonade; 20 à 25 vol. grand *in-32*, papier vélin satiné. ΑΝΑΚΡΕΩΝ. *Anacreontis Reliquiæ, Basilii, Juliani, Pauli Silentiarii Anacreontica.* Parisiis, typis J. Didot, 1823, 1 vol. *in-32*, 3 fr. 50 cent. — ΘΕΟΚΡΙΤΟΥ &c. 1 vol. (sous presse). EXTRAIT DU PROSPECTUS. « L'exécution typographique de cette Collection des poëtes grecs, la première que l'on ait publiée en France, est confiée aux presses de M. J. Didot aîné. J'ai lieu de croire, dit l'éditeur, qu'elle sera belle et parfaitement soignée; j'espère aussi que l'exécution littéraire satisfera les lecteurs hellénistes; M. Boissonade, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, professeur de littérature grecque à la faculté de Paris, a bien voulu s'en charger. Il apportera toute son attention et toute son étude, non-seulement à la lecture des épreuves, mais à l'établissement du texte, auquel il donnera pour base les leçons des manuscrits et des meilleures éditions critiques. Pour *specimen*, j'ai publié les Poésies d'Anacréon. — Théocrite est sous presse. Si le succès répond à mon attente, je ferai paroître successivement, et en moins de trois années, Homère, Hésiode, Eschyle, Sophocle, Euripide, Aristophane, Pindare, les Poëtes gnomiques, Callimaque, l'Anthologie, &c. Le prix de chacun des volumes à paroître sera, d'après sa grosseur, de 5 fr. ou de 6 fr.; en grand papier, 10 fr. ou 12 fr.; les exemplaires en grand papier ne seront vendus qu'aux personnes qui souscriront pour la collection entière. » On souscrit à Paris, chez Lefèvre.

Collection des auteurs latins, publiés et collationnés sur les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par F. G. Pottier, professeur d'humanités, et imprimés, format grand *in-8.°*, par Firmin Didot, sur papier raisin vélin superfin satiné d'Annonay. La COLLECTION se composera de Catulle, César, Cicéron, Cornelius-Nepos, Florus, Gallus, Horace, Juvénal, Lucain, Ovide, Perse,

Phèdre, Pline le Jeune, Properce, Quinte-Curce, Salluste, Sénèque, Tacite, Térence, Tite-Live, Virgile. — (Pourquoi pas Plaute, Quintilien, Pline l'Ancien, &c. !) Elle paroîtra par volume de mois en mois. Le prix de chaque volume sur petit raisin vélin superfin satiné d'Annonay, est fixé à 7 fr.; sur grand raisin (grand format) vélin superfin satiné, tiré à cinquante exemplaires, 16 fr. Chaque ouvrage se vend séparément. A dater de six mois de la publication de chaque volume, le prix en sera irrévocablement fixé à 8 fr. en prenant la collection entière, à 9 fr. par ouvrages séparés sur petit raisin, à 18 et 20 fr. sur grand raisin. On souscrit à Paris, chez Malepeyre, libraire, rue Gît-le-Cœur, n.° 4; Pottier, éditeur de la collection, rue des Fossés-Saint-Victor, n.° 35; Firm. Didot, impr. de la collection, rue Jacob, n.° 24. — L'Horace vient de paroître.

Satires de Juvénal, traduites en français par M. B***, avec des notes. Paris, impr. de Cellot, chez l'auteur, rue Sainte-Hyacinthe n.° 7, *in-8.°* de 38 feuilles 3/4. Prix, 9 fr.: l'édition aura 3 vol.

Œuvres complètes de Molière avec les notes de tous les commentateurs. Cette édition, publiée par M. Aimé-Martin, formera sept ou huit volumes *in-8.°*, imprimés chez Jules Didot l'aîné; elle sera ornée d'un beau portrait de Molière et de dix-huit figures gravées d'après les dessins de M. Deseane, par MM. Bein, Bosc, Devilliers, Leroux, Wedgwood, Ensom, Roger, &c. Le prix de chaque volume sera de 9 fr.; et en grand papier vélin, figures épreuves avant la lettre, 21 fr. Le premier volume sera en vente vers la fin de juin 1823; les autres se succéderont de trois mois en trois mois. On souscrit, sans rien payer d'avance, chez Lefèvre, libraire, rue de l'Éperon, n.° 6, à Paris.

Œuvres de P. L. Lacretelle aîné, membre de l'ancien Institut, et actuellement de l'académie française. Paris, impr. de Cellot, chez Bossange frères; 3 vol. *in-8.°*, ensemble de 84 feuilles. Prix, 21 fr.

Discours et mélanges littéraires, par M. Villemain, membre de l'académie française. Paris, impr. de Firmin Didot, chez Ladvocat; *in-8.°* de 27 feuilles. Prix, 9 fr.

Choix de Plaidoyers et Mémoires de M. Dupin aîné, avocat à la cour royale de Paris. Paris, imprimerie de Rignoux, librairie de B. Varrée fils aîné; *in-8.°* de 41 feuilles avec un portrait.

Discours prononcé, le 8 de mai 1823, par M. Thiébaut de Berneaud, sur la tombe de son ami Alexandre-Pascal Tissot, ancien chef de bureau au ministère des cultes, membre de la société académique des sciences de Paris, de l'athénée de Vaucluse. Paris, imprimerie de Lebel, *in-8.°* de 8 pages.

Nouvelles (par M. A. T.). Paris, imprimerie de Gueffier, libr. de Masson fils aîné, quai Malaquais, n.° 13, 1823, *in-12*, xx et 255 pages, avec une planche lithographiée. Des huit nouvelles que contient ce volume, cinq sont traduites de l'anglais.

La Conquête du Mexique, poëme en dix chants. Orléans, impr. et libr. de Guyot aîné; *in-8.°* de 14 feuilles un quart.

Le Comte Julien, ou l'*Expiation*, tragédie en cinq actes, par M. A. Guiraud, représentée sur le Théâtre royal de l'Odéon le 12 avril 1823. Paris, imprim. de Firmin Didot, libr. de Barba; *in-8.°* de 6 feuilles et demie. Prix, 3 fr. 50 c.

Voyage dans le Tyrol et une partie de la Bavière, pendant l'année 1811, par Marcel de Terres, ancien inspecteur des arts et manufactures. Paris, impr. de

Hocquet, libr. de Nepveu; 2 vol. *in-8.°*, ensemble de 60 feuilles, plus 5 planches. Prix, 15 fr.

Voyage en Espagne, dans les années 1816, 1817, 1818, 1819, ou Recherches sur les arrosages, sur les lois et coutumes qui les régissent, sur les lois domaniales et municipales, considérées comme un puissant moyen de perfectionner l'agriculture française; par M. Jaubert de Passa : précédé du rapport fait à la société royale et centrale d'agriculture; orné de six cartes. A Paris, chez M.me Huzard, rue de l'Éperon, n.° 7, *in-8.°*, 1823.

Souvenirs de la Sicile, par M. le comte de Forbin. Paris, imprimerie royale, chez Delaunay, *in-8.°* de 26 feuilles un quart, avec une planche. Prix, 7 fr.

Art de vérifier les dates, depuis l'année 1770 jusqu'à nos jours, formant la continuation ou troisième partie de l'ouvrage publié sous ce nom par les religieux Bénédictins; publié par M. de Courcelles, ancien magistrat, auteur de divers ouvrages historiques et héraldiques; tome I.er (contenant la chronologie de la France, de 1770 au 18 brumaire an VIII, 9 nov. 1799; — de l'Angleterre 1760-1800). Paris, imprim. de Moreau, chez l'éditeur, rue Saint-Honoré, n.° 298; Arthus Bertrand, Treuttel et Würtz, 1821, xx et 489 pages *in-8.°* = Tome II, contenant les articles Hollande et Pays-Bas, Allemagne, Prusse, Suisse et Genève; et la chronologie historique des Maures d'Espagne, à partir de l'an 708 de l'ère vulgaire, *Ibid.*, 516 pages *in-8.°* = Nous reviendrons sur cet important ouvrage.

Notice sur la traduction d'Hérodote, de M. A. F. Miot, et sur le *prospectus* d'une nouvelle traduction d'Hérodote de M. P. L. Courier, par M. Letronne, membre de l'Institut. Paris, impr. de Firmin Didot, *in-8.°* d'une feuille. Extrait du Journal des Savans, cahier de mars, pag. 148-165.

Mémoire sur une table horaire qui se trouve dans le temple égyptien de Taphis en Nubie; par M. Letronne, membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, brochure *in-8.°* Une inscription grecque dont M. Gau a publié le *fac simile* dans ses *Antiquités de la Nubie*, fait le sujet de ce mémoire. L'auteur a reconnu que cette inscription est une table horaire, dans laquelle on a marqué pour un semestre de l'année égyptienne, la longueur des ombres projetées par un gnomon aux douze heures du jour; il en fixe l'époque au V.e siècle, et il montre que les nombres qui s'y trouvent sont précisément les mêmes que ceux des tables que Palladius a données dans son Traité d'agriculture, rédigé pour l'usage des habitans de l'Italie; d'où il résulte que la table de Taphis et celles de Palladius représentent les phénomènes d'un même cadran, et l'auteur en tire la conséquence qu'elles se rapportent à une sorte de *cadran universel* usité dans les diverses parties de l'empire romain, vers le V.e siècle de notre ère.

Leçons élémentaires de numismatique romaine, puisées dans l'examen d'une collection particulière. Paris, imprimerie de Trouvé, libr. de Potey, *in-8.°* de 19 feuilles un quart, avec une planche gravée. Prix, 6 fr.

De l'intelligence de l'homme et des différens esprits; par J. B. J. Leclerc. Paris, imp. de Chassaignon, libr. de Deschamps, rue Saint-Jacques, n.° 160, 1823, 35 pages *in-8.°*

Traité d'économie politique, par M. le comte Destutt de Tracy, pair de France, membre de l'Institut. Paris, *in-18*, iv et 356 pages; impr. de Guiraudet, libr. de M.mes Bouguet et Lévi, quai des Augustins, n.° 23. Prix, 3 fr.

Cours de physique, première livraison; *Cours de chimie*, première livraison,

par E. Peclet, professeur des sciences physiques au collège royale de Marseille, chargé dans cette ville des cours publics de physique et de chimie appliquées aux arts, membre de l'académie de Marseille, de la société royale de médecine et de plusieurs autres sociétés savantes. Marseille, chez Antoine Ricard, imprimeur du Roi et de la préfecture, rue de la Cannebière, n.° 19, 1823. Ces deux cours paroissent par livraison de 13 feuilles d'impression; 8 feuilles pour la chimie, 5 pour la physique, en tout 13 feuilles *in-4.°* Chaque livraison sera accompagnée de 3 planches gravées en taille douce. Il sera publié, par mois, une livraison dont le prix est fixé à 4 fr. 50 cent. pour ceux qui n'auront pas souscrit avant la première. L'ouvrage entier se composera de dix livraisons. On souscrit à Paris, chez Crochard, libraire, cloître Saint-Benoît; à Marseille, chez Masvert, libraire, sur le port, n.° 16.

Les Œuvres d'Hippocrate, traduites sur le texte grec, d'après l'édition de Foësius, précédées d'une notice sur la vie et les ouvrages attribués à Hippocrate; dédiées à S. A. S. M.gr le duc d'Orléans; par A. M. Dornier (de Bourg-en-Bresse), docteur en médecine de la faculté de Paris, &c., 2 vol. *in-8.°* de 600 pages chacun. « Pour être souscripteur, il suffit de déclarer par écrit qu'on souscrit pour un ou plusieurs exemplaires, ou de se faire inscrire avant le 1.er mai, époque où la souscription sera fermée. Cet ouvrage, en 2 vol., sera, pour les souscripteurs, du prix de 12 fr., et de 14 fr. pour les non-souscripteurs. On ne paie rien d'avance. Chaque souscripteur s'engage seulement à faire retirer l'ouvrage aussitôt qu'il sera mis en vente, en en faisant tenir la valeur, franche de port. Les lettres ne seront reçues qu'autant qu'elles seront affranchies. On souscrit à Paris, chez le traducteur, M. le docteur Dornier, rue Michel-le-Comte, n.° 30; chez Constant-Chantpie, éditeur, rue Sainte-Anne, n.° 20; Delaunay, Béchet, &c. Le premier volume paroîtra à la fin de mai, et le second à la fin de juin 1823. »

De la Femme, sous les rapports physiologique, moral et littéraire, par J. J. Virey, docteur en médecine. Paris, impr. de Cellot, chez Crochard, *in-18* de 11 feuilles et demie.

Essai sur l'histoire chimique des calculs et sur le traitement médical des affections calculeuses, par Alex. Marcet; traduit de l'anglais sur la seconde édition, revue et augmentée, par J. Riffaut, ex-régisseur des poudres et salpêtres. Paris, impr. de Leblanc, libr. de Gabon, *in-8.°* de 14 feuilles, plus 10 planches. Prix, 6 fr.

Considérations générales sur la classe des insectes, par André-Marie-Constant Duméril, de l'académie royale des sciences de l'Institut; ouvrage orné de 60 planches en taille douce, représentant plus de 350 genres d'insectes. Strasbourg, impr. de Levrault; à Paris et à Strasbourg, chez Levrault, *in-8.°* de 18 feuilles.

Recueil général des anciennes lois françaises, par MM. de Crusy, Isambert et Jourdan. Tome III, années 1308-1327, lxviij et 352 pages *in-8.°* Tome IV, années 1327-1357, p. 353-886, y compris une table. Paris, impr. de David, libr. de Belin le Prieur, et de Verdière, 1823. Nous nous proposons de revenir sur ce recueil, dont nous avons fait connoître les deux premiers tomes dans notre cahier de novembre 1822, pag. 643-650.

Manuel du bibliophile, ou Traité du choix des livres, par Gabriel Peignot, inspecteur de l'académie royale de Dijon. Dijon, impr. de Frontin, libr. de Lagier; à Paris, chez Renouard, 2 vol. *in-8.°* ensemble de 60 feuilles. Prix, 12 fr.

PAYS-BAS. *Société libre d'émulation de Liège, pour l'encouragement des lettres,*

des sciences et des arts, sous la protection du Roi; procès-verbal de la séance publique du 25 décembre 1822. Liége, impr. de la Tour, 1823, *in-8.°*, 132 pages. — Ce volume contient, 1.° le programme des prix proposés pour 1823 et 1824. Une médaille d'or de 800 fr. sera décernée en 1823 au meilleur *Éloge de Grétry;* les concurrens doivent adresser leurs ouvrages, avant le 1.er octobre prochain, au secrétariat de la société, place de l'Université, à Liége; 2.° un rapport du secrétaire général, M. de Gerlache, sur les travaux de la société en 1822; un article curieux de ce rapport est l'histoire d'un procès pour le cœur de Grétry; — 3.° un discours de M. le comte de Mercy-Argenteau, président de la société; — 4.° le dernier chant du poëte, élégie de M. Aug. Mouffle: — 5.° la traduction en prose d'une scène du don Carlos de Schiller, par M. Willmar; — 6.° des observations sur le projet de rues nouvelles dans la ville de Liége, avec un plan lithographié; — 7.° une traduction française des 22 premiers chapitres du Catilina de Salluste, par M. de Gerlache.

ALLEMAGNE.

Bakchylidis Cei fragmenta; collegit, recensuit, interpretatus est, Chr. Fr. Neue. Berolini, Stark, 1822, *in-8.°*

Geschichte des Heidenthums &c.; Histoire du paganisme dans l'Europe du nord, par Fr. Jos. Mone, professeur d'histoire à Heidelberg; tome I.er, contenant les religions des peuples finlandais, slaves et scandinaves. Darmstadt, 1822, *in-8.°* avec des tables *in-fol.*

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Monnoies cufiques du Cabinet impérial et royal de Milan. (Article de M. Silvestre de Sacy.)........ Pag. 259.

Le Mystère de Caïn; les deux Foscari, tragédie historique, Sardanapale, tragédie, par lord Byron. (Troisième article de M. Vanderbourg.).. 270.

Œuvres de Jean Rotrou; tome V et dernier. (Troisième article de M. Raynouard.)........ 277.

Di Marco Polo, e degli altri viaggiatori veneziani più illustri, dissertazione del P. Ab. D. Placido Zurla. (Article de M. Abel-Rémusat.)........ 287.

Voyage à deux des Oasis de la haute Égypte, par sir Archibald Edmonstone. (Article de M. Letronne.)........ 296.

Littérature orientale, appliquée à l'éclaircissement des saintes écritures, par le rév. Samuel Burder. (Article de M. Silvestre de Sacy.)... 304.

Histoire littéraire du moyen âge, traduite de l'anglais de M. Berington, par M. A. M. H. Boulard. (Article de M. Daunou.)........ 307.

Nouvelles littéraires........ 313.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

JUIN 1823.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1823.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

JUIN 1823.

Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers, allemand, anglais, chinois, danois, espagnol, hollandais, indien, italien, polonais, portugais, russe, suédois, &c. Paris, chez Ladvocat, libraire, Palais royal, galerie de bois, n.° 196, *in-8.°*, 25 volumes.

VOICI une grande et utile entreprise qui nous a promis les principales richesses dramatiques des littératures modernes : on ne sauroit trop encourager la publication de ces collections qui ont pour but d'introduire parmi nous les productions des théâtres étrangers. De semblables recueils procurent aux personnes qui lisent par simple amusement, le moyen de connoître les ouvrages que les autres nations

peuvent présenter à l'admiration publique, les titres principaux dont elles ont droit de se glorifier, et de plus ils donnent aux littérateurs de profession le moyen de profiter des beautés contenues en de nombreuses compositions que tous ne peuvent étudier dans la langue originale. D'ailleurs la juste appréciation des pièces des théâtres étrangers, concourt à diminuer ces préjugés littéraires qui rendent chaque nation trop exclusivement fière de ses propres moyens de gloire et de succès.

Ainsi la collection dont j'ai à rendre compte, ne peut qu'être utile et agréable aux littérateurs et aux gens du monde : mais un genre d'utilité qui résultera plus particulièrement de la connoissance des chefs-d'œuvre des théâtres étrangers, ce sera l'avantage de pouvoir les comparer avec ceux de notre scène ; et j'aurai soin, par l'analyse des pièces, par les détails spéciaux dans lesquels j'entrerai, ainsi que par mes observations, de préparer les principaux élémens qui pourront servir à établir cette comparaison.

Il n'est plus temps sans doute de discuter la manière dont cette vaste entreprise a été faite, puisqu'il reste peu de volumes à livrer de ceux qui doivent composer la collection entière; mais il ne sera peut-être pas inutile d'exposer le plan d'après lequel il étoit permis de desirer qu'un semblable recueil fût conçu et exécuté, afin qu'il offrît tous les avantages qu'on avoit droit d'en attendre.

Dans l'intention de faire connoître en France les chefs-d'œuvre des théâtres étrangers, il a été formé une réunion de littérateurs dont les noms et les talens garantissent au public des traductions élégantes et des observations de goût.

Les différens théâtres dont on a annoncé les chefs-d'œuvre sont l'espagnol, le portugais, l'italien, l'allemand, l'anglais, le hollandais, le danois, le suédois, le russe, le polonais, le chinois, l'indien. Les divers littérateurs qui coopèrent à cette publication, n'auroient-ils pas dû adopter pour leur travail un plan uniforme, et ne s'en écarter que dans les occasions qui l'eussent impérieusement exigé!

On eût sans doute trouvé avec plaisir, en tête du recueil, un discours sur l'art dramatique en général, qui, servant de frontispice, auroit lié ou du moins rapproché les nombreuses parties, en nous initiant d'avance aux différences de plan et d'exécution qu'on trouve dans les chefs-d'œuvre de littératures si diverses, et sur-tout en indiquant les rapports, soit d'origine, soit d'imitation; et ensuite, à chaque division, combien il eût été convenable de faire connoître l'origine et les progrès de l'art dramatique dans chaque littérature, de manière qu'en lisant ses chefs-d'œuvre, on fût déjà familiarisé avec les formes locales, les mœurs, soit

réelles, soit de convention, les préjugés nationaux qui exigent souvent de nombreuses concessions de la part des littérateurs mêmes, lorsqu'ils ont à connoître et à apprécier les productions dramatiques étrangères!

Enfin un moyen de donner à une pareille entreprise un caractère plus littéraire, et un avantage philologique, c'eût été, en publiant la traduction complète des ouvrages qui doivent être véritablement considérés comme chefs-d'œuvre, d'y ajouter l'indication détaillée ou l'analyse des autres principaux drames qui n'ont pas été traduits. Sans indiquer, comme des modèles, le travail de Duperron de Castera pour le théâtre espagnol, et le recueil de la Place pour le théâtre anglais, je dirai que c'eût été rendre service à la littérature dramatique que de surpasser ces écrivains en les imitant (1). Alors les lecteurs auroient trouvé dans cette importante collection un vrai cours de littérature dramatique étrangère. Je dois avouer que mes vœux se trouvent quelquefois remplis par des indications partielles que les traducteurs ont placées dans les préfaces ou dans les biographies qui accompagnent la plupart des pièces; mais je serai obligé de relever l'extrême disparate qui existe à cet égard entre les différentes parties.

Avant d'examiner chaque théâtre en particulier, je ferai remarquer combien le titre fastueux de CHEFS-D'ŒUVRE DES THÉÂTRES ÉTRANGERS convient peu à une collection d'où sont exclus les meilleurs auteurs dramatiques étrangers, sans doute parce qu'en général leurs ouvrages sont déjà traduits en notre langue. Ainsi Alfieri n'est pour rien dans le théâtre italien, Shakspeare dans le théâtre anglais, Schiller dans le théâtre allemand, &c. &c. : il auroit donc fallu publier ce recueil sous le titre modeste de COLLECTION DE PIÈCES DES THÉÂTRES ÉTRANGERS.

J'aurai malheureusement à revenir souvent sur ce point, lorsque j'apprécierai des pièces qui méritoient à peine d'obtenir un rang dans un recueil d'ouvrages dramatiques du second et du troisième ordre.

THÉÂTRE ESPAGNOL.

Les chefs-d'œuvre de ce théâtre forment cinq volumes; deux sont consacrés à Lope de Véga, deux à Calderon, et un à Moratin. Peut-être

---

(1) Je citerai volontiers, comme modèle du genre, l'analyse que l'auteur de Vie de Calderon a faite de la pièce, LES ARMES DE LA BEAUTÉ; il eût suffi d'y ajouter quelques scènes, telles que celle du jugement de Coriolan, et quelques-uns des traits remarquables qui peuvent se détacher sans qu'il soit nécessaire d'en préparer l'effet par des explications. Je citerai sur-tout les diverses analyses de M. de Sismondi et de M.me de Stael.

ne jugera-t-on pas que la réunion de ces pièces donne une juste et suffisante idée des chefs-d'œuvre du théâtre espagnol. On ne pouvoit guère borner à ces trois auteurs le choix des ouvrages qui doivent compter parmi les chefs-d'œuvre de ce théâtre : étoit-il permis d'omettre des auteurs tels que Cervantes, Tirso de Molina, Solis, Moreto, Montalban, Francisco de Roxas, Guillen de Castro, Juan de Hoz, &c. &c.

Au reste, la place distinguée que mérite le théâtre espagnol, la gloire dont il jouit et qui s'accroît encore davantage par le suffrage même des étrangers, doivent être justifiées bien moins par telle ou telle pièce, que par l'ensemble de ce théâtre, par les genres de beauté qui lui sont particuliers.

LOPE DE VÉGA.

Une vie de Lope de Véga, composée avec soin, bien écrite, et dans laquelle l'auteur relève quelques erreurs échappées à d'autres biographes, et même à lord Holland, qui a consacré tant de recherches et de zèle à compléter son travail sur Lope de Véga, la traduction de l'ouvrage intitulé *l'Art dramatique,* et les développemens que le traducteur appelle *Poétique de Lope de Véga,* servent d'introduction aux sept pièces traduites de son Théâtre.

1.re *L'Arauque dompté.* L'action se passe dans le Nouveau-Monde, découvert depuis peu. Caupoulican est le chef des habitans de l'Arauque; Mendoce est le général des Espagnols. Les Indiens se rassemblent, consultent leurs prêtres, et, malgré la réponse qui n'est pas favorable, ils attaquent, mais en vain, un fort des Espagnols. D'autres affaires ont lieu ; un Espagnol est prisonnier et nargue les ennemis quand ils lui annoncent qu'il sera rôti; on diffère l'exécution et il s'échappe. Dans une assemblée générale, les Araucans délibèrent de s'armer pour surprendre les Espagnols. C'est le jour de la S. André; les Espagnols en célèbrent la fête. Un long combat s'engage; les Espagnols sont vainqueurs : le jeune fils de Caupoulican annonce cette fâcheuse nouvelle à sa mère, qui, pleine de patriotisme, le charge de venger son pays et son père vaincus. Caupoulican, blessé, est retiré dans un lieu solitaire; l'ombre d'un ami mort lui apparoît et l'excite au combat; il reprend courage. Nouvelle défaite des Araucans. Galvarin, soldat captif, est amené devant Mendoce, qu'il brave avec noblesse; il est renvoyé après qu'on lui a coupé les mains : toujours ferme et intrépide, il revient parmi les Araucans dans un moment où ils consentoient presque à se soumettre. Sa présence, ses discours, raniment et excitent les Araucans; ils sont encore décidés à combattre; ils prononcent leur grand et terrible ser-

ment, buvant du sang espagnol dans la coupe guerrière; mais ils sont surpris et vaincus; Caupoulican, prisonnier, répond avec dignité. Sa femme, du haut d'un rocher, où elle tient leur jeune enfant entre ses bras, lui reproche sa lâcheté; elle écrase cet enfant contre la pierre, et offre d'immoler encore son mari : celui-ci doit subir la mort; invité à se faire chrétien, il s'y résigne, et ensuite il est empalé. Sa femme et son fils sont témoins de ses sentimens chrétiens; mais le fils jure de combattre encore contre les Espagnols. On célèbre la fête de l'avénement de Philippe II au trône, en disant que neuf villes ont été fondées en l'honneur des neuf victoires de Mendoce, et que l'Arauque est dompté.

Dans cette pièce, on trouve quelques situations dramatiques; celle qui en mérite vraiment le nom est dans la scène première de la troisième journée, où le prisonnier Galvarin est interrogé par Mendoce.

MENDOCE. « Tu t'es rendu coupable d'horribles forfaits.

GALVARIN. » Ce que vous nommez forfaits sont des exploits dont je m'honore.

MENDOCE. » T'honores-tu comme d'un exploit d'avoir tué Jean Guillem désarmé !

GALVARIN. » Tout est guerre.

MENDOCE. » Puisque tout est guerre, on te la fera : coupez-lui les mains.......

GALVARIN. » C'est en vain que tu couperas les mains ; il en restera tant dans l'Arauque, que j'espère que tes vains projets se dissiperont en fumée : on enlève la sommité du maïs pour en faire grossir l'épi ; il en sera ainsi des bras courageux que tu vas mutiler; du sang que tu feras répandre naîtront des mains plus heureuses qui sauront à leur tour attacher et couper les tiennes. »

Si cette pièce renfermoit beaucoup de scènes pareilles, on pourroit à plus juste titre la placer au rang des chefs-d'œuvre. D'ailleurs les caractères y sont parfaitement tracés et soutenus. L'énergie des Araucans, leur fermeté, sont très-bien peintes et exprimées. Un seul trait donnera une idée du caractère espagnol. La pièce s'ouvre par la procession du S. Sacrement; Mendoce y assiste : au moment de rentrer dans l'église, il s'étend humblement sur le seuil de la porte, de manière que le prêtre qui porte le S. Sacrement marche sur lui. Ce grand exemple d'humilité chrétienne remplit les soldats espagnols d'enthousiasme pour leur général.

2.e *Fontevejune.* Si l'on hésite à placer *l'Arauque dompté* parmi les chefs-d'œuvre de Lope de Véga, comment pourrois-je y admettre la

pièce intitulée *Fontevejune !* L'auteur a voulu peindre une époque d'anarchie, et offrir le tableau des mauvaises mœurs et de la férocité de cette époque. Fontevejune est un pays qui obéit à un commandeur de l'ordre de Calatrava; celui-ci engage le grand maître à se révolter contre Ferdinand et Isabelle, en s'emparant de la ville de Ciudad-Real. Après le succès de cette expédition, le commandeur vient à Fontevejune, où, soit par ses paroles, soit par ses actions, il outrage à-la-fois les habitans et les mœurs. Il se vante publiquement d'avoir été heureux auprès de la plupart des femmes du pays, et il a l'impudence de les nommer en présence de leurs maris. Il a voulu, dans une forêt, ravir brutalement l'honneur de la jeune Laurence, qui lui a résisté, et qui n'a été sauvée que par le secours et les menaces de Mondose son amant.

On apprend que Ciudad-Real est assiégée par les armes de Ferdinand et d'Isabelle; le commandeur y conduit des secours, et, pendant le voyage, il garde son caractère. La noce de Laurence a commencé, lorsque le commandeur revient de Ciudad-Real, qui a été reprise; il interrompt la noce, fait enlever Laurence et mettre en prison Mondose. Les gens du pays s'assemblent en tumulte; tout-à-coup Laurence, échappée des bras du commandeur, excite ses parens et ses amis, comme une autre Lucrèce, à la vengeance: tous sortent furieux pour aller tuer le commandeur. Celui-ci ordonnoit alors de suspendre Mondose aux créneaux du château, et il l'envoie lui-même aux mutins pour les calmer; mais ils parviennent jusqu'au commandeur. Les femmes armées accourent au dehors et excitent à la vengeance: le commandeur est tué; on immole aussi ses agens, on outrage son corps, et sa tête est portée au bout d'une lance. Les habitans s'attendent à être poursuivis par la justice; ils s'exercent à faire des réponses courageuses et à supporter la torture. Le juge arrive, fait une enquête; tous répondent que le coupable est *Fontevejune.* On entend sur la scène les cris des torturés, vieillards, femmes, enfans, et tous répètent *Fontevejune.* L'information n'ayant ainsi produit aucune révélation, aucune preuve, les habitans vont implorer le pardon du roi et de la reine, qui ne doit pas être refusé.

Je crois n'avoir pas besoin d'émettre une opinion sur cette pièce: les caractères sans doute sont vrais; mais sont-ce de tels caractères et de telles images qu'il faut présenter sur la scène! Et quand ils y sont, est-il convenable de les indiquer comme des chefs-d'œuvre!

3.[e] *Persévérer jusqu'à la mort* est la troisième pièce du recueil.

Le grand maître de l'ordre de Saint-Jacques est secouru dans une

circonstance importante par Mazias, qui, admis dans son palais, devient amoureux de Claire, déjà promise à Telo. Le pays est attaqué par les Maures: le grand-maître va les combattre, et emmène avec lui Mazias, dont la valeur décide la victoire. Il est présenté au roi, qui lui dit de choisir sa récompense. Mazias demande la main de Claire: le roi approuve; mais il apprend qu'elle est fiancée; alors il le nomme chevalier de l'ordre de Saint-Jacques. Mazias a eu occasion de déclarer son amour; Claire lui a répondu que, si elle n'eût été déjà engagée, elle seroit à lui à jamais. Le mariage avec Telo est célébré: Mazias y assiste, et en perd la raison. Il y a un tournoi, dont Mazias raconte les détails au roi, qui le nomme gouverneur d'un pays avec un revenu considérable; mais il le blâme de persister encore dans son amour pour Claire. Le grand-maître a vainement une explication à ce sujet avec Mazias. Celui ci, dans une promenade, ose s'approcher de Claire: le mari le voit et se plaint au grand-maître, qui fait arrêter ce malheureux amant, pour le soustraire aux fureurs du mari jaloux: mais celui-ci va le tuer dans sa prison même; et Mazias, blessé à mort, et ramené sur le théâtre, y expire en *persévérant jusqu'à la mort*.

Il y a de l'intérêt dans cet ouvrage; et il y en auroit davantage, si l'auteur, au lieu de faire naître l'amour de Mazias au même instant qu'il voit Claire sur la scène, avoit supposé qu'avant les événemens qui donnent lieu à la pièce, Mazias avoit montré de l'attachement pour Claire, et que celle-ci n'avoit pas condamné ce sentiment.

Mais qu'il y a loin de la jalousie du mari de Claire à la jalousie d'Othello ou à celle d'Orosmane!

4.e *Amour et Honneur.* Ce titre, que le traducteur a substitué à celui de *Déplorable nécessité*, me paroît moins convenir à la pièce intitulée LA FUERZA LASTIMOSA, dont le sujet est la déplorable nécessité dans laquelle un mari se trouve d'immoler son épouse, parce que le roi le lui a ordonné.

L'infante d'Irlande est éprise du comte Henri, et consent à le recevoir pendant la nuit. Octave, autre amant, entend cette promesse, imagine d'inspirer des craintes sur Henri au roi lui-même: Henri est arrêté; rival adroit, Octave se présente au rendez-vous, et sa ruse n'est pas reconnue. Le lendemain, le comte est relâché, et il reste convaincu qu'un autre s'est emparé du bonheur qui lui étoit destiné.

L'action de la pièce est interrompue pendant huit ans. Henri se rend à Barcelone, s'y marie avec la fille du comte, et ne retourne en Irlande qu'après avoir eu trois enfans. L'infante est devenue très-mélancolique; son esprit est sujet à des aliénations: son père cherche à la

consoler, quand Henri arrive avec sa famille. La présence du comte, celle de sa femme et de ses enfans, attendrissent et aigrissent l'infante : dans son délire, elle confie à son père qu'elle a été trahie par Henri. Le roi appelle le comte, et le consulte sur sa propre situation, comme s'il s'agissoit d'un événement qui n'eût pas de rapport à eux. D'après la réponse du comte, le roi lui apprend qu'il a prononcé son propre arrêt, et lui ordonne de tuer sa femme, afin que, devenu libre, il puisse épouser la princesse. Le comte annonce cet arrêt à sa femme; elle se résigne sans murmurer, et lui fait ainsi qu'à ses enfans les adieux les plus touchans. Il s'essaie à l'étrangler; mais enfin il consent d'envoyer leurs enfans à Barcelone auprès de leur aïeul, et de l'exposer elle-même dans une barque. C'est sur le rivage des terres d'Octave qu'arrive la princesse abandonnée à la merci des vents et des flots. Cependant Henri déclare à la princesse qu'il n'a point eu la bonne fortune au sujet de laquelle l'infante et le roi l'ont cru coupable et ingrat. On annonce l'arrivée du comte de Barcelone, qui, avec une armée, vient venger sa fille. Des événemens tous plus incroyables se succèdent; le roi livre Henri au comte de Barcelone; la femme de Henri sert dans l'armée, sous des habits d'homme, et c'est son fils qui commande. Après diverses explications et reconnoissances, Henri justifié conserve sa femme, le duc Octave épouse la princesse, ayant fait l'aveu de sa témérité et de son adresse à supplanter Henri, et la princesse lui confie que des suites de l'escalade nocturne, il est né une demoiselle qui a été élevée secrètement.

Le vice du sujet, dont le nœud consiste à forcer un mari à immoler sa femme qu'il aime, est critiqué par l'auteur en plus d'une circonstance. Il y a quelques situations attendrissantes; mais la pièce est une monstruosité.

Cette situation d'un mari forcé à immoler sa femme, avoit été le sujet d'une romance rapportée par Bouterweck.

M. Fr. Schlegel a traité le même sujet dans sa tragédie allemande d'*Alarcos*. Je ne crois pas qu'elle ait été traduite : elle contient de belles situations et des scènes très-touchantes.

5.e *Le Chien du jardinier*. Dans cette pièce, Lope de Véga a présenté avec un art infini la situation théâtrale d'une femme de qualité qui est amoureuse de son secrétaire. Elle repousse les amans les plus distingués, et emploie les ressources les plus habiles à lui faire deviner ses sentimens, le punit quand il ose lui adresser des vœux, le punit quand il se rebute, l'encourage quand il est au désespoir, et finit par l'épouser. Le poëte a ménagé un accident dramatique par le moyen duquel cet

amant, qu'on croyoit d'une naissance obscure, est reconnu digne, par sa naissance, de la haute alliance que l'amour lui procure.

La passion est admirablement peinte dans ses diverses nuances; les incidens sont très-bien ménagés. A mon avis, cette pièce est le véritable chef-d'œuvre de Lope de Véga, parmi celles du même auteur qui sont traduites dans la collection.

6.e *La Perle de Séville.* Cette pièce est d'un bon comique : un amant préféré se croit tour-à-tour heureux et malheureux. Quoique sa maîtresse se comporte avec franchise et honnêteté, il a souvent occasion de se montrer jaloux, et il finit enfin par obtenir sa main, en reconnoissant qu'il a été constamment aimé.

Dorothée, prodige de beauté, de grâce et d'esprit, a pour amant don Juan, dont le père très-riche refuse de consentir à leur union. Les deux frères du roi, qui ont aperçu Dorothée, en sont devenus amoureux. Dans un moment où don Juan est chez elle, le cortége royal passe; le roi entre dans la maison, accompagné de ses deux frères, et demande un verre d'eau. Il fait un présent, et les deux frères imitent sa munificence. L'amant qui avoit été réduit à se cacher, est irrité; Dorothée n'est pas écoutée, quand elle veut dire quelques mots de justification. Pour calmer la jalousie de don Juan, elle lui envoie tous les cadeaux qu'elle a reçus du roi et de ses frères; il les accepte, mais il reste encore irrité.

D'après des arrangemens de famille, Dorothée et son frère quittent la maison où ils habitoient ensemble, et logent dans celle qu'habitoit dona Marcelle, qui vient loger dans celle qu'ils ont quittée. Don Juan, qui ignore ces dispositions, voit porter de beaux meubles dans cette dernière maison, et il croit que ce luxe est le prix du déshonneur: voulant abandonner Dorothée et porter ses hommages à dona Marcelle, il se rend sous le balcon de la maison où Dorothée habite depuis peu; Dorothée contrefait sa voix, et don Juan lui sacrifie tout ce qu'il tenoit de son ancienne amante. Dorothée reçoit ces dons au moyen d'un ruban qu'elle lâche du haut du balcon : ensuite elle se fait reconnoître et accable de reproches don Juan, qui avoue ses torts et croit à la fidélité de son amante.

Cependant un des frères du roi a voulu la faire enlever; mais il ignoroit le changement de domicile, et c'est dona Marcelle qui lui est amenée.

L'autre frère du roi a séduit les personnes qui entourent Dorothée, et, tandis que don Juan est sur le balcon, le prince parvient jusqu'à elle: mais Dorothée lui résiste avec force, s'échappe de ses bras; et, tandis

qu'elle menace de se tuer pour sauver sa vertu et rester fidèle à don Juan, celui-ci est dans le plus affreux désespoir, et renonce à son amour. Le prince, touché de la vertu de Dorothée, qui a déclaré aimer don Juan, va lui-même proposer au père de cet amant l'union de son rival avec Dorothée : il assure à celui-ci une dot considérable, et accorde au père un ordre de chevalerie. Mais don Juan imagine qu'on veut lui faire accepter le prix du déshonneur; il engage sa famille à refuser. Tous les parens vont au palais pour s'excuser : alors tout s'éclaircit, et la pièce finit par le mariage des deux amans, et par celui de Marcelle avec le frère de Théodore.

Cette pièce est d'un très-bon genre; elle offre plusieurs situations dramatiques, une peinture vraie du cœur humain, et une grande connoissance des effets de la scène. C'est dans cette pièce que se trouve l'original du sonnet,

Un soneto me manda hacer Violante..... &c.

Marini l'a traduit en italien.

Regnier Desmarais en français :

Doris, qui sait qu'aux vers quelquefois je me plais,
Me demande un sonnet, et je m'en désespère.... &c.

Voiture l'avoit imité en appliquant l'idée au rondeau :

Ma foi c'est fait de moi; car Isabeau
M'a conjuré de lui faire un rondeau... &c.

Le traducteur a emprunté le sonnet de Regnier Desmarais.

7.e *Le meilleur alcade c'est le roi.* Le berger Sanche de Roelas aime Elvire; le mariage est convenu, et le futur la présente, selon l'usage, à don Tello de Negra, seigneur du lieu, pour obtenir son agrément et quelque don. Tello et sa sœur assistent à la noce; mais, en voyant Elvire, ce seigneur en devient amoureux. Il exige que la cérémonie soit différée, et, pendant la nuit, il fait enlever la future. Emmenée dans le château de Tello, elle lui résiste : le père et l'amant d'Elvire se présentent à Tello, se plaignent avec noblesse; Tello nie son crime : tout-à-coup Elvire se présente, et Tello irrité fait chasser ignominieusement les deux vassaux.

Sanche se rend auprès du roi; il implore justice. Le roi lui donne une lettre pour Tello, qui n'obéit pas aux ordres qu'elle contient. Elvire est gardée dans une tour : le roi, instruit de la désobéissance, annonce qu'il ira lui-même châtier Tello. On lui représente qu'il seroit peut-être plus convenable d'envoyer un alcade; il répond que *le meilleur alcade c'est le roi*, mot qui a fourni le titre de la pièce. Il arrive en effet incognito,

s'annonce comme un simple alcade, appelle les témoins, fait la procédure et se rend chez Tello. Celui-ci, averti qu'il s'est présenté quelqu'un qui veut le voir et qui a répondu s'appeler MOI, refuse de paroître, et dit que dieu dans le ciel, et le roi sur la terre, peuvent seuls s'appeler ainsi; mais l'alcade arrive, et se fait bientôt connoître comme roi. Elvire vient demander justice; le roi mande un prêtre et le bourreau, condamne Tello à épouser Elvire pour réparer son honneur, et ensuite à être décapité, et il adjuge la moitié des biens à la veuve.

Cette pièce est intéressante, elle offre des situations dramatiques; on regrette que le rôle d'Elvire n'ait pas toute l'importance que le talent de l'auteur auroit pu lui donner; les passions manquent de développemens, les règles des unités auroient pu être facilement observées, et l'intérêt et la vraisemblance y auroient gagné.

Au lieu de faire deux voyages à la cour, il étoit aisé de supposer que le roi voyageoit incognito pour reconnoître et redresser les torts que les grands se permettoient dans son royaume, et qu'il se trouvoit sur les lieux même où l'action se passoit.

CALDERON.

Dans le premier des deux volumes qui contiennent un choix des pièces de Calderon, on lit une vie de ce poëte, à la suite de laquelle se trouve un morceau de littérature intitulé POÉTIQUE DE CALDERON. Ce travail est bien fait, et peut figurer honorablement dans l'histoire de l'art dramatique; il contient des recherches heureuses, des jugemens sains, de nombreuses indications des ouvrages du poëte.

Le passage suivant fera juger de la manière dont l'auteur de cet écrit envisage les mœurs théâtrales de l'époque en Espagne :

« Le nœud de toutes les pièces de Calderon tient à un système » particulier de mœurs. Voici les principaux articles qu'il faut croire pour » admettre la vraisemblance de ses ouvrages.

» 1.° Que toutes les fois qu'un homme, hors qu'il ne soit poursuivi » par la justice, se trouve chez une femme, il existe entre eux une » liaison criminelle;

» 2.° Que, dans ce cas, le père ou le frère doit extemporanément » tuer le coupable d'un coup de poignard;

» 3.° Qu'une femme voilée ne doit point être dévoilée, et que, » pour empêcher qu'on ne l'arrête, qu'on ne la dévoile, qu'on ne » la suive, elle peut demander secours au premier venu, qui, soit qu'il » la connoisse ou non, est obligé d'arrêter l'indiscret au péril de sa vie;

» 4.° Que, quand on parle à une femme à son balcon, on doit » tuer tous ceux qui passent dans la rue.

» Ajoutez à cela les lois sur les duels, les appels, et vous aurez » à-peu-près les données des pièces de Calderon. »

Deux volumes contiennent huit pièces de ce poëte : les détails dans lesquels j'entrerai permettront peut-être de juger si toutes méritoient également de figurer dans cette collection.

1.re *Gardez-vous de l'eau qui dort.* Don Alonze a deux filles qui, depuis la mort de leur mère, ont été élevées dans un couvent; elles en sortent lorsque leur père arrive du Mexique, où, pendant long-temps, il a occupé une charge considérable. L'aînée, Clara, dit qu'elle regrette le couvent, qu'elle en aime la tranquillité : la cadette, Eugénie, déclare qu'elle s'estime heureuse d'en être sortie; elle se plaît dans le monde, elle est gaie et vive, et s'amuse à faire des vers; son père décide qu'elle sera mariée la première, à cause du danger de son caractère.

Une des sœurs est destinée à don Torribio, cousin campagnard, sottement grossier, chef de la branche aînée de la famille, afin d'y conserver un majorat important. Torribio est ridicule dans ses opinions, ses discours, ses manières et son ajustement : il déplaît à l'une et à l'autre des cousines.

Don Félix, qui habite au voisinage de don Alonze, apprenant l'arrivée de ses filles, se propose de leur adresser ses hommages; mais don Juan de Mendoce et don Pèdre, ses amis, lui confient leur amour pour l'une d'elles. Sans s'expliquer, les deux sœurs causent ensemble selon leur caractère : Clara reproche à Eugénie ses étourderies, ses manières libres; Eugénie se moque de la morale et de la pruderie de sa sœur. Don Pèdre et don Juan aiment Eugénie, et c'est encore elle que don Félix préfère. Il ne veut ni sacrifier son amour, ni trahir ses amis, qui lui ont fait des confidences. L'embarras de sa situation l'excite à hasarder quelques démarches; il arrive dans la maison de don Alonze, et veut remettre une lettre, afin de prévenir des duels inévitables entre des amis rivaux. Il s'adresse à Clara, qu'il nomme Eugénie; Clara reçoit le billet, sans le détromper. Eugénie arrive; mais tout-à-coup on annonce qu'un homme, qu'un voleur s'est introduit dans la maison. Don Alonze, tous les domestiques, sont en alarmes; Clara seule montre beaucoup de sang froid et d'adresse, parvient à favoriser l'évasion de don Félix, prétendu voleur, et elle dit à Eugénie que l'esprit et le caractère consistent à agir et non à parler. Cependant le billet adressé à Eugénie excite la jalousie de Clara, qui veut profiter de l'erreur, et se faire aimer de l'amant de sa sœur, tandis que celle-ci, ayant occasion de voir don Juan et don

Pèdre, leur ordonne à l'un et à l'autre de cesser leurs poursuites et les congédie.

Clara, supposant auprès de sa duègne qu'il s'agit d'écarter un amant de sa sœur, se sert de la duègne même pour faire parvenir à don Félix un billet qui indique un rendez-vous pour la nuit prochaine. Des aveux que se font les trois amans, amènent des explications ; tous tirent à-la-fois l'épée : c'est don Alonze qui les apaise.

Clara prend des mesures pour le succès de ce rendez-vous, qui donne lieu à beaucoup d'incidens. On reconnoît enfin que cette Eugénie, vive, étourdie, et qui étoit aimée, avoit donné congé à ses amans, et que Clara en avoit introduit un pour son compte, sans avoir le prétexte d'être aimée. Eugénie offre à son père d'épouser le cousin campagnard, si son père l'exige; mais celui-ci l'accorde à don Juan de Mendoce, qui lui avoit adressé ses vœux quand elle se trouvoit encore au couvent, et auquel elle avoit été destinée par sa mère. Don Félix épouse Clara; don Pèdre se retire honnêtement; Torribio, éconduit, dit en partant pour son village : GARDEZ-VOUS DE L'EAU QUI DORT.

Si l'on traitoit aujourd'hui un pareil sujet, il faudroit sans doute développer davantage les caractères des deux sœurs, les faire contraster plus souvent et plus fortement, présenter un plus grand nombre de situations comiques, et sur-tout rapporter les détails plus directement à l'action principale, en évitant la double action qui, par les prétentions et les rivalités des amans, exige beaucoup de scènes inutiles à l'action principale, et qui même la font perdre de vue.

Mais il y a un art et un talent infinis dans la manière dont l'auteur espagnol a conduit l'intrigue entière et l'a ensuite débrouillée. Il est vrai qu'il a changé souvent le lieu de la scène, en la plaçant tantôt dans la maison d'Alonze, tantôt dans celle de don Félix, et tantôt dans la rue qui les sépare.

Cette pièce est une des bonnes de Calderon; on aura remarqué que Molière en a profité pour L'ÉCOLE DES MARIS.

2.[e] *Le peintre de son déshonneur.* Cette pièce appartient à un genre plus élevé ; le dénouement en est tragique. La première journée me paroît une des meilleures de la scène espagnole. Séraphine, fille de don Pèdre, gouverneur du fort Saint-Elme, aimoit don Alvar, fils de don Louis, gouverneur de Gaëte; elle n'a épousé don Juan de Roca que pour obéir à la volonté de son père, et d'après l'assurance qu'on lui avoit donnée de la mort de don Alvar. Elle arrive avec son mari chez don Louis, gouverneur de Gaëte, retrouve la fille de don Louis, Porcie, avec qui elle étoit liée d'amitié; elles parlent de l'amour qu'elle

avoit pour don Alvar son frère, et, en rappelant sa mort, Séraphine s'évanouit. Tandis qu'elle est dans cet état, on apprend qu'il a été sauvé dans le naufrage du navire qui le portoit, et il arrive dans le moment même où Porcie, allant chercher des secours pour rappeler Séraphine à la vie, l'a laissée seule. Il croit qu'elle dort, elle reprend ses sens, ils se reconnoissent; mais quelle est la douleur de don Alvar quand il apprend qu'elle est mariée! Séraphine montre toute la vertu qu'exige sa situation: sans trop chercher à se justifier de l'hymen qui a fait son malheur, il lui suffit de connoître son devoir; malgré le désespoir de son amant, elle ne lui permet aucune espérance, et ne lui accorde aucune consolation.

Dans la seconde journée, elle est à Barcelone auprès de son époux; don Alvar a l'audace d'arriver jusqu'à elle, déguisé en matelot. Il faut beaucoup d'adresse et de bonheur pour qu'il s'évade et qu'il échappe aux regards de don Juan, qui ne laisse pas de concevoir quelque soupçon contre sa femme. Don Alvar se trouve masqué dans un bal, où il parvient à danser avec Séraphine, qui n'y consent que d'après les instances de son mari, parce qu'ayant reconnu don Alvar sous le masque, elle ne vouloit pas s'exposer avec lui. Elle est obligée de chanter pendant la danse, et elle répond aux vers de don Alvar par des vers qui contiennent pour lui une leçon sévère. Avant de se séparer, elle dit à don Alvar : « Souvenez-vous que vous m'offensez, et qu'en restant à » Barcelone vous exposez ma vie. » Divers incidens excitent encore la jalousie de don Juan, mais l'amour de don Alvar n'écoute aucun avis; il fait mettre le feu à une maison où se donnoit une fête à laquelle Séraphine assistoit, et, à travers l'incendie, la fait enlever et déposer dans un navire qui la transporte en Italie.

Dans la troisième journée, Séraphine paroît dans une maison de campagne du gouverneur de Gaëte, où don Alvar est auprès d'elle: mais il n'a fait qu'irriter la vertu de Séraphine et aggraver sa douleur. Don Juan, malheureux, est venu à Naples, où il vit du produit de son talent en faisant des portraits, séparé du commerce des hommes. Porcie, amie de Séraphine, vient dans cette campagne, où elle a des rendez-vous avec le prince des Ursins son amant. Celui-ci, ayant aperçu Séraphine, veut que don Juan en fasse le portrait; il s'y décide avec répugnance; enfin il vient à la campagne et ajoute deux pistolets aux instrumens de son art. On l'enferme dans un pavillon; Séraphine sort, elle repose sur un banc de gazon, elle a un rêve pénible pendant lequel elle appelle à son secours don Juan, qui l'a reconnue; don Alvar arrive et se place à côté de Séraphine, qui, toute effrayée de son rêve, ne le repousse pas, quand il a l'audace de la presser dans ses bras. Don Juan

tire deux coups de pistolet qui tuent Séraphine et don Alvar. Les pères de l'une et de l'autre, qui se trouvoient dans cette campagne, accourent au bruit, et, d'après une exacte information, pardonnent à don Juan, qui n'a fait que venger son honneur. Don Juan s'expatrie accablé de douleur.

Cette pièce étincelle de beautés; elle peint parfaitement des sentimens, soit nobles, soit tendres, les accès et les fureurs de l'amour et de la jalousie. Elle méritoit d'être traduite en entier, pour donner une idée exacte de l'action principale; j'ai éloigné, dans cette analyse, une action et des détails secondaires. Le traducteur a raison d'observer que chaque journée contient une action particulière avec son dénouement, et qu'ainsi cette pièce offre une trilogie.

3.° *Le dernier duel en Espagne.* Don Pèdre Torellas, destiné à sa cousine Séraphine, et don Jérôme de Hansa, sont amis. L'un et l'autre aiment Violante; don Pèdre en est aimé, mais elle a exigé la discrétion la plus absolue. Don Jérôme fait confidence à don Pèdre de sa passion pour Violante; celui-ci n'ose tenter de l'en détourner, en lui avouant la sienne; et il craint que don Jérôme ne le regarde comme traître envers l'amitié et envers l'honneur, quand il épousera Violante, après avoir souffert qu'un rival eût pour elle un attachement dont il étoit instruit. Don Pèdre a donc des scrupules d'honneur, comme amant, comme ami, et comme gentilhomme. Pour se tirer d'embarras, il amène une rupture avec Violante.

Des explications ultérieures causent un duel entre les deux amis. Quand il veut se rendre au lieu assigné pour le duel, don Pèdre est contrarié de toutes les manières, et Violante elle-même arrive et lui propose leur hymen: mais on amène le cheval qui doit le conduire au rendez-vous; il dit à Violante qu'il lui rendra réponse, s'il la revoit.

Des accidens nombreux rendent ce combat inégal pour don Pèdre; il est vaincu; il demande la mort: son ami lui promet le secret, ils se réconcilient. Cependant il veut s'absenter; il va voir Violante: mais Séraphine arrive chez elle, et on le fait cacher. Séraphine le demande; on feint de l'aller chercher loin; il paroît, et sa cousine lui déclare devant Violante qu'elle renonce à l'hymen projeté entre eux; elle ne veut pas d'un chevalier qui ne doit sa vie qu'à la pitié de son adversaire. Don Pèdre est confondu; il juge que son rival a faussé sa parole: il n'en est rien pourtant; un témoin de leur combat, qui en avoit vu toutes les circonstances sans être aperçu lui-même, les avoit racontées, et bientôt don Pèdre entend une chanson populaire qui a été faite à ce sujet. Il a lieu de croire qu'il est la fable du public; il rencontre don Jérôme, lui reproche sa déloyauté, tire l'épée contre lui: de grands

personnages les séparent; mais don Pèdre demande le combat en champ clos; il est accordé. Le roi y assiste; ils combattent avec une égale vaillance. Le roi donne le signal pour faire cesser le combat; des explications justifient don Jérôme; don Pèdre épouse Violante.

Et le roi, voulant que ce duel soit le dernier, fait écrire au pape afin que le concile de Trente, alors assemblé, prohibe les duels.

4.ᵉ *L'Alcade de Zamalea.* Plusieurs raisons auroient dû faire exclure cette pièce de la collection qui rassemble les chefs-d'œuvre. Linguet l'avoit traduite, et cette traduction suffisoit sans doute pour un drame dont le sujet, tel qu'il est traité en espagnol, ne mérite guère d'occuper le théâtre; Collot d'Herbois l'avoit adapté à la scène française sous le titre du *Paysan magistrat.*

Un régiment passe à Zamalea: le capitaine, don Alvar d'Atayde, devient amoureux d'Isabelle, fille de Pedro Crespo, laboureur; il réussit à l'enlever de vive force, l'entraîne dans une forêt, se rend coupable d'une indigne violence, et attache à un arbre Crespo lui-même, qui alloit sur les traces de sa fille. En rentrant au village, le père reçoit la nouvelle qu'il est nommé alcade: il va chez le capitaine, se jette à ses pieds, le conjure de rendre l'honneur à sa fille, et il offre, pour sa dot, de livrer tout ce qu'il possède, et même de vendre sa personne et celle de son fils. Le capitaine se moque des propositions du laboureur: alors celui-ci agit en alcade, fait arrêter le coupable, que le colonel réclame en vain, sous prétexte qu'il doit être jugé par un tribunal militaire; l'alcade poursuit la procédure; le roi arrive et trouve qu'elle est en règle: en même temps, le fond de la scène s'ouvre; on voit le capitaine exécuté, et le prince pardonne à l'irrégularité de la forme, attendu qu'au fond la sentence est juste.

Les deux premières journées sont remplies par des scènes qui ne sont pas essentiellement nécessaires. L'idée de l'enlèvement ne vient au capitaine qu'à la fin de la deuxième journée, et le projet n'est exécuté qu'au commencement de la troisième.

Si la pièce n'eût été déjà traduite, il eût suffi sans doute de donner l'analyse des deux premières journées, et de traduire en entier la troisième, où la scène du père, qui invite le ravisseur à rendre l'honneur à sa fille, est véritablement digne du nom de chef-d'œuvre.

5.ᵉ *Le Prince constant.* Cette pièce présente à l'admiration du spectateur le développement d'un noble et beau caractère que l'histoire a fourni à Calderon.

En 1437, les deux infans de Portugal, Fernand et Henri, décidèrent le roi Édouard leur frère à porter la guerre en Afrique. Le mauvais

succès obligea de conclure un traité qui, en permettant à ce qui restoit de troupes portugaises de se rembarquer, obligeoit le roi à rendre Ceuta aux Maures. L'infant don Fernand demeura en otage, comme garant de l'exécution. Le traité n'ayant pas été ratifié, l'infant resta en prison : le roi ordonna ensuite par son testament de le racheter, en livrant Ceuta. Le testament ne fut pas exécuté ; don Fernand mourut en 1443, après six ans de captivité, de tourmens et de misère. Vingt-neuf ans après, le roi Alphonse ayant obtenu des succès contre les Africains, échangea un de ses prisonniers, fils de Muley-Xéque, contre le corps du prince : il fut transporté en Portugal.

A la donnée historique Calderon a ajouté que le prince a la générosité de refuser d'être échangé contre Ceuta, préférant de souffrir les tourmens de la captivité pour conserver à sa patrie une ville importante, et dans laquelle domine la religion chrétienne, que l'échange y feroit persécuter. On admire dans Fernand l'homme, le prince et le chrétien : il est sensible à ses maux, mais il sait les supporter avec héroïsme et résignation.

Je ne parlerai pas des autres rôles, qui sont tous sacrifiés au principal. Je partage l'opinion de M. Schlegel, qui a jugé que cette pièce est une des meilleures de Calderon, et en a fait une belle traduction.

6.ᵉ *Louis Perez de Galice.* Cette pièce étoit-elle digne d'obtenir les honneurs d'une traduction qui la classe parmi les chefs-d'œuvre du théâtre espagnol ! Le héros de ce drame, Louis Perez de Galice, se montre très-délicat sur le point d'honneur, jusqu'à vouloir tuer un valet qui apportoit à sa sœur une lettre et qu'il supposoit l'agent d'une intrigue coupable ; et il résiste à la justice, qui réclame un gentilhomme portugais qui, ayant tué son rival et enlevé son amante, est réfugié chez lui. Perez, forcé de prendre la fuite, a d'autres aventures, et enfin revient dans sa maison. Apprenant qu'il a été condamné à mort, il se rend chez le juge, place son domestique en sentinelle à la porte, se fait exhiber la procédure, déchire une feuille où se trouve la déposition d'un faux témoin, et s'échappe avec son domestique : on le poursuit.

Il est dans une forêt. Après des aventures où il se montre plus un brigand qu'un cavalier espagnol, poursuivi par les gens du pays et par les agens de la justice, il se défend, soutenu de ceux qui partagent son sort et son état. Atteint d'un coup d'arquebuse, il tombe, est fait prisonnier et est emmené ; mais on le délivre en route, et ainsi finissent *les exploits remarquables de* LOUIS PEREZ DE GALICE.

Ce dénouement équivoque laisse croire qu'il échappe à la punition que mérite sa conduite.

7.e *Il ne faut pas caver au pire.* Linguet avoit traduit cette pièce sous le titre de *Se défier des apparences.* Don Carlos, amant de Léonor de Lara, s'étant rendu chez elle pendant la nuit, trouva ou crut trouver un rival dans un cavalier qu'il aperçut, mit l'épée à la main, le blessa, et ensuite, pour sauver l'honneur de son amante, celui de sa famille, il emmena avec lui Léonor, qu'il protégeoit encore en la croyant coupable, et sans vouloir admettre aucune justification de la part de cette infortunée.

C'est alors que commence la pièce, et, durant les trois journées, une complication d'accidens et de circonstances permettent à don Carlos de persister dans l'opinion qu'il a de l'infidélité de Léonor. Enfin il parvient à se convaincre qu'il a été trompé par les apparences, qu'il a été toujours aimé tendrement, et il est heureux de recevoir la main de Léonor.

A côté de l'action principale, il existe une autre action secondaire, dont l'intrigue même fournit au poëte les moyens d'exciter et de fortifier les soupçons de don Carlos.

Je regrette que l'on ait admis dans la collection cette pièce déjà connue par le recueil de Linguet. Le nouveau traducteur croit justifier cette admission en disant que c'est une pièce d'intrigue; mais n'étoit-il pas plus convenable d'en choisir une autre de ce genre parmi celles de Calderon, puisque notre littérature ne doit rien gagner, ou du moins ne gagner que peu, à la reproduction de cet ouvrage!

8.e *Le Siége de l'Alpujarra.* Cette pièce offre, dans la première journée, la peinture de l'assujettissement des Maures, devenus chrétiens par force, et traités ignominieusement par les Espagnols.

Dans une assemblée publique où il s'agissoit d'exécuter les ordres du roi, un de ces Mozarabes reçoit de la part d'un officier espagnol un affront que l'honneur ne permet pas de pardonner; pour éviter des désordres, le commandant met aux arrêts l'offenseur et l'offensé. La fille de celui-ci étoit aimée par un autre Maure qui, n'étant pas assez riche, n'osoit la demander à son père; il accourt vers sa maîtresse et offre de le venger.

La manière dont Calderon présente ces deux amans est très-remarquable:

Clara. « Le destin m'ôte l'espoir de t'appartenir; je ne puis plus » être à toi; et mon amour est trop sincère, pour que je veuille que » tu deviennes l'époux d'une femme dont le père a perdu l'honneur. »

Alvar. « Si je n'ai pas encore tiré satisfaction de l'affront fait à » ton père, en perçant le sein de Mendoce, c'est parce que celui qui a

» reçu un outrage n'est vengé qu'autant que l'offenseur est mort de sa » main, de celle de son fils ou de celle d'un frère cadet. . . Je vais te » demander pour épouse à ton respectable père ; j'acquiers, en devenant » son fils, des droits à laver cette injure dans le sang de son ennemi. . . ; » je ne lui demanderai pour ta dot que l'offense qu'il a reçue. »

Clara, après avoir exprimé son amour pour Alvar avec vivacité, épanchement et exaltation : « Je ne veux pas qu'on dise un jour que, » pour devenir ta femme, il a fallu que je fusse dégradée. . . ; que, pour » m'obtenir, tu as dû attendre que je fusse sans honneur.

ALVAR. » Est-ce de la constance!

CLARA. » C'est de l'honneur.

ALVAR. » Est-ce de la tendresse!

CLARA. » C'est de la loyauté. »

Voilà un exemple des sentimens et du langage qui caractérisent et distinguent la scène espagnole.

Je passe sous silence une double intrigue d'amour. Après cette première partie de la pièce, le spectateur est convaincu que les Mozarabes tenteront tout pour secouer le joug des Espagnols.

Dans les deux autres journées, on apprend beaucoup d'événemens qui se sont passés pendant un long espace de temps. Les Maures sont établis dans les montagnes de l'Alpujarra ; ils ont repris leur religion et leurs noms morisques ; ils ont un roi ; ils ont fortifié trois villes. L'intérêt a changé : ils sont attaqués par les Espagnols, qui veulent les remettre sous le joug ; les Espagnols sont vainqueurs, et les Maures acceptent l'amnistie. Alvar a repris son nom de *Tuzani*, et il a épousé Clara, qui a repris le sien de *Maleha*. Elle périt dans la prise d'une ville ; son mari passe dans le camp ennemi, pour tâcher de se venger sur le meurtrier, qu'il parvient à découvrir après beaucoup d'accidens. C'est ce zèle qui a fait donner à la pièce l'autre titre : AIMER APRÈS LA MORT.

Il n'y a guère que la première journée qui soit essentiellement dramatique. On remarque dans la pièce un rôle de nègre qui parle à la manière des créoles, notamment en se servant de l'infinitif pour les divers temps des verbes, sans y ajouter les inflexions qui les caractérisent.

Mais le traducteur, qui met de l'adresse et du goût à rendre les passages que la différence des langues rend les plus difficiles à exprimer dans la nôtre, me paroît en avoir manqué, lorsqu'il a chargé sa traduction d'une multitude de lazzis dont le rôle du nègre n'est pas déparé dans l'original (1).

---

(1) Ainsi quand les expressions de l'original, *me ser crestiano . . . . el credo*,

Je persiste à croire que, dans le dessein de faire connoître les chefs-d'œuvre de Calderon, il eût été possible de faire un choix plus heureux des ouvrages de ce poëte, qu'il étoit convenable de faire connoître, soit en les traduisant en entier, soit en choisissant les journées et les scènes qui pouvoient justifier plus évidemment la haute réputation de ce grand auteur dramatique.

Avant de passer au volume qui contient les chefs-d'œuvre d'un poëte dramatique espagnol encore vivant, j'exprimerai le regret que l'on n'ait pas indiqué l'influence que le théâtre espagnol a eue sur le nôtre, et qu'on n'ait pas présenté la liste des principales pièces dont nos auteurs ont emprunté le sujet et même l'intrigue à ce théâtre.

MORATIN.

Un volume entier n'est composé que des pièces de Moratin, et il en contient quatre. Don Léandre Moratin, qu'on a surnommé *le Molière espagnol*, est encore vivant. Fils d'un littérateur distingué, il obtint de riches bénéfices simples, dont les revenus lui permirent de voyager long-temps en France, en Italie et en Angleterre : dans ses compositions, il se proposa un but moral, et sur-tout il adopta le genre classique.

1.re *Le* OUI *des jeunes filles* montre le danger de la contrainte que les parens imposent aux jeunes personnes dans le choix d'un époux. Don Diego, quoique avancé en âge, doit épouser Francisca, que sa mère a tirée du couvent où elle a été élevée. Sa mère assure don Diego qu'il est aimé ; il voudroit bien l'apprendre de la bouche même de Francisca, mais dona Irène a soin de prendre toujours la parole pour sa fille et de répondre de son affection. Cependant elle aime don Carlos, neveu de don Diego: c'est du couvent même qu'elle a entretenu avec lui une intrigue d'amour. Quand elle l'informe de sa position, il accourt, et il est très-étonné de trouver un rival dans son oncle, auquel il porte un grand respect et une juste affection, Pour obéir à cet oncle, il s'éloigne, au risque de perdre dona Francisca. L'oncle découvre enfin que celle-ci

la salve reyna... Juan de Austria, auroient dû être traduites par *moi être chrétien... le credo, le salve regina... Jean d'Autriche ;* le traducteur a cru pouvoir substituer, *moi être* CRETIN, *le credo, le salve* RECHIGNA.... *Jean* QUI TRICHE, *&c.* Il me semble que le traducteur a eu d'autant moins raison de dénaturer ainsi l'original, que le morceau intitulé *la Poétique de Calderon*, reproche à cet auteur d'avoir abusé des mots, en faisant dire à un Napolitain, dans *le Geolier de soi-même*, au lieu de *Frederico de Sicilia*, *Fraile rico de cecina*, c'est-à-dire, moine riche de salaison.

aime son neveu, et, touché de la déférence avec laquelle il s'étoit soumis à ses ordres, il le rappelle et l'unit avec dona Francisca, et proclame en ces mots la moralité de la pièce : « Voilà ce qui résulte de l'abus de » l'autorité, de l'oppression qu'on fait souffrir à la jeunesse; voilà les » sûretés que donnent les pères et les tuteurs ; voilà comme on doit » se fier au OUI des jeunes filles.

Dès l'exposition, on reconnoit combien Moratin a profité de l'étude du théâtre français ; elle se fait d'une manière vive et piquante, en ce que le vieillard confie avec beaucoup de ménagemens à son valet le mariage de dona Francisca. Le valet, qui croit qu'il s'agit de la marier au neveu, approuve le projet et s'étonne des précautions de son maître, qui n'est détrompé que quand le spectateur a appris ainsi ce qu'il doit savoir pour la suite de la pièce.

2.ᵉ *Le Vieillard et la jeune Fille.* Cette pièce a un but très-moral: mais c'est un drame triste, qui, en excitant une sorte d'intérêt, affecte péniblement le spectateur, parce qu'il ne peut, d'après la situation des personnages, former des vœux en faveur de ceux qui inspirent cet intérêt. Un vieillard avare a épousé une jeune personne dont l'amant, qu'elle a cru marié ailleurs, revient, loge dans la maison et excite les soupçons du mari. La jeune femme, fidèle à son devoir, repousse cet amant, et, tout en regrettant de n'avoir pas été unie à lui, reste inébranlable dans sa vertu. Le mari soupçonneux la force à avoir avec son amant une conversation que lui-même doit entendre d'un lieu d'où il voit tout. Cette scène, qui rappelle celle de Britannicus et de Julie, est sans doute d'un grand effet; mais le désespoir de la jeune femme ne peut aboutir qu'à demander sa séparation; elle l'obtient et se retire dans un couvent.

3.ᵉ *La Comédie nouvelle* ou *le Café* a un mérite qui ne peut guère être apprécié dans une traduction. Il s'agit de ces travers littéraires qui varient selon les temps et les pays : ce qui est la peinture d'un ridicule local, ne paroît qu'une grossière caricature aux yeux des étrangers. Quel intérêt pouvons-nous prendre à un ouvrage où il s'agit de savoir si une pièce nouvelle sera bien ou mal jouée par les acteurs, que nous ne connoissons pas, et bien ou mal accueillie par les spectateurs indulgens ou par la cabale ! Il s'en faut beaucoup que la Métromanie jouisse auprès des critiques étrangers de la célébrité qu'elle a obtenue et qu'elle conserve en France.

4.ᵉ *Le Baron.* C'est une petite comédie qui n'a que deux actes, et, d'après le jugement même qu'en porte le traducteur, il est évident qu'elle n'auroit pas dû entrer dans la collection des chefs-d'œuvre. C'est un escroc qui prend le titre de baron, fait des dupes, est démasqué et honni.

A la fin de la poétique de Calderon, un de ses traducteurs a dit : « Nous ferons précéder le volume destiné aux pièces des successeurs de Calderon, de courtes observations sur les pièces à brigands » et à magiciens qui envahirent le théâtre après lui, et qui n'y ont pas » encore perdu toute leur vogue. »

Cette annonce n'a pas été remplie, et il est vraisemblable qu'elle ne le sera pas, puisque, dans la liste des volumes de cette collection jusqu'au vingt-cinquième, il ne s'en trouve plus qui contiennent ou doivent contenir des pièces espagnoles.

Cette circonstance confirme l'observation que j'ai déjà eu occasion de faire ; je regrette toujours plus que le plan de cette collection n'ait pas été combiné et arrêté sur des bases fixes, qu'on n'ait pas régularisé et proportionné la contribution de chaque théâtre étranger. Je dois donc à la vérité de déclarer que le choix des chefs-d'œuvre du théâtre espagnol ne remplit pas tout ce qu'on avoit droit d'attendre d'après la juste réputation de ce théâtre.

RAYNOUARD.

Recherches pour servir à l'Histoire de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains, tirées des Inscriptions grecques et latines relatives à la chronologie, à l'état des arts, aux usages civils et religieux de ce pays; par M. Letronne, *membre de l'Institut (Académie royale des inscriptions et belles-lettres) et de la Légion d'honneur, &c.* Paris, 1823, ix et 524 pages *in-8.°*

SECOND ARTICLE.

Dans un premier article, nous avons fait connoître, par un aperçu général, l'objet et le plan de cet ouvrage, et nous avons laissé entrevoir combien le travail de M. Letronne sur les inscriptions grecques dont il s'est occupé, est fécond en résultats divers. Aujourd'hui nous devons justifier le jugement que nous en avons porté, par quelques exemples propres à donner une idée plus précise, et de la critique qui a dirigé l'auteur dans la restitution des inscriptions, et des conséquences qu'il a su tirer de leur examen approfondi. Je prendrai les premiers dans la première section de la première partie de l'ouvrage; cette section a pour objet les inscriptions du temps des Lagides.

Quelques-uns des monumens restitués et expliqués dans ce volume sont déjà connus des lecteurs du Journal des Savans. Nous choisirons donc nos exemples parmi ceux dont l'explication se trouve publiée pour la première fois dans l'ouvrage dont nous rendons compte; et, pour être à portée de les varier davantage et ne pas être trop longs, nous ne suivrons pas l'auteur dans la restitution et l'explication d'une même inscription, et nous préférerons mettre sous les yeux des lecteurs des observations isolées, prises dans l'explication de diverses inscriptions.

Une inscription grecque assez courte, gravée sur une plaque d'or, et trouvée en 1818 dans les ruines de Canope, me fournira mon premier exemple. Cette inscription, dont je n'ai pas besoin de copier le texte, signifie :

« Le roi Ptolémée, fils de Ptolémée et d'Arsinoé, dieux frères, et la » reine Bérénice sa sœur et sa femme, (ont élevé) ce temple à Osiris. »

Je ne parlerai ni des observations que cette inscription, comparée avec celles qui sont gravées sur la façade des temples de la haute Égypte, avec l'inscription de Rosette et le contrat de Ptolémaïs, a suggérées à M. Letronne, relativement aux formes des caractères grecs dans l'écriture lapidaire et dans l'écriture cursive, ni de ses remarques, soit sur la princesse Arsinoé, dont Ptolémée est dit être le fils, et qui pourtant n'étoit que sa belle-mère, soit sur le sens du mot grec τέμενος. Je ne m'arrêterai qu'à la qualité de *sœur et femme* de Ptolémée, donnée sur cette inscription à Bérénice, et aux mots *ont élevé,* ajoutés dans la traduction pour remplir l'ellipse qu'offre le texte grec.

Ptolémée Évergète I.er, fils de Ptolémée Philadelphe et d'Arsinoé, première femme de ce prince et fille de Lysimaque, est celui à qui appartient cette inscription : or, nous savons, par le témoignage de Polybe et de Justin, que sa femme Bérénice, que l'inscription appelle *sa femme et sa sœur,* n'étoit réellement que sa cousine germaine, étant fille de Magas, frère de Philadelphe. M. Letronne lève cette difficulté par le rapprochement d'une autre inscription, dans laquelle Cléopâtre, femme de Ptolémée Épiphane, est désignée comme sa sœur, quoiqu'elle fût fille d'Antiochus III, roi de Syrie, et que conséquemment elle ne fût pas même parente de son mari; il en conclut que le titre de *sœur* donné aux femmes des rois d'Égypte, n'étoit qu'une expression consacrée par l'usage et le protocole. Cette observation fournit à l'auteur le moyen d'expliquer plusieurs passages des anciens qui avoient embarrassé les commentateurs, et il faut ajouter que le jour qu'elle jette sur ces passages, la confirme singulièrement. « On voit, pour me

» servir des expressions mêmes de M. Letronne, pourquoi Catulle, » dans le poëme de la Chevelure de Bérénice, traduit de Callimaque, » dit que Bérénice étoit la *sœur* d'Évergète; évidemment le mot ἀδελφὴ » étoit dans le poëme original, et Callimaque n'avoit fait que se con- » former à l'usage; mais ce passage a induit en erreur Hygin, ou l'auteur » quelconque du *Poëticon astronomicon :* car, prenant à la lettre le nom » de *sœur,* il fait Bérénice fille de Ptolémée Philadelphe et d'Arsinoë. » On a supposé, pour concilier avec les historiens Catulle, ou plutôt Callimaque, dont Catulle n'est que le traducteur, que Bérénice, fille de Ptolémée Philadelphe et d'Arsinoé, ayant quitté l'Égypte avec sa mère, avoit été adoptée par Magas. L'observation de M. Letronne dispense de recourir à cette supposition tout-à-fait gratuite. La même observation explique un passage d'un des fragmens de Cicéron découverts par M. l'abbé Mai, et qu'on avoit cru altéré ou mal lu, parce que cet orateur, parlant de la mort d'Alexandre II, massacré par le peuple d'Alexandrie, dit que l'insurrection du peuple contre lui fut causée par le crime affreux qu'il avoit commis, en tuant de sa propre main *la reine sa sœur [reginam sororem suam]* que le peuple affectionnoit. La femme d'Alexandre II, que les uns nomment Bérénice et les autres Cléopâtre, étoit à-la-fois sa belle-mère et sa cousine germaine. On a donc proposé de substituer dans le passage de Cicéron *uxorem* à *sororem*. M. Letronne rejette cette correction, parce que le mot *sororem* se lit aussi dans le commentaire d'Asconius Pedianus, et cette raison lui paroît d'autant plus forte, que le même commentateur, en parlant de ce crime, le qualifie de parricide : *dein subjicit CUM REGINAM SORORFM SUAM, ut atrocitas parricidii . . . , omnibus fuerit horrori.* On pourroit jusqu'à un certain point contester la conséquence tirée du mot *parricidium,* puisque l'épouse d'Alexandre II étoit aussi sa belle-mère. Toutefois je pense, avec M. Letronne, que Cicéron n'a donné à la cousine germaine d'Alexandre II le titre de sa *sœur*, que parce que ce titre lui étoit conféré dans les actes publics et officiels. Peut-être même n'a-t-il pas su que ce n'étoit qu'un titre attaché à la dignité d'épouse du roi, et non l'expression d'une parenté réelle.

L'ellipse du verbe qui, dans cette inscription, a pour sujet les noms de Ptolémée et de Bérénice et pour complémens τὸ τέμενος, le *temple*, et Οσίρει, *à Osiris*, ne peut laisser aucune incertitude sur le sens de l'inscription : il est certain, pour tout esprit libre de préjugés, qu'elle veut dire que ces princes ont érigé ce temple en l'honneur de la divinité égyptienne nommée *Osiris.* Le lieu où a été trouvée la plaque d'or sur laquelle elle est gravée, dans les ruines de Canope, entre deux

tuiles de matière vitrifiée, sur une pierre fondamentale, ne prête à aucune équivoque. On n'a pas ici la ressource de dire que c'est une consécration postérieure, faite par un prince Lagide à Osiris, d'un temple construit avant l'invasion de Cambyse, ou un acte de prise de possession fait par les vainqueurs, pour constater leur conquête et la soumission de l'Égypte. M. Letronne ne manque pas de faire sentir combien ce fait seul donne de force aux argumens qui prouvent que, dans les inscriptions du même genre gravées sur la façade des temples, l'ellipse du verbe ne permet pas plus que dans ce cas particulier les interprétations arbitraires auxquelles on a eu recours. Ces interprétations avoient pour but de se soustraire aux conséquences qu'on pouvoit tirer de ces inscriptions, contre le système qui se refuse à reconnoître l'existence d'aucun monument d'architecture égyptienne postérieur à Cambyse. « Ceci nous apprend, dit-il (et il avoit déjà fait cette observation dans » le Journal des Savans, cahier d'octobre 1821), que les anciens » avoient, ainsi que nous, l'usage de placer dans les fondations d'un » édifice, une inscription gravée sur une matière inaltérable, telle que » l'or, indiquant les noms des auteurs d'un édifice, et de la divinité qui » y étoit adorée; et nous voyons, par cet exemple unique, que la » seconde inscription étoit une répétition de celle qu'on plaçoit sur la » frise ou sur le listel de la corniche. » Peut-être y auroit-il un peu de témérité à conclure de cet exemple que, dans tous les temples égyptiens dont la façade offre une inscription grecque commémorative de leur construction, une semblable inscription doive se trouver aussi dans les fondations. Nous ne pensons pas au surplus que l'intention de M. Letronne ait été d'établir cette assertion générale.

Les objections qu'on a faites contre la manière dont l'auteur a rempli l'ellipse du verbe et quelquefois même celle du verbe et de son complément direct, dans un grand nombre d'inscriptions, n'ont tiré tout leur poids, du moins nous osons le croire, que de la forte préoccupation due à un système avec lequel cette interprétation étoit dans une opposition directe. Toutefois M. Letronne a cru devoir les combattre comme si elles eussent été plus solides et capables de laisser quelque doute dans un esprit impartial, et qui n'apportât à cette discussion que la connoissance des langues et du style propres aux monumens, jointe à un jugement droit. Il en a fait, comme nous le dirons plus loin, le principal objet du chapitre v de la seconde partie.

Je prendrai mon second exemple de l'inscription du pronaos d'Antæopolis, inscription, dit M. Letronne, gravée sur le listel de la corniche sous le règne de Ptolémée VI dit Philométor, et transportée

sur l'architrave au temps des empereurs Marc-Aurèle et Verus. M. Letronne a déjà dit quelque chose de cette inscription dans le Journal des Savans d'août 1821 ; mais il n'en a parlé qu'en passant et par occasion. Ce que nous en dirons ici ne sera donc point une répétition.

« L'ancienne ville d'Antæopolis, dit M. Letronne, renfermoit, » entre autres édifices, un beau temple au dieu égyptien Antée ; il » n'en reste plus que le pronaos ; le reste a totalement disparu. L'entablement de ce pronaos est en grande partie renversé; trois des » colonnes étant tombées, les architraves qu'elles soutenoient se sont » écroulées avec leurs supports (1).

» L'architecture de la façade portoit une inscription grecque, dont » les fragmens ont été fort heureusement retrouvés, soit en place, » soit au pied des colonnes. En rapprochant les différens blocs qui » portent des lettres, on obtient l'inscription toute entière : il ne reste » à faire que de très-courts supplémens, qui ne laissent aucun doute » fondé. »

L'inscription dont il s'agit, composée de deux parties qui se rapportent à deux époques fort éloignées l'une de l'autre, a été vue et en partie copiée par Pococke. Dès ce temps-là, elle se trouvoit partagée en six fragmens, dont deux seulement étoient en place; et de ceux qui étoient renversés, le voyageur anglais n'en trouva qu'un seul. M. Jomard fut un peu plus heureux, et un autre bloc de pierre retrouvé par lui ajouta quelque chose à ce qu'on connoissoit de la seconde partie seulement de l'inscription. Enfin M. Hamilton, en 1801, trouva les autres blocs, et il a fait connoître, dans l'ouvrage intitulé *Ægyptiaca*, tout ce qui existe aujourd'hui de ce monument, dont il manque tout-à-fait une portion, c'est-à-dire le commencement de chacune des quatre lignes dont se compose l'inscription. D'après la copie de M. Hamilton, l'inscription a été restituée par M. Robert Walpole, et M. Jomard en avoit aussi proposé une restitution en comparant sa copie avec celle de Pococke. M. Letronne discute ces deux restitutions, et en propose une nouvelle pour quelques-unes des lacunes. Ne pouvant le suivre dans ce détail, je ne me m'arrête qu'à la restitution des derniers mots de l'inscription, négligés par M. Walpole, et où M. Letronne s'éloigne tout-à-fait de la restitution de M. Jomard : ce sont ceux qui doivent contenir la date de la seconde partie de l'inscription. Mais, pour me faire mieux comprendre, il faut que je mette sous les yeux des lecteurs

(1) Le pronaos d'Antæopolis s'est totalement écroulé en 1809, comme M. Letronne l'a appris de M. Gau.

l'inscription restituée par M. Letronne, en en omettant seulement les derniers mots. Je suivrai la division de l'original en quatre lignes :

Βασιλεὺς Πτολεμαῖος Πτολεμαίου καὶ Κλεοπάτρας θεῶν Ἐπιφανῶν καὶ Εὐχαρίστων
καὶ βασίλισσα Κλεοπάτρα ἡ τοῦ βασιλέως ἀδελφὴ, θεοὶ Φιλομήτορες,
τὸ πρόναον Ἀνταίῳ καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς· Αὐτοκράτορες Καίσαρος Αὐρήλιοι Ἀντωνῖνος
καὶ Οὖηρος σεβαστοὶ ἀνενεώσαντο τὴν στεγάστριδα. Ἔτους τετάρτου,

c'est-à-dire, « Le roi Ptolémée, fils de Ptolémée et de Cléopâtre, » dieux Épiphanes et Eucharistes, et la reine Cléopâtre, sœur du roi, » dieux Philométors, (ont fait) ce pronaos à Antée et aux dieux adorés » avec lui (1) dans le même temple. Les empereurs Césars Aurèles, » Antonin et Vérus, Augustes, en ont réparé la corniche, l'an IV . . . .

La lacune qui se trouve après ces mots *l'an IV*, répond à dix lettres de la troisième ligne; et après cette lacune, on voit, suivant les copies de Pococke et de M. Jomard, les trois lettres ΝΙΘ, et, suivant celle de M. Hamilton, les quatre lettres ΑΝΙΘ; M. Walpole, comme je l'ai déjà dit, n'a point essayé de restituer cette partie de l'inscription. La première lettre qui manque est l'υ de τετάρτου, ce qui est sans difficulté. M. Jomard profitant des lettres ΝΙΘ a lu ΠΑΝΙ ΘΕΩΙ, *au dieu Pan*. « Cette restitution, dit M. Letronne, est inadmissible, parce que » jamais, dans les inscriptions de ce genre, le nom du *dieu* ne se lit » après la date de l'année : à cette raison péremptoire s'en joint une » autre qui ne l'est pas moins; c'est qu'il ne peut être ici question » d'une divinité quelconque, attendu que ce dieu est mentionné plus » haut; cette réparation du temple d'Antée ne pouvoit être faite qu'en » l'honneur de la divinité de ce temple, et non du dieu Pan, qui n'a » rien à faire en cette circonstance. Il est donc de toute certitude qu'on » doit trouver ici le nom du mois et son quantième. Indépendamment » de ces motifs, j'observe que les lettres ΝΙΘ terminent la quatrième » ligne du cinquième fragment qui est encore en place. Ce fragment » a souffert dans la partie où il tenoit au bloc n.° 4, parce que ce » bloc, en tombant, a fait un arrachement dans celui qui reste; mais » les extrémités des lignes sont intactes dans toutes les copies, et la » pierre n'a subi aucun dommage en cet endroit. Aucun des voyageurs » n'a vu de vestiges de lettres après ΝΙΘ, ce qui prouve qu'il n'y en » avoit aucune, et qu'ainsi l'addition des trois lettres ΕΩΙ, outre les » difficultés que j'ai signalées, est par elle-même inadmissible. Je lis

---

(1) On lit *avec eux*, dans l'ouvrage de M. Letronne *(p. 51)*: c'est une faute d'impression.

» donc en toute assurance ΠΑΙΝΙΘ, c'est-à-dire, Παϋνὶ Θ̄, *le IX de Païni.* »

Cette restitution nous paroît porter un caractère d'évidence qui ne laisse pas le plus léger doute (1). Quant au mot σεβαςῶν, que M. Letronne propose d'ajouter entre ἔτος τετάρτȣ et Παϋνὶ Θ̄, ce qui signifieroit, *l'an IV des Augustes, le IX de Païni*, nous adopterions plus volontiers la conjecture qu'il propose dans l'appendice : suivant cette conjecture, il n'y a point de mot à suppléer, et il devoit y avoir là un espace en blanc, la date du mois et du jour étant portée à la fin de la ligne.

L'inscription du temple d'Antée est composée, comme l'on voit, de deux parties : l'une constate la construction du pronaos, faite sous le règne et par les ordres de Ptolémée Philométor et de la reine Cléopâtre sa sœur; l'autre la réparation ou le renouvellement de la corniche qui étoit tombée, fait en l'an 4 du règne des empereurs Marc-Aurèle et Vérus, le 9 de païni, date qui, dit M. Letronne, répond au 2 juin de l'an 264 de notre ère.

Cette double inscription donne lieu à des discussions de plus d'un genre. Nous passerons sous silence ce que l'auteur dit du nom de la divinité à laquelle ce temple étoit consacré, et où l'on a mal à-propos, comme le prouve M. Letronne, voulu trouver celui d'un héros grec, étranger à la religion des Égyptiens; et les observations qu'il fait sur le sens du verbe sous-entendu dans la première partie de l'inscription, et la discussion dans laquelle il a dû entrer pour justifier la traduction par lui donnée des mots ἀνενεώσαντο et στεγαστρίς; enfin ses remarques additionnelles sur la manière successive dont se sont formés les temples égyptiens. Nous ne parlerons pas non plus des recherches historiques pleines d'une critique ingénieuse et en même temps réservée, au moyen desquelles il a éclairci et fixé, tant dans le chapitre dont nous nous occupons que dans le précédent, la chronologie des événemens les plus importans du règne de Ptolémée Philométor. Nous ne pourrions abréger cette discussion, où il n'y a rien d'inutile, sans lui faire perdre tout son mérite. Nous nous bornerons à ce qui concerne les surnoms d'*Épiphanes Eucharistes*, donnés à Ptolémée Épiphane et à Cléopâtre, père et mère de Philométor, et deux circonstances relatives à l'inscription même, savoir la place où elle est gravée, et une singularité dans la disposition des lettres.

Quant au double surnom que portent, dans l'inscription d'Antæopolis,

(1) M. Letronne avoit déjà indiqué cette restitution dans le Journal des Savans, cahier de mars 1821, p. 182; mais il en a développé les motifs plus complétement dans son ouvrage.

le roi Ptolémée Épiphane et la reine Cléopâtre, père et mère de Philométor et de sa femme Cléopâtre, M. Letronne observe que ce double surnom est déjà donné à Épiphane dans l'inscription de Rosette, à une époque où il n'étoit point encore marié; et du rapprochement de ces deux inscriptions, il tire la conséquence que les reines prenoient les titres que leurs maris portoient avant leur mariage. Ce double surnom est pareillement donné à Épiphane dans une inscription inédite, faisant partie de la collection de M. Drovetti, et communiquée à M. Letronne par M. Millingen, qui en a pris copie à Livourne. Elle est conçue en ces termes: « La communauté des Lyciens (honore par » ce monument) Ptolémée *commandant des gardes du corps*, ἀρχισωματοφύλακα, et *grand veneur* ἀρχικύνηγον, fils de Ptolémée, *un des premiers* » *amis*, τῶν πρώτων φίλων, et grand veneur, à cause de sa vertu, et du » dévouement qu'il manifeste sans cesse envers le roi Ptolémée, la » reine Cléopâtre sa sœur, dieux Épiphanes et Eucharistes, et leurs » enfans, et envers la communauté des Lyciens. » Je ne rapporte en passant cette inscription que pour indiquer la discussion à laquelle donnent lieu, et l'intérêt que les Lyciens témoignent pour le souverain de l'Égypte, et les mots ἀρχισωματοφύλαξ, ἀρχικύνηγος et τῶν πρώτων φίλων, discussion dont je ne pourrois pas rendre compte sans trop m'écarter de mon sujet, et je passe à une autre observation qui concerne le matériel même de l'inscription, et qui est d'une grande importance pour tous ceux qui s'occupent de la restitution de ce genre de monumens. Voici comment l'expose M. Letronne.

« L'idée de placer bout à bout les fragmens de M. Hamilton, en » conservant exactement aux lettres la place qu'elles occupent sur » chacun d'eux, m'a fait découvrir une singularité très-frappante; c'est » que plusieurs lettres n'y occupent pas la place qu'elles devroient avoir, » et que certains mots sont coupés par des intervalles ou des lacunes » dans lesquelles on ne peut placer aucune lettre. » M. Letronne s'attache d'abord à prouver que, dans le cas dont il s'agit, ce défaut ne sauroit être attribué à l'inexactitude des copies, et qu'il existe certainement sur le monument original. Quant au motif qu'il donne de cette singularité, il se lie avec les considérations relatives à la place qu'occupe l'inscription, et dont je dois parler à présent.

La double inscription est gravée sur l'architrave, et non sur le listel de la corniche, et la place qu'elle occupe est celle qui, par-tout ailleurs, a reçu le globe ailé. Mais on aperçoit encore, d'un côté de l'inscription grecque, les extrémités des pennes du globe ailé, ce qui prouve que ce symbole a existé primitivement à sa place ordinaire, et qu'il a été

effacé par ceux qui ont gravé l'inscription grecque. En vain voudroit-on tirer de ce fait la conséquence que les inscriptions gravées sur la façade des temples ne sont point de la même époque que leur construction, et que, ici comme ailleurs, elles n'expriment que la consécration nouvelle d'un édifice construit long-temps auparavant. Une remarque de M. Jomard prouve que cette conséquence seroit mal fondée; car il a observé d'abord que la seconde partie de l'inscription gravée en l'an 164 de J. C., est du même temps que la première, et que les lettres ont, dans toutes deux, la même forme et la même hauteur; et ensuite que, dans la supposition contraire, on ne sauroit dire pourquoi, lorsqu'on a gravé la première partie, on l'auroit écrite sur deux lignes et demie, tandis qu'on pouvoit disposer de quatre lignes, et on auroit laissé un vide choquant, chose dont il n'y a pas d'exemple.

« Il est donc prouvé, dit avec raison M. Letronne, que la totalité » de l'inscription actuelle a été inscrite à la même époque, sous le règne » des empereurs Marc-Aurèle et Vérus : d'où il résulte avec évidence » que la première partie, transportée sur la frise à cette époque, occu- » poit autrefois une place différente sur le monument. Or cette place » ne peut avoir été que le listel de la corniche, seul endroit de la façade » qu'occupent toutes les dédicaces de ce genre, jusqu'au règne de » Tibère inclusivement. C'est là sans doute que, du temps de » Ptolémée Philométor, on avoit gravé la dédicace que les Romains » ont transportée plus tard sur l'architrave. Pourquoi ce changement ? » La raison en est simple, d'après le sens que j'ai donné au mot » *στεγαστρίς* : la corniche avoit souffert, elle étoit endommagée, plusieurs » des pierres furent remplacées et sculptées de nouveau. Si les auteurs » de ces réparations avoient voulu se contenter de reproduire l'inscrip- » tion de Ptolémée, ils l'auroient sans doute gravée de nouveau dans » les parties réparées à neuf : mais ils vouloient y joindre la mention » de leurs propres travaux, et la place ne suffisoit pas. C'est alors qu'ils » choisirent l'architrave, en commençant par effacer le globe ailé » qui en décoroit le milieu. » M. Letronne développe ensuite le motif qui a engagé les Romains à effacer ce globe ailé : c'est que déjà l'architrave avoit souffert, et que les fragmens de la corniche, en tombant, avoient considérablement endommagé le globe ailé; et cette observation lui sert à expliquer les cinq places vides ou lacunes de la valeur de deux ou trois lettres qu'on a laissées en gravant l'inscription. « Cette particularité ne peut, dit-il, s'expliquer que d'une seule » manière; c'est en admettant que les graveurs ont voulu éviter quelques » cassures de la pierre : on sait qu'en pareil cas ils transportoient toujours

» la lettre de l'autre côté de la cassure. » Nous ne faisons pas de difficulté d'admettre en entier les conclusions par lesquelles l'auteur termine toute cette discussion, qui perd beaucoup dans l'analyse que nous en avons faite, et de dire avec lui : « On voit l'accord qui existe dans » toutes ces circonstances; concluons-en que la partie réparée par les » Romains fut la corniche du pronaos, et que le globe ailé, déjà un » peu endommagé à cette époque, fut tout-à-fait rasé par eux, lors- » qu'ils transportèrent sur l'architrave l'inscription qui occupoit aupara- » vant le listel de la corniche. »

De toutes les inscriptions expliquées dans ce volume, la plus féconde en résultats importans pour l'histoire et la chronologie des Lagides, c'est assurément celle qui se lit sur le listel de la corniche d'un magnifique propylon à *Apollonopolis-parva*, ville qui porte aujourd'hui le nom de *Kous*. Cette inscription a été copiée et publiée plusieurs fois; mais la meilleure copie est celle qui a été donnée par MM. Jomard et Chabrol, dans leur dessin du monument sur lequel elle se trouve : elle ne se compose que de deux lignes, et il n'y a qu'une seule lacune au commencement de la seconde ligne; mais cette lacune a été remplie fort diversement. M. Letronne propose une nouvelle restitution, au moyen de laquelle l'inscription entière se lit ainsi:

Βασίλισσα Κλεοπάτρα καὶ βασιλεὺς Πτολεμαῖος, θεοὶ μεγάλοι Φιλομήτορες
Καὶ Σωτῆρες καὶ τὰ τέκνα, Ἡλίῳ θεῷ μεγίστῳ καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς.

C'est-à dire, « La reine Cléopâtre et le roi Ptolémée, dieux grands, » Philométors et Sôters, et les enfans (du roi ont élevé ce propylon) » au Soleil, dieu très-grand, et aux divinités adorées dans le même » temple. »

La restitution du mot Σωτῆρες, faite par M. Letronne, nous paroît pleinement justifiée par le protocole du contrat de Ptolémaïs, qui commence par ces mots, Βασιλευόντων Κλεοπάτρας καὶ Πτολεμαίου υἱοῦ τοῦ ἐπικαλουμένου Ἀλεξάνδρου, θεῶν Φιλομητόρων Σωτήρων ; mais il faut voir dans l'ouvrage même comment l'auteur prouve que le surnom de Philométor appartient proprement à Cléopâtre, veuve d'Évergète II, et celui de Sôter à son fils Ptolémée Sôter II ; et il ne faut pas manquer de joindre à ce qu'on lit ici une addition qui se trouve dans l'appendice, p. 462, et qui confirme ce que l'auteur avoit avancé des caractères auxquels on peut distinguer, dans les inscriptions où Cléopâtre se trouve jointe à l'un de ses fils, celles où il s'agit de Sôter II, de celles où il est question d'Alexandre. Cette inscription a été l'occasion d'une discussion approfondie de tous les faits relatifs aux règnes des princes Lagides, pendant un espace de quatre-vingts ans, depuis la mort de Ptolémée

Philométor, en l'an 147 avant J. C., jusqu'à Ptolémée Aulète, et à l'an 63. L'indication seule des passages cités, des inscriptions expliquées et des faits discutés dans ce chapitre, l'un des plus longs de l'ouvrage, m'entraîneroit beaucoup trop loin. Je dirai seulement que le défaut d'autorités précises oblige quelquefois l'auteur de recourir à des conjectures ; mais qu'il n'en use qu'avec une sage réserve, et qu'il n'y a jamais recours pour se débarrasser des faits ou des autorités, et appuyer un système adopté d'avance et fruit de l'imagination.

La seconde section de la première partie de l'ouvrage de M. Letronne est consacrée aux inscriptions du temps des Romains, et elle s'ouvre par l'inscription du propylon d'Isis à Tentyris ou Dendéra, gravée dans la trente-unième année du règne d'Auguste. L'explication qu'il donne de la date de cette inscription θωὺθ σεβαστῇ, et la discussion sur les jours éponymes, qu'amène l'explication de cette date, sont au nombre des objets les plus intéressans de son travail; mais il suffit de les rappeler ici, parce que tout cela se trouve déjà dans le Journal des Savans, cahier de mai 1821.

Le chapitre suivant avoit déjà pareillement paru dans le cahier de mars de la même année.

L'inscription d'un propylon égyptien à Chemmis ou Panopolis, aujourd'hui Akhmim, construit dans la douzième année de Trajan, est une de celles où la sagacité de l'auteur a dû s'exercer d'une manière spéciale pour remplir de nombreuses lacunes. Je me contenterai de copier les résultats que l'auteur tire de cette inscription, après l'avoir restituée et avoir justifié toutes les parties de cette restitution. Voici ses propres expressions.

« Il résulte principalement de cette inscription,

» 1.° Que le mot πρόπυλον, restitution certaine, est le régime d'un » verbe sousentendu, qui ne peut exprimer une autre idée que celle » de construction; ce qui nous découvriroit le sens de toutes les ins- » criptions du même genre, quand le fait ne seroit pas d'ailleurs dé- » montré par la nature même et l'usage des inscriptions;

» 2.° Que sous le règne de Trajan, on a construit un propylon en » style égyptien, revêtu d'hiéroglyphes, et de symboles relatifs à la » religion du pays;

» 3.° Que la divinité égyptienne *Chemmis*, assimilée à Pan par les » Grecs, et qui étoit honorée d'un culte particulier à Chemmis ou » Panopolis, dès le temps d'Hérodote, devoit encore y être adorée » avec ferveur sous le règne de Trajan, puisque, dans la douzième

» année de ce prince, on avoit construit un propylon devant le temple » de ce dieu. »

Je me contenterai de ce seul exemple, tiré de cette seconde section; j'observerai seulement, pour prouver avec quel soin l'auteur saisit toutes les occasions d'éclaircir la chronologie et l'histoire par les indications que lui fournissent les inscriptions, que le dernier chapitre de cette section contient une discussion dont l'objet est de fixer, plus exactement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, la date de la naissance du célèbre rhéteur Aristide. Le résultat de cette discussion, c'est qu'il faut placer entre les années 117 et 187, les traits de la vie d'Aristide que Masson a rassemblés, et qu'il a renfermés entre les années 129 et 189.

Les objets traités par M. Letronne dans la seconde partie de son ouvrage, ne sont pas moins importans que ceux auxquels il a consacré la première partie, et dont j'ai donné jusqu'ici une idée générale, en même temps que j'ai fait connoître, par un petit nombre d'exemples, la manière dont il les a développés et discutés. Les principales inscriptions grecques dont cette seconde partie offre l'explication, sont, 1.° celle qui a été gravée sur le socle d'un obélisque égyptien, trouvé dans l'île de Philæ, et qui contient une pétition adressée par les prêtres d'Isis à Ptolémée Évergète II; 2.° une inscription découverte près de la première cataracte du Nil, dans l'île de Bacchus, et qui a pour objet un hommage fait aux divinités du pays, sous le règne du même Ptolémée Évergète II; 3.° une inscription découverte par le capitaine Caviglia, près du grand Sphynx, contenant un décret des habitans de Busiris, en l'honneur de Néron. Le travail de M. Letronne sur la première de ces inscriptions a déjà paru dans le Journal des Savans, cahier de novembre 1821; la seconde, publiée dans les *Mines de l'Orient*, tom. V, et dont la découverte est due à M. Ruppel, n'avoit point encore été expliquée; il faut joindre à ce qu'en dit ici M. Letronne, ce qu'il a consigné dans l'Appendice, page 480, où l'on trouve une nouvelle copie de cette inscription; enfin la troisième a été publiée et traduite en partie dans le *Quarterly Review*, tome XIX. M. Letronne a ensuite donné, dans le Journal des Savans de mars 1821, la traduction et l'explication sommaire de la première portion de cette même inscription; et, en ayant obtenu depuis cette époque, de la complaisance de M. Leake, une copie plus exacte, il a restitué une portion considérable des lacunes qu'elle présente, et il a considérablement étendu son premier travail.

Obligé de me borner à cette simple indication du contenu des chapitres II, III et IV de cette seconde partie, je parlerai avec un peu plus de détail du contenu du premier chapitre, qui renferme l'exposé et la

discussion de plusieurs faits nouveaux, relatifs à l'administration de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains. Ce chapitre doit être considéré comme le complément des discussions particulières contenues dans la première partie, et comme le développement de plusieurs observations importantes pour l'histoire; développement qui n'auroit pas pu trouver place dans les explications spéciales de chaque inscription, sans trop détourner l'auteur et le lecteur de leur objet principal.

M. Letronne s'occupe d'abord à bien déterminer la nature des fonctions remplies par les trois magistrats désignés dans les inscriptions grecques sous les dénominations de ἡγεμὼν, ἐπιστράτηγος et στρατηγός. Le premier est le préfet d'Égypte, en latin *præfectus Ægypti* ou *præfectus Augustalis,* qui étoit, à proprement parler, le vice-roi de la province. Les deux autres, qu'on a pris assez généralement pour des commandans militaires, à cause de l'étymologie de leurs dénominations, lui paroissent être des magistrats civils. Le *stratége* est, suivant lui, le premier magistrat d'un nome, le nomarque, et il prouve cette identité par des argumens aussi forts que nombreux; un de ces argumens est tiré des noms de ceux de ces stratéges qui nous sont connus, et parmi lesquels, dans un espace d'environ deux cent cinquante ans, on ne trouve aucun nom romain. De cette discussion il est naturel de conclure, comme le fait notre auteur, que l'*épistratége*, placé au-dessous du préfet de l'Égypte, ἡγεμών, et au-dessus du nomarque ou stratége, commandoit à une province composée de plusieurs nomes, comme la Thébaïde, l'Heptanomide, &c. Toutefois la lumière nous manque pour déterminer avec précision les rapports administratifs qui ont dû exister entre l'épistratége, et les stratéges particuliers des nomes de son ressort; et il ne faut pas oublier de dire que les épistratéges dont les monumens nous ont conservé la connoissance, portent tous des noms romains. Il paroît certain qu'il y avoit des épistratéges en Égypte avant la domination romaine, et il est bon d'observer que le nom de cette magistrature ne se trouve que sur les monumens relatifs à l'Égypte.

Ces diverses observations conduisent l'auteur à s'occuper de l'inscription d'Antinoë, recueillie par M. Hamilton et par M. Jomard, et dont le dernier a même hasardé la restitution et la traduction. Cette inscription est, au jugement de M. Letronne, l'une des plus curieuses parmi le grand nombre d'inscriptions grecques découvertes en Égypte. « Elle occupe un des côtés de la base de deux grandes colonnes » d'ordre corinthien, dont une seule subsiste encore en entier, et qui » contribuoient à former la décoration d'une des places d'Antinoë,

» ville toute grecque, fondée par Adrien, où l'on ne trouve aucun » vestige d'antiquité égyptienne. »

M. Letronne, s'attachant principalement à la copie de M. Hamilton, et peu content de la restitution tentée par M. Jomard, en propose une nouvelle dont il justifie complétement toutes les parties; puis il en donne la traduction suivante :

« A la bonne fortune. A l'empereur César Marc-Aurèle Sévère » Alexandre, pieux, heureux, auguste, et à Julie Mammée, auguste, » mère de l'empereur, et des invincibles armées; pour la victoire et » le maintien éternel d'eux et de toute leur maison; — Mévius Honorien » étant préfet de l'Égypte; Vibius Sévère Aurélien étant épistratége, » — le sénat des Antinoéens, nouveaux Grecs [a élevé cette colonne], » sous la prytanie d'Aurèle Origène, dit Apollonius, de la tribu Athé- » naïde, sénateur, gymnasiarque, chargé de la distribution des cou- » ronnes, — la XI.e année, le . . . du mois épiphi. »

On ne sauroit lire cette inscription sans être frappé du contraste qu'elle offre avec les monumens grecs trouvés par-tout ailleurs en Égypte. A l'exception de la mention qui y est faite du préfet d'Égypte et de l'épistratége, tout le reste ne présente que des magistratures et des formes d'administration entièrement grecques. M. Letronne a soin de faire ressortir ces traits si frappans, et il les fortifie par la comparaison de cette inscription avec celle du musée de Vérone, placée sur la base d'une statue qui fut érigée au rhéteur Aristide, par les villes *d'Alexandrie et d'Hermopolis-magna, le sénat d'Antinoë, et les Grecs du Delta et de la Thébaïde.* « L'inscription de la statue d'Aristide, dit-il, et celle d'An- » tinoë s'expliquent donc l'une par l'autre. Cette ville étant toute » grecque, devoit être indépendante du stratége; aussi ne voyons-nous » pas le nom de ce magistrat dans la dédicace : mais Antinoë devoit » dépendre administrativement, et de la division de l'Égypte à laquelle » elle appartenoit, et de l'Égypte toute entière; voilà pourquoi les » Antinoéens ont fait mention du *préfet* et de l'*épistratége.* »

Je n'ai plus qu'un mot à dire du chapitre V et dernier de la seconde partie. M. Letronne y traite, d'une manière aussi solide que développée, du style elliptique des inscriptions anciennes, et justifie par un grand nombre d'exemples le sens qu'il donne à ces formes elliptiques. Il applique les principes établis ainsi et mis hors de doute, aux inscriptions grecques gravées sur la façade des temples égyptiens; et la lumière qu'il jette sur la question relative au véritable objet de ces inscriptions, nous semble devoir triompher du scepticisme le plus rebelle, et de tous les efforts de l'esprit de système. Non content d'avoir dé-

montré directement la vérité, il répond ensuite aux diverses objections qu'on lui a opposées, et par lesquelles on a cru pouvoir réduire le sens de ces inscriptions à une simple dédicace d'édifices antérieurement existans. Toute cette partie du travail de M. Letronne avoit déjà paru, du moins pour le fond des idées, dans le Journal des Savans, cahier d'août 1821. Ce chapitre se termine par la restitution et l'explication d'une inscription grecque, tracée sur une colonne du pronaos d'un petit temple au nord d'Esné. Cette inscription, découverte par M. Gau, et par lui communiquée à M. Letronne, lui fournit de nouvelles preuves en faveur de la doctrine qu'il a établie dans tout le cours de cet ouvrage.

Vient ensuite un appendice, contenant, 1.° l'explication de quelques monumens qui confirment ou complètent les idées exposées en divers endroits de l'ouvrage; 2.° des additions et des corrections nécessitées par un nouvel examen, ou par de nouveaux renseignemens reçus pendant qu'on l'imprimoit. Cet appendice auroit mérité que j'entrasse encore à ce sujet dans quelques détails; mais il me tarde de terminer cet article. Je finis donc en ajoutant seulement que l'auteur a joint à cet ouvrage plusieurs tables qui en rendent l'usage plus facile, et qui sont d'autant plus importantes, que tous les amateurs des antiquités égyptiennes ne pourront pas manquer de consulter fréquemment un ouvrage où tant d'érudition se trouve jointe à tant de justesse dans le raisonnement, et tant d'habileté à tirer parti des moindres circonstances.

SILVESTRE DE SACY.

THÉÂTRE COMPLET DES LATINS, avec des traductions françaises, par M. J. B. Levée *et feu M.* Lemonnier, *augmenté de dissertations de MM.* Amaury Duval *et* Alexandre Duval: *tomes XIII et XIV, contenant les sept dernières tragédies de Sénèque; tome XV, contenant les fragmens des anciens poëtes tragiques et comiques latins.* Paris, chez Chasseriau, libraire-éditeur, 1822 et 1823; 3 vol. *in-8.°*, 495, 523, viij et 506 pages (1).

ENTRE les sept tragédies contenues dans les tomes XIII et XIV de

(1) Voyez, sur les douze premiers volumes, *Journal des Savans*, 1821, févr. p. 111-119; mars, p. 149-157; 1822, février, p. 117-122; août, 479-489.

ce recueil, nous ne nous arrêterons qu'à la dernière, intitulée *Octavie;* et, avant d'en examiner l'authenticité, nous commencerons par quelques observations sur la traduction de M. Levée.

Au premier acte, le monologue d'Octavie et celui de sa nourrice sont rendus avec une fidélité parfaite, avec une précision élégante; mais à la troisième scène, qui se passe entre ces deux personnages, le traducteur s'est permis quelques paraphrases qui ralentissent le dialogue déjà trop peu rapide dans le texte. « O Électre! s'écrie Octavie, si tu as » vu ton père assassiné dans tes bras, du moins il te fut permis de » pleurer dans ceux de ton frère, d'un frère que ton amour avoit arraché » au fer de ses ennemis, d'un frère que l'amitié sauva et qui depuis fut » ton vengeur. » Le latin ne dit pas qu'Agamemnon ait été assassiné dans les bras d'Électre ni qu'elle ait pleuré dans ceux d'Oreste.

Tibi mœrenti
Cæsum licuit flere parentem;
Scelus ulcisci vindice fratre,
Tua quem pietas hosti rapuit,
Texitque fides.

L'idée de la vengeance (*ulcisci*) a disparu dans la traduction; les mots, *que l'amitié sauva*, semblent rappeler Pylade, tandis qu'il y a lieu de croire que, dans le texte, *tua* s'applique à *fides*, aussi bien qu'à *pietas*, et que par conséquent c'est de la fidélité d'Électre elle-même qu'il s'agit. « Et moi, continue-t-elle, . . . je n'ose verser des larmes sur un frère » qui faisoit mon unique espoir et qui pouvoit calmer tous mes maux. »

In quo fuerat
Spes una mihi,
Totque malorum BREVE *solamen.*

Nous croyons qu'il falloit essayer de rendre le mot *breve*, destiné à retracer la mort si prématurée de Britannicus.

« Condamnée par le destin à voir les funérailles de tout ce que » j'aimois, je ne reste sur la terre que pour être l'ombre d'un grand » nom. » Le latin est plus concis :

Nunc in luctus servata meos,
Magni resto nominis umbra.

M. Levée n'a pas jugé à propos de rapporter dans ses notes philologiques, la correction *meros*, proposée au lieu de *meos*, par J. Fred. Gronovius. Lucain a dit beaucoup plus convenablement de Pompée, *stat magni nominis umbra*, et c'est l'une des observations qui tendent à prouver qu'Octavie est l'ouvrage d'un versificateur de l'un des siècles suivans.

L nourrice, pour rassurer Octavie, lui parle de l'intérêt que les Romains

prennent à son sort, et ajoute, *Vis magna populi est;* à quoi la princesse répond: *Principis major tamen.* M. Levée traduit: « La faveur du peuple » a bien de la force: — Celle d'un empereur en a beaucoup plus. » Dans le latin, c'est la force même du prince, et non de sa faveur, qui est déclarée supérieure à la force du peuple. Ces légères inexactitudes sont beaucoup plus rares quand le dialogue n'est point coupé par vers ou demi-vers: la tirade de la nourrice, *Juvenilis ardor &c.*, et celle d'Octavie *Jungentur ante &c.*, nous paroissent fort heureusement traduites: nous en devons dire autant du chœur qui termine le premier acte. Du reste, ces morceaux ne sont en eux-mêmes que des déclamations, où l'auteur mêle plus de souvenirs mythologiques et historiques que de pensées originales, à l'exposition du sujet. Tout cet acte n'apprend au spectateur, en trois cent soixante-seize vers, que la mort de Messaline, mère de Britannicus et d'Octavie, la mort de Britannicus et d'Agrippine, le mariage d'Octavie avec Néron, et la passion que ce prince a conçue pour Poppée.

Sénèque est lui-même le personnage qui ouvre le second acte; il continue l'exposition, en y joignant une description, plus déplacée que brillante, des quatre âges du monde. Ici encore, nous n'aurions aucune critique à faire de la traduction, sinon peut-être à l'égard de ces deux vers:

Luxuria victrix orbis immensas opes
Jam pridem avaris manibus, ut perdat, rapit.

« Et le luxe vainqueur de tous les vainqueurs des peuples, ravit de ses » mains avares les richesses du monde pour les dissiper. » D'abord pourquoi *vainqueur de tous les vainqueurs* &c., au lieu du seul mot *victrix!* Ensuite le mot *luxe* correspond-il pleinement à *luxuria!* Enfin les mains avares, *jam pridem avaris manibus*, sont-elles les mains du luxe lui-même, ou celles auxquelles il arrache les richesses qu'il dissipe (1)! Quoi qu'il en soit, l'entrée de Néron met fin au monologue du philosophe; Néron ordonne à Tigellin de lui apporter à l'instant les têtes de Plautus et de Sulla. Tigellin répond qu'il vole au camp pour accomplir la volonté de César. Sénèque laisse partir ce ministre expéditif, et se met à argumenter fort long-temps contre une résolution déjà prise et dont il ne sera guère possible d'arrêter l'exécution. Le dialogue s'établit

---

(1) Ovide a écrit, *Ventus.... ALTÂ RAPIT ARBORE frondes.* Metam. III, 730. = *Si quis RAPIAT STABULIS armenta &c....* L'acte III de la Médée de Sénèque commence par le vers, *Alumna, celerem quò rapis TECTIS pedem! &c.....* *Avaris manibus rapit* pourroit donc s'entendre comme *AB avaris*, *EX avaris rapit manibus.*

par vers d'abord, puis par demi-vers, se prolonge par des tirades et se termine par une altercation coupée. C'est tout ce que renferme l'acte second. Le traducteur avoit à surmonter des difficultés assez graves, et il en a presque toujours triomphé (1).

L'ombre d'Agrippine apparoît au commencement de l'acte III, pour réciter un monologue de cinquante-trois vers. C'est un supplément à l'exposition. Agrippine, en évoquant Claude, qui demande la punition de Néron, lui dit, *Jam, parce, dabitur;* et pour ces trois mots, la traduction porte : « Ombre de mon époux, un instant encore et vous serez » satisfaite. » Comme c'est *l'ombre* d'Agrippine qui parle, peut-être falloit-il éviter de lui faire employer le mot d'*ombre* pour désigner son époux, sur-tout quand le texte n'offroit point cette expression. On remarque dans ce monologue les trois vers :

Veniet dies tempusque, quo reddat suis
Animum nocentem sceleribus, jugulum hostibus,
Desertus et destructus, et cunctis egens.

« Le jour, le jour arrive où, délaissé, *abandonné entièrement,* privé de » tout moyen, il portera la peine de ses crimes, où il présentera lui- » même la gorge au fer de ses ennemis. » Cette prédiction de la mort de Néron est si positive et si claire, qu'on s'en est servi pour prouver que Sénèque ne sauroit être l'auteur de cette tragédie. Quoi qu'il en soit, Octavie arrive, elle vient d'être répudiée; Poppée a pris sa place, et le chœur s'en indigne.

Au quatrième acte, Poppée raconte à sa nourrice les songes qui l'ont épouvantée dans les bras de son nouvel époux. Elle court au temple immoler des victimes, et laisse la scène à un chœur composé de ses courtisans, qui chante sa beauté, ses charmes et son bonheur. Mais un messager trouble cette alégresse, par la nouvelle d'une sédition qui vient d'éclater dans Rome en faveur d'Octavie. Le dernier acte n'a que deux scènes, l'une entre Néron et Tigellin, l'autre entre Octavie et le chœur des citoyens. Néron en fureur jure qu'il va brûler Rome, et ordonne à Tigellin de le délivrer d'Octavie. Tigellin lui-même a horreur de ce forfait : « C'est Octavie, te dis-je, reprend Néron; laisse » tes conseils, laisse tes prières. J'ai condamné Octavie; embarque-la;

---

(1) Le vers *Exprimere jus est, ferre quod nequeunt, preces,* a fort tourmenté les commentateurs. M. Levée le traduit ainsi : *Il* (le peuple) *ne doit pas user de violence pour exprimer son mécontentement.* C'est probablement la pensée de Néron, si ce ne sont pas ses paroles; il veut dire que le seul droit du peuple est d'exprimer par des prières son malaise et ses souffrances.

» va lui donner la mort sur quelque rivage désert. » On sait en effet qu'elle périt dans l'île de Pandataria, au golfe de Gaëte; mais ici elle est seulement entraînée par des gardes, et elle reconnoît le fatal navire qui a conduit Britannicus et Agrippine au trépas. Le chœur la plaint, et à cette occasion il déplore la destinée des Gracques et de leur mère : il est bien fâché que sa douleur ne lui permette pas de rapporter plusieurs autres exemples de la souveraine puissance du destin sur les mortels : *Plura referre prohibet recens exempla dolor.* Cependant il cite encore la première Agrippine, belle-fille d'Auguste, épouse de Germanicus et victime de Tibère; Livie tuée par ce même empereur, Julie assassinée par ordre de Claude, et Messaline, et la seconde Agrippine enfin. Encouragée par ces exemples, Octavie se résigne à son sort, et tandis qu'elle s'embarque pour Pandataria, le chœur termine la pièce par ces vers, *Lenes auræ, zephyrique leves, &c.* Il prie les vents de transporter Octavie, comme jadis Iphigénie dans la Tauride. « L'Aulide est moins » inhumaine que Rome, et la Tauride elle-même est moins barbare; » car elle n'offre à ses dieux que le sang des étrangers, et Rome se plaît » à verser celui de ses citoyens. »

Hospitis illic cæde litatur
Numen superûm ; civis gaudet
Roma cruore.

En général, la traduction représente fidèlement le texte; elle en reproduit les formes quand elles sont heureuses : elle a, autant que lui, de la noblesse et de l'élégance. Nous croyons que M. Levée eût mieux réussi encore, s'il s'étoit un peu plus défié du travail de Coupé. Quant à l'ouvrage même, on voit que ce n'est qu'une série de scènes qui se succèdent sans être véritablement enchaînées, et sans composer une fable dramatique. On y rencontre à peine quatre ou cinq traits un peu remarquables par la hardiesse de la pensée ou de l'expression; encore sont-ils, selon toute apparence, imités ou empruntés, comme l'*umbra magni nominis*. Nous ne saurions partager l'opinion de ceux qui pensent que Racine y a puisé quelques morceaux de son Britannicus; par exemple, *Mes yeux depuis long-temps fatigués de ses soins &c.; Mais j'espère qu'enfin le ciel, las de ses crimes, &c.*: il n'y a là de commun entre les deux ouvrages que des faits matériels fournis par l'histoire; tout diffère d'ailleurs dans les expressions, dans les tours, et dans la liaison des idées. Octavie ne soutient, à aucun égard, le parallèle avec les neuf autres tragédies qui portent le nom de Sénèque, et dont nous le croyons en effet l'auteur. Celle ci ne peut, à notre avis, lui appartenir, non-seulement à cause de certains détails que nous avons fait observer,

mais sur-tout à raison de sa médiocrité, ou, s'il est permis de le dire, de son insignifiance. Aux yeux de Juste Lipse, c'est l'essai d'un écolier, *Puer ego sum, ni à puero scripta, certè pueri modo* (1). Les autres preuves qui ont été alléguées contre son authenticité ne sont point, à beaucoup près, péremptoires. On a dit (2) que Sénèque étoit mort avant Octavie; c'est, comme nous l'avons déjà remarqué (3), une erreur que Tillemont a refutée (4): Octavie périt en 62, et Sénèque en 65. On prétend que cet écrivain a passé ces trois années dans une perplexité qui ne lui permettoit pas de composer une tragédie. Mais pourquoi donc n'auroit-il pas pu, dans sa solitude, exhaler son ressentiment, et retracer un événement où il avoit joué un rôle si honorable! Nous empruntons cette réflexion à M. Amaury Duval, et nous en conclurons de plus qu'il ne seroit pas impossible qu'il se fût placé lui-même au nombre des personnages du drame. L'absence de cette dernière pièce dans l'un des plus anciens manuscrits n'est pas non plus un argument décisif, puisqu'elle existe dans presque tous, et qu'on sait bien d'ailleurs que des manuscrits recommandables par leur âge et par leur exactitude sont quelquefois défectueux. C'est donc principalement la foiblesse extrême de l'ouvrage qui nous détermineroit à le retrancher du nombre des productions de Sénèque. Il en a été fait des imitations fort malheureuses. Roland Bizet en a publié, au XVI.ᵉ siècle, une traduction en vers français, où Agrippine dit:

Je voulois déplorer la mort trop déplorable
Des dames de ma suite et l'acte abominable
De mon cruel enfant; mais je n'eus pas loisir
De gémir seulement mon mal avec plaisir.

Comitum necem, natique crudelis nefas
Deflere votum fuerat; haud tempus datum est
Lacrymis.

Une Octavie (5), représentée sur le Théâtre français en 1806, ne s'y est pas soutenue. Plusieurs morceaux de la tragédie latine y étoient imités ou presque traduits; par exemple, le récit que fait Poppée de ses songes. Le poëte qui a tiré le meilleur parti de ce sujet, est Alfieri: mais aussi s'est-il abstenu de rien emprunter au prétendu Sénèque; il s'est même fort écarté, et peut-être un peu trop, de l'histoire; car chez lui le dénouement consiste en ce qu'Octavie arrache du doigt de

---

(1) Justi Lips. *Op. omn.* tom. I, p. 358. — (2) Quadrio, *Storia d'ogni poes.* tom. IV, p. 46. — (3) *Journal des Savans*, 1822, août, p. 480. — (4) *Mém. sur l'Hist. des Emper.* tom. I, Néron, *art.* XV *et* XX. — (5) Par M. Souriguières.

Sénèque un anneau qui contient un poison très-subtil qu'elle avale. M. Amaury Duval pense que Racine auroit mieux fait de mettre, au lieu de Britannicus, Octavie sur la scène, parce que la perversité de Néron ayant atteint un plus haut degré, se seroit montrée dans un plus grand jour : nous croyons au contraire que le début de Néron dans la carrière des crimes étoit un tableau infiniment plus moral et plus dramatique.

Le tome XV.e et dernier du théâtre latin contient les fragmens dramatiques de Livius Andronicus, d'Ennius, de Nævius, d'Accius, d'Afranius, de Cæcilius, de Laberius, de Pomponius, de Turpilius et de Plaute. Dans les quatre premières pages de ce volume, M. Levée donne sur ces poëtes des notices historiques qui nous semblent beaucoup trop succinctes. On y lit que *Cicéron ne fait pas l'éloge de la latinité* de Cæcilius; cela est vrai, mais Cicéron dit aussi que Cæcilius est peut-être le meilleur des comiques latins, et ce jugement est répété par Volcatius Sedigitus dans Aulu-Gelle. C'est par quelque erreur typographique que *l'an DE ROME 199* est désigné comme l'époque où Pacuvius se fit connoître par ses tragédies; il faut lire apparemment *l'an 199 avant J. C.;* encore cette date ne seroit-elle pas très-constante; car Pacuvius n'avoit guère alors que dix-neuf ans, étant né vers l'an 218, ainsi que l'établit Annibal de Leo dans une dissertation sur la vie de ce poëte.

La traduction de ces divers fragmens étoit un travail difficile et fort ingrat, puisque la plupart ne consistent qu'en deux ou trois vers, ou un seul, ou un demi-vers, ou une seule expression citée comme exemple par d'anciens grammairiens. M. Levée n'a négligé aucun soin pour les rendre aussi intelligibles qu'il se pouvoit; mais il en est beaucoup dont le texte même n'a aucun sens déterminé : on a été obligé d'en retranscrire quelques-uns en latin, dans les pages *(recto)* réservées au français (1). Au contraire il s'en trouve, sur-tout parmi ceux d'Ennius, dont l'étendue ou la clarté a permis de les traduire en vers, et ces traductions, quoique libres et un peu prolixes, ne sont point dénuées d'intérêt :

Amicus certus in re incerta cognoscitur.

C'est quand le malheur nous accable
Que se fait mieux connoître un ami véritable.

---

(1) *Eos mortalis fænislocrorum latè viridaria et frugem ubera* = *Et geleros, et neque offerre hunc diutiùs erraris, et conqueri necesse suæ obsequelæ.* = *Perdit ingens imbecilitas tuam æquo seciùs me colligant ceciderit.* = *Cujusvis leporis liber diademam dedit;* mais on pourroit donner un sens à ce vers : Pomponius y fait *diadema* féminin et le décline comme *musa;* on lit de même dans Apulée *(Metam.* l. x*), Caput stringebat diadema candida.*

L'opposition de *certus* à *incerta* a trop disparu dans cette version.

Benefacta malè locata malefacta arbitror.

C'est un crime à mes yeux qu'un bienfait déplacé.

Un crime est peut-être trop fort; il y auroit, ce semble, un contraste plus vrai et plus sensible entre *un tort* et un bienfait. Accius écrit :

Nil credo auguribus qui aures verbis divitant
Alienas, suas ut auro locupletent domos.

c'est-à-dire, « Je ne crois point aux augures qui enrichissent de paroles les oreilles d'autrui, pour remplir d'or leurs propres maisons. » Est-ce traduire que d'effacer tout vestige de cette antithèse, en disant :

Augures imposteurs, je ris de vos promesses,
A la crédulité vous devez vos richesses !

D'autres vers du même poëte sont rendus avec grâce et presque littéralement par ceux-ci :

Si les gémissemens allégeoient les douleurs,
Si les pleurs pouvoient mettre un terme à nos malheurs,
Il nous seroit alors bien permis d'en répandre :
Sans honte notre voix pourroit se faire entendre,
Et supplier les dieux que, par un prompt secours,
Des maux que nous souffrons ils *abrégent* le cours (1).

Des grammairiens rigoureux exigeroient *abrégeassent;* nous croyons qu'*abrégent* pourroit se justifier : mais nous devons ajouter que les vers latins insérés et traduits ici ne sont point d'Accius; ils sont de Muret, qui a réussi à les faire passer pour antiques (2).

---

(1) *Nam si lamentis allevaretur dolor,*
Longoque fletu minueretur miseria,
Tum turpe lacrymis indulgere non foret,
Fractâque voce divûm obtestari fidem,
Tabifica donec pectore excesset lues.
Nunc hæc neque hilum de dolore detrahunt, &c.

(2) Muret a donné aussi, sous le nom de Trabea, d'autres vers latins qui expriment à-peu-près la même pensée :

Here, si querelis, ejulatu, fletibus,
Medicina fieret miseriis mortalium,
Auro parandæ lacrumæ contrà forent,
Nunc hæc ad minuenda mala non magis valent
Quam nænia, &c.

Per jocum, dit Muret lui-même, *prioribus versibus* ATTII, *posterioribus* TRABEÆ *nomen adscripsi, ut experirer aliorum judicia et viderem num quis in eis inesset vetustatis sapor. Nemo repertus est qui non ea pro veteribus acceperit.* Voyez, sur ces deux morceaux, l'article *Trabea* du Dict. de Bayle, &c.

Le morceau de Promethée, *Titanum soboles &c.*, avoit été déjà mis en vers français par d'Olivet dans sa traduction des Tusculanes de Cicéron, où il est cité : on en trouve ici une autre version plus longue, et, à ce qu'il nous semble, moins heureuse. Nous remarquerons d'ailleurs que ce n'est point Accius que Cicéron cite en cet endroit; il traduit Eschyle. Mais au livre IV des Tusculanes, Cicéron transcrit des vers d'Afranius sur l'amour, qui ont été pareillement rendus en vers français par d'Olivet : M. Levée emprunte cette version ou se rencontre avec elle; seulement le second vers *Étend son redoutable empire*, prend chez lui quatre syllabes de plus, *Étend*, n'en doutons pas, *son redoutable empire.* D'un autre côté, M. Levée a substitué une version presque entièrement nouvelle à celle que Regnier Desmarais avoit faite de trois vers de Pacuvius en traduisant le Traité de la divination; mais ni l'une ni l'autre ne rendent parfaitement le vers si expressif, *Plusque ex alieno jecore sapiunt quam ex suo.* A l'égard des vers de Pacuvius sur les souffrances d'Ulysse, c'est la traduction de d'Olivet que nous retrouvons dans le nouveau recueil, sauf quelques légers changemens.

A la suite des fragmens de Plaute cités par des grammairiens, on a imprimé, mais sans les traduire, les deux cents vers ou débris de vers du même poëte, que M. Mai a extraits d'un palimpseste de la bibliothèque ambrosienne. Entre ces fragmens, en effet presque intraduisibles, se rencontrent de nouvelles leçons de la première scène de l'acte premier du Pœnulus. On a complété ainsi le théâtre latin, dont les différentes parties n'avoient pas encore été si soigneusement rassemblées. Les textes sont corrects; les traductions fidèles, les notes précises, et les dissertations instructives. Nous n'avons pas craint d'exprimer nos doutes sur l'exactitude de certains détails, parce qu'il est impossible ou qu'il ne se glisse point en effet des imperfections en un travail si étendu, ou qu'il ne reste pas quelque diversité d'opinions sur de telles matières. Ce recueil doit contribuer à faciliter l'étude d'une branche importante de la littérature classique.

DAUNOU.

ÉLÉMENS DE LA GRAMMAIRE TURKE, à l'usage des élèves de l'École royale et spéciale des langues orientales vivantes; par P. Amédée Jaubert, *chevalier de la Légion d'honneur, &c.*

Paris, Imprimerie royale, 1823, *in-4.°* de 150 pages, avec neuf tableaux et trente pages lithographiées.

Les leçons offertes aux étudians, dans divers établissemens d'enseignement, ne sont pas le seul ni même le plus important résultat de l'institution des chaires publiques pour les langues orientales. Les professeurs, dont l'attention se trouve continuellement reportée sur les théories grammaticales et sur les principes particuliers des idiomes qu'ils enseignent, ne peuvent se dispenser de soumettre à un examen approfondi les traités composés par leurs devanciers, et cet examen, souvent renouvelé, finit toujours par tourner à l'avantage des méthodes, et conduit au perfectionnement des livres élémentaires. Le nombre des bons ouvrages qu'on doit à cette circonstance est déjà très-considérable. Le volume que nous avons sous les yeux nous paroît devoir l'augmenter encore.

Diverses missions dans les contrées où la langue turque est en usage, missions dont M. Amédée Jaubert s'est acquitté d'une manière qui l'a fait connoître avantageusement en Europe et dans le Levant, vingt-trois années d'exercice de l'une des chaires de turc de Paris, des études littéraires dont la relation de son voyage (1) montre l'étendue et la variété, donneroient à l'auteur le droit d'exprimer sans détour son jugement sur les grammaires turques qui ont précédé la sienne. Mais une modestie qui ne se dément pas dans tout son livre, lui fait parler des unes avec beaucoup de réserve, et de l'autre avec le ton d'une louable défiance. Il ne présente cette dernière que comme un ouvrage trop élémentaire pour les savans, mais dont la jeunesse studieuse et les personnes qui s'occupent de la littérature orientale sous des rapports purement philologiques pourront tirer avantage. Effectivement, les trois principaux ouvrages où l'on peut étudier les élémens de la langue turque, sont les grammaires de Meninski, de Comidas de Carbognano, et du P. Holdermann, jésuite ; or chacune de ces grammaires a des défauts particuliers qui en rendent l'usage peu commode aux étudians. Meninski, en réunissant les règles des trois langues qui composent l'idiome mixte de Constantinople, dans une seule grammaire, comme il en a recueilli les mots dans un même glossaire, a véritablement grossi, aux yeux des commençans, les difficultés propres au turc, de toutes celles qui appartiennent spécialement à l'arabe et au persan. Comidas a mieux circonscrit son sujet, mais pour l'étendre ensuite d'une manière démesurée, jusqu'à en remplir

---

(1) Voyez *le Journal des Savans*, mai 1822, p. 274-285.

un *in-4.°* de sept cent trente pages. Quant à la grammaire du P Holdermann, elle est renfermée dans des limites plus étroites, et les vocabulaires et dialogues dont il l'a enrichie réduisent même la partie qui est consacrée aux règles, à une étendue assez peu considérable : mais l'exécution typographique en a été confiée à des imprimeurs de Constantinople, gens peu versés dans leur art ; et d'ailleurs ce petit livre, qui convenoit par sa forme aux personnes employées dans les échelles du Levant, est resté rare et cher en Europe. Je ne dis rien de la grammaire de Viguier, où les mots turcs sont imprimés en lettres latines. La langue turque, dont l'orthographe a subi l'influence du système alphabétique des arabes, n'est pas du nombre de celles où l'on peut se dispenser d'employer les caractères originaux.

On peut assurer que l'ouvrage de M. Amédée Jaubert n'aura aucun des inconvéniens que je viens de relever dans les traités plus anciens. L'étendue de la nouvelle grammaire est telle, que l'auteur a pu y faire entrer tout ce qu'il y a de vraiment usuel dans les règles relatives à la formation des mots, à la déclinaison des noms, à la conjugaison des verbes et à l'emploi des particules. Il n'est pas question ici de la syntaxe, dont M. Jaubert se réserve de traiter séparément, dans une autre occasion. En simplifiant autant qu'il lui a été possible le système de l'étymologie turque, en réduisant à une seule, comme il y étoit suffisamment autorisé, la double déclinaison, ainsi que la double conjugaison des grammaires ordinaires, il s'est procuré le moyen de semer en différens endroits des digressions curieuses sur le mécanisme de la langue turque. Comme il est impossible de soumettre à l'analyse les tableaux et les paradigmes qui sont la partie vraiment essentielle de cette grammaire, je prendrai au hasard deux ou trois des observations de l'auteur, en y joignant quelques remarques qu'elles m'ont suggérées à la lecture.

En traitant du conjonctif كه *keh* ou كي *ki*, M. Amédée Jaubert remarque que les Turcs remplacent souvent ce mot par le participe passé ou présent du verbe, d'une manière qui leur est propre. J'avois déjà fait observer (1) que le conjonctif sembloit primitivement étranger à la langue turque, et que la manière naturelle d'y suppléer, étoit, comme dans toutes les langues tartares, de faire de toute phrase conjonctive, quelque longue qu'elle fût, une sorte d'adjectif qui s'attachoit à l'un des mots de la phrase principale. C'est un fait bien remarquable que ce mode embarrassant et compliqué, commun à tous les idiomes de l'Asie orientale, ait été remplacé par une forme plus ingénieuse, précisément

(1) *Recherches sur les langues tartares*, tom. I, p. 266.

dans les dialectes qui ont eu qnelque contact avec ceux de l'occident. On peut observer dans la manière même dont le conjonctif turc est quelquefois annexé à des noms, à des pronoms ou à des adverbes, avec ellipse du verbe substantif, une analogie frappante avec la construction conjonctive des Chinois : دلده كى سرّ, littéralement *le secret qui* (est) *dans le cœur*, الده قليج *le sabre qui* (est) *dans la main*, sont des phrases tout-à-fait chinoises : on diroit, sans rien changer à la construction, *sin chang* ti *pi-mi*, *cheou li* ti *kian*.

C'est un point qu'il me semble avoir mis hors de doute, que l'ancien idiome tartare, d'où le turc de Constantinople est originairement dérivé, avoit, sous beaucoup de rapports, une frappante conformité avec le chinois. Ce rapprochement n'a plus rien de paradoxal, depuis qu'on connoît mieux les relations suivies qui ont existé jadis entre les peuples de l'intérieur de la Tartarie et ceux de l'Asie orientale. Ce ne sont pas seulement des mots semblables qu'on peut relever dans le vocabulaire des deux langues, ainsi que j'ai essayé le premier de le faire voir (1), mais aussi des constructions analogues, et des idiotismes qui coïncident jusque dans leur irrégularité. M. Amédée Jaubert a été frappé de l'emploi singulier que font les Turcs, comme les Chinois, du mot qui signifie *manger* (يمك en turc, *ki* en chinois), dans cette locution, غم يمك *manger du chagrin*, pour *éprouver ou ressentir de la douleur*, et il a fait lui-même ce rapprochement. Il eût pu ajouter que tous les verbes dont il parle en cet endroit, et qui jouent en turc le rôle d'auxiliaires ou plutôt de verbes accessoires, ont pareillement leurs analogues en chinois : ce sont les verbes *faire*, *ordonner*, *trouver*, *venir*, *montrer*, *retirer voir*, *pouvoir*. On peut comparer ce qui est dit de l'usage de ces verbes dans la grammaire de la langue vulgaire des Chinois (2), avec les paragraphes que l'auteur de la Grammaire turque leur a consacrés (3).

Un des points les plus remarquables du système grammatical des Turcs, c'est la formation des verbes dérivés, passifs, négatifs, *impossibles*, réciproques, transitifs, et réfléchis, de ces verbes dans lesquels l'introduction d'un crément sert à marquer que l'action qu'ils expriment est soufferte par le sujet, ou qu'elle n'a pas lieu, qu'elle ne sauroit avoir lieu, qu'elle est réciproque, qu'elle est produite ou ordonnée par le sujet, ou enfin que celui-ci l'exerce sur lui-même. De ces cinq formes secondaires dérivent les formes tertiaires, au nombre de vingt-quatre, le négatif du transitif, l'impossible du réciproque, le négatif

(1) Ouvrage cité, *p. 303*. — (2) *Élémens de la Grammaire chinoise*, IIe partie §. 347 et suivans; 386 et suivans. — (3) §. 132, p. 67 et suivantes.

ou transitif du réfléchi, &c. M. Jaubert, qui donne dans un tableau fort élégant le résumé de toutes ces combinaisons, observe judicieusement que ce mécanisme ingénieux suppose, de la part des hommes qui l'inventèrent les premiers, des notions très-saines et des connoissances très-positives sur la théorie du langage. Il n'en est que plus singulier de rencontrer ces complications savantes dans d'autres idiomes si peu perfectionnés d'ailleurs, qu'ils ne possèdent pas même l'usage du conjonctif, et dans lesquels l'usage de l'écriture ne sauroit être regardé comme introduit fort anciennement. Tels sont le mongol et le mandchou : ce dernier idiome a la faculté d'exprimer en un seul mot verbal, des idées dont la réunion exigeroit chez nous une longue périphrase, par exemple *tatsinandsindoubourakôngge*, signifieroit *l'action de ne pas faire que plusieurs personnes viennent ensemble pour aller étudier.* Il faut observer que les complications de ce degré sont une richesse à-peu-près inutile dans ces langues, parce que l'usage n'en autorise pas l'emploi. Il en est de même en turc, où les formes les plus composées, celles qui résultent de la réunion de trois ou quatre formes simples entées l'une sur l'autre, ne sont point du tout usitées.

Comme l'ouvrage de M. Amédée Jaubert est principalement destiné aux étudians, il a pensé, avec beaucoup de raison, qu'il leur seroit agréable de posséder, dans le volume même qui contient les règles de la langue, les moyens d'en examiner l'application. Il a donc réuni trois cent cinquante-sept proverbes turcs dont il a donné le texte et la traduction. Il a joint à ces proverbes un extrait des Annales de l'empire ottoman, par Ahmed Wassif Effendi, et contenant le récit de la bataille de Tcheschmeh; et pour que les commençans ne soient pas arrêtés par la différence qui existe entre les caractères de notre imprimerie et l'écriture des manuscrits, il a fait transcrire le texte de ce fragment par une main exercée à manier le *calem*, et la lithographie a fidèlement reproduit la forme élégante et libre de ces pages, qui pourront également servir de sujet d'exercice pour la lecture et de modèles d'écriture. Le même procédé n'a pas été moins utile à M. Jaubert pour représenter un autre genre d'écriture dont il a cru devoir donner aussi des exemples, et dont nous dirons encore quelques mots avant de terminer cet extrait.

On sait que les Turcs, avant d'avoir embrassé le musulmanisme et adopté l'usage de l'écriture arabe, se servoient de l'alphabet ouïgour, et que quelques manuscrits en langue turque, et écrits avec cet alphabet, sont conservés dans différentes bibliothèques d'Europe. C'est dans la partie orientale des pays habités par les Turcs que cette écriture a été

plus répandue et s'est conservée plus long-temps ; mais elle n'a pas été complétement inconnue dans l'occident, et nous avons la preuve matérielle qu'elle étoit encore lue et pratiquée à Constantinople l'an 879 de l'hégire [1474 de J. C.]. Il peut être utile d'étudier l'écriture ouïgoure, soit pour être en état de prendre au besoin une idée des manuscrits que le hasard peut procurer encore, soit pour chercher dans les anciennes orthographes des mots turcs, des notions exactes sur leur étymologie. Comme ce ne sont pas là les objets d'une étude élémentaire, l'auteur eût pu se dispenser de les comprendre dans son ouvrage ; mais on doit lui savoir gré de la peine qu'il a prise pour enrichir sa Grammaire turque de ces ornemens, qu'on ne trouve dans aucune de celles qui l'ont précédée. La source où il a puisé les renseignemens qu'il donne à ce sujet, est ce manuscrit de la Bibliothèque du Roi que nous avons fait connoître par une notice et des extraits (1), et qui contient la relation du *Miradj* ou de l'ascension miraculeuse de Mahomet, traduite de l'arabe, et la vie de soixante douze imams, traduite du persan. M. Amédée Jaubert donne l'alphabet de ce manuscrit, et trois passages qui en sont tirés, avec la transcription en lettres arabes. Il pourra être agréable à quelques personnes de rapprocher ces morceaux de ceux que nous avons donnés nous-mêmes, et sur-tout des remarques grammaticales que nous y avons jointes. C'est sous ce rapport que nous prenons la liberté d'y renvoyer les lecteurs curieux de ces sortes de comparaisons.

La partie de la grammaire de M. Jaubert qui a été exécutée par la typographie ordinaire (et c'est de beaucoup la plus considérable), a été confiée aux presses de l'imprimerie royale; c'est dire assez qu'elle offre ce degré d'élégance et de perfection matérielle qui distinguent la plupart des ouvrages sortis de ce magnifique établissement. A tout prendre, le volume que nous venons d'examiner est un présent fort agréable pour les amateurs des langues orientales et de la langue turque en particulier, et il ne peut que faire desirer la publication de la Chrestomathie turque de M. Bianchi, ouvrage auquel M. Amédée Jaubert promet de joindre des notes propres à aplanir les principales difficultés de la syntaxe turque, et qui deviendra par conséquent le complément indispensable de celui-ci.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

---

(1) *Recherches sur les langues tartares*, tom. I, p. 259 et suivantes.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

M. THÉNARD a présidé la séance publique que l'académie des sciences a tenue le 2 juin. MM. Fourier et Cuvier, secrétaires perpétuels, ont lu les éloges historiques de MM. Delambre et Haüy; M. Magendie, un mémoire sur quelques découvertes récentes relatives aux fonctions du fluide nerveux; et M. Dupin, des considérations sur la force commerciale et les travaux publics de la France et de l'Angleterre.

Quatre prix ont été décernés. I. L'académie, considérant que l'origine de la chaleur animale n'étoit pas établie d'une manière incontestable et qu'il existoit même sur cette importante question quelques dissentimens parmi les physiciens, avoit proposé, dans sa séance publique du 2 avril 1821, pour sujet du prix de physique, de *déterminer, par des expériences précises, quelles sont les causes, soit chimiques, soit physiologiques, de la chaleur animale. Elle exigeoit particulièrement que l'on déterminât exactement la chaleur émise par un animal sain dans un temps donné, et l'acide carbonique qu'il produit dans la respiration, et que l'on comparât cette chaleur à celle que produit la combustion du carbone en formant la même quantité d'acide carbonique.* Un mémoire enregistré sous le n.° 2, avec cette épigraphe, *Artem experientia fecit*, a répondu à l'attente de l'académie sous le double point de vue de la méthode expérimentale employée dans les recherches, et de l'importance des résultats obtenus. Ce travail a éclairé d'une manière satisfaisante un des points les plus intéressans de la chimie animale et de la physiologie. Au moyen d'un appareil fort simple, l'auteur du mémoire n.° 2 a déterminé la quantité de chaleur développée par plusieurs espèces d'animaux dans un temps assez long, ainsi que la quantité d'acide carbonique formée durant le même intervalle. Il a ensuite déterminé la chaleur qui se dégage pendant la combustion du carbone et de l'hydrogène. Les résultats généraux de ce travail sont que la respiration produit les $\frac{82}{100}$ de la chaleur des animaux herbivores, et les $\frac{76}{100}$ de celle des carnivores. Cette différence remarquable entre la respiration des herbivores et celle des carnivores, avoit déjà été reconnue par M. Dulong, et annoncée à l'académie dans un travail très-important et qui a excité toute son attention. Ces divers résultats se rapprochent beaucoup de ceux que Lavoisier et M. de Laplace avoient obtenu en 1783, au moyen du calorimètre de leur invention, et qui se trouvent ainsi confirmés. L'académie a donc décerné le prix au mémoire n.° 2, dont l'auteur est M. C. DESPRETZ, déjà connu avantageusement par des travaux qui ont obtenu l'approbation de l'académie.

II. *Prix de statistique fondé par M. de Montyon.* Ce prix, dont la fondation a été autorisée par une ordonnance royale en date du 22 octobre 1817, doit être décerné chaque année à l'ouvrage imprimé ou manuscrit qui aura été adressé à l'académie, et qui aura le plus contribué aux progrès de la science statistique. La commission nommée par l'académie pour l'examen des mémoires envoyés au concours, a pris connoissance de tous les ouvrages de ce genre, manuscrits ou imprimés, adressés à l'académie dans le cours de l'année 1822; et, sur sa

proposition, l'académie a partagé le prix entre les deux ouvrages suivans, qui sont indiqués selon l'ordre des numéros d'envoi. L'un, portant le n.° 3, est intitulé *Description statistique du département de la Haute-Loire.* L'auteur est M. DERIBIER, chef de la division de l'intérieur à la préfecture de la Haute-Loire, au Puy. Le second ouvrage porte le n.° 4. Il a pour titre : *Dictionnaire hydrographique de la France.* L'auteur est M. Théodore RAVINET, sous-chef à la direction générale des ponts et chaussées et des mines. Le département de la Haute-Loire est un des moins connus, parce qu'il est situé dans l'intérieur, au milieu des montagnes, qu'il n'est pas facilement accessible de tous côtés, et sur-tout parce qu'il n'est placé sur aucune des grandes lignes de communication; cependant il importoit beaucoup d'acquérir la connoissance exacte de cette contrée, et les naturalistes regardent ce pays comme un de ceux dont l'étude offre le plus d'intérêt. La description qu'en donne M. Deribier est bonne; elle atteste le soin et l'exactitude de celui qui l'a composée; si elle laisse à desirer un peu plus d'étendue dans quelques parties, il sera facile à l'auteur d'y suppléer. Il est placé à la source des meilleurs renseignemens, et son travail fait voir que chez lui l'instruction se joint au zèle. Sa statistique mérite que le conseil général du département de la Haute-Loire facilite les moyens de la faire imprimer, et il seroit à desirer que des personnes aussi instruites s'occupassent de décrire d'autres départemens de l'intérieur, aussi peu connus que celui-là, tels que le Cantal, l'Ardèche, les Basses-Alpes, la Creuse, et plusieurs autres. L'académie a le dessein d'encourager ces descriptions spéciales, mais elle attache aussi une très-grande importance aux considérations qui s'appliquent à l'ensemble du territoire. Parmi les objets de ce genre, un des plus nécessaires à traiter d'une manière générale concerne les moyens de communication, et particulièrement les rivières navigables et les canaux; car, à cet égard, les statistiques des départemens ne peuvent donner que des renseignemens incomplets. L'ouvrage de M. Théodore Ravinet a un objet très-étendu. L'auteur en a recueilli les matériaux dans la direction générale des ponts et chaussées; ainsi les faits qu'il rapporte sont connus d'une manière authentique. Il donne, à la suite du *Dictionnaire hydrographique*, un tableau des rivières et canaux, par ordre de bassins, et il suit dans ce tableau l'ordre alphabétique des noms des rivières qui servent à désigner chaque bassin. Il faut remarquer, à cet égard, que par-là l'ordre géographique n'est pas toujours conservé, et que les bassins eux-mêmes ne sont pas assez exactement indiqués. En effet, les rivières littorales qui se jettent directement à la mer, et peuvent être considérées comme formant chacune un bassin particulier, se trouvent réunies comme si elles étoient comprises dans le même bassin que d'autres rivières avec lesquelles elles n'ont pas de rapport naturel. Ainsi, pour citer quelques exemples de ces dénominations, le bassin de l'Adour est censé comprendre la Bidassoa ; celui de la Charente, la Seudre, la Sèvre-Niortaise, le Hay, la Vie; celui de l'Orne, la Dive et la Touque; celui de la Seine, la riviere d'Arques, &c. Cette distribution n'a point son principe dans la nature, et ne peut satisfaire les géographes. Il seroit préférable qu'en livrant l'ouvrage à l'impression, on substituât à l'ordre alphabétique une méthode géographique régulière, sauf à faciliter les recherches au moyen d'une table. L'académie desireroit aussi qu'il fût possible à l'auteur d'indiquer toujours les dimensions des trains, des radeaux et des bateaux, qui sont employés sur les différentes rivières et canaux, et le chargement qu'on peut leur

donner, suivant la saison, comme aussi de faire mention du nombre des bateaux qui naviguent d'un point à un autre, en désignant leur force, et (au moins approximativement) la nature du chargement. Ainsi, l'ouvrage de M. Ravinet peut facilement devenir un des plus intéressans et des plus utiles qui aient paru depuis long-temps; et, dans son état actuel, l'académie l'a jugé digne de partager le prix de statistique.

III. *Prix de physiologie expérimentale, fondé par M. de Montyon.* Ce prix, dont le Roi a autorisé la fondation par une ordonnance en date du 22 juillet 1818, doit être décerné chaque année à l'ouvrage imprimé ou manuscrit qui aura paru avoir le plus contribué aux progrès de la physiologie expérimentale. Un grand nombre de mémoires ont été envoyés à l'académie pour concourir à ce prix; mais la plupart, ne remplissant pas la condition principale du concours, c'est-à-dire d'être fondés sur des expériences, n'ont pu être admis. Parmi ceux qui remplissoient cette condition, deux mémoires ont particulièrement fixé l'attention de l'académie. Le premier a pour objet de montrer, par une série d'expériences délicates, que deux des phénomènes les plus importans de la vie, l'absorption et l'exhalation, ont lieu par imbibition, dépendent de la capillarité des tissus organiques, et sont influencés d'une manière remarquable par le galvanisme. Ce travail peut être considéré comme une suite aux recherches que M. Magendie a récemment publiées sur le mécanisme de l'absorption. L'auteur du mémoire est M. FODERA, docteur-médecin. Le deuxième mémoire contient des recherches très-intéressantes sur les fonctions du système nerveux, et particulièrement sur celles du cerveau et du cervelet. Les principaux résultats auxquels l'auteur est arrivé se trouvent fort semblables à ceux qu'offre une brochure du professeur Rolando, publiée en Sardaigne en 1809. Cependant la commission chargée d'examiner les pièces du concours, intimement convaincue que l'auteur du mémoire n'avoit eu aucune connoissance de l'ouvrage de M. Rolando, et reconnoissant d'ailleurs que ses expériences ont plus de précision que celles du physiologiste italien, n'en a pas moins considéré ce travail comme très-important. L'auteur est M. FLOURENS, docteur-médecin. En conséquence, la commission a jugé convenable, et à titre d'encouragement, de partager le prix de physiologie expérimentale de l'année 1822 entre MM. FODERA et FLOURENS.

IV. *Prix d'astronomie.* La médaille fondée par feu M. de Lalande, pour être donnée annuellement à la personne qui, en France ou ailleurs (les membres de l'Institut exceptés), aura fait l'observation la plus intéressante, ou le mémoire le plus utile aux progrès de l'astronomie, n'ayant point été décernée l'année dernière, l'académie, sur le rapport de sa section d'astronomie, a arrêté de donner cette année deux prix de la valeur ordinaire: l'un, à M. RUMKER, qui a retrouvé et observé, à la Nouvelle-Hollande, la comète à courte période; l'autre, à M. GAMBART, de l'observatoire de Marseille, qui a découvert l'an dernier une comète, a observé, avec une assiduité remarquable, les trois comètes de 1822, et a calculé les élémens paraboliques de deux de ces astres avec le plus grand succès.

PROGRAMME des prix proposés pour les années 1824 et 1825. I. *Prix de physique.* « L'imperfection des procédés d'analyse chimique n'a pas permis jusqu'à présent d'acquérir des notions exactes sur les phénomènes qui se passent dans l'estomac et les intestins, et durant le travail de la digestion. Les obser-

vations et les expériences, même celles qui ont été faites avec le plus de soin, n'ont pu conduire qu'à des connoissances superficielles sur un sujet qui nous intéresse d'une manière si directe. Aujourd'hui que les procédés d'analyse des substances animales ou végétales ont acquis plus de précision, on peut espérer qu'avec des soins convenables on arriveroit à des notions importantes sur la digestion. En conséquence l'académie propose, pour sujet du prix de physique de l'année 1825, *de déterminer par une série d'expériences chimiques et physiologiques, quels sont les phénomènes qui se succèdent dans les organes digestifs durant l'acte de la digestion.* Les concurrens rechercheront d'abord les modifications chimiques ou autres que les principes immédiats organiques éprouvent dans les organes digestifs, en s'attachant de préférence à ceux de ces principes qui entrent dans la composition des alimens, tels que la gélatine, l'albumine, le sucre, &c. Les recherches seront ensuite dirigées vers les substances alimentaires elles-mêmes, où se trouvent réunis plusieurs principes immédiats, en ayant soin de distinguer ce qui a rapport aux boissons d'avec ce qui regarde les alimens solides. Les expériences devront être suivies dans les quatre classes d'animaux vertébrés. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Il sera décerné dans la séance publique du premier lundi du mois de juin 1825. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Institut, avant le 1.er janvier 1825. »

II. *Prix de mathématiques.* « L'académie, persuadée que la théorie de la chaleur est un des plus intéressans objets des mathématiques appliquées, et considérant que les prix déjà proposés sur cette théorie ont évidemment contribué à la perfectionner, propose la question suivante pour le sujet du nouveau prix de mathématiques qu'elle décernera dans sa première séance de juin 1824 : 1.° *Déterminer par des expériences multipliées la densité qu'acquièrent les liquides, et spécialement le mercure, l'eau, l'alcool et l'éther sulfurique, par des compressions équivalentes aux poids de plusieurs atmosphères ; 2.° Mesurer les effets de la chaleur produits par ces compressions.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être remis avant le 1.er janvier 1824. »

III. « Feu M. Alhumbert ayant légué une rente annuelle de *trois cents francs* pour être employée aux progrès des sciences et des arts, le Roi a autorisé les académies des sciences et des beaux-arts à distribuer alternativement chaque année un prix de cette valeur. L'académie des sciences propose le sujet suivant pour le concours de cette année : *Comparer anatomiquement la structure d'un poisson et celle d'un reptile ; les deux espèces au choix des concurrens.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 francs. Il sera adjugé dans la séance publique du premier lundi de juin 1824. Le terme de rigueur, pour l'envoi des mémoires, est le 1.er janvier 1824. »

IV. *Prix de physiologie expérimentale, fondé par M. de Montyon.* « L'académie adjugera une médaille d'or de la valeur de 895 francs, à l'ouvrage imprimé ou manuscrit qui lui aura été adressé d'ici au 1.er janvier 1824, et qui lui paroîtra avoir le plus contribué aux progrès de la physiologie expérimentale. Les auteurs qui croiroient pouvoir prétendre au prix, sont invités à adresser leurs ouvrages, francs de port, au secrétariat de l'académie, avant le 1.er janvier 1824. »

V. *Prix de mécanique, fondé par M. de Montyon.* « M. de Montyon ayant offert une rente de *cinq cents francs* sur l'état, pour la fondation d'un prix annuel,

en faveur de celui qui, au jugement de l'académie royale des sciences, s'en sera rendu le plus digne en inventant ou en perfectionnant des instrumens utiles aux progrès de l'agriculture, des arts mécaniques et des sciences; aucun des instrumens ou machines récemment inventés n'ayant paru digne du prix qui devoit être décerné dans la séance publique du premier lundi de juin 1823, ce prix est remis au concours pour la quatrième fois. En conséquence, il sera cumulé avec celui de 1823, pour être donné dans la séance publique du premier lundi de juin 1824. Ce prix sera une médaille d'or de la valeur de 2 000 fr. Il ne sera donné qu'à des machines dont la description ou les plans ou modèles, suffisamment détaillés, auront été soumis à l'académie, soit isolément, soit dans quelque ouvrage imprimé transmis à l'académie. L'académie invite les auteurs qui croiroient avoir des droits à ce prix, à communiquer les descriptions manuscrites ou imprimées de leurs inventions, avant le 1.er janvier 1824. »

VI. *Prix d'astronomie.* « La médaille fondée par feu M. de Lalande, pour être donnée annuellement à la personne qui, en France ou ailleurs (les membres de l'Institut exceptés), aura fait l'observation la plus intéressante, ou le mémoire le plus utile aux progrès de l'astronomie, sera décernée dans la séance publique du premier lundi de juin 1824. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 635 francs.

VII. *Prix de statistique fondé par M. de Montyon.* « Une ordonnance du Roi, rendue le 22 octobre 1817, a autorisé la fondation d'un prix annuel de statistique, qui doit être proposé et décerné par l'académie royale des sciences. Parmi les ouvrages publiés chaque année, et qui auront pour objet une ou plusieurs questions relatives à la statistique de la France, celui qui, au jugement de l'académie, contiendra les recherches les plus utiles, sera couronné dans la première séance publique de l'année suivante. On considère comme admis à ce concours les mémoires envoyés en manuscrits, et ceux qui, ayant été imprimés et publiés dans le cours de l'année, seroient adressés au secrétariat de l'Institut: sont seuls exceptés les ouvrages imprimés ou manuscrits de ses membres résidens. Afin que les recherches pussent s'étendre à un plus grand nombre d'objets, il a paru d'abord préférable de ne point indiquer une question spéciale, en laissant aux auteurs mêmes le choix du sujet, pourvu que ce sujet appartienne à la statistique proprement dite, c'est-à-dire qu'il contribue à faire connoître exactement le territoire ou la population, ou les richesses agricoles et industrielles du royaume et des colonies. Les remarques suivantes pourront servir à diriger les auteurs vers le but que l'on s'est proposé en fondant un prix annuel de statistique. Cette science a pour objet de rassembler et de présenter avec ordre les faits qui concernent directement l'économie civile. Elle observe et décrit les propriétés du climat, la configuration du territoire, son étendue, ses divisions naturelles ou politiques, la nature du sol, la direction et l'usage des eaux; elle énumère la population, et en distingue les différentes parties sous les rapports du sexe, de l'âge, de l'état de mariage, et de la condition ou profession; elle montre l'état et les progrès de l'agriculture, ceux de l'industrie et du commerce, et en fait connoître les procédés, les établissemens, et les produits; elle indique l'état des routes, des canaux et des ports; les résultats de l'administration des secours publics; les établissemens destinés à l'instruction; les monumens de l'histoire et des arts. Ainsi le but de ses recherches est de reconnoître et de constater les effets généraux des institutions civiles, et de tous les élémens de

la puissance respective et de la richesse des nations. La statistique est donc une science de faits; elle est formée d'un grand nombre de résultats positifs fidèlement représentés; elle multiplie les observations, les détails utiles, et surtout les évaluations et les mesures; elle exige une instruction variée, et plusieurs sciences l'éclairent et la dirigent; mais elle leur emprunte seulement des principes généraux que l'expérience et l'étude ont fixés depuis long-temps... L'académie indique comme les ouvrages de statistique les plus utiles, ceux qui auroient pour objet la description d'une des principales branches de l'industrie française, et l'estimation détaillée de ses produits; la description des cours d'eaux et de leur usage dans une portion notable du territoire de la France; le tableau de l'industrie de la capitale, recherche importante qui se compose d'une multitude d'élémens divers très-difficiles à rassembler; le plan topographique d'une grande ville, joint à des mémoires assez étendus sur la population, le commerce, la navigation et les établissemens maritimes; les descriptions statistiques des départemens, ou des annuaires rédigés d'après les instructions générales qui ont été publiées en France, et que son excellence le ministre de l'intérieur a renouvelées; l'indication des substances qui forment la nourriture des habitans des campagnes dans plusieurs départemens, et le tableau des proportions selon lesquelles ces mêmes substances sont employées comme alimens; une suite d'observations sur les transports effectués par terre, qui serve à comparer l'importance respective des communications; l'état des richesses minéralogiques de la France, celui de la navigation intérieure; enfin divers mémoires de ce genre ayant un objet spécial exactement défini et relatif à l'économie publique. Les auteurs regarderont, sans doute, comme nécessaire d'indiquer les sources où ils ont puisé, et de faire connoître tous les motifs sur lesquels la confiance du lecteur peut se fonder. Cette condition doit toujours être observée, quand l'objet principal d'un ouvrage est l'énumération des faits. Elle est, d'ailleurs, indispensable pour déterminer le jugement de l'académie. On regarderoit comme préférables ceux de ces mémoires qui, à conditions égales, s'appliqueroient à une grande partie du territoire ou à des branches importantes de l'agriculture ou du commerce; ceux qui donneroient la connoissance complète d'un objet déterminé, et contiendroient sur-tout la plus grande quantité possible de résultats numériques et positifs... Les mémoires manuscrits destinés au concours de l'année 1824, doivent être adressés au secrétariat de l'Institut, francs de port, et remis avant le 1.er janvier 1824; ils peuvent porter le nom de l'auteur, ou ce nom peut être écrit dans un billet cacheté, joint au mémoire. Quant aux ouvrages imprimés, il suffit qu'ils aient été publiés dans le courant de l'année 1823, et qu'ils aient été adressés à l'académie avant l'expiration du délai indiqué. Le prix sera une médaille d'or, équivalente à la somme de *cinq cent trente francs.* »

« Les mémoires et machines devront être adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée, avec le nom de l'auteur, dans un billet cacheté joint au mémoire. Les concurrens sont prévenus que l'académie ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies. »

On a distribué l'*Analyse des travaux de l'Académie* pendant l'année 1822, deux parties *in-4.°*, 79 et 62 pages; de l'imprimerie de Firmin Didot. La partie

mathématique, rédigée par M. *Fourier*, contient d'abord le rapport qu'il a lu à la séance générale et publique de l'Institut, le 24 avril dernier; ensuite la notice d'un grand nombre d'ouvrages et de mémoires. I. GÉOMÉTRIE. Tome V et dernier de la Mécanique céleste, par M. *de Laplace*. Le principal résultat du livre XI est que « l'effet de la perte de chaleur du globe terrestre supposé homo- » gène n'a pas fait varier la durée du jour, depuis Hipparque, de la 200.me » partie d'une seconde centésimale, et que la densité croissante des couches » rend cet effet encore moins sensible. » Dans le livre XII, l'auteur traite de l'attraction des sphères et des conditions de l'équilibre ou du mouvement des fluides aériformes; il examine les effets de la force répulsive de la chaleur, et analyse toutes les causes mécaniques qui maintiennent l'équilibre des différens corps. = Mémoires de M. *Poisson* sur les théories analytiques et sur leur application aux questions relatives à la distribution de la chaleur dans les corps solides. = Mémoires de M. *Cauchy*, ayant pour objet l'intégration des équations linéaires aux différences partielles et à coefficiens constans avec un dernier terme variable; les intégrales définies qui renferment des exponentielles imaginaires; l'équilibre et le mouvement intérieur des corps solides ou fluides, élastiques ou non élastiques, &c. — II. MÉCANIQUE. Recherches de M. *Girard*, sur la résistance de la fonte de fer, et l'emploi de cette matière dans les canaux de conduite ou les chaudières de machines à vapeur. = Rapport de M. *Dupin*, sur la construction des voitures et les diverses causes qui peuvent les rendre sujettes à verser; sur les bateaux à vapeur et la marine militaire des États-Unis d'Amérique; sur l'usage des diverses sortes de machines à vapeur, leurs avantages provenant de l'augmentation de la force motrice ou de l'économie du combustible, et les accidens que peut causer l'explosion des enveloppes qui contiennent la vapeur échauffée. = Rapport de M. *Girard*, sur les expériences faites en Suède par M. Lagerhjelm, et relatives à l'écoulement de l'air atmosphérique par des orifices pratiqués en mince paroi, et à l'aspiration qui a lieu à la paroi d'un tuyau court contenant de l'air qui s'écoule sous des pressions déterminées. — III. PHYSIQUE. Plusieurs mémoires de M. *Ampère* sur les phénomènes qu'il a nommés *électro-dynamiques*. = Mémoires de M. *de Montferrand* et de M. *Savary* sur le magnétisme de l'électricité. — IV. OPTIQUE. Divers mémoires de M. *Fresnel*, ayant pour objet d'exprimer, par une construction, les lois générales de la double réfraction; de découvrir les propriétés d'un nouveau genre de polarisation auquel il a donné le nom de *circulaire*; de prouver directement que le verre comprimé fait subir à la lumière la double réflexion; enfin d'examiner la loi des modifications que la réflexion totale imprime à la lumière polarisée. — V. ARÉOMÉTRIE. Les recherches de plusieurs habiles physiciens avoient déjà perfectionné l'usage de l'*aréomètre*. Son exc. le ministre de l'intérieur a desiré que l'académie comparât entre elles les méthodes qui avoient été proposées pour déterminer avec précision, au moyen de cet instrument, les pesanteurs spécifiques des liquides. L'application de ces méthodes à la mesure des différens degrés de pureté des liqueurs alcoholiques intéresse l'administration de l'impôt; l'intention du Gouvernement étoit de puiser dans les connoissances physiques récemment acquises, des procédés propres à évaluer plus convenablement *le titre des eaux-de-vie et esprits en centième de prêt*. L'académie a nommé une commission spéciale chargée d'examiner sous ce point de vue les mémoires qui avoient été présentés au gouver-

nement. M. *Arago*, rapporteur, a exposé les résultats de cet examen et a montré que des expériences très-précises, faites antérieurement par M. Gay-Lussac, donnoient un moyen assuré de satisfaire entièrement aux vues que l'administration publique se proposoit. L'académie a adopté ce rapport et les conclusions suivantes. « Les tables que M. *Gay-Lussac* a déduites d'un travail pénible de plus de six mois, seront, pour l'industrie et pour les sciences, une acquisition précieuse. L'autorité y trouvera, selon son vœu, les moyens d'améliorer ou de simplifier la perception de l'impôt et le guide le plus sûr qu'elle puisse suivre. » La commission exprime aussi dans ce rapport l'opinion favorable qu'elle a conçue d'un mémoire qui, en traitant les diverses questions de l'aréométrie, présente l'histoire de tous les aréomètres nationaux et étrangers. On doit ce travail à M. *Francœur*, connu de tous les géomètres par les ouvrages importans qu'il a publiés sur les diverses parties des sciences mathématiques pures et appliquées. Le même rapport fait mention d'un mémoire imprimé, dans lequel M. le professeur *Benoist* traite de la théorie des aréomètres. Ce mémoire a paru à la commission très-clairement rédigé, et peut être considéré comme un excellent chapitre d'un traité de physique; mais l'auteur ne s'est point occupé de la partie expérimentale de la question. — VI. On a déterminé depuis long-temps, et avec assez de précision, la capacité de chaleur d'un grand nombre de substances; il n'est pas moins important de connoître les autres qualités spécifiques des corps qui se rapportent à l'action de la chaleur. La théorie analytique que l'on a découverte récemment distingue et définit exactement ces qualités et apprend à les mesurer. M. *Despretz*, connu depuis long-temps par des recherches importantes sur différens sujets de physique, s'est proposé de déterminer par l'expérience, et au moyen des formules de la théorie, la conductibilité propre de diverses substances, c'est-à-dire, la faculté plus ou moins grande avec laquelle la chaleur les pénètre, en passant d'une molécule intérieure de ces corps à une molécule voisine. M. *Fourier* a lu, au nom d'une commission, un rapport sur ce nouveau travail de M. *Despretz*: il en montre toute l'utilité, décrit les procédés dont on s'est servi, et indique les résultats principaux. Si l'on compare entre eux les neuf corps différens qui ont été l'objet des expériences de M. Despretz, et si on les écrit par ordre, en commençant par les substances dont la faculté conductrice est la plus grande, on les trouve rangées comme il suit: *terre, fer, zinc, étain, plomb, marbre, porcelaine, terre de brique.* La conductibilité du cuivre est plus grande que celle du fer, dans le rapport de 12 à 5. — VII. MM. *Gay-Lussac* et *Welter* s'occupent de recherches sur les changemens de température occasionnés par la compression ou la dilatation des gaz. M. Gay-Lussac a communiqué à l'académie un des résultats de ces expériences; il consiste en ce que l'air qui s'échappe d'un vase par l'effet d'une pression constante, conserve sa température, quoiqu'il se dilate en sortant du vase. — VIII. *Astronomie.* Trois comètes ont apparu pendant l'année 1822. La première a été découverte à Marseille, dans la constellation du cocher, le 12 mai, par M. *Gambart.* Cet astronome a observé la comète quatorze fois depuis le 17 mai jusqu'au 17 juin : passage au périhélie, mai 1822, 6 j. 1 h. 56' 21", temps moyen compté de minuit à Marseille; distance périhélie, 0,504194; longitude du nœud, 177° 25' 4"; longitude du périhélie, 192° 47' 45"; inclinaison, 53° 35' 34"; mouvement héliocentrique, rétrograde. Seconde comète, découverte par M. *Pons*, à Marlia, le 31 mai. Troisième, découverte par

M. *Pons* le 13 juillet, et par M. *Gambart*, le 16. M. Gambart l'a suivie avec la plus grande assiduité pendant toute la durée de son apparition. La première observation est du 20 juillet; la dernière du 19 octobre: le nombre total est de 43. Toutes les observations de M. Gambart sont très-bien représentées dans la supposition que l'astre parcouroit une parabole dont voici les élémens calculés par le même astronome. Passage au périhélie, octobre 1822, 24 j. 3 h. 27′ 0″, temps moyen compté de minuit à Marseille; distance périhélie, 1,146389; longitude du nœud ascendant, 92° 42′ 25″; longitude du périhélie, 271° 47′ 53″; inclinaison, 32° 39′ 18″; mouvement héliocentrique, rétrograde. = Une comète à courte période fut découverte le 26 novembre 1818 par M. *Pons*; M. *Bouvard* en présenta les élémens paraboliques au bureau des longitudes le 13 janvier 1819. M. *Arago* fit alors remarquer qu'il y avoit entre les nouveaux élémens et ceux de la première comète observée en 1805 une trop grande ressemblance, pour qu'on ne dût pas supposer qu'ils appartenoient au même astre. Le 8 mars suivant, on apprit à Paris, par une lettre de M. de Lindenau, que M. *Enke* avoit représenté toutes les observations de cette apparition de 1818, à l'aide d'un orbite elliptique correspondant à une révolution de trois ans et demi. Ce même astronome, ayant soumis à une discussion approfondie la totalité des observations faites en 1805, en a déduit aussi des élémens elliptiques fort peu différens de ceux de la dernière apparition. Plus tard, M. Enke calcula une éphéméride pour l'apparition future de 1822. C'est dans cette portion de son cours que M. *Rumker* a aperçu la comète le 2 juin dernier, très-près de la position calculée. Les observations de M. Rumker sont au nombre de quinze: elles comprennent l'arc que la comète a parcouru du 2 au 23 juin 1822. On a trouvé l'accord le plus satisfaisant entre l'observation et le calcul. = M. *Gambey* a présenté à l'académie deux nouveaux instrumens, savoir: 1.° une boussole de déclinaison à l'aide de laquelle on peut déterminer l'angle formé par le méridien magnétique et le méridien terrestre, jusqu'à la précision d'une seconde de degré; 2.° un héliostat construit sur des principes totalement différens de ceux que s'Gravesande avoit suivis. Ces deux instrumens ont déjà été soumis à des épreuves multipliées. On peut annoncer, dès à présent, qu'ils font le plus grand honneur à M. Gambey, tant pour l'invention que pour l'exécution. Il n'y a pas maintenant en Europe d'artiste qui travaille mieux et avec plus d'intelligence que M. Gambey. — IX. *Statistique*. M. *Benoiston de Châteauneuf* a présenté à l'académie un mémoire dans lequel il rapporte l'ordre de mortalité des femmes parvenues à l'âge de 40 à 50 ans, et il examine avec beaucoup de soin s'il est vrai que la cessation du flux menstruel occasionne à cette époque de la vie une variation sensible dans la loi de mortalité. M. *Fourier* a fait au nom d'uue commission un rapport sur ce mémoire. Il expose les conséquences que l'auteur a déduites de son travail. Elles consistent principalement en ce que cette époque de la vie des femmes, que l'on a désignée sous le nom d'âge critique, n'est sujette à aucune variation sensible dans la loi de mortalité. Non-seulement la comparaison de toutes les tables où l'on a désigné les sexes n'indique point pour les femmes de cet âge une mortalité plus rapide que celle des hommes; il paroît au contraire qu'à ce même âge la mortalité des hommes est un peu plus accélérée que celle des femmes. Ces conséquences s'étendent à des climats très-divers; on les observe dans l'ancienne Provence comme à Saint-Pétersbourg et dans les pays intermédiaires. = M. *Moreau de Jonnès* a lu

un mémoire sur le territoire agricole des colonies françaises : il en résulte que, dans leur étendue actuelle, les cultures des colonies de la France sont plus vastes qu'il n'est nécessaire pour fournir tout ce que nous consommons annuellement de sucre, de café et d'indigo. = Dans un mémoire qui a pour objet l'agriculture, l'industrie et le commerce de l'Égypte, M. *Girard* a réuni plusieurs chapitres importans de la statistique d'une contrée célèbre dont la description exacte est due aux voyageurs français.

Partie physique. (Nous sommes obligés de la renvoyer à notre cahier de juillet.)

PROGRAMME du prix fondé par M. le comte de Volney pour l'année 1825. « La commission propose, pour sujet du prix qu'elle adjugera le 24 avril 1825, d'examiner si l'absence de toute écriture, ou l'usage, soit de l'écriture hiéroglyphique ou *idéographique,* soit de l'écriture alphabétique ou *phonographique,* ont eu quelque influence sur la formation du langage chez les nations qui ont fait usage de l'un ou de l'autre genre d'écriture, ou qui ont existé long-temps sans avoir aucune connoissance de l'art d'écrire; et dans le cas où cette question paroîtroit devoir être décidée affirmativement, de déterminer en quoi a consisté cette influence. On a cru pouvoir avancer, sans avoir approfondi ce problème, que, dans l'absence de toute écriture, les formes grammaticales dont l'usage est de réunir dans un seul mot à une idée principale les idées accessoires de temps, de mode, de genre, de nombre, de personne, et de diverses natures de rapports, se multiplient avec une extrême facilité; d'où il résulte un système grammatical très-compliqué, et sujet à éprouver en peu de temps de grands et nombreux changemens; que l'écriture idéographique, au contraire, oppose le plus grand obstacle possible à la multiplication des formes et à la complication du système grammatical, et, par une conséquence nécessaire, donne au langage le plus haut degré possible de fixité; enfin, que les effets produits par l'emploi de l'écriture alphabétique ou phonographique, tiennent le milieu entre ceux qui résultent, d'une part, de l'usage de l'écriture idéographique, et, de l'autre, de l'absence de tout système d'écriture. C'est cette supposition que la commission soumet à la discussion; et elle desire obtenir une solution de ce problème, fondée sur des faits constans et mis hors de doute. Le prix sera double, et de la somme de 2400 fr. Les mémoires seront écrits en français ou en latin, et ne seront reçus que jusqu'au 1.er janvier 1825. »

La Société asiatique a tenu, le 21 avril, sa séance générale annuelle. Elle a été ouverte par un discours de S. A. S. M.gr le duc d'Orléans, président honoraire : on a entendu ensuite un discours de M. Silvestre de Sacy, président du conseil, sur la direction à donner aux encouragemens pour les études orientales; un rapport de M. Abel-Rémusat, secrétaire, sur les travaux du conseil; un rapport de M. Dégérando sur les recettes et les dépenses de la société; une traduction de la quatrième séance de Hariri, par M. Garcin de Tassy; le troisième chapitre d'un roman chinois intitulé *Hoa-Thou-Youan,* ou le livre mystérieux, traduit par M. F. Fresnel; des idylles, fables et fragmens, traduits du persan et du samscrit, par M. Chézy. (Le procès-verbal de cette séance, les discours et rapports qui y ont été lus, la liste des membres de la société, et son réglement, ont été imprimés, à Paris, chez Dondey-Dupré, 1823; *in-8.°*, 88 pages).

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du Roi. A Paris, imprimerie de Crapelet, librairie des frères Debure, 1822; cinq tomes *in-8.°* qui correspondent aux cinq divisions ordinaires des bibliothèques, théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres, histoire. — Tome I, iv et 348 pages. Les préliminaires contiennent des notions générales concernant les livres imprimés sur vélin. Ces livres ne sont pas aussi nombreux qu'on le croiroit, si l'on regardoit comme réel un édit de Henri II ordonnant à tout imprimeur de tirer sur vélin un exemplaire de chaque ouvrage pour la bibliothèque du Louvre. Cet édit, indiqué ou plutôt proposé dans le livre intitulé *Dicæarchiæ Henrici progymnasmata*, n'a jamais existé. La Bibliothèque du Roi, la plus riche en livres imprimés sur vélin, ne possède que 1467 articles de ce genre. Entre les autres bibliothèques publiques de Paris, celle qui en a le plus est celle de Sainte-Geneviève, où il s'en trouve 164; mais M. Renouard, libraire, en a rassemblé un plus grand nombre, et l'on en comptoit 601 dans la bibliothèque de Macarthy. En décrivant ceux de la Bibliothèque du Roi, on a distingué par les lettres VV, les vélins de veau, lesquels sont blancs des deux côtés; par VAM ceux d'agneau mort-né, qui sont d'une ténuité extrême, d'une blancheur éclatante, et propres aux petits formats; par VAV, ceux d'agneau ayant vécu, qui offrent une page moins blanche; par VM, ceux de mouton, jaunes du côté du poil de l'animal. On a aussi marqué la hauteur de chaque exemplaire, et l'on a donné les mêmes indications à l'égard des livres imprimés sur vélin, qui se conservent ailleurs qu'à la Bibliothèque du Roi, et dont on a eu occasion de faire mention. Entre les 475 articles compris sous le titre de *théologie*, nous distinguerons la description de la polyglotte d'Anvers, et celle du *Rationale Durandi* de 1459, célèbre production typographique dont il existe aussi, à Sainte-Geneviève, un magnifique exemplaire (VV, 413 millim.). — Tome II, vj et 120 pages; 178 articles de *jurisprudence*, entre lesquels on remarque *Constitutiones Clementis V, 1460*; la bibliothèque de Sainte-Geneviève possède aussi un très-bel exemplaire sur vélin des Clémentines, mais seulement de l'édition de 1467, VV, 424 millimètres. — Tome III, vj et 84 pages, 120 articles de *sciences et arts*: on n'y rencontre pas le Vitruve de 1513, *in-8.°*, imprimé à Florence, chez Phil. Junte, et dont il existe un exemplaire sur vélin à Sainte-Geneviève. — Tome IV, viij et 332 pages, 494 articles sous le titre de *belles-lettres*. Le Priscien de 1470, première édition, est sur vélin à la Bibliothèque du Roi et à Sainte-Geneviève, ainsi que la *Rhetorica Ciceronis ad Herennium*, Venise, Jenson, 1470. La Bibliothèque du Roi n'a sur vélin qu'un seul volume des Oraisons de Cicéron, 1519, *in-8.°*; les trois volumes sont à Sainte-Geneviève, où se trouvent aussi sur vélin, comme à la Bibliothèque royale, l'Homère d'Alde, 1504, 2 vol. *in-8.°*; l'Anthologie de 1494 *in-4.°*, et le Tewrdannckhs de 1517. — Tome V, vij et 380 pages: 195 articles d'*histoire*, qui finissent à la page 165, sont suivis d'un supplément, de sept tables, d'additions et corrections. L'auteur de cette riche et instructive description ne s'est point nommé; mais l'excellente méthode de l'ouvrage, l'exactitude des détails, et l'étendue de la science bibliographique, feront aisément reconnoître M. V. P.

Les Amours des anges et les Mélodies irlandaises, de Thomas Moore, traduit de l'anglais par M.me Louise Sw-Belloc. Paris, impr. de Tastu, librairie de Chasseriau, rue Neuve-des-Petits-Champs, n.° 5, 1823, *in-8.°*, 232 pages avec un portrait. Prix, 5 fr. et 6 fr. par la poste. L'un de nos prochains cahiers contiendra un article sur cet ouvrage et sur la traduction.

Odes d'Horace, traduites en vers français, avec le texte en regard, conforme aux éditions classiques, des sommaires et des notes; par Léon Halevy. A Paris, chez Bobée, 5 vol. *in-18.* — Tome I, publié en 1823, xxx et 127, préface et livre I.er des Odes d'Horace. Tome II, 1821, xviij et 111 pages; avertissement et livre II des Odes. — Tome III, 1812, xvj et 132 pages, III.e livre. — Tome IV, 1822, xix et 124 pages, IV.e livre et poëme séculaire. — Tome V, 1822, Épodes, x et 80 pages. Nous avons rendu compte (juin 1822, p. 341-348) des tomes II et IV; l'un de nos prochains cahiers contiendra un article sur les livres I, III et V.

Horace et l'empereur Auguste, ou Observations qui peuvent servir de complément aux commentaires sur Horace, par Eusèbe Salverte. Paris, impr. de Dondey-Dupré, librairie de Chasseriau, 1823, *in-8.°*, 158 pages. Nous nous proposons de revenir sur cet ouvrage.

Tite Antonin le Pieux, résumé historique. Marc-Aurèle-Antonin, sommaire historique; et fragmens relatifs à la vie, au règne, à la politique et à la morale de l'empereur Marc-Aurèle le Philosophe, dans lesquels il est traité de la loi naturelle, des principes du gouvernement, &c. A Paris, impr. d'Éberhart, librairie d'Allais, rue Guénégaud, n.° 16, de Colas, Debure, Treuttel et Würtz, au dépôt de l'histoire de Marc-Aurèle, rue Saint-Severin n.° 30, 1823, *in-8.°* de 176 pages. Ce volume est extrait de l'histoire philosophique de Marc-Aurèle, publiée en 1820, 4 vol. *in-8.°*, avec un recueil de cartes. (*Voyez* Journal des Savans, juillet 1820, page 442). Nous donnerons, dans l'un de nos prochains cahiers, une notice de cet ouvrage, ainsi que de l'article suivant.

Histoire des Français, par M. Simonde de Sismondi, correspondant de l'Institut, &c.; tom. IV, V et VI: 3 vol. *in-8.°* Paris, Treuttel et Würtz, Strasbourg et Londres, même maison de commerce. Prix, 24 fr., et sur pap. vélin superf. 48 fr. — Tome IV, avénement de Hugues Capet en 987, son règne, ceux de Robert et de Henri I.er, et celui de Philippe I.er jusqu'en 1100. — Tome V, 568 pages, années 1101-1180, fin du règne de Philippe I.er, règnes de Louis VI et de Louis VII. — Tome VI, 620 pages, ann. 1180-1226, Philippe Auguste et Louis VIII. Les trois volumes ont pour titre général, *La France considérée sous le régime féodal.* Nous en rendrons compte dans nos prochains cahiers. (Voyez, sur les tomes I, II, III, *Journal des Savans*, 1821, août, p. 486-494; sept. 552-562.

Histoire littéraire de l'Italie de P. L. Ginguené, continuée par M. Salfi, ancien professeur dans plusieurs universités d'Italie; tome X (complétant l'histoire de la littérature italienne du XVI.e siècle). Paris, impr. de Crapelet, librairie de Dufaut, *in-8.°*, vj et 536 pages. Un éloge de Ginguené par son continuateur termine ce volume. M. Salfi est déjà l'auteur de plusieurs parties des tomes VIII et IX de cette histoire, publiés en 1819 (*voyez* Journal des Savans, mai et juin 1819, pages 277-283; 335-343).

Histoire de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, par M.lle Vauvilliers; seconde édition. Paris, chez Leblanc, 1823, 2 vol. *in-8.°*, cxxxviij, 419 et 512 pages. Nous avons rendu compte, en décembre 1819, p. 719-726, de la première

édition de cet ouvrage; il est presque entièrement refait dans la seconde. L'introduction a pris beaucoup plus d'étendue; elle offre un abrégé plus complet de l'histoire du Béarn et de la Navarre, depuis le commencement de l'ère vulgaire jusqu'à l'an 1528. L'auteur y a jeté des observations générales d'un haut intérêt, sur-tout dans la II.e partie, qui concerne le XV.e siècle et le commencement du XVI.e Toutes les parties de l'ouvrage ont été retouchées et ont reçu des améliorations qui seront indiquées dans l'un de nos prochains cahiers.

Lettres sur la Suisse, écrites en 1819, 1820 et 1821, par M. Raoul-Rochette, membre de l'Institut; 3.e édit., ornée de gravures d'après Kœnig et autres paysagistes célèbres. Paris, impr. de Rignoux, libr. de Nepveu, 1823, 6 vol. *in-18.* Prix, 20 fr.

Œuvres de Fr. Rabelais; tome I.er Paris, impr. de Didot l'aîné, libr. de Louis Janet, *in-8.°* de 38 feuilles 3/4. Prix, 9 fr. L'édition aura 3 volumes.

Lettres sur l'astronomie, en prose et en vers, par Albert Montémont, avec des notes, par Charles Coquerel. « L'astronomie, par la dignité de son objet » et la perfection de ses théories, est le plus beau monument de l'esprit humain, » le titre le plus noble de son intelligence. » (LAPLACE.) Ce nouvel ouvrage, d'un format pareil à celui du *Voyage aux Alpes et en Italie*, de M. Albert Montémont, formera 3 volumes *in-8.°*, ornés de planches et de gravures, et sera imprimé sur papier fin grand-raisin. Prix, 10 fr. pour Paris, et 12 fr. franc de port. A Paris, chez Lelong, libraire, Palais-royal, galeries de bois, n.° 233. Les trois volumes doivent paroître au 1.er juillet prochain.

Exposé analytique des travaux de la société d'émulation de Cambrai, depuis le 16 août 1821 jusqu'au 16 août 1822, par le D.r Le Glay, secrétaire perpétuel. Douai, 1822, de l'impr. de Wagrez aîné, *in-8.°* de 72 pages.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers, espagnol, *italien, allemand, anglais, chinois, danois, &c.* (*Article de M.* Raynouard.).... Pag. 323.

Recherches pour servir à l'Histoire de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains, &c.; par M. Letronne. (*Article de M.* Silvestre de Sacy.)........ 344.

Théâtre complet des Latins, avec des traductions françaises, par M. J. B. Levée et feu M. Lemonnier; tomes XIII, XIV et XV. (*Article de M.* Daunou.)........ 358.

Élémens de la Grammaire turke, à l'usage des élèves de l'École royale et spéciale des langues orientales vivantes; par P. Amédée Jaubert. (*Article de M.* Abel-Rémusat.)........ 366.

Nouvelles littéraires........ 372.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

JUILLET 1823.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1823.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

JUILLET 1823.

MONETE CUFICHE dell' I. R. Museo di Milano. — *Monnoies cufiques du Cabinet impérial et royal de Milan.* Milan, 1819, xcij et 385 pages gr. *in-4.°*, avec 18 planches gravées.

SECOND ARTICLE.

DANS un premier article (1), j'ai entretenu les lecteurs des observations préliminaires de M. Castiglioni, et j'ai passé légèrement sur un assez grand nombre de points importans pour l'histoire de la monnoie chez les Musulmans, à l'égard desquels les assertions de l'auteur m'ont paru être un peu hasardées, ou manquer d'exactitude. Aujourd'hui je

(1) Voyez le cahier de mai de cette année, *p. 259-270.*

vais parcourir très-briévement les médailles les plus remarquables de celles qui sont décrites et expliquées dans ce volume. Les amateurs de la littérature et particulièrement de la numismatique musulmane, ne pouvant manquer de se procurer l'ouvrage de M. Castiglioni, et les planches étant souvent d'une nécessité indispensable pour bien juger des observations auxquelles certaines médailles peuvent donner lieu, il seroit inutile, ce me semble, d'entrer ici dans beaucoup de détails.

La première médaille du cabinet de Milan est une médaille d'or d'Abd-almélic : c'est jusqu'à présent la plus ancienne monnoie musulmane connue. Elle porte sans aucun doute la date de l'année 77, et n'est par conséquent postérieure que d'un ou deux ans à l'institution de la monnoie musulmane. M. Fræhn ne la connoissoit point, lorsqu'il a publié son second rapport préliminaire sur les médailles musulmanes de l'académie des sciences de Pétersbourg. Elle est parfaitement conservée.

La médaille d'argent n.° 3, et de l'an 92, est aussi très-bien conservée. Le nom de la ville où elle a été frappée a été lu *Tsaïmara* بالثيمرة ; et comme on ne connoît aucun lieu ainsi nommé, on à supposé que l'orthographe en étoit altérée. Les lettres dans le caractère cufique n'ayant pas de points diacritiques, ce nom pourroit être lu de bien des manières : toutefois je ne doute point qu'il ne faille lire بالتيمرة *à Taïmara ;* car, suivant l'auteur du Kamous, il y a deux villages ou bourgs de ce nom dans le territoire d'Ispahan, dont l'un s'appelle le *grand Taïmara* التيمرة الكبرى, et l'autre *le petit Taïmara* التيمرة الصغرى. Il est bon de se rappeler que la plus ancienne médaille du cabinet de M. Et. Mainoni, qui est de l'an 82, a été frappée à *Djeï* جى, et que *Djeï* est le nom ancien d'Ispahan. M. Münter, évêque de Sélande, possède un double de cette médaille n.° 3. M. Fræhn n'en a point fait mention dans son second rapport, parmi les plus anciennes médailles musulmanes connues. Dans la date de la fabrication il faut lire اثنين ou plutôt ثنتين, et non اثنان, comme a fait M. Castiglioni. Ce genre de fautes est répété plusieurs fois dans cet ouvrage.

La médaille en cuivre n.° 5 (pl. II, n.° 3) est remarquable, parce que, si la légende en a été bien lue, elle porte le nom du khalife Walid, sans qu'on puisse déterminer duquel des deux khalifes Ommiades de ce nom il faut l'entendre. On sait que les Ommiades ne mettoient pas leurs noms sur les monnoies d'or et d'argent. M. Castiglioni a lu ainsi cette légende : عبد الله الوليد امير المومنين, c'est-à-dire, *le serviteur de Dieu Alwalid, prince des croyans.* Je doute beaucoup qu'il y ait effectivement عبد الله *abd-allah*, c'est-à-dire, *le serviteur de Dieu.* Si ces mots y sont réellement, c'est un nouvel exemple à ajouter à ceux qu'a indiqués M. Fræhn,

dans l'ouvrage intitulé *Beytræge zur Mühammed. Müntzkunde*, p. 17 (1), de l'emploi des mots *abd-allah* sur les monnoies, comme épithète ou titre honorifique, et non comme nom propre. Le mot فلس se lit distinctement sur cette médaille et sur la médaille de cuivre n.° 8.

Sur une autre médaille de cuivre n.° 11 (pl. III, n.° 3), M. Castiglioni croit avoir lu le nom du khalife *Hescham ;* cette conjecture me semble très-hasardée.

Parmi les monnoies des khalifes Abbassides, on doit remarquer celle de Mansour, qui est mise sous le n.° 19, et gravée planche XI, n.° 6, parce qu'elle offre le mot عدل, qu'on avoit pris pour une allusion à la doctrine des Schiïtes, supposition qui ne peut s'appliquer à une monnoie de ce khalife, ennemi déclaré et persécuteur des descendans d'Ali. M. Castiglioni pense que c'est un nom propre. Peut-être a-t-il raison à l'égard de cette monnoie et de quelques autres, sans qu'on doive absolument rejeter l'autre explication en ce qui concerne les monnoies des Samanides.

Les monnoies de cuivre n.os 37 et 38 offrent un nom de lieu inconnu, que M. Castiglioni a lu بالمباركة *à Mobaréca :* il observe que c'est vraisemblablement le même nom qui a été lu par M. Fræhn *Menaria* بالمنارية, sur une monnoie qui a des rapports avec les deux dont il s'agit. Suivant l'auteur du Kamous, مباركة *Mobaréca* est le nom d'une ville du Kharizme, et مباركية *Mobarékia*, celui d'une place forte cons-

(1) L'ouvrage de M. Fræhn, que je cite ici, a pour titre *Beytræge zur Muhammedanischen Müntzkunde aus S. Petersburg, oder Auswahl seltener und merkwürdiger, bis dahin unbekannter Muhammedanischen Müntzen, aus dem Kabinet des kaiserlich-russischen collegien-assessors Herrn G. Pflug, kurz ausgedeutet von C. M. Fræhn*, c'est-à-dire, Morceaux pour servir à la connoissance des monnoies musulmanes, ou Choix de monnoies musulmanes, rares, remarquables et jusqu'ici inconnues, du cabinet de M. G. Pflug..., avec de courtes explications, par M. C. M. Fræhn. Ce volume *in-4.°* de xij et 61 pages d'impression, avec une planche lithographiée, a paru à Berlin il y a deux ou trois ans. La préface est datée de Saint-Pétersbourg, le 15 octobre 1818. Cet ouvrage est un des plus importans que M. Fræhn ait publiés sur la numismatique musulmane. J'ai beaucoup regretté que la multiplicité de mes occupations ne m'ait pas permis d'en rendre compte, à l'époque où il a paru, dans le Journal des Savans. J'en ai donné ici le titre en entier, parce que je le regarde comme nécessaire à tous ceux qui, par état ou par goût, cultivent la littérature de l'orient. J'indiquerai par la même occasion un autre ouvrage de M. Fræhn, qui a paru à Saint-Pétersbourg en 1819, sous ce titre : *Novæ symbolæ ad rem numariam Muhammedanorum, ex musæis Pflugiano atque Mannteufeliano Petropoli, necnon Nejelowiano Kasani ; edidit doct. C. M. Fræhn.... Accedunt quinque tabulæ lapide expressæ ;* vj et 48 pages *in-4.°*

truite par un Turc nommé *Mobarec*, affranchi de la famille des Abbassides.

Enfin une médaille d'argent inédite du dernier khalife Abbasside de Bagdad, Mostasim-billah, et de l'an 648, présente une légende circulaire, tirée, à ce qu'il semble, de l'Alcoran, et dont le sens contraste singulièrement avec les malheurs qui terminèrent son règne, et mirent fin au khalifat en Asie. Cette médaille est mise sous le n.° 41, et représentée sur la planche 1, n.° 6. Le cabinet de l'académie des sciences de Pétersbourg en possède une du même khalife, de l'année 650. Il est indispensable de faire observer que le passage de l'Alcoran que l'on suppose adopté ici pour légende, n'est pas, comme d'ordinaire, transcrit littéralement. Le texte de l'Alcoran auquel M. Castiglioni renvoie, porte (sur. 61), نصر من الله وفتح قريب وبشّر المؤمنين. M. Castiglioni a lu ainsi la légende : اتا نصر من الله فتح قريب وبشّر المؤمنين به. Je dois avouer qu'il me reste des doutes sur cette lecture, et particulièrement sur les deux mots اتا et نصر, dont le premier devroit être écrit إنّ, et le second me paroît être plutôt الصبر. Je soupçonne qu'il faut lire فتح قريب وبشّر المومنين به ان الصبر من الله; mais comme il n'y a point de passage de l'Alcoran conçu en ces termes, je n'ose rien affirmer. Peut-être la gravure n'est-elle pas très-exacte.

Après les médailles des Ommiades et des Abbassides, viennent deux classes que M. Castiglioni a désignées sous les titres de *Monnoies des khalifes d'orient, d'une date incertaine*, et *Monnoies des khalifes avec figures*. Toutes les médailles comprises sous ces deux classes sont de cuivre. Les légendes en sont en général si mal formées, qu'il est presque impossible de les déchiffrer, et, excepté les formules ordinaires, *il n'y a point d'autre dieu que Dieu*, et *Mahomet est l'apôtre de Dieu*, tout ce qu'on croit y lire est fort incertain. Les noms des lieux où M. Castiglioni pense qu'elles ont été fabriquées, me paroissent très-hasardés. Toutefois la dernière de ces deux classes comprend des médailles fort curieuses, parce qu'on y lit le nom du khalife *Abd-almélic*, de ce même prince auquel l'histoire attribue l'institution de la monnoie proprement dite *musulmane*. Je passe légèrement sur ces monnoies, malgré leur importance, parce que j'en ai parlé avec quelque détail dans le Journal asiatique, onzième cahier, tom. II, p. 260 et suiv. Les lecteurs devront voir ce qu'en dit M. Castiglioni dans son Introduction, p. lvij et suiv.

A ces deux classes succèdent les monnoies des Samanides : elles sont toutes en argent. Cette dynastie est une de celles dont il nous est par-

venu un plus grand nombre de monnoies d'argent : les monnoies de cuivre des Samanides sont au contraire d'une extrême rareté. Une des monnoies d'argent des Samanides, décrite par M. Castiglioni sous le n.° 71, présente une difficulté chronologique, Cette monnoie porte la date de 292, et le nom de l'émir Samanide Ahmed fils d'Ismaïl, au lieu de celui d'Ismaïl que nous savons avoir régné jusqu'en 295, et dont on a des monnoies datées des années 293 et 294. Pour résoudre ce problème, notre auteur suppose que l'émir Ismaïl avoit associé son fils au trône, ou du moins l'avoit fait reconnoître pour son successeur, et avoit permis que son nom fût mis sur les monnoies. Le cabinet de l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg possède aussi plusieurs monnoies qui offrent le nom d'Ahmed, fils d'Ismaïl, avec les années 291, 293 et 294. Comme la date ne se trouve pas sur la même face où se lit le nom d'Ahmed, M. Fræhn (*de Acad. imp. scient. Petropol. Musæo numario Muslemico Prolusio prior*, pag. 31), a conjecturé qu'on a mal-à-propos employé à la fabrication de ces monnoies, sous le règne d'Ahmed et postérieurement à l'année 294, des coins dont l'un appartenoit au règne d'Ahmed, et l'autre avoit appartenu au règne de son père Ismaïl. Si cette conjecture étoit bien avérée, elle diminueroit singulièrement l'intérêt qu'offrent ces monumens, considérés en général comme les témoins les plus sûrs de la chronologie historique.

Le cabinet de Milan ne possède qu'une seule monnoie des khalifes Fatémites d'Égypte, frappée en Asie ; elle est très-mal gravée. M. Castiglioni croit reconnoître sur cette monnoie le nom de Tripoli, mais mal orthographié : la gravure en est si défectueuse, qu'il est difficile de s'assurer de la vérité. Après cette médaille, notre auteur en fait connoître une d'un prince Seldjoukide de Perse, du nom de Mélicschah. Ce nom est commun à plusieurs princes de cette dynastie. La médaille ne portant aucune date, ce n'est que par conjecture que notre auteur l'attribue au premier sultan de ce nom. Cette médaille est précieuse, parce qu'on n'en connoît presque point de cette dynastie.

La classe qui vient ensuite, est celle des Seldjoukides de l'Asie mineure. Elle offre quarante monnoies, toutes d'argent, à l'exception des deux plus anciennes qui sont de cuivre. Cette suite nombreuse de monnoies pouvant être d'une grande utilité pour établir la chronologie des princes de cette dynastie, et les historiens grecs et arabes étant peu d'accord sur un grand nombre de points de cette chronologie, M. Castiglioni a cru devoir composer une histoire abrégée de cette dynastie, en prenant pour principaux guides la Chronique syriaque d'Abou'lfaradje ou Grégoire Bar-Hebræus, et les médailles. Quoique

nous n'ayons pas eu le loisir de vérifier toutes les bases de ce travail, il nous a paru fait avec soin et avec une sage critique, et nous croyons que les savans en sauront gré à son auteur. Il observe que ce travail étoit fait, lorsqu'il a eu connoissance d'un mémoire de M. Th. Chr. Tychsen, publié dans le tome III des *Commentationes recentiores* de l'académie de Gottingue, et dans lequel ce savant a décrit un assez grand nombre de monnoies des Seldjoukides de l'Asie mineure, et a dû par conséquent discuter divers points de la chronologie de cette dynastie. Si, d'un côté, il éprouve quelque regret d'avoir été ainsi prévenu dans la publication de plusieurs médailles qu'il regardoit comme inédites, il s'applaudit de ce que l'opinion et l'autorité de M. Tychsen confirment la préférence qu'il a donnée à Abou'lfaradje pour établir la chronologie de cette branche des Seldjoukides.

Quelques monnoies des princes de cette dynastie offrent un titre qui avoit beaucoup embarrassé les orientalistes qui se sont occupés de leurs monnoies : c'est celui de برهان امير المؤمنين. M. Castiglioni a cru devoir adopter l'explication conjecturale qu'en a donnée M. Tychsen de Gottingue. Il étoit réservé à la sagacité de M. Fræhn de réfuter les diverses conjectures émises avant lui, et de faire voir que dans cette formule le mot برهان est véritablement arabe, et est employé dans une acception justifiée par beaucoup d'exemples (*Beytræge zur Muhammed. Müntzkunde*, pag. 51). Cette formule signifie, comme M. Fræhn l'a démontré, *le défenseur des droits du prince des croyans.* Je n'insiste pas davantage là dessus, M. Castiglioni ayant lui-même souscrit à l'opinion de M. Fræhn, dans la brochure qu'il a publiée en 1822, sous le titre de *Nuove Osservazioni sopra un plagio letterario &c.*, pag. 28.

Parmi les monnoies des Seldjoukides de l'Asie mineure, quelques-unes présentent des problèmes chronologiques dont M. Castiglioni propose des solutions plausibles. Le nom du lieu où a été frappée la monnoie n.° 114 (planche VI, n.° 5), lui paroît être *Sarous* ساروس, mais il avoue qu'on ne connoît aucun lieu de ce nom. Je crois que la médaille porte *Césarée* قيساريه, c'est-à-dire Césarée de Cappadoce. M. Fræhn a fait connoître une monnoie de Caïcobad fils de Caïkhosrou, frappée dans cette même ville (*Beytræge &c.*, pag. 48). Plusieurs autres médailles de cette suite portent des noms de lieux qu'on ne peut pas lire, attendu la forme bizarre des caractères, et la grossièreté du travail.

Je craindrois de prolonger cet article plus qu'il ne convient, si je suivois pas à pas M. Castiglioni dans la description et l'explication des monnoies des différentes branches de la dynastie des Zenghides ou

descendans de Zenghi, de celles des Ortokides, et d'une famille qui a régné pendant soixante ans environ dans la ville d'Arbèles. Toutes ces médailles, depuis le n.° 125 jusqu'au n.° 176, sont de cuivre, excepté une monnoie de Bedr-eddin Loulou, mise sous le n.° 142, qui est de billon, et une autre placée sous le n.° 176, qui appartient à un prince Ortokide, et qui est en argent. Une chose très-remarquable, c'est que, parmi toutes les monnoies comprises dans les diverses classes dont il s'agit, ces deux-là sont, avec une monnoie de cuivre des Ortokides, mise sous le n.° 172, les seules qui joignent aux noms des princes qui les ont fait frapper, celui d'un Seldjoukide de l'Asie mineure. Sur la première on lit le nom de Caïkhosrou, et sur la seconde, celui de Caïcobad son fils. Sur la monnoie de cuivre n.° 172, on lit le nom de Caïcaous : cette circonstance prouve que les princes qui ont fait frapper ces pièces se reconnoissoient, à l'époque de leur fabrication, vassaux des Seldjoukides. M. Castiglioni en a fait l'observation, et n'a pas négligé de concilier avec cette donnée, fournie par les médailles, le témoignage des historiens. Toutes les monnoies des Zenghides, des Ortokides et des princes d'Arbèles, offrent des figures, à l'exception de la monnoie de billon n.° 142, de la monnoie d'argent n.° 172, et d'une monnoie de cuivre n.° 144, frappée par Bedr-eddin Loulou : celle-ci porte les titres du grand Kaan des Mogols qui venoit de mettre fin à l'empire des khalifes, et dont Bedr-eddin s'étoit empressé de reconnoître la suzeraineté. Je me borne à observer ces faits, qui peuvent être de quelque importance dans l'histoire de la numismatique musulmane, sans en tirer pour le présent aucune conséquence, et je passe à quelques observations de détail.

La médaille d'un des princes Zenghides de Mossul, mise sous le n.° 130, et représentée planche VI, n.° 9, a paru à M. Castiglioni porter le nom de Mossul, *écrit ici*, dit-il, *Mézilèh* بالمزيله. On peut assurer, sans crainte de se tromper, que jamais le nom de Mossul n'a été écrit de la sorte. La médaille porte certainement بالجزيرة à *Djézîrèh :* c'est la ville dont M. Castiglioni parle à l'occasion de la monnoie n.° 147.

Trois monnoies, qui appartiennent toutes au khalifat d'*Alnaser-lid n-allah*, dont le règne a duré quarante-sept ans, méritent de nous arrêter un instant. Elles sont placées sous les n.os 133, 137 et 147. Les deux premières ont été frappées par des princes de Mossul, de la dynastie des Zenghides, et contiennent, outre le nom du khalife et celui du souverain de Mossul, un autre nom placé entre ces deux-là, et que M. Castiglioni a lu sur la médaille n.° 133 (pl. VI, n.° 10), معظم الدنيا والدين

ابو نصر محمد, *Atimeddunia vaddin Abu Nasr Mohammed,* et sur la médaille n.° 137 (pl. IX, n.° 4), عز الدنيا والدين ابو نصر محمد, *Azeddunia vaddin Abu Nasr Mohammed.* M. Castiglioni a eu soin d'observer que l'histoire ne fait connoître ni cet *Atimeddunia* ni cet *Azeddunia*, auxquels étoient communs les noms d'*Abou-Nasr Mohammed.* Je dois à M. l'abbé Reinaud la solution de cette difficulté : le personnage nommé sur ces deux médailles, et dont le nom a été mal lu par M. Castiglioni, est *Oddet-addounia waddin Abou-Nasr Mohammed* عدّة الدنيا والدين ابو نصر محمد, fils du khalife Alnaser, et par lui associé à l'empire en l'année 585, mais qui, étant mort avant son père (vraisemblablement en 620 ou 621), ne parvint jamais au trône. Dans l'histoire des Ayyoubites et des Mamloucs, par Makrizi, on lit عمدة الدنيا, *Omdet-addounia ;* mais l'auteur du *Roudhataïn*, c'est-à-dire de l'histoire de Nour-eddin et de Salah-eddin (Saladin), écrit *Oddet-addounia,* et les médailles justifient cette leçon. Dans l'Histoire des Croisades par M. Michaud, tome VII, p. 614, ce prince, fils du khalife, est nommé *Isestidin ;* mais c'est une faute d'impression. Le texte du *Roudhataïn* porte : يامر بالخطبة لولى العهد عدة الدنيا والدين ابى نصر محمد بن الامام الناصر, c'est-à-dire, « il portoit l'ordre » de nommer dans la Khotba le successeur désigné Oddet addounia » waddin Abou-Nasr Mohammed, fils de l'imam Alnaser. »

La troisième médaille dont j'ai parlé, mise sous le n.° 149 (pl. XVIII, n.° 1), appartient à Modhaffer-eddin Coucbouri fils d'Ali, prince d'Arbèles, et est de l'année 599. Après les noms du khalife, M. Castiglioni y lit : مظفر الدنيا والدين ابو نصر مظفر الدين كوكبرى بن على, *Modhaffer-eddunia vaddin Abu Nasr Modhaffer eddin Cucburi figlio di Ali*, et il pense que c'est par erreur qu'on a répété deux fois le nom *Modhaffer-eddin.* La médaille est très-mal frappée ; toutefois je pense qu'elle porte, comme les deux précédentes, *Oddet-addounia waddin Abou-Nasr Mohammed,* et que c'est ce dernier nom que M. Castiglioni a pris pour *Modhaffer.* Ceci au surplus pourroit être contesté.

La médaille n.° 144 (pl. IX, n.° 7) a donné lieu à une méprise bien grave. Cette monnoie, dont j'ai déjà fait mention, a été frappée par Bedr-eddin Loulou qui, de tuteur des jeunes princes Zenghides héritiers de la principauté de Mossul, étoit devenu, après leur mort, en l'année 631, maître de cette principauté. Il paroît par les médailles que Bedr-eddin avoit d'abord reconnu la suzeraineté des princes Ayyoubites, et que plus tard il s'étoit mis sous le patronage des Seldjoukides de l'Asie mineure. La médaille dont il s'agit ici nous apprend que la puissance de ces Seldjoukides ayant reçu un grand échec par les armes

des Mogols, et l'empire des khalifes de Bagdad ayant été détruit par Holagou en l'année 656, Bedr-eddin se reconnut vassal des Mogols. Une des légendes de cette monnoie a été lue ainsi par M. Castiglioni, ملك وقان عظم حلاو... عالم پادشاه روی زمين تتر عظم, c'est-à dire, suivant lui : *Il rè e Kaan grande Holagu... sapiente, imperatore della faccia della terra, Tartaro, grande.* Notre auteur observe qu'après حلاو, qui est, selon lui, le nom de Holagou, il y a deux lettres qu'il ne peut pas interpréter. Il est assurément bien surprenant que M. Castiglioni n'ait pas fait attention que les titres donnés ici au souverain des Mogols, ne conviennent pas à Holagou, dont le nom d'ailleurs est constamment écrit par les historiens arabes هلاكو, ce qui n'a aucun rapport avec حلاو. En outre M. Deguignes a fort bien observé (Hist. des Huns, tom. I, pag. 282), que Holagou n'étoit regardé que comme le lieutenant de Mangou dont on mettoit le nom sur les monnoies. Cette légende doit être lue ainsi منكو قاان اعظم خداوند عالم پادشاه روی زمين ..... Je ne devine pas le dernier mot, mais je ne saurois penser qu'il y ait, comme le suppose M. Castiglioni, تتر عظم, ce qui d'ailleurs n'est ni persan, ni arabe. Cette légende signifie, *Mangou-Kaan le grand, maître du monde, empereur de la surface de la terre*... Reiske a cru lire le nom de Holagou sur quelques monnoies; mais M. Tychsen de Gottingue a observé que la date de ces monnoies étoit contraire à la conjecture de Reiske. M. Tychsen lui-même me paroît ne s'être pas moins trompé en attribuant à Holagou une médaille qui porte, je pense, le nom de Mangou (*Comment. Soc. Reg. scient. Gotting. recent*, tom. III, pag. 107). M. Fræhn a déjà révoqué en doute l'opinion de M. Tychsen (*Beytræge &c.*, pag. 52).

M. Castiglioni croit que les médailles mises sous les n.os 159 et 163, dont la première a été déjà publiée par M. Adler, et la seconde est gravée ici planche XI, n.° 1, porte le nom de *Miafarckin*, qu'il suppose, comme l'a fait avant lui M. Adler, écrit ainsi ميعفرقين. On peut assurer que jamais le nom de cette ville n'a été écrit de la sorte, et ceux qui s'appliquent à déchiffrer les légendes des monnoies musulmanes, ne devroient pas se permettre des conjectures aussi hasardées. Il vaut beaucoup mieux convenir qu'on ne peut pas lire quelques parties de ces légendes.

Notre auteur a lu sur la médaille d'un prince Ortokide, n.° 170, représentée planche IX, n.° 10, cette malédiction contre les Alides, ملعون من لعاوية. La grammaire exige, et la médaille porte en effet ملعون من للعلوية, *Maudit soit quiconque tient le parti des Alides.*

Sur la médaille n.° 171, gravée planche XI, n.° 3, il a lu cette

formule معز الامام الناصر. Je suis convaincu qu'il faut lire avec Reiske, qu'il corrige mal-à-propos, معين, comme porte aussi une médaille publiée dans la description du cabinet de M. Mainoni. Sur celle du cabinet impérial de Milan, dont il s'agit ici, le ى du mot معين paroît omis ; mais il en est absolument de même dans le mot المومنين, au revers de la médaille n.° 1 de la même planche. La même chose s'observe encore ailleurs, et particulièrement dans le nom de la ville de *Miafarekin*, que M. Castiglioni a eu tort d'écrire plusieurs fois *Mafarekin*. Avant d'aller plus loin, je dois observer qu'à l'occasion des médailles des princes Ortokides de *Caïfa*, M. Castiglioni s'est étendu sur l'origine de l'aigle à double tête qu'on voit sur beaucoup de médailles de ces princes, emblème qui étoit propre, suivant lui, à cette dynastie, et qu'elle n'avoit point emprunté, comme on l'avoit conjecturé, de l'occident. Il a aussi discuté et adopté l'opinion de M. de Saint-Martin relativement à l'identité d'Amide et de Tigranocerta; mais il diffère de lui en ce qui concerne le fleuve sur lequel, suivant les anciens, étoit bâtie cette ville.

Je ne m'arrêterai point aux monnoies des Ayyoubites de Miafarekin, d'Alep, de Damas et de Hama, quoique parmi ces monnoies il s'en trouve qui présentent des difficultés historiques. Je me contenterai de faire observer que, sur une monnoie de Saladin, n.° 177, le titre de ولي دولة امير المومنين, signifie *ami de l'empire du prince des croyans*, et ne devoit pas être traduit *amministratore dell' impero del principe dei credenti*, qualité qui ne convint jamais à Saladin. J'ai dit ailleurs que M. Schiepati avoit eu tort de traduire ce même titre par *Prefetto della corte &c.*

Les monnoies des Mogols, tant celles des grands Kaans que celles des Mogols de Perse, et des Khans du Kiptchak, sont en assez grand nombre dans le cabinet impérial de Milan. La médaille n.° 199, où M. Castiglioni lit le nom d'*Abaka Ilkhan*, me paroît incontestablement appartenir à ce prince, fils de Holagou. Elle lève donc les doutes que conservoit M. Fræhn sur l'existence des monnoies attribuées à ce prince (*Beytræge &c.*, pag. 52).

Le nom du Kaan Mogol *Khodabendèh* est écrit par M. Castiglioni *Chodabend;* mais il a déjà rectifié lui-même cette faute d'orthographe (*Nuove Osservazioni &c.*, pag. 28).

Les monnoies des Mogols terminent ce qui concerne l'Asie, et l'auteur passe aux monnoies musulmanes d'Afrique, en commençant par l'Égypte. Deux monnoies de cuivre, n.° 200 et 201, frappées, la première sous les Ommiades, la seconde sous les Abbassides, sont au nombre des médailles les plus précieuses de ce cabinet, et M. Castiglioni a joint à

leur description des détails curieux et satisfaisans, pour lesquels nous devons renvoyer le lecteur à l'ouvrage même. J'en dis autant de la monnoie d'or n.° 122, qui a été frappée par Khomarowiya, fils d'Ahmed ben-Touloun. A l'occasion de cette monnoie M. Castiglioni a tracé l'histoire abrégée des villes qui ont joui du rang de capitale en Égypte, avant la construction du Caire. Dans ce morceau historique, il a cité et traduit divers textes de Makrizi qui donneroient lieu à plus d'une observation critique : mais tout cela étant étranger à l'objet principal de cet article, je crois devoir le passer sous silence.

Les monnoies frappées en Égypte par les khalifes Fatémites, les sultans de la famille des Ayyoubites et les Mamloucs Baharites, ne donneront lieu qu'à une seule observation. Elle a pour objet une formule qui se lit au revers de quelques monnoies des princes des deux premières dynasties. Cette formule, qui, sans aucun point diacritique, est عال عانه, a été lue et interprétée diversement. M. Castiglioni paroît adopter l'opinion de M. Ol. G. Tychsen, qui l'a lue et interprétée ainsi : عال غانه, *illustris opibus suis.* Ce qu'on peut affirmer, c'est que ces mots arabes, de quelque manière qu'on les prononce, ne sauroient signifier cela. M. Adler a passé cette formule sous silence : M. l'abbé Simon Assémani a pris ces mots pour des noms propres, et ne semble y avoir vu aucune difficulté. Peut-être faut-il lire عالَ غايَهُ *que ses étendards soient victorieux.* Le verbe عال, suivant les lexicographes et les scholiastes arabes, signifie غلب *vaincre*, et indique en général *supériorité, excès, augmentation ;* quant à غاى, c'est le pluriel de غاية, comme آى est le pluriel de آية, et Djewhari dit que غاية est synonyme du راية étendard. Si on admet cette explication, que je ne propose toutefois que comme une conjecture, il resteroit seulement à savoir pourquoi on a employé ici des mots recherchés, au lieu de ceux qui sont d'un usage commun, comme علت راياته, ou عزّ نصره et autres semblables.

M. Castiglioni a placé après les monnoies fabriquées en Égypte, celles qui ont été frappées sur les côtes d'Afrique par les Fatémites, les Almoravides et les Almohades. Le cabinet de Milan ne possède que sept monnoies de ces trois dynasties réunies, du moins la description de M. Castiglioni n'en offre-t-elle pas davantage. Je ne sais pourquoi, sur une monnoie de Yousouf Abou-Yakoub fils d'Abd-almoumin, notre auteur suppose qu'il faut lire المهدى امام بن الائمّة, *Mahdi Imam, fils des Imams.* La légende المهدى امام الائمّة est complète, et signifie *Mahdi est l'Imam des Imams*, c'est-à-dire, suivant l'usage des Arabes, *l'Imam par excellence.*

Les monnoies frappées en Espagne et en Sicile par diverses dynasties arabes, terminent la suite des monnoies musulmanes. Parmi celles d'Espagne, il y en a une d'un prince nommé *Mohammed*, qui prend les titres d'*imam*, de *prince des croyans* et de *Mahdi* المهدى بالله. M. Castiglioni a fait voir qu'on s'étoit trompé sur l'époque et sur le prince auquel appartiennent les monnoies semblables à celle-ci, parce qu'on avoit lu dans leur légende اربعماية *quatre cent*, tandis qu'il y a réellement اربعين *quarante*, et que le graveur monétaire, faute de place, a omis les centaines qu'il étoit facile de suppléer.

Il ne me reste plus à parler que des monnoies avec légendes arabes ou *bilingues*, frappées par des princes chrétiens.

Ces monnoies sont divisées en cinq classes, savoir, monnoies, 1.° des empereurs Grecs; 2.° des princes normands de Sicile; 3.° des princes de Sicile de la maison de Souabe; 4.° des rois Pacratides de Géorgie; 5.° des grands princes de Russie.

A la première classe appartiennent, 1.° deux monnoies de cuivre n.os 273 et 274, sur lesquelles on lit en grec et en arabe le nom de la ville de *Tibériade*, et qui sont attribuées au règne d'Héraclius; 2.° une monnoie de cuivre, n.° 275, attribuée au règne de Léon IV surnommé *Chazar*, et qui porte le nom de *Damas* دمشق en arabe, et outre cela un mot arabe qu'on a lu diversement; 3.° une autre du même métal, n.° 276, attribuée au même empereur, sur laquelle on reconnoît en grec et en arabe le nom de la ville d'*Émesse* حمص, et un mot arabe qui semble être ضرب *frappé*; 4.° deux autres pièces de cuivre, n.os 277 et 278, où il semble aussi y avoir quelques caractères arabes, sans qu'on puisse leur assigner une valeur précise. Je suis surpris que les savans qui ont parlé de ces médailles *bilingues*, et qui les ont attribuées au règne d'Héraclius et à celui de Léon IV, n'aient pas été arrêtés par une difficulté très-grave. Les caractères arabes qu'on voit sur ces médailles, devroient nécessairement, en supposant à ces pièces une si haute antiquité, être cufiques, et cependant ils sont de l'écriture *neskhi*, inventée par Ebn-Mokla dans le IV.e siècle de l'hégire, le XI.e de l'ère vulgaire. Je ne sais s'il y a une réponse plausible à faire à cette objection: mais du moins est-il certain qu'elle valoit la peine d'être prise en considération; et je me félicite d'avoir une occasion d'attirer là dessus l'attention des savans qui s'occupent de la numismatique musulmane.

Je dois ajouter que M. Marchant, dans ses *Mélanges de numismatique et d'histoire*, a émis une autre opinion relativement à celles de ces monnoies où se lit le nom de Damas. Il pense qu'elles ont été frappées par les premiers khalifes, avant qu'Abd-almélic eût commencé à donner

aux Musulmans des monnoies qui leur fussent propres, et que, dans ces monnoies mixtes, les graveurs monétaires ont imité grossièrement les types des monnoies de Léonce, contemporain d'Abd-almélic. Ce système est sujet à la même objection que le précédent. Ne pourroit-on pas supposer que ces monnoies sont de la même époque que les monnoies avec figures, des Zenghides et des Ortokides!

Je supprime quelques observations auxquelles pourroient donner lieu plusieurs des monnoies frappées par des princes chrétiens avec des légendes arabes, parce qu'il me tarde de terminer cet article. Je dirai seulement, avant de finir, que M. Castiglioni a joint à cet important ouvrage des tables qui en rendent l'usage plus commode et ne peuvent manquer d'en augmenter l'utilité.

Je sais par une lettre de M. Fræhn qu'il doit avoir rendu compte de l'ouvrage de M. Castiglioni dans l'*Allgem. Litteratur-Zeitung* de Jéna. Il est presque impossible que nous ne nous soyons rencontrés dans plusieurs observations; et si je fais ici la remarque que son travail m'est encore tout-à-fait inconnu, c'est sur-tout pour que les conjectures qui nous seroient communes, reçoivent de cette circonstance une plus grande autorité. M. Fræhn, appliqué d'une manière toute spéciale à l'étude des monnoies musulmanes, aura peut-être résolu quelques problèmes difficiles que je me suis contenté d'indiquer, ou proposé des solutions plus heureuses que celles qui se sont présentées à moi. J'y applaudirai avec plaisir, et je m'empresserai de les adopter.

SILVESTRE DE SACY.

Relation abrégée d'un voyage aux Indes orientales, par M. Leschenault de la Tour, *naturaliste du Roi, et chevalier de la Légion d'honneur.*

Il existe une classe d'hommes qui, après avoir étudié les différentes branches de l'histoire naturelle, se livrent par un attrait particulier à des recherches qui contribuent à l'agrandissement du domaine de la science. Peu satisfaits de connoître ce qui se trouve à leur portée, ils veulent embrasser une plus vaste étendue de pays, et scruter, pour y faire des découvertes, diverses parties du globe. Rien ne leur coûte : travail, fatigues de voyages, privations, ils consentent à tout; aucun danger ne les effraie. Ils entrent avec sécurité dans les entrailles de la terre, ils gravissent les montagnes escarpées et pleines de précipices, ils affrontent

les écueils et les tempêtes, se confiant à la mer pour se faire porter sur des plages lointaines. La plupart n'ont pour perspective que la gloire d'apporter ou d'envoyer dans leur pays des productions inconnues, ou d'enrichir des cabinets que la curiosité ou le desir d'apprendre fait visiter avec intérêt.

Depuis long-temps les nations civilisées de l'Europe possèdent des hommes auxquels on doit l'établissement et l'accroissement de collections rangées méthodiquement, de manière à en favoriser l'examen et l'étude. Ces collections peuvent être regardées comme des dépôts où chaque science a payé son tribut : la botanique y a placé ses herbiers; la minéralogie, ses pierres et autres fossiles; la chimie, certains produits; la zoologie, ses animaux, soit quadrupèdes, soit reptiles, soit insectes, soit poissons, soit coquilles &c.

Le voyageur dont nous allons faire connoître la relation, est M. Leschenault, qui avoit précédemment fait partie de l'expédition du capitaine Baudin pour la Nouvelle-Hollande: il le quitta à Timor, lieu de la deuxième relâche, d'où il se rendit à Java. Là, pendant deux ans, il fit beaucoup de recherches et d'observations en différens genres, et il eut des rapports avec les souverains du pays.

Maintenant, pour le voyage dont il s'agit, il partit de France en mai 1816, avec les administrateurs chargés de reprendre possession et de se mettre à la tête de nos établissemens d'Asie: il arriva à la fin du mois de septembre suivant à Pondichéry, après de courtes relâches aux îles du Cap-Vert, de France et de Bourbon. Il lui avoit été recommandé de faire tous ses efforts pour procurer à nos colonies les végétaux qui peuvent être utiles à leur agriculture et à l'extension de leur commerce. Durant la première année qu'il passa dans l'Inde, il s'appliqua à connoître le système de culture des Indiens de la côte de Coromandel.

Ses recherches en histoire naturelle eurent d'abord pour objet la zoologie des côtes de la mer: il recueillit des individus de plus de deux cents espèces de poissons, cent vingt-huit d'oiseaux, trente de quadrupèdes, cinquante-cinq de crustacées, cent vingt-neuf d'insectes, trente-trois de reptiles, vingt-quatre de coquilles fluviatiles et terrestres.

Il visita ensuite Karikal, établissement français à trente lieues de Pondichéry; il en parcourut le territoire, ainsi que celui des possessions anglaises, plus au sud, et les environs de la ville de Trinquebar, appartenant aux Danois. L'auteur décrit cette dernière ville, qui est sur une des branches du Colram, un des fleuves les plus considérables de la péninsule, et qui, la traversant presque toute entière, féconde par ses inondations les cultures du royaume de Tanjaor. C'est dans le pays de

Karikal que l'on fabrique le plus de toiles teintes et peintes. Il y a vu pour la première fois cette sorte de maladie qu'on appelle *plica polonica*, qui y est très-commune, sans avoir le caractère principal qu'on lui donne en Europe, celui de rendre les cheveux douloureux quand on les coupe. Les Indiens regardent les hommes *pliqués* comme protégés par quelque divinité, à laquelle ils font en cérémonie une offrande de leurs chevelures.

En revenant à Pondichéry, M. Leschenault alla voir la pagode de Chalembron, « qui étonne, dit-il, plutôt par les masses énormes de » granit, employées à ses constructions, et par la grandeur des bâti» mens, que par le style de son architecture... La fameuse chaîne en » pierre, dont tous les anneaux étoient taillés dans un seul bloc de » granit, est détruite : il n'en reste plus aujourd'hui qu'un anneau. Cette » pagode est la seule dont l'intérieur soit accessible aux Européens. »

Au commencement de 1818, M. Leschenault se rendit à Salem, ville indienne à cinquante lieues environ à l'ouest de Pondichéry: dans ce voyage il trouva le pays montueux; et quelques parties, maintenant peu habitées, paroissoient avoir été cultivées. On en a attribué la dépopulation aux guerres d'Hyder Aly et à celles de Typoo Sultan; l'auteur en indique d'autres causes, savoir, la viduité forcée à laquelle sont condamnées les femmes après la perte de leurs maris, quoique souvent les deux époux aient été unis dès l'enfance sans avoir cohabité ensemble; les préjugés des castes, qui empêchent d'assortir les alliances et de contracter celles qui résulteroient des inclinations réciproques; la misérable condition et l'avilissement des castes inférieures, qui ont perdu à jamais, pour elles et pour leur postérité, l'espoir d'adoucir leur sort et de franchir la barrière insurmontable qui les sépare des castes supérieures; enfin la manière dont on traite les femmes en couche, qu'on laisse trois jours sans nourriture, pour ne leur donner ensuite que de l'*assa fœtida*, quelques liqueurs fortes, et du bêtel noir très-piquant. La température de la ville de Salem est très-chaude le jour et fraîche la nuit; son sol est fertile, l'aisance y règne : on y éprouve une incommodité par l'abondance des singes, qui y sont d'autant plus multipliés, que les tuer c'est commettre un sacrilége. Les maisons en sont couvertes; inutilement y met-on des épines, ils les écartent et arrachent les tuiles. Souvent le désordre qu'ils causent est augmenté par des effets de vengeance: un ennemi jette du blé sur le toit de l'homme auquel il en veut; les singes ne manquent pas d'y venir et de détruire ce toit.

Dans son voyage à Salem, l'auteur s'est procuré vingt plants vivans et beaucoup de graines de *nerium tinctorium*, environ cent pieds de canne à sucre noire et blanche, des graines de quatre espèces de

cotonnier, des semences du pavot qui fournit l'opium, et des bois de santal et de tek, qu'il a adressés, pour y être cultivés, à l'île de Bourbon. Il a recueilli en outre, pour son herbier, quatre cents espèces de plantes et cent soixante-seize espèces de graines, indépendamment d'une grande quantité de quadrupèdes, d'oiseaux, de reptiles, d'insectes, et d'une suite d'échantillons de roches.

Au mois d'octobre de la même année, M. Leschenault fit de Pondichéry une excursion, pour explorer les montagnes des Gates; il commença par les lieux où l'on trouve différentes espèces de corindon du Carnate, dont le plus beau est situé à l'est de la rivière de Kavery, à une lieue et demie du village de Tsholasiramani, à soixante-dix lieues dans l'ouest-sud-ouest de Pondichéry. Les roches de gneiss où sont les corindons, se trouvent à dix ou douze pieds au-dessous du sol; la veine la plus abondante en corindon peut avoir deux cents toises de largeur. Avec le corindon pulvérisé et la résine laque, les lapidaires indiens fabriquent des roues, sur lesquelles ils taillent les pierres fines. Une maladie, qui pouvoit être funeste à M. Leschenault, le força de retourner à Pondichéry, d'où il prenoit pour toutes ses courses son point de départ. Dès qu'il fut rétabli, il retourna à l'endroit des montagnes des Gates où il s'étoit arrêté; il resta vingt jours sur leur sommet, les parcourant dans différentes directions. Il fait remarquer un usage des habitans de la montagne de Nellygery, qui fait partie de la chaîne, usage bien opposé à celui des mœurs orientales; c'est la pluralité des maris. Ordinairement les frères n'ont entre eux qu'une seule femme, qui peut encore avoir des amans: nous aurions peine à croire cette particularité, si l'auteur étoit moins digne de confiance. Sur ces montagnes, la botanique a offert beaucoup d'intérêt à M. Leschenault; il y a reconnu des plantes bien différentes de celles de la plaine et beaucoup d'analogues à celles de l'Europe. Au nombre de celles-ci, il a distingué des *vaccinium*, des *rhododendrum*, des *fragaria*, des *rubus*, des *anemones*, des *balsamina*, des *geranium*, des *mespilus*, des *plantago*, des *rosa*, des *salix*, des *berberis*, &c. Ces découvertes n'étonneront pas les personnes qui savent qu'à latitude égale ou à-peu-près égale, on retrouve les mêmes végétaux. Nous avons la preuve que le bas du *Canigou*, une des montagnes des Pyrénées-orientales, en présente de semblables à ceux des climats les plus chauds, tandis que son sommet en produit qui croîtroient en Sibérie. Nous n'oublions pas que le kinkina croît à Loxa et à Santa-Fè, pays également distans de l'équateur, l'un dans l'hémisphère septentrional, et l'autre dans l'hémisphère austral. Nous nous souvenons aussi que le père d'Incarville a vu aux environs

de Pékin des plantes des environs de Paris : ce que M. Leschenault a observé le premier à cet égard, sur les montagnes des Gates, est une confirmation précieuse de ce qu'ont observé ailleurs des voyageurs qui l'ont précédé.

En revenant à Pondichéry, il visita la mine dont on retire de belles *aigues marines ;* elle est située à Pataly, à vingt-deux lieues sud-ouest de Salem : le filon n'a pas plus d'un pied de diamètre; il est à quinze pieds au-dessous du sol. Ce voyage a procuré à l'auteur plusieurs végétaux propres à enrichir l'agriculture de nos colonies ; il les a envoyés à Bourbon, où la plus grande partie a prospéré dans le jardin royal de cette île. Ceux que M. Leschenault y fit passer ensuite du Bengale, où il s'étoit dirigé en 1819, eurent un sort aussi favorable. Parmi ces derniers il cite le *saguerus Rumphii*, dont on retire une espèce de sagou, et qui porte à sa base des filamens forts, dont on fait de bons cordages; le *ficus elastica*, arbre qui donne une gomme élastique; l'*asclepias tenacissima* et le *musa textilis*, tous deux fournissant de quoi faire des étoffes et des cordages ; l'*urtica tenacissima*, dont la filasse est plus forte que celle du chanvre; sa culture ne demande que quatre mois. M. Leschenault présume que cette plante réussiroit bien en France; suivant lui, son produit est supérieur à celui du chanvre : elle n'exige qu'un terrain médiocre : elle s'est beaucoup multipliée à l'île de Bourbon, d'où on la feroit parvenir en France. Il indique aussi le *swietenia febrifuga*, arbre dont il assure que l'écorce remplaceroit le kinkina; le *boswelia thurifera*, bel arbre qui donne la résine odorante dite *oliban ;* enfin un grand nombre d'autres arbres de charpente, de menuiserie, &c. Toujours il a joint à chaque envoi des notes étendues sur les propriétés et sur les cultures.

Ce fut en 1820 que, de Pondichéry, il fit un envoi considérable d'objets d'histoire naturelle au jardin royal de Paris; et au Sénégal, de plantes vivantes et de graines, qui y parvinrent en bon état. Parmi ces dernières il signale l'*hibiscus populneus*, bel arbre qui résiste aux plus fortes chaleurs, et qui, venant bien dans les terrains sablonneux, convient parfaitement aux contrées arides de l'Afrique.

Ayant le projet d'aller à Ceylan, il vouloit auparavant parcourir les parties sud de la péninsule. Il s'attacha d'abord à voir le royaume de Tanjaor, riche par ses cultures, que fertilisent les inondations du fleuve Colram : ce pays est un des plus productifs; il est très-peuplé ; les villages sont grands et rapprochés, et le peuple y est dans l'aisance. L'article principal qu'on en exporte, est le riz ; il s'en expédie pour Ceylan, Pondichéry, Madras, et même pour les îles de France et de Bourbon, par les ports de Karikal, de Nagoor et de Trinquebar. Le

raja de Tanjaor fit un bon accueil à M. Leschenault: l'éducation de ce raja a été soignée par un Européen; il aime les sciences et s'occupe principalement de la chimie et de la mécanique; il a dans sa bibliothèque l'Encyclopédie méthodique. De Tanjaor, M. Leschenault alla dans le pays de Tondimène, contrée sauvage, couverte de forêts, de terrains vagues, et peu fréquentée des Européens: il visita le district de Madura, intéressant par ses monumens d'antiquités indiennes et par ses cultures de cotonnier, et les montagnes de Cottulam, qui sont à douze lieues environ du cap Comorin. Ces montagnes participent, pour leurs productions, des deux côtes du Malabar et de Coromandel, qu'elles séparent. Le voyageur y reconnut plusieurs arbres d'une grande dimension, utiles pour les constructions et pour les arts: il fit tous ses efforts pour en obtenir des plants vivans; il parvint à en réunir cent trente-cinq en mottes, appartenant à quarante-deux espèces, qu'il fit partir pour Pondichéry sur des charrettes à bœufs; après un mois de route, cent vingt pieds arrivèrent bien portans et furent transplantés dans le jardin du gouvernement par les soins de M. Spinasse, ingénieur des ponts et chaussées: ces plants ont été adressés depuis ce temps-là au jardin royal de Bourbon. Ce ne fut qu'après avoir visité la province de Tinnevelly, que M. Leschenault se rendit à Ceylan.

Il séjourna quelque temps à Columbo, pour observer la culture des cannelliers et la préparation de leurs produits, et en faire passer des plants à Pondichéry, où ils ont réussi. L'intérieur de l'île n'est qu'une vaste forêt, où, dans les parties basses, on rencontre des cultures de riz; tout le reste est inculte et sauvage. Les principaux arbres sont le cocotier, le bananier et le jacquier, *artocarpus integrifolia*, dont les fruits, portés sur le tronc et sur les principales branches, renferment une grande quantité d'amendes grosses comme des châtaignes, et qui se mangent grillées. Le cannellier et le caféier croissent naturellement dans les bois: la récolte du café appartient à tout le monde; le gouvernement se réserve celle du cannellier.

L'auteur décrit les environs de Kandy, la ville, ce qui reste du palais du roi, et sur-tout la pagode particulière, qui est en grande vénération, parce qu'elle renferme une *dent de Bouddhou*, divinité qu'adorent les indigènes de l'île. Cette dent est déposée dans une espèce de sanctuaire; sur un autel sont placées plusieurs figures de Bouddhou; M. Leschenault en a vu une, d'environ un pied de hauteur, faite d'un seul morceau de cristal de roche. La dent du dieu est sous une cloche en argent doré, ornée de chaînes d'or et de plusieurs pierres fines, dont quelques-unes paroissent d'un grand prix à cause de leur grosseur. Les prêtres ne permettent pas facilement de voir la précieuse relique.

M. Leschenault resta trois mois dans l'intérieur de l'île. A quelques lieues de Kandy, il découvrit, dans une superbe pegmatite, la variété de feldspath nacré de Ceylan, connue et très-recherchée des lapidaires, sous le nom de *pierre de lune :* on ne l'avoit pas trouvée avant lui dans sa gangue, mais seulement en fragmens détachés dans une roche décomposée de kaolin. Il réunit dans ce pays une suite de pierres gemmes d'un beau volume et bien cristallisées ; il y forma un herbier considérable, et il enrichit ses collections zoologiques d'un grand nombre d'objets nouveaux.

En revenant en France, il s'arrêta à l'île de Bourbon, où il apportoit trente-deux pieds vivans du cannellier de Ceylan, et environ deux cents espèces de graines : il profita de son séjour dans cette île pour faire une expérience qu'il avoit projetée ; elle consistoit à faire greffer des cotonniers sur de grandes malvacées, telles que l'*hibiscus populneus*, l'*hibiscus liliflorus*, le *guazuma ulmifolia.* Ces greffes étoient bien prises à son départ : si elles réussissoient, elles donneroient des cotonniers qui produiroient beaucoup de capsules.

Un des fléaux qu'on rencontre en voyageant dans le pays, consiste dans les sangsues terrestres des parties montagneuses, sur-tout lorsqu'il a plu : elles sont fort petites ; elles s'insinuent entre les mailles des bas et se glissent sous les vêtemens sans qu'on s'en aperçoive ; on en est averti par le sang qui coule abondamment ; peu de temps après on éprouve des démangeaisons intolérables, dont on cherche à se soulager en se grattant, ce qui augmente le mal, qui, dans les personnes malsaines, dégénère en gangrène : souvent l'amputation du membre malade devient nécessaire.

Dans le surplus de sa relation, M. Leschenault cite avec reconnoissance les administrateurs français et anglais qui ont favorisé ses recherches. Parmi les premiers il nomme M. le baron de Richemont, le baron Milius et M. de Freycinet ; parmi les autres, le major James Fraser, M. Heat, résident à Salem, M. le docteur Farell, inspecteur des hôpitaux de l'île de Ceylan, et M. Tolfrey, juge à Kandy.

Il est difficile, à ce qu'il nous semble, de mieux remplir une mission qui a un but utile, que ne l'a fait M. Leschenault. Ses connoissances et son zèle l'ont servi pour enrichir l'agriculture coloniale et le cabinet d'histoire naturelle de Paris : les objets qu'on lui doit, relatifs à cette dernière science, se verront avec intérêt aux places qu'ils occuperont dans l'ordre auquel ils appartiennent.

TESSIER.

ΚΟΛΟΥΘΟΥ, ἙΛΕΝΗΣ ἉΡΠΑΓΗ. *L'ENLÈVEMENT D'HÉLÈNE, poëme de Coluthus, revu sur les meilleures éditions critiques, traduit en français; accompagné d'une version latine entièrement neuve, de notes philologiques et critiques sur le texte, de trois index, de scholies inédites, de la collation complète et d'un* fac simile *entier des deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par* Stanislas Julien; *et suivi de quatre versions en italien, en anglais, en espagnol, en allemand.* Paris, 1822, chez MM. Debure frères, rue Serpente, n.° 7; Treuttel et Würtz, rue de Bourbon, n.° 17; Renouard, rue de Tournon; 1 vol. *in-8.°* de 238 pages. Prix, 13 fr.; papier vélin grand-raisin, 26 fr.

LE poëme de Coluthus, qui n'a que trois cent quatre-vingt-cinq vers, fut trouvé, comme on sait, en 1430, par le cardinal Bessarion, dans un couvent de Casoli près d'Otrante: c'est de cette époque que datent la plupart des manuscrits de cet ouvrage, et peut-être même tous, excepté celui de Modène, que l'on croit plus ancien que Bessarion. Ce petit poëme, dont l'auteur est un grec d'Égypte qui florissoit sous le règne d'Anastase au V.ᵉ siècle, a été traduit en plusieurs langues, et souvent imprimé, depuis les Alde (en 1505 ou 1521) jusqu'au nouvel éditeur; mais, dans le nombre de ces éditions, on n'en compte que deux qui méritent d'être appelées *critiques*. La première est celle que publia le savant Lennep, alors très-jeune, qui, depuis, s'est illustré par des travaux plus importans. Cette édition, remarquable par une critique hardie plutôt que judicieuse, a joui d'une grande célébrité, qu'elle a conservée jusqu'à ce que M. Bekker de Berlin eut publié, en 1816, une édition nouvelle d'après le manuscrit de Modène, plus ancien que les autres, qui lui a offert, outre un grand nombre de leçons précieuses, sept vers qui n'étoient dans aucun des autres manuscrits. A l'aide de ces secours et de la collection de variantes déjà publiée par Lennep et Passow, le savant critique de Berlin a pu donner un texte en quelque sorte nouveau, qui doit servir désormais de base à tous ceux qui voudront travailler sur le poëme de Coluthus.

C'est aussi d'après l'édition de M. Bekker, que M. Julien a établi le texte de celle qu'il publie. Cependant il ne s'est pas astreint à la suivre servilement: il a introduit dans le texte plusieurs variantes que

M. Bekker avoit rejetées ou qu'il n'avoit pas connues; par exemple, au vers 41, ποιήεντος pour βησσήεντος, leçon autorisée par Homère (*in Venrr.* 78); v. 75, κάρτος pour κάλλος; v. 191, Ἴδην pour ὕλην, correction ingénieuse de Wernick, déjà recommandée par M. Bekker lui-même. Au vers 26, M. Julien a écrit Οὐδ᾽ αὐτὴ βασίλεια καὶ ἁρμονίης Ἀφροδίτη, au lieu d'Ἁρμονίης (nom propre), et il rapproche ce passage de βασίλεια γάμων (306), βασίλεια ἐρώτων (137), ἁρμονίην Ἀφροδίτης (368), et de plusieurs passages d'autres poëtes où ἁρμονίη a le sens de *nexus amatorius.*

Les notes dont M. Julien a accompagné sa traduction forment un commentaire perpétuel assez étendu, qui contient, outre la discussion approfondie des variantes, l'examen du sens de tous les passages difficiles. Il n'a rien négligé pour les éclaircir; il s'est environné de tous les genres de secours, et a mis à profit tous les travaux de ses prédécesseurs; et, s'il a laissé subsister quelques nuages, ce n'est pas faute de zèle et d'efforts. Beaucoup de ses observations seront remarquées pour leur justesse ou pour l'érudition qu'il y déploie : nous citerons celles qui concernent l'épithète ὠγυγίη (10), la leçon ἵνα πόντον pour τινὰ πόντον (9), τειχάρηνον ὑπό (14), ἤθεα (108), les vers ἐκ σακέων βασίλεια &c. (174-176), le vers 187, où la suppression d'un point améliore le sens; l'épithète ἐννεάκυκλον (210), le participe ἀποβάλλοντες (224), &c. Sur le vers (207) Ἰσμαρίδος μεθέηκε παραπλώων στόμα λίμνης [Pâris côtoie et dépasse l'embouchure du lac Ismaris], M. Julien dit : « Coluthus en» tend ici la Propontide, fermée par la mer de Thrace. Les anciens » l'appellent λίμνη, parce qu'elle faisoit partie des Palus-Méotides. » Il y a ici plus d'une erreur. La Propontide n'a rien de commun avec les Palus-Méotides, ni le lac *Ismaris* avec la Propontide : ce lac étoit sur la côte méridionale de la Thrace, entre Stymné et Maronée. Les inexactitudes de ce genre sont rares dans ce commentaire de M. Julien. Si l'on peut lui faire un léger reproche, c'est de ne pas mettre assez de concision dans ses remarques, et de répéter quelquefois un peu longuement ce que d'autres critiques ont déjà dit : mais il faut se souvenir que cet ouvrage est le coup d'essai de l'auteur; et ce n'est pas au commencement de la carrière de l'érudition qu'on peut être consommé dans l'art de choisir, partie si importante de l'art de bien faire.

M. Julien, qui à d'autres genres de mérite joint celui de se défier de ses propres forces, a fréquemment consulté, sur des passages difficiles, plusieurs philologues qui se sont empressés de répondre à ses questions. Celui d'entre eux qui lui a fourni le plus d'éclaircissemens utiles, est M. Boissonade, que l'on trouve toujours prêt à ouvrir aux amis des lettres le riche trésor de son érudition. M. Gail, et M. Loi gue-

ville, éditeur du Panégyrique d'Athènes par Isocrate (1), ont également communiqué à M. Julien quelques remarques dont il a profité, en indiquant scrupuleusement la source où il les avoit puisées.

C'est dans la réunion de ces divers secours que M. Julien a trouvé le moyen de donner une traduction de Coluthus beaucoup plus exacte que celles qu'on avoit publiées : nous ajouterons qu'elle est souvent élégante, et qu'elle reproduit avec succès les formes poétiques de l'original. Nos lecteurs en jugeront par ce morceau, qui contient la traduction des seize premiers vers :

« Nymphes de la Troade, filles du Xanthe, qui laissez souvent sur » le rivage paternel vos voiles et vos jouets sacrés pour aller former » des danses au sommet de l'Ida, sortez du sein bruyant des ondes, et » révélez-moi les pensées d'un pasteur appelé à juger les dieux. Étranger » à l'art de Neptune, pourquoi est-il descendu de ses montagnes pour » sillonner la mer, cet élément si nouveau pour lui ! Quel besoin un » berger avoit-il de vaisseaux, s'il ne devoit s'en servir que pour troubler » la terre et l'onde ! Quel fut le germe de cet antique différent, où » l'on vit un pâtre prononcer entre des immortelles ! Quel fut son juge- » ment, et comment put-il apprendre le nom de la princesse d'Argos ! » Éclairez mon esprit, vous qui avez vu, au pied d'un des trois som- » mets de l'Ida, Pâris assis sur son tribunal champêtre, et Vénus, la » reine des grâces, s'applaudir du triomphe de sa beauté. »

A la suite de la version française, M. Julien a placé une version latine littérale, tout-à-fait différente de celle de Lennep ; puis les quatre versions anglaise, italienne, espagnole, allemande, de Sherburne, de Teodoro Villa, de Garcia, et de Kutner. Il a donné trois index, l'un des mots de Coluthus ; l'autre, des mots expliqués ; le troisième, des auteurs cités. Après ces index, viennent des scholies ou gloses tirées de plusieurs manuscrits, et la collation complète et nouvelle des deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi. L'auteur ne s'est pas encore contenté de cette collation, quoiqu'elle dût satisfaire les plus grands amateurs de variantes ; il a pris la peine de calquer lui-même les deux manuscrits, et d'en faire lithographier un *fac simile* qui les représente avec la plus grande fidélité : enfin il a poussé le scrupule jusqu'à les faire imprimer sur papier de même couleur, de sorte que la ressemblance est parfaite. On peut hésiter à croire que l'utilité de ces *fac simile* compense la peine et la dépense qu'ils ont coûtées à M. Julien : mais, ce qui ne sauroit être douteux, c'est son goût vif et senti pour

(1) *Journal des Savans*, octobre 1817, p. 630-632.

la langue et la littérature grecques, c'est l'ardeur d'un zèle qui croit n'avoir jamais assez fait. Félicitons M. Julien de cette qualité, devenue assez rare de nos jours, où les sciences comptent trop peu d'amans désintéressés qui les courtisent pour elles-mêmes, ou qui ne les abandonnent pas quand ils n'ont plus besoin d'elles.

LETRONNE.

Histoire des Français, par M. Simonde de Sismondi, *correspondant de l'Institut de France; tomes IV, V, VI.* A Paris, chez Treuttel et Würtz; à Strasbourg et à Londres, chez les mêmes, 1823; 3 vol. *in-8.°*, 587, 568 et 620 pages, 24 fr., et sur papier vélin, 48 fr.

Les trois premiers volumes de cette histoire, publiés en 1821 (1), contiennent deux parties qui correspondent aux dynasties mérovingienne et carlovingienne: dans les trois tomes qui viennent de paroître, l'auteur trace le tableau de la France sous les huit premiers rois capétiens, depuis l'an 987 jusqu'en 1226. Il considère cet espace comme une troisième partie, qu'il caractérise par le titre général de *la France confédérée sous le régime féodal.* Aucun intitulé de ce genre n'a été appliqué ni à la première partie ni à la seconde; et nous croyons qu'en effet il eût été difficile de les désigner autrement que par les noms des deux races royales. Les titres fournis par des faits positifs sont toujours beaucoup plus justes que ceux qu'on prétend trouver dans quelque état particulier du gouvernement et de la société; car il est bien rare qu'une série de règnes ou de siècles offre un caractère politique qui lui soit propre et qui la distingue réellement de toute autre. Pour qu'il en soit ainsi, il faut, d'une part, que la série commence par un changement bien déterminé dans le système des institutions publiques; de l'autre, qu'elle se continue sous l'empire constant des mêmes lois ou des mêmes habitudes: or, ces deux conditions ne se rencontrent ni dans la première partie de l'histoire des Français, ni depuis 753 jusqu'en 987; et, s'il faut le dire, nous ne les trouvons pas mieux remplies durant les deux cent trente-neuf années que M. de Sismondi appelle une troisième période.

D'abord il déclare lui-même que l'avénement de Hugues Capet ne

---

(1) Voyez *Journal des Savans*, 1821, août, p. 486-494; sept. 552-562.

fût l'époque d'aucune réforme du régime politique ; que *l'organisation féodale d'une république de gentilshommes* s'étoit formée sous les Carlovingiens ; qu'elle existoit au moins depuis le règne de Charles le Simple, environ quatre-vingts ans avant celui de Hugues Capet ; que dès lors une révolution s'étoit opérée dans l'état, et avoit préparé le changement de dynastie qui la devoit consolider. Ainsi ce seroit à partir des premières années du Xe siècle, et non pas seulement de 987, qu'on trouveroit *la France confédérée sous le régime féodal*, si cette expression n'étoit pas, à d'autres égards, fort inexacte. M. de Sismondi est entraîné, par les faits qu'il raconte, à convenir expressément (1) qu'elle manque de justesse, et que le nom de *confédération* s'applique mal à *l'assemblage de princes et d'états qui s'étoient partagé les provinces :* « car, poursuit-» il, quoiqu'ils fussent tous régis par un même système. . . , ils n'obéis-» soient presque jamais à une volonté commune. » Nous ajouterons qu'ils ne s'étoient ménagé aucun moyen ni de reconnoître cette volonté, ni de l'exprimer, ni de la soutenir par la réunion de leurs forces ; qu'on les voyoit le plus souvent armés l'un contre l'autre ; qu'enfin cette étrange confédération n'avoit aucun centre, et n'auroit pu en avoir d'autre que l'autorité monarchique, dont elle se prétendoit indépendante.

A l'ouverture de son quatrième tome, l'auteur annonce *sa période de deux cent quarante ans (987 à 1226), comme un long interrègne durant lequel le pouvoir législatif et le pouvoir royal furent suspendus.* Mais ailleurs (t. VI, p. 2), il divise cette période en deux parties ; l'une où *la féodalité est souveraine*, l'autre où elle est *sujette.* Il suppose ensuite qu'elle se présente successivement sous trois aspects, dont chacun répond à l'un des trois volumes qu'il vient de publier. En premier lieu, de l'an 987 à 1100, la confédération féodale se compose de membres presque égaux, jaloux de leur indépendance, et conservant à peine quelques égards extérieurs pour celui de leurs *collègues à qui ils avoient permis de prendre le titre de roi ;* secondement, de 1100 à 1180, la dignité royale acquiert rapidement de la considération, tandis que, *par une marche inverse*, le pouvoir royal, comparé à celui du plus grand des vassaux de la couronne, c'est-à-dire du roi d'Angleterre, ne cesse de s'affoiblir ; en troisième et dernier lieu, de 1180 à 1226, sous Philippe Auguste et Louis VIII, la lutte s'engage entre le suzerain et son grand vassal, le roi de France reprend sur celui de la Grande-Bretagne tout ce que celui-ci a conquis sur la féodalité, et l'autorité

(1) *Tom. VI, p. 1 et 2.*

royale finit par profiter seule de la réunion qui s'est faite successivement de tant d'états au duché de Normandie.

Ces aperçus généraux sont ingénieux sans doute; mais on sent bien qu'ils ne peuvent être qu'approximatifs : la mobilité des choses humaines laisse peu de précision à ces divisions systématiques. Les événemens ont dans l'histoire un cours aussi continu que variable, qui ne permet guère de la partager en sections analogues aux divers états des lois et des pouvoirs : il est ordinairement beaucoup plus sûr de prendre pour époques des noms propres ou les dates de quelques faits mémorables. Nous craignons donc qu'en s'efforçant de ramener toute la matière de ces trois volumes à l'idée générale *de la France confédérée sous le régime féodal*, M. de Sismondi n'ait jeté quelque embarras sur la suite de ses récits et de ses observations. Cette idée, quoiqu'il soit souvent obligé de la modifier, domine toute cette troisième partie de son ouvrage, et peut altérer quelquefois la couleur de certains détails. Nous croyons sur-tout que les considérations de ce genre, quand elles ne sont pas d'une vérité immédiatement sensible et universellement reconnue, ne devroient se présenter qu'à la suite des faits dont elles seroient en quelque sorte les résumés. L'auteur les place au contraire à l'entrée de chaque règne, de chaque chapitre, comme pour tracer la route dans laquelle il va s'engager, et pour caractériser d'avance un siècle, un règne, une portion de règne, et chaque époque particulière. Toutefois ces généralités prennent tant d'éclat et d'intérêt sous sa plume, que, bien qu'elles occupent en chacun de ces volumes un espace que les narrations proprement dites auroient pu réclamer, ses lecteurs regretteroient qu'il renonçât à une méthode qu'il a su se rendre propre, ou que personne au moins n'avoit encore, en des compositions aussi étendues, employée avec autant de science, de sagacité et de talent.

On n'attend pas de nous une analyse de la partie réellement historique de ces trois volumes, c'est-à-dire, des annales de la France sous les rois Hugues Capet, Robert, Henri I.er, Philippe I.er, Louis le Gros, Louis le Jeune, Philippe Auguste et Louis VIII. Au fond, l'ouvrage même n'est qu'un précis où chaque année de l'histoire de France n'occupe environ, et comme terme moyen, que cinq à six pages, tandis que les sources où l'auteur a puisé remplissent déjà neuf volumes *in-folio* du recueil de nos historiens (1). Mais ce précis est extrêmement recommandable, et se distingue de tous ceux qui l'ont

(1) *Tomes X-XVIII*. La partie relative aux années 1180-1226, ne sera complétée que par le tome XIX actuellement sous presse.

précédé, par un meilleur choix des faits, par une critique plus saine, par une étude plus immédiate et plus approfondie des relations originales. Il devra nous suffire d'en extraire un petit nombre d'articles.

En recherchant les causes de l'obscurité et de la stérilité des chroniques écrites à la fin du X.e siècle et au commencement du XI.e, M. de Sismondi trouve que tel devoit être l'effet de la difficulté des communications d'un lieu à l'autre, de l'absence de tout gouvernement central, et spécialement de l'annonce de la fin prochaine du monde. Cette terreur, dit-il, tenoit tous les fidèles dans la situation d'esprit d'un condamné dont les jours sont comptés et dont le supplice approche; elle déconseilloit tout préparatif pour l'avenir, et rendoit presque ridicule le travail d'écrire une histoire pour une postérité qui ne devoit jamais voir le jour. Cette observation n'est peut-être pas à l'abri de toute critique; mais elle est ingénieuse, et présentée (1) avec des développemens qui la rendent très-plausible.

Le roi Robert, après la mort de son fils aîné, avoit trois autres fils, dont l'aîné, dit-on, se nommoit Eudes; *Odo erat major*, dit la Chronique de Tours, *sed quia stultus erat, non fuit rex*. Guillaume de Malmesbury et d'autres chroniqueurs s'expriment à-peu-près dans les mêmes termes. M. de Sismondi adopte cette tradition, et en conclut que Robert, en choisissant Henri, l'un de ses autres fils, pour l'associer à sa couronne, s'écartoit de la règle de la primogéniture. Peut-être convenoit-il d'avertir qu'en d'autres chroniques Henri est déclaré l'aîné, ce qui a paru plus probable à Vély, au président Hénault, et aux bénédictins auteurs de l'Art de vérifier les dates (2). Quand il y a des témoignages opposés, l'exactitude historique exige qu'on indique au moins ceux qu'on ne préfère pas. Il y auroit eu aussi des textes à opposer à celui que l'auteur extrait de la Chronique d'Angers, et qui contient un jugement très-sévère sur les trois premiers rois capétiens (3).

En imprimant, dans le tome XI de la Collection des historiens de France, des extraits de Lambert d'Aschaffenbourg et d'Ingulfe de Croyland, on a omis la relation que donnent ces deux chroniqueurs

---

(1) *Tom. IV, p. 86-88.* — (2) Cette question est d'ailleurs discutée dans la préface du tome XI du Recueil des Historiens de France, p. cxxxv-cxxxviij; on y combat l'opinion que M. de Sismondi vient d'embrasser. — (3) *Obiit Hugo dux et abbas Sancti-Martini, filius Roberti pseudoregis, pater alterius* Hugonis, *qui et ipse postea factus est rex, simul cum* Roberto *filio suo, quem vidimus ipsi inertissimè regnantem, à cujus ignaviâ neque præsens* Henricus *regulus, filius ejus, degenerat.* Recueil des Historiens de Fr. tom. X, p. 176.

d'un pélerinage de sept mille chevaliers, allemands et français, à la Terre sainte, en 1064. M. de Sismondi a rétabli ce récit, et montré comment, de ces sept mille hommes qui étoient partis à cheval, couverts d'or, et pleins de confiance dans leur jeunesse, leur santé, leur valeur et leurs armes, deux mille à peine revirent leur patrie, où ils rentroient à pied, désarmés, épuisés, et sous de misérables haillons. A ce propos, l'auteur reproche aux Bénédictins qui ont recueilli les matériaux de notre histoire, d'en avoir *fréquemment* retranché la partie la plus caractéristique. Ce reproche est, à notre avis, peu fondé : on avoit conçu et l'on n'a point abandonné le projet de former un recueil particulier des relations qui concernent les expéditions et les voyages en orient; les Bénédictins réservoient pour ce recueil les extraits que M. de Sismondi se plaint de n'avoir pas retrouvés dans la grande collection.

On lit, dans les Actes des évêques du Mans (1), que Geoffroi de Mayenne gouvernoit cette ville en 1070 au nom de la comtesse Gersende, dont il étoit le tuteur et comme le mari [*tutor et quasi maritus effectus*]; qu'il révolta les habitans par un régime tyrannique, par des exactions encore nouvelles, et que, pour lui résister, ils formèrent une association ou conspiration qu'ils appeloient COMMUNION [*conspiratione quam COMMUNIONEM vocabant*]. Ce fait, que Vély et les autres historiens modernes ont ignoré ou négligé, a paru d'une très-haute importance à M. de Sismondi : il s'en sert pour prouver que l'établissement des *communes* est antérieur à Louis le Gros. Dans les Actes des évêques du Mans, ce n'est qu'une sédition, qu'un brigandage, *cujus conspirationis audaciâ innumera scelera commiserunt*; c'est une rebellion passagère qui fut bientôt réprimée, et dont il ne restoit plus aucun vestige en 1073. Bréquigny, en recherchant l'origine des communes (2), n'avoit rien dit de l'entreprise des Manceaux en 1070 : M. Brial, en traitant le même sujet (3), a cru devoir la remarquer comme un exemple des insurrections tumultueuses et sanglantes qui *amenèrent* plus tard le véritable établissement des communes. M. de Sismondi, au contraire, soutient que les droits communaux avoient été conquis ainsi par le peuple en divers lieux, bien avant le règne de Louis VI. Il fait de l'ordre populaire, ou des communes, *une partie de la féodalité*; à ses yeux c'étoient originairement des confédérations pour la défense mutuelle : mais il n'a cependant aucun autre fait à citer en preuve de cette observation générale. C'est

---

(1) *Gesta Pontificum Cenomannensium*. Rec. des Hist. de Fr. *tom. XII, p. 539, 540.* — (2) Préface du tome XI du Recueil des ordonnances. — (3) Préface du tome XIV du Rec. des Hist. de Fr. *p. lxvj.*

à cette seule commune du Mans qu'il la rattache, au moins en ce qui concerne le nord de la France; car il est reconnu que le midi avoit beaucoup moins perdu ses franchises, ses administrations municipales, ses droits politiques, la liberté de son industrie et de son commerce. Il est vrai pourtant que, sous Philippe I.er, les prélats mettoient quelquefois sous les armes les habitans de certaines paroisses du nord, pour faire des siéges ou livrer des batailles; Orderic Vital l'assure (1).

L'Art de vérifier les dates et plusieurs autres livres avoient indiqué l'année 1077 ou 78 comme celle de la naissance de Louis le Gros. M. Brial (2) a rectifié cette date et y a substitué 1082, non-seulement d'après le témoignage d'Hariulfe, mais aussi par le rapprochement de quelques autres indications chronologiques, et il a montré la nécessité de lire LV au lieu de LX dans un texte où Suger fixe l'âge qu'avoit Louis VI en 1137. Sans entrer dans aucune discussion, M. de Sismondi pense que M. Brial donne trop d'importance à la relation du moine Hariulfe : mais M. Brial est loin d'admettre les détails merveilleux que cette relation présente ; il n'en extrait qu'une date qui semble en effet la plus conciliable avec les autres monumens.

Parvenu à l'an 1088, M. de Sismondi représente le XI.e siècle comme l'un des plus grands et des plus imposans dans l'histoire de France. « Ce fut, dit-il, une période de vie et de créations; tout ce » qu'il y eut de noble, d'héroïque, de vigoureux dans le moyen âge, » commença à cette époque : la nation acquit et développa son nouveau » caractère ; elle devint vraiment française, de germanique et de barbare » qu'elle étoit. Le système féodal, qui, à son origine, étoit un système » de liberté, comme plus tard il en fut un d'oppression, lui enseigna la » loyauté, le respect pour le serment, et la conscience des devoirs » réciproques : ces *vertus idéalisées* donnèrent naissance à la chevalerie. . » La langue se trouva alors appartenir à un peuple policé, et, au lieu » de n'être qu'un patois barbare, elle acquit de la souplesse et de » l'élégance. Le commerce lia les provinces entre elles. . . ; il inspira » aux citoyens des villes l'amour de la liberté, et il leur apprit à la » conquérir les armes à la main. » Nous devons avouer que nous ne partageons point cet enthousiasme pour les vertus, les mœurs et le langage des Français du XI.e siècle, et que nous cherchons en vain des faits qui le puissent justifier, dans le quatrième volume de M. de Sismondi, volume consacré tout entier à ce siècle. D'abord l'auteur

---

(1) *Recueil des Historiens de France*, tom. XII, 705. — (2) *Ibid.* tom. XVI, p. xxxj, xxxij.

reconnoît et peut-être il exagère la *nullité* ou la *lâcheté*, ce sont ses termes, des monarques qui régnoient alors en France ; ensuite il avoue que les plus mémorables faits de ce temps *ont doublé les calamités de la race humaine;* que des prétentions injustes ou violentes, d'épouvantables massacres, un fanatisme sanguinaire, ont troublé les états, sacrifié les générations à un but chimérique; qu'enfin la monarchie française *s'est trouvée sans histoire pendant ce siècle*. Où sont donc les preuves de la grandeur et de la gloire de cet âge ! où sont les vestiges de son éclat, les monumens de ses progrès ! Nous avouerons volontiers que, même en France, l'industrie s'éveilloit, que le commerce et l'esprit d'association commençoient à se propager, que la langue romane acquéroit en effet, dans les provinces méridionales, quelque harmonie et quelque élégance : mais celle du nord, que M. de Sismondi semble avoir spécialement en vue, puisque c'étoit dès-lors celle de la plus grande partie des Français, demeuroit fort inculte, si l'on en juge par le peu qui nous reste d'écrits composés en cet idiome avant l'an 1100; c'est dans le cours des deux siècles suivans qu'il s'est formé, et qu'il a obtenu en Europe un crédit et une prééminence que peut-être il ne méritoit pas encore.

A propos des poésies provençales du XI.ᵉ siècle, M. de Sismondi se plaint qu'il n'y en ait point d'*édition* complète, et que M. Raynouard n'en ait publié que des fragmens, que des *pièces tronquées*. Il paroît que M. de Sismondi ne connoît que les deux premiers volumes de M. Raynouard, qu'il n'a ouvert ni le troisième, imprimé en 1818, ni les trois suivans, qui ont paru néanmoins plusieurs mois avant les tomes IV, V et VI de l'Histoire des Français. La vérité est que la collection de M. Raynouard contient tout ce qu'on a pu retrouver jusqu'ici de poésies provençales antérieures à l'an 1100 ou du moins à l'an 1090, ce qui n'en diffère pas beaucoup, et que les tomes III et IV de cette collection renferment non des morceaux tronqués, mais des pièces entières d'environ soixante troubadours, depuis l'an 1090 jusqu'en 1260. Il s'en faut donc bien peu que le public n'ait à sa disposition toutes les productions de ces poëtes qui peuvent jeter quelque jour sur l'histoire du moyen âge. Mais d'ailleurs, quoique ce genre de monumens ne soit point à négliger, nous croyons qu'on s'en exagère beaucoup l'importance, lorsqu'on pense qu'il peut suffire à combler les lacunes des chroniques, ou à en rectifier les détails. A notre avis, c'est s'exposer surtout à prendre une trop haute idée de la chevalerie que d'en vouloir composer l'histoire d'après des romans ou des poëmes, dont les auteurs la célébroient en usant de tous les droits, de toutes les licences

des genres d'écrire où ils s'exerçoient. Si l'on veut connoître, envisager la chevalerie réelle et non poétique, il la faut envisager, par exemple, dans les chefs de cette croisade de 1096, dont M. de Sismondi, à la fin de son quatrième tome, a tracé un tableau fidèle. Comme les couleurs en sont empruntées aux historiens contemporains, on n'y admire pas infiniment la politesse et les vertus des chevaliers ni des autres Français du XI.e siècle.

Le règne de Philippe I.er se prolongea durant les huit premières années du XII.e, lesquelles, après des considérations préliminaires, remplissent les cinquante-neuf premières pages du tome V de cette histoire. Entre les observations instructives que l'auteur y a insérées, nous distinguerons celle qui a pour objet de fixer les limites du territoire français sur lequel régnoit Philippe: c'étoit à peine la vingtième partie de la France actuelle. La souveraineté de ce roi s'exerçoit sur les pays que nous appelons départemens de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de l'Oise et du Loiret; encore, dans la suite, son fils Louis le Gros eut-il à réduire sous son obéissance les seigneurs de Montlhéry, de Montfort-l'Amaury, de Coucy, de Montmorency, du Puiset, et plusieurs autres comtes ou barons. Au nord de ce petit état, le comté de Vermandois, en Picardie, appartenoit à un frère de Philippe, et les autres parties de la France septentrionale, aux comtes de Boulogne et de Flandre; l'est étoit possédé par les deux branches de la maison de Champagne et par la maison de Bourgogne; l'ouest, par le roi d'Angleterre duc de Normandie, et par le comte d'Anjou. Les pays situés entre la Loire et les Pyrénées, quoiqu'ils reconnussent la souveraineté du roi de France, n'étoient point gouvernés par lui; la Lorraine et la Provence relevoient de l'empereur. Dans un second article, nous recueillerons quelques-unes des observations de M. de Sismondi sur les règnes de Louis VI, Louis VII, Philippe-Auguste et Louis VIII.

DAUNOU.

CHEFS-D'ŒUVRE DES THÉÂTRES ÉTRANGERS, allemand, ... italien, portugais, *&c.* Paris, 25 volumes. *in-8.°*

SECOND ARTICLE. *THÉÂTRE PORTUGAIS.*

UNE notice placée en tête du volume qui contient les chefs-d'œuvre du théâtre portugais, indique l'origine, les progrès et l'état actuel de

l'art dramatique en Portugal. Ce travail littéraire est satisfaisant ; il ajoute aux regrets que j'ai eu occasion d'exprimer sur ce que les traductions des chefs-d'œuvre des divers théâtres étrangers n'ont pas toujours été accompagnées d'un tableau de la littérature dramatique des pays auxquels les pièces appartiennent. J'aurai encore à faire remarquer cette lacune au sujet de plusieurs tragédies et comédies qui entrent dans cette vaste collection.

La langue et la littérature portugaises commençoient de prendre, dans le XIII.e et le XIV.e siècle, le caractère qui les a ensuite distinguées. Le roi Denis, qui régna de 1279 à 1325, composa des poésies; et dès le commencement du XV.e siècle, le Portugal compta un assez grand nombre de poëtes et quelques bons écrivains en prose, parmi lesquels il faut nommer avec éloge l'historien Jean de Barros: mais ce ne fut que vers l'an 1505 que le Portugal put se glorifier de posséder un poëte dramatique. Gil Vincente obtint le titre de PLAUTE PORTUGAIS. Après avoir fait des AUTOS sacrés, il composa des comédies et des tragi-comédies : elles eurent beaucoup de succès. Le roi Jean III, qui, monté sur le trône en 1521, introduisit en Portugal l'inquisition, et ensuite les jésuites, et devint jésuite lui-même, ne dédaigna pas de remplir un rôle dans une de ces pièces. La renommée de Gil Vincente étoit si grande, qu'Érasme voulut apprendre le portugais pour être en état d'apprécier ses ouvrages.

Les pièces de Gil Vincente furent recueillies en un volume *in-folio*, imprimé en 1562. Il est pénible d'avoir à annoncer que le traducteur des chefs-d'œuvre portugais n'a pu s'en procurer un exemplaire, et qu'ainsi il a été privé de l'avantage de faire connoître, par quelques fragmens, le genre de mérite d'un auteur dramatique qui précéda ceux de l'Espagne, de l'Angleterre et de la France.

Vers la même époque parurent divers auteurs distingués.

Sa de Miranda, qui passe pour avoir essayé le premier les grands vers portugais, publia deux comédies assez estimées. Antonio Prestès fut remarquable par sa fécondité ; il mit à composer ses pièces cette grande rapidité qui n'a ensuite été égalée que par Lopez de Véga. Antonio Ribeiro, Simon Machado, firent aussi des comédies ; George Ferreira, auteur d'un roman de la Table ronde, en écrivit trois en prose; elles ont conservé quelque estime, sur-tout à raison du style.

Le traducteur des chefs-d'œuvre du théâtre portugais n'entre dans aucun détail relativement aux divers ouvrages qu'il cite, et s'excuse sur l'extrême difficulté de se les procurer ; il dit même qu'il est vrai-

semblable que les recueils où ils se trouvoient, ont été, pour la plupart, détruits lors du tremblement de terre de 1755; il observe avec raison qu'il seroit utile de connoître ces monumens littéraires, sinon pour les imiter, du moins pour l'histoire de la poésie dramatique en Portugal.

Antoine Ferreira composa d'abord deux comédies, le BRISTO (1) et le CIOSO, le *Jaloux,* et ensuite sa tragédie de CASTRO, *Inès de Castro*, dont j'aurai occasion de parler.

Le plus grand, le premier poëte du Portugal, qui a composé un nombre considérable d'ouvrages dans des genres différens, Camoens, dont on ne connoît guère en France que la Lusiade, fit des comédies qui n'ont pas ajouté à sa gloire littéraire, mais qui, sous le rapport du style, ne sont point indignes de son talent, FILODÈME, SÉLEUCUS et les AMPHITRYONS.

On a cru qu'en choisissant le sujet de Séleucus qui cède Stratonice à son fils Antiochus, Camoens eut l'intention de reprocher indirectement à Philippe II sa conduite envers son fils don Carlos.

L'auteur de la notice a eu soin de donner l'analyse de cette pièce, et d'en traduire la scène où le médecin, qui a découvert l'amour du jeune prince pour Stratonice, révèle au roi la maladie de son fils, en lui disant : « Le prince est amoureux, et c'est de ma propre femme. » Le roi prouve au médecin qu'il doit la céder au prince; le médecin résiste long-temps, enfin il s'écrie :

LE MÉDECIN. « Combien en parle facilement celui qui ne s'est » jamais vu en semblable circonstance! Que feroit son altesse du conseil » qu'elle me donne, si elle se trouvoit à ma place ! »

LE ROI. « Je lui donnerois la femme que j'aurois; plût à Dieu qu'il » voulût la reine! »

LE MÉDECIN. « Eh bien! donnez-la lui donc, puisqu'il meurt » d'amour pour elle. »

LE ROI. « Que me dites-vous ! »

LE MÉDECIN. « La vérité. »

Après quelques explications, Séleucus consent à céder Stratonice à son fils.

La notice contient aussi une courte analyse du *Filodème,* où se trouvent quelques scènes agréables dans lesquelles le génie de Camoens se montre plus que dans le *Séleucus* et dans les *Amphitryons.*

Au commencement du XVIII.ᵉ siècle parut Antonio José : ses pièces

(1) Le honteux emploi du personnage appelé *Bristo* en portugais, ne permet guère de traduire le mot par l'équivalent français.

eurent une grande vogue et furent recueillies sous le titre de THEATRO COMICO PORTUGUEZ. Ce poëte, qui périt victime de l'auto-da fé de 1740, avoit, moins que les autres auteurs dramatiques portugais, observé la règle des unités. Bientôt je ferai connoître une de ses pièces, traduite dans le recueil, et intitulée *la Vie du grand Don Quichotte de la Manche et du gros Sancho Pansa.*

Vers 1761, Tiberio Pedegache et Domingo dos Reys, associant leurs talens, composèrent ensemble quatre tragédies, Astarte, Mégare, Hermione et Inez de Castro. La seconde de ces pièces est la plus estimée, et la notice en présente une courte analyse.

Depuis, Pedro Antonio Correa Garçan donna deux comédies, l'une intitulée THEATRO NOVO, et l'autre ASSEMBLEA : celle-ci obtint un très-grand succès.

J'ai été surpris de trouver dans la notice une assertion littéraire qui me paroît hasardée. L'auteur avance que les traductions portugaises des plus belles pièces du théâtre français, ont détourné ou empêché les poëtes portugais de se livrer à leur génie original. Je ne discuterai pas cette opinion, dont l'examen exigeroit quelques développemens; mais j'ose dire que, d'une part, les exemples du théâtre espagnol, si familier aux auteurs portugais, eussent amplement corrigé et réparé l'influence des pièces françaises, dans le cas où cette influence auroit pu être funeste, et que, d'autre part, si quelque heureuse circonstance devoit éveiller ou animer le génie original des Portugais, c'étoient sans doute les exemples de sublimité, de pathétique, de noblesse dans les sentimens, de force, de hardiesse, de nouveauté dans les situations, d'habileté, de sagesse dans la conduite, qu'offrent les pièces de nos grands maîtres.

Le desir de réparer le vide que la littérature portugaise éprouve dans la partie dramatique, engagea l'académie de Lisbonne à ouvrir en 1788 un concours, en proposant un prix pour la meilleure tragédie portugaise. Le prix fut décerné à la tragédie intitulée OSMIA, ouvrage de la comtesse de Vimieira. Aux suffrages de l'académie cette pièce en a joint d'autres qui l'honorent également. M. Simonde de Sismondi a pensé qu'OSMIA étoit la meilleure tragédie portugaise; il est vrai que l'auteur de la notice préfère la *nouvelle Inès*, NOVA CASTRO, de Jean-Baptiste Gomez. C'est l'ouvrage le plus important, je dirai même le seul important de ceux qui, dans ce volume, sont traduits comme chefs-d'œuvre du théâtre portugais.

Il indique encore quelques autres tragédies modernes qui jouissent de l'estime du public, et divers drames accueillis favorablement sur la scène portugaise.

Enfin il annonce comme donnant de grandes espérances M. Pimenta de Aguiar, auteur de diverses pièces, telles que *Virginie*, *la Mort de Socrate*, *Jean I.er*, *la Conquête du Pérou* et *le Caractère des Lusitaniens*. Ces deux dernières sont traduites en entier dans ce volume.

J'ai déjà dit que cette notice littéraire est faite avec soin, et j'ajoute qu'elle auroit pu servir d'exemple aux autres traducteurs.

J'examinerai à présent les pièces contenues dans ce volume.

Je ne m'arrête point sur la comédie de *Don Quichotte et Sancho Pansa :* c'est une pièce où sont méprisées toutes les unités dramatiques, et qui manque conséquemment de l'intérêt qui résulte de leur heureuse combinaison. Elle n'offre que la caricature des caractères et des actions du héros de Cervantes et du digne écuyer, et ainsi elle s'écarte du but moral qui a si éminemment distingué la composition espagnole : les détails de la pièce portugaise sont exagérés, grossiers et incohérens, et, lorsqu'ils sont le plus heureux, ils ne s'élèvent guère que jusqu'au bouffon. J'ose croire qu'on auroit su gré au traducteur, si, préférant la comédie *Assemblea,* il s'étoit borné à quelques détails sur la pièce de *Don Quichotte et Sancho Pansa,* et à quelques fragmens qui auroient suffi pour l'apprécier à sa juste valeur. Je n'eusse pas exigé une analyse, parce que l'ouvrage y résiste, rien n'étant lié ni enchaîné dans la succession des scènes grotesques qui le composent.

Il y a sans doute du mérite dans les deux tragédies de M. Pimenta de Aguiar; mais n'eût-il pas été convenable de se borner à la traduction d'une seule, et d'insérer, à la place de l'autre, la tragédie couronnée de la comtesse de Vimieira !

La pièce de la Conquête du Pérou n'offre pas un tableau assez original; la peinture des mœurs péruviennes et espagnoles n'est pas assez saillante; elle est loin d'être caractéristique, comme celle de L'ARAUQUE DOMPTÉ par Lopez de Véga; et la comparaison que le lecteur fait même involontairement de la pièce portugaise avec l'ALZIRE de Voltaire, nuit beaucoup à celle-là.

Semira, fille d'Atabalipa, empereur du Pérou, est destinée en mariage à Oscar, un des rois voisins, quand Pizarre et Almagro, chefs d'une expédition espagnole, espèrent, par le prestige victorieux que leurs armes et leurs succès augmentent sans cesse, déterminer l'empereur à se soumettre, à livrer ses richesses et à adopter la religion chrétienne. Ils trouvent quelque opposition : cependant ils ne sont pas d'accord entre eux; leur rivalité d'ambition dégénère en haine. Dans le cours de la pièce, Pizarre, qui voit pour la première fois Semira, en devient amoureux; mais il ne réussit ni auprès d'elle, ni auprès de son père.

Almagro, instruit de la passion de Pizarre, anime contre lui la répugnance de Semira, et lui donne même un poignard pour s'en servir contre Pizarre. Après quelques incidens, qui offrent peu d'intérêt dramatique, l'empereur est fait prisonnier; l'amant de Semira, blessé en combattant, vient expirer dans ses bras, et Semira elle-même se poignarde avec l'arme qui lui avoit été confiée par Almagro. L'empereur demande la mort; Pizarre lui répond froidement : « Pour assurer ma conquête, » il faut bien t'accorder cette faveur; » et à l'instant Pizarre défie Almagro : « Viens; nos armes vont décider lequel de nous deux doit » s'asseoir sur le trône des Incas. »

L'auteur, terminant sa pièce par ce cartel, a voulu sans doute laisser entrevoir la fin tragique de ces deux chefs. L'histoire nous dit qu'Almagro resta prisonnier dans un combat livré, sous les murs de Cusco, entre lui et Pizarre, qui lui fit trancher la tête, et que les amis du vaincu se révoltèrent ensuite contre Pizarre et l'assassinèrent.

La tragédie intitulée LE CARACTÈRE DES LUSITANIENS, par le même auteur, est consacrée à la gloire des anciens habitans du Portugal. Viriatus est le héros de la pièce: la haine des Romains, l'amour de la patrie et de la liberté, animent et inspirent non-seulement les Lusitaniens, mais même leurs femmes. Deux héroïnes, déguisées en guerriers romains, vont délivrer leurs maris prisonniers, gardés dans le camp ennemi. Les Romains ont pour général Manilius, sous lequel combattent des alliés, et notamment un roi et un général africains. Toutes les fois que Viriatus est en scène, il excite une sorte d'admiration qui maintient l'intérêt : ses discours sont dignes du Viriatus de l'histoire; mais les ressorts de la pièce sont foibles. Ces deux femmes, dont j'ai parlé, n'ont aucune influence sur l'action et encore moins sur la catastrophe, qui n'est pas préparée assez habilement. Rien, dans les divers rôles des Romains, n'annonce le peuple-roi; et la mort de Viriatus, qui n'est ni assez prévue ni assez redoutée pour exciter un grand intérêt dramatique, est l'effet d'une trahison: il est assassiné par un général étranger qui est au service de Rome, et qui est séduit à prix d'or pour commettre ce crime. Il n'y a guère à louer dans cette pièce que le caractère et les discours du héros lusitanien, et quelques détails dans les rôles des autres personnages; mais on n'y trouve aucune situation vraiment tragique, ni aucune scène touchante, en un mot rien de ce qui constitue essentiellement l'intérêt dramatique.

J'ai passé rapidement sur les ouvrages précédens, réservant quelques détails pour la tragédie de la *nouvelle Inès de Castro*.

Les malheurs d'Inès de Castro sont un sujet très-touchant, digne

d'inspirer la muse épique, et celles de la tragédie et de l'élégie. A peine Camoens en avoit-il fait un des principaux ornemens de la Lusiade, publiée en 1572, qu'un auteur espagnol puisa, dans ce fait historique, deux sujets de tragédie.

Jérôme Bermudez, dominicain, natif de Galice, publia en 1577, sous le nom d'Antoine de Silva, deux tragédies, NISE LASTIMOSA, *Inès malheureuse,* NISE CORONADA, *Inès couronnée;* la première représentoit les malheurs et la mort d'Inès, et la seconde son couronnement après sa mort.

Trois autres auteurs espagnols, Lopez de Véga, Guevara, Lacerda, transportèrent aussi sur la scène la fin malheureuse d'Inès.

Parmi les auteurs portugais, trois sur-tout ont traité ce sujet national d'après l'histoire : elle nous apprend qu'Inès étoit depuis quelque temps mariée secrètement à don Pèdre. Elle habitoit avec lui à Coïmbre; le roi y arrive dans un temps que son fils est à la chasse : Inès, apprenant que le roi veut la faire mourir, se jette à ses pieds et lui présente ses enfans; Alphonse attendri reconnoît que la mort de leur mère seroit une cruauté : mais bientôt ses perfides conseillers, dont l'histoire a conservé et flétri le nom, lui arrachent son consentement.

Antonio Ferreira, déjà cité, a traité le sujet avec toute la simplicité antique. Il a mis des chœurs dans sa pièce : pour donner une idée de cette simplicité, il me suffira de dire que, dans les cinq actes de sa tragédie, il n'y a aucune scène entre don Pèdre et Inès. Cependant cet ouvrage, à cause du mérite du style, conserve encore une juste célébrité; les caractères sont bien tracés et bien soutenus. Je traduirai bientôt quelques passages de la scène dans laquelle Inès se jette aux pieds du roi et lui présente les enfans.

Je ne dirai rien de la tragédie en trois actes, composée par les deux auteurs portugais que j'ai nommés précédemment.

Le troisième auteur est celui dont le drame, qui porte le titre de NOVA CASTRO, *nouvelle Inès de Castro*, pour le distinguer des autres, a été traduit dans le volume qui contient les chefs-d'œuvre du théâtre portugais, et il faut convenir que, comparativement aux autres pièces, elle mérite d'être citée comme chef-d'œuvre. L'action est sagement conduite; les caractères sont bien peints; l'intérêt est ménagé: mais l'auteur n'a pas eu le bonheur d'imaginer ou de rencontrer des situations nouvelles, de créer quelque nouveau personnage, qui eussent rajeuni un sujet si connu et si souvent traité.

Dans le premier acte, Inès expose ses terreurs; elle est rassurée par don Sanche, ancien gouverneur de don Pèdre, et ensuite par don Pèdre

lui-même. Appelé à la cour pour contracter un mariage avec la fille du roi de Castille, il a refusé de s'y rendre: mais le roi arrive; l'embarras, les craintes de don Pèdre et d'Inès sont extrêmes.

Au second, le roi presse son fils d'accepter cet hymen; le fils refuse: alors le roi appelle Inès, mais demande en vain qu'elle engage le prince à l'abandonner. L'ambassadeur de Castille réclame l'exécution du traité; le roi la promet : il ordonne qu'Inès soit conduite en Castille et que don Pèdre le suive à la cour.

Le troisième acte montre Inès résignée à subir son exil; mais don Pèdre, apprenant qu'on veut emmener Inès en Espagne, pour l'y retenir en prison, s'emporte contre son père, et lui déclare qu'Inès est son épouse : le roi annonce qu'elle périra; le prince manque de respect à son père, qui ordonne de le conduire dans un château où il sera gardé. Il veut alors s'enfuir avec Inès; mais elle le détermine à se soumettre aux ordres de son père.

Les deux ministres ouvrent le quatrième acte : ils ont déjà animé le roi contre Inès, et ils persistent à conspirer sa mort qui leur paroît nécessaire pour leur propre sûreté. Le roi éprouve des regrets, et même des remords; il se souvient des torts qu'il a eus envers son propre père, et s'écrie : « Il falloit qu'un fils fût rebelle à un père comme moi! Plus » que lui, j'ai été rebelle: ingrat! je l'ai été, je l'ai été aussi. » C'est après qu'il s'est livré à ces sentimens qu'Inès arrive et se jette à ses pieds en lui présentant les deux enfans.

« Voici, ô seigneur, les fils de ton fils qui viennent, avec des » larmes de tristesse, te demander que tu aies pitié d'une mère infortunée. » Pleurez, pleurez avec moi, malheureux enfans; intercédez pour moi » par vos sanglots, par vos sanglots plus expressifs que les paroles que » votre tendre enfance vous refuse... Oui, roi clément, voilà la » malheureuse mère de tes petits-fils, qui, les tenant embrassés, te » supplie de leur conserver une misérable vie. Je sais que tu vas ordonner » mon supplice : exempte d'intrigue, victime de l'envie, tremblante, » abandonnée, j'aperçois déjà la mort, l'injuste mort que, dans leur » rage, tes tyranniques conseillers vont lancer contre moi, en trom- » pant la pitié de ton ame... Pour quelles énormes fautes suis-je punie! » Aimer ton fils, seigneur, en être aimée, est-ce donc un crime digne » de mort! J'implore, j'ose attester ta justice; ah! consulte ta clémence, » consulte ton cœur, qui lui-même doit te dire que je ne mérite point » le trépas. »

Alphonse est attendri; il parle à Inès avec bonté, et il ajoute : « Le père veut te pardonner, le roi ne le peut. »

Inès répond : « La gloire, les espérances du Portugal vont s'évanouir » sur ma tombe. . . ; ton fils y descendra avec son épouse. . . ; nous ne » pouvons exister l'un sans l'autre : c'est pour lui, et non pour moi, que » j'implore la vie. . . Fils chéris ! malheureux orphelins ! ah ! que deviendrez-vous quand il vous manquera la plus tendre des mères, le plus » tendre des pères ! . . . Ne te souviens pas, seigneur, que ce sont mes » enfans ; ah ! non, rappelle-toi seulement que ce sont tes petits-fils. . . » Mais tu pleures, que vois-je ! Les cieux m'ont entendue ; tes larmes » viennent à mon secours ; elles m'annoncent déjà mon pardon : achève » de dissiper mes craintes ; dis, dis, seigneur, que tu me pardonnes. »

Le roi : « Je ne puis résister. . . ! ah ! qui pourroit dans ce moment » ne pas vouloir être roi ! »

Après cette scène touchante, on apprend que le peuple se mutine : Inès, restée avec ses enfans, s'abandonne au désespoir.

Au cinquième acte, le roi hésite encore ; il apprend que son fils est dans une grande douleur qui fait craindre pour sa vie ; il prononce expressément la grâce d'Inès, lorsque don Sanche se jette à ses pieds ; mais soudain on apprend par un des conseillers qu'il ne sera plus temps. Le roi a ordonné qu'on amenât son fils ; l'ambassadeur de Castille demande lui-même la grâce d'Inès, craignant que la honte ou l'injustice de sa mort ne fasse tort à son maître ; mais Inès étoit mourante quand on lui a annoncé la clémence du roi. On l'amène sur le théâtre avec ses enfans ; le roi est au désespoir ; don Pèdre croit arriver auprès de son épouse heureuse, et la trouve expirée : il exprime sa douleur et son désespoir, et il déclare qu'il la vengera.

Il est à remarquer que, dans la Lusiade, Camoens, s'écartant des récits de l'histoire, n'attribue pas la mort d'Inès aux perfides suggestions des conseillers du roi. Don Pèdre n'est pas en scène ; le roi, devant qui paroissent Inès et ses enfans, l'abandonne à la fureur du peuple. Il n'est point dit qu'elle fut l'épouse de celui

Que despois a fez rainha
Qui depuis la fit reine.

Ferreira, dans sa pièce, s'empara de cette heureuse allusion.

Voici comment cet auteur, qui a beaucoup trop alongé la scène dans laquelle Inès se prosterne avec ses enfans aux pieds du roi pour obtenir grâce, a fait parler ses personnages. On trouvera sans doute que l'auteur moderne n'a pas dédaigné d'imiter l'ancienne pièce : le chœur est présent.

Inès. « O mes amis ! accompagnez-moi, aidez-moi à demander » grâce ; pleurez le malheur de ces enfans, si jeunes, si innocens :

» O mes fils malheureux ! vous voyez le père de votre père ; voilà votre » aïeul, votre maître : baisez ses mains, implorez sa pitié pour vous, » pour votre mère, oui pour votre mère dont la vie est menacée. »

Le chœur mêle son attendrissement aux prières d'Inès.

INÈS. « O mon maître ! c'est la mère de tes petits-fils, ce sont les » enfans de ce fils que tu aimes tant, et je suis cette femme infortunée » contre laquelle tu es armé de tant de cruauté : me voici en ta puis- » sance... Ces enfans seuls pourront me défendre ; ils parlent pour » moi ; n'écoute qu'eux ; ils ne t'adresseront pas des paroles qu'ils ne » peuvent encore former ; ils te parleront par leurs cœurs, par leurs » jeunes sentimens, par leur sang qui est le tien. »

Le roi ne cède pas encore : un des conseillers qui veulent la mort d'Inès, s'impatiente ; Inès s'adresse à eux, et, après des détails trop longs, elle revient au roi.

INÈS. « O mon seigneur, vous nous tuez tous, en m'immolant ; oui, » nous mourrons tous ; votre fils ne me survivra point ; donnez-lui la » vie en m'accordant la mienne. Je m'exilerai... O mes enfans ! vous » serez ici, sans moi, sans votre père... Ah ! cher époux, je sais que » tu mourras à cause de moi ; cher époux ! il suffit que je meure ; sup- » porte la vie, je te le demande, je t'en supplie ; accepte, accepte de » vivre ; prends soin de ces enfans que tu chéris tant ; et s'ils sont » menacés de quelque malheur, que ma mort ait suffi à le racheter. »

LE ROI. « O femme généreuse ! tu as vaincu, tu m'as attendri ; je » te pardonne. »

Inès se retire ; mais les perfides conseillers empêchent l'effet de la clémence du roi. Inès périt : don Pèdre apprenant cette mort, s'abandonne au désespoir le plus violent, et enfin il s'écrie :

« Et toi, chère Inès, tu es dans les cieux ; j'espère cependant te » venger : tu seras reine, comme tu l'aurois été ; tes fils seront infans ; » ton corps innocent sera placé dans la demeure des rois ; ton amour » m'accompagnera toujours.... »

Je terminerai ces détails sur les diverses tragédies d'*Inès* par une observation que j'ai faite, en relisant l'Inès de Castro de la Motte, cet auteur qui, possédant parfaitement l'entente de la scène, a laissé des exemples et des leçons si remarquables dans cette partie de l'art dramatique.

Au cinquième acte, Alphonse ne sait pas encore qu'Inès est l'épouse de don Pèdre ; c'est elle qui dit au roi, quand don Pèdre a été condamné pour crime de rebellion :

Ces crimes qu'aujourd'hui poursuit votre courroux,

Le devoir les a faits ; le prince est mon époux.

Elle entre dans quelques explications, et ajoute :

En me donnant à lui, j'ai conservé sa vie ;
Pour le sauver encore, Inès se sacrifie.

A l'instant qu'elle a porté ce premier coup à la sensibilité d'Alphonse, paroissent les deux enfans, et elle lui dit :

INÈS. D'un œil compatissant regardez l'un et l'autre ;
N'y voyez point mon sang, n'y voyez que le vôtre.
Pourriez-vous refuser à leurs pleurs, à leurs cris,
La grâce d'un héros, leur père et votre fils !
Puisque la loi trahie exige une victime,
Mon sang est prêt, seigneur, pour expier mon crime ;
Épuisez sur moi seule un sévère courroux ;
Mais cachez quelque temps mon sort à mon époux ;
Il mourroit de douleur !

Combien la situation est à-la-fois plus noble et plus touchante que dans les autres pièces ! Inès ne demande grâce que pour son époux et ses enfans, elle consent à périr seule ; et quand le roi s'écrie :

Allez chercher mon fils ; qu'il sache qu'aujourd'hui
Son père lui fait grâce, et qu'Inès est à lui ;

l'émotion des spectateurs est aussi forte qu'elle puisse l'être, et c'est le talent du poëte qui a ménagé habilement ce succès.

Malgré quelques observations critiques qu'a dû m'inspirer l'intérêt même de l'entreprise littéraire dont je rends compte, j'aime à dire que la partie qui concerne le théâtre portugais sera peut-être une de celles qui laisseront le moins à desirer dans cette vaste collection, qui continue d'obtenir un succès mérité à plusieurs égards.

RAYNOUARD.

'ΑΡΙΣΤΑΊΝΕΤΟΣ. *Aristæneti Epistolæ. Ad fidem Cod. Vindobon. recensuit, Merceri, Pauwii, Abreschii, Huetii, Lambecii, Bastii, aliorum notis, suisque instruxit* Jo. Fr. Boissonade. Lutetiæ, 1822, typis Abel Lanoe ; 1 vol. *in-8.°* de 760 pages, chez Debure. — 'ΟΒΙΔΊΟΥ ΜΕΤΑΜΟΡΦΏΣΕΙΣ. *Publii Ovidii Nasonis Metamorphoseon, libri XV, græce versi à Maximo Planude, et nunc primum editi à* Jo. Fr. Boissonade,

litt. gr. prof. publ. Parisiis, è typographeo regio, 1822. — ΠΟΙΗΤΩΝ ἙΛΛΗΝΙΚΩΝ ΣΥΛΛΟΓΗ. *Poetarum Græcorum Sylloge; curante* Jo. Fr. Boissonade. Parisiis, 1823, *in-32.*

NOUS réunissons dans cet article trois des derniers ouvrages que nous devons à la science consommée et au zèle infatigable de M. Boissonade. Un autre collaborateur de ce Journal est chargé de rendre compte de l'édition d'*Eunapius*, attendue depuis long-temps, retardée par des circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur, et qui vient enfin de remplir et de surpasser toutes les espérances que le nom de M. Boissonade avoit fait concevoir.

On voit, par le titre transcrit en tête de cet article, que l'édition d'Aristénète est une sorte de *variorum*, puisque le nouvel éditeur y a réuni, outre ses propres observations, celles qui ont été faites sur cet auteur par les divers hellénistes dont il a occupé les loisirs. La première édition d'Aristénète fut donnée par Sambucus, en 1566, à Anvers : Jean Mercier, le beau-père de Saumaise, donna la seconde, à Paris, en 1594, avec une version latine et de savantes remarques; la troisième est celle de Corneille de Pauw (Utrecht, 1736); l'habile critique Abresch en donna une quatrième (Zwoll, 1749), où il réunit les notes de Tollius, de d'Orville, de Valckenaer et d'autres critiques; en outre, il publia des *Lectiones Aristænetеæ*, contenant un grand nombre d'observations nouvelles. Un très-habile helléniste, M. Bast, avoit entrepris d'en donner une édition, dont le spécimen seul a paru en 1796; mais, depuis cette époque jusqu'à sa mort, cet auteur étoit resté l'objet principal de ses études; il y rapportoit ses lectures et se préparoit à rendre complète l'édition qu'il avoit projetée : enfin M. Boissonade, qui ne s'étoit proposé d'abord que de publier une traduction de cet auteur, et qui s'en est occupé long-temps, couronne la série de ces travaux successifs en donnant une édition qui en contient tous les résultats.

On peut se demander ce qu'offre donc de si intéressant Aristénète, pour mériter une attention aussi constante de la part de tant d'hommes habiles. Son livre sert-il à éclaircir l'histoire, à expliquer les usages de l'antiquité? se rattache-t-il d'une manière plus ou moins directe à l'histoire de la langue grecque, ou se distingue-t-il par un grand mérite littéraire? Ce sont là sans doute les divers motifs de l'intérêt que peut inspirer un livre ancien; mais peut-être doit-on avouer qu'on ne les trouve point dans Aristénète.

L'époque de cet auteur est inconnue; comme il parle de l'*ancienne*

et de la *nouvelle* Rome, on est certain seulement qu'il est postérieur à l'an 336 de notre ère. Quant aux critiques qui l'ont identifié à l'Aristénète dont Libanius parle dans ses lettres, ils sont loin d'appuyer leur opinion sur des raisons suffisantes, ainsi que l'observe M. Boissonade dans sa préface; il se range même à l'opinion de Mercier, déjà adoptée par Bergler et de Pauw, que l'auteur de ce livre n'avoit probablement pas pour nom Aristénète. Comme la première lettre est adressée par *Aristénète* à *Philocalus*, les copistes auront pris ce nom d'Aristénète pour celui de l'auteur de tout l'ouvrage; en sorte que, selon toute apparence, ces lettres sont d'un auteur dont on ne connoît pas même le nom.

Quant à l'ouvrage, il se compose, comme on sait, de lettres qui ne roulent que sur des aventures d'amour, racontées quelquefois avec assez de délicatesse, quelquefois aussi avec peu de ménagement. Le style n'est qu'un *pasticcio* de phrases élégantes prises dans des écrivains plus anciens, principalement Platon, Philostrate, Plutarque, Lucien. Cette imitation continuelle, cette absence presque totale d'originalité, qui est le caractère de bien d'autres écrits de la même époque, semble avoir été un attrait de plus pour les commentateurs, parce qu'ils y ont trouvé l'occasion d'une multitude de rapprochemens, de comparaisons, d'explications, de corrections, où ils ont déployé avec plus d'avantage les ressources de leur sagacité et développé les trésors de leur érudition: moins le fonds étoit précieux, plus ils se sont attachés à donner de richesse à la broderie; aussi il est vraisemblable que peu de personnes auroient dans leur bibliothèque le roman de Chariton et les lettres d'Alciphron, sans les commentaires de d'Orville et de Bergler.

Voilà probablement aussi le principal motif qui a appelé sur Aristénète une attention plus ou moins soutenue de la part d'hommes aussi habiles que l'étoient Mercier, Saumaise, Schurtzfleisch, de Pauw, Abresch, Lambecius, et jusqu'au grave Huet, évêque d'Avranches, qui n'a pas dédaigné de commenter des lettres galantes et même un peu libres.

L'édition que donne M. Boissonade complète et couronne tous ces travaux divers. Le texte a été amélioré par la collation des variantes du manuscrit de Vienne, que Bast avoit faite, et dont M. le professeur Gaisford a donné communication à l'éditeur. Les papiers de M. Bast, bien loin de contenir, comme on pouvoit s'y attendre, les matériaux d'une édition complète, ne renfermoient que des fragmens de peu d'importance, ou des citations contenant des rapprochemens d'une utilité médiocre : ils ont fourni peu de secours à M. Boissonade; aussi la somme

de ses propres observations est-elle considérable. On y reconnoît tout ce qui distingue les productions de ce profond helléniste, une connoissance parfaite de la grécité de toutes les époques, une critique ingénieuse et sûre, et une érudition aussi étendue qu'elle est exacte. Cette édition d'Aristénète se placera donc nécessairement dans la bibliothèque des gens de lettres, à côté du Chariton de d'Orville, et d'autres ouvrages du même genre qui ont contribué aux progrès de la critique, moins par le mérite de l'auteur original, que par la science du commentateur.

C'est encore, nous le pensons, le même genre d'intérêt qu'excitera l'édition que M. Boissonade vient de donner de la traduction grecque inédite des Métamorphoses d'Ovide de Planude (1). Depuis long-temps il en avoit copié le texte d'après deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi ; mais on pouvoit difficilement trouver l'occasion de l'imprimer à part, un tel ouvrage n'étant pas de nature à attirer une grande attention, excepté peut-être dans les écoles de la Grèce moderne, où la traduction d'un des premiers poëtes de Rome seroit sans doute bien accueillie. Cette occasion s'est présentée naturellement, lorsque M. Lemaire a publié la nouvelle édition d'Ovide, qui fait partie de la belle collection des *Classiques latins* : il a pensé que la publication de la version de Planude donneroit un nouveau prix à cette édition, et M. Boissonade s'est empressé d'y donner les soins nécessaires. Ce savant critique, dans une préface excellente, expose le plan et l'objet de son travail ; il y donne de plus, sur la vie et les ouvrages de Planude, des détails intéressans et neufs, entre lesquels nous citerons celui qui est relatif à la patrie de cet auteur : jusqu'alors on l'avoit cru de Constantinople ; M. Boissonade a trouvé, dans un de ses discours inédits, deux passages qui prouvent qu'il étoit de Nicomédie (. . . τὸ τῆς ἐμῆς πατρίδος ἔδαφος, τὴν Νικομηδέων μεγαλόπολιν λέγω, et plus bas : ἐγεγόνειν ἡ ἐμὴ Νικομήδεια ταῦτα).

La version de Planude, en général assez bien écrite et claire, ne sera pas d'une grande utilité dans l'état actuel de la philologie. Tout ce qu'on y apprend, c'est, d'une part, que Planude ne l'a pas faite sur un très-bon manuscrit, et, de l'autre, qu'il entendoit assez imparfaitement la langue latine. Par exemple, il est permis de rejeter sur le mauvais état du manuscrit latin d'après lequel il travailloit, les fautes qu'il commet, quand il traduit *tu ducibus latiis aderis* (1, 560) par Σὺ τοῖς ἡγεμόσι παρέσῃ ἀγαλλομένοις, ayant lu *lætis*, au lieu de *latiis* ; ou *postibus*

(1) Voyez *Journ. des Sav.* 1822, p. 698.

Augustis (I, 562) par ταῖς ςεναῖς παρ᾽ϛάσιν, ayant lu *angustis*, au lieu d'*Augustis;* ou *exuritque herbas, et summa cacumina carpit* (II, 792), par ἐμπιπρᾷ τε τὰς πόας, καὶ τὰς ἄκρας κορυφὰς καταλαμβάνει, ayant lu *capit*, au lieu de *carpit;* ou bien *extemplò* par ἐκ τοῦ νεὼ, comme si son manuscrit eût porté *ex templo;* ou *cadentibus austris* (XIV, 710), par πιπτόντων τῶν ἀςέρων, confondant *austris* avec *astris, &c.*

On peut, sans doute, rejeter ces fautes sur le mauvais état du manuscrit, quoique le plus souvent la mesure du vers ou le bon sens auroit dû avertir Planude de l'erreur. Mais il est un grand nombre de fautes qu'il est difficile d'expliquer autrement que par une grande ignorance de la langue latine, quelquefois unie à un défaut presque complet de jugement. Par exemple, celles-ci : *fluminaque obliquis cinxit declivia ripis* (I, 39), καὶ ποταμοὺς εἰς ἐπικλινὲς φερομένους ΠΕΤΡΑΙΣ πλαγίαις διέζωσεν, où Planude a pris *ripis* pour *rupibus : illâ tempestate* (I, 182), κατ' ἐκεῖνον χειμῶνα, où il a pris *tempestas* dans le sens de *tempête*, quoique le sens soit *illo tempore :* Planude traduit *ex omni nimbos dimittere cælo* (I, 261), par ἐξ ὅλου τοῦ οὐρανοῦ τοὺς οὐρανοὺς ἀφεῖναι, prenant le mot *nimbi* dans le sens de *ciel;* et l'idée de *chasser les cieux du ciel* ne révoltoit pas son intelligence : *sparsas Cycladas augent* (II, 264), par τὰς Σποράδας καὶ Κυκλάδας μείζους (pour πλείους) ποιοῦσι, prenant *sparsas* pour un nom propre : *primamque de sulcis acies apparuit hastæ* (III, 107), par καὶ πρώτη μὲν φάλαγξ ἐκ τῆς αὔλακος ἀνεφάνη, δόρατα, où il a pris *acies* dans le sens d'*agmen*, et *hastæ* comme un nominatif pluriel; quelques vers plus bas il donne à *signa*, qui signifie, en cet endroit, des *statues*, le sens d'*enseignes* ou *drapeaux :* ailleurs il traduit *placidi meminere dracones* (IV, 602) par πίθασοι μεμενήκασιν ὄφεις : ici Planude a cru que *meminere* est le parfait de *manere :* ailleurs il rend *agnoscit* par ἀγνοεῖ, comme si l'*a* devant *agnoscere* étoit privatif. Le vers *Nec clypeus vasti cælatus imagine cæli* (XIII, 110) devient, dans la version de Planude, οὔτε μὴν ἡ τῷ τοῦ μεγάλου κόσμου ΚΑΛΥΠΤΟΜΈΝΗ ἀσπὶς σχήματι, parce qu'il a cru que *cælatus* signifie *celatus (absconditus);* à la vérité il restoit à comprendre comment *un bouclier pouvoit être caché par l'image du vaste ciel;* mais le bon Planude n'est pas à cela près; et de même, un peu plus bas, il traduit (V. 291) *clypei cælamina* par τὸ τῆς ἀσπίδος κάλυμμα, quoique *celamina* soit un barbarisme en ce sens. Ailleurs il donne à *canorus* (*Tritona canorum*, II, 8) le sens de *canus*, blanchi par les ans (πολιός) : cette épithète de *canorus* lui porte malheur, car il en fait plus loin un nom propre : *Deseruit. . . lævâ de parte canori Æolidæ tumulum* (XIV, 102), . . . ἀφῆκε, τῇ δὲ λαιᾷ τὸν τοῦ Αἰολίδου Κανώρου τάφον.

Ces divers échantillons des méprises de Planude donnent la mesure

à-la-fois de son savoir et de son intelligence : on pense bien qu'aucune de ces fautes n'a échappé au savant éditeur ; il les relève sans exception, et indique en note la vraie traduction grecque de ces passages si mal entendus par Planude. La justesse, la propriété et l'élégance des expressions qu'il substitue à celles du bon moine, ne laissent rien à desirer ; elles feroient regretter qu'il n'ait pas préféré de donner lui-même une traduction grecque d'Ovide, si un pareil ouvrage pouvoit être bon à quelque chose.

Il faut dire cependant que la version de Planude sert à confirmer certaines leçons du texte d'Ovide ; comme ὠχρίων, qui répond à *pallebant*, dans *quorum fastigia turpi PALLEBANT musco* (I, 373, 374) : les éditions donnent *squalebant*, mais peut-être la vraie leçon est-elle en effet *pallebant*, leçon défendue déjà par Gesner et d'autres critiques habiles. La traduction τοὺς τῶν Σιθόνων δήμους καὶ πόλεις ὁ ἅρπαξ κατέλαβεν montre que dans le vers *Quam ciconum tenuit populos, sua mœnia, raptor* (VI, 710), Planude a lu *Sithonum* au lieu de *Ciconum*, et le savant éditeur préfere cette leçon, d'après le *Sithoniæ nives* de Virgile (X, *Ecl.* 66). Au vers *Qui medius nixique genu est, anguemque tenentis* (VIII, 182), quelques manuscrits donnent *tuentis* en place de *tenentis* : la version de Planude est plus favorable à la première leçon, et M. Boissonade la confirme en la rapprochant de l'expression homérique, Ἄρκτος Ὠρίωνα δοκεύει. La phrase μεγάλῃ μοι δωρεᾷ ἰσοστάσιον τὸ τὴν ἀδελφὴν ἰδεῖν δώσεις, confirme la leçon *muneris*, au lieu de *numinis*, dans le passage *magni mihi numinis instar germanam vidisse dabis* (VI, 443) : cette leçon *muneris* a déjà été préférée par Drakenborch et par M. Lemaire. Enfin la traduction οὐδὲν ὅτι μὴ ΔΙΑ ΠΕΝΘΟΥΣ ἐξεγένετο τοὺς τοῦ Κύκλωπος ἔρωτας διαδρᾶναι, que Planude donne de la phrase *nonnisi PER FLUCTUS licuit Cyclopis amorem effugere* (XIII, 744), montre qu'il y avoit, dans son manuscrit, non *per fluctus*, mais *per luctus*, leçon qui se trouve dans plusieurs manuscrits, et que préfère avec raison M. Boissonade.

Ces exemples peuvent montrer que la version de Planude tient lieu en quelques endroits d'un nouveau manuscrit d'Ovide. M. Boissonade, en discutant toutes les particularités du texte avec le scrupule le plus consciencieux, ne laisse échapper aucune occasion de jeter quelque jour sur l'auteur original. Mais, pour qu'on ne croie pas qu'un aussi bon esprit n'apprécie pas au juste l'importance des remarques faites sur un auteur grec de si fraîche date que Planude, nous citerons ce passage de sa préface : *Textum igitur, qui dicitur, summa cum cura perpolivi, et mendas codicum, quas inter describendum anxia cum diligentia seposueram, in notis exhibere satis habui, nec tamen sine indignatiun-*

cula, quod bonæ chartæ horarumque bonarum in colligendis vilissimis ramentis sordidissimoque pulvisculo dispendium fieret: sed is est hujusce ætatis mos, et ita diligentia, re optima, diligentissimè abutimur. Verum, quum ejuscemodi annotationis, si nuda destitueretur, jejunitas lectores, vel patientissimos ac etiam ferreos, posset ab usu libri deterrere, plurimos variorum scriptorum locos parilibus morbis laborantes, occasione se commodum præbente, è codicibus plerumque emendavi; nonnunquam etiam Ovidii ipsius interpretationem tetigi.

En effet M. Boissonade a sauvé, autant qu'il étoit possible, la monotonie des remarques grammaticales dont Planude pouvoit être l'objet. Son immense lecture et ses profondes connoissances dans la littérature ancienne et moderne, lui ont fourni les moyens de répandre dans ses notes une grande variété d'instruction: elles contiennent d'ailleurs une multitude d'observations critiques sur plus de cent vingt auteurs anciens.

Nous devons ajouter qu'à la fin de chacun des livres, pour remplir *les blancs* qui auroient empêché de commencer ces livres en *belle page*, l'éditeur a rapporté, soit des textes inédits de divers auteurs, soit des inscriptions inédites ou mal expliquées, entre autres l'inscription en vers iambiques, copiée à Phinéka par M. Cockerell, et publiée par M. Walpole. C'est la réponse d'un oracle qu'on avoit crue incomplète: M. Boissonade, ayant remarqué que chaque vers commence par une des lettres de l'alphabet, depuis Α jusqu'à Ω, a montré qu'il n'y manque rien, et il en a donné le texte corrigé. Nous citerons encore une inscription inédite trouvée à Mégare; elle porte: Τὸν δὶς αὐτοκράτορα Καίσαρα Τραϊανὸν Ἀδριανὸν, σεβαστὸν, Ὀλύμπιον, πύθιον, πανελλήνιον τὸν ἑαυτῶν κτιστὴν καὶ νομοθέτην καὶ τροφέα Ἀδριανίδαι. « Les Adrianides [honorent par ce monument] César-» Trajan Adrien, empereur pour la deuxième fois, auguste, olympien, » pythien, panhellénien, leur fondateur, législateur et nourricier. » Je pense que ces *Adrianides* sont une association ou corporation dionysiaque qui s'étoit formée à Mégare sous les auspices et la protection de Trajan, peut-être aussi au moyen des secours pécuniaires fournis par cet empereur: dans ce cas, on l'assimileroit aux *Attalistes*, corporation dont parlent des inscriptions recueillies par Chishull; et aux *Basilistes*, dont il est parlé dans une inscription trouvée au-dessus de Syène en Égypte, et que j'ai récemment expliquée (1). On pourroit présumer aussi, comme le savant éditeur, que ces *Adrianides* sont les habitans

(1) *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte, pendant la domination des Grecs et des Romains, &c.*, p. 358.

mêmes de Mégare, qui auroient pris ce nom pour complaire à l'empereur; ou bien encore que ce mot désigne les membres d'une tribu de Mégare qu'Adrien auroit fondée dans cette ville, lors de son voyage en Grèce. Mais je ne sais si l'on ne trouvera pas l'autre explication plus conforme aux usages de l'antiquité.

Je terminerai cet article par l'annonce d'une charmante collection que nous allons devoir au zèle infatigable de M. Boissonade pour tout ce qui tient à la langue grecque. Cette collection, intitulée Ποιητῶν Ἑλληνικῶν συλλογὴ, *Poetarum Græcorum sylloge, curante Jo. Fr. Boissonade* (format *in-32*, papier vélin, de l'imprimerie de Didot l'aîné), est destinée à faire suite à la collection des poëtes latins, italiens, anglais, imprimés sur même format. Le premier volume, qui vient de paroître, contient *Anacreontis reliquiæ, Basilii Juliani, Pauli Silentiarii Anacreontica.* On peut juger par ce commencement de ce que sera la collection entière. Elle ne laissera rien à desirer pour l'élégance typographique, la beauté du papier, et, ce qui est plus important, pour la correction du texte: le savant éditeur, tout en prenant pour base les meilleures éditions de chaque poëte, y introduit les leçons que lui fournit la collation déjà faite des manuscrits qu'on en possède; et, dans des *notulæ* ou de courtes observations, il indique les motifs de son choix, qui nous a paru toujours fondé sur la plus saine critique.

LETRONNE.

A CATALOGUE *of the Ethiopic Biblical manuscripts in the royal Library of Paris, &c. — Catalogue des manuscrits éthiopiens de la Bible, que possède la Bibliothèque royale de Paris, et de ceux qui appartiennent à la bibliothèque de la Société biblique britannique et étrangère, auquel est jointe une courte notice de ceux qui se trouvent à Rome dans la bibliothèque du Vatican, accompagné de remarques et d'extraits. A ce Catalogue sont joints des* specimen *des versions du Nouveau Testament dans les idiomes modernes de l'Abyssinie, et une analyse grammaticale d'un chapitre en dialecte amharique, avec des* fac simile *d'un manuscrit éthiopien et d'un manuscrit amharique; par M.* Thomas Pell Platt. Londres, 1823: 84 pages *in-4.°*

L'AUTEUR de cet ouvrage rend compte d'abord de ce qui a été fait

par la société biblique pour procurer aux chrétiens de l'Éthiopie les livres saints, soit en éthiopien littéral ou *ghéez*, soit dans l'idiome amharique, qui est le langage vulgaire d'une grande partie de l'Abyssinie. Depuis Ludolf, à qui presque seul l'Europe savante devoit tout ce qu'elle savoit de littérature éthiopienne et amharique, jusqu'à M. Laurence, d'abord professeur d'hébreu à Oxford (1), et aujourd'hui archevêque de Cashel, qui a, dans ces dernières années, publié divers ouvrages apocryphes en éthiopien, et une traduction anglaise du livre d'Énoch (2), cette partie de la littérature orientale avoit été presque entièrement négligée. Le premier pas fait par la société biblique pour étendre aux églises chrétiennes de l'Éthiopie les bienfaits de son institution, fut la publication de la version éthiopienne du livre des Psaumes : on suivit pour cette édition celle de Ludolf, en en corrigeant les fautes. Les chrétiens d'Éthiopie firent un bon accueil à cette édition; et la preuve de l'intérêt qu'elle leur inspira est consignée dans une lettre de Tecla Georgis, roi d'Abyssinie, à M. Salt, consul anglais au Caire, lettre que la société biblique a publiée dans son seizième rapport annuel. Cet accueil favorable étoit un nouveau motif pour la société biblique de donner suite à ses premiers efforts. Aussi s'empressa-t-elle de faire acheter pour son compte la version complète de la bible en langage amharique, que M. Asselin de Cherville, agent du consulat français au Caire, avoit fait faire à grands frais par un Abyssin, nommé *Abou-Roumi*. La société a décidé de faire imprimer d'abord le Nouveau Testament amharique; et cette édition, confiée aux soins de M. Lee, professeur de l'université de Cambridge, est maintenant sous presse.

A cette édition de la version amharique du Nouveau Testament, la société a jugé convenable de joindre la version du même livre en éthiopien littéral; mais comme les précédentes éditions de cette version sont très-fautives, il convenoit d'abord de la corriger d'après les meilleurs manuscrits. L'Angleterre ne fournissant presque aucun moyen pour cette correction, dut avoir recours à la bibliothèque royale de Paris, qui, sur-tout depuis qu'elle s'est enrichie des trésors

(1) M. Laurence a eu pour successeur, dans la chaire de langue hébraïque, Alex. Nicoll, auquel on doit déjà une portion d'un nouveau catalogue des manuscrits orientaux de la bibliothèque bodleyenne : les nouvelles fonctions de M. Nicoll ne l'empêcheront point de se livrer à la continuation de ce catalogue, dont une partie a paru à Oxford en 1821. — (2) Voyez le *Journal des Savans*, cahier de septembre 1822.

de celle de Saint-Germain-des-Prés, possède un assez grand nombre de manuscrits éthiopiens. Quelques démarches furent faites d'abord pour obtenir la communication, avec déplacement, de ceux des manuscrits éthiopiens qui contenoient des portions de l'Ancien et du Nouveau Testament; mais le succès de ces démarches n'ayant pas répondu à l'espoir que la société en avoit conçu, M. Th. Pell Platt fut envoyé à Paris pour prendre connoissance de ces manuscrits, et les collationner, autant qu'il seroit nécessaire pour donner une bonne édition du Nouveau Testament. M. Pell Platt trouva toutes les facilités qu'il pouvoit desirer pour remplir l'objet de sa mission, et il témoigne en être redevable aux bons offices de M. Kieffer, et à la complaisance de M. Langlès.

La société biblique, outre la version amharique des saintes écritures acquise de M. Asselin, possède aussi aujourd'hui des manuscrits des Évangiles, des cinq livres de Moïse et de plusieurs autres parties de l'Ancien Testament, en éthiopien littéral; presque tous ces manuscrits faisoient partie de la collection de M. Marcel, ancien directeur de l'imprimerie royale, et puisqu'ils n'ont point été acquis par la Bibliothèque du Roi, on doit se féliciter qu'ils enrichissent celle de la société biblique, où ils ne seront point un vain ornement.

Les manuscrits éthiopiens du Nouveau Testament offrent entre eux des différences assez grandes, et Ludolf a cru pouvoir en conclure qu'il existe deux traductions du Nouveau Testament dans le langage littéral de l'Abyssinie. M. Pell Platt ne croit pas que ces différences soient suffisantes pour justifier la conjecture de Ludolf, et on est très-porté à partager son opinion, quand on connoît l'excessive licence que prennent les copistes dans l'orient, et sans doute aussi dans l'Abyssinie. Ce qu'il y a de plus singulier dans cette circonstance, c'est que, dans la plupart des passages où les manuscrits présentent deux traductions un peu différentes, le manuscrit du Roi, n.° 1, qui contient les évangiles de S. Mathieu et de S. Marc, réunit les deux traductions, ce qui a fait dire à Ludolf, en parlant du texte de ce manuscrit, *paraphrasis magis est quam versio.* M. Pell Platt fait connoître par divers passages en quoi consistent ces différences.

Les manuscrits éthiopiens des livres de la Bible contiennent souvent des notes qui indiquent, ou l'importance de ces livres, la manière dont ils ont été écrits et la confiance qu'ils méritent, ou la date de leur transcription, et les noms de ceux à qui ils ont appartenu et qui en ont fait présent aux églises ou aux monastères où ils étoient déposés avant d'être transportés en Europe. Il s'y trouve aussi des choses tout-à-fait étrangères aux livres saints, comme des inventaires des vases sacrés

appartenant au monastère qui possédoit le manuscrit, des délibérations prises par la communauté pour des objets soit d'intérêt général, soit d'intérêt particulier. M. Pell Platt a transcrit ces notes, et les a publiées, tant en original qu'en anglais, avec quelques observations propres à intéresser les personnes qui s'occupent spécialement de l'étude de la langue éthiopienne. « Si, dit l'auteur en terminant cette partie de son » travail, ces extraits et ces observations peuvent contribuer à attirer » l'attention des orientalistes sur la littérature éthiopienne, sur le peuple » auquel elle appartient, son état actuel d'avilissement, et les moyens » les plus propres à l'en faire sortir, ils auront assurément produit un » effet digne d'intérêt. »

Je n'indiquerai qu'une seule des observations de l'auteur: elle a pour objet une ère propre aux Éthiopiens, appelée l'ère *de grâce* ou *de miséricorde:* M. Pell Platt fait voir que l'an 69 de cette ère répond à l'an 1417 de J. C., et que, par conséquent, cette ère commence, comme Bruce l'a dit, avec l'an 1348 (1). Il corrige ainsi une erreur de Ludolf, qui avoit fait concourir l'an 207 de cette même ère avec l'an 1607 de l'ère chrétienne.

M. Pell Platt a joint à son ouvrage un appendice qui n'en est pas la partie la moins curieuse. On y trouve quatre versions du neuvième chapitre de l'Évangile de S. Marc, imprimées en regard. La première est la version éthiopienne littérale, tirée d'un manuscrit qui appartient à la société biblique; la seconde est la version amharique d'Abou-Roumi; viennent ensuite deux versions imprimées seulement en caractères romains, l'une en dialecte de la province de Tigré, l'autre en idiome amharique. Ces deux dernières sont l'ouvrage du nommé *Pearce*, matelot anglais, qui, ayant quitté la flotte de lord Valentia pour fixer sa résidence en Abyssinie, y a séjourné plusieurs années, a appris le langage du Tigré et de l'Amhara, mais sans connoître aucunement l'écriture, et est mort en Égypte lorsqu'il retournoit en Angleterre. Pearce avoit traduit en dialecte du Tigré les évangiles de S. Marc et de S. Jean, et celui de S. Marc seulement en amharique. Ces deux manuscrits appartiennent aujourd'hui à la société biblique. Nous avons eu occasion ailleurs de parler de Pearce (2); le langage du Tigré, qui se divise en plusieurs dialectes, s'éloigne moins que l'amharique de l'éthiopien littéral ou *ghéez*. M. Pell Platt a remis en caractères éthiopiens dix

---

(1) *Voyage en Nubie et en Abyssinie*, traduction française, *tom. II, p. 66.* — (2) Voyez *Journal des Savans*, cahier de mars 1821. Voyez aussi le *Voyage en Abyssinie* de M. Henri Salt.

versets des deux traductions de Pearce. Il a aussi analysé grammaticalement la version amharique du neuvième chapitre de S. Marc par Abou-Roumi. Dans cette analyse, l'auteur ne perd jamais de vue la grammaire et le dictionnaire amharique de Ludolf, ouvrages qui sont devenus bien précieux, depuis qu'on possède une version amharique de toute la Bible. L'expérience prouve avec quelle sagacité Ludolf avoit su employer le peu de moyens qu'il avoit à sa disposition, pour composer la grammaire de ce langage.

Le volume dont nous venons de donner une idée, est comme un avant-coureur de ce que la littérature de l'Abyssinie devra dans peu aux efforts de la société biblique, de cette société dont le but et les succès sont appréciés aujourd'hui, et ont, du moins nous osons le croire, imposé silence à ses détracteurs.

SILVESTRE DE SACY.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE ET SOCIETÉS LITTÉRAIRES.

DANS le cahier de juin, nous avons donné, d'après le rapport de M. Fourier, un aperçu de la PARTIE MATHÉMATIQUE des travaux de l'académie des sciences pendant l'année 1822 : M. Cuvier a rendu compte de la PARTIE PHYSIQUE, qui comprend les articles que nous allons indiquer.

I. *Météorologie et physique générale.* Une pierre météorique est tombée cette année en France, aux environs d'Épinal, et plusieurs de ses fragmens ont été déposés au muséum d'histoire naturelle. Celle qui tomba le 15 juin 1821, à Juvénas, département de l'Ardèche (voyez *Journal des Savans*, août 1821, pag. 507), a été analysée par M. *Vauquelin* et par M. *Laugier*. Elle diffère des autres seulement en ce que le nickel y manque et qu'elle contient une petite quantité de potasse qui vient d'un peu de feldspath disséminé dans sa masse. — Un globe de feu a été vu à Sens; un météore lumineux à la Martinique le 1.er septembre 1822, de part et d'autre avec détonation, mais on n'a point trouvé d'aérolithes. — Histoire physique des Antilles, par M. *Moreau de Jonnès ;* tome I.er, où l'auteur traite de la structure géologique de ces îles, de leur climat et des minéraux particuliers qu'elles renferment.

II. *Chimie.* Expériences de M. *Desprets,* prouvant que le produit de l'action mutuelle du chlore et de l'alcool doit être formé d'un volume de chlore et de deux volumes d'hydrogène percarboné. — Expériences de M. *Dulong* pour mesurer à-la-fois et sur le même individu la chaleur produite et l'oxigène absorbé par la respiration. M. Dulong a trouvé « que le volume de l'acide carbonique » produit étoit toujours moindre que celui de l'oxigène, d'un tiers dans les » oiseaux et les quadrupèdes carnassiers, d'un dixième dans les herbivores; il » y avoit toujours exhalation d'azote si forte, que, dans les herbivores, le volume » de l'air expiré surpassoit celui de l'air inspiré, malgré la diminution de volume

» du gaz acide carbonique; que la portion de chaleur correspondante à celle de » l'acide produit ne fait guère que moitié de la chaleur totale donnée par l'animal dans les carnassiers, et va à peine aux trois quarts dans les herbivores. »

III. *Minéralogie et géologie.* Description des falaises de la Picardie et de la Normandie, depuis Calais jusqu'à Cherbourg, par M. *Constant Prévost.* — Voyage en Hongrie par M. *Beudant* (3 vol. *in-4.º*). L'auteur partage l'opinion de ceux qui attribuent aux terrains trachytiques une origine ignée; mais il regarde comme assez probable qu'ils sont dus à des éruptions soumarines: en Hongrie, ils sont constamment séparés des basaltes. — Description des écrevisses et des crâbes trouvés à l'état de pétrification, par M. *Desmarets.* — Publication du travail de M. Adolphe *Brongniart* sur les végétaux fossiles. — Mémoire de M. *Brongniart* sur une pierre découverte à Coulommiers, et composée de vingt-quatre parties de magnésie, cinquante-quatre de silice, vingt d'eau et un ou deux d'alumine. — Description géologique des environs de Paris, par MM. *Brongniart* et *Cuvier.* — Mémoire de M. *Germar* sur un crustacé fossile, espèce de cymothoa, genre voisin des cloportes, trouvé dans un schiste bitumineux de Saxe. — Un quadrupède d'un genre inconnu, voisin des sangliers et des hippopotames, a été découvert près de Savone; on en trouve de deux espèces différentes. M. *Cuvier* nomme ce genre anthracotherium. Le même naturaliste, ayant constaté que des os fossiles d'une espèce voisine du renne se déterrent en divers endroits de la France, a recherché sur quoi repose l'opinion assez répandue qu'il existoit des rennes dans les Pyrénées, au moyen âge. Il a reconnu que cette opinion, mise en avant par Buffon, ne venoit que d'une citation tronquée d'un passage du Traité de la chasse du comte de Foix Gaston III, surnommé *Phébus;* et ayant vérifié dans les manuscrits ce passage que les imprimés rendent d'une manière inintelligible, il s'est assuré que Gaston n'y parle que des rennes qu'il avoit vus dans ses voyages en Norwége et en Suède.

IV. *Physique végétale, et botanique.* Expériences de M. *Dutrochet* sur la direction des racines et des tiges des plantes. — Mémoires de M. *du Petit-Thouars* sur la fleur considérée comme une transmutation de la feuille et du bourgeon qui en dépend, et sur divers points de physiologie végétale. — Expériences de M. *Fodéra* concernant l'extension des effets que l'attouchement produit sur les feuilles de la sensitive. — Mémoire de M. *Leschenault de la Tour* sur le cannellier, ses variétés et les détails de sa culture. — Description d'une plante singulière de la famille des courges, par M. *Raffeneau-Delille.*

V. *Physiologie.* Expériences de M. Ségalas qui confirment en général la faculté absorbante des veines, et qui prouvent que certaines substances ne peuvent être absorbées que par ces vaisseaux, ou du moins que leur absorption par les vaisseaux lactés est plus lente et plus difficile. — Les nerfs sont à-la-fois les organes du sentiment et du mouvement volontaire, mais on sait que ces deux fonctions ne sont pas entièrement dépendantes l'une de l'autre; que la première peut être anéantie, sans qu'il y ait de diminution dans la seconde; qu'elles ont des siéges différens dans les masses qui composent le cerveau. Depuis long-temps les anatomistes ont cherché à savoir si elles ont aussi dans le tissu même des cordons nerveux, des filets qui leur soient privativement affectés: M. *Magendie* vient de faire des expériences qui paroissent résoudre entièrement cet important problème. — Travaux physiologiques de MM. *Fodéra* et *Flourens* (voy. cahier de juin, pag. 374, *prix de physiologie*).

VI. *Anatomie comparée.* Mémoires de M. *Geoffroy-Saint-Hilaire* sur les parties molles des monstres, particulièrement dans l'espèce qu'il a nommée *podencéphale* (voyez *Philosophie anatomique* de M. Geoffroy-Saint-Hilaire, *Journal des Savans,* février 1823, pag. 100-111). — Observations de MM. *Magendie* et *Desmoulins* sur l'organe sexuel dans les lamproies.

VII. *Zoologie.* Observations de M. *Bory de Saint-Vincent* sur l'animalité des polypiers. Il existe dans la mer des Indes un corail remarquable que l'on a nommé le *jeu d'orgue* (*tubipora musica*, L.), parce qu'il se compose de nombreux tubes d'un beau rouge, placés parallèlement les uns aux autres, et réunis par des lames transversales. Dans chacun de ces tubes loge un polype d'un vert clair, que Péron avoit déjà eu occasion d'observer vivant, mais que M. *Lamouroux* vient de décrire d'après des individus bien conservés qu'il a reçus de l'un des médecins qui ont suivi le capitaine Freycinet. — M. *de Lamarck* a mis à fin sa grande entreprise d'une Histoire des animaux non vertébrés, par la publication de son 7.ᵉ vol., qui comprend les mollusques les plus élevés en organisation. — M. *de Latreille* publie, avec M. le baron *Dejean*, une histoire naturelle des insectes coléoptères d'Europe, dont il a déjà paru un cahier *in-8.º* contenant la famille des *cicindèles,* et qui ne sera pas moins remarquable par la beauté des figures que par l'exactitude des descriptions. — L'histoire des quadrupèdes de la ménagerie par MM. *Geoffroy-Saint-Hilaire* et *Frédéric Cuvier*, est arrivée à sa 36.ᵉ livraison. Les derniers numéros contiennent plusieurs animaux entièrement inconnus auparavant, dont quelques-uns ont été décrits et dessinés dans l'Inde, à la ménagerie du gouverneur général, marquis de Hastings, par M. Duvaucel, dont les travaux continuent aussi d'enrichir le cabinet du Roi d'une multitude d'objets rares et précieux. — Ce vaste dépôt des productions de la nature vient encore de recevoir de superbes accroissemens par les collections que MM. *Leschenault de la Tour* et *Auguste de Saint-Hilaire* ont rapportées, le premier du continent de l'Inde, et le second du Brésil. Ils ont fait dans ces contrées de grandes excursions, dont ils viennent l'un et l'autre de présenter une relation très-abrégée. Ces tableaux rapides promettent deux ouvrages pleins d'intérêt pour la connoissance des peuples et de la nature, et propres à faire un grand honneur à la France, dont ces savans voyageurs tenoient leur mission. L'académie a exprimé le vœu qu'il leur soit donné les moyens de terminer leurs entreprises par la prompte publication de leurs résultats. — On attend aussi d'heureux fruits de l'expédition commandée par M. le capitaine *Duperré,* lequel a pris dans M. *Durville* un second déjà éprouvé par les belles et utiles recherches qu'il a faites dans la mer Noire et dans l'Archipel, et vient d'envoyer de sa première relâche, des observations et des dessins qui annoncent tout ce qu'il fera par la suite. — M. *de Latreille* a donné un mémoire sur les habitudes de cette araignée d'Amérique à qui sa grosseur permet de s'attaquer aux petits oiseaux, et qui porte par cette raison le nom d'araignée aviculaire. — M. *Daudebart de Férussac,* qui s'occupe sans relâche de son grand ouvrage sur les mollusques de terre et d'eau douce, l'a continué jusqu'à la 19.ᵉ livraison. Il a donné une nouvelle description des genres et des espèces qui composent la famille des limaces; il l'a portée jusqu'à onze genres, dont plusieurs, décrits par lui pour la première fois, se font remarquer par une organisation singulière; tels sont les vaginules, qui remplacent au Brésil et aux Antilles nos limaces de l'Europe.

VIII. *Médecine et Chirurgie.* M. *Portal* a lu un mémoire sur les *fièvres ty-*

phoïdes ou pernicieuses, rémittentes ou intermittentes, survenues, contre toute attente, pendant ou après plusieurs maladies, et qui ont été guéries par le quinquina en substance. Un second Mémoire de M. *Portal*, lu à l'académie, a pour titre : *Considérations sur le siége de l'épilepsie et sur ses accès.* L'auteur y établit, d'après de nombreuses observations avec ouverture des corps, 1.° que l'épilepsie a son siége dans le cerveau, lors même qu'elle est réputée sympathique; 2.° que son siége immédiat est toujours dans la moelle alongée ou dans la partie supérieure de la moelle épinière; 3.° qu'au défaut des signes qui indiquent la nature de ces lésions organiques immédiates, on doit, pour traiter cette maladie avec succès, prendre en considération les causes éloignées pour prescrire son vrai traitement. — M. *Pinel* fils a présenté à l'académie un mémoire sur une altération du cerveau, dans laquelle la matière médullaire de ce viscère perd sa mollesse et ses autres caractères physiques, pour devenir dure, élastique, fibreuse, et pour prendre enfin à-peu-près l'apparence du blanc d'œuf durci par la chaleur. L'auteur a observé pour la première fois cette altération sur une fille idiote de naissance, paralysée du bras et de la jambe gauches, tellement bornée dans ses facultés, qu'elle ne comprenoit que les questions relatives à ses besoins animaux, et qu'à peine elle pouvoit répondre oui et non. Cette malheureuse avoit de plus, tous les mois, de violens accès d'épilepsie. On trouva l'hémisphère droit de son cerveau dans l'état que nous venons de décrire; sa moelle-épinière étoit ramollie au niveau de la première vertèbre du dos, et le nerf sciatique correspondant au membre paralysé étoit plus gros qu'à l'ordinaire. — M. *Double*, qui l'un des premiers a constaté la vertu éminemment fébrifuge du sulfate de quinine, l'a employé aussi avec un succès marqué dans les fièvres continues rémittentes et dans les rhumatismes aigus, où les douleurs s'exaspèrent par intervalles plus ou moins réguliers. Combiné avec le prochlorure de mercure, ce sel s'est montré utile dans des engorgemens lymphatiques, et il a même fait quelque bien à une personne attaquée d'une maladie fort singulière, qui, au milieu du discours, au moment où elle s'y attend le moins, est prise subitement d'un accès de sommeil profond, mais pour quelques secondes seulement, au bout desquelles elle continue de parler et d'agir comme si rien ne lui étoit arrivé. Le sulfate de quinine a réduit du moins le nombre de ces crises, de trente ou quarante, à trois ou quatre dans les vingt-quatre heures. — MM. *Bonneau* et *Sulpicy*, médecins, ont présenté des *recherches sur la contagion de la fièvre jaune*, où ils ont recueilli avec une grande impartialité tous les faits qui peuvent aider à juger cette grande question, soit dans un sens, soit dans un autre. — M. *Moreau de Jonnès* a recueilli, dans les documens officiels, les principales circonstances de l'apparition de la fièvre jaune, à bord des navires mouillés dans le port de Pomègue, et par suite dans le lazaret de Marseille. — M. *Deleau* a employé, pour guérir l'obstruction de la trompe d'Eustache, une sonde de gomme élastique, enduite d'huile, qui traverse la narine, et dont il cherche à engager la pointe dans l'orifice de la trompe, par des manœuvres auxquelles il s'est exercé. A l'autre bout de cette sonde s'adapte une petite seringue. — M. *Ducamp* a présenté à l'académie un traité fort étendu sur les rétrécissemens de l'urètre, maladie funeste et malheureusement trop commune aujourd'hui. Après en avoir exposé la nature, le siége, les effets, et avoir rendu compte des moyens curatifs employés jusqu'à lui, il fait connoître une méthode nouvelle qui a paru aux hommes de l'art ingénieuse et propre à produire de meilleurs effets que les précédentes, en même temps qu'elle n'aura

pas leurs inconvéniens. — Il a été rendu à l'académie un compte avantageux des planches lithographiées où M. *Maingault*, chirurgien, a fait représenter en grand et fort exactement les diverses amputations des membres, avec le manuel propre à chacune d'elles.

IX. *Agriculture et technologie.* M. *Yvart* continue ses importans travaux sur la jachère. Après l'essai historique qu'il a donné l'année dernière, il a publié cette année des considérations générales sur ce sujet. — M. *François Théran*, qui a soigné long-temps, à Cadix, un troupeau de lamas et de vigognes que le gouvernement espagnol desiroit acclimater dans ses états d'Europe, a présenté un mémoire sur les avantages que ces animaux utiles pourroient aussi offrir à la France. Ils se nourriroient aisément de nos fourrages; la température du pays ne leur seroit point contraire; et l'auteur juge que s'ils se multiplioient dans les régions incultes des Pyrénées, par exemple, leur laine donneroit un produit avantageux. M. de Humboldt pense que, pour réussir dans un pareil projet, relativement à la vigogne, qui est la plus précieuse de ces espèces, il seroit d'abord nécessaire de la rendre domestique; mais que l'essai devroit en être fait dans son pays natal. Il y a des cantons dans les Cordilières où le nombre en est prodigieux, et où l'on se borne à les chasser pour en avoir la toison. On en exporte, dans certaines années, plus de 200,000 peaux. Il ne seroit pas impossible de les contraindre d'entrer dans des enclos où on les tondroit sans les tuer. Le fait attesté par M. Théran, que le troupeau qu'il a soigné près de Cadix avoit vécu auparavant pendant plusieurs années dans les environs de Buenos-Ayres, et loin de ses montagnes natales, donne déjà de grandes probabilités pour la réussite d'une entreprise conduite avec plus de persévérance. On a d'ailleurs plus d'un exemple d'individus qui ont très-bien supporté notre climat; et en ce moment même la ménagerie du Jardin du Roi possède un alpaca qui n'y a point souffert depuis deux ans qu'il a été donné à cet établissement par M. Pouydebat, négociant de Bordeaux. — M. *Lemarre* a présenté à l'académie un appareil qu'il nomme *caléfacteur*, et qui peut être employé avec un grand avantage dans l'économie domestique pour la cuisson des alimens.

La Société royale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, a tenu sa séance publique le 15 mai dernier, et en a publié le procès-verbal (Toulouse, Douladoure, 76 pages *in-8.°*), contenant, 1.° un éloge de feu M. Gaugiran, par M. Duffourc; 2.° l'exposé des travaux de la Société depuis le 9 mai 1822, par M. Ducasse fils, secrétaire perpétuel; 3.° un rapport sur la constitution médicale observée à Toulouse depuis le 1.er avril 1822, jusqu'au 1.er avril 1823, par M. Roques; 4.° le programme suivant: « La Société... avoit » proposé... la question suivante: *Déterminer le mode d'action de l'IODE sur » l'homme, dans l'état de santé ou de maladie, et assigner les propriétés médicales » de ses diverses préparations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.* Le peu de temps » que les auteurs ont pu employer à résoudre une question de cette importance, ne » leur a pas permis sans doute de donner à leur travail le degré de perfectionne» ment qu'il exige. La Société n'ayant point reçu de mémoire, remet la même » question au concours pour l'année 1824. Elle propose en outre, pour la » même époque, cette question: *Déterminer, d'après une bonne théorie, et sur» tout d'après le résultat précis de l'expérience, les effets salutaires d'un ou de » plusieurs agens médicinaux pris dans la classe des poisons végétaux ou minéraux.* » Elle propose encore, pour 1825, la question suivante: *Indiquer, d'après le*

» *raisonnement et l'expérience, la position la plus favorable que l'on peut* donner » au membre dans le traitement *des fractures du col du femur.* Chaque prix » est de la valeur de 300 francs.... Les mémoires devront être remis avant le » 1.er mai de chaque année. »

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Traité de la ponctuation, contenant plus de quatre cents exemples divisés en douze chapitres; par E. A. Lequien, auteur du Traité des participes; sixième édition. Paris, impr. de Rougeron, chez l'auteur, rue des Noyers, n.° 45, 1823, *in-12* de six feuilles. Prix, 1 fr. 25 cent.

Discours de Cicéron pour le poëte Archias; traduction nouvelle, suivie de notes critiques et littéraires, par M. F. Delcroix. Cambray, impr. de Wagrez aîné. A Paris, chez Brunot-Labbe, *in-16* de 66 pages, 1823. Prix, 1 fr. Le texte est en regard.

Hymne au soleil, et plusieurs morceaux du même genre, de M. l'abbé Reyrac, mis en vers par J. B. Victor Offroy; imitation libre, suivie des poésies diverses de l'auteur. Paris, impr. de Hocquet, 1823, chez les marchands de nouveautés, *in-12* de 8 feuilles.

Les Plantes, poëme par René-Richard-Louis Castel; nouvelle édition, revue avec soin. Paris, impr. de Jules Didot l'aîné, libr. de Déterville, 1823, *in-8.°* de 18 feuilles.

Le Trésor poétique. Paris, impr. et libr. de Trouvé, 1823, 3 vol. *in-8.°*, ensemble de 95 feuilles. Prix, 18 fr.

PROSPECTUS. « *Panthéon égyptien*, collection des personnages mythologiques de l'ancienne Égypte, d'après les monumens; avec un texte explicatif par M. J. F. Champollion le jeune, et les figures d'après les dessins de M. L. J. J. Dubois. (Environ 200 planches et 450 pages de texte, *in-4.°*) Cet ouvrage est honoré de la souscription de Sa Majesté. Les recherches sur l'histoire et les institutions de l'ancienne Égypte n'ont offert, jusqu'à la fin du dernier siècle, que bien peu de résultats positifs, cette contrée n'étant point alors explorée ni bien connue, et les recherches dont elle avoit été le sujet n'ayant alors encore d'autres fondemens que les rapports souvent incomplets ou assez vagues des écrivains grecs, latins et orientaux. Dès cette époque, la célèbre expédition des Français en Égypte fit naître d'autres espérances, et les conquêtes de nos savans et de nos artistes les ont réalisées en grande partie. D'autres voyageurs, marchant sur leurs traces, ont ajouté à nos premières richesses; et le temps est enfin venu où l'observation et la critique peuvent amplement, et avec une juste confiance, s'exercer sur toutes les parties de l'histoire de l'empire égyptien. D'autres travaux feront connoître plus spécialement ses institutions sociales, ses arts, sa langue et ses écritures. L'ouvrage dont on publie le *prospectus* est consacré à son culte et à ses pratiques religieuses. Tout, on peut le dire, sera égyptien dans cet ouvrage; et l'on suppléera ainsi à l'insuffisance des rapports et des explications tirés des écrivains étrangers à l'Egypte, et qui avoient été néanmoins les fondemens uniques d'autres explications souvent plus incertaines encore, et de tant de systèmes qu'il étoit si facile de créer, et non moins difficile d'accréditer auprès des savans, leurs véritables juges. Les

monumens purement égyptiens fourniront les matériaux de ce nouvel ouvrage; les peintures, les sculptures coloriées, les manuscrits sur papyrus, et même les figures de petites proportions, travaux originaux dont l'authenticité ne sauroit être douteuse, seront fidèlement consultés et fidèlement reproduits. Le *Panthéon égyptien* sera la *collection de tous les personnages religieux que les monumens ont fait connoître;* il les présentera dans leurs attitudes habituelles, munis de tous les attributs qui caractérisent chacun d'eux, le distinguent de tous les autres et indiquent ses diverses fonctions; avec leurs couleurs variées, et consacrées pour leur nu et leur costume; avec leur nom, en écriture hiéroglyphique et hiératique, suivi, le plus ordinairement, de son interprétation; enfin avec l'indication de leur rang généalogique, quand les monumens le permettront. Deux pages de texte français accompagneront chaque figure, et feront connoître sommairement le rôle mythologique du personnage, ses attributs, la nature et l'étendue de ses fonctions.... Les presses de M. Firmin Didot exécuteront ce texte avec toute la correction et l'élégance que l'on peut souhaiter. Le Panthéon égyptien paroîtra par livraison; chacune contiendra six planches coloriées et douze pages de texte.... Les planches seront tirées sur papier fin collé, et du même format. Les tables nécessaires pour l'ordre de l'ouvrage et pour y rendre les recherches faciles, le termineront. Les livraisons se succéderont de mois en mois sans interruption; tous les matériaux sont réunis, et ils seront publiés sans éprouver d'autre délai que celui qu'exige la bonne exécution de l'ensemble. Le prix de chaque livraison est fixé (prise à Paris) à 10 fr. On tirera un très-petit nombre d'exemplaires sur papier vélin (texte et planches), format grand *in-4.°*, dont le prix sera de 20 fr. Il sera tiré, pour S. M., un exemplaire unique, sur papier fond de papyrus. Pour souscrire, il faut se faire inscrire, avant le 1.er août prochain, à Paris, chez M. Dubois, rue de Savoie-Saint-André-des-Arcs, n.° 4; et chez les libraires Firmin Didot, Debure frères, Panckoucke et Goujon. Après le 1.er août 1823, la souscription sera irrévocablement fermée. Le prix de chaque livraison sera augmenté de deux francs pour les nouveaux acquéreurs, et l'ouvrage ne sera tiré qu'en proportion du nombre des souscriptions. »

Mémoires du capitaine Landolphe, contenant l'histoire de ses voyages pendant trente-six ans aux côtes d'Afrique et aux deux Amériques, rédigés sur son manuscrit par M. Quencé. Paris, impr. d'Eberhart, libr. d'Arthus-Bertrand, 1823, 2 vol. *in-8.°* Prix, 12 fr.

Recherches historiques sur les antiquités d'Augst, ancienne colonie romaine, située près de Bâle en Suisse; ouvrage traduit de l'allemand, et augmenté de notes et d'observations critiques, par G. Jacob Kolb, correspondant des sociétés royales des antiquaires de France, &c.; suivi d'une notice de M. Aubert Parent, sur les fouilles faites sous sa direction, en 1803, dans l'emplacement qu'occupoit la ville d'Augst du temps des Romains. Reims, impr. et libr. de Delaunai, 1823, *in-8.°* de 5 feuilles 3/8.

Précis de l'histoire de l'Espagne, depuis les temps reculés jusqu'au commencement de la révolution actuelle; traduit de l'espagnol d'Ascargorta, par L. M. G**. Paris, impr. de Cellot, libr. de Faujat aîné, 1823, 2 vol *in-8.°*, ensemble de 56 feuilles avec une carte. Prix, 12 fr.

Histoire de France, abrégée, critique et philosophique, à l'usage des gens du monde, par Pigault-Lebrun, membre de la société philotechnique; tome I.er

Pontoise, impr. de Dufey; à Paris, chez Barba, 1823, *in-8.°* de 28 feuilles. Prix, 6 fr.

Études historiques et politiques sur les assemblées représentatives, par Félix Bodin fils. Paris, impr. de Lebel, libr. de Lecointe et Durey, 1823, *in-18* de vij et 270 pages. Prix, 3 fr.

Recherches historiques sur l'Anjou et ses monumens, Angers et le Bas-Poitou, par J. F. Bodin père, correspondant de l'Institut, membre de la chambre des députés; tome II. Saumur, impr. et libr. de Degoy aîné, 1823, *in-8.°* de 36 feuilles 1/4, avec gravures. Nous nous proposons de rendre compte de ce second volume. Voyez, sur le premier, le Journal des Savans, décembre 1821, p. 752-759.

Histoire et description de Provins, par M. Opoix, inspecteur des eaux minérales de Provins. Provins, impr. et libr. de Lebeau, et à Paris, chez Raynal, *in-8.°* de 32 feuilles.

Biographie toulousaine, ou Dictionnaire historique des personnages qui, par des vertus, des talens, des écrits, de grandes actions, des fondations utiles, des opinions singulières, des erreurs, se sont rendus célèbres dans la ville de Toulouse, ou qui ont contribué à son illustration; par une société de gens de lettres: ouvrage précédé d'un précis de l'histoire de Toulouse, de tables chronologiques des souverains, évêques, archevêques, magistrats de cette cité; des papes, cardinaux, grands-maîtres de Malte &c., qu'elle a fournis, et des conciles qui s'y sont tenus. Toulouse, impr. de la veuve Navarre, 1823; et à Paris, chez L. G. Michaud, 2 vol. *in-8.°*, ensemble de 69 feuilles. Pr. 12 fr.

Essai politique sur le revenu public des peuples de l'antiquité, du moyen âge, des siècles modernes, et spécialement de la France et de l'Angleterre, depuis le XVe siècle jusqu'en 1823, par M. Ch. Ganilh; seconde édition, considérablement revue, corrigée et augmentée. Paris, impr. d'Herhan, libr. de Treuttel et Würtz, 1823, 2 vol. *in-8.°*, ensemble de 55 feuilles 3/8. Prix, 12 fr.

Dictionnaire de l'administration départementale, ou Recueil raisonné des arrêtés, décrets, ordonnances, avis du conseil d'état, instructions et décisions ministérielles (actuellement en vigueur) concernant les attributions du ministère de l'intérieur, et les attributions mixtes des ministères de la justice, des finances, de la guerre et de la marine, dans leurs rapports avec l'administration des départemens; par Péchart, sous-chef au ministère de l'intérieur. Paris, impr. de Cosson, et chez l'auteur, rue du Bac, n.° 106, 1823, *in-4.°* de 148 feuilles. Prix, 30 fr.

Traité de perspective linéaire, à l'usage des artistes, comprenant la perspective des ombres linéaires et celle des réflexions produites par l'eau et les miroirs plans; précédé des notions de géométrie nécessaires pour l'intelligence des opérations, par Charles Choquet. Paris, impr. de Cellot, librairie d'Aimé André, 1823, *in-4.°* de 23 feuilles avec 28 planches. Prix, 10 fr.

Mémoire sur l'application du calcul aux phénomènes électro-dynamiques, par M. Fr. Savary. Paris, impr. de Huzard-Courcier, chez Bachelier, 1823, *in-4.°* de 3 feuilles 1/2 et une planche gravée. Prix, 2 fr. 50 cent.

Mémoire sur une nouvelle méthode de pratiquer l'opération de la taille chez la femme, par J. Lisfranc, membre titulaire de l'académie royale de médecine. Paris, impr. de Boucher, 1823, *in-8.°* d'une feuille et demie.

Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères,

publiées par la société royale des antiquaires de France; tomes IV et V, avec figures. Paris, impr. de Smith, au bureau de l'Almanach du commerce, rue J. J. Rousseau, n.° 20, 1823, 2 vol *in-8.°* ensemble de 72 feuilles avec 15 planches. Prix, 15 fr.

Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, publiés par la société royale et centrale d'agriculture, année 1822; tome I.er, impr. et librairie de M.me Huzard, 1823, *in-8.°* de 33 feuilles avec une planche. Prix, 6 fr.

Mémoires de la société d'histoire naturelle de Paris, *in-4.°*, avec planches au nombre de vingt au moins. PROSPECTUS. « L'histoire naturelle a fait, depuis un demi-siècle, des progrès immenses; la face de la science a été entièrement changée; des méthodes naturelles ont remplacé les systèmes; les animaux et les plantes ont été groupés en familles; les genres mieux circonscrits et les espèces mieux connues; la minéralogie a pris une toute autre face; l'étude des révolutions qu'a éprouvées le globe terrestre a été entreprise, et la géologie, guidée par l'esprit d'observation des autres sciences, n'a pas eu comme elles son chaos, mais a jeté, dès son début, une vive lumière; des restes d'animaux enfouis, depuis des milliers de siècles, dans les couches de la terre, en ont été extraits, ensuite étudiés, puis classés et nommés... L'année 1822 a vu naître la Société d'histoire naturelle de Paris. Fondée par quelques jeunes savans de la plus grande espérance, et qui déjà étoient en relations d'amitié, elle s'est accrue successivement de tout ce que Paris avoit de plus distingué en minéralogistes, en géologues, en botanistes et en zoologistes. A peine les séances ont-elles été commencées que chacun est venu offrir à l'association le résultat de ses recherches, et c'est alors que nous avons demandé avec instance et obtenu l'honneur de publier les matériaux précieux qui tous les jours s'accumuloient dans les archives. Éditeurs d'un ouvrage couronné déjà du plus heureux succès, le *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, et par cela même en relation avec plusieurs des membres de la société d'histoire naturelle, qui en sont les collaborateurs, nous n'avons eu d'autre but que de payer à ces derniers un foible tribut de notre reconnoissance, et de faire jouir les amis de la science d'un ouvrage qui prendra dorénavant place à côté des Mémoires du Muséum d'histoire naturelle et des meilleurs recueils académiques. Aucun intérêt ne devant nous guider dans cette entreprise, nous n'avons rien négligé pour la rendre digne des savans qui y travaillent et des personnes auxquelles nous l'offrons. De nombreuses planches, exécutées par les meilleurs lithographes ou les graveurs les plus célèbres, et sous les yeux de la société, accompagneront chaque volume, qui paroîtra tous les ans au mois d'avril; mais pour satisfaire l'impatience des souscripteurs, nous diviserons le volume en deux cahiers, que nous publierons tous les six mois. » On souscrit à Paris, chez Baudouin frères, libraires-éditeurs, rue de Vaugirard, n.° 36; Rey et Gravier, Dehansy, Levrault, Gabon fils, Béchet jeune, Baillière et Crochard. Prix, pour un volume, 20 fr.; pour le demi-volume, 10 fr. Le premier demi-volume de 1822 est en vente. — On trouve chez les mêmes libraires le *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, ou Résumé complet de tous les dictionnaires et autres ouvrages qui ont traité de cette science jusqu'à ce jour, augmenté de nouvelles découvertes; par MM. Au-

douin, Bory de Saint-Vincent, Isid. Bourdon, Brongniart fils, de Candolle, Daudebard de Férussac, Desmoulins, Drapiez, Edwards, Flourens, Geoffroy de Saint-Hilaire, de Jussieu fils, Kunth, de Lafosse, Lamoureux, Latreille, Lucas fils, Presle-Duplessis, C. Prévost, Richard, Thiébaud de Berneaud, &c.; douze volumes *in-8.°*, à deux colonnes. Prix de souscription, 8 fr. le vol.; 9 fr. pour les non-souscripteurs. Deux volumes ont paru. L'ouvrage est orné d'un atlas de 100 planches, tirées en couleur, qui paroîtra en dix livraisons. Prix, 6 fr. chaque, et 4 fr. en noir. Le troisième volume paroîtra incessamment.

La Mnémosine (Mnémosyne) *française*, recueil de matériaux propres à l'histoire des lettres et des arts en France. Le prospectus annonce que l'ouvrage est exclusivement consacré aux *Muses françaises;* qu'il paroîtra, de mois en mois, par livraisons de sept feuilles d'impression chacune, grand *in-8.°*, caractère petit romain interligné, sur beau papier, avec couverture coloriée; que chaque livraison contiendra: 1.° des dissertations sur des sujets généraux et intéressans, relatifs aux lettres ou aux arts; 2.° l'analyse développée et l'examen raisonné des ouvrages nouveaux, que leur importance rendra dignes de fixer l'attention des hommes instruits; 3.° un travail semblable, mais particulier, pour les nouvelles productions dramatiques; 4.° des articles de biographie sur les hommes qui se seront illustrés ou qui auront seulement acquis de la renommée dans les lettres et les arts; 5.° la revue critique de la partie littéraire des journaux quotidiens; 6.° des mélanges qui se composeront de mentions succinctes des ouvrages d'un ordre inférieur, d'anecdotes piquantes, d'observations diverses, &c. &c.; 7.° l'annonce du titre et du sujet de tous les ouvrages nouveaux ou réimprimés, avec leurs prix, et les adresses des libraires chez lesquels ils seront vendus. La première livraison de la Mnémosyne française a été annoncée pour le 5 mai 1823. Les livraisons suivantes doivent paroître régulièrement de mois en mois. Trois livraisons formeront un volume de 330 à 340 pages. On peut souscrire pour trois livraisons ou plus. Le prix de la souscription, pour trois livraisons, est de 6 francs 75 cent. à Paris; de 7 fr. 50 cent. dans les départemens; et de 9 fr. pour l'étranger, franc de port. On souscrit au bureau de la Mnémosyne française, rue Neuve-Saint-Eustache, n.° 34, à Paris, et chez tous les libraires et directeurs des postes de la France et de l'étranger.

ITALIE.

Le Odi di Anacreonte et di Saffo. Les Odes d'Anacréon et de Sapho, traduites par Gov. Caselli. Come, 1823, Ostinelli, *in-8.°*

Le Odi di Pindaro. Les Odes de Pindare, traduites par Gius. Borghi. Pise, 1822, *in-8.°*

Poesie di Girolamo Orti; édition augmentée. Vérone, société typographique, 1822, *in-8.°*

Prose varie del cavaliere Andrea Mustoxidi, Corcirese, con aggiunta di alcuni versi. Milano, Nicolò Bettoni, *in-8.°*, vj et 303 pages. Nous ferons connoître plus particulièrement les articles contenus dans ce volume.

Geographia moderna universale &c.; Géographie moderne universelle, ou Description physique, statistique, topographique de tous les pays connus de la terre; par G. R. Pagnozzi. Florence, 1823, chez Batelli; tomes I-IV.

Storia dei tre popoli maritimi dell' Italia ; Histoire des trois peuples maritimes de l'Italie (Venise, Gènes, Pise), et de leur commerce et navigation, par G. B. Fanucci. Pise, 1818-1822, chez Pieraccini, 4 vol. *in-8.°*

Collezione dei più pregievoli monumenti sepolcrali della città di Venezia e sue isole. Collection des monumens sépulcraux les plus remarquables de la ville de Venise et de ses îles ; troisième livraison. Venise, 1823, *in-8.°* Cette collection sera composée de 24 livraisons, chacune de 5 planches, avec texte, et du prix de 5 fr.

Effemeridi astronomiche di Milano ; Éphémérides astronomiques de Milan pour l'année 1823, calculées par Eur. Brambilla, avec un appendice et des planches. Milan, 1822, impr. royale, *in-8.°*

ALLEMAGNE.

Reisen durch Illyrien, Dalmatien und Albanien, &c. ; Voyages en Illyrie, en Dalmatie et en Albanie, faits en 1818, par R. de H. G. ; description des mœurs et coutumes des habitans de ces pays, avec des notices sur les Grecs et les autres peuples voisins de la Turquie. Meissen, 1822, chez Godsche, 2 vol. *in-8.°*

T. Livii Patavini historiarum liber tertius et trigesimus : auctiùs atque emendatiùs, cum Fr. Jacobs suisque notis, ex cod. Bamberg. edidit Fr. Göller. Accessit epistola J. T. Keysigii ad editorem ; et varietas lectionum, in libris 31-38, ex eodem codice excerpta, cum specimine scripturæ lithographico. Francof., 1822, apud Hermann, *in-8.°* Prix, 3 fl. 30 kr. Ce volume ne nous ayant point été adressé, nous ne pouvons indiquer les additions et les corrections qu'il fait au livre trente-trois de Tite-Live. On sait que ce livre avoit manqué jusqu'en 1518, qu'on n'en publia d'abord que les vingt-deux derniers chapitres, à partir du dix-septième, et que les seize premiers n'ont paru qu'en 1616. Malherbe a traduit tout ce livre XXXIII en français. Dans la notice qui précède la traduction de Tite-Live par M. Dureau de la Malle, on a indiqué, au lieu du livre XXXIII, les livres III et XXX comme ayant long-temps manqué ; cette erreur provient peut-être d'une fausse interprétation de l'expression latine de Crévier, *libri tertii et trigesimi :* le livre XXX et le livre III ont été imprimés dès 1469 ou 1470.

De studio historiarum orationes aliquot, præfationes, fragmenta et epigrammata, conquisivit, ad rationem temporis digessit, et notis quibusdam instruxit Fr. Erdmann Petri. Smalkaldiæ, 1823, Varuhegen, *in-8.°*

Institutiones physiologicæ organismi humani, usui academico adcommodatæ. Auct. Mich. a Lenhossek. Vindob., 1822, apud Gerold, 2 vol. *in-8.°* Prix, 3 fl.

ANGLETERRE.

The Canterbury tales of Chaucer ; les Contes de Canterbury par Chaucer, avec un essai sur le langage et la versification de cet auteur, un discours préliminaire, des notes et un glossaire, par T. Tyrwith. Londres, 1822, 5 vol. *in-8.°* avec gravures. Prix, 2 l. 12 sh.

Journal of a tour from Astracan to Karass, &c. ; Journal d'un voyage d'Astracan à Karass, au nord des montagnes du Caucase ; contenant des remarques générales sur l'aspect du pays, sur les mœurs et usages des habitans, &c. &c., par W. Glen. Londres, 1823 ; *in-12.* Prix, 4 sh.

Lectures on the structure of the male urinary and genital organs of the human body &c.; Leçons sur la structure des organes urinaires et génitaux de l'homme et sur la nature et le traitement de leurs maladies, par J. Wilson. Londres, 1822, *in-8.°* Prix, 14 sh.

Erin, &c.; Erin et autres poëmes; par Th. Bayley. Londres, 1823, Longman, *in-8.°* Prix, 5 sh.

Poetical Works; Œuvres poétiques de J. Smith. Londres, 1823, 2 vol. *in-8.°* Prix, 10 sh.

Love, a poem; l'Amour, poëme en trois chants. On y a joint *the Giaour*, poëme satyrique, par E. Elliott. Londres, 1823, chez Stocking, *in-8.°* Pr. 7 sh.

Julia, or the fatal Return; Julie, ou le Retour fatal, poëme. Londres, 1822, *in-8.°* Prix, 3 sh.

Letters from America; Lettres écrites d'Amérique, contenant des observations sur le climat et l'agriculture des états du sud, les mœurs et usages des habitans, &c.; par J. Flint. Londres, 1823, *in-8.°* Prix, 7 sh. 6 d.

Description of the ruins of an ancient city discovered near Palenque, &c.; Description des ruines d'une ancienne ville découverte près de Palenque, au royaume de Guatemala dans l'Amérique espagnole; traduite du rapport officiel manuscrit du capitaine D. Antonio del Rio: suivie de recherches sur l'histoire des Américains, par le D.r P. F. Cabrera. Londres, 1822, *in-4.°* avec planches lithographiées. Prix, 1 l. 8 sh.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Monnoies cufiques du cabinet impérial et royal de Milan. (Second Article de M. Silvestre de Sacy.) .... Pag. 387.

Relation abrégée d'un voyage aux Indes orientales, par M. Leschenault de la Tour. (Article de M. Tessier.) .... 399.

L'Enlèvement d'Hélène, poëme de Coluthus, traduit en français par M. Stanislas Julien. (Article de M. Letronne.) .... 406.

Histoire des Français, par M. Simonde de Sismondi. Tom. IV, V, VI. (Article de M. Daunou.) .... 409.

Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers, allemand, anglais, italien, portugais, *&c. (Article de M.* Raynouard.) .... 416.

Aristæneti Epistolæ. — Publii Ovidii Nasonis Metamorphoseon libri XV. — Poetarum Græcorum Sylloge; ces trois ouvrages publiés avec des notes par M. J. Fr. Boissonade. (Article de M. Letronne.) 426.

Catalogue des manuscrits éthiopiens de la Bible que possède la Bibliothèque royale de Paris, &c.; par M. Thomas Pell Platt. (Article de M. Silvestre de Sacy.) .... 433.

Nouvelles littéraires .... 437.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

AOÛT 1823.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1823.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL
DES SAVANS.

AOÛT 1823.

ESSAYS relative to the habits, character and moral improvement of the Hindoos. London, 1823, *in-8.°*

LES missionnaires anglais établis à Sirampour, petite ville appartenant au gouvernement danois, et située à peu de distance de Calcutta, s'occupent sans relâche, depuis plusieurs années, des moyens de répandre parmi les natifs de l'Inde des semences de religion, de morale chrétienne et de perfectionnement social; en même temps de nombreux et importans ouvrages, composés par eux ou sous leur direction, contribuent à rendre l'étude des langues, des coutumes et de la littérature de l'Hindoustan, d'un accès plus facile pour les Européens. L'institution du collége de Sirampour a concouru d'une manière re-

marquable à ce double but. L'imprimerie qui en fait partie, déjà riche en caractères orientaux, a produit en peu d'années un nombre considérable de grammaires, de dictionnaires, de versions de la Bible, des livres élémentaires de toute espèce, et même des journaux rédigés, soit en bengali, soit en anglais. Du nombre de ces derniers est l'Ami de l'Inde *[the Friend of India]*, qui paroît maintenant *par quartiers*, comme disent les Anglais, c'est-à-dire, tous les trois mois, et qui contient des morceaux très-étendus sur différens sujets de littérature et de critique. Comme ce recueil est très-rare, même en Angleterre, on a fait choix des mémoires les plus curieux qui y ont été insérés, et on les a réimprimés à Londres avec le titre qui est transcrit au commencement de cet article. Plusieurs de ces *essais* ne sont déjà que des annonces ou extraits d'ouvrages publiés dans l'Inde; mais, comme ces ouvrages sont tout-à-fait inconnus en Europe, nos lecteurs nous sauront peut-être gré de leur en indiquer la substance. D'ailleurs la connoissance approfondie que plusieurs des missionnaires de Sirampour ont acquise du samskrit, du bengali et d'autres idiomes indiens, donne un grand poids à leurs observations, et assure même à leurs articles de simple critique, tout le mérite que pourroient avoir des dissertations ou des mémoires académiques.

Les quatre premiers articles de ce volume sont relatifs à un sujet sur lequel les clameurs des philanthropes et les réclamations des propagateurs du christianisme s'efforcent depuis long-temps d'appeler l'attention du gouvernement britannique de l'Inde; je veux parler de la coutume qu'ont les veuves, dans certaines parties de l'Hindoustan, de se brûler sur le tombeau de leurs maris. L'administration anglaise, fidèle au principe de laisser liberté entière aux naturels sur tout ce qui ne touche pas à ses avantages commerciaux et aux intérêts de la compagnie des Indes, n'a pu trouver encore de moyens efficaces pour abolir cet usage barbare. Les Hindous, qui, depuis des siècles, souffrent sans murmurer que des dominateurs étrangers leur enlèvent leurs biens et jusqu'à leurs vies, et qu'ils exploitent à leur profit le plus riche pays de l'univers, ne verroient peut-être pas avec la même indifférence qu'on voulût les forcer à devenir meilleurs, et il y a peu de conquérans qui soient disposés à pousser à bout un peuple paisible pour de simples considérations d'humanité : les exhortations religieuses ne peuvent rien sur des hommes qu'égare une aveugle superstition ; la violence est toujours un mauvais moyen de réforme. La seule voie qui reste ouverte est celle des représentations prises dans les principes mêmes des Indiens, et fondées sur les témoignages de leurs auteurs sacrés. Il

faudroit leur prouver que le mépris qui poursuit une veuve, quand elle refuse de se brûler avec le corps de son époux, est injuste d'après les védas. Jusque-là on pourra tout au plus apporter quelques adoucissemens à la coutume; mais il sera difficile de la supprimer entièrement. Le gouvernement anglais a déjà réussi à la restreindre dans certaines occasions, ce qui n'empêche pas que, dans la province même où il a son siége, à vingt ou trente milles de Calcutta, on ne brûle annuellement trois fois plus de veuves que dans les autres provinces de l'Hindoustan (1). On porte ce nombre à mille par an dans le pays soumis aux Anglais.

Les missionnaires de Sirampour paroissent avoir senti l'utilité des moyens qu'on vient d'indiquer. C'est sous leur influence et avec leur secours qu'un savant Hindou, déjà bien connu par un examen éclairé de la théologie et de la philosophie indienne, a fait imprimer et distribuer en grand nombre un opuscule en bengali, pour détourner ses compatriotes d'un usage odieux. Mais il ne s'arrête pas à leur démontrer que la raison le repousse et que l'humanité le condamne; il s'attache à faire voir que rien ne l'autorise dans les livres qui ont force de loi. Il introduit deux interlocuteurs, dont l'un est chargé de soutenir l'excellence de la coutume, et l'autre d'en démontrer le peu de fondement. Le premier cite quelques passages d'Andjiras, de Vyas, d'Harit et du Rig-Veda, qui enjoignent et recommandent le sacrifice des veuves; le second oppose à ces autorités celle de Menou, le grand législateur des Hindous, de qui il est dit, dans le véda même, que *tout ce que Menou a écrit est sain* (2), assertion qui se trouve confirmée par Vriaspati, lorsqu'il assure que *rien de ce qui est contraire à la loi de Menou ne sauroit être recommandé.* Or l'opinion de ce grand législateur sur le point en question est exprimée de la manière suivante: « Qu'une veuve mortifie son corps en se soumet- » tant à ne vivre que de fleurs, de racines et de fruits purs; mais que, » lorsque son seigneur est décédé, elle ne prononce pas même le nom » d'un autre homme; qu'elle continue jusqu'à la mort à pardonner » toutes les injures, à s'acquitter de devoirs pénibles, à éviter tout » plaisir sensuel, et à pratiquer avec amour ces incomparables règles » de vertu qui ont été suivies par les femmes dévouées à un seul et

---

(1) The number of widows burnt in Bengal, however, exceeds by nearly three times the number burnt in all the other provinces of Hindoosthan besides; *p. 10.* — (2) The great Hindoo legislator, of whom the veda itself says that *whatever Manoo has said is wholesome.*

» unique époux. » Voilà un texte tout-à-fait favorable aux veuves; car si elles doivent vivre de racines et éviter tout plaisir sensuel, il ne faut donc pas qu'elles se brûlent. Ce passage semble décisif; Andjiras est convaincu d'opposition formelle à Menou, lorsqu'il dit qu'il n'y a pas d'autre conduite à tenir pour une femme vertueuse que de monter sur le bûcher de son mari; et il en est de même de Harit, quand il prétend que tant qu'une femme ne se sera pas brûlée vive après la mort de son mari, elle demeurera sujette à renaître dans la qualité de femme. Il faut convenir pourtant que l'un et l'autre ont pu prendre le fondement de leur opinion dans cette autre phrase du même législateur, que le prêtre adresse à la mariée en l'unissant à son époux : *Sois la compagne de ton mari dans la vie et dans la mort.*

L'interlocuteur chargé d'exprimer la pensée de l'auteur prévient une objection qui pourroit être d'un grand poids sur l'esprit des Hindous. Si les autorités alléguées méritent confiance, les passages des védas et les autres shastras qui prescrivent aux femmes de se brûler, soit en même temps que le corps de leurs maris, ce qui se nomme *saha-marana*, soit après, avec les souliers du défunt ou toute autre chose qui lui ait appartenu, ce qu'on appelle *anou-marana*, n'ont donc d'autre objet que de les tromper en leur promettant un bonheur céleste ! Une supposition aussi téméraire ne pouvant être admise, on s'attache seulement à établir que deux chemins sont proposés aux hommes pour arriver au bonheur; l'un noble et excellent, qui consiste à mener une vie pure en méditant sur les perfections de Brahma et en y absorbant ses pensées; l'autre vulgaire et imparfait, pour ceux qui sont encore retenus dans les liens des passions, et qui, s'ils n'avoient pas des shastras pour leur annoncer des récompenses, rejetteroient tous les shastras et suivroient leurs propres inclinations, comme un éléphant que l'aiguillon ne guide pas. C'est pour prévenir cet inconvénient que le shastra prescrit différentes cérémonies, parmi lesquelles il y en a même une pour se débarrasser d'un ennemi. Celle qui a rapport aux veuves est du même genre.

Après avoir ainsi montré qu'il seroit plus méritoire, et peut-être plus difficile aux veuves, de mener le genre de vie recommandé par Menou que de se brûler vives, le réformateur soutient qu'en donnant la préférence au sacrifice, il faudroit du moins qu'il fût tout-à-fait volontaire. Ici l'auteur anglais nous apprend quelques détails curieux et peu connus. Il paroît qu'il s'est introduit assez récemment dans le Bengale une habitude qui ne s'observe presque nulle part ailleurs. Quelque libre qu'ait été la détermination de la veuve, il vient un moment où il ne lui est plus permis d'y renoncer, et où la force est même mise en usage pour

l'obliger à l'accomplir. Lorsqu'elle a fait le tour du bûcher et qu'elle y est montée, plusieurs naturels s'y précipitent après elle et la lient avec deux ou trois cordes au corps du mari défunt, puis au même instant ils font tomber sur les deux corps ainsi réunis de grosses pièces de bambou fixés au terrain par en bas, de manière que la victime ne puisse se débarrasser au moment où les flammes l'atteindront. On jette encore plusieurs morceaux de bois sur le bûcher qui s'enflamme en un instant. Cette opération se fait en un clin d'œil, et sans qu'on ait presque le temps de la suivre. Les cris de joie de la foule, qui s'élèvent au moment où la fatale torche approche du bûcher, couvrent les plaintes que l'infortunée voudroit faire entendre. Il n'est pas difficile au réformateur de faire voir que, pour satisfaire aux préceptes du shastra, il faudroit que le sacrifice fût tout-à-fait spontané ; et sur ce que son adversaire oppose que si la femme venoit à s'échapper des flammes après avoir récité les litanies d'usage, elle commettroit un péché et une action regardée par les autres comme déshonorante, il soutient que le péché pourroit être racheté par une aumône de trois kahans de cauris, environ trente-six sous de France, et qu'il ne sauroit rien y avoir de déshonorant à se garantir d'un assassinat.

Les assertions de Rama-mohana-raya ne sont pas restées sans réponse, et la coutume qu'il avoit attaquée a trouvé des défenseurs. Ce qu'il y a de singulier, c'est que l'ouvrage destiné à la justifier, écrit en bengali, est le premier livre sorti d'une imprimerie indienne établie par les naturels à l'instar de celles des Européens. C'est un petit *in-4.°* sans date et sans nom d'auteur; mais une note manuscrite trouvée sur un des exemplaires apprend que celui qui l'a composé se nomme *Kassi-nath-tarka-badjish.* La forme du dialogue y est pareillement observée, et deux interlocuteurs font assaut d'érudition pour établir, l'un que la coutume en question est formellement prescrite par les Srati, les Smriti, les Pouranas, et autres livres sacrés ; l'autre, qu'elle est seulement conseillée, et qu'une liberté complète est laissée aux veuves à cet égard. On retrouve dans les discours de ce dernier, les principaux argumens du dialogue qui a été analysé ci-dessus. Pour le premier, il accumule un grand nombre de passages d'anciens auteurs, tous destinés à faire sentir la justice, la convenance et la propriété de l'usage dont il s'agit. Le plus remarquable est celui-ci, qui est emprunté d'Andjiras : « La femme qui monte sur le bûcher de son mari défunt, s'égale elle-» même à Aroundhouti, l'épouse de Vachichtha, et jouit du bonheur » dans le ciel avec son époux. En l'accompagnant dans l'autre monde, » elle habite au ciel pendant trois *coti* et demi (trente-cinq millions)

» d'années, autant qu'il y a de poils sur le corps de l'homme... Celle » qui va avec son mari dans l'autre monde, purifie trois générations, » savoir celle du côté de sa mère, celle du côté de son père, et celle » du côté de son mari; elle est aussi reconnue pour la plus pure et la » mieux famée de son sexe; elle devient chère à son mari, et continue » de jouir du bonheur avec lui pendant une période égale aux règnes de » quatre Indras; et quand son mari seroit coupable d'avoir tué un brah- » mane ou un ami, elle le purifieroit de ces péchés. » Tout cela est couronné par ce passage du même auteur « Après la mort de son mari, » une femme chaste n'a rien de mieux à faire que de se jeter dans les » flammes. »

Dans cet ouvrage, les passages empruntés aux auteurs sacrés sont cités en samskrit et expliqués ensuite en bengali. Le tout est accompagné d'une traduction anglaise; et comme l'auteur paroît avoir approfondi la matière, on peut espérer de voir réunis dans son dialogue les principaux passages des livres samskrits, soit contraires, soit favorables à l'usage dont nous parlons. Un autre mémoire sur le même sujet a été dressé, il y a quelques années, par Mritayoundjaya Vidialankara, premier pandit du collége du fort William. De toutes ces recherches, qui jettent beaucoup de jour sur la croyance des Hindous à cet égard, il résulte que les deux opinions ont parmi les auteurs anciens un nombre à-peu-près égal de partisans, qu'elles sont également probables et autorisées par les témoignages des livres sacrés, et que s'il est mieux de se brûler sur le corps de son mari, une femme du moins ne commet aucun péché en ne se brûlant pas. Cette conclusion est d'une grande importance aux yeux des missionnaires rédacteurs ou auteurs de l'Ami de l'Inde, parce qu'ils pensent qu'en en répandant la connoissance parmi les Hindous, le gouvernement britannique pourroit sans inconvénient abolir dans ses possessions une coutume abominable, comme il a fait cesser dans le Guzarate l'habitude qui s'y étoit introduite de faire périr les filles au moment de leur naissance, l'usage où étoient un certain nombre de mères d'immoler leurs enfans au Gange, lors de la fête annuelle de Ganga-sangor, comme enfin il a su porter aux préjugés des Hindous le coup le plus terrible en soumettant à la peine capitale les brahmanes eux-mêmes, *ces incarnations de Dharma, le dieu de la justice*, contre qui les magistrats doivent se garder de concevoir le moindre soupçon, parce que, suivant le code de Menou, *c'est à eux que le genre humain doit la joie qui lui est accordée.* Une exception si scandaleuse, des excès si condamnables, ne pouvoient subsister sous un gouvernement régulier. Les auteurs de l'*Ami de l'Inde* pensent

qu'il devroit en être de même de l'usage relatif aux veuves. La justice et l'humanité sont aussi du nombre des grands intérêts d'un gouvernement.

Je passerai sous silence deux morceaux relatifs, l'un à l'état de l'agriculture dans l'Inde, l'autre au système des emprunts chez les Hindous, non que ces morceaux ne renferment beaucoup de faits curieux, mais parce que je suis obligé d'abréger cet extrait. Je ne dirai qu'un mot d'un autre mémoire sur l'imprimerie chez les natifs de l'Hindoustan. M. Wilkins a la gloire d'avoir le premier donné l'exemple d'imprimer des livres en caractères indiens. Cet exemple a été suivi, et maintenant les Hindous ont une imprimerie à eux, dont les produits se sont répandus depuis dix ans au milieu de la population indienne avec une incroyable rapidité. Le premier qui ait établi des presses indiennes à Calcutta est un nommé Babou-ram, qui, aidé des conseils de M. Colebrooke, a publié diverses éditions des classiques samskrits; on porte la fortune qu'il a acquise par ce moyen à quatre lacks de roupies, avec lesquels il s'est retiré à Benarès. Son successeur Ganga-kisore, employé d'abord dans l'imprimerie de Sirampour, a conçu l'idée de publier aussi des livres dans la langue vulgaire du pays, et c'est lui qui a imprimé le premier journal hebdomadaire en bengali, lequel paroissoit sous le titre de *Somatchar darpanam*. Il n'y a pas maintenant moins de quatre presses employées par les Hindous eux-mêmes à la publication des livres de leur langue. Le rédacteur de l'article donne la liste de vingt-sept ouvrages qui ont été imprimés de cette manière, et pense que l'on peut évaluer à cinquante mille le nombre des volumes qui se sont ainsi répandus parmi les habitans. Plusieurs de ces ouvrages ont aussi des planches qui sont également gravées par des Hindous, et qui, suivant ce qu'en dit le rédacteur, ne font pas encore beaucoup d'honneur au goût et à l'habileté des dessinateurs, quoique ceux-ci montrent de l'exactitude et du soin quand il s'agit de reproduire des gravures européennes.

Parmi les productions récemment sorties des presses indiennes, les rédacteurs distinguent un livre écrit en bengali par Bradja-mohan, contre le polythéisme hindou. Ils se sont attachés à en donner de longs extraits, et l'on pourroit y puiser avec confiance d'utiles notions sur la mythologie indienne, si l'on avoit la preuve que le nom du pandit sceptique ne servît pas à déguiser quelque missionnaire anglais plus connu, et si plusieurs endroits de ce mémoire ne déceloient trop évidemment les traces d'une main européenne. Au milieu des objections banales contre l'idolâtrie, que Bradja-mohan adresse à ses compatriotes,

il en est une qui mériteroit une discussion particulière, et qui, si elle étoit approfondie et reconnue fondée, pourroit donner quelque lumière sur l'époque de l'introduction du culte des idoles dans le Bengale. L'auteur prétend que l'usage, maintenant universel en ce pays, de porter des noms formés de ceux de quelque dieu ou déesse, doit s'être établi dans un temps assez rapproché de nous. Les habitans poussent ce soin jusqu'à la folie; ils tâchent toujours de donner à leurs enfans le nom de quelque divinité qui ne soit pas encore dans la famille, afin de multiplier les heureuses influences auxquelles celle-ci peut être soumise. Dans leur idée, c'est un grand avantage de prononcer et d'entendre les noms des dieux, et c'est pour en avoir plus souvent l'occasion qu'ils les font porter à leurs enfans, par la même raison précisément qu'ils les font apprendre aux perroquets (1) : or, rien de semblable ne s'observoit dans les temps anciens. Si l'on en croit notre auteur, aucun des contemporains de Krischna, dans la guerre des Pandavas qui fait le sujet du Mahabharata, ne paroît avoir porté le nom d'une idole indienne; et sous le règne de Vicramaditya, il y a moins de dix-huit cents ans, aucun des neuf poëtes qui faisoient l'ornement de sa cour, et qu'on désigne fréquemment par la dénomination des *neuf joyaux*, ne portoit de noms de ce genre. Le nombre des noms tirés de ceux des dieux du dernier ordre a dû aller toujours en augmentant, par la disposition où sont les habitans du Bengale, et vraisemblablement depuis long-temps, de se créer chaque jour de nouvelles divinités dont on n'avoit pas entendu parler auparavant. Tels sont Shashti, Makala, Kalou-raya, Dachkina-raya, et la plus récente de toutes, Ola-bibi, la déesse du cholera-morbus, inventée lors des derniers ravages exercés dans l'Inde par ce fléau; mais cette dernière n'augmentera pas la liste des déités indiennes, car le gouvernement anglais a proscrit le culte qui commençoit à s'établir, et brisé les images qu'on avoit déjà élevées en l'honneur d'Ola-bibi.

Des cinq morceaux qui complètent le volume dont nous faisons l'extrait, il y en a deux qui, par leur sujet, ont plus particulièrement rapport à l'état de la domination anglaise dans l'Hindoustan. L'un est relatif à l'emploi d'une langue étrangère dans les tribunaux indiens; l'autre, à l'admission des naturels en qualité d'officiers de justice. Les trois autres roulent sur des matières d'un intérêt plus général. Dans l'un,

---

(1) On vend, dans les rues de Calcutta, des perroquets auxquels on a appris à prononcer le nom de Rama, et qui répètent presque sans discontinuer cette syllabe, *ram, ram, ram*. Ces perroquets se vendent plus cher que les autres, parce que les dévots du Bengale les achètent pour servir à leur sanctification.

on fait connoître quelle est dans l'Inde la situation des femmes, sous les divers points de vue de l'éducation, des relations de famille et de société, et des droits civils. Les deux derniers sont des extraits d'ouvrages indiens, qui traitent des divers genres d'impureté établis par les rites des Hindous, et des devoirs domestiques. Ce dernier ouvrage est intitulé *Karma-lotchana:* il a été traduit du samskrit en bengali par Kalidasa, et imprimé à Sirampour en 1821. La toilette, les bains, les repas, les cérémonies religieuses, toutes les actions de la vie, sont soumises, suivant le temps, le mois, l'heure du jour, la situation du lieu, à des observances minutieuses, innombrables, impraticables. L'exécution de telle pratique insignifiante assure à celui qui s'en acquitte des mérites infinis, comme par exemple de procurer le salut à trente millions de ses ancêtres. L'omission de la moindre circonstance expose à des peines quelquefois éternelles. En rapprochant le mémoire relatif à l'impureté de celui qui traite des rites, on ne conçoit pas qu'il soit possible à un Hindou d'être jamais exempt de souillure. Les Chinois ont trois cents cérémonies et trois mille rites civils; mais la violation de ces derniers n'est qu'une impolitesse, et ne fait pas du moins encourir les tourmens de l'enfer. Il y a cependant, au milieu de ces préceptes puérils, d'assez belles maximes de morale : « Un tribunal est comme la ville de Benarès, » dit l'auteur samskrit; le juge est semblable à Shiva, et les officiers de » justice sont comme les dix millions de Lingas; qu'il ne s'y rende donc » aucun faux témoignage. Quand un homme est appelé devant le » tribunal, ses ancêtres attendent leur jugement de sa véracité ou de » son imposture. » Et ailleurs : « La terre ne souffre pas la moitié au- » tant du poids de ses mers et de ses montagnes, que de celui de » l'injuste et de l'ingrat. »

Les personnes qui liront le recueil dont nous venons de présenter l'extrait, ne pourront peut-être pas se défendre d'une réflexion; c'est que les Hindous n'y paroissent pas sous un jour avantageux. La même observation s'applique au bel ouvrage de M. Ward, ouvrage si estimable et pourtant si peu connu. Les missionnaires de Sirampour, qui ont plus travaillé que tous leurs compatriotes à faire connoître l'Inde et ses habitans, sont loin de partager l'enthousiasme qu'on avoit en Europe il y a cinquante ans pour tout ce qui tenoit à cette contrée célèbre, et peut-être sont-ils un peu tombés dans l'excès contraire. On doit dire, pour leur justification, qu'ils habitent, dans le Bengale, l'une des provinces les plus barbares de l'Hindoustan, au milieu d'une population superstitieuse, avide et corrompue, que son commerce avec les étrangers a vraisemblablement rendue pire qu'elle n'étoit par elle-même.

D'ailleurs en étudiant concurremment les hommes et les livres, ils sont dans le cas de comparer à chaque instant les maximes avec les actions, et de voir trop souvent la théorie démentie par la pratique. C'est la meilleure manière d'acquérir une connoissance exacte du caractère d'un peuple, mais ce n'est pas toujours un sûr moyen de lui conserver l'estime qu'un examen moins approfondi pouvoit avoir fait naître.

Le volume qui a été l'occasion de cette réflexion ne contient, comme on voit, que des réimpressions d'articles et de mémoires déjà publiés précédemment; mais le recueil qui les renferme est assez rare pour qu'on doive se féliciter d'en voir les principaux morceaux rendus, pour ainsi dire, à la circulation. Il seroit fort à desirer qu'on usât de la même précaution à l'égard d'un grand nombre de journaux, de fragmens ou de collections qui s'impriment journellement dans l'Inde, dont il vient à peine quelques exemplaires en Angleterre, et qu'on ne sauroit se procurer sur le continent, où ils seroient accueillis avec plus d'empressement, et où ils pourroient devenir d'une utilité plus générale.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

CAABI BEN SOHAIR CARMEN in laudem Muhammedis dictum, denuo multis conjecturis emendatum, latinè versum adnotationibusque illustratum, unà cum carmine Motenabbii gratulatorio propter novi anni adventum, et carmine ex Hamasa, utroque inedito, edidit G. W. Freytag, *D. prof. publ. ord. in univers. Borusso-Rhenana.* Bonnæ, typis regiis, 1822; xxiv et 42 p. et 28 pages de texte arabe, *in-4.°*

LE gouvernement prussien ayant, à la demande de M. Freytag, professeur des langues orientales en l'université de Bonn, fait graver un nouveau caractère arabe, et procuré aux savans, par cet acte de munificence et par d'autres encouragemens du même genre, le moyen de rendre plus utiles leurs travaux, et de faire fleurir dans les états du roi de Prusse la littérature de l'Orient, qui jusqu'ici n'y avoit pas obtenu un grand développement; le savant professeur, qui avoit sollicité cette faveur pour l'université à laquelle il est attaché, devoit aussi être le premier à donner au gouvernement un témoignage public de reconnoissance, et à prouver à l'Europe savante que ce trésor ne demeureroit point enfoui, et qu'il ne mettroit pas moins de zèle et d'empressement à lui faire produire des fruits, qu'il en avoit mis à en obtenir la pos-

session. Mais, comme il n'avoit pas à sa disposition une collection de manuscrits où il pût choisir des morceaux inédits d'un grand intérêt, et que d'ailleurs il desiroit que l'hommage de la gratitude suivît de près le bienfait, il s'est déterminé à prendre pour le principal objet de son travail, le poëme justement célèbre que Caab, fils de Zoheïr, composa en l'honneur de Mahomet, et par lequel il désarma la vengeance du prophète irascible qui avoit mis sa tête à prix. Ce poëme, connu dans l'orient sous le nom de *Banet-Soado*, nom emprunté des mots par lesquels il commence, avoit déjà été publié à Leyde, en 1747, par Ger. Jean Lette, avec une version latine, des scholies arabes et des notes philologiques. Reiske avoit eu quelque part au travail de l'éditeur, et comme il crut avoir à se plaindre de lui, il jugea son ouvrage avec une extrême sévérité dans les *Nova Acta eruditorum* du mois de décembre 1747. Mais, ce qui est assez singulier, c'est que, si, d'un côté, il ne fut pas exempt de quelque exagération dans sa critique, de l'autre, il semble n'avoir pas aperçu jusqu'à quel point le texte arabe, tant du poëme que des scholies, a été défiguré dans cette édition. Au surplus, sans entrer ici dans aucun détail à cet égard, il suffira de dire qu'il n'y a presque point de ligne dans les gloses qui ne présente des fautes graves; que souvent plusieurs mots sont omis; enfin que l'altération est telle, qu'on peut hardiment assurer que l'éditeur n'a pas entendu la moitié de ce qu'il imprimoit. Il y a déjà bien des années que j'avois corrigé un exemplaire de cette édition d'après un manuscrit de la Bibliothèque du Roi; et après cette correction, il étoit resté bien peu de passages qui présentassent encore des difficultés. M. Freytag, sans avoir le secours d'aucun manuscrit, a entrepris de corriger le texte du même poëme et celui des scholies par conjecture, et de donner une traduction du poëme plus exacte que celle que Lette avoit publiée. Outre les moyens généraux dont la critique conjecturale fait usage, ses moyens spéciaux ont été la connoissance et l'application exacte des règles de la grammaire et la prosodie. « Toutefois, dit-il, on se tromperoit fort, si l'on s'imaginoit que je » me sois flatté de pouvoir corriger toutes les fautes et restituer par- » tout le texte primitif des auteurs. Je suis loin d'espérer un tel résultat » de mes efforts. Je serai content, si j'ai réussi en quelques endroits à » rétablir le texte dans son intégrité, et si ailleurs les corrections que » je propose sont vraisemblables et ne s'éloignent pas beaucoup du » sens de la vraie leçon. » Après avoir lu avec attention le texte arabe de la nouvelle édition, et les notes où M. Freytag rend compte de ses corrections, nous pouvons dire avec assurance qu'il est resté très-

peu de fautes dans le texte du poëme, la prosodie ayant servi très-utilement à découvrir les erreurs du premier éditeur et à en indiquer la rectification; et que, quant aux gloses, M. Freytag les a purgées d'une quantité innombrable d'altérations, ce qui n'empêche pas qu'elles n'aient encore besoin de beaucoup de corrections, et que parfois le nouvel éditeur n'ait changé mal à propos ce qui étoit exempt d'erreurs. Ainsi, pour en donner un seul exemple, dans la glose du vers 22, M. Freytag a changé deux fois رُمِيَتْ en رَمَتْ, parce que, dans le texte du vers, il a prononcé قَذَفَتْ, à la voix active, ce qui devoit être lu au passif قُذِفَت. Au surplus, les fautes les plus graves qui déparent encore le texte des scholies, ce sont des omissions qu'il étoit presque toujours très-difficile et souvent impossible de remplir par conjecture. Ainsi, dans la glose du vers 6, l'absence du seul mot الوشاة n'a pas permis à l'éditeur de reconnoître que le scholiaste citoit un vers qu'il falloit restituer ainsi :

الا قبّح الله الوشاة وقولَهم   فلانة اضحت خُلّةً لفلان

« Que Dieu confonde les délateurs et les rapports perfides qu'ils font, » en disant, une telle est devenue l'amante d'un tel. »

De même dans la glose du vers 26, il y a un passage tout-à-fait inintelligible, à cause que Lette a omis plusieurs mots. Ce passage doit être restitué ainsi : فالمعنى انّ مسّهنّ الارض قليل كما يحلف الانسان على الشىء ليفعلنّه فيفعل منه اليسير ليتحلّل به من قسمه et ne présente plus aucune difficulté; mais pouvoit-on le rétablir dans son intégrité par de simples conjectures!

Au surplus, il est fâcheux que ces gloses soient ainsi altérées; car elles offriroient aux étudians un excellent exercice, et quoiqu'elles laissent encore beaucoup à desirer dans la nouvelle édition, on peut cependant les lire avec fruit.

Je m'étendrois davantage sur ce poëme de Caab ben Zoheïr, et sur les corrections dont il a encore besoin, s'il n'en existoit une bonne édition donnée à Calcutta en 1816, et qui n'a pas été connue de M. Freytag. Le poëme y est accompagné d'une analyse grammaticale et d'une paraphrase en prose rimée, et chaque vers y est scandé scrupuleusement. Le commentaire renferme même quelquefois des excursions historiques ou philologiques, et des pièces de vers qui ne sont pas sans intérêt. C'est un ouvrage fort utile aux commençans, quoique, à mon avis, il y ait plus à profiter dans les scholies que Lette a fait imprimer d'une manière si défectueuse.

Avant de passer aux autres pièces contenues dans l'ouvrage de M. Freytag, j'indiquerai ici les corrections à faire au texte du poëme de Caab, corrections dont quelques-unes peuvent être considérées comme des variantes. Il est superflu d'observer que, parmi les erreurs corrigées ici, il en est qui ont influé sur la traduction de M. Freytag.

Vers 4. مَخْبِيَة — مخبية V. 6. لَوَ انَّ — لَوِ آنَّ V. 8. بها — لها
Ibid. تلوّن — تَلَوَّنُ V. 9 تُمَسِّكُ — تَمَسَّكُ V. 12 إذ تدنوا مودّتها
— أن تدنو مودّتها pour أنْ تَدْنُوَ (voyez ma *Gramm. arabe*, tom. II,
p. 373, n.° 690). V. 16. ترمى — ترى V. 19. يوبّسه — يوبّسه
V. 22. قُذِفْنَ — قَذَفْنَ V. 24. تُمِرّ — تمدّ V. 25. الخدّين — خدّين
V. 31. شدَّ النهارِ — شدَّ النهارُ (c'est-à-dire, *quo tempore fervet dies*).
V. 36. فكلَّمَا — فكلّما V. 44. من كفّ — فى كفّ *Ibid.* نَعمات —
من ليوث الأُسْدِ مَسْكَنُهُ — من ليوث فى مساكنه V. 46. نَقِمات
V. 49. ضامزة — ضامرة V 50. مُطَرِّحُ — مُطَرَّحُ.

A la suite du poëme de Caab fils de Zoheïr, M. Freytag a fait imprimer un des poëmes contenus dans le Diwan ou Recueil des poésies de Moténabbi. Il n'est pas tout-à-fait exact de dire, comme il le fait, que ce morceau de poésie est inédit, puisque le recueil entier des œuvres de Moténabbi a été imprimé à Calcutta en 1815, et que cette pièce se trouve dans cette édition, page 110 et suivantes; mais comme cette édition ne contient ni commentaire, ni traduction, il est bien peu de personnes, pour ne rien dire de plus, qui puissent en faire usage avec plaisir et avec fruit. Car s'il est difficile de lire sans un commentaire les poëmes arabes les plus anciens, la nécessité d'un tel secours se fait encore bien plus sentir lors qu'on étudie les poésies de Moténabbi, qui ne sont parfois, pour les scholiastes eux-mêmes, qu'une suite d'énigmes plus propres à exercer la sagacité des lecteurs, qu'à satisfaire le goût, et à charmer l'imagination. Ce caractère de recherche pénible, d'exagération et d'obscurité, se fait sur-tout remarquer, ainsi que l'observe fort bien M. Freytag, dans les dernières poésies de Moténabbi, et le morceau qu'on lit ici, est bien propre à confirmer cette opinion, si on le compare avec ceux qui ont déjà été publiés dans divers recueils.

Cette pièce a été composée en l'honneur d'Abou'lfadhl Mohammed, fils de Hosseïn, connu sous le nom d'*Ebn-alamid* (ou plutôt, à ce que je crois, *Ebn-alomaïd*), et vizir d'un prince Bouïde. Ebn-alamid étoit

poëte lui-même, et mourut en 360, suivant l'opinion la plus commune, quoique quelques auteurs placent sa mort sous l'année 353. Son père avoit été vizir de Rocn-eddaula, et avoit succédé dans cette place, en l'année 328, à Abou-Abd-allah Komi. Ebn-Khilcan, qui a écrit assez au long la vie d'Ebn-alamid, rapporte une anecdote curieuse au sujet d'un des poëmes composés par Moténabbi en l'honneur de ce vizir. Ce poëme est celui qui commence par ce vers :

بادٍ هواك صبرتَ ام لم تصبرا   وبكاك ان لم يَجْرِ دمعك او جَرَى

« Ton amour ne sauroit demeurer caché, soit que tu en supportes avec » constance les tourmens, soit que tu cèdes à leur violence, et tes » pleurs, soit qu'elles inondent ton visage, soit que tu fasses effort pour » les retenir, ne peuvent échapper aux regards. »

Moténabbi l'avoit d'abord composé en l'honneur d'Abou'lfadhl Djafar ben-Farat, qui administroit l'Égypte comme tuteur du petit-fils d'Ikhschid. Un des vers de ce poëme se terminoit même par le nom de Djafar. Mais Djafar n'ayant pas témoigné de bienveillance à Moténabbi, le poëte garda ses vers. Dans la suite étant allé en Perse, il y changea quelque chose, et en fit hommage à Ebn-alamid. Moténabbi n'est sans doute pas le seul poëte à qui pareille aventure soit arrivée.

Le poëme qu'a choisi M. Freytag fut composé pour faire compliment à Ebn-alamid, à l'occasion du Neurouz ou fête de la nouvelle année, que les Persans devenus musulmans n'ont pas cessé de célébrer et célèbrent encore aujourd'hui à l'époque de l'équinoxe du printemps. Il se compose de quarante distiques, et le poëte le termine en souhaitant à Ebn-alamid, qui avoit alors soixante-dix ans ou environ, autant d'années que son poëme renferme de distiques.

M. Freytag n'a donné aucune glose arabe sur ce poëme, mais les notes qu'il a jointes à sa traduction, et qui sont toutes empruntées d'un commentaire arabe, peuvent tenir lieu d'analyse grammaticale. Je dois cependant indiquer ici une correction qu'il est indispensable de faire au trentième vers. Il doit être lu ainsi :

غمرتنى فوائدُ شآء فيها   ان يكون الكلامُ ممّا أُفادَه

« J'ai été comme inondé des dons de sa munificence, et il a voulu » que des modèles d'éloquence fussent au nombre des avantages que » je recueille de sa générosité. »

En écrivant, comme on le lit dans l'imprimé, peut-être par une simple erreur typographique, الكلامَ et أَفادَه, il seroit impossible de par-

venir à une anase raisonnable. Au reste, M. Freytag a bien traduit ce vers. Au vers 34, مِيلَ est une faute d'impression pour مِثْلَ.

En général, la traduction de M. Freytag a besoin, pour être comprise, d'être rapprochée du texte et des notes; mais c'est un inconvénient qu'il étoit difficile d'éviter, à moins de substituer à une traduction une paraphrase où l'on pût développer les figures étranges et les hyperboles employées par Moténabbi, et les rendre accessibles à l'esprit au moyen de quelques idées intermédiaires omises dans l'original, ou de certains adoucissemens qui en palliassent un peu la bizarrerie et l'enflure. Je crois cependant que le sens du poëte n'a pas été bien saisi aux vers 22 et 39. Le premier, conçu en ces termes,

ما كفانى تقصير ما قلت فيه عن علاه حتى ثناه انتقاده

a été traduit ainsi par M. Freytag:

Non satis est quod in laudando impar sim; huic accedit quod ipse delectus (carminum meorum) hunc laudat defectum; ce qu'il est bien difficile de comprendre; et cependant le traducteur, dans sa note sur ce vers, a exposé la pensée du poëte, conformément au sens présenté par le commentateur : « Ma confusion ne vient pas seulement de » l'imperfection des vers que j'ai consacrés à sa louange, et qui sont » si loin de la hauteur de son mérite, elle est encore augmentée par » les éloges mêmes dont il honore mes vers, et par la préférence qu'il » daigne leur accorder. »

Le texte porte حتى ثناه انتقاده; l'affixe de ثناه se rapporte je pense à ما قلت فيه, et celui de انتقاده à Ebn-alamid; c'est comme si le poëte avoit dit انتقاده اياه.

Quant au vers 39, le poëte, après avoir dit qu'il envoie à Ebn-alamid quarante jeunes poulains (ce sont ses vers qu'il désigne sous ce nom), ajoute :

عَدَدٌ عِشْتَه يرى الجسم فيه اربًا لا يراه فيما زاده

c'est-à-dire, « nombre (1) pareil à celui des années de vie que je te » souhaite, et durant lequel le corps conserve encore des facultés, » qu'il ne sauroit conserver si ses jours se prolongeoient davantage. »

Je ne m'arrête pas à l'inconvenance de cette réflexion, de la part de celui qui souhaite quarante ans de vie à un homme qui avoit déjà plus de soixante-dix ans; je veux seulement observer que je ne retrouve pas la pensée du poëte dans la traduction suivante :

(1) M. Freytag a imprimé عددًا ; je pense que c'est une faute. Il y a ellipse du مبتدا ou *sujet*, et le sens est هو عددٌ.

Numerum hunc (annorum) jam vivas, si corpori tuo conveniens est; nil amplius desiderabis (his peractis).

Pour mettre le lecteur à portée de juger par lui-même du mérite de l'opinion que nous hasardons sur les poésies de Moténabbi, nous traduirons quelques vers de la pièce publiée par M. Freytag, en choisissant ceux dont le sens présente le moins d'obscurité.

Le poëte, après avoir décrit avec des figures hyperboliques l'excellence et la magnificence d'une épée qui faisoit partie des présens qu'il avoit reçus d'Ebn-alamid, ajoute : « La fortune, dans ce seul objet, a réuni » son tranchant acéré, ses deux mains et mes éloges, et ainsi ont été » rassemblés ses prodiges (1) uniques (chacun en son genre); » ce qui signifie que, de même que la lame de cette épée est sans pareille, et que la générosité du vizir n'a point de semblable, aussi les vers par lesquels Moténabbi témoigne sa reconnoissance ne sauroient être égalés par aucun poëte; et l'expression, il faut en convenir, n'est guère plus claire que la pensée qu'elle exprime n'est modeste.

Plus loin, après avoir dit qu'il éprouve une double honte, à cause, et de l'imperfection de ses vers, incapables de célébrer dignement les vertus du vizir, et des éloges qu'Ebn-alamid veut bien leur prodiguer, il ajoute : « Entre tous les faucons dressés à la chasse, il n'en est aucun » qui rivalise avec moi; toutefois je ne saurois aller à la chasse des » astres les plus brillans. Il y a bien des choses que les mots ne » sauroient rendre comme il faut; mais la pensée que conçoit le cœur, » c'est là sa véritable croyance. Je n'ai pas été accoutumé à voir des » hommes tels qu'Abou'lfadhl; pour lui, les dons qu'il a répandus sur » moi, ne sont qu'un acte habituel de sa générosité. Certes, l'homme » que le sein de la mer a englouti, est bien excusable de n'avoir pas » calculé le nombre de ses flots... Sa libéralité (2) est une vraie » tyrannie; car toutes les fois qu'une troupe de voyageurs visite sa » cour, il les oblige à remporter l'océan dans leurs outres, » c'est-à-dire, il les charge de dons au-delà de ce qu'ils peuvent emporter.

M. Freytag a ajouté aux deux poëmes dont j'ai parlé jusqu'ici, une courte élégie tirée du Hamasa; elle est d'un poëte nommé *Aschdja* أشجع, fils de Becr, et a pour objet un héros appelé *Ebn-Saïd*, et non, comme on lit dans la traduction, *Abou-Saïd*. Je vais la traduire en français, et je pense qu'elle reposera l'esprit du lecteur, fatigué de suivre le vol audacieux de Moténabbi.

---

(1) M. Freytag a imprimé آجاده : c'est sans doute une faute d'impression, il faut lire آحاده. — (2) Lisez ظالم الجود au lieu de ظالم الحود.

« Ebn-Saïd a cessé de vivre, au moment où tout retentissoit de ses
» louanges, dans les lieux où se lève le soleil, comme dans ceux où il
» se couche. Ah ! je n'ai connu les dons que sa main versoit sur les
» hommes, que depuis que le cercueil l'a dérobé à mes regards. Mort,
» il repose aujourd'hui dans une étroite fosse, celui pour lequel, quand
» il respiroit, les vastes déserts étoient trop rétrécis. Oui, je te pleurerai
» tant que ne sera pas tarie la source de mes larmes ; et si elles
» viennent à me manquer, daigne te contenter pour tout hommage,
» de la douleur qu'enserrent mes entrailles. Après t'avoir perdu, il
» n'est point de calamité qui puisse m'inspirer aucun effroi, point de
» plaisir qui puisse me faire éprouver un sentiment de joie. On diroit
» que la mort n'a jamais frappé aucun autre vivant que toi, que jamais
» la voix des pleureuses n'a retenti que pour toi. Ah! si tu inspires
» aujourd'hui des chants lugubres si chers à la douleur, autrefois ils
» n'avoient pas moins de charmes les chants que la reconnoissance
» consacroit à ta gloire. »

SILVESTRE DE SACY.

Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers, allemand, anglais, chinois, danois, espagnol, hollandais, indien, italien, *polonais, portugais, russe, suédois, &c.* Paris, chez Ladvocat, libraire, Palais royal, galerie de bois, n.° 196, *in-8.°*, 25 volumes.

TROISIÈME ARTICLE. *THÉÂTRE ITALIEN.*

Les trois volumes consacrés jusqu'à présent aux chefs-d'œuvre du théâtre italien, contiennent quatre comédies de Goldoni, quatre comédies et cinq tragédies d'auteurs modernes. Il est permis de croire que les éditeurs de la collection ne publieront aucune notice sur l'origine et les progrès de l'art dramatique en Italie ; ils supposent sans doute que le lecteur connoît les ouvrages de Tiraboschi et de Ginguené, &c. &c., et ils négligent des détails littéraires qui l'eussent préparé à apprécier les productions modernes de ce théâtre, parmi lesquelles ils paroissent chercher exclusivement ces chefs-d'œuvre, sans rien prendre dans Alfiéri. Cependant peut-on présenter comme des chefs-d'œuvre telle et telle pièce italienne, sans indiquer du moins les principaux auteurs dont les ouvrages offrent un terme de comparaison, et, entre autres, dans la comédie, l'Arioste, Grazzini dit le Lasca, Salviati, Macchiavel, Chiari, &c. &c.; dans la tragédie, le Trissin, Rucellai,

Dolce, Martelli, Maffei, Gravina, Gorini, Conti, Granelli, Ringhieri, Alphonse da Varano, Pepolo, &c. &c.

Je ne m'arrêterai pas à rechercher les causes qui nuisirent aux progrès de l'art dramatique en Italie, où, depuis la renaissance des lettres, plusieurs écrivains concouroient à ramener la tragédie et la comédie aux antiques formes et au goût classique, tandis que, dans les autres pays de l'Europe, la scène étoit encore livrée aux compositions extravagantes par lesquelles l'ignorance et le mauvais goût avoient dégradé ce bel art.

Alfiéri n'avoit pas encore travaillé pour la scène tragique, lorsqu'en 1771 des concours dramatiques ouverts à Parme promirent des couronnes littéraires aux auteurs des tragédies et des comédies italiennes qui en seroient jugées dignes.

Plusieurs poëtes furent successivement couronnés dans l'un et l'autre genre : mais on ne peut pas dire que l'éclat de ces succès ait eu aucune influence sensible sur l'amélioration de l'art dramatique en Italie ; j'ose même croire que cette manière d'exciter l'émulation littéraire n'est guère propre à produire des ouvrages distingués. C'est après l'épreuve de la représentation, et non avant, qu'il est utile de donner des encouragemens et des récompenses ; les gouvernemens doivent faciliter aux compositeurs dramatiques les moyens de produire leurs ouvrages sur la scène ; mais les prix, les triomphes anticipés, sont peut-être plus dangereux qu'utiles à l'art.

Il n'en est pas d'une pièce de théâtre dont le succès, dépendant en partie et du jeu des acteurs et de l'effet qu'elle pourra produire sur le public assemblé, tient souvent à des circonstances particulières et difficiles à prévoir, comme d'un poëme qui est destiné à être jugé par des lecteurs. Dans ce dernier cas, les gens de lettres, appelés à prononcer, se communiquant leurs observations, discutant leurs opinions, sont dans la position la plus favorable pour apprécier le mérite des ouvrages ; mais leur compétence ne peut guère s'étendre jusqu'aux pièces dramatiques destinées à la scène.

Aussi les ouvrages très-estimables qui furent couronnés en Italie lors des concours successifs, n'eurent point sur l'art dramatique une influence qui étoit réservée à Alfiéri, influence qui auroit été bien plus grande, si l'Italie avoit eu des acteurs dignes de ses ouvrages, et si l'extrême intérêt que les spectateurs prennent aux compositions musicales, ne nuisoit en Italie à celui que peuvent inspirer les compositions dramatiques.

Déjà, pour la comédie, Goldoni avoit relevé et illustré la scène

italienne; mais il n'avoit pas poussé ses succès aussi loin qu'il auroit pu le faire, et cela peut-être faute d'acteurs et de spectateurs dignes de lui. Il se mettoit à la portée de ses juges, et s'il falloit donner un exemple frappant de l'influence des spectateurs, je citerois Goldoni lui-même composant en France et pour les Français son BOURRU BIENFAISANT, qui est son chef-d'œuvre : alors son talent sentit quels étoient l'esprit et le goût de ses juges (1).

Les Mémoires de Goldoni, publiés par lui-même en français, la traduction de plusieurs de ses ouvrages, l'imitation heureuse de quelques autres, me dispensent d'entrer dans aucun détail à son égard, et de faire un examen détaillé des pièces traduites dans le volume qui le concerne. Ces pièces sont LE MENTEUR, MOLIÈRE, TÉRENCE et L'AUBERGE DE LA POSTE.

Plusieurs auteurs distingués ont traité le sujet du Menteur. Lope de Véga le premier a donné deux pièces intitulées, l'une EL MENTIROSO, l'autre LA VERDAD SOSPECHOSA. Corneille en a fait la comédie du MENTEUR. Le théâtre anglais a eu ensuite le sien par Steele, sous le titre de THE LYING LOVER, *l'Amant menteur*, et Goldoni a donné après son BUGIARDO en italien.

Dans Lope, Corneille et Steele, le menteur finit par obtenir la main de son amante; ce dénouement heureux n'est guère moral : dans Goldoni, le menteur est puni, on l'éconduit.

Cette pièce de Goldoni me paroît la meilleure des quatre qui sont traduites dans ce volume. Elle est habilement intriguée, et, en mettant à profit les données des comédies des autres auteurs, Goldoni a eu le mérite d'inventer quelques incidens heureux.

Le sujet de TÉRENCE, traité par Goldoni d'après les mœurs ro-

---

(1) Voici un exemple de l'influence que le goût et les mœurs des spectateurs peuvent avoir sur la composition et le succès des ouvrages destinés à la représentation, et sur le genre de convenances que l'auteur doit respecter dans un pays plutôt que dans un autre.

Goldoni avoit fait jouer avec succès à Venise sa comédie intitulée *un curioso Accidente;* elle eut un plein succès, et il dit dans ses Mémoires, *c'est une de mes pièces favorites.* Le même sujet fut reproduit sur la scène française, dans une pièce intitulée *la Dupe de soi-même,* jouée en 1785, et elle ne réussit pas, attendu qu'un père de famille y conseille à un jeune homme d'enlever la fille d'un autre père de famille. Les spectateurs français ne purent souffrir qu'un père devînt le fauteur d'un rapt, quoique l'événement tournât contre lui-même, et que l'on reconnût qu'il favorisoit l'enlèvement de sa propre fille, circonstance qui avoit amusé les Italiens. C'est ainsi que, sur les théâtres d'Italie, on ne prononce jamais le mot de COUVENT, qui blesseroit les convenances locales.

maines, reporte les spectateurs à une époque et à des mœurs qui exigent trop de connoissances et de concessions pour reconnoître et apprécier justement le ridicule qu'il a voulu peindre.

La pièce de L'AUBERGE DE LA POSTE présente une grande simplicité dans l'intrigue et quelque intérêt dans les situations; mais elle n'a qu'un seul acte ; et ce qui fait le mérite de l'ouvrage, en a exclu les développemens et les incidens comiques qui auroient pu fonder un succès dramatique. Goldoni avoit fait cette petite pièce pour un théâtre de société.

Le MOLIÈRE de Goldoni a été adapté à notre scène par M. Guys sous le nom de Mercier, et a obtenu beaucoup de succès en 1787, sans qu'il ait été repris depuis.

La pièce de Goldoni présente une intrigue relative au Tartuffe de Molière. Je n'entrerai dans aucun détail: le traducteur avance que c'est la première que Goldoni ait écrite en vers; il falloit dire en vers rimés; Goldoni choisit le vers martellien. Elle n'a que trois actes, et on y trouve peu d'action; l'intrigue n'en paroît pas forte, quand on la compare avec la comédie du Menteur.

Je ferai une remarque qui peut-être ne sera pas sans intérêt pour l'art dramatique; dans Molière, Tartuffe n'avoue jamais, ni à lui-même, ni à aucun personnage, qu'il est un imposteur; mais Goldoni n'a pas été si habile; il fait dire à son hypocrite : « Si le métier de » cet homme vil est de vivre de poésie, le nôtre à nous, pauvres » bonnes gens, est de vivre doucement de dévotion. »

Après les pièces choisies dans Goldoni, l'éditeur des chefs-d'œuvre du théâtre italien publie des comédies d'auteurs modernes.

Le Précepteur dans l'embarras. Cette pièce est en trois actes: l'auteur a voulu peindre les dangers d'une éducation trop sévère, qui, ne laissant point aux jeunes gens une liberté convenable, les excite à chercher des moyens extraordinaires pour se livrer aux passions de leur âge. D'après le système établi par le père de deux élèves, le précepteur ne leur a permis aucune fréquentation hors de la maison, où ils ont dû être sans cesse surveillés; mais l'aîné ayant aperçu par la fenêtre une jeune demoiselle qui logeoit dans la maison en face de la sienne, a eu l'adresse de parvenir jusqu'à elle, de lier une intrigue; il l'a même épousée sans qu'aucune personne de la maison ait rien découvert de son habile manége. Le père, qui étoit absent, revient, et alors l'élève est obligé, par la force des circonstances, de confier successivement au précepteur qu'il a eu une intrigue d'amour, qu'il est marié, et que même il est père. Le précepteur irrité, surpris, embar-

rassé, compâtit enfin à la situation de son élève, et l'aide de divers moyens. Il est même obligé de cacher la jeune femme dans un cabinet, dont le père soupçonneux demande la clef, d'aller chercher l'enfant séparé de sa mère, et de l'emporter sous son manteau dans la maison même, où le père le surprend en cet état; enfin de se prêter à divers incidens qui le font accuser d'être le séducteur de la jeune femme, de manière que jusqu'à l'éclaircissement final, qui amène la confirmation du mariage, il se trouve dans un embarras continuel et progressif, parce qu'il ne veut pas compromettre son élève. Je ne parle pas de l'autre élève, dont le rôle est très-secondaire, mais qui fait aussi ressortir par sa conduite le vice ou le danger de son éducation.

L'intrigue de la pièce est vive et piquante; souvent la situation, quoique un peu forcée, est très-comique; le rôle de la jeune femme est très-intéressant. Cette pièce a été imitée sur nos théâtres secondaires: elle est d'un auteur vivant, le comte Jean Giraud, qui avoit donné aussi avec succès L'INNOCENTE IN PERIGLIO et LE GELOSIE PER EQUIVOCO.

Le Courtisan vertueux, en trois actes. Cette pièce met en scène des caractères qu'on rencontre fréquemment, qu'on blâmera toujours, et qu'on ne corrigera jamais; des personnages qui, attachés à la fortune d'un homme en place, l'abandonnent à l'instant même qu'il est disgracié, et dès qu'ils jugent qu'on ne peut plus profiter des avantages que cette fortune leur procuroit. L'auteur a représenté, d'une manière plus vraie que piquante, ce vice éternel de la société; mais sans doute sa pièce eût été plus comique, ses situations plus finement dramatiques, s'il avoit su concilier cette défection des courtisans avec des sentimens moins bas, des manières moins grossières, et les représenter plutôt comme l'effet d'une force ordinaire et presque inévitable des mœurs d'une cour, que comme l'effet d'un vil et dégoûtant égoïsme.

Une seule des personnes attachées à don Flaminio, gouverneur militaire d'une ville, lui reste fidèle au moment où sa disgrâce est connue; et les autres prétendus amis, et sur-tout une maîtresse très-aimée, l'abandonnent durement: mais on apprend bientôt qu'un chef de don Flaminio n'avoit annoncé sa disgrâce que pour le corriger du tort de placer indignement sa confiance et ses affections. Au reste, le personnage que l'auteur a peint dans le Courtisan vertueux n'est qu'un simple domestique, qui est affectionné à son maître, non comme courtisan, mais comme serviteur; et alors il semble que le titre n'indique pas suffisamment le sujet.

Cet ouvrage, dont l'intrigue n'a rien d'original, mais dont les détails

sont souvent très-piquans, est du chevalier Gio. Gherardo de Rossi, né à Rome en 1754 et encore vivant : il a composé beaucoup d'autres pièces.

Le Philosophe célibataire. Dorvalli ouvre la scène en lisant à haute voix cette maxime de la Bruyère : « Il y a peu de maris qui ne se » repentent, au moins une fois par jour, d'avoir pris femme ; il y en » a très-peu pour qui l'état d'un célibataire ne soit pas un objet d'envie. »

Il a auprès de lui un ami, Albert : satisfait des jouissances de l'étude, il ne desire pas, il refuse même de se marier ; son oncle Franconi lui propose cependant Laurette, qui a toutes les qualités que peut desirer un mari. Dorvalli persiste ; mais, pressé par son oncle, il consent à la voir et promet même de l'épouser, si elle est telle que son oncle la peint. Ils font à cet égard un pari. Après beaucoup d'incidens qui amènent quelques situations comiques, on découvre que Laurette étoit l'amante d'Albert ; au moment d'épouser Dorvalli, elle s'évanouit ; une lettre qui tombe de son corset ne laisse aucun doute sur son amour. Dorvalli alors agit en faveur de son ami, et obtient pour Albert la main de Laurette ; il a gagné le pari avec son oncle, et cette épreuve le confirme dans son goût pour le célibat ; il termine la pièce par ces mots : « Et moi, je renouvelle ici ma résolution ; non pas que je sois » ennemi de l'union conjugale, mais parce que la difficulté du choix » m'épouvante. »

Le Philosophe célibataire est tiré du théâtre d'Albert Nota, né à Turin en 1776 ; il a composé dix-huit comédies, tant imprimées qu'inédites : on en trouve treize dans la collection de Milan, 1821.

Le Remède pis que le mal (1) est une pièce en cinq actes qui doit être nommée *drame.* Onesti, receveur des deniers du prince, a une femme qui dépense beaucoup, et un fils dissipé qui a fait beaucoup de dettes, et qui est forcé de se battre en duel. Dans un moment de crise et de désespoir, où ce fils croit son honneur intéressé à payer un créancier avec lequel les circonstances ne lui ont pas permis de se battre, il enlève une somme considérable dans la caisse de son père, en prenant tous les moyens qui dépendent de lui pour la remplacer : mais le commissaire des finances arrive pour faire la vérification de la caisse ; au moment où Onesti s'aperçoit qu'une somme considérable manque, il s'évanouit ; la désolation est dans toute la famille. Pressé par ses

---

(1) Il falloit traduire par PIRE, qui est adjectif, et non par PIS, qui est adverbe, le *peggior*, adjectif italien, la pièce étant intitulée *un Riparo PEGGIOR del male, ossia l'ajuto da chi meno si crede.*

remords, le fils avoue son crime : on n'a que quelques instans pour éviter un éclat funeste; mais toutes les tentatives pour trouver de l'argent sont infructueuses. Le fils s'étoit confié à un ami, en lui exposant son malheur et lui demandant des secours; celui-ci le dénonce à un maître des comptes, qui arrive et veut perdre Onesti. Le receveur des finances, dont le fils étoit promis à la fille d'Onesti, s'indigne de ce procédé, déclare qu'il avoit en main les sommes qui manquoient dans la caisse, et les présente aussitôt.

Les principales situations, quoique dramatiques, n'excitent qu'un intérêt triste et pénible, à mesure qu'elles se prolongent, et le dénouement, vraiment inattendu, justifie le second titre de la pièce, le SECOURS INATTENDU; mais il me semble difficile d'expliquer le premier. Beaumarchais dans *les Deux amis*, Monvel dans *Clémentine et Désorme*, ont traité le même sujet.

Cette pièce est de Jean-Baptiste-Camille-Frédéric Viassolo, connu sous le nom de Camillo Federici, mort depuis peu d'années.

J'ose croire qu'on eût donné une idée plus avantageuse de son talent, en choisissant dans son théâtre volumineux quelque autre pièce dont le sujet, moins triste, a permis à l'auteur plus de comique et de gaieté.

En rendant aux auteurs comiques italiens toute la justice qui leur est due, qu'il me soit permis de faire ici une observation relative à la coupe de la plupart de leurs ouvrages en trois actes. Il me semble qu'il y a bien loin d'une bonne comédie en trois actes à une autre comédie comparativement aussi bonne en cinq. Un sujet comique, un caractère indiqué, un événement plaisant, présentent d'eux-mêmes certaines données que le talent saisit plus ou moins facilement; les scènes d'exposition et les scènes de dénouement coûtent à-peu-près autant, et occupent presque autant d'espace dans une pièce de trois actes que dans une pièce de cinq. Ainsi les ressorts, les développemens, les situations variées, les nombreux détails qu'exigent deux actes de plus, doivent compter pour beaucoup dans l'estime qu'on accorde à un ouvrage en cinq actes, dont la composition et l'exécution ont demandé beaucoup plus de talent, de moyens et de travail.

Il est vrai que les auteurs espagnols ont, pendant long-temps, divisé leurs pièces en trois journées; mais je ne crains pas d'avancer qu'ordinairement une journée d'un ouvrage espagnol vaut deux actes italiens ou français.

Je passe au volume qui contient les cinq tragédies.

Caius Gracchus, par V. Monti. La traduction de cette pièce joint la fidélité à l'élégance; mais on ne peut disconvenir que les vers de

M. Monti, où brillent une vivacité de style, une énergie d'expression, qui caractérisent son talent et animent les moindres détails, ne peuvent que perdre dans une traduction, quelques mérites qu'elle réunisse.

Le sujet est trop connu pour le rappeler ici. M. Monti l'a traité avec simplicité ; il y a lié habilement l'épisode de la mort de Scipion Émilien, laquelle sert d'occasion ou plutôt de prétexte aux ennemis du parti populaire, pour poursuivre, accuser et immoler Gracchus.

Cet ouvrage est un beau et large tableau de l'action qui a pu se passer à Rome dans les circonstances données. Il étoit difficile d'y faire entrer les mouvemens, les fluctuations, les nuances de ces passions qui produisent des effets dramatiques variés, excitent et soutiennent vivement l'intérêt. Peut-être eût-il fallu marquer d'une manière plus précise que le salut, la liberté de Rome, dépendoient des succès et de la vie de Gracchus ; mais cette tragédie, telle qu'elle a été corrigée par M. Monti, est une belle composition qu'il faut lire dans l'original pour en sentir et en admirer toutes les beautés de détail.

Je placerai ici une observation sur les tragédies italiennes. Comme il n'est pas ordinaire que les auteurs trouvent un théâtre renommé et de bons acteurs pour faire valoir leurs pièces, il ne faut pas être surpris qu'un homme de talent les travaille pour réussir plutôt auprès des lecteurs qu'auprès des spectateurs. En Italie, il a été d'usage jusqu'à présent de faire imprimer les tragédies, sans chercher à les faire représenter.

Depuis que M. Monti a publié cette tragédie, il en a paru une autre à Milan sur le même sujet, GRACCO TRIBUNO, tragedia di G. V. Pagani Cesa, Milano, 1808.

Le traducteur auroit pu faire de ces deux ouvrages un parallèle d'autant plus piquant, que la pièce de M. Monti tend à intéresser en faveur de Gracchus et du parti populaire, et l'autre en faveur de Scipion et du sénat.

Ricciarda, par M. Ugo Foscolo. Ce sujet n'offre qu'un tableau pénible, une action dont les détails ne peuvent exciter un intérêt dramatique. L'auteur place ses personnages dans des situations équivoques, qui ne permettent pas au spectateur d'attacher leurs vœux et leurs espérances au résultat d'événemens probables. C'est là, je crois, le vice du sujet : je tâcherai de le démontrer en peu de mots.

Deux frères, Guelfe et Éverard, combattent pour le trône de Salerne. Les deux fils du premier ont péri dans les combats, et il est assiégé par son frère. Sous le prétexte d'une réconciliation, il avoit précédemment offert la fille unique qui lui restoit, Ricciarda, pour être l'épouse de Guido fils d'Éverard, et, dans un festin, il avoit voulu

empoisonner Guido et son frère. Celui-ci périt seul, Ricciarda ayant réussi à sauver son amant. La guerre a recommencé, et Éverard assiége et serre de près Salerne. Telle est l'avant-scène de la tragédie. Guido a pénétré dans la ville, il est auprès de Ricciarda; celle-ci, menacée par son père, qui connoît son amour, est placée entre les périls de son amant, qui seroit perdu si Guelfe le découvroit, et les périls de son père, que Guido peut immoler. Éverard vient lui-même, sous le titre de son propre envoyé, pour traiter avec son frère, qui ne le reconnoît pas. La catastrophe de la pièce est plus horrible que tragique. Guelfe a toujours été irrité contre sa fille; celle-ci, qui aime passionnément Guido, conserve pour son père un juste respect et un vif sentiment. Guelfe est vaincu; mais en cet état de malheur, il parvient à découvrir Guido et, en présence de sa fille, il lui porte un coup mal assuré: aussitôt arrivent les vainqueurs, et, comme un forcené, Guelfe, en présence de son frère et de Guido, immole sa fille, et après il se frappe lui-même.

Arminius, par Pindemonte. Après avoir délivré les Chérusques du joug de Rome, Arminius a l'ambition de régner sur eux. Balder son fils, et Thelgast, époux désigné de sa fille, respectent les droits de leurs concitoyens, et condamnent cette ambition. Entouré de flatteurs qui espèrent profiter de sa puissance, Arminius persiste : on le proclame roi. Son fils et son gendre futur l'implorent en faveur de la liberté publique ; ils ne réussissent pas : alors Balder se donne la mort en présence de son père, dont il ne veut pas paroître approuver le crime politique. Thelgast fait plus que renoncer à la vie ; il renonce au bonheur qu'il attendoit de son hymen avec la fille d'Arminius, Velante, qu'il aime et dont il est aimé. Frappé de la mort de son fils, Arminius hésite; il voudroit revenir à des sentimens plus justes ; mais on lui persuade qu'il ne peut pas quitter le trône. Alors Thelgast, à la tête du parti populaire, combat Arminius : celui-ci, blessé et mourant, reconnoît et abjure son erreur, et invite sa fille à ne pas refuser la main du Chérusque qui n'a eu en vue que le bien public.

Il y a beaucoup de talent dans cet ouvrage; mais l'ambition d'Arminius ne peut exciter aucun intérêt ; il se porte donc sur les personnages secondaires. L'auteur semble avoir eu en vue la situation du Cid et de Chimène, en peignant un amour mutuel immolé au devoir.

Cette pièce a obtenu plus de succès à la lecture qu'à la représentation. Une autre tragédie a été publiée en 1817 sous le titre d'ARMINIO; mais, au lieu de le montrer oppresseur de sa patrie, l'auteur a

choisi dans la vie de ce héros l'époque qui l'honore comme vengeur et libérateur des Chérusques opprimés par les Romains.

Françoise de Rimini, par Silvio Pellico. Il falloit beaucoup de talent pour composer avec succès une tragédie du fameux épisode que Dante a placé dans le cinquième chant de son Enfer; M. Pellico a vaincu la difficulté du sujet, autant que le talent pouvoit le faire.

Paul avoit aimé Françoise, fille de Guy de Ravenne; celle-ci l'aimoit: mais ils ne s'étoient point avoué leur amour autrement que par la circonstance décrite par Dante :

Noi leggevamo un giorno per diletto, &c.

Françoise a été mariée à Lanciot de Rimini, frère de Paul : celui-ci, qui étoit allé à l'armée, a eu le malheur de tuer un frère de Françoise. On verra bientôt que cette circonstance, imaginée par l'auteur, lui a été très-utile.

Françoise, atteinte d'une profonde mélancolie, apprend que Paul revient auprès de son frère: elle desire retourner à Ravenne; on croit que c'est pour éviter la présence de celui qui l'a privée de son frère, et elle a une conversation très-touchante avec son père et son époux. Paul arrive; Lanciot lui apprend son mariage, lui dit qu'il se croit aimé; Paul désespéré veut repartir, et il confie à son frère qu'il a été malheureux en amour. Françoise est avec son père; elle croit entendre la voix de Paul, elle se trouble; son père l'assure qu'il veut repartir. Elle est agitée, son secret va lui échapper; mais Lanciot arrive, et la supplie de s'apaiser envers Paul, qu'il a appelé. Cette scène entre Françoise, son époux et Paul, est très-bien faite; le dialogue en est ménagé avec sensibilité et délicatesse. Paul, croyant être haï, annonce brusquement son départ; Françoise, qui avoit évité de rencontrer ses regards, jette malgré elle les siens sur Paul, qui se trouble et se retire précipitamment, de peur de se trahir, et laisse Françoise exposée aux reproches de son époux, qui se plaint de sa dureté envers Paul.

La situation la plus dramatique de la pièce est l'entrevue de Paul et de Françoise, au troisième acte. La scène est large et bien graduée; la déclaration d'amour de Paul se fait en rappelant à Françoise la circonstance de la lecture que décrit l'épisode de Dante; le secret de Françoise lui échappe; elle en a bientôt un vif regret. Son père et son époux surviennent; elle s'évanouit : Lanciot soupçonne alors quelque intelligence entre son frère et son épouse, et il est jaloux.

L'auteur a tiré le parti le plus heureux des situations que j'ai indiquées, et a répandu dans le dialogue une sensibilité vraie et touchante, qui explique suffisamment le succès que la pièce a obtenu; mais, après le

troisième acte, tout change. Pour conserver l'unité d'intérêt et d'action, il eût été convenable qu'un dénouement dramatique terminât la pièce, après l'aveu de Françoise et l'expression de ses regrets de l'avoir laissé échapper. Ainsi, dans Alfiéri, Myrrha, dès qu'elle a avoué sa passion, se poignarde. Que peut espérer et desirer le spectateur après la scène entre Françoise et Paul ! Ils ne peuvent être l'un à l'autre; leur amour est coupable à leurs propres yeux; tout intérêt dramatique cesse.

Le quatrième et le cinquième acte présentent les fureurs de Lanciot, qui fait désarmer et arrêter son frère, et s'emporte contre son épouse: celle-ci demande à s'éloigner. Paul, échappé à ses gardes, reparoît; il est dans le délire. Lanciot, qui le surprend auprès de Françoise, tire l'épée contre lui: Françoise veut se jeter entre les deux frères; son mari la frappe: Paul se présente au-devant de l'épée de Lanciot, et reçoit aussi la mort; alors Lanciot veut aussi se la donner; on l'en empêche.

Malgré le défaut que j'ai indiqué, et qui a été généralement reconnu, dans la tragédie de Françoise de Rimini, il n'est pas moins certain que les trois premiers actes prouvent dans l'auteur un talent très-distingué.

Le Comte de Carmagnola, par Alexandre Manzoni. Cette tragédie mériteroit un examen tout particulier, soit à raison du talent que l'auteur a montré dans l'expression des sentimens, dans la peinture des caractères, dans l'éclat et la vérité de la couleur historique, soit sur-tout à cause du système dramatique qu'il a adopté. C'est, parmi les auteurs d'un vrai talent, le premier qui, en Italie, se soit glorifié d'avoir rejeté le joug des règles classiques et de s'être abandonné à l'entière indépendance du genre romantique. Je donnerai l'analyse succincte de sa pièce, en marquant les interruptions d'unité de temps et sur-tout de lieu. J'y joindrai quelques réflexions; et peut-être dans la suite du compte que je rends des chefs-d'œuvre des théâtres étrangers, j'aurai occasion d'examiner si les véritables beautés qu'on peut remarquer dans la tragédie du Comte de Carmagnola sont le résultat de la violation des règles classiques, ou si elles existent malgré cette violation, qui n'a pas permis à l'auteur, ainsi qu'on peut le prouver, de donner à son sujet tout l'intérêt dramatique qu'il comporte en effet.

La pièce commence en 1426, époque où le comte de Carmognola, mécontent du duc de Milan, dont il avoit épousé la bâtarde, se retira du service de ce duc, et passa à celui de la république de Venise; elle se termine par la mort du comte en 1432. Le lieu de la scène est tour-à-tour à Venise ou sur la terre ferme d'Italie, au sénat, dans les champs, dans la maison du comte, dans la prison. Ainsi tous les traits

remarquables de la vie militaire et politique du héros de la pièce sont mis en scène, jusqu'au moment où, soupçonné par le sénat, il est condamné et exécuté.

Acte I.er *(à Venise, dans la salle du sénat).* Un assassin a voulu immoler le comte de Carmagnola. Le doge a vérifié que c'est un émissaire du duc de Milan : on délibère; il s'agit de se prononcer pour la guerre ou pour la paix avec lui. Le comte est appelé à l'assemblée du sénat; il y parle avec noblesse ; il propose de se décider pour la guerre, et répond presque du succès. Quand il s'est retiré, on opine, et, malgré les réflexions de quelques sénateurs qui élèvent des soupçons contre la loyauté du comte, l'avis de la guerre l'emporte et le commandement de l'armée lui est déféré. *(Maison du comte.)* Il apprend le choix que le sénat a fait de lui; il croit en être digne. C'est un sénateur, son ami Marco, qui lui annonce que le sénat l'a chargé du commandement; mais il saisit cette occasion pour lui donner de sages conseils, et l'avertit qu'il a des ennemis dans le sénat même, et qu'il doit mettre ses soins à ne pas les irriter. Le comte convient de la difficulté de sa position, et promet de se comporter avec prudence.

En admettant que, dans ce premier acte, le sujet de la pièce est assez exposé, et que l'action est suffisamment engagée, n'est-il pas permis de remarquer qu'il n'étoit pas absolument nécessaire de transporter le lieu de la scène dans la maison du comte! Son ami auroit pu lui apprendre dans le palais du sénat, ce qui s'étoit passé ; j'ajouterai que la femme et la fille du comte, devant paroître au cinquième acte, et arriver dans sa prison pour le voir, il étoit dans l'art des préparations dramatiques, de montrer le comte au milieu de sa famille, et fondant le bonheur de sa femme et de sa fille sur l'espoir de ses prochains succès.

Acte II. *(En Italie, sur la terre ferme; le théâtre représente une partie du camp milanais.)* Des scènes très-développées entre les divers chefs qui sont dans l'armée du duc de Milan, font connoître l'état de cette armée et sa noble ardeur. On discute s'il faut donner la bataille ; le général pense qu'il est convenable de la livrer. Après une scène où un des chefs, offensé par des doutes élevés contre lui, demande et obtient le poste le plus périlleux, on se dispose au combat dans le camp milanais. *(Camp des Vénitiens.)* Instruit que les ennemis se mettent en mouvement, le comte en est charmé, espérant le succès. Il y a ici un chœur où l'on admire la poésie la plus brillante jointe à la plus noble sensibilité sur les malheurs de la guerre.

On a pu s'apercevoir que l'action dramatique n'est pas plus avancée

à la fin du second acte qu'à la fin du premier. Ce sont des faits historiques en action; rien même ne rappelle les soupçons élevés contre le comte dans le sénat; l'acte aboutit à exciter seulement la curiosité sur l'événement de la bataille qui va se donner, et ce magnifique chœur ne produiroit un grand effet théâtral qu'autant que le sort de la patrie seroit attaché au résultat du combat. Mais ici Venise est loin, et sa guerre offensive, dans laquelle ne combattent pas ses citoyens, doit peu attacher les spectateurs; l'effet même de ce chœur est de détruire l'intérêt qu'ils pourroient y prendre.

On peut comparer ce chœur de la pièce de M. Manzoni avec celui des filles thébaines dans la pièce d'Eschyle, LES SEPT DEVANT THÈBES.

Acte III. *(La tente du comte de Carmagnola.)* Le comte est vainqueur; un des commissaires vénitiens le félicite et le presse de profiter de la victoire, et d'aller en avant pour accabler le duc de Milan. Le comte est d'un avis contraire; il croit qu'il faut soumettre tout le pays qui est autour de lui. On annonce que de nombreux prisonniers sortent du camp; les commissaires s'en plaignent au comte, qui répond que les *condottieri* ont le droit de disposer de leurs prisonniers et de leur accorder la liberté; il va plus loin, il accorde la liberté à ceux qui s'étoient rendus aux seuls drapeaux vénitiens; parmi les prisonniers se trouve un jeune Pergola. Cette conduite du comte indigne les commissaires vénitiens, qui forment le projet de le faire arrêter.

Ainsi ce n'est qu'à la fin de ce troisième acte que commence un intérêt dramatique par l'indication du péril du comte, devenu suspect aux commissaires; il paroîtra peut-être surprenant que dans son système l'auteur ait placé la scène de la délibération des commissaires sur le sort du comte, dans la tente même de celui-ci.

Acte IV. *(Salle du conseil des dix à Venise.)* Deux membres du conseil des dix interrogent Marco, ami du comte, lui reprochent ses liaisons avec lui. Marco a toujours pris le parti du comte, et le prend encore: il essaie de le justifier; alors s'engage une scène où sont tracées d'une manière énergique les maximes et les formes de ce tribunal. Ils menacent et effraient Marco; ils exigent qu'il parte pour Thessalonique et qu'il promette par écrit de garder le secret sur le péril du comte. Après quelques difficultés, il se soumet; et ensuite, dans un long monologue, il se reproche sa foiblesse.

(Terre ferme; tente du comte de Carmagnola). Le comte parle avec son ami Gonzaga de sa situation. Gonzaga a parlé pour lui aux commissaires et l'a justifié sur diverses accusations, telles que la prise

de plusieurs vaisseaux vénitiens, le mauvais succès dans l'attaque de Crémone, &c.

Une lettre du sénat mande le comte à Venise, sous le prétexte qu'on traite de la paix. Il propose à son ami de l'accompagner, et son ami l'accepte. Le comte, par un foible et tardif mouvement de sensibilité, s'écrie : O ma femme! ô ma fille! dans peu je vous reverrai. Ce n'est que par-là qu'on apprend qu'il a une femme et une fille.

Acte V. *(La salle du conseil des dix à Venise.)* Les membres du conseil demandent au comte son avis sur la paix que le duc de Milan sollicite. Le comte propose de continuer la guerre; mais il desire que le général ait plus d'autorité, quand même ce général seroit un autre que lui. Par ses diverses réponses, il fournit au doge le moyen d'énoncer quelques soupçons contre lui ; et d'éclaircissemens en éclaircissemens, le doge lui reproche sa conduite, lui déclare qu'on savoit qu'il trahissoit l'état et qu'on l'a mandé pour l'arrêter. Il veut se justifier; on le renvoie au tribunal secret : il éclate en reproches, mais il est entouré de gardes qui l'emmènent.

(Maison du comte à Venise). La femme et la fille du comte l'attendent; elles expriment leurs sentimens d'une manière touchante ; son retard même leur paroît d'un bon augure : enfin Gonzaga vient leur annoncer l'arrestation et la condamnation du comte ; elles demandent d'aller solliciter pour lui. *(Prison du comte.)* Le comte réfléchit sur sa situation; sa femme et sa fille arrivent; il les embrasse : témoin de leur douleur, il tâche de les consoler; il desire que Gonzaga soit un jour l'époux de sa fille, et s'arrache de leurs bras pour aller à la mort.

On ne peut disconvenir que cette composition dramatique ne manque de ces *ressorts qui sachent attacher*, qui excitent l'intérêt, en faisant passer tour-à-tour de la crainte à l'espoir, et de l'espoir à la crainte; ici le spectateur ne peut éprouver aucune fluctuation dans ses sentimens, puisqu'elle n'est ni dans ceux du héros de la pièce, ni dans les événemens. L'auteur n'a créé aucune situation; rien ne paroît le résultat d'une combinaison dramatique. Il semble avoir dédaigné les moyens qui auroient pu exciter et soutenir l'intérêt théâtral. Sa pièce est parfaitement dans le genre du François II du président Hénault.

J'ai annoncé que j'aurois peut-être occasion de revenir sur cet ouvrage très-distingué ; en attendant, je crois ne faire qu'un acte de justice en rapportant ici les expressions du traducteur.

« Nous avions pensé un moment à détailler notre opinion sur le » *Comte de Carmagnola* et à jeter en passant quelques aperçus sur ce » genre de drame ; mais l'éditeur nous a justement rappelé que nous

» n'écrivions ici que des notes. Nous nous bornerons à dire qu'en nous » séparant entièrement du système qui a présidé au travail de l'auteur, » cette œuvre est à notre gré l'œuvre dramatique la plus accomplie » que l'Italie ait produite. Hauteur de conception dans l'ensemble, » développement toujours vivant et animé des situations, diction émi- » nemment tragique, en ce qu'elle est par-tout d'une noble simplicité; » enfin, ce qui est capital en ce genre de composition, tableau toujours » fidèle des mœurs historiques : voilà ce que nous y trouvons, voilà ce » que nous y admirons. D'autres y blâmeront, avec raison peut-être, » d'énormes défauts : pour nous, il nous suffit de voir notre admiration » partagée par un grand nombre de personnes éclairées et même par » des esprits supérieurs; et l'on nous permettra de citer avec quelque » confiance le témoignage de l'illustre Goëthe, dont le goût sévère et » dédaigneux ne se laisse guère surprendre à l'enthousiasme, et qui » pourtant a écrit sur le *Comte de Carmagnole* deux dissertations pleines » d'intérêt (1), où il place cet ouvrage parmi les productions drama- » tiques les plus éminentes. »

Quoique la partie italienne de la collection des chefs-d'œuvre des théâtres étrangers ne soit pas aussi complète qu'elle auroit pu l'être, je pense qu'en général les diverses pièces seront lues avec intérêt et profit.

RAYNOUARD.

Ἀράτου Σολέως Φαινόμενα, &c. — *Les Phénomènes d'Aratus de Soles, et de Germanicus Cæsar, avec les scholies de Théon, les catastérismes d'Ératosthène, et la sphère de Léontius, traduits pour la première fois en français sur les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par M. l'abbé* Halma, *chanoine honoraire, &c.* 1 vol. *in-4.°* de 108 pages.

Ce volume renferme plusieurs des ouvrages anciens qui se rapportent à l'astronomie. Les scholies sur Aratus, attribuées à Théon, en font une sorte de supplément à l'édition complète du grand commentaire de cet astronome sur l'Almageste de Ptolémée, ouvrage dont nous donnerons l'analyse dans un prochain cahier.

Il est difficile de rien ajouter d'utile à ce que M. Delambre a dit

d'Aratus, dans son Histoire de l'astronomie. Comme poëte, Aratus n'est pas un écrivain d'un mérite fort relevé; son ouvrage des *Phénomènes*, d'ailleurs bien versifié, est sec et trop technique: mais, considéré sous le rapport astronomique, il a l'avantage d'offrir une description assez complète de la sphère étoilée, et une nomenclature exacte des constellations connues des anciens. A cet égard, les Phénomènes méritoient l'honneur d'être commentés par un homme tel qu'Hipparque. Un autre poëme d'Aratus, intitulé les *Prognostics* (Διοσημεῖα), que M. l'abbé Halma a traduit également, contient un grand nombre d'observations météorologiques, dont la plupart ont été puisées dans Hésiode, dans les *Météorologiques* d'Aristote, et dans l'ouvrage de Théophraste *de Signis ventorum*. Ce poëme est aussi ennuyeux à la lecture qu'inutile à l'histoire de la science.

L'astronome Pingré, auquel nous devons une bonne traduction des *Astronomiques* de Manilius et des *Fragmenta Aratea Ciceronis*, témoigne, dans sa préface, le regret de n'avoir point traduit le poëme original d'Aratus : il en donne deux raisons; la première, « c'est qu'un poëme » grec en ce siècle affecteroit bien peu de monde. » La raison n'étoit pas péremptoire; une traduction du grec d'Aratus auroit excité au moins autant d'intérêt que la traduction que Pingré a donnée de la version latine faite par Cicéron, mais dont le tiers se compose des supplémens de Grotius. La seconde raison que donne Pingré, c'est qu'il savoit trop peu le grec pour s'exposer à traduire un poëme écrit en cette langue : cette raison est meilleure, et il seroit à desirer que tous ceux qui sont dans le même cas eussent la même prudence.

M. l'abbé Halma a présumé assez bien du goût des lecteurs de ce siècle, et de ses connoissances dans la langue grecque, pour entreprendre ce que Pingré n'avoit pas osé faire. Sans prétendre affirmer qu'il ne se soit trompé nullement dans l'une ou l'autre de ces deux opinions, nous croyons qu'il a rendu un service en nous donnant la première version française d'Aratus. Dans tout ce qui est technique, et toutes les fois que les détails astronomiques sont assez clairs pour qu'on ne puisse se méprendre sur le sens, sa traduction est fidèle et exacte : ailleurs, elle ne nous a pas paru présenter le même genre de mérite. En voici le commencement : « Que *Dieu* reçoive nos premiers hom» mages! chantons, célébrons sa puissance! La terre, les mers, et les » demeures des hommes sont remplies de sa présence; foibles mortels, » nous avons besoin de son secours, car nous sommes la race de *Dieu* » même. » Il y a bien des remarques à faire sur ce petit nombre de lignes; contentons-nous d'observer que ἐκ Διὸς ἀρχώμεσθα ne signifie

pas, « que DIEU reçoive nos premiers hommages » ; il s'agit de *Jupiter*, non de *Dieu*. Traduire ainsi, c'est dénaturer le caractère de la mythologie païenne. Qui jamais traduiroit de la même manière le *Ab Jove principium, musæ, Jovis omnia plena*, que Virgile a imité d'Aratus et de Théocrite!

On trouvera aussi plus d'une faute dans cette version des quatre vers de l'invocation (15-18). « Je te salue, ô père des hommes! » prodige *incompréhensible de l'infini*, je te salue! Et vous aussi, muses » aimables et douces, recevez mon hommage! J'entreprends de décrire » les astres, et de *marquer les signes qu'ils nous présentent*; venez à mon » aide, et secondez mes efforts.

Χαῖρε πάτερ, μέγα θαῦμα, μέγ' ἀνθρώποισιν ὄνειαρ
Αὐτὸς καὶ προτέρη γενεή· χαίρετε δὲ Μοῦσαι,
Μειλίχιαι μάλα πᾶσαι· ἔμοι γε μὲν ἀστέρας εἰπεῖν
Ἧ θέμις εὐχομένῳ, τεκμήρετε πᾶσαν ἀοιδήν.

Μέγα θαῦμα ne signifie point *prodige incompréhensible de l'infini*; μέγ' ἀνθρώποισιν ὄνειαρ n'est point rendu, non plus que αὐτὸς καὶ προτέρη γενεή; quant aux deux derniers vers ἔμοι γε &c., il est à craindre que le traducteur ne les ait pas compris du tout. Il traduit le vers 14, Τῷ μιν ἀεὶ πρῶτόν τε καὶ ὕστατον ἱλάσκονται, par « pour être offertes en expiation à la divinité, » *principe et fin de toutes choses.* » Le vrai sens est celui que Grotius a exprimé ainsi, *idem ergò primus placatur, et ultimus idem.* Théon l'entend de même : Πρῶτόν τε καὶ ὕστατον, ἀντὶ τοῦ διὰ παντὸς χρόνου, καθ' ὥραν.

Ces observations sur quelques-uns des dix-huit premiers vers, suffiront pour faire soupçonner que la traduction de M. l'abbé Halma auroit besoin d'être revue en beaucoup d'endroits. Nous passerons aux scholies d'Aratus, attribuées à Théon, quoique, selon toute apparence, elles soient de plusieurs mains. M. l'abbé Halma les a mises au bas des pages, avec la traduction française; mais ici nous devons faire une remarque. L'éditeur annonce sur le titre de son livre qu'il donne les *scholies de Théon traduites en français*; il auroit dû dire un *choix des scholies*, car il n'en a placé au bas des pages de sa traduction qu'un *très-petit nombre*, comparé à ce qui en existe dans les éditions d'Aratus. Sans doute, personne ne lui fera un reproche sérieux de ce qu'il s'est contenté d'extraire les scholies qui lui paroissoient relatives à l'astronomie : mais ce que le lecteur instruit pourra regretter, c'est qu'il ait tronqué ces scholies de manière à les rendre souvent inintelligibles, tantôt mêlant ensemble des phrases séparées, tantôt ne donnant que le commencement ou la fin de certaines phrases, qui par ce moyen

deviennent absurdes; enfin qu'il n'ait pas traduit ces fragmens avec plus de soin et d'exactitude. Nous devons appuyer notre jugement de quelques exemples, afin de prévenir ceux qui n'auroient pas sous les yeux une autre édition où se trouvent les scholies de Théon, que celle de M. l'abbé Halma leur sera médiocrement utile.

Sur les premiers mots du poëme, *ἐκ Διὸς ἀρχώμεσθα*, le scholiaste dit, dans l'édition de M. Halma, *Πάνυ πρεπόντως ὁ Ἄρατος, τὴν τῶν ἄστρων δι εξιέναι μέλλων θέσιν, τὸν πατέρα τούτων καὶ δημιουργὸν Δία ἐν πρώτοις προσφωνεῖ. Δία δὲ νῦν τὸν δημιουργὸν ἀκουστέον· Ὅμηρος μὲν ἀπὸ Διὸς ἄρχεται·*

Μῆνιν ἄειδε θεὰ καὶ ἄνδρα μοι ἔννεπε μοῦσα

Καὶ Πλάτων·

Βασιλεὺς δὲ των ὅλων καὶ πατὴρ ὁ Ζεύς.

Ce texte n'offre aucun sens, à partir de *Ὅμηρος μὲν*; cela vient de ce que l'éditeur a retranché précisément ce qui lui en donne un. Voici le texte de la scholie (les mots en capitales sont les seuls que M. Halma en ait tirés) . . . . ὍΜΗΡΟΣ ΜῈΝ « ΜΗΝΙΝ ἌΕΙΔΕ ΘΕΆ · ΚΑῚ, ἌΝΔΡΑ ΜΟΙ ἜΝΝΕΠΕ ΜΟΥ͂ΣΑ · ΚΑῚ ΠΛΆΤΩΝ *δὲ ἐν Νόμοις» θεὸς ἤ τις ἡμῶν, ὦ ξένε, τὴν ἀρχὴν εἴληχε τῆς τῶν νόμων διαθέσεως, θεὸς, ὦ ξένε, θεός.» Καὶ ἔπι* ἈΠῸ ΔΙῸΣ ἌΡΧΕΤΑΙ (*sc. Ἄρατος*), *ἐπειδὴ μέλλει μετεωρολογεῖν*, ΒΑΣΙΛΕῪΣ ΔῈ ΤΩ͂Ν ὍΛΩΝ ΚΑῚ ΠΑΤῊΡ Ὁ ΖΕΎΣ. On voit que l'éditeur fait un seul vers de deux fragmens du premier vers de l'Iliade et de l'Odyssée, liés par la préposition *καί*; qu'ensuite, grâce aux retranchemens qu'il juge à propos de faire, les mots *ἀπὸ Διὸς ἄρχεται*, qui se rapportent à Aratus, sont rapportés à Homère; enfin que la citation de Platon ayant été retranchée, les mots *βασιλεὺς δὲ τῶν*, qui sont une réflexion du scholiaste, sont attribués à Platon, et placés en védette, comme s'ils formoient un vers. Mais ce qui n'est pas moins extraordinaire que ce texte, c'est la manière dont il est traduit : « Aratus, avant que de » décrire les astres, commence avec raison par invoquer la *divinité* qui » les a créés. Homère, Hésiode, ont adressé cette invocation préliminaire » au Dieu suprême; elle a même été imitée par Théocrite, dans ce » vers, *Ἐκ Διὸς ἀρχώμεσθα καὶ ἐς Δία λήγετε Μοῦσαι*; et par Virgile, dans » celui-ci : *ab Jove principium, musæ, Jovis omnia plena.* » On ne conçoit pas comment M. l'abbé Halma a vu le vers de Théocrite et celui de Virgile dans le texte cité plus haut et qu'il a imprimé en regard de cette traduction.

La seconde scholie qu'il a donnée est relative aux mots *βῶλος ἀείσῃ*; elle est assez longue, toute grammaticale, et le traducteur n'a pas entendu les mots techniques qu'elle renferme. Dans la troisième, qui est relative au vers *Αὐτὸς γὰρ τάδε σήματ' ἐν οὐρανῷ ἐστήριξεν, ἄστρα διακρίνας*, il

y a cette phrase : Κακῶς δὲ οἱ γράφοντες σημαῖα τὴν τελευταίαν ὀξύνουσιν, ἵν' ἢ τὰ δηλούμενα, ce qui veut dire : « C'est à tort que quelques-uns mettent » l'accent sur la dernière syllabe de σήμαῖα, pour donner à ce mot le » sens de δηλούμενα ; » et l'on voit, d'après cela, que quelques grammairiens écrivoient σημαῖα, comme adjectif de ἄστρα. Or, voici la traduction de M. l'abbé Halma : « C'est à tort que *ceux qui marquent les signes,* » *en mettent la signification à la fin!!* »

La scholie sur les mots παρθένον. . . . αἰγλήεντα (v. 97), n'est pas moins maltraitée que les précédentes : ὅθεν καὶ αἰγλήεις αὐτοῦ κέκληται, *ce qui l'a fait surnommer brillante* (M. Halma) ; lisez : *voilà pourquoi Aratus l'appelle brillante ;* l'éditeur termine cette scholie par un commencement de phrase Ὁ μέντοι ποιητὴς τὴν Δίκην, ὡς ἀδιάφθαρτον κόρην ὑποτίθεται, qu'il traduit ainsi : *c'est l'emblème de la justice pure et inviolable ;* mais ce membre, tout seul, n'offre aucun sens ; il faut absolument ajouter, après ὑποτίθεται, le reste de la phrase, καταλιποῦσαν μὲν τὸν περίγειον κόσμον, διὰ τὴν τῆς πονηρίας αὔξησιν, καταλαβοῦσαν δὲ τὸν οὐρανόν, ce qui se rapporte au mythe de *Dicé* (ou la Justice), fille d'Astrée, qui, fuyant cette terre dégradée par les vices des hommes, s'étoit réfugiée dans les cieux.

Voilà un exemple d'une phrase dont l'éditeur a retranché la fin ; en voici un autre d'une phrase dont il n'a point donné le commencement. Aratus vient de passer de la description de la Vierge à celle d'autres constellations. La scholie extraite par M. Halma est ainsi conçue : Καὶ ἐπὶ τοῦ ἀστέρος τοῦ ἐπικειμένου ἐν τῷ δεξιῷ ὤμῳ τῆς παρθένου, ὅστις σφόδρα ἐστὶ λαμπρὸς, καὶ καλεῖται προτρυγητήρ. Il est visible que le sens n'est pas complet ; l'éditeur n'en traduit pas moins sans hésiter : « A l'épaule » droite de la Vierge est une étoile brillante qu'on appelle avant-coureur » *du vendangeur.* » Le texte original porte : Ἐπειδὴ πολὺς ἐνέμεινε τῷ μυθικῷ, καὶ δοκεῖ παρεκτετράφθαι, διὰ τοῦτο λοιπὸν ἐπαναλαμβάνει, καὶ ἐπὶ τὴν τῶν θεωρουμένων ἀκρίβειαν ἔρχεται, καὶ ἐπὶ τοῦ ἀστέρος &c., ce qui veut dire : « Comme Aratus s'est beaucoup appesanti sur des détails mytholo- » giques, et qu'il paroît s'être écarté de son sujet, il y revient désor- » mais, et, passant à la description précise des astres, il arrive à » l'étoile qui est placée sur l'épaule droite de la Vierge, étoile très- » brillante qu'on appelle *précurseur de la vendange.* » Après le mot προτρυγητήρ, se trouve le membre de phrase qui l'explique πρὸ γὰρ τῆς τοῦ τρυγητοῦ ὥρας ὀλίγον προανατέλλει (car elle se lève un peu avant la saison de la vendange) : M. l'abbé Halma n'a point omis la phrase, mais il a oublié de la traduire ; en sorte qu'on ne sait ce que Théon veut dire, quand, après ces mots *qu'on appelle avant-coureur du vendangeur,* il ajoute dans la traduction de M. Halma, *car la tête et les épaules de la*

Vierge se lèvent avec le Lion. La liaison est détruite, et Théon paroît n'avoir pas de sens.

La scholie sur les vers (156 et suiv.) relatifs au Cocher (Εἰ δέ τοι Ἡνίοχόν τε καὶ ἀστέρας Ἡνιόχοιο &c.), est ainsi conçue : ἐπανῆλθεν ἀπὸ τοῦ ζωδιακοῦ πάλιν ἐπὶ τὰ βόρεια· τὸ δὲ ἀστέρας, διδασκαλικῶς· τρεῖς γὰρ ἔχει ἐν τῇ χειρὶ ὧν ὁ μὲν ὑπὸ τὸν ὦμον σφόδρα ἐστὶ λαμπρὸς, ὃς καλεῖται αἶξ· οἱ δὲ ἄλλοι δύο ἐφεξῆς ἀμαυρότεροι, οἳ καλοῦνται ἔριφοι. Ὁ γὰρ Ἡνίοχος βορειότερός ἐστι τῶν Διδύμων κ. τ. λ. M. Halma traduit : « Il revient aux signes boréaux *et les indique* » *méthodiquement:* trois étoiles *dans la main* du Cocher, dont une claire; » *sur son épaule* est la Chèvre, et les deux suivantes plus obscures sont les » Gémeaux. En effet Héniochus est plus boréal que les Chevreaux &c. » Il n'y a pas un mot du grec en tout cela : 1.° τὸ δὲ ἀστέρας διδασκαλικῶς n'a jamais signifié, *il les indique méthodiquement;* Théon veut dire que *le pluriel* ἀστέρας dont se sert ici Aratus est exact, *technique*, et non simplement *poétique;* 2.° ἐν τῇ χειρί s'entend ici du *bras* et non de la *main* du Cocher, car les *trois* étoiles ne sont pas dans la *main* du Cocher; 3.° en prenant la *main* pour le *bras*, M. l'abbé Halma a été obligé de distinguer de ces trois étoiles la *Chèvre* et les *Chevreaux*, tandis que c'est précisément de ces astres que parle Théon; 4.° enfin, on ne voit pas ce que veut dire le membre, *en effet Héniochus est plus boréal que les Gémeaux.* Quel rapport cette phrase peut-elle avoir avec ce qui précède? Réellement il n'y en a aucun; les mots Ὁ γὰρ Ἡνίοχος appartiennent à une autre scholie relative aux expressions du poëte Διδύμων ἐπὶ λαιᾷ, qui se trouvent quatre vers plus loin, et l'éditeur, en les réunissant à la précédente, a fait en sorte qu'on n'y puisse rien comprendre.

Faisons une citation dernière. Après les Gémeaux, Aratus (v. 170) parle du Taureau, et d'abord il décrit les *Hyades.* Théon cite à ce sujet un fragment d'Hésiode, où ce poëte nomme les quatre nymphes auxquelles les hommes ont donné le nom d'Hyades; voici les deux derniers, d'après le texte de M. l'abbé Halma :

> Γαιὼ θ' ἱμερόεσσα, καὶ Εὐδώρη ὑανόπεπλος·
> Ἃς Ὑάδας καλέουσιν ἐπὶ χθονὶ φῦλ' ἀνθρώπων.

Il traduit. . . . : « la tendre Gæo, et Eudore au voile *transparent, sont* » *les Hyades qui apparoissent sur la terre.* » Au lieu de Γαιώ, le texte de Théon porte Φαιώ; on cherche ce que peut être le mot ὑανόπεπλος, et comment M. l'abbé Halma y a vu un *voile transparent;* pour en faire un mot grec, il faudroit au moins lire κυανόπεπλος, qui feroit un bon sens, mais que le vers repousse : Théon a écrit τανύπεπλος, qui est la vraie leçon. Quant au dernier vers, l'éditeur ne l'a point du tout entendu, faute d'avoir remarqué que les mots ἐπὶ χθονὶ φῦλ' ἀνθρώπων

sont une périphrase poétique pour *οἱ ἄνθρωποι.* On traduira : « . . . . la » charmante Phæo, et Eudore au long voile, nymphes que les hommes » appellent les *Hyades.* »

Nous bornerons là cette revue, qui ne porte que sur quelques-unes des premières scholies données par M. l'abbé Halma ; nous aurions pu faire de semblables remarques sur tout le reste. Ce qui vient d'être dit suffit pour montrer à ceux qui savent le grec, qu'ils doivent lire les scholies de Théon ailleurs que dans cette édition, et à ceux qui ne le savent pas, qu'ils peuvent rarement se fier à la traduction que M. l'abbé Halma en a faite. Traduire les scholies de Théon nous paroît une entreprise assez inutile ; mais puisqu'on l'essayoit, du moins falloit-il le faire avec d'autant plus de soin et de précaution, qu'on n'avoit pas le secours de ces versions latines si commodes qui empêchent tant de traducteurs de broncher à chaque pas.

Je crains qu'on n'applique la même observation critique à la traduction que M. Halma a donnée de la *Sphère de Léontius,* petit traité assez insignifiant, réimprimé souvent avec les scholies d'Aratus ; à coup sûr il pouvoit rester en grec sans nul inconvénient : « mais, dit » M. Halma, comme il n'a jamais été traduit en latin, je n'ai pu » résister à la pensée de traduire ce fragment, pour prouver à mes » détracteurs que la langue latine n'est pas pour moi une clef qui me » soit nécessaire pour m'ouvrir le ciel des astronomes grecs. » Nous ignorions que M. l'abbé Halma eût des détracteurs ; mais, dans ce cas, sa traduction de Léontius n'est peut être pas un moyen infaillible de leur fermer la bouche. Voyons seulement les trois ou quatre premières phrases. Le traité commence ainsi : Πρώην, ὦ καλὲ Θεόδωρε, *ἐτυγχάνομεν ἐν τῷ μηχανικῷ ἐργαστηρίῳ ἐργαζόμενοι, καὶ ἐπυνθάνου, εἴ τις εἴη μέθοδος, δι' ἧς δυνατὸν ἀρατείαν σφαῖραν κατασκευάσαι οὕτως, ὥστε κ. τ. λ.* La traduction de M. l'abbé Halma porte : « *D'abord,* mon cher Théo- » dore, en travaillant dans mon atelier, *nous avons cherché* s'il y auroit » quelque moyen de construire *la sphère d'Aratus,* de manière que &c. »

1.° En traduisant *πρώην* par *d'abord,* M. Halma a confondu ce mot avec *πρῶτον* ; 2.° il a fait une première personne pluriel de la seconde personne du singulier *ἐπυνθάνου* ; 3.° il a donné à *πυνθάνεσθαι* le sens de *ζητεῖν* ; 4.° *ἀρατεία σφαῖρα* signifie non *la sphère d'Aratus,* mais *une sphère aratéenne,* c'est-à-dire une de ces sphères qui, dressées pour l'intelligence d'Aratus, portoient son nom, comme Léontius le dit plus bas. On pourra traduire ainsi : « *Dernièrement,* Théodore, nous étions » occupés à travailler dans mon atelier, et *tu me demandas* s'il existoit » quelque moyen de construire une sphère aratéenne de manière que &c. »

Léontius continue : Ἐτύγχανον γὰρ καὶ τοιαύτην τινὰ σφαῖραν ἐργαζόμενος Ἐλπιδίῳ τῷ σχολαστικῷ ἀνδρὶ ἀξιολόγῳ ὁμοῦ καὶ φιλομαθεῖ. Ἐγὼ δὲ τότε σχολῆς τινος ἐγγενομένης, οὐδὲν ἔφην. M. Halma : « *J'ai construit* cette sphère pour Elpidius, » *homme de lettres estimable* et plein d'ardeur pour l'étude. Je n'en ai » fait alors aucune description, *quoique j'en eusse le loisir.* » Traduisez : « car je me trouvois en ce moment occupé à fabriquer une sphère de » ce genre pour l'avocat (1) Elpidius, homme distingué et ami de la » science ; mais une affaire (2) qui me survint alors, m'empêcha de » répondre à ta demande. »

La phrase suivante porte : Ἔστι δὲ δῆλον ὅτι τοῖς πρώτοις (lisez πρῶτως) μάλιστα ἀναγινώσκουσι τὰ Ἀράτεια, χρήσιμος ὁ λόγος εἴ γε μέλλοιεν καὶ τὰ λεγόμενα καταλαμβάνειν, πᾶσαι γὰρ, ὡς οἶσθα, αἱ νῦν φερόμεναι &c. M. Halma traduit : « Il est *important* de *commencer par s'attacher* à comprendre ce qu'on » lit dans Aratus ; car *je me suis convaincu* (3) que la plupart des » sphères dont on se sert actuellement &c. » Traduisez au contraire : « Il est clair que cette explication (que je vais donner) sera fort utile, » sur-tout à ceux qui lisent pour la première fois les poëmes d'Aratus, » puisque du moins ils devront comprendre ses paroles ; car tu sais &c. » Léontius continue : Καὶ τοι ἐπινοήθησαν μὲν αἱ τοιαῦται σφαῖραι πρὸς τὸ νοεῖν σαφῶς τὸν Ἄρατον, διὸ δὴ καὶ παρωνύμως ἀπ' αὐτοῦ λέγονται, καθὼς καὶ ἔφαμεν, ἐν τοῖς πλείστοις αὐτῷ οὐ συμφωνοῦσι. M. Halma : « *Cependant* ces sphères ont » été imaginées pour bien faire entendre ce qu'Aratus a dit. *C'est donc* » *à tort qu'on leur donne ce nom*, puisque, comme je viens de le dire, » elles s'écartent de lui presque en tout. » Le sens me paroît être : « Quoique de telles sphères aient été inventées pour faire nettement com- » prendre Aratus (et voilà pourquoi on leur a donné son nom comme » nous l'avons dit), elles s'écartent presque en tout de ses descriptions. » Un peu plus loin, Léontius explique pourquoi les descriptions d'Aratus ne sont point exactes ; il dit : αἴτιον δὲ, πρῶτον μὲν, ἐπεὶ καὶ τὰ Εὐδόξου οἷς μάλιστα ἠκολούθησεν ὁ Ἄρατος, οὐ λίαν ὀρθῶς εἴληπται. M. Halma : « La raison » en est qu'Aratus ayant suivi Eudoxe dans la plupart des choses qu'il » rapporte, *il s'est égaré*, et que &c. » Je crois qu'il falloit dire : « En » voici la raison ; c'est, en premier lieu, qu'Aratus n'a pas trop bien

---

(1) Σχολαστικὸς, dans le style de ce temps, est synonyme de δικανικός. *Voy.* Du Cange sur ce mot. — (2) Ici σχολὴ ne signifie pas *loisir ;* et la traduction, *je n'en ai fait alors aucune description, quoique j'en eusse le loisir,* manque de sens. Ce mot, pris souvent comme synonyme de διατριβὴ, s'entend ici d'une *occupation*, d'une *affaire*, d'un sujet d'*étude* ou de *méditation.* — (3) Il paroît que le traducteur a cru que οἶσθα est à la première personne.

» compris les opinions d'Eudoxe, qu'il a principalement suivies, et » ensuite que &c. »

Voici un dernier exemple. Léontius, commençant à décrire le plan suivi par Aratus, dit que ce poëte divise en trois parties ce qu'il rapporte des astres; par conséquent que, pour disposer convenablement les constellations sur la sphère, on devra faire attention à ce qu'il dit de chacune d'elles en divers endroits. « Dans ce cas, dit Léontius, » il faudra réunir ces diverses circonstances et les marquer dans un » livret ou cahier de notes, afin de les avoir sous la main au besoin (ἐὰν » οὕτω τύχῃ περὶ αὐτοῦ τὰ λεγόμενα, εἰς ἓν συναγαγόντες ἔν τινι πτυχίῳ, ἤτοι σχεδαρίῳ, » πρὸς τὸ ἕτοιμον σχεδιάσασθαι). » M. Halma, en traduisant, « Si ce qu'on » en dit se trouve ainsi, il faut le *mettre à part, ou y faire un pli pour le* » *reconnoître* (εἰς ἓν συναγαγόντες ἔν τινι πτυχίῳ ἤτοι σχεδαρίῳ), et l'avoir » sous la main au besoin, » n'a point fait attention que πτύχιον signifie non pas un *pli*, mais un *livret*, un *carnet*, et σχεδάριον, un cahier pour recevoir des notes, δέλτος πινακίδιον, comme disent les anciennes gloses. Léontius répète plus bas la même idée, πάντα ταῦτα συναγαγόντες, ἔν τινι τόμῳ ἀπογραψόμεθα, ce qui veut dire, selon la traduction de M. Halma: « Rassemblant tout cela, nous *l'écrirons à part dans quelque* LIEU ; » d'où l'on voit qu'en interprétant τόμος par *lieu*, il a confondu ce mot avec τόπος. Le mot τόμος est synonyme de ceux de πτύχιον, σχεδάριον, employés plus haut.

Ce petit traité de Léontius est précédé, dans ce volume, des *Catastérismes d'Ératosthène*, compilation indigeste d'inepties mythologiques, et tout-à-fait indigne de la réputation du bibliothécaire d'Alexandrie: on en possédoit une bonne édition, celle de Schaubach; la version latine qui l'accompagne étoit suffisante pour ceux qui, ne sachant point le grec, se sentoient le courage de lire cette rapsodie, et nous ne voyons pas ce que l'on gagne à l'avoir en français.

On possède trois anciennes traductions latines d'Aratus: l'une est de Cicéron, il n'en reste qu'une partie; la seconde est attribuée à Germanicus César; la troisième a pour auteur Festus Avienus. La première, suppléée par Grotius, a été traduite en français par Pingré, à la suite de son Manilius; il s'excuse de n'avoir pas aussi traduit l'ouvrage de Germanicus, sur ce qu'il est incomplet, sec et trop concis, puisque le poëte réduit souvent à deux ou trois vers latins, dix ou douze vers d'Aratus. M. Halma n'a point été arrêté par cette considération, et nous ne pensons pas qu'on lui en sache mauvais gré: l'ouvrage de Germanicus traduit d'Aratus est peut-être mieux placé après ce poëte, que la traduction des Aratéennes de Cicéron ne l'est après Manilius.

Toutefois nous doutons toujours de l'utilité de ces traductions, qu'on pourroit dire *à la seconde génération ;* au fond elles servent à bien peu de chose, n'étant lues ni de ceux qui savent le latin, ni de ceux qui l'ignorent. Il ne reste plus maintenant qu'à traduire Festus Avienus, qui noie Aratus dans une abondance de vers lâches et prosaïques, au milieu desquels souvent il se perd, n'entend plus rien à son auteur, et ne s'entend pas lui-même. Ne désespérons pas que quelqu'un, possédé de la manie des traductions, ne nous donne un jour celle de Festus Avienus, et n'en fasse, comme on dit, *présent à notre littérature.*

Au reste, M. Halma s'est conformé au travail de Grotius et de Buhle, et au commentaire détaillé qui accompagne le texte de Germanicus dans l'édition de ce dernier : nous ne devons point passer sous silence une bonne correction du vers 703, relatif à Myrtilus ou Héniochus : *Fixus ut in curru trahitur sine curribus ullis*, au lieu de *et in curru*, qui faisoit un faux sens.

Ce volume est terminé par une dissertation intitulée *Question astromythique ;* ce mot est étrange, mais moins peut-être que la dissertation. L'auteur veut expliquer un monument déposé au Musée royal (n.° 384), entouré des têtes des douze divinités principales dans la religion grecque et romaine : elles sont placées horizontalement dans cet ordre, *Jupiter*, *Minerve*, *Apollon*, *Junon*, *Neptune*, *Vulcain*, *Mercure*, *Vesta*, *Cérès*, *Diane*, *Mars* et *Vénus*, presque toutes très-reconnoissables d'après divers attributs. Sur une bande circulaire sont tracés les douze signes du zodiaque, à côté desquels on voit gravés d'autres symboles de ces mêmes divinités. Ce monument, qui fut découvert sur l'emplacement de Gabies, a été expliqué par Visconti de la manière la plus solide et la plus ingénieuse : ce grand antiquaire a fait voir, au moyen de plusieurs passages de Manilius rapprochés du calendrier Farnèse, que le monument est purement mythologique, et que les anciens consacroient à chacune de leurs douze grandes divinités un des signes du zodiaque. M. l'abbé Halma n'est pas content de cette explication; il veut trouver ici de l'astronomie; et confondant, dès l'abord, les *divinités* avec les *planètes* dont elles portent le nom, il élève cette singulière difficulté : « N'est-il pas étonnant de trouver au nombre des » *planètes représentées par ces divinités*, les quatre *planètes nouvellement* » *découvertes*, auxquelles les astronomes ont donné les noms de quatre des » déesses mythologiques de ce marbre, *Vesta*, *Junon*, *Cérès* et *Pallas !* » Et là-dessus, il fait cette autre observation : « Ces quatre planètes, in- » connues à Ptolémée et à Germanicus sans doute, *ont peut-être été* » *connues des Égyptiens ;* c'est sur quoi *personne ne peut rien affirmer*, vu

» le silence absolu de Ptolémée et des autres Grecs sur l'astronomie » égyptienne. » Ce qui rend la chose un peu moins surprenante, c'est que les figures de ces *divinités* n'ont rien de commun avec les *planètes*. M. l'abbé Halma n'auroit pas été satisfait de son explication, s'il n'avoit pas trouvé, sur le monument, *Uranus*, la dernière des planètes ; c'est en effet un plaisir qu'il se procure, en conjecturant que ce pourroit bien être le *Vulcain* qu'on voit sur le marbre. Ainsi tout notre système planétaire étoit connu des Égyptiens ! La belle trouvaille pour les enthousiastes qui veulent nous faire croire que ce peuple a tout vu et tout connu ! M. Halma, qui n'est pas de ce nombre, puisque, dans ses brochures sur les zodiaques, il s'attache à prouver que les Égyptiens étoient, non-seulement de très-mauvais sujets, mais encore de francs ignorans en toute chose, sur-tout en astronomie, M. Halma, dis-je, n'auroit-il pas dû être un peu surpris de ce que ces Égyptiens, possédant ainsi, de temps immémorial, la longue lunette d'Herschell, d'une part ont été d'une discrétion telle que l'antiquité ne s'est jamais doutée de l'existence de cinq des planètes, en sorte que les modernes ont eu la peine de les découvrir de nouveau, et de l'autre ont été assez communicatifs pour dévoiler ce grand mystère seulement à l'artiste grec ou romain auteur de l'autel en question, qui, lui-même, a eu bien soin de n'en faire part à personne ! Mais une difficulté immense l'arrête : « Encore un coup, dit-il, pourquoi cette Pallas, cette Vesta, cette » Junon, cette Cérès du marbre, et le nom de Pallas, de Vesta, de » Junon, de Cérès donné par nos astronomes aux nouvelles planètes ! » M. l'abbé Halma n'a pas songé à la solution toute simple de cette grande difficulté ; c'est que les anciens ayant donné aux sept planètes qu'ils connoissoient, les noms de sept des divinités principales, les modernes ont cru devoir continuer cette nomenclature : or, comme la place d'*Apollon*, de *Diane*, de *Mercure*, de *Vénus*, de *Mars*, de *Jupiter*, de *Saturne*, étoit occupée déjà, il a bien fallu prendre les noms de *Vesta*, de *Cérès*, de *Pallas*, de *Junon*. Il ne reste plus maintenant que *Neptune* et *Vulcain*, divinités qui se trouvent aussi sur l'autel en question ; nous croyons pouvoir prédire que si l'on découvre un jour deux nouvelles planètes, nos astronomes leur donneront les noms de ces deux divinités : c'est alors que le monument de Gabies trouvera, selon la méthode de M. Halma, une application complète dans le ciel, et que les Égyptiens jouiront de l'honneur d'avoir connu, il y a quelques milliers d'années, deux planètes que nous ne connoissons pas encore dans l'an de grâce mil huit cent vingt-trois.

L'auteur de la *Question astromythique* nous avertit que ce n'est là qu'un

jeu d'esprit. A la bonne heure ; mais peut-être conviendra-t-on que, dans des matières aussi graves que l'astronomie et l'érudition, les *jeux d'esprit* doivent toujours avoir un côté sérieux.

LETRONNE.

L'Art de vérifier les dates, depuis l'année 1770 jusqu'à nos jours, formant la continuation ou troisième partie de l'ouvrage publié sous ce nom par les Religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur; cette partie, rédigée par une société de savans et hommes de lettres, et publiée par M. le chev. de Courcelles, *ancien magistrat.* A Paris, imprimerie de Moreau, librairie d'Arthus Bertrand, Treuttel et Würtz, et chez l'éditeur, rue Saint-Honoré, n.° 298; tom. I et II, *in-8.°*, xx, 498 et 516 pages.

Les documens qui fixent les dates de tous les événemens arrivés depuis 1770 sont si multipliés et si publics, qu'il faut assez peu d'*art* pour établir une telle chronologie et pour en *vérifier* les détails. Nous sommes loin pourtant de méconnoître l'utilité de l'ouvrage que nous annonçons, et même de contester la convenance du titre qu'il porte. Ce titre lui étoit donné d'avance par les volumes dont il est la suite, et avec lesquels il ne doit former qu'une seule et même collection (1). En la continuant par des abrégés chronologiques de l'histoire de tous les pays depuis un demi-siècle, on offre aux contemporains un moyen de classer leurs souvenirs, et à la postérité un recueil de notions précises. Ce n'est point sans doute en de pareils sommaires qu'elle devra étudier l'histoire proprement dite ; les faits, pour être bien connus et bien appréciés, ont besoin de se montrer revêtus de leurs circonstances : mais c'est un point déjà plus important qu'on ne pense, d'en apercevoir immédiatement la succession, et d'en avoir sous les yeux les véritables dates. Si les anciens nous avoient laissé de pareilles notices, rédigées avec la même exactitude, ils nous auroient épargné beaucoup de recherches pénibles et souvent infructueuses.

---

(1) *L'Art de vérifier les dates avant l'ère chrétienne.* Paris, 1819, 5 vol. *in-8.°*, ou 1 vol. *in-fol.* ou *in-4.°* (voyez *Journal des Savans*, février, mars et novembre 1819, p. 112-118; 161-166; 655-666). = *Art de vérifier les dates de l'ère chrétienne*, 4.e édit. Paris, 1818, 18 vol. *in-8.°*, ou 5 vol. *in-fol.* ou *in-4.°*

Des deux volumes que vient de publier M. de Courcelles, le premier ne contient que deux précis chronologiques : l'un de l'histoire de France, depuis 1770 jusqu'aux 18 et 19 brumaire an 8 [9 et 10 novembre 1799] ; l'autre de l'histoire d'Angleterre, depuis l'avénement de Georges III, le 25 octobre 1760, jusqu'au 31 décembre 1800. Dans l'avertissement qui se lit à la tête de ce volume, l'éditeur annonce qu'il a pour collaborateurs, en ce qui concerne la France, M. Charles Lacretelle le jeune, et, à l'égard des îles britanniques, M. Eyriès, dont le travail doit s'étendre sur les états du nord de l'Europe. On sent que ces deux abrégés ne sont pas susceptibles d'être analysés dans ce Journal : nous n'aurions au surplus à y relever aucune erreur de date. La suite de ces deux chronologies jusqu'en 1823, paroîtra sans doute dans l'un des volumes suivans; l'ouvrage doit en avoir douze *in-8.°*

Les deux cent quatre-vingt-seize premières pages du tome II contiennent vingt-trois articles : savoir, les chronologies historiques de la Hollande, depuis 1751 jusqu'au 16 mai 1795 ; des Pays-Bas ou de la Belgique, de 1745 à 1793 ; des empereurs d'Allemagne, depuis l'avénement de Joseph II en 1765 jusqu'à la fin de l'année 1800; des princes archevêques de Mayence, de Cologne, de Trèves; des ducs des Deux-Ponts; des margraves de Bade; des landgraves de Hesse; des princes de Waldeck ; des ducs de Vurtemberg, de Bavière, de Saxe, de Brunswick-Wolfenbuttel, d'Anhalt, de Holstein, de Mecklenbourg; des princes de Nassau; des rois de Prusse ; des grands maîtres de l'ordre teutonique ; de la Suisse , de Genève et de Mulhausen. Ce dernier article remonte à l'an 1466, et celui des Suisses à 1453 : la plupart des autres ne commencent qu'en 1750, ou à des époques postérieures; aucun ne descend au-dessous de 1802. Les collaborateurs de M. de Courcelles sont, pour les articles relatifs à la Hollande et à la Belgique, M. de Marchangy; pour la Suisse, M. Hippolyte de la Porte; pour l'Allemagne et la Prusse, MM. Hase et Depping. Nous ne pouvons non plus donner ici aucun extrait de ces sommaires : mais ceux qui concernent l'empire et les principautés d'Allemagne, et le royaume de Prusse, nous ont paru fort recommandables par le choix, la précision et l'exactitude des détails. Nous ne croyons pas que, sur cette matière assez compliquée, on ait encore publié, du moins en France, un travail aussi méthodique, des notices aussi instructives.

Tout le reste du tome II est rédigé par M. Audiffret, et consacré à l'histoire des Maures d'Espagne, depuis l'an 89 de l'hégire [708 de J. C.] jusqu'à l'an 1139 de notre ère. On voit que cette partie n'est pas comprise dans les limites que le titre de l'ouvrage indique : mais c'étoit

l'une des lacunes que les Bénédictins avoient laissées à remplir dans la chronologie du moyen âge. Ils n'ont parlé que des gouverneurs arabes de l'Espagne pour les khalifes Omméyades et des émirs indépendans ou rois de Cordoue; encore s'est-il glissé, dans ce qu'ils en ont dit, beaucoup d'inexactitudes; et l'histoire de l'Espagne musulmane, depuis le commencement du XI.e siècle jusqu'à la fin du XVI.e, n'est point tracée dans la troisième édition de leur Art de vérifier les dates. On n'y a point suppléé dans la quatrième qui en a été donnée en 1818, et où le travail auquel nous allons nous arrêter, auroit trouvé plus naturellement sa place. Mais ce travail eût été alors moins facile qu'il ne l'est devenu depuis la publication faite à Madrid, en 1820 et 1821, de trois volumes *in-4.°* intitulés *Historia de la dominacion de los Arabes en España, sacada de varios manuscritos y memorias, por don Jos. Ant. Conde.* M. Audiffret, à qui M. Silvestre de Sacy a communiqué cet ouvrage, reconnoît qu'il en a tiré parti, sans néanmoins le prendre toujours pour guide. D'autres recherches ont servi à compléter et souvent à rectifier celles de l'auteur espagnol.

Le morceau d'histoire chronologique que M. Audiffret présente ici au public, est divisé en cinq parties, 1.° chronologie des émirs ou gouvernement des Musulmans de l'Espagne, considérée comme une province de l'empire des khalifes d'Orient, années 708-755; 2.° émirs indépendans ou rois de Cordoue, dont les derniers s'attribuèrent le titre de khalifes et possédèrent plus des trois quarts de la péninsule; 755-1031; 3.° souveraineté formée des débris du khalifat d'occident, 1031-1139. Le volume dont nous rendons compte ne va point au-delà de cette troisième partie; la quatrième concernera les temps où l'Espagne musulmane, conquise par les rois de Maroc, al-Moravides, passe sous la domination des monarques africains, al-Mohades; et la cinquième doit offrir l'histoire du second royaume de Grenade, avec lequel s'est anéantie, en 1492, la puissance mahométane en Espagne.

Mouça, gouverneur de l'Afrique, au nom du khalife Walid, avoit menacé l'Espagne dès 708 : un de ses lieutenans en conquit plusieurs provinces, et y fut le premier émir, sous le nom de Tarik, mal à propos appliqué à deux personnages par Cardonne, et à trois, au lieu d'un seul, par les auteurs anglais de l'Histoire universelle : c'est l'une des nombreuses erreurs qui sont ici relevées, d'après l'autorité des historiens arabes. Le second émir, Mousa ben Noséir, gouverna l'Espagne en 712 et 713; il laissa aux peuples qui se soumettoient à lui leurs biens, leurs temples et le libre exercice de leur religion. M. Audiffret dit que le nom de Muzarabes ou Mosarabes, donné aux chrétiens d'Es-

pagne, rappeloit le nom, l'origine et les concessions de leur vainqueur: cette étymologie n'est guère soutenable, non plus que celle qui consiste à dire que *musa* veut dire chrétien; *mosarabe* ou *musarabe* est une altération de *mostarab*, c'est-à-dire, Arabes par adoption ou affiliation, en opposition aux Arabes d'origine (*voy.* Casiri, *t. II, p. 18*). Nous adopterions plus volontiers les opinions de M. Audiffret, lorsqu'il fixe au 11 mai 721, et non 722, comme le suppose Antonio Conde, la bataille de Toulouse, perdue par le sixième émir, Alsamah, et lorsqu'il montre combien il est invraisemblable qu'il y ait péri trois cent soixante-quinze mille Maures. Il n'en avoit fallu que sept mille pour envahir l'Espagne, que dix-huit mille pour en achever la conquête. La France auroit subi le joug de l'islamisme, en 732, sans la victoire remportée, le 7 octobre de cette année, par Charles Martel, non à Poitiers, mais entre Tours et Amboise, ainsi qu'il résulte des détails fournis par les écrivains arabes. Nous observons que M. Sismondi, qui a indiqué Poitiers, selon l'opinion commune, a du moins senti combien est exagéré le nombre de trois cent soixante-quinze mille Sarrasins que Paul diacre et Anastase le bibliothécaire exterminent encore en cette nouvelle bataille. Le vingt-unième et dernier émir, Yousouf, avoit gouverné pendant plus de neuf ans, quand Abdel-Rahman, que les occidentaux appellent Abdérame, vint prendre possession du trône. Il est le chef d'une dynastie de khalifes d'occident, Ommeyades ou Merwanides, descendans du khalife Merwan I.er, issu lui-même d'une branche de la famille d'Ommeyah.

Les Bénédictins, qui n'ont connu et indiqué que quinze émirs, n'ont guère donné plus complétement la liste des rois de Cordoue, de la dynastie d'Abdérame: ils en ont omis trois sur les dix-neuf dont M. Audiffret trace l'histoire; on a ce nombre de dix-neuf règnes, sans tenir compte des réinstallations de princes détrônés. Il règne encore dans cette partie du nouveau travail une critique rigoureuse et savante, qui écarte les fables, réforme les exagérations, compare les récits, rapproche les circonstances, et parvient à établir, par ces moyens, les résultats les plus sûrs ou les plus probables. L'histoire de ces dix-neuf khalifes ne remplit qu'environ cent pages de ce volume, et, quoique si concise, elle ne se lit pas sans intérêt, soit parce qu'elle touche quelquefois à d'autres annales, par exemple, à celles de la France, sous les rois Carlovingiens, soit aussi parce que l'auteur a cru devoir tempérer l'aridité de ces exposés chronologiques, en y mêlant ou de curieux détails, ou des observations générales. C'est ainsi qu'il s'arrête au regne d'Al-Hakem (961-976), pour le présenter comme l'âge d'or de l'Espagne et le modèle d'un gouvernement sage et paternel. Cor-

doue renfermoit alors deux cent mille maisons, six cents mosquées, cinquante hospices, quatre-vingts colléges ou écoles, neuf cents bains publics. Les revenus du royaume étoient de 12 millions de mithcals d'or [120 à 130 millions de francs], sans compter le produit de l'azak [la dîme], qui se payoit en nature. Beaucoup de mines d'or, d'argent, d'autres métaux ou de pierres précieuses, s'exploitoient pour le compte du monarque ou des sujets. Des flottes portoient les productions de l'Espagne dans les ports de l'Orient, de l'empire grec, de plusieurs états de l'Europe. L'agriculture prospéroit sous un prince pacifique; on creusoit des canaux dans les plaines de Grenade, de Murcie, de Valence et de l'Aragon. Les arts, les lettres et les sciences étoient en honneur; les savans affluoient à la cour d'Al-Hakem, qui les employoit à écrire l'histoire naturelle, civile et littéraire de l'Espagne et de l'Afrique, en leur procurant tous les genres de mémoires, de monumens et de matériaux: lui-même il cultivoit la poésie, et l'on a conservé de ses vers.

La troisième partie de l'histoire des Maures de l'Espagne est plus triste et infiniment plus compliquée; la chute des Omméyades changea la face de la monarchie des Arabes, par les démembremens qu'elle occasionna. On vit les gouverneurs des provinces, les ministres des derniers rois, les seigneurs qui avoient assez d'ambition ou de force pour s'emparer de quelques villes, s'ériger en souverains, et l'on comptoit presque autant de royaumes qu'il y avoit de villes. Cordoue, Tolède, Valence, Murcie, Tortose, Séville, Almerie, Denia, Lisbonne et les îles Baléares, eurent leurs seigneurs particuliers. Nous empruntons ces observations des Bénédictins, qui ajoutent (1) que « les bornes qu'ils sont obligés de se » prescrire ne leur permettent pas de donner la chronologie historique » de tous ces souverains. » Ce que les Bénédictins n'ont pas entrepris, Antonio Conde l'a exécuté; mais il a réuni en un seul cours de récits et de dates l'histoire de tous ces petits états, et d'ailleurs il est mort après la publication de son premier volume, en 1820; il n'a pas eu le temps de revoir les deux suivans, et d'y donner les soins qu'ils réclamoient encore. M. Audiffret a, d'une part, rectifié plusieurs dates, corrigé plusieurs méprises, et de l'autre, il a suivi une meilleure méthode. Il établit la série particulière des princes de chaque royaume, en commençant par celui de Cordoue, qui a fini en 1060, n'ayant eu que deux monarques. De là l'auteur passe successivement aux dynasties des Dzou'lnounides, à Tolède, jusqu'à 1085; des Thahérides, en Murcie; des Hamoudides, à Malaga; des Zéirides ou Sanhadjides, à Grenade

(1) Tom. I, p. de 739 l'*Art de vérifier les dates*, 3.e édit.

et Jaen; des Abadides, à Séville; et des Samahadides, à Almeria; toutes éteintes en 1090 et 1091. Les Aftecides finissent à Badajoz en 1094: le dernier de ces rois s'étoit trouvé à la bataille de Zallaka, où fut défait le roi de Léon, Alphonse VI, le 23 octobre 1086. Cette date, que les Bénédictins n'ont pas connue d'une manière précise, a été indiquée, dans les Recherches sur les Maures, de Chénier père. M. Audiffret donne ensuite l'histoire du royaume de Valence, depuis 1021 jusqu'en 1102, espace qui comprend, à la suite des sept autres règnes, celui de Rodrigue Dias de Bivar, dit le Cid. Conde ne parle point de ce surnom de Cid (ou Séid, seigneur). Les Maures ne désignoient Rodrigue que par la qualité ou de *Cambitor*, guerrier illustre, ou de *Thaghi*, usurpateur. C'est, dit M. Audiffret, un personnage presque aussi romanesque chez les auteurs espagnols que le Roland français. Le volume se termine par une notice sur six rois arabes de Sarragoce, depuis 1014 jusqu'en 1139. Tout ce travail nous paroît digne de beaucoup d'éloges : il présente, en chacune des trois sections qui le composent, des notions qui n'avoient pas été encore éclaircies avec autant de soin, ni aussi méthodiquement rassemblées. Ces 216 pages de M. Audiffret, et les 154 de MM. Hase et Depping sur la chronologie historique de toute l'Allemagne et de la Prusse, durant la seconde moitié du XVIII.e siècle, nous semblent donner un très-haut prix à la troisième partie de l'Art de vérifier les dates ; la seconde en avoit déjà un très-grand dans la troisième édition de l'ouvrage des Bénédictins; et nous avons, en 1819, distingué, dans la première partie, c'est-à-dire, dans celle qui concerne les temps antérieurs à l'ère chrétienne, un fort utile travail posthume de M. Albert sur la chronologie romaine.

DAUNOU.

ESSAI sur la nature, le but et les moyens de l'imitation dans les Beaux-arts, par M. Quatremère de Quincy. Un vol. *in-8.°*, chez Treuttel et Würtz, rue de Bourbon, n.° 17.

PREMIER ARTICLE.

On n'a fait tant de livres et de traités différens sur l'imitation dans les beaux-arts, que parce que chacun des auteurs de ces traités et de ces livres, n'envisageant qu'un seul genre d'imitation, ou du moins que l'imitation appliquée à un seul des beaux-arts, négligeoit de remonter jusqu'au principe général qui leur est commun à tous. Cette

manière exclusive de traiter l'imitation provenoit à beaucoup d'égards de la manière superficielle dont on juge en général les productions des arts. Comme leurs procédés d'exécution diffèrent sensiblement de l'un à l'autre, et qu'il n'y a rien de moins semblable en effet que des pierres, des couleurs, des chants et des paroles, on a été porté à conclure de cette diversité que la sphère d'imitation où s'exerce chacun de ces arts, formoit aussi un domaine absolument distinct; et de là à l'idée de leur consacrer des théories particulières, la conséquence étoit si naturelle, qu'elle en pouvoit sembler nécessaire. On a donc considéré les arts dans leurs effets purement physiques, en partant d'un point de vue purement matériel; et l'on a été conséquent, en établissant ainsi autant de poétiques sur l'imitation, qu'il y a de moyens divers d'imitation. L'auteur du livre que nous annonçons a suivi une route toute opposée: en plaçant dans une région morale le principe d'imitation commun à tous les beaux-arts, et suivant ce principe dans toutes les applications auxquelles il peut s'étendre, il a pu présenter pour la première fois, sur ce sujet, une théorie une et complète, où il n'a négligé que les détails techniques et les notions positives; et son livre n'est pas seulement devenu, par cette analyse élevée du principe élémentaire des beaux-arts, la meilleure poétique de ces arts, mais encore la réfutation la plus solide de ce matérialisme vulgaire qui tend sans cesse à en dénaturer le caractère, à en fausser la pratique et à en corrompre les jouissances.

Dans un *préambule* court et plein de choses, comme le livre même, l'auteur en a parfaitement exposé le plan, le sujet et l'intention. Son dessein n'a pas été de considérer les différens arts, en tant que modes d'imitation, dans la variété des ressorts particuliers à tous et à chacun, des études qu'ils exigent, des règles qu'ils comportent et des méthodes qui leur sont propres : toutes choses qui se peuvent apprendre, plus ou moins, dans d'autres livres ou dans les écoles. Encore moins a-t-il voulu envisager les arts sous le rapport des impressions qu'ils font naître, et des causes qui en accélèrent la décadence ou les progrès : toutes choses encore sur lesquelles on a fait et l'on fera long-temps de belles phrases et de beaux traités qui ne serviront à rien. Ce que l'auteur s'est proposé, c'est de se demander d'abord en quoi consiste la *nature de l'imitation ;* et de cette question si simple en apparence, et de la solution également simple qu'il en donne, il fait découler ensuite, comme d'une source féconde, toutes les conséquences qui tendent à circonscrire chaque genre d'imitation dans ses vraies limites et dans ses attributions légitimes, à fixer toutes les incertitudes de l'opinion, et à lui donner

enfin une règle invariable, au milieu des erreurs du mauvais goût, des caprices de la mode et des méprises du talent.

Après avoir ainsi considéré *l'imitation dans sa nature*, l'auteur examine ensuite, et c'est la seconde partie de son ouvrage, *quel en doit être le but.* Ici encore, s'élevant au-dessus des vues étroites et des considérations sensuelles qui dirigent trop souvent dans la pratique des arts et dans les jouissances qu'on y cherche, il montre le but unique auquel doit tendre l'artiste dans toutes ses compositions; et ce but purement moral, comme le principe même de l'imitation, n'est pas moins fécond en applications heureuses et en conséquences utiles. Les *moyens de l'imitation*, c'est-à-dire les voies par lesquelles, dans chaque genre d'imitation, l'artiste se dirige vers le but élevé qui lui est tracé et se rapproche ainsi du principe unique de son art, forment la troisième et dernière partie de l'ouvrage. Ce n'est point, comme on le pense bien, de moyens pratiques, de procédés techniques qu'il s'agit ici; mais de moyens qui dérivent de la nature même de l'imitation et qui se rapportent à la nature de son but, de moyens qui dépendent uniquement de l'action de l'esprit et de l'intelligence, et que le goût dirige suivant le génie propre à chaque genre d'imitation; en un mot, et comme le dit ingénieusement l'auteur lui-même, des *moyens de l'imitation*, et non de ceux de *l'imitateur*. Tel est le plan, telle est l'intention que s'est proposés l'auteur de ce livre; et telle est la conséquence rigoureuse de ses déductions, telle est la concision habituelle de son style, que, pour le simple exposé que je viens de faire de sa doctrine, j'ai dû employer presque autant de termes et presque les mêmes termes que lui. Il en seroit par-tout de même, s'il falloit entreprendre l'examen raisonné de chacune des trois grandes divisions dont ce livre se compose, et des nombreux paragraphes dans lesquels elles se subdivisent. C'est un tissu tellement serré de principes et de conséquences; c'est un tout si bien ordonné et si intimement lié dans toutes ses parties; c'est enfin, sur une idée fondamentale, une telle abondance d'idées accessoires, et une telle profusion de faits divers rapportés à un fait unique, qu'il me seroit presque impossible d'en rien détacher, d'en rien extraire, et que j'aurois plutôt fait de transcrire le livre que de l'analyser.

L'homme qui découvrit le premier, par un heureux effet de l'instinct ou du hasard, dans un morceau de cristal brisé sous sa main, la molécule organique qui en constitue la forme propre et invariable, et qui, depuis, aidé de la science, de la patience et du temps, retrouva cette molécule élémentaire dans tous les produits et à travers tous les accidens de la matière, fit à-peu-près la même opération que l'auteur de la théorie que

j'annonce a fait subir aux œuvres de l'imitation. J'ajouterai que l'instrument à l'aide duquel on met à nu, dans les innombrables variétés des corps qui le recèlent, le noyau propre à chacun d'eux, n'est ni plus aigu, ni plus tranchant, que l'instrument métaphysique dont se sert notre auteur pour découvrir le principe élémentaire de l'imitation. De part et d'autre, ce principe est aussi simple, et les applications en sont aussi variées qu'il soit possible ; de part et d'autre enfin, c'est une théorie toute entière, qui repose sur un fait unique et fondamental : mais les opérations de l'intelligence ne se laissent pas aussi facilement saisir que les molécules de la matière, et c'est ce qui distingue l'œuvre du cristallographe de celle du philosophe.

Ce principe élémentaire de l'imitation, réduit à sa plus simple expression, est celui-ci : *imiter dans les beaux-arts, c'est produire la ressemblance d'une chose, mais dans une autre chose qui en devient l'image.* A l'aide de ce principe, l'auteur sépare d'abord, des œuvres de l'imitation propre aux beaux-arts, celles qui ont pour objet, soit une ressemblance identique, soit une répétition mécanique, soit, en un mot, toute similitude destinée à reproduire, non pas l'image d'un objet, mais une seconde fois le même objet. Après avoir établi que la *ressemblance par image* est la condition de l'imitation ainsi considérée, il prouve ensuite que cette ressemblance, pour être réelle, a besoin de différer essentiellement de l'autre espèce d'imitation, dont le propre est d'opérer la *ressemblance par identité ;* en un mot, que toute imitation qui vise à celle-ci, tend à se dénaturer, dans la même proportion qu'elle se rapproche de la réalité aux yeux du vulgaire, et par cela seul qu'elle vise à ne plus paroître imitation : notion simple et féconde, d'où l'auteur va déduire la plupart des conditions de l'imitation propre aux beaux-arts. La première de ces conditions, c'est que l'image produite par chacun de ces arts, ne doit offrir que l'apparence, au lieu de la réalité du modèle, attendu que c'est de la comparaison même entre ce modèle et ce qui en est l'image, que résultent le mérite et le plaisir de l'imitation. Une autre condition, c'est que cette image, en tant qu'apparence, ne puisse donner qu'une ressemblance incomplète de l'objet imité, et cela encore, dans des élémens distincts; en un mot, qu'elle nous force à voir un objet dans un autre objet, attendu que si la ressemblance étoit complète et produite dans les mêmes élémens, il n'y auroit plus imitation, mais similitude. De ces conditions, ainsi posées et suffisamment développées, découle naturellement la condamnation de deux procédés qui tendent également, quoique par des moyens et à des degrés différens, à vicier l'imitation dans son principe même : l'un,

en s'efforçant d'ajouter aux ressources et aux effets de l'espèce d'imitation propre d'un des beaux-arts, les ressources et les effets propres de l'imitation d'un autre art, comme pour rendre cette imitation plus complète et plus près de la réalité ; l'autre, en tâchant de dépouiller, autant qu'il est possible, chaque art de cette partie de sa nature fictive et conventionnelle, qui le fait paroître art, et en substituant, par une fidélité adultère, le caractère de réalité à celui d'apparence ; deux erreurs extrêmement communes, et contre lesquelles est en partie dirigée toute la théorie de notre auteur.

De la région élevée de ces notions abstraites, l'auteur descend bientôt, pour saisir et pour combattre ces erreurs sur un terrain plus facile, à des considérations applicables à chacun des beaux-arts en particulier. Il montre d'abord que, de la distinction même des objets imitables en deux classes principales, ceux qui tiennent à l'ordre moral et ceux qui dépendent de l'ordre physique, résulte une première division des arts imitatifs, ceux qui s'adressent particulièrement aux facultés de l'ame, et ceux qui s'adressent directement aux organes du corps; puis, de cette séparation incontestable, il conclut encore l'impossibilité évidente où ils se trouvent, chacun dans leurs attributions respectives, d'ajouter à leur ressemblance imitative les moyens et les effets de la ressemblance imitative d'un autre; nouvelle et irrécusable preuve de cette condition déjà déduite par le raisonnement, savoir, que l'imitation doit être incomplète, sous peine de cesser d'être imitation. L'auteur en fournit un exemple tiré des deux arts les plus rapprochés l'un de l'autre par l'identité de leur objet d'imitation et par celle de l'organe physique auquel ils s'adressent, la peinture et la sculpture. Tous deux, en effet, imitent les corps et les imitent pour l'organe de la vue ; mais l'un représente les corps, par leur couleur, et l'autre par le relief de leurs formes ; et cependant, bien que le modèle qui sert à chacun d'eux réunisse le relief et la couleur, il y a impossibilité physique à ce que l'imitation propre aux deux arts réunisse de même le relief et la couleur. Il en est ainsi des arts qui appartiennent à l'ordre moral ; là aussi une impossibilité morale, non moins rigoureuse, non moins sensible, que l'impossibilité physique qui vient d'être établie à l'égard des arts d'un autre ordre d'imitation, s'oppose à ce que l'un de ces arts réunisse les propriétés et les effets d'un autre, Ainsi, par exemple, la poésie, celle du moins qui traite des sujets où il faut décrire par la parole les choses, les actions, les sentimens et les mœurs, ne pourroit employer servilement des pensées, des formules, des locutions et des termes d'un langage vulgaire, puisqu'au lieu d'une ressemblance imitative, elle ne produiroit ainsi que

la répétition de la réalité; elle cesseroit donc d'être de la poésie et s'abjureroit en quelque sorte elle-même. On en peut dire autant de cette affectation de vérité qui, dans l'œuvre du poëte, comme dans celle du peintre, détruit l'imitation par les efforts mêmes qu'elle fait pour se rapprocher de la réalité; et le peintre, qui, comme Denner de Nuremberg, emploieroit la loupe pour s'aider à répéter sur la copie de son modèle la vérité minutieuse des poils et des pores de la peau, et l'écrivain qui useroit, soit de trivialité dans le langage et les pensées, soit de servilité dans l'énumération des détails, soit de fidélité technique dans la description des objets corporels et des propriétés physiques, qui sont hors de la sphère de ses moyens, manqueroient également aux premiers principes de l'imitation et aux premières conditions de leur art.

L'auteur va plus loin encore; il prouve, par la variété même des facultés de l'ame et par celle des principaux objets de l'imitation morale, qu'il y a, entre les divers genres de poésie, des limites tout aussi précises, des séparations tout aussi distinctes, qu'entre chacun des arts qui appartiennent à un ordre d'imitation physique. Il prouve ensuite, par l'impossibilité morale où nous sommes de recevoir deux impressions à-la-fois, et par le refus même de l'ame de se prêter au plaisir d'un double emploi de l'imitation, la réalité de ces séparations qui obligent chaque art à se maintenir dans ses vraies attributions, et, conséquemment, le vice de toute imitation cumulative qui tend à opérer une ressemblance plus entière et une image plus achevée, par des moyens qui ne peuvent servir au contraire qu'à fausser cette ressemblance et à dénaturer cette image. On voit, par combien de considérations différentes, l'auteur arrive toujours à la démonstration du même principe. L'unité de l'ame, ou pour mieux dire l'unité des impressions qu'elle reçoit d'un même objet, dans un même instant, devient, entre ses mains, une nouvelle preuve que chaque art, pour produire tout son effet, doit rester borné dans sa sphère propre et restreint à ses seules ressources; ce qui n'est pas dire, toutefois, que l'ame ne puisse demander au même art que des impressions du même genre, en d'autres termes, que la peinture ne doive produire, par exemple, que des figures rangées sur une ligne droite, l'architecture qu'une façade sans division et sans détails, l'art de la parole qu'un discours sans mouvement, le poëte qu'un drame sans action, des récits sans fiction, des compositions sans épisodes. L'auteur montre, au contraire, que cette *uniformité*, telle qu'elle vient d'être exposée, loin d'être *l'unité* en fait d'art et d'imitation, en est la plus dangereuse ennemie; il établit ensuite, par le raisonnement et par les faits, quelle est l'espèce d'association qui est permise aux divers modes

d'imitation, pour produire à-la-fois et *l'unité* d'impression, sans laquelle l'ame ne seroit point affectée ou le seroit trop foiblement, et la variété et la succession d'images qui ne lui sont pas moins nécessaires pour goûter, dans toute sa plénitude, le plaisir qui résulte des œuvres de l'imitation. L'auteur a jeté dans cette discussion, si éminemment philosophique, un morceau que je vais transcrire, afin de donner à-la-fois un résumé fidèle de sa doctrine, et une idée juste de sa manière d'écrire, qui n'est pas plus commune que sa manière de penser.

« A la nature seule appartient d'être à-la-fois une et diverse, simple » et composée; de réunir dans un seul être des qualités disparates, dans » une seule action des incidens divergens, dans un seul personnage » des caractères contradictoires; de mêler à un tout homogène toutes » les oppositions de genre. C'est que la nature a des secrets pour » sauver toutes les discordances; elle a des harmonies pour tous les » contrastes; sa palette n'a point de couleurs ennemies: aussi re» marquons que les objets qu'elle réunit ne perdent rien de leur inté» grité. Chez elle le tout a des parties; mais chaque partie est encore » un tout. Ce qu'elle associe est composé sans être mêlé, est fondu » sans se confondre; au lieu que l'art, s'il essaie de disputer à la » nature son universalité, brouille ce qu'il assemble, tronque ce qu'il » réunit, neutralise ce qu'il mélange; et l'effet qu'il prétend produire, » par la fusion de propriétés ou de qualités opposées dans leurs élé» mens, se réduit à n'en être que la confusion. »

Ce n'est qu'après avoir établi par tant de considérations d'un ordre plus ou moins élevé, d'une application plus ou moins directe, les véritables conditions de l'imitation dans les beaux-arts, que notre auteur arrive à la réfutation des deux graves erreurs qu'il s'est contenté d'abord de réfuter en les énonçant, et qu'il achève ici de détruire en les attaquant avec toutes les armes d'une dialectique vigoureuse et d'une ingénieuse ironie. La première de ces erreurs, née peut-être innocemment de l'interprétation abusive du passage d'Horace, *ut pictura poesis*, est celle par laquelle l'artiste essaie de suppléer à ce que l'image qu'il veut produire offre nécessairement d'incomplet, par les ressources et par les effets d'un autre art, devient peintre en poésie et poëte en peinture, et cela non pas dans le sens figuré, mais dans la rigoureuse acception de ces paroles, et avec l'ambitieuse prétention à une réalité illusoire. Ces usurpations illusoires d'un art sur le domaine d'un autre, ces mélanges illégitimes des ordres d'imitation les plus divers, avoient déjà attiré l'animadversion de plusieurs critiques célèbres. Lessing en particulier avoit posé, dans son *Laocoon*, les bornes qui sé-

parent les arts graphiques des arts d'imagination, et fixé à la peinture et à la poésie les limites respectives qu'elles ne doivent jamais franchir. Mais, en dépit de toutes ces règles établies par la critique, le desir de la nouveauté, le zèle ignorant et le faux goût n'en ont pas moins travaillé, avec une ardeur toujours croissante, à chercher, pour chaque art, un dangereux supplément d'imitation dans des ressources étrangères. Les peintres ont continué à resserrer, dans le cadre étroit de leurs tableaux, des sujets d'imitation épique, théâtrale et historique; les poëtes, de leur côté, désertant la région des conceptions morales, se sont jetés dans celle des réalités matérielles ; et de cette dernière méprise est venu le goût de ce qu'on a récemment appelé *poésie descriptive,* non plus simplement comme abus de détail dans le style, mais comme système poétique, propre à former un genre nouveau et digne enfin d'être décoré d'un nouveau nom. Ici l'auteur n'a pas craint de déclarer seul la guerre à toute une école, et, vigoureux champion de la raison et du goût, d'attaquer, avec les seules armes qu'ils avouent, les nombreux adeptes de cette école, lesquels sont d'autant plus difficiles à combattre, qu'ils se retranchent derrière des définitions pour ainsi dire insaisissables, et semblent toujours prêts à se perdre, quand on marche directement à eux, dans le vague de leurs conceptions vaporeuses ou dans l'obscurité d'un langage incompréhensible. Après les avoir terrassés par-tout où il a pu les saisir, notre auteur n'a pas dédaigné de les suivre jusque dans leur dernier asyle, de se mesurer avec eux sur leur propre terrain, et de leur emprunter leur manière pour achever de les vaincre. C'est ici que se trouve un morceau d'un éclat et d'une originalité de style tellement remarquables, qu'il feroit seul la fortune d'un livre, moins riche encore en aperçus ingénieux et en observations profondes. Plus d'un romantique, et tous les romantiques ensemble, envieroient sans doute ces pages brillantes au sévère défenseur des doctrines classiques; et, sous ce rapport, on doit savoir gré aux romantiques eux-mêmes d'avoir si bien inspiré leur adversaire. Voici un fragment de ce morceau.

« Dans le prétendu genre dont j'ai parlé, on diroit que la muse » du poëte auroit quitté sa lyre idéale pour les instrumens mécaniques » de tous les arts du dessin. Ce n'est plus des objets mêmes de la na- » ture physique que l'écrivain tire d'immédiates inspirations, mais bien » des imitations et des procédés imitatifs de l'artiste. Son pittoresque » est celui du crayon, ses descriptions sont formelles, ses métaphores » sont techniques. Il alonge les corps en obélisques, les arrondit en » coupoles, les creuse en calices ; il prétend modeler des formes, tracer

» des contours, profiler des lignes, projeter des ombres, grouper des » masses. Il colore les fleurs de minium, peint le firmament d'outre-» mer; il drape les montagnes de neige, les coiffe de frimas; il déroule » les plis des nappes d'eau; il passe des glacis sur l'aurore et des » demi-teintes sur le crépuscule. Ne craignez pas qu'il oublie les va-» peurs de la perspective aérienne dans les fonds, ni les repoussoirs sur » le devant de ses sujets, ni le lichen ou la mousse des troncs d'arbres, » ni le ton verdâtre ou la moisissure de la pierre tumulaire, ni la plante » parasite de la ruine, ni les tons rembrunis de la tour, ni le jeu de » la lumière dans les vitraux, ni le balancement des ondes du lac, » ni le reflet du peuplier qui se mire dans son cristal. On diroit qu'on » ait voulu épuiser le vocabulaire de l'art de peindre à paraphraser des » tableaux. » A mon tour, je dirois que notre auteur a voulu, en se jouant ainsi de son sujet et de ses adversaires, faire voir aux romantiques qu'on peut être impunément classique, et aux classiques qu'on peut être impunément romantique. Mais comme, après cette digression brillante, notre auteur rentre bien vîte dans son sujet, hâtons-nous d'y revenir avec lui.

La seconde erreur qu'il s'est proposé de combattre, est celle par laquelle l'artiste, toujours afin de suppléer à ce qu'il croit l'impuissance de son art, c'est à-dire, à l'imperfection de son image, cherche la vérité dans un système de copie servile, qui enlève à l'imitation cette partie fictive qui en fait tout-à la-fois l'essence, le caractère et le charme, et tâche, en un mot, de produire non l'apparence des choses, mais la réalité même, oubliant encore une fois que, s'il pouvoit réussir dans son entreprise, il n'y auroit plus d'imitation, et conséquemment plus d'art. Cette seconde méprise est sur-tout sensible dans les arts de la poésie, et l'auteur la poursuit et la combat dans toutes les œuvres où elle se montre et sous toutes les formes qu'elle prend; dans ces poëmes sans poésie, dans ces épopées sans merveilleux, dans ces drames si exactement calqués sur le modèle, et, peu s'en faut, sur la durée de la vie humaine; dans ces compositions musicales, où l'on n'emploie que le bruit pour exprimer le bruit, ou les cris pour rendre la passion; enfin dans ces systèmes étranges de déclamation et de chant, où l'acteur, bravant la mesure, affecte de faire disparoître les entraves de la versification sous la liberté d'un langage prosaïque et familier, où le chanteur mêle aux sons rhythmiques et cadencés les inflexions et les écarts de la parole; détruisant ainsi l'un et l'autre, autant que cela dépend d'eux, le charme de leur art par des contrastes qu'ils prennent pour la vérité et qui ne sont que des dissonances. Afin de montrer

encore mieux jusqu'à quel point la contagion d'un faux principe peut corrompre les œuvres d'un siècle ou d'une nation, dans l'esprit qui les produit et dans le goût qui les encourage, notre auteur signale la même erreur dans ces compositions, aujourd'hui si recherchées et si communes, où, par l'imitation des objets les plus vulgaires et des choses les plus ignobles, on prétend faire admirer en peinture ce qu'on ne regarderoit même pas dans la réalité; et dans ces représentations scéniques qui, n'offrant que des sujets pris dans la fange des ruisseaux et des personnages ramassés aux coins des rues, transportent sur le théâtre, non plus une image ou du moins une caricature de ce qu'il y a de plus trivial et de plus bas, mais la réalité même, et une réalité si grossière, qu'on pourroit, dit-il avec raison, se dispenser d'acteurs pour jouer de pareilles pièces, et encore plus d'auteurs pour les composer. Voilà jusqu'où l'art peut descendre, quand il est abandonné à toutes les conséquences d'un faux principe et à toutes les influences d'un mauvais goût.

Après avoir établi qu'il y a nécessairement dans chaque art quelque chose d'*incomplet*, quant à la ressemblance, et de *fictif*, quant à la vérité, notre auteur prouve que c'est précisément à ces imperfections que ces arts doivent, non-seulement ce qui les constitue arts, mais encore tout le plaisir, tout le charme que leur imitation procure, et il le prouve par une foule d'exemples d'une application facile et familière. Corriger ces imperfections, c'est donc annuller l'art en annullant l'effet représentatif de son image; c'est, dit-il par une comparaison aussi ingénieuse que frappante, c'est faire ce que fait l'enfant, lorsque, brisant la glace pour saisir sa propre apparence, il anéantit l'une en détruisant l'autre. À la vérité, s'il ne s'agissoit, pour être artiste, que de laisser subsister dans toute leur étendue, dans toute leur nudité, les imperfections de l'art, cette doctrine pourroit paroître aussi commode pour la médiocrité qu'elle seroit absurde en principe. Notre auteur va au-devant d'une conséquence si fausse, ou, pour mieux dire, d'une exagération si ridicule: il montre au contraire que c'est par la *perfection* de ses moyens que chaque art trouve un correctif à l'*imperfection* de sa nature, une compensation à ce qu'il a de fictif, un supplément à ce qu'il a d'incomplet. De ces notions notre auteur se trouve naturellement conduit à chercher en quoi consistent le but, le mérite et le plaisir de l'illusion, complément de l'imitation, sur lequel on ne se trompe pas moins que sur l'imitation elle-même; et ici encore il démontre, contre le sentiment commun, ou plutôt contre l'instinct grossier de la multitude, qui fait consister l'effet de l'illusion dans celui de la

réalité; il démontre, disons-nous, que chaque art doit son illusion', c'est-à-dire, la vertu entière des ressemblances qu'il opère, précisément à ce qui empêche ces ressemblances d'être absolues et complètes. Plus les élémens de l'image différeront des élémens du modèle, plus l'imitation, quand elle aura d'ailleurs tous les caractères de perfection que chaque art comporte, offrira le mérite et le plaisir que l'on cherche dans l'imitation, plus aussi l'illusion sera réelle; et de ces principes, développés avec une rare sagacité, et confirmés encore par le rang que l'opinion publique et le suffrage universel attribuent à chacun des beaux-arts, notre auteur arrive enfin à la conséquence unique qu'on en peut tirer, de savoir *quel est le but de l'imitation.*

Je n'ai encore analysé que la première et la plus étendue des trois parties dont cet ouvrage se compose; et déjà je dois craindre que des notions toutes philosophiques, qui ont tant d'intérêt, de clarté et d'agrément, quand elles sont suffisamment développées par une plume habile, n'aient perdu beaucoup de ces avantages dans un extrait nécessairement très-superficiel et très-rapide. Si l'auteur a trouvé abondamment dans son talent des ressources pour composer et pour rendre intéressant un livre tout métaphysique, œuvre difficile pour notre siècle, il s'en faut bien que j'aie, à son exemple ou même avec son secours, les moyens de remplir et de faire goûter à nos lecteurs un article tout métaphysique. Il faut donc m'arrêter ici, et réserver pour un second extrait qui du moins ne se fera pas long-temps attendre, ce que j'ai à dire encore d'un ouvrage si important et si neuf.

RAOUL-ROCHETTE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE royale des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 25 juillet 1823, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret. Elle avoit proposé, pour sujet du prix qu'elle devoit adjuger dans cette séance, d'*examiner quel fut l'état des Juifs en France, en Espagne et en Italie, depuis le commencement du V.e siècle de l'ère vulgaire jusqu'à la fin du XVI.e, sous les divers rapports du droit civil, du commerce et de la littérature.* Le prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 1500 fr., a été adjugé au mémoire enregistré sous le n.° 5, et qui porte pour épigraphe : *Cette malheureuse peuplade atteste par son existence la vérité, le triomphe et la perpétuité de la religion.* Passage d'une bulle du pape Paul IV. L'auteur est M. CAPEFIGUE, de Marseille, élève de l'école royale des chartes. L'académie a jugé digne

d'une mention très-honorable le mémoire enregistré sous le n.° 3, et qui porte pour épigraphe : *Nulla certè sub cœlo gens tantis malis unquam est conflictata.* Salomon Ben Virga, traduit par Gentius, chap. 63. L'auteur, qui s'est fait connoître, est M. DEPPING, membre de plusieurs sociétés littéraires, et qui remporta, l'année dernière, le prix dont le sujet étoit de *rechercher les causes des nombreuses émigrations des peuples connus sous le nom de Normands, dans le moyen âge, et de tracer l'histoire abrégée de leurs établissemens.* L'académie a jugé devoir citer honorablement le mémoire enregistré sous le n.° 2, et qui porte pour épigraphe ce passage de Montesquieu : *Il faut éclairer les lois par l'histoire et l'histoire par les lois.*

L'académie avoit proposé pour la deuxième fois le sujet suivant, pour le prix qu'elle devoit décerner dans cette séance : *Comparer les monumens qui nous restent de l'ancien empire de Perse et de la Chaldée, soit édifices, bas-reliefs, statues; soit inscriptions, amulettes, monnoies, pierres gravées, cylindres, &c., avec les doctrines et les allégories religieuses contenues dans le Zend-Avesta, et avec les renseignemens que nous ont conservés les écrivains hébreux, grecs, latins et orientaux, sur les opinions et les usages des Perses et des Chaldéens; et les éclaircir, autant qu'il sera possible, les uns par les autres.* Aucun des mémoires n'ayant paru digne du prix, l'académie a retiré ce sujet et l'a remplacé par le sujet suivant : *Rechercher l'origine et la nature du culte et des mystères de Mithra; déterminer leurs rapports avec la doctrine de Zoroastre et les autres systèmes religieux répandus dans la Perse; décrire les cérémonies et les emblèmes de ce culte; faire connoître l'époque et les causes de son introduction et de son extension dans l'empire romain; indiquer les changemens qu'il y a éprouvés, en se combinant avec les opinions religieuses et philosophiques des Grecs et des Barbares; enfin, en tracer l'histoire aussi complètement qu'il sera possible, d'après les auteurs, les inscriptions et les monumens de l'art.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 1500 francs : il sera décerné dans la séance publique du mois de juillet 1825. Les ouvrages ne seront reçus au concours que jusqu'au 1.er avril 1825. Ce terme est de rigueur.

L'académie renouvelle l'annonce qu'elle fit, l'année dernière, du sujet du prix qu'elle adjugera dans la séance publique du mois de juillet 1824. Ce sujet consiste à *rechercher quelles ont été les attributions successives du consulat et les diverses modifications que cette dignité éprouva depuis l'avénement d'Auguste à l'empire jusqu'à la fin du XII.e siècle, où elle fut abolie à Rome par le pape Innocent III. On devra s'attacher à éclaircir, aussi complètement qu'il sera possible, les difficultés chronologiques que présentent les fastes consulaires pendant cette période de temps.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 1500 francs. Les ouvrages ne seront reçus que jusqu'au 1.er avril 1824.

L'académie propose pour sujet d'un autre prix qu'elle adjugera dans sa séance publique du mois de juillet 1825 : *Comparer les doctrines des diverses sectes des Gnostiques et Ophites, en s'attachant spécialement à leurs caractères essentiels; rechercher les origines de ces sectes et en déterminer, autant qu'on le pourra, la succession; examiner quelle influence elles ont pu exercer sur les autres sectes contemporaines, soit religieuses, soit philosophiques.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 1500 fr. Les ouvrages ne seront reçus que jusqu'au 1.er avril 1825.

Pour chacun de ces trois concours, les mémoires devront être écrits en français ou en latin, et adressés, francs de port, au secrétariat de l'académie, avant le

terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté joint au mémoire, et contenant le nom de l'auteur. Les concurrens sont prévenus que l'académie ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin.

Son exc. le ministre secrétaire d'état de l'intérieur ayant jugé à propos d'accorder trois médailles d'or, de 500 fr. chacune, aux trois auteurs qui, au jugement de l'académie, auroient envoyé les meilleurs mémoires sur les antiquités de la France, l'académie a décerné ces trois médailles à MM. ARTAUD, correspondant de l'académie, directeur du musée de Lyon; JOLLOIS, ingénieur en chef du département du Loiret, membre de l'Institut d'Égypte; DE SAINT-AMANS, à Agen.

Après ces annonces, l'assemblée a entendu la lecture des morceaux suivans: Considérations sur l'histoire d'Égypte en général, et sur les systèmes d'Hérodote et de Diodore en particulier, par M. SAINT-MARTIN. — Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. le président de Fauris de Saint-Vincent, par M. DACIER, secrétaire perpétuel. — Mémoire sur le Démos de Parrhasius, ou Éclaircissemens sur le passage dans lequel Pline en décrit la peinture, par M. QUATREMÈRE DE QUINCY. — Mémoire sur l'Éducation publique chez les anciens, et particulièrement chez les Romains, par M. NAUDET. — Notice sur les Relations politiques des sultans mamelouks d'Égypte, avec les princes mongols du nord de l'Asie, par M. ET. QUATREMÈRE.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

M. Biagioli vient de publier le prospectus d'une nouvelle édition du *Décaméron de Boccace*, avec un commentaire historique et littéraire. Il se propose de réimprimer fidèlement le texte original de l'auteur, d'après le manuscrit de Mannelli, en le purgeant des additions et corrections que ce célèbre calligraphe s'est quelquefois trop légèrement permises, et en choisissant d'autres leçons dans le texte des commissaires de la Crusca, dans celui de Salviati, dans ceux de 1469, de 1471 et de 1472. Outre le texte original, l'édition comprendra les variantes les plus essentielles, savoir: 1.° les variantes des trois premières éditions; 2.° celles du manuscrit appelé *il Terzo;* 3.° celles des éditions de 1527; de la Crusca, en 1573; de Salviati, en 1582; de Ciccarelli, en 1718. Par le moyen de ces variantes, on possédera en quelque sorte dix éditions différentes. En rédigeant le commentaire historique, grammatical et littéraire, M. Biagioli a profité des travaux de tous ceux qui l'ont précédé dans cette carrière, mais il s'est fait un devoir de toujours citer les auteurs qui lui ont fourni même la plus légère observation. Chaque nouvelle sera précédée de deux notices; l'une purement historique, l'autre destinée à exposer le but moral de l'auteur. L'ouvrage formera cinq vol. *in-8.°;* il sera imprimé en caractères neufs, fondus exprès, sur papier superfin satiné, et confié aux presses de MM. Dondey-Dupré père et fils. Un volume à part, non compris dans la souscription, paroîtra quelque temps après la publication du Décaméron, et renfermera: *la Vie de Boccace. — Une Notice détaillée de ses ouvrages. — Un Discours sur le Décaméron. — Un index exact de toutes les éditions.* Le premier des cinq volumes livrés par souscription, contiendra le portrait de Boccace,

dessiné par Gérard et gravé par un des plus habiles artistes de la capitale. Le prix pour les souscripteurs est de 10 fr. par volume. On paie les deux derniers volumes en souscrivant; les autres volumes se paient en les recevant. Il y aura 100 exemplaires sur très-beau papier vélin; le prix en sera double. Dix exemplaires seront tirés sur format *in-4.°*, en papier vélin superfin, à grandes marges, et au prix de 100 fr. par volume. On souscrit à Paris, chez MM. Biagioli, rue Rameau, n.° 8; Dondey-Dupré père et fils, et Treuttel et Würtz.

Anthologie russe, suivie de poésies originales, dédiée à S. M. l'empereur de toutes les Russies; par M. P. J. Émile Dupré de Saint-Maure. PROSPECTUS. « ..... C'est en Russie même que M. Dupré de Saint-Maure a conçu et achevé l'entreprise que nous offrons au public. Son séjour l'a mis à portée de se rapprocher le plus possible de chaque texte original. M. Dmitrieff lui a fourni son dialogue lyrique d'*Iermak;* M. Basile de Pouschkin, des stances anacréontiques; M. Gnéditsch, un fragment de son poëme intitulé *la Naissance d'Homère;* M. Serge Pouschkin, l'épisode du Finois, extrait du poëme de *Ruslan et Ludmila*, de M. Alexandre Pouschkin, son fils, &c..... Nous ajouterons aux morceaux déjà cités, *la Ballade de Svetlana*, de M. Joukowshy; l'*Ode sur la Mort du prince Merchtschersky*, de Derjavin; plusieurs fables de M. Kriloff; une scène de la tragédie de *Dmitri Donskoï*, d'Ozeroff; *les Adieux de la reine de Kazan à sa capitale*, du poëme de *la Rossiade;* une épître de M. de Voieykoff; *le Tasse mourant*, de M. Batiouschkoff; *les Deux Pêcheurs*, idylle nouvelle de M. Gnédisth, hommage rendu par l'auteur à la mémoire de son exc. le comte de Strogonoff, &. &c. Chaque pièce de poésie est précédée d'une notice biographique sur son auteur, et accompagnée de notes explicatives, toutes les fois qu'elles peuvent ajouter à l'intérêt du morceau traduit. Les traductions seront suivies de quelques pièces originales de M. Dupré de Saint-Maure; entre autres, la Description des îles Yélaguin, Kamenoï-Ostroff, et celle des promenades, jeux et amusemens de l'île Krestowsky; une journée dans les jardins impériaux de Pavlovsky; une épître contenant la description de l'hiver à Saint-Pétersbourg. Une introduction étendue fait connoître l'état actuel de la littérature en Russie. L'*Anthologie russe* formera un volume *in-8.°*, imprimé sur beau papier en caractères de M. Firmin Didot. On souscrit à Paris, chez C. J. Trouvé, imprimeur-libraire, rue Neuve Saint-Augustin, n.° 17. Le prix de l'ouvrage est de 7 fr. pour les souscripteurs, et 8 fr. pour les non-souscripteurs. M. Dupré de Saint-Maure a ouvert à Saint-Pétersbourg une souscription pour le même ouvrage, format *in-4.°*, avec six dessins lithographiés. Le prix de cette édition, imprimée également chez C. J. Trouvé, est de 25 fr. Il n'en restera que cent exemplaires à Paris.

Abrégé de l'Histoire romaine de Lucius Annæus Florus; traduction nouvelle avec des notes par M. Camille Paganel, avocat. Paris, impr. de Gaultier Laguionie, libr. de Verdière, 1823, *in-8.°*, 28 feuilles 1/2. Le texte latin est en regard. Prix, 6 fr.

Description géographique, historique, militaire et routière de l'Espagne; contenant des détails sur tous les lieux remarquables, et les particularités les plus intéressantes de l'histoire de cette monarchie; ornée d'une carte lithographiée, par M. du Rozoir, un vol. *in-8.°* Prix, 6 fr. A Paris, chez Pillet aîné, impr.-libraire, éditeur de la collection des Mœurs françaises, rue Christine, n.° 5.

Histoire générale d'Espagne, d'après Mariana et d'autres historiens espagnols,

rédigée et publiée par MM. Raoul-Rochette, Saint-Martin et Desprès. Cet ouvrage aura 16 vol. *in-8.°*, qui paroîtront chez Janet et Cotelle, par livraisons de deux volumes, de deux mois en deux mois, à partir du 1.er août. Prix de chaque livraison, 12 fr.

Histoire de la révolution helvétique de 1797 à 1803, par M. Raoul-Rochette. Paris, impr. de Rignoux, chez Nepveu, *in-8.°* de 36 feuilles avec une carte géographique.

Le vieil et le nouvel Hesdin, ou Histoire de ces deux villes, par S. Mondelot, principal du collége d'Hesdin, Abbeville, impr. de Deverité; à Hesdin, chez Thuillier, 1823, *in-8.°* de 8 feuilles.

Antiquités anglo-normandes de Ducarel, traduites de l'anglais par A. L. Léchaudé-Danisy. Cet ouvrage paroîtra en six livraisons; la première, publiée à Caen, chez Mancel, se compose de 5 feuilles *in-8.°* et de 8 planches. Prix, 5 fr.

Voyage dans l'Amérique méridionale, à l'intérieur de la côte ferme et aux îles de Cuba et de la Jamaïque, depuis 1808 jusqu'en 1819, contenant la description des villes, bourgs et villages de ces contrées, la peinture des mœurs et coutumes des habitans, et un aperçu sur la fertilité du sol et la prospérité du commerce, avec la relation des malheurs qu'a éprouvés pendant ce voyage un habitant du département de Lot-et-Garonne; par M. Jullien M.... Agen, impr. et libr. de Noubel, 1823, *in-8.°* de 18 feuilles 1/2, avec une planche.

Essai politique sur le revenu public des peuples de l'antiquité, du moyen âge, des siècles modernes, et spécialement de la France et de l'Angleterre, depuis le milieu du XV.e siècle jusqu'en 1823, par M. Ch. Ganilh, député du Cantal (auteur des *Systèmes d'économie politique* comparés entre eux; de la *Théorie de l'économie politique &c.*); seconde édition, considérablement revue, corrigée et augmentée. Paris, impr. de Crapelet, 2 vol. *in-8.°*, xv, 448 et 405 pages. Prix, 12 fr., chez MM. Treuttel et Würtz.

Examen de quelques questions d'économie politique, et notamment de l'ouvrage de M. Ferrier, intitulé, *Du Gouvernement considéré dans ses rapports avec le commmerce*, par M. Dubois-Aymé, correspondant de l'Institut de France. Lyon, impr. de Brunet, librairie de Bohaire; à Paris, chez Pélicier.

Recherches sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne, appliquées aux monumens astronomiques trouvés en Égypte; par J. B. Biot, membre de l'académie des sciences. Paris, impr. et libr. de Firmin Didot, *in-8.°* de 22 feuilles et 4 planches. Prix, 10 fr.

Essai sur le vol des insectes, et observations sur quelques parties de la mécanique des mouvemens progressifs de l'homme et des animaux vertébrés; accompagnés de treize planches relatives aux organes du vol des insectes; suivis d'un mémoire contenant des idées nouvelles sur le système solaire; par M. le ch. Chabrier. Paris, impr. et librairie de Belin, *in-4.°* de 51 feuilles.

Nouvelles considérations sur la rétention d'urine, suivies d'un traité sur les calculs urinaires, sur la manière d'en connoître la nature dans l'intérieur de la vessie, et la possibilité d'en opérer la destruction sans l'opération de la taille; par J. Civiale, docteur de la faculté de Paris. Paris, impr. de Cosson, chez l'auteur, rue Godot de Mauroy, n.° 2, et chez Béchet, *in-8.°*, xv et 174 pages avec 2 planches. Prix, 4 fr.

Mémoire géologique sur les terrains du Bas-Boulonais, et particulièrement sur les calcaires compacts ou granits qu'il renferme; par F. Garnier, ingénieur

au corps royal des mines. Boulogne-sur-Mer, impr. et librairie de Hesse, 1823, *in-4.°* de 6 feuilles 1/2 avec 2 planches. Voyez *Journal des Savans*, octobre 1822, page 636.

Recherches chimiques sur les corps gras d'origine animale, par M. E. Chevreul. Paris, Levrault, rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, 1823, *in-8.°*, 500 pages et une planche.

MM. Tillard frères sont au nombre des libraires chez lesquels on souscrit pour le *Panthéon égyptien*, de M. Champollion le jeune, qui a été annoncé dans notre cahier de juillet, et dont la première livraison vient de paroître.

PAYS-BAS. *Dan. Wyttenbachii Opuscula varii argumenti*, oratoria, historica, critica, nunc primùm conjunctim edita. Lugduni Batavorum, apud Luchtmans, 1821, 2 vol. *in-8.°*, 806-732 pages.

Vita Danielis Wyttenbachii, literarum humaniorum nuperrimè in academia Batava professoris, auctore G. L. Mahne. Gandavi, apud Ant. Mahne, et Lugduni Batavorum, apud Luchtmans, 1823, *in-8.°* de 256 pages avec un *fac simile*. Un de nos prochains cahiers contiendra un article sur ce volume.

ITALIE. *Poesie di Gio Batista Niccolini; Poésies de J. B. Niccolini*, professeur d'histoire et secrétaire de l'académie des beaux arts à Florence. Florence, 1823, chez Piatti, *in-8.°*, 4 fr.

Della solitudine; De la solitude, d'après les principes de Pétrarque et de Zimmermann, par Gio. Zuccala. Pavie, chez Bizzoni, 1822, *in-8.°* Prix, 4 lire.

Dello scrivere degli antiqui Romani; De l'écriture des anciens Romains, dissertation inédite de Stef. Ant. Morcelli. Milan, 1822, *in-8.°*

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Essays relative to the habits, character and moral improvement of the Hindoos. (*Article de M.* Abel-Rémusat.) .... Pag. 451.
Caabi ben Sohair Carmen in laudem Muhammedis dictum, &c. edidit G. W. Freytag. (*Article de M.* Silvestre de Sacy.) ...... 460.
Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers, allemand, anglais, italien, *portugais, &c.* (*Troisième article de M.* Raynouard.) .... 467.
Les Phénomènes d'Aratus de Soles et de Germanicus Cæsar, avec les scholies de Théon, &c.; traduits en français par M. l'abbé Halma. (*Article de M.* Letronne.) .... 481.
L'Art de vérifier les dates, depuis l'année 1770 jusqu'à nos jours, &c.; publié par M. le chev. de Courcelles. (*Article de M.* Daunou.) .. 492.
Essai sur la nature, le but et les moyens de l'imitation dans les beaux-arts, par M. Quatremère de Quincy. (*Art. de M.* Raoul-Rochette.). 497.
Nouvelles littéraires .... 507.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

SEPTEMBRE 1823.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1823.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et à *Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

SEPTEMBRE 1823.

VOYAGE EN TURCOMANIE ET À KHIVA, fait en 1819 et 1820, par M. N. Mouravieff, *capitaine d'état-major de la garde de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, contenant le journal de son voyage, le récit de la mission dont il étoit chargé, la relation de sa captivité dans la Khivie, la description géographique et historique du pays; traduit du russe par M.* G. Lecointe de Laveau, *et revu par MM.* J. B. Eyriès *et* J. Klaproth. Paris, 1823, 1 vol. *in-8.º*, avec une carte et une planche lithographiée.

LES contrées situées à l'orient de la mer Caspienne sont encore à présent bien peu connues. Peu d'Européens les ont visitées, et l'état

politique dans lequel elles se trouvent aujourd'hui, laisse à peine à des voyageurs isolés la faculté de les traverser. Depuis Jenkinson, qui, vers le milieu du XVI.[e] siècle, fut chargé de quelques négociations avec divers princes ousbeks et turcomans, il n'est personne qui ait eu l'occasion de décrire avec quelque détail le pays qui sépare la mer Caspienne du lac d'Aral et des embouchures du Gihon. Mais on a lieu d'espérer que les obstacles qui se sont opposés si long-temps aux découvertes des Européens, seront bientôt levés par les Russes, et qu'en cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, les entreprises commerciales tourneront au profit de la géographie.

Depuis long-temps, des caravanes vont de Bokhara à Orembourg et à Astrakhan, et les négocians de cette dernière ville entretiennent des relations commerciales avec les Turcomans. Toutefois les Kirkis, dont les tribus infestent les steppes intermédiaires, s'opposent à ce qu'il s'établisse un commerce régulier entre Astrakhan et Manghischlak. Sous Pierre I.[er], le prince circassien Alexandre Bekevitsch, envoyé à Khiva avec un détachement de soldats, fut massacré avec son escorte par les habitans de cette ville. Cette malheureuse affaire n'étoit pas capable d'encourager à des tentatives ultérieures. Aussi, quoiqu'en 1782 l'escorte du comte Voïnovitsch eût exploré la côte orientale de la mer Caspienne jusqu'à Asterabad, la Russie parut-elle avoir perdu de vue ses projets de ce côté, jusqu'à la réunion de la Géorgie à son empire. En 1813, le général Rtischtscheff, qui commandoit dans cette nouvelle province, envoya chez les Turcomans un Arménien de Derbend, nommé *J. Mouratoff*, lequel avoit fait le commerce à Asterabad et avoit conservé des liaisons dans ces contrées. Les Turcomans à cette époque se montrèrent fort disposés à traiter avec les Russes, dont ils attendoient des secours contre les Persans; mais la paix que ceux-ci vinrent à conclure avec la Russie, s'opposa à ce que les Turcomans tirassent aucun avantage de cette négociation commencée. Un grand nombre d'entre eux se réfugièrent alors près de Mohammed Rahim, khan de Khiva, ennemi déclaré des Khadjars, qui occupent le trône de Perse.

C'est par une suite de ces premières relations que le général Yermoloff, gouverneur général en Géorgie, a eu l'idée de faire une nouvelle démarche auprès des princes turcomans et des ousbeks de Khiva. Le major Ponomareff fut chargé de diriger cette entreprise, et M. Mouravieff reçut l'ordre de visiter avec lui les côtes orientales de la mer Caspienne, et d'aller à Khiva pour négocier avec le khan et décrire les contrées qu'il pourroit parcourir. Mouratoff leur fut adjoint

pour servir d'interprète. La petite ambassade quitta la Géorgie à la fin de juin 1819, et se dirigea par Schamaki vers le port de Bakou, où elle s'embarqua: après être descendue au midi jusqu'à l'île de Sara, elle traversa la mer et vint débarquer sur la côte opposée, à la hauteur des limites qui séparent actuellement l'empire persan du pays des Turcomans. Après avoir eu quelques rapports avec ces peuples, les officiers russes suivirent le conseil de l'un de leurs chefs, et se rendirent à l'île de Naphthe, située à l'entrée de la baie de Balkan, et où on leur avoit assuré qu'il leur seroit plus facile d'ouvrir des relations avec le khan de Khiva. On eut en cet endroit l'occasion de se convaincre que la carte jointe à la relation du comte Voïnovitsch est exacte en ce qui concerne cette île; mais l'île Dervisch, qui existoit, il y a quarante ans, à la pointe sud-ouest de l'île de Naphthe, s'est réunie, il y a quinze ans, à cette dernière, par suite d'un violent tremblement de terre. Il est arrivé la même chose à l'île Dardji, dont il est parlé dans la même relation; elle est maintenant réunie au continent. Des changemens de ce genre ne sont pas rares dans ces contrées, et il n'y a peut-être pas de pays au monde où la forme des côtes et la direction des rivières éprouvent autant de révolutions par l'effet de circonstances diverses.

Ce fut M. Mouravieff qui fut chargé de porter au khan de Khivà la lettre du général Yermoloff. Il n'eut pas, dans ce voyage, toutes les facilités qu'il eût pu desirer pour faire des observations; les gens du pays le prenoient pour un espion, et il étoit obligé de confier la plus grande partie de ses remarques à sa mémoire, ou de ne prendre des notes écrites que secrètement. Seul au milieu de ces peuples barbares, obligé de se fier à la parole douteuse de quelques chefs avides, artificieux et divisés entre eux, M. Mouravieff avoit, pour ainsi dire, fait d'avance le sacrifice de sa vie ou de sa liberté. Son voyage, depuis Krasnovod, où il avoit laissé les vaisseaux russes à l'ancre, dura seize jours. Il avoit pris le costume des Turcomans et le nom de *Mourad-bek*, et il échappa ainsi aux importunités des curieux en passant pour un Turcoman de la tribu de Djafar-bey.

Ce que le voyageur vit de plus remarquable, en traversant ces déserts sablonneux, ce sont les mouvemens de terrains, les escarpemens, les enfoncemens et les sinuosités qui semblent représenter d'anciens rivages abandonnés par la mer, l'emplacement de plusieurs lacs et le lit d'un fleuve qui venoit s'y décharger. Cette disposition s'accorde très-bien avec les traditions qui rapportent qu'à une époque plus ou moins reculée, le Gihon, dont l'embouchure est maintenant dans le lac d'Aral, auroit traversé les steppes qui séparent ce lac de la mer Caspienne, et

que cette mer elle-même auroit été repoussée par les sables dans les limites qui la contiennent aujourd'hui. Les passages contradictoires des anciens, des Orientaux et des premiers voyageurs européens qui ont visité ce pays, ont été discutés par les géographes (1). Mais les observations d'un témoin tel que M. Mouravieff provoqueront sans doute un nouvel examen de cette question intéressante pour la géographie comparée et la géologie, et pourroit modifier les assertions un peu trop absolues qu'on a hasardées sur cette matière.

C'est dans la vallée de Dirin que le voyageur eut lieu d'observer pour la première fois les traces d'une rivière qui couloit autrefois du sud au nord, et qu'il regarda comme l'ancien lit de l'Amou-Deria [Gihon], maintenant desséché. Plus à l'orient, il aperçut une côte escarpée, coupée par de grandes déchirures, que les Turcomans prenoient pour le rivage d'une ancienne mer ou d'un vaste lac, et le lit d'une grande rivière desséchée, ayant six cent cinquante pieds de large sur à-peu-près cent pieds de profondeur. Les bords en étoient très-escarpés, et ils étoient, ainsi que le fond, tapissés de broussailles. Après en avoir suivi la rive pendant sept werstes, on s'arrêta aux puits de Besch-dischik : de là on voyoit le rivage de cette ancienne mer desséchée, à une distance de deux werstes, et s'étendant parallèlement au lit de l'ancien fleuve. La forme de ce dernier s'est parfaitement bien conservée ; on en reconnoît les sinuosités, qui imitent tout-à-fait celles d'une rivière. M. Mouravieff crut pouvoir en conclure que c'étoit encore l'ancien lit de l'Amou-Deria, que l'empereur Pierre I.er fit chercher avec tant de soin. Les guides donnoient à ce lit desséché le nom d'Ous-boï. Ils assuroient qu'effectivement la rivière qui y couloit jadis étoit l'Amou-Deria, qui se jetoit alors dans la baie de Balkan ; mais qu'il y a environ cinq cents ans, par l'effet d'un grand tremblement de terre, il avoit changé son cours pour se diriger vers le nord. Ils ajoutoient qu'on voyoit encore dans la baie de Balkan l'ancienne embouchure obstruée par le sable, et que sur le bord de la mer on avoit bâti, avec des poutres posées horizontalement, à la manière russe, une maisonnette qui inspire une sorte de vénération et de crainte superstitieuse. Les habitans actuels du Balkan n'ont aucune tradition à ce sujet, vraisemblablement parce que d'autres tribus turcomanes y demeuroient à l'époque où cette cabane fut construite ; il y a lieu de croire qu'elle fut bâtie par les Russes que Pierre I.er envoya à la recherche du sable d'or.

(1) Voyez le *Précis de la Géographie universelle*, par M. Malte-Brun, *t. III*, *p.* 298.

Ainsi que M. Mouravieff l'avoit appréhendé, les Turcomans avoient conçu de lui-même et de l'objet de sa mission les idées les plus fausses et les plus désavantageuses, et ces impressions le précédèrent à Khiva, où elles influèrent beaucoup sur la réception qui lui fut faite. « L'ambas» sadeur russe ne doit pas être un homme du commun, disoient ses » compagnons de voyage, car il sait lire, et à tous les puits où l'on » s'est arrêté, il en a noté la profondeur; il a aussi marqué la distance » d'une halte à l'autre. » Ces dernières remarques étoient d'autant plus fâcheuses, que n'ayant pas tardé à parvenir aux oreilles du khan, elles le disposoient à prendre l'envoyé pour un espion. Quand il fut arrivé à Khiva, le khan, qui avoit refusé de le recevoir immédiatement, tint un conseil composé des personnages les plus distingués de ses états, entre autres du gouverneur, de son frère aîné, commandant de la ville d'Ourghendj, et du kazi ou chef des prêtres. La discussion fut longue et les avis très-partagés. Les uns supposèrent que l'ambassadeur étoit venu pour racheter les prisonniers russes qui se trouvent en grand nombre dans le pays de Khiva; les autres, qu'il vouloit obtenir une satisfaction pour deux vaisseaux russes qui avoient été brûlés dix ans auparavant dans la baie de Balkan; quelques-uns s'imaginèrent même que le but de son voyage étoit de demander vengeance pour le meurtre du prince Bekevitsch, massacré en 1717; ceux-là ajoutoient que la flotte avoit abordé aux côtes des Turcomans, qu'on y avoit jeté les fondemens d'un grand fort, et que, connoissant la route sur laquelle il avoit pris des notes par écrit, l'envoyé reviendroit l'année suivante à la tête d'une armée. Du reste, si leurs opinions étoient partagées au sujet du motif de l'ambassade, presque tous opinèrent pour qu'on envoyât l'ambassadeur au supplice, qu'on le fît mourir secrètement, ou que du moins on le retînt dans l'esclavage. Mohammed Rahim prit lui-même la parole : « Les Turcomans qui l'ont amené, dit-il, n'auroient pas dû » le laisser entrer dans mes états; ils auroient dû le tuer et m'apporter » ses présens. Puisqu'il est arrivé, il n'y a rien à faire; mais je desire » connoître l'avis du kazi. — C'est un mécréant, répondit celui-ci; il » faut le conduire dans les champs et l'enterrer vivant. — Je te suppo» sois plus d'esprit qu'à moi-même, reprit le khan; mais je vois que tu » en manques totalement. Si je le tue, son maître, le tsar blanc (l'em» pereur de Russie), viendra l'année prochaine enlever les femmes de » mon harem : il vaut mieux que je le reçoive et que je le renvoie. » En attendant, qu'il reste en prison, jusqu'à ce que je sache de lui » quelle affaire l'amène ici. Quant à toi, va-t-en. » La crainte du gouvernement russe fut donc ce qui empêcha le khan de faire subir à

M. Mouravieff le sort qu'avoit éprouvé le prince Bekevitsch. Le khan partit ensuite pour aller à la chasse dans un lieu éloigné, et laissa l'ambassadeur aux arrêts dans le fort d'Il-gheldi, à trente-cinq werstes de Khiva. Sa captivité dura quarante-huit jours; il en raconte les circonstances avec cette exactitude minutieuse qu'on se plaît à mettre au récit des malheurs qu'on a éprouvés. Ces détails et ceux de sa réception donnent de l'intérêt à sa relation; mais on n'y trouve qu'un petit nombre de faits vraiment neufs et importans, et nous nous dispenserons d'en présenter l'extrait.

Dans l'audience que M. Mouravieff obtint enfin de Mohammed Rahim, il lui exposa que le très-heureux commandant en chef russe du pays situé entre la mer Noire et la mer Caspienne, ayant sous son gouvernement Tiflis, Ganja, la Géorgie, Karabag, Chouchia, Noukhia, Cheki, le Schirvan, Bakou, Kouba, le Lezghistan, Derbend, Astrakhan, le Caucase, le Lenkoran, Salian et tous les forts et états enlevés par la force des armes impériales aux Khadjars [les Persans], souhaitant de s'unir d'une étroite amitié avec son altesse le khan de Khiva, avoit l'intention d'entretenir de fréquens rapports avec elle. « Vos caravanes, » ajouta-t-il, en allant à Manghischlak, ont à traverser pendant trente » jours une steppe dépourvue d'eau, et les difficultés qu'offre cette route » sont cause que nos relations commerciales ont été jusqu'à présent peu » importantes. Le commandant en chef desireroit que ces caravanes » vinssent par le port de Krasnovod, situé dans la baie de Balkan; cette » nouvelle route n'est que de dix-sept jours de marche, et vos marchands » trouveront toujours à Krasnovod des navires d'Astrakhan, avec les marchandises et les autres objets recherchés par vos peuples. — Bien que » la route de Manghischlak soit effectivement beaucoup plus longue » que celle de Krasnovod, répondit le khan, le peuple de Manghischlak m'est dévoué et soumis. Les yomouls maritimes habitant à » Asterabad obéissent en grande partie aux Khadjars, et par conséquent » mes caravanes courroient le risque d'être pillées par ces tribus; je ne » puis donc consentir à ce changement. » Cette réponse termina la négociation, et l'ambassadeur, ayant reçu les robes de cérémonie que les princes d'Orient sont en usage de donner dans des occasions semblables, n'eut plus qu'à songer à son retour. Il l'effectua sans autres désagrémens que ceux qui sont inséparables d'une course au travers d'un pays désert, et dans la compagnie d'hommes grossiers et indisciplinables. Trois envoyés que le khan de Khiva avoit chargés d'accompagner l'ambassadeur russe, furent présentés au général Yermoloff et ensuite congédiés avec une lettre pour le khan de Khiva.

Le tableau que M. Mouravieff donne de l'état qu'il a visité et des tribus tartares qui en forment la population, ainsi que des productions qui s'y trouvent, sont l'objet de sa seconde partie, et fourniront la matière d'un deuxième et dernier extrait.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

Vita Danielis Wyttenbachii, litterarum humaniorum nuperrimè in Academiâ Lugduno-Batavâ professoris; auctore Gul. Leonardo Mahne. Gandavi, Max. Ant. Mahne; et Lugduni-Batavorum, S. et J. Luchtmans, 1823, in-8.°, viij et 256 pages.

Après une dédicace à MM. Kemper et Lennep, professeurs à Leyde, l'ouvrage que nous annonçons est précédé d'une préface où l'auteur, M. Mahne, donne une idée générale des sources où il a puisé. Ce sont les écrits de Wyttenbach, sa correspondance inédite et les renseignemens fournis par sa veuve. Ces différentes sources, et sur-tout celles du premier genre, sont plus particulièrement indiquées à la fin du volume, dans une sorte de table où les dates et les détails biographiques sont justifiés par des renvois. L'un des aïeux de Daniel Wyttenbach, professant la théologie à Bâle au commencement du XVI.ᵉ siècle, avoit eu Ulric Zuingle pour disciple; la même fonction étoit remplie à Berne par le père de Daniel, lorsque celui-ci naquit dans cette ville le 7 août 1746. L'histoire de son éducation domestique, de ses études dans les écoles et dans les universités, remplit les quatre-vingt-quatorze premières pages du volume: elle sera lue avec intérêt par ceux qui aiment à connoître les formes diverses de l'enseignement public: nous craignons qu'elle ne paroisse un peu longue à d'autres lecteurs. En 1756, Wyttenbach suivit son père, qui se transportoit de Berne à Marbourg: à l'âge de quatorze ans, il acheva le cours des études élémentaires, et commença de recevoir des leçons d'un ordre plus élevé. Avide de lire d'autres livres que ceux que lui expliquoient ses professeurs, il trouva parmi ceux de sa mère le traité de Jean Bunian, intitulé *Peregrinatio Christiani ad æternam beatitudinem.* M. Mahne s'arrête à décrire l'impression que fit sur le jeune Wyttenbach la lecture de ce livre: il fallut, pour dissiper les terreurs qu'elle lui avoit inspirées, tous les soins de son père, de sa mère, de son professeur de mathématiques, Spangerberg, et de très-longs entretiens qui sont ici rapportés. A ces récits s'entremêlent quelques observations

critiques de Wyttenbach et de M. Mahne. Tous deux s'accordent à blâmer un professeur de rhétorique qui faisoit traduire à ses élèves beaucoup trop de morceaux d'allemand en latin, au lieu de les accoutumer à composer eux-mêmes immédiatement en cette ancienne langue ; M. Mahne est persuadé qu'on ne parvient à bien écrire en latin, qu'en acquérant l'habitude de penser en cette langue même, habitude qu'un trop long ou trop fréquent usage des thèmes empêche de contracter. Il croit aussi, avec Ruhnken, qu'on a tort d'enseigner le latin avant le grec, et il raconte que Wyttenbach, quand il fut devenu professeur, disoit à ses élèves : « Je ne savois pas, à dix-huit ans, plus de littérature grecque que vous n'en savez aujourd'hui, quoique vous n'ayez » suivi que pendant quatre mois mes leçons. On trouvoit que j'avois » beaucoup profité : je n'en jugeois point ainsi ; je sentois le besoin » de refaire seul tous les pas qu'on croyoit m'avoir fait faire. »

Après avoir recueilli toute l'instruction qu'il pouvoit puiser à Marbourg, il obtint de son père, en 1768, la permission de se transporter à Gottingue, où les leçons et les conseils de Heyne achevèrent de développer ses connoissances et ses talens. Ce fut dans cette ville qu'il publia son premier ouvrage : c'étoit une lettre à Dav. Ruhnken sur quelques passages des œuvres de Julien, avec des notes sur Eunape et Aristénète. On en a fait le premier article de ses *Opuscula varii argumenti*, rassemblés en 1821 en deux vol. *in-8.°* Heyne l'avoit mis en correspondance avec Ruhnken et L. C. Walckenaer, qui cherchèrent bientôt à l'attirer en Hollande. Il vint à Leyde en 1770, et ils l'aidèrent à obtenir, en 1771, une chaire de littérature et de philosophie dans le collége des Remontrans à Amsterdam. Il y débuta par un discours *De conjunctione philosophiæ cum elegantioribus litteris*, qu'on retrouve aussi dans le tome I.er de ses opuscules. Il a rempli cette fonction pendant huit années. Dans cet intervalle, il conçut l'idée d'une nouvelle édition de Plutarque, compulsa les manuscrits des bibliothèques de Hollande, et fit un voyage à Paris, en 1775, pour consulter ceux du Roi. Il eut fort à se louer de la complaisance de Capperonnier ; mais il n'auroit rien obtenu de Béjot sans les recommandations et les soins de Foncemagne, d'Alembert, Villoison et Sainte-Croix. En six mois, il collationna douze manuscrits de Plutarque, malgré la maladie qu'il essuya et dont il fut guéri par Lorry. De retour en Hollande, il entreprit, sous le titre de *Bibliothèque critique*, un recueil qui d'abord se composoit particulièrement de leçons nouvelles ou restitutions d'anciens textes grecs et latins : les deux premières parties en furent publiées en 1777.

Deux ans après, une chaire plus importante, celle de philosophie dans l'école publique d'Amsterdam, l'attacha plus étroitement à cette ville: il y ouvrit ses leçons par un discours *De philosophiâ laudatarum omnium artium procreatrice* (pag. 137-158 du t. I de ses Opuscules). Dans cette fonction, qu'il n'a quittée qu'en 1785, il s'appliquoit spécialement à faire connoître l'histoire de la philosophie, histoire qui est une si grande partie de cette science elle-même. Il publia vers les mêmes temps quatre parties de sa Bibliothèque critique, et un Traité de logique, qu'il se proposoit de dédier à son père; mais celui-ci mourut en 1777, et l'ouvrage, dont l'impression ne put être achevée qu'en 1781, parut avec une dédicace aux magistrats d'Amsterdam. M. Mahne, qui a retrouvé la première dédicace, la transcrit comme un modèle de piété filiale: elle n'étoit point dans les deux volumes d'Opuscules. En 1781 aussi, Wyttenbach concourut pour un prix légué par Stolpius, sur la question de savoir si la raison suffit pour démontrer l'unité de Dieu: on couronna son discours, dont M. Mahne parle avec éloge, sans en indiquer la conclusion: elle consiste à dire que des raisonnemens qui, pris chacun à part, ne seroient que probables, suffisent, dans leur ensemble, pour convaincre l'esprit humain qu'il n'y a qu'un Dieu. Un prix du même genre, proposé en 1782, avoit pour objet d'exposer quelle a été, depuis Thalès et Pythagore, l'opinion des anciens philosophes sur la vie et l'état des ames après la mort: Wyttenbach, couronné encore, soutient qu'ils ont cru que les ames survivent, mais qu'ils ne s'accordoient point sur les circonstances ni sur la durée de cette vie future.

Il alloit, en 1785, prendre la chaire de littérature qu'abdiquoit Tollius, lorsque la mort de Walckenaer fit vaquer celle de Leyde, qui valoit trois mille florins. Pressé par Ruhnken de l'accepter, Wyttenbach préféra une nouvelle chaire à Amsterdam, celle qui, sous le titre de *Litterarum Græcarum et Latinarum, historiæ cùm universæ, tum patriæ, eloquentiæ, poeseos et antiquitatum*, embrassoit presque tous les genres de littérature et d'histoire. En en prenant possession, il prononça un discours *De vi et efficaciâ historiæ ad virtutis studium* (1). La neuvième partie de sa Bibliothèque critique vit le jour en 1787; la dixième, en 1792; et il donna, l'année suivante, des morceaux choisis dans les principaux historiens. On attendoit son Plutarque avec impatience; il en avoit publié un simple essai, un seul traité, en 1772.

---

(1) Et non pas *et virtutis studium*, comme on a imprimé dans l'ouvrage de M. Mahne.

Fixé à Amsterdam, malgré les événemens de 1794 et 1795, et malgréles vœux de ses compatriotes, qui le rappeloient à Berne, il commença enfin la publication des Œuvres morales et mêlées de Plutarque. M. Mahne a cru superflu de s'arrêter à décrire et à caractériser ce grand travail, sans doute parce qu'il est universellement connu et estimé. Ce ne fut qu'après la mort de Ruhnken, en 1798, que Wyttenbach consentit à passer d'Amsterdam à Leyde; mais à la condition de conserver une grande latitude dans l'enseignement, c'est-à-dire, la faculté de choisir entre plusieurs branches d'histoire et de littérature. On le faisoit en même temps bibliothécaire, et on lui assuroit un revenu total de cinq mille florins. Son discours préliminaire fut un tableau de la jeunesse de Ruhnken, qu'il proposoit en exemple. Il ne tarda point à composer une vie complète de ce savant : c'est, dit M. Mahne, presque toute l'histoire littéraire d'un demi-siècle, ce qui nous paroît un peu exagéré. La perte de son ancien maître, la mort d'une nièce qu'il chérissoit, et des tracasseries suscitées par des envieux, troublèrent le bonheur dont Wyttenbach se promettoit de jouir à Leyde. Il faisoit imprimer son Plutarque à Oxford, et cette distance entraînoit des retards incommodes; il en profita pour préparer des éditions de Cicéron et de quelques poëtes, à l'usage des écoles. L'explosion d'un navire chargé de poudre, le 12 janvier 1807, lui causa quelques dommages, mais la plupart des maisons de Leyde furent plus maltraitées que la sienne. Il a décrit ce désastre dans une lettre à Sainte-Croix, publiée ici par M. Mahne (pag. 184-188). Jusqu'alors il avoit donné ses leçons dans son propre domicile; la salle qui servoit à cet usage s'étant écroulée, et le reste de son habitation menaçant ruine, il alla s'établir, avec ce qui lui restoit de meubles et de livres, dans une maison de campagne. Il falloit qu'il vînt de là professer à l'académie; on lui alloua trois cents florins par an pour frais de voyages. La douzième et dernière partie de sa Bibliothèque critique parut en 1808 : elle contenoit un dialogue sur la philosophie, contre lequel se recrièrent vivement les sectateurs de Kant, heureusement peu nombreux en Hollande. M. Mahne s'abstient de retracer les détails de cette querelle littéraire, de peur de la renouveler.

Lorsqu'en 1808 on créa un institut royal à Amsterdam, Wyttenbach, nommé membre de la classe d'histoire et antiquités, accepta cet honneur, bien qu'il fût persuadé, dit son historien, que de grandes écoles servent plus au progrès des lettres que ne peuvent faire des sociétés académiques. Ces sociétés, qui, sans doute, ne tiennent pas lieu des écoles, rendent des services d'un autre genre. Si elles propagent moins directe-

ment l'instruction, elles peuvent davantage en étendre et en éclairer toutes les branches. Nous concevons mieux la répugnance qu'on attribue à Wyttenbach pour le costume qu'on avoit imposé à l'institut d'Amsterdam ; les savans bataves étoient accoutumés à plus de simplicité. Pour lui, il tiroit plus de vanité du nombre et sur-tout des progrès de ses auditeurs, dont quelques-uns publioient déjà d'estimables écrits. Il mit lui-même au jour, en ce temps, le premier livre d'un recueil intitulé *Philomathia*, des notes sur le Phédon de Platon, et sur le livre de M. Bake concernant Posidonius de Rhodes. On imprima son travail sur le Phédon en caractères si menus, que la correction des épreuves affoiblit, dit-on, sa vue pour le reste de ses jours; dans la suite, il perdit tout-à-fait un œil. Par la nouvelle organisation de l'université de Leyde en 1812, sa chaire se trouvoit restreinte à la littérature grecque et latine: il réclama et obtint le droit d'enseigner aussi, mais en des leçons privées, l'éloquence et l'histoire, et on le maintint d'ailleurs dans la fonction de bibliothécaire. Il n'avoit point demandé, mais il accepta le titre d'associé étranger de l'Institut de France, qui lui fut déféré en 1814: son acceptation est consignée dans une lettre à M. de Sacy, transcrite ici par M. Mahne. La santé de Wyttenbach s'altéra sensiblement en 1815: les médecins lui conseillèrent un voyage en Allemagne, qu'il ne poussa pas plus loin qu'Heidelberg. Il avoit vécu jusqu'alors célibataire : âgé de 71 ans, il épousa sa nièce en 1817. Il cessa d'enseigner l'année suivante. Le dernier livre qu'il ait publié, est le troisième de sa *Philomathia;* car il se vit forcé en 1819 de renoncer à tout travail littéraire: son écriture n'étoit plus lisible aux imprimeurs, ainsi qu'on s'en aperçoit trop par un *fac simile* lithographié à la suite de l'histoire de sa vie. Une attaque d'apoplexie le saisit au commencement de janvier 1820; il mourut le 17 du même mois. On l'enterra dans le jardin de sa maison de campagne, peu éloignée de celles qu'avoient habitées Descartes et Boerhaave.

Tels sont les faits racontés par M. Mahne, dont l'ouvrage, intéressant par sa matière, se recommande aussi par la convenance des formes et par les plus honorables sentimens.

DAUNOU.

I. *THE LOVES OF THE ANGELS, a poem by* Thomas Moore; *les Amours des Anges, poëme, par* Th. Moore. Paris; Amyot, libraire, rue de la Paix, n.° 6.

II. *HEAVEN AND EARTH, a mystery &c.; le Ciel et la Terre; mystère fondé sur un passage du chapitre VI de la Genèse, par le très-honorable* lord Byron. Paris, A. et W. Galignani, rue Vivienne, n.° 18.

NOUS réunissons dans un même article ce que nous avons à dire des deux poëmes dont on vient de lire le titre, et nous commencerons par le premier; on va voir pourquoi. *Les Amours des Anges* de M. Moore n'étoient pas destinés à paroître d'abord comme il les a publiés : au lieu de remplir un poëme de quelque étendue, ils ne devoient former, sous un volume beaucoup moindre, qu'un épisode d'un grand ouvrage dont l'auteur s'occupoit depuis deux ans. Mais ayant appris que lord Byron traitoit le même sujet dans un drame, M. Moore se décida à prévenir son redoutable rival, et à se donner, comme il l'exprime lui-même, la chance d'un *lever héliaque*, avant que son humble étoile fût enveloppée et éclipsée dans la lumière du soleil. Sans examiner jusqu'à quel point cette modeste défiance de M. Moore étoit fondée, nous croyons juste de lui donner la même priorité auprès de nos lecteurs.

Les Amours des Anges étoient sans doute un sujet bien vague, et qui par conséquent offroit une vaste carrière à l'imagination. M. Moore en a pris l'idée dans un passage du livre d'Énoch qui sert d'épigraphe à son ouvrage; lord Byron a emprunté celle de son drame d'un verset mal interprété de la Bible. Joignez à cela quelques rêveries de la cabale, quelques passages des anciens pères et des scholastiques, voilà toutes les sources où M. Moore a puisé. Il auroit fallu beaucoup d'invention pour créer et ordonner des faits nombreux sur ce vaste canevas dépourvu de personnages : mais, quoique l'imagination de M. Moore soit très-active et très-féconde dans tous les détails qu'il se propose de peindre, on peut dire que cette fois du moins elle ne s'est pas déployée dans la création des caractères et des événemens.

Trois anges se trouvent réunis sur le penchant d'une colline délicieuse, au moment du coucher du soleil. Déterminer en quel temps, seroit difficile. L'auteur nous dit bien dans son exorde qu'alors le chagrin n'étoit pas venu, que le péché n'avoit pas encore tiré son rideau entre le ciel et l'homme :

Ere sorrow came, or sin had drawn
'Twixt man and heaven her curtain yet.

Mais il ne faudroit pas en conclure que la scène se passe avant la chute d'Adam, car on verra bientôt le contraire; ni même avant le déluge,

car il sera question de vin. Quoi qu'il en soit, les trois anges s'entretiennent des splendeurs du ciel, et plus encore des beautés de la terre, car ce sont des anges déchus : non qu'ils soient de vrais démons, des compagnons de Lucifer ou de Satan; mais les charmes des mortelles les ont séduits; ils sont dégradés de leur condition céleste, et c'est précisément l'histoire de leur dégradation qu'ils vont raconter. Le premier qui prend la parole, est un ange du dernier degré; même avant sa chute, il étoit un de ceux qui se tenoient les plus éloignés du trône, et la lumière qui émane sans cesse du centre de la divinité, tomboit déjà moins brillante sur ses ailes.

Il ne seroit pas plus aisé de définir le lieu de l'action qu'il va raconter, que le temps où il la raconte. « C'étoit, dit-il, dans un pays situé au » loin dans l'orient doré, où la nature ne connoît pas le délai de la » nuit, mais s'élance au seuil des cieux à la rencontre du jour son » époux : » et cependant nous ne croyons pas que ce fût au pôle. Il y avoit été envoyé du ciel en mission, et dans son vol il aperçut Léa, la plus belle des mortelles, qui se baignoit dans un ruisseau. Cette rencontre est peinte de vives et brillantes couleurs. C'est un tableau charmant que celui de la pudeur de Léa lorsqu'elle aperçoit l'ange, et de la modestie de l'ange, qui, pour ménager Léa, couvre ses regards brûlans de l'ombre de ses ailes. Mais l'amour est entré dans son cœur; il oublie tout, le ciel, sa mission, ses devoirs, pour ne s'occuper que de l'aimable vierge. Léa le paie de retour; mais elle est modeste, vertueuse, et dominée par une piété, livrée à des penchans vraiment célestes, dont l'ange ne peut triompher. Le désespoir le porte enfin à déclarer son amour. Ce n'est point le courroux, c'est la surprise, c'est une profonde pitié qu'il excite dans le cœur de l'innocente Léa. Elle ne peut assez s'étonner et s'affliger de voir la dégradation d'une créature angélique, elle qui, au lieu de s'attacher aux biens terrestres, voudroit pouvoir s'élever aux cieux. L'ange confondu se souvient alors que le moment est venu pour lui de retourner au ciel; il n'a pour cela qu'à prononcer le mot magique *(spell)* donné à tous les envoyés célestes pour y remonter. Il essaie, mais il ne peut achever le charme; il ne peut se décider à fuir des lieux qu'habite Léa. Une fête se prépare; il s'y rend, en partage tous les plaisirs, et se livre à cette gaîté forcée et bruyante à laquelle on a recours pour s'étourdir. Il goûte pour la première fois le jus de la treille, et perd tout-à-fait la raison. Le soir même il a un dernier rendez-vous avec Léa; mais la vierge toujours pure n'a des yeux que pour une étoile favorite qu'elle avoit toujours desiré d'habiter. L'ange n'obtient son attention que lorsqu'en la sup-

II. *Heaven and Earth, a mystery &c.; le Ciel et la Terre; mystère fondé sur un passage du chapitre VI de la Genèse, par le très-honorable* lord Byron. Paris, A. et W. Galignani, rue Vivienne, n.° 18.

Nous réunissons dans un même article ce que nous avons à dire des deux poëmes dont on vient de lire le titre, et nous commencerons par le premier; on va voir pourquoi. *Les Amours des Anges* de M. Moore n'étoient pas destinés à paroître d'abord comme il les a publiés : au lieu de remplir un poëme de quelque étendue, ils ne devoient former, sous un volume beaucoup moindre, qu'un épisode d'un grand ouvrage dont l'auteur s'occupoit depuis deux ans. Mais ayant appris que lord Byron traitoit le même sujet dans un drame, M. Moore se décida à prévenir son redoutable rival, et à se donner, comme il l'exprime lui-même, la chance d'un *lever héliaque,* avant que son humble étoile fût enveloppée et éclipsée dans la lumière du soleil. Sans examiner jusqu'à quel point cette modeste défiance de M. Moore étoit fondée, nous croyons juste de lui donner la même priorité auprès de nos lecteurs.

Les Amours des Anges étoient sans doute un sujet bien vague, et qui par conséquent offroit une vaste carrière à l'imagination. M. Moore en a pris l'idée dans un passage du livre d'Énoch qui sert d'épigraphe à son ouvrage; lord Byron a emprunté celle de son drame d'un verset mal interprété de la Bible. Joignez à cela quelques rêveries de la cabale, quelques passages des anciens pères et des scholastiques, voilà toutes les sources où M. Moore a puisé. Il auroit fallu beaucoup d'invention pour créer et ordonner des faits nombreux sur ce vaste canevas dépourvu de personnages : mais, quoique l'imagination de M. Moore soit très-active et très-féconde dans tous les détails qu'il se propose de peindre, on peut dire que cette fois du moins elle ne s'est pas déployée dans la création des caractères et des événemens.

Trois anges se trouvent réunis sur le penchant d'une colline délicieuse, au moment du coucher du soleil. Déterminer en quel temps, seroit difficile. L'auteur nous dit bien dans son exorde qu'alors le chagrin n'étoit pas venu, que le péché n'avoit pas encore tiré son rideau entre le ciel et l'homme :

Ere sorrow came, or sin had drawn
'Twixt man and heaven her curtain yet.

Mais il ne faudroit pas en conclure que la scène se passe avant la chute d'Adam, car on verra bientôt le contraire; ni même avant le déluge,

car il sera question de vin. Quoi qu'il en soit, les trois anges s'entretiennent des splendeurs du ciel, et plus encore des beautés de la terre, car ce sont des anges déchus : non qu'ils soient de vrais démons, des compagnons de Lucifer ou de Satan; mais les charmes des mortelles les ont séduits; ils sont dégradés de leur condition céleste, et c'est précisément l'histoire de leur dégradation qu'ils vont raconter. Le premier qui prend la parole, est un ange du dernier degré; même avant sa chute, il étoit un de ceux qui se tenoient les plus éloignés du trône, et la lumière qui émane sans cesse du centre de la divinité, tomboit déjà moins brillante sur ses ailes.

Il ne seroit pas plus aisé de définir le lieu de l'action qu'il va raconter, que le temps où il la raconte. « C'étoit, dit-il, dans un pays situé au » loin dans l'orient doré, où la nature ne connoît pas le délai de la » nuit, mais s'élance au seuil des cieux à la rencontre du jour son » époux : » et cependant nous ne croyons pas que ce fût au pôle. Il y avoit été envoyé du ciel en mission, et dans son vol il aperçut Léa, la plus belle des mortelles, qui se baignoit dans un ruisseau. Cette rencontre est peinte de vives et brillantes couleurs. C'est un tableau charmant que celui de la pudeur de Léa lorsqu'elle aperçoit l'ange, et de la modestie de l'ange, qui, pour ménager Léa, couvre ses regards brûlans de l'ombre de ses ailes. Mais l'amour est entré dans son cœur; il oublie tout, le ciel, sa mission, ses devoirs, pour ne s'occuper que de l'aimable vierge. Léa le paie de retour; mais elle est modeste, vertueuse, et dominée par une piété, livrée à des penchans vraiment célestes, dont l'ange ne peut triompher. Le désespoir le porte enfin à déclarer son amour. Ce n'est point le courroux, c'est la surprise, c'est une profonde pitié qu'il excite dans le cœur de l'innocente Léa. Elle ne peut assez s'étonner et s'affliger de voir la dégradation d'une créature angélique, elle qui, au lieu de s'attacher aux biens terrestres, voudroit pouvoir s'élever aux cieux. L'ange confondu se souvient alors que le moment est venu pour lui de retourner au ciel; il n'a pour cela qu'à prononcer le mot magique *(spell)* donné à tous les envoyés célestes pour y remonter. Il essaie, mais il ne peut achever le charme; il ne peut se décider à fuir des lieux qu'habite Léa. Une fête se prépare; il s'y rend, en partage tous les plaisirs, et se livre à cette gaîté forcée et bruyante à laquelle on a recours pour s'étourdir. Il goûte pour la première fois le jus de la treille, et perd tout-à-fait la raison. Le soir même il a un dernier rendez-vous avec Léa; mais la vierge toujours pure n'a des yeux que pour une étoile favorite qu'elle avoit toujours desiré d'habiter. L'ange n'obtient son attention que lorsqu'en la sup-

précipita dans ses bras. Mais quelle horrible catastrophe! L'éclat, le feu dont il brille, ont perdu par sa chute toute leur pureté, et Lilis dans ses bras n'est bientôt plus qu'un monceau de cendres. Encore si c'eût été là le dernier et le plus grand de ses malheurs! Mais non; sa fidèle amante, pour dernier adieu, imprime sur son front ses lèvres de cendres *[ashy lips]*, et ce baiser le brûle, non comme un feu terrestre, mais comme celui que les anges n'osent nommer. Rien depuis n'a pu en effacer ni en cacher la cicatrice; signe non équivoque que Lilis brûle de feux éternels.

Rubi termine son récit par une prière touchante, où il supplie le Très-Haut de pardonner à Lilis, en le condamnant lui-même pour l'éternité aux tourmens les plus affreux.

Rien de plus brillant que les détails de cette histoire; elle étincelle de tous les feux de la céleste voûte, au point d'éblouir: mais elle nous paroît moins touchante, moins gracieuse que la première, et l'on voit que l'histoire de Jupiter et de Sémélé en a fourni l'invention. Lorsqu'elle est finie, les deux autres anges joignent leurs prières à celle du chérubin pour obtenir la grâce de Lilis. On seroit porté à conclure de leurs expressions que les anges sont bannis pour toujours de la présence divine, et que la miséricorde du Dieu de bonté pourra se laisser fléchir en faveur de la mortelle égarée: mais on verra bientôt qu'au moins le dernier des trois anges doit être un jour réintégré dans tous ses honneurs; et en contredisant ainsi la première partie de l'arrêt que M. Moore nous avoit fait entrevoir, il permet malheureusement de douter que l'autre partie s'accomplisse.

La prière des trois bannis est interrompue par un prélude auquel succède un air tendre et mélancolique, chanté par une voix inconnue aux deux premiers anges, mais non au troisième, que cette voix appelle par son nom. Bientôt la chanteuse paroît une lampe à la main et disparoît comme un éclair. L'ange qu'elle appeloit lui répond en la nommant *Namah;* il ne tarde à la rejoindre que le temps nécessaire pour raconter son histoire à son tour. On doit penser qu'impatient d'aller retrouver son amante, il abrége sa narration: aussi ce n'est pas d'après lui que M. Moore nous la donne, mais d'après les tables où Cham l'inscrivit après le déluge, avec d'autres aventures des anciens jours. Elle est fort courte. Le troisième ange, fort supérieur encore aux deux premiers, est un séraphin: il se nomme *Zaraph;* son être est tout amour; il étoit même le plus ardent de tous ces esprits de flamme: il n'a péché qu'en associant de trop près à l'amour divin l'amour d'une créature. Tout se réunissoit en elle pour le séduire; une ame aussi

pieuse que la condition humaine le permet, l'amour et la musique, seuls bienfaits qui nous restent d'Éden. C'est en l'entendant soupirer sur son luth un hymne d'amour à la divinité, que Zaraph devint sa conquête, sans savoir s'il cédoit à l'amour, à la musique, ou à la piété. Tous deux s'unirent par des nœuds éternels à l'autel de la religion. Cette transgression de l'ange devoit être punie; mais elle le fut légèrement: c'étoit une faute d'amour. Il est condamné à errer sur ce globe, ainsi que Namah, tant que l'océan et la terre verdoyante existeront; mais ils finiront par se réunir dans les cieux. Leur pélerinage a des peines, comme la vie de tout ce qui rampe ici bas; mais il a de grandes consolations. M. Moore en fait une peinture aussi touchante que poétique; et peut-être, dans tout son poëme, ne trouve-t-on rien de plus pur pour le goût, de plus pathétique pour les sentimens, que les vers où il retrace les chastes amours du séraphin et de son épouse, leur constance, leur piété, et sur-tout l'humilité de Namah, que l'on peut nommer vraiment angélique.

En considérant ce poëme dans son ensemble, on peut lui reprocher plus d'un défaut. Nous ne savons si les succès de lord Byron dans le genre vague ont séduit M. Moore; mais on a dû s'apercevoir du vague qui règne dans cette singulière production. On ne sait ni en quel temps ni en quel lieu la scène se passe; on y rencontre des idées que nous ne croyons même pas antidiluviennes, comme celles du purgatoire (pag. 45) (1), du Saint-Esprit sous la forme d'une colombe (2) (pag. 62), de la musique des fées sur les collines (pag. 86). Enfin le sort même d'une partie des principaux personnages est aussi laissé dans un vague désespérant. On sait, il est vrai, ce que deviennent Zaraph et Namah; on voit Léa transfigurée: mais Lilis est-elle réprouvée pour l'éternité; Rubi et le premier ange, que deviennent-ils! Rentreront-ils un jour en grâce! Seront-ils assimilés aux anges rebelles! Et si cela doit être, qui suspend encore leur châtiment!... Nous craignons fort que la première base de tout ouvrage durable ne manque à celui-ci:

...... *sapere est et principium et fons.*

Or, est-ce en mêlant à des traditions sacrées, aux témoignages de l'écriture, les rêveries de la cabale, des scholastiques et des rabbins, que l'on pose cette base solide! Nous croyons permis d'en douter.

Le style est sans doute la partie brillante de l'ouvrage. Il semble

---

(1) Il est question des lueurs célestes que ceux *who dwell in purgatory catch from heaven* — (2) M. Moore compare la neige au *moulting* (à la mue) de la céleste colombe.

qu'en parlant des femmes, M. Moore ait voulu suivre le conseil de Diderot, *tremper sa plume dans l'arc-en-ciel et jeter sur ses pages la poussière des ailes d'un papillon.* Un critique anglais le peint comme passant son existence aérienne au milieu des sylphes et des esprits, dans une vision perpétuelle d'ailes, de fleurs, d'arcs-en-ciel, de sourires, de rougeurs, de pleurs et de baisers; il l'accuse de nous rassasier des douceurs de la terre, de nous éblouir des splendeurs du ciel; il convient que jamais M. Moore n'écrit un vers qui ne soit par lui-même de la poésie, ou qui du moins n'offre un lieu commun pittoresque ou harmonieux: mais en même temps il se plaint que cette poésie, si richement nourrie d'images, n'arrive jamais au cœur. Nous aimons mieux abréger ce jugement d'un compatriote de l'auteur, que de hasarder le nôtre dans une matière si délicate pour un étranger; mais on nous permettra de dire que nous y souscririons volontiers. Il est trop vrai que le cœur prend rarement sa part du plaisir que la poésie de M. Moore donne à l'imagination et à l'oreille. Quelques éloges qu'elle mérite en général, on peut trouver sa manière légère et trop brillantée; son coloris, souvent si vif, tient quelquefois de l'enluminure: il veut peindre la grâce, mais un connoisseur sévère pourra lui reprocher de tomber parfois dans l'afféterie et le faux goût. Sans assurer qu'il court après l'esprit, on peut dire qu'il le rencontre trop souvent: on peut même douter qu'il réussisse complétement auprès des femmes par son ton soutenu de galanterie; plusieurs le trouveront peut-être un peu fade à force de douceur, et un peu en opposition avec l'idée que l'on se forme ordinairement de l'époque reculée où il nous transporte.

Si nous nous sommes trop étendus sur ce poëme, nous aurons pour excuse le prodigieux succès qu'il a obtenu en Angleterre, et celui que l'on promet en France aux traductions dont il a été ou dont il va être honoré. D'ailleurs, malgré la brillante réputation de l'auteur, nous n'avions pas encore eu l'occasion de faire connoître sa manière. Il n'en est pas ainsi de lord Byron, qui déjà nous a souvent occupé; ainsi nous rendrons compte plus succinctement de son drame *le Ciel et la Terre.*

Lord Byron ne l'a divisé qu'en trois scènes, et non en actes; et ces trois scènes ne forment qu'une première partie, ce qui semble annoncer que l'auteur en donnera d'autres qui compléteront le *Mystère,* qu'il publie sous un titre à-peu-près universel. Quoique deux séraphins amoureux figurent dans ces prémices de l'ouvrage, leurs amours n'en forment pas le sujet principal: c'est le déluge qui en est la catastrophe. L'intrigue est nulle, et les personnages peu nombreux. Parmi les êtres surhumains,

outre les deux anges dont nous avons parlé, nous devons compter encore l'archange Raphaël et un essaim de démons dont l'auteur fait une espèce de gnômes habitant l'intérieur de la terre. Parmi les mortels, il a choisi Noé, Sem, Japhet, deux filles de la race de Caïn, objet de l'amour des deux anges, et Irad, rival de l'un des séraphins, comme Japhet est rival de l'autre : il faut y joindre un chœur de mortels, qui paroissent seulement au moment où le déluge se déclare. On voit qu'il étoit difficile de nouer une intrigue entre des êtres de natures si différentes; on voit encore que rien ne pouvoit avancer ni retarder le dénouement. Il est tout simple que Japhet et Irad soient malheureux dans leurs amours; ils avoient affaire à des rivaux trop redoutables : et l'on conçoit de même que les hommes condamnés en masse, à l'exception de la famille de Noé, n'eussent rien à opposer à l'arrêt céleste. Japhet, il est vrai, déplore leur sort et voudroit au moins sauver sa bien-aimée, toute ingrate qu'elle est : mais son impuissance est trop évidente pour que l'on conçoive un moment d'espoir, et Japhet ne peut même pas obtenir la grâce de périr avec elle. Au reste, malgré sa piété, qui jusque-là ne s'étoit jamais démentie, sa conduite est assez extraordinaire, et il semble que lord Byron oublie que ce patriarche étoit marié comme ses frères, car aucune des brus de Noé ne paroît dans ce drame singulier.

On sera peut-être surpris que le chantre de Caïn ait négligé d'y introduire le personnage de Cham. Il semble que le génie du lord Byron se seroit mis plus à son aise en parlant par sa bouche; mais le noble auteur y a largement suppléé. L'essaim d'esprits infernaux qu'il fait sortir des entrailles de la terre pour insulter, par d'horribles éclats de rire, à la piété de Japhet et au sort du genre humain prêt à périr, lui a fourni des organes plus convenables encore. Japhet, accablé sous le poids de leurs blasphèmes et de leurs imprécations, n'a qu'une prédiction à leur opposer, la venue du Messie; mais les démons n'en triomphent pas moins de tous les maux et de tous les crimes qui inonderont le monde en attendant. Les caractères des deux femmes séduites par les anges sont ceux que lord Byron s'est mis en possession de donner à toutes ses héroïnes. L'une est fière, hautaine, intrépide, comme la Gulnare du *Corsaire;* c'est une véritable descendante de Caïn : l'autre, plus digne de descendre d'Abel, est sensible, douce, aimante, dévouée, comme Médora. La nuance qui distingue le caractère des deux séraphins, est du même genre, mais moins tranchée. Le plus fier des deux, Azaziel, est l'amant de la mortelle la moins orgueilleuse, de la sensible Anah; Samiasa, plus doux, s'est attaché à

l'impérieuse Aholibamah (1) : mais tous deux résistent également aux ordres de Raphaël, lorsqu'il vient les sommer de remonter aux cieux, sous peine de désobéissance ; tous deux préfèrent une éternelle réprobation, et disparoissent avec leurs amantes, qu'ils enlèvent lorsque les eaux commencent à s'élever.

C'est après leur départ que se montre un chœur de mortels qui cherchent, en gravissant les montagnes, à se soustraire aux progrès du déluge toujours croissant. Sem et Noé ont déjà gagné l'arche ; Raphaël s'est envolé ; Japhet seul est demeuré et peut écouter les plaintes des fugitifs, ou répondre, soit à leurs malédictions, soit à leurs prières. Une femme le prie de sauver son enfant ; une autre voudroit qu'il la sauvât elle-même : il ne peut les exaucer. Les mortels en chœur se livrent aux imprécations, aux malédictions que leur sort affreux leur inspire ; un seul d'entre eux témoigne la plus humble et la plus pieuse résignation. Enfin les eaux se gonflent toujours davantage : les mortels se dispersent et fuient de toutes parts vers les sommets les plus escarpés ; et l'on voit flotter l'arche, poussée vers le rocher qui soutient encore Japhet.

Le style de ce drame est généralement lyrique ; et cela devoit être, car il est presque rempli par les invocations des mortelles à leurs séraphins, par le chœur des démons et celui des hommes, par les sommations et les menaces de Raphaël, qui s'exprime aussi lyriquement. Le langage de Japhet est plus dramatique ; il a même des traits qui le sont éminemment. Il fait quelquefois des réflexions profondes et touchantes sur l'état encore riant de la terre, où rien n'annonce la catastrophe qui la menace, et sur l'impénitence des hommes, malgré la construction de l'arche et les avertissemens de Noé. C'est dommage qu'il y mêle de la métaphysique sur le temps et l'éternité. Ce qui nous paroît le plus digne d'éloges, c'est la partie pittoresque de l'ouvrage, si l'on peut s'exprimer ainsi pour désigner la description de tous les phénomènes qui annoncent, précèdent et accompagnent le déluge. Le critique anglais (2) que nous avons déjà cité, croit, et peut-être avec raison, que l'auteur, dans cette description, avoit en vue le célèbre tableau du Poussin : mais il ajoute qu'il seroit inutile d'accuser lord Byron de plagiat, car il jureroit qu'il n'a jamais vu le tableau ou qu'il l'a oublié depuis long-temps. Nous sommes plus équitables envers le

(1) Ces deux noms sont pris de la Genèse, ch. 36 ; deux femmes d'Ésaü y sont nommées *Adah* et *Aholibamah*, et cette dernière est fille d'*Anah*. — (2) *Edinburgh Review*, n.° 75.

noble poëte; nous croyons qu'une imitation de ce genre est tout-à-fait licite, et nous ne l'accuserons pas plus d'être plagiaire pour avoir fait des emprunts au Poussin, que Racine pour avoir pris de Timanthe l'idée de voiler le visage d'Agamemnon pendant le sacrifice d'Iphigénie.

Au lieu d'allonger cet article en citant des morceaux des deux poëmes qui en sont l'objet, morceaux dont nous ne pourrions donner que des traductions très-imparfaites, nous aimons mieux les rapprocher l'un de l'autre à la fin comme au commencement. Ce ne sera point pour les comparer, car ils n'ont presque rien de commun; ce sera moins encore pour donner la palme à l'un ou à l'autre : leurs mérites, comme leurs défauts, sont tout-à-fait opposés. Nous dirons seulement que M. Moore a eu tort de s'effrayer de l'annonce précoce de l'ouvrage de son rival, et qu'il n'a pas été heureux dans le choix du parti qu'il a cru devoir prendre pour le prévenir. Ce qui nuit à son poëme, c'est la monotonie des couleurs brillantes qu'il emploie et dont l'effet est de tenir les lecteurs dans une sorte d'éblouissement qui les fatigue; c'est la continuité des sentimens doux qu'il exprime et qui vont quelquefois jusqu'à la fadeur. Or l'impression qui en résulte tient à l'étendue même de l'ouvrage, à la répétition trop fréquente des mêmes images, des mêmes sentimens. Ces défauts ne seroient presque pas sensibles, si M. Moore, se tenant à sa première idée, ne nous eût donné que l'amour du premier ange, servant d'épisode au grand ouvrage dont il s'occupoit; cela eût été d'autant plus sage, qu'une concurrence entre lui et lord Byron ne sera jamais qu'imaginaire. Quelque sujet que traite le noble lord, il pourra s'abandonner à la grandeur sauvage de son sombre génie, sans que M. Moore craigne de le voir envahir son territoire, semé de roses et peuplé d'amours.

VANDERBOURG.

Tableau général de l'empire othoman, divisé en deux parties, dont l'une comprend la législation mahométane; l'autre, l'histoire de l'empire othoman, &c.; par M. de M*** d'Ohsson, *chevalier de l'ordre royal de Vasa, &c.; ouvrage enrichi de figures : tome III, publié par les soins de M.* C. d'Ohsson, *fils de l'auteur.* Paris, 1820, 474 pages *in-fol.*

Le tableau général de l'empire othoman de M. M*** d'Ohsson est trop connu pour qu'il soit nécessaire de rappeler aux lecteurs le

contenu des deux premiers volumes, qui ont paru en 1787 et 1790. Le titre même de l'ouvrage indique les deux grandes divisions dont il devoit se composer, la législation mahométane et l'histoire de l'empire ottoman. La troisième partie du volume que nous annonçons, complète la législation mahométane; la partie historique, qui commence à l'origine de l'empire othoman et finit à l'année 1774, existe en manuscrit, et est, à ce qu'il paroît, presque en état d'être publiée. L'éditeur de ce troisième volume ne fait point connoître s'il est dans l'intention de donner au public la partie historique. La législation mahométane, outre une introduction qui étoit indispensable, se compose de cinq codes: 1.° le code religieux, divisé en trois parties, le dogme, les rites et la morale; 2.° le code civil; 3.° le code criminel; 4.° le code politique; 5.° le code militaire. Le code religieux est suivi, comme il devoit l'être, de l'état du clergé séculier et régulier, c'est-à-dire, du corps des oulémas et des derviches; et c'est par là que finit le deuxième volume, publié en 1790. Les quatre autres codes occupent la troisième partie du volume, mais non dans l'ordre indiqué dans la préface de l'ouvrage. On a placé d'abord le code politique, puis le code militaire, enfin le code civil et le code pénal. L'état de l'empire othoman, c'est-à-dire, de la cour et des différentes branches du gouvernement, qu'on peut considérer comme un accessoire du code politique, forme la deuxième partie du même volume, et cette partie est enrichie d'un très-grand nombre de gravures.

La méthode suivie par l'auteur dans l'exposition des divers codes contenus dans ce volume, est la même qu'il avoit déjà observée dans le code religieux. Il rapporte d'abord le texte de chaque disposition légale, tel qu'il se trouve dans le grand traité de jurisprudence du scheïkh *Ibrahim Halébi.* Vient ensuite le commentaire d'*Omar Néséfi*, puis les observations de toute nature, empruntées le plus souvent à d'autres docteurs musulmans, ou puisées dans divers recueils de *fetwas*, c'est-à-dire, de décisions juridiques. Il ne faut pas perdre de vue que l'auteur ne s'occupant que de l'empire othoman, la doctrine qu'il expose est toujours celle des sunnites. Les personnes qui desireroient approfondir la jurisprudence musulmane, feront bien de comparer avec l'ouvrage de M. d'Ohsson le livre intitulé *Hédaya*, publié en anglais, à Londres, en 1791, en quatre volumes *in-4.°*; en arabe, à Calcutta, deux volumes *in-4.°*, 1816, et en persan, au même lieu, quatre vol. *in-8.°*, 1807 et 1808. Il seroit bon aussi de rapprocher ce recueil de lois, du livre publié en anglais, à Calcutta, en 1809, sous le titre de *Mishcat-ul-masabih, or a Collection of the most authentic traditions, &c.*,

deux volumes *in-4.°*, et le traité intitulé كتاب الجنايات, publié en arabe avec un commentaire persan, à Calcutta, en 1813, deux volumes *in-8.°*

Ce qu'il y a de plus important dans le code politique, c'est ce qui concerne le chef suprême de l'islamisme, les qualités requises dans ce premier magistrat de la religion et de l'état, ses droits et ses devoirs.

Cette matière avoit déjà trouvé place, du moins en partie, dans l'exposé du code religieux. Quoique le principe de toute loi, dans le système musulman, soit le texte sacré de l'Alcoran, ce n'est qu'à force de subtilités, et en appelant à leur secours la tradition, qui se compose des paroles et des exemples de Mahomet et de ses premiers disciples, le raisonnement, et le consentement unanime des docteurs, que les jurisconsultes sont parvenus à former un code complet de législation religieuse et civile ; et ce code, loin d'offrir un système *à priori*, fondé sur une théorie abstraite des droits et des devoirs de la société et de ses membres, porte fréquemment l'empreinte des circonstances qui ont forcé les docteurs à étendre, restreindre ou interpréter les lois reçues, et à faire concorder la législation avec les intérêts des dépositaires du pouvoir. Il est facile d'appliquer ces réflexions à la doctrine qui concerne le chef suprême de l'islamisme, dans le code des Othomans. On enseigne que, « quelles que soient » ses mœurs ou ses qualités personnelles, ainsi que ses droits au trône » ou à l'exercice de la puissance souveraine, du moment qu'il règne, » fût-il vicieux, irreligieux, fût-il un tyran, eût-il même usurpé » l'empire, son autorité doit être généralement respectée dans tout ce » qui concerne la religion, la justice distributive et le gouvernement. » Si la légitimité est une condition requise dans le souverain, l'obstacle qu'une telle condition pourroit apporter aux vues de l'ambitieux favorisé par la fortune, est levé par les docteurs, qui enseignent que « la légi- » timité s'acquiert par le triomphe des armes et par la possession » réelle du pouvoir souverain. Il faut observer, dit à cette occasion » M. d'Ohsson, que la première rédaction de ces lois remonte au temps » des Ommiades, qui avoient intérêt de légitimer leur usurpation du » *khaliphat* sur la maison d'Aly. Aussi les principaux docteurs de cette » époque appuyèrent-ils de leur opinion les droits de la nouvelle » dynastie. Attribuant tous les événemens de ce monde aux décrets » immuables de la providence, ils déclarèrent que lorsqu'un prince » étoit favorisé par le sort des armes, investi de la puissance, et » reconnu de la majorité de la nation, ses rivaux devoient rendre » hommage à sa fortune, soit par soumission à la volonté céleste,

» soit pour mettre un terme aux malheurs de l'humanité... En consé-
» quence le droit de la force est consacré par cette sentence : *le com-*
» *mandement appartient au vainqueur.* » Il nous semble cependant qu'on pourroit soutenir que cette doctrine légitime seulement l'obéissance de la part des sujets, et non le pouvoir dans la personne de l'usurpateur.

La *visibilité* est encore une condition requise dans le souverain ; et certes on n'auroit jamais pensé à mettre en principe que la personne du souverain doit être visible, si quelques sectaires n'avoient enseigné que la souveraine puissance repose sur la personne d'un *imam* caché qui doit se manisfester un jour, du fameux *Mahdi*, et ne s'étoient servis de cette doctrine pour soulever les peuples; et si des ambitieux, se disant les vicaires ou lieutenans de cet *imam* caché, n'avoient cherché à établir en son nom, sur les ruines de l'autorité légitime, leur domination usurpée.

L'unité et l'indivisibilité de l'empire est encore un dogme bien précieux pour les sultans othomans, quoiqu'une pareille doctrine, démentie par les faits, presque depuis l'origine de l'islamisme, ne puisse se soutenir qu'à l'aide d'une multitude de fictions. « Ce principe,
» dit M. d'Ohsson, est fondé sur une sentence que Mahomet répétoit
» fréquemment : il disoit qu'*un fourreau ne peut contenir deux sabres.*
» Aussi, quoique, dès le deuxième siècle de l'hégire, plusieurs provinces
» de la monarchie aient été soustraites à la domination des khaliphes par
» des gouverneurs ambitieux, ni ces nouveaux princes ni leurs succes-
» seurs ne cessèrent jamais de reconnoître la suzeraineté et la supré-
» matie des vicaires de Mahomet, ni de leur prêter foi et hommage;
» en sorte que leurs possessions furent toujours censées faire partie du
» vaste empire dont elles avoient été démembrées... C'est ce principe
» religieux qui anima le sultan *Mahmoud I* à faire de grands efforts
» contre les entreprises du prince aghvan *Mir Eschref*, qui, maître
» de la Perse, et attaché au rit sunny, refusoit de reconnoître la
» suprématie du monarque othoman; et c'est par un semblable motif
» que la Porte, dans ses négociations de paix avec la Russie, en 1774,
» s'opposa si fortement à l'indépendance des khans de Crimée. Ce
» système d'unité que commande la loi canonique, est censé subsister
» encore de nos jours, les mahométans sunnys de l'Asie et de l'Afrique
» rendant hommage à l'autorité spirituelle des sultans othomans, qui,
» depuis *Sélim I*, sont investis de la dignité khaliphale. » Il est difficile de croire que les sultans othomans eux-mêmes se fassent une si grossière illusion.

Au code politique succède le *code militaire*, qui est traité d'une manière fort abrégée. Rien n'est plus remarquable que la rigueur avec laquelle les docteurs sunnites veulent qu'on traite les schiites, musulmans aussi bien que les sunnites, mais qui, comme l'on sait, diffèrent de ces derniers, principalement en ce qui concerne les droits d'Ali et de ses descendans au khalifat, quoique ce ne soit plus dans le fait aujourd'hui qu'une question oiseuse et de pure théorie. Tout ce que la loi prescrit ou autorise de rigueurs contre l'*ennemi étranger*, l'*idolâtre*, le *musulman apostat* et le *blasphémateur*, doit être réuni et simultanément exercé contre le schiite. Il y a plus de mérite à tuer en temps de guerre un Persan schiite, que soixante-dix chrétiens ou autres ennemis de la foi musulmane, et les corps de ces sectaires sont déclarés indignes de la sépulture. J'observe, en passant, que M. d'Ohsson me semble avoir eu tort de rendre par *blasphémateur* le mot *kafir* (كافر), qui signifie plutôt *un homme sans religion et qui fait une profession ouverte d'incrédulité.*

Les lois militaires des musulmans au surplus, quoique empreintes d'une sorte de barbarie à l'égard des idolâtres et des apostats, portent cependant un caractère assez frappant de loyauté et de bonne foi (1). Mais, comme l'observe M. d'Ohsson, chez les Othomans la pratique est fréquemment en contradiction avec la théorie. La plus grande difficulté est de concilier la loi avec les intérêts de l'état, quand une guerre malheureuse oblige à rechercher la paix, et à sacrifier à la conservation de l'empire quelques provinces musulmanes. Dans ce cas du moins, les princes sont, aux yeux de la raison, bien excusables de chercher des tempéramens à la rigueur de la loi qui interdit de pareils sacrifices. Mais ce qui est vraiment révoltant, c'est la facilité avec laquelle les interprètes de la loi savent l'éluder pour complaire aux souverains, quand il s'agit d'autoriser une aggression injuste et un manque de foi aux traités les plus sacrés. Ainsi, lorsqu'en 1516, *Sélim I* voulut faire la guerre au sultan d'Égypte, dont la puissance, d'après les lois musulmanes, étoit certainement plus légitime que celle des Othomans, il obtint du corps des *oulémas* une décision qui la déclaroit juste. M. d'Ohsson fait connoître l'un des motifs allégués dans cette pièce. On y disoit que les souverains de l'Égypte faisoient graver sur leurs monnoies la profession de foi musulmane, et que ces monnoies circuloient entre les mains d'infidèles et d'hérétiques, qui, en les portant sur eux

---

(1) Je me suis un peu étendu sur ces lois, en rendant compte dans ce Journal (cahier de juin 1818) d'un ouvrage de M. de Hammer.

dans les lieux même les plus impurs, profanoient ainsi le nom de Dieu; et de là on concluoit qu'un pareil sacrilége autorisoit un souverain orthodoxe à faire usage de la puissance qu'il tenoit du ciel, pour exterminer le peuple qui s'en rendoit coupable. M. d'Ohsson observe avec raison que l'atrocité de la décision égaloit l'absurdité du prétexte. Il cite un autre exemple du même genre qui mérite d'être rapporté en entier.

« En 1570, *Sélim II* rompit la paix avec la république de Venise, » et attaqua l'île de Chypre, sous prétexte de venger l'islamisme qui » y avoit été outragé huit siècles auparavant. Voici la question politique, » *mess'élé* (مسئله) que le souverain, avant d'entreprendre cette guerre, » adressa au mouphty *Éb'us-sououd Éfendy*.

« Si une nation infidèle, qui seroit en paix avec l'empire, possédoit » entre autres domaines un pays appartenant jadis aux musulmans, et » où les mécréans auroient détruit les mosquées, profané les lieux » saints, et commis d'autres actes d'impiété, le monarque des musul» mans, qui seroit mu par le seul desir de servir la religion, pourroit» il, sans violer la foi des traités ni les principes de la loi et de la » justice, entreprendre la conquête de ce pays, pour le réunir de » nouveau aux états mahométans ! »

La réponse du mouphty fut en ces termes : « Il le peut; la sainte » loi ne s'y oppose pas. La paix entre le chef des musulmans et une » nation infidèle n'est légale qu'autant qu'elle est avantageuse à tout » le peuple musulman; car un traité de paix doit avoir pour base » l'intérêt public, la convenance générale. Il est même de convenance » de rompre toute trève ou toute paix, dès que le bien public l'exige. » Notre saint prophète avoit accordé la paix à ses ennemis pour quatre » ans (de l'an 6 à l'an 10 de l'hégire), paix qui avoit été négociée » et conclue solennellement par le vénérable *Aly*. Cependant, dès » l'année suivante, la guerre ayant été jugée plus avantageuse, on prit » les armes, on marcha à l'ennemi, et la Mecque fut conquise : les » khaliphes suivirent, à cet égard, l'exemple et les traces augustes de » notre saint prophète, le coryphée des apôtres célestes. »

Le complaisant moufti n'ignoroit pas sans doute ce que l'histoire atteste, que la paix, ou plutôt la trève conclue, en l'an 6 de l'hégire, entre Mahomet et les habitans de la Mecque, avoit été rompue par ces derniers, et qu'ils cherchèrent en vain à faire agréer leurs excuses de cette infraction à Mahomet.

M. d'Ohsson termine le code militaire par des observations détaillées sur la condition des diverses nations chrétiennes soumises à la domination othomane, et il joint à ces observations la traduction du *bérat* ou

diplome d'investiture d'un patriarche grec à Constantinople. Je passe au *code civil.*

Ce code se compose de huit livres, et d'un neuvième qui porte spécialement le titre de *Code judiciaire.* Les huit livres traitent des matières suivantes : I, du mariage ; II, de la dissolution du mariage ; III, des enfans ; IV, des successions ; V, des donations entre vifs et des dispositions testamentaires ; VI, de la servitude personnelle ; VII, du commerce ; VIII, de diverses lois relatives aux personnes et à la propriété. Je me contente d'indiquer ces divisions, et je mettrai seulement sous les yeux des lecteurs quelques particularités plutôt prises au hasard que choisies à dessein.

Tout le monde sait que, dans l'Orient, l'époux achète sa femme ; mais on ne se fait pas une idée bien juste de cette sorte de contrat. Tout homme, en contractant mariage, doit faire un présent à sa femme. Ce don, qui se nomme en arabe *mihr* (مهر), peut être considéré en même temps comme une dot et comme un douaire ; car la femme y acquiert un droit légitime, immédiatement après la consommation du mariage, soit réelle, soit présumée, c'est-à-dire, lorsqu'elle a eu un entretien privé avec son mari, et aussi dans le cas de mort de l'un des conjoints, même sans cohabitation préalable ; et ce même don, payé par l'époux lors du mariage, doit être acquitté une seconde fois, en cas de répudiation, ou de mort de l'époux. Le premier s'appelle *antérieur, mihr moadjel* (مهر معجّل) ; et le second, *postérieur, mihr mouedjel* (مهر موجّل). Ce don est *conventionnel* (مهر مسمّى) *mihr mosamma*, ou *coutumier* (مهر مثل) *mihr misl.* Le premier est l'effet d'une convention expresse ; l'autre se règle sur la naissance, l'âge, la fortune et la condition de la femme.

Dans le troisième livre, qui concerne les enfans, on ne lit pas sans quelque étonnement que, suivant la jurisprudence musulmane, le terme le plus court de la grossesse est de six mois, et le plus long de vingt-quatre ; encore y a-t-il des docteurs qui prolongent ce terme jusqu'à quatre, cinq et même sept ans. Les conditions requises pour la légitimité de l'enfant qui naît deux ans après l'époque de la viduité ou de la répudiation, sont presque entièrement abandonnées à la déclaration de la femme veuve ou répudiée, en sorte qu'il dépend d'elle de mettre à la charge de son mari, ou de la famille de l'époux qu'elle a perdu, le fruit d'un commerce illégitime. « Les juristes » modernes, dit M. d'Ohsson, ont soin de faire observer que ces » dispositions relatives au terme des couches et au sort des enfans

» furent dictées, non par l'ignorance des lois de la nature, mais par » un sentiment d'humanité. Selon eux, les anciens légistes vouloient » par là tempérer l'abus de la répudiation, et celui du désaveu des » enfans. Aussi, dans les actions judiciaires auxquelles donnent lieu » ces cas, qui sont d'ailleurs fort rares, les juges se prévalent-ils de » l'esprit de la loi pour protéger la mère et l'enfant, et sauver leur » honneur. » Il est permis de douter des bons effets d'une fiction de droit aussi ridicule.

Comme les pères ont le droit de marier leurs enfans mineurs sans que ceux-ci puissent en aucune manière se refuser à la volonté paternelle, tant que dure leur minorité, les tuteurs ont le même droit sur leurs pupilles: mais on a peine à concevoir jusqu'où les docteurs musulmans ont poussé les conséquences de ce principe. Non-seulement le tuteur, par sa seule volonté, peut unir deux de ses pupilles, en représentant dans l'acte de mariage, comme tuteur, les deux parties contractantes; non-seulement il peut marier sa pupille à un étranger, en représentant, dans l'acte de mariage, l'épouse, comme son tuteur, et l'époux, en qualité de fondé de pouvoir; mais il peut même épouser sa pupille et faire seul le contrat, d'une part, comme époux contractant pour lui-même, et de l'autre, comme tuteur: et il faut convenir que l'Alcoran, pris à la lettre *(surate 4, v. 3 et 126, édition de Marracci)*, est favorable à ces unions immorales. Il est vrai que le mineur, parvenu à l'âge de majorité, c'est-à-dire, à l'âge de puberté, peut rompre un pareil engagement, pourvu que le mariage n'ait pas été consommé. Toutefois de pareilles dispositions auroient droit de surprendre, si la législation, ou, pour mieux dire, la religion musulmane n'étoit pas fortement empreinte du caractère voluptueux et lascif de son fondateur.

Le livre des successions mérite d'être étudié et comparé avec les dispositions que l'Alcoran contient à ce sujet. Il a fallu une singulière sagacité pour établir sur ces dispositions un système entier de partage des successions, ou plutôt il faut croire que ce système existoit pour le fond avant Mahomet, et qu'il l'a seulement modifié, en y introduisant quelques dispositions nouvelles. Le khalife Othoman, dans une circonstance particulière que rapporte notre auteur, se vit obligé de faire violence à l'Alcoran pour se soustraire à une conséquence absurde; mais sa conduite a trouvé des improbateurs parmi les docteurs musulmans.

On voit dans le livre où il est traité des dispositions testamentaires, que l'on peut adopter un père ou une mère, comme on adopte un fils

ou une fille. Celui qui traite de la servitude, des droits du maître sur ses esclaves de l'un et de l'autre sexe et sur tout ce qu'ils possèdent, des divers degrés d'affranchissement, et des droits que les maîtres ou patrons conservent sur leurs esclaves affranchis, est un des plus étendus et des plus curieux; mais on ne peut, en le lisant, se dissimuler que les docteurs musulmans, comme les jurisconsultes juifs, ont souvent, pour faire preuve de subtilité, imaginé des hypothèses qui, selon toute apparence, ne se sont jamais présentées. Telle est celle d'un maître qui, possédant plusieurs esclaves, en affranchiroit un, sans faire connoître celui d'entre eux auquel il accorde cette faveur.

Toute usure est expressément prohibée par l'Alcoran, et cette prohibition a été étendue par les juristes musulmans à plusieurs sortes de contrats et d'échanges qui ne sont pas par leur nature compris sous le nom d'*usure:* comme les lettres de change, la vente d'un métal contre des espèces monnoyées du même métal, enfin tout prêt à intérêt. Néanmoins les besoins du commerce ont triomphé chez les musulmans, comme ailleurs, de la loi, ou de l'opinion des canonistes: c'est ce que fait observer M. d'Ohsson. Non-seulement les particuliers, mais le trésor public même, pour ses opérations financières, a recours aux lettres de change, et quant au prêt de l'argent à intérêt, loin qu'il soit inconnu parmi les sujets musulmans de l'empire othoman, il n'est pas de pays où les bénéfices considérés comme usuraires par la législation soient plus considérables. Au risque de *sortir de leurs tombeaux, au jour de la résurrection, comme des malheureux possédés du démon*, suivant la menace de l'Alcoran, les Turcs prennent d'ordinaire douze pour cent d'intérêt annuel, et cet intérêt s'élève, suivant les circonstances, jusqu'à vingt-quatre pour cent. Les hommes en place, et sur-tout les traitans qui doivent fournir des fonds au gouvernement à des époques fixes, ont souvent recours aux banquiers, qui font payer chèrement leurs services; seulement on a soin de ne point parler d'intérêts dans les obligations, et on les comprend dans le capital. Si les débiteurs de mauvaise foi peuvent prouver en justice qu'une partie de leur dette a pour objet des intérêts, ils en obtiennent la décharge. Ce risque que court le prêteur, contribue à faire hausser l'intérêt.

Le huitième livre du code civil traitant de divers objets de jurisprudence réelle et personnelle, qui ont peu de rapport ensemble, il convient de les indiquer d'une manière spéciale. Voici les titres des dix-sept chapitres dont se compose ce livre: I, des néophytes musulmans; II, des personnes disparues ou des absens; III, de l'interdiction civile (حجر); IV, des hermaphrodites; V, des terres vaines et vagues

(عادية) ; VI, des eaux publiques et privées (شرب); VII, des effets trouvés ; VIII, des baux à ferme des biens ruraux ; IX, des baux à ferme des maisons, boutiques et magasins; X, du louage des esclaves, des animaux et des effets; XI, du salaire des artisans, des ouvriers et des domestiques; XII, du prêt (عارية); XIII, du dépôt; XIV, du cautionnement; XV, des gages et des hypothèques; XVI, du partage des biens mis en commun; XVII, des mandataires.

Le *code judiciaire*, que l'auteur a envisagé d'abord comme le neuvième chapitre du code civil, et ensuite comme un code particulier, se divise en seize chapitres. Quant à l'organisation judiciaire de l'empire othoman, elle a été exposée dans le premier volume, à l'occasion du code religieux, l'exercice de la magistrature appartenant au corps du clergé. Comme il n'y a pas une démarcation bien établie entre les matières comprises dans les huit livres du code civil et celles que renferme le code judiciaire, je ne puis me dispenser d'indiquer l'objet de chacun des seize chapitres dans lesquels ce dernier est divisé. Les voici : I, de la justice distributive (قضاء) ; II, des qualités requises dans un magistrat; III, des droits et des devoirs d'un juge; IV, de la procédure; V, de l'irrévocabilité des arrêts judiciaires; VI, des aveux obligatoires (اقرار); VII, des déclarations contradictoires (تناقض) ; VIII, des témoignages judiciaires; IX, des qualités requises dans les témoins judiciaires; X, de la rétractation des témoins; XI, des témoins suppléans, c'est-à-dire, qui déposent par procuration d'un témoin légitimement empêché; XII, du serment; XIII, des arbitres; XIV, des compositions ou accommodemens à l'amiable (صلح); XV, des dénonciations; XVI, de la prescription (مرور الزمان).

Je ne mettrai sous les yeux des lecteurs qu'une seule disposition tirée du chapitre V, et qui concerne l'effet d'un jugement, au for intérieur. Voici ce qu'on lit dans le texte du code : « Tout jugement » demande une prompte exécution; et s'il est conforme à la loi, fût- » il même fondé sur l'erreur ou sur la déposition de faux témoins, » ses effets doivent être justifiés dans le for extérieur et dans celui de » la conscience. » Sur cela le commentateur s'exprime ainsi : « D'après » ce principe, la femme faussement réclamée et adjugée à son prétendu » mari, peut vivre avec lui sans aucun scrupule de conscience, en » l'envisageant comme un époux que lui donne, non la fraude, mais » l'autorité de la justice. Cette loi fut établie par l'imam *Azam Ebu-* » *Hanifé*, d'après l'exemple du khalife *Aly*, lequel prononça un juge- » ment de cette nature en faveur d'un homme qui, à l'aide de deux

» faux témoins, réclamoit une fille libre comme sa véritable épouse. » Frappée du triomphe de l'imposture, malgré ses protestations et ses » larmes, la fille s'écria : *Puisque l'autorité de vos décrets me lie à cet » homme, contre la vérité et contre mon gré, daignez donc, seigneur, nous » marier, pour rendre du moins notre union légitime. — Allez en paix,* » lui répondit *Aly ; car la déposition juridique de ces deux témoins vous a » légitimement unie avec cet homme.* »

L'extrême faveur accordée aux dépositions des témoins rend le métier de faux témoin très commun et très-lucratif dans l'empire othoman. Tout écrit, même celui qui a été passé devant le magistrat, n'est admis que comme un commencement de preuve, et n'acquiert une parfaite validité que par l'attestation de deux témoins. Ainsi il arrive souvent qu'un débiteur de mauvaise foi reconnoît la vérité de l'obligation produite contre lui par le demandeur; mais il affirme en avoir acquitté le montant, et pour peu qu'il trouve deux faux témoins pour déposer conformément à sa déclaration, le titre dont le créancier est porteur devient nul, comme étant d'une valeur inférieure à la preuve testimoniale. Une jurisprudence aussi absurde favorise la mauvaise foi des particuliers et la connivence criminelle des juges ; aussi l'exercice de la justice est-il une des parties les plus révoltantes de l'administration dans les états musulmans.

Je me hâte de passer au *code pénal*, qui se divise en trois livres. Le premier traite des peines afflictives (حدود) ; le deuxième, des peines correctionnelles (تعزير ou تأديب); le troisième, des restitutions et réparations civiles. Je donnerai une légère idée de la jurisprudence musulmane dans la classification des crimes et des délits, en faisant connoître les actions criminelles auxquelles s'appliquent les peines afflictives, et celles qui ne sont punies que de peines correctionnelles. Les premières, qui sont l'objet du livre premier, sont, 1.° les blasphèmes et les actes d'impiété qui attaquent l'essence même de la religion (كفر); 2.° l'apostasie ; 3.° les actes de rebellion, de désobéissance aux ordres du souverain, et tout ce qui porte le caractère d'attentat contre la chose publique et tend à troubler le repos de l'état ; 4.° le meurtre ; 5.° les blessures et les mutilations ; 6.° l'adultère ; 7.° les injures ; 8.° le faux témoignage ; 9.° l'usage du vin et l'ivresse ; 10.° le vol simple ; 11.° le vol sur les grands chemins. Le dernier chapitre de ce premier livre a pour objet les crimes commis contre les esclaves ou par eux. Les peines afflictives appliquées aux crimes compris dans les onze premiers chapitres, sont la mort, par diverses sortes de supplice, la mutilation en vertu de la loi du talion, la perte des mains

ou des pieds, des coups de fouet, enfin des amendes ou compensations variées suivant le degré de culpabilité. La législation distingue avec soin les différentes espèces de meurtre, et joint presque toujours à la vindicte publique des dommages et intérêts en faveur de la famille à laquelle le meurtre a enlevé un de ses membres. De tous les crimes qui emportent des peines afflictives, l'adultère est celui dont la preuve juridique a été environnée par la législation de plus de difficultés, au point qu'elle est à-peu-près impossible.

Parmi les délits auxquels la loi n'applique que des peines correctionnelles, et qui sont l'objet du second livre, il y en a qu'on ne peut regarder que comme des contraventions légères et même excusables, tandis que d'autres sont des affronts à la nature humaine, qu'on est étonné de trouver rangés dans la classe des simples délits. Les peines correctionnelles sont le blâme ou la reprimande (خطاب), l'emprisonnement, et la bastonnade (ضرب), depuis trois jusqu'à trente-neuf coups de verge.

M. d'Ohsson termine ce chapitre par des observations que je vais tanscrire et par lesquelles je finirai aussi cet article.

« La latitude, dit-il, que la loi donne aux juges pour l'application » des diverses peines correctionnelles, suivant la classe du coupable, » est mise à profit par ceux qui rendent les jugemens, et par ceux qui » doivent veiller à leur exécution. L'individu convaincu d'un délit » donne de l'argent au juge pour adoucir sa sentence, et, remis entre » les mains de l'officier de police, il paie encore pour se rédimer de » la bastonnade ou de l'emprisonnement; mais comme le juge auroit » le droit de réclamer contre l'inexécution de son arrêt, l'homme de » police lui ferme la bouche en lui cédant une partie de la rançon.

» Aussi nul délit dont la punition peut être convertie en amende, » n'échappe-t-il à la vigilance de la police, excepté un genre de libertinage contre nature, si commun qu'il ne cause aucun scandale. Il » est peu de seigneurs, même parmi ceux qui entretiennent un nombreux *harem*, qui n'aient leur mignon à titre de page; ce sont, pour » l'ordinaire, les agens des intrigues de leurs maîtres, et c'est par le moyen » de tels favoris que les hommes puissans vendent leur protection.

» Les contraventions de police et la fraude dans le commerce sont » punies prévôtalement. Les prix des comestibles, et notamment des » denrées de première nécessité, sont taxés par la police. De temps en » temps chaque commissaire *(mouhtessib)* fait la ronde dans son » quartier, pour surveiller l'exécution des ordonnances à ce sujet, et » vérifier les poids et mesures. Il est à cheval, entouré de soldats et

» précédé par des licteurs (*falacadjis*), dont l'office est d'appliquer » la bastonnade sur la plante des pieds aux marchands trouvés en » contravention. La punition est infligée sur-le-champ, en pleine rue, » devant la boutique du coupable. Un sous-officier compte les coups » à haute voix, et s'arrête au trente-neuvième. Si le maître est absent, » son substitut subit la correction. On punit aussi d'autres manières » les marchands pris en fraude : on leur cloue l'oreille à l'entrée de leur » boutique; ils restent ainsi debout le reste du jour, exposés aux regards » du public : ou bien on les promène par la ville, la tête passée à » travers une planche énorme (*tahtakulah*), à laquelle sont suspendus » des poids de fer, et qui est chargée des denrées sur lesquelles ils ont » fraudé. »

Je rendrai compte dans deux autres articles de la deuxième partie de ce volume.

SILVESTRE DE SACY.

Odes d'Horace, traduites en vers français, avec le texte en regard, conforme aux éditions classiques, des sommaires et des notes, par Léon Halevy, *&c. &c.;* tom. I.er, contenant le livre I.er; tom. III, contenant le livre III; et tom. V, contenant le livre V. Paris, de l'imprimerie de A. Bobée, rue de la Tableterie, n.° 9, 1823.

Le Journal de juin 1822 a rendu compte de la traduction des livres II et IV des odes d'Horace par M. Halevy. Ce jeune poëte a rempli les espérances que son talent avoit permis de concevoir : sa versification est devenue plus souple et plus élégante, et j'ai du plaisir à annoncer qu'il a fait des progrès très-remarquables. Ce n'est pas qu'il n'ait encore à retravailler beaucoup son ouvrage, pour le rendre aussi digne qu'il peut l'être et du lyrique latin et de la littérature française : aussi je me ferai un devoir de relever, dans son propre intérêt, et d'indiquer quelques-unes des taches, *paucis maculis,* qu'Horace pardonnoit aux poëtes, privilége dont sans doute il n'a pas entendu exclure ses traducteurs, mais dont ils ne doivent cependant user qu'avec la plus grande modération.

Quelques citations et quelques observations suffiront pour justifier mes éloges, et sur-tout pour exciter M. Halevy à consacrer de nouveaux efforts et des soins encore plus assidus au perfectionnement de sa traduction, qui presque toujours est satisfaisante, soit quand elle

rend l'auteur original avec une exacte fidélité, soit quand elle le reproduit avec une facile abondance, sans dégénérer en paraphrase.

Comme exemple de précision et de fidélité, je citerai la traduction de l'*Olli robur et æs triplex &c.* de l'ode *Sic te diva*, liv. I.

Un cœur d'airain fut ton partage,
O toi qui, le premier, de l'Océan fougueux,
Dans un frêle navire, osant braver la rage,
Affrontas l'Aquilon, l'Eurus impétueux,
Sans craindre leurs combats sur la liquide plaine,
Ni ces astres cruels, effroi des matelots,
Ni le rapide Auster, dont la puissante haleine
Abaisse ou soulève les flots.

Si l'on peut regretter dans ces vers l'absence de l'image *æs TRIPLEX*, on y trouve rendus aussi littéralement que poétiquement le

...............qui fragilem truci
Commisit pelago ratem
Primus.

ainsi que le

....................præcipitem Africum
Decertantem aquilonibus, &c.

et sur-tout le

......tollere seu ponere vult freta.

On aura remarqué sans doute que le traducteur a remplacé par la figure de l'apostrophe la tournure latine, qui est tout au plus une exclamation: il est permis de croire qu'Horace l'avoit préférée, attendu que, dans la première strophe, il s'adressoit directement au vaisseau qui portoit Virgile.

Le même mérite me paroît se rencontrer dans ces vers de l'ode *Quis desiderio*, liv. I.

Du messager des dieux le sceptre inexorable
L'a déjà réunie aux manes palissans (1).
Sort cruel! mais frappé d'un mal irréparable,
L'homme a, pour l'adoucir, la constance et le temps.

Le mouvement *DURUM! sed levius &c.*, est conservé par M. Halevy, comme il l'a été par la plupart des traducteurs qui l'ont précédé.

---

(1) *Non lenis precibus fata recludere*
Nigro compulerit Mercurius gregi.
Durum! sed levius fit patientiâ
Quidquid corrigere est nefas.

La comparaison suivante m'a paru bien rendre l'original ; dans l'ode *Ibis liburnis*, liv. V :

> Ainsi l'oiseau, s'il veille auprès de sa couvée, ...
> Tremble moins pour ce nid qu'il ne peut secourir ;
> Quand viendra le serpent, victime dévouée,
> L'oiseau ne pourra que mourir (1).

J'en dirai autant de ces vers sur la robe donnée par Médée à sa rivale, ode *At ô deorum*, liv. V :

> De tes cruelles mains ta superbe rivale
> Reçut imprudemment la robe nuptiale
> Qui l'enveloppa de la mort (2).

Je pourrois accumuler beaucoup d'exemples qui prouveroient que M. Halevy a su réunir souvent toute la fidélité qu'on peut exiger d'un traducteur en vers, à la force et à l'élégance qu'on a droit d'attendre d'un poëte qui fait parler à Horace une langue telle que la nôtre ; j'aime mieux citer des passages dans lesquels le traducteur s'est permis de rendre le texte latin en un plus grand nombre de vers français, et sur-tout en grands vers, qui ont plus de pieds que les vers de l'ode latine. On pourra reconnoître cependant qu'en donnant plus de rondeur à sa traduction, il ne l'a point affoiblie par des paraphrases.

Dans l'ode *Quem virum aut heroa*, liv. I, la strophe *Gentis humanæ* est ainsi rendue :

> Père et conservateur de la nature entière,
> O Dieu puissant ! placés sous ta main tutélaire,
> Auguste et ses destins ne sont soumis qu'à toi.
> Sur ton céleste appui son empire se fonde :
> Son trône t'appartient ; qu'il soit le roi du monde,
> Et tu seras son roi (1).

Voilà une manière sans doute aussi neuve que poétique de rendre le

> . . . . *tu, secundo*
> *Cæsare, regnes.*

---

(1) *Ut assidens implumibus pullis avis*
Serpentium allapsus timet
Magis relictis ; non, ut adsit, auxili
Latura plus præsentibus.

(2) *Quum palla, tabo munus imbutum, novam*
Incendio nuptam abstulit.

(3) *Gentis humanæ pater atque custos, . . .*
Orte Saturno, tibi cura magni
Cæsaris fatis data ; tu, secundo
Cæsare, regnes.

Les vers suivans, traduction de la strophe *Defluit amnis* de la même ode, expriment heureusement l'image de l'original :

> ....
> Et l'azur d'un beau ciel sourit aux matelots.
> Par-tout soumise aux dieux protecteurs du naufrage,
> La mer cède, retombe, et la voix de l'orage
> Expire au sein des flots (1)

Ceux-ci de l'ode *Pastor quum traheret* offrent le même mérite, et le traducteur a encore animé l'image d'Horace :

> Tremble! des dieux vengeurs invoquant la justice,
> Fléau du nom troyen, le redoutable Ulysse
> Te défie aux combats.
> Vois-tu le vieux Nestor saisir encor sa lance!
> Où fuir! Voici Teucer: tu connois sa vaillance:
> Teucer est sur tes pas (2).

Enfin je citerai quelques vers remarquables dans Horace par la pensée, l'image ou l'expression, qui me paroissent heureusement rendus par M. Halevy, soit en traduisant fidèlement, soit en substituant une image à l'image latine qui n'auroit pu être reproduite avec succès dans notre langue.

Dans l'ode *Intactis opulentior*, livre III, le passage *Virtutem incolumem &c.*, est ainsi exprimé en français :

> Grand homme! nos neveux béniront tes vertus;
> Nous, nous te haïrons: car notre basse envie
> N'honore les héros que lorsqu'ils ne sont plus (3).

Il me paroît avoir réussi également dans la strophe *Motus doceri* de l'ode *Delicta majorum*, liv. III :

> Voyez-vous cette vierge, au sortir de l'enfance,
> Former aux pas des Grecs sa lascive beauté!...
> De son cœur corrompu la précoce espérance
> Rêve déjà la volupté.

---

(1) *Concedunt venti, fugiuntque nubes,*
Et minax, quà sic voluere, ponto
Unda recumbit.

(2) *Non Laërtiadem, exitium tuæ*
Gentis, non Pylium Nestora respicis!
Urgent impavidi te Salaminius
Teucer..., &c.,

(3) *Clarus postgenitis: quatenus, heu nefas!*
Virtutem incolumem odimus,
Sublatam ex oculis quærimus invidi.

Et dans la stance *Cur invidendis postibus* de l'*Odi profanum vulgus*, livre III :

Pourquoi voudrois-je, offrant aux regards de l'envie
D'un luxe ingénieux les prodiges nouveaux,
Échanger mes vallons et ma paisible vie
Contre un or sans bonheur et des biens sans repos (1)!

J'ai annoncé quelques observations critiques : je me bornerai aux suivantes qui sans doute éclaireront M. Halevy sur diverses autres fautes du même genre qui déparent parfois sa traduction, et qui doivent nécessairement être corrigées.

Dans la traduction de l'ode *Laudabunt alii*, liv. I, il dit :

L'un chantera Minerve et l'immortelle Athène ;
Il ceindra son front d'oliviers :
L'autre dira Junon, Argos et ses coursiers,
Ou l'antique et riche Mycène.

Il est malheureux que le besoin de la rime ait porté le poëte à employer l'expression *ceindre le front d'OLIVIERS* au lieu d'*olivier.*

La même ode présente une faute d'harmonie qui est sans doute plus condamnable dans le genre lyrique que dans toute autre composition poétique. Teucer dit à ses compagnons :

Oui, pour moi le destin sera plus doux qu'un père ;
Volons où nous guident les dieux.
Teucer est votre chef, Teucer est votre frère.
Apollon promet à vos vœux
Une autre Salamine, et des plages lointaines.

Ce dernier vers ne rime qu'avec la suite de la strophe dont il est séparé par le sens, que complète cette rime *lointaines.* On ne trouveroit pas dans Rousseau un seul exemple de cette sorte de négligence, et je crois devoir en avertir le jeune traducteur, qui presque toujours est habilement fidèle aux lois de l'harmonie et du rhythme poétique.

Il a traduit

Scriberis Vario fortis et hostium
Victor, Mæonii carminis aliti,

par ces vers :

C'est au seul Varius, c'est au rival d'Homère,

---

(1) *Cur invidendis postibus et novo*
Sublime ritu moliar atrium!
Cur valle permutem Sabinâ
Divitias operosiores!

De nous dire, Agrippa, tes immortels lauriers.

Dire des lauriers est une expression très-hasardée, de même que celle-ci de l'ode *Non usitatâ*, livre II, quand, pour rendre

.... *ac sepulcri*
Mitte supervacuos honores,

il s'exprime ainsi :

Ne va pas pleurer ma mémoire,
Et ne me flétris pas de l'honneur d'un tombeau.

Flétrir de l'honneur n'est pas dans le latin ; et quand même le latin eût consacré cette hardiesse, le français l'auroit repoussée.

La traduction de l'ode *Mercuri, facunde &c.*, livre I, porte, en s'adressant à Mercure,

C'est toi qui de Priam soutins les bras timides;
Tu guidas vers Achille et son or et ses pleurs.

Le latin *duce te... castra fefellit*, n'autorisoit pas à donner pour régimes directs au verbe GUIDER, des objets inanimés, qui ne peuvent obéir à celui qui conduit.

Il a manqué au costume local, lorsque, dans l'ode *Quem virum*, liv. I, il a rendu

.... *nec te metuende certâ*
Phœbe sagittâ

par ces vers :

Tairai-je d'Apollon l'inévitable lance,
Son luth harmonieux, et la mort qui s'élance
De son fatal carquois !

Apollon n'est connu que par ses flèches, et ne l'est point par sa lance.

Et la mort qui *s'élance d'un carquois* est une image fausse.

Je ne reprocherai pas tant au traducteur d'avoir hasardé le mot *insoucieux*, que de l'avoir joint au mot *vie*, et de l'avoir placé en rime et d'une manière absolue. Je crois qu'on ne blâmeroit pas l'écrivain qui nous diroit qu'*un sage est INSOUCIEUX des honneurs, des richesses, &c.*

Je terminerai ces observations critiques en avertissant M. Halevy d'éviter les inversions qui se font par la préposition *de*, quand cette préposition peut se rapporter grammaticalement au substantif qui précède immédiatement.

Ainsi, dans l'ode *Inclusam Danaën*, livre III, il a admis cette construction amphibologique :

L'or DES princes d'Argos renversa la puissance;

L'or DU nocher sévère adoucit l'âpreté.

Je ne doute pas que M. Halevy, encouragé par le juste succès qu'il a obtenu, ne revoie avec soin son travail, et qu'il ne l'améliore beaucoup dans des éditions subséquentes que sa traduction ne peut manquer d'avoir.

Ce n'est pas au sujet d'une traduction en vers qu'il convient d'entrer dans l'examen du sens précis et littéral de l'original. On me pardonnera cependant de m'arrêter sur un passage du dialogue *Donec gratus eram tibi*, livre III, ode si difficile à traduire, et qui est terminée par ce vers de Lydie :

Tecum vivere amem, tecum obeam libens.

Peu de traducteurs (1) m'ont paru reconnoître la différence de sentiment et d'expression qui existe entre *AMEM* et *LIBENS. Vivere AMEM* est le vœu du cœur de l'amante, le bonheur qu'elle ambitionne pardessus tout; *obeam LIBENS* est une sorte de résignation : si Lydie expire à côté, auprès de son amant, la mort n'aura rien de cruel; elle s'y résignera, elle la trouvera même douce.

En admettant que cette distinction est dans l'esprit de la langue latine, il me semble que c'est traduire trop vaguement que de dire, comme M. Halevy, sans nuancer l'expression,

Je veux vivre avec toi, mourir à ton côté.

Le nouveau traducteur a rarement placé des notes dans son ouvrage; et dans une de ces notes il a eu raison de trouver étrange la manière dont le P. Sanadon explique l'*OLENTEM Mævium* de l'ode *Malâ soluta*

---

(1) MARCASSUS. Compagne de tes jours, compagne de ta mort.
DE BRYE. De vivre et de mourir dans notre ancien amour.
CHABANON DE MAUGRIS. Mais n'importe, avec toi je veux vivre et mourir.
REGANHAC. Vivre et mourir pour toi feroit tout mon bonheur.
DOMERGUE. C'est avec toi que je veux vivre,
Avec toi que je veux mourir.
LE DUC DE NIVERNOIS. Heureuse également, sous cette douce loi,
De perdre ou de passer la vie.
M. LE COMTE DARU. Auprès de toi chérir la vie,
Et dans tes bras bénir la mort.
WAILLI. 1.° Près de toi que je vive, avec toi que j'expire.
2.° Avec toi je vivrois contente,
Je mourrois heureuse avec toi.
VANDERBOURG. Mais je sens que mon bien suprême
Est de vivre, d'aimer, de mourir avec toi.

Parmi les traductions en prose que j'ai pu consulter, celle de M. Campenon, aussi fidèle qu'élégante, a marqué ainsi la différence : « Vivre avec toi » seroit un bien suprême; mourir avec toi seroit encore un plaisir.

navis, livre V. Cette ode contient les imprécations terribles, les vœux cruels qu'Horace se permet contre Mævius.

J'adopte volontiers une conjecture qui peut expliquer la haine que Virgile et Horace ont fait éclater contre Bavius et Mævius, dont ils n'ont transmis les noms à la postérité qu'en exerçant sur ces poëtes une terrible vengeance. Il est permis de croire que l'un et l'autre furent attachés à un parti contraire à Auguste, et alors ils n'ont pas seulement inspiré aux deux amis de Mécène un grand mépris pour des vers plus ou moins médiocres, mais du ressentiment, de l'animosité pour des opinions politiques.

Virgile, églogue III, fait dire à l'un de ses interlocuteurs :

Qui Bavium non odit, amet tua carmina, Mævi.

« Que celui qui ne ressent pas de la HAINE pour Bavius, aime tes » vers, ô Mævius. »

Et le même interlocuteur ajoute : « Que cet homme essaie d'atteler » des renards et de traire des boucs, » c'est-à-dire, de faire des choses impossibles.

Enfin l'autre interlocuteur dit dans sa réplique, si on peut la faire rapporter aux vers précédens : « Bergers, qui sur ce terrain cueillez des » fleurs et des fraises naissantes, fuyez de ce lieu, un froid serpent est » caché sous l'herbe. »

Frigidus, ô pueri, fugite hinc, latet anguis in herba.

Ce seroit là un avis donné par Virgile de ne pas adopter les principes et les opinions de ces deux poëtes.

On expliqueroit de la même manière le *malè* OLENTEM d'Horace, qui appelle Mævius LE PUANT. Certes il seroit bien singulier que, pour être puant, ou pour avoir fait de mauvais vers, Mævius eût excité la colère d'Horace au point que, dans ses imprécations, il eût souhaité que cet ennemi pût périr du châtiment infligé à l'impie Ajax,

In impiam Ajacis ratem.

Quand Horace assimile ainsi Mævius à l'impie Ajax, ne devons-nous pas entendre que ce poëte est coupable de grands torts envers quelque puissance du temps, et que ce PUANT est au figuré !

Je le répète, je ne fais que développer les raisons qui peuvent autoriser une conjecture qui a été à peine indiquée autrefois par un auteur étranger ; mais je crois qu'elle n'est pas tout-à-fait inadmissible, puisqu'elle fait connoître pourquoi Virgile et Horace se sont prononcés si hautement et si énergiquement contre deux poëtes du temps, et qu'elle explique le silence que l'histoire a gardé à leur égard.

Depuis long-temps il existe, en six volumes *in-12*, une collection des traductions en vers des odes d'Horace, choisies parmi différens auteurs. Mais, d'une part, l'art de la traduction n'étoit pas aussi perfectionné qu'à présent, quand les divers auteurs entreprirent les leurs, et, d'autre part, en adoptant la traduction de l'ode entière, on étoit obligé d'insérer des strophes où le talent même ne s'élève pas toujours à sa propre hauteur.

Je desirerois donc qu'un homme de goût fît un choix sévère parmi les traductions, soit générales, soit partielles, des odes d'Horace, et que, préférant pour chaque strophe, quelle qu'en fût la forme, la meilleure traduction, et changeant, s'il le falloit, plusieurs fois d'auteurs dans la même ode, il complétât ainsi une traduction des odes d'Horace en stances libres. Par ce moyen on auroit le recueil français des odes d'Horace le plus parfait peut-être que notre littérature puisse espérer. Je n'ai pas besoin de désigner les traducteurs modernes dont le travail seroit le plus souvent adopté ; mais je crois donner à M. Halevy une preuve de l'estime que je fais de son talent, quand j'assure qu'il mériteroit d'être admis dans cet honorable concours.

RAYNOUARD.

ΘΕ'ΩΝΟΣ 'ΑΛΕΞΑΝΔΡΕ'ΩΣ 'ΥΠΟ'ΜΝΗΜΑ, *&c. Commentaire de Théon d'Alexandrie, sur la composition mathématique de Ptolémée, traduit pour la première fois du grec en français, sur les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par M. l'abbé* Halma, *chanoine honoraire &c.; tom. I et II, contenant la première et la seconde partie des développemens de la trigonométrie sphérique, &c.* 2 vol. *in-4.°* Paris, chez Merlin, quai des Augustins, n.° 7.

M. Halma continue avec zèle l'exécution du projet qu'il a conçu de traduire du français les ouvrages grecs relatifs à l'astronomie. Depuis la publication de l'Almageste de Ptolémée, il a fait paroître successivement le texte et la traduction de traités moins importans qui se rattachent à la même science (1). Quant à la traduction complète de Théon qu'il avoit annoncée, nous avions cherché, il y a quatre ans,

(1) *Journal des Savans* de cette année, cahier d'août, p. 481.

à le dissuader de cette entreprise, dont l'utilité nous paroissoit très-douteuse. « Dans cet énorme commentaire, disions-nous, il existe cer-
» tainement des choses curieuses pour l'intelligence du texte de
» Ptolémée et pour l'histoire des mathématiques ; mais on est obligé
» de convenir que Théon se traîne le plus souvent sur une foule de
» notions vulgaires qui ne sauroient avoir maintenant aucun intérêt
» pour personne. Il nous semble donc que M. Halma devroit se con-
» tenter de donner, à la fin de l'Almageste, le texte et la traduction
» de tous les passages de Théon vraiment utiles qui se rapportent
» aux endroits de Ptolémée que chacune de ses notes tend à éclaircir,
» ou qui jettent du jour sur les opérations de l'arithmétique, de la
» géométrie et de la trigonométrie des anciens (1). » Notre opinion a pris plus de consistance, à nos yeux du moins, depuis que M. Delambre a extrait, dans son Histoire de l'astronomie, tout ce que Théon peut offrir d'intéressant ; et nous persistons à croire qu'on auroit bien fait, en donnant à part le texte de tous les endroits de ce commentateur que M. Delambre a cités et expliqués, d'en composer une sorte de chrestomathie, aussi utile que le sera peu une nouvelle édition de l'énorme volume *in-folio* qui contient le commentaire entier. Mais M. Halma, par suite de cette louable persévérance qui lui a fait exécuter la grande entreprise de l'Almageste, n'abandonne pas facilement un projet qu'il a conçu ; quoique M. Delambre fût de notre avis, M. l'abbé Halma est resté dans son opinion, et il persiste à nous donner le texte et la traduction entière du commentateur de Ptolémée. Déjà il en a paru deux volumes, l'un de deux cent quatre-vingts pages, l'autre de cent cinquante-huit, qui ne contiennent cependant que les deux *premiers* livres de ce prolixe ouvrage.

Il n'existe qu'une édition du commentaire de Théon, celle de Bâle; elle est incorrecte en plusieurs endroits, comme la plupart des éditions *princeps* du même temps, qui, faites sur un manuscrit unique, en reproduisent ordinairement toutes les fautes. L'ouvrage de Théon a eu deux interprètes latins, dont les versions n'ont jamais été publiées. L'un est David de Saint-Clair, Écossais, qui vint se réfugier en France sous le règne de Henri IV, et qui obtint en 1599 une des chaires de mathématiques du Collége de France. L'autre est Théophile d'Urbin, personnage assez peu connu ; sa version a été donnée en 1686 par Viviani à la Bibliothèque du Roi, où elle se trouve, de même que celle de Saint-Clair. M. Halma, dans son discours prélimi-

(1) *Journal des Savans*, 1818, p. 275.

naire, donne quelques détails sur ces deux versions, qu'il trouve fort exactes, à peu d'exceptions près.

La Bibliothèque du Roi possède un manuscrit du commentaire de Théon; c'est à l'aide de ce manuscrit que M. Halma a corrigé les fautes de l'édition de Bâle. Par exemple (pag. 221), elle portoit : *καὶ περὶ τὰς χειμερινὰς τροπὰς τοῦ ἡλίου πάλιν περὶ τὴν ἀρχὴν τῆς παρθένου τυγχάνοντος*, c'est-à-dire, « le soleil étant, vers le tropique d'hiver, au » commencement de la vierge » ce qui est impossible : le manuscrit au lieu de *τῆς παρθένου*, donne *τοῦ* ♑, signe qui désigne le capricorne : M. Halma substitue en conséquence *τοῦ αἰγόκερω*. Théophile d'Urbin avoit déjà deviné qu'il s'agissoit du capricorne. L'éditeur a corrigé d'autres passages altérés : ainsi, dans le membre de phrase *διὰ τὸ τοῦ ἡλίου ἀκτῖνας παραλλήλας καταλαμβάνεσθαι* (pag. 31), il a ajouté le mot *ἀκτῖνας*, qui est nécessaire au sens; ailleurs, il a substitué *παραλλάξεων* à *παραλλήλων*, *ποιοῦντες* à *ποιοῦν ἐν*, *λέγει ἄνισοι γὰρ* à *λέγει ἄν*, *ἴσοι γὰρ*, *μοιράδος α̅* à *μοιρῶν α̅*, toutes corrections également nécessaires. Le texte de la nouvelle édition est donc, sous tous les rapports, supérieur à celui de l'édition de Bâle.

L'éditeur s'est dispensé de donner l'analyse des livres de Théon, et il n'a placé à la fin que quelques notes, les unes de sa composition, les autres de M. Delambre ; il renvoie pour le reste à l'ouvrage où ce grand astronome a analysé d'une manière supérieure le commentaire de Théon.

« Ma traduction, dit M. Halma, est aussi littérale que celle que » j'ai donnée de Ptolémée ; elle l'est même beaucoup plus, parce que » le style de Théon étant plus clair et plus simple, mais aussi plus » prolixe que celui de Ptolémée, permet de le rendre plus littérale- » ment. » Ce style n'offre en effet que très-peu de difficultés, et d'ailleurs les deux versions latines sont assez exactes pour empêcher un traducteur français de trop s'égarer. Ce qui est vraiment difficile, c'est quelquefois de suivre les démonstrations géométriques que Théon emprunte à Euclide, à Ménélas et à Théodose; et M. l'abbé Halma a rendu ces démonstrations en homme qui entend bien la matière. Il leur a d'ailleurs donné toute la clarté desirable, en rassemblant à la fin du volume les figures qui s'y rapportent. Puisqu'il s'est senti le courage de se lancer dans une telle entreprise, il ne nous reste plus qu'à faire des vœux pour qu'il puisse la conduire à sa fin, et pour que les volumes suivans ressemblent aux deux premiers qu'il a donnés.

LETRONNE.

Extrait d'un Mémoire sur l'histoire d'Égypte en général, et sur les systèmes chronologiques d'Hérodote et de Diodore en particulier, lu à la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 24 juillet 1823, par M. Saint-Martin (1).

Depuis que les Français ont porté leurs armes sur les rives du Nil, et que leurs victoires ont permis de contempler avec sécurité les restes de l'empire des Pharaons échappés aux ravages des conquérans qui ont asservi l'Égypte depuis deux mille ans, un intérêt toujours croissant s'est attaché à tout ce qui concerne cette terre célèbre. Beaucoup d'ouvrages recommandables sous des rapports divers ont été publiés, et s'ils ne nous ont pas appris tout ce que nous desirons savoir sur l'ancienne Égypte, ils nous ont familiarisé du moins avec la géographie, les monumens, les signes religieux, la langue et les écritures de ce pays. L'histoire seule est restée étrangère à nos investigations; et cependant peut-on se flatter de bien connoître un peuple, quand on ignore la durée de son existence sociale, les révolutions qu'il a éprouvées, et les relations qu'il a eues avec les autres nations! Les systèmes les plus ingénieux ne peuvent remplacer ces connoissances essentielles; c'est vainement qu'on s'égare dans les profondeurs d'une antiquité dont on recule à son gré les limites, pour y trouver une sagesse profonde, les plus belles inventions, des sciences arrivées au plus haut degré de perfection. Un tel vague, de telles incertitudes, ne sont pas propres à satisfaire les esprits judicieux; il est difficile de fixer long-temps leur attention sur des objets qui apparoissent au milieu d'une si mystérieuse obscurité.

Quoique l'histoire des anciens Égyptiens ait souffert plus qu'aucune autre des ravages du temps, il nous reste néanmoins beaucoup d'indications, de monumens et de témoignages précieux. C'est au milieu de ces débris qu'il faut trouver les moyens de reconstruire ce grand édifice historique. Cependant, on doit le dire, les tentatives infructueuses des savans modernes ne sont pas propres à encourager dans cette entreprise. La lecture de leurs ouvrages suffiroit pour faire renoncer à un travail aussi pénible que celui d'éclaircir et d'expliquer des annales qui semblent n'offrir que des renseignemens rares, confus, contradictoires, et parfois même absurdes. Que penser en effet d'une

(1) La première lecture de ce Mémoire a été faite, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 15 novembre 1822.

histoire qui varie continuellement au gré de tous ceux qui s'en occupent, quoique tous ils s'appuient sur les mêmes autorités. On pourroit penser que les origines et les dynasties des Égyptiens sont des fables indignes de l'attention des savans; on seroit même tenté de croire que cette nation n'a jamais eu d'histoire.

Cependant l'antiquité toute entière dépose contre une pareille opinion. Quand elle fait mention des peuples qui attachoient une haute importance à la mémoire du passé, ce sont toujours les Égyptiens qu'elle cite pour modèle. *Gens Ægyptiorum*, dit Cicéron, *quæ plurimorum sæculorum et eventorum memoriam litteris continet.* Est-il permis de présumer, d'ailleurs, qu'un peuple qui faisoit un si fréquent usage de l'écriture, qui en couvroit les murailles de ses temples et de ses monumens publics, soit resté sans annales tant qu'il fut libre, attendant que les Grecs vinssent, après la destruction de son empire, recueillir quelques traditions confuses! Un tel système est insoutenable; les Égyptiens avoient des livres historiques, et c'est là que les Grecs ont puisé les faits qu'ils nous ont transmis, comme au reste ils nous l'attestent eux-mêmes. Mais, dira-t-on, si tous ils ont consulté des sources communes, pourquoi les résultats de leurs récits sont-ils si contradictoires! Hérodote visite l'Égypte cinq siècles avant notre ère; il en rapporte un système historique emprunté, dit-il, aux prêtres du pays. Deux siècles après, Manéthon, un successeur de ces pontifes, publie en grec une histoire de sa patrie, tirée, à ce qu'il assure, des monumens originaux; elle présente un système tout différent. Diodore voyage ensuite dans cette même région, et il en rapporte encore une troisième histoire recueillie de même dans les entretiens des prêtres égyptiens.

Selon Hérodote, l'Égypte, soumise d'abord à des dieux et à des demi-dieux, avoit été gouvernée depuis Ménès, son premier souverain, jusqu'au temps de Séthos, par trois cent quarante-un rois, fils les uns des autres, qui avoient régné durant onze mille trois cent quarante ans, pendant lesquels le soleil s'étoit couché deux fois où il se lève maintenant, et deux fois s'étoit levé où il se couche aujourd'hui; et selon lui, Ménès seroit monté sur le trône de l'Égypte douze mille huit cent cinquante six ans avant notre ère.

Pour Diodore, il ne parle pas des singuliers phénomènes mentionnés par Hérodote, ni d'une si nombreuse succession de rois, tous de la même famille; mais il compte un peu moins de quinze mille ans pour la durée de l'empire égyptien, de sorte qu'il placeroit encore plus haut qu'Hérodote le règne de Ménès, en l'an 14940 avant notre ere.

Quant à Manéthon, il paroît différer beaucoup de ces deux auteurs,

et l'on sort avec lui de la région des merveilles. Il distingue bien aussi deux sortes de souverains, les uns dieux, les autres simples mortels; mais l'empire des premiers forme la partie mythologique et cosmogonique des opinions égyptiennes, elle est hors de discussion. Pour les temps écoulés depuis Ménès, cet écrivain ne présente aucun nombre prodigieux, aucun phénomène extraordinaire: il nous donne des règnes tantôt longs, tantôt courts; des hommes, des femmes, des indigènes, des étrangers, des princes légitimes et des usurpateurs, tour-à-tour investis de la dignité royale. Lorsque l'histoire sainte présente des points de contact avec les annales égyptiennes, il est en parfaite harmonie avec elle. Chez lui tout est clair et naturel, et la somme totale de tous ses nombres réunis n'atteint pas cinq mille ans.

Ce système paroît le plus vraisemblable de tous; ce n'est pas cependant celui qui a obtenu la préférence: tout devoit être merveilleux en Égypte, et des récits aussi simples n'étoient pas de nature à inspirer de la confiance aux modernes. L'éloquence a peut-être ici triomphé de la vérité. Les récits de l'agréable conteur d'Halicarnasse ont obtenu autant de succès parmi nous que dans les champs olympiques, et nos critiques les plus difficiles se sont rangés du côté d'Hérodote. Manéthon n'est presque plus regardé que comme un imposteur qui écrivit pour tromper les Grecs, et qui n'avoit de son temps aucun moyen de s'informer des choses dont il parloit.

Cependant il est difficile de concevoir comment une telle opinion a été admise: car enfin, à l'époque où vivoit Manéthon, deux siècles seulement s'étoient écoulés depuis que l'Égypte avoit subi le joug des Perses; elle conservoit alors, et elle gardoit encore long-temps après, l'usage de sa langue et de ses écritures, et par conséquent l'intelligence de ses livres. Cambyse ne les avoit sans doute pas tous anéantis, puisque Diodore les consultoit encore deux siècles après Manéthon. Rien n'empêche donc de croire que cet écrivain n'ait pu reproduire en grec des choses écrites depuis long-temps dans sa langue maternelle, et donner un résumé de l'histoire de sa patrie en tout conforme aux opinions des Égyptiens eux-mêmes. Ce résumé étoit peut-être à l'ensemble des connoissances historiques des Égyptiens, ce qu'est *l'Abrégé du président Hénaut* comparé à *la grande collection des historiens de France.*

Mais si Manéthon n'a fait que traduire, en les abrégeant, les annales de l'Égypte, et si les Grecs ont puisé aux mêmes sources, ils ne devroient pas différer autant, sinon dans les détails, au moins dans l'ensemble de leur chronologie. Pour résoudre tous les doutes à cet

égard, il n'y a qu'un seul point à constater, c'est de savoir si cette différence existe effectivement. Elle a toujours paru si évidente, que personne n'a jamais songé à la révoquer en doute; et cependant, en l'examinant avec attention, j'ai reconnu qu'elle n'avoit aucune réalité, et qu'on s'en étoit laissé imposer par les apparences.

Si les bornes de cet extrait me le permettoient, je ferois voir d'abord que les onze mille trois cent quarante années qu'Hérodote semble attribuer à la durée de l'empire égyptien, depuis Ménès jusqu'à Séthos, ne se trouvent réellement pas dans le discours des prêtres qu'il a consultés. Je montrerois ensuite qu'Hérodote a pris trois cent quarante-un règnes pour autant de générations. Pendant cet espace de temps, ainsi exagéré, il n'étoit, selon les prêtres égyptiens, arrivé aucun changement en Égypte; le cours des saisons, les productions de la terre, les inondations du Nil avoient été les mêmes; en un mot, il n'étoit arrivé rien d'extraordinaire : seulement le soleil avoit changé quatre fois la place respective de ses levers et de ses couchers. Ce phénomène, qu'Hérodote trouve tout simple, a été considéré quelquefois comme un renseignement astronomique de la plus haute importance, et dont la moindre conséquence seroit de prouver que les Égyptiens étoient aussi avancés que nous en astronomie douze mille ans avant notre ère, tandis qu'il est au contraire le résultat d'un malentendu, inévitable peut-être entre des hommes obligés de se servir, pour conférer, d'interprètes assez mal instruits. La nature de l'année civile usitée en Égypte explique sans difficulté ce récit extraordinaire. Cette année, constamment de trois cent soixante-cinq jours sans intercalation, parcourt successivement toutes les saisons, fait qu'Hérodote, peu versé dans les mystères de l'astronomie, ne pouvoit concevoir autrement qu'en admettant un déplacement du soleil, et qui nous prouve incontestablement qu'au temps d'Hérodote les prêtres égyptiens n'assignoient pas même cinq mille ans à la durée de leur empire (1). Ainsi donc, sur ce point essentiel, cet historien est d'accord avec Manéthon.

Pour Diodore, la solution du problème est plus facile : c'est tout simplement une faute d'orthographe. Selon cet auteur, les dieux et les

(1) En quatorze cent soixante ans, l'année égyptienne revient à son point de départ; il suffit d'admettre qu'Hérodote soit venu en Egypte dans la quatrième période de cette espèce, pour avoir sans difficulté les quatre changemens indiqués par les prêtres égyptiens. Pour en rendre raison, il ne faut que trois périodes accomplies, c'est-à-dire, quatre mille trois cent quatre-vingts ans.

hommes avoient régné vingt-trois mille ans en Égypte ; comme il revient plusieurs fois sur ce nombre, on ne peut avoir aucun doute sur sa pensée à cet égard. Il fait ensuite le partage de cet espace de temps; il assigne dix-huit mille ans aux dieux, et un peu moins de quinze mille ans aux hommes. On ne s'est pas aperçu, d'abord, que dix-huit et quinze font trente-trois, et non pas vingt-trois: il y avoit donc dans ce calcul dix mille ans de trop. Ce n'étoit pas Diodore qui se trompoit; c'est nous qui l'entendions mal. En y regardant de plus près, je vis qu'on pouvoit sans peine retrancher ces dix mille ans; il suffisoit de rendre majuscule une lettre qui ne l'est pas dans nos éditions; alors un nom de nombre qui signifie *dix mille*, devient ce qu'il doit être, le nom d'un roi connu d'ailleurs. Une *myriade* de trop, qui choquoit tout à-la-fois la grammaire, le bon sens et la vérité historique, fait place à *Myris*, l'un des noms du fondateur de l'empire égyptien ; et les quinze mille ans de Diodore se trouvent d'un trait de plume réduits à un peu moins de cinq mille ans (1). Éditeurs, traduc-

---

(1) Voici le texte de Diodore *(lib. I, 44)*. Μυθολογοῦσι δ' αὐτῶν τινες τὸ μὲν πρῶτον ἄρξαι τῆς Αἰγύπτου θεούς τε καὶ ἥρωας ἔτη βραχὺ λείποντα τῶν μυρίων καὶ ὀκτακισχιλίων...... ὑπ' ἀνθρώπων δὲ τὴν χώραν βεβασιλεῦσθαι φασὶν ΑΠΟ ΜΥΡΙΑΔΟΣ ΕΤΗ ΒΡΑΧΥ ΛΕΙΠΟΝΤΑ ΤΩΝ ΠΕΝΤΑΚΙΣΧΙΛΙΩΝ, μέχρι τῆς ἑκατοστῆς καὶ ὀγδοηκοστῆς ὀλυμπιάδος. En voici la traduction littérale : « Au commencement, » selon les récits fabuleux de quelques-uns d'entre eux (des Égyptiens), les » dieux et les héros régnèrent en Égypte un peu moins de dix-huit mille ans. » ..... Le pays, disent-ils, fut sous l'empire des hommes, *depuis la myriade,* » *un peu moins de cinq mille ans*, jusqu'à la CLXXX.[e] olympiade, &c. » Personne n'a fait difficulté de traduire par *pendant un peu moins de quinze mille ans*, ou *per ferè quindecim millia annorum*, les mots ἀπὸ μυριάδος ἔτη βραχὺ λείποντα τῶν πεντακισχιλίων. Cette phrase n'est pas grecque; selon sa contexture grammaticale, elle n'est pas susceptible d'un sens raisonnable, comme on peut le voir par ma traduction. Considéré dans son ensemble, ce texte de Diodore présente deux parties tout-à-fait symétriques. Dans l'une, il indique la durée du règne des dieux, et dans l'autre, celle du règne des hommes. Dans la première partie, le régime direct du verbe indique seul la circonstance importante dont l'auteur veut faire mention : ἄρξαι.... θεούς τε καὶ ἥρωας, *les dieux et les héros ont régné*, combien : ἔτη βραχὺ λείποντα τῶν μυρίων καὶ ὀκτακισχιλίων, *un peu moins de dix-huit mille ans.* Comme dans le second membre de sa phrase Diodore a précisément le même objet en vue, si cet auteur avoit voulu dire que les hommes avoient régné quinze mille ans en Égypte, il auroit écrit ἔτη βραχὺ λείποντα τῶν μυρίων καὶ πεντακισχιλίων, tournure qui lui est familière *(lib. I, p. 44 et 46)*, et non ἀπὸ μυριάδος κ. τ. λ. Si, comme on n'en peut douter, Diodore a voulu indiquer quelle avoit été la durée de l'empire des hommes, les deux prépositions ἀπὸ et μέχρι, qu'il a mises en opposition, suffisent pour faire voir qu'il a voulu ajouter ici une autre circonstance; et alors le nombre, quel qu'il soit, n'est plus que l'expression d'un rapport dont les deux termes sont

teurs, historiens, chronologistes, tous avoient pâli sur ce passage, sans s'apercevoir de cette énorme différence : tant il est vrai que les esprits même les plus judicieux se préservent difficilement des erreurs que le temps a consacrées. Ainsi Diodore n'est plus en contradiction avec lui-même, et il se trouve aussi d'accord avec Manéthon.

Nous avons encore une autre preuve de cette conformité. Diodore rapporte qu'il avoit trouvé dans les livres égyptiens que cette nation avoit été gouvernée par quatre cent soixante-dix princes indigènes, cinq reines et quatre Éthiopiens, en tout quatre cent soixante-dix-neuf règnes. C'est précisément là le nombre qui se retrouve dans les listes de Manéthon, les cinq femmes, les quatre Éthiopiens y sont distingués; il n'y a pas un règne de plus ni de moins. Il est difficile de trouver un accord plus satisfaisant.

Qu'on ne s'étonne pas cependant de voir, dans un même pays, une si longue série de rois. Les Égyptiens avoient la prétention de ne donner la dignité suprême qu'à des personnages illustres par les services qu'ils avoient rendus à leur patrie : la couronne, chez eux, étoit

---

marqués par les prépositions ἀπὸ, *depuis*, et *μέχρι*, *jusque*. Il faut donc traduire ainsi cette seconde partie de la phrase de Diodore : « Le pays, disent-ils, fut » sous l'empire des hommes pendant un peu moins de cinq mille ans, *depuis* » *Myrias jusqu'à la* CLXXX.*e* *olympiade.* » Les variantes des manuscrits font voir que les éditeurs et les interprètes ont été trompés par une mauvaise leçon. Un manuscrit du Vatican porte ἀπὸ *μοίριδος*, et deux de Paris ἀπὸ *μύριδος*. De plus, l'antique version arménienne de la chronique d'Eusèbe, dans laquelle se trouve ce morceau de Diodore, fait voir qu'au V.e siècle de notre ère, le texte de cet auteur se lisoit de la même façon. Voici ce texte arménien : *Եւ ասեն մարդկան թագաւորեալ աշխարհին ամեն առ Միրիդոսէ ամս սակաւ ինչ պակասեան զհինգ հազար մինչև ՚ի ՃՁ ողոմպիադն*, c'est-à-dire, *ils disent que les hommes régnèrent*, depuis Myris, *un peu moins de cinq mille ans*, jusqu'à la CLXXX.e olympiade. Il est donc évident qu'il faut lire, dans Diodore, ἀπὸ Μύτιδος : dix mille ans disparoissent de son texte; il n'y reste plus que le nom d'un roi. Rétabli ainsi, ce passage présente encore une difficulté, mais de moindre importance. Diodore comptoit vingt-trois mille ans pour la durée totale du règne des dieux et des hommes en Égypte; en assignant dix-huit mille ans aux dieux, il pensoit que les cinq mille ans qui restoient étoient la somme totale de l'empire des hommes. En indiquant donc les deux termes de cet espace, le prince qu'il désigne comme point de départ est nécessairement le premier roi de l'Égypte. Cependant *ce prince s'appeloit Ménès, et non pas Myris.* Diodore nous fait donc connoître une nouvelle dénomination du premier monarque égyptien. Dans le mémoire que nous avons soumis au jugement de l'Académie, nous avons rapporté les raisons et les autorités qui font voir qu'effectivement ce personnage a dû être désigné dans les livres égyptiens sous un autre nom que celui de Ménès.

donc élective; l'hérédité ne fut jamais pour eux que la violation de leur loi fondamentale. Nous connoissons les formes de leurs élections, les conditions nécessaires pour être éligibles, les corps de l'état qui prenoient part à cet acte important, et les devoirs imposés aux souverains pour préserver les peuples des abus du pouvoir.

Une si sage constitution, la précaution même de soumettre les rois après leur mort à un jugement sévère, ne purent cependant préserver l'Égypte des malheurs communs à toutes les sociétés humaines; car les règnes y étoient courts et les révolutions fréquentes: il paroît même que ce pays ne fut heureux au dedans et puissant au dehors, que sous ceux de ces princes qui héritèrent du trône et qui jouirent des droits du pouvoir absolu dans toute leur plénitude.

Les trois auteurs qui nous ont transmis l'histoire ancienne de l'Égypte, sont donc d'accord sur un point essentiel; c'est-à-dire qu'ils attribuent tous une durée d'un peu moins de cinq mille ans à l'empire égyptien. Cette importante vérité est renfermée dans le récit d'Hérodote, formellement énoncée par Diodore, et elle résulte des nombres détaillés donnés par Manéthon. Je ne prétends pas assurément déterminer le degré de confiance que l'on doit avoir dans ce calcul; je prétends seulement prouver que c'est là le système chronologique qui étoit admis chez les Égyptiens avant et après la destruction de leur empire, le seul que les Grecs aient connu et pu connoître, enfin que Manéthon nous a conservé l'ensemble de la *chronologie égyptienne de l'Éygpte.*

Tandis que d'autres s'attachent seulement à rechercher des contradictions et des erreurs dans les monumens précieux que l'antiquité nous a laissés, qu'ils s'efforcent d'y trouver des raisons de douter des vérités historiques les mieux établies, c'est au contraire dans ces contradictions apparentes qu'ils relèvent avec tant d'assurance, que nous trouvons les plus belles et les plus convaincantes preuves de la certitude des faits. Quand on les examinera avec toute l'attention suffisante, sans esprit de système, et avec cette impartialité qui doit toujours distinguer les amis de la science, on reconnoîtra que ces faits transmis sous des formes si diverses, qui amènent toutes à un même résultat, présentent l'accord le plus satisfaisant que l'on puisse desirer. L'erreur elle-même sera alors une preuve de la vérité, et l'histoire ancienne toute entière, brillante d'évidence, sortira victorieuse de toutes ces vaines objections.

J. SAINT-MARTIN.

Dictionnaire de Chimie sur le plan de celui de Nicholson, présentant les principes de cette science dans son état actuel et ses applications aux phénomènes de la nature, à la médecine, à la minéralogie, à l'agriculture et aux manufactures, par Andrew Ure, *M. D. professeur de l'institution andersonienne, membre de la société géologique, &c.; traduit de l'anglais sur l'édition de 1821, par* J. Riffault, *ex-régisseur des poudres et salpêtres, &c.* Paris, chez Leblanc, imprimeur-libraire, rue Furstemberg, n.° 8, Abbaye-Saint-Germain, 2 vol. *in-8.°* 1823.

Quoique, dans ces derniers temps, on ait réduit la plupart des sciences en dictionnaires, cependant il faut convenir que cette manière de les présenter ne s'applique pas également bien à chacune d'elles en particulier. Les sciences de pur raisonnement ne peuvent être clairement exposées que dans des traités où, en partant d'axiomes et de principes faciles à démontrer, on s'élève graduellement aux propositions les plus composées; la forme alphabétique ne leur convient qu'autant qu'on se borne à recueillir et à définir les mots techniques qui leur sont propres: mais un recueil de ce genre n'est pas le dictionnaire de la science à laquelle il se rapporte; il en est simplement le vocabulaire.

Les sciences qui reposent sur l'expérience, et dont les théories sont par là même conditionnelles à l'état actuel de nos connoissances, se prêtent au contraire, avec plus ou moins de facilité, à la forme alphabétique; et cette forme a spécialement pour la chimie de grands avantages, comme il est aisé de s'en convaincre en considérant le but de cette science et la nature des faits qui la constituent aujourd'hui.

La chimie tend à déterminer les actions que les molécules des corps exercent les unes sur les autres, ainsi que les phénomènes qui en sont le résultat. Pour atteindre ce but, elle considère premièrement les forces qui sollicitent les molécules; deuxièmement, chaque espèce de corps en particulier par rapport à l'ensemble des propriétés qu'il possède: sous ce point de vue, elle diffère absolument de la physique, tandis qu'elle s'en rapproche beaucoup lorsqu'elle étudie les forces, causes des actions chimiques. Malheureusement nos connoissances ne nous permettent pas de déduire d'un petit nombre de propriétés, les effets qui résulteront du contact de corps donnés, placés dans des circonstances également données: nous sommes donc réduits à déterminer ces effets par des expériences directes; et, pour y parvenir, il faut faire

beaucoup d'essais qui offrent fréquemment l'occasion de multiplier les rapports sous lesquels on envisage les corps.

Une suite de cet état de choses, c'est qu'il est plus difficile de présenter la chimie avec tous ses développemens dans un traité systématique, que de la présenter sous la forme d'un dictionnaire. En effet, si vous commencez un traité par parler des forces chimiques avec tous les détails convenables, vous ne serez point entendu, parce que les preuves de ce que vous avancez exigent que l'on fasse des expériences avec des corps dont vous ne vous êtes point encore occupé. Commencez-vous au contraire par traiter des corps! vous êtes dans la nécessité de négliger les explications des phénomènes, puisque ces explications reposent sur la connoissance des forces. Enfin vous décrirez les corps suivant un certain ordre, et cet ordre exclura nécessairement des rapports plus ou moins importans. En définitive, pour éviter les répétitions dans un traité systématique, on est presque toujours obligé de sacrifier des objets intéressans. Dans un dictionnaire, les répétitions, faites avec discrétion toutefois, n'ont pas d'inconvéniens, et par leur moyen et celui des renvois, un sujet peut être envisagé sous toutes ses faces avec les développemens qu'il comporte. Ainsi, au nom de chaque force, vous exposez tous les effets qui dépendent de cette force; au nom de chaque corps, vous traitez de l'ensemble des propriétés qui appartiennent à ce corps; enfin vous pouvez donner des définitions de tous les mots avec l'étendue que vous jugez convenable. Ajoutez à cela que l'ordre alphabétique est éminemment propre à une science qui a une nomenclature particulière, et qui, parmi les objets dont elle s'occupe, en compte beaucoup qui ont porté plusieurs noms extrêmement différens les uns des autres.

Si le nombre des bons traités de chimie surpasse celui des bons dictionnaires de cette science, cela tient à ce qu'on a composé plus d'ouvrages du premier genre que d'ouvrages du second, et que parmi les traités il en est où l'on a évité une partie des difficultés de la composition, en ne présentant pas l'ensemble de la science. En outre, la plupart des auteurs qui ont écrit des dictionnaires, l'ont fait avec une grande négligence : ainsi ils n'ont point accordé aux définitions l'importance qu'elles méritent; ils ont écrit l'histoire des différentes espèces de corps sans règle préalable, de sorte que le lecteur manque souvent de guide pour trouver la description d'un composé qu'il veut connoître. Ils n'ont établi d'ailleurs aucune proportion entre les articles de leurs ouvrages; enfin ils ont pensé avoir assez fait pour la méthode, en indiquant dans une introduction l'ordre suivant lequel les articles

généraux doivent être lus; et, suivant eux, cette indication suffit pour que leurs dictionnaires tiennent lieu d'un traité élémentaire de chimie, prétention que nous ne pouvons admettre, quels que soient d'ailleurs les grands avantages que nous reconnoissions à la forme alphabétique pour présenter en détail les connoissances chimiques.

Après avoir exposé les défauts qui nous ont frappés dans la plupart des dictionnaires de chimie, examinons celui que le docteur *Andrew Ure* publia à Londres en 1822, ou plutôt la traduction française de cet ouvrage que nous devons à M. Riffault, traducteur du Système de chimie de Thomson, et auteur de plusieurs travaux importans sur l'art du salpêtrier. Deux volumes *in-8.°* de la traduction ont paru; il en reste deux à publier. Le premier volume se compose d'une introduction de vingt-huit pages et de cinq cent cinquante-six pages d'articles; le dernier mot est *Argenture.* Le second volume a cinq cent quatre-vingt-huit pages; il est terminé par le mot *Eau-mère.*

Ayant l'avantage de connoître le docteur Ure, et sachant combien il est capable de faire un excellent ouvrage sur une branche quelconque des sciences physiques, nous lui soumettrons quelques remarques critiques sur le peu de méthode de son dictionnaire, sur le vague ou l'inexactitude d'un assez grand nombre de ses définitions, et enfin sur le peu de proportion des articles; ces défauts sont au reste rachetés par d'excellentes choses, et ils tiennent certainement à la rapidité avec laquelle l'ouvrage a été composé, puisque le docteur Ure n'y a consacré que cinq mois de travail. Dans cet article, nous ne considérerons l'ouvrage que sous le rapport de la méthode.

Le docteur Ure indique dans son introduction l'ordre qu'il faut suivre pour lire méthodiquement les articles généraux du dictionnaire; mais il se tait sur la manière dont il a exposé les différens groupes des propriétés dont l'ensemble forme l'histoire d'un corps; il ne dit pas les motifs d'après lesquels il a décrit un composé binaire, qui ne fait point l'objet d'un article spécial, au nom de l'un des élémens de ce composé plutôt qu'au nom de l'autre élément; enfin il lui arrive quelquefois de s'écarter de l'ordre de description établi dans l'introduction. Citons des exemples à l'appui de ce que nous avançons.

Cherchons *Acétate d'alumine.* L'alumine étant une terre, et l'auteur ayant annoncé dans l'introduction qu'il décriroit les sels terreux et les sels alcalins à l'article de l'acide qui les constituent, nous devons chercher le mot *acide acétique.* Il faut parcourir *avec attention* seize pages et demie pour trouver l'objet de notre recherche; nous disons qu'il faut *parcourir avec attention*, par la raison que, dans l'article *acide*

acétique, il n'y a aucun signe propre à indiquer l'alinéa où il est question de l'*acétate d'alumine*, et nous ajouterons que l'article est coupé par un alinéa précédé du mot *Acide oxiacétique*, imprimé en caractères semblables à ceux des noms qui sont l'objet d'un article, ce qui sembleroit annoncer la fin du mot *Acide acétique.* Si nous lisons maintenant ce qui se rapporte à l'acétate d'alumine, nous verrons, 1.° qu'on le prépare avec l'alumine et l'acide acétique, que la dissolution qu'on obtient ne cristallise pas; 2.° qu'on peut le préparer en mêlant deux dissolutions chaudes d'alun et d'acétate de plomb, qu'il se précipite du sulfate de plomb, et qu'il reste en dissolution de l'acétate d'alumine qu'on peut obtenir cristallisé en aiguilles. Telle est la substance de l'alinéa consacré à l'acétate d'alumine: on voit qu'on ne parle que de la préparation du sel, mais qu'on ne dit rien de ses propriétés, sinon que, dans un cas, le sel est cristallisable, tandis que, dans un autre, il est incristallisable. L'alinéa est terminé par un renvoi au mot *Alumine.* A ce mot, on répète la manière de préparer l'acétate d'alumine, et on y décrit quelques-unes de ses propriétés.

Voulons-nous consulter le mot *Acétate de cuivre!* il sera d'autant plus simple de le chercher au mot *Acétates*, que, dans l'introduction, on ne trouve rien qui puisse engager à le chercher ailleurs. Mais à ce mot, nous ne lisons que la définition suivante, *les acétates sont les sels formés par la combinaison de l'acide acétique avec les alcalis, les terres et les oxides métalliques.* Rien n'indique où est la description de l'*acétate de cuivre.* Enfin on la trouvera à l'article *Cuivre;* mais, avant de l'y trouver, on aura pu la chercher au mot *Oxide de cuivre.* Nous ajouterons que les propriétés génériques des acétates sont décrites à l'article *Acide acétique*, et non au mot *Acétates*, où elles devroient l'être.

Il sembleroit, d'après ce que nous venons de voir, que toutes les espèces de sels d'un même genre seroient décrites au mot de leur acide ou à celui de leur base métallique; mais on se tromperoit : car on chercheroit envain le *sulfate d'alumine et de potasse* aux mots *Acide sulfurique*, *Alumine* et *Potassium;* ce sel est l'objet d'un article particulier sous le nom vulgaire d'*alun.*

Nous sommes loin de blâmer l'auteur d'un dictionnaire qui présente dans une introduction l'enchaînement des principaux articles de son livre; mais l'objet spécial d'un dictionnaire étant de mettre celui qui le consulte à portée de trouver facilement ce qu'il cherche, l'auteur doit avant tout tendre à cette fin; il ne doit s'occuper que secondairement de rendre son ouvrage susceptible de remplacer un traité élémentaire: car lorsqu'on voudra suivre l'enchaînement des

propositions qui constituent un corps de doctrine, on aura toujours recours à un traité méthodique.

Nous venons d'examiner le dictionnaire de chimie du docteur Ure sous le rapport de la méthode: dans un second article, nous l'examinerons sous le rapport des définitions et sous celui de l'exécution des articles considérés en eux-mêmes.

E. CHEVREUL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE française a tenu sa séance publique annuelle le 25 août 1823, jour de la S. Louis, sous la présidence de M. l'évêque d'Hermopolis, directeur. On y a entendu, 1.° le rapport de M. Raynouard, secrétaire perpétuel, sur le concours de poésie, 2.° Le poëme de M. Victor Chauvet, qui a obtenu le prix; 3.° des fragmens de quatre pièces qui ont obtenu des mentions honorables; 4.° un discours de M. le directeur sur le prix de vertu.

Le sujet du prix de poésie étoit l'*Abolition de la traite des noirs.* L'académie a décerné le prix à la pièce n.° 43, dont l'épigraphe est *Nigra sum, sed formosa*, Cant. cant.: l'auteur est M. Victor CHAUVET. Elle a accordé des mentions honorables aux pièces inscrites sous les numéros suivans: n.° 15, portant pour devise *Heu! fuge crudeles terras, fuge littus iniquum*, Virg.; — n.° 14, dont l'épigraphe est *Homo sum, humani nihil à me alienum puto*, Tér.; — n.° 47, ayant pour épigraphe, *Si les paroles me manquent, les choses parleront assez d'elles-mêmes*, Bossuet; — n.° 6, portant pour épigraphe ces mots de Virgile, *Auri sacra fames.*

L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence, qu'elle adjugera dans la séance publique de la S. Louis 1824, un *discours sur la vie et les ouvrages de J. Aug. de Thou.* Ce discours ne doit pas excéder une heure de lecture. Les ouvrages envoyés au concours ne seront reçus que jusqu'au 15 mai 1824; ce terme est de rigueur. Ils devront être adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet joint à la pièce et contenant le nom de l'auteur, qui doit ne pas se faire connoître. Les concurrens sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 1,500 fr.

« *Prix de vertu, fondé par M. de Montyon.* L'Académie a accordé cinq médailles d'or: une, de la valeur de 1,500 fr., à Pierre François Joseph Bécart, brocanteur, né à Estaire (Pas-de-Calais), âgé de 68 ans, demeurant à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, n.° 28; et quatre médailles, de la valeur de 1,000 fr. chaque, 1.° à la femme du nommé Jacquemin, porteur d'eau, demeurant rue des Quatre-Fils, au Marais, n.° 17; 2.° à la demoiselle Adèle Caillet, ouvrière en linge, née à Besançon, demeurant à Paris, rue des Deux-

Écus, n.° 18; 3.° à Marie Cartier, née à Joué (Indre-et-Loire), demeurant à Paris, rue du Pot-de-Fer, n.° 5; 4.° à Marie-Barbe Ansement, née à Rarecourt (Meuse), portière, rue Saint-Louis au Marais, n.° 40.

» Le prix de vertu, provenant des fondations et du legs de feu M. le baron de Montyon *en faveur d'un Français pauvre qui auroit fait dans l'année l'action la plus vertueuse*, sera décerné, dans la séance du 25 août 1824, à l'auteur d'un acte de vertu qui aura eu lieu dans l'année précédente, du 1.er janvier au 31 décembre 1823; ou distribué à divers auteurs d'actes de vertu qui auront eu lieu dans cette même année. On aura soin de faire remettre, avant le 1.er avril 1824, à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie, les preuves qui constateront les faits qui peuvent donner droit au prix. »

Prix destiné à l'ouvrage littéraire le plus utile aux mœurs. « L'Académie a décidé que le concours de 1823, pour ce prix, seroit réuni au concours de 1824; en conséquence, le prix provenant de la fondation et du legs de feu M. le baron de Montyon *en faveur du Français qui aura composé et fait paroître le livre le plus utile aux mœurs*, sera décerné, dans la même séance du 25 août 1824, à l'auteur de l'ouvrage littéraire qui, publié du 1.er janvier 1822 au 30 décembre 1823, aura été jugé le plus utile aux mœurs, ou sera distribué à divers auteurs d'ouvrages littéraires qui auront rempli les mêmes conditions. »

La Société d'émulation de Cambray, dans sa séance du 16 août, a décerné deux prix de poésie: l'un, à M. Justin Gensoul, de Paris, auteur d'une *Épître sur le théâtre*, inscrite sous le n.° 9; l'autre, à M. S. Henri Berthoud, de Cambray, auteur d'un poëme inséré sous le n.° 11, et intitulé *le Fugitif*.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Lettre au sujet de la nouvelle Grammaire arménienne de M. Cirbied. Paris, Dondey-Dupré, 1823, 20 pages *in-8.°* Extrait du Journal asiatique.

Réfutation (de l'article précédent), par M. Cirbied. Paris, Éverat, 1823, 41 pages *in-8.°*

Nouvelles, Contes, Apologues et Mélanges, par J. C. F. L. (M. de La Doucette), membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires. Paris, 1822, impr. de Constant-Chantpie, librairie de Fantin et Pigoreau; 3 vol. *in-12.*

Attila ou le Fléau de Dieu, roman historique, par M. de Beaunoir. Versailles, impr. de Jacob; à Paris, chez Mondor, 2 vol. *in-12*, ensemble de 15 feuilles et 1/2. Prix, 5 fr.

Œuvres de Boileau-Despréaux, avec les commentaires revus, corrigés et augmentés. Paris, impr. de Fain, librairie de Désoer, 1821-1823, 4 vol. *in-18.* Prix, papier coquille satiné, 20 francs, papier vélin, 40 francs. Cette édition, publiée par M. Viollet le Duc, est précédée du *discours* de M. Daunou *sur les caractères et l'influence des Œuvres de Boileau:* tome I, viij et 459 pages; avertissement, discours préliminaire, suivi de notes historiques; préfaces de Boileau, son Discours au Roi, et ses douze Satires; tome II, 520 pages, les douze Épîtres, l'Art poétique et le Lutrin; tome III, 465 pages, poésies diverses

et œuvres en prose, traduction de Longin, &c.; tome IV, 406 pages, lettres de Boileau à diverses personnes, à Racine, à Brossette; table biographique. = Cette édition doit être publiée aussi en un seul volume *in-8.°*

Judith, poëme, couronné le 3 mai 1823 à l'académie des Jeux floraux; par A. Bignan. Paris, chez Hubert; brochure *in-8.°* de 14 pages. Prix, 1 fr.

PROSPECTUS d'une *Histoire générale d'Espagne*, d'après Mariana et d'autres historiens espagnols, par MM. Raoul-Rochette, Saint-Martin et Després, conseiller honoraire de l'Université, en 16 volumes *in-8.°*, de l'imprimerie de M. Jules Didot l'aîné. On y trouvera, 1.° un discours préliminaire de M. Raoul-Rochette sur les sources de l'histoire d'Espagne, sur le caractère, le talent et le mérite des auteurs qui nous l'ont transmise; 2.° un précis historique de toute l'histoire de la péninsule, depuis les temps les plus reculés, et sous la domination des Carthaginois, des Romains et des Visigoths, par M. Saint-Martin: ces deux premiers articles rempliront le premier volume. Les deux tomes suivans contiendront l'histoire de l'invasion des Arabes et de leur domination jusqu'en 1210, ou jusqu'à la bataille de Baños de Tolosa, par M. Saint-Martin. Les Annales espagnoles seront continuées, dans les tomes IV à VIII, jusqu'à l'an 1516, où finit l'ouvrage de Mariana: cette partie sera rédigée par M. Després. L'espace compris entre les années 1516 et 1700 fournira la matière des tomes IX-XIV, par M. Raoul-Rochette; et les deux derniers volumes, qui seront de M. Després, compléteront cette histoire depuis 1700 jusqu'à l'époque la plus rapprochée de nous qu'il sera possible. Deux belles cartes, l'une de l'Espagne ancienne, l'autre de l'Espagne moderne, orneront cet ouvrage, qui sera publié, par livraisons de deux volumes, de deux en deux mois. Le prix de chaque livraison est de 12 fr. sur papier fin; de 24 sur papier vélin d'Annonay, satiné. On souscrit, à Paris, chez les éditeurs Janet et Cotelle, libraires, rue Saint-André-des-Arcs, n.° 55, et à leur dépôt, rue Neuve-des-Petits-Champs, n.° 17.

Revue chronologique de l'histoire de France, depuis la première convocation des notables jusqu'au départ des troupes étrangères, 1787-1818, seconde édition, revue et augmentée. Paris, impr. et libr. de Firmin Didot, *in-8.°* de 56 feuilles. Prix, 13 fr.

Les Antilles françaises, particulièrement la Guadeloupe, depuis leur découverte jusqu'au 1.er janvier 1823, par le colonel Boyer Peyreleau; ouvrage orné d'une carte nouvelle de la Guadeloupe et de 14 tableaux statistiques. Paris, imprimerie de Constant-Chantpie, libr. de Brissot-Thivars, 3 vol. *in-8.°* Prix, 21 fr.

Essai sur les fouilles faites en 1821 et 1822 autour de la Maison-carrée; par Alphonse de Seynes, architecte dessinateur. Nîmes, 1823, impr. et libr. de Ponchon; à Paris, chez l'auteur, rue des Fossés-Montmartre, n.° 16; quai des Augustins, n.° 41; *in-8.°* avec 3 planches. Prix, 2 fr.

Considérations et Recherches sur les monumens anciens et modernes du territoire de Bron, commune de Bourg, département de l'Ain; par M. Th. Ribou. Bourg, 1823, impr. et libr. de Bottier; 60 pages *in-8.°*

Chimie organique, appliquée à la physiologie et à la médecine, contenant l'analyse des substances animales et végétales; par Léopold Gmelin; traduite de l'allemand, d'après la deuxième édition, par J. Gneichen, professeur de physique et de chimie à Lucerne. On y a joint des notes et des additions sur

diverses parties de la chimie et de la physiologie, par M. Virey. Paris, impr. de Lebel, libr. de Ferra jeune, 1823, *in-8.°*

Histoire naturelle des oiseaux d'Europe, avec une ou deux figures coloriées de chaque espèce; par M. Boitard. Cet ouvrage paroîtra en dix livraisons, à Paris chez Parmentier; le texte sera imprimé par Rignoux. A dater du 15 septembre prochain, il paroîtra tous les mois une livraison de six planches et une ou deux feuilles de texte. Le prix de chaque livraison coloriée, sur papier carré d'Annonay, satiné, sera de 10 fr.

La Botanique de J. J. Rousseau, contenant tout ce qu'il a écrit sur cette science, augmentée de l'exposition de la méthode de Tournefort, de celle du système de Linné, d'un nouveau dictionnaire de botanique et de notes historiques, &c.; par M. A Deville; deuxième édition. Paris, 1823, librairie de Louis, *in-12* de 340 pages. Prix, 4 fr.

Traité d'Aristarque de Samos sur les grandeurs et les distances du soleil et de la lune; traduit en français, pour la première fois, par M. le comte de Fortia d'Urban, membre de plusieurs académies et sociétés littéraires. Paris, impr. et libr. de Firmin Didot, *in-8.°* de 7 feuilles 1/4, plus 3 planches.

Tables manuelles astronomiques de Ptolémée et de Théon, jusqu'à présent inédites; traduites pour la première fois du grec en français, sur les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par M. l'abbé Halma; seconde partie, contenant les ascensions dans la sphère oblique, les mouvemens du soleil, de la lune et des planètes; leurs anomalies, parallaxes, épilepses, lieux, &c. Paris, impr. de Bobée, *in-4.°* de 27 feuilles.

Recherches sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne, appliquées aux monumens astronomiques trouvés en Égypte; par J. B. Biot, membre de l'académie des sciences, astronome adjoint au bureau des longitudes, &c. Paris, impr. et libr. de Firmin Didot, *in-8.°* de xl et 318 pages, avec 4 planches lithographiées; deux d'entre elles représentent le zodiaque de Denderah. Il sera rendu compte de cet ouvrage dans l'un de nos prochains cahiers.

Éloge de M. Hallé, prononcé, le 18 novembre 1822, devant la faculté de médecine de Paris, par M. le baron Desgenettes. Paris, *in-8.°* de 24 pages.

Essai sur le travail des greffes, par M. Perrin, auteur du Traité des nullités. Lons-le-Saunier, imprim. et librairie de J. E. Gauthier, *in-4.°* de 97 feuilles. Prix, 20 fr.

L'Octavius de Minucius Felix, nouvelle traduction, par Antoine Péricaud, de l'académie royale de Lyon; avec le texte en regard et des notes. Lyon, 1823, impr. et libr. de Durand; à Paris, chez M.me veuve Nyon, *in-8.°* de 238 pages. Prix, 4 fr.

On vient de publier le prospectus d'un *Voyage à Méroé, au fleuve Blanc, au-delà de Fazoql dans le midi du royaume de Sennar; à Syouah et dans cinq autres oasis;* fait dans les années 1819, 1820, 1821 et 1822, par M. Frédéric Cailliaud, de Nantes; ouvrage dédié au Roi, publié par M. Cailliaud, rédigé par le même et par M. Jomard, membre de l'Institut royal de France, &c., et accompagné de cartes géographiques et topographiques, de planches représentant les monumens de ces contrées, avec des détails relatifs à l'état moderne et à l'histoire naturelle; 2 vol. de planches *in-folio,* le texte *in-8.°* « Aujourd'hui que l'Égypte a été parcourue dans tous les sens par une multitude de voyageurs, et qu'on a décrit en détail ses monumens, son sol et ses productions, le public

tourne ses regards vers les parties supérieures du cours du Nil. Après le tableau des arts de l'Égypte, rien n'étoit plus digne d'exciter la curiosité que les monumens élevés par les peuples qui habitèrent jadis les rives du fleuve au-dessus de la dernière cataracte, depuis Philæ jusqu'aux confins de l'île de Méroé. En effet, puisque l'histoire est presque muette sur ces lieux et ces temps reculés, ce n'est qu'en décrivant, étudiant et comparant les ouvrages des arts, qu'on pourra se faire des idées plausibles sur l'ancien état de cette partie de l'Éthiopie. Une question plus importante encore, et long-temps débattue, celle de l'antériorité de la civilisation, ne peut être résolue, ou du moins examinée avec fruit, que quand on aura la connoissance exacte des monumens antiques. Déjà M. Gau a publié une collection intéressante de ceux dont on retrouve encore les restes entre les deux dernières cataractes; et les personnes qui ont vu le riche portefeuille de M. Huyot, savent que cet artiste les a aussi dessinés avec les détails les plus propres à satisfaire la curiosité, et à fournir des données exactes sur le style et sur la nature des monumens de la Nubie inférieure. Les voyageurs anglais qui ont remonté le Nil vers le même temps, se sont presque tous arrêtés à la seconde cataracte, en remontant au lieu appelé *Ouady-Halfa*. Cependant Burckhardt avoit suivi le fleuve jusqu'à Soleb, et, dans un autre voyage à l'est, il s'étoit avancé jusqu'à Chendi, sur la rive droite; mais, n'ayant aperçu aucun vestige d'antiquité, il pensoit qu'il n'existoit plus de monumens au-delà de Soleb. Cette opinion prématurée avoit même été adoptée en Europe un peu légèrement; elle prévaudroit encore peut-être, sans les découvertes importantes et inattendues qu'on vient de faire depuis deux ans, et dont la plus grande partie est due à M. Frédéric Cailliaud, de Nantes, déjà connu par son voyage à l'Oasis de Thèbes et dans les déserts à l'orient de la Thébaïde....... » — Les planches du nouvel ouvrage de M. Cailliaud seront au nombre de 140. Le texte comprendra, 1.° la relation du Voyage et l'explication des planches; 2.° les observations astronomiques et météorologiques, et l'extrait du journal; 3.° la description des objets d'histoire naturelle; 4.° des renseignemens sur le pays de Dinha, situé sur le fleuve Blanc, et sur les noirs Chelonkhs, avec la liste des rois de Sennar, de Chendi, &c.; 5.° le récit de l'expédition d'Ismaïl Pacha en Nubie. L'étendue du texte sera de deux ou trois volumes *in-8.°* Cet ouvrage, dont l'impression est confiée à M. Rignoux, aura 2 volumes de planches, format *in-folio*, et 2 ou 3 volumes de texte, format *in-8.°* La partie *in-folio* est divisée en 28 livraisons de cinq planches chacune, qui paroîtront successivement de mois en mois. Trois livraisons seront mises en vente très-incessamment, ainsi que le texte *in-8.°*, qui sera orné d'une carte et de gravures représentant les costumes de différentes peuplades. Le prix de souscription de chaque livraison, contenant cinq planches accompagnées d'un texte explicatif, est fixé comme il suit : papier fin nom de Jésus, 9 fr.; papier vélin nom de Jésus, 15 fr.; papier fin format atlantique, 12 fr.; papier vélin format atlantique, 24 fr. Le prix de chaque volume de texte sera de 9 fr. Il sera tiré un très-petit nombre d'épreuves sur papier de Chine. La souscription sera ouverte jusqu'à la fin de l'année 1823; passé cette époque, les prix seront augmentés d'un tiers pour les non-souscripteurs. La liste des souscripteurs sera imprimée à la fin de l'ouvrage. On souscrit à Paris, chez l'auteur, rue de Grenelle Saint-Germain, n.° 15; M. de Lagarde, rue Mazarine, n.° 3; Debure frères, Tilliard frères, Treuttel

et Würtz, et Foucault, libraire, rue de Sorbonne, n.° 9. On trouve aux mêmes adresses le *Voyage à l'Oasis de Thèbes.*

ANGLETERRE.

A Catalogue of greek and latin classics, &c.; Catalogue des classiques grecs et latins, où l'on trouve rangées dans l'ordre chronologique les éditions les plus importantes qui ont paru dans ce pays et sur le continent, ainsi que les principaux ouvrages de lexicographie &c., avec leurs prix; par Samuel Hages. Londres, 1823, *in-8.°*, Prix, 2 sh.

Bibliotheca Britannica; Bibliothèque britannique, ou tableau général de la littérature de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et de l'Écosse, par Robert Watt, M. D., VIII.me partie. Londres, 1823, *in-4.°* Prix, 1 l. 1 sh.

A syriac Grammar principally adapted to the New-Testament in that language; by Th. Yeates, &c. London, 1819, *in-8.°*

Ancient spanish Ballads; anciennes Ballades espagnoles, romantiques et historiques, traduites par J. G. Lockhart, esq. Edinbourg et Londres, 1823, chez Cadell, *in-4.°* de 209 pages.

Poems on various subjects, with introductory remarks on the present state of sciences and litterature in France; Poëmes sur divers sujets, avec des remarques préliminaires sur l'état actuel de la littérature en France, par Helen-Maria Williams. Londres, 1823, *in-8.°* Prix, 12 sh.

Narrative of a journal to the shores of the polar sea; Relation d'un voyage dans les mers polaires, fait de 1819-1822; par John Franklin, capitaine de la marine royale. Londres, 1823, *in-4.°*

Life of William Davison, secretary of state and privy consellor to queen Elizabeth; Vie de William Davison, secrétaire d'état et conseiller privé de la reine Élisabeth; par H. N. Nicolas. Londres, 1823, *in-8.°*

An Inquiry into the opinions ancient and modern, concerning life and organisation; Recherches sur les opinions anciennes et modernes concernant la vie et l'organisation, par John Barclay, M. D. 1822, chez Bell et Bradfute, *in-8.°* de 558 pages.

The natural History of the lepidopterous insects of New-South-Wales; Histoire naturelle des lépidoptères de la Nouvelle-Galles, par John William Lewin. Londres, 1823, *in-4.°* Prix, 1 l. 1 sh. Les 10 planches qui accompagnent cet ouvrage ont été dessinées et gravées par l'auteur.

Lectures on architecture, comprising the history of the art from the earliest times to the present day; Discours sur l'architecture, comprenant l'histoire de cet art depuis les temps les plus reculés jusqu'à ce jour; par James Elmes, architecte. Londres, 1821, chez Mier, *in-8.°* de 440 pages.

An Essay on criminal laws; Essai sur les lois criminelles, par Andrew Green. Londres, 1823, brochure *in-8.°*, 1 sh. 6 d.

ALLEMAGNE.

Grammatik der arabischen Schriftsprache für den ersten Unterricht, mit einigen Auszügen aus dem Koran, von Th. Chr. Tychsen, &c.; *Grammaire de la langue arabe* littérale pour les commençans, avec quelques extraits de l'Alcoran, par Th. Chr. Tychsen. Groningue, 1823, *in-8.°*

Platonis Dialogus ΙΩΝ. Prolegomenis vindicavit et brevi annotatione ex-

plicuit G. G. Nitzsch : accedit de comparativis Græcæ linguæ modis commentatio. Lipsiæ, Hinrichs, 1822, *in-8.°*

Platonis Dialogi IV, Meno, Crito, Alcibiades uterque; cum annotatione criticâ et exegeticâ, editio quarta; curavit P. Buttmannus. Berolini, 1822, *in-8.°*

De interpretibus et explanatoribus Euclidis Arabicis schediasma historicum, auctore J. C. Gartz, phil. doct. Halæ ad Salam, 1823, *in-4.°*

Die individuelle Konstitution und ihr Einfluss auf die Entstahung der Krankheiten; De la constitution personnelle et de son influence sur les causes et le caractère des maladies. Par A. B. Puchett. Leipsic, chez Brockhaus, 1823, *in-8.°*

Moses wie er sich selbst zeichnet in seinen fünf Büchern Geschichte; Moïse tel qu'il se peint lui-même dans son Pentateuque, par Guil. Hufnagel. Francfort sur le Mein, chez Sauerlander, 1823, grand *in-8.°* de 450 pages.

J. Chr. Friederich... Discussionum de christologiâ Samaritanorum liber; accedit appendicula de columbâ deâ Samaritanorum. Lipsiæ, 1821, *in-8.°*

PAYS-BAS. *D. Ruhnkenii opuscula varii argumenti*, oratoria, historica, critica. Editio altera, cùm aliis partibus, tùm epistolis auctior (curâ Joannis Th. Bergmanni). Lugduni-Batavorum, 1823, deux tomes *in-8.°*

ITALIE.

Odissea d'Omero; L'Odyssée d'Homère, traduction nouvelle en vers, par l'abbé Eustachio Fiocchi; tome I.er Pavie, 1823, chez Fusi et Calcagni, *in-12*. Prix, 4 lire.

La Strage degli Innocenti; Le Massacre des Innocens, poëme. Livourne, 1823, chez Fenice, *in-8.°*

Theatro comico; Théâtre comique, par Fr. Aug. Bon, de Venise; tome I.er, Milan, 1823, *in-16*.

De casibus C. Cæsaris Germanici, conjugisque Agrippinæ commentarius; auctore Raphaele Mecenate J. C. Romæ, Contadini, 1822, *in-8.°*

Prospetto topografico ed istorico delle isole d'Ischia, di Ponza, &c.; Tableau topographique et historique des îles d'Ischia, Ponza, Vandatena, Procida, Nisida, du cap Misène et du mont Pausilippe; tome I. A Naples, 1822, chez Garcelli, *in-8.°*, avec planches.

Collezione dei più pregevoli monumenti sepolcrali della città di Venezia; Collection des monumens sépulcraux les plus remarquables de la ville de Venise. Picotti, 1823, *in-4.°* Les quatre premières livraison de ce recueil ont paru. Le prix de chacune est de 5 fr.

Storia della città di Vicenza; Histoire de la ville de Vicence, par Silvestro Castellini. Vicence, 1823, chez Parisi, 14 vol. *in-8.°* Prix, 28 fr.

Storia del lago di Como; Histoire du lac de Come, et principalement de la partie supérieure, dite *le tre Pievi*, par Gasp. Rebuschini. Milan, 1823, chez Ferrario, *in-8.°*, avec carte.

Sopra un nuovo metodo di preparare il lino e la canapa; Sur une nouvelle méthode de préparer le lin et le chanvre, par Luigi Sacco. Milan, 1823, imprimerie impériale et royale, *in-8.°*

L'Elettromotore perpetuo; l'Électromoteur perpétuel, par l'abbé Giusepe Zamboni. Verone, 1822, chez Merlo, 2 vol. *in-8.°* Le premier a paru en 1820 et le second à la fin de 1822.

Storia dei fenomeni del Vesuvio; Histoire des éruptions du Vésuve, dans les années 1821, 1822 et 1823, avec des observations et des expériences faites par T. Monticelli et N. Covelli. Naples, 1823, au cabinet bibliographique et typographique, *in-4.°*, avec planche.

Biblioteca Canoviana, ossia raccolta delle migliori componimenti sulla vita di Ant. Canova; Recueil des meilleures pièces en vers et en prose sur la vie et les ouvrages de Canova; tome I. Venise, 1823, chez Paroli, *in-8.°*

Saggio di osservazioni sul taglio rettovescicale per l'estrazione della pietra vescica orinaria; Observations sur la taille pour l'extraction de la pierre de la vessie urinaire, par Antonio Scarpa. Pavie, 1823, chez Bizzoni, *in-8.°*, avec planches. Prix, 4 lire.

Su le febbri biliose; Sur les fièvres bilieuses, par Domenico Meli. Milan, 1822, impr. et libr. de Sorambilla, *in-8.°* Prix, 4 lire.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Voyage en Turcomanie et à Khiva, fait en 1819 et 1820, par M. N. Mouravieff; traduit du russe par M. Lecointe de Laveau. (*Article de M.* Abel-Rémusat.) .... Pag. 515.

Vita Danielis Wyttenbachii, litterarum humaniorum nuperrimè in Academiâ Lugduno-Batavâ professoris; auctore Gul. Leonardo Mahne. (*Article de M.* Daunou.) .... 521.

Les Amours des Anges, poëme, par M. Moore. — Le Ciel et la Terre, mystère fondé sur un passage du chapitre VI de la Genèse, par lord Byron. (*Art. de M.* Vanderbourg) .... 525.

*Tableau général de l'empire othoman, divisé en deux parties, &c., tome III; par M. de M*** d'Ohsson.* (*Article de M.* Silvestre de Sacy.) .... 535.

Odes d'Horace, traduites en vers français, avec le texte en regard, &c.; par M. Léon Halevy. (*Article de M.* Raynouard.) .... 547.

Commentaire de Théon d'Alexandrie, sur la composition mathématique de Ptolémée; traduit du grec en français par M. l'abbé Halma. (*Article de M.* Letronne.) .... 555.

Extrait d'un Mémoire sur l'histoire d'Égypte en général, et sur les systèmes d'Hérodote et de Diodore en particulier, par M. Saint-Martin .... 558.

Dictionnaire de chimie sur le plan de celui de Nicholson, par Andrew Ure; traduit de l'anglais par J. Riffault. (*Art. de M.* Chevreul.) .... 565.

Nouvelles littéraires .... 569.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANS.

OCTOBRE 1823.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1823.

LE prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT; *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

OCTOBRE 1823.

Tableau général de l'empire ottoman, divisé en deux parties, dont l'une comprend la législation mahométane; l'autre, l'histoire de l'empire ottoman, &c.; par M. de M*** d'Ohsson, *chevalier de l'ordre royal de Vasa, &c.; ouvrage enrichi de figures: tome III, publié par les soins de M.* C. d'Ohsson, *fils de l'auteur.* Paris, 1820, 474 pages *in-fol.*

SECOND ARTICLE.

L'AUTEUR du Tableau général de l'empire ottoman, après avoir complété, dans la première partie du troisième volume, tout ce qui concerne la législation musulmane, a consacré la seconde partie à

l'administration de l'empire, qu'il présente sous le titre d'*État de l'empire ottoman*, et qu'il a considéré sans doute comme un accessoire de la législation politique, civile et militaire. C'est ainsi qu'il a placé à la suite du code religieux tout ce qui concerne l'administration de la religion, y compris l'exercice de la justice et l'instruction publique, et l'état du corps ecclésiastique. Si ce tableau de l'administration ne fait pas, à proprement parler, partie de la législation, il s'y lie cependant par une multitude de rapports intimes, et fait voir en pratique ce que la législation présente en théorie.

L'état de l'empire ottoman est divisé en neuf livres, qui traitent, 1.° du palais; 2.° de la porte; 3.° des emplois annuels; 4.° du divan; 5.° du département des finances; 6.° des provinces; 7.° du département militaire; 8.° de la marine; 9.° des relations de la cour ottomane avec les puissances étrangères. Par une méprise assez singulière, dans la division générale, indiquée au commencement de cette deuxième partie du troisième volume, l'auteur n'annonce que sept livres, et omet totalement de faire mention des deux livres qui traitent des emplois annuels et du divan.

Nous possédions déjà un assez grand nombre d'ouvrages publiés à différentes époques, et plus ou moins étendus, sur les divers objets contenus dans cette partie du Tableau général de M. d'Ohsson. Le plus récent et le plus complet en même temps est celui que M. de Hammer a publié en allemand en 1815, sous le titre de *Constitution et administration de l'empire ottoman*, et dont il a été rendu compte dans le Journal des Savans (1). Il manquoit à ce dernier d'être accompagné de figures qui missent sous les yeux des lecteurs les signes distinctifs et les costumes des divers fonctionnaires et employés de l'administration; celui que nous annonçons est enrichi de deux cent trente-trois planches, qui en augmentent infiniment le prix.

Le premier livre, consacré au palais, ou, si l'on veut, à la cour, se divise en quatre chapitres qui ont pour objet, 1.° le sérail ou palais du grand-seigneur; 2.° les officiers de la cour; 3.° les officiers de l'intérieur et les pages; 4.° le *harem* impérial. Ce quatrième chapitre renferme une multitude de détails curieux; et l'auteur nous apprend que les renseignemens qu'il a dû se procurer pour satisfaire sur ce sujet sa curiosité et celle des lecteurs, lui ont coûté plus de peines et de cadeaux que tous les matériaux du reste de son ouvrage. Le harem est pour ceux qui l'habitent le séjour de l'uniformité; cependant cette

---

(1) *Voy.* cahier de juin 1818, p. 331 et suiv.

uniformité et la rigueur de l'étiquette sont interrompues à l'occasion des couches d'une *cadine.* Le mot *cadine* n'est qu'une altération de *khatoun*, nom qu'on donne aux femmes d'une naissance distinguée, et qui répond au titre de *dame.* On sait que, depuis Ibrahim I, mort en 1648, les sultans ottomans n'ont plus élevé aucune de leurs femmes au rang de sultane. Les *cadines*, qui sont les maîtresses en titre du sultan, et dont le nombre est ordinairement fixé à quatre, jouissent des mêmes distinctions qui appartenoient autrefois aux sultanes. Ces *cadines* sont prises parmi les esclaves : mais un fait digne de remarque, c'est que quelquefois, avant d'être élevée au rang de *cadine*, l'esclave à laquelle le sultan destine cet honneur, devient son épouse légitime, par un mariage secret, mais revêtu de toutes les formes légales. Les sultans qui en ont agi ainsi, l'ont fait par un scrupule de conscience. Ce scrupule étoit fondé sur ce que la loi musulmane ne permet pas de réduire en servitude une personne née libre et mahométane, et que, par une suite de ce principe, le commerce d'un patron avec son esclave femelle n'est pas légitime, s'il n'a la certitude parfaite qu'elle n'est pas née libre et mahométane. Si donc il n'a pas la preuve de cela, et que néanmoins il veuille vivre avec elle, il n'a d'autre moyen pour le faire légitimement que de l'affranchir et de l'épouser. Les filles esclaves introduites dans le *harem* sont ou achetées à prix d'argent, ou données en présent au sultan, et l'on ignore le plus souvent leur extraction et la religion de leurs pères. C'est donc pour éviter une contravention à la loi, qu'un sultan scrupuleux affranchit et épouse l'esclave qu'il veut élever au rang de *cadine.* Le mariage alors est fait, sans aucun appareil, en présence du moufti, et cette union n'élève la *cadine* qui en est l'objet au-dessus de ses compagnes, qu'en lui assurant un plus haut degré de considération personnelle. Je reviens aux fêtes auxquelles donnent lieu les couches d'une *cadine*, non pas pour décrire les cérémonies qui se pratiquent à cette occasion, mais pour faire connoître une sorte de saturnales dont le *harem* impérial devient le théâtre dans ces jours de réjouissance, qui commencent le troisième jour après les couches. Tandis que la *cadine*, placée dans un appartement et sur un lit décorés avec la plus grande magnificence, reçoit les visites et les félicitations des princesses, des femmes de tous les grands fonctionnaires, et de toutes les dames qui ont été invitées, par des billets de la surintendante du *harem*, à prendre part à la fête, le sérail, et particulièrement le *harem*, est illuminé. « Les principales décorations de » lumières, dit M. d'Ohsson, brillent dans cette immense rotonde, » qui sépare le pavillon du sultan de ceux des *cadines*. C'est-là que

» les jeunes filles du *harem*, libres alors de s'abandonner à leur gaieté » folâtre, s'amusent à faire toute sorte de facéties. On les a vues se » déguiser, les unes en Ottomans, les autres en Européens, et » parodier l'audience publique d'un ministre étranger, appelé chez le » grand vizir pour recevoir de sa bouche la déclaration de guerre de » la Porte contre sa cour; on l'arrête et on l'emmène avec des huées » et des risées: ou bien, tournant en dérision les funérailles des Grecs, » elles paroissent vêtues en prêtres, l'encensoir à la main, et chantant » *kyrié, kyrié,* que d'autres répètent avec des éclats de rire. Elles » imitent aussi les officiers de police, faisant donner la bastonnade » sur la plante des pieds à des malheureux qu'ils ont saisis. Dans ces » momens de licence, le souverain lui-même n'est pas toujours épargné. » Ces filles jouèrent *Abd-ul-Hamid* en sa présence, dans les fêtes qui » célébrèrent, en 1780, la naissance de la princesse *Rébia-sultane.* Il » avoit défendu, dans un esprit d'économie, que les femmes portassent » des manteaux à longs collets pendans. Se promenant un jour *inco-* » *gnito*, il aperçut des dames qui ne s'étoient pas conformées à cette » ordonnance, et s'emporta au point de vouloir raccourcir leurs collets » de sa propre main. Cet événement, qui avoit fait sensation dans la » ville, étoit encore récent, lorsqu'il fut parodié par les filles du sérail. » L'une d'entre elles, vêtue comme le sultan, courut, le poignard à la » main, sur un groupe de ses compagnes dont elle faisoit mine de » vouloir couper les collets, et qui se sauvoient de toute part, en » poussant des cris d'effroi. Cette scène égaya beaucoup *Abd-ul-Hamid,* » qui étoit placé dans une tribune grillée avec les sultanes. » Il est peu probable que deux siècles plutôt un sultan ottoman eût souffert une pareille plaisanterie.

La réception du berceau du nouveau-né, berceau qui est toujours un hommage du grand vizir, fait partie des cérémonies de ces fêtes, qui se terminent par des présens que toutes les femmes invitées font au nouveau-né, à sa mère, aux dames du sérail, et même au sultan.

Si naître sur les degrés du trône, en quelque pays que ce soit, est un foible avantage aux yeux de la froide raison, on peut dire qu'à Constantinople c'est une véritable infortune; car on ne sauroit imaginer rien de plus dégradant que l'éducation donnée aux *Schahzadèhs* ou fils du sultan régnant; et rien de plus triste que le sort qui les attend, soit qu'ils doivent un jour passer de leur prison sur un trône, sans savoir rien de ce qui leur seroit nécessaire pour régner, soit qu'ils doivent périr comme des victimes sacrifiées à la tranquillité de l'état. Mais je ne m'arrête point à ces sujets, qui sont connus; et, après avoir observé

que, suivant un ancien usage qui n'annonce pas des mœurs fort douces, la sultane mère n'appelle jamais son fils autrement que *mon lion* ou *mon tigre*, je passe au livre II, qui traite en cinq chapitres, 1.° du grand vizir; 2.° des ministres d'état; 3.° des secrétaires d'état, 4.° des autres officiers de ce département; 5.° de la maison du grand vizir,

Les sultans ottomans, considérés comme successeurs des khalifes, réunissent l'administration de la religion à celle de l'empire. Ils ont, sous ce double point de vue, deux vicaires, le moufti et le grand vizir. Les premiers princes de la dynastie ottomane ne donnoient point le titre de vizir à leur premier ministre; ils le nommoient *vékil,* c'est-à-dire fondé de pouvoirs. Ce fut Mourad ou Amurat I qui, en 1370, donna le titre de vizir à *Djendéri-Kara-Khalil,* et en 1386, le fils de celui-ci, qui lui succéda, reçut le titre de grand vizir. Le fils et le petit-fils d'Ali-pacha obtinrent successivement cette dignité, en sorte que la place de premier ministre resta près d'un siècle dans la famille de Djendéri. La grande puissance qu'avoit acquise par-là le grand vizir, inspira à Mahomet II et Sélim I le desir de supprimer cette place: toutefois elle ne resta vacante que quelques mois sous l'un et l'autre de ces sultans, qui, par leurs grandes qualités personnelles, auroient pu diriger eux-mêmes l'administration de l'état. Jusqu'aux deux Kuprulis, père et fils, dont le dernier mourut en 1675, les grands vizirs avoient pour la plupart conservé long-temps le ministère; mais depuis cette époque, qu'on peut regarder comme celle de la décadence de l'empire ottoman, les grands vizirs ne sont guère restés en place plus de deux ou trois ans. On en compte, suivant M. d'Ohsson, cent soixante-dix-huit depuis 1370 jusqu'en 1789, c'est-à-dire, jusqu'à l'avénement au trône de Sélim III.

C'est du grand vizir que tous les officiers de l'empire, excepté le moufti, reçoivent l'investiture de leurs charges. Le grand vizir et le moufti sont les seuls qui la reçoivent immédiatement du grand seigneur. Lors de celle du grand vizir, il reçoit du sultan son sceau, qui est la marque de son pouvoir absolu sur toute l'administration civile, militaire, politique et de finance. L'hôtel qu'habite le grand vizir, et qui est peu éloigné du sérail, se nomme la *porte du pacha [pascha-capoussi],* « d'où est venu, dit M. d'Ohsson, le nom de *Porte ottomane* ou » *Sublime porte.* » Je regrette que l'auteur n'ait pas ajouté que, si l'hôtel du grand vizir se nomme *la Haute porte*, ou, comme on dit assez mal-à-propos, *la Sublime porte*, c'est pour le distinguer de l'hôtel du *Defterdar* ou ministre des finances, et de celui de l'*Aga* des janissaires, ces deux hôtels portant aussi le nom de *Porte.* Le premier s'appelle *Defterdar-*

capoussi, et le second *Aga-capoussi*. Le grand vizir seul travaille immédiatement avec le sultan, et tous les autres chefs de l'administration ne sont, à proprement parler, que ses délégués. Les trois principaux que M. d'Ohsson appelle ministres d'état, sont le *kéhaya-bey*, le *reïs-effendi* et le *tchavousch-baschi*. Le *kéhaya-bey* a le département de l'intérieur et de la guerre, et le *reïs-effendi* celui des affaires étrangères, de la chancellerie et de la secrétairerie d'état. Le *tchavousch-baschi* réunit des attributions de différente nature : il est vice-président du tribunal du grand vizir, ministre de la police générale, introducteur des ambassadeurs, grand maréchal du palais, et chef d'une compagnie de deux cents hommes employés à porter des ordres dans les provinces.

Au-dessous de ces trois ministres sont six fonctionnaires que M. d'Ohsson, comme M. de Hammer, réunit sous la dénomination de secrétaires d'état : ce sont le *buyuk-tezkéredji*, ou premier maître des requêtes ; le *kutchuk-tezkéredji*, ou second maître des requêtes ; le *mektoubdji*, premier secrétaire particulier du grand vizir ; le *teschaifutdji*, grand maître des cérémonies et conservateur des registres du cérémonial de la cour ; le *beylikdji*, vice-chancelier et chef des bureaux de la chancellerie ; enfin le *kéhaya-kiatibi*, ou premier secrétaire du kéhaya-bey. Les deux maîtres des requêtes, le mektoubdji et le kéhaya-kiatibi sont en même temps chefs de bureaux au département des finances. Ces six secrétaires et les trois ministres d'état sont désignés collectivement sous le nom de *capou-ridjali*, ou seigneurs de la Porte. Ce sont les seuls officiers de ce département dont les charges soient annuelles, et cependant à la nomination du sultan. Elles sont données ordinairement sur la présentation du grand vizir.

Je ne suivrai point l'auteur dans les autres détails de ce livre, qui sont d'ailleurs peu susceptibles d'analyse. Je transcrirai seulement quelques lignes par lesquelles il termine le chapitre IV.

« Les ministres, les secrétaires d'état, ainsi que les autres fonctionnaires, sont toujours accessibles, et reçoivent tout le monde indistinctement. L'homme de la dernière classe peut se présenter librement à eux, pour leur parler de ses intérêts. Tandis que le salon d'un ministre est rempli de personnes de marque, assises sur le sopha, il est souvent occupé à expédier les affaires les plus pressantes. Chacun épie le moment de l'approcher pour l'entretenir. Les individus d'un grade subalterne restent debout. On n'est obligé d'attendre dans une autre pièce, que lorsque le ministre a une conférence secrète.

» On n'a pas aussi facilement accès auprès du grand vizir : il n'est visible pour le public que dans son tribunal, et les grands de l'état

» ne peuvent l'aborder que les jours fixés pour leurs visites d'étiquette,
» à moins qu'ils ne lui fassent demander une audience particulière; mais
» il donne chaque mois une audience publique à laquelle est admis
» quiconque est ou a été employé au service de l'état. »

Le grand vizir seul partage avec le souverain le droit d'avoir des muets, qui se tiennent à la porte de son cabinet, lorsqu'il a une conférence secrète, pour être à portée de recevoir ses ordres.

Le troisième livre a pour objet les emplois annuels, et ne contient qu'un seul chapitre.

Les charges ou emplois compris sous cette division et attachés à la capitale, sont au nombre de quatre-vingt-cinq: ils sont amovibles tous les ans, à la volonté du grand vizir, qui confirme, avance ou révoque les titulaires; toutefois les nominations doivent être approuvées par le grand seigneur. A cet effet, on dresse une liste de ces quatre-vingt-cinq charges, avec les noms des titulaires confirmés ou promus. Si la volonté du grand vizir fait vaquer une charge supérieure, il inscrit sur la liste trois noms, en plaçant le dernier celui de l'individu qu'il préfère. Le grand seigneur adopte d'ordinaire la proposition du ministre, et efface les deux autres noms. Lorsque la liste est approuvée par le grand seigneur, on dresse les brevets, et le grand vizir donne l'investiture aux personnes nommées. Les gouverneurs des provinces ne sont de même nommés que pour un an. Ce n'est pas ordinairement à l'époque fixée pour les nominations annuelles, que les fonctionnaires perdent leur place. Ceux qui se partagent la finance que paient les fonctionnaires nouvellement nommés, ont recours à toute sorte d'intrigues pour obtenir que les titulaires soient confirmés; car chaque confirmation, comme chaque promotion ou nomination, donne lieu au paiement de la finance. A ce moyen, les destitutions ayant lieu dans l'intervalle d'une époque à l'autre, ils perçoivent deux fois la finance dans une seule et même année.

Les emplois annuels attachés à la capitale sont divisés en trois sections: la première comprend les trois ministres d'état et les six secrétaires d'état; la seconde, cinquante-deux fonctionnaires sous-divisés en quatre classes, et compris tous sous la dénomination commune de *khodjakian*, qu'on pourroit assimiler à celle de conseillers d'état, les uns avec fonctions, les autres seulement à brevet; la troisième enfin, dix militaires et quatorze employés civils, auxquels on donne le titre d'*agayan*. *Agayan* et *khodjakian* sont les pluriels d'*aga* et *khodja*. La première classe des *khodjakian*, la seule dont je donnerai le détail, se forme de cinq grands fonctionnaires, savoir, le premier defterdar,

ou ministre des finances, le second et le troisième *defterdar*, qui n'ont que des attributions spéciales de seconde classe, et qu'on peut considérer comme des directeurs particuliers; le *nischandji*, dont l'office consiste à tracer le chiffre du sultan en tête des actes, ordonnances et lettres patentes émanés du trône, et enfin le *defter-émini*, chef du dépôt général des archives et des titres relatifs aux possessions de l'empire. Le *tersané-émini*, ou intendant de l'amirauté, qui fait les fonctions de ministre de la marine, appartient à la troisième classe des *khodjakian*.

La manière dont les souverains ottomans invitent les fonctionnaires publics à bien remplir leurs charges, mérite d'être remarquée. Les lettres qu'il leur adresse à cet effet, finissent d'ordinaire par ces mots: « Chacun de vous sera sévèrement puni, suivant son rang et son état; » je le jure par l'ame de mes ancêtres. » Mohammed III, exhortant un grand vizir qu'il venoit de nommer, à s'acquitter avec zèle des devoirs de sa place, lui écrivoit: « Sachez que j'ai juré par les mânes de mes » aïeux, de ne jamais faire grâce à un grand vizir, mais de punir sévère- » ment la moindre prévarication dont il se rendroit coupable. Il sera » mis à mort, son corps taillé en quartiers, et son nom voué à l'in- » famie. » Il seroit inutile de multiplier davantage ces exemples d'une justice qui ressemble beaucoup à la barbarie et à la férocité.

Sous le titre de *divan*, le quatrième livre contient en un seul chapitre tout ce qui concerne, soit la cour de justice, qui se tient au sérail, et qui n'est plus qu'un simulacre de ce qu'elle étoit autrefois, soit celle qui se tient dans l'hôtel du grand vizir, où certaines affaires sont expédiées et les autres renvoyées aux tribunaux ordinaires, soit enfin les séances du conseil d'état, où l'on délibère sur les intérêts publics.

Les finances sont le sujet du cinquième livre, divisé en deux chapitres. Le premier fait connoître les revenus ordinaires et extraordinaires, fixes et éventuels de l'empire ottoman, et le mode de leur administration. Le second traite du ministère des finances, de ses principaux fonctionnaires, des vingt-cinq bureaux qu'il renferme, et de certains bureaux additionnels qui sont comme des annexes de quelques-uns des vingt-cinq bureaux d'ancienne institution.

Je n'extrairai de ce livre que ce qui concerne la capitation que doivent payer les sujets non mahométans, et qui est nommée aujourd'hui *djizié* جزيه et *kharadj* خراج, quoique dans l'origine le nom de *djizié* fût appliqué exclusivement à la capitation, et celui de *kharadj* à la contribution territoriale. La capitation est divisée en trois classes,

suivant les facultés des contribuables. La première classe paie onze piastres ; la seconde, cinq piastres et demie; et la troisième, trois piastres trois quarts. Cet impôt doit être acquitté au commencement de l'année lunaire, et, en le payant, on reçoit un billet acquitté, sur lequel le percepteur doit inscrire le nom et le signalement du contribuable. Ces billets, qu'on peut considérer comme des extraits du rôle général de la capitation, émanent du huitième bureau des finances, qui en émet tous les ans seize cent mille. On les divise en cent quatre-vingts liasses, que l'on distribue à un égal nombre de percepteurs chargés d'en faire le recouvrement. « Pendant les premiers mois de » l'année, dit M. d'Ohsson, les suppôts de la ferme arrêtent les » chrétiens et les juifs par-tout où ils les rencontrent, pour leur » demander s'ils ont payé le tribut, et requérir l'exhibition du billet » d'acquit. Souvent ils ne respectent pas la loi qui en exempte les » mineurs, les vieillards et les ministres du culte. Ils n'omettent aucun » moyen pour placer la totalité de leurs billets, dont le nombre est » invariable pour chaque district, quelque diminution qu'ait éprouvée » celui de ses habitans. Ils vont jusqu'à empêcher les contribuables » de quitter le lieu de leur domicile, dès cinq ou six semaines avant » la nouvelle année, et contraignent même les primats des divers » peuples tributaires de payer les billets restans, sauf à eux de se faire » rembourser par leurs nationaux. On réserve pour la capitale cent » soixante mille de ces billets. La capitation produit actuellement douze » millions de piastres; elle rendoit près de dix-sept millions sous le » règne de *Suleyman I.* »

Un fait digne de remarque, c'est qu'il est aussi payé une capitation par les troupes vagabondes de Bohémiens ou Égyptiens, nommés *Kibtyan* et *Tchingané*, qui errent principalement dans la Syrie, la Mésopotamie et l'Asie mineure, et dont quelques-unes professent le mahométisme. Cette capitation est affermée pour deux cent soixante mille piastres, et on compte environ quarante-cinq mille contribuables sur lesquels le fermier de ce droit exerce une sorte de juridiction seigneuriale.

Je passe au sixième livre, qui a pour objet l'administration des provinces, et qui n'a qu'un seul chapitre assez court. Le sujet de ce sixième livre est un de ceux sur lesquels, hors de l'empire ottoman, on a le moins de notions justes et précises. En réunissant les détails donnés par M. de Hammer à ceux que contient le sixième livre de M. d'Ohsson, on peut se faire une idée du système général de l'administration des provinces, et des différences particulières à quelques province et qui font exception à la règle commune. Si je ne craignois

d'être trop long, je présenterois une analyse de ce chapitre : mais comme l'auteur a réduit lui-même ce sujet à peu de pages et a suppléé aux détails qu'on pouvoit desirer, en joignant à son texte un tableau des provinces ottomanes (1), je me vois forcé à renvoyer le lecteur à l'ouvrage même. J'extrairai seulement de ce chapitre deux ou trois observations propres à réformer quelques opinions fort répandues et trop légèrement adoptées. La première concerne les propriétés territoriales dans l'empire ottoman. M. d'Ohsson étoit trop instruit, pour supposer, avec le commun des écrivains, que toutes les terres n'ont d'autre propriétaire que le souverain. Je copierai en l'abrégeant ce qu'il dit à ce sujet.

« Dans les pays conquis, les sultans ottomans soumettoient au tribut » les terres des habitans chrétiens et juifs qu'ils confirmoient dans leur » droit de propriété. Ce tribut *(kharadj)* consistoit... soit dans un » impôt fixe, soit dans une certaine portion des fruits de la terre, » depuis le dixième jusqu'à la moitié. Les fonds ruraux possédés par » les musulmans ne payoient que la dîme. Ces dispositions étoient » conformes aux préceptes de la loi musulmane. En même temps, » une partie des terres étoit réunie au domaine, et ceux qui les » possédoient perdoient le droit d'en disposer, autrement que par » transmission à leurs fils... Les terres domaniales furent distribuées à » des militaires, et même à des employés civils, avec le droit de percevoir » à leur profit les impositions publiques dues par les tenanciers, et » d'exercer sur eux une juridiction seigneuriale, à condition qu'ils » feroient le service militaire à cheval, avec un certain nombre de » cavaliers armés de cuirasses, qui fut fixé d'après la valeur de chacnn » de ces fiefs. On appelle *ziamet* les fiefs dont le revenu excédoit vingt » mille aspres, et les autres reçurent le nom de *timar* » Je n'ajoute qu'une seule observation, c'est que tout cela s'applique aux pays conquis à main armée sur les chrétiens ; car, dans le cas d'une sou-

(1) Il est permis de regretter que l'on n'ait pas joint à ce bel ouvrage une carte de l'empire ottoman, divisée en *paschaliks* et *sandjakliks*. On auroit pu n'y pas faire entrer l'Égypte, les régences barbaresques qui n'obéissent que de nom au sultan ottoman, et l'Arabie, dont une partie seulement reconnoît sa suzeraineté. A cette occasion, j'indiquerai aux lecteurs du Journal des Savans l'ouvrage que M. le docteur G. Hassel a publié en allemand à Weimar, en 1821, et qui a pour titre : *Vollständige und neueste Erdbeschreibung des Osmanischen Asiens, und der Landschaften Arabistan, mit einer Einleitung zur Statistik dieser Länder.* Le titre seul indique que la Turquie d'Europe ne fait pas partie de ce travail, qui, quoique appartenant à une géographie universelle, se vend cependant séparément.

mission volontaire, les propriétaires, comme je l'ai fait voir ailleurs, conservent tous leurs droits sur leurs propriétés, et n'ont besoin d'aucune confirmation de la part du souverain musulman.

Par suite de ce qui vient d'être dit, les terres se divisent en propriétés patrimoniales, soit tributaires, soit décimales; propriétés domaniales inaliénables, et propriétés ecclésiastiques, qui ont été consacrées, par la piété des donateurs, aux mosquées, hôpitaux, monastères, colléges, &c., et qu'on appelle *wakf*. Les terres domaniales se subdivisent en neuf classes, savoir, les domaines dont le revenu entre immédiatement dans le trésor public; les terres vaines et vagues *(âdiyét)*; les domaines privés du souverain *(khass houmayoun)*; les biens impériaux *(emlak houmayoun)*, provenant de confiscations ou de successions échues au souverain, à défaut d'héritiers légitimes; les apanages de la sultane-mère, et des princes et princesses du sang *(khass sélatin)*; les fiefs affectés aux offices remplis par des fonctionnaires de première classe, ayant rang de vizirs *(khass vozéra)*; les fiefs donnés aux pachas à deux queues, ayant rang d'émirs *(khass uméra)*; les fiefs accordés à des sandjaks et à quelques autres fonctionnaires de classe inférieure *(arpalik)*; enfin les fiefs militaires *(ziamet* et *timar)*.

L'administration des pachas donnera lieu à une seconde observation. Cette administration n'est pas, dans le droit, aussi despotique qu'on le croit communément; et si elle l'est presque toujours dans le fait, c'est la faute de ceux que la loi appelle à défendre les intérêts des sujets. En effet, les gouverneurs doivent, dans les affaires d'administration, se faire assister d'une sorte de syndics ou d'officiers municipaux, élus par les notables de la province, et confirmés par la Porte. On les nomme *ayan* ou *isch-erleri*, c'est-à-dire littéralement *hommes d'affaires*. Le gouverneur est obligé de se concerter avec eux, et c'est même par leur moyen qu'il fait exécuter ses ordres. Ces notables, lorsqu'ils jouissent d'une véritable considération, peuvent opposer une résistance salutaire aux caprices et aux vexations des gouverneurs, surtout si, par des présens, ils savent s'assurer quelque puissante protection dans la capitale; mais malheureusement la plupart des *ayan*, au lieu de mettre un obstacle au despotisme des pachas, aiment mieux se rendre les complices de leur tyrannie, et en partager les profits.

Ma dernière observation aura pour objet la soumission des pachas aux ordres de la Porte, quand des plaintes réitérées ont enfin attiré l'attention du souverain sur leurs vexations et leurs abus de pouvoir. L'idée qu'on se fait de cette soumission est fort exagérée. Je laisserai parler ici notre auteur.

« L'autorité absolue qu'exercent les gouverneurs, les met en état de » se révolter; non qu'ils veuillent se soustraire à la domination ottomane ; » ils n'en viennent ordinairement à cette extrémité que pour leur » propre défense, afin d'éviter les premiers effets de la colère d'un » maître prompt à s'enflammer sur la moindre délation, et ne gardant » aucune mesure dans ses châtimens. Ils trouvent plus sûr alors de se » confier dans les moyens dont ils disposent. Il est rare que la Porte » emploie les armes pour les réduire : fidèle à son système de dissi- » mulation, elle prend soin de les tranquilliser par de fausses assurances, » leur prodigue des promesses de grâce, leur délivre des lettres de » sûreté, leur accorde même de nouvelles distinctions, tout en épiant » le moment de s'en défaire. On croit à tort qu'un gouverneur livre sa » tête sur un ordre impérial. La résignation au destin et aux volontés » souveraines n'atteint pas ce degré chez les mahométans ; témoin les » efforts que les hommes de toutes les classes, condamnés à mort, » font pour échapper des mains des exécuteurs, en s'écriant que Dieu » ordonne à l'homme de défendre sa vie. Aussi l'officier porteur de » l'ordre fatal, et c'est pour l'ordinaire un *capoudji-baschi*, est-il chargé » ostensiblement d'autres commissions. Il n'omet rien pour prévenir les » soupçons et endormir la vigilance de sa victime. Il doit y mettre » d'autant plus de soin, que, s'il se laisse deviner, il y va de sa vie. Sou- » vent il lui faut des mois entiers pour préparer les moyens nécessaires » au succès de sa mission. Tantôt il gagne sous main les chefs des » troupes, tantôt il use d'artifice. »

Notre auteur justifie ce qu'il vient de dire par quelques exemples que je supprime.

Il me reste encore à parcourir les trois derniers livres, qui traitent de l'état militaire, de la marine et des relations avec les puissances étrangères. Je me vois forcé à les renvoyer à un troisième et dernier article.

SILVESTRE DE SACY.

Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers, allemand, anglais, chinois, danois, espagnol, hollandais, indien, italien, polonais, portugais, russe, *suédois, &c.* Paris, chez Ladvocat, libraire, Palais royal, galerie de bois, n.° 196, *in-8.°*, 25 volumes.

QUATRIÈME ARTICLE. *THÉÂTRE RUSSE.*

J'ai eu précédemment occasion de faire remarquer combien il est intéressant et même nécessaire que la publication des chefs-d'œuvre

dramatiques d'une littérature étrangère soit accompagnée de quelques renseignemens sur cette littérature en général, et sur-tout sur l'histoire de son théâtre en particulier. Cette observation critique se reproduit avec beaucoup plus de force, quand il s'agit d'une littérature telle que celle des Russes, qui est peu connue, je ne dirai pas du plus grand nombre des lecteurs, mais je dirai de la plupart des gens de lettres qui aiment à rechercher et à étudier les ouvrages étrangers.

Il eût donc été aussi utile qu'agréable de trouver, en tête de la traduction des pièces qu'on publie comme chefs-d'œuvre du théâtre russe, un tableau historique des productions dramatiques de la Russie.

Je ne prétends pas remplir une telle lacune; mais, en ajoutant, aux trop courtes notices qui sont jointes aux traductions des chefs-d'œuvre du théâtre russe, quelques traits qui appartiennent à l'histoire de ce théâtre, j'aurai prouvé qu'il n'eût tenu qu'au traducteur d'en tracer le tableau complet, lui qui ne manquoit à cet égard ni de matériaux ni de talent.

L'examen du théâtre russe prouve que les auteurs sont de l'école française. Les règles des unités y sont ordinairement respectées.

Lomonosow, qui est regardé comme le père de la tragédie russe, naquit en 1711 et mourut en 1765; on trouve dans ses ouvrages deux tragédies, TAMIRA ET SÉLIM, DÉMOPHON.

Soumarokow, vers le milieu du dernier siècle, obtint des succès sur la scène russe; il composa des tragédies dans lesquelles les littérateurs du pays reconnurent une harmonie, une élégance, une pureté de style qu'ils comparèrent à celles qui distinguent les pièces de Racine, dont toutefois il n'a pas la chaleur. Le théâtre de ce poëte russe se compose des tragédies de KOREW, SINAW ET TROUVOR, HAMLET, ARISTONE, SÉMIRE, JAROPOLK ET DIMISE, RITCHESLAS, LE FAUX DMITRI. Il a fait aussi des comédies. Une traduction française, publiée en 1801, fit connoître seulement *Sinaw et Trouvor*, *Sémire*, *Jaropolk et Dimise*, *Korew* et *Aristone*. Dès 1755, la tragédie de *Sinaw et Trouvor*, dont le sujet est une rivalité d'amour entre deux frères, avoit été annoncée et jugée d'une manière très-favorable dans le Journal étranger.

La pièce du *Faux Dmitri* passe pour le meilleur ouvrage de Soumarokow; elle a été traduite dans le recueil intitulé *Choix des meilleurs morceaux de littérature russe*, Paris, 1800, 1 vol. *in-8.°* Dmitri est un tyran cruel, qui s'est donné pour le fils du dernier empereur et a été proclamé chef de l'état; mais cette circonstance principale n'amène dans la pièce aucune situation théâtrale. Ses excès révoltent les grands, les prêtres et le peuple. Il veut, quoique marié, épouser Xénia, dont

il condamne à mort le père et l'amant, et enfin il veut la faire périr elle-même. Forcé dans son palais, où il garde encore Xénia, il tient le poignard levé sur elle et menace son père et son amant, délivrés par une révolte, de la frapper, si, par leur influence, ils ne font aussitôt rentrer chacun dans l'obéissance ; mais au moment où il va donner le coup fatal, son propre ministre l'arrête, et alors il se tue. La situation qui amène le dénouement est la même dans l'*Hyperménestre* de Lemierre.

Cette pièce de Soumarokow avoit été aussi traduite en anglais.

Regitski, auteur de diverses poésies, publia en 1769 une tragédie estimée, dont le sujet est l'assassinat de Smerdis, fils de Cyrus, ordonné par Cambyse son frère.

Maikof, à qui la littérature russe doit un poëme sur l'*Art de la guerre*, composa aussi deux tragédies, dont l'une, intitulée HYÉRONIME, ne fut pas représentée, et l'autre, intitulée *AGRIOPE femme d'Agénor*, eut un grand succès au théâtre.

Keraskow, directeur de l'université impériale de Moskow, fit aussi des tragédies. Celle de MATHÉSIE ET THALESTRIS fut traduite en français dans le recueil des pièces de Soumarokow, et sa tragédie de PLAMÈNE étoit aussi digne de passer dans notre langue. Le sujet de cette pièce est tiré de l'ancienne histoire de Russie, vers le Xe siècle, lorsque le christianisme s'y établissoit. Un jeune prince qui a embrassé la religion chrétienne, aime Plamène fille de Preuside; le père et la fille sont prisonniers et professent la religion païenne. Cet amour, auquel Plamène répond, est traversé constamment et opiniâtrément par son père, qui ne voit dans un prince chrétien qu'un ennemi irréconciliable. Son fanatisme pour ses dieux le porte à conspirer. Il ne réussit pas ; il est découvert, et sa vie est menacée. Plamène, qui avoit montré quelque penchant pour la religion de son amant, embrasse cette religion, espérant sauver son père ; mais cette conversion irrite encore plus Preuside. Il pénètre dans le temple chrétien au moment où l'on fait la cérémonie du mariage, y tue de sa propre main l'époux de sa fille, et reçoit ensuite la mort.

Bognadovich, auteur du célèbre poëme de Dushenca (*Psyché*), mort en 1803, a écrit quelques pièces de théâtre, et, entre autres, LA FEMME ESCLAVONNE. Je me reprocherois de ne pas citer LE THÉÂTRE DE L'HERMITAGE de Catherine II, composé par cette princesse, par plusieurs personnes de sa société intime et par quelques ministres étrangers, imprimé à Paris en 1798, 2 vol. *in-8.°* Quoique les pièces aient été écrites en français, elles appartiennent à l'histoire du théâtre russe; d'ailleurs l'une de ces pièces, faite à l'imitation de Shakespear,

et intitulée, SCÈNE HISTORIQUE TIRÉE DE LA VIE DE RURICK, par l'impératrice Catherine II, avoit été composée et jouée en russe, avant d'être traduite, sous ses yeux, en langue française. C'est une esquisse en cinq actes très-courts d'un sujet national qui auroit pu être traité avec plus de développemens : mais, telle qu'elle est, elle mérite d'être distinguée, soit à cause des sentimens qui y sont consignés, soit à cause de la personne auguste qui en est l'auteur.

Je passe maintenant à la traduction des chefs-d'œuvre du théâtre russe que contient le volume. On y trouve deux tragédies, deux comédies et un vaudeville.

Parlerai-je de ce dernier, dont l'auteur, encore vivant, est le prince Shakofskoï ! Cette pièce me paroît n'être qu'une foible imitation des pièces mieux intriguées qu'on joue ordinairement sur nos petits théâtres. Il s'agit d'un militaire qui revient de l'armée au moment où sa maîtresse doit contracter, contre son gré, un mariage avec le personnage le plus important du village : celui-ci, pendant la guerre, a beaucoup abusé de l'autorité qui lui avoit été confiée ; il est démasqué, et l'amant, qui est à-la-fois Cosaque et chansonnier, obtient la préférence.

Quant aux comédies, celle qui est intitulée LE MAGASIN DES MODES, par Crilof, présente des mœurs qui, sans être spéciales à la Russie, ont quelquefois la couleur comique. Par-tout on voit des dames de campagne qui ont le plus grand desir des parures, et sur-tout de celles qui sont à la mode d'un pays étranger, tel que la France; par-tout des maris qui, craignant la dépense, n'aiment pas que leurs femmes et leurs filles fréquentent beaucoup les magasins de modes ; par-tout des marchandes de modes et des demoiselles de boutique auprès desquelles les amoureux trouvent beaucoup de complaisance à ménager des rencontres avec les dames qui visitent les magasins pour y faire des emplettes ou sous le prétexte d'en faire. L'auteur eût donné quelque air de nouveauté à une intrigue établie sur de pareilles données, s'il avoit créé des ressorts attachans et amené des situations neuves et piquantes. Dans cette pièce, au contraire, l'intrigue est très-commune ou, pour mieux dire, presque nulle, et le dénouement est très-vulgaire. Le mari, pour déjouer la marchande de modes, afin qu'elle ne le ruine pas en satisfaisant les caprices de madame, a appelé les douaniers, qui font une visite sous le prétexte de rechercher des marchandises prohibées : il est présent, et il desire sur-tout qu'on visite une armoire dont la clef n'est pas représentée ; mais on l'apaise, en lui apprenant que sa femme y est renfermée : en effet, elle s'y étoit cachée lorsque le mari

étoit arrivé. Il n'est pas besoin de dire que, par suite de sa mésaventure, la femme consent au mariage de sa fille avec son amant, qui avoit profité du magasin de modes pour son intrigue amoureuse, et qu'on éconduit un seigneur campagnard que la jeune personne ne trouvoit pas aimable, et qui ne l'étoit pas en effet.

Je pourrois citer quelques détails qui ne seroient guère tolérés sur nos théâtres.

L'auteur de cette comédie est encore vivant; il a composé d'excellentes fables, et on lui a donné le titre du LA FONTAINE RUSSE (1).

Avant de rendre compte de la pièce suivante, je crois convenable d'avertir qu'il existe dans le théâtre russe une comédie qui auroit pu fournir un point de comparaison. C'est la comédie intitulée L'ÉDUCATION, en cinq actes et en prose, et dont le but est de blâmer la manie de voyager hors de la Russie, d'étudier les langues étrangères, et de rapporter dans le pays des manières qui y paroissent ridicules et qui doivent le paroître.

LE DADAIS, par Fon-Vizine. Ce titre, par lequel le traducteur a cru rendre le titre russe NEDESROSL (2), n'est pas très-heureux, pour donner l'idée précise du caractère que l'auteur a voulu mettre en scène.

Le but moral de cette comédie est de peindre le malheur et le ridicule d'une éducation dans laquelle l'indulgence mal entendue des parens, leur attachement imprudent, gâtent les dispositions de la nature et les rendent eux-mêmes victimes de la mauvaise éducation qu'ils donnent à leurs enfans.

M.me Prostakof est impitoyable envers ses vassaux, dure pour toutes les personnes qui sont au service de la maison; son mari est un benêt et il est traité comme tel. Toute la sensibilité de la dame se porte sur Nicodème son fils, grand dadais; toujours alarmée, elle croit qu'il n'a jamais assez mangé ni assez dormi, qu'on le fatigue en le faisant trop travailler. Les détails vrais et comiques de cette excessive sollicitude contrastent heureusement avec la hauteur grossière, l'insensibilité impitoyable dont son mari, les maîtres de son fils, les domestiques et les vassaux sont sans cesse victimes. Le caractère du dadais est tracé d'après nature, sous le rapport du cœur et de l'esprit, et fait connoître à quoi aboutissent toutes les funestes complaisances, les soins mal entendus des mères qui, en gâtant leurs enfans, n'en font guère que des dadais.

---

(1) Voyez *le Journal des Savans* d'août 1821, sur divers littérateurs russes. — (2) Un littérateur anglais l'a traduit en sa langue par THE SPOILT YOUNG.

Voici l'intrigue au moyen de laquelle l'auteur a cru développer et faire ressortir les caractères.

Il y a dans la maison une nièce, nommée Sophie, qu'on destinoit au frère de M.me Prostakof; mais quand celle-ci apprend qu'un oncle de Sophie, qu'on croyoit mort depuis long-temps, est encore vivant et lui assure sa fortune, elle forme le projet de marier sa nièce à Nicodême. Cependant il est arrivé dans le pays un militaire qui aime Sophie et qui en est aimé : c'est précisément à lui que l'oncle veut l'unir. Quand l'oncle paroît, tout est en mouvement autour de lui; et comme la famille Prostakof ne réussit pas à lui plaire, elle forme le projet d'employer la violence envers Sophie, qui échappe au complot, délivrée par ce militaire; M.me Prostakof est réduite à implorer le pardon de l'oncle, et à être témoin du bonheur des amans.

Mais la conduite tyrannique de M.me Prostakof a excité contre elle la surveillance du gouvernement. Un ukase a nommé un délégué pour prendre la tutelle de la maison et des biens de M. et M.me Prostakof. Alors la pièce présente une utile et terrible leçon. Le dadais repousse et abandonne sa mère, qui ne pourra plus rien pour lui, et prouve, par cette conduite, quels sont les résultats de la pernicieuse éducation que sa mère lui a donnée.

Dans les scènes entre l'oncle et l'amant, les détails sont plus souvent satiriques que comiques; ainsi l'oncle dit, en parlant de la cour : « Personne n'y prend le droit chemin; chacun fait un circuit, dans » l'espoir d'arriver plus vîte... : au moindre conflit de deux person- » nages, l'un culbute l'autre, et celui qui reste debout ne prend jamais » la peine de ramasser celui qui est par terre. »

Mais on trouve souvent, dans la pièce, des détails comiques dont je citerai les suivans.

Dans la scène II du 1.er acte, M.me Prostakof se plaint de ce qu'un domestique a fait à son fils un habit trop étroit.

TRICHKA. « Ne vous ai-je pas souvent priée de me mettre en » apprentissage chez un tailleur ! »

M.me PROSTAKOF. « Faut-il donc être tailleur pour savoir faire un » habit... ! »

TRICHKA. « Mais, madame, tout tailleur a eu probablement un » maître, et moi pas. »

M.me PROSTAKOF. « Dieu me damne ! je crois qu'il raisonne. » Certainement tout tailleur apprend son métier d'un autre, et cet autre » d'un troisième : mais le premier de tous les tailleurs, de qui l'a-t-il » appris ! Réponds, animal. »

TRICHKA. « Le premier de tous les tailleurs s'en tiroit peut-être » plus mal que moi. »

M.me Prostakof traite son mari d'une manière impérieuse ; leur fils le lui rappelle d'une manière très-plaisante.

NICODÈME : « A peine avois-je fermé l'œil, que je crus voir maman » qui battoit papa. »

M. PROSTAKOF *(à part)* : « Ce songe-là n'est pas un menteur. »

NICODÈME *(affectant la sensibilité)* : « Cela m'a fait de la peine. »

M.me PROSTAKOF *(avec impatience)* : « Qui plaignois-tu, Nico- » dème ! »

NICODÈME : Vous, maman ; car vous étiez bien fatiguée à force de » frapper papa. »

M.me PROSTAKOF : « Viens, mon enfant, que je te presse sur mon » cœur. »

Et tout cela se passe en présence du père, qui, trouvant de la gentillesse et de l'esprit dans les réponses de son fils, s'écrie : « Le joli » petit espiègle ! Quelquefois, dans l'excès de ma joie, je ne puis » m'imaginer qu'il soit mon fils. »

Ce dernier trait est imité de Dancourt.

Peut-on peindre plus naïvement et plus comiquement la dure rapacité de cette femme que par le trait suivant ! « Depuis que nous » avons pris à nos gens tout ce qu'ils avoient, nous ne trouvons plus » rien à leur prendre ; c'est une désolation.

On a pu juger que cette comédie mérite à plusieurs égards de figurer dans la collection des chefs-d'œuvre étrangers.

Fon-Vizine, né en 1745, est mort en 1792 : il avoit adapté à la scène et aux mœurs russes le SIDNEY de Gresset. Outre la comédie dont je rends compte, il avoit donné celle du BRIGADIER.

FINGAL, par Ozeroff. C'est un choix malheureux que celui de la tragédie de Fingal : elle n'est qu'en trois actes ; les caractères n'offrent rien de remarquable, et l'action a peu d'intérêt.

Fingal a tué dans un combat Toscar fils de Stane, roi de Morven. Celui-ci déplore chaque jour la perte de son fils : il ne lui reste d'autre enfant que Moïna, que Fingal aime passionément, et qui répond à cet amour. Stane s'irrite contre sa fille ; enfin il consent à leur union, en prenant des mesures pour venger sur Fingal la mort du fils qu'il regrette.

Au moment où la cérémonie de l'hymen doit commencer, le grand prêtre, obéissant aux ordres secrets du roi, déclare que les dieux de Morven réprouvent cette union, et qu'ils exigent que Fingal apa se

l'ombre de Toscar sur le tertre funéraire où il est enseveli. Après quelques difficultés, Fingal s'y résout; Stane a pris des mesures pour que Fingal y soit assassiné; mais Fingal échappe à cette trahison: alors Stane désespéré immole sa fille et se frappe ensuite.

Cette pièce offre à peine la marche et l'action d'un de nos grands opéra. Le caractère de Stane est bas; celui de Fingal n'est pas digne de son nom, et l'amour de Moïna n'a rien d'original.

DIMITRI DONSKOÏ, par le même. Dimitri, grand duc de Moskou, à la fin du XIV.ᵉ siècle, eut à repousser les Tartares, et les vainquit. Tel est le sujet de la tragédie qu'en 1807 Ozerof fit représenter avec succès: dans sa dédicace à l'empereur de Russie, il se glorifie des allusions que sa pièce avoit fournies, et qui sans doute en augmentèrent la renommée.

Il est juste d'avouer qu'en faisant abstraction des circonstances qui assurèrent et prolongèrent le succès de la pièce, elle paroît digne d'être accueillie très-favorablement, même par les juges étrangers.

Dimitri, qui a conduit son armée pour arrêter et combattre les Tartares commandés par Mamaï, aime Xénia et en est aimé; mais elle a été promise au prince de Tver. Brenski, ami du grand duc, lui représente que son amour peut devenir une cause de discorde et amener les malheurs de la nation; mais le grand duc ne renonce pas à sa passion. L'ennemi a sommé les Russes de se soumettre à un tribut; ils ont refusé, ils se préparent au combat.

Xénia, obéissant aux ordres de son père, arrive au camp, où elle est destinée à épouser le prince de Tver: elle déclare à sa confidente que, bien qu'elle ait consenti à venir, jamais elle ne se soumettra à cet hymen fatal; elle aime trop le grand duc, et elle préféreroit de s'ensevelir dans un cloître. Elle a une entrevue avec lui; il se plaint vivement du projet d'hymen, menace d'employer la force des armes pour l'empêcher. Le prince de Tver arrive; Xénia lui annonce, en présence de Dimitri, qu'elle refuse l'hymen projeté, et qu'elle se décide à renoncer au monde: mais le prince de Tver déclare qu'ayant des droits sur elle, il peut s'assurer de sa personne. Alors Dimitri prend la défense de Xénia; le prince reconnoît qu'il a un rival, et jure qu'il quittera l'armée, s'il n'obtient la main de Xénia.

Il rassemble les autres chefs; tous se récrient contre la conduite du grand duc, et promettent de venger la querelle du prince de Tver: en conséquence ils demandent à Dimitri de sacrifier son amour au bien public; ils exigent que l'hymen du prince de Tver avec Xénia devienne le gage de la réconciliation: mais c'est en vain. L'un des chefs lui dit

d'avoir égard aux « paroles d'un père qui a mis au jour six fils, dans » lesquels dieu lui a permis d'envisager l'appui et la consolation de » sa vieillesse ; six fils, mon plus cher trésor, que j'entraîne au- » jourd'hui au-devant des Tartares comme une précieuse offrande à mes » concitoyens; et toi, prince injuste, tu refuserois de leur sacrifier un » amour insensé. »

Mais l'amour du grand duc n'en est que plus exalté ; il ne cède pas. Les chefs se séparent de lui, après l'avoir encore exhorté à sacrifier sa passion à la gloire, à la liberté publique ; il est décidé à tenter le hasard des combats avec ses seules troupes.

Il est entouré de ses boyards; ils n'ont guère l'espoir de vaincre, mais ils sont résolus à mourir en combattant auprès de lui. Cheloubey, fameux géant tartare, a juré par l'Alcoran qu'il apporteroit à Mamaï la tête de Dimitri.

Xénia vient auprès de son amant, qui lui demande de le rassurer sur son amour; elle a convoqué les princes russes; elle leur avoue qu'elle aime Dimitri, et demande que le prince de Tver et les autres chefs la punissent, mais qu'ils combattent pour sauver la patrie. Le prince de Tver renouvelle la demande de sa main, et, ne pouvant l'obtenir, il persiste dans son projet d'abandonner le grand duc, et appelle sur Xénia la malédiction de son père : « Puisse le père de Xénia, aux » cris de douleur d'une nation désespérée, trompé par celle dont il » attendoit la consolation de sa vieillesse, maudire la coupable et le » jour qui la vit naître ! »

La crainte de la malédiction paternelle trouble Xénia, et, pour n'être pas exposée à ce malheur, elle consent à donner sa main au prince de Tver: celui-ci invite alors les autres chefs à marcher contre l'ennemi. Le grand duc veut tirer le glaive contre le prince de Tver; Xénia se précipite entre eux, et le prince de Tver dit que c'est contre les Tartares qu'il faut tirer le glaive; il se retire et emmène Xénia. Le grand duc est désespéré : la trompette sonne; il s'apprête au combat; il veut y mourir, et il dispose d'un gage d'amour qu'il ordonne de remettre après sa mort à Xénia.

Pendant le combat, Xénia est dans les plus vives alarmes; elle invoque la mort; elle craint que le grand duc n'ait péri: du moins tout semble lui annoncer des événemens désastreux. Bientôt elle apprend la victoire des Russes; un des guerriers lui en fait un récit pompeux et lui annonce la mort du géant Cheloubey, tué par un guerrier inconnu: mais il ne peut donner des nouvelles de Dimitri.

Celui-ci, en simple habit de soldat, est étendu blessé ; il se sent

très-foible ; il desire mourir. Les chefs russes reviennent du combat : on rapporte le casque et la cuirasse du grand duc ; Xénia le croit mort, et, en présence du prince de Tver, se reproche d'avoir causé son malheur. Tout-à-coup Dimitri, qui n'étoit pas éloigné, entendant les chefs, baisse sa visière ; on reconnoît que c'est le guerrier qui a renversé le géant Cheloubey et décidé la victoire : il lève la visière, on voit Dimitri. Blessé, il se regarde heureux de mourir, puisqu'il a perdu Xénia. Le prince de Tver s'adresse à lui, et le grand duc croit que celui-ci ne lui parle que pour l'insulter : mais le prince de Tver répond en lui présentant Xénia.

TVER. — « Ma main te l'offre pour épouse ; je n'eusse point cédé » au pouvoir du grand duc ; mais docile à l'ordre de la patrie, je cède » au vainqueur de Mamaï. »

Il l'accepte, et on lui décerne le nom de DONSKOÏ, c'est-à-dire, HÉROS DU DON.

Il y a beaucoup de mérite dans cette tragédie, soit sous le rapport de l'action, soit sous celui des caractères. Je pense qu'il ne seroit pas difficile de l'adapter heureusement à la scène française.

Ladislas Ozorof, outre cette tragédie et celle de Fingal, en a composé deux autres : ŒDIPE, sa première pièce, qui est regardée comme son chef-d'œuvre, est remarquable par l'élégance du style ; et POLIXÈNE, qui n'obtint pas le même succès que les précédentes, et leur parut sur-tout inférieure par la diction.

Malheureux en amour, trop sensible aux critiques que les succès de ses précédens ouvrages et les imperfections de sa *Polixène* suscitèrent contre cette pièce, l'auteur se retira à la campagne et y mourut en 1816, à l'âge de quarante-sept ans, laissant trois actes d'une MÉDÉE et le plan de deux autres pièces.

On aura pu reconnoître, par les détails dans lesquels je suis entré, que la collection des chefs-d'œuvre du théâtre russe, telle qu'elle nous est présentée, offre assez d'intérêt littéraire, et qu'elle en auroit eu beaucoup plus, si le traducteur avoit fait quelque choix plus heureux, et sur-tout avoit fait connoître par de courtes analyses et par la traduction de quelques fragmens, la traduction des pièces recommendables qu'on peut citer à côté de celles qui sont traduites dans ce volume, et dont seulement deux peut-être sont dignes de cette honorable distinction.

RAYNOUARD.

Voyage en Turcomanie et à Khiva, fait en 1819 et 1820; par M. N. Mouravieff, *capitaine d'état-major de la garde de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, contenant le journal de son voyage, le récit de la mission dont il étoit chargé, la relation de sa captivité dans la Khivie, la description géographique et historique du pays; traduit du russe par M.* G. Lecointe de Laveau, *et revu par MM.* J. B. Eyriès *et* J. Klaproth. Paris, 1823, 1 vol. *in-8.°*, avec une carte et une planche lithographiée.

SECOND EXTRAIT.

La seconde partie de la relation de M. Mouravieff est destinée à donner une idée générale du pays de Khiva et des peuples qui l'habitent. L'extrait que nous allons en présenter, complétera l'analyse de ce voyage, et fera connoître les principaux résultats que la géographie peut en tirer.

Les limites du pays dont la ville de Khiva est actuellement la capitale, ne sauroient être fixées d'une manière bien précise, à cause des steppes arides dont il est entouré, et dont personne n'est tenté de revendiquer la possession. Les tribus turcomanes qui parcourent ces régions sablonneuses, avouent et méconnoissent tour-à-tour la suprématie du khan des Usbeks. Mais le centre de son autorité est dans le pays même de Khiva, sur la rive gauche de l'Amou ou Gihon, à l'endroit où ce fleuve se détourne vers le nord pour aller se jeter dans le lac d'Aral. Ce lac et les déserts qui sont situés à l'est, bornent, du côté du septentrion, les possessions de Mohammed Rahim; et les Kirkis, qui, de ce point, étendent leurs habitations jusqu'à l'embouchure du Sir ou Sihon, venoient seulement d'attirer l'attention de ce prince au moment du séjour que l'envoyé russe fit dans ses états. Au nord-est, sur la rive droite du Gihon, les Karakalpaks, ou *Kirkis à bonnets noirs*, obéissent temporairement au khan de Khiva. Au sud-est et au sud-ouest, des plaines sablonneuses séparent ses états de ceux du khan de Bokhara, et du territoire de la tribu turcomane de Teke. A l'ouest, d'autres plaines stériles se prolongent jusqu'à la mer Caspienne. Les Turcomans de la tribu d'Ata, qui habitent le long de la côte, et ceux de la tribu de Tchovdour-essen-ili, qui demeurent sur le cap de Mankischlak, sont, comme plusieurs autres tribus de ces contrées, sous l'influence publique et dans la dépendance des souverains des

Usbeks. Les Yomouds, autre tribu turcomane des bords de la mer Caspienne, ne sauroient être comptés parmi ses sujets: leur position intermédiaire dans le voisinage des frontières de Perse, met ces peuples dans une sorte d'indépendance, qui n'est au fond qu'une soumission précaire et alternative à deux états plus puissans.

La population des contrées soumises au khan de Khiva est partagée par M. Mouravieff en quatre familles de race différente, établies dans le pays à des époques successives, et fondues maintenant en un même corps de nation, dont elles forment les classes, on pourroit presque dire les castes. Nulle part peut-être on ne voit marquées plus nettement l'origine et la cause de ces institutions qui, en attachant d'une manière fixe et invariable certaines tribus à l'exercice d'une profession héréditaire, servent ensuite de base à des distinctions sociales ratifiées par les lois ou consacrées par la religion. On a cru voir dans les quatre castes des Hindous, dans la suprématie des deux premières, dans l'abaissement des deux autres, le résultat d'une conquête à main armée et dont l'histoire a perdu le souvenir. La même hypothèse du mélange de deux races étrangères l'une à l'autre, explique, d'une manière qui répugne moins que toute autre supposition aux idées de morale publique, la différence qui s'observe dans les droits et presque dans l'état physique des familles dominatrices et des simples habitans des îles de l'océan Pacifique. Si l'on vouloit généraliser cette observation, l'un des faits qui pourroient lui servir de fondement seroit l'état actuel des quatre nations qui se sont mêlées pour former les quatre ordres de la population des contrées situées à l'orient de la mer Caspienne, les marchands, les laboureurs, les seigneurs et les soldats.

Les aborigènes de ces contrées, ou du moins les peuples qui paroissent y avoir habité aux plus anciennes époques que l'histoire nous fasse connoître, sont les Sartes ou Sartis (1). Ce nom leur est donné par les peuples de race turque, et il ne paroît pas qu'ils s'en servent pour se désigner eux-mêmes. M. Mouravieff ne dit pas quelle est la langue maternelle des Sartes de Khiva; mais par cette dénomination même, et par celle de *Tat* qu'il y ajoute, et qui semble l'abrégé de celle de Tadjiks, on est fondé à penser qu'ils parlent persan (2).

---

(1) *Relation de la grande Tartarie, dressée sur les mémoires originaux des Suédois, &c.* Amsterdam, 1737, *in-12*, p. 170. = *Notes sur l'Hist. généal. d'Abulgazi*, 515. = Deguignes, *Hist. des Huns*, tom. IV, p. 516. — (2) Voy. *Hist. de Khotan*, préf. p. iv. = Voyez sur-tout un article sur les Boukhares, par M. Klaproth, dans *le Journal asiatique*, tom. II, p. 154.

Cette race étant celle qui a été le plus anciennement soumise à la conquête, est aussi celle qui a été le plus complétement dépouillée de sa propriété. Elle ne possède que son industrie, et elle a, suivant le témoignage de l'envoyé russe, tous les vices de la position où elle a été réduite. A s'en rapporter à ces observations, « ces aborigènes sont nombreux; on en compte plus de cent mille dans l'état de Khiva : ils » habitent les villes, et s'occupent particulièrement du commerce, et, » quoique les plus pauvres s'adonnent à l'agriculture, ils ne renoncent » pas pour cela à leur penchant naturel pour le trafic. Les Sartes sont » rusés, intrigans, rampans dans l'adversité, insolens quand ils ont réussi » à se procurer quelque poste important. Il en est un grand nombre qui » vivent dans l'abondance, et dans une opulence acquise par le commerce ; étrangers à tout esprit militaire, ils ne savent ni manier les » armes, ni monter à cheval. On les accuse d'être peu fidèles dans leurs » liaisons et de manquer souvent à leur parole. Les dominateurs ont » pour eux beaucoup de mépris. Nous vivons par nos armes et par » notre courage, disent-ils, et les Sarti par leur aune et leurs friponneries. Toutefois depuis le règne du khan actuel, il n'est pas rare de » voir des individus de cette race s'élever à des emplois à la cour. » Mohammed Rahim favorise autant qu'il peut les changemens de » profession et le passage des individus d'une classe à l'autre. Il tâche » par-là de détruire les divisions qui résultent des prérogatives qu'elles » s'arrogent, et il sait qu'il travaille en même temps à lever tous les » obstacles qui s'opposent à son autorité. »

Les Karakalpaks sont l'une des trois races turques établies dans le pays de Khiva. Les uns errent au-delà du fleuve Amou; les autres cultivent la terre au midi du lac d'Aral. Les uns et les autres sont soumis aux Usbeks, qui ont la puissance militaire, en butte aux insultes des Turcomans, qui ne reconnoissent guère d'autre autorité que celle de la force, et exposés aux exactions des Sartes qui les dominent par la ruse. Aussi ce peuple est-il absolument sans industrie : on peut supposer que le nombre des individus de leur race s'élève à plus de cent mille.

Les Turcomans établis à Khiva y ont été attirés par la fertilité du sol, par le commerce, et sur-tout par la facilité de revendre en ce pays les esclaves qu'ils vont enlever dans les contrées environnantes. Le penchant qu'ils ont pour le brigandage les a rendus propres à former la classe militaire; mais ils ont été long-temps considérés comme étrangers, et ils forment même encore à présent une race distincte et séparée. Ils sont avides, cruels, enclins à la perfidie et à

la duplicité. M. Mouravieff laisse connoître les vives inquiétudes qu'il éprouva tant qu'il fut à la merci de ce peuple, qu'il peint avec des couleurs peu favorables. Le nombre des individus qui le composent est sujet à de fréquentes variations, parce que ses diverses tribus s'établissent dans le pays et le quittent quand bon leur semble. Il en est qui placent leur camp sur une plage sablonneuse, au milieu de terres cultivées, sans faire attention à la mauvaise qualité des sources ou à leur éloignement. Tout leur objet est de ne pas cultiver la terre : on en voit pourtant un certain nombre qui se sont fixés dans les villages et livrés à l'agriculture. L'auteur donne un aperçu fort détaillé des diverses tribus turcomanes, avec l'indication du nom de leurs chefs et de la force particulière de chaque famille. Ce tableau est un des morceaux les plus neufs et les plus importans de la relation de M. Mouravieff.

Enfin, la nation dominante est celle des Usbeks, issue des mêmes ancêtres, et originaire des mêmes contrées que les deux précédentes. L'auteur explique le nom de ce peuple par les mots turcs *ous, soi* ou *sien*, et *bek*, seigneur ou maître; de sorte qu'il signifieroit *maître de soi-même.* Cette étymologie ne semble pas très-heureuse, et M. Klaproth en fait la remarque. Sans doute on aimera autant s'en tenir à l'opinion de ceux qui font dériver cette dénomination, soit du nom même d'Usbek, commun à quelques princes tartares, soit de celui de la grande nation des Uzes, Ous, ou Ghoz, à laquelle les Usbeks appartiennent. Quoi qu'il en soit, les Usbeks de Khiva sont divisés en quatre tribus principales, qui portent actuellement des noms presque tous célèbres dans les anciennes guerres de la Tartarie, et empruntés à des tribus originairement mongoles, savoir, Kiat-Kongrad, Ouïgour-Naïman, Kangli-Kiptchak, et Nekus-mangout. Ils habitent sur-tout dans les villes, où ils reçoivent des emplois du khan, ou dans les petites forteresses répandues dans le pays, et dont ils afferment les terres environnantes aux Turcomans et aux Sartes. Ils font en général peu de cas de l'industrie et de toute occupation étrangère à la guerre. Ils ne sont pas absolument dénués de tout sentiment de noblesse et d'honneur, et la franchise est leur trait le plus caractéristique. Ils ne laissent pas d'aimer le brigandage et de s'adonner au pillage, qu'ils ne considèrent pas comme une action honteuse. Ce n'est pourtant que quand l'occasion de s'y livrer se présente, qu'ils montrent quelque activité : car, quoique enorgueillis du nom de conquérans, qu'ils ont mérité il y a plusieurs siècles, ils sont maintenant fort dégénérés; ils aiment le repos, l'inaction, et seroient difficilement capables d'une expédition de quelque importance. On n'en compte pas plus de trente mille.

Indépendamment de cette population native, l'état de Khiva contient encore quelques étrangers. Ce sont presque tous des esclaves russes, persans ou curdes. On compte à Khiva environ trois mille Russes qui ont été enlevés par les Kirkis sur la ligne d'Orenbourg, trente mille Persans et un bon nombre de Curdes. M. Mouravieff eut à gémir, pendant son séjour en ce pays, sur le sort cruel de ses compatriotes retenus au milieu de ces barbares, sans espoir de délivrance, et sans garantie contre le moindre caprice de maîtres féroces, que nul frein ne contient. On trouve aussi à Khiva quelques familles juives; mais elles ont embrassé le musulmanisme. Il n'y vient pas de juifs étrangers: la crainte du pillage, des troubles et des violences qui désolent ce pays, les en tient éloignés.

On compte cinq villes principales, murées; Khiva, qui est la résidence du khan, contient environ dix mille habitans, et trois mille maisons construites en pisé recouvert en terre glaise. La nouvelle Ourghendj pourroit passer pour la capitale, par l'importance de son commerce, et par sa population, plus considérable que celle de Khiva même. Chevat, Kiat et Gurlian sont trois autres villes peu considérables. Il y a aussi beaucoup de villages, dont quelques-uns sont très-peuplés, et un grand nombre de fortins. Les rues sont par-tout très-étroites, et l'on n'y voit d'autres édifices publics que quelques mosquées peu apparentes. La steppe à l'ouest de Khiva offre en divers lieux des ruines d'édifices, des débris de constructions en briques, des vases de pierre, quelquefois même des monnoies d'or, toutes traces de l'existence de villes et d'habitations maintenant détruites qui bordoient l'ancien lit du fleuve Amou. Les plus remarquables sont celles de Douadan-Kalafsi, Kizil-Kada, Schakh-Senem, Outtin-Kala, &c.

Chacune des branches des Usbeks avoit anciennement son chef, que l'on désignoit par le nom d'*inakh;* mais le chef de la tribu de Kiat-Kongrad avoit toujours quelque prérogative au-dessus des autres, à raison de la force et de l'ancienneté de cette tribu. Le roi de Bokhara prétendoit à une sorte de suprématie sur ces chefs, et le khan des Kirkis, profitant de leur foiblesse et de leurs divisions intestines, envoyoit de temps en temps à Khiva un officier qui exerçoit l'autorité suprême. Cet état de choses dura depuis le temps de l'expédition du prince Bekevitsch (en 1717), sous quatre inakh ou princes, de père en fils, savoir, Ichmed-Bi, Mohammed-Émin, Évez et Elthezer. Ce dernier révolta ses sujets par des violences excessives, et un mépris effréné pour les usages et les préjugés du peuple. Peut-être eût-il triomphé des ennemis que cette conduite audacieuse lui avoit faits, soit

au dedans, soit au dehors ; mais, au moment de partir pour une expédition contre le souverain de Bokhara, il se noya en passant l'Amou. Sa mort fut regardée comme un châtiment du ciel : elle livra le trône à son frère cadet ; mais celui-ci en fut bientôt privé par l'ambition de son cousin Mohammed Rahim, le khan actuellement régnant. Ce dernier paroît posséder les qualités et sur-tout les défauts qui conviennent au chef de ces tribus turbulentes et indisciplinées. M. Mouravieff raconte de lui des traits de perfidie et de cruauté qui expliquent l'ascendant qu'il a su prendre. Comme le despote de Janina, il a fait quelque bien par d'affreux moyens ; une fois paisible possesseur de l'état qu'il avoit usurpé, il s'est occupé de l'organisation intérieure du pays ; il a institué un conseil supérieur, aboli l'arbitraire, le pillage et le brigandage ; soumis les impôts et les douanes à des règles constantes, fait frapper des monnoies, et mis sur un pied respectable ses relations avec les états limitrophes. C'est ainsi qu'il a su, dit notre auteur, tout en travaillant à sa sûreté personnelle, à sa richesse et à sa gloire, former, avec les élémens hétérogènes qui composoient ce peuple avant lui, un empire presque entièrement nouveau, qui, bien qu'assis sur le meurtre et le sang, doit être mis au nombre des pays les plus puissans de l'Asie, et dont la politique russe ne dédaigne pas de rechercher l'alliance. La réunion des Turcomans sous l'autorité de Mohammed Rahim, sa conduite à l'égard de Bokhara, qu'il menace de comprendre bientôt au nombre de ses conquêtes, les relations amicales qu'il a su établir avec les souverains de l'Afghanistan, les guerres qu'il a déjà faites, et celles qu'il peut faire encore aux rois de Perse, la position de son royaume, placé, si on peut parler ainsi, sur la route de l'Hindoustan ; tout cela suffit pour expliquer les motifs qu'on peut avoir de le ménager.

La description des mœurs et des habitudes des Usbeks occupe les derniers chapitres de l'ouvrage de M. Mouravieff. Ce n'est pas sur des détails de ce genre que nous devons insister dans cet extrait. On n'y trouve d'ailleurs que peu de traits particuliers, peu de faits non encore consignés dans les autres relations où sont décrites les coutumes des nomades. Généralement ceux-ci ont peu de culture ; ils ont toute la cruauté et toute la rudesse que le musulmanisme a laissées aux nations de la race turque, et que le bouddhisme a un peu adoucies chez celles de la race mongole. Le khan n'est pas plongé dans l'ignorance, comparativement à ses compatriotes : outre sa langue maternelle, il parle et même il écrit un peu l'arabe et le persan. Il a aussi quelques notions d'astrologie et de médecine. Roman-Kouli, le second de ses fils, âgé

de quinze ans lors du séjour de M. Mouravieff, se rapproche de son père par ses qualités physiques et morales. Il passe une bonne partie de son temps à jouer avec les fils des favoris de Mohammed Rahim, et, dans ses jeux, il les attaque et les bat impitoyablement. Il est d'une force remarquable: son père se réjouit en voyant ces dispositions brillantes d'un héritier digne de son trône. Dès leur bas âge, ces enfans sont accoutumés à voir ruisseler le sang, sans montrer d'émotion ; ils se plaisent aux tortures des malheureux qu'on livre au supplice. « Peut-» être avec le temps, dit l'auteur, nous entendrons le nom de Roman-» Kouli retentir dans le centre de l'Asie . . . ; il pourra devenir le bien-» faiteur de sa patrie en la civilisant, être l'allié de la Russie et le fléau » de la Perse. »

M. Mouravieff n'a pu enrichir sa relation d'aucune observation d'histoire naturelle. Les éditeurs français ont cherché à remplir en partie cette lacune, en empruntant à un autre voyageur (le docteur Pander), le catalogue des mammifères, des oiseaux et des insectes qu'il a reconnus dans le cours d'un voyage à Bokhara. La proximité des deux pays et l'analogie de climat et de sol qu'on y remarque, permettent de supposer qu'il doit se trouver aussi beaucoup de ressemblance dans leurs productions. Ce catalogue, ainsi qu'un autre contenant les noms des plantes recueillies par le même naturaliste dans la Boukharie, sont le fruit d'une autre ambassade envoyée par le gouvernement russe à Bokhara, sous la conduite du conseiller d'état Negri, et dont le secrétaire, M. Yakofleff, a donné connoissance (1).

L'original russe de la relation de M. Mouravieff est beaucoup plus étendu que la traduction française ; mais on n'a pas lieu de regretter les suppressions qui y ont été faites, et qui ne portent, pour la plupart, que sur des incidens très-peu importans, et des aventures tout-à-fait insignifiantes, dont le voyageur a rendu compte avec prolixité. Les noms de MM. Eyriès et Klaproth, annoncés au frontispice comme ayant revu l'ouvrage, sont, pour les amis de la science géographique, une garantie d'exactitude et de fidélité. Le dernier a mis à la fin du volume quelques notes qu'on pourroit desirer de voir plus multipliées. Une de ces notes a pour objet d'expliquer la manière de fabriquer le *thé kalmuque*, qui est la nourriture ordinaire des Mongols et des Bouriètes. On le fait, dans le nord de la Chine, avec des feuilles d'un

---

(1) Cette relation a été partiellement insérée dans le journal russe intitulé *Messager de la Sibirie*, et il a paru en français dans *les Nouvelles Annales des voyages*, tom. XVIII, p. 115.

arbuste sauvage, qui ressemblent à celles du mûrier. Après les avoir échaudées, on les humecte avec la sérosité qui se sépare du sang des moutons, et on en forme de grandes briques ou dales que l'on presse, et qu'on fait ensuite sécher dans un four peu échauffé. Pour préparer ce thé, on coupe un morceau de quelques onces qu'on fait bouillir dans un chaudron, avec de l'eau dans laquelle on a dissous du *koudjir*, sel naturel qu'on recueille à la surface des steppes, et qui est un composé de sulfate et de carbonate de soude. Après que le thé a bien bouilli, on le mêle avec du beurre, de la graisse et un peu de farine. Cette boisson est de la couleur du chocolat au lait; elle a un goût âcre et détestable, et n'en fait pas moins les délices de tous les nomades du centre de l'Asie.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

Histoire littéraire d'Italie, continuée par M. Salfi; *tome X.* Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Dufart, 1823, *in-8.°*, vj et 534 pages.

M. Salfi avoit déjà rempli, dans les tomes VII, VIII et IX de l'Histoire littéraire d'Italie, les lacunes considérables qui interrompoient le manuscrit de M. Ginguené (1). Le dixième volume, récemment imprimé, appartient tout entier à M Salfi, qui l'a jugé nécessaire pour compléter le tableau de la littérature italienne du seizième siècle. En effet, M. Ginguené, dans l'avertissement placé à la tête de son tome IV, avoit compris, parmi les sujets qu'il devoit traiter, certains genres de poésie auxquels ne correspond aucun article des volumes suivans; il devoit aussi donner un aperçu de l'état de la musique et des arts du dessin durant ce grand siècle, et en terminer l'histoire littéraire par un résumé général. Ce sont ces engagemens que M. Salfi vient de remplir: des cinq chapitres qui composent ce dernier tome, trois concernent les genres poétiques omis dans les précédens; le quatrième a pour objet les beaux arts, et le dernier consiste en observations générales sur les progrès de l'instruction et des talens en Italie, entre les années 1500 et 1600.

Au fond, il ne restoit presque rien à dire sur les épigrammes et les madrigaux des Italiens, sinon que les pièces qu'ils intitulent ainsi n'ont

---

(1) Voyez *Journal des Savans*, 1819, mai, p. 277-283, juin, 335-343.

point les caractères que ces dénominations ont coutume d'exprimer parmi nous. Les *épigrammes* d'Alamanni ne sont guère que des apophthegmes le plus souvent empruntés de l'histoire : c'est Brutus déclarant que le comble de la sagesse est quelquefois de feindre la folie; ou bien Socrate qui, avant d'expirer, dit à ses amis, Pourquoi me pleurer quand je vais être délivré de ma prison! Toutefois, parmi ces réponses attribuées à d'anciens personnages, on en distingue de plus satiriques. Par exemple, Hélène, accusée d'infidélité par Clytemnestre, lui répond: Mon époux du moins vit encore. Quant au *madrigal*, on croit que ce mot vient de l'italien *mandra*, bergerie : ce qui est trop sûr, c'est que le genre madrigalesque, dans lequel Andrea Navagero, Giambattista Strozzi et d'autres versificateurs se sont exercés, ne présente que des galanteries pastorales, ordinairement froides et rarement ingénieuses.

Les apologues composés en Italie dans ces mêmes temps, ne sont pas non plus d'une grande importance : les meilleurs, à notre avis, étoient ceux que l'Arioste, à l'exemple d'Horace, inséroit dans ses satires. Il est vrai que Pavesi, Verdizotti, Bernardino Baldi, Cesare Capaccio, publièrent des volumes de fables : mais les sujets anciens et nouveaux, indiqués dans ces recueils, n'y étoient réellement pas traités; et l'on pourroit dire que ce genre n'a commencé en Italie qu'à la fin du XVIII.ᵉ siècle, par les essais de MM. Pignotti, Bertola, de' Rossi et Roberti. M. Ginguené a fait connoître cette branche de la littérature italienne, sinon dans son grand ouvrage, du moins par ses propres apologues, presque tous empruntés aux fabulistes que nous venons de nommer.

Mais le genre élégiaque méritoit qu'on esquissât l'histoire de ses progrès chez les Italiens du XVI.ᵉ siècle; et c'est l'un des articles instructifs du nouveau tome de M. Salfi. Cet aperçu se recommande par beaucoup d'exactitude et de concision. Peut-être l'auteur a-t-il quelquefois un peu trop resserré l'expression de sa pensée : il dit, par exemple, que « la forme que les Italiens ont donnée à leurs élégies, et qui semble » la plus convenable à une suite de *distiques*, est celle de la *terza* » *rima*. » C'est, en apparence, confondre le distique avec le tercet; mais il faut peu d'attention pour reconnoître ce que M. Salfi veut dire, savoir, que la *terza rima* étoit, dans la versification italienne, ce qui pouvoit le mieux correspondre aux distiques élégiaques des Latins. Au milieu d'un grand nombre de détails souvent curieux sur les *canzonette*, les *rime*, les *poemetti*, &c., on distinguera des notices assez étendues sur deux poëmes du Tansillo, le *Vendemmiatore* et les *Lagrime di S. Pietro*. Le premier, dit M. Salfi, « n'est pas assez connu, et n'est peut-être » pas aussi licencieux que le sont plusieurs des chapitres berniesques

» qu'on a cependant regardés comme innocens. » Nous pensons, au contraire, que le Vendangeur est d'une licence, à tous égards, inexcusable, et que les Larmes de S. Pierre n'en sont pas une très-heureuse expiation. Les Italiens ont cependant fort exalté ce dernier poëme; Crescimbeni le déclare incomparable. On sait que Malherbe a daigné l'imiter, mais en réduisant à soixante-six stances les quinze chants du Tansillo.

M. Ginguené n'avoit parlé que des improvisateurs en vers latins; son continuateur nous donne une liste de ceux dont le talent s'exerçoit en vers italiens : à vrai dire, il ne paroît pas qu'ils aient fort contribué aux progrès de la véritable poésie. Le plus renommé d'entre eux étoit Silvio Antoniano, qui devint cardinal en 1598, cinq ans avant sa mort, et sur lequel M. Ginguené a rédigé, dans la Biographie universelle, un article dont M. Salfi auroit eu le droit de profiter.

Nous venons d'indiquer les divers sujets traités dans le premier chapitre de ce volume, chapitre qui est numéroté le trente-neuvième de l'ouvrage. Le quarantième a pour matière la poésie bucolique, celle aussi que désigne la dénomination de *rusticale*, et de plus les églogues dites *pescatorie*. *L'Arcadia* de Sannazar, mélange de prose et de vers, est rattachée par M. Salfi à la première de ces trois espèces, et amène plusieurs détails intéressans sur la vie de cet écrivain et sur le caractère de ce poëte. Les églogues de Bernardo Tasso, père de Torquato, celles d'Alamanni et sur-tout du Muzio, sont ensuite appréciées avec beaucoup de discernement et de sagacité. Des pêcheurs figurent comme interlocuteurs dans plusieurs des idylles de Berardino Rota et de Bernardino Balbi; c'est un genre particulier dont l'origine remonte à Théocrite. Rien n'est ici négligé de ce qui peut faire connoître et ces diverses productions, et la *Cecaria* d'Antonio Epicuro, l'un des premiers essais du drame pastoral: cette pièce est si peu connue, que Tiraboschi ne la cite pas. Trois aveugles paroissent dans le premier acte: l'un est un vieillard qui se plaint, en tercets, de sa triste destinée, et qui annonce la résolution d'y mettre fin en se jetant dans un précipice ou dans la rivière; le second est un jaloux qui vient de s'arracher les yeux, et qui récite des hendécasyllabes; le troisième, un jeune homme qui déplore, *in ottava rima*, le malheur qu'il a d'avoir été aveuglé par l'amour. Après leurs monologues, ces trois aveugles se rencontrent, et discutent, *in terza rima*, lequel d'entre eux est le plus à plaindre. Au second acte, qui porte le nom de *Luminaria*, ils vont consulter le grand prêtre de l'Amour; ce dieu leur rend la vue, et ils célèbrent ce bienfait par de nouveaux chants lyriques. Un poëme si bizarre et si difficile à placer dans un genre bien déterminé, peut

servir à montrer combien les classifications portées jusqu'aux derniers détails sont peu propres à éclairer l'histoire de la poésie. Cependant M. Salfi distingue encore l'espèce que les Italiens appellent *rusticale* et à laquelle M. Ginguené a rapporté, dans son troisième tome, des poëmes de Laurent de Médicis et de Louis Pulci. L'idée qu'on peut donner de ce genre est qu'il consiste à exprimer dans un dialecte rustique les mœurs et les sentimens des villageois. Les Florentins passent pour les inventeurs de cette poésie, où l'exaltation des pensées et leur désordre dithyrambique contrastent avec la rusticité du langage. Les exemples cités par M. Salfi, ceux même que lui fournit Gabriel Simeoni, l'un des plus renommés entre les poëtes rustiques, comme entre les berniesques, ne donnent pas une très-haute idée de ces compositions.

Le chapitre XLI, intitulé *Poésie latine*, se divise en deux sections: l'une pour les traductions de poëmes latins en vers italiens, l'autre pour les poésies latines composées en Italie dans le cours du XVI.e siècle. M. Salfi indique plusieurs versions de l'Énéide qui avoient précédé celle d'Annibal Caro, sur laquelle il ne fait d'ailleurs aucune observation littéraire; il s'est même abstenu de citer le jugement qu'en a porté M. Ginguené dans la Biographie universelle, et dont nous transcrirons ici quelques lignes. « Il y a peu de poëmes italiens où la » langue soit aussi pure, aussi poétique et aussi belle; il n'y en a » aucun où le vers libre [*sciolto*] soit plus parfait. . . On regarde aussi » cette traduction comme très-fidèle. . . L'auteur a la gloire d'avoir » fait pour ses compatriotes une Énéide italienne, aussi belle peut- » être que l'Énéide latine le fut pour les Romains, et d'en avoir fait » en même temps, ce qui est si difficile dans une traduction libre, » un modèle d'élégance, de grâce et de perfection de style. »

Après avoir indiqué, trop incomplétement peut-être, les versions italiennes de poésies latines et grecques, M. Salfi jette les yeux sur les poëmes macaroniques, et sur ceux qu'on nomme *pédantesques.* Il croit que le nom des premiers leur vient d'une sorte de ressemblance avec les macaronis de Naples, mélange de farine, de beurre et de fromage. M. Ginguené s'étoit réservé d'examiner cette opinion, qui est aussi celle de Niceron (1), quoique M. Salfi lui en attribue une autre. Du reste nous ne devons nous arrêter ni à ce déplorable genre, ni à celui qui a reçu le nom de pédantesque, parce qu'il admet des citations ou expressions purement latines au milieu de vers purement

(1) *Mémoires*, tome VIII, p. 5, article *Folengo.*

italiens, tandis que le macaronique mêle dans un même mot l'une et l'autre langue, en appliquant des inflexions latines à des termes du langage vulgaire. Ce qui, dans ce chapitre, concerne les poëmes latins proprement dits, est d'un grand intérêt, puisqu'il s'agit de plusieurs estimables ouvrages de Sannazar, de Gabriel Faerne, de Sadolet, de Vida, de Fracastor, &c. Mais ces poëmes sont si connus, ils ont été si souvent analysés et jugés, qu'il a été difficile, même à M. Salfi, d'y trouver la matière d'aucune observation encore neuve. Il n'en est pas tout-à-fait de même du *Zodiacus vitæ* de ce Palingenio dont le véritable nom est Manzolli : on n'avoit point encore publié en notre langue une notice aussi instructive des douze chants de cet étrange ouvrage, qu'à notre avis Naudé, Bayle, la Monnaie et d'autres littérateurs ont beaucoup trop loué. M. Salfi ne dit rien des imitations ou traductions, soit complètes, soit partielles, qui en ont été faites en français, à différentes époques, par Scévole de Sainte-Marthe, le conseiller Rivière, la Monnerie, Boufflers, &c.

On ne doit pas s'attendre à trouver dans les cent pages du chapitre XLII, un tableau complet des progrès de la musique et des arts du dessin en Italie durant un siècle si fécond et si célèbre. Cette matière suffiroit seule à une histoire fort étendue : le travail de M. Salfi n'a pu être qu'un simple précis, et tout ce que nous en devons dire est qu'il nous a paru recommandable par le choix et l'exactitude des détails, comme par la justesse des considérations générales. L'auteur s'est spécialement attaché à rendre sensibles les relations des arts avec la littérature ; et pour atteindre ce but, il s'est arrêté d'abord aux ouvrages didactiques et historiques destinés à éclairer ou à décrire les travaux des artistes. Il avoue que Vasari est souvent inexact et rarement impartial, et néanmoins il adopte l'idée assez peu juste peut-être de Lanzi, qui le compare au commentateur Servius, que l'on ne cesse ni de critiquer ni de consulter. Leonardo da Vinci est ici envisagé comme artiste et comme auteur, même comme physicien et mathématicien. M. Venturi l'a déjà fait connoître sous ces derniers rapports, en publiant, en 1797, des fragmens de treize volumes écrits par Léonard de Vinci, de droite à gauche, à la manière des Orientaux. Nous ne suivrons pas M. Salfi dans les notices qu'il donne des écoles florentine, romaine, vénitienne, lombarde ou bolonaise ; nous ne ferions guère, en analysant ce précis, que reproduire la liste des plus célèbres artistes du XVI.ᵉ siècle ; mais nous devons dire que l'auteur a spécialement pris soin d'indiquer les compositions littéraires de plusieurs d'entre eux. La rédaction de ces notices est, en général,

correcte, même élégante, et l'on s'aperçoit rarement que l'auteur n'écrit pas dans sa langue naturelle : cependant on y peut remarquer encore des italianismes, et des expressions ou impropres ou par trop familières. Voici, par exemple, quelques lignes de l'article qui concerne Benvenuto Cellini. « On ne peut comprendre comment cet artiste, » ne s'étant occupé pendant sa jeunesse que des travaux minutieux de » l'orfévrerie, *soit* devenu &c... *Il ne valoit pas moins dans les con-* » *noissances* théoriques de son art. On a de lui une partie d'un discours » sur *les principes et la méthode d'apprendre le dessin*... S'il *bavarde* » un peu trop, il nous dédommage... par *l'état qu'il nous transmet* » des diverses connoissances de son temps »

M. Ginguené, qui, en ses premiers volumes, a tracé l'histoire de la musique italienne jusqu'à l'an 1500, et qui, même en son sixième tome, a montré comment, au XVIe siècle, cet art contribuoit à l'éclat des représentations théâtrales, s'étoit promis d'en décrire soigneusement les progrès, et il auroit trouvé la plupart des matériaux de ce travail déjà rassemblés ou préparés dans quelques-uns de ses propres écrits antérieurement publiés. M. Salfi a cru devoir se borner à des notions biographiques et à l'indication des traités sur l'art musical : il a réduit toute cette partie à trente-six pages, dans lesquelles encore il a compris la danse, la pantomime, la déclamation et les décorations scéniques; mais elles renferment un très-grand nombre de faits et de détails habilement choisis, méthodiquement disposés, et présentés avec autant de clarté que d'exactitude.

Le LXIIe et dernier chapitre est, comme nous l'avons annoncé, un résumé de l'histoire littéraire de l'Italie depuis l'an 1500 jusqu'en 1600; mais ce résumé remplit à peine vingt-huit pages, et nous croyons encore que M. Ginguené n'auroit pas resserré ce grand tableau en des limites si étroites. La première observation générale de M. Salfi porte sur le grand nombre de villes capitales qui étoient, en Italie, autant de foyers d'instruction. Il est incontestable que cette disposition politique favorisoit la propagation des connoissances et le développement de tous les talens. L'auteur explique aussi par quels moyens la littérature se confondoit, en Italie, avec la civilisation, et se répandoit par-tout des cours dans les rangs inférieurs, et jusque dans les dernières classes. Toutefois l'auteur, malgré son zèle pour la gloire de son pays, ne trouve point, à cette vaste et brillante littérature, assez de profondeur et de solidité : il croit y apercevoir une imitation trop servile des modèles classiques; il se plaint sur-tout de la multitude des ouvrages écrits en langue latine; il ajoute qu'on ne savoit imiter, dans les

anciens, que les détails les plus légers, que les formes les plus superficielles; que, lors même qu'on croyoit s'occuper de matières importantes, telles que la morale et la politique, on ne saisissoit pas l'esprit des modèles; qu'on empruntoit les phrases de Platon et d'Aristote, et non leur logique et leur méthode. Ce jugement, quoique si désintéressé, nous paroît extrêmement sévère. A nos yeux, la littérature italienne est originale par cela même qu'elle est classique. L'originalité, qui n'est pas la bizarrerie, consiste dans la profonde vérité des idées, et dans la beauté naturelle des formes; or voilà ce qui a caractérisé les meilleures productions littéraires en Italie, comme auparavant chez les Romains et dans la Grèce. Les Italiens ont su se créer une langue harmonieuse et flexible, et y trouver les expressions des grandes pensées et des plus vifs sentimens; il n'en faut pas plus nulle part pour qu'il y ait une littérature originale; et si en effet l'on cherche des modèles en des langues plus anciennes, c'est la nature même, c'est le type commun du vrai et du beau qu'on y étudie pour le reproduire en des créations nouvelles. Ce ne seroit point assurément dans l'invention de quelques genres informes, tels que la poésie berniesque, la poésie *rusticale*, que nous trouverions la preuve et le caractère du génie des Italiens du XVI.e siècle, mais en de véritables et immortels chefs-d'œuvre en vers et même aussi en prose. En un mot, nous appelons originale une littérature qui, en produisant de grands historiens et de grands poëtes comparables à ceux de l'antiquité et dignes de servir à leur tour de modèles, continue la succession des tableaux fidèles de la nature et de la société.

Un éloge de M. Ginguené, par M. Salfi, termine ce dixième volume, qu'il nous paroît indispensable de joindre aux neuf précédens. On en formeroit un onzième non moins précieux, en rassemblant et en disposant dans l'ordre chronologique, depuis le milieu du XVI.e siècle jusqu'au XIX.e, plusieurs articles relatifs à la littérature italienne composés par M. Ginguené pour la Biographie universelle, et non compris dans les neuf volumes de son histoire littéraire d'Italie. Mais le travail de M. Salfi est déjà le supplément dont on sentoit le plus le besoin, et ne peut manquer d'être accueilli, en France et en Italie, par tous ceux qui ont vivement regretté que M. Ginguené n'ait pas eu le temps d'achever les derniers chapitres de son ouvrage.

DAUNOU.

ΘΕΏΝΟΣ ᾿ΑΛΕΞΑΝΔΡΈΩΣ ῾ΥΠΌΜΝΗΜΑ, *&c. Commentaire de Théon d'Alexandrie sur les tables manuelles de Ptolémée, jusqu'à présent inédites, traduites pour la première fois du grec en français, sur les manuscrits de la Bibliothèque du Roi; par M. l'abbé* Halma, *chanoine honoraire, &c.; précédé d'un mémoire traduit de l'allemand de M.* Ideler, *sur l'année de la mort d'Alexandre.* Paris, 1822, 1 vol. *in-4.°*, xx et 188 pages.

M. L'ABBÉ HALMA, tout en continuant d'imprimer la suite du grand commentaire de Théon d'Alexandrie, dont nous avons déjà rendu compte, vient de faire paroître, avant le troisième tome de ce commentaire, un volume contenant les *tables manuelles, πρόχειροι κάνονες*, qui peuvent être considérées comme le résumé des méthodes astronomiques de Ptolémée. « Ce résumé, dit M. Halma, paroît avoir » été destiné à servir de guide aux navigateurs dans la pratique de l'art » nautique, et aux calculateurs dans l'emploi des formules. » Dodwell n'en avoit publié que le commencement; le reste étoit inédit: M. l'abbé Halma a tiré les diverses pièces de ce recueil des manuscrits 2394, 2399 et 2493 de la Bibliothèque du Roi, sur lesquels il donne quelques détails dans sa préface.

Il faut distinguer, dans ces tables, 1.° les prolégomènes qui paroissent être de Ptolémée lui-même, d'après l'indication qu'on trouve dans les manuscrits; 2.° les tables manuelles avec leur introduction, qui portent le nom de Théon d'Alexandrie. Celles-ci paroissent être de plusieurs mains; Ptolémée lui-même, auteur d'une table manuelle, selon Suidas, pourroit bien y avoir travaillé, ainsi qu'Hypatia, cette célèbre fille de Théon, à laquelle Suidas, dans un passage mal corrigé par Kuster, comme l'observe avec raison M. l'abbé Halma, attribue une *table astronomique;* enfin Théon paroît en avoir été le rédacteur principal. C'est un point que M. l'abbé Halma discute dans sa préface d'une manière intéressante.

M. Delambre, dans le deuxième volume de son Histoire de l'astronomie ancienne, a fait ressortir avec son habileté ordinaire tout ce que présentent d'intéressant les tables manuelles. Aussi les notes de l'éditeur sont-elles peu considérables; elles consistent principalement dans quelques citations de scholies inédites et dans deux ou trois observations sur le texte.

Les *prolégomènes* de Ptolémée occupent vingt-six pages; on y trouve exposés successivement, et d'une manière très-sommaire, différens points d'astronomie pratique développés au long dans l'Almageste.

Viennent ensuite les tables manuelles de Théon, qui ont à-peu-près le même objet, mais plus développées et plus complètes. Le texte nous a paru correct en général; M. l'abbé Halma y a fait une correction nécessaire en supprimant le mot σελήνης dans un endroit où il ne faisoit pas de sens. Dans ce que nous avons lu, nous n'avons pas remarqué d'autres fautes, excepté en deux passages où, à la place de κατ' Ἀλεξανδρείας, il faut lire κατ' Ἀλεξανδρέας (pag. 30, l. 9 et 25).

La traduction reproduit fidèlement le langage purement technique de Théon, et exprime avec clarté les démonstrations de cet astronome. On y remarque peu d'inexactitudes; peut-être comptera-t-on dans ce nombre les exemples suivans : M. Halma traduit Ἀλέξανδρος ὁ κτιστὴς, par *Alexandre fondateur de la monarchie des Grecs* (pag. 27); je crois qu'il faut traduire *Alexandre le fondateur d'Alexandrie.* On ne peut pas dire non plus que *l'année égyptienne commençoit à la nouvelle lune de thoth* (Θὼθ νεομηνίᾳ), parce que cette année n'étant point lunaire, son commencement ne pouvoit être toujours une néoménie; on doit dire le *premier de thoth*, et tel est le sens du mot νεομηνία appliqué à une année solaire : c'est une remarque que j'ai déjà eu occasion de faire à M. Halma (1). Théon explique (pag. 30) la différence de l'année fixe alexandrine et de l'année vague égyptienne, et, après avoir montré que celle-ci anticipe sur l'autre d'un jour en quatre ans, et de trois cent soixante-cinq jours en quatorze cent soixante ans, il ajoute : « Alors l'année égyptienne ayant anticipé d'une année, les Alexandrins » et les Égyptiens recommencent ensemble de nouveau l'année, et » successivement les jours et le mois. C'est là le sens des mots : Καὶ πάλιν ἅμα ποιοῦσιν οἵ τε κατὰ τὴν Ἀλεξάνδρειαν καὶ οἱ κατὰ τὴν Αἴγυπτον τὴν ἀρχὴν τοῦ ἐνιαυτοῦ καὶ ἑξῆς τὰς ἡμέρας καὶ τὸν μῆνα, τοῦ κατ' Αἰγυπτίους χρόνου ὅλον ἐνιαυτὸν προειληφότος; M. Halma traduit ainsi : « Alexandrie et l'Égypte commencent ensemble les mois et les jours, à la manière d'Égypte, » mais pour une année seulement. » Ce que dit Théon, dans la même page, du retour de coïncidence entre l'année vague égyptienne et l'année fixe n'est pas clair, et nous ne savons si M. Halma a reproduit nettement sa pensée; mais ce point, pour être discuté, demanderoit trop de détails. Dans le chapitre intitulé περὶ τροπῆς, Théon parle d'une sorte d'oscillation des points tropiques, qui embrasse un arc de 8

(1) *Journal des Savans*, 1818, p. 267.

degrés, phénomène dont Ptolémée ne reconnoissoit pas la réalité, comme l'atteste Théon. Voici ses paroles : Ἐπεὶ δὲ ϗ κατά τινας δόξας βούλονται οἱ παλαιοὶ τῶν ἀποτελεσματικῶν τὰ τροπικὰ σημεῖα ἀπό τινος ἀρχῆς χρόνου εἰς τὰ ἑπόμενα μετακινεῖσθαι μοίρας η̄, καὶ πάλιν τὰς αὐτὰς ὑποστρέφειν, ὅπερ τῷ Πτολεμαίῳ οὐ δοκεῖ κ. τ. λ. M. Halma : « Les anciens astrologues prétendent, sur » quelques conjectures, que les points tropiques *étant avancés* vers » l'orient de 8 degrés *depuis une certaine époque de temps*, reviennent » ensuite tels qu'ils étoient, chose qui ne semble pas véritable à » Ptolémée... » Ce ne peut être le sens de Théon, il faut traduire « .... prétendent..., qu'à partir d'une certaine époque, les points » tropiques se déplacent en s'avançant vers l'orient de 8 degrés, et » qu'ensuite ils rétrogradent de la même quantité... » Et de même, un peu plus bas : Λαμβάνοντες γὰρ τὰ πρὸ τῆς ἀρχῆς Αὐγούστου βασιλέως ἔτη ρκη̄, ὡς τότε τῆς μεγίστης μεταβάσεως τῶν η̄ μοιρῶν γινομένης εἰς τὰ ἑπόμενα καὶ ἀρχὴν λαμβανόντων ὑποστρέφειν.... M. Halma : « Ils prennent les cent » vingt-huit années qui ont précédé le règne d'Auguste, comme » étant *la quantité de temps qu'a duré cette marche* de 8 degrés vers les » points suivans, et à la fin desquelles a commencé le retour dans » l'état précédent... » Cela ne se peut comprendre, attendu que plus bas Théon nous dit que le mouvement est d'un degré en quatre-vingts ans, d'où il suit que la période entière doit être de six cent quarante ans ; conséquemment Théon ne peut pas prendre les cent vingt-huit années avant Auguste comme étant la *quantité de temps qu'a duré cette marche* de 8 degrés. On devra donc traduire littéralement : « Car, » prenant les cent vingt-huit années avant le règne d'Auguste, *parce* » *qu'alors ce déplacement* de 8 degrés vers l'orient *avoit atteint son* » *maximum*, et que les points tropiques commençoient à rétro- » grader... » Théon, dans cet exemple, ajoute aux cent vingt-huit années avant Auguste, les trois cent treize ans depuis Auguste jusqu'à Dioclétien, ce qui fait en tout quatre cent quarante-un ans; en sorte que, pour savoir de combien les points tropiques se trouvoient éloignés du lieu initial, au commencement du règne de Dioclétien, il n'y a qu'à diviser quatre cent quarante-un par quatre-vingt.

Après avoir traité de l'astronomie, l'auteur des tables manuelles passe à la géographie; il donne un abrégé des tables de Ptolémée sous le titre de *Table des villes remarquables*, qui a beaucoup de rapport avec celle qu'on trouve à la suite de la géographie de cet auteur.

Cet abrégé est précédé d'un fragment inédit que M. Halma a tiré du manuscrit 2394, et qui est intitulé Ὑπόμνημα εἰς τὸν κανόνα τῶν ἐπισήμων πόλεων : c'est un préambule qui contient l'exposé sommaire des bases

du système géographique de Ptolémée. Il y a dans le texte plusieurs fautes, dont quelques-unes, assez graves, le rendent inintelligible, ou même absurde, ce dont l'éditeur ne s'est pas toujours aperçu. Dans l'endroit où il est question des divers parallèles, on lit, ὁ . . . ὁ νοτιώτερος, ἀπέχων τοῦ ἰσημερινοῦ μοίρας ιϛ ι'. « . . . Le parallèle le plus austral, éloigné » de 16° 10' de l'équateur (M. Halma) : » on doit lire, μοίρας ιϛ γ' ιβ', 16° $\frac{1}{3}$ $\frac{1}{12}$ (16° 25'); car telle est la distance que Ptolémée mettoit entre l'équateur et le parallèle le plus austral, dont la latitude étoit égale à celle de Méroé, de l'autre côté de l'équateur (1). Quant au parallèle le plus boréal, l'auteur s'exprime ainsi : ὁ δὲ τῶν ὅλων παραλλήλων βορειότερος τοῦ ἰσημερινοῦ ξγ. Γραφομένης δὲ διὰ Θούλης τῆς νήσου, ὡς γίνεσθαι τὸ ἐγνωσμένον αὐτῆς πλάτος μοιρῶν οθ γ' ι'' (*lis.* ιβ'), ἢ καὶ ὅλον (*lis.* ὅλων) μοιρῶν π, σταδίων δὲ τετρακισμυρίων ἔγγιστα. M. Halma traduit : « Le » parallèle le plus boréal de tous est de 63 degrés éloigné de l'équa- » teur, c'est celui qui passe par l'île de Thulé; *sa latitude connue* est » de 79° 3' 10", ou, *en total,* de 80 degrés et de 40000 stades à- » peu-près. » On ne comprend pas comment *la latitude* du parallèle le plus boréal peut être de 79° 3' 10", si *sa distance de l'équateur* est de 63°, puisque *latitude* et *distance à l'équateur* sont une seule et même chose; mais, 1.° il faut mettre une virgule seulement après ξγ, et lire γραφόμενος au lieu de γραφομένης; 2.° πλάτος αὐτῆς se rapporte à οἰκουμένης ou à ἐγνωσμένης γῆς, et signifie, non pas la *latitude du parallèle*, mais la *largeur de la terre habitable,* qui, en effet, depuis le parallèle austral, se trouve avoir 79° $\frac{1}{3}$ $\frac{1}{12}$ (et non pas 79° 3' 10"), somme égale aux 16° $\frac{1}{3}$ $\frac{1}{12}$, distance de ce parallèle austral à l'équateur, ajoutés aux 63 degrés, latitude du parallèle boréal; ou, en *nombre rond* (ἢ καὶ ὅλων μοιρῶν), 80 degrés. Ainsi nous traduirons : « Le pa- » rallèle le plus boréal est à 63 degrés de l'équateur (et il passe par » l'île de Thulé); en sorte que la largeur connue de la terre habitable » est de 79° 25' ou, en nombre rond, de 80 degrés, et de 40000 » stades à-peu-près. »

Plus bas, l'auteur parle du parallèle de Rhodes, en ces termes : Καὶ πάλιν διὰ μὲν τῆς Ῥόδου ἐφ' οὗ μάλιστα γεγόνασιν αἱ ἀναμετρήσεις, ἀπέχοντος τοῦ ἰσημερινοῦ μοίρας λϛ; σταδίων ζωιβ ἔγγιστα. M. Halma : « De plus, sur » le parallèle de Rhodes, qui est à 36 degrés de l'équateur, et celui » sur lequel les mesures ont été exécutées, la longueur de la terre » est à-peu-près de *7812 stades.* » Cela ne sauroit être; la longueur de la terre étant, sur l'équateur, de 90000 stades (= 180 degrés à

(1) *Geogr.* I, p. 25.

500 stades par degré) dans le système de Ptolémée, le traducteur auroit dû voir qu'il est matériellement impossible que, sous le parallèle de 36 degrés, cette longueur fût *réduite à 7812 stades.* Ptolémée établit, dans sa Géographie, que les degrés du parallèle de Rhodes sont à ceux de l'équateur, à-peu-près comme 4 est à 5, c'est-à-dire que la longueur de la terre habitable, sur ce parallèle, est de $\frac{90000 \times 4}{5}$ ou de 72,000 stades à-peu-près : d'où l'on voit que le copiste a dénaturé les nombres; l'auteur avoit écrit ζΜ,β (7 myriades 2 chiliades = 72,000), et le copiste aura lu ,ζωιβ (7812), ce qui est impossible. Remarquons de plus qu'il a tronqué la phrase, et que, pour lui donner un sens, il faut nécessairement lire : *καὶ πάλιν,* ΕΠῚ *μὲν* ΤΟΥ͂ *διὰ τῆς Ῥόδου*...... La phrase suivante n'est pas moins absurde, telle que le copiste l'a donnée : Ὁ *δὲ διὰ Συήνης ἀπέχει τοῦ ἰσημερινοῦ (κριοῦ μέσως πως κινουμένου τοῦ ὅλου) σταδίους μυριάδας ὀκτὼ ἓξ, χιλιάδας λϛ, κατὰ τὴν τῶν εἰρημένων παραλλήλων πρὸς τὸν ἰσημερινὸν ἀναλογίαν.* M. Halma : « Mais le parallèle de Syène » est à une distance de l'équateur (le mouvement de l'univers s'exécu- » tant dans une direction qui passe par le milieu du belier) de *86* » *myriades. 36 chiliades* de stades, suivant le rapport de ces parallèles » à l'équateur. » La parenthèse nous semble inintelligible dans le texte et dans la traduction; on ne sauroit comprendre ce que le *belier* vient faire en pareille circonstance, et ce que signifie le *mouvement de l'univers qui s'exécute par le milieu du belier :* laissons donc cette parenthèse, qui ne sauroit être qu'une mauvaise glose, et ne nous arrêtons qu'aux nombres. On se demande comment le traducteur a pu rendre *ὀκτὼ ἓξ* par 86, et l'on cherche ce que c'est que *36 chiliades,* sinon *3 myriades 6 chiliades,* seule expression que les Grecs auroient pu employer en pareil cas : ensuite, 86 myriades et 36 chiliades (ou plutôt 89 myriades et 6 chiliades) font 896,000 stades ; or, il est impossible que le parallèle de Syène soit placé à cette distance de l'équateur, dont la circonférence entière n'est que de 180,000 stades. Il est évident d'ailleurs que le nombre quelconque de stades doit exprimer la longueur de la terre habitable sur le parallèle de Syène, et non pas la distance de ce parallèle à l'équateur, d'où l'on voit qu'après *ἀπέχει,* il manque un nombre exprimant les degrés. Ptolémée dit que les degrés de ce parallèle sont à ceux de l'équateur comme $4 \frac{7}{12} : 5$ (1), ce qui donne pour la longueur de la terre habitable, 82,500 stades; et, en effet, l'auteur du fragment dit, à la page suivante, que cette largeur est égale au double de la largeur plus $\frac{1}{18}$ (= 40000 × 2 + 222 =

(1) Ptolem. *Geogr.* 1, 24, p. 29.

82,222) à-peu-près. Il a dû écrire en conséquence : ὁ δὲ διὰ Συήνης, *ἀπέχων τοῦ ἰσημερινοῦ. . . . μοίρας κγ´ ϛ´ γ´, σταδίων μυριάδας ὀκτὼ καὶ χιλιάδας ϛ´ ἔγγιστα, κατὰ τὴν τῶν εἰρημένων παραλλήλων πρὸς τὸν ἰσημερινὸν ἀναλογίαν.*

Après ce préambule, vient, comme nous l'avons dit, l'abrégé de la géographie de Ptolémée, renfermant l'analyse de chacune des cartes (*πίνακες*) représentant les diverses divisions des trois parties du monde. Cette analyse consiste dans un précis des limites de chacune de ces cartes, dans l'indication de la longueur de son parallèle moyen comparé à l'équateur, et dans une table des principales villes, avec leur longitude et leur latitude.

Le texte de cet abrégé est assez correct. Voici cependant quelques fautes que l'éditeur auroit dû corriger : la première carte est limitée *ἀπὸ μεσημβρίας, τῷ τε Βρετανικῷ καὶ τῷ καλουμένῳ...*, ici une lacune : il falloit suppléer le mot Οὐεργιονίῳ, qui est dans Ptolémée (1). Page 113, au lieu de *Ἀδρίῳ κόλπῳ*, il faut lire *Ἀδρίᾳ*, et page 130, *τῷ μεγάλῳ κόλπῳ*, au lieu de *μέγα κόλπῳ*; mais peut-être ces deux dernières ne sont que des fautes typographiques. En parlant de la quatrième carte de Libye, Théon dit : *ὁ δὲ διὰ μέσου αὐτοῦ παράλληλος, καὶ αὐτὸς τὸν λόγον ἔχει πρὸς τὸν μεσημβρινὸν, ὃν τὰ τρία καὶ ἑβδομήκοντα πρὸς τὰ ἑξήκοντα.* M. Halma : « Le parallèle qui passe par son milieu est au méridien » comme 7 à 60. » Cette proportion est impossible; le texte porte 73, mais ce nombre est lui-même une leçon absurde, puisqu'il en résulteroit que le parallèle est plus grand que le méridien. Il faut lire de toute nécessité *τρία καὶ πεντήκοντα*, ce qui donne le rapport de 53 à 60; c'est le même que celui du parallèle moyen de la carte précédente, qui est la troisième de Libye; et, en effet, Ptolémée dit que le parallèle moyen de la quatrième carte est à-peu-près le même que celui de la troisième : *ὁ δὲ διὰ μέσου παράλληλος τὸν αὐτὸν ἐγγὺς λόγον ἔχει πρὸς τὸν μεσημβρινόν* (2). Il faudra traduire ainsi la phrase de Théon : « Son parallèle moyen est » *aussi*, avec le méridien, dans le rapport de 53 à 60. »

Dans la traduction des noms de villes, M. Halma n'a pas suivi une marche régulière; tantôt il met le nom moderne à côté du nom ancien, en parenthèse, comme *Ispalis* (Séville), *île Gadeira* (Cadix); tantôt il met le nom ancien tout seul; d'autres fois, et il a tort ce me semble, il se contente de donner le nom moderne, comme Καισάρεια Αὐγοῦστα, *Saragosse*, Ἀρελάτη Νεμαυσιωτῶν, *Ardacher*, Ἰούλιον Καρνικὸν, *Crain*. Il falloit au moins suivre une marche uniforme, et ne jamais donner le nom moderne, ou le donner par-tout, du moins toutes les

(1) *Geogr*, VIII, p. 223. — (2) *Ibid.* p. 224.

fois que l'identité des lieux étoit bien constatée par les recherches des géographes. Ailleurs, M. Halma ne traduit pas exactement les noms grecs, comme Νικόπολις πρὸς τὸν Αἶμον, *Nicopoli près de l'Hæmon* pour *près de l'Hæmus ;* Καισάρεια Πανιὰς, *Césarée de Panie*, au lieu de *Cæsarea Panias*, car Πανιὰς est un adjectif au nominatif; Ἱεροσόλυμα ἣ καὶ Αἰλία, *Jérusalem, Ælia :* il semble qu'*Ælia* soit le nom moderne de *Jérusalem :* pour plus de clarté et de précision, on devoit traduire *appelée aussi Ælia :* à la page 128, M. Halma traduit Συρικὴ par *Syrie*, et Ἰσσηδὼν Συρικὴ par *Hissédon de Syrie*, au lieu de *Sérique :* Συρικὴ ayant la même prononciation que Σηρικὴ, les copistes s'y sont trompés. L'auteur des tables place dans l'Asie proprement dite une ville appelée Ἔλαιος : M. Halma cite d'Anville pour prouver qu'il faut lire Ἐλαία, *Élée ;* en comparant ce passage avec le texte de Ptolémée, il auroit vu que cette leçon est une pure erreur de copiste.

Nous avons insisté sur quelques points de cet abrégé, qui n'apprend rien, parce qu'on peut en regarder l'édition comme un échantillon de la manière dont M. Halma traitera la géographie de Ptolémée, qu'il se propose de réimprimer et de *traduire.* Ici, qu'il nous soit permis de répéter encore une fois ce que nous avons déjà dit il y a quelques années (1) : nous ne comprenons nullement à quoi peut servir une *traduction de la Géographie de Ptolémée.* Que l'on traduise le premier livre, contenant les *prolégomènes*, à la bonne heure; on peut faire une chose très-utile en mettant à la portée du grand nombre le système géographique de Ptolémée et les bases sur lesquelles il est établi; mais, comme le reste, c'est-à-dire les *sept huitièmes*, consiste dans une simple nomenclature de pays, de villes &c., avec des chiffres indiquant la latitude et la longitude, il est impossible d'imaginer de quelle utilité pourroit être la traduction de deux cent vingt pages *in-folio* de noms propres et de chiffres, puisqu'il suffit de savoir lire les *caractères* grecs pour se passer de traduction. Il y auroit à faire sur cette partie de la géographie un travail réellement neuf et important; ce seroit d'en réimprimer le texte, et de placer au bas des pages toutes les variantes, relatives à la longitude et à la latitude des lieux, que peuvent offrir les manuscrits connus; ensuite, par une discussion approfondie de ces variantes, on essaieroit, en employant la méthode que M. Gossellin a inventée, et dont il a donné de si heureuses applications, de faire disparoître les fautes graves et nombreuses qui défigurent la géographie de Ptolémée, et de ramener les élémens de ses cartes aux bases dont

(1) *Journal des Savans*, 1818, p. 274, 275.

cet astronome a réellement fait usage. Mais ce travail long et difficile exige de rares connoissances en géographie, une grande habitude de la critique, et peu d'hommes sont en état de l'exécuter. Nous devons borner nos vœux à voir paroître une bonne *édition* critique de la Géographie de Ptolémée. Quant à la *traduction de sa nomenclature géographique*, c'est, nous le répétons, une entreprise sans but, sans utilité, et, pour tout dire, presque aussi puérile que pourroit l'être celle de *traduire en français* l'itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger.

M. l'abbé Halma a placé en tête de ce volume la traduction d'un savant mémoire de M. Ideler sur l'époque de la mort d'Alexandre : quoique ce mémoire n'ait aucun rapport avec le sujet des tables manuelles, on le trouve avec plaisir à l'endroit où l'a placé M. l'abbé Halma, parce que les ouvrages de M. Ideler, fruits d'une critique sage et profonde, sont bien placés par-tout : les lecteurs, peu familiarisés avec l'allemand, sauront beaucoup de gré au traducteur d'avoir ajouté cette pièce importante à la suite des mémoires du même auteur dont il a donné la traduction dans les volumes qui ont précédé celui-ci.

L'époque de la mort d'Alexandre est une de celles qu'il est le plus difficile de déterminer, à cause de la discordance des témoignages anciens qui s'y rattachent ; et cependant elle est très-importante, parce qu'elle sert de point de départ pour la supputation d'une longue suite de faits historiques. Les critiques modernes se sont partagés entre ces divers témoignages, plaçant cette époque, les uns au commencement, les autres à la fin de la première année de la CXIV.^e olympiade. A ces deux opinions s'en est jointe une autre, celle de M. Champollion-Figeac, qui, dans ses *Annales des Lagides*, soutient qu'Alexandre étoit déjà mort à la fin de la CXIII.^e olympiade. C'est l'examen de cette dernière opinion qui a donné lieu à M. Ideler de composer son mémoire : « Cet examen, dit-il, ne m'a point conduit à un résultat » décisif, mais il m'a fourni l'occasion de peser les raisons alléguées en » faveur de ces différentes opinions, et d'en exposer nettement les » fondemens réels. »

Le savant astronome examine d'abord sur quoi se fonde l'opinion de ceux qui placent la mort d'Alexandre au commencement de la première année de la CXIV.^e olympiade : il discute à ce sujet les passages des auteurs favorables à cette opinion, Arrien, Eusèbe, Plutarque, Josèphe, Clément d'Alexandrie, et le Canon des rois. Il passe ensuite à l'opinion de Scaliger, d'Usserius, de Dodwell &c., qui soutiennent qu'Alexandre est mort à la fin de cette année. Sans se prononcer formellement pour l'une ou l'autre de ces deux opinions,

M. Ideler conclut que les preuves qui militent en faveur de la première sont de beaucoup les plus foibles. C'est alors qu'il arrive à l'opinion de M. Champollion-Figeac, qu'il combat assez brièvement, mais avec force. En examinant la question de savoir si l'année macédonienne étoit solaire ou lunaire, il attaque aussi l'opinion du même auteur qui a établi, entre l'année attique et l'année macédonienne, un système de concordance ingénieux, mais peu vraisemblable, et dont les fondemens d'ailleurs n'ont pas, à beaucoup près, une solidité suffisante.

Ce mémoire, en ce qui regarde l'époque de la mort d'Alexandre, rentre dans le sujet de l'ouvrage de M. Saint-Martin intitulé *Nouvelles recherches sur l'époque de la mort d'Alexandre &c.* M. Ideler n'en ayant eu connoissance qu'après avoir composé et lu publiquement son travail dans une des séances de l'académie des sciences de Berlin, n'a pu en faire mention que dans un *post-scriptum.* Ces deux savans se sont rencontrés en beaucoup de points sur la critique du système de M. Champollion-Figeac : mais M. Ideler, tout en professant beaucoup d'estime pour la sagacité et l'érudition de M. Saint-Martin, émet sur plusieurs points importans une opinion différente; et, par exemple, il n'approuve pas ses tables de concordance pour la réduction des dates macédoniennes; il en attaque quelques bases, les unes comme conjecturales, les autres comme fausses : il remarque que les trois observations babyloniennes de Mercure et de Saturne, mentionnées dans l'Almageste, et datées en jours macédoniens, ne s'adaptent point à ces tables, auxquelles elles devoient servir de preuve, en sorte que ces observations ne trouvent pas plus d'application dans le système de M. Saint-Martin que dans celui de son adversaire M. Champollion-Figeac. A la vérité, pour mettre la date macédonienne de l'inscription de Rosette (18 méchir, 4 xanthicus de l'an 9 d'Épiphane) en harmonie avec sa seconde table de réduction, M. Saint-Martin suppose cette date de trois années plus ancienne qu'on ne le croyoit, d'après le canon astronomique, et il la place au 28 mars 199, au lieu du 27 mars 196. M. Ideler n'est point de cet avis; du reste, il dit que M. Saint-Martin ne s'est pas expliqué assez clairement, pour qu'il ait pu saisir complétement son explication : elle semble pourtant assez facile à comprendre, car elle consiste à dire que Ptolémée Épiphane, ayant été associé à la couronne trois ans avant la mort de son père, la date de l'an 9 est prise à partir, non de la mort de Philopator, époque de l'avénement d'Épiphane, mais de l'année où il fut associé à la couronne, de manière que cette neuvième année n'est réellement que la sixième

de son règne. Cette explication ingénieuse a contre elle beaucoup de difficultés : d'abord, le silence absolu de l'histoire sur cette association d'Épiphane du vivant de son père; ensuite la certitude où l'on est que, dans les canons chronologiques, son règne n'est jamais daté d'une autre époque que de la mort de Philopator en 205 ; enfin le texte même de l'inscription de Rosette, dont le sens grammatical s'oppose formellement à cette interprétation. Il est donc certain que l'an IX, marqué dans l'inscription, est bien la neuvième année du règne d'Épiphane, à dater de la mort de son père; et que le 18 méchir de cette année, rapporté au canon des rois, et réduit dans l'année julienne, tombe sur le 27 mars 196 avant J. C. Au lieu de changer cette date, pour faire cadrer la concordance égyptienne et macédonienne, donnée par l'inscription de Rosette, avec une hypothèse sur la nature du calendrier macédonien en Égypte, on doit prendre ce fait incontestable comme la pierre de touche de tout système à cet égard; et si l'on trouvoit quelque difficulté à l'expliquer, d'après des tables de réduction établies sur d'autres données, tout ce qu'il en faudroit conclure, c'est que probablement ces données n'ont pas toute l'exactitude nécessaire.

LETRONNE.

Recherches historiques sur l'Anjou et ses monumens (Angers et le bas Anjou); *par* J. F. Bodin, *correspondant de l'Institut, député de Maine-et-Loire, &c.;* tome II. A Saumur, chez Degouy aîné, imprimeur-libraire (à Paris, chez Belin-le-Prieur, Béchet, Lecointe et Durey, libraires, quai des Augustins), 1823, *in-8.°*, 595 pages et 4 gravures.

Après avoir publié une Histoire de Saumur et du haut Anjou (1), M. Bodin s'est livré à des recherches du même genre sur le bas Anjou et la ville d'Angers. Nous avons rendu compte, en 1821 (2), du premier volume de cette seconde partie : le deuxième, qui vient de paroître, complète la description et l'histoire de l'une des plus belles provinces

(1) Saumur, 1812 et 1814, 2 vol. *in-8.°* Voyez *Journal des Savans*, août 1819, p. 511. — (2) Décembre, p. 752-759.

de la France. La réunion définitive de l'Anjou à la couronne est de l'an 1480, époque de la mort du roi René : c'est là que le volume que nous annonçons commence; il contient l'histoire angevine durant les trois cent quarante années suivantes. Toutefois les deux premiers chapitres sont encore consacrés au roi René, à l'examen de ses poésies, et à la description de ses tournois. Deux des poëmes de ce prince ont pour titres, *le Cœur d'amour épris* et l'*Abusé en court* (cour) : M. Bodin en donne des extraits. Le premier, composé en 1457, est une sorte d'imitation du *Songe du viel Pélerin*, rimé en 1382 par Philippe de Maizières. Ardent-desir, Douce-espérance, Douce-mercy &c., y sont les interlocuteurs d'un dialogue un peu froid, s'il faut le dire, en vers et en prose. *L'Abusé en court* offre du moins quelque instruction morale, et figure un peu plus honorablement parmi les productions poétiques du XV.ᵉ siècle : peut-être n'eût-il pas été superflu de prouver que le roi René en est réellement l'auteur; car, sur ce point, ni Gouget, ni les rédacteurs du catalogue de la Vallière, n'ont osé adopter la conjecture de la Monnoie. Le poëte n'est pas désigné dans les éditions de cet ouvrage qui ont paru avant 1500 (1), et qui sont restées les seules. Mais René a composé, sur la forme et la *manière* des tournois, un traité qui se conserve manuscrit à la Bibliothèque du Roi. Pour joindre l'exemple aux préceptes, il donna deux de ces fêtes militaires ; l'une à Saumur, en 1446 ; l'autre à Tarascon, en 1449 : cette dernière a été décrite en vers par Louis de Beauvau, et on lit des extraits de cette relation dans le second chapitre du volume qui nous occupe.

Un acte qui tient beaucoup plus étroitement à l'histoire de la ville d'Angers, est la charte qui lui fut octroyée par Louis XI et qui créa la mairie de cette ville. A cette occasion, l'auteur indique fort rapidement les modifications diverses que cette administration municipale a subies sous Charles VIII, sous Louis XIV, sous Louis XV, et depuis 1789 : à notre avis, cet article exigeoit un peu plus de détails et des renseignemens plus précis. En 1487, quand Charles VIII fit son entrée à Angers, Jean Michel y étoit renommé comme médecin et comme poëte dra-

(1) *L'Abusé en court,* en prose et en vers, petit *in-fol.* goth. fig. = Liber appelé *l'Abusé de court,* qui se complainct à l'acteur du temps perdu qu'il a fait de tout le temps de sa vie, et l'acteur lui donne son enseignement et à toutes personnes. (Imprimé) par P. Schenck, à Vienne (en Dauphiné), 1484, *in-fol.* goth. = On cite aussi une édition de Lyon, chez Jean Lambany, *in-4.°*, sans date.

matique : il avoit mis sur la scène angevine, vers 1450, le mystère de la Résurrection, et celui de la Passion en 1486. On lui attribue aussi le mystère de la Conception de la Vierge Marie. M. Bodin s'est particulièrement arrêté à la seconde de ces trois pièces : les registres de la cathédrale et les manuscrits recueillis par dom Housseau attestent que la représentation dura quatre journées; que le premier jour, avant de commencer la pièce, on célébra une grand'messe au milieu du parterre; que pendant les quatre jours on avança les offices du matin et on retarda ceux du soir; que le doyen Pierre Turpin joua le personnage de Jésus; le chapelain Laurent, celui de la Vierge ; le chanoine Thibaud Pinel, celui de Judas. . . ; et le poëte lui-même, Jean Michel, celui du Lazare. Ce Michel suivit, en qualité de premier médecin, le roi Charles VIII en Italie; et au retour de cette campagne, il fut récompensé par une charge de conseiller au parlement de Paris. M. Bodin n'hésite point à le regarder comme l'auteur de ces trois mystères; il ne discute ni ne rappelle l'opinion de Beauchamps et de la Vallière, qui inclinent à en attribuer un ou deux à un autre Jean Michel, évêque d'Angers depuis 1438 jusqu'en 1447 (1). Cette opinion, que nous ne croyons pas la plus probable, a pourtant besoin d'être réfutée; car elle se fonde sur ces vers de Jean Bouchet, qui étoit presque contemporain, étant né en 1476:

Vois par après ce maître Jean Michel,
Qui fut d'Angiers évêque et patron, tel
Qu'on le dit saint: il fit par personnages
La Passion et autres beaux ouvrages.

Un édifice aujourd'hui occupé par la bibliothèque et le muséum de cette ville porte le nom de *logis Barrault*, parce qu'il appartenoit à Olivier Barrault, maire en 1497, 1504 et 1505. Le fameux César Borgia y fut reçu en 1498, lorsqu'il accompagnoit en Anjou Anne de Bretagne et Louis XII. Ce roi de France essaya vainement, quelques années après, d'influer sur l'élection d'un abbé de Saint-Florent, qui en cette qualité devenoit un puissant seigneur et commandant inamovible d'une place forte. D'autres traits d'histoire, sous le même règne et sous le suivant, amènent la description du château du Verger, de l'hôtel d'Anjou, du donjon d'Angers, souvent habité par Louise de Savoie, mère de François I.er et duchesse d'Anjou. Bourdigné fournit à M. Bodin une relation originale et très-détaillée de l'entrée de Fran-

(1) C'est le soixante-deuxième évêque d'Angers dans la liste de ces prélats qui se trouve à la fin de ce volume de M. Bodin.

çois I.er dans la capitale de ce duché en 1518. De là on passe immédiatement aux états provinciaux qui s'y tinrent en 1560 : les lecteurs attentifs pourront s'étonner de cette lacune de quarante-deux ans ; mais les faits qui la rempliroient sont entrés dans l'histoire de Saumur et du haut Anjou, à laquelle en effet ils appartenoient davantage ; ils concernent principalement les guerres religieuses. Ce même genre de discorde troubla les états provinciaux assemblés à Angers en 1560. L'année suivante, les calvinistes se rendirent maîtres de la ville, et s'y livrèrent à des excès que Théodore de Bèze, arrivé pendant qu'ils se commettoient, réprima de tout son pouvoir. Le château, encore occupé par les catholiques, alloit se rendre, sans les secours que François Rigault parvint à y introduire. La ville fut bientôt reprise, et de cruelles vengeances s'y exercèrent, jusqu'à l'édit de pacification de 1563. L'extrême dépravation des mœurs du clergé étoit, selon l'auteur, qui en cite des exemples, la principale cause de la prolongation des troubles.

A la faveur de ces dissensions, les signes extérieurs de la distinction des rangs commencèrent à s'effacer. Les roturières prenoient les chaperons de velours et les robes de soie ; le peuple achetoit du pain blanc, jusqu'alors réservé au clergé et à la noblesse ; les bourgeois essayoient d'imiter, dans leurs alimens, leurs vêtemens, leurs meubles, le luxe des gentilshommes ; et cette révolution, qui s'opéroit de 1570 à 1580, seroit le fait le plus important de cette époque, si elle étoit éclaircie par un tableau de l'état de l'industrie et du commerce. François de Valois, duc d'Alençon, prit possession du duché d'Anjou en 1578 ; et les détails de cette cérémonie donneroient une idée assez avantageuse du progrès des arts et des richesses, car cinq bourgeois, commandans de galiotes, y dépensèrent ensemble plus de vingt-cinq mille francs : mais il ne faut rien conclure de ces profusions accidentelles.

Le dernier concile d'Angers se tint en 1583 ; c'étoit la continuation de celui qu'on avoit ouvert à Tours et qu'une maladie contagieuse obligeoit de transférer. On y rendit, sur le dogme et sur la discipline, spécialement sur les devins et magiciens usant d'enchantemens, de sortiléges, de philactères et de maléfices, des décrets que l'on soumit à l'approbation du pape Grégoire XIII, et qu'on adressa au roi, en le priant de contraindre à les observer. La surprise du château d'Angers en 1585, et les mesures arbitraires qu'on employa durant les années suivantes, sont des preuves de l'anarchie qui régnoit encore dans cette ville. Le plus grand nombre des habitans se déclara pour la ligue après la mort de Henri III. Les juges et les magistrats se retirèrent à Château-Gontier, et y refusèrent expressément de reconnoître Henri IV ; mais

les succès des troupes royales, quoique interrompus et quelquefois balancés par ceux des ligueurs, réprimèrent à la fin ces rebellions qu'entretenoient d'audacieux prédicateurs. Le récit de cette guerre civile, en Anjou, a une juste étendue et un vif intérêt dans l'ouvrage de M. Bodin. Il reprend ensuite l'histoire de la sénéchaussée et du présidial d'Angers, et s'arrête à rendre compte d'une cause qui, en 1594, fixa l'attention publique : c'étoit celle de Renée Corbeau, dite *la belle Angevine*, et de son amant. Ils trouvèrent un protecteur dans le roi Henri IV, lui durent leur mariage, et l'heureuse paix dans laquelle ils vécurent.

Le chapitre XVIII de ce volume est consacré à Jean Bodin, l'Angevin le plus célèbre au XVI.[e] siècle, comme Ménage l'a été au XVII.[e] et Volney au XVIII.[e] Nous n'extrairons pas de ce chapitre ce qu'il a de commun avec plusieurs autres notices sur Bodin, notamment avec l'article de Bayle et avec celui que M. Bernardi a rédigé pour la Biographie universelle; mais on lit de plus ici que dom Housseau a copié plusieurs chartes qui prouvent que la famille de Bodin étoit connue dès le XI.[e] siècle. Est-il vrai que la reine Élisabeth, mécontente de ce qu'il avoit loué la loi salique, lui ait dit : « M. *Bodin*, vous n'êtes qu'un » *badin!* » Nous doutons fort de cette anecdote, quoiqu'on l'ait insérée dans les Mélanges de Vigneul-Marville ou dom d'Argonne (1). C'est du reste le seul point que nous aurions à contester dans ce dix-huitième chapitre, où tous les ouvrages de Bodin sont impartialement appréciés. En reprenant l'histoire civile et militaire d'Angers, l'auteur la conduit jusqu'à l'année 1598, époque de l'entrée de Henri IV dans cette ville, et il extrait du journal manuscrit de Louvet plusieurs détails curieux de cette cérémonie. Charron, l'auteur du livre de la Sagesse, prêchoit alors dans les églises catholiques d'Angers.

Le XVII.[e] siècle fournit moins de faits à l'histoire du bas Anjou. Cependant, comme la Flèche appartenoit alors à cette province, M. Bodin parle d'abord du collége que Henri le Grand y fonda en 1604. Il décrit ensuite les villes et châteaux de Vihiers et de Vezins. Les fortifications de cette dernière place furent rasées en 1622, quand Louis XIII eut retiré le commandement de Saumur à Duplessis-Mornay. On avoit alors à réprimer les désordres qui s'étoient introduits dans l'université d'Angers; et c'est ici que l'auteur, remplissant la promesse qu'il a faite dans son précédent volume, trace l'histoire de

---

(1) *Tome III, p. 102* de l'édition de 1725 (revue par Banier). M. Bodin cite Banier, *Mél.* tom. II, p. 101.

cette université, même en remontant aux plus anciennes origines. Il y a là peut-être un défaut d'ordre; mais les cinquante pages où ce sujet est traité sont pleines d'intérêt, malgré les doutes qu'il seroit permis d'élever sur la haute antiquité qu'on y attribue aux écoles angevines. On affirme que l'université d'Angers existoit dès le Xe siècle, ou du moins au commencement du XIe; et on croit le prouver par les noms de quelques personnages qui ont enseigné dans cette ville, et que l'on transforme en *chefs* ou recteurs d'un corps académique. Sans doute les écoles établies, même avant le Xe siècle, près des monastères et sur-tout près des églises cathédrales, ont été les premiers germes des universités; mais si l'on entend par ce mot un système d'enseignement public divisé en plusieurs branches, et aboutissant en chaque lieu à un même centre, nous croyons avec Fleury que ces établissemens ne remontent qu'au XIIIe siècle, ou tout au plus à la fin du XIIe (1). Nous voyons même que des auteurs angevins fort instruits, Ménard, Ménage, Pétrineau, reconnoissent que l'université d'Angers ne date que de l'an 1229, quand la nation anglaise de l'université de Paris se réfugia en Anjou. Il est vrai que Guillaume Bergière y étoit maître des écoles, lorsqu'il fut appelé à Paris, vers 1240, pour coopérer à la condamnation du Thalmud; que Gélent avoit été professeur à Angers, avant d'en être évêque; que, revêtu de cette dignité, il confia une chaire de jurisprudence à Étienne Bourgueil, qui fut depuis archevêque de Tours; que les études d'Angers furent dirigées par Marembert, puis par Dubois, qui devint ensuite évêque de Dol; qu'enfin le droit canon, et même le droit civil, malgré la défense d'Honorius III, étoient particulièrement enseignés dans la capitale de l'Anjou. Nous ne contesterons pas ces faits; nous demanderons seulement s'il s'ensuit que cette école fût, avant le règne de S. Louis, une véritable université. C'est bien ce qu'en conclut l'auteur d'une dissertation imprimée en 1736, et, selon toute apparence, extraite d'un traité manuscrit de Rangeard; mais ici, comme à l'égard des universités de Toulouse et d'Orléans, antérieures, quoi qu'en dise M. Bodin, à celle d'Angers, la question est de savoir si ce mot d'université doit s'appliquer à toute école considérable, soit de théologie, soit de jurisprudence ou de médecine, ou s'il le faut réserver à

(1) M. Bodin ne parle pas du séjour qu'Évrard de Béthune, qui mourut en 1212, paroît avoir fait en Anjou. Dans son *Græcismus*, en expliquant les règles par des exemples, il saisit les occasions d'adresser des complimens aux Angevins; il donne une prétendue étymologie du nom de leur ville, &c.; et l'on conclut delà qu'il y tenoit peut-être une école de grammaire.

celles qui, pour embrasser à-la-fois presque tous les genres d'études, recevoient une organisation plus complète et un régime plus académique. Ce n'est donc qu'à partir de la fin du XIII.e siècle que nous trouverions assez de précision et d'exactitude dans les récits de M. Bodin relatifs à l'université angevine. Un second collége y fut fondé en 1361; la division des quatre facultés s'établit en 1373; on y distingua en 1383 les cinq nations d'Anjou, de Bretagne, de Normandie, du Maine et de l'Aquitaine, et on y ajouta celle de France en 1398. Un troisième collége fut créé en 1407, un quatrième en 1408; mais c'étoient des institutions peu considérables, destinées à un petit nombre de boursiers. Ces quatre colléges furent, en 1624, réunis en un seul, que l'on confia dès lors aux Oratoriens.

Depuis 1624 jusqu'en 1700 et au-delà, les faits mémorables sont si rares dans l'histoire du bas Anjou, que M. Bodin a cru devoir les rattacher à des descriptions topographiques, sans s'assujettir à l'ordre rigoureux des temps, et souvent même en se reportant à des époques beaucoup plus anciennes. Il entreprend donc un voyage pittoresque sur la Loire; c'est la matière de neuf chapitres, dans les détails desquels nous n'entreprendrons pas de le suivre. Ce mélange de chorographie, d'antiquités, d'histoires modernes et même récentes, de tous les genres d'observations et de souvenirs, ne doit pas être décomposé: tel qu'il est, il attache et entraîne les lecteurs par la succession rapide et l'extrême variété de tant de notions et de tableaux. On y retrouve même avec plaisir des récits d'ailleurs fort connus, tels que ceux qui sont extraits des mémoires du cardinal de Retz et de Joly, à l'article de la ville de Beaupréau (1). Cholet ne contenoit que quatre-vingt-dix-huit feux en 1730 : aujourd'hui les filatures de coton et de laine, les ateliers de peinture, les blanchisseries, ont élevé le nombre des habitans à plus de six mille. M. Bodin décrit ces établissemens industriels, dont il évalue le produit annuel à vingt millions de francs. Bien moins heureuse, la petite ville du Lude, que sa fabrique d'étamines enrichissoit sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, est descendue au rang des bourgs, depuis que la mode a fait disparoître l'usage des capes de cette étoffe.

Nous nous arrêterions sur le chapitre qui concerne Ménage, s'il contenoit quelques observations nouvelles; mais nous sommes forcés d'avouer que les notices publiées par Bayle, Sallengre, la Monnoie,

---

(1) Le collége de cette ville a été bâti en 1779 par J. Bodin, architecte, père de l'auteur.

Niceron, sont plus complètes et plus instructives. C'est aussi fort succinctement que M. Bodin parle des deux évêques d'Angers Poncet de la Rivière et Vaugirault ; et ce qu'il en dit pourroit, par cette concision même, provoquer des observations critiques. La vie du maréchal de Contades, né à Angers en 1724, est ici moins détaillée jusqu'à l'an 1762, que dans le Dictionnaire des généraux français (1), publié par M. de Courcelles; mais il est dit dans ce dictionnaire que le maréchal de Contades mourut en 1775, et l'on croiroit que c'est une erreur typographique, si l'on ne remarquoit l'omission de tous les faits postérieurs à cette date. M. Bodin écrit 1795, ce que nous croyons plus exact; il prolonge d'ailleurs jusqu'en 1788 le gouvernement de Contades en Alsace, et indique les dernières circonstances de sa vie.

Claude Robin, curé de Saint-Pierre d'Angers, méritoit d'être connu, à cause des recherches historiques auxquelles il s'est livré : M. Bodin rend hommage à ses travaux et à ses mœurs, cependant un peu bizarres. Un personnage plus célèbre, Chassebeuf dit Volney, est le sujet des chapitres XXXIX et XL. On y trouve huit de ses lettres qui n'avoient pas encore été publiées, et qu'il a écrites du Havre en 1795, de Philadelphie en 1797, de Bordeaux en 1798, de Paris en 1818 et 1819. Elles sont ici précédées d'une notice biographique où, sous le rapport des talens littéraires, Volney est déclaré l'homme le plus illustre qu'ait produit l'Anjou. « Mais, poursuit-on, plus il s'est élevé au-dessus » du commun des hommes, plus l'histoire doit être sévère dans la » justice qu'elle lui rend; elle doit le peindre tel qu'il se montra dans » sa vie publique et privée; et, il faut l'avouer, ... l'égoïsme et l'ava- » rice formoient la base de son caractère. » Ces deux reproches reçoivent ici des développemens que nous ne transcrirons point, parce qu'ils ne consistent qu'en assertions et dénégations vagues, qu'ils n'énoncent ni ne rappellent aucun fait, et que ce jugement, au moins prématuré, nous paroîtra d'une rigueur et même d'une injustice extrême, tant qu'il ne sera point appuyé de preuves positives. Nous avons été surpris de le rencontrer dans un livre dont toutes les autres pages sont écrites avec la modération que le goût des connoissances historiques et l'habitude des recherches exactes doivent naturellement inspirer.

M. Bodin rentre dans ce genre de recherches, en décrivant la terre et le château de Serrant. Guillaume Bautru reçut Louis XIV dans ce château, dont il prit le nom, ce qui donne lieu de citer ici quelques anecdotes relatives à cet académicien. L'une est extraite du recueil,

(1) *Tom. IV, p. 463-467.*

souvent inexact, de Vigneul-Marville, et ne se retrouve point dans les articles bien plus curieux que Bayle a rédigés sur Guillaume Bautru et sur d'autres personnages de son nom et de sa famille. Un coup-d'œil sur Angers à la fin du XVIII.[e] siècle et au commencement du XIX.[e], termine l'ouvrage de M. Bodin. La population de cette ville, réduite de cinquante mille habitans à trente-six mille après la révocation de l'édit de Nantes, et depuis, à trente mille, est de trente-cinq mille aujourd'hui. On y manque encore de fontaines, et l'on y boit de fort mauvaise eau; mais presque tous les quartiers se sont embellis, depuis trente ans, de rues mieux percées, de constructions élégantes et de nouveaux édifices. Un boulevart a remplacé des fortifications inutiles; la promenade du Mail a été replantée et agrandie. On a formé une riche bibliothèque, un vaste musée, un cabinet d'histoire naturelle, un jardin des plantes; et les nouvelles écoles d'Angers ont donné à la chimie M. Chevreul, à l'anatomie M. Béclard, M. Bastard à la botanique, et M. David à l'art statuaire.

Les cent treize dernières pages du volume sont remplies par des notes, par une biographie angevine, par des listes chronologiques des comtes et ducs d'Anjou, des évêques d'Angers, des abbesses de Fontevrault, des députés aux états généraux et aux assemblées nationales; des sénéchaux, baillis et juges; des maires et échevins d'Angers, &c. Le Dictionnaire biographique des Angevins célèbres pourra sembler un peu succinct, et on le jugeroit fort incomplet, si l'on ne se souvenoit pas que M. Bodin a placé, à la fin de ses Recherches sur Saumur, une biographie saumuroise ou du haut Anjou. Peut-être y auroit-il eu de l'avantage à ne séparer ni ces deux biographies, ni même les deux parties de l'ouvrage, et à ne former, pour toute la province, qu'un seul corps d'histoire. Une division plus convenable, ou du moins plus commode, à ce qu'il nous semble, eût consisté à offrir d'abord la description des lieux et des monumens, et ensuite la série chronologique des faits. En fondant ensemble ces deux ordres de notions, l'auteur s'est imposé un travail pénible; et quoique le plus souvent il en ait vaincu les difficultés, nous craignons que les lecteurs n'y trouvent quelquefois encore de la confusion ou de l'embarras. Mais il est beaucoup plus sûr qu'ils y trouveront une instruction solide, habilement choisie et présentée sous d'heureuses formes. Nous ne doutons pas que les quatre volumes publiés par M. Bodin en 1812, 1814, 1821 et 1823, ne prennent et ne conservent un rang très-distingué parmi les histoires particulières des provinces françaises.

DAUNOU.

RAPPORT sur les notes et matériaux recueillis par M. Cailliaud, *pendant son dernier voyage en Éthiopie, par une Commission composée de MM.* le comte de Chabrol, Quatremère de Quincy, Letronne *et* Abel-Rémusat, *membres de l'Institut, et désignés par S. Exc. le Ministre secrétaire d'état de l'Intérieur.*

LA commission chargée d'examiner les matériaux recueillis par M. Cailliaud de Nantes dans son dernier voyage en Éthiopie, et de donner un avis sur les moyens les plus convenables pour en assurer la prompte publication, a fait une revue exacte et détaillée de tous les objets qui composent la collection de ce voyageur et reçu de lui tous les renseignemens qu'elle a crus nécessaires pour éclairer son jugement. Ce sont les résultats de cet examen qui font l'objet du rapport qu'elle adresse à son excellence le ministre de l'intérieur.

Les circonstances qui ont permis à M. Cailliaud de remonter le cours du Nil jusqu'à un point plus reculé que ceux où se sont arrêtés tous les voyageurs qui l'ont précédé dans ces contrées, sont de nature à ne pouvoir se renouveler de long-temps. A la faveur de l'expédition qu'Ismaïl Pacha, fils du gouverneur d'Égypte, fit en Nubie dans l'année 1821, M. Cailliaud, sur les connoissances duquel on comptoit pour la découverte des mines d'or, a pu suivre l'armée et atteindre avec elle le terme où elle s'arrêta. Il a eu toutes les facilités nécessaires pour faire des observations astronomiques, noter la direction des routes, tenir compte des distances, prendre des vues, dessiner des monumens, lever des plans, copier des inscriptions; et comme il s'étoit préparé par des études spéciales à ce second voyage, les résultats qu'il en a tirés sont d'un haut intérêt pour la géographie, les arts et la connoissance de l'antiquité.

Pour apprécier l'importance de ces matériaux géographiques, il faut se rappeler que M. Gau, dont le bel ouvrage sur les antiquités de la Nubie a ajouté tant de faits nouveaux à ceux dont l'expédition d'Égypte a procuré l'acquisition, s'est arrêté sur le Nil, à Ouadi-Halfa, à la hauteur de la seconde cataracte; que Kobbé dans le Darfour, à seize degrés de latitude nord, est le lieu le plus méridional où le voyageur anglais Browne ait pu pénétrer en 1793, et que Bruce, partant de Sennar et traversant le désert pour se rendre sur les bords de la mer Rouge, ne s'est pas élevé au-delà du treizième. Or, M. Cailliaud est parvenu jusqu'au dixième et cent trente lieues plus loin que Sennar, et

dans la direction de la branche principale du Nil, sur laquelle, par conséquent, il a pu recueillir des renseignemens précis et se procurer des notions depuis long-temps desirées des géographes : cette partie de sa route est donc entièrement nouvelle et ne sauroit manquer de fixer l'attention des savans. M. Cailliaud paroît n'avoir rien négligé pour répondre dignement à leur attente. Il a tenu, pendant tout son voyage, un journal exact de sa marche, et marqué avec soin la direction d'après la boussole et en tenant compte de la déclinaison. Il n'a pas mis moins d'attention à évaluer les distances, en notant la différence des journées d'homme, de cheval et de chameau. Indépendamment de cet itinéraire détaillé, plus de cinquante points ont été relevés astronomiquement par M. Cailliaud ou par son compagnon M. Letorzec, et serviront à lier ensemble les différentes parties de la route et à contrôler les énoncés des distances. Les cahiers contenant le journal et les observations astronomiques, ont été mis sous les yeux de la commission, qui pense qu'après qu'ils auront été vérifiés et soumis de nouveau au calcul, ils pourront offrir les élémens d'une bonne carte. Cette carte acquerra même un prix particulier par la précaution que M. Cailliaud a prise, après avoir recueilli les noms des lieux qu'il a visités ou dont il a eu connoissance, de les faire écrire en arabe par les naturels du pays : la table de ces noms préviendra bien des incertitudes et fera éviter ces malentendus auxquels donnent souvent lieu les relations des voyageurs qui ont parcouru des contrées peu connues. L'issue définitive de l'expédition d'Ismaïl pacha, le massacre d'une partie de la garde de ce prince par les naturels, la révolte de toutes les tribus barbares de la haute Éthiopie, opposeront désormais d'insurmontables obstacles aux Européens qui voudroient pénétrer aussi loin dans le sud ; et cette circonstance augmente encore le prix des renseignemens géographiques dont on est redevable au voyageur français.

M. Cailliaud a pris soin de recueillir aussi des observations météorologiques, en notant trois fois par jour l'état du thermomètre et du baromètre. Les tables qu'il a formées de cette manière, et dont la commission a pris connoissance, peuvent, étant rapprochées des renseignemens du même genre qui sont épars dans les autres parties de la relation, donner une juste idée du climat des pays parcourus, lequel paroît différer considérablement de celui des contrées situées plus au nord. On sait que M. Cailliaud s'est occupé de rassembler aussi des plantes, des animaux et des minéraux dont la collection aidera à compléter la description physique des pays visités par ce voyageur.

Mais les objets qui ont sur-tout fixé son attention, et qui, dans la

direction actuelle des recherches en Europe, exciteront peut-être un intérêt plus général, ce sont les monumens et les ruines d'édifices antiques, tels que temples, pyramides, colosses, bas-reliefs, inscriptions grecques ou hiéroglyphiques, &c. La limite des pays où l'on supposoit que devoient se trouver ces précieux vestiges d'antiquité, a successivement été reculée par le progrès des découvertes; mais nul voyageur ne l'avoit encore portée si loin que M. Cailliaud; et l'on peut à peine se flatter de rien trouver en ce genre au-delà du terme qu'il a atteint. Le précieux ouvrage de M. Gau sur les antiquités de la Nubie ne contient rien au-dessus de Ouadi-Alfa, et c'est précisément le point où commencent les investigations de M. Cailliaud. Ainsi, ces deux relations se compléteront l'une par l'autre; et, en y joignant le grand ouvrage publié par la commission d'Égypte, on possédera la série non-interrompue et presque complète des monumens placés dans la vallée du Nil, depuis les rivages de la Méditerranée jusqu'au fond de l'Éthiopie. Le nombre de ceux que M. Cailliaud a décrits est d'environ une centaine : plusieurs se distinguent par des caractères particuliers, et la comparaison qu'on en peut faire avec les monumens de l'Égypte et de la Nubie inférieure, touche à d'importantes questions sur l'histoire des arts et les antiquités. Du nombre des plus remarquables sont les temples de Naga et de Soleb, les pyramides de Barkal et de Schindi, lieu où toutes les probabilités se réunissent pour placer la célèbre presqu'île de Meroé. Telles sont encore, sous un autre rapport, les ruines qui se trouvent à Soubah, au quinzième degré de latitude, au confluent du Rahad et du fleuve Blanc, le point le plus méridional où l'on ait trouvé des monumens antiques, et le lieu le plus reculé, suivant toute apparence, où les anciens aient formé des établissemens durables.

La méthode suivie par le voyageur pour représenter les ruines qu'il a explorées, est celle d'un observateur attentif et judicieux : il ne s'est pas borné à tracer des vues perspectives prises dans différentes directions, et des élévations des parties d'édifices qui sont encore debout; il y a joint des plans détaillés, où les mesures sont cotées avec le plus grand soin, et quand l'occasion s'en est offerte, des dessins particuliers d'ornèmens, des détails de sculpture, des inscriptions hiéroglyphiques &c. Cette attention scrupuleuse est d'un grand prix aux yeux des antiquaires et des artistes : elle est pour eux un motif de confiance, et elle offre une base solide aux recherches ultérieures. On reconnoît dans les productions du crayon de M. Cailliaud, sinon ce degré d'élégance et de perfection qui caractérise le dessinateur de profession, au moins ce soin

minutieux qui est une garantie plus sûre d'exactitude et de fidélité. La commission ayant eu occasion de comparer quelques dessins de monumens qui ont été pris en Égypte et en Nubie par le voyageur français, d'une part, et par MM. Waddington et Belzoni, de l'autre, doit déclarer qu'elle a remarqué dans les premiers une supériorité incontestable en ce qui concerne l'expression sincère du style de l'art égyptien, l'énoncé des mesures et la représentation des détails.

Quant aux inscriptions grecques, la commission, privée par l'absence de M. Letronne, du concours de celui de ses membres que des travaux spéciaux rendoient plus apte à prononcer sur cette classe de monumens, n'a pas cru devoir négliger les moyens d'offrir au ministre, sous ce rapport même, les résultats d'un examen approfondi. Elle s'est donc, de l'aveu de M. Cailliaud, adressée à M. Boissonade, qui a bien voulu lire, on pourroit dire expliquer les inscriptions dont il s'agit, et en communiquer un jugement motivé. Le nombre en est peu considérable, et les plus importantes, celles du roi Silco, par exemple, sont déjà connues par les copies qu'en ont données MM. Gau et Niebuhr: toutefois, on peut recueillir dans la copie de M. Cailliaud de bonnes leçons et les moyens d'arriver à une intelligence plus parfaite du sens. Quelques particularités curieuses s'offrent aussi dans celles qui ont moins d'étendue ou qui ne contiennent que quelques noms, comme la dix-huitième du petit recueil, la quatrième du grand, &c.

Enfin, la relation de M. Cailliaud, le récit de ses aventures personnelles et de ses observations journalières, celui de l'expédition d'Ismaïl pacha dans un pays situé à quatre cents lieues au sud des frontières de l'Égypte, les renseignemens de divers genres que le voyageur a recueillis sur les mœurs, les productions et le commerce des vastes contrées où s'est étendue son excursion, pourront sans doute assurer à son ouvrage l'estime du public éclairé, et justifieront la protection que le gouvernement a déjà accordée à ce zélé et courageux observateur.

Il est donc d'une incontestable utilité pour la géographie, les sciences historiques, les antiquités et l'histoire naturelle, que les matériaux rassemblés par M. Cailliaud soient mis au jour; il est même à desirer que la publication soit assez prompte, pour empêcher qu'un voyageur français ne soit devancé par des étrangers qui auroient pu avoir connoissance d'une partie des faits qu'il a étudiés, ou parcouru après lui quelques-unes des contrées qu'il a visitées. La commission ne peut qu'applaudir aux vues bienveillantes que le ministre a déjà manifestées à cet égard. L'intérêt de la science et l'honneur national se réunissent pour faire souhaiter que notre compatriote reçoive la récompense qu'il a méritée

par ses travaux, et s'assure, en publiant son ouvrage, l'estime et la considération qui sont dues à ses efforts.

M. Cailliaud a fait part à la commission du plan qu'il s'est proposé d'adopter. Cent quarante planches *in-fol.* ordinaire lui semblent nécessaires pour contenir les vues, plans, élévations et détails des monumens, avec les plans et cartes topographiques; il suppose que trois volumes de format *in-8.°* pourront suffire pour la relation du voyage et l'explication des planches, la description des objets d'histoire naturelle, les tables astronomiques et météorologiques, celles des noms de lieux recueillis de la main même des naturels, et les éclaircissemens tirés de la même source et relatifs à divers sujets d'histoire et de géographie. La commission croit qu'en effet cent quarante planches et trois volumes *in-8.°* pourront embrasser tous les résultats, vraiment neufs et importans pour les sciences, du voyage de M. Cailliaud.

Elle juge aussi qu'en bornant de cette manière le nombre des planches à graver et l'étendue du texte à imprimer, on satisfera, autant que cela est possible, à deux conditions essentielles, l'économie et la promptitude de la publication. L'auteur a dessein d'employer la lithographie pour le plus grand nombre des planches, pour toutes celles qui, par la nature des sujets représentés, n'exigent pas impérieusement le secours de la gravure en cuivre : c'est encore un moyen de diminuer la dépense et d'accélérer la publication. La commission, qui a vu comme modèles plusieurs planches exécutées d'après ce procédé, croit qu'on y pourra recourir avec avantage. Enfin, le format adopté pour ces planches lui a paru convenable, en ce que, réduit à ce qui est strictement nécessaire, il permet pourtant de donner aux objets figurés toute la netteté desirable, et tous les développemens dont ils sont susceptibles.

En résumé, la commission pense que les matériaux qui lui ont été soumis par M. Cailliaud et qu'elle a examinés, seront d'une très-grande utilité pour les sciences; qu'il est à souhaiter de les voir paroître le plutôt possible; que le plan proposé par M. Cailliaud pour la publication, judicieusement conçu et d'une exécution facile, ne paroît susceptible d'aucune modification essentielle, et que l'ouvrage et l'auteur sont dignes à tous égards de la protection éclairée et des encouragemens du gouvernement.

J. P. ABEL-RÉMUSAT, *rapporteur.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Traduction nouvelle en vers de l'Enfer du Dante, d'après le nouveau commentaire de M. Biagioli, avec le texte en regard, et enrichie d'un discours sur le Dante, de notes littéraires et historiqnes et d'un plan géométral de l'enfer, par M. Brait de la Mathe. Paris, impr. de Gratiot, librairie de Bossange père, rue Richelieu, n.° 60, 1823, *in-8.°*, l et 467 pages. Prix, 7 fr. et 8 fr. 50 cent. par la poste. Nous rendrons compte de ce volume.

Antologia italiana, del cavaliere Fr. Brancia. Paris, impr. de J. Didot aîné, librairie de P. Dufart et de Bossange père, 1823, *in-8.°* de 42 feuilles et demie.

Souvenirs des Muses, ou Collection des poëtes français morts à la fleur de l'âge ; publié par J. B. Buisson. Paris, impr. de J. Didot aîné, 1823 ; chez l'éditeur, rue Guizarde, n.° 14, *in-8.°* de 27 feuilles, avec huit portraits et un frontispice lithographié.

Poésies de Louis Racine, nouvelle édition. Paris, impr. de Firmin Didot, librairie de Masson fils aîné, 1823, *in-8.°* de 39 feuilles et demie, avec trois planches. Prix, 9 fr.

Poëmes et opuscules en vers et en prose, par M. Campenon, de l'académie française. Paris, impr. de Firmin Didot, librairie de Ladvocat, 2 vol. *in-18.* Prix, 9 fr.

L'Abolition de la traite des noirs, par M. Chauvet, poëme qui, au jugement de l'académie française, a remporté le prix de poésie décerné dans sa séance du 25 août 1823. Paris, impr. et librairie de Firmin Didot, *in-4.°* de 12 pages.

L'Abolition de la traite des noirs, épître aux souverains de l'Europe rassemblés au congrés de Vienne, qui a obtenu la première mention honorable, au jugement de l'académie française, à la séance publique du 25 août 1823. Paris, Firmin Didot, *in-8.°* d'une feuille 3/4.

L'Abolition de la traite des noirs, poëme qui a obtenu une mention honorable, et dont il a été lu des fragmens dans la séance publique de l'académie française, le 25 août 1823, par Édouard Alletz. Paris, Firmin Didot, *in-4.°* d'une feuille et 1/2.

L'Abolition de la traite des noirs, pièce qui a concouru pour le prix de poésie à décerner en 1823, par Martial Barroix. Paris, Firmin Didot, *in-8.°* d'une feuille.

Rapport sur le concours de poésie de l'année 1823, lu dans la séance publique du 25 août 1823, par M. Raynouard, secrétaire perpétuel de l'académie française. Paris, Firmin Didot, *in-4.°* de 14 pages.

Discours sur le prix de vertu, prononcé dans la séance publique du 25 août 1823, jour de la S. Louis, par M. l'évêque d'Hermopolis, directeur de l'académie française. Paris, Firmin Didot, *in-4.°* d'une feuille et demie.

The Works of Thomas Moore; Œuvres de Thomas Moore, contenant toutes

ses mélodies, balades, &c. Paris, impr. de Belin, libr. de Galignani, 7 vol. *in-12*, ensemble de 93 feuilles 1/4. Prix, 48 fr.

Biographie universelle, ancienne et moderne, ou Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs actions, leurs talens, leurs vertus ou leurs crimes; ouvrage entièrement neuf, rédigé par une société de gens de lettres et de savans, tomes XXXVe et XXXVIe (PL-RAK). Paris, impr. d'Éverat, libr. de L. G. Michaud, 2 vol. *in-8.°*, 600 et 568 pages. Prix, 14 fr.

Vues des côtes de la France dans l'Océan et dans la Méditerranée, peintes et gravées par M. Louis Garneray, décrites par M. Jouy, de l'académie française. L'ouvrage aura 15 livraisons *in-4.°*, qui paroîtront de quarante jours en quarante jours, chez Panckoucke, imprimeur-libraire.

Buenos-Ayres et le Paraguay, histoire, mœurs, usages et coutumes des habitans de cette partie de l'Amérique, par M. Ferdinand Denis; ouvrage orné de 16 gravures. Paris, impr. de Marchand-Dubreuil, librairie de Nepveu, 1823, 2 vol. *in-18*, ensemble de 11 feuilles 2/3, avec 18 planches. Prix, 10 fr.

Histoire philosophique et politique des établissemens et du commerce des Européens dans l'Afrique; ouvrage posthume de G. T. Raynal, augmenté d'un aperçu de l'état actuel de ces établissemens et des colonies formées dans les diverses parties du continent africain, par M. Peuchet. Cet ouvrage, en 2 vol. *in-8.°*, accompagnés d'une carte générale de l'Afrique, paroîtra incessamment chez Amable Costes.

Essais sur l'Histoire de France, par M. Guizot, professeur d'histoire moderne à l'académie de Paris, pour servir de complément aux Observations sur l'histoire de France de l'abbé Mably. Paris, impr. de Belin, librairie de Brière, rue Saint-André-des-Arcs, n.° 68, 1823, *in-8.°*, iv et 520 pages. Nous nous proposons de rendre compte de ce volume.

Histoire d'Espagne, depuis la plus ancienne époque jusqu'à la fin de l'année 1809, par John Bigland; traduite de l'anglais et continuée jusqu'à l'époque de la restauration de 1814; ouvrage revu et corrigé par le comte Mathieu Dumas, auteur du Précis des événemens militaires; tome Ier Paris, impr. et librairie de Firmin Didot, *in-8.°* Prix, 6 fr.

Histoire de l'empire de Russie, par M. Karamsin, traduite par M. de Saint-Thomas; tome IX. Paris, impr. de Belin, libr. de Bossange père, *in-8.°* de 40 feuilles. *Voyez*, sur les huit premiers volumes, Journal des Savans, 1819, nov. pag. 665-672, 1820; mai, 280-286; sept., 543-553, 1821; juillet, 435-439.

Notice de deux papyrus égyptiens en écriture démotique, et du règne de Ptolémée-Épiphane-Euchariste, par M. Champollion-Figeac. Paris, impr. et librairie de Dondey-Dupré père et fils. Paris, *in-8.°* de 32 pages, avec une planche lithographiée. Cette notice est extraite du *Journal asiatique*.

Œuvres de Platon, traduites par Victor Cousin; tome V. Paris, impr. de Firmin Didot, librairie de Bossange frères, 1823, *in-8.°* de 28 feuilles. Prix, 9 fr. L'édition aura 9 volumes: le premier a été publié en 1822.

ΒΕΚΚΑΡΙΟΥ ΠΕΡΙ ΑΔΙΚΗΜΑΤΩΝ ΚΑΙ ΠΟΙΝΩΝ, &c.; *Traité des délits et des peines, de Beccaria*, traduit de l'italien en grec moderne par M. Coray; 2.e édition. Paris, Firmin Didot, 1823, *in-8.°*, 110 et 271 pages, avec le *fac simile* d'une lettre du traducteur français, Morellet, à M. Coray, écrite en 1802, époque de la 1.re édition de la version grecque. Les 110 premières pages de la

seconde contiennent les préfaces de M. Coray, et les 97 dernières, des remarques et des tables.

Chimie appliquée à l'agriculture, par M. le comte Chaptal, pair de France, membre de l'Institut. Paris, impr. et librairie de M.me Huzard, 2 vol. *in-8.°*, ensemble de 53 feuilles. Prix, 12 fr.

Résumé des leçons données à l'École royale polytechnique sur le calcul infinitésimal, par M. Augustin-Louis Cauchy, tome I.er Paris, impr. royale, libr. de Debure frères, 1823, *in-4.°* de 21 feuilles et 1/2. Prix, 5 fr.

Dictionnaire des termes de médecine, chirurgie, art vétérinaire, pharmacie, histoire naturelle, botanique, physique, chimie, &c., par MM. Begin, Boisseau, Jourdan, Montgerny, Richard, Sanson, docteurs en médecine, et Dupuy, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort. Cet ouvrage, imprimé par Cellot, formera un vol. *in-8.°* de 700 pages et paroîtra incessamment chez Béchet jeune.

Mémoire sur quelques découvertes récentes relatives aux fonctions du système nerveux; lu à la séance publique de l'académie des sciences, le 2 juin 1823, par M. Magendie, membre de l'Institut, &c. Paris, impr. de Firmin Didot, librairie de Méquignon-Marvis, *in-8.°* d'une feuille trois quarts. Prix, 1 fr. 50 cent.

Histoire médicale de la fièvre jaune, observée en Espagne et particulièrement en Catalogne, dans l'année 1822. Paris, impr. royale, libr. de Colas, *in-8.°* de 42 feuilles 3/4, avec deux planches gravées.

Esprit de l'Encyclopédie, ou Recueil des articles les plus curieux et les plus intéressans de l'Encyclopédie, en ce qui concerne l'histoire, la morale, la littérature et la philosophie; réunis et mis en ordre par M. Hennequin, l'un des collaborateurs de la Biographie universelle; nouvelle édition, augmentée d'un grand nombre d'articles qui ne se trouvent point dans les éditions précédentes. Cet ouvrage se compose de 15 vol. *in-8.°* Le prix de chaque volume, broché, sera, pour les souscripteurs, de 5 fr. le vol., pris à Paris, et 6 fr. 50 cent. par la poste; de 6 fr. 50 cent. franc de port pour les départemens; et 50 cent. de plus par volume papier fin satiné. Le premier volume est en vente; le second sera publié le 1.er novembre, et ainsi de suite de mois en mois. Si, lorsque l'on souscrira, plusieurs volumes avoient déjà paru, les souscripteurs n'en seront pas moins libres de ne retirer qu'un volume par mois. Pour être souscripteur, il suffit de se faire inscrire chez J. J. Naudin, libraire-éditeur, rue Pavée Saint-André-des-Arcs, n.° 9. On ne paie rien d'avance.

ITALIE.

Storia della letteratura italiana, &c.; Histoire de la littérature italienne, par P. L. Ginguené, traduite par Bened. Perotti. Milan, imprimerie du commerce, 1823, *in-12*, tomes I et II.

Osservazioni concernenti alla lingua italiana ed a' suoi vocaboli; Observations sur la langue italienne et sur son vocabulaire, par Angelo Pezzano. Parme, 1823, *in-8.°*

Opere di Torquato Tasso, &c.; Œuvres du Tasse, distribuées en un meilleur ordre et commentées par Giov. Rosini. Pise, Capurro, 1823, tom. I-IX, *in-8.°* On annonce cette édition comme plus complète qu'aucune des précédentes.

Vita di Pier Luigi Farnese, primo duca di Parma. Vie de Pierre-Louis Farnèse, premier duc de Parme, Plaisance et Guastalla, marquis de Novare. Milan, *in-8.°*

Lezioni elementari d'Archeologia; Leçons élémentaires d'Archéologie, par J. B. Vermiglioli. Perouse, 1822 et 1823, 2 vol. *in-8.°* Prix, 8 l.

Le antiche Camere esquiline, dette communemente Terme di Tito, &c.; Les Bains de Titus, dessinés et expliqués par Antonio de Romanis, architecte. Rome, 1823, *in-fol.*, 1.re livraison. L'ouvrage entier sera composé de dix planches et de 30 feuilles de texte; il est particulièrement destiné à faire connoître les parties des bains de Titus qui n'ont été découvertes que de 1811 à 1814.

Costruzioni geometriche dell' orologio solare sopra un piano qualunque; Construction géométrique d'un cadran solaire sur un plan quelconque, par Jean Astolfi. Milan, 1823, *in-8.°*

Dell' antichissima origine della italiana Ostetricia, e dei molti medici italiani che dettero opera al suo incremento e ne sostenero la gloria; *de l'antique origine de l'Art des accouchemens en Italie*, et du grand nombre des médecins célèbres de l'Italie qui en ont accru les progrès et soutenu la gloire; par Dom. Meli. Ravenne, Roveri, 1823, *in-8.°*

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

*Tableau général de l'empire ottoman, divisé en deux parties, &c., tome III; par M. de M*** d'Ohsson. (Second art. de M.* Silvestre de Sacy.) .... Pag. 579.

Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers, allemand, anglais, portugais, russe, *&c. (Quatrième article de M.* Raynouard.) .... 590.

Voyage en Turcomanie et à Khiva, fait en 1819 et 1820, par M. N. Mouravieff; traduit du russe par M. Lecointe de Laveau. (Second article de M. Abel-Rémusat.) .... 600.

Histoire littéraire d'Italie, continuée par M. Salfi; tome X. (Article de M. Daunou.) .... 607.

Commentaire de Théon d'Alexandrie, sur les tables manuelles de Ptolémée; traduit du grec en français par M. l'abbé Halma. (Article de M. Letronne.) .... 614.

Recherches historiques sur l'Anjou et ses monumens, par J. F. Bodin; tome II. (Article de M. Daunou.) .... 623.

Rapport sur les notes et matériaux recueillis par M. Cailliaud, pendant son dernier voyage en Éthiopie, par M. Abel-Rémusat .... 632.

Nouvelles littéraires .... 637.

FIN DE LA TABLE.

ERRATUM. Cahier de septembre, p. 576, l. 5; *delle*, lisez *de'*.

JOURNAL
DES SAVANS.

NOVEMBRE 1823.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1823.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL DES SAVANS.

NOVEMBRE 1823.

Asia Polyglotta, *von* Julius Klaproth. Paris, A. Schubart, 1823, 1 vol. *in-4.°* de xvj, 384 et 22 pages, avec un Atlas [Sprachatlas], *in-folio*.

Leibnitz est le premier qui ait senti tout le parti qu'on pouvoit tirer de la comparaison des langues, pour la connoissance de l'origine des nations. Les recherches de ce genre qu'on avoit faites avant lui, ou dirigées sur des objets trop restreints, ou entreprises dans l'intérêt d'un système, n'avoient amené que des résultats partiels ou peu décisifs. Mais depuis que l'attention des savans a été appelée sur ce genre de rapprochemens, on peut dire qu'il a contribué plus que tout autre à fixer les idées sur la descendance des peuples, la diffusion des diverses

familles en Europe et en Asie, et leurs rapports de consanguinité. C'est par ce moyen qu'on s'est assuré, avec le degré de certitude desirable en ces matières, du mélange des races qui se sont fondues ensemble pour former la plupart des nations modernes; c'est encore par le même procédé qu'on a reconnu la communauté d'origine de tribus maintenant séparées par de prodigieuses distances; c'est enfin par la réunion d'un grand nombre de travaux spéciaux en ce genre, qu'on est parvenu à tracer un tableau généalogique presque complet des familles qui ont peuplé la plus grande partie de l'ancien continent.

Dans cette branche toute nouvelle de la science étymologique, comme dans toutes les autres parties de nos études positives, les faits doivent obtenir la préférence sur les théories, quoique, par un effet assez ordinaire de la précipitation humaine, les théories, comme ailleurs, y aient trop souvent devancé la connoissance des faits. Plusieurs fois déjà on s'est hâté de proposer, sans preuves suffisantes, des distributions nouvelles des races, et bien des gens se sont mêlés de classer les langues sans les avoir apprises. Les faits dans ce genre de travaux sont les grammaires, les dictionnaires, les vocabulaires, et le nombre s'en est considérablement multiplié depuis plusieurs années. Mais il est assez rare qu'on apporte dans les collections de mots tout le soin et toute l'exactitude nécessaires: la plus considérable que l'on possède, laisse sur-tout beaucoup à desirer; Pallas, qui l'a publiée, avoit entrepris ce travail *invitâ Minervâ*, et seulement pour satisfaire au desir pressant que lui témoignoit l'impératrice Catherine, de voir mettre en œuvre les matériaux nombreux qui avoient été recueillis dans toutes les parties de la Russie. C'est pourtant d'après le *Vocabulaire comparatif* qu'on a pu se former des idées précises des langues usitées chez les tribus barbares des parties orientales et septentrionales de l'Asie; entre autres inconvéniens qui pouvoient arrêter les personnes curieuses de consulter cet ouvrage, on doit compter sur-tout l'usage des caractères russes, employés à l'expression des mots étrangers, lequel laisse toujours beaucoup d'incertitude sur l'articulation des sons.

M. Klaproth, qui, par la connoissance qu'il avoit acquise des principaux idiomes savans de l'Asie, étoit en état de consulter avec fruit presque tout ce que ces idiomes ont produit de dictionnaires et de réunir des renseignemens philologiques de toute espèce, avoit aussi plus de facilités qu'un autre pour recueillir les vocabulaires des peuplades sauvages qu'il a visitées: il s'est occupé de ce soin pendant ses voyages en Sibirie et dans les pays voisins du Caucase; il a de plus mis à contribution d'autres matériaux plus anciens qui avoient été rassemblés avant

lui par les savans allemands qui, les premiers, ont entrepris des courses scientifiques dans les provinces orientales de l'empire russe. De cette manière, ses recherches personnelles, jointes à celles de ses devanciers, ont pu s'étendre à la presque totalité des langues asiatiques : aussi le livre qui offre le résultat de la comparaison qu'il en a faite, peut-il passer pour un dictionnaire polyglotte plus complet et plus exact qu'aucun des ouvrages du même genre qui ont été publiés. Ce n'est pas là, comme on le verra bientôt, le seul avantage qui distingue l'*Asia polyglotta.*

Nous laisserons de côté en ce moment, pour y revenir avant de terminer notre extrait, trois morceaux dont le sujet ne se rattache qu'indirectement à celui de l'ouvrage, et qui sont placés avant et après le corps même du livre. Nous devons nous attacher d'abord à donner une idée précise de ce dernier, dont le titre particulier explique mieux que celui du frontispice l'objet que l'auteur s'est proposé, *Die Voelker Asiens nach den Sprachen geordnet* [les peuples de l'Asie rangés d'après leurs langues].

A la suite de sa préface, M. Klaproth a donné quelques mots d'explication sur l'orthographe dont il a fait usage dans ce volume pour représenter les mots asiatiques. Comme on l'a déjà dit, Pallas avoit adopté pour cet objet l'alphabet russe, trop peu connu en Europe, et par cette raison peu approprié à un pareil usage. Les voyageurs allemands, français ou anglais qui ont rapporté des vocabulaires, ont presque tous employé l'orthographe de leur nation. M. Klaproth n'a pas autant sacrifié qu'eux à la prévention nationale, par laquelle chacun est naturellement dirigé dans ces sortes de préférences. En tirant parti de tout ce qui lui a paru convenable dans le système de l'orthographe allemande, il n'a pas laissé d'en reconnoître les imperfections, et il a cherché à y suppléer par des signes tirés de l'alphabet des autres langues, du grec par exemple, et sur-tout du russe, et aussi, quoique plus rarement, par quelques signes de convention aisés à distinguer. Il résulte de ces divers emprunts un alphabet de quarante-deux lettres, dont sept seulement peuvent embarrasser le lecteur et l'obliger de recourir au tableau explicatif. C'est une solution approximative du fameux problème qui a si long-temps occupé M. de Volney, et l'on peut dire qu'il seroit bien peu avantageux d'en trouver une solution plus rigoureuse.

Avant d'entrer dans le détail des divers idiomes qu'il entreprend de comparer, M. Klaproth énonce deux idées générales trop importantes pour que nous les passions sous silence, et dont les conséquences

sont en même temps trop étendues et trop multipliées, pour que nous entreprenions de les soumettre à une discussion dans laquelle l'auteur lui-même n'a pas jugé à propos d'entrer. L'une de ces idées, particulière à M. Klaproth, est que les différences qu'on peut observer dans le système grammatical de deux langues, ne prouvent rien contre les analogies qui s'observent entre les racines des mots qui les composent; en d'autres termes, que la comparaison des grammaires ne sauroit mener à des résultats aussi certains que celle des vocabulaires. L'auteur cite comme exemples le persan, l'allemand et l'anglais, trois dialectes dont on ne contestera pas la communauté d'origine, et dont cependant la grammaire offre, dit-il, les différences les plus notables. Il annonce en conséquence que son intention n'est point du tout d'entrer dans le détail de ces comparaisons grammaticales, qui, suivant lui, sont d'un grand intérêt pour conduire l'observateur à une connoissance exacte des opérations de l'esprit humain, mais ne servent que peu ou point du tout, quand il s'agit de fixer les analogies ou les différences des dialectes. « La comparaison des vocabulaires, ajoute » l'auteur, agit d'une manière chimique ou analytique, sans s'arrêter » aux formes. » Cette déclaration étoit bonne à rappeler, pour qu'on ne cherchât pas dans le livre de M. Klaproth autre chose que ce qu'il a voulu y mettre. Elle montre aussi en quoi ce livre diffère essentiellement d'un autre ouvrage publié il y a quelques années, où plusieurs sujets analogues ont été envisagés sous des points de vue absolument opposés.

L'autre idée dont nous avons parlé, et qui, dans ces derniers temps du moins, semble aussi n'appartenir qu'à l'auteur dont nous examinons l'ouvrage, c'est qu'il existe dans toutes les langues deux sortes d'analogies, l'une générale, ou pour mieux dire universelle, l'autre particulière à certains dialectes dont elle atteste les rapports d'origine. M. Klaproth nomme la première *antédiluvienne;* il pense qu'elle est jusqu'ici inexplicable, mais il ne l'en croit pas moins réelle, et il cite en preuve de cette assertion un certain nombre de mots qui se ressemblent, dans des idiomes entre lesquels il seroit presque absurde de chercher de véritables et réelles analogies. Le soleil, par exemple, est nommé *choun* en mandchou et *sonne* en allemand; une montagne, *ὄρος* en grec, *òuro* en tongouse; une racine, *pen*, en chinois, en samskrit, en samoyède et en pehlevi; la tête, *pa*, chez les Finnois et dans les îles Kouriles. Il y a ainsi un certain nombre de mots qui sont communs à des langues séparées par des distances immenses, à la langue des Mengkasars de Célèbes, et à celle des Koriekes, ou des habitans des bords

de l'Eniséi, au français et au mandchou, au chinois et au grec. M. Klaproth a réuni un certain nombre de singularités du même genre dans une petite feuille qu'il a fait imprimer séparément sous le titre de *Hic et ubique*, ou *Vestiges de la langue primitive recueillis dans le chinois* (1), et nous croyons qu'il ne seroit pas difficile d'enrichir encore cette liste; mais en entreprenant d'y ajouter, il faudroit se défier des analogies trompeuses ou imparfaites, de celles qu'il est naturel d'attribuer au hasard, ou qui ne portent que sur quelques lettres d'un même mot, ou sur des monosyllabes dont les combinaisons plus bornées doivent se reproduire plus aisément. Il faut encore, pour rentrer exactement dans l'idée de M. Klaproth, défalquer du catalogue des expressions qu'une langue primitive peut avoir léguées aux autres, celles que des événemens naturels, quoique peu communs, ont transportées à de grandes distances de leur pays natal, les termes que des invasions, des émigrations, des pélerinages, des missions, ont portés d'un bout à l'autre de l'ancien continent. Des mots chinois dans le turc et dans le gothique, des mots samskrits dans le celte et l'islandais, des mots malais à l'île de Pâques et à Madagascar, n'étonnent plus depuis qu'on a creusé dans les antiquités indiennes, consulté les historiens chinois, et exploré l'Océan pacifique. Si l'on songe que beaucoup de souvenirs sont effacés, beaucoup de révolutions oubliées, beaucoup de rapports entre les peuples anciens perdus de vue; si l'on songe enfin qu'une connoissance plus approfondie de certains idiomes nous feroit peut-être découvrir des signes de consanguinité nombreux, généraux, incontestables, là où nous ne pouvons encore apercevoir que quelques traits d'analogie fugitifs, incertains et partiels, on demeurera convaincu que cette idée émise autrefois par Grotius (2), mais à laquelle les connoissances philologiques de M. Klaproth, qui l'adopte, donne un beaucoup plus grand poids, pourroit égarer des critiques moins exercés, et fournir, contre son intention, un nouvel appui à d'anciens systèmes maintenant appréciés à leur juste valeur.

Par ces réflexions, que nous aimons à soumettre au jugement de M. Klaproth lui-même, nous n'entendons pas infirmer l'opinion qui en a été l'occasion, et que ce savant n'a sans doute embrassée qu'après un mûr examen. Nous avouons même qu'à la tête de l'ouvrage où on

---

(1) Cette feuille a été reproduite dans l'*Asiatik Journal*, numéro de mai 1823. M. Louis de l'Or a présenté des vues toutes semblables dans sa *Seconde Lettre à la Société asiatique de Paris*, p. 23 et suivantes. — (2) *Nullibi puram exstare, sed reliquias ejus esse in linguis omnibus.*

la trouve exposée, elle peut avoir une utilité toute particulière. En voyant ainsi nettement divisés et classés séparément les deux sortes de rapprochemens dont les langues peuvent devenir l'objet, on ne craindra pas que l'auteur démente lui-même la distinction qu'il a établie, et que, prenant mal-à-propos pour base d'une distribution méthodique ces caractères qu'on peut à volonté regarder comme les effets du hasard ou les résultats d'une cause occulte, il aille légèrement, et sans motifs suffisans, déclarer réunis par les liens de l'analogie, des idiomes qui n'auroient entre eux que ces rapports généraux, communs à toutes les langues. On concevra plus de confiance pour la classification d'un auteur qui sait ainsi estimer la valeur des caractères qu'il emploie; et le soin qu'il prend de restreindre le nombre de ses preuves, augmente la force de celles qu'il met en usage.

La première famille de langues que M. Klaproth rencontre en entrant en Asie, est la plus nombreuse et la plus étendue de toutes celles qui existent actuellement sur la terre. M. Klaproth désigne ces idiomes par la dénomination d'*indo-germaniques*, mais en avertissant qu'il y comprend les langues des Indiens, des Persans, des Afghans, des Curdes, des Mèdes, des Ossètes, des Arméniens, des Slaves, des Allemands, des Danois, des Suédois, des Normands, des Anglais, des Grecs, des Romains, et de tous les peuples de l'Europe latine. Prise ainsi dans sa plus grande extension, cette famille de langues ne sauroit recevoir de dénomination générale tout-à-fait appropriée, ou du moins on est tenu d'avertir qu'en lui en donnant une, on ne prétend pas fixer le point de départ de la race qui s'est ainsi répandue sur toute la partie occidentale de l'ancien continent. M. Klaproth condamne par cette raison le nom de *celtique*, employé, il y a quelques années, par ceux qui avoient entrevu une partie de ce phénomène historique. Le nom de *scythique*, qui a été proposé depuis, auroit pareillement l'inconvénient d'emporter l'idée d'un jugement prématuré sur une question encore obscure. Les mots même employés par M. Klaproth ne seroient pas sans quelques inconvéniens, s'ils n'offroient réunis les noms de deux peuples qui occupent précisément les extrémités de l'espace où se sont répandues les langues dont nous parlons, les Hindous et les Germains.

Les seules langues hindo-germaniques dont l'examen pût entrer dans le plan de l'*Asia polyglotta*, sont le samskrit, considéré comme le plus ancien des dialectes indiens, et le représentant de tous les autres; l'afghan, ou la langue des aborigènes des hautes montagnes de Caboal et de Candahar, le Paropamisus des anciens; les dialectes

anciens et modernes de la Perse, le curde, l'osseti du Caucase, regardé comme l'ancien dialecte médique, et l'arménien. Le défaut de matériaux authentiques est sans doute ce qui a empêché l'auteur d'étendre ses recherches aux diverses langues et dialectes de l'Inde méridionale: il seroit intéressant d'examiner jusqu'à quel point le malabar, le telinga, le singalois, et même le bengali et les autres dialectes provinciaux de l'Hindoustan, peuvent être regardés comme dérivés du samskrit, et de rechercher les vestiges d'idiomes particuliers que ces langues peuvent contenir.

Les vocabulaires joints à cette division de l'ouvrage ont pour objet de montrer l'analogie, maintenant si bien reconnue, de la langue des Brahmanes avec le slave, l'allemand, le latin, le grec, l'anglais, le français, et le peu de fondement de l'opinion de H. Vansittart, qui avoit regardé les Afghans comme issus de race juive, et de W. Jones, qui croyoit voir dans leur langue des *ressemblances manifestes avec le chaldaïque* (1). Parmi deux cents mots afghans réunis ici, il ne s'en trouve presque aucun qui se rapproche des langues sémitiques, et il est aisé de se convaincre que la masse de la langue appartient à la même famille que le persan, le curde, le zend, &c. Des vocabulaires considérables de chacun de ces derniers idiomes prouvent au contraire l'analogie qu'ils ont entre eux, en même temps qu'ils établissent les caractères qui les distinguent. Le vocabulaire zend est emprunté d'Anquetil; mais le vocabulaire curde a été recueilli par M. Klaproth à Tiflis, de la bouche d'un homme nommé *Oannes ben Dawud*, né à Mousch.

L'article consacré aux Alains offre un intérêt particulier. M. Klaproth a tâché d'établir qu'un reste de la nation des Alains s'est conservé jusqu'à nos jours dans le centre du Caucase, au nord de la Géorgie, où il est connu des Européens sous le nom d'Ossètes (2); mais ce nom semble appartenir plus proprement au pays qu'ils habitent. Ce peuple se désigne lui-même par la dénomination d'*Iron*, et reçoit des Géorgiens celle d'*Ossi*, deux noms qui paroissent, suivant les recherches de M. Saint-Martin (3), avoir désigné, à des époques anciennes, la nation dominatrice en Perse et dans les pays voisins, et qui se sont conservés avec des altérations diverses dans les noms d'Arie, Iran, Alains, d'une part, et, de l'autre, dans ceux des Ases ou Asi, Ossi ou Ossètes,

(1) *Recherches asiat.* trad. franç. tom. II, p. 123. — (2) Cette partie de l'ouvrage de M. Klaproth a été traduite dans les *Nouv. Annales des voyages*, tom. XV, p. 243. — (3) L'aperçu de ces recherches a été publié dans le *Journal asiatique*, tom. I, p. 65.

Yases, &c. Les chroniques géorgiennes rapportent que très-anciennement les Khzaars, c'est-à-dire les habitans du pays situé au nord du Caucase, firent une irruption dans la contrée comprise entre le Kour et l'Araxe, et emmenèrent un grand nombre de prisonniers qu'ils obligèrent de s'établir sur le Terek, territoire actuel des Ossètes. M. Klaproth rapproche cette tradition d'un passage de Diodore de Sicile, suivant lequel les Scythes auroient conduit une colonie de Mèdes en Sarmatie. Pline (1) fait des Sarmates habitans des rives du Tanais, une race issue des Mèdes, et Ptolémée place à l'embouchure de ce fleuve des *Ossiliens*, dont le nom rappelle celui des *Ossi* ou Ossètes. D'un autre côté, les traditions de ces derniers, d'accord avec les chroniques géorgiennes, nous apprennent qu'en effet les Ossètes s'étoient répandus des hauteurs du Caucase jusqu'au Don, et que ce fut au XIIIe siècle qu'ils furent repoussés par Batou, petit-fils de Tchingkis-khan, dans les montagnes où ils habitent encore aujourd'hui. L'examen du vocabulaire des Ossètes ajoute du poids à ces rapprochemens : on reconnoît dans les mots de leur langue une ressemblance marquée avec le persan, le zend, le curde, indépendamment d'un certain nombre de rapports moins caractérisés avec l'allemand, le slave, et les langues du nord et de l'occident. Ces faits établissent l'une des assertions de M. Klaproth, savoir, que les Ossètes sont les descendans des Mèdes et des Sarmates, conduits par les Scythes dans le Caucase. Il lui reste à prouver que les mêmes peuples sont aussi les Alains du moyen âge, et c'est ce qu'il fait voir par l'analyse du passage de Constantin Porphyrogénète, où cet auteur, décrivant les contrées situées à l'est du Bosphore Cimmérien et à l'embouchure du Kouban, nomme successivement, et en allant des bords de la mer vers le nord-est, Tamatarkha, le Tmoutarakan des anciennes chroniques russes (2), la Zykhie, ou le pays des Tcherkesses, nommés *Zychi* par George Interiano (3), la Papagia, ou le pays des Papaghi des chroniques géorgiennes, la Casakhia, le mont Caucase, et au-delà du Caucase, le pays des Alains, dans la position de la région habitée par les Ossètes. Jean du Plan-Carpin (4), Josaphat Barbaro (5), M. Karamsin, d'après les chroniques russes (6), donnent les deux noms

(1) Plin. ed. Hard. *l. II, c. 108, tom. I, p. 125; l. VI, c. 7, p. 306.* — (2) L'auteur avertit que le Tmoutarakan des chroniques russes n'étoit peut-être pas à la même place précisément que le Tamatarkha de Constantin Porphyrogénète et que le Phamagoria actuel. — (3) Dans Ramusio, *tom. II, p. 196.* — (4) *Cap. 7, p. 377,* dans Bergeron, *Relat. des voyages en Tartarie.* — (5) Dans Ramusio, *tom. II, p. 29.* — (6) *Hist. de Russie, tom. IV, p. 119.*

d'Alains et d'Asses, comme synonymes appliqués à un même peuple; et tous s'accordent avec les géographes orientaux à placer *la porte des Alains*, le *Bab-Allan*, ou *Allan-kapy*, dans le pays des Ossètes, par conséquent au défilé de Dariel, par où passe le fleuve Terek, et non pas, comme on l'a cru quelquefois, dans le Daghistan, au défilé de Derbend. Ce point d'histoire paroît donc suffisamment éclairci, et il restera démontré que les Ossètes sont l'un des débris de la nation des Alains; ce qui n'empêche pas de penser que ce dernier nom s'est appliqué, à certaines époques, à une réunion de nations dont les langues et l'origine pouvoient différer considérablement.

L'arménien est le dernier idiome que M. Klaproth comprenne dans la famille des langues hindo-germaniques; et l'auteur prouve par un grand nombre de rapprochemens, l'inexactitude de cette assertion d'Adelung (1), que l'arménien n'a aucun rapport avec les autres langues, même dans les mots de première nécessité, et dans les noms de nombres.

La famille des langues qu'on appelle communément *sémitiques*, n'a fourni à M. Klaproth la matière d'aucune observation particulière. Il n'a pas cru nécessaire de soumettre à un nouvel examen ces langues qui, depuis trois siècles, avoient été pour les savans d'Europe l'objet d'une attention un peu trop exclusive. Il leur a laissé la dénomination qu'on a coutume de leur donner, parce que, dit-il, un nom qui ne signifie rien ne donne du moins aucune idée fausse. On approuvera sans doute le parti qu'il a pris, même en ne partageant pas entièrement l'opinion qui le lui a dicté. Le nom de langues sémitiques exprime quelque chose aux yeux de ceux qui attribuent au Xe chapitre de la Genèse, je ne dirai pas même une autorité irréfragable et supérieure aux témoignages humains, mais même seulement celle qu'on ne sauroit refuser à un tableau des rapports et des différences des anciens peuples, respectable par son antiquité, et par l'exactitude singulière des renseignemens qu'il renferme.

M. Klaproth fait deux classes séparées des langues de la Géorgie, de la Mingrelie, des Souani et des Lazes, et de celles du Caucase; sous cette dernière dénomination, l'auteur comprend les quatre dialectes des Lesghis, des Mitsdjeghis, des Tcherkes et des Avares. La famille des langues géorgiennes offre bien quelques analogies avec celle des langues hindo-germaniques et avec d'autres idiomes, sur-tout avec ceux des pays septentrionaux, mais elle n'en forme pas moins une branche tout-à-

(1) *Mithridate*, tom. I, p. 421.

fait distincte, aussi bien sous le rapport de ses racines que sous le rapport de sa grammaire. Quant aux dialectes caucasiens, ils ont entre eux de grandes différences, et ils s'éloignent davantage encore des autres familles de langues. Toutefois on y reconnoît, par un examen plus approfondi, une sorte de parenté avec certains idiomes septentrionaux, tels que le finnois et le samoyède; et la comparaison que M. Klaproth fait de ces vocabulaires met cette parenté dans tout son jour. Ce n'est assurément pas le hasard qui fait qu'une *maison* se dit *ounneh* en circassien, *houone* en finnois et *younni* dans le wogoul de Tcherdim, à trois cents lieues du Caucase; du *cuir*, *khoutcha* dans le dialecte lesghi du district d'Andi, et *koutchik* en permien; du *miel*, *mod* dans le dialecte caucasien des Ingousch, et *med* en slave : ces ressemblances sont en très-grand nombre, et elles constituent, comme le dit l'auteur, un fait très-remarquable, puisqu'elles rapprochent, quant à leur origine, des tribus maintenant séparées par des distances considérables.

Un phénomène tout semblable s'observe à l'égard de la famille des langues samoyèdes, et c'est peut-être un des résultats les plus curieux de l'*Asia polyglotta*, parce que le fait sur lequel il est fondé est un des plus nouveaux et des mieux démontrés. Le nom de samoyède est ordinairement réservé aux peuplades barbares qui vivent dans la partie la plus septentrionale de la Sibirie, le long des rivages de la mer glaciale, aux embouchures de l'Ob et de l'Eniséi. Mais l'examen des langues fait voir que des nations de la même race, soumises à l'empire chinois, habitent encore aujourd'hui dans le centre de l'Asie, au milieu du petit Altaï, et de ces montagnes qu'on désigne en Europe par le nom de montagnes de neige de Sayan. M. Klaproth est disposé à croire que c'est là le pays primitif de cette race, qui a dû s'avancer vers le nord, en suivant les rives de l'Eniséi, jusqu'aux régions glaciales où nous la voyons de nos jours plus répandue. Les Samoyèdes les plus méridionaux sont nommés *Soyots* ou *Ouriyangkhaï*. M. Klaproth fait connoître l'époque où ces peuples, soumis d'abord aux Djoungars, ont passé sous la domination chinoise. J'ajouterai à cet exposé que ces peuples sont sans doute les mêmes que les Ouriyangkit (اوريانكقت) d'Abulghazi (1), qui étoient voisins des Kirkis, et qui se soumirent en même temps qu'eux à Tchingkis-Khan. L'autre tribu du même nom, mais fort différente de celle-ci, dont l'auteur turc fait

(1) Ce mot a été lu اورمانكقت, et transcrit *Ur-mankatt* dans la traduction d'Abulghazi *(Hist. général., p. 102)*. Voyez *Rech. sur les langues tartares*, tom. I, p. 240.

mention, habitoit à l'ouest du fleuve Liao, et devoit appartenir à la race tongouse. Ce sont les *Wo-liang-haï* de la géographie des Ming (1), et dont le nom étoit devenu une sorte de nom générique de tout le pays compris entre la mer orientale, le territoire de Khaï-phing à l'ouest, et la mer glaciale.

M. Klaproth a réuni sous le nom de *branche éniséenne* plusieurs peuples qui vivent sur les rives du fleuve Eniséi, entre Abakan et Mangaseya, et qui ont au nord et au midi des peuples de race samoyède. Cinq dialectes principaux appartiennent à cette famille. Ces dialectes ne sont pas seulement distingués de toutes les autres langues des mêmes contrées; ils ont aussi entre eux de grandes différences, particulièrement celui des Arin, qui a tout-à-fait cessé d'être en usage, depuis qu'on en a recueilli le vocabulaire. Quelques mots turcs ou mongols qu'on y rencontre çà et là, sont tout ce que l'auteur nous fait remarquer d'analogue aux autres idiomes asiatiques dans un quintuple vocabulaire très-étendu qu'il a recueilli, et qui sert de base et de preuve à la distinction qu'il a établie le premier entre les Éniséens et les autres barbares de la Sibirie.

Les nations finnoises, famille très-étendue et très-nombreuse, occupent la partie orientale du nord de l'Europe, et la partie occidentale du nord de l'Asie. A raison même de son étendue, elle a subi divers mélanges, à l'ouest avec les peuples germaniques, à l'est avec les Turcs. M. Klaproth s'arrête peu sur les Finnois européens; il se contente de remarquer que ceux de la Finnlande, de la Carelie, de l'Esthonie et d'Olonetz, ont été désignés par les Russes sous le nom de Tchoudes, nom qui a été étendu, dans des temps postérieurs, à des peuples septentrionaux ou orientaux dont on trouvoit des monumens ou d'autres vestiges dans la Sibirie méridionale, et qui a été l'un de ceux qu'on a successivement donnés à je ne sais quel peuple primitif et mystérieux qu'on supposoit avoir vécu autrefois dans le centre de la Tartarie.

Un titre plus réel que la race finnoise offre à l'attention des savans, c'est d'avoir donné naissance à ces émigrations de Huns, d'Avares, de Khazars, qui, dans le moyen âge, ont successivement ravagé les contrées orientales de l'Europe. Mais, dans l'état actuel, les seules nations de cette famille dont on puisse étudier les langues en Asie, sont les Permiens divisés en Wotiaks, Zyriens et Permiens proprement dits, et les Finnois de l'Ougorie, pères des Hongrois d'aujourd'hui.

(1) *Kouang-iu-ki*, l. XXIV, p. 14.

M. Klaproth est le premier qui ait tracé nettement (1) la différence qui existe entre les Ougours des auteurs byzantins appartenant à la race finnoise, et les Ouïgours, peuplade turke du centre de l'Asie. C'est à la première de ces deux familles, c'est-à-dire aux Finnois de l'Ougorie, que se rapportent les Wogouls et les As-yakh, communément nommés *Ostiaks*, et dont le nom, sous cette forme corrompue, a été appliqué à tant de tribus d'origine diverse dans la Tartarie septentrionale.

Après avoir suivi M. Klaproth au travers des régions stériles de la Sibirie, nous arrivons avec lui à cette partie de son travail qui a pour sujet des nations moins sauvages, des idiomes un peu plus perfectionnés, et des souvenirs moins confus. Ses considérations, appliquées à des langues fixées par l'écriture, et appuyées sur des recherches antérieures, acquièrent ici un intérêt plus vif et un plus haut degré de précision. L'histoire commence à être pour quelque chose dans les discussions de l'auteur, et les résultats de l'examen des vocabulaires sont soumis à ce contrôle si nécessaire, qui s'opère en les comparant avec les faits historiquement connus. Que doit-on entendre par le mot de Tatars? Telle est la question que l'auteur se fait en commençant; et c'est par une dissertation remplie de renseignemens précieux, qu'il y répond.

M. Klaproth se plaint de la confusion qui s'est introduite dans l'histoire de la haute Asie, par l'usage du nom de *Tatars*, employé tantôt dans son véritable sens, par les auteurs du moyen âge, pour désigner les peuples qui formoient le fonds primitif des armées des généraux de Tchingkis-khan ; tantôt dans un sens plus étendu, pour réunir sous une appellation commune toutes les tribus d'origine diverse que les conquêtes des véritables Tatars avoient rangées sous une même domination, et dont les débris se retrouvent d'une extrémité à l'autre de l'Asie : il regrette aussi que le terme corrompu de *Tartare* ait remplacé le nom exact *Tatar.* Il adopte l'opinion que nous avons émise (2) sur l'origine de cette altération, produite, selon toute apparence, par le rapport du nom de *Tatar* avec celui du *Tartare*, et cite l'un des passages des historiens du temps, que nous avions invoqués à l'appui de cette assertion (3). Cette forme altérée, introduite par un jeu de mots, maintenue long-temps par ignorance, a paru dans ces derniers

---

(1) *Reise in den Kaukasus*, tom. II, p. 491. — (2) *Mém. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, t. VI, p. 408. — (3) *Quos vocamus* Tartaros, *ad suas* tartareas *sedes unde exierunt retrudemus, &c.* Math. Paris, ed. Londin., 1571, p. 747. = Tartari, *imò* Tartarei : *Epist. Frider. imperat. ad reg. Edward.*

temps préférable à quelques personnes (1), non pas, comme le dit en plaisantant M. Klaproth, parce que le siècle de Louis XIV a écrit ainsi, ce qui seroit une considération assez foible, mais parce qu'en conservant à la nation des Tatars son nom avec l'orthographe exacte, on peut continuer de donner le nom de *Tartares* aux habitans de la *Tartarie,* en prévenant cette confusion même dont se plaint l'auteur. Un écrivain qu'on n'accusera pas de céder trop volontiers à l'autorité du siècle de Louis XIV, puisqu'il est Anglais (2), M. Marsden, a pris le même parti, pour éviter, dit-il, un certain vernis de pédanterie dont on n'est pas exempt en se piquant d'une exactitude hors de saison, et en employant une expression recherchée dans des occasions communes. Enfin un troisième auteur, dont M. Klaproth récusera moins encore l'autorité, M.r A. L. Léontieff (3), trouve aussi que *chaque chose doit avoir son nom*, et que *trop d'exactitude n'est quelquefois propre qu'à engendrer des méprises.* En conséquence, il est d'avis de conserver les deux formes du nom dont il s'agit, en en réglant l'emploi de manière à faire éviter les malentendus auxquels on est exposé en se servant exclusivement de l'une ou de l'autre.

L'article consacré aux Mongols et aux Turcs contient l'examen de plusieurs questions intéressantes. L'auteur se range à l'opinion (4) qui fait des Tatares une nation mongole, et des *Mo-ho* une branche de la même famille, celle dont, suivant toute apparence, les Mongols de Tchingkis-khan avoient hérité leur nom. Il s'attache, avec un soin particulier, à classer les différentes branches de la grande famille des Turcs, et à en séparer les tribus qui y ont été rangées mal-à-propos, comme les habitans primitifs des contrées connues sous la dénomination vulgaire de grande et de petite Boukharie; il démontre la connexion des Boukhars avec la race persane (5); entre autres preuves de cette identité, il rapporte un vocabulaire persan, recueilli par les Chinois dans les villes de Kamul et de Tourfan, lequel fait partie de la précieuse collection de vocabulaires envoyés de Peking par le P. Amiot, et conservés à la Bibliothèque du Roi (6). Les seuls termes

(1) Voyez *Recherches sur les langues tartares*, tom. I, p. 3. — (2) Marco-Polo, *Introduction*, p. xlix. — (3) *Lettres sur la littérature Mandchou.* Paris, 1815, p. 49. — (4) *Recherches sur les langues tartares*, tom. I, p. 240. — (5) Cette partie des recherches de M. Klaproth est déjà connue par une traduction française insérée dans le *Journal asiatique*, tom. II, p. 154. On peut voir à ce sujet une première indication dans la relation de Jenkinson. — (6) Voyez la première notice de ce vocabulaire persan recueilli par les Chinois dans la Boukharie, *Magasin encyclopédique* d'octobre 1811.

étrangers à la langue persane que l'on rencontre dans ce vocabulaire, qui est très-considérable, se réduisent à quelques expressions arabes, évidemment introduites par le musulmanisme, et à un plus petit nombre de mots turcs, dont l'adoption est encore plus facile à expliquer.

Les observations de M Schmidt de Pétersbourg, sur l'histoire ancienne des Mongols, ont exigé, de la part de M. Klaproth, quelques explications et des recherches nouvelles qui jettent du jour sur quelques points restés obscurs jusqu'ici (1). L'un des plus curieux est celui de la discussion qui s'est élevée au sujet des noms de *Bida* et de *Mongol.* M. Schmidt pense que le premier de ces noms avoit été porté par les sujets de Tchingkis, jusqu'au moment (en 1302) où ce conquérant leur donna l'autre, dérivé d'un verbe mongol qui signifie *être fier et audacieux, attaquer avec bravoure et sang-froid.* M. Klaproth paroît peu disposé à admettre cette étymologie; il prouve d'ailleurs que le nom de Mongols est beaucoup plus ancien que le commencement du XIIe siècle; il le retrouve sous la forme même que les Chinois lui donnent encore en l'an 1135, vingt-six ans avant la naissance de Tchingkis, et, sous des formes très-peu différentes, au temps de la dynastie du Thang, dans le VIIIe siècle. Quant au nom de *Bida*, que M. Schmidt a le premier fait connoître d'après des ouvrages originaux, il reste encore douteux s'il a été porté par les Mongols eux-mêmes, ou s'il leur avoit été assigné par les Tibetains, comme il est permis de le conjecturer d'après le silence de tous les auteurs connus jusqu'à présent, chinois, persans et européens.

Le vocabulaire d'une langue dont la connoissance commence à se répandre en Europe, n'offriroit pas autant d'intérêt que ceux dont nous avons parlé précédemment, si M. Klaproth, suivant toujours sa méthode, n'avoit joint aux mots mongols les termes analogues qui l'ont frappé dans divers dialectes turcs, éniséens, samoyèdes, tongouses, &c. Cette comparaison est fort utile pour pouvoir prononcer avec certitude sur les rapports et les différences que la langue de Tchingkis présente, relativement aux autres idiomes de la Tartarie. Cinq dialectes principaux sont ensuite rapprochés les uns des autres; savoir, le mongol des environs de la grande muraille, le mongol-kalka, le bouriet, l'œlœt de la Djoungarie et celui des bords du Wolga. Le même genre de comparaison est appliqué ensuite aux dialectes tongouses, dont le plus célèbre, connu maintenant sous le nom de *langue*

---

(1) Une partie de cette discussion a paru en français dans le tom. I du *Journal asiatique.*

mandchou, jouit, comme le mongol et l'œlet, de l'avantage d'avoir une orthographe fixée par des travaux littéraires.

La race kourilienne ou *Aïno* habite les îles situées entre le Japon et le Kamtchatka, l'île de Yezo, celle de Taraaïkaï, vulgairement nommée *Tchoka*, à l'embouchure du fleuve Amour, sur quelques points du continent voisins de l'embouchure de l'Amour et à la pointe la plus méridionale du Kamtchatka : les tribus de cette race n'ayant jamais joué de rôle dans l'histoire, ne sauroient avoir eu de rapports suivis avec les autres nations de l'Asie, et tout ce que leur langue présente se borne à quelques analogies avec les dialectes samoyèdes. Notre auteur fait connoître trois dialectes de cette langue ; malheureusement le vocabulaire de la grande île de Yezo est de beaucoup le moins complet : ce doit être pourtant le plus perfectionné, ou, pour parler plus justement, le moins barbare de tous les idiomes de cette branche.

Je ne dirai rien des trois races Youkagire, Korièke et Kamtchadale, M. Klaproth lui-même insiste peu sur les langues de ces peuples, et les vocabulaires qu'il en donne sont très-peu étendus. L'article qui suit fournit matière à une seule observation ; c'est que la langue des Tchouktchi, qui en est l'objet, offre des analogies nombreuses et bien caractérisées avec les langues des Esquimaux, des Groenlandois, des habitans des îles aléoutiennes, et de quelques autres parties de la côte nord-ouest d'Amérique. M. Klaproth établit ainsi sur des preuves incontestables ce qu'on savoit déjà par des rapports plus ou moins positifs, que des tribus originaires du Nouveau-Monde s'étoient étendues sur une partie de l'Asie ; mais il n'a rencontré aucun indice propre à fortifier cette autre hypothèse, qui s'est déjà reproduite sous des formes diverses, que la population du nouveau continent soit descendue de celle de l'ancien. On trouve des Américains en Asie, mais jusqu'ici l'on n'a point trouvé d'Asiatiques en Amérique.

Les langues parlées dans les îles du Japon et dans celles qu'on nomme *Lieou-kieou*, sont réunies par M. Klaproth comme dialectes d'un même idiome. Il met à part celle de la Corée ; mais, outre qu'il doit y avoir dans cette presqu'île plusieurs langues différentes les unes des autres, les échantillons qu'on a pu en recueillir, puisés à des sources diverses et généralement peu sûres, ont encore été soumis à différentes causes d'altération.

On a de meilleurs renseignemens pour le tibetain, et M. Klaproth en a très-judicieusement profité pour montrer, d'une part, qu'il existe dans cette langue un certain nombre de racines analogues à celles des autres idiomes asiatiques ; de l'autre, pour confirmer ce que nous avions

avancé (1), qu'une grande quantité de mots chinois s'étoient introduits dans les idiomes du Tibet. En transcrivant les mots de cette dernière langue, l'auteur a eu l'attention d'exprimer en petits caractères les lettres quiescentes que les Tibetains ne prononcent plus, mais qui servent à déterminer le sens des mots, et à faire retrouver l'étymologie dont elles offrent des traces précieuses.

Ce que l'article consacré à la Chine offre de plus remarquable, c'est l'observation sur l'origine du nom de Sérique, cherchée par M. Klaproth dans le nom même de la soie, *sse*, en chinois, qui *vraisemblablement*, dit-il, a pu être, dans d'autres dialectes du nord de la Chine, changé en *sir*. M. Klaproth, ayant déjà publié cette conjecture (2), j'ai eu l'occasion d'y joindre l'indication d'un fait qui me paroît propre à la changer en certitude : c'est qu'en effet, dans un vocabulaire Coréen, qui fait partie de l'Encyclopédie japonoise, la soie est désignée par le nom de シル *Sirou* (prononcez *Sir*), qui est tout-à-fait identique avec le Σηρ (prononcez *Sir*) des écrivains grecs.

Au sujet des rapprochemens étymologiques dont les mots chinois sont l'objet, et à l'égard desquels on doit se montrer très-réservé, par les motifs que j'ai énoncés ailleurs (3), M. Klaproth fait une observation ingénieuse ; c'est que ces mots se trouvent très-raccourcis dans le dialecte *mandarinique*, lequel s'est imposé la loi de supprimer toutes les consonnes finales, à l'exception du *n* et du *ng*, tandis que les mêmes mots, dans les dialectes provinciaux, finissent souvent par les lettres *b*, *k*, *l*, *m*, *r*, lettres dont il est bon de tenir compte, lorsqu'on veut comparer ces mots à ceux des autres langues. Il est toutefois assez difficile de déterminer quelle est, dans ces deux formes des mêmes mots, celle qui doit être considérée comme primitive relativement à l'autre, et de décider si les mots de la langue vulgaire ont été formés par paragoge, ou les monosyllabes *mandariniques* par contraction et par apocope. Cette ignorance où nous sommes, et la multiplicité des acceptions de chaque radical monosyllabique, opposeront toujours de grands obstacles aux comparaisons qu'on voudroit faire des mots chinois avec ceux des autres langues, et ces mêmes causes jettent beaucoup d'incertitude sur les analogies en apparence les plus caractéristiques.

Près du chinois viennent se grouper les idiomes d'Annam, d'Awa, de Pegu, de Siam, de Laos, des deux principautés de Pe-i et de Pa-pe,

---

(1) *Recherches sur les langues tartares*, tom. I, p. 354. — (2) *Journal asiatique*, tom. II. — (3) *Rech. sur les langues tartares*.

dont la position ne nous est pas aussi bien connue que leurs langues, parce que les Chinois ont dressé des vocabulaires de ces dernières, et ne nous ont donné presque aucun renseignement relativement à l'autre. M. Klaproth remarque que les gens de *Pe-i* se nomment eux-mêmes *Lok-taï*, et conjecture en conséquence que ce doivent être les *Lak-tho* de la Bissachère (1). Les vocabulaires de tous ces idiomes, au nombre de six pour le chinois, un pour l'annamitique, trois pour le siamois, et un pour la langue d'Awa, sont rapprochés et combinés ensemble, de manière à faire voir la consanguinité qui les unit.

M. Klaproth a écarté de son travail les dialectes malais, qui n'appartiennent pas proprement au continent de l'Asie; il n'a fait d'exception que pour la langue des insulaires de Formose, dont il a le premier découvert l'origine malaise (2). C'est un fait d'autant plus curieux, que, d'après la position de cette grande île entre la côte de la Chine et les îles *Lieou-khieou*, on eût été plus porté à croire sa population originaire de la Chine ou du Japon.

L'atlas *glottique [Sprachatlas]*, que M. Klaproth a joint à son volume, est une collection de sept vocabulaires comparatifs plus riches, plus étendus et appliqués à un plus grand nombre de dialectes que ceux qu'il a pu faire entrer dans le corps même de l'ouvrage. On trouve ici, par exemple, onze dialectes, au lieu d'un, pour la langue d'Awa, six, au lieu de trois, pour le siamois, et ainsi des autres à proportion.

Enfin les derniers résultats de tous ces rapprochemens sont consignés sur une carte où l'auteur a marqué, avec des couleurs particulières, l'emplacement et l'étendue qu'occupe en Asie chacun des idiomes qu'il a examinés. Vingt-trois divisions se sont trouvées formées de cette manière, représentant la position relative et la diffusion d'autant de races qu'on peut distingner dans la population asiatique, à s'en rapporter uniquement à la considération des langues.

Le jugement que nous devons porter de cet estimable ouvrage seroit, sans inconvénient, rejeté à la fin de l'article que nous devons consacrer encore aux objets qui y ont été traités d'une manière accessoire; mais nous ne pouvons terminer ce premier extrait sans faire remarquer quelle prodigieuse diversité d'objets y sont renfermés, quelle inépuisable patience il a fallu pour amasser tant de matériaux, quelle rare sagacité pour ne pas s'égarer au milieu de ce déluge de mots barbares à classer, à comparer entre eux, à distinguer les uns des autres.

---

(1) *État actuel du Tunkin*, tom. I, p. 24. — (2) On peut voir l'extrait de ses observations à ce sujet dans le *Journal asiatique*, tom. I.

L'*Asia polyglotta* est bien certainement le répertoire le plus vaste et le plus complet de renseignemens relatifs à cette multitude de dialectes ignorés que parlent les tribus du nord et de l'orient. Aucun autre ouvrage allemand ou français n'a jamais contenu un si grand nombre de mots sibiriens, tartares, tibetains, que celui-ci; il laisse bien loin derrière lui, pour le nombre, le choix et l'authenticité des matériaux, les livres de Pallas et d'Adelung; et tout ce qu'on peut desirer, c'est qu'un travail si utile soit étendu non-seulement aux parties de l'Asie que l'auteur a dû, faute de secours, exclure du cercle de ses recherches, mais encore aux autres parties du monde, en commençant par celle que nous habitons.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

TABLEAU GÉNÉRAL DE L'EMPIRE OTTOMAN, divisé en deux parties, dont l'une comprend la législation mahométane; l'autre, l'histoire de l'empire ottoman, &c.; par M. de M*** d'Ohsson, *chevalier de l'ordre royal de Vasa, &c.; ouvrage enrichi de figures: tome III, publié par les soins de M.* C. d'Ohsson, *fils de l'auteur.* Paris, 1820, 474 pages *in-fol.*

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

LE VII.ᵉ livre de la partie de l'ouvrage de M. de M*** d'Ohsson, qui est consacrée à l'administration de l'empire ottoman, a pour titre de l'*État militaire*. L'auteur fait connoître en peu de mots quelle étoit, sous les premiers règnes, avant l'institution du corps des janissaires, l'organisation de l'armée ottomane; puis il indique en quoi consistent actuellement les forces de terre de l'empire. Elles se composent, 1.° des troupes réglées et soldées, en service permanent; 2.° de la cavalerie fournie par les fiefs militaires; 3.° des contingens fournis en temps de guerre par les provinces; 4.° de la maison militaire et des vassaux des pachas; 5.° des troupes extraordinaires et des corps francs. Ces cinq sortes de troupes sont l'objet d'autant de chapitres : dans un sixième chapitre, l'auteur traite de tout ce qui concerne la déclaration de guerre, le rassemblement des troupes, la marche de l'armée, et les opérations militaires.

Le premier chapitre est subdivisé en sept articles, qui traitent des janissaires *[jéni-tchéri]*, des armuriers *[djébedji]*, des canonniers

[topdji], des soldats du train *[top-arabadji]*, des deux corps de cavalerie de ligne, nommés *sipah* et *silihdar*, enfin de quelques autres corps de troupes réglées, comme bombardiers, mineurs, &c. L'auteur a consacré un article très-long aux janissaires, corps dont l'organisation est très-compliquée, et qui est aujourd'hui beaucoup plus redoutable au souverain et au gouvernement en temps de paix, qu'aux ennemis de l'empire et de l'islamisme en temps de guerre. Ce fut le sultan *Orkhan* qui, sentant le besoin qu'il avoit d'un corps d'infanterie bien discipliné, et l'impossibilité d'assujettir à ce service les Turcomans, qui ne combattoient qu'à cheval et connoissoient à peine la subordination, enrégimenta en 1330 les prisonniers chrétiens, et en forma un corps qui reçut le nom de *jéni-tchéri*, c'est-à-dire, nouvelle troupe. Ce corps se compose de quatre divisions : la première porte le nom de *djemaat*, mot arabe qui veut dire *troupe;* la seconde est nommée *beuluk*, d'un mot turc qui a la même signification; la troisième est appelée communément *seymenn*, mais son vrai nom est *segban*, c'est-à-dire, valet de chiens; enfin on donne à la quatrième le nom d'*adjémi-oglan*, c'est-à-dire, novices, suivant M. d'Ohsson et M. de Hammer. Il est possible que l'on entende ainsi aujourd'hui cette dénomination, parce que c'est dans les chambrées de cette division que les nouvelles recrues font leur apprentissage du service militaire : mais les *adjémi-oglan* étant formés des plus anciennes chambrées, je crois que ce nom, qui signifie proprement *enfans étrangers*, leur fut donné parce que ce corps ne se recrutoit que d'enfans chrétiens. Chaque division est formée d'un certain nombre de cohortes ou chambrées, appelées *orta* ou *oda*. Le nombre total de ces *oda* est de deux cent vingt-neuf, dont soixante-dix-sept restent en garnison dans la capitale, et le reste est réparti dans les provinces. La force effective de chaque *orta* varie beaucoup; les plus fortes, portées au complet en temps de guerre, sont de cinq cents hommes. Je ne saurois entrer dans les détails de l'organisation du corps des janissaires, qu'il faut absolument voir dans l'ouvrage même de M. d'Ohsson, comme tout ce qui concerne le costume (car on ne peut pas employer ici le mot d'uniforme), la paie, la discipline, l'avancement, le service ordinaire et extraordinaire, les récompenses, les châtimens, les armes, l'équipement, les casernes, &c. Je me bornerai à quelques faits particuliers.

Parmi les *orta*, il y en a plusieurs dont les chefs sont désignés par des titres spéciaux, à raison de quelques distinctions ou attributions particulières dont ils jouissent. A ces exceptions près, les chefs des *orta* portent le nom de *tchorbadji*, c'est-à-dire, celui qui fait la soupe.

Après le *tchorbadji*, les officiers d'un *orta* sont l'*oda-baschi* ou chef en second; le *vékil-khardji* ou *kiler-kardji*, chargé des détails économiques de l'*orta*; le *baïrakdar* ou enseigne; le *basch-eski*, ou chef des vétérans; l'*ousta* ou *aschdji*, cuisinier; le *basch-cara-coulloukdji*, ou premier marmiton; le *sacca* ou porteur d'eau; enfin le *cara-coulloukdji* ou simple marmiton. Ces dénominations singulières sont tout-à-fait en harmonie avec l'importance que les janissaires attachent à leurs marmites. Chaque orta a deux ou trois marmites qui servent à faire la soupe et le pilau; elles sont spécialement confiées à la garde des sous-officiers, et l'on est pour le moins aussi jaloux de leur conservation, que de celle des drapeaux et des marques distinctives qui caractérisent chaque *orta* : ces marques sont une plante, un animal, un objet quelconque, et se nomment *nischan.* « Lorsqu'un orta, dit M. d'Ohsson, a perdu ses » marmites à la guerre, tous ses officiers doivent être cassés; et si par » la suite ils obtiennent leur réhabilitation, ils ne peuvent cependant » pas rentrer dans le même *orta.* La cohorte subit aussi, en pareil cas, » une humiliation permanente; il ne lui est plus permis de porter en » parade ses marmites, lorsqu'elle défile dans les solennités publiques. » L'opinion des soldats de tous les corps, à l'égard de ces ustensiles, » est tellement puissante, que, dans les séditions militaires *éclatées* à » Constantinople, les premières troupes qui se mutinoient n'avoient » besoin que d'enlever les marmites des autres *odas* pour les attirer » dans leur camp, et les engager à faire cause commune. C'est dans » ces marmites que la soupe s'envoie, chaque jour, des casernes aux » différens corps-de-garde de Constantinople. Deux soldats les portent » sur leurs épaules, suspendues à une perche; un troisième les suit, » tenant une énorme cuiller. Ils marchent à pas cadencés, dans un » profond silence, et la foule s'écarte, regardant avec respect ces objets » de superstition d'une milice redoutable. »

On ne recevoit originairement dans le corps des janissaires que de jeunes chrétiens, qu'on ne forçoit point pour cela à changer de religion. Après avoir fait leur apprentissage dans la division des *adjémi-oglan*, ils passoient dans l'une des trois autres divisions. Dans la suite on négligea de faire des recrues parmi les chrétiens; on admit préférablement d'abord les fils des janissaires, puis leurs parens, même les plus éloignés; puis on a fini par y admettre indistinctement des individus de toutes les classes et de toutes les nations, même des brigands et des vagabonds, sans que les tentatives faites par quelques souverains pour remédier à cet abus, aient eu aucun succès. D'après cela, il n'y a pas lieu de s'étonner de la décadence de cette milice autrefois si

redoutable, et de sa turbulence, qui a été si souvent funeste à l'état et le menace encore tous les jours.

On auroit peine à se figurer à quel point est portée, par les officiers supérieurs du corps des janissaires, l'infidélité des rôles sur lesquels le gouvernement acquitte la paie. Il suffit de dire que dans la capitale la solde est payée pour vingt mille janissaires, tandis qu'il n'y en a pas toujours trois mille dans les casernes. Aussi les billets de paie nommés *memhour* se vendent publiquement : les acheteurs se procurent ainsi une rente viagère sur le gouvernement, et il arrive fréquemment que la paie est acquittée annuellement, long-temps après que le militaire qui y avoit droit, ou l'individu acquéreur du billet ou brevet de paie, est décédé. Ces abus ne sont point ignorés du gouvernement ; mais le nombre et le crédit des hommes intéressés à les perpétuer, ont toujours effrayé les souverains et les ministres qui se sont occupés des moyens d'y apporter remède.

Il en est à-peu-près de même d'un autre abus relatif au service dû par les possesseurs de fiefs ou bénéfices militaires. (On voit que je passe sur une multitude d'objets, que j'ai indiqués en masse, mais dont les détails m'entraîneroient trop loin.) J'ai déjà dit un mot de la nature de ces fiefs, nommés, suivant leur plus ou moins d'importance, *ziamet* ou *timar*, ainsi que des droits de ceux qui les tiennent du souverain. En 1376, ils furent déclarés héréditaires, sauf la réversibilité au gouvernement, à défaut d'enfans mâles des détenteurs. Le *sipah* ou cavalier qui avoit obtenu un fief, devoit résider sur sa terre, et se rendre à l'armée, menant avec lui autant de cavaliers que son fief produisoit de fois un revenu de trois mille aspres, somme à laquelle on donne le nom de *kilidji*, c'est-à-dire, sabre. Les fiefs vacans étoient conférés, soit par le sultan, soit par les pachas, d'après certaines distinctions, mais toujours à la même condition du service militaire. Cependant il s'est introduit successivement un tel abus dans la collation ou, pour mieux dire, dans la vente de ces fiefs, que le plus grand nombre est passé entre les mains de gens incapables de faire le service militaire, et qui, ne résidant point sur leur terre, en afferment les produits. Non-seulement ils ne s'acquittent pas personnellement de leurs obligations féodales, mais encore, au moyen d'une légère composition, ils obtiennent la dispense de fournir leurs contingens. Aussi, tandis qu'autrefois les fiefs fournissoient deux cent mille hommes à l'armée, il ne s'en trouva, en 1768, au commencement de la guerre avec la Russie, que vingt mille environ. « Après la paix de Caïnardjé, Abd-ul-Hamid, dit M. d'Ohsson, » voulut restaurer l'organisation de cette milice, et rendit en 1776 un

» édit sévère; mais il n'eut aucun effet. Les clameurs de tous ceux qui » jouissoient de ces bénéfices effrayèrent à tel point le ministère, qu'il » engagea le souverain à abandonner son projet. »

J'ai dit que, dans le sixième et dernier chapitre de ce livre, l'auteur avoit réuni tout ce qui concerne les préparatifs de guerre, la marche des armées et les opérations militaires. Je renvoie pour tout cela à l'ouvrage même; mais je pense qu'on verra avec intérêt, sur-tout dans les circonstances présentes, la manière dont M. d'Ohsson traçoit, il y a trente ans, le tableau des causes qui opposent des obstacles presque invincibles aux succès des armes ottomanes. Il est peu vraisemblable qu'à cet égard la situation de l'empire se soit améliorée depuis cette époque. Je laisserai parler M. d'Ohsson.

« Depuis Sélim II, les sultans n'ont pas commandé en personne » leurs armées, et l'esprit militaire s'est affoibli dans la nation. Les » *oulémas* ne sont plus animés de la même ardeur fanatique pour » combattre les infidèles; et lors même qu'ils prononcent la légitimité » religieuse et la nécessité politique de la guerre, ils n'omettent rien » pour empêcher le sultan de quitter la capitale. Ils font valoir, » comme des raisons puissantes, les dangers auxquels seroit exposée » sa personne sacrée, et les grandes dépenses qu'entraîneroit son » déplacement. Le *mouphty* et les *caziaskars* sont personnellement » intéressés à ce que le souverain ne se mette pas à la tête de l'armée, » car ils seroient obligés de le suivre. Les ministres d'état, tenus » d'accompagner le grand vizir, montrent le même éloignement pour » la guerre; elle leur cause un surcroît de dépense, et les prive des » agrémens d'une vie molle et paisible. Un grand vizir n'a pas non » plus de motifs pour la desirer: les chances de la guerre lui font » courir de grands risques, et il a tout à craindre, pendant son absence, » des menées de ses rivaux, et particulièrement de son substitut; car le » *caïm-mécam* est d'ordinaire son plus dangereux ennemi; il travaille à » le décréditer, il le contrecarre, afin de pouvoir le supplanter. Sous » plus d'un règne, on a vu s'élever entre le grand vizir commandant » l'armée, et son vicaire dans la capitale, des altercations scandaleuses » qui faisoient naître des troubles. Les premiers ministres mettoient tout » en œuvre pour revenir dans la capitale, ou déterminer le sultan de » venir à l'armée. Le grand vizir, *Codja-Sinan-Pascha*, obligé, en 1596, » de marcher contre les Autrichiens, exposoit à *Mohammed III*, pour » l'engager à se rendre au camp, que les meilleurs généraux échoue- » roient toujours par l'effet de la funeste rivalité des chefs du ministère. » *Les armées*, disoit-il, *sont-elles commandées par un grand vizir, le*

» *caïm-mécam, loin de le seconder, le croise sous main, dans l'espoir de* » *s'élever sur les ruines de sa réputation. Ont-elles pour chef un séraskier;* » *le grand vizir, fixé à Constantinople, l'abuse, le traverse, le laisse* » *manquer de tout, dans la crainte que des succès brillans ne fassent* » *passer en ses mains l'anneau impérial.* Aussi l'insubordination des » troupes sert-elle de prétexte à un grand vizir qui veut se retirer » devant l'ennemi ou terminer la campagne; il les excite sous main à » demander opiniâtrément leurs quartiers d'hiver, et vole à la capitale » pour déjouer les intrigues de ses rivaux.

» Nous répéterons que, de notre temps, les armées othomanes con- » sistent principalement en troupes irrégulières, qui ne sont enrôlées » que pour six mois, et qui, incapables de discipline, sans expérience » du service militaire, augmentent plutôt leur nombre que leur force. » Dans une première campagne, l'état peut faire marcher environ trois » cent mille hommes; et, si les événemens sont heureux, on ne manque » point de troupes: mais les moindres revers répandent le décourage- » ment; les armées se fondent par la désertion; de nouvelles levées » n'ont lieu qu'avec une grande difficulté; l'ardeur martiale s'éteint avec » l'espoir de pénétrer dans le pays ennemi pour faire du butin. Alors » les idées superstitieuses contribuent à abattre les esprits: on attribue » les revers à la colère divine, à l'infortune attachée au souverain et à » ses agens, et l'on se résigne aux volontés du destin, sans rechercher » les causes naturelles des malheurs qu'on éprouve. »

La marine ottomane est le sujet du huitième livre, et l'on y trouve en détail tout ce qui concerne la flotte, la composition des équipages, les officiers généraux et particuliers, les troupes d'embarquement, l'arsenal, les chantiers de construction, et les ressources qu'a le gouvernement pour obtenir à peu de frais tous les matériaux nécessaires à la construction et au grément des bâtimens. On auroit vu avec plaisir, à la suite de cet exposé, une histoire abrégée de la marine turque, comme on la trouve dans l'ouvrage de M. de Hammer: mais comme il entroit dans le plan de M. de M*** d'Ohsson de donner, dans la seconde partie de son ouvrage, l'histoire de l'empire ottoman, on ne doit pas être surpris qu'il n'ait point inséré ici un résumé chronologique des expéditions maritimes des Turcs.

Gallipoli fut le premier port militaire des Ottomans: ils s'en emparèrent sous le règne d'Orkhan. Les termes de marine, empruntés pour la plupart du grec et de l'italien, font assez connoître quels peuples les Turcs ont eus pour maîtres dans l'art de la navigation. Leurs forces maritimes ne commencèrent à être de quelque importance qu'après la

prise de Constantinople. Sous le règne de Soliman II, ils disputoient l'empire de la Méditerranée aux puissances du midi de l'Europe; et, maîtres de l'Égypte, ils avoient des escadres sur le golfe Arabique, le golfe Persique et les mers de l'Inde. L'échec que la marine ottomane éprouva en 1571 à la bataille de Lépante, lui porta pour long-temps un coup mortel; et l'état de langueur qui depuis ce temps s'est emparé de toutes les parties de l'administration, ne lui a pas été moins funeste qu'aux forces de terre. Cependant elle a repris une nouvelle vie sur la fin du XVIIIe siècle, par l'activité et les talens du grand amiral Gazi-Hassan-Pacha, et grâce aux officiers français et suédois dont Coutchuk-Hosseïn-Pacha a su mettre à profit les connoissances théoriques et pratiques.

On sait que le grand amiral porte le titre de *capitan-pacha;* le bâtiment qu'il monte est appelé *le vaisseau du pacha.* Après le capitan-pacha, sont trois officiers généraux qu'on appelle, du nom des bâtimens respectifs qu'ils montent, le *Capoudana*, le *Patrona* et le *Réala:* leurs rangs répondent à ceux d'amiral, vice-amiral et contre-amiral. Les vaisseaux de ligne sont désignés sous le nom d'*alaï-guémiléri;* on appelle les frégates *caravéla*, et les brigantins *fircata.* Autrefois l'état entretenoit une quarantaine de galères à seize bancs de rameurs; mais, sous Mustafa III et Abd-ulhamid, l'usage de cette sorte de bâtimens a été abandonné, et l'on n'en a conservé que la galère de l'amiral, qui sert seulement dans certaines cérémonies. Elle est très-décorée, et porte le nom de *baschtarda.*

Le grand amiral prend le costume des pachas à trois queues; il exerce une juridiction presque absolue dans son département et dans tous les lieux où il aborde avec la flotte. Son apanage est formé des trente-trois petites îles de l'Archipel, qu'il afferme à autant de vayvodes, et il a droit en outre à une multitude de redevances qui lui forment un revenu très-considérable. La tournée annuelle du grand amiral n'étoit plus depuis long-temps qu'une sorte de parade, qui avoit moins pour objet d'exercer la marine turque que de recueillir les contributions des possessions maritimes de l'empire, et de donner au grand amiral l'occasion d'exercer sa juridiction. Depuis la révolte des Grecs, il en est autrement; et la Porte a dû sentir le besoin d'avoir une marine effective, et capable de tenir tête à un ennemi exercé et entreprenant.

Tous les employés civils de l'amirauté sont placés sous l'autorité du *tersané-emini* ou intendant de l'arsenal, qui, en l'absence du capitan-pacha, le remplace de droit. Le capitaine du port, *liman-rëis*, est le chef du corps des gardes-marine, qui sont au nombre de six cent cinquante.

Après ce court aperçu de la marine ottomane, je passe au neuvième et dernier livre, qui traite des relations de la Porte avec les puissances étrangères.

Nous exprimions, il n'y a qu'un instant, le regret que M. de M*** d'Ohsson n'ait pas joint à l'état de la marine ottomane un tableau abrégé des expéditions maritimes des Turcs. Nous devons ici nous féliciter qu'il ait tracé l'histoire des relations de l'empire ottoman avec la Perse d'abord, et ensuite avec les puissances chrétiennes. Ces puissances, en observant l'ordre suivi par notre auteur, sont la république de Venise, la Pologne, l'Autriche, la Russie, la France, l'Angleterre, la Hollande, la Suède, la cour de Naples, le Danemarck, la Prusse et l'Espagne. A ce tableau succèdent des observations sur l'étiquette usitée dans les correspondances de la Porte avec les princes mahométans et chrétiens, le cérémonial de la réception solennelle des ambassadeurs, les droits et priviléges dont jouissent les ministres étrangers dans l'empire ottoman, enfin l'envoi des ministres de la Porte dans les cours étrangères, soit comme ambassadeurs extraordinaires, soit comme ministres résidens. L'histoire des relations de la Porte avec les puissances chrétiennes n'est elle-même qu'une analyse, qui n'est pas susceptible d'être présentée ici plus en raccourci. J'observe que cet article manque entièrement dans l'ouvrage de M. de Hammer. Le cérémonial de l'audience solennelle que le grand seigneur accorde aux ministres étrangers, lors de la présentation de leurs lettres de créance, a été décrit très-souvent, et M. de Hammer en a parlé par occasion, en traitant du divan. Il seroit inutile d'entrer ici dans aucun détail à ce sujet : je n'aurai donc à extraire de ce dernier livre que quelques faits ou quelques observations isolées.

« Avant la chute du bas-empire, dit M. d'Ohsson, les souverains » othomans ne donnoient aux empereurs grecs, aux princes de Nicée, » de Trébizonde, de Bosnie, de Bulgarie, &c., que le titre de *tékiour* » ou *tekfour*, corrompu de celui de *tacavor*, que prenoient les anciens » rois d'Arménie; ensuite ils appelèrent les princes chrétiens *cral*, titre » des anciens princes de Servie. Ce ne fut qu'en 1606 que la Porte » donna aux empereurs d'Allemagne celui de césar romain, *roma* » *tchassar*, auquel on ajoutoit assez souvent l'épithète de *ba-vécar*, ou » *majestueux*, suivant le goût oriental pour les consonnances. Ils » donnoient également aux souverains de Russie le titre de *tchar* » (*czar*), joint à la même épithète; mais en 1739, ils y substituèrent » celui d'empereur; et il fut ensuite convenu par le traité de Caïnardjé, » en 1774, que le sultan donneroit aux souverains de Russie le titre

» de *padischah*, l'un des plus éminens dont se décorent les princes » mahométans, et qui désigne un grand monarque. Il avoit été accordé, » comme on l'a vu, par *Suleyman I.er* à François I.er »

Ce ne sont point les sultans ottomans qui ont imaginé de donner aux empereurs grecs de Constantinople le titre de *tekfour;* les princes mahométans des dynasties antérieures aux Ottomans, avoient fait usage de ce titre long-temps auparavant. J'ai déjà eu occasion d'énoncer dans ce Journal mon opinion sur l'origine de cette dénomination et sur l'époque à laquelle elle remonte (1). Quant à la titulature à accorder aux princes chrétiens, j'ai rapporté dans ma Chrestomathie arabe (2) diverses pièces qui prouvent jusqu'à quel point les souverains musulmans sont réservés à cet égard.

Les ministres des puissances chrétiennes en résidence à Constantinople, sauf l'audience solennelle du sultan et la visite d'étiquette au grand vizir, qui ont lieu lors de leur entrée en fonctions, n'ont d'ordinaire aucune relation personnelle avec les ministres de la Porte. Ils adressent leurs notes au *reïs-éfendi*, et reçoivent ses réponses par le ministère de leurs interprètes. « Un ministre européen peut résider nombre d'années » à Constantinople, sans avoir occasion de communiquer avec aucun » ministre d'état ni fonctionnaire public. Ce n'est que dans le cas » d'une affaire majeure qu'un agent diplomatique étranger a une confé- » rence avec le reïs-éfendi. » Notre auteur fait connoître l'étiquette de ces conférences.

Les ministres étrangers accrédités près la Porte, et les consuls, ont, d'après les traités, le droit d'avoir à leur service un certain nombre d'interprètes pris parmi les sujets de l'empire, et ces interprètes sont pareillement autorisés à prendre chacun deux domestiques parmi les sujets tributaires. Ces interprètes et leurs domestiques jouissent dès-lors de beaucoup d'immunités et de franchises; il sont sous la protection de la nation au service de laquelle ils sont attachés, et ils reçoivent, pour justifier de leur qualité, un brevet nommé *barat,* pour les interprètes, d'où vient le nom de *barataires* qu'on donne, dans les échelles du Levant, aux porteurs de ces brevets; et pour leurs domestiques, *firman.* Mais cette faveur accordée par les traités donne lieu à des abus peu honorables pour les légations. Le nombre des brevets auxquels les agens diplomatiques ont droit, surpassant les besoins réels du service, il s'en fait un commerce; et quand les porteurs viennent à mourir, l'agent de

(1) *Journal des Savans,* cahier de janvier 1820, p. 20. — (2) *Tome III, p. 314 et suiv.*

la nation à qui le brevet appartient, le vend de nouveau. Selon M. d'Ohsson, le prix d'un *barat* varie de deux mille cinq cents à quatre mille piastres, et celui d'un *firman* de quatre cents à huit cents, suivant l'importance de la place de commerce pour laquelle ils sont accordés. Ces abus ont un double danger; ils dégradent, aux yeux des musulmans, le caractère des agens diplomatiques, et ils compromettent la nation protectrice des barataires, quand ceux-ci se rendent coupables de quelque délit, et réclament l'effet de leur privilége.

Tout ambassadeur envoyé par la Porte en pays étranger, doit, à son retour, présenter à sa cour une relation écrite de sa mission. Notre auteur fait observer combien peu de mérite peuvent avoir des observations faites dans un séjour de courte durée, par des hommes qui ne savent aucune langue étrangère, qui manquent d'instruction, et n'attachent le plus souvent d'importance qu'à des détails d'étiquette. Nous croyons que depuis que M. d'Ohsson a écrit, les choses sont fort changées à cet égard. Nous rapporterons à ce sujet l'anecdote suivante, dans les propres termes de l'auteur :

« *Méan-Zadé-Husseyn-Bey*, envoyé en ambassade à la cour de *Dehli* » par *Mohammed IV*, l'an 1653, étant de retour à Constantinople, le » sultan lui demanda avec curiosité ce qu'il avoit vu de plus remarquable » dans l'Inde. *Husseyn-Bey* répondit du plus grand sang-froid, au » rapport de l'historiographe *Naïma*, qu'il n'avoit rien observé, qu'il » s'étoit uniquement occupé de l'objet de sa mission, et qu'il avoit été » impatient de quitter des pays qui, sous aucun rapport, ne pouvoient » être comparés aux belles contrées qui avoient le bonheur d'appartenir » à sa Hautesse. » Peut-être ne faut-il pas tirer des conséquences trop rigoureuses d'une réponse dont la flatterie a sans doute fait tous les frais.

M. d'Ohsson termine ce livre et tout l'ouvrage par le passage suivant:

« La Porte se résolut enfin, en 1793, à établir des missions perma- » nentes auprès des cours de Paris, Vienne, Londres et Berlin. Elle » avoit l'intention d'en établir une également auprès d'une cinquième » puissance, qui éluda adroitement sa proposition. D'après le plan » adopté, huit ou dix jeunes Othomans devoient être attachés à chacune » de ces ambassades, et pourvus des moyens nécessaires pour s'instruire » dans les langues, les sciences et les arts de l'Europe. Mais ce projet » étoit trop en contradiction avec les préjugés nationaux, pour qu'il » pût être long-temps exécuté : d'abord la Porte eut de la peine à » trouver des personnes d'un certain rang qui pussent surmonter leur

» répugnance à passer en pays chrétien ; elle dut enfin leur promettre » que leur mission ne dureroit que trois ans. Elle n'eut pas moins de » difficulté à composer leur suite, malgré les conditions avantageuses » qui étoient offertes ; et, au bout de quelques années, elle prit le » parti de supprimer ces ambassades, en accréditant des Grecs auprès » desdites cours, en qualité de chargés d'affaires. »

Le compte que nous avons rendu du troisième volume du Tableau général de l'empire ottoman, aura sans doute fait sentir toute l'importance de cet ouvrage. Il a été fait une édition des deux premiers tomes en cinq volumes *in-8.º* Nous regrettons qu'on n'ait pas aussi imprimé le troisième tome sous ce format. Au surplus, nous renvoyons les lecteurs qui desireront connoître une esquisse de la vie de l'homme studieux auquel nous devons ce beau monument, à l'article MOURADGEA D'OHSSON, inséré dans le tome XXX de la Biographie universelle.

SILVESTRE DE SACY.

CHEFS-D'ŒUVRE DES THÉÂTRES ÉTRANGERS, allemand, anglais, chinois, danois, espagnol, hollandais, indien, italien, polonais, *portugais, russe, suédois, &c.* Paris, chez Ladvocat, libraire, Palais royal, galerie de bois, n.º 196, *in-8.º*, 25 volumes.

CINQUIÈME ARTICLE. *THÉÂTRE POLONAIS.*

UN aperçu historique de la littérature et de l'art dramatique en Pologne, précède la traduction de six pièces qui donnent une idée très-avantageuse du théâtre polonais, et qui permettent de croire qu'il s'éleveroit à de plus grands succès, si les auteurs se trouvoient placés dans les circonstances favorables qui contribuent à la gloire de la scène.

Dans un pays toujours ouvert aux incursions des voisins, souvent troublé par les querelles domestiques, les lettres et sur-tout l'art dramatique ne peuvent guère fleurir. La Pologne en est une preuve : les formes électives appelant quelquefois sur le trône des princes étrangers à la gloire, aux usages, à la langue même de la nation, privoient les lettres des avantages et de la protection qu'elles obtiennent ordinairement des chefs héréditaires. Les deux derniers rois de la race des Jagellons avoient commencé d'encourager et de favoriser le théâtre, en faisant représenter devant leurs cours des pièces polonaises ; mais des

trois princes que l'élection leur donna pour successeurs, deux ignoroient même l'idiome du pays.

La Pologne dut à Stanislas Auguste l'établissement d'un théâtre public à Varsovie; lorsque ce royaume resta asservi à une puissance étrangère, les poëtes ne furent ni disposés ni invités à écrire des ouvrages dramatiques.

Dans les diverses époques, les autres parties de la littérature furent cultivées avec plus de succès en Pologne.

Nicolas Rey, après lui Jean Rybenski, et sur-tout Kochanowski, composèrent des poésies lyriques très-estimées ; et Janiki, par ses vers latins, mérita de recevoir au capitole, des mains de Clément VII, la palme poétique que l'illustre Sarbiewski obtint plus tard.

Jean Dausticus fut couronné aussi, comme poëte latin, par l'empereur Maximilien. Des orateurs sacrés, des écrivains politiques, firent admirer leur éloquence, et Orzuhouski fut surnommé le Démosthène polonais.

Les monumens de l'art dramatique en Pologne remontent au XVI.e siècle.

Une pièce intitulée PAMELA fut représentée vers 1548 ; on trouve ensuite une PENTHÉSILÉE, tragédie ou scène lyrique, un dialogue sur JOSEPH LE PATRIARCHE, et LE CONGÉ DES AMBASSADEURS GRECS, pièce de Jean Kochanowski.

Si l'on compare cet ouvrage, qui date de 1554, aux essais dramatiques qui, à la même époque, obtenoient des succès sur les théâtres d'autres nations de l'Europe, on ne pourra qu'être étonné de la sorte de perfection que la pièce polonaise offre dans son extrême simplicité ; on y remarque l'observation des convenances théâtrales, un ton vraiment dramatique qui ne se trouvoit guère ailleurs.

Depuis l'enlèvement d'Hélène, l'armée des Grecs est partie pour tirer vengeance de cet affront. Deux ambassadeurs l'ont devancée ; ils sont arrivés à Troie. Hélène sera-t-elle rendue ou refusée à ces ambassadeurs! tel est le sujet de la pièce. L'action est conduite avec la simplicité antique des tragédies grecques. Un chœur de jeunes Troyennes occupe souvent la scène. Pâris réussit à faire renvoyer les ambassadeurs sans leur accorder aucune satisfaction.

Anténor, ami de Pâris, prévoit les malheurs que ce refus occasionnera, et il voudroit les prévenir; le passage suivant, tiré de la scène qui a lieu entre ces deux personnages, justifiera peut-être l'éloge que j'ai fait du talent de l'auteur.

ALEXANDRE (Pâris). « Sois favorable à ma cause, et prête-moi ton

» assistance pour repousser les prétentions des ambassadeurs grecs.

ANTÉNOR. » Prince, tu me verras toujours prêt à faire ce qu'exigent » la seule justice et le bien du pays.

ALEXANDRE. » L'amitié ne reçoit point d'excuses.

ANTÉNOR. » Oui, lorsque ses demandes sont dictées par l'équité.

ALEXANDRE. » Favoriser des étrangers plus qu'un des siens, n'in- » dique pas un esprit exempt de jalousie.

ANTÉNOR. » Vouloir servir un ami plus que la vérité, me semble » trop répugner à l'honneur. . . . . .

ALEXANDRE. » L'amitié, dit-on, s'éprouve dans le besoin.

ANTÉNOR. » Une conscience sans reproche n'est-elle pas aussi un » besoin !

ALEXANDRE. » Elle doit se trouver pure, quand on soutient la » cause d'un ami.

ANTÉNOR. » Cent fois plus pure, lorsqu'elle n'appuie que » l'équité, &c. &c. »

On croit lire une tragédie grecque : ce qui mérite d'être distingué, c'est le personnage de Cassandre, qui, tout-à-coup possédée d'Apollon à la fin de la pièce, annonce les désastres de Troie et des Troyens. A peine a-t-elle terminé ses funestes prédictions, que l'on apprend que déjà des Grecs se répandent dans la plaine et annoncent l'approche de la flotte entière.

Le siècle suivant ne produisit rien de remarquable ; mais quelques littérateurs polonais préparèrent les progrès du théâtre, en traduisant des pièces de Corneille et de Racine qui furent représentées dans le palais de Jean Casimir.

Dans le XVIIIe siècle, Stanislas Konarski, ayant fondé un collége, y fit représenter soit des traductions que lui-même avoit faites de pièces françaises, soit ses propres ouvrages, et entre autres un ÉPAMINONDAS.

Les jésuites, qui avoient en Pologne divers colléges, y firent aussi représenter des pièces de leur composition. Une princesse Radziwill fit des tragédies et des comédies qui furent jouées sur son théâtre particulier.

Le premier qui eut la gloire de réussir comme poëte tragique, ce fut Venceslas Bornouwski, palatin de Podolie, mort en 1779. Il est auteur de deux tragédies ; la plus remarquable est celle de WLADISLAS À VARNA : il fit aussi deux comédies.

Plusieurs ouvrages dramatiques distingués datent du règne de Stanislas Auguste, qui ouvrit un théâtre public. Les Polonais ont successivement

traduit des pièces de Shakespear, d'Alfieri, et de plusieurs auteurs français, même d'auteurs encore vivans.

Lors de la création du duché de Varsovie, les Polonais s'empressèrent de traiter des sujets nationaux.

François Wnyh composa les tragédies de ROME SAUVÉE, BARBARA KADZIWILL, GLINSKI, BOLESLAS, pièces qui obtinrent beaucoup de succès;

La comtesse Lubienska, CHARLEMAGNE ET WITIKIND.

Felinsky traita aussi le sujet de BARBARA RADZIWILL.

Louis Kropinski donna LUITGARDA.

Les pièces insérées dans le volume qui contient les chefs-d'œuvre du théâtre polonais, sont:

LE CONGÉ DES AMBASSADEURS GRECS, que j'ai fait connoître;

Trois tragédies: BARBARA RADZIWILL, par Felinsky; GLINSKI, par Fr. Wnyh; VANDA, par Julien Nienscowitz;

Et deux comédies: LA FÊTE DU JOUR DE NOM, par le comte Oginsky; et les COUPS DU SORT, par A. Mowinsky.

Barbara Radziwill. A la fin du règne de Sigismond I.er, Sigismond Auguste, son fils unique, épousa secrètement la jeune et belle Barbara, fille de Georges Radziwill, grand général du duché de Lithuanie. Devenu roi de Pologne, ce prince conduisit sa femme à Cracovie, dans l'intention de la faire couronner: il éprouva une grande résistance de la part de la noblesse, qui prétextoit qu'en épousant une de ses sujettes, il dégradoit l'autorité royale, et qui, au fond, craignoit que de telles alliances avec des familles puissantes ne devinssent funestes à la liberté publique.

Le sujet de la tragédie est aussi simple qu'intéressant. Le roi assemble son conseil et prépare les moyens de triompher de la résistance de la diète: la reine mère, issue de la famille des Sforces, ducs de Milan, avoit un motif particulier pour s'opposer au couronnement; elle craignoit de perdre le grand crédit qu'elle avoit eu pendant la vie de Sigismond I.er, et qu'elle vouloit conserver sous le règne de son fils. Elle annonce qu'elle saura arrêter les prétentions de la princesse, qui est dans la plus grande inquiétude, et qui, aimant son époux autant qu'elle en est aimée, rentreroit volontiers dans la retraite pour ne pas compromettre la gloire ni le sort de cet époux chéri. Mais le roi persiste noblement dans ses projets: la reine mère essaie en vain d'en détourner son fils; et, n'ayant rien obtenu, elle prépare ses moyens secrets de vengeance. Elle tâche d'intimider la princesse en lui peignant les dangers auxquels elle est exposée, ainsi que son époux, et la nation

entière; elle la décide à se retirer en Italie, pour prévenir les plus grands malheurs. L'espoir de sauver le roi séduit cette tendre épouse : un faux avis annonce que le roi lui-même, par des motifs de bien public, consent à la séparation. La princesse, se croyant délaissée, s'abandonne au désespoir et ne veut plus s'éloigner : elle croit que son époux l'a sacrifiée à sa mère, qui, irritée de ce nouvel obstacle et du mauvais résultat de sa fraude, ne peut plus reculer sa vengeance. Mais le roi arrive, dément tout ce qui a été raconté, et promet de repousser la demande des nonces, qui bientôt se présentent devant lui et se déclarent contre le couronnement projeté. Le roi répond avec dignité : quelques grands forment le projet d'éclater contre le roi et de prendre les armes; un d'eux menace et insulte le roi, qui veut le faire arrêter. On représente au roi que la loi ne le permet pas, et il n'insiste point; mais il prend des mesures contre la révolte. Sa mère tâche de l'intimider; il ne fléchit point. Les deux armées sont en présence; le roi, à qui un digne et fidèle sujet fait des remontrances, les écoute avec intérêt : son épouse vient se jeter à ses pieds; elle ne veut point être la cause de la guerre civile. . .

« J'irai, dit-elle, moi-même me jeter sur les lances des combattans » pour t'épargner un crime, pour m'épargner la honte. Je veux, je » veux mourir; tu ne me laisses que cette unique voie; je veux mourir, » car je ne puis plus vivre pour toi. Qui! moi, pourrois-je presser » contre mon sein un bras qui se seroit trempé dans le sang polonais! » Non, non, autant je t'adore, autant je te haïrois; j'aime le père du » peuple, je déteste le tyran. »

Le roi consent à ce que la diète prononce; la diète l'invite à se mettre au timon du vaisseau de l'état, et le roi déclare qu'il se soumet à la décision qu'elle portera.

La révolte s'apaise : cependant le roi vient bientôt annoncer à son épouse que le sénat s'est prononcé contre eux; mais soudain le bonheur succède à leur désespoir, quand un nonce leur apprend que la diète a révoqué son premier décret, et qu'elle approuve l'hymen du roi. Celui-ci s'empresse de pardonner aux révoltés. Tout-à-coup il est instruit du péril de son épouse, empoisonnée par ordre de la reine mère : le roi est au comble de la douleur; il est auprès de son épouse, qui expire en lui disant : « Toi, vis, sauve la race des pères de la Pologne, » qui est prête à s'éteindre. . . ; préserve cette terre. . . des malheurs. . . » de la chute. . . »

Le Roi. « Elle expire. . . et je dois vivre, et vivre sans mon épouse! » O Pologne! quel douloureux sacrifice exiges-tu de moi! »

Cette pièce passe pour la meilleure tragédie polonaise. Les caractères en sont bien tracés et bien soutenus, l'intérêt en est habilement ménagé. Je reprocherai seulement à l'auteur d'avoir employé deux fois un ressort qui est presque le même, en fondant des scènes importantes sur la méprise qui résulte d'un avis qui est ensuite reconnu faux, et sur un décret qui est ensuite rétracté.

Je pourrois faire un parallèle étendu de cette pièce avec celle du théâtre russe, intitulée *Dmitri*.

Je pense que si la tragédie polonaise offre un intérêt plus touchant que la tragédie russe, celle-ci est beaucoup plus dramatique, soit par les situations, soit par les sentimens.

Glinski. Michel Glinski, ayant servi noblement et fidèlement sa patrie et son prince Alexandre, roi de Pologne, fut honteusement disgracié sous Sigismond son successeur. Accusé de complot contre le gouvernement, il fut obligé de sortir de la Pologne; il se rendit en Lithuanie, investit la maison de son dénonciateur, l'assassina et se retira de suite auprès du tzar Basile, qui le combla d'honneurs. Il le servit d'abord contre les Tatars : mais, aveuglé par la haine, il porta les armes contre la Pologne et enleva à Sigismond la ville de Smolensk. Bientôt, accablé de remords, il déplora son succès et voulut se reconcilier avec son roi; mais des seigneurs lithuaniens dénoncèrent au tzar les démarches de Glinski, et le tzar le fit périr. Tel est le sujet fourni par l'histoire.

La scène est à Smolensk : l'armée polonaise est campée non loin de cette ville.

(Acte I.er). Hélène, fille de Glinski, cherche à le consoler des peines secrètes qu'il éprouve. Avant leur départ de la Pologne, elle a aimé Trepka, et son père consentoit à leur union : tout-à-coup, à la faveur d'un déguisement, Trepka se présente à Glinski et lui propose d'implorer le pardon de son roi; Glinski est ému. En cet instant les chefs moscovites lui demandent ses ordres pour le combat; il hésite : étonnés de sa lenteur, ils songent à l'en faire punir.

(Acte II). Les deux amans se retrouvent ensemble; Trepka, plein d'enthousiasme et de franchise, ne peut taire à Hélène qu'il a proposé au conseil des guerriers polonais de rendre Glinski à la patrie ou de l'arracher à l'ennemi. Il vient dans le dessein de le persuader ou de l'immoler s'il est inflexible. Glinski se rend auprès d'eux, et Trepka l'interpelle de revenir à ses devoirs; mais Glinski résiste toujours. Alors Trepka se jette à ses pieds, et, convaincu qu'il ne peut le fléchir, il se lève pour le poignarder. Hélène couvre son père, qui, ému, étonné,

finit par se rendre au vœu de Trepka : ils combinent ensemble les moyens de succès.

Glinski avoit sauvé la vie au prince André, frère du tzar. André est reconnoissant envers Glinski ; il arrive dans Smolensk, et avertit Glinski de se tenir sur ses gardes, parce que les Polonais menacent d'attaquer et que Trepka est à leur tête ; mais il assure qu'il parviendra à le faire arrêter. Glinski avoue au prince que Trepka lui est cher ; il demande de quitter l'armée pour vivre dans la retraite. Le prince l'écoute avec bonté. Bientôt on lui annonce que Trepka a été vu dans Smolensk, et il promet à Glinski de s'acquitter envers lui, en lui amenant Trepka.

(Acte III). Mais l'empereur Basile est arrivé : il ordonne les mesures les plus sévères ; son frère ne peut rien obtenir. On apprend que Trepka est parvenu à se sauver, et que c'est à sa valeur qu'il doit ce succès. Le tzar ordonne à Glinski d'attaquer le camp polonais ; mais Glinski persiste dans son projet de quitter l'armée ; l'empereur l'écoute peu favorablement, et cependant lui permet de se retirer, en lui disant : « Tu me connois dans mes faveurs, crains de me connoître dans mon » courroux. » L'empereur le regarde comme un traître, et il intercepte un écrit que lui adressoit Trepka.

(Acte IV). Glinski et sa fille sont dans l'anxiété ; il est informé que l'ordre est donné de l'arrêter. Les soldats se présentent ; il les harangue et ils hésitent ; le tzar arrive lui-même et Glinski se soumet. Tout-à-coup on entend la voix de Trepka, qui a été saisi ; il est amené devant le tzar.

L'EMPEREUR. « Quel est le dessein qui t'a conduit ici !

TREPKA. » Il est grand.

L'EMPEREUR. » Explique-toi.

TREPKA. » Rends-moi mon épée et tu le connoîtras.

L'EMPEREUR. » Ainsi ton but étoit un meurtre ; mais en quels » lieux, par quels moyens ! A qui réservais-tu tes premiers coups !

TREPKA. » A toi.

L'EMPEREUR. » . . . Celui qui veut m'ôter la vie, qu'il me cherche » au milieu des batailles : ainsi ne pouvant vaincre, vous voulez » assassiner !

TREPKA. » Ose nous combattre avec tes propres forces et nous te » respecterons ; mais tu autorises la trahison . . . , tu armes un Polonais » contre la Pologne, un frère contre des frères ! &c. »

L'empereur le condamne à la mort : toutefois la manière dont Trepka a parlé de Glinski l'a disculpé aux yeux de l'empereur, qui, pour l'éprouver, lui ordonne d'immoler lui-même en public Trepka. Glinski est au

désespoir, et il forme le projet de sauver Trepka ou de périr avec lui.

(Acte V). Le frère de l'empereur tente de le rappeler à des sentimens plus modérés; Glinski se jette à ses pieds : l'empereur lui demande si Trepka a péri; il répond que non, que Trepka est innocent, mais qu'il existe un vrai coupable, et que ce coupable c'est lui Glinski. Dans le temps qu'il s'explique, un coup de canon annonce à l'empereur la mort de Trepka, dont il avoit confié le châtiment à un autre officier, au défaut de Glinski. On fait le récit de la mort ferme et courageuse du jeune Polonais. L'empereur ordonne aussi la mort de Glinski, qui se frappe lui-même : Hélène reçoit les derniers soupirs de son père, qui meurt consolé en apprenant que les Polonais attaquent sur tous les points.

Dans cette tragédie, qui est composée avec une intention très-morale, on trouve des caractères et des situations remarquables. Peut-être le rôle de Glinski auroit pu fournir à des développemens plus heureux et inspirer plus d'intérêt, si l'auteur avoit mis dans ses remords plus de fermeté, plus de franchise, s'il en avoit fait un véritable Thémistocle polonais.

Vanda. Le sujet de cette tragédie a été encore fourni par l'histoire de Pologne : il est traité avec une grande simplicité, et cependant l'auteur a su établir et maintenir l'intérêt des situations dramatiques, amenées assez adroitement pour fournir des développemens à l'action, qui n'offre pas assez de variété, assez d'incidens, mais qui se soutient jusqu'à la catastrophe.

Il n'y a que quatre personnages, le roi et son frère, Ritogar et sa fille.

Ritogar, staroste de Sandomir, a beaucoup contribué à placer sur le trône Boleslaw, roi de Pologne, et, en lui promettant sa fille Vanda, il a cru préparer le bonheur de la Pologne, de sa famille, et sur-tout celui du prince; mais Vanda aime en secret Ladislaw, frère du roi, et en est aimée. Le rôle de Vanda se distingue par une passion animée et touchante, par une franchise intrépide, par des résolutions nobles et courageuses. Elle déclare à son père que l'hymen proposé la rendroit malheureuse; elle ne désavoue point son amour pour Ladislaw, frère du roi, et fait un aveu au roi lui-même. Quand le roi avoit confié à son frère son chagrin de rencontrer un rival qu'il ne connoissoit point encore, Ladislaw s'étoit nommé, et le roi avoit répondu : « Ne sois plus son » amant, ou ne sois plus son frère. » Cependant le roi l'exile; alors Ladislaw propose à Vanda de le suivre; celle-ci soutient mon noble caractère et refuse. Son père la presse encore de tenir la parole qu'il

a engagée au roi au sujet de cet hymen; elle s'y soumet en déclarant qu'après la cérémonie elle se donnera la mort. Le roi surprend son frère aux pieds de Vanda, à qui il faisoit ses adieux; les deux frères tirent l'épée, et Vanda les sépare et soutient son caractère en se justifiant auprès du roi. Cependant elle s'apprête à aller à l'autel : le désespoir de Ladislaw est extrême; il s'éloigne en s'écriant : « Adieu, chère Vanda, » adieu pour toujours ! » Vanda revenant de l'autel persiste dans son projet de renoncer à la vie, quand un courrier apporte la nouvelle qu'en sortant de la ville, Ladislaw s'est donné la mort : Vanda se poignarde en présence de son père; et quand le roi arrive, il apprend successivement le trépas de son frère et celui de son épouse : il se reproche sa conduite, veut se frapper lui-même; on le sauve de sa propre fureur.

Le seul rôle du père laisse à desirer dans cette tragédie, et peut-être c'est parce qu'il n'ignore pas que sa fille a le projet de se donner la mort, dans le cas où elle sera obligée d'aller à l'autel. Si Vanda n'avoit pas communiqué son dessein, la situation du père, qui croiroit à l'obéissance de sa fille, qui s'en estimeroit heureux, et qui promettroit le bonheur au roi, fourniroit des développemens dramatiques plus nombreux et plus attachans.

Je ne dirai qu'un mot de la comédie intitulée *la Fête du jour de nom.* Cette pièce ne contient rien qui puisse convenir à son titre et le justifier : on croiroit en effet que, tandis qu'on célèbre une fête relative à la dame de la maison, il survient des incidens qui amènent et motivent des peintures de mœurs, des scènes amusantes, des situations comiques. Rien de tout cela : on trouve dans la pièce des caricatures au lieu de portraits; elles ne sont pas assez prononcées pour exciter le rire. En général la pièce ne présente que des ébauches de mœurs locales, qui sans doute ne sont pas celles de la bonne société, et un ton bourgeoisement grotesque qui ne peut être celui de la véritable comédie. Ainsi on donne des coups de bâton à un noble qui ne paie pas ses dettes d'honneur et qui n'ose se plaindre de les avoir reçus; la dame de la maison est assez simple pour accueillir le bruit que, de dix ans, on ne permettra plus les mariages, bruit que l'on fait parvenir jusqu'à elle, afin qu'elle se décide à marier ses filles. Ces indications me paroissent suffisantes pour juger du reste de la pièce, dans laquelle, comme je l'ai dit, rien ne répond au titre.

Les Coups du sort sont une jolie comédie dont le sujet est heureux, l'action vive, rapide, et la morale excellente; il faut faire quelques concessions pour les faits de l'avant-scène, mais après on est dédommagé, parce qu'il y a de l'intérêt et du comique.

François-Vincent Girkins, né dans un village de la Pologne, ayant perdu ses parens, avoit voulu faire la cour à une jeune veuve du village voisin, Mme Kriwdine, qui, riche et avare, l'avoit éconduit poliment, en l'invitant à courir le monde et à faire fortune avant de songer à se marier.

Vincent est parti et il a eu force aventures. Il revient dans le village de Mme Kriwdine avec des trésors de science et de philosophie, car il a suivi un savant dont il étoit secrétaire, et duquel les événemens l'ont plusieurs fois séparé et rapproché ; mais il revient aussi pauvre qu'il étoit parti. Il se flatte pourtant que sa chère veuve ne le dédaignera pas, attendu qu'il a acquis de grandes connoissances. Il se présente à elle, et lui parle de ses trésors; elle s'enflamme pour lui, veut le recevoir dans sa maison : mais quand il n'est question que de trésors de science et de philosophie, elle lui ferme sa porte. Il ne trouve aucun gîte, parce qu'il annonce qu'il n'a pas de quoi le payer, passe la nuit dans la forêt, y est secouru le lendemain par Annette, aimable et sensible fille du garde-chasse, laquelle lui donne une partie du déjeûner qu'elle portoit à son père. Il veut s'éloigner, et, à peu de distance, il trouve une valise; il est tenté de l'ouvrir, il peut y trouver de l'argent: mais bientôt, cédant à des sentimens délicats, il retourne au village pour la déposer chez le juge. Cette valise avoit été volée la veille par deux brigands qui, étant ensuite poursuivis, l'avoient abandonnée. Vincent est arrêté et conduit devant le juge comme voleur; il se justifie: en même temps on saisit les véritables voleurs, et ils avouent qu'ils sont les auteurs du délit ; on le relâche. Cette valise appartenoit à un voyageur naturaliste qui, la veille, avoit passé par ce village pour y déposer cinq cent mille florins dont il avoit été chargé pour François-Vincent Girkins, du village voisin. Il arrive donc que, par la même circonstance qui l'a amené devant le juge, comme soupçonné de vol, il est reconnu propriétaire de cette grande fortune, et on la lui délivre. Avant cet heureux éclaircissement, il avoit été touché des charmes et des qualités d'Annette, de la bonté de son père, qui, tout pauvre qu'il étoit, l'avoit forcé d'accepter une petite somme, et lui avoit même proposé d'épouser sa fille, afin qu'il pût lui succéder un jour dans la place de garde-chasse. Quand il est immensément riche, Vincent songe à épouser Annette, et repousse à son tour Mme Kriwdine, qui ne manque pas de faire alors des avances, et qui cherche à justifier la mauvaise réception qu'elle lui avoit faite d'abord.

Mais voici un singulier incident: un aubergiste du pays, le même qui a refusé d'héberger Vincent à crédit, et qui n'étoit connu que par son

nom de guerre Jean, ayant fait plusieurs campagnes en qualité de domestique d'un officier, s'appelle aussi François-Vincent Girkins; il est né dans le même village que Vincent, qui déjà est en possession de la riche cassette; il est même son oncle et son parrain. Il prétend que c'est à lui qu'elle appartient; on porte l'affaire devant le juge: l'oncle fait habilement l'histoire de ses courses : il sait que la cassette a été remise à Trieste, et il prétend que, dans cette ville, il a sauvé la vie à un homme qui partoit pour le Levant et qui lui avoit promis de la reconnoissance. L'honnête neveu déclare qu'il ne croit pas que la somme soit destinée à lui-même; elle est adjugée à l'oncle, qui se comporte durement, et fait même rendre quelques pièces d'or que le neveu avoit précédemment tirées de la cassette pour fournir à ses besoins pressans; mais le garde-chasse et Annette persistent dans le dessein de s'unir à Vincent, et l'avare M.me Kriwdine consent à épouser l'oncle; ils se rendent chez le notaire et signent un dédit considérable.

Cependant le voyageur naturaliste, forcé par un accident de revenir dans le village, est interrogé: il se trouve que c'est au neveu que la somme a été envoyée par le savant dont il étoit le secrétaire, et qui, depuis leur dernière séparation, avoit hérité d'une très-grande fortune.

M.me Kriwdine est au désespoir; Annette, son père et Vincent sont dans la joie, et l'oncle se console en songeant au dédit de M.me Kriwdine.

L'auteur de cette comédie (1), A. Mowinsky, en a fait deux autres : je ne suis pas surpris qu'on le considère comme le Molière de la Pologne, ainsi que l'annonce l'auteur de la notice qui précède la pièce.

Si toutes les livraisons des chefs-d'œuvre des théâtres étrangers étoient semblables à celle qui concerne le théâtre polonais, j'aurois donné des éloges presque sans restriction à l'exécution de cette grande entreprise littéraire.

RAYNOUARD.

HORACE ET L'EMPEREUR AUGUSTE, ou Observations qui peuvent servir de complément aux Commentaires sur Horace; par Eusèbe Salverte.

Non equitem dorso, non frænum depulit ore. (HOR. *Ep. l. x, 38.*)

Paris, Dondey-Dupré, 1823, *in-8.°*, 158 pages.

EST-IL vrai qu'on doive appliquer à Horace ce qu'il dit lui-même

(1) Il y a environ trente ans, Loaisel-Théogate traita le même sujet, sous le titre de *la Bizarrerie de la fortune ou le jeune philosophe.*

du cheval qui, après avoir imploré et obtenu le secours de l'homme, se vit pour toujours asservi à son protecteur? Beaucoup d'interprètes et d'admirateurs de ce grand poëte l'ont en effet représenté comme un client de Mécène, comme un courtisan et presque un esclave d'Auguste. M. Vanderbourg est, à notre connoissance, celui des auteurs modernes qui a le mieux réfuté cette imputation; il l'a du moins fort affoiblie, en excusant, par des observations judicieuses, les hommages qu'Horace a rendus au pouvoir, à l'exception pourtant de quelques-uns, et sur-tout de ceux que renferme l'épître *Cùm tot sustineas &c.* Mais aujourd'hui M. Salverte renouvelle tous ces reproches, et il leur donne des développemens qu'ils n'avoient pas encore reçus; car il rassemble et discute avec rigueur tous les poëmes, tous les vers auxquels ils peuvent s'appliquer. Les résultats de cet examen seroient qu'Horace a consacré son talent, son génie, à justifier aux yeux des contemporains et de la postérité l'usurpation d'Octave; que plusieurs de ses odes, de ses satires, de ses épîtres, n'ont été que des *ouvrages de commande;* qu'on lui en traçoit le plan, qu'on lui en prescrivoit les détails, qu'on lui dictoit jusqu'à ses jugemens littéraires.

L'auteur commence par retracer les dispositions des esprits dans Rome au moment où l'ambitieux et timide Octave s'emparoit de la toute-puissance: il montre que ce prince avoit besoin de mettre en œuvre des écrivains dont le talent parlât plus haut que tous les souvenirs et fascinât les yeux de la multitude. Virgile, qui, en louant et divinisant le nouveau maître du monde, s'étoit récrié avec une énergie intempestive contre les brigandages militaires, ne parut point avoir assez de souplesse pour influer immédiatement sur les idées et les sentimens des contemporains: il fut destiné à porter dans les siècles à venir la gloire de l'empereur. On espéra qu'Horace saisiroit mieux les à-propos, sauroit mieux ce qu'il falloit dire au siècle présent; et on l'initia de plus près aux secrets de la politique de chaque jour. Ce n'est pas pourtant que M. Salverte pense, avec Galiani, qu'Horace ait été commis dans les bureaux de Mécène; l'office qu'il avoit acheté, et qui s'appeloit *scriptum quæstorium,* étoit d'une toute autre nature, et n'entraînoit point, à beaucoup près, une dépendance si habituelle et si directe. Le poëte, dans sa sixième satire, adressée à Mécène lui-même, donne sur sa propre vie privée des détails qui démentent expressément l'hypothèse de Galiani. On sait d'ailleurs qu'il avoit refusé d'être le secrétaire intime d'Octave, et laissé à Varius le soin de chanter les triomphes d'Agrippa. A vrai dire, l'insouciance d'Horace, la modération de ses desirs, son caractère et ses goûts, tels qu'ils nous sont

connus, se concilient fort mal même avec le système de M. Salverte. Horace ne rougit ni de s'être attaché, dans sa jeunesse, à un parti qui a succombé, ni d'avoir accepté la bienveillance des vainqueurs; et les hommages qu'il ose encore rendre à d'anciens ennemis des Césars, ne permettent pas de penser qu'il se soit transformé, autant qu'on le prétend, en un poëte *suivant la cour.*

Du reste, M. Salverte, malgré la rigueur de ses censures, est assez impartial pour reconnoître qu'il n'y a rien à conclure contre Horace, ni de l'ode *O navis, referent &c.* (l. I, o. XIV), ni de celle où la victoire d'Actium est célébrée (l. I, o. XXXVII), ni des odes satiriques où sont flétris Ménas et Antoine (epod. V et IX).

Octave fit rendre un sénatus-consulte pour défendre de lui appliquer, comme avoit fait Antoine, la qualification d'enfant, *puer:* quand il seroit vrai que Virgile et Horace se fussent conformés d'avance à ce décret, en l'appelant *juvenis (Hîc illum vidi juvenem &c. Tempore quo Parthis juvenis horrendus &c.),* conviendroit-il de faire un crime à ces deux poëtes d'une complaisance si légère ! Leur silence sur les proscriptions du triumvirat ne nous paroît pas plus condamnable; tous les intérêts privés et publics le leur commandoient: mais, il faut le dire, celui qu'ils ont gardé sur Cicéron est difficile à excuser, sur-tout dans le VI.ᵉ livre de l'Énéide, où les mots *Orabunt* (alii) *causas meliùs,* annoncent le dessein formel d'obscurcir la gloire du premier orateur de Rome.

Dans une satire d'Horace (l. II, s. II), Ofellus se montre tout consolé d'avoir été dépouillé de ses propriétés, et se trouve heureux d'en être devenu le fermier. Croirons-nous que l'intention du poëte ait été d'affoiblir les ressentimens que les spoliations inspiroient ! En conclurons-nous, avec M. Salverte, que c'étoit un *ouvrage de commande!* Il n'existe aucune preuve d'un tel fait: le tour d'esprit d'Horace et le caractère de sa philosophie suffisoient pour l'entraîner à cette composition. Nous sommes persuadés qu'il n'avoit pour but que d'enseigner à vivre de peu et à triompher de l'adversité par le courage: *Vivere parvo. — Vivite parvo,*

Fortiaque adversis opponite pectora rebus.

L'ode *Jam satis terris &c.* (l. I, o. II) lui feroit, sous le rapport moral, assez peu d'honneur, si elle avoit été faite, comme Galiani le suppose, aussitôt après la bataille de Philippe; ce seroit une abjuration beaucoup trop prompte du parti vaincu : mais Tanneguy le Fèvre a montré qu'il convenoit de la rapporter à l'an 26 avant J. C.; et M. Salverte, qui en juge de même, la compare, non sans raison, au morceau qui termine le I.ᵉʳ livre des Géorgiques. De part et d'autre,

il est aisé de reconnoître le dessein de complaire à Auguste, et de calmer les alarmes que lui causoit le souvenir de la mort de Jules César.

Le trait satirique *Labeone insanior* (Sat. l. I, III), n'est guère pardonnable, s'il s'agit, comme il y a toute apparence, du jurisconsulte Labéon, loué par Tacite. On peut s'étonner aussi qu'après avoir proposé les poésies de Cassius de Parme comme des modèles (car c'est le sens le plus naturel du vers *Scribere quod Cassî Parmensis opuscula vincat* (Ep. l. I, IV), Horace en parle avec mépris, quand ce versificateur a été immolé par ordre d'Octave. Observons pourtant que Tacite et Bayle ont traité ce Cassius Severus ou Parmensis, comme il l'avoit été par Horace (epod. VI). Sur cet article, les réflexions de M. Salverte se réduisent à-peu-près à réprouver toute satire personnelle, et par conséquent elles confirment assez peu les imputations particulières de complaisance et de servilité qu'il adresse à l'ami de Mécène. Nous ne le suivrons point dans l'examen des maximes politiques qu'il extrait du poëme séculaire et de quelques autres morceaux; il est entraîné par cette discussion à traiter des questions étrangères à la critique historique et littéraire; toutefois il y trouve l'occasion de réfuter encore Galiani, qui veut toujours qu'Horace soit un employé au ministère des relations extérieures.

Deux fois Horace (l. I, o. XV; l. III, o. III) a combattu le projet de transporter le siége de l'empire romain dans l'ancienne capitale de la Phrygie: suivant presque tous les commentateurs, c'étoit Auguste qui méditoit cette translation; selon M. Salverte, c'est Auguste qui a dicté les deux odes où elle est déconseillée. Cette dernière opinion n'est appuyée sur aucun fait, sur aucun témoignage, sur aucune sorte d'indice. Sans doute le poëte auroit poussé la flatterie au-delà de toutes les limites, s'il avoit entendu désigner l'empereur par les vers, *Justum et tenacem propositi virum, &c.;* mais nous n'apercevons rien qui suggère ni qui autorise cette conjecture. Comment Horace auroit-il loué le maître du monde de n'être pas déconcerté par l'aspect d'un dominateur! *Non vultus instantis tyranni — Mente quatit solidâ.*

M. Salverte passe ensuite à l'épître *Cùm tot sustineas*, et la déclare écrite sous la dictée du prince auquel elle est adressée. N'étoit-ce donc point assez pour le prince de l'avoir demandée; pour le poëte, de la commencer et de la terminer par des adulations qu'on devoit trouver exagérées malgré leur élégance! Pourquoi falloit-il encore que, même dans la partie qui concernoit l'état des beaux-arts, les idées, les expressions n'appartinsent qu'à Auguste! Celui-ci, dit-on, avoit intérêt à déprécier toutes les productions littéraires antérieures à son règne.

Il est vrai qu'une prévention fort commune en ce siècle, comme en plusieurs autres, est combattue dans cette épître : Horace y montre qu'une aveugle admiration des anciens poëmes déguise souvent une basse jalousie qui veut méconnoître l'éclat de ceux qui viennent de paroître au jour; et M. Salverte croit au contraire que la nouveauté obtient ordinairement beaucoup trop de faveur : il prouve, par un grand nombre d'exemples anciens et modernes, qu'il faut une seconde ou même une troisième génération pour juger sans illusion les ouvrages littéraires dont la première s'est infatuée. Il ajoute, qu'Auguste cherchoit à prévenir les jugemens qui alloient bientôt se rendre en faveur de quelques anciens poëtes qu'il n'aimoit point, tels que Lucrèce, Catulle, Laberius, &c., et que, pour les faire oublier, il employoit Horace à préconiser leurs successeurs. Nous croyons qu'Auguste étoit occupé d'affaires plus sérieuses et qui le touchoient de plus près, et qu'Horace ne disoit des poëtes morts et vivans que ce qu'il en pensoit en effet lui-même. Nous n'avons pas les moyens de savoir si Fundanius, Varius, Pollion, méritoient les louanges qu'il leur donne; peut-être ne rend-il pas toute justice à Plaute: mais ses jugemens sont bien à lui, et la postérité a confirmé presque tous ceux qu'elle a pu vérifier.

Il est superflu d'avertir que les observations de M. Salverte ne sont pas plus favorables à Auguste qu'à son panégyriste. Cependant l'auteur avoue que l'usurpation s'est fortifiée sous ce règne par le charme d'une prospérité publique, brillante dans ses apparences et puissante dans ses illusions. *J'accorde,* poursuit-il, *aux vers d'Horace, sur le bonheur public, l'inspiration de la vérité;* c'est-à-dire (car nous craignons que ces expressions n'aient besoin d'être interprétées) que la vérité inspiroit Horace, quand ses vers célébroient le bonheur public. Ceci écarte du moins tout soupçon de mensonge et de mauvaise foi, et ne laisse à critiquer que les exagérations de l'enthousiasme poétique. Réduits à ces termes, les reproches deviennent beaucoup moins graves, sur-tout si l'on considère qu'Horace n'a guère loué, dans le pouvoir, que ce qui étoit, à certains égards, sage et honorable. Il a eu des complaisances quelquefois un peu fâcheuses, et que sa position n'exigeoit peut être pas autant qu'il le vouloit croire. Mais ne craignons pas d'assurer que rien, dans ses mœurs et dans sa vie, n'a le caractère de la servilité, ni d'une connivence active et immédiate aux excès de la tyrannie; gardons-nous sur-tout de penser qu'on lui ait jamais dicté les pensées et les détails de ses poëmes, même de ceux qu'on l'avoit engagé à composer.

En n'adoptant point, dans leur ensemble, les opinions de M. Salverte, nous devons reconnoître que son ouvrage se recommande par la droiture des intentions morales, souvent par l'élégance et l'originalité du style, toujours par une connoissance profonde des poésies d'Horace, et de tous les faits qui les concernent. C'est réellement, ainsi que le titre l'annonce, un nouveau commentaire à joindre à ceux que l'on possède. Ils sont déjà bien nombreux sans doute; mais celui-ci ne ressemble point aux autres, et n'est certainement pas celui qu'on lira avec le moins d'intérêt et de profit.

DAUNOU.

CAÏUS CRISPUS SALLUSTIUS, ad codices Parisinos recensitus, cum varietate lectionum et novis commentariis; item JULIUS EXSUPERANTIUS, è codice nondum explorato emendatus; curante J. L. Burnouf, *rhetorices in collegio Ludovici Magni, et eloquentiæ latinæ in regio Franciæ collegio, professore.* Parisiis, MDCCCXXI, *in-8.°*

CETTE édition fait partie de la belle collection des *Classiques latins* publiée par M. Lemaire. La plupart des autres éditions qui entrent dans cet important recueil, sont des réimpressions d'éditions estimées, auxquelles on a joint des augmentations plus ou moins considérables. Celle-ci, au contraire, porte le caractère d'un travail original et par la discussion du texte et par le commentaire qui sert à l'éclaircir. C'est ce qui nous a déterminés à la détacher du grand ensemble dont elle fait partie, pour en donner une notice particulière,

D'abord, M. Burnouf ne s'étoit proposé que de donner, comme ses collaborateurs, une sorte d'édition *variorum* avec des observations nouvelles; et l'on peut même dire que le commencement de son ouvrage a conservé des traces de sa première intention. En avançant un peu plus dans son travail, les commentaires qu'il avoit sous les yeux lui parurent insuffisans, quoique fort étendus. En effet, à ne prendre ici que les éditions vraiment critiques, celles de Cortius et d'Havercamp, la première, sans doute, se distingue par une abondante collection de variantes et par le soin avec lequel chacune d'elles est discutée: mais l'éditeur a fait peu d'efforts pour éclaircir la pensée de Salluste, et les principales difficultés du texte restent sans explication satisfaisante;

dans la seconde, qui forme deux volumes *in-4.°*, et contient les observations d'un grand nombre de philologues, on trouve tout, excepté ce qu'on y cherche.

Le nouvel éditeur, sans négliger les travaux de ses prédécesseurs, s'est donc attaché à composer un commentaire, comprenant à-la-fois les mots et les choses, qui pût offrir, avec des éclaircissemens sur les faits historiques et géographiques, des explications nécessaires pour fixer le sens de l'auteur et faire saisir la suite de ses idées. Sous ce double rapport, son travail est également recommandable. Comme les variantes des manuscrits de la Bibliothèque du Roi sont rejetées à la fin de l'ouvrage, ainsi que leur examen critique, le commentaire contient peu de discussions sur ces variantes, et l'auteur a pu s'appesantir sur des objets d'un intérêt plus général.

Relativement au texte, M. Burnouf n'a suivi complètement ni Cortius ni Havercamp : le premier, en voulant supprimer du texte tout ce qu'il croyoit ne point appartenir à Salluste, a quelquefois retranché des leçons excellentes et vraiment *sallustiennes ;* le second, qui s'est beaucoup attaché aux premières éditions et aux manuscrits, a souvent introduit dans le texte des leçons fausses et des gloses de copistes. L'éditeur des Deux-Ponts paroît avoir tenu le milieu entre ces deux extrêmes. M. Burnouf, après avoir comparé ces différens textes entre eux, et avec cinq des plus anciens manuscrits de la Bibliothèque du Roi, a fait son choix entre les diverses leçons ; les motifs de ce choix sont exposés, soit dans le commentaire, soit plutôt à la fin de l'ouvrage, dans les *Variæ lectiones et Additamenta*, où ils sont rapportés et discutés avec autant de soin que d'érudition.

Pour donner une idée de la méthode de M. Burnouf et de l'esprit de critique qui l'a guidé dans son travail, nous indiquerons quelques-unes de ses observations.

Catil. 53. *Sed postquam luxu atque desidiâ civitas corrupta est, rursus respublica magnitudine suâ imperatorum atque magistratuum vitia sustentabat, ac,* VELUTI EFFETA PARENTE, *multis tempestatibus haud sane quisquam Romæ virtute magnus fuit.* Au lieu de *effeta parente*, qui avoit embarrassé tous les commentateurs, M. Burnouf préfère *effeta parentum*, leçon donnée par plusieurs manuscrits, et il la défend par des raisons excellentes ; il assimile cette locution à celle de *nuda gignentium* [Numidiæ loca], qu'on trouve dans la vie de Jugurtha (c. 79). L'éditeur explique *gignentia* par *quæ terrâ gignuntur*, et cite d'autres exemples de participes actifs pris dans un sens passif.

Jug. 43. *Is* (Metellus) *ubi primum magistratum ingressus est,*

ALIA OMNIA sibi cum collega ratus, ad bellum quod gesturus erat, animum intendit. Les mots *alia omnia* n'avoient été compris d'aucun commentateur. M. Burnouf montre, d'après Pline (ep. VIII, 14), et Cicéron (epist. I, 2), qu'ils reviennent à *nequaquam hoc*, et que la pensée de Salluste est celle-ci: *Existimans sibi soli, non collegæ suo, totam incumbere belli curam, ad bellum &c.*

Jug. 14. *Utinam emori fortunis meis honestus exitus esset; NEU VERE contemtus viderer, si, defessus malis, injuriæ concessissem!* Au lieu de *neu vere*, les éditions portent *ne videre*. M. Burnouf, en adoptant *neu vere*, défend très-bien cette leçon par des textes de Plaute et d'Horace.

Jug. 41. *Ceterum nobilitas factione magis pollebat; plebis vis, soluta atque dispersa, in multitudine minus poterat.* Ce passage est difficile, et principalement les mots *factione magis pollebat.* M. Burnouf l'explique ainsi: *Potentior erat nobilitas utpote quæ factio esset; factio autem consensu præsertim et virium omnium conspiratione valet. Contrà, plebs, quamvis major esset ejus multitudo, minus poterat; quippe cujus vis soluta atque dispersa, id est communi quasi nexu et vinculo carens, se totam concordi nisu expromere nequibat.*

Au chapitre précédent, toutes les éditions, excepté celle des Deux-Ponts, portoient: *Sed plebes, incredibile memoratu est, quam intenta fuerit, quantaque vi rogationem JUSSERIT, DECREVERIT, VOLUERIT; magis odio nobilitatis, cui mala illa parabantur, quam cura reipublicæ; tanta lubido in partibus.* Les trois verbes *jusserit, decreverit, voluerit*, sont un *congeries* inutile, et contraire à la manière de Salluste. L'éditeur a retranché du texte les deux derniers, sur la foi de plusieurs manuscrits où ils avoient été écrits dans l'interligne, simplement comme une glose.

Voici une autre phrase qui avoit été beaucoup tourmentée par les commentateurs et les interprètes: *Huc consul, simul tentandi gratiâ, et si paterentur opportunitates loci, præsidium imposuit, &c.* (Jug. 47). M. Burnouf explique et développe ces expressions concises, qui reviennent à *Huc consul, simul Jugurtham tentandi gratiâ, an hoc lentus spectaret; et simul, si paterentur opportunitates loci, præsidium impositurus, duxit exercitum, præsidiumque imposuit.*

De même en cet endroit (Jug. 62): *Igitur Jugurtha, ubi armis virisque et pecuniâ spoliatus, quum ipse ad imperandum Tisidium vocaretur*, les expressions *ad imperandum* sont assez obscures. M. Burnouf les explique par *ut ei, quod Metello placeret, imperaretur*, et appuie ce sens de plusieurs textes qui montrent que le gérondif prend aussi bien

la signification du passif que celle de l'actif. Dans cette autre phrase, *sed neque muniebantur, neque more militari vigiliæ deducebantur* (Jug. 44), les mots *neque muniebantur*, insérés dans le texte par Popma, d'après un manuscrit très-ancien, en avoient été retranchés par Gruter et par la plupart des éditeurs; mais, d'après une citation que Fronton a faite de ce passage, on voit que cette leçon doit être rétablie, et M. Burnouf n'a point balancé à suivre une autorité si respectable. Au reste, cette observation n'avoit point échappé au savant abbé Mai, premier éditeur de Fronton: un autre passage de cet auteur me paroît avoir été fort bien rétabli et expliqué par M. Burnouf, dans ses notes sur les fragmens de Salluste.

Les mots *id EÂ GRATIÂ eveniebat, quod &c.* (Jug. 54), n'avoient pas non plus été bien saisis; *eâ gratiâ* signifie *ejus rei causâ*, répondant à οὗ χάριν des Grecs. M. Burnouf explique de cette manière le vers de Virgile (IV Georg. 520):

Spretæ Ciconum quo munere matres;

quo munere, id est, *cujus rei causâ*, ce qui n'avoit point été remarqué des interprètes. Il en est de même de plusieurs autres passages difficiles, tels que *milites neque PRO OPERE consistere* (Jug. 92)....; *non tam diffidentia futuri, QUÆ imperavisset*... (Jug. 100); *cui SCILICET placuit, te*... (Jug. 102); *quo res communis licentius gereretur*... (Jug. 108); *proh dii boni! qui hanc urbem OMISSÂ CURÂ adhuc regitis* (Frag. p. 359), que l'éditeur explique par... *qui hanc urbem etiamnum regitis, quamvis ejus omittatis curam*... Dans l'explication de ces divers passages, le nouvel éditeur se montre humaniste distingué et critique judicieux.

Salluste, qui imite souvent Démosthène et Thucydide, présente des difficultés d'un autre genre, qu'on ne peut expliquer qu'en rapprochant son texte de celui des auteurs grecs qu'il avoit devant les yeux en écrivant. M. Burnouf ne néglige point de faire ces rapprochemens; et nous pourrions citer bon nombre de passages qu'il a éclaircis ou rétablis à l'aide de ce moyen de critique. Nous nous contenterons de rapporter quelques exemples. Dans le discours d'Adherbal, on lit: *Atque ego, patres conscripti, quoniam eò miseriarum venturus eram, vellem potius ob mea, quam ob majorum meorum BENEFICIA, posse me à vobis auxilium petere &c.* (Jug. 14). M. Burnouf observe que cette phrase est prise de Thucydide (I, 32), et il se sert du texte grec pour en éclaircir les détails: par exemple, les mots εὐεργεσίας... προοφειλομένης montrent que la leçon *beneficia* appartient à Salluste, et que Cortius, ainsi que d'autres éditeurs, s'étoient trompés en la retranchant du texte.

Le même passage de Thucydide a été imité par l'historien latin, dans le discours de Philippe contre Lépidus (pag. 359). C'est encore d'après les Grecs, que Salluste a dit : *Quia, neque plebi militia* VOLENTI *putabatur, et Marius aut belli usum, aut studia volgi amissurus*... (Jug. 84); ce qui veut dire : *Quia ipsa plebs non libenter nomen militiæ daturā putabatur ; unde futurum erat, ut Marius, aut belli usum* (id est, *copias ad bellum necessarias*) *non haberet, aut amitteret vulgi favorem*. Le participe *volenti* répond à βουλομένῳ, dans cette phrase de Thucydide (II, 3), τῷ γὰρ πλήθει τῶν Πλαταιῶν οὐ βουλομένῳ ἦν τῶν Ἀθηναίων ἀφίστασθαι. Les diverses corrections que Cortius avoit proposées de ce passage sont inutiles. C'est encore à l'aide de Thucydide que M. Burnouf explique l'exorde du discours de M. Æmilius Lépidus contre Sylla, tiré du discours des Corinthiens aux Lacédémoniens (I, 68), et une autre phrase très-difficile de ce même discours.

Les différens exemples que nous venons de citer suffiront sans doute pour donner à nos lecteurs une idée du soin que M. Burnouf a mis à cette édition vraiment critique. Si nous ne craignions de nous étendre beaucoup trop, nous parlerions avec plus de détail de son excellent commentaire de la lettre de Mithridate au roi Arsace, dont on n'avoit point encore d'explication historique, et de celui qu'il a donné des deux lettres politiques *(ad Cæsarem de republicâ ordinandâ)* ; ce sont peut-être les parties les plus neuves et les plus importantes de son travail.

Après les fragmens de Salluste, M. Burnouf a donné la *Declamatio in M. Tullium Ciceronem*, et la *Declamatio in Sallustium*, faussement attribuées l'une à Salluste, l'autre à Cicéron ; et l'opuscule de Julius Exsuperantius *de Marii, Lepidi ac Sertorii bellis civilibus*, dont il a revu le texte sur un manuscrit du XI.ᵉ siècle, qui s'écarte des éditions en beaucoup d'endroits.

L'ouvrage est terminé par les *Variæ lectiones et Additamenta*, où l'éditeur rapporte et discute les principales variantes des manuscrits et complète son commentaire. Vient ensuite un *Index geographicus*, où l'on trouve, sur chacune des dénominations géographiques contenues dans les écrits de Salluste, des notions précises et exactes. Enfin un *Index historicus* et un ample *Index verborum* complètent cette édition, qui doit ajouter beaucoup à la réputation de M. Burnouf, que l'université de Paris compte depuis long-temps au nombre de ses professeurs les plus distingués.

LETRONNE.

CARMEN *Abu'ltajjib Ahmed ben Alhosain Almotenabbii, quo laudat Alhosainum Ben-Ishak Altanuchitam, nunc primùm cum scholiis edidit, latinè vertit et illustravit, pro dissertatione ad impetrandos ab illustri philosophorum ordine in academia Borussica Rhenana summos in philosophia honores,* Ant. Horst, *Agrippensis, theol. stud.* Bonnæ, 1823; 55 pages et 8 pages de texte arabe, *in-4.°*

VOICI encore un nouveau fruit de l'enseignement de la langue arabe dans l'université de Bonn, et du zèle avec lequel M. Freytag s'applique à former des élèves dignes de la faveur que le gouvernement prussien accorde à ce genre d'étude. Le poëme de Moténabbi, que M. Horst a choisi pour l'objet de son travail, n'est composé que de vingt-sept distiques; mais le jeune éditeur y a joint les gloses arabes, une traduction latine du poëme et des gloses, des notes critiques et philologiques, et des recherches historiques sur le poëte et sur *Hosaïn ben-Ishak Tanoukhi,* auquel ce poëme est adressé; et de la réunion de tout cela se forme un travail assez considérable, qui ne peut manquer d'être bien reçu des amateurs de la littérature arabe.

La vie de Moténabbi que donne M. Horst est tirée des Annales d'Abou'lféda; mais Abou'lféda a copié presque littéralement Ebn-Khilcan, toutefois en l'abrégeant, ce que M. Horst ne pouvoit pas savoir. Moténabbi avoit donné un soin tout particulier à l'étude de la langue arabe, et il en possédoit toutes les richesses. Sur quelque mot arabe qu'on lui fît une question, il pouvoit citer des autorités puisées dans les meilleures sources, pour en déterminer la signification et en justifier l'usage. C'est le témoignage que lui rendoit un grammairien célèbre, Abou-Ali Farési, dont l'autorité est d'un si grand poids, que le biographe arabe, après avoir rapporté cette anecdote, s'écrie, *Il n'y a rien au-dessus d'un pareil éloge, sorti de la bouche d'Abou-Ali :* car c'est là, en traduisant un peu librement, le vrai sens des mots arabes وحسبك من يقول فى حقه ابو على هذه المقالة; ce que je remarque en passant, parce que M. Horst, en s'éloignant de la traduction de Reiske, et croyant sans doute rendre plus exactement l'expression من يقول فى حقه *(qui hæc secundùm suum veritatis studium dixit),* a dénaturé la pensée de l'auteur.

M. Horst a cherché inutilement des renseignemens sur Hosaïn ben-

Ishak, à la louange duquel ce petit poëme est consacré, et sur l'époque à laquelle Moténabbi l'a composé. Je ne crains point d'affirmer que ce poëme est du même temps que ceux que Moténabbi a composés en l'honneur de Mosawir, d'après la place qu'il occupe dans le recueil de ses poésies, et par conséquent il est de la jeunesse de Moténabbi. Hosaïn avoit vraisemblablement succédé, dans la possession de la ville de Laodicée, à son frère Mohammed ben-Ishak Tanoukhi, sur la mort duquel Moténabbi a composé plusieurs élégies qui, dans le recueil de ses poëmes, précèdent immédiatement celui qui est adressé à Hosaïn ben-Ishak.

Reiske avoit porté, il y a déjà long-temps, un jugement sévère sur les poésies de Moténabbi, malgré l'estime dont elles jouissent chez les orientaux; et, quoique le jugement de ce savant soit exprimé, selon son usage, avec une dureté qui semble approcher de l'injustice, j'ai témoigné plus d'une fois que la grande réputation de Moténabbi me paroissoit tenir à la corruption du goût chez les Arabes. M. Horst s'efforce de justifier Moténabbi des reproches dont son style obscur et chargé d'hyperboles a été l'objet; et il est vrai que, dans les poëmes qu'il a composés dans sa jeunesse, les pensées sont plus naturelles, les figures moins hardies, et les expressions plus faciles à comprendre. Toutefois il est rare que le lecteur accoutumé à l'élévation et à la noblesse des anciens poëmes arabes, ne soit pas choqué, dans Moténabbi, par quelques pensées ingénieuses, si l'on veut, mais froides et d'une subtilité qui est en opposition directe avec l'enthousiasme poétique. Dans le petit poëme publié par M. Horst, quoiqu'il y ait peu d'écarts de ce genre, peut-on s'empêcher de trouver une sorte de niaiserie dans ce vers, par lequel le poëte veut dire que Hosaïn ne se vante point lui-même, mais que ce sont ses belles actions qui font l'éloge de sa bravoure :

يُحاجَى به ما ناطق وهو ساكت   يرى ساكتا والسيف عن فيه ناطق

« On propose une énigme dont il est le mot, on demande : *Qui est-*
» *ce qui parle et qui pourtant garde le silence!* Il paroît dans le silence,
» mais son glaive parle pour lui. »

Que Cafour, Seïf-eddaula, Adhad-eddaula, aient fait grand cas du talent d'un poëte qui flattoit leur orgueil et chantoit leurs triomphes, cela prouve bien peu suivant moi; et quant au poëte Abou'lola, dont M. Horst invoque le témoignage en faveur de Moténabbi, il suffit de dire que, malgré son mérite, ses compositions sont déparées par les mêmes défauts qu'on critique dans celles de Moténabbi. On peut

voir le jugement qu'en porte Abou'lféda (*Annal. Mosl.*, tom. III, pag. 165), et ce qu'en dit Reiske (*ibid.* pag. 677).

Moténabbi paroît avoir eu une vie fort agitée, et il s'attira de graves infortunes, par la folie qu'il eut de se faire passer pour prophète. M. Horst entreprend encore sa défense à cet égard, et attribue son apparente inconstance aux dégoûts qu'une ame fière éprouve, lorsqu'au lieu d'une noble liberté et de la considération due aux talens, elle ne trouve par-tout que l'insolence des despotes et les caprices des tyrans. Je ne pense pas qu'un poëte comme Moténabbi ait joué un rôle assez important, pour que nous ayons grand intérêt aujourd'hui à connoître les vrais motifs de sa conduite. Néanmoins la flatterie poussée à l'excès dans ses poëmes, ne me donne pas une idée fort relevée de son caractère; et ses brouilleries avec les hommes qui, peu auparavant, avoient été l'objet de ses éloges, me semblent tenir à l'humeur d'une ambition trompée ou d'une cupidité mal satisfaite. Mais en voilà assez sur ce sujet.

Le texte, tant du poëme que des scholies, publié par M. Horst, lui a été communiqué par M. Freytag, qui, pendant son séjour à Paris, a copié plusieurs poëmes de Moténabbi sur un manuscrit qui m'appartient, et a consulté aussi un autre manuscrit sans gloses de ma collection, et un bon exemplaire de la Bibliothèque du Roi. L'éditeur, dans ses notes, a corrigé assez souvent, soit par conjecture, soit d'après les autres manuscrits, des leçons qu'il attribue à mon exemplaire, et qui lui ont paru fautives; mais je dois dire que, si l'on en excepte une ou deux, mon manuscrit ne présente aucune de ces fautes. Il a eu tort aussi quelquefois de ne pas s'en tenir à la leçon de mon manuscrit. Ainsi, au vers 22, il devoit laisser dans le texte ذابت, et ne pas y substituer حاضت, leçon qui devoit ne trouver place que dans la glose; au vers 23, il falloit écrire, comme dans mon manuscrit, سَيُحْيِي, pour être d'accord avec le commentaire, et non pas سَيُحَيِّي, qui est une faute. Dans le premier vers et dans la glose de ce vers, il falloit toujours écrire حَزَائِق et حزيق, et non خرائق et خريق. M. Horst, je crois, a reconnu lui-même cette faute, et, en la corrigeant, il faut supprimer une partie de la note (p. 28). Je me contente d'indiquer ces corrections, parce que ces indications suffiront aux personnes qui liront l'ouvrage de M. Horst.

Le texte est imprimé correctement; j'y ai cependant remarqué quelques fautes qui n'ont point échappé à M. Freytag, comme je l'ai appris par l'une de ses lettres. Je les fais connoître ici pour répondre à son desir.

Page 4, l. 1 du texte arabe جم ; lisez جمع. Pag. 6, l. 1, ذكرها ; lisez ذكره. *Ibid.* l. 2, مفارقها ; lisez ففارقها. *Ibid.* l. 5, المعنى ; lisez معنى. Pag. 7, l. 6, قدره حلق الله ; lisez قدرة الله. Cette faute est dans mon manuscrit. Pag. 7, l. 8, وخل ; lisez وحل.

J'indiquerai aussi quelques corrections essentielles à faire dans la traduction.

Moténabbi, après avoir dit, aux troisième et quatrième vers, que la douleur que lui fait éprouver la séparation de ceux qu'il aime, est un apanage inséparable de l'humanité, et que, dans tous les siècles, la condition de l'homme a été une succession de biens et de maux, de jouissances et de privations, ajoute : « Ainsi mon sort éprouve des » changemens, tandis que le temps reste toujours le même; ainsi » ma chevelure a blanchi, et le temps n'a point vu se flétrir l'éclat de » sa jeunesse. » M. Horst a eu tort de traduire, *Commutatur conditio mea, et noctes cum conditionibus suis.* Peut-être a-t-il bien entendu l'arabe; mais il falloit le rendre intelligible, en traduisant *Status meus mutatus est, manente statu noctium*, c'est-à-dire, *ævi.* M. Freytag en a fait l'observation. C'est ainsi qu'au vers 18, que j'ai déjà cité, le traducteur a bien compris la pensée du poëte; mais, en voulant être trop concis, il l'a rendue d'une manière amphibologique en disant, *Quid loquitur dum tacet!* Il falloit dire, *Quænam res est quæ loquitur, dum tacet;* car on ne sait si *quid* est sujet ou régime du verbe *loquitur.*

Voici quelques corrections qu'il me suffira d'indiquer.

Page 5, l. 25, *et mare noctis tumidum est;* lisez *dum inflatur et turget mare noctis.* Page 6, l. 21, *nisi repetat verbum regens;* lisez *sed iteravit præpositionem* (ب). Page 7, l. 14, *verax est in illis quæ promittit. Dicit;* lisez *verax est in illis quæ promittit et loquitur.* Page 9, l. antépén. *vivent per te;* lisez *vivificabunt (noctem) de te loquendo,* c'est-à-dire, *noctem insomnem agent.* Page 10, l. 12, *in plurimis occasionibus et prævalens est hic mos;* lisez *ut plurimum et pro more solito.*

Dans la glose sur le vers 19, le commentateur cite le vers suivant du poëte *Ascha:*

وانكرتنى وما كان الذى نكرت
من الحوادث الّا الشيب والصلعا

c'est-à-dire, « Elle n'a pas reconnu mes traits, et ce qu'elle n'a point » reconnu en moi, ce sont mes cheveux blancs et ma tête chauve. » Je doute que la traduction de M. Horst donne l'intelligence de ce vers, quoique peut-être il l'ait bien compris. En général, pour vouloir se tenir trop près du texte, il n'en a pas assez développé le sens.

Les notes de M. Horst contiennent des observations importantes. Ainsi, à l'occasion de vers cités par Abou'lféda dans la vie de Moténabbi, il a observé avec beaucoup de raison que مآء المحيّا, *l'eau du visage*, veut dire chez les Arabes *l'honneur*, et que *vendre l'eau de son visage* signifie *prostituer son honneur pour de l'argent.* Par suite de cette observation, il a bien traduit deux jolis vers satiriques que Reiske n'avoit pas compris.

Il a observé avec non moins de raison que la connoissance de la prosodie arabe est indispensable pour donner de bonnes éditions des poëtes; et, pour le prouver, il a cité une des fautes assez nombreuses qui me sont échappées dans l'édition du poëme de Schanfari, qui fait partie de ma Chrestomathie arabe. Cette critique est très-juste, et il y a long-temps que j'ai indiqué cette faute et beaucoup d'autres de la même nature, dans mes cours publics. J'ai déjà eu occasion de parler, dans ce Journal, de l'importance qu'il convient de mettre à la connoissance de la prosodie (1).

Puisque j'ai parlé de la prosodie arabe, cela me donnera l'occasion de réformer deux observations de M. Horst, qui ne sont pas exactes.

La première concerne une licence fort usitée parmi les poëtes arabes, qui consiste à placer la césure des deux hémistiches qui composent un vers, ou, si l'on veut, des deux vers qui composent un distique, au milieu d'un mot. M. Horst avance que les anciens poëtes arabes n'usoient jamais de cette licence. Pour se convaincre du contraire, il ne faut que lire la Moallaka de Hareth, où il s'en trouve un grand nombre d'exemples. Antara et Caab ben-Zohaïr se sont aussi permis cette licence.

La seconde a pour objet l'usage où sont quelques copistes arabes de mettre sur les consonnes qui terminent les vers, des *tanwin* ou *nunnations* qu'on ne doit pas prononcer, afin de conserver la rime. M. Horst croit que ce sont des fautes : il se trompe. Dans ce cas, on peut mettre les voyelles, bien qu'elles ne doivent pas être prononcées, pour faciliter aux lecteurs l'intelligence du texte et l'analyse grammaticale. La même chose a lieu dans la prose rimée nommée سجع, et j'ai suivi cette méthode dans mon édition des Séances de Hariri.

Je termine par ces observations, qui paroîtront peut-être minutieuses, l'annonce d'un ouvrage qui est d'un bon augure pour la littérature arabe, et qui lui promet un sujet solidement instruit et digne de l'école où il a été formé.

SILVESTRE DE SACY.

---

(1) *Journal des Savans,* cahier de mai 1819, pag. 285 et 286.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE royale des beaux-arts a tenu sa séance publique annuelle, le samedi 4 octobre 1823, sous la présidence de M. le chevalier Cartellier. Cette séance a commencé par l'exécution de la scène qui a remporté le deuxième premier grand prix de composition musicale. M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel, a lu des notices historiques sur la vie et les ouvrages de M. Peyre et de M. Bervic. On a entendu un rapport de M. Huyot sur les ouvrages des pensionnaires du Roi, à l'académie de France à Rome. La distribution des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en médaille et pierre fine, et de composition musicale, a eu lieu comme il suit:

I. GRANDS PRIX DE PEINTURE. Le sujet donné par l'académie étoit: *Égisthe croyant découvrir le corps d'Oreste mort, et reconnoissant en place celui de Clytemnestre.* Oreste, déguisé en voyageur phocéen, ainsi que Pylade, étoit arrivé dans le palais d'Égisthe à Mycène, pour venger la mort de son père; il se fait présenter à Égisthe par sa sœur Électre, comme lui apportant le corps d'Oreste mort. Égisthe fait introduire ces voyageurs, empressé qu'il est de contempler le cadavre de son ennemi. Il ordonne de lever le voile qui le couvroit, mais, invité par Oreste à le découvrir lui-même, il reconnoît le corps de Clytemnestre, immolée aux mânes d'Agamemnon. *La scène se passe à Mycène, dans l'intérieur du palais.* Le premier grand prix a été remporté par M. Auguste-Hyacinthe DEBAY, natif de Nantes, âgé de dix-neuf ans, élève de M. Gros; le deuxième, par M. François BOUCHOT, de Paris, âgé de vingt-trois ans, élève de M. Lethière. Le second grand prix a été remporté par M. Éloi FERON, de Paris, âgé de vingt-un ans, élève de M. Gros; le deuxième, par M. Sébastien-Louis-Wilhem NORBLIN, natif de Varsovie, âgé de vingt-sept ans, élève de M. Regnault.

II. GRANDS PRIX DE SCULPTURE. L'académie avoit donné pour sujet, *la douleur d'Évandre sur le corps de son fils Pallas.* Pallas, fils d'Évandre, roi de Pallantée, étoit venu comme auxiliaire, avec les troupes de son père, combattre dans l'armée d'Énée. Il fut tué par Turnus dans la première bataille. Énée ordonna que le corps de ce jeune prince fût rapporté à son père par un cortége de mille guerriers. Cependant le bruit de sa mort avoit devancé le cortége: les habitans de Pallantée étoient sortis de la ville, tenant, selon l'ancien usage, des torches funéraires. On ne peut retenir le roi Évandre; il sort de son palais, *il se jette sur le corps de son fils, l'arrose de ses larmes, et sa vive douleur lui permet à peine de prononcer ces mots,* Ah! mon fils....... (Énéide, livre XI.) (Sujet de bas-relief). Le premier grand prix a été remporté par M. Augustin-Alexandre DUMONT, de Paris, âgé de vingt-deux ans, élève de M. son père et de M. Cartellier; le deuxième, par M. François-Joseph DURET, de Paris, âgé de dix-neuf ans, élève de M. Bosio. Le second grand prix a été remporté par M. Jean-Baptiste-Joseph DEBAY, natif de Nantes, âgé de vingt-un ans, élève de M. Bosio; le deuxième, par M. An-

toine-Laurent DANTAN, natif de Saint-Cloud, âgé de vingt-cinq ans, élève du même maître.

III. GRANDS PRIX D'ARCHITECTURE. Le sujet du concours, donné par l'académie, étoit le projet d'*un hôtel des douanes et de l'octroi dans une capitale, à la réunion de trois grandes rues et près du principal port de la rivière qui traverse la ville.* Cet établissement se compose : 1.° de plusieurs pavillons séparés pour les concierges, les portiers, les corps-de-garde, les pompiers et les bureaux des déclarations aux entrées et aux sorties de l'enceinte; 2.° d'un bâtiment principal pour le directeur des douanes, des bureaux de la direction selon leurs divisions, et cinquante logemens pour des employés de différentes classes; 3.° de plusieurs hangars ou bâtimens convenablement disposés pour abriter et renfermer les voitures pendant la visite, pendant les chargemens, et pendant le plombage des marchandises en expédition; 4.° de plusieurs magasins pour contenir les marchandises déposées, avec les divisions nécessaires à leur conservation, à l'instar des magasins de la compagnie des Indes, sur les bords de la Tamise, à Londres; 5.° d'une ou de plusieurs écuries pour cent chevaux, avec remises et accessoires nécessaires; 6.° d'ateliers d'ouvriers de différentes sortes, utiles à l'établissement. Un canal, dérivant de l'enceinte de la douane à la rivière, donnera les moyens d'y introduire directement les marchandises venues par eau. Le plan, dans la plus grande dimension, n'excédera pas trois cents mètres. On fera, pour les esquisses, un plan, une coupe et une élévation sur une échelle d'un millimètre pour mètre; et pour les dessins au net, un plan général du projet avec tous ses abords, deux coupes et une élévation : le plan général sur une échelle de deux millimètres pour mètre; les deux coupes et l'élévation, sur une échelle de cinq millimètres pour mètre. Le premier grand prix a été remporté par M. Félix-Jean DUBAN, de Paris, âgé de vingt-cinq ans et demi, élève de M. Debret, architecte du gouvernement; le second, par M. Jean-Louis-Victor GRISART, de Paris, âgé de vingt-six ans, élève de M. Huyot; et le deuxième second grand prix, par M. Alphonse-Henri GISORS, de Paris, âgé de vingt-sept ans, élève de M. Percier.

IV. GRANDS PRIX DE GRAVURE EN MÉDAILLE ET EN PIERRE FINE. L'académie, qui avoit donné pour sujet du concours, *Pâris lançant une flèche dirigée contre le talon d'Achille*, a jugé qu'il n'y avoit pas lieu à décerner de premier grand prix; mais elle a décerné le second grand prix à M. Joseph-Arsène-Théodore LEFÈVRE-DUBOURG, de Paris, âgé de vingt-deux ans, élève de M. Bosio et de M. Galle; et le deuxième second grand prix à M. Louis BRENET, de Paris, âgé de vingt-cinq ans, élève de M. son père et de M. Bosio.

V. GRANDS PRIX DE COMPOSITION MUSICALE. Le sujet du concours a été, conformément aux réglemens de l'académie royale des beaux-arts: 1.° un contre-point à la douzième, à deux et à quatre parties; 2.° un contre-point quadruple à l'octave; 3.° une fugue à trois sujets et à quatre voix; 4.° une cantate composée d'un récitatif obligé, d'un *cantabile*, d'un récitatif simple, et terminé par un air de mouvement.

THISBÉ, *cantate*, paroles de M. J. A. Vinaty. Le premier grand prix a été remporté par M. Édouard BOILLY, de Paris, âgé de vingt-quatre ans, élève de M. Boieldieu pour la composition, et de M. Fétis pour le contre-point; le deuxième, par M. Louis-Constant ERMEL, natif de Gand, âgé de

vingt-trois ans et demi, élève de M. le Sueur. Le second grand prix a été décerné à M. Maximilien-Charles SIMON, natif de Metz, département de la Moselle, âgé de vingt-six ans, élève de M. le Sueur; le deuxième, à M. Théodore LABARRE, de Paris, âgé de dix-huit ans, élève de M. Boieldieu, pour la composition, et de M. Fétis, pour le contre-point.

L'académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms de MM. les élèves de l'école royale et spéciale des beaux-arts, qui auroient, dans l'année, remporté les médailles des prix fondés par M. le comte de Caylus et M. de Latour, et la médaille dite autrefois du prix *départemental*, seroient proclamés annuellement à la suite des grands prix, dans la séance publique. Le prix pour la tête d'expression a été remporté, en *peinture*, par M. François BOUCHOT, de Paris, âgé de vingt-trois ans, élève de M. Lethière. En *sculpture*, M Hippolyte-Isidore-Nicolas BRION, de Paris, âgé de vingt-cinq ans, élève de M. Bosio, a obtenu une mention. Le prix de la demi-figure peinte a été remporté par M. Pierre-Astasie-Théodore SENTIES, de Paris, âgé de vingt-deux ans, élève de M. Gros. M. Michel MARIGNY, de Paris, âgé de vingt-huit ans, élève de M. Gros, a obtenu une mention. La médaille dite autrefois du prix *départemental* a été remportée, dans l'école d'architecture, par M. Pierre-François-Henri LABROUSTE le jeune, de Paris, âgé de vingt-un ans et demi, élève de M. Vaudoyer, membre de l'Institut, et de M. Lebas, architecte du gouvernement. Dans le concours de paysage historique, la première médaille a été remportée par M. André GIROUX, de Paris, âgé de vingt-un ans et demi, élève de M. son père; la deuxième, par M. Louis-Joseph LEBORNE, natif de Versailles, département de Seine-et-Oise, âgé de vingt-sept ans, élève de M. Regnault. M. Aristide PAILLARD, natif de Nantes, département de la Loire-Inférieure, âgé de vingt-trois ans, élève de M. Boisselier, a obtenu une mention.

La séance s'est terminée par l'exécution de la scène qui a remporté le premier grand prix de composition musicale.

Les tableaux, les sujets de bas-reliefs, les plans d'architecture et les gravures en médaille et en pierre fine, qui ont remporté les grands prix, ont été exposés les 4, 5 et 6 octobre, dans les salles de l'école royale des beaux-arts, local des Petits-Augustins.

« L'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse avoit proposé pour un sujet de prix à adjuger en 1823, *une Théorie physico-mathématique des pompes aspirantes et foulantes, faisant connoître le rapport entre la force motrice employée et la quantité d'eau réellement élevée (la hauteur de l'élévation étant connue), en ayant égard à tous les obstacles que la force peut avoir à vaincre,* tels que le poids et l'inertie de la colonne d'eau élevée, son frottement contre les parois des tuyaux, son étranglement en passant par les ouvertures des soupapes, les poids et le frottement des pistons, le poids des clapets ou soupapes, l'inégalité entre la surface supérieure et la surface inférieure de ces clapets au moment où la pression va les ouvrir, &c. Cette théorie doit être basée sur des expériences positives, et les formules qui en seront déduites doivent être faciles à employer dans la pratique. Les mémoires que l'Académie a reçus sur cet objet n'ayant pas entièrement rempli les conditions du programme, elle propose encore cette même question pour le sujet du prix à distribuer en 1826, et elle double la valeur de ce prix, lequel consistera ainsi

en une médaille d'or de mille francs. — Elle maintient, pour sujet du prix qu'elle doit donner en 1824, et qui consistera en une médaille de la valeur de 500 francs, la question énoncée en ces termes : 1.° *Déterminer par des observations comparatives les cas où l'emploi des sels à base de quinine est aussi avantageux que celui du quinquina ; 2.° désigner les cas où il mérite la préférence.* Elle propose, pour 1825, la question suivante : *Peut-on se flatter, sans l'étude des langues anciennes, d'être mis au rang des bons écrivains ? Et, dans le cas où l'on soutiendroit la négative, l'étude de la langue latine peut-elle suppléer à l'étude de toute autre ?* Le prix sera, selon l'usage, de 500 francs. — Les auteurs sont priés d'écrire en français ou en latin, et de faire remettre une copie bien lisible de leurs ouvrages. Ils écriront au bas une sentence ou devise, et joindront un billet séparé et cacheté portant la même sentence, et renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure. Ils adresseront les lettres et paquets, francs de port, à M. d'Aubuisson de Voisins, secrétaire perpétuel de l'Académie, ou ils les lui feront remettre par quelque personne domiciliée à Toulouse. Les mémoires ne seront reçus que jusqu'au 1.er mai de chacune des années pour lesquelles le concours est ouvert. Ce terme est de rigueur. »

L'Académie de Marseille a décerné le prix de poésie à une élégie de M. Terrasson, intitulée *Notre-Dame des Anges*, et une mention honorable à l'ode intitulée *le Captif*, par M. Bignan. L'*Éloge du cardinal de Bernis* étoit le sujet d'un prix d'éloquence qui n'a été adjugé à aucun des concurrens, et qui est proposé de nouveau pour 1824. Le terme du concours est fixé au 1.er juillet, ainsi que pour le prix à décerner à l'auteur qui aura le mieux déterminé, 1.° *la véritable cause des pertes dont le commerce se plaint aujourd'hui ;* 2.° *le moyen le plus efficace pour procurer au commerce les avantages nécessaires.* Cette question étoit déjà proposée pour 1823 ; mais les mémoires que l'Académie a reçus ne l'ont point satisfaite : toutefois elle a fait une mention honorable du n.° 1.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Histoire littéraire des Arabes ou des Sarrasins pendant le moyen âge, traduite de l'anglais de Jos. Berington, par M. A. M. H. B. (Boulard). Paris, impr. de Cellot, librairie de Debeausseaux, quai Malaquay, n.° 15, 1823, *in-8.°*, 112 pages. C'est la dernière partie de la traduction de l'ouvrage de M. Berington. *Voyez* notre cahier de mai, p. 307-313.

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 18 juillet 1823, par M. Walckenaer, au nom de la commission chargée d'examiner les mémoires relatifs aux antiquités de la France. Paris, Firmin Didot, *in-4.°*, 18 pages.

Séance publique de l'Académie des beaux-arts. Paris, Firmin Didot, 1823, *in-8.°*, 48 pages.

Panégyrique de S. Louis, prononcé le 25 août 1823, devant MM. de l'Académie française, dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, par M. l'abbé Beraud, curé de Dian, près de Montereau. Paris, Firm. Didot, *in-4.°*, 34 pag.

Discours sur la religion, considérée comme une nécessité de la société, par M. l'abbé Cottret, chanoine de Paris, professeur de théologie, &c. Cambrai,

imprimerie de Berthoud; Paris, libr. d'Adrien Leclere, 1823, *in-8.°*, 52 pages. Ce discours a été couronné par la société d'émulation de Cambrai.

Œuvres choisies de Massillon; 6 volumes *in-8.°* (Avent, 1; — Carême, 3; — Petit-Carême, 1; — Conférences, 1), avec un portrait gravé par M. Dequevauviller. L'Avent paroîtra dans les premiers jours de novembre, et les autres volumes de mois en mois; imprimerie de M. Cellot. On souscrit chez M. Delestre Boulage (rue des Mathurins-Saint-Jacques, n.° 1), à raison de 5 fr. par volume. Le portrait se vendra séparément, 2 fr.; mais il sera délivré *gratis* aux personnes qui auront souscrit pour les six tomes. Les exemplaires satinés coûteront 50 centimes de plus par volume. Vingt-cinq exemplaires seront tirés sur papier vélin, et se vendront, avec le portrait avant la lettre, 60 francs. On ne paie rien d'avance.

Homeri Ilias, curâ J. Fr. Boissonade. Parisiis, typis J. Didot, 1823, *in-18*, 11 feuilles 5/8. C'est le IV.e tome de la collection intitulée *Poetarum græcorum sylloge*.

Odes de Pindare, traduites en français, avec des notes, par M. A. Muzac. Paris, Igonette, 1823, *in-12*; 3 fr. 50 cent.

Lucrèce, de la Nature des choses, traduit en vers français par M. J. B. S. de Pougerville, avec le texte latin en regard. Le traducteur y a joint un discours préliminaire; des vies d'Épicure et de Lucrèce; divers fragmens du Traité de la nature, par Épicure, retrouvés à Herculanum; quatre planches représentant plusieurs de ces fragmens; des notes et des variantes du texte de Lucrèce. Paris, Dondey-Dupré, 1823, *in-8.°*, 2 volumes. Prix, 18 fr. Nous nous proposons de rendre compte de cette traduction dans l'un de nos prochains cahiers.

M. P. R. Auguis commencera en décembre la publication d'un *Recueil choisi des anciens poëtes français*, par ordre chronologique, depuis le XII.e siècle jusqu'à Malherbe, avec des éclaircissemens, des glossaires et une histoire de la langue poétique en France, 6 vol. *in-8.°*, chez MM. Treuttel et Würtz, Renouard et Lefèvre. Prix de chaque vol., 8 fr., et sur grand raisin vélin, 25 francs.

Œuvres de F. Rabelais, tome III et dernier. Paris, impr. de J. Didot aîné, libr. de L. Janet, *in-8.°* de 43 feuilles. Prix des trois volumes, 27 fr.; en papier superfin, 36 fr.; en grand papier vélin, 72 fr.

Leçons anglaises de littérature et de morale, traduites en français par M. L. Mezières, 2 vol. *in-8.°* — Extraits des œuvres de Shakespear, Bacon, Milton, Dryden, Addison, Swift, Pope, Thompson, Hume, Robertson...., Byron. Ce recueil (qui fait partie du cours de littérature comparée de MM. Noël et Chapsal) est en vente chez Delestre Boulage. Prix, 12 fr., et 15 fr. 50 cent. par la poste.

Voyage pittoresque et historique à Lyon, aux environs et sur les rives du Rhône et de la Saone, par M. F. M. Fortis; neuvième et dixième livraison. Paris, impr. de F. Didot, librairie de Bossange frères, *in-fol.* Chaque livraison, de 6 feuilles et 10 planches, coûte 25 fr.

Tableaux historiques de l'Asie, depuis la monarchie de Cyrus jusqu'à nos jours, par M. J. Klaproth; un vol. *in-4.°* avec un atlas *in-fol.* de 25 cartes qui correspondent aux 25 époques suivantes: 1. Cyrus, 530 ans avant J. C. 2. Darius Histasp. 500. 3. Alexandre le Grand, 322. 4. Division de l'empire d'Alexandre, 310. 5. Dynastie de Thsin en Chine, 210. 6. Auguste, 40. 7. Trajan, et

les Han orientaux en Chine, an 100 de l'ère vulgaire. 8. Division de la Chine en trois royaumes, 223. 9. Les Sassanides en Perse, 302. 10. L'empire des Huns, 425. 11. Grand empire des Thou-Khine ou Turcs, 565. 12. Mohammed, 630. 13. Premiers khalifs, 660. 14. Khalifs Ommiades, 145. 15. Khalifs Abassides, 860. 16. Sassanides et Khitans, 960. 17. Ghaznévides, 1000. 18. Seldjoukef en Perse, 1125. 19. Tchinghiz-Khan, 1226. 20. Koublay-Khan, 1290. 21. Fondation de la dynastie des Ming en Chine, 1368. 22. Timour, 1405. 23. Mohammed II, 1480. 24. Pierre le Grand et Khang-hy, 1725. 25. Puissance anglaise aux Indes, 1822; (nous transcrivons ces dates telles qu'elles sont au *prospectus*). L'ouvrage paroîtra en six livraisons, chacune de 4 cartes avec texte, et du prix de 12 fr. (23 fr. en papier vélin). Les souscripteurs, en recevant la première livraison, paieront en outre la dernière. A la publication de la troisième, la souscription sera fermée; jusqu'alors elle demeurera ouverte chez l'auteur, passage Sendrier; chez l'éditeur, M. A. Schubart, rue de Choiseul, n.° 4, et chez MM. Dondey-Dupré.

C. Crisp. Sallustius. Parisiis, F. Didot, *in-fol.*, 51 feuilles. Le frontispice, imprimé depuis l'année 1819, en porte la date.

Lettre de M. Letronne à M. Malte-Brun, sur quelques locutions relatives à l'expression des comptes monétaires dans un décret des habitans d'Olbia; 10 pages *in-8.°* extr. du tome XIX des Annales des voyages. M. Letronne pense que les mots πωλουμένου τοῦ σίτου εἰς πέντε.... ἐπηγγείλατο μεδίμνους δισχιλίους εἰς δέκα, ne signifient pas que le blé se vendant *cinq drachmes*, (Protogène) offrit de livrer deux mille médimnes à *dix oboles;* mais que le blé se vendant à raison de *cinq médimnes*, εἰς πέντε, pour un *aureus* (monnoie de compte), Protogène offrit deux mille médimnes à raison de *dix médimnes*, εἰς δέκα, pour le même prix d'un *aureus*. Une autre ligne du même décret, πωλουμένου τοῦ σίτου εἰς μέδιμνον καὶ δύο τριτῆς, doit se traduire, selon M. Letronne : le blé se vendant à raison d'un médimne et deux tiers pour un *aureus*, et non pas, *le blé se vendit deux tiers d'une pièce d'or.*

Joannis Laurentii Lydi de Ostentis, quæ supersunt, unà cum fragmento libri de Mensibus ejusdem Lydi, fragmentoque Manl. Boethii de Diis et Præsensionibus. E codicibus regiis edidit Car. Bened. Hase, in scholâ regiâ speciali linguarum orient. recentiorum professor. Paris, imprimerie royale, librairie de MM. Debure, et chez MM. Treuttel et Würtz, 1823, *in-8.°*, 27 feuilles.

La Morale et la Politique d'Aristote, traduites du grec par M. Thurot, tome Ier (Morale). Paris, Firmin Didot, 1823, *in-8.°*, 36 feuilles 3/4 et un portrait. Prix, 10 fr. Le produit de l'édition est destiné aux Grecs.

Procli philosophi Platonici Opera. E codicibus mss. Biblioth. regiæ parisiensis nunc primùm edidit, lectionis varietate et notis illustravit Victor Cousin. Tomus quintus, continens tertium, quartum et quintum librum commentarii in Parmenidem Platonis. Parisiis, Eberhart, 1823, *in-8.°*, 27 feuilles. M. Cousin a commencé cette édition des Œuvres de Proclus en 1820.

Œuvres philosophiques de Locke, nouv. édit. revue par M. Thurot; tome V. Paris, Firmin Didot et Bossange père, 1823, *in-8.°*, 26 feuilles. Prix, 6 fr.

Philosophiæ Turonensis institutiones, ad nsum collegiorum atque seminariorum (autore G. Gley). Tomus I.^us Lutetiæ, Adr. le Clere, 1823, *in-12*, xxiv et 522 pages. Ce premier volume renferme une histoire de la philosophie et des traités de logique et de métaphysique. Pr. 2 fr. 50 c. et par la poste, 3 fr. 75 c.

Doctrine des rapports du physique et du moral, pour servir de fondement à la physiologie dite intellectuelle et à la métaphysique, par M. Berard. Paris, chez Gabon, 1823, *in-8.°*, 675 pages; 8 fr.

Recueil de maximes et de réflexions morales, qui peuvent contribuer à la rectitude de nos actions, par M. Ant. Carlet. Paris, Baudouin frères, 1823, *in-8.°*, 148 pages, avec un portrait de l'auteur; 2 fr.

Études morales, politiques et littéraires, ou Recherche des vérités par les faits, ouvrage de M. Valéry, conservateur des bibliothèques particulières du Roi. Paris, imprimerie de M.me veuve Jeunehomme, librairie de Ladvocat, 1823, *in-8.°*, 21 feuilles 1/4; 6 fr.

A. S. Celsi de Re medicâ libri VIII, editio nova, curâ P. Fouquier et F. S. Rattier, medic. professorum. Parisiis, Firmin Didot, 1823, *in-18.*

Physiologie de l'homme, par N. P. Adelon, dédiée aux mânes de R. B. Sabathier. Paris, impr. de Demonville, libr. de Compère jeune, 1823, 2 vol. *in-8.°* Prix, 15 fr.

Recherches chimiques sur les corps gras d'origine animale, par N. E. Chevreul. Paris, impr. de Cellot, libr. de Levrault, 1823, *in-8.°*, 31 feuilles 3/4. L'un de nos prochains cahiers contiendra un article sur cet ouvrage.

La Religion des Indous selon les Védah, ou Analyse de l'Oupnek'hat, publié par Anquetil du Perron en 1802 (2 vol. *in-4.°*), par M. Lanjuinais. Paris, Dondey-Dupré, 1823, *in-8.°*, 107 pages. Extr. du Journal asiatique.

Annales israélites, ouvrage de morale, d'éducation, d'histoire et de littérature. Il en paroîtra par année 12 cahiers, de 50 à 60 pages chacun. On s'abonne, chez MM. Dondey-Dupré, à raison de 20 fr. pour les 12 cahiers, et de 12 fr. pour six. Ce Recueil contiendra des textes hébraïques, des cantiques avec leur musique, des portraits, &c.... et le tableau civil et religieux des Juifs, avec l'analyse des productions de leur littérature. M. Michel Berr, en publiant le *prospectus* de ces Annales, a inséré, dans le quinzième cahier du Journal asiatique, une lettre sur la littérature hébraïque, dont il a été tiré des exemplaires particuliers en 12 pages *in-8.°*

ANGLETERRE.

Bibliotheca britannica; or a general Index &c.; Bibliothèque britannique, ou Index général de la littérature de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, ancienne et moderne, avec l'indication de ceux des ouvrages étrangers qui ont été traduits en anglais, ou imprimés en Angleterre; par Robert Watt: partie IX.e (qui sera suivie de trois autres). Londres, 1823, chez Longman, *in-4.°*; 1 l. 1 sh.

A Grammar of the persian language, by Fr. W. Jones, &c.; the 8th edition, with considerable additions and improvements, by the rev. Samuel Lee, M. A. D. D. &c. London, 1823, *in-4.°*

Batavian Anthology; Anthologie batave, ou Choix de poésies hollandaises, avec des remarques sur la langue et la littérature des Pays-bas, par J. Bowring et H. S. Van-Dyk. Londres, 1823, chez Taylor, *in-12.*

Travels through Denmark, Sweden, Lapland, &c.; Voyage en Danemarck, en Suède, en Laponie, en Finlande, en Norwége et en Russie, avec une description de la ville de Saint-Pétersbourg pendant le règne de l'empereur Paul; par E. D. Clarke. Londres, 1823, chez Cadell, *in-4.°*, avec cartes et gravures. Prix, 3 l. 14 sh.

Vestiges of the ancient manners and customs discoverable in modern Italy and

Sicily; Vestiges des mœurs et des coutumes anciennes qu'on peut reconnoître dans l'Italie moderne et dans la Sicile, par le révérend J. J. Blunt, membre du collége de Saint-Jean à Cambridge. Londres, 1823, chez Murray, *in-8.°* de 293 pag.

Observations made during a residence in the Tarentaise, &c.; Observations faites durant une résidence dans la Tarentaise et dans plusieurs parties des Alpes grecques et pennines, en Savoie, en Suisse et en Auvergne, dans les années 1820, 1821 et 1822; avec des remarques sur l'état actuel de la société, des mœurs, de la religion, de l'agriculture, &c.; par Robert Bakewell. Londres, 1823, chez Longman, 2 vol. *in-8.°* Prix, 1 l. 6 sh.

History of Richmondshire, &c.; Histoire du comté de Richmond et des parties d'Éverwicshire, de Domesday, qui forment les districts de Lonsdale, Ewecross et Amunderness, dans les comtés d'York, Lancaster et Westmoreland; par Th. Dunham Whitaker. Londres, 1823, chez Longman, 2 vol. *in-fol.* Prix, 25 l. 4 sh., et sur grand papier, 50 l. 8 sh.

A Memoir of central India, including Malwa and adjoining provinces; with the history and copious illustrations of the past and present condition of that country; by major general sir John Malcolm. London, 1823, 2 vol. *in-8.°*

Letters on the state of Christianity in India, in which the conversion of the Hindoos is considered as impracticable, to which is added a vindication of the Hindoos, male and female, in answer to a severe attack made upon both by the rev. *****; by the abbé J. A. Dubois, missionary in Mysore, &c. London, 1823, *in-8.°*

Reliquiæ diluvianæ, or Observations on the organic remains, &c.; Observations sur les restes organiques trouvés dans des souterrains, des crevasses, et dans le sable, et sur d'autres phénomènes géologiques qui attestent un déluge universel; par W. Buckland, professeur de minéralogie à l'université d'Oxford. Londres, 1823, chez Murray, *in-4.°*, avec 27 planches. Prix, 1 l. 12 sh.

Transactions of the Linnæan society of London; Actes de la Société linnéenne de Londres; tome XIV. Londres, 1823, *in-8.°*, contenant des mémoires de MM. Jack, Mac-Leay, Couch, Kirby, Revett Sheppard, &c.

The botanical Register; Répertoire de botanique, XCIX.^e cahier. Londres, 1823, *in-8.°*

Treatise on mental derangement; Traité sur l'aliénation mentale, par Fr. Willis. Londres 1823, *in-8.°*, 231 pages. On y trouve des observations sur la folie du roi Lear, d'Edgar, d'Hamlet, d'Ophelia, de Lady Macbeth.

Select Dissertations on several subjects of medical science; (Douze) Dissertations choisies sur différens sujets des sciences médicales (les fièvres, la vaccine, le mouvement musculaire, &c.), par Gilb. Blane. Londres, 1823, *in-8.°*

Remarks on the yellow fever; Remarques sur la fièvre jaune des côtes d'Espagne, par Th. O'Halloran. Londres, 1823, *in-8.°*

The Mecanic, or Compendium of practical inventions; la Mécanique, ou Précis des inventions pratiques (en économie rurale et domestique, en manufactures, &c.). Londres, 1823, chez Fischer, 2 vol. *in-8.°*, avec 108 planches. Prix 1 l. 15 sh.

ALLEMAGNE.

Menandri et Philemonis Reliquiæ; edidit A. Reinecke. Berolini, 1823, *in-8.°*

Dramatische gedichte; Poésies dramatiques (Aidon, trag.; l'Indou, poëme lyr. en 3 actes; le Nouvel Orphée, com. en un acte); par Ch. Sondershausen. Altenbourg, 1822 et 1823, 2 vol. *in-8.°*

Dramatische spiele; Pièces dramatiques (le Devoir, com.; la Précieuse, Césario, Adèle de Budoy, opéra com., musique de Kreutser); par P. A. Wolff. Berlin, 1823, chez Duncker, *in-8.°* Prix, 1 rxd. 16 gr.

Hero und Leandros; Héro et Léandre, tragédie en 5 actes, par A. J. Büssel. Bamberg, Göbardt, 1823, *in-8.°* Prix, 1 fl. 45 kr.

Mohammed, oder die Eroberung von Mekka; Mahomet, ou la Conquête de la Mecque, drame historique, par l'auteur de Schirin et de l'Huile de rose. Berlin, 1823, *in-8.°*

Bilder aus den Alpen der Steyermark; Description pittoresque des Alpes de la Styrie, par Auguste Schumacher. Vienne, 1822, Schaumburg, *in-8.°* Prix, 1 fl. 24 kr.

Bemerkungen auf einer Alpeinreise, &c.; Observations faites pendant un voyage aux Alpes, en passant par le Saint-Gothard, le Saint-Bernard, le Furka et le Grimsel, avec des remarques sur la culture des Alpes, le changement de climat, &c.; par Ch. Kasthofer. Arau, 1823, chez Sauerlander, *in-8.°* Prix, 3 fl.

Friedrichs des Grossen Jugendjahre und Geist; La Jeunesse et le Génie de Frédéric le Grand; mémoires tirés de documens inconnus, de lettres inédites et des œuvres de ce roi, par Fr. Förster; avec un coup-d'œil rapide sur le règne de Frédéric-Guillaume I.er, et un examen critique de toutes les Œuvres de Frédéric le Grand. Berlin, 1823, chez Schlesinger, *in-8.°*

Dzieie kroletswa Polskiego; Histoire du royaume de Pologne, par C. Sam. Bandtke, bibliothécaire de l'université de Cracovie, seconde édition, augmentée. Breslau, 1822, 2 vol. *in-8.°*, avec fig.

Geschichte des Heidenthums im noerdlichen Europa; Histoire du Paganisme dans le nord de l'Europe, par F. J. Mone, professeur d'histoire et de statistique à Heidelberg. Leipsick, 1823, 2 vol. *in-8.°*

Geschichte des Islam und seiner Bekenner; Histoire de l'islamisme et de ses adhérens, les Arabes, les Persans, &c., avec l'origine et les progrès de la secte des Wéchabites; par Amédée Wiesner. Leipsic, 1823, *in-8.°* Prix, 1 rxd. 4 gr.

Historiche Wercke von L. Heeren; Mélanges historiques de A. H. L. Heeren, professeur d'histoire à l'université de Gottingue. Gottingue, 1821-1823, 9 vol. *in-8.°* Ce recueil renferme des articles sur le mérite historique des Vies de Plutarque, sur les Gracques, sur l'influence des Normands en France, sur l'état de la littérature classique au moyen âge, &c.

Entwurf einer Theorie der anschauungs Philosophie; Essai d'une théorie de philosophie contemplative, par W. E. de Keyserlingk. Heidelberg, 1822, chez Engelmann, *in-8.°* Prix, 3 fl. 20 kr.

Ueber die Grenzen zwischen Philosophie und Naturwissenschaften; Sur les Limites entre la philosophie et les sciences naturelles, par E. A. Naumann. Leipsic, 1823, chez Wienbrack, *in 8.°*

System der Natur und ihre Geschichte; Système et Histoire de la nature, par Fr. Sigism. Voigt, professeur à Jéna, membre de plusieurs académies. Jéna, 1823, chez Schmid, *in-8.°* (divisé en deux parties: I. Organisation animale et végétale; II. Géologie).

Die Beduntung der Excretion im thierischen organismus; sur la Sécrétion et l'Excrétion des corps organisés, par Richard Hoffmann. Erlang, 1823, chez Palm, *in-8.°* Prix, 1 fl. 20 kr.

Untersuchungen über die bahn des grossen Kometen vom Jahre 1821; Recherches sur la route de la grande comète de l'année 1821. Kœnigsberg, 1822, chez Bornträger, *in-4.°*, avec planches. Prix, 1 rxd.

DANEMARCK. *Konning Hrolf Krakes saga, efter islandske haandskrister fordansket, &c.; Chronique du roi Hrolf Krake* (antérieur au IXe siècle), d'après des manuscrits islandais; avec des remarques par C. Christian Rafn. Copenhague 1822, *in-8.°*

Recherches sur l'origine des ordres de chevalerie du royaume de Danemarck, par le D.^r Fr. Münter, évêque de Sélande, chevalier des ordres royaux. Copenhague, 1822, impr. de Seidelin, *in-8.°*, avec figures. On y distingue les articles qui concernent les templiers et les frères pontifes.

Bidrag, &c.; Mémoire pour servir à la connoissance des transactions politiques qui eurent lieu entre la France, le Danemarck et la Suède, pendant les années 1663-1689; extrait des *Relations des ambassadeurs français aux cours du nord*, par M. Estrup, professeur d'histoire à l'académie de Sorve. Copenhague, 1823, *in-4.°*

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Asia polyglotta, von Julius Klaproth. (*Article de M.* Abel-Rémusat.) .... Pag. 643.
*Tableau général de l'empire ottoman, divisé en deux parties, &c., tome III; par M. de M*** d'Ohsson.* (*Troisième article de M.* Silvestre de Sacy.) .... 660.
Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers, allemand, anglais, polonais, *portugais, russe, &c.* (*Cinquième article de M.* Raynouard.) ... 670.
Horace et l'empereur Auguste, ou Observations qui peuvent servir de complément aux Commentaires sur Horace, par Eusèbe Salverte. (*Article de M.* Daunou.) .... 680.
Caïus Crispus Sallustius, ad codices parisinos recensitus, cum varietate lectionum et novis commentariis, &c. (*Article de M.* Letronne.) .. 685.
Carmen Abu'ltajjib Ahmed ben Alhosain Almotenabbii, &c. (*Art. de M.* Silvestre de Sacy.) .... 690.
Nouvelles littéraires .... 695.

FIN DE LA TABLE.

ERRATUM. Cahier d'octobre, p. 619, l. 2 et 3; *μυριάδαν*, lisez *μυριάδων*.

JOURNAL DES SAVANS.

DÉCEMBRE 1823.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1823.

Le prix de l'abonnement au Journal des Savans est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne chez MM. *Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers,* et *à Londres, n.° 30 Soho-Square.* Il faut affranchir les lettres et l'argent.

Tout ce qui peut concerner les annonces à insérer dans ce journal, lettres, avis, mémoires, livres nouveaux, &c. doit être adressé, FRANC DE PORT, *au bureau du Journal des Savans,* à Paris, rue de Ménil-montant, n.° 22.



JOURNAL
DES SAVANS.

DÉCEMBRE 1823.

Essais sur l'Histoire de France, par M. F. Guizot, *professeur d'histoire moderne à l'Académie de Paris, pour servir de complément aux Observations sur l'histoire de France de l'abbé de Mably.* A Paris, imprimerie de A. Belin, librairie de J. L. J. Brière, rue Saint-André-des-Arcs, n.° 68, 1823, iv et 520 pages *in-8.°*

M. Guizot publie une édition nouvelle des Observations de Mably sur l'histoire de France, qui sont à ses yeux, malgré les inexactitudes qu'on y rencontre, le plus fidèle tableau des vicissitudes du gouvernement français. Il ne se propose pas d'en relever minutieusement toutes les erreurs; mais, dans le volume d'*Essais* que nous annonçons, il

développe les motifs de ses propres opinions historiques, toutes les fois qu'elles diffèrent de celles de Mably sur des questions importantes. Ces essais sont au nombre de six: ils ont pour objet, 1.° le régime municipal dans l'empire romain, jusqu'aux invasions des Germains en occident; 2.° l'origine des Francs et leur établissement dans les Gaules; 3.° les causes de la chute des Mérovingiens et des Carlovingiens; 4.° l'état social et les institutions politiques en France, depuis le V.ᵉ siècle jusqu'au X.ᵉ; 5.° le caractère du régime féodal; 6.° les causes pour lesquelles l'Angleterre a joui, long-temps avant la France, d'un gouvernement représentatif (1).

Pour bien comprendre l'histoire des peuples, dit M. Guizot, il faut s'asseoir long-temps auprès de leurs berceaux, les suivre pas à pas à leur entrée dans la carrière, étudier leur état social avant leurs institutions politiques: car celles-ci n'ont pas été d'abord des causes, mais des effets; la société les avoit produites avant d'être modifiée par elles. Sans doute les élémens naturels ou primitifs d'un corps social, c'est-à-dire, les choses et les personnes associées se peuvent concevoir comme ayant commencé d'exister, au moins d'une manière imparfaite, avant le développement des institutions positives destinées à les régir (2); mais il est assez rare que les monumens historiques nous présentent ces élémens dégagés des institutions elles-mêmes. Les peuples n'apparoissent guère dans l'histoire que plus ou moins institués; les Germains le sont déjà dans Tacite. D'ailleurs, où recueillir les notions relatives au premier état des sociétés modernes de l'Europe! Dans les chroniques! elles donnent fort peu de renseignemens sur une telle matière. Dans les codes de lois barbares! mais, outre que ces lois n'énoncent pas très-clairement les faits antérieurs qu'elles rappellent, il n'est pas non plus toujours facile de distinguer ce qu'elles présupposent de ce qu'elles établissent. Ainsi, quoique la méthode indiquée par M. Guizot soit excellente en elle-même, nous doutons qu'on en puisse faire en effet un très-grand usage.

Au surplus, ce ne sont pas les sociétés *telles qu'elles étoient* FAITES *avant d'être gouvernées*; ce sont de véritables institutions que l'auteur examine d'abord, puisque son premier essai concerne le régime municipal

---

(1) Les mêmes matières sont traitées, mais dans un autre ordre et quelquefois avec plus de détails, dans les deux volumes (780 pages *in-8.°*) du *Journal des cours publics*, qui contiennent l'analyse des leçons d'histoire données par M. Guizot, en 1820, 1821 et 1822, à la faculté des lettres de l'académie de Paris.

(2) Voyez *Analyse des leçons d'histoire* de M. D., seconde année, p. 165-179, dans le même *Journal des cours publics*.

des Romains (1), considéré successivement sous la république, sous les empereurs jusqu'à Constantin, et depuis jusqu'à l'an 886, époque de son abolition par une novelle de Léon VI. Ce qui avoit été un droit réel dans le premier de ces trois âges, et une sorte d'indemnité dans le second, n'étoit plus, dans le troisième, qu'un fardeau imposé à une certaine classe d'habitans, savoir, à ceux qu'on appeloit *curiales*, et qui avoient au-dessus d'eux les privilégiés, au-dessous le menu peuple. Cette dernière expression désigne la multitude des personnes qui, bien qu'encore libres, ne possédoient à-peu-près aucune propriété. Les privilégiés étoient les sénateurs et les autres *clarissimes*, le clergé, les officiers du palais et les militaires. Si l'on recherche ce que devenoit alors la classe moyenne, on verra que les institutions impériales l'avoient graduellement affoiblie, et qu'elle fut presque détruite enfin par la ruine et la dispersion des curiales. Depuis long-temps elle avoit perdu toute influence, d'abord sur les affaires générales de l'état, puis sur celles mêmes des localités. A ces résultats, qui sont justifiés par un assez grand nombre de faits particuliers, M. Guizot ajoute des observations sur ce qu'il appelle le régime municipal ecclésiastique, lequel, selon lui, servit de transition, durant quelques siècles, entre les municipes romains et les communes instituées après l'an 1100. Cette transition, fort sensible en effet chez quelques peuples, chez les Wisigoths, par exemple, ne l'est pas autant en plusieurs autres contrées; et, pour l'établir comme un fait général, il faudroit, à ce qu'il semble, plus de développemens que n'en comportoit l'exposé général de M. Guizot.

Dans son second essai, il discute les hypothèses relatives à l'origine des Francs, et préfère celle qui les considère comme une confédération formée par les tribus germaniques situées entre le Rhin, le Mein et le Weser. On sait que le nom des Francs paroît pour la première fois dans l'histoire vers l'an 240; et Vopisque, qui les nomme sous cette date, n'indique pas leur situation. Ce n'est point assurément l'anonyme de Ravenne qui nous la pourroit apprendre: M. Guizot dit que ce géographe ne vivoit qu'au VIIe siècle; nous le croyons encore moins ancien; la plupart des critiques le rejettent au IXe, et même au-dessous.

Avant de rechercher, dans le troisième essai, la cause de la chute des Mérovingiens et des Carlovingiens, l'auteur observe qu'il existe entre les faits de l'histoire un enchaînement nécessaire, en sorte qu'ils naissent constamment les uns des autres, et que le premier jour portoit

(1) C'étoit la matière des leçons XXIV, XXV et XXVI de M. Guizot. Voyez *Journal des cours publics*, première année, pag. 284-335.

dans son sein l'avenir tout entier. Il ajoute que, sans recourir à ce lien éternel et universel, il seroit encore vrai de dire que les grandes vicissitudes des sociétés humaines datent de bien plus loin que ne dit l'histoire, et proviennent de causes moins spéciales que celles qu'elle leur assigne. Nous oserons dire pourtant qu'en ce genre d'investigations, la seule méthode un peu sûre est de rechercher d'abord la cause la plus prochaine, sauf à remonter ensuite aux plus éloignées, en s'éclairant, à chaque degré, de toutes les lumières que fourniront des faits matériels, bien vérifiés. Établir au contraire une première cause et en descendre jusqu'à la catastrophe qu'il s'agit d'expliquer, est une sorte de synthèse dont les résultats sont d'ordinaire plus ingénieux que solides. Quoi qu'il en soit, M. Guizot est persuadé que la division des royaumes de Neustrie et d'Austrasie a eu pour effet la décadence et la chute de la dynastie de Clovis. Suivant lui, la lutte de ces deux royaumes existoit dès la fin du VI.ᵉ siècle, et se rattachoit aux noms de Frédégonde et de Brunehaut, dont la rivalité étoit le symbole d'un débat plus général, et du mouvement qui poussoit la France austrasienne ou germanique contre la France romaine ou neustrienne : l'aristocratie d'Austrasie, plus homogène et plus forte que celle de Neustrie, a fini par placer son chef sur le trône, parce que l'ambition des maires austrasiens s'étoit combinée avec un intérêt national ; il en résulta comme une seconde invasion de la Gaule par les Germains. Ainsi ce qu'on prend pour un simple changement de dynastie, étoit la victoire d'un peuple sur un peuple et une conquête nouvelle. Quant au détrônement de la race de Pepin, c'est dans l'état intérieur du gouvernement ou de la société que M. Guizot croit en découvrir les causes. L'unité que l'ascendant de Charlemagne avoit imposée à la France étoit un progrès artificiel et, pour ainsi dire, violent, que l'état de la civilisation ne comportoit point encore, et qui ne pouvoit se maintenir. La société, telle que les Austrasiens la vouloient, ne pouvant commencer qu'en se resserrant, le gouvernement et l'état se démembrèrent, et telle fut même la dissolution, qu'il n'y eut bientôt plus ni roi ni peuple. Le régime féodal qui s'établit ou se développa dans cet âge, est dépeint ici comme un travail de la société, qui aspiroit à se former, et qui étoit incapable de s'étendre au-delà de limites fort étroites. Ces considérations expliquent bien comment les derniers Carlovingiens étoient des monarques sans pouvoir sur le corps entier de la nation, mais non pas pourquoi le titre de roi qu'ils possédoient encore, passa, en 987, au duc de France Hugues Capet.

Le quatrième essai remplit seul plus de la moitié du volume. On y

expose, 1.° l'état des terres, leur division en alleux, bénéfices et terres tributaires; 2.° l'état des personnes, leurs classifications soit d'après le système des propriétés, soit sous d'autres rapports; 3.° l'état des institutions politiques, tant locales que centrales. Tous ces détails sont méthodiquement disposés; et par la nature même de la matière, l'auteur est obligé de se tenir plus près des textes et des monumens historiques : c'est la partie la plus instructive de son ouvrage. Nous n'entreprendrons pas de l'analyser, parce qu'en général elle est réduite aux notions les plus précises et aux plus simples expressions. M. Guizot a senti l'impossibilité de classer les conditions d'après un principe unique et selon des règles constantes; il montre que le *wehrgeld*, ou la somme à payer par composition à la famille de l'homme qu'on avoit tué, ne donnoit pas la mesure de son rang social. En effet, sa qualité n'étoit pas le seul élément de ce tarif; elle s'y combinoit avec les circonstances du meurtre. Après avoir traité des leudes, des antrustions, ou fidèles du roi, &c., l'auteur aborde la question de l'origine de la noblesse. Faut-il reconnoître les premiers nobles dans les leudes, comme l'a pensé Montesquieu, ou dans les Francs, ainsi que Boulainvilliers et M. de Montlosier l'ont soutenu! M. Guizot observe d'abord que la qualité de leude tendoit à devenir héréditaire, et celle de franc ou de barbare libre, à s'effacer ou s'évanouir. La noblesse fut l'œuvre du temps; elle n'étoit pas constituée encore entre le ve et le xe siècle, ou du moins elle n'étoit pas homogène. Les hommes libres pouvoient sembler alors une noblesse en dissolution, et les leudes une noblesse en progrès. La classe de ces leudes se composa de Francs, de Romains, d'affranchis, d'esclaves même, et forma la société féodale de laquelle la noblesse moderne est immédiatement issue.

Ce n'est pas non plus une question facile à résoudre, que celle de savoir s'il a réellement existé en France, du ve siècle au xe, une classe particulière d'hommes libres, à-la-fois étrangers à la condition de leudes, et affranchis de toute dépendance féodale, obligés seulement envers l'état et formant un corps de véritables citoyens. Les uns l'affirment de la manière la plus absolue; les autres, comme M. Meyer, disent que cette classe fut graduellement opprimée et remplacée par celle des vassaux, ce qui nous semble, comme à M. Guizot, plus probable. Il ne faut pas s'en rapporter au langage des chroniqueurs, qui appellent libres tous ceux qui ne sont pas esclaves : il s'agit d'éclaircir s'il y avoit des hommes affranchis de toutes les relations féodales. Or c'est ce qu'on a peine à supposer pour un temps où la société sembloit n'être que la féodalité même. A la vérité, les Ahrimans chez les Lom-

bards, et les Rachimbourgs chez les Francs, étoient des citoyens ou bourgeois siégeant dans les plaids, marchant à la guerre et ne remplissant d'ailleurs aucune magistrature; mais est-il certain qu'ils n'étoient pas des leudes ou des antrustions, des vassaux ou des recommandés! M. Guizot élève sur ce point des doutes qu'il justifie par des textes et par des faits.

Les institutions politiques qui, sous les deux premières dynasties, s'adaptoient à l'état des choses et des personnes qui vient d'être exposé, se divisoient en locales et centrales. Les premières, quoiqu'elles aient eu alors le plus d'activité et d'influence, sont les plus difficiles à bien démêler aujourd'hui : variables et confuses, elles ne formoient point un système. Il n'en subsiste guère d'autres vestiges dans l'histoire et dans les lois, que des noms barbares d'offices publics, et des indications fort incomplètes d'usages administratifs et judiciaires. La division du territoire en comtés et en centuries, et peut-être en décuries, nous est fort peu connue; elle semble remonter au premier âge de la monarchie, et se perpétuer, sauf de fréquens changemens de limites, jusqu'à l'avénement de Hugues Capet; mais il s'en faut qu'on ait assez de renseignemens sur les détails de cette distribution et sur ses conséquences. Quant aux institutions centrales, elles se réduisoient à la royauté et aux assemblées générales de la nation. La royauté héréditaire, quoique avec quelque mélange ou quelque souvenir d'élection, est le fait le plus visible à toutes les époques de nos annales. Ce qui reste indéterminé, c'est l'étendue du pouvoir royal : on le trouve, avant Pepin et après Charlemagne, presque toujours et par-tout en guerre avec ses principaux sujets; fort ou foible, selon que le sort des armes le favorise ou lui devient contraire; mais la puissance des assemblées nationales n'étoit pas moins indécise ou moins illusoire. Les chroniqueurs qui les représentent comme formées de tous les Francs, de tout le peuple, *omnes Franci, cunctus populus*, appliquent à des réunions fort resserrées, des expressions qui n'avoient convenu qu'aux anciennes assemblées germaines. Il est croyable qu'au moment même de la plus grande régularité des champs de mars et de mai, sous Charlemagne, le corps entier de la nation ne venoit pas réellement y exercer ses droits politiques. M. Guizot n'y voit que des réunions de guerriers, que des revues militaires où se traitoient occasionnellement quelques affaires communes. La présence des prélats dans ces assemblées, le rang qu'ils y tenoient, l'influence qu'ils y exerçoient quelquefois, modifioient beaucoup, à ce qu'il nous semble, le caractère militaire de ces réunions; toujours peut-on dire que c'étoient des solennités périodiques où les rois se montroient en pompe aux grands de l'état et à une partie du peuple, bien plutôt que des assemblées

législatives proprement dites. Peut-être convient-il d'attribuer un peu plus de réalité aux assemblées des Austrasiens, sous les derniers rois de la famille mérovingienne; mais l'idée qu'on se formeroit de la puissance qu'elles exerçoient, ne devroit pas s'étendre à celles qui se sont tenues sous la seconde dynastie. C'est ce que M. Guizot s'attache à prouver, en donnant une traduction nouvelle de la fameuse lettre d'Hincmar, en 882, *ad proceres regni pro institutione Carolomanni regis et de ordine palatii ex Adalardo :* il soutient que ce monument a été mal compris, mal interprété, même par Mably, et que, loin qu'il s'agisse là d'un peuple qui se réunit pour se donner des lois, ou d'une aristocratie qui vient partager le pouvoir avec le monarque, on n'y aperçoit qu'un moyen employé par celui-ci pour imprimer plus d'éclat à sa propre autorité, plus de force à ses résolutions solennellement proclamées. Nous sommes surpris que M. Guizot ne fasse à-peu-près aucune réponse à l'objection qu'on peut tirer contre lui de la maxime, *lex fit consensu populi et constitutione regis.* Toujours nous semble-t-il incontestable que ces assemblées n'avoient aucun caractère représentatif; car le capitulaire de Louis le Débonnaire, où Mably croit découvrir des députés élus par le peuple, ne parle que des comtes qui venoient de leur plein droit et sans élection aux *placita*, et qui amenoient avec eux, ou des adjoints qu'ils choisissoient eux-mêmes, ou les douze *scabini* que les *missi dominici* avoient nommés.

En traçant le tableau de toutes ces institutions locales et centrales, M. Guizot veut sur-tout nous y montrer le mélange et la lutte des trois systèmes politiques qu'expriment les noms de monarchie, d'aristocratie et de liberté commune. Le premier tendoit à l'unité, le second à la domination locale, le troisième à des délibérations nationales, telles qu'il s'en étoit pratiqué dans les anciennes assemblées germaniques. « Ces trois systèmes, dit l'auteur, n'étoient point coordonnés » entre eux et fondus en un seul gouvernement : ils existoient chacun » à part et pour son compte; leurs sphères d'action étoient diverses, » comme leur origine et leurs causes. . . . Dans leur confusion et leur » lutte réside toute l'histoire politique de cette époque. » Appliquant ici ses idées sur l'enchaînement et, en quelque sorte, la prédétermination de tous les faits généraux de l'histoire, M. Guizot n'hésite point à dire que la force naturelle des choses devoit amener d'abord la décadence de la liberté publique, puis l'affoiblissement et presque l'extinction du pouvoir royal; que l'aristocratie ou la féodalité devoit prévaloir et commencer ou ébaucher la société en France; mais qu'aussi les progrès de la civilisation devoient ensuite ranimer le pou-

voir monarchique, favoriser son parfait développement et le concilier enfin avec la véritable liberté. C'étoient là, pour emprunter une expression familière à l'auteur, autant de *nécessités ;* et le cours des événemens n'a été que ce qu'il falloit qu'il fût. Cette ingénieuse théorie est-elle pleinement confirmée par l'histoire ? Nous oserions en douter, et l'auteur est obligé d'avouer que le règne brillant de Charlemagne a suspendu et presque dérangé ce système. En général les vicissitudes humaines nous paroissent un peu plus dépendantes d'accidens particuliers qui ne tiennent point par des liens si étroits, ou du moins si visibles, à ceux qui les ont précédés. Sans doute, à force de raisonnemens, on parvient toujours à expliquer, enchaîner, et en quelque sorte prédire les faits qui se sont accomplis ; on démontre qu'ils étoient inévitables : mais, pour admettre sans restriction cette espèce de fatalité, ne faut-il pas circonscrire un peu trop l'indépendance et l'influence des déterminations propres de chaque volonté humaine ? Est-il bien vrai d'ailleurs que, parmi les causes des révolutions politiques, il n'y ait rien de fortuit, c'est-à-dire, d'étranger à toutes les prévoyances et à toutes les combinaisons de notre foible intelligence ?

Le cinquième essai a pour objet le caractère politique du régime féodal. Malgré l'éclat que l'auteur attribue à ce régime, et que peut-être il exagère, il pose en fait que les institutions féodales ont toujours été odieuses à la nation française ; et, selon lui, cette aversion irrémédiable provenoit en partie de ce qu'on s'étoit formé une fausse idée de leur origine. On supposoit, dit-il, que toute l'ancienne population avoit été dépossédée et réduite en servitude par les premiers seigneurs ; on transportoit au VI.ᵉ siècle toutes les usurpations qui s'étoient consommées au X.ᵉ A vrai dire, nous inclinerions à penser qu'on ne se trompoit pas beaucoup : les germes de toutes les iniquités et de tous les désordres avoient été jetés sur la France dès le premier âge de ce régime qui, par sa nature même, entravoit tous les progrès, et n'en pouvoit provoquer aucun. M. Guizot lui-même le définit : « Une con» fédération de petits souverains, de petits despotes, inégaux entre » eux et ayant les uns envers les autres des devoirs et des droits, mais » investis, dans leurs propres domaines, sur leurs sujets personnels et » directs, d'un pouvoir arbitraire et absolu. » Comment croire qu'un régime dont telle étoit la nature primitive, ait contribué aux premiers progrès de la société ? On le dit illustré par la naissance de la littérature populaire : il y auroit lieu de contester ce point, sur-tout relativement à la France septentrionale, où les progrès de l'instruction, retardés jusqu'au XII.ᵉ et au XIII.ᵉ siècle, ne sont devenus sensibles

que sous l'influence du clergé et du monarque. Est-il bien possible que nous devions les essais primitifs de notre littérature à une classe qui s'est glorifiée long-temps d'être illettrée, comme de l'un de ses priviléges ! Au surplus, ce cinquième essai, qui ne remplit que vingt pages, a pour résultat que « la féodalité, bonne seulement pour faire faire à » la société les premiers pas hors de la barbarie, étoit incompatible » avec les progrès de la civilisation ; qu'elle ne portoit dans son sein » le germe d'aucune institution publique et durable ; que le principe » même des gouvernemens aristocratiques lui manquoit, aussi bien que » tout autre. »

Le sixième et dernier essai, le plus étendu après le quatrième, ne concerne que l'Angleterre, et, s'il nous est permis de le dire, il ne tient qu'assez indirectement à l'*histoire de France.* Nous n'en rapporterons que la conclusion : c'est « qu'en Angleterre, depuis la conquête des » Normands, tout a été, non individuel comme en France, mais col- » lectif; que les forces de même nature, les situations analogues, ont » été contraintes de se rapprocher, de se coaliser, d'arriver à l'unité » par l'association ; que, dès son origine, la royauté y a été réelle ; que » la féodalité s'y est brisée en deux parts, dont l'une a été la haute » aristocratie, et l'autre le corps des communes ; qu'ainsi un gouverne- » ment libre est né, chez les Anglais, du sein de la barbarie, au lieu » que la France n'est entrée dans la carrière de la liberté politique » qu'après avoir fait des pas immenses dans celle de la civilisation. » Une différence si sensible devoit avoir des causes qui, selon l'auteur, étoient placées dans les temps antérieurs, et qui, dès-lors, avoient décidé la question du double avenir des deux pays.

Nous n'entrerons pas plus avant dans la discussion de ces causes. Il doit nous suffire d'avoir indiqué à quel point cet ouvrage, malgré les doutes qu'on peut concevoir sur certains détails, et même sur quelques idées générales, se recommande par la haute importance du sujet, par la profonde sagacité de l'auteur, par l'élégante précision de son style, enfin par l'étendue et l'exactitude de ses recherches.

DAUNOU.

ESSAI d'une Introduction critique au Nouveau-Testament, ou Analyse raisonnée de l'ouvrage intitulé Einleitung in die Schriften des Neuen Testaments, *c'est-à-dire,* Introduction aux écrits du Nouveau-Testament, *par* J. L. Hug,

professeur en théologie à l'université de Fribourg en Brisgaw; 2.e édition, 1821; par J. E. Cellérier fils, *pasteur et professeur de langues orientales, critique et antiquités sacrées, à l'académie de Genève.* Genève, 1823, xiv et 524 pages *in-8.°*

L'AUTEUR de ce volume, déjà connu par une grammaire de la langue hébraïque, écrite en français et publiée à Genève, dans un avertissement intitulé *But et plan de l'ouvrage*, expose en ces termes l'objet de son travail: « Le ministre de J. C., chargé d'enseigner ses » frères, doit connoître lui-même le dépôt qu'il veut transmettre aux » autres; il doit donc étudier le Nouveau-Testament sous deux points » de vue: il doit en rechercher la nature et l'histoire, comprendre sa » forme, se rendre raison des phénomènes qu'il présente, déterminer » son texte et son sens; puis il devra recueillir les idées contenues » dans le code sacré, les coordonner entre elles, les éclaircir les » unes par les autres, et les assembler en corps de doctrine. Cette » dernière tâche est celle du théologien. La première recherche, toute » historique et extérieure, constitue celle du critique. C'est celle dans » laquelle une *Introduction critique* doit guider les hommes qui se » consacrent au ministère évangélique, et ce sont les élémens de ce » travail que j'ai voulu leur présenter ici. » M. Cellérier prouve ensuite l'utilité de cette critique historique, repousse les objections dont elle pourroit être l'objet, et qui portent moins sur cette critique en elle-même que sur l'abus qu'en ont fait au delà du Rhin des esprits téméraires, qui, entraînés par l'amour de la nouveauté et par le desir d'appuyer les systèmes qu'avoit enfantés leur imagination, ont mis en question tout ce que les siècles précédens avoient cru. Cet abus même de la critique en rend l'étude nécessaire, suivant notre auteur, au ministre de l'évangile, et il ne lui est plus permis aujourd'hui d'ignorer les questions dont elle s'occupe, et les moyens qu'elle emploie pour en obtenir la solution.

Parmi les ouvrages les plus étendus et en même temps les plus solides sur cette matière, tout lecteur instruit ne sauroit manquer de compter l'Introduction de Michaëlis au Nouveau-Testament. Elle venoit d'être traduite pour la première fois en français par M. le professeur Chenevière (1), lorsque M. Cellérier a conçu l'idée d'un ouvrage moins étendu, destiné plutôt à donner un aperçu des principales questions

(1) Cette traduction a été faite, non sur l'original allemand, mais sur la version anglaise de Marsh.

relatives au Nouveau-Testament, et à faire connoître jusqu'à quel point on peut les regarder aujourd'hui comme décidées par les travaux des critiques anciens et modernes, qu'à mettre sous les yeux des lecteurs l'ensemble des discussions, et à parcourir de nouveau avec eux la route suivie par Michaëlis et par les savans qui l'ont précédé ou qui sont venus après lui. Je dis, *ou qui sont venus après lui;* car depuis Michaëlis, ce sujet n'a point cessé d'occuper beaucoup d'hommes du premier mérite en Allemagne, soit parmi les protestans, soit même parmi les catholiques. C'est entre ces derniers que M. Cellérier a choisi celui qui devoit lui servir de guide; et si l'on s'en tenoit rigoureusement au titre modeste qu'il a donné à son ouvrage, on croiroit qu'il s'est borné à offrir à des lecteurs français l'analyse de l'Introduction aux livres du Nouveau-Testament, écrite en allemand par M. J. L. Hug, professeur de théologie en l'université de Fribourg en Brisgaw, ouvrage dont la deuxième édition a paru à Stuttgardt en 1821. Cependant il n'en est pas ainsi; et nous allons laisser M. Cellérier lui-même exposer l'usage qu'il a fait du travail de M. Hug. « Après avoir choisi cet ouvrage, » j'en ai fait en quelque sorte, dit-il, une analyse raisonnée. Je le prends » chapitre après chapitre, et, suivant les matières ou mes opinions, je » l'extrais ou je le développe, j'expose son avis ou je le combats. » Quelquefois j'ai supprimé complètement des discussions qui me » paroissoient inutiles; souvent j'ai suppléé à ce que l'auteur passoit » sous silence, ou à ce qu'il n'avoit pu connoître encore. » (Ce dernier cas est très-rare, comme on peut s'en douter, d'après la date fort récente de la deuxième édition de l'Introduction de M. Hug, et ne s'applique guère qu'aux travaux de M. Scholz, professeur en l'université de Bonn, qui, d'après de nouvelles recherches et l'examen d'un grand nombre de manuscrits de la Bibliothèque du Roi, a émis quelques idées contraires à celles de M. Hug.) « Plus souvent j'ai » changé l'ordre et l'enchaînement des idées: en général, j'en ai usé » librement avec lui, parce que mon but n'étoit pas tant de le faire » connoître à mes lecteurs, que de leur donner des idées justes sur la » critique sacrée. Chemin faisant, j'ai eu soin, qu'il m'en donnât ou non » l'exemple, de relever la plus grande partie des questions où Michaëlis » me paroissoit demander un nouvel examen, et d'insister sur les » remarques qu'il avoit négligées. J'ai travaillé souvent, sur-tout dans » la seconde partie, plus en vue du professeur de Gottingue que de » celui de Fribourg. »

L'ouvrage de M. Cellérier se divise naturellement en deux parties, dont la première a pour objet tout ce qui concerne la critique du Nou-

veau-Testament en général, et la seconde traite en particulier et successivement de chacune des parties dont il se compose. La première partie renferme huit sections, dont nous allons transcrire les titres, parce que c'est la manière la plus courte et en même temps la plus sûre de faire connoître aux lecteurs ce qu'ils doivent trouver dans le livre dont il est question. Nous ajouterons quelquefois aux titres des sections, de courts développemens, pour suppléer à leur extrême concision.

Section I.re De l'époque où les livres du Nouveau-Testament ont été écrits et de leur authenticité. *Section II.* Crédibilité des écrits du Nouveau-Testament. *Section III.* Matériaux, publication, perte des autographes, réunion des livres saints, et canon. On sait que par *canon*, il faut entendre un catalogue des livres sacrés, destiné à poser une sorte de barrière entre ces livres, et ceux qui n'ont pas le même caractère d'autorité et d'authenticité. *Section IV.* Histoire du texte. Je donnerai un aperçu du contenu de cette section. *Section V.* Changemens extérieurs. L'auteur entend parler des changemens survenus, par la suite des siècles, dans les matériaux employés à écrire les livres du Nouveau-Testament, et dans la forme des caractères; de la division en mots, puis en versets, στίχοι; de l'introduction de la ponctuation, des accens, et autres innovations de ce genre qui ont souvent eu une influence plus ou moins grande sur l'intelligence du texte, en fixant et déterminant ce qui auparavant pouvoit être lu et entendu de diverses manières. *Section VI.* Manuscrits. Il n'est question ici que des manuscrits les plus célèbres. *Section VII.* Éditions. Cette section suffiroit pour prouver aux esprits les plus prévenus contre la critique appliquée au texte du Nouveau-Testament, combien elle est indispensable, puisqu'il n'y a, à proprement parler, aucune édition qui mérite le nom de *texte reçu*, et que c'est presque par hasard que s'est formé celui auquel on donne cette dénomination. *Section VIII.* Versions du Nouveau-Testament. *Section IX.* Citations des pères. Cette section expose l'usage légitime des citations des écrivains ecclésiastiques, pour la critique du texte, et les abus contre lesquels il convient de se mettre en garde dans l'application de ce moyen de critique. *Section X.* Principes de la critique.

La deuxième partie se compose de trois grandes divisions, et chaque division, d'un nombre plus ou moins grand de sections. La première division renferme tout ce qui concerne les quatre Évangiles en général ou en particulier, et les Actes des Apôtres. Dans la huitième et dernière section de cette division se trouve la discussion sur l'inspiration des historiens sacrés. La deuxième division a pour objet les Épîtres de S. Paul, y compris l'Épître aux Hébreux; la troisième, les Épîtres

catholiques et l'Apocalypse. Dans les deux dernières divisions, les questions historiques et critiques sont pour la plupart traitées avec une extrême briéveté.

Je devrois peut-être me borner à cette indication générale des matières traitées dans l'ouvrage de M. Cellérier; car, d'un côté, cet ouvrage n'est en quelque sorte lui-même, suivant le plan de l'auteur, qu'une analyse où plusieurs des questions les plus graves ne sont point complètement développées et approfondies; et, de l'autre, il est beaucoup de ces questions qu'il pourroit être plus dangereux qu'utile de présenter aux lecteurs, sans leur en offrir en même temps la solution, accompagnée de toutes les autorités et de tous les raisonnemens qui peuvent assurer l'acquiescement des cœurs droits et des esprits dégagés de toute prévention. Toutefois, si ce motif s'oppose à ce que nous suivions notre auteur dans les diverses parties de son travail, nous pouvons cependant, en choisissant une des questions soumises par lui à un examen critique, donner une idée de la manière dont il les traite, et en même temps mettre dans tout son jour l'importance et l'utilité de ce genre de recherches, qui, dirigées par un bon esprit et par une méthode sage et lumineuse, ne peuvent tourner qu'au profit de la vérité. Je prendrai pour exemple l'histoire du texte, qui fait le sujet de la section IV de la première partie, et je l'analyserai sans m'écarter de la manière de voir de M. Cellérier, lors même qu'elle me paroîtra susceptible de quelques objections.

Je ne m'arrêterai point avec notre auteur, ni à définir ce que l'on entend par *variantes*, ni à rassurer les esprits timides qui pourroient appréhender que les recherches qui ont pour objet ces variations introduites par diverses causes dans le texte des livres saints, ne tendissent à compromettre leur autorité. Il suffit que ces variantes existent, pour qu'on ait intérêt à s'occuper, 1.° de *l'histoire du texte*, qui nous découvre l'époque, la cause et le mode de l'introduction de ces variantes, et nous indique les matériaux et les documens qui doivent être mis en œuvre pour servir de bases à la critique; 2.° de la *critique du texte*, qui classant ces matériaux, et déterminant leurs degrés d'autorité respectifs, se fait ainsi un système de principes et de faits qu'elle applique ensuite à chaque passage en particulier, afin de reconnoître au milieu de ces différences le texte primitif et véritable. Les matériaux que la critique emploie, ce sont les manuscrits du texte original, les éditions et surtout les plus anciennes, les versions, et les citations du texte sacré qui se trouvent dans les ouvrages des pères de l'église et des autres écrivains ecclésiastiques; on donne en général le nom d'*instrumens* à ces

diverses sortes de matériaux. L'étude critique du texte sacré n'a point été inconnue à l'antiquité ecclésiastique ; mais je ne veux parler pour le moment que des travaux de ce genre qui ont eu lieu depuis la découverte de l'imprimerie. Les premiers éditeurs du Nouveau-Testament ne manquèrent pas de comparer le petit nombre de manuscrits ou d'autres documens qu'ils avoient à leur disposition; mais ces moyens étoient trop bornés pour leur permettre de se former un système d'après lequel ils pussent se fixer dans le choix des diverses leçons : ce choix fut donc déterminé, tantôt par le prix qu'ils attachoient à un manuscrit que sa beauté et son âge sembloient recommander à leur attention, tantôt par l'autorité d'une version qui leur paroissoit digne d'une plus grande confiance ; ainsi on peut dire que ce choix fut souvent une affaire de hasard, d'instinct ou de préjugé. Une seconde et une troisième édition, faites ailleurs, soit indépendamment de la première, soit en la consultant, mais en la comparant avec d'autres instrumens, durent nécessairement s'en éloigner plus ou moins fréquemment; et comme, dans ces premiers temps, les éditeurs n'indiquoient point, ou indiquoient d'une manière très-superficielle, les sources où ils avoient puisé, le lecteur n'avoit guère, pour se déterminer lui-même dans le choix des variantes, que la critique conjecturale. Par la suite, la confusion qu'avoient introduite les premiers éditeurs, sans qu'on puisse leur en faire un reproche, puisque la chose étoit inévitable, donna lieu à étendre beaucoup les recherches, à multiplier les instrumens par la collation des manuscrits, la comparaison de toutes les versions anciennes, la réunion de toutes les citations éparses dans une multitude d'écrivains, le rapprochement des passages parallèles; et, grâce aux soins de Mill, de Wettstein, de Bengel et de plusieurs autres savans, la masse des matériaux que le critique eut à sa disposition, devint très-considérable, et en même temps il fut mis à portée d'apprécier les sources desquelles ils étoient tirés. Je citerai particulièrement l'édition critique de Wettstein donnée en 1711, où, au moyen de chiffres qui servent de renvois à un petit nombre de canons, chaque variante est appréciée, et le lecteur est mis en état de vérifier les motifs du jugement porté par l'éditeur. Cependant jusque là chacun des instrumens dont la critique faisoit usage, étoit en quelque sorte resté isolé ; et autant il y avoit d'instrumens, autant la critique avoit de témoins à entendre, et de dépositions à recueillir, à comparer et à apprécier. On avoit remarqué, il est vrai, une sorte d'analogie entre les instrumens qui appartenoient à l'église d'occident, c'est-à-dire, les pères latins, les versions latines, et les manuscrits grecs écrits par des

Latins, et l'on avoit été frappé du concert de ces divers instrumens, là où ils s'éloignoient du texte des instrumens orientaux. Wettstein, adoptant et exagérant une idée trop légèrement émise par Érasme, soutint que ce concert des manuscrits grecs de l'occident avec les pères latins et les versions latines, ne venoit que de ce que les copistes occidentaux avoient falsifié le texte grec pour le rendre semblable à la Vulgate. Ce système, qui pouvoit facilement trouver crédit parmi les réformés, ne tarda pas à être renversé par de nouvelles découvertes, qui firent trouver dans l'Orient et en Egypte des instrumens où l'on reconnoissoit la même analogie qu'on avoit crue particulière à l'occident. De là naquit, au lieu de la supposition de Wettstein, l'idée plus naturelle d'un type primitif occidental, duquel ont découlé tous les instrumens de l'occident; et cette idée, une fois admise, conduisit à rechercher et à reconnoître l'existence de quelques autres classes ou familles, entre lesquelles se partagent tous les autres instrumens. Bengel en indiqua deux; Semler et Michaëlis en reconnurent quatre. Ce nouveau système, qui pouvoit mettre de l'ordre dans la masse des variantes recueillies ou à recueillir, et avoir une puissante influence sur leur appréciation, dut ses premiers développemens à Bengel, à Semler, et sur-tout à Michaëlis; mais, comme l'observe M. Cellérier, Michaëlis, tout en reconnoissant et proclamant ce principe, en a tiré peu de conséquences usuelles, et n'y a pas vu un *criterium* propre à diriger l'érudit dans le choix des variantes. C'est Griesbach qui le premier a établi sur ce principe, que M. Cellérier appelle le *principe des familles*, une théorie complète, à l'aide de laquelle, discutant pas à pas chaque ligne du Nouveau-Testament, il a énoncé sur chaque variante connue les résultats auxquels le conduisoit cette même théorie, en distinguant soigneusement les divers degrés de probabilité de ses jugemens. Griesbach admet quatre familles, dont deux remontent, suivant lui, au commencement du III.[e] siècle; ce sont l'*occidentale*, qui comprend tous les instrumens et tous les écrivains latins, et l'*alexandrine*, à laquelle appartiennent tous les instrumens et tous les écrivains de l'Égypte. Un siècle plus tard, il voit se former à Constantinople une troisième *récension* qu'il nomme *constantinopolitaine*, et qui remplit bientôt toutes les bibliothèques de l'orient. Une quatrième famille, d'un caractère moins déterminé, comprend l'ancienne version syriaque nommée *peschito*, et les citations faites par S. Jean Chrysostome. La récension constantinopolitaine, que Griesbach croit plus voisine que les autres du texte original, est celle qui a été suivie, à peu de chose près, par les premiers éditeurs du Nouveau-Testament, et qui se

retrouve dans notre texte ordinaire. Le principe de critique le plus important que Griesbach a tiré de cette théorie, c'est qu'on ne doit tenir aucun compte d'une variante qui n'a pas en sa faveur l'autorité bien décidée d'une des récensions au moins, quels que soient d'ailleurs le manuscrit, la version ancienne, ou l'écrivain ecclésiastique par lequel elle est fournie. Un autre principe d'une application fréquente, c'est que l'autorité d'une leçon étant en raison inverse de la probabilité d'altération, nous devons, quand il s'agit de choisir entre deux leçons, donner la préférence à la moins correcte. C'est en conséquence de cette théorie et des principes qu'il en a déduits, que Griesbach a donné un nouveau texte, qui cependant, hâtons-nous de le dire avec M. Cellérier, est, au fond, assez semblable à l'ancien pour que les différences puissent n'être pas aperçues par des yeux peu exercés. Ce texte a été reçu avec une telle faveur en Allemagne, qu'il est maintenant adopté comme classique dans toutes les universités. Il ne jouit pas d'une moindre estime en Angleterre.

Notre auteur ne partage pas tout-à-fait ce jugement. Il trouve « que » la théorie de Griesbach n'est pas complètement satisfaisante, puis- » qu'elle laisse inexpliqués et inexplicables des faits de la première » importance en critique, comme l'accord de certaines leçons des » versions syriaque et sahidique, avec la récension occidentale; que » son second principe, poussé à l'extrême, donne des résultats faux et » presque absurdes; et que, ce principe une fois ébranlé ou resserré, » plusieurs des décisions de détail de Griesbach relativement au texte, » doivent être réformées. »

La théorie de Griesbach n'a pas satisfait le professeur de Fribourg, M. Hug, qui sert de guide à M. Cellérier dans cet ouvrage, mais dont le système sur les familles ou récensions du texte du Nouveau-Testament, paroît pourtant n'avoir pas obtenu entièrement son assentiment. Voici, dans le plus court résumé possible, les idées de M. Hug.

Griesbach, en admettant la division des instrumens en quatre familles, n'avoit fondé son système que sur l'analyse de ces mêmes instrumens et l'observation de leurs caractères internes. M. Hug a cru devoir rechercher d'abord dans les monumens historiques, toutes les traces existantes de diverses récensions du texte original du Nouveau-Testament, et ne passer à la classification des instrumens qu'après avoir établi, indépendamment de leur examen, non la possibilité, mais le fait des diverses récensions. Cette manière de procéder l'a conduit à diviser l'histoire du texte sacré en trois périodes, dont les deux premières seulement nous intéressent. Dans la première période, « le texte

» du Nouveau-Testament (je copie ici M. Cellérier) fut promptement, » au témoignage de Clément d'Alexandrie, d'Origène, d'Irénée, &c., » l'objet d'altérations imprudentes ou téméraires. Quoique ces pères » aient fort exagéré ces altérations, et les torts de ceux auxquels ils » les attribuoient, le fait est constant, et ce texte, ainsi altéré, fut, au » dire de Hug, ce qu'on nomma κοινὴ ἔκδοσις, *l'édition commune.* » Cette édition commune ne se ressembla pas cependant parfaitement dans toutes les églises où elle fut adoptée. M. Hug en reconnoît deux branches distinctes, l'une propre à l'Asie, et à laquelle appartient la version syriaque, appelée *peschito;* l'autre propre à l'église d'Alexandrie, que nous avons dans le fameux manuscrit de Bèze ou de Cambridge, et laquelle d'Alexandrie passa dans l'occident, et est la source des versions latines. L'édition commune fut revue et rectifiée dans l'orient au III.ᵉ siècle; elle ne le fut point dans l'occident. Le pape Gélase n'y permit point l'introduction des récensions orientales; et lorsque S. Jérôme voulut corriger les anciennes versions italiques, il crut ne devoir consulter que des manuscrits grecs qui ne s'en éloignassent pas beaucoup, comme il l'annonce lui-même, *quæ non multùm à lectionis latinæ consuetudine discreparent,* c'est-à-dire, des manuscrits qui appartenoient, comme les versions latines, à la même famille, à l'édition commune de M. Hug, qui n'est, avec un peu plus d'extension, que la récension occidentale de Griesbach.

La deuxième période historique de M. Hug commence au milieu du III.ᵉ siècle. Les défauts de l'édition commune ayant attiré l'attention des docteurs, trois hommes formèrent le projet, chacun de leur côté, de ramener le texte à sa pureté primitive, au moyen des meilleurs manuscrits. Ce furent Origène en Palestine, l'évêque Hésychius en Égypte, et le prêtre Lucien à Antioche. « L'ouvrage d'Hésychius, dit » M. Cellérier, fut admis en Égypte; celui de Lucien, plus connu, et » désigné quelquefois par les noms d'*Editio vulgaris* ou *Lucianus,* fut » introduit dans le culte en Syrie, dans l'Asie mineure, en Thrace, à » Constantinople; celui d'Origène ne le fut qu'en Palestine. Mais » dans l'occident, ces divers travaux furent repoussés, à cause des différences qu'ils présentoient avec les versions latines, et le pape » Gélase condamna ceux d'Hésychius et de Lucien, comme des livres » falsifiés et des écrits apocryphes. S. Jérôme lui-même s'élève avec » beaucoup de véhémence contre eux. »

Dans ce système, on retrouve donc, sous d'autres noms, à-peu-près les récensions de Griesbach. La famille occidentale est l'édition commune; l'alexandrine est la récension d'Hésychius; la constantinopoli-

taine, celle de Lucien. La récension d'Origène répond à la quatrième famille de Griesbach, avec cette différence que l'ancienne version syriaque, que Griesbach avoit rejetée dans cette quatrième famille, faute de pouvoir lui donner place dans aucune des trois autres, est rappelée par M. Hug à la récension occidentale. Ce qu'il y a de plus important pour la critique dans la théorie de M. Hug, c'est qu'elle donne un résultat tout contraire à celui de Griesbach, qui, parmi les diverses familles d'instrumens critiques, donnoit la préférence aux plus anciennes, et non moins opposé à l'opinion de Michaëlis, qui pensoit que la récension occidentale et les versions latines approchoient en général davantage du texte primitif.

Je ne suivrai point M. Cellérier dans l'exposé qu'il fait de la méthode par laquelle M. Hug détermine, par rapport à chacune des trois récensions qui appartiennent à la seconde période, sa nature et ses caractères distinctifs, les manuscrits où elle se retrouve aujourd'hui, l'esprit dans lequel elle a été faite, et par conséquent le degré de mérite qu'on est en droit de lui supposer. Mais je ne puis me dispenser de dire un mot des nouvelles recherches de M. Scholz sur le même sujet (1). Quoique disciple de M. Hug, M. Scholz s'est vu conduit par ses propres recherches à combattre plusieurs des fondemens historiques de l'hypothèse de son maître; et, revenant presque à la méthode de Griesbach, qui ne s'étoit appuyé que sur l'examen rigoureux et l'analyse des instrumens, il croit reconnoître les traces de quatre familles bien distinctes: deux africaines ou égyptiennes, dont l'une correspond à l'alexandrine, et l'autre à l'occidentale de Griesbach; et deux asiatiques, l'une nommée proprement *asiatique* par lui, et l'autre byzantine, qui correspondent à la famille indéterminée de Griesbach, et à sa famille constantinopolitaine. M. Cellérier, sans prendre un parti entre toutes ces théories, semble incliner pour la plus récente, et il termine le parallèle qu'il établit entre les deux derniers systèmes, par cette observation importante. « En supposant exactes les théories » admises par ce dernier (M. Scholz), elles sont de nature à récom» penser les travaux du critique et à satisfaire le cœur du chrétien; » alors, en effet, nous avons quelques lumières pour nous aider à

(1) C'est avec plaisir que je saisis cette occasion d'indiquer aux lecteurs du Journal des Savans le premier fruit des recherches critiques de M. Scholz, publié à Heidelberg, en 1820, sous ce titre : *Curæ criticæ in historiam textûs Evangeliorum ; commentationibus duabus, Biblioth. reg. Paris. codices N. T. complures, speciatim vero Cyprium describentibus, exhibitæ à J. M. Aug. Scholz, theol. doct.*

» choisir entre les familles diverses, et nous savons lesquelles méritent » mieux notre confiance. Il y a plus, si les familles asiatiques, comme » Scholz l'affirme et semble le démontrer, sont si supérieures en pureté » aux africaines, notre texte reçu, qui découle des premières et qui » se rapproche sur-tout de la constantinopolitaine, est, à tout prendre, » ce qu'il y a de plus exact et de plus pur dans toutes les familles et » éditions diverses que les recherches critiques ont fait découvrir. »

En terminant toute cette discussion, M. Cellérier observe que, malgré les contradictions des critiques, ou plutôt par l'effet même de ces contradictions, nous sommes aujourd'hui en possession de certaines données dont la vérité se trouve assurée et placée au-dessus de toute contestation. Ces données, ces faits avérés, « sont, dit-il, le principe » des familles, principe créateur de la science, et garant de l'intégrité » du texte sacré; l'existence avérée de ces quatre familles bien distinctes, » reconnues par tous les critiques dont j'ai parlé, quoique avec des » noms divers, et avec des modifications peu importantes; l'origine » étrangère à l'occident, et l'état de corruption de cette récension » occidentale, conservée dans les versions latines, &c. Ces faits et » nombre d'autres prouvent que la science marche bien dans le chemin » qui conduit à la vérité, et qu'elle a déjà saisi des portions importantes » du trésor auquel elle aspire. »

On voit, par tout ce que nous venons de dire, que notre auteur partage l'opinion commune, qui attribue à la critique moderne, fondée sur la distinction des instrumens en familles et sur l'application pratique de cette division, dans l'appréciation des variantes, une grande supériorité au-dessus de la méthode des critiques antérieurs et particulièrement de Michaëlis, qui, dans cette appréciation, se déterminoient uniquement par le mérite particulier et individuel de chaque instrument. La méthode de Wettstein, de Mill, de Michaëlis, est regardée comme un pur empirisme qui procède au hasard, et sans aucune règle fixe, plutôt par sentiment que par des principes avoués et des déductions susceptibles de démonstration. Celle de Griesbach, au contraire, passe pour avoir établi ce genre de critique sur des bases solides, et en avoir fait une science, dont toutes les décisions particulières n'ont rien d'arbitraire, n'étant que les conséquences de principes avoués et incontestables. Il y auroit beaucoup à dire contre cette manière de voir. D'abord la diversité d'opinions entre les critiques qui sont nés de l'école de Griesbach, suffit pour prouver que les limites qui séparent les différentes familles d'instrumens, ne sont pas irrévocablement posées, que le nombre de ces familles peut encore être le sujet de quelques

doutes, et, ce qui est encore plus grave, que leur valeur respective est loin d'être fixée. En second lieu, si l'on entre dans l'examen de l'application des théories de Griesbach, de M. Hug et de M. Scholz, à chaque cas particulier, on rencontrera fréquemment des conjectures ou des probabilités assez légères, où l'on devroit trouver des certitudes, ou du moins de très-grandes vraisemblances, et l'on verra ces critiques adopter des opinions très-divergentes. Enfin, quand même l'une de ces théories resteroit victorieuse des autres, et n'auroit rien à redouter de nouvelles théories contraires, ou de la découverte de nouveaux instrumens, ce dont personne sans doute n'oseroit se rendre garant, cet empirisme, cette appréciation conjecturale ou arbitraire dont on fait un reproche à Michaëlis et à ceux qui l'ont précédé, ne sera point bannie du champ de la critique; elle ne sera que déplacée. Si elle ne s'exerce plus immédiatement sur chaque variante qu'il s'agit d'admettre dans le texte ou d'en bannir, elle s'exercera d'abord d'une manière générale, pour déterminer entre les familles leur degré respectif d'autorité, et, entre les instrumens eux-mêmes, à quelle famille chacun d'eux appartient; puis, d'une manière spéciale, pour assigner à chacun des instrumens d'une même famille, son rang, sous le point de vue du mérite et de la crédibilité; et, enfin, tout-à-fait individuellement, quand les instrumens d'une même famille présenteront des leçons diverses, pour assigner entre ces leçons celle qui doit être considérée comme appartenant à la famille, et la distinguer de celles qu'on ne devra envisager que comme des interpolations postérieures, indignes d'exercer aucune influence sur la constitution définitive du texte sacré. Je ne veux pas pousser plus loin ces considérations, qui pourroient donner lieu à de grands développemens, et voudroient être appuyées par des exemples; je me contente de les livrer aux méditations des savans qui font de la critique sacrée l'objet spécial de leurs études. Je ne serois pas surpris qu'après avoir bien pesé l'avantage et les inconvéniens des diverses méthodes, on en revînt un jour à celle de Michaëlis. Et, si l'on veut lire attentivement la X.[e] section de la première partie de l'ouvrage de M. Cellérier, où il traite des principes de la critique, on pourra mieux apprécier les motifs de mon opinion, dont notre auteur n'est pas aussi éloigné qu'on pourroit le croire. Si je n'avois craint d'être trop long, j'aurois transcrit ici les quatre pages dont se compose cette section.

J'aurois aimé à prendre un second exemple de la manière dont M. Cellérier traite les questions importantes, dans la VIII.[e] section de la première division de la seconde partie, section qui a pour objet

l'inspiration des historiens sacrés, et spécialement la réfutation d'une hypothèse de Michaëlis; mais cela me meneroit trop loin, et d'ailleurs ce sujet sort de la simple érudition à laquelle je dois me borner.

Je terminerai donc ici cette analyse, après avoir corrigé une ou deux erreurs échappées à notre auteur dans la section où il traite des versions du Nouveau-Testament. En parlant des versions persanes, M. Cellérier dit qu'il en existe trois, et que la plus ancienne, celle qui est imprimée dans la Polyglotte de Londres, est antérieure à Mahomet. Cela est certainement faux; il est même très-douteux que la langue dans laquelle elle est écrite, existât déjà au siècle de Mahomet. J'en dis autant de l'opinion de M. Hug, adoptée par M. Cellérier, qui recule jusqu'au Ve siècle, ou même jusqu'à la fin du IVe, une version arabe des Évangiles. Je n'ai pas connoissance *des conjectures ingénieuses* sur lesquelles M. Hug établit cette opinion: mais, quoiqu'il ne soit pas impossible que les Arabes chrétiens eussent avant Mahomet une traduction en leur langue des Évangiles, je crois pouvoir assurer que nous n'en possédons aucune qui puisse prétendre à une si haute antiquité.

Je ne dois pas oublier de faire mention de l'appendice à la seconde partie de l'Essai d'une introduction critique au Nouveau-Testament. L'auteur y traite des apocryphes du Nouveau-Testament, matière qui avoit été négligée par ses deux guides, Michaëlis et M. Hug. Il fait voir que la lecture de ces apocryphes n'est propre qu'à faire ressortir tous les caractères de vérité et d'authenticité qui assurent aux livres canoniques notre respect et une entière confiance, et nous ne faisons pas difficulté de dire avec lui: *Qu'on lise les uns et les autres, et que l'on juge.*

SILVESTRE DE SACY.

Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers, allemand, anglais, chinois, danois, espagnol, hollandais, indien, italien, polonais, portugais, russe, suédois, *&c.* Paris, chez Ladvocat, libraire, Palais royal, galerie de bois, n.° 196, *in-8.°*, 25 volumes.

SIXIÈME ARTICLE. *THÉÂTRE SUÉDOIS.*

Ce volume contient la traduction des chefs-d'œuvre du théâtre suédois; elle est précédée d'un coup-d'œil sur la littérature suédoise,

dont l'origine, la marche et l'état actuel sont tracés avec précision et avec les détails nécessaires.

Je ne parlerai que de ce qui concerne le théâtre.

Dès le XVI.e siècle, on fit en Suède quelques tentatives pour y introduire l'art dramatique; il ne se retrouve aucune des pièces qui furent composées à cette époque; les plus anciennes qui existent aujourd'hui sont celles de Messenius, qui écrivit au commencement du XVII.e siècle. Il avoit eu l'intention d'adapter à la scène les principaux traits de l'histoire nationale, et il y puisa le sujet de plus de cinquante pièces que les étudians représentoient. Quatre seulement ont été imprimées. Depuis Messenius, les établissemens d'instruction publique eurent leur théâtre; mais les plaisirs de la scène restèrent renfermés dans l'enceinte des colléges. La reine Christine elle-même ne fit guère exécuter devant la cour que des ballets mêlés de chants, qui presque toujours étoient en langue française.

Stockholm n'eut un théâtre public qu'en 1740. Dalin, le premier, y fit jouer une tragédie originale, LA BRUNCHILDE, ouvrage reçu avec enthousiasme; il composa d'autres pièces: alors parurent divers poëtes dramatiques, qui presque tous eurent le mérite de présenter sur la scène des actions ou des personnages mémorables dans l'histoire du pays.

Les pièces suédoises appartiennent par la forme à l'école française: elles ont la régularité de nos compositions dramatiques; aussi des critiques étrangers en ont fait des reproches aux écrivains suédois.

En parlant du théâtre suédois, il seroit injuste de passer sous silence les pièces de Gustave III. Son théâtre contient des drames intéressans, tous consacrés à des souvenirs historiques.

La comédie suédoise, dit l'auteur du coup-d'œil sur la littérature suédoise, manque en général de vigueur et de verve; elle offre peu de caractères saillans, peu d'intrigues vives, et rarement une peinture des mœurs vraie et animée: elle est toujours écrite en prose.

Après avoir ainsi fait des concessions qu'apprécieront sans doute les littérateurs dignes de juger les pièces suédoises, l'auteur en vient aux traductions qu'il publie.

Les chefs-d'œuvre du théâtre suédois se composent de trois tragédies, et de deux comédies que je ferai connoître, et dont l'analyse ne sera peut-être pas sans intérêt.

TRAGÉDIES.

ODIN, tragédie, par Charles-Gustave Léopold.

S'il est un sujet digne d'exciter l'émulation des poëtes du nord, c'est sans doute celui qui permet de présenter à l'admiration de leurs compatriotes ce héros qui, à une époque de barbarie, porta dans leur pays les élémens de la civilisation, en fondant une religion qui, promettant des récompenses dans une vie future, inspiroit le dévouement guerrier, le mépris des dangers et le besoin de la gloire; ce grand homme dont la mort fut merveilleuse comme sa vie, et dont la mémoire obtint pendant long-temps un culte et des autels.

Malheureusement l'auteur a choisi dans l'histoire d'Odin l'époque où il étoit encore parmi les Scythes, ce qui ne lui a pas permis de montrer son héros dans ses grandes dimensions, telles que l'imagination se plaît à le figurer.

Pompée est épris de Thilda, fille d'Osmun, un des principaux Scythes; elle aime Ingvé, fils d'Odin, et elle en a été aimée. Le chef de la nation a envoyé en Égypte son fils, soit parce qu'il a voulu empêcher un hymen qui ne s'accordoit pas avec son ambition, soit parce que les voyages d'Ingvé doivent lui procurer une instruction politique. Un Romain arrive et demande que les Scythes se soumettent; il ne l'obtient pas. Depuis l'absence d'Ingvé, Osmun, pour servir Pompée, conspire contre Odin. Ils ont une explication qui forme une scène assez belle, dont le résultat est leur réconciliation : l'union d'Ingvé avec Thilda doit en être le gage, Odin ayant assuré que son fils reparoîtroit bientôt. Thilda, cruellement irritée contre Odin, qui a traversé son hymen avec son fils, eût consenti par vengeance à épouser Pompée; mais, rassurée par son père, elle accepte l'espoir d'être unie à Ingvé et s'abandonne aux vives illusions de l'amour. Le vaisseau qui devoit ramener Ingvé arrive sans lui; elle retombe dans son désespoir, et son père reprend le projet de favoriser Pompée.

Pompée arrive : sans en être instruit, il a avec lui Ingvé, habillé en Romain, qui l'a suivi depuis l'Égypte et lui a sauvé la vie. Pompée veut savoir qui est son libérateur; tout ce qu'Ingvé veut avouer, c'est qu'il est Scythe. Ils causent d'amour, et Pompée déclare qu'il aime et qu'il a pour rival le fils d'Odin : alors Ingvé se nomme, défie Pompée; ils tirent leurs épées, quand Odin paroît et les sépare. Ingvé se fait connoître à son père, qui s'étonne de le voir en habit romain ; Pompée à son tour se nomme à Odin. Ils se provoquent au combat : Pompée appelle les Romains, Odin appelle les Scythes; tous se retirent en se menaçant réciproquement. Odin dit à son fils de mériter par la victoire la main de Thilda.

Le combat s'engage; la trahison du père de Thilda fait triompher

les Romains. Odin est vaincu, son armée est dispersée ; tout-à-coup paroît un guerrier qui arrête les fuyards, les rallie : c'est Ingvé ; mais il est fait prisonnier, ainsi qu'Odin, à qui Pompée rend généreusement la liberté. Osmun s'accuse d'avoir fait le malheur des Scythes : Odin profite de ses remords, et Osmun jure de ne jamais donner sa fille à Pompée.

Thilda paroît devant Pompée et demande à partager le sort d'Ingvé : mais Pompée déclare à Thilda qu'il l'attend elle-même à l'autel.

Osmun aimeroit mieux immoler sa fille ; il veut la frapper, avant qu'elle soit traînée à l'autel, et le poignard lui tombe des mains.

Pompée permet cependant à Thilda de voir Ingvé ; elle veut obtenir la liberté de son amant, et ensuite mourir ; Ingvé ne veut pas de la liberté ni de la vie à ce prix.

Cependant les Scythes attaquent les Romains : un combat s'engage, Thilda parvient à donner une épée à Ingvé ; mais Odin est une seconde fois prisonnier de Pompée.

Celui-ci étale alors les sentimens les plus généreux ; il avoue que la seule perfidie lui avoit assuré sa première victoire ; il rend encore la liberté à Odin, lui permet de régner sur les Scythes, et cède Thilda à son fils ; mais celle-ci s'étoit poignardée, pour n'être pas à Pompée ; Osmun désespéré se donne aussi la mort : Ingvé veut aussi s'immoler à sa douleur ; on l'en empêche ; et Odin, n'acceptant pas la générosité de Pompée, déclare qu'il portera ailleurs les tentes des Scythes, leurs autels et le trône, qu'il marchera vers des pays où les légions romaines soient inconnues, et il espère que, du fond de son tombeau, il animera un jour ses descendans à lancer les foudres de la guerre sur les Romains.

L'analyse de cette pièce en indique les défauts principaux.

Je me bornerai à faire observer que ni Pompée ni Odin n'y sont représentés assez dignement. L'amour de Pompée n'est pas théâtral ; ce grand général agit rarement d'une manière digne de son caractère connu ; il accorde deux fois la liberté à Odin, ce qui n'est nullement dans les principes de la politique romaine.

Odin paroît beaucoup inférieur à l'idée que nous en avons. S'il combat deux fois, deux fois il est fait prisonnier, et c'est le désespoir qui le porte à s'expatrier : rien n'annonce encore en lui le futur fondateur des royaumes, de la civilisation et de la religion du nord.

Il y a cependant dans la pièce des scènes très-bien faites. Je citerai entre autres la grande scène entre Odin et Osmun au second acte, et

la scène VI du même acte entre Osmun et Thilda. Je pourrois en indiquer d'autres où brille le talent de l'auteur, et je ne suis pas étonné du succès qu'il a obtenu parmi ses compatriotes.

VIRGINIE, par le même. L'auteur a traité ce sujet d'une manière qui s'écarte assez heureusement de celle qui a toujours été adoptée par les poëtes tragiques qui l'ont mis sur la scène. M. Léopold a supposé qu'Appius, autrefois aimé de Virginie, l'avoit ensuite négligée pour se livrer aux projets ambitieux qui l'ont élevé au rang de décemvir. Le peuple, irrité contre Virginius, a détruit sa maison; le décemvir est accouru, a calmé l'effervescence, et a donné un asyle à Virginie, dont le père étoit absent. Il parle encore d'amour à Virginie, qui, sans trop le rebuter, met de la décence et de la délicatesse à éviter une explication.

Elle avoit été promise à Sicinius, et elle sent qu'au fond du cœur elle conserve encore pour le décemvir les sentimens qu'il lui avoit inspirés dans des temps plus heureux. Elle condamne ces sentimens, et cependant elle n'a pas la force d'y résister. Le décemvir annonce que le peuple romain dédommagera son père; mais Virginie le connoît assez pour répondre qu'il n'acceptera rien, qu'il réclamera sa fille, et elle demande à sortir du palais où elle a été amenée : elle apprend la mort de Sicinius, que le décemvir lui annonce comme un événement de la guerre, et elle regrette en lui un ami de la liberté et de la vertu ; Appius lui répond que, s'il ne s'agit que de se rendre digne de son cœur, il lui sera possible d'égaler Sicinius en amour de la patrie et de la vertu. Tandis qu'il exprime ces nobles regrets, il croit lire son bonheur dans les yeux de Virginie, qui peu à-peu se laisse fléchir, et avoue enfin qu'elle a conservé de l'affection pour lui; tout-à-coup elle se reprend.

VIRGINIE. « Non, non, rien n'est changé ; les lois du devoir sont » immuables . . . : fille de Virginius, veuve de Sicinius, l'oppresseur de » mon pays ne sera jamais mon époux.

APPIUS. » Eh bien! que demandes-tu !

VIRGINIE. » Que tu renonces à un pouvoir usurpé. Brise nos chaînes, » redeviens simple citoyen et fils de Rome, au lieu d'être son oppres- » seur. . . : alors, si tu mets encore quelque prix à ce cœur. . .

APPIUS. » Oui, je mériterai le prix qui m'attend; . . . il n'est point » de sacrifice dont je ne sois capable, point de vertu à laquelle je ne » puisse atteindre: . . . . crois-en Appius.

VIRGINIE. » Va, sois fidèle à tes promesses, à ton serment; c'est » Virginie maintenant qui te demande la vie. Depuis trois ans, tu

» m'as livrée au désespoir; j'ai enfin acquis des droits à l'espérance.

APPIUS. « Oublie ce que je ne cesserai de me reprocher : s'il est au » pouvoir de l'amour d'anéantir les crimes, les miens seront effacés. »

Voilà sans doute de la belle, de la véritable tragédie; et si, comme on l'assure, le style de l'original répond aux sentimens et aux pensées qui animent la scène dont je cite quelques traits, elle doit être du plus grand effet. Mais ce triomphe de la vertu est court; la joie et les espérances de Virginie cessent bientôt. Son père arrive : une funeste révélation instruit Virginie de tous les crimes d'Appius, qui a voulu, mais en vain, faire assassiner Sicinius; Virginius a intercepté l'ordre qui en fournit la preuve. Une violente explication a lieu entre lui et le décemvir, qui ordonne de l'arrêter. Virginie détrompée s'exhale en imprécations, et Appius se décide à reprendre son système de terreur et de vengeance.

C'est ainsi que finit le troisième acte.

Sicinius arrive; il vient menacer et braver le décemvir jusque dans son palais. Il a occasion de voir Virginie, qu'il humilie et afflige de ses reproches : elle dédaigne de se justifier; mais elle déclare qu'elle sait ce que l'honneur lui prescrit. Sicinius avoit délivré Virginius, qui annonce à sa fille que le tyran a fait condamner ce libérateur à l'exil, et il propose à Virginie de les y suivre; Virginie hésite, mais se résigne enfin.

L'auteur s'empare alors de la donnée historique; Appius fait disputer à Virginie sa naissance et son nom, et le peuple prononce que Virginie est une esclave de Claudius.

Le décemvir propose au père et à la fille d'accepter sa main, et alors le jugement ne sera pas exécuté.

APPIUS. « Préviens le coup qui menace tes jours; tu seras ma victime » ou mon père; choisis.

VIRGINIUS. » Crois-tu qu'un homme vertueux puisse hésiter un » moment! Moi ton père! je n'oserois plus lever mes regards sur » Rome ni vers l'astre du jour. »

Cependant il implore le tyran pour sa fille; Virginie l'en blâme.

VIRGINIE (à Appius). « Tu peux m'ôter mon nom, il t'appartient » de le faire; mais je ne puis m'abaisser jusqu'à toi : je choisirois » plutôt un esclave qu'un tyran. »

Avant que les licteurs viennent arracher Virginie des bras de son père :

VIRGINIUS. « Aimes-tu mieux la vie que ton honneur!

VIRGINIE. » Moi!

VIRGINIUS. » Mourrois-tu plutôt que de voir ta naissance flétrie!

VIRGINIE. » Je porte votre nom, mon père, et vous pouvez me » faire une telle demande!

VIRGINIUS. » Virginie, c'en est fait... embrasse-moi... : tyran, » Rome existe encore....

VIRGINIE. » Vous pleurez, mon père!

VIRGINIUS. » Ma fille! la nature a ses droits; mais, crois-moi, on » est libre quand on pense comme toi. »

Le licteur vient réclamer Virginie.

VIRGINIUS. « Attends.... tu seras le témoin de nos adieux.... » *(avec force)* Virginie! un tyran te dispute le sang dont tu sors; » prouve..., il le faut maintenant, ta naissance et ton courage, et » va, avec toute ta vertu et ton innocence, retrouver tes aïeux. » *(Il la poignarde)*.

Appius arrive, prétend que Virginie n'est pas condamnée, puisqu'il n'approuve pas le jugement, et tout-à-coup il s'écrie :

« Virginie, baignée dans son sang!

VIRGINIUS. » Tu le vois couler. Qu'en penses-tu! Est-ce mon sang?

APPIUS. » ... Virginie! regarde-moi... dis que tu me pardonnes » et que tu ne me hais point.

VIRGINIE. » Barbare! je fais plus... je t'aime encore... j'en suis » récompensée. »

Sicinius arrive à la tête du peuple; Appius menacé se tue pour ne pas tomber dans ses mains.

SICINIUS. « O dieux, que vois-je! Virginie n'est plus!

VIRGINIUS. » Tu l'as vue outragée; elle est vengée. La liberté de » Rome renaît de ses cendres; je vous rends grâces, ô dieux!

SICINIUS. » Tu leur rends grâces!... et tu pleures! »

Ce rôle de Virginie est d'un grand intérêt dramatique. La mort, qu'elle reçoit de la main même de son père, la délivre et d'un amour malheureux qui devenoit désormais coupable et qui la dégradoit à ses propres yeux, et de la honte de passer pour une vile esclave, en étant arrachée à sa famille. Ce rôle, ainsi heureusement conçu et habilement exécuté, est une véritable création dramatique; c'est là de la tragédie de tous les temps et de tous les pays.

Sune Jarl ou *la Mort de Sverker*, par le comte Gustave-Frédéric Gyllenborg. Il s'en faut de beaucoup que cette tragédie puisse être placée à côté de Virginie; si elle a un intérêt local, parce qu'elle est tirée de l'histoire nationale, elle n'a qu'un foible intérêt dramatique.

Folke Jarl sauva le jeune Éric X, roi de Suède, quand Sverker

usurpa le trône. Éric est reconnu dans l'assemblée de la noblesse. Sune Jarl, fils de Folke, est lié avec Sverker, dont il aime la fille : pour remplir ses devoirs envers le roi légitime, il a fait taire ses affections; il a repoussé les étrangers qui combattoient pour Sverker et a fait sa fille prisonnière. Éric forme le projet de l'épouser et d'en faire le gage de la paix publique; mais la fille de Sverker est fidèle à son amant. On juge de la position pénible de Sune Jarl, et qui eût amené de beaux effets dramatiques, si l'auteur avoit eu le talent de les combiner; mais Sune Jarl, flottant toujours entre son devoir et ses affections, promet à son père de faire accepter la paix à Sverker. Celui-ci arrive sous le nom de son propre ambassadeur; Éric le reçoit assis sur son trône et entouré de sa noblesse. Le prétendu envoyé est reconnu pour Sverker; le roi lui permet généreusement de se retirer : il réclame sa fille; on la lui refuse. Il y a de l'agitation parmi le peuple; Sune Jarl est soupçonné d'être de connivence avec Sverker; celui-ci part et emmène sa fille. Sune Jarl est accusé, cité devant un tribunal comme traître à son roi : il est condamné à mort; le roi lui pardonne avec bonté. Mais Sune Jarl peut-il être l'ami d'Éric et le gendre de Sverker? On annonce que les ennemis s'approchent. Sune Jarl demande des armes; il ne pense plus qu'à son roi : cependant la fille de Sverker, qui avoit suivi son père, revient et se déclare toujours prisonnière. Dans le combat, Sune Jarl frappe un guerrier inconnu; quand la visière est relevée, on trouve que c'est Sverker, qui, amené sur le théâtre, consent à l'union de sa fille avec Sune Jarl, annonce à Éric que son spectre sanglant le poursuivra sur le trône, et meurt. Éric reste ainsi paisible possesseur de la couronne, et Folke Jarl termine la pièce en lui disant : « La lutte est finie; mais tes vertus seules, prince, » justifieront tes droits au trône où t'a placé la faveur céleste. »

COMÉDIES.

Ce volume contient deux comédies, par Charles de Lindegren; *l'Aventurier*, en quatre actes, et *l'Amant aveugle*, en deux.

Cette dernière pièce ne méritoit guère d'être placée à la suite de l'Aventurier; elle n'offre qu'un faux comique. Un amant voulant éprouver la personne qu'il aime, feint qu'il est aveugle, tâche de se faire aimer comme tel, et, quand son amante accepte de devenir sa femme, il montre qu'il n'est pas aveugle.

Les détails ne rachètent guère le peu de fonds de cette pièce.

Mais il y a du vrai, du bon comique dans l'*Aventurier*.

L'auteur a montré du talent, quand il est parvenu à intéresser en

faveur d'un chevalier d'industrie, et à faire rire de plusieurs situations dans lesquelles il a eu l'art de le placer.

Au lieu de présenter un personnage vil, qui fait le métier de tromper sans remords ceux auxquels il peut escroquer leur argent ou dont il peut séduire la confiance, il nous a montré un jeune homme de bonne famille qui, élevé dans de bons sentimens et des habitudes honnêtes, commet des étourderies, des fautes qui, armant contre lui le courroux de son père et l'opinion publique, l'obligent à quitter le pays et à se séparer de son amante Caroline, dont il étoit tendrement chéri: ce jeune homme peut encore intéresser.

Svindler erre de ville en ville pendant quelques années, suivi de son valet; il est obligé de se créer sans cesse des ressources pour exister: mais en faisant gaiement des dupes, il charge son valet de tenir un compte exact de tout ce qu'il doit aux uns et aux autres; il est dans l'intention de s'acquitter dès qu'il sera riche et heureux; et, regrettant souvent son père et son amante, il dit à son valet: « Nous n'étions » pas nés pour être fripons. »

Loepeld, son valet, a profité à l'école de son maître: au premier acte, il arrive dans une petite ville de Suède, avec deux malles et une cassette, qui ont quelque poids, mais ne contiennent aucune valeur. Le valet, en l'absence de Svindler, réussit à éconduire le postillon, qui s'en va sans argent et pourtant sans rancune; ensuite Svindler parvient lui-même à obtenir quelques reichsthalers du bourguemestre, auquel il montre un billet prétendu sur lequel il faudroit en rendre un nombre bien plus considérable que le bourguemestre n'a pas. Par politesse, le bourguemestre ne veut pas accepter le billet; mais, forcé par l'importunité hardie de l'aventurier, il déclare enfin qu'il recevra ce billet pour ne pas lui déplaire; ce qui jette notre aventurier dans une position embarrassante et comique, dont il se tire assez adroitement, non cependant sans laisser quelque soupçon dans l'esprit du bourguemestre.

Des manières aisées, un ton leste et confiant, un air ouvert, généreux, sont les moyens que l'aventurier emploie pour en faire accroire; il obtient que le bourguemestre reçoive chez lui les coffres en dépôt.

Svindler avoit une lettre de recommandation pour une dame du pays, Mme Stricker, riche veuve, et il a donné à entendre qu'il est porteur d'une lettre de change qu'elle doit acquitter. Sans la connoître encore, il se propose d'exercer ses talens auprès d'elle, de la courtiser, de lui emprunter de l'argent, même de l'épouser.

La veuve Stricker est cette même Caroline que l'aventurier aimoit avant son expatriation. Elle a reconnu le valet, et sachant que Svindler

lui apporte une lettre, elle forme le projet de l'éprouver. A cet effet, elle se costume en servante, et fait prendre à sa servante les habits de la maîtresse de la maison.

Svindler arrive, s'adresse à Caroline, la reconnoît; il est profondément affligé de la trouver en état de domesticité; il a toujours pour elle la même affection; il se reproche d'avoir été cause qu'elle subit un sort si peu digne d'elle. Il lui parle de sa maîtresse, et Caroline devine aisément qu'il voudroit qu'elle essayât d'engager sa maîtresse à le traiter favorablement, et elle a l'air de laisser échapper quelque dépit.

Admis auprès de la prétendue Mme Stricker, celle-ci lui témoigne le plus vif intérêt, parce qu'il ressemble beaucoup au défunt qu'elle pleure. Il résiste d'abord à ses avances; mais, excité par Caroline elle-même, qui exige qu'il fasse une déclaration à Mme Stricker et qu'il se décide à l'épouser, il accepte d'elle un porte-feuille: quand il se retrouve en présence de Caroline, il s'accuse de sa conduite avec la veuve; il aime mieux rester pauvre et fidèle à son amante. Il la quitte et les deux femmes s'applaudissent du succès de leur plan.

Le porte-feuille contient deux mille reichsthalers; le mariage avec la prétendue Mme Stricker lui en donneroit soixante-dix mille; cependant son cœur le ramène toujours à Caroline. Le bourguemestre le plaisante sur les coffres dans lesquels on a entendu rouler des pierres et d'où il est tombé du sable; il demande en riant si Mme Stricker a payé la lettre de change, et l'aventurier étale ses deux mille reichsthalers en billets tout neufs. Ils s'entretiennent de Mme Stricker; et la scène devient comique, parce que l'un parle de la véritable, et l'autre de la prétendue veuve. L'aubergiste, qui, à raison de la cassette, a conçu les mêmes soupçons que le bourguemestre au sujet des malles, vient aussi tâter l'aventurier, qui, glissant adroitement les billets dans la mauvaise cassette, étonne l'aubergiste en retirant devant lui des sommes importantes, et en obtient des excuses.

Un aveugle, conduit par un domestique, arrive dans l'auberge; c'est le père même de Svindler, regrettant d'avoir été trop sévère à l'égard de son fils, pour des fautes de jeunesse; le vieillard voyage pour en découvrir des nouvelles. Le fils le reconnoît; il s'engage entre eux une conversation qui est d'un intérêt vraiment dramatique. Le fils apprend sa propre histoire de la bouche de son père, mais avec des ménagemens qui intéressent; les explications produisent bientôt une reconnoissance où se trouve un mot sublime.

LE PÈRE. « Où est-il! où est-il!

LE FILS. » Ici, mon père *(il se jette dans ses bras)*....

LE PÈRE. » Oui, c'est mon fils, le fils que j'ai perdu; mon cœur » te reconnoît: que le ciel te bénisse!

LE FILS. » Pardonnez-moi, mon père!

LE PÈRE. » PARDONNE-MOI, MON FILS! »

On juge aisément que Svindler ne pense plus à Mme Stricker. Il lui déclare qu'il ne peut être son époux, annonce à Caroline qu'il a retrouvé son père, qu'il a obtenu son pardon, et que, devenu riche, il aspire à obtenir sa main: Caroline refuse; mais le père arrive, et elle fait connoître la ruse qu'elle avoit employée pour juger du cœur de son ancien amant; elle lui accorde son cœur, sa main et sa fortune.

La pièce de l'AVENTURIER est écrite avec beaucoup de gaieté, de naturel et de sentiment.

Ce volume, contenant les chefs-d'œuvre suédois, auroit pu sans doute être réduit; mais, tel qu'il est, il donne une idée avantageuse de cette partie de la littérature de la Suède.

RAYNOUARD.

LES SÉANCES DE HARIRI, publiées en arabe, avec un commentaire choisi, par M. le baron Silvestre de Sacy; 1 vol. *in-fol.* xix et 660 pages. Paris, imprimerie royale, 1822.

SI l'on en excepte le Coran, dont la prose cadencée et sublime a de tout temps été mise par les Arabes instruits au-dessus même de ce que la poésie a jamais inventé de plus grand parmi eux, l'ouvrage de Hariri peut avec justice être considéré comme le chef-d'œuvre de leur littérature, tant par l'agréable diversité que l'esprit inventif et original de l'écrivain a su y répandre, que par la richesse du style et le bonheur de l'expression toujours admirablement adaptée au sujet.

Je n'ai pas dit le génie, mais bien l'esprit de l'auteur, parce que ce n'est effectivement chez lui, comme chez tous les autres écrivains de sa nation, que cette qualité qui domine: mais il faut aussi lui rendre cette justice que s'il en abuse quelquefois, ce n'est pas au même point que beaucoup d'autres poëtes, célebres, malgré ce défaut, ou plutôt à cause de ce défaut, parmi les Arabes, et qui, à force de se torturer l'esprit, ont véritablement fini par le perdre, ce que feroit aussi immanquablement le lecteur qui s'acharneroit à vouloir les comprendre.

Les vrais prénom et nom de notre auteur sont Abou-Mohammed

Alkasem Ben-Ali; Hariri n'est qu'un surnom; mais, ainsi qu'il arrive ordinairement, ce surnom a prévalu, et ce célèbre écrivain n'est guère désigné autrement. Ce surnom lui fut donné, selon toute apparence (et c'est le sentiment d'Ebn-Khilcan), parce qu'il étoit fils d'un ouvrier en soie (1) ou d'un marchand de soie, ou parce qu'il avoit lui-même exercé l'une ou l'autre de ces professions. Il naquit à Basra en l'année 446 de l'hégire (1054 de J. C.), et mourut, suivant Aboulféda, l'an 515 de la même ère (1121 de J. C.). Il étoit d'une laideur extrême; mais la nature l'avoit doué, en récompense, d'un esprit tout-à-fait original, et il étoit le premier à plaisanter dans ses vers sur la difformité de ses traits.

On a de lui plusieurs ouvrages estimés, tant en prose qu'en vers, et entre autres un traité en vers sur la grammaire arabe, intitulé *Molhat-Alirab*, et un commentaire en prose sur ce même traité, dont M. de Sacy a cité quelques passages dans son excellente Grammaire arabe. Mais l'ouvrage qui a rendu le nom de Hariri célèbre dans tout l'Orient, est celui qui fait le sujet de cette notice, et que l'auteur a intitulé *Makamat* (2), c'est-à-dire *Séances*.

---

(1) *Soie* se dit *harir* en arabe, d'où le dérivé HARIRI, *qui a rapport à la soie, ouvrier en soie, &c.* — (2) Nous extrairons ici de la préface de M. de Sacy l'explication qu'un célèbre commentateur de Hariri, MOTARRÉZI, donne des mots *makam* et *makama*. Ce morceau, un peu étendu, donnera en même temps au lecteur une idée de la manière dont les Arabes traitent les sujets qui sont du ressort de la grammaire. « Ces mots, dit-il, d'après l'analogie de leur » forme, signifient le lieu où l'on se tient debout; mais on en a étendu la » signification, et on les a employés comme synonymes de *mékan* [lieu où » l'on est], et *médjlis* [lieu où l'on est assis]. Puis l'usage de ces mots étant » devenu fréquent, on s'en est servi pour signifier les personnes mêmes qui » sont assises dans ce lieu, sorte de trope qu'on emploie pareillement dans » l'usage du mot *medjlis*. Enfin, on a porté la chose encore plus loin, et » l'on a nommé *makama* et *medjlis* les discours mêmes, les sermons, les récits » et autres choses semblables qu'on prononce dans ces réunions. C'est ainsi » que l'on transporte souvent le nom d'une chose à d'autres qui ont avec elle » un si étroit rapport, qu'elles semblent presque se confondre, ou qui sont » avec elle dans la relation de cause et d'effet. Par exemple, on a employé » le mot *ciel* pour les *nuées*, et ensuite pour la *pluie* même que versent les » nuages. De même encore on a donné à la pluie le nom de *haya* [vie], » parce qu'elle donne la vie à la terre et aux hommes qui l'habitent; puis » les plantes mêmes ont été désignées sous ce nom, parce que leur végétation » est due à la pluie; et, par une nouvelle extension de signification, un poëte » a nommé la graisse et le beurre *haya*, parce que ces substances sont produites par les plantes. C'est là un genre de tropes très-fréquent, et dont » l'usage est presque sans bornes. »

Ebn-Khilcan, célèbre biographe arabe, dans sa Vie de Hariri, nous apprend, en rapportant les propres paroles du fils de cet illustre écrivain, quelle fut l'occasion qui lui fit entreprendre la composition de ses *Séances*. « Mon père, disoit-il, étant assis un jour dans sa mosquée avec » les Bénou-Haram, il survint un vieillard vêtu de deux méchantes robes, » qui avoit l'équipage d'un voyageur et l'extérieur très-misérable, mais » qui parloit avec beaucoup de facilité et s'exprimoit avec une grande » élégance. L'assemblée lui demanda d'où il étoit; il répondit qu'il étoit » de Saroudj : interrogé sur son nom, il dit qu'il s'appeloit *Abou-* » *Zéid.* A cette occasion, mon père composa la *séance* intitulée » *Haramiyya*, qui est la quarante-huitième de son recueil, et il la mit » sous le nom de cet Abou-Zéid. Cette *séance* s'étant répandue, vint à » la connoissance du vizir Schéref-eddin Abou-Nasr Anouschiréwan » ben-Khaled ben-Mohammed Caschani, vizir du khalife Mostarsched-» billah; il la lut, et elle lui plut tant, qu'il engagea mon père à en » composer d'autres dans le même genre, ce qu'il fit : il en composa » effectivement jusqu'au nombre de cinquante . . . . (1). »

Ces cinquante pièces d'éloquence en prose poétique mêlée de vers,

---

(1) Ceci est extrait d'une traduction de la Vie de Hariri, d'après Ebn-Khilcan, faite et placée par M. de Sacy à la suite de son avertissement. Le texte arabe de cette même vie se trouve en tête des *Séances*, et ce morceau est loin de déparer l'ouvrage; il est même écrit avec goût. Le biographe, pour diminuer la sécheresse d'une simple notice, semble avoir pris plaisir à semer son récit de quelques vers du poëte dont il écrit la vie, et ils sont en général bien choisis. Peut-être le lecteur me saura-t-il gré de lui présenter les suivans, avec l'élégante traduction qu'en a faite M. de Sacy.

كم من ظبآء بحاجر   فتنّ بالمحاجر
ونفوس نفائس   خدرن بالمخادر
وتثنّ لخاطر   هاج وجدًا لخاطر
وعذار لاجله   عاذلى عاد عاذرى
وشجون تضافرت   عند كشف الضفائر

« Combien de gazelles, au bord escarpé d'un ruisseau, ont fait de cruelles » blessures avec leurs yeux! Combien d'ames de grand prix sont tombées par » les charmes des belles élevées loin de tous les regards! Combien de fois les » mouvemens gracieux d'une beauté qui, dans sa marche, se balance mollement, n'ont-ils pas allumé l'amour dans un cœur! et combien de fois une » joue charmante n'a-t-elle pas fait de mon rigide censeur un complaisant » apologiste de mes foiblesses! Combien de chagrins ne se sont-ils pas disputé » l'empire d'un cœur, lorsqu'on a levé le voile qui cachoit aux yeux une belle » chevelure! »

forment chacune un tableau complet, et dont le canevas est aussi ingénieux que plaisant. Une espèce de vagabond, nommé *Abou-Zéid Saroudji,* ainsi que nous venons de le dire, parcourt le monde, couvert de haillons, et se déguisant de mille manières différentes, cache, sous un extérieur misérable, un trésor d'érudition et d'éloquence. Partout, à son passage, sur les places publiques, le peuple se rassemble en foule autour de lui; et toujours, inventant de nouvelles ruses, soit en excitant le rire par ses plaisanteries, soit en faisant verser des larmes par quelque récit touchant, il vient à bout d'extorquer de bonnes sommes d'argent à ses crédules auditeurs.

Un autre personnage, nommé *Haret ben-Hammam* (1), qui est censé se trouver dans les mêmes lieux, devient toujours la dupe de l'adroit Saroudji, qu'il reconnoît à la fin, et dont il raconte les aventures dans le style le plus élégant.

Une courte analyse de quelques-unes de ces pièces donnera au lecteur une idée de l'esprit qui règne dans cette composition vraiment originale.

Dans la troisième Makama, par exemple, Haret ben-Hamman raconte que, se trouvant un jour dans une assemblée composée d'hommes aussi instruits que spirituels, tout-à-coup, au moment même où la conversation étoit le plus animée, un malheureux, couvert de haillons, boiteux et se soutenant avec peine sur un bâton, se présente à la porte de la salle, et y pénétrant d'un air humble, se met à faire le récit de ses misères d'un ton de voix si touchant et dans des expressions si nobles et si relevées, que l'auditoire en est ému et transporté.

Moi-même, continue Hareth, pénétré de ses malheurs et frappé sur-tout de son éloquence, je voulus m'assurer si tout ce beau discours n'étoit pas préparé, ou si, naturellement poëte, il seroit en état d'improviser des vers. Dans ce dessein, tirant de ma bourse une belle pièce d'or nouvellement frappée, je la fais briller à ses yeux et lui dis : Vois! si tu nous fais à l'instant en vers l'éloge de ce *dinar,* il est à toi; et notre homme de chanter aussitôt les louanges de l'or d'une manière aussi spirituelle qu'heureuse.

Je lui donne donc le dinar, à son grand contentement; mais, résolu

(1) L'origine de cette dénomination nous est également donnée par Ebn-Khilcan. Elle découle, selon lui, d'un mot de Mahomet, qui a dit : *Chacun de vous est* hareth, *et il n'est aucun d'entre vous qui ne soit* hammam; car *hareth* signifie celui qui gagne, et *hammam* celui qui a beaucoup de sollicitude. Il n'y a personne, d'après cela, qui ne soit *hareth* et *hammam,* parce que tout homme s'occupe à gagner du bien et se donne des soins pour ses affaires.

de mettre encore sa verve à l'épreuve, je lui en montre un second, en le lui promettant, s'il en fait au contraire la critique sur-le-champ; et, sans plus tarder, le voilà qui nous représente l'or comme la source de tous les vices et de tous les crimes, et nous récite en un mot la contre-partie de son éloge précédent, dans des vers plus admirables encore que les premiers.

Plein de surprise, je lui tends le second dinar, et notre feint boiteux, jetant son bâton et s'avançant avec la légèreté de l'oiseau, se démasque et découvre à nos yeux le rusé Abou-Zéid (1).

Dans la neuvième Mékama, la scène se passe chez le cadi d'Alexandrie, où se trouvoit Hareth, au moment où ce magistrat distribuoit aux pauvres les aumônes des fidèles. Au nombre de ceux-là, dit Hareth, se présente une jeune femme qui amenoit de force un vieillard. — Accusation grave de la part de la jeune femme contre cet homme, qui étoit son mari. Ce n'étoit, à l'entendre, qu'un misérable, un fainéant, qui, après l'avoir obtenue de son père par une insigne fourberie, en lui faisant accroire qu'il excelloit dans l'art de monter et de façonner les perles en riches colliers, ne faisoit depuis œuvre de ses mains, et l'avoit forcée même par sa nonchalance à se dépouiller de ses propres colliers et autres ornemens, et enfin l'avoit réduite à la plus affreuse misère.

Interpellé sur cette accusation par le cadi, notre homme commence par se laver fort adroitement du reproche de fourberie, en donnant à entendre qu'il étoit certainement le plus habile ouvrier à mettre les perles en œuvre, mais qu'il n'avoit pas entendu parler de perles matérielles, vain ornement des femmes, mais bien des perles incomparables de la poésie : puis il accuse lui-même à son tour ses compatriotes qui, par leur ignorance et leur dédain pour les vers et les belles connoissances, sont eux seuls les auteurs de sa misère, et qui, dans leur barbare insouciance, le laissent mourir de faim.

Le cadi, enchanté de la beauté des vers dans lesquels cet homme vient de faire son apologie, console de son mieux la femme, en lui pronostiquant un sort plus prospère; mais une poignée de *dirhems* qu'il leur distribue en les congédiant, est un remède bien plus puissant à leurs yeux.

---

(1) M. Garcin de Tassy a traduit cette *Mékama* avec beaucoup d'autres; et la lecture qu'il en a faite à la séance publique de la Société asiatique, tenue le 21 avril de cette année, sous la présidence de son A. S. M.gr le Duc d'Orléans, a été alors entendue avec beaucoup de plaisir.

Cependant, continue Hareth, je n'avois pas tardé à reconnoître mon Abou-Zéid sous le déguisement du vieillard; mais, de peur de nuire à ses intérêts, je ne voulus en instruire le cadi qu'après son départ. Je me trompois, car le cadi aimoit vraiment les lettres; et, fâché d'avoir si peu fait pour Abou-Zéid, il fit aussitôt courir après lui: mais, content de sa collecte, notre rusé avoit disparu avec sa complice, et l'on ne put les découvrir.

DANS LA DOUZIÈME MÉKAMA, nous voyons Hareth, fatigué de la vie efféminée qu'il menoit depuis long-temps dans la voluptueuse Damas, tourner enfin ses regards vers l'Irac, sa patrie, et se joignant à une caravane qui se disposoit à partir pour cette contrée lointaine.

Déjà tous les préparatifs sont faits, les chameaux sont chargés et rangés en file; mais il restoit à trouver une escorte pour assurer la route, et personne ne venoit s'offrir. Dans cette conjoncture, grand débat entre les voyageurs; les uns, moins riches de bagages, vouloient partir sans ce secours, et les autres, dont les chameaux ployoient sous le poids de leur charge, s'y refusoient absolument.

Cependant un vénérable derviche, témoin de la contestation, se présente seul avec la plus grande assurance pour leur tenir lieu d'escorte. Fiez-vous en moi, voyageurs, leur dit-il; j'ai beaucoup vu et beaucoup appris: et, si vous acceptez mon offre, je vous jure sur ma tête qu'au moyen de certaines paroles que je vous apprendrai en route, vous n'aurez plus à vous soucier ni des voleurs ni des accidens. Mille fois j'en ai fait l'épreuve dans des circonstances très-périlleuses, et toujours, par leur moyen, je m'en suis tiré sain et sauf.

A cette proposition, on se regarde long-temps l'un l'autre en secouant la tête : d'abord on n'y ajoute aucune confiance ; mais l'air respectable du saint homme, quelque chose de solennel dans le ton de sa voix, finissent par faire croire à ses paroles, et, après lui avoir promis une bonne somme d'argent si l'on arrive à bon port, les voyageurs se disputent entre eux à qui le prendra en croupe sur son chameau. Le sort en décide : on part et au même instant on lui demande de réciter ces admirables paroles dont l'efficacité est si merveilleuse ; et voilà que notre derviche se met à déclamer avec chaleur et componction, dans les termes les plus magnifiques, une prière ou plutôt une invocation à la divinité, telle qu'il n'en étoit jamais sorti de la bouche des orateurs les plus éloquens (1).

---

(1) Cette prière est en effet très-belle dans l'original, et pour la grandeur des pensées, et pour la magnificence de la diction.

Répétez cette prière matin et soir, dit-il ensuite à ses compagnons de voyage, et regardez-la comme le plus puissant des talismans.

C'est ce que nous fîmes, dit Hareth, et, soit la vertu de cette prière, soit que les brigands fussent occupés ailleurs, notre trajet fut le plus heureux du monde. Déjà nous découvrions les hauteurs d'*Anah*, lorsque, profitant d'une petite halte, notre derviche nous prie de vouloir bien tenir notre promesse, et chacun de nous, dans la joie qu'il éprouvoit d'être bientôt rendu à sa famille, se fait un plaisir de lui ouvrir sa bourse.

Le saint homme ne se fit point prier pour y puiser largement; après quoi, au lieu de continuer la route avec nous, et sans nous témoigner la moindre reconnoissance, le voilà qui s'éclipse comme eût fait un filou. Étonnés de sa conduite, notre premier soin, dès notre arrivée à Anah, fut de nous informer de lui: mais quelle ne fut pas notre surprise, lorsqu'on nous dit que, depuis qu'il avoit mis le pied dans la ville, il n'avoit pas quitté la taverne.

Pour moi, continue Hareth, je ne pouvois le croire, et regardois ce rapport comme une affreuse calomnie. Je voulus donc m'assurer de la vérité de la chose, et, me déguisant pour n'avoir point à rougir aux yeux des sages, j'eus le courage de pénétrer dans cet infame lieu. Hélas! qu'y vois-je en entrant, notre très-vénérable derviche couché au milieu des cruches et des pots qu'au son des instrumens les plus mélodieux, de jeunes échansons s'empressoient de vider dans sa coupe pétillante. Déjà je m'apprêtois à l'accabler de reproches..., mais l'impudent, en riant aux éclats, me laisse reconnoître Abou-Zéid, et a le front encore de chercher à justifier sa conduite dans des vers criminels, il est vrai, mais enchanteurs.

Ces exemples seront, je crois, suffisans pour donner une idée avantageuse de l'ouvrage, et sur-tout pour inspirer aux jeunes orientalistes le desir de le lire dans l'original. Mais que de peines n'eussent-ils pas éprouvées, que de difficultés n'eussent-ils pas eues à vaincre pour pénétrer dans ce sanctuaire qui peut-être leur seroit resté inaccessible, sans les travaux auxquels s'est livré le savant éditeur, pour leur en faciliter l'entrée. En effet, si la littérature arabe offre peu de livres aussi attrayans que celui-ci, il faut avouer aussi qu'elle en présente peu d'aussi difficiles: difficultés grammaticales, originalité de style, locutions rares, allusions de toute espèce, façons de parler proverbiales (1), tout

(1) Une des principales difficultés que présente la lecture de Hariri consiste dans l'emploi fréquent que cet écrivain fait des proverbes; et c'est surtout alors qu'un commentaire devient d'une nécessité absolue. Pour en donner une idée, je citerai l'exemple suivant d'un proverbe auquel Hariri fait allu-

semble se réunir à-la-fois pour rebuter le plus intrepide courage. On sent qu'un excellent commentaire seul pouvoit servir de guide dans un labyrinthe aussi inextricable : car, pour me servir des propres expressions de l'éditeur,

« Il est peu de livres qu'on puisse moins lire sans le secours d'un » commentaire, ce qui vient, soit des expressions peu usitées, ou » figurées, ou énigmatiques, que cet écrivain affecte d'employer, soit » de la multitude des allusions et des proverbes dont il enrichit ses » compositions. Les personnes qui ne connoissent le style de Hariri » que par des traductions, ne sauroient s'en faire une juste idée, sur- » tout lorsque les traducteurs se sont efforcés de conserver dans leurs » versions, certaines associations d'idées que les termes employés dans » le texte rappellent à quiconque connoît à fond la langue de l'original, » mais qu'on doit se contenter de faire apercevoir dans une sorte de » lointain et comme à travers un brouillard, si l'on ne veut pas sacrifier » le principal à ce qui n'est qu'accessoire. Ce genre de fidélité est » presque un travestissement. Hariri, au milieu des difficultés qu'offre

---

sion dans sa dixième mékama, au sujet d'un juge qui a été adroitement dupé par Abou-Zéid, et duquel il dit qu'il n'a *trouvé* ou *rencontré que les bottines de Honaïn* رجع بخُفَّي حنين. L'origine assez plaisante de ce proverbe est ainsi racontée par le commentateur.

Un bédouin entre un jour chez un bottier pour acheter une paire de bottines. Il s'élève entre eux quelque difficulté au sujet du prix; on en vient aux menaces, et le bédouin, tout en colère, finit par sortir sans s'accommoder des bottines, et, monté sur son chameau, il prend la route du désert. Cependant Honaïn, par un sentier détourné, devance le bédouin à son insu et va placer une des bottines au milieu du chemin que celui-ci devoit nécessairement prendre; après quoi il pousse plus avant, place également l'autre bottine dans le chemin et se cache non loin de là derrière un buisson. Notre voyageur ne tarde pas à rencontrer la première bottine : Oh! se dit-il, cette bottine m'a toute la tournure de celle de Honaïn; quel dommage que la paire ne soit pas complète! je m'en emparerois; mais que faire d'une seule! Il la laisse donc : mais bientôt, parvenu à l'endroit où étoit l'autre, il se désole de n'avoir pas ramassé la première; il descend aussitôt de son chameau pour le laisser un instant brouter à son aise, et rebrousse chemin dans l'intention de réparer sa faute : mais Honaïn saisit le moment, s'empare de la monture et fuit à toute bride. Notre pauvre bédouin, revenant bientôt tout essoufflé, retrouve bien la bottine, mais de chameau plus de vestiges. Tout confus, il reprend le chemin de sa tribu. Eh bien! quelles nouvelles, lui demande-t-on à son arrivée, que rapportes-tu de ton voyage! — Hélas! vous le voyez, *les bottines de Honaïn.* De là, dit le commentateur, cette expression proverbiale, *il est revenu avec les bottines de Honaïn,* pour indiquer qu'une personne a été dupe d'une ruse ou frustrée dans son espoir.

» son style, et, malgré quelques abus de l'imagination et du bel-esprit, » attache le lecteur capable de l'entendre, par un charme irrésistible. » Il n'est pas exempt de certaines licences que quelques-uns de ses » commentateurs n'hésitent pas à taxer de fautes : on assure cependant » que, lorsqu'il présenta son recueil aux hommes de lettres les plus » savans de Bagdad, ils n'y trouvèrent à reprendre qu'une seule ex- » pression. »

« On demandera peut-être, dit dans un autre endroit de sa préface » le savant éditeur, pourquoi je n'ai pas joint une traduction française » ou latine au texte des *Séances;* toutefois j'ai peine à me persuader » qu'une pareille question puisse être faite par ceux qui connoissent cet » ouvrage autrement que par des morceaux choisis. Au reste, il me » suffira de dire que la lecture des *Séances* devant sur-tout être envisagée » comme un moyen d'acquérir une profonde connoissance de la langue » arabe, et le mérite de ces compositions étant bien moins dans les » sujets qui y sont traités, que dans les formes dont l'auteur a su les » revêtir, le but que je me suis proposé est beaucoup mieux rempli » par un commentaire (1), qu'il ne le seroit par une traduction. En » second lieu, il y a des *séances* qui consistent tout entières en énigmes, » en logogryphes et expressions à double entente, sorte de jeux d'esprit » que le plus grand talent ne sauroit faire passer dans une autre langue. » Quant au desir que pourroient avoir des hommes de lettres ou de » simples amateurs qui ne connoissent point la langue de l'original, de » se faire une idée du style et du genre de mérite d'un écrivain qui » jouit d'une si grande célébrité dans tout l'Orient, il est déjà satisfait » en partie par les traductions qui ont été publiées en latin, en français, » en allemand et en anglais, de quelques-unes de ses séances (2), et

(1) Par un commentaire sur-tout tel que celui dont le savant éditeur a accompagné son texte; travail immense dont il est difficile de se faire une idée, et qui lui assure à jamais la reconnoissance de tous ceux qui se livrent et se livreront par la suite à une étude approfondie de la langue arabe; car par la manière savante dont il est conçu, ce n'est pas seulement sur Hariri qu'il peut jeter le plus grand jour, mais sur un nombre infini de difficultés relatives à la langue arabe en général, et dont on chercheroit en vain ailleurs la solution.

(2) Les Séances de Hariri ont aussi été traduites en hébreu par un savant juif espagnol, Jéhuda ou Juda, fils de Salomon, fils d'Alcharizi : il a intitulé sa traduction *Méchaberot Ithiel*, מחברות איתיאל, c'est-à-dire, *Compositions d'Ithiel*, et il a substitué deux personnages, appelés *Ithiel* et *Chéber Hakkéni*, à ceux de l'original, Hareth ben-Hammam et Abou-Zéid Saroudji. Le même écrivain juif, après avoir terminé sa traduction, a composé en hébreu un

» d'ailleurs, je ne doute point que tout ce qu'il est permis de souhaiter » en ce genre, ne se trouve dans la traduction libre et souvent abrégée » que se propose de publier incessamment M. Garcin de Tassy, déjà » connu par la traduction d'un poëme mystique d'Azz-eddin Mokad- » dési. »

C'est cette nécessité d'un commentaire impérieusement demandé par la nature de l'ouvrage, qui, depuis long-temps, avoit déterminé M. de Sacy à en donner une édition accompagnée d'un commentaire choisi. Il y travailloit avec ardeur, lorsque deux éditions du *texte seul* parurent, l'une à Calcutta, et l'autre quelques années après, en 1818, à Paris. L'apparition de cette dernière sur-tout, dont il n'avoit pas eu la moindre connoissance, lui causa un tel découragement, qu'il fut sur le point de renoncer à son entreprise; mais, heureusement pour les lettres orientales, les instantes prières d'un grand nombre de savans, et les flatteurs encouragemens qu'il reçut du Roi et des autres souverains de l'Europe, lui firent reprendre son premier dessein. Je dis heureusement pour les lettres orientales, car c'étoit réellement au premier orientaliste de nos jours qu'il étoit donné de se charger d'un pareil travail, de le commencer avec ardeur, de le continuer pendant des années avec une constance admirable, et de le terminer enfin de la manière la plus complète et la plus heureuse.

Quel éditeur plus digne de lui Hariri auroit-il jamais pu espérer de trouver! Quel autre eût été plus capable de remplir cette tâche glorieuse, que celui qui, dans une préface arabe d'un style admirable, se montre le rival même de l'auteur qu'il commente et éclaircit! Disons donc que si les *Mékamat* de Hariri présentent le chef-d'œuvre de la littérature arabe, le travail de son célèbre éditeur peut être regardé avec autant de justice comme le chef-d'œuvre de l'érudition orientale.

CHÉZY.

---

ouvrage à-peu-près du même genre, sous le nom de *Thakémonie,* תחכמוני.
M. de Sacy a fait connoître ce dernier ouvrage dans le Magasin encyclopédique, où il en a inséré quelques morceaux; mais pour mettre les savans à portée de comparer la version hébraïque des Séances avec le texte arabe, il a donné à la suite de sa préface la traduction de la troisième séance en entier, tirée d'un manuscrit de la bibliothèque bodleyenne d'Oxford, qui contient les vingt-sept premières séances de la version du rabin Juda.

Nouvelles Considérations sur la rétention d'urine, suivies d'un traité sur les calculs urinaires, sur la manière d'en connoître la nature dans l'intérieur de la vessie, et la possibilité d'en opérer la destruction sans l'opération de la taille; par J. Civiale, *docteur de la faculté de médecine de Paris, &c.* Paris, 1823, un vol. *in-8.°* de xv et 172 pages, avec 2 planches.

Il est assez naturel de réserver aux journaux spécialement consacrés aux diverses branches des sciences, l'examen des ouvrages dont le sujet, restreint dans un cercle étroit ou borné à l'exposition de quelques faits particuliers, exige, pour être compris et jugé, des connoissances préliminaires, et ne peut offrir d'intérêt qu'à un très-petit nombre de lecteurs. La matière traitée dans la brochure que nous annonçons, pourroit ne pas paroître propre à justifier une exception à cet usage: mais un opuscule dont l'auteur pense avoir trouvé le moyen, si long-temps et si inutilement cherché, de remédier à l'une des maladies les plus funestes dont l'espèce humaine soit affligée, sans recourir à l'une des opérations les plus formidables dont l'art de guérir fasse usage, un tel opuscule nous a paru mériter une préférence, ne fût-ce que pour appeler l'attention des juges éclairés, et provoquer des expériences, unique moyen d'arriver à un résultat positif dans une question d'un intérêt si général.

L'objet que nous nous proposons dans cet extrait, et que nous venons d'indiquer, nous dispense de suivre l'auteur dans la première partie de son petit volume; elle est principalement affectée à ce qu'il nomme des *Considérations nouvelles* sur la rétention d'urine. Ce titre rappelle trop celui de la plupart des dissertations inaugurales, dans lesquelles il n'y a ordinairement de nouveau que le nom du disciple qui vient répéter les leçons de ses maîtres. Ce que notre auteur dit des causes, des symptômes et du mode le plus convenable pour le traitement de cette affection, ne nous paroît offrir rien qui lui soit particulier; et il est difficile qu'il en soit autrement pour une maladie malheureusement trop commune, et dont tant d'excellens travaux ont éclairé l'histoire. Nous avons seulement remarqué, en parcourant cette première section, des vues saines dans ce que l'auteur dit du cathétérisme forcé, et de l'usage des sondes droites, sur lesquelles il a dû porter une attention spéciale, à raison même de la nature des moyens qu'il a voulu diriger contre

l'affection calculeuse, et dont nous rendrons compte dans un instant.

M. Civiale a consacré un article assez étendu au traitement par le caustique, récemment introduit dans la cure des rétrécissemens de l'urètre. Ce moyen, dont l'idée première remonte assez haut, a, comme tous ceux de ce genre, trouvé quelques partisans outrés et beaucoup de détracteurs. Les uns, exagérant les avantages qu'on en peut tirer, ne voient presque aucun cas de rétention qui doive résister à l'action du nitrate d'argent fondu, et ils recourent à l'application du caustique dans une foule de circonstances où elle seroit superflue, et peut devenir dangereuse. Les autres, effrayés des accidens qu'une opération si délicate peut entraîner, si elle n'est pas dirigée par une extrême prudence et conduite avec la plus grande dextérité, craignent d'en faire usage dans les circonstances mêmes où elle peut être indispensable. Mais le raisonnement apprend que le caustique doit produire, quel que soit le lieu où on l'applique, des effets qu'il est aisé de prévoir et de calculer, et l'expérience, seul juge qui prononce en dernier ressort dans la médecine, a déjà fait voir les avantages de l'usage et les inconvéniens de l'abus. Le procédé imaginé par M. Ducamp pour obtenir les uns sans s'exposer aux autres, a pris faveur depuis quelques années, et de très-légères modifications que propose M. Civiale, semblent propres à en étendre les bons effets, même à des cas qui pourroient passer pour désespérés. Au reste, on doit avouer que, dans les premiers temps qui suivent l'introduction d'un procédé nouveau en chirurgie, les avertissemens qui en montrent les inconvéniens ou les dangers sont peut-être encore plus utiles et méritent plus de reconnoissance que les considérations qui ont pour objet d'en développer le mérite et d'en célébrer les avantages. On peut se reposer sur les auteurs et inventeurs, du soin de préconiser les moyens qu'ils ont imaginés, et les fastes de l'art de guérir n'offrent que trop d'exemples de cet engouement dont les meilleurs esprits ont souvent peine à se garantir.

Sous le titre de *Traité des calculs urinaires*, M. Civiale a réuni, d'après les bons auteurs, les notions les plus exactes sur l'origine et la formation des concrétions urinaires. Cette exposition est claire et méthodique ; mais elle ajoute peu de faits et même de considérations neuves à ceux qui sont déjà connus. L'article *Calcul*, par M. Breschet, dans le Dictionnaire des sciences médicales, est une monographie plus complète et plus approfondie; et les ouvrages encore plus récens des docteurs W. Prout et A. Marcet, que M. Civiale ne cite pas, lui auroient fourni les moyens de mettre ses remarques sur cette matière, plus en rapport avec l'état actuel des connoissances. En général l'auteur

paroît disposé à accueillir les idées des chimistes et des médecins qui ont cru à la possibilité de dissoudre les calculs dans la vessie. L'emploi des médicamens alcalins, le carbonate de potasse, la magnésie, le remède de la demoiselle Stephens, tout ce qui a été dirigé vers cet objet si desirable et si difficile, attire son attention; et le petit nombre de faits qui semblent attester l'efficacité de ces divers moyens, lui inspirent une confiance qu'un examen plus approfondi pourroit ébranler beaucoup. Les espérances que Fourcroy avoit conçues, d'après l'analyse d'un grand nombre de calculs, et qui se sont renouvelées par les essais entrepris à l'aide du galvanisme, sont sans doute des motifs suffisans pour ne pas renoncer encore à des efforts dont le succès seroit un bienfait pour l'humanité: mais comme, en dernier résultat, M. Civiale lui-même est obligé de reconnoître l'insuffisance actuelle de tous ces moyens, et par conséquent la nécessité absolue de l'opération manuelle, il veut du moins éviter, s'il est possible, de recourir à la cystotomie, dont on pourroit croire que les douloureux effets l'ont épouvanté dès les commencemens de sa pratique; et tel est le but de la nouvelle méthode curative qu'il propose et que nous allons faire connoître.

Quelques faits recueillis par M. Civiale lui avoient appris que la dilatation de l'urètre peut être portée sans inconvéniens graves jusqu'au point de donner issue à des calculs assez volumineux. Prosper Alpin (1) donne pour certain qu'un Arabe nommé *Haly* n'employoit pas d'autre moyen pour l'extraction des calculs, et M. Civiale parle de cet usage qu'il suppose apparemment établi d'une manière constante dans le Levant, sous le nom de *méthode des Égyptiens*. Des expériences un peu plus concluantes, parce qu'on les doit à des chirurgiens dont le nom est une autorité, ont été faites par MM. Marjolin et A. Cooper. Le premier a souvent introduit dans l'urètre des sondes de la grosseur du pouce. Le second, dit l'auteur, s'est servi du même moyen pour extraire des calculs dont le volume n'étoit pas trop considérable. Vraisemblablement, en ce dernier cas, il s'agissoit seulement de calculs déjà engagés dans le canal, et à l'égard desquels la nature seule fait souvent d'elle-même des efforts que l'art peut seconder avec avantage.

La première condition exigée pour le succès de l'opération proposée par M. Civiale, est la dilatation prolongée de l'urètre. C'est pour l'obtenir qu'il emploie un cylindre de boyau de chat préparé, dont une extrémité est liée solidement, et qu'il introduit jusque dans la vessie à l'aide d'une algalie. Une seringue à robinet ou un petit soufflet, font

(1) *Medic. Ægypt.* l. III, p. 104.

obtenir avec facilité une dilatation graduelle, d'abord inégale à cause de la résistance de quelques parties du canal, mais qui devient bientôt uniforme lorsque l'intestin est distendu autant qu'il peut l'être.

Ce premier point obtenu, on procède à la recherche de la nature des calculs, ainsi qu'à leur destruction, et le même moyen, suivant M. Civiale, conduit le plus souvent à l'un et à l'autre résultat. Les instrumens qu'on y emploie, et que l'auteur nomme *lithontripteurs*, sont de la nature de ceux qu'on nomme *speculum*, c'est-à-dire de ceux qu'on introduit fermés dans une cavité, et qui s'y développent par l'effet d'un ressort qu'on fait jouer à l'extérieur. Ce mot seul suffit pour en indiquer la structure aux gens de l'art : pour la rendre sensible aux autres, il faudroit une description trop étendue, et qui ne pourroit être parfaitement intelligible qu'au moyen d'une figure. Ces sortes d'instrumens sont assez compliqués; mais, comme le remarque M. Civiale, cette complication ne regarde que le fabricant, et l'usage peut en être assez commode. La destination des pièces qui les composent est, 1.° de saisir la pierre, de la *pécher*, si l'on ose parler ainsi, et de la tenir fixée; 2.° de l'attaquer, de la perforer, de la réduire en particules assez petites pour en obtenir ensuite la sortie d'une manière facile; 3.° de donner passage aux injections qui ont pour objet de faire flotter la pierre ou ses fragmens, de les faire arriver entre les branches du lithontripteur, et même de les entraîner au dehors, quand ils ont été réduits en parcelles.

La description que M. Civiale fait de ces différentes opérations, les présente toutes comme simples et faciles. Les précautions sont prises, les obstacles sont prévus et levés, les accidens prévenus ou arrêtés. Tout cela est assez aisé dans le discours; mais il n'en est pas de même dans la pratique, et une multitude d'inconvéniens graves peuvent se présenter à chaque pas. La dilatation de l'urètre et du sphincter poussée à un point extrême, la compression des parties voisines, tant de manœuvres fatigantes et répétées pour introduire, retirer, remplacer ou remettre les diverses pièces du lithontripteur, doivent, en supposant les chances les plus favorables, produire une irritation douloureuse, dont les suites pourroient devenir telles, que je ne sais si la taille, avec tous ses dangers et son appareil effrayant, ne mérite pas d'obtenir la préférence. Le moindre inconvénient du procédé nouveau, seroit, sans doute, de laisser aux malades une incontinence d'urine incurable, suite presque inévitable de la dilatation forcée du sphincter.

M. Civiale pourroit peut-être opposer à ces objections, et à d'autres qu'il seroit facile de lui adresser encore, une réponse péremptoire et

sans réplique, celle de l'expérience. S'il a pratiqué lui-même l'opération qu'il propose, s'il n'en a éprouvé aucun accident fâcheux, s'il a obtenu par ce moyen la cure radicale d'un ou de plusieurs malades, pourquoi n'avoir pas joint à son exposition théorique, le détail de ces heureuses entreprises si propres à lui concilier la confiance et la reconnoissance publique! Il a, dit-il, fait un nombre suffisant d'expériences ; et effectivement il s'exprime à différentes reprises comme un homme qui, ayant eu tel ou tel accident à combattre, auroit eu à se décider entre différens partis pour les prévenir. Mais si cela est, il peut se reprocher d'avoir négligé un puissant moyen de conviction : car en chirurgie une seule observation bien faite et bien constatée, vaut mieux que les meilleurs raisonnemens; et quand les expériences dont il s'agit n'auroient été pratiquées que sur le cadavre, le résultat en seroit toujours plus concluant, et plus digne de l'attention des hommes éclairés, que des descriptions purement idéales de tentatives *possibles* et d'opérations imaginaires. Au reste, l'auteur fait connoître en détail toute la série de ses opérations, et la forme des différentes parties de son *lithontripteur*, dont il donne même la figure en deux planches. Chacun peut répéter les unes et faire imiter l'autre. Nous ne croirions pas cette courte analyse tout-à-fait inutile, si elle en faisoit venir la pensée à quelque opérateur ingénieux et hardi, à qui la brochure que nous venons d'annoncer auroit pu rester entièrement inconnue. Si jamais l'extraction des calculs par l'urètre, perfectionnée par des hommes habiles, prenoit rang parmi les opérations de la chirurgie, il seroit juste d'en rapporter la gloire à celui qui, s'il n'a pas conçu le premier l'idée de ce moyen, est du moins un de ceux qui ont le plus insisté sur la possibilité et la convenance d'y avoir recours.

J. P. ABEL-RÉMUSAT.

EXPLICATION d'une Inscription grecque du colosse de Memnon, tracée par un poëte homérique, *membre du Musée d'Alexandrie.*

J'AI déjà eu occasion d'expliquer, dans ce Journal, deux des inscriptions que des voyageurs grecs et romains ont gravées sur le piédestal ou sur les jambes du colosse de Memnon (1) ; Pococke en avoit recueilli la collection presque complète : les savans français, lors de l'expédition d'Égypte, en copièrent plusieurs qui lui avoient

(1) *Journal des Savans*, 1822, p. 539-545.

échappé; enfin M. Hamilton en a rapporté et publié quelques-unes que ses prédécesseurs n'avoient pas vues. Parmi ces dernières, il en est une dont il ne me paroît pas qu'on se soit encore occupé; cependant je la crois digne de fixer un instant l'attention de nos lecteurs, parce qu'elle nous révèle un fait qui se rattache à l'histoire du fameux Musée d'Alexandrie.

Voici la copie qu'en a donnée M. Hamilton (1):

ωΠΟΠΟΙΗΜΕΓΑΘΑΥΜΑΤΟΔΟ
ΗΜΑΛΑΤΙCΘΕΟCΕΝΔΟΝΟΙΟΥΡΑΝΟΝΕΥΡΥΝΕΧΟΥCΙΝ
ΗΥCΕΝΦωΝΗΝΚΑΤΑΔΕCΧΕΘΕΝΑΟΝΑΠΑΝΤΑ
ΟΥΓΑΡΠωCΑΝΘΝΗΤΟCΑΝΗΡΤΑΔΕΜΗΧΑΝΟωΤΟ
ΑΡΓΕΙΟΥΟΜΗΡΙΚΟΥΠΟΙΗΤΟΥΕΚΜΟΥCΕΙΟΥ
ΑΚΟΥCΑΝΤΟC

Rien ne peut nous faire connoître au juste la date de cette inscription; seulement, comme aucune de celles qui se trouvent sur le colosse de Memnon ne paroît être antérieure au règne de Domitien, et comme la plupart sont du temps d'Adrien, on peut, avec beaucoup de vraisemblance, en renfermer l'époque entre ces deux limites: nous verrons plus bas ce qui peut donner lieu de penser qu'elle est du temps d'Adrien.

Les quatre premières lignes sont des vers hexamètres dont la lecture ne présente point de difficultés; et elle en offriroit, qu'on auroit peu de peine à les lever, puisque ces vers sont textuellement tirés de divers endroits des poëmes homériques. Les voici en caractères courans:

Ὦ πόποι, ἦ μέγα θαῦμα τόδ' ὀ[φθαλμοῖσιν ὁρῶμαι.]
Ἦ μάλα τις θεὸς ἔνδον, οἳ οὐρανὸν εὐρὺν ἔχουσιν,
Ἤϋσεν φωνῇ, κατὰ δ' ἔσχεθε λαὸν ἅπαντα·
Οὐ γάρ πως ἂν θνητὸς ἀνὴρ τάδε μηχανόῳτο.

« O dieux, quel prodige étonnant frappe mes regards! Sans doute, » c'est un des dieux, habitans du vaste ciel, qui, renfermé dans » l'intérieur [de cette statue], vient de faire entendre sa voix, et retient » tout le peuple [asssemblé]. En effet, jamais un mortel ne pourroit » opérer un tel prodige. »

Le premier vers se retrouve en quatre endroits de l'Iliade (2), dans l'Odyssée (3), et dans l'hymne à Mercure (4); le second est pris également à l'endroit de l'Odyssée (5) où Télémaque, voyant Pallas avec un flambeau d'or, dans le palais de son père, s'écrie: *O dieux, quel prodige étonnant frappe mes regards* (ὦ πόποι &c.)! et trois vers

(1) *Ægyptiac.* p. 172. — (2) *Il.* γ', 99; ο', 286; υ', 344; φ', 54. — (3) *Odyss.* τ', 36. — (4) *Hymn. Merc.* 219. — (5) *Odyss.* τ', 40.

après : *Certes, l'un des habitans du vaste Olympe est descendu dans l'enceinte de ce palais* (ἦ μάλα τις θεὸς, &c.).

Le troisième vers, un des derniers de l'Odyssée, est tiré du passage où Minerve calme par ses paroles le courroux des habitans d'Ithaque : « Tous périssoient, dit le poëte, si Minerve, la fille du puissant Jupiter, » *n'eût fait entendre sa voix et retenu ce peuple irrité* (ἤϋσεν φωνῇ, &c.). La copie de M. Hamilton offre deux variantes : 1.° φωνὴν au lieu de φωνῇ ; mais, comme le verbe αὔω dans Homère est toujours intransitif en ce sens (1), il est vraisemblable que l'auteur quelconque de l'inscription, qui étoit si plein des vers du poëte, n'a pas commis cette faute; M. Hamilton aura cru voir deux traits dont il a fait un N, tandis qu'il n'y avoit que le simple trait de l'iota, placé après le mot; les copies d'inscriptions et les manuscrits prouvent que le N final et l'iota *adscrit* ont été perpétuellement confondus (2). De même, au lieu de ΛΑΟΝ, la copie de M. Hamilton porte ΝΑΟΝ; on pourroit être tenté d'adopter cette leçon, comme une variante introduite à dessein par l'auteur de l'inscription, et d'y voir une nouvelle preuve de ce que l'on sait déjà, et par le témoignage de Pline (3), et par le plan des ruines qui environnent la statue, savoir, que cette statue se trouvoit placée dans une des cours d'un temple fort vaste. Mais ce qui donne lieu de penser qu'il y a encore ici une légère faute de copie, c'est que le mot ναὸν après κατέσχεθε, verbe qui signifie par-tout dans Homère *arrêter, retenir, comprimer,* n'auroit aucun sens raisonnable en cet endroit. D'ailleurs Homère n'emploie jamais la forme ναός; cette forme ne se trouve ni dans ses poëmes, ni dans ceux d'Hésiode et des imitateurs du style homérique, Denys le Périégète, Coluthus, le faux Musée, Tryphiodore, ou plutôt dans aucune composition en vers héroïques; c'est donc évidemment la forme νηὸς qu'auroit employée l'auteur de l'inscription, s'il avoit voulu parler d'un temple. Rien de plus commun dans les copies d'inscriptions que la confusion du Λ et du Ν (4), du Ν et du Μ (5), lettres qui ne diffèrent que par un jambage. Je ne doute donc point qu'il ne faille voir ici un nouvel exemple de cette confusion,

---

(1) Il est transitif dans l'expression *αὖεν ἑταίρους, inclamabat suos* (*Iliad.* λ', 461 ; ν', 477); mais le sens n'est pas le même. — (2) Wyttenb. *Select. Hist.* p. 378. = Schaefer. *Meletem. critic.* p. 109. = Poppo, *Observ. ad Thucyd.* p. 232. = Boisson. *ad Marin.* p. 73.; *ad Pseudo-Diogen.* Not. des Man. X, p. 240; *ad Nicet. Eugen.* I, 20, &c. — (3) *XXXVI, 7, p. 734, 8.* — (4) *Cf.* D'Orvill. *ad Chariton.* p. 342 et 616, ed. Lips. = Schaefer. *Meletem. crit.* p. 95. = Bast, *Comm. Palæogr.* p. 723, 726. — (5) Porson. *ad Euripid. Hecub.* 373. = Bast, *p. 725, 726.*

et admettre que l'auteur a écrit ce vers, comme les trois autres, sans rien changer à la leçon originale, ce qui paroît avoir été une des conditions de ce genre de parodie; seulement l'auteur a dû détourner un peu, dans sa pensée, le sens du κατέχεθε d'Homère, et lui donner celui que j'ai tâché d'exprimer.

Enfin le quatrième vers appartient encore à l'Odyssée; il est tiré de ce passage (1) où Télémaque, se refusant en quelque sorte aux embrassemens d'Ulysse, qu'il prend pour une divinité, s'écrie: « Non, vous » n'êtes point Ulysse; non, vous n'êtes point mon père. . . . *il n'est pas* » *un mortel qui puisse opérer de tels prodiges* (οὐ γάρ πως, &c.).

Cette inscription est donc une de ces parodies qu'on appeloit *centons d'Homère* (ὁμηρόκεντρα ou ὁμηροκέντρωνες), dont parlent plusieurs écrivains anciens (2), et dont Eustathe et le scholiaste de Denys de Thrace (3) semblent reporter l'origine jusqu'aux rhapsodes. S. Épiphane, en décrivant ce genre de composition, parle d'un poëme sur la descente d'Hercule aux enfers, entièrement composé avec des vers d'Homère (4). Les dix vers du fragment qu'il en cite se retrouvent textuellement en divers endroits de l'Iliade et de l'Odyssée, et l'on voit que l'auteur inconnu de cet ouvrage s'est imposé l'obligation de ne rien changer à la leçon d'Homère (5); il paroît en conséquence que cette fidélité scrupuleuse, qui étoit une difficulté de plus dans ce genre de composition, constituoit aussi une partie du mérite qu'on y attachoit. Ce fragment est regardé comme le plus ancien centon d'Homère que l'on connoisse; et quoique notre inscription soit antérieure d'au moins deux siècles à S. Épiphane, rien n'empêche que le poëme dont il parle sans en nommer l'auteur, soit d'une époque plus ancienne encore: on peut même présumer qu'il est sorti de l'école du Musée, et voici ce qui semble favoriser cette conjecture:

Après les quatre vers expliqués plus haut, on lit Ἀργείου ὁμηρικοῦ ποιητοῦ ἐκ Μουσείου ἀκούσαντος, c'est-à-dire, « Argius, poëte *homérique*, » membre du *Musée*, [a écrit ces vers], après avoir entendu [Memnon].

---

(1) *Odyss.* π', 194, sq. — (2) Fabr. *Bibl. græc.* I, p. 550, Harles. — (3) *In* Bekker. *Anecdot. græc.* p. 776. — (4) S. Epiphan. *Hæres.* XXXI, 29. — (5) Deux épigrammes de l'Anthologie, l'une de douze vers, l'autre de onze, sont aussi composées entièrement de vers d'Homère, sauf un léger changement en deux ou trois endroits (*Analect.* tom. III, 149; = IV, 116, ed. Jacobs): c'est cette fidélité qui, je crois, distingue les *centons* de la *parodie homérique*, dont on trouve entre autres un exemple dans l'épigramme sur Nicandre, parmi les anonymes de l'Anthologie *(n.° DLXVIII; cf.* Jacobs, *XII, p. 182)*, et dans une grande pièce rapportée par Dion Chrysostome (*Orat.* XXXI, p. 387.)

D'après l'expression ἐκ Μουσείου, on juge que l'auteur étoit un de ces littérateurs entretenus aux frais du gouvernement dans le Musée d'Alexandrie, dès le règne de Ptolémée Philadelphe, son fondateur. On voit par Strabon (1) que les Romains avoient soigneusement respecté cette institution, fruit du zèle des Ptolémées pour le progrès des connoissances humaines; peut-être même augmentèrent-ils les avantages qu'en avoient retirés jusqu'alors les gens de lettres qui en étoient membres. L'empereur Claude, selon Suétone (2), ajouta à l'ancien Musée un autre établissement du même genre, qui porta le nom de *Claudium* [Κλαύδιον] et subsistoit encore sous ce nom au temps d'Athénée (3); on doit même croire que cette dénomination servoit à distinguer ses membres de ceux de l'ancien, qui continua sans doute de s'appeler simplement Μουσεῖον, comme on peut le conclure de plusieurs textes de Philostrate (4), et d'autres auteurs, et enfin de notre inscription elle-même, dont la date est, selon toute apparence, postérieure au règne de l'empereur Claude.

Lors de son voyage en Égypte, Hadrien, qui se piquoit d'éloquence et de poésie, se garda bien de négliger le Musée; il eut de fréquens entretiens avec les savans qui le composoient, et accorda la pension gratuite à plusieurs poëtes et rhéteurs (5); il est bien vraisemblable que plusieurs de ces poëtes l'accompagnèrent dans son voyage à Thèbes, et conséquemment que l'inscription d'Argius est de cette époque.

Quoi qu'il en soit, en faisant du mot Ἀργείου le nom propre de l'auteur de l'inscription, j'ai supposé qu'elle étoit complète; d'ailleurs ce nom n'est pas inconnu; des inscriptions latines donnent le féminin *ARGIA* qui supposent le masculin *ARGIUS* (6); et l'on trouve un Q. Argius dans une inscription latine (7). Cependant je ne me dissimule pas que ce mot n'est peut-être qu'un ethnique. Il existe une autre inscription métrique sur le colosse de Memnon, déjà restituée d'après la leçon de Pococke (8), et dont l'auteur est un certain *Asclepiodote poëte*,

(1) Strab. *XVII, p.* 794, A. — (2) *In Claud.* 42. — (3) *Athen.* VI, 240, B. Ἀντίδοτος.... παράγει τινὰ παραπλήσιον τοῖς ἐν τῷ Κλαυδίῳ ΝΥ͂Ν σοφιστεύουσι. — (4) *Vit. Sophist.* I, 22, 3; 25, 3. — (5) *Athen.* XV, 678, F. = Philostr. *loc. laud.* —(6) Muratori, *MCCXLI, 4; MCDXXXVI, 5.* —(7) Glandorp, *Onomast. Hist. Rom.* col. 115, l. 43. — (8) M. Hamilton a copié également cette inscription; sa copie, plus incomplète que celle de Pococke, mais plus nette en quelques endroits, confirme en tout la restitution admise par M. Jacobs (*Anthol. Palatin. Append.* 16), d'après un choix très-judicieux entre les corrections successives de Leich, de d'Orville, de Toup, de M. Buttmann.

procurateur de César ; le nom Ἀσκληπιοδότου est séparé des qualifications ποιητοῦ, ἐπιτρόπου (1), par la totalité de l'inscription, c'est-à-dire que l'un est placé en tête, et les autres à la fin. Il est donc possible que le nom du poëte homérique eût été également placé en tête de l'inscription, et qu'il ait disparu ou qu'il n'ait pas été aperçu de M. Hamilton, en sorte que le mot ἀργεῖυ appartiendroit aux qualifications du personnage, et signifieroit *né à Argos ;* dans ce cas on traduiroit, « un tel, » natif d'Argos, poëte homérique, membre du Musée &c. On sait que les gens de lettres de toute nation étoient admis au Musée; c'est ce que Philostrate exprime en disant : « Le Musée, table égyptienne, qui invite » les savans de tous les pays (2). » Une autre copie de cette inscription leveroit peut-être notre incertitude à cet égard.

Quant à l'épithète *homérique,* jointe au titre de *poëte,* il est facile de voir qu'elle est prise ici dans un sens tout particulier : ordinairement, cette épithète s'entend de celui qui imite le style d'Homère, et c'est en ce sens qu'une épigramme de l'Anthologie la donne à Stésichore (3); ou bien de celui qui imite la manière de ce grand poëte dans la peinture des événemens ou des caractères, ou qui lui consacre tous ses travaux, comme Séleucus d'Alexandrie, qui dut le nom d'*homérique* à ses nombreux commentaires sur les ouvrages d'Homère (4). Mais si nous faisons attention que les quatre vers au bas desquels le poëte homérique a apposé son nom, sont textuellement pris d'Homère, nous verrons que ce titre de *poëte homérique* ne peut désigner que *celui qui traite un sujet quelconque en employant des vers d'Homère,* ὑπόθεσιν διὰ τῶν ὁμηρικῶν στίχων γράφων, comme parle S. Épiphane ; en un mot, un *faiseur de centons.*

Il s'ensuit que ce genre de parodie étoit encouragé dans la fameuse académie du Musée, et cultivé par plusieurs de ses membres : je dis *plusieurs,* car si, dans le Musée, il n'y eût eu qu'un seul membre spécialement occupé de ces *parodies homériques,* Argius auroit écrit probablement τοῦ ποιητοῦ ὁμηρικοῦ ; l'absence de l'article sembleroit donc nous indiquer qu'il y avoit *plusieurs* poëtes homériques dans cette aca-

---

(1) Le mot ἐπίτροπος, quand il est tout seul, signifie ordinairement *procurator Cæsaris.* Cette circonstance me fait croire que l'inscription est aussi du temps d'Hadrien, parce que ce prince aimoit à donner des places dans l'administration à des poëtes et à des rhéteurs (voyez mes *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte, &c.* p. 251, 252). — (2) *Vit. Soph.* I, 22, 3. — (3) *Adespot.* 519 = Jacobs, *XII, 155.* — (4) Suidas, *voce* Σέλευκος. Dans une épigramme de l'Anthologie, ὁμηρείη σελίς, opposé à ἐλεγείη, τραγικὴ, μελογραφίη, semble désigner les ouvrages écrits en vers héroïques (*Adespot.* 581).

démie. Ce fait contribue à nous montrer ce qu'étoit devenu, sous les empereurs, le Musée alexandrin, d'où nous ne voyons plus sortir le nom d'un seul poëte qui se recommande par quelque ouvrage remarquable. Ce qui nous en reste porte plus ou moins le caractère de ces *nugæ difficiles* auxquelles les poëtes de cette académie paroissent s'être livrés avec prédilection, depuis que le génie qui avoit inspiré les Callimaque et les Apollonius de Rhodes se fut insensiblement détérioré, tant par le goût trop exclusif des études scientifiques, que par l'abus des discussions minutieuses de la critique grammaticale, et eut fait place au stérile talent des acrostiches, des anagrammes, des poëmes lipogrammates (1) et autres futilités de ce genre.

Du moins voyons-nous dans cet encouragement donné aux poëtes dits *homériques*, une nouvelle preuve de ce culte que l'école d'Alexandrie avoit voué à Homère : elle ne cessa point, pendant plusieurs siècles, de s'occuper à commenter, à éclaircir ses ouvrages immortels; et, tandis qu'à l'époque présumée de l'inscription d'Argius, elle accueilloit avec empressement toutes les recherches grammaticales des Séleucus d'Alexandrie, des Ptolémée-Héphestion, des Aristonicus sur les poëmes d'Homère, elle croyoit sans doute encourager encore l'étude de ce premier des poëtes, en attachant du prix à des compositions qui attestoient, dans leurs auteurs, une connoissance profonde de ses œuvres. Bien qu'un grand effort de mémoire fût le principal mérite de tous ces parodistes, on conçoit cependant que leurs ouvrages, au défaut de l'invention, pouvoient se distinguer les uns des autres par des applications plus ou moins heureuses, par l'adresse plus ou moins grande avec laquelle les vers d'Homère étoient amenés dans le sujet qu'on avoit choisi; et l'on sent que des admirateurs exclusifs du poëte par excellence, pouvoient être sensibles au mérite de la difficulté vaincue en ce genre. Il est présumable, d'après cela, que l'auteur inconnu du poëme dont S. Épiphane a cité un fragment, étoit un de ces poëtes homériques membres du Musée d'Alexandrie.

L'admiration qu'inspira Virgile aux Romains donna naissance parmi eux à ce même genre de parodie. Les *centons* de Virgile ne sont pas moins connus que ceux d'Homère, et datent au moins du règne de Claude (2) : les plus anciens qui nous aient été conservés en entier ou par fragmens, sont ceux de Hosidius Geta, de Falconia Proba et

---

(1) C'est-à-dire, d'où l'on excluoit une ou plusieurs lettres de l'alphabet; telle étoit, par exemple, l'*Odyssée* de Tryphiodore, où manquoit la lettre *s*. — (2) Fabric. *Biblioth. lat.* 1, 267, ed. Patavin.

d'Ausone. Les écrivains qui se livrèrent à ce genre de composition durent prendre aussi le titre de *virgiliani poetæ;* l'analogie suffiroit pour nous le faire présumer, quand le fait ne seroit pas attesté par cette inscription latine (1), que celle du colosse de Memnon sert à éclaircir, en même temps qu'elle contribue à en établir l'authenticité contre l'opinion de Maffei, qui la jugeoit suspecte (2) :

SILVANO. CAELESTI
Q. GLITIUS. FELIX
VERGILIANUS. POETA
D. D.

Il est bien vraisemblable que ce Q. Glitius Felix, *poëte virgilien*, devoit être, comme le *poëte homérique* Argius, un faiseur de centons; et l'on peut ajouter cette acception de l'adjectif *virgilianus* au lexique de Forcellini.

Il paroît que les Latins ne se sont pas bornés à faire des centons avec les vers de Virgile; ils en ont fait également avec ceux d'Ovide; et les auteurs de ces vers se nommoient *ovidiani poetæ ;* du moins, c'est un fait qui me paroît assez clairement ressortir d'une autre inscription (3), également jugée suspecte par Maffei (4), mais sans doute à tort :

OVIDIANVS. POETA
HIC. QVIESCIT.

Le verbe *quiescit* annonce une inscription chrétienne. Scaliger et Scriverius prenoient le mot *Ovidianus* pour un nom propre: Gruter, sans doute à cause de l'absence du prénom et du nom devant ce mot, présumoit que ce devoit être une qualification. L'exemple cité plus haut donne beaucoup de poids à cette conjecture : l'analogie qui existe entre *virgilianus poëta* et *ovidianus poëta*, est une preuve assez forte qu'il s'agit d'un auteur de *centons ovidiens.* Ainsi l'inscription est tronquée; il y manque très-probablement une ligne qui devoit contenir le nom du poëte.

Les expressions ὁμηρικὸς ποιητὴς, *virgilianus poëta*, *ovidianus poëta*, sont donc analogues les unes aux autres, et se rapportent toutes les trois au même genre de parodie chez les Grecs et chez les Latins.

LETRONNE.

---

(1) Gruter, *LXIV, 5.* — (2) *Ars critic. lapid.* in *Supplem. ad Nov. Thes. Murator. collectore Seb. Donato*, tom. I, col. 282. — (3) *CCCCXLVI, 8.* — (4) Maffei, *Ars critic. lapid.* p. 340 *post initium.* = Fleetwood, qui rapporte cette inscription, n'élève point de doute sur son authenticité *(Inscript. antiq. sylloge*, p. 176, 3*).*

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES.

La Société royale d'Arras, pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, a publié un volume *in-8.°* de 156 pages, contenant un exposé de ses travaux en 1822 (Arras, imprimerie de Boutry, librairie de Topino, 1823). Elle décernera, en 1824, 1.° une médaille d'or de 300 fr. au meilleur *mémoire sur les améliorations dont l'agriculture est susceptible dans le département du Pas-de-Calais;* 2.° une médaille de la même valeur à l'auteur qui aura le mieux résolu la question suivante: *Quelles sont les principales causes de la mendicité dans le département du Pas-de-Calais, et quels seroient les moyens les plus efficaces d'y remédier!* — 3.° une médaille d'or de 200 fr. à une pièce de deux cents vers sur le sujet ainsi indiqué: *Épître qu'un fils adresse à son père pour le prier d'être son guide dans le choix d'un état; Réponse du père.* — 4.° Une médaille d'encouragement à l'auteur de la meilleure *notice sur la vie et les ouvrages de l'abbé Proyart.* — 5.° Une médaille d'encouragement à l'auteur qui proposera une *nouvelle méthode de bornage pour les terres, qui ne soit pas plus dispendieuse que celle dont on fait usage aujourd'hui, mais qui rende plus difficile le déplacement des bornes, et soit plus simple et plus précise dans ses moyens de vérification.* — Les ouvrages envoyés au concours doivent parvenir, avant le 1.er juillet 1824, à M. T. Cornille, secrétaire perpétuel de la Société royale d'Arras.

On a découvert à Lyon, près du jardin des plantes, trois pavés en mosaïque établis successivement l'un au-dessus de l'autre. Le premier, à dix pieds au-dessous du sol actuel, posoit sur un lit de cailloux légèrement incliné, et offroit une réunion de différens marbres brisés et liés par un ciment, dans le genre appelé *mosaïque à la vénitienne.* Le second, à deux pieds au-dessus du précédent, se composoit de morceaux cubiques de diverses couleurs; véritable mosaïque, *opus tesselatum.* On y voyoit des tableaux et des compartimens encadrés, et unis par des ornemens en forme de labyrinthe: au milieu, on reconnoissoit le combat de l'Amour et du dieu Pan; et sur deux des quatre côtés, Bacchus et Cérès, vus à mi-corps et de grandeur naturelle. Le troisième pavé, à cinq pieds seulement au-dessous du sol d'aujourd'hui, étoit aussi en mosaïque combinée: des cubes noirs et blancs y formoient des losanges et divers compartimens. Ces trois pavés présentoient des traces d'incendie, une couche de charbon, épaisse de trois à quatre pouces, des débris de tuiles et de briques; ce qui prouve clairement, dit M. Artaud, que Lyon a été brûlé au moins trois fois, sous Néron, sous Septime Sévère, et par Attila en 443. Aussi ces trois mosaïques ne sont-elles pas du même style: la première, plus simple, semble appartenir au temps où cet art commençoit à s'introduire dans la Gaule: la seconde est plus historiée; et la troisième, plus grossière, sans variété de couleurs, conviendroit à une époque de décadence. Sur ce troisième pavé se sont trouvés deux bustes en marbre grec et de style romain, de grandeur naturelle; l'un sans barbe, l'autre avec une barbe très-longue: on conjecture que ce sont les images de deux Lyonnois qui avoient ou fondé quelque établissement, ou choisi leur sépulture en cet endroit. Entre les objets découverts près de ces bustes, on a distingué une médaille de Sévérina, femme d'Aurélien,

empereur, qui vivoit pendant les guerres des trente Tyrans. Près de la seconde mosaïque, les restes de trois réservoirs et d'un canal donnent lieu de penser que ce pavé et ceux qui faisoient suite appartenoient à des bains. — Ces détails ont été communiqués à M. Mongez par M. Artaud, correspondant de l'Institut.

LIVRES NOUVEAUX.

Dictionnaire du patois du bas Limousin (Corrèze), et plus particulièrement des environs de Tulle; ouvrage posthume de M. Béronie, professeur émérite de rhétorique, mis en ordre, augmenté et publié par M. Jos. Anne Vialle, avocat. Tulle, impr. de J. M. Drapeau, 1823, *in-4.°*, 354 pages. Ce dictionnaire sera l'objet d'un article particulier dans l'un de nos prochains cahiers.

La Henriade, poëme épique en dix chants. Paris, imprimerie de Firmin Didot, gr. *in-4.°*, xl et 351 pages, pap. vél. avec deux gravures. Prix, 160 fr. Ce volume contient un avis de M. Firmin Didot aux lecteurs; les écrits de Voltaire composés à l'occasion de la Henriade, savoir: Idée de la Henriade; Histoire abrégée des événemens sur lesquels est fondée la fable de ce poëme; Essai sur les guerres civiles de France; ensuite les dix chants du poëme; puis les variantes, les imitations et rapprochemens, les notes de Voltaire lui-même, des observations critiques sur certains détails de l'ouvrage; des jugemens et considérations générales sur la Henriade, par Frédéric II, Marmontel, la Harpe et Chénier; enfin l'Essai sur la poésie épique par Voltaire. « Cette édition de la Henriade, dit M. Firmin Didot dans son avis au lecteur, a été » mise en ordre par M. Daunou.... Elle est ornée de deux gravures d'après » les dessins de M. Gérard.... Le premier de ces dessins représente le portrait de Henri IV : les emblèmes ingénieux qui entourent le portrait ont » été dessinés par M. Percier; la gravure en a été confiée au burin renommé » de M. Muller. Le second dessin, gravé par M. H. Dupont, jeune artiste » déjà d'un mérite distingué, représente une entrée triomphante de Henri IV » à Paris. Le papier, exécuté à grands frais par MM. Montgolfier frères, d'Annonay, a été, sur mon invitation, fabriqué avec du coton; il est bien terminé.... Le temps seul peut décider s'il aura la solidité des papiers fabriqués avec le lin. Les caractères, qui ont été gravés par moi, sont ceux que » j'ai employés pour l'édition du Camoëns.... J'avois commencé l'édition » de la Henriade dès l'année 1819, date indiquée sur le titre de l'ouvrage; » mais la gravure du portrait de Henri IV, par M. Muller, ne fait que d'être » terminée.... L'édition qui doit paroître après la Henriade sera l'Énéide, &c. » .... Paris, 20 juillet 1823. »

Moïse, poëme en 4 chants, par M. le Mercier, suivi de fragmens d'un poëme sur Homère, &c. Paris, impr. de Firm. Didot, libr. de Bossange père, 1823, *in-8.°*, vij et 228 pages.

Œuvres du comte de Tressan, précédées d'une notice sur sa vie et ses ouvrages par M. Campenon; avec des gravures d'après les dessins de M. Casin, x.e et dernier volume. Paris, impr. de M. Firmin Didot, libr. de Nepveu, 1823, *in-8.°* Quoique cette édition ait été annoncée comme devant avoir 12 vol., elle est complète en dix, et plus ample que celles de 1787 et 1793.

Œuvres de L. A. Legrand de Laleu. Paris, impr. de Clô, librairie de Fantin, rue de Seine n.° 12, *in-8.°* xxvij, 287 et 128 pages, avec le portrait de l'auteur. Les xxvij pages préliminaires contiennent une notice sur la vie et les écrits de Legrand Laleu, par M. C. L. Lesur; les 286 pages suivantes sont remplies par

l'ouvrage intitulé : « Recherches sur l'administration de la justice criminelle » chez les Français avant l'institution des parlemens, et sur l'usage de juger les » accusés par leurs pairs ou jurés, tant en France qu'en Angleterre. » Ces recherches, entreprises par Legrand Laleu pour répondre à une question proposée par l'académie des inscriptions et belles-lettres en 1787, obtinrent les *deux tiers* du prix : l'autre tiers fut décerné à M. Bernardi. Les 128 dernières pages du volume renferment les poésies de Legrand Laleu, huit odes, six épîtres, &c.

Dictionnaire géographique universel, contenant la description de tous les lieux du globe, intéressans sous le rapport de la géographie physique et politique, de l'histoire, de la statistique, du commerce, de l'industrie, &c.; 1.re partie ou 1.er demi-volume, comprenant l'introduction à la géographie et la lettre A jusqu'au milieu de l'article *Amsterdam*. Les auteurs sont MM. Beudant, Billiard, Denaix, Dubréna, Eyriès, Humboldt, Am. Jaubert, Klaproth, Langlès, Lapie père et fils, Maltebrun, Picquet, Abel-Rémusat, de Rossel, Walckenaer, Warden. L'ouvrage aura 8 vol. *in-8.°* de 800 pages chacun; il se publie par demi-volumes de 400 pages. Prix de chacune des 16 parties, 7 fr. pour les souscripteurs; 8 fr. après la mise en vente. On souscrit chez MM. Kilian, libraire, rue Vivienne, n.° 17, et Picquet, rue de Conti, n.° 17.

M. de Courcelles vient de publier les 2 derniers vol. (VIII et IX) de son *Dictionnaire hist. des généraux français*. Nous reviendrons sur cet article dans notre prochain cahier.

On annonce une nouvelle édition de l'*Histoire véritable des temps fabuleux*, par Guérin du Rocher, avec les additions de l'abbé Chapelle et l'Hérodote chrétien de l'abbé Bonnaud, 4 vol. *in-8.°*, portant pour épigraphe : « Ce que » pour la physique a fait le grand Newton, — Du Rocher l'a fait pour l'histoire. » On souscrit chez les frères Gaulthier, à Besançon, Grand'rue, n.° 86, et à Paris, rue de Touraine, n.° 4, près l'École de médecine. L'ouvrage paroîtra en deux livraisons, de 2 vol. chacune, l'une en décembre 1823, l'autre en janvier 1824. Après ce dernier terme, le prix des 4 tomes sera de 30 fr.; il n'est que de 20 pour ceux qui auront souscrit auparavant.

L. Annæi Flori Epitome rerum romanarum ; Abrégé de l'histoire romaine de L. Ann. Florus, traduction nouvelle avec des notes, par M. Cam. Paganel, avocat à la cour royale de Paris, impr. de Gaultier-la-Guionie, librairie de Verdière, 1823, *in-8.°*, 28 et 438 pages. Nous rendrons compte de cette traduction dans l'un de nos prochains cahiers.

TABLE

DES ARTICLES contenus dans les douze cahiers du Journal des Savans, publiés en 1823. (Les simples annonces bibliographiques qui ne sont accompagnées d'aucune notice, ne sont pas toutes comprises dans cette table.)

I. LITTÉRATURE ORIENTALE. Asia polyglotta, par M. Klaproth : art. de M. *Abel-Rémusat ;* novembre, 643-660. — Tableaux historiques de l'Asie, par M. Klaproth ; novembre, 699, 700.

Oriental Litterature applied to the illustration of the sacred scriptures, by

Sam. Burder. London, 1822, 2 vol. *in-8.°* : art. de M. *Silvestre de Sacy*; mai, 304-307.

Essai d'une introduction critique au Nouveau-Testament, analyse d'un ouvrage de M. J. L. Hug, par M. Cellérier fils. Genève, 1822, *in-8.°* : art. de M. *Silvestre de Sacy*; décembre, 715-727.

A Catalogue of the ethiopic biblical manuscripts, by Thom. Pell Platt. London, 1823, *in-4.°* : art. de M. *Silvestre de Sacy*; juillet, 433-437.

Séances de Hariri, publiées par M. Silvestre de Sacy. Paris, 1822, *in-8.°* : art. de M. *Chezy*; décembre, 737-747.

Amarlkeisi Moallakah, cum scholiis Zuzenii, edidit, latinè vertit et illustravit, Em. Guill. Hengstenberg. Bonnæ, 1823, *in-4.°*; janvier, 62 : art. de M. *Silvestre de Sacy*; mars, 179-183.

Caabi ben Sohair Carmen in laudem Muhammedis; edidit G. W. Freytag. Bonnæ, 1822, *in-4.°*; janvier, 62 : art. de M. *Silvestre de Sacy*; août, 460-467.

Carmen Abu'ltajjib in laudem Alhosaini; edid. Ant. Horst. Bonnæ, 1823, *in-4.°* : art. de M. *Silvestre de Sacy*; novembre, 690-694.

Specimen geographico-historicum exhibens dissertationem de Haukalo geographo, et descriptionem Iracæ Persicæ &c. L. B., 1822, *in-4.°* : art. de M. *Silvestre de Sacy*; janvier, 18-31.

Descrizione di alcune monete cufiche del museo di Stefano di Mainoni. Milano, 1820, gr. *in-4.°* : trois articles de M. *Silvestre de Sacy*; mars, 131-141; mai, 259-270; juillet, 387-399.

Annonce de la publication prochaine d'un dictionnaire arabe, par M. G. W. Freytag; avril, 254.

Élémens de grammaire turque, par M. Améd. Jaubert. Paris, 1823, *in-4.°*; avril, 253 : article de M. *Abel-Rémusat*; juin, 366-371.

Grammaire de la langue arménienne, par M. Cirbied. Paris, 1823, *in-8.°*; février, 128; septembre, 570.

A dictionary of the chinese language, by R. Morrison. Macao, 1822, *in-4.°* : art. de M. *Abel-Rémusat*; avril, 222-228.

Prix fondé par M. Volney (pour parvenir à une méthode de transcrire les langues asiatiques en lettres européennes), décerné en 1823 à un travail préliminaire de M. Scherer; avril, 247. Programme du prix à décerner en 1825; juin, 381.

Première lettre à la société asiatique, par M. Louis de l'Or. Paris, 1823, *in-8.°* — Seconde lettre du même; mars, 190.

II. Littérature grecque et ancienne littérature latine.

Éditions stéréotypes des classiques grecs, publiées à Leipsic, et mises en vente à Paris; mars, 191.

Poetarum græcorum Sylloge, curante J. F. Boissonade, *in-32*; mai, 316; juillet, 433; novembre, 699.

Traduction d'Hérodote, par M. Miot. Paris, 1822, 3 vol. *in-8.°* : art. de M. *Letronne*; mars, 148-161.

Prospectus d'une nouvelle traduction d'Hérodote par M. Paul-Louis Courier. Paris, 1822, *in-8.°*; janv., 59 : art. de M. *Letronne*; mars, 161-164.

Œuvres d'Hippocrate, traduites par M. Dornier, 2 vol. *in-8.°*; mars, 319.

Rhétorique d'Aristote en grec, avec une traduction française &c., par M. Gros. Paris, 1822, *in-8.°*; janvier, 57.

La Morale et la Politique d'Aristote, traduites par M. Thurot, 2 vol. *in-8.°;* mars, 188; novembre, 700.

Les Phénomènes d'Aratus, avec les scholies de Théon, les catastérismes d'Ératosthène et la sphère de Léontius, traduits par M. Halma. Paris, 1823, *in-4.°:* article de M. *Letronne;* août, 481-492.

Commentaire de Théon sur l'Almageste de Ptolémée, traduit en français par M. Halma. Paris, 2 vol. *in-4.°:* art. de M. *Letronne;* sept. 551-557.

Tables manuelles astronomiques de Ptolémée et de Théon, traduites par M. Halma. Paris, *in-4.°;* septembre, 572: art. de M. *Letronne;* oct. 614-623.

Manuel d'Épictète, traduit par M. de Pommereul. Paris, 1822, *in-18;* janvier, 59.

L'Enlèvement d'Hélène, poëme grec de Coluthus, avec une traduction française &c., par M. Stan. Julien, 1822, *in-8.°;* janvier 57: article de M. *Letronne;* juillet, 406-409.

Aristæneti Epistolæ, curâ J. F. Boissonade. Lutetiæ, 1822, *in-8.°* — Ovidii Metamorphoseon libri XV græcè versi à Max. Planude, et nunc primùm editi à J. F. Boissonade. Parisiis, 1822, *in-8.°* — Poetarum græcorum Sylloge, curâ ejusdem. Parisiis, 1823, *in-32:* art. de M. *Letronne;* juillet, 426-433.

Lettre de M. Letronne, sur quelques locutions employées dans une inscription grecque; novembre, 700.

Sur une inscription grecque de la statue de Memnon: mémoire de M. *Letronne;* décembre, 751-758.

Collection des auteurs latins, publiée par M. Pottier, *in-8.°,* mai, 316, 317.

Théâtre complet des Latins, avec la traduction française de M. Levée, et les observations de MM. Amaury et Alexandre Duval; tomes XIII, XIV, XV. Paris, 1823, 3 vol. *in-8.°;* mars, 184, 185: art. de M. *Daunou;* juin, 358-366.

M. Tullii Ciceronis de Republicâ quæ supersunt. Paris, Renouard, 1823, *in-8.°* La République de Cicéron, avec la traduction française de M. Villemain, ses notes et celles de M. Mai. Paris, Michaud, 1823, 2 vol. *in-8.°;* février, 128: art. de M. *Daunou;* mars, 165-179.

C. Cr. Sallustius, curante J. L. Burnouf. Paris, 1821, *in-8.°:* art. de M. *Letronne;* novembre, 685-689.

Odes d'Horace, traduites en vers français par M. Halevy; liv. I, III et V. Paris, 1823, *in-8.°;* juin, 383: art. de M. *Raynouard;* sept. 547-555.

Horace et l'empereur Auguste, par M. Eus. Salverte. Paris, 1823, *in-8.°;* juin, 385: art. de M. *Daunou;* novembre, 680-685.

Nouvelle édition du XXXIII.e livre de Tite-Live, donnée par M. Göller, à Francfort, 1822, *in-8.°;* juillet, 447.

III. LITTÉRATURE MODERNE. 1.° *Belles-Lettres:* Grammaire. — Poésie. — Mélanges.

Choix des poésies originales des troubadours, par M. Raynouard; tom. IV, V, VI. Paris, 1822, *in-8.°;* janvier, 56, 57. Sur le tome VI, contenant la grammaire comparée des langues de l'Europe latine: art. de M. *Daunou;* février, 77-92.

Traduction de l'Enfer du Dante en vers français, par M. Brait de la Mathe. Paris, 1823, *in-8.°;* octobre, 637.

Vaux-de-Vire d'Olivier Basselin; édition donnée par M. Louis Dubois. Caen, 1821, *in-8.°:* article de M. *Raynouard;* février, 111-117.

Œuvres de Rotrou, tome V et dernier. Paris, 1823, *in-8.°:* article de M. *Raynouard;* mai, 277-287.

Recherches sur les auteurs dans lesquels La Fontaine a puisé les sujets de ses fables, par M. Guillaume. Besançon, 1822, *in-8.°;* janvier 57 : article de M. *Raynouard;* avril, 202-208.

Œuvres de Boileau. Paris, 1821-1823, 4 vol. *in-18;* septembre, 570, 571.

La Henriade de Voltaire, imprimée par M. F. Didot : gr. *in-4.°* fig.; déc. 760.

Œuvres de M. Andrieux ; tome IV. Paris, 1822, *in-8.°;* janvier, 58 et 59.

Racine et Shakespeare (apologie du genre romantique), par M. de Stendhall. Paris, 1823, *in-8.°;* mars, 185.

Caïn ; the Two Foscari; Sardanapalus, by lord Byron. Paris, 1822, *in-8.°:* trois art. de M. *Vanderbourg;* janvier, 31-36; mars, 141-148; mai, 270-277.

Les Amours des anges et les Mélodies irlandaises de Th. Moore, traduits par M.me Belloc. Paris, 1823, *in-8.°;* juin, 383. — The Loves of the angels, by Th. Moore. Paris, 1823, *in-8.°* Heaven and Earth, a Mystery, by lord Byron. Paris, 1823, *in-8.°:* article de M. *Vanderbourg,* sept. 525-535.

Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers. Paris, 1823, *in-8.°:* six articles de M. *Raynouard.* (Théâtre espagnol); juin, 323-344. (Théâtre portugais); juillet, 416-426. (Théâtre italien); août, 467-481. (Théâtre russe); octobre, 590-599. (Théâtre polonais); novembre, 670-680. (Théâtre suédois); décembre, 727-737.

Anthologie russe, par M. Dupré de Sainte-Maure, *in-8.°;* août, 510.

Décaméron de Bocace, nouvelle édition donnée par M. Biagioli (5 vol. *in-8.°*); août, 509, 510.

Oriele o Lettere di due amanti, pubblicate da Sacchi. Pavia, 1822, *in-8.°;* janvier, 64.

Œuvres de Barthelemy de Las Casas, traduites en français par M. Llorente. Paris, 1822, 2 vol. *in-8.°:* article de M. *Raynouard;* janvier, 36-45.

Œuvres complètes de Voltaire. Paris, Chasseriau, 70 vol. *in-8.°;* mars, 185. — de Tressan, 10 vol. *in-8.°;* déc. 760. — de Cabanis; tom. I et II. Paris, 1823, *in-8.°;* avril, 253. — de Legrand Laleu, *in-8.°;* déc. 760, 761. — de M. Lacretelle aîné, 15 vol. *in-8.°;* mars, 185, 186.

Études biographiques sur Arnaud, Nicole, Necker et Christophe Colomb. Paris, 1823, 1 vol. *in-8.°* annoncé comme la première livraison des Œuvres de M. Lanjuinais; avril, 253.

Esprit de l'Encyclopédie, 18 vol. *in-8.°;* octobre, 639.

2.° *Histoire.* 1. Géographie et Voyages. — Descriptions. — Tableaux.

Dictionnaire de géographie, déc. 761.

Atlas portatif et complet du royaume de France, par Xav. Girard; mars, 187.

Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblentz. Paris, 1823, *in-8.°;* avr. 252.

Di Marco Polo e degli altri viaggiatori Veneziani, dissertazioni del P. Placido Zurla. Venezia, 2 vol. *in-4.°;* mars, 191; avril, 256 : article de M. *Abel-Rémusat;* mai, 287-296.

Historical account of discoveries and travels in Asia, by Hugh Murray. Edinburgh, 1822, 3 vol. *in-8.°:* article de M. *Abel-Rémusat;* janvier, 3-11.

Travels in Georgia, Persia, Armenia, ancient Babylonia, &c., by sir Rob. Ker-Porter. London, 1821, *in-4.°:* deux articles de M. *Silvestre de Sacy;* février, 67-76; avril, 234-245.

Monumens anciens et modernes de l'Hindoustan, par M. Langlès. Paris, 1821, 2 vol. *in-fol.*: article de M. *Quatremère de Quincy*; février, 92-100.

Essays relative to the habits, character and moral improvements of the Hindoos. London, 1823, *in-8.°*; article de M. *Abel-Rémusat*; août, 451-460.

Voyage en Turcomanie et à Khiva, par M. Mouraview; traduit du russe par M. Lecointe de Laveau. Paris, 1823, *in-8.°*: deux articles de M. *Abel-Rémusat*; septembre, 515-521; octobre, 600-607.

Tableau général de l'empire ottoman, par M. Mouradgea d'Ohsson; tome III. Paris, *in-fol.*: trois articles de M. *Silvestre de Sacy*; septembre, 535-547; octobre, 579-590; novembre, 660-670.

Relation abrégée d'un voyage aux Indes orientales, par M. Leschenault: article de M. *Tessier*; juillet, 399-405.

2. Descriptions particulières de l'Égypte; recherches relatives à cette contrée et à quelques autres.

Description de l'Égypte, seconde section de la troisième livraison; février 126, 127.

A Journey to two of the Oases of Upper-Egypt, by sir Archibald Edmonstone. London, 1822, *in-8.°*: article de M. *Letronne*; mai, 296-304.

Voyage à l'Oasis de Syouah, par M. Jomard, d'après les matériaux recueillis par MM. Drovetti et Cailliaud, *in-fol.*; mars, 186.

Voyage à Méroé, publié par MM. Cailliaud et Jomard; sept. 572, 573.

Rapport de M. *Abel-Rémusat* sur les notes et matériaux recueillis par M. Cailliaud pendant son dernier voyage en Éthiopie; octobre, 632-636.

Panthéon égyptien, par M. Champollion le jeune; juillet, 442, 443.

Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains, par M. Letronne. Paris, 1823, *in-8.°*; février 128: deux articles de M. *Silvestre de Sacy*; avril, 195-202; juin, 344-358.

Mémoire sur une table horaire, par M. Letronne. Paris, 1823, *in-8.°*; mai, 318.

Extrait d'un mémoire sur l'histoire d'Égypte et sur les systèmes chronologiques d'Hérodote et de Diodore de Sicile, par M. *Saint-Martin*; sept. 558-564.

Recherches sur l'astronomie égyptienne et sur le zodiaque de Denderah, par M. Biot. Paris, 1823, *in-8.°*; septembre, 572.

Économie publique et rurale des Arabes et des Juifs, par L. Reynier. Genève, 1822, *in-8.°*; janvier, 60.

Recherches historiques sur le luxe chez les Athéniens, mémoire traduit de l'allemand de Ch. Meiners, par M. Solvet &c.; mars, 188.

Extrait d'un mémoire sur l'art du monnoyage, par M. *Mongez*; janv. 44-51.

Trois anciens pavés en mosaïque, découverts à Lyon et décrits dans une lettre de M. Artaud à M. Mongez; déc. 759, 760.

3. Chronologie et histoire des peuples modernes. — Art de vérifier les dates depuis 1770; tom. I et II, *in-8.°*; mai, 318: art. de M. *Daunou*; août, 492-497.

Histoire générale d'Espagne, par MM. Raoul-Rochette, Saint-Martin et Després (16 vol. *in-8.°*); août, 510, 511; septembre, 571.

Histoire des Français, par M. Simonde de Sismondi; tome IV, V, VI. Paris, 1823, *in-8.°*; mars, 187; juin, 383: article de M. *Daunou*; juillet, 409-416.

Essais sur l'histoire de France, par M. Guizot. Paris, 1823, *in-8.°*; octobre, 638: article de M. *Daunou*; décembre, 707-715.

Histoire de Jeanne d'Albret, par M.lle Vauvilliers; seconde édition. Paris, 1823, 2 vol. *in-8.°*; juin, 383.

Dictionnaire des généraux français, par M. de Courcelles; tome VII. Paris, 1823, *in-8.°*; août, 253; déc. 761.

Recherches historiques sur la ville de Boulogne-sur-mer, par Abot de Bazinghen. Paris, 1822, *in-8.°*: article de M. *Daunou*; janvier, 51-56.

Recherches historiques sur Angers et le bas Anjou, par M. Bodin père; tome II. Saumur, 1823, *in-8.°*; juillet, 444: article de M. *Daunou*; octobre, 623-631.

Biographie toulousaine. Toulouse, 1823, 2 vol. *in-8.°*; juillet, 444.

4. Histoire littéraire et bibliographie.

A litterary History of the middle ages, by Jos. Berington. London, *in-4.°* Traduction française, par M. Boulard. Paris, *in-8.°*: article de M. *Daunou*; mai, 307-313. *V.* aussi novembre, 698.

Histoire littéraire d'Italie, de M. Ginguené, continuée par M. Salfi; tom. X. Paris, 1823, *in-8.°*; juin, 383: article de M. *Daunou*; octobre, 607-614.

Vita Dan. Wyttenbachii, auctore G. L. Mahne. L. B., 1823, *in-8.°*: article de M. *Daunou*; septembre, 521-525.

Notice sur M. Delambre, par M. Ch. Dupin. Paris, 1822, *in-8.°*; janv. 57.

Discours prononcé par M. Taillandier aux funérailles de M. Duchesne, avec une notice de ses ouvrages. Paris, 1822, *in-8.°*; janvier, 57.

Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du Roi (par M. V. Pr.). Paris, 1823, cinq tomes *in-8.°*; juin, 382.

Notitia librorum manu typisve descriptorum, qui, donante Th. Valpergâ Calusio, illati sunt in bibliothecam Taurinensis athenæi, autore Amadeo Peyron. Lipsiæ, 1821, *in-4.°*: article de M. *Cousin*; avril, 228-234.

De la Contrefaçon des livres, ouvrage allemand de M. L. Fréd. Griesinger. Stuttgard, 1822, *in-8.°*; avril, 255.

3.° *Sciences morales et politiques.*—Jurisprudence.

Dictionnaire universel portatif du commerce, par M. Léopold. Paris, 1823, *in-8.°*; mars, 189.

Réflexions sur l'état agricole et commercial des provinces centrales de la France, par M. le vicomte d'Harcourt. Paris, 1822, *in-8.°*: article de M. *Tessier*; février, 118-124.

Tables chronologiques du droit romain, par A. V. Haubold, publiées par M. Jourdan. Paris, 1823, *in-fol.*; mars, 190.

Recueil général des anciennes lois françaises, par MM. de Crusy, Isambert et Jourdan; tome III et IV, *in-8.°*; mai, 319.

4.° *Sciences physiques et mathématiques.*

Cours de physique et de chimie, par M. Peclet. Marseille, *in-4.°*; mai, 318, 319.

Dictionnaire de chimie, par Andrew Ure, traduit par M. Riffault. Paris, 1823, 2 vol. *in-8.°*: article de M. *Chevreul*; septembre, 565-569.

Nouveaux élémens de chimie, par M. Novario. Paris, 1823, *in-8.°*; avril, 252.

Philosophie anatomique; tome II: des Monstruosités humaines, par M. Geoffroy-Saint-Hilaire. Paris, 1822, *in-8.°*; janvier, 59, 60: article de M. *Abel-Rémusat*; fév. 100-117.

Nouvelles considérations sur la rétention d'urine, par M. Civiale. Paris, 1823, *in-8.°*; août, 511 : article de M. *Abel-Rémusat*; décembre, 747-751.

Mémoires sur la mécanique, par M. Dubuat. Paris, 1822, *in-8.°*: article de M. *Brianchon*; janvier, 11-18.

Applications du principe des vîtesses virtuelles à la poussée des terres et des voûtes, par M. Lambell. Metz, 1822, *in-4.°*; avril, 252.

Traité d'astronomie par Fr. Théod. Schubert, traduit en français par lui-même. Pétersbourg, 1822, 3 vol. *in-4.°*; janvier, 62, 63.

Lettres sur l'astronomie, en prose et en vers, par M. Alb. Montémont; 3 vol. *in-8.°*; juin, 384.

Route de la terre vers un point déterminé du ciel, ou nouveau système de l'univers, par M. P. Guesney. Coutances, 1822, *in-8.°*; mars, 189.

5.° *Beaux-Arts*. Essai sur la nature, le but et les moyens de l'imitation dans les beaux-arts, par M. Quatremère de Quincy. Paris, 1823, *in-8.°*; mai, 315 : article de M. *Raoul-Rochette*; août, 497-507.

Histoire de l'art par les monumens, par Leroux d'Agincourt : vingt-quatrième et dernière livraison, *in-fol.*; mai, 315.

Traduction abrégée de l'*Istoria pittorica* de Lanzi. Paris, *in-8.°*; mars, 189, 190.

Notice des estampes exposées à la Bibliothèque du Roi; par M. Duchesne. Paris, 1823, *in-8.°*; mai, 315, 316.

IV. *Institut royal de France; Académies et Sociétés littéraires. — Recueils académiques. — Recueils périodiques.*

Institut royal de France : séance générale des quatre académies; prix fondé par M. Volney; avril, 246-248. — M. Feuillet élu bibliothécaire de l'Institut, en remplacement de M. Charles; mai, 313.

Académie française : sa séance publique du 25 août; prix de poésie (abolition de la traite des noirs), décerné à M. Chauvet. — Prix de vertu, fondé par M. de Montyon. — Prix proposés pour 1824; sept., 569, 570; octobre, 637.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Sur le tome V de ses Mémoires, article de M. *Letronne*; avril, 208-222. — Rapport de M. Mongez sur les coquilles d'huîtres trouvées à Saintes; février, 126. — Séance publique du 25 juillet. Prix décerné à M. Capefigue (sur l'état des Juifs au moyen âge), et mention honorable du mémoire de M. Depping. Prix proposés pour 1824 et 1825; août, 507-509.

Académie des sciences : élection de MM Dulong et Darcet; février, 124. — Mort de M. Charles; discours prononcé à ses funérailles par M. de Rossel; avril, 248, 249. — Élection de M. Fresnel; mai, 313. — Séance publique; prix décernés à MM. Despretz, Deribier, Ravinet, Fodéra, Flourens : programmes des prix à décerner en 1824 et 1825; juin, 372-377. — Analyse des travaux de l'académie en 1822; partie mathématique, juin, 377-381; partie physique, juillet, 437-441.

Académie des beaux-arts. Mort de M. Prud'hon; discours prononcé à ses funérailles par M. Quatremère de Quincy; février 124-126. — Mort de M. Peyre, et discours à ses funérailles par M. Quatremère de Quincy; mars, 183, 184. — Élection de M. Bidault; avril, 249. — Séance publique annuelle et distribution des prix de peinture, sculpture, architecture, gravure et musique; novembre, 695-697.

Société royale et centrale d'agriculture: sa séance publique; avril, 249-250.
Société d'histoire naturelle de Paris, fondée en 1822: ses mémoires; juillet, 441, 442.
Société linnéenne de Paris: programme des prix qu'elle décernera en 1824; mai, 313-315.
Société asiatique: sa séance générale annuelle; avril, 250; juin, 381.
Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse: les prix qu'elle propose; novembre, 697, 698.
Société royale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse; sa séance publique et les prix qu'elle propose pour 1824; juillet, 441, 442.
Académie de Marseille: prix adjugés et proposés par elle; novembre, 698.
Société royale d'Arras: prix adjugés et proposés; décembre, 759.
Société d'émulation de Cambrai; juin, 384. Prix de poésie décernés à MM. Gensoul et Berthoud; septembre, 570.
Société libre d'émulation de Liége: sa séance publique du 25 décembre 1822; mai, 319, 320.
Archives des découvertes et inventions en 1822, *in-8.°*; avril, 251.
Bulletin général des annonces et nouvelles scientifiques, par M. de Férussac, *in-8.°*, ouvrage périodique commencé en janvier 1823; janvier, 60; mars, 191.
La Mnémosyne française; juillet, 446. — Annales israélites; novembre, 701.
Tables bibliographiques de M. Beuchot pour le journal de la librairie, année 1822; mars, 191.

NOTA. *On peut s'adresser à la librairie de MM.* Treuttel *et* Würtz, *à Paris, rue de Bourbon, n.° 17; à Strasbourg, rue des Serruriers; et à Londres, n.° 30, Soho-Square, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savans. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.*

TABLE.

Essais sur l'Histoire de France, par M. F. Guizot. (Article de M. Daunou.)........ Pag. 707.
Essai d'une introduction critique au Nouveau-Testament, analyse raisonnée d'un ouvrage de M. J. L. Hug, par M. Cellérier fils. (Article de M. Silvestre de Sacy.)........ 715.
Chefs-d'œuvre des Théâtres étrangers, allemand, anglais, portugais, russe, suédois, *&c. (Sixième article de M.* Raynouard.)........ 727.
Les Séances de Hariri, publiées en arabe par M. Silvestre de Sacy. (Article de M. Chézy.)........ 737.
Nouvelles Considérations sur la rétention d'urine, &c.; par M. Civiale. (Article de M. Abel-Rémusat.)........ 747.
Explication d'une inscription de la statue de Memnon. (Article de M. Letronne.)........ 751.
Nouvelles littéraires........ 759.
Table générale de 1823........ 761.

FIN DE LA TABLE.

